



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

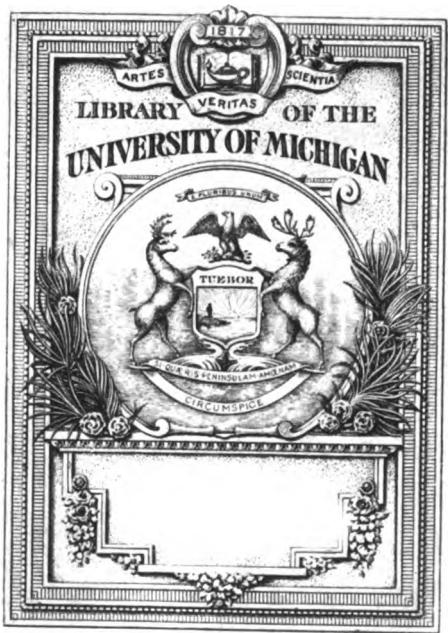
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



CD
1215
.A2.
T26
A35
1873
V.2

COLLECTION
DES
INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE

SOUS LA DIRECTION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

PREMIÈRE PARTIE.

ARCHIVES CIVILES.

TABN.

Archives départementales du Tarn

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. E. JOLIBOIS, ARCHIVISTE.

TARN.

TOME DEUXIÈME.

ARCHIVES CIVILES.

SÉRIE C, N^{os} 425-851. — SÉRIE D. — SÉRIE E, N^{os} 1-687.



**ALBI,
IMPRIMERIE G.-M. NOUGUIÈS.**

—
1878.

CD

1215

A2

T26

A35

1873

v. 2

INTRODUCTION.

Ce volume contient la fin de la Série C, la Série D et une partie de la Série E, ensemble 1,589 articles, comprenant 747 registres et 842 liasses. Les liasses renferment 43,206 pièces, dont 1,102 sur parchemin et 363 plans.

SÉRIE C. — 851 articles. — Les documents de cette série sont relatifs à l'administration civile des trois anciens diocèses d'Albi, Castres et Lavaur, dont a été formé le Département du Tarn. Nous avons fait connaître dans la préface du premier volume la composition des Etats généraux de la province et celle des Assiettes diocésaines; il nous reste à signaler l'importance des autres fonds de la série : *Impôt et Comptabilité*, — *Vérification de l'état des communes*, — *Guerre et affaires militaires*, — *Travaux publics*, — *Industrie et commerce*, — *Inventaires*.

Au xiv^e siècle, l'impôt, dont les diverses branches ont pris plus tard le nom de tailles, était appelé *fouage*, parce qu'il frappait sur chaque feu. Le *feu* représentait, en fonds de terre, une valeur dont le minimum était de dix livres de revenu. Chaque individu ayant un revenu de dix livres comptait pour un feu; ceux dont la fortune était moindre n'étaient pas mis en compte. C'était d'après le nombre de feux trouvés par les commissaires royaux que se calculait la quote-part de chaque communauté et la répartition individuelle se faisait dans la commune d'après le *compoix* ou livre d'estime et d'allivrement. — Au xv^e siècle, on ne compte plus par feux; chaque communauté est taxée d'après la somme d'allivrement portée à son compoix. Alors le fouage prend le nom d'*aide*. L'aide, comme le fouage, ne fut d'abord réclamé par le Roi qu'à des périodes plus ou moins éloignées; mais il devint bientôt annuel et de variable qu'il était on le porta à une somme fixe de deniers. Louis XI demanda une augmentation; elle lui fut accordée sous forme d'un nouvel impôt, qui prit le nom d'*octroi* et devint à son tour permanent, puis fixe vers le milieu du xvi^e siècle. Mais déjà Louis XII avait obtenu sous le nom de *crue* un nouvel aide que François I^{er} avait rendu annuel. Henri II établit le *tailion* dont le produit devait être appliqué à la solde de la gendarmerie. Il y avait encore le *préciput de l'équivalent*, impôt établi en 1443 pour remplacer l'aide sur les denrées et les marchandises, accordé pour un an au roi Jean, indépendamment du fouage, et qu'il ne faut pas confondre avec l'aide ordinaire. Cet impôt, renouvelé, aboli, puis rétabli dans certaines circonstances, était aussi devenu permanent. Ensuite vinrent les *dixièmes* du revenu et de l'industrie; les *vingtièmes* ou impôts du sou par livre des denrées vendues: enfin, Louis XIV établit le *don gratuit* et la *capitation*. On sait qu'en

Languedoc, l'impôt devait être consenti par les Etats de la province; ils n'accordèrent le don gratuit qu'en échange de libertés qu'on leur promit mais qu'on ne leur donna pas. Toutefois, le Roi dût modérer ses prétentions à 600,000 livres au lieu du double qu'il avait demandé; mais il fit si bien qu'on lui accorda dans la suite tout ce qu'il demanda, de sorte que de 1690 à 1789 la province lui paya annuellement trois millions à titre de *don gratuit*. Et il ne se contentait pas des tailles, il faisait encore des emprunts pour lesquels il demandait le crédit de la province, et les intérêts payés par le trésorier de la bourse provinciale étaient retenus sur les tailles. De 1776 à 1788, les emprunts ainsi contractés s'étaient élevés à 104,408,000 livres.

Les divers impôts que nous venons d'énumérer, avec certains droits abonnés et les deniers applicables aux frais du gouvernement civil et militaire, étaient désignés sous le nom de *deniers royaux* parce qu'ils étaient versés directement dans les caisses de l'État, et l'on appelait *deniers provinciaux* les impositions applicables aux besoins de la province.

Lorsque les commissaires royaux aux Etats avaient fixé la quote-part de chaque diocèse, ils en adressaient la *Mande* à l'Assiette diocésaine, qui se réunissait pour répartir le total des impositions d'après un tarif spécial; les commissaires de l'assiette envoyaient à leur tour des mandes aux consuls et la répartition individuelle se faisait dans chaque communauté, d'après le compoix, défalcation faite des non-valeurs et des biens privilégiés, de sorte que la taxe était loin d'être uniforme; ainsi, en 1760, dans le diocèse d'Albi, on paie 5 liv. 15 sous par livre d'allivrement à Albi et 4 liv. 2 sous à Rabastens, tandis qu'on paie 19 liv. 15 sous par livre à Cestayrols et 20 liv. 15 sous à Réalmont.

Toutes les sommes imposées étaient divisées en sept chapitres qui portaient le nom de *département*. Le premier département comprenait l'aide, l'octroi et la crue; le deuxième, le taillon; le troisième, la subsistance des mortes-payes des places frontières; le quatrième, l'entretien des garnisons de la province; le cinquième, l'étape; le sixième, les dépenses diverses d'intérêt provincial ou diocésain; le septième, celui dont le chiffre était le plus élevé, réunissait le don gratuit, les gages des trésoriers, les intérêts dus, les dépenses des ponts et chaussées, c'est-à-dire des deniers royaux et des deniers provinciaux. Enfin, il y avait pour le diocèse d'Albi un huitième département, c'était la *pesade*, droit qui s'élevait à près de 18,000 livres et qui n'atteignait que le travailleur des champs et les bestiaux : le travailleur était porté au rôle de la pesade dès l'âge de quatorze ans et jusqu'à soixante; mais le propriétaire n'y était pas compris s'il ne cultivait pas par lui-même : chaque travailleur devait deux deniers; on payait 3 liv. 16 s. par paire de bœufs; moitié pour les vaches, mules, ânes et chevaux; et un denier pour les bêtes à laine. — Ce droit, appelé *patz* (*donum pacis*) dans l'origine, avait été consenti, en 1191, par les diocésains en faveur du comte de Toulouse et de l'évêque, pour jouir de quelque sûreté au sein de l'anarchie qui régnait alors; et le Roi, héritier du comte de Toulouse, en exigea le paiement jusqu'en 1789, bien que les circonstances ne fussent plus les mêmes.

Voici la quote-part d'impositions attribuée à chacun de nos diocèses, en 1788 :

Albi.	1,022,425 livres.
Castres.	598,558 —
Lavaur.	604,742 —
TOTAL.	2,225,725 livres

représentant une valeur actuelle de plus du double.

Pendant les deux derniers siècles, le taux de l'imposition par livre d'allivrement s'élève dans la proportion d'un à huit. Nous avons relevé pour la ville d'Albi les chiffres de cette progression, par période de vingt ans : en 1605, 1 liv. 16 s. 6 den. par livre; — en 1625, 2 liv. 5 s. — en 1645, 4 liv. 3 s.; — en 1665, 4 liv. 15 s.; — en 1685, 4 liv. 1 s.; — en 1705, 5 liv.; — en 1725, 5 liv. 2 s.; — en 1745, 5 liv. 15 s.; — en 1765, 6 liv. 8 s. — en 1785, 8 liv. 18 s.

Au commencement du règne de Louis XIV, le diocèse de Castres payait 137,000 livres; en 1671, le total de ses impositions s'élève à 168,000; à 241,000, en 1678; à 251, en 1690; à 346,000, en 1695, et à 386,000 en 1713. — De 1755 à 1775, la somme varie de 400,000 à 500,000 livres. — Nous n'avons pas compris dans les sommes de deniers que nous venons d'enregistrer, les impôts indirects, la gabelle, les octrois ou subventions, les frais de milice, les joyeux avènements, etc. Et si l'on retranche les biens qui, étant possédés par le clergé et la noblesse, sont exemptés d'impôt, c'est-à-dire le tiers environ des propriétés foncières; si l'on compte le dixième du revenu territorial payé aux deux ordres privilégiés, on pourra juger combien la condition du plus grand nombre était malheureuse au XVIII^e siècle. On évaluait à 100,000 livres la taille des biens abandonnés ou en non-valeur, et cette part de contribution était répartie sur les autres fonds, ce qui rendait pour plusieurs communautés la taille excessive; une année l'allivrement de Gaicre tomba à 9 liv. 19 s., de sorte que la taxe par livre s'éleva à 286 liv. — Les communes les plus pauvres; Alban, Fauch, Gaicre, Réalmont, Trébas obtenaient de l'Assiette des abonnements que souvent encore elles ne pouvaient pas payer. — En 1729, la misère est si grande dans le diocèse d'Albi que l'Assiette délibère d'emprunter pour « tâcher de conserver la vie aux pauvres taillables qui, accablés de misère et pressés par la faim, ont abandonné la culture des terres et leurs maisons pour aller mendier, et afin que les susdits pauvres taillables, dispersés et vagabonds, soient ramenés chez eux par l'espérance d'y trouver des secours pour soutenir leur misérable vie. »

Parmi les documents relatifs aux impôts se trouve tout ce qui concerne la situation financière des communes qui, libres dans le maniement de leurs finances au moyen âge, étaient réduites, pendant les deux derniers siècles, à ne pouvoir faire aucune dépense sans le consentement de l'administration supérieure. Le chiffre de leurs dépenses était fixé d'avance par l'autorité. Les dettes étaient vérifiées par des commissaires royaux et les sommes nécessaires pour leur acquittement s'imposaient sur les habitants, après avis favorable des États généraux de la province. Lorsqu'elles étaient considérables, on demandait l'établissement d'un octroi ou on les acquittait en fonds de terre. Les biens patrimoniaux affermés étaient nuls dans la presque totalité des communes : Albi avait 2,217 livres de revenus, Castres 2,197, et les charges ordinaires de chacune de ces villes, y compris les deniers royaux, dépassaient 60,000 livres; les revenus de Lavaur s'élevaient à 890 liv. et ses charges à 43,000; à Gaillac, les revenus formaient un total de 355 liv. et les charges étaient de 55,000 liv. La seule ressource des communautés était donc l'impôt, et cependant au XVIII^e siècle on leur impose encore de nouvelles charges en créant, au profit du fisc, des offices qu'elles étaient obligées d'acheter, à défaut d'autres preneurs. Ces offices qui pour la plupart s'appliquaient à des fonctions inconnues dans le pays et contraires aux anciennes libertés communales si chères aux populations méridionales, étaient hors de toute proportion avec les ressources des communautés. Alban, si pauvre qu'il était abandonné de ses habitants et qu'on n'y comptait que 29 feux, était gratifié de seize offices, y compris un gou-

verneur et un lieutenant de Roi, et la finance était fixée à 19,000 livres. — Les offices, au nombre de 26, attribués à la ville d'Albi, étaient évalués 370,000 livres; ceux de Gaillac 123,600 et autant ceux de Rabastens; ceux de Cordes 119,600; ceux de Lisle 67,700; ceux de Réalmont 48,000, etc. La plupart de ces offices restaient invendus. On les supprimait, on les rétablissait et on les revendait selon les besoins du Trésor. Il y eut ainsi trois créations nouvelles d'offices pendant le XVIII^e siècle et trois fois la province du Languedoc en opéra le rachat par voie d'emprunts. La première création est de 1722, la province en fit le rachat deux ans après au prix de 11,900,000 livres; la seconde est de 1733 et le rachat s'en fit l'année suivante, au prix de 11,400,000 liv.; la troisième est de 1771 et fut rachetée, en 1774, 3,700,000 liv. Dans les prix de rachat sont compris les remboursements faits aux acquéreurs; ainsi, pour la dernière création, on paya 1,200,000 liv. aux acquéreurs et 2,500,000 liv. au Roi.

En 1734, les États de la province, voulant être exactement renseignés sur l'actif et le passif des communautés, déléguèrent des commissaires chargés de s'enquérir des impositions ordinaires de chaque commune, de ses revenus, de la destination qui y était donnée aux fonds communaux, des terres abandonnées ou incultes; de rechercher si les comptables rendaient régulièrement leurs comptes, si les compoix y étaient tenus à jour, enfin si l'on prenait soin de la conservation des archives. Les commissaires rédigèrent dans les communes un procès-verbal pour chacune de ces matières et ces documents renferment de précieux renseignements.

Mais où les renseignements historiques abondent, c'est dans le fonds intitulé *Guerre et Affaires militaires* et principalement dans les archives provenant du diocèse de Castres, dont la métropole a joué un rôle si important pendant les guerres de religion du XVI^e siècle et du règne de Louis XIII. Il nous est impossible d'entrer dans les détails, nous ne pouvons que renvoyer aux sommaires. — Les procès-verbaux du tirage au sort des miliciens nous ont été conservés, dans le même diocèse, depuis 1766. Les consuls dressaient dans chaque communauté les listes des hommes de 18 à 40 ans et c'était d'après ces listes que se faisait le tirage, sous la présidence du subdélégué de l'Intendant. S'il y avait trouble dans l'assemblée, les mutins étaient arrêtés sur l'ordre du président et déclarés soldats provinciaux, sans qu'ils vinssent en déduction du contingent attribué à la commune. Souvent il était difficile de remplir ce contingent, car le tirage au sort, qui n'atteignait que la classe ouvrière, était tellement redouté que beaucoup d'inscrits essayaient d'y échapper par la fuite; mais ils étaient recherchés, poursuivis par les autres conscrits qui obtenaient l'exemption du service en les livrant à l'autorité. En 1782, les quatre-vingt-dix-neuf conscrits de Lacaune furent déclarés fuyards. Nous avons été curieux de rechercher les principaux cas d'exemption admis par le subdélégué. Tous les valets, domestiques ou gardes des nobles et de leurs veuves, des officiers de justice dont la charge conférait la noblesse, des officiers du Roi ou des bourgeois vivant noblement, profitaient de l'exemption. Il en était de même pour les fermiers, valets ou domestiques des gens d'église : un curé pour exempter son frère, le présente comme son domestique. Sont exempts les employés ou fils d'employés de la ferme royale, des gabelles, de l'étape, de l'équivalent, de la poste aux lettres et de la messagerie royale; les employés à la surveillance des travaux en voie d'exécution dans le château-prison de Ferrières et même le domestique attaché à la cantine de ce château. Les fils de consuls, les secrétaires-greffiers des communes, les gardes-cadastre; les contrôleurs des arts et métiers et leurs fils jouissaient aussi de l'exemption, ainsi que les fils de juges, les huissiers et les commis de la

maîtrise, les clercs de notaires et de procureurs. Étaient encore exemptés les fils de négociants, les commis de fabrique, les ouvriers d'imprimerie aux gages de 600 livres, les maîtres perruquiers, les maîtres meuniers, et dans la classe des cultivateurs les fils et les valets d'un laboureur ou de sa veuve et les bergers. Enfin on exemptait du service tous les individus qui étaient *mal tournés*, qui avaient *triste figure*, *mauvaise tournure*, le *poil rouge* ou les *cheveux ardents*.

Le fonds des travaux publics renferme tout ce qui concerne les routes et ponts, les cours d'eau, les usines et les mines.

Aujourd'hui que, partout en France, on a ouvert de larges voies de communication, toujours bien entretenues, nous avons peine à nous figurer ce qu'était la viabilité au moyen âge ou, malgré les nombreux péages dont le produit devait être appliqué à cet important service, nul ne songeait à réparer les chemins qui étaient effondrés et à peu près impraticables. Dans l'Albigeois, on ne pouvait voyager qu'à pied et les transports se faisaient à dos de mulet ou par eau. C'est seulement au XVIII^e siècle, alors que la misère était à son comble, que l'on comprit la nécessité de rendre les communications plus faciles afin de développer l'industrie et de donner une plus grande activité aux relations commerciales. Alors on commença à réparer les anciens chemins et à en tracer de nouveaux; mais les crédits ouverts étaient loin de répondre aux besoins du service. En 1788, ces crédits s'élevaient à 117,115 livres pour le diocèse d'Albi; à 82,350, pour celui de Castres, et à 332,623, pour celui de Lavaur; et en réalité on n'eut à dépenser, pendant l'année, que 84,727 livres dans les trois diocèses; le reste étant absorbé par les intérêts d'emprunts contractés dans les années précédentes pour les travaux publics.

Pendant les deux derniers siècles, on rechercha les moyens de rendre l'Agout navigable, de Castres à son embouchure dans le Tarn; des travaux furent même exécutés; mais ils ne réussirent pas et l'expérience ne fut pas renouvelée. Au contraire, la canalisation du Tarn d'Albi à Gaillac fut reconnue facile et en 1789 on réunit les fonds nécessaires; mais les événements n'en permirent pas l'emploi, et les travaux ne furent exécutés que plus tard. La recherche des moyens d'empêcher les débordements de la Rigole, du Sor, du Laudot, occupa encore beaucoup les esprits dans le diocèse de Lavaur, et il existe aux archives de volumineuses liasses à ce sujet, ainsi que de nombreux dossiers concernant les cours d'eau, les moulins et les usines des trois diocèses. Les documents relatifs aux mines de Carmaux remontent à 1702.

Il nous est resté peu de documents relatifs à l'industrie et au commerce.

Il est certain que les Romains ont su tirer parti des ressources de toute sorte que l'Albigeois offre à l'industrie et au commerce et qu'ils s'y approvisionnaient en blé; mais de nouveaux conquérants ont tout dévasté. Si, sous Charlemagne quelques tentatives ont été faites pour relever l'industrie du pays, l'anarchie et les guerres civiles qui suivirent la mort de ce prince les rendirent vaines, et le régime féodal qui s'établit au sein de cette anarchie ne fit qu'augmenter le mal: on travaillait au jour la journée pour se nourrir et se vêtir; souvent alors, quand la guerre, la grêle, la sécheresse ou une inondation avait détruit la récolte, le pain manquait, et, grâce aux barrières dont les seigneurs avaient entouré leurs domaines, on pouvait mourir de faim dans une contrée, tandis que la contrée voisine avait tout en abondance. En 1550, les habitants d'Albi demandent à leur évêque de supplier le Roi d'autoriser le commerce des grains avec les villes voisines qui « regorgent de tout, tandis qu'à Albi le pauvre peuple se nourrit de glands et d'herbes comme bêtes brutes ». La disette engendrait des maladies et le plus souvent la peste. Les histoires

générales ne peuvent pas entrer dans le détail de toutes ces misères; c'est dans les archives qu'il faut en chercher les témoignages.

L'agriculture a été de tout temps la principale industrie de l'Albigeois. On exportait de ce pays du blé, du vin et des plantes tinctoriales. Dès le XIII^e siècle, les vins de Gaillac étaient conduits par eau à Bordeaux pour l'Angleterre, et au moyen âge il se faisait sur les rives du Tarn et de l'Agout un grand commerce de pastel et de safran. Mais le développement de l'agriculture était entravé par le mauvais état des chemins, par les péages, par les impositions de toute sorte et par le manque de liberté. — Le territoire de l'Albigeois se divise en plaine, cause et montagne. La plaine produit du blé, du seigle, du vin et des menus grains; elle est environnée de petits coteaux couverts de vignes et de bois. Le cause, mélange de bois et de mauvais terrain, offre les mêmes productions que la plaine; mais elles sont beaucoup moins abondantes. La montagne produit du seigle, de l'avoine, des châtaignes et des glands. — Les dernières années du XVII^e siècle et les dix premières du siècle suivant y ont été surtout désastreuses, et par suite de mauvaises récoltes, de la gelée et des inondations de 1709 et 1710, la population agricole y fut réduite à la plus affreuse misère. On n'avait plus même de semences; le bétail était mort en partie et le cultivateur vendait le reste pour subsister. Les arbres étaient gelés. Plus de châtaignes, principale nourriture des habitants de la montagne. « Il meurt tous les jours une infinité de monde de misère, dit le syndic du diocèse d'Albi; il n'est pas de communauté où on ne trouve dix ou douze métairies abandonnées; les habitants ont déserté et désertent la campagne. » Le diocèse emprunta pour venir en aide à l'agriculture; il donna des semences, des bestiaux, des outils aratoires, à prix d'achat et sous la responsabilité des communes; il prêta l'argent nécessaire pour reconstruire les bâtiments en ruine; il fit même des dons aux paysans qui se mariaient, afin de faciliter leur établissement; mais ces sages mesures ne pouvaient être qu'un palliatif, le mal était trop profond et il persista. Il fallait des réformes dans l'organisation sociale et le moment n'était pas venu. — En 1734, il y avait dans le diocèse d'Albi 25,000 sétérées de biens abandonnés ou incultes, non compris les terres déclarées infertiles. Voici quelques extraits des rapports faits par les commissaires chargés de vérifier l'état des communes : à Salles, la moitié du territoire est sans culture; — à Vindrac, l'excès des charges a forcé des familles entières à quitter le pays, on manque de bras et on ne cultive que les bonnes terres; — à Labastide-Gabause, le tiers des terres est abandonné, il faudrait diminuer les tailles, les rentes dues au seigneur sont aussi beaucoup trop fortes, ce qui est cause de l'abandon que quelques familles ont fait de leurs biens pour quitter la commune; — à Narthous, qui est dans l'état le plus misérable, il faudrait planter de la vigne, mais on ne le peut sans la permission du Roi, — à Laparrouquial, les redevances sont si fortes qu'en 1711 la communauté fit un acte d'abandon général; — à Puycelsi, il faudrait comme à Narthous autoriser les habitants à planter de la vigne; — à Orban, bon nombre de maisons sont détruites et la population a dû renoncer à la culture du pastel et du safran qui était sa principale ressource; etc. — Et il y a des observations générales sur la nécessité de diminuer les impôts pour faciliter la reprise des terres incultes; sur la suppression de certaines prohibitions; sur les moyens de faciliter aux cultivateurs l'achat du bétail, afin de faire des engrais : « Avec plus de troupeaux, dit le syndic Guérin, en 1738, il y aura plus de fumier, les terres produiront davantage et les impositions seront mieux payées. » Son objectif n'était pas le soulagement de la misère des travailleurs mais la rentrée de l'impôt.

L'industrie manufacturière, le commerce n'étaient pas dans un meilleur état. Les procès-verbaux des assemblées diocésaines prouvent avec quel zèle elles s'appliquèrent à chercher le remède à tant et de si grands maux; mais les circonstances n'étaient pas favorables et toutes leurs tentatives échouèrent.

SÉRIE D. — 51 articles. — Le fonds le plus important de cette série est celui du collège d'Albi. Cet établissement fut donné aux Jésuites en 1623 et, pour en augmenter la dotation, les prieurés de Saint-Affric d'Albi, de Cardonnac et de Cambon avec Saint-Benoit de Montels, son annexe, lui furent unis. La ville donnait annuellement 950 livres. Les documents concernant le prieuré Saint-Affric sont surtout nombreux et ils remontent au XIII^e siècle. Il ne reste que peu de titres du collège de Castres, dont les Jésuites prirent possession en 1664, en exécution d'un arrêt du Conseil d'Etat et malgré l'opposition des protestants qui en étaient les fondateurs. Les quelques pièces relatives à l'instruction primaire sont sans importance; mais avec les pièces de la comptabilité communale, nous avons pu établir la statistique des écoles primaires dans le diocèse d'Albi en 1789. On dépensait pour ce service 5,021 livres, et 21 communes sur 199 avaient seules des écoles. Les maîtres étaient au nombre de 26 et les maîtresses au nombre de 14. Albi allouait 400 livres aux frères de la Doctrine chrétienne; Gaillac en votait 750, pour trois régents et trois régentes; Rabastens 726, pour trois régents et deux régentes; Réalmont 430, pour deux régents et une régente; Lisle 360, pour trois régentes; Cordes 300, pour deux régentes; Montmiral 250, Monestiés 170 pour un régent et une régente. Les communes de Cahuzac, Giroussens, Lescure, Pampelonne, Puycelsi, Valence et Villefranche avaient chacune un maître aux gages de 150 livres; Cestayrols lui donnait 115 livres, Penne 100, Saint-Juéry, Arthès et Castelnau-de-Lévis 60, Labastide-Montfort 40.

SÉRIE E. — 687 articles. — Le deuxième volume comprend trois fonds de cette série : *Féodalité, Titres de famille, Notaires et Tabellions.*

Les titres féodaux concernent les vicomtés d'Ambialet et de Lautrec. — La première était un démembrement de l'ancien comté d'Albi; elle faisait partie des domaines des Trencavels et devint l'apanage de Montfort pendant la guerre contre l'Albigéisme. Etant ensuite devenue l'héritage de la maison de Bourbon, Jean de Bourbon la vendit en 1388 au chevalier de Castelpers et elle resta dans cette famille jusqu'à l'abolition du régime féodal. La vicomté de Lautrec est, comme Ambialet, un démembrement de l'ancien comté d'Albi. La liste de ses seigneurs remonte au X^e siècle. Il existe encore des descendants des anciens vicomtes du nom de Lautrec; mais à dater du XIV^e siècle, la seigneurie se partage d'abord au profit du Roi, puis les maisons de Foix, de Lévis, de Vendôme, de Bourbon, d'Arpajon, de Voisins, d'Armagnac, de Caraman, d'Albret, de Navarre y ont part. Les vicomtes descendants de l'ancienne famille de Lautrec cèdent successivement leurs droits et dès le commencement du XVI^e siècle ils ne possèdent plus qu'un sixième de la seigneurie. Le roi de Navarre réunit Lautrec à la couronne à son avènement au trône de France; mais Louis XIII l'inféoda, en 1644, à Hector de Gélas, marquis d'Ambres, dont le successeur, François de Gélas, acheta la part qui restait encore à Alexandre de Lautrec et fut dès lors le seul vicomte, bien que d'autres seigneurs en conservassent encore le titre. Un contrat de *délaissement à perpétuité*, moyennant 88,880 livres, fut passé à son profit et approuvé par lettres patentes du 8 mars 1675, malgré l'opposition des gentilshommes et des habitants de la

vicomté. Cette vente était faite à la charge de tenir le domaine et ses dépendances en plein fief relevant du Roi, de rendre à Sa Majesté foi et hommage, de payer chaque année une albergue de 500 livres et une redevance d'un écu d'or valant 114 sous ; mais en 1696, le vicomte s'affranchit de l'albergue et de la redevance en payant 7,585 livres. — François de Gêlas, dont le testament fut ouvert en 1721, eut pour successeur Daniel-François de Gêlas, son fils, maréchal de France, et celui-ci laissa pour unique héritière, en 1764, Anne-Claude-Louise d'Arpajon, femme de Philippe de Noailles, qui a possédé la vicomté de Lautrec jusqu'en 1790. Cette vicomté comprenait les communautés de Brousse, Carbes, le Contrat, Cuq, Frégeville, Gibrondes, Labessière, Laboulbène, Lalbarède, Lamartinié, Lautrec, le Laux, Mandoul, Montpinier, Moulayrès, Peyregoux, le Pujol, Puycalvel, Saint-Germier, Saint-Jean de Vals, Saint-Julien du Puy, Serviès et Vielmur.

Les titres de famille sont nombreux ; on trouvera la liste de ces familles à la table des matières ; mais nous croyons devoir citer ici les noms d'Adhémar, d'Avessens, de Bayne, de Benavent, de Bonne, de Bouffil de Juges, de Boyer, de Capriol, de Carion-Nisas, de Carlot, de Castillon, de Castelnau, de Castelpers, de Combettes, de Corneillan, de Crussol, D'Aubijoux, D'Aure, Dulac, d'Ebrail, de Falguerolles, de Foucaud, d'Isarn, de Labauve, de Lapanouse, de Laroquebouillac, de Lespinasse, de Loubens, de Marliaves, de Martini, de Montesquiou, de Narbonne-Pelet, de Nicolai, de Noailles, de Nogaret, de Nupces, de Panat, de Penne, de Puysegur, de Roquefeuil, de Solages, de Soubiran, de Toulouse-Lautrec, de Villeneuve, de Voisins, etc., etc. — Plusieurs dossiers renferment des documents intéressants des localités étrangères au département du Tarn ; dans celui de la famille de Combettes, par exemple, se trouvent beaucoup de pièces concernant l'abbaye de Saint-Hilaire, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Carcassonne ; le prieuré de Rompon, de l'ordre de Cluny, diocèse de Viviers, et celui de Saint-Pierre de Veyrage, près Romans, dépendant de Rompon.

Les registres provenant des archives du notariat remontent au commencement du xiv^e siècle ; ils sont au nombre de 367, dont 199 proviennent des notaires de la vicomté de Lautrec. Ces registres offrent aux familles une ressource, souvent unique, pour établir leur généalogie ; ils renferment une foule de documents précieux pour l'histoire des anciennes seigneuries, des communautés religieuses, des communes, et les communes rurales, qui pour la plupart n'ont plus d'archives, peuvent y retrouver leurs titres, car sous l'ancien régime les notaires étaient les greffiers des communautés. En effet, ces registres contiennent des élections consulaires, des délibérations, des actes de fondation, des baux, etc., et ils ont souvent fourni des preuves dans les nombreux procès auxquels donne naissance le droit de propriété. On y trouve enfin une foule de renseignements sur les mœurs et coutumes des siècles passés ; sur l'industrie, sur le prix des denrées, sur les salaires. Il y a donc lieu de s'étonner qu'aucune disposition législative n'assure la conservation de ces précieuses reliques, dont le nombre diminue d'année en année par la négligence des détenteurs.

Là se termine notre deuxième volume, dont les détails qui précèdent feront comprendre toute l'importance. Il reste, de la Série E, le fonds des communes, dont l'analyse formera le troisième volume.

L'Archiviste départemental,
ÉMILE JOLIBOIS.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances, Subdélégations, Élections et autres divisions administratives ou financières, Bureaux des finances, Etats provinciaux, Principautés, Régences, etc.)

ADMINISTRATION DIOCÉSAINNE D'ALBI (suite).

C. 425. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1600. — Compte de Jean Alary : recettes, 46,664 écus; dépenses, 46,460 écus. — Décharge d'impositions à Rabastens, obtenue par Jean Vedelli, docteur régent, en vertu de l'exemption accordée par le Roi aux docteurs régents de l'université de Toulouse. — Exemption accordée par le Roi, pour quatre années, aux consuls de Cordes et aux habitants de cette ville. — Imposition de 200 livres, pour frais de procédure, autorisée par la Cour des Aides. — Requête en exécution de contraintes contre plusieurs communautés, pour un arriéré de plusieurs années : les consuls et les collecteurs avaient quitté le pays, on ne trouvait plus personne pour accepter la charge consulaire et il n'y avait, surtout à Padiès, ni biens ni meubles à saisir. — Traité des syndics Alary et Cousin avec Austry, pour parvenir à l'extinction de l'office de receveur triennal dont avait été pourvu Ramond Séré. — Frais de l'appel, par le diocèse, d'un arrêt de la Chambre de l'Édit cassant une sentence du Présidial de Carcassonne, par le motif que cette Cour n'avait pas pris, pour suivre la procédure, un adjoint de la religion réformée, comme le voulaient les conventions stipulées entre les deux partis. — Convocation des villemages du diocèse pour délibérer sur le fait de l'équivalent.

C. 426. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1601. — Comptes de Géraud Lebrun; pour les tailles : recettes, 44,740 écus; dépenses, 43,790 écus; — pour un premier emprunt destiné au paiement des intérêts échus, aux frais de la justice prévôtale et aux dépenses urgentes : recettes, 4,944 écus; dépenses, 2,314 écus; — pour un second emprunt : recettes, 2,500 écus; dépenses, 2,612 écus. — Extrait d'un arrêt du Parlement condamnant le receveur des tailles à payer les rentes constituées par le Roi, en 1542 et 1544, sur son domaine du diocèse. — Requête à la Cour des Aides par les vingt-sept paroisses dépendantes du consulat de Cordes, qui prétendent n'être pas obligées de porter les deniers des impositions au chef-lieu. — Obligations contractées, au nom du diocèse, au profit de Françoise de Séguier, femme du conseiller au Parlement Guillaume Catel, et de messire Michel Dufaur, sieur de Pibrac, Mondonville et autres lieux. — Comptereaux : de Jean Arquier, trésorier de la maison consulaire d'Albi; — de Louis Virazel, avocat à Toulouse; — de Pierre de Guison, syndic du diocèse; — de Gilles Leblanc, procureur de Roi à Albi, pour frais de procédure criminelle; — de Georges Prunet, geôlier des prisons épiscopales, pour le droit de geôle et la dépense des détenus, savoir : Jean Marty, dit Banne d'argent, condamné à mort; Jean Lugan, dit le capitaine Lugan; Antoine Clusel, Blaise et Honorat Anduze, père et fils; Ramond Ramond, dit Espasou; Pierre Gallan, dit Pierrottes, de Saint-Pierre Trévisy, appliqué à la question, puis mis à mort; Jean Raffi, dit

Fabrègues, et Jean Aves, dit Lescalpre. — Mémoires de chirurgiens et apothicaires, pour soins donnés à ces prisonniers qui tous avaient reçu plusieurs coups d'épée. — Rôle de la taxe des vacations de MM. les commissaires et députés à l'Assiette.

C. 427. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1601. — Pièces justificatives des comptes de Géraud Lebrun. Quittances : du prévôt Antoine Blanquet, pour frais de justice ; — des archers qui ont conduit les prisonniers à Toulouse; — du geôlier; — de Vitalis, greffier du prévôt; — de Jean de Linas, avocat à Réalmont, assesseur du prévôt; — des archers, pour avoir assigné les témoins dans les affaires prévôtales; — de Jacques Selariée, prévôt du diocèse de Castres, pour les témoins qu'il a fait comparaitre dans l'affaire Lugan et Pierrottes; — des individus de Villefranche et des environs qui ont contribué à l'arrestation dudit Pierrottes; — du sieur Cousin, lieutenant principal à Gaillac, pour avoir assisté à l'audition d'Escalpre; — du capitaine Bertrand, qui a arrêté Banne d'argent; — du capitaine du guet Jacques Estienne, dit Jaunes, qui alla chercher ledit Banne d'argent à Gaillac; — du médecin qui soigna ce criminel avant son exécution; — de Dusolier, pour ses vacations de député aux États; — du viguier qui est allé, avec le syndic Alary, saluer le connétable à Toulouse; — du syndic des prêtres de Sainte-Martianne d'Albi, pour le prix de la location d'une chambre dans le clocher, où étaient renfermés les balles et cordages de l'artillerie du diocèse; — du syndic Guison, pour frais de voyage; — du viguier Fontvielle, pour gratifications; — de Jacques Thuriès, pour prix d'une pipe de vin donnée, par ordre du gouverneur d'Ambres, au sergent Assalit qui commandait au fort de Satarn en 1595; — de Jean Delherm, premier consul de Rabastens, député aux États; de Jean Mathieu, exécuteur de la haute justice, pour augmentation de gages; — de Guillaume Golinac, lieutenant en la juridiction d'Albigeois, siège du Bout-du-Pont, comme assesseur du prévôt. — État des pertes éprouvées par le receveur, par suite de la variation dans le cours des monnaies d'or et d'argent.

C. 428. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1602. — Compte des recettes et dépenses pour les tailles, par le receveur Alary : recettes, 42,480 écus; dépenses, 42,480 écus. — Compte du même receveur pour les deniers avancés par lui ou empruntés et appliqués aux frais de justice et affaires urgentes : recettes, 2,500 écus; dépenses, 3,159 écus. — Payé à

Antoine Mascarenc, geôlier des prisons royales, les frais de la détention du consul de Blaye constitué prisonnier d'autorité du contrôleur général des gabelles. — Frais du procès de Jehan Manho, dit Jehan d'Alos, pour le meurtre de Paul Favarel, docteur de la ville de Cordes, et celui de Louis Marty, de Cahuzac. — Dépenses occasionnées par l'emprisonnement à Toulouse du docteur en droit Etienne Molinier, premier consul d'Albi, pour un prétendu arriéré de tailles. — Procédure contre Luc Peyre, dit Lucquetou, complice de d'Alos. — Achat de deux registres, grand raisin, chez Jacques Bonyol, maître libraire à Albi. — Autre compte d'Alary, pour emprunts et avances : recettes, 4,000 écus; dépenses, 4,544 écus. — Frais du procès en instance contre plusieurs individus se disant commis des visiteurs généraux et contrôleurs des gabelles et ayant, sous ce prétexte, commis des exactions dans plusieurs localités.

C. 429. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1602. — Pièces justificatives des comptes d'Alary. — Obligations contractées au nom du diocèse, au profit de François Dupuy, sieur de Saint-Juéry; d'Antoine Bonnafous; de Christophe de Chalvet, sieur de Lafauvelhe et conseiller au Parlement; de Ramond Séré, bourgeois d'Albi. — Contraintes en payement d'un arriéré de tailles, contre plusieurs communautés de l'ancienne recette de Cordes, département de Ventadour. — Procès-verbaux de diligence contre des habitants de Padiès, Valence, etc. — Consultation sur le différend occasionné par des amendes imposées à plusieurs consulats par le sieur d'Hautemar, contrôleur général des gabelles. — Requête et ordonnance pour l'élargissement de prisonniers faits d'autorité dudit d'Hautemar. — Pièces du procès soutenu par le diocèse pour se soustraire à des réclamations en matière d'impôts, faites par Nicolas de Labauve, sieur d'Arifat, conseiller du Roi, contrôleur général de ses guerres au gouvernement de Provence, ci-devant secrétaire du feu prince de Condé, commis par le Roi à la recette des deniers imposés sur ceux de la religion réformée et autres qui ont suivi leur parti, etc., etc. Inventaire analytique des pièces produites au procès par le sieur d'Arifat; lettres de ce seigneur, du consul de Réalmont Austris, du syndic Alary et autres; frais faits pour la transaction par les consuls de Réalmont et de Lombers. — Quittances : de Boudet, envoyé à Rodez pour y régler le compte du diocèse; — du syndic Delherm, pour voyages; — de Françoise Vedelly, pour intérêts; — du consul Combettes, de Gaillac, député aux États; — du greffier du prévôt, pour les frais de trans-

port à Albi et à Toulouse des sieurs de Larafinié, le cadet de Collongue, André Vessière ou Baruga et Pierre Huc, son gendre, faits prisonniers au château de Lombers; — de divers, pour frais de procédure dans l'affaire contre les prétendus agents du contrôleur général des gabelles.

C. 430. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1603. — Compte de Géraud Lebrun, receveur des tailles : recettes, 37,904 écus; dépenses, 36,340 écus. — Rentes et pensions constituées par le Roi sur les recettes du diocèse. — Gages des officiers. — Voyages. — Aumône « aux pauvres de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques d'Albi, en considération que c'est le réduit et refuge de tous les pauvres pèlerins passants » : 45 livres. — Mandement au profit des syndics Olivier Alary, receveur des décimes, et Jean Delherm, bourgeois de Rabastens. — Antoine Blanquet, prévôt, Géraud Vitalis, greffier, Jean Mathieu, exécuteur de la haute justice. — Procès-verbal de diligence contre les consuls et exacteurs de Padiés. — Lettres missives des consuls de Gaillac et de Rabastens au syndic Lanause, consul de Cordes, pour lui recommander certaines affaires à traiter tandis qu'il siègera aux États. — Ordonnance du Parlement pour contraindre le syndic à faire payer au prévôt Jean Clédier, les frais qu'il a exposés pour l'arrestation de Laurent Larolle, écolier, qu'il avait constitué prisonnier à la Conciergerie.

C. 431. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1604. — Compte de Jean Alary, receveur des tailles : recettes, 36,752 livres; dépenses, 36,985 livres. — Rentes et pensions constituées. — Gages des officiers. — Epices de MM. des Comptes. — Payé 324 livres à Jean Clédier, pour neuf mois de gages. — Compte de Jean Arquier, trésorier de la maison consulaire d'Albi, pour les emprunts nécessités par les affaires urgentes du diocèse et d'après les délibérations des diocésains : recettes, 8,505 livres; dépenses, 8,560 livres. — Voyages; frais de justice prévôtale; intérêts, etc. — Procès contre les gardes du sel pour extorsions, larcins, etc. — Frais de députation des consuls Delherm, de Rabastens, et Gilles Leblanc, d'Albi, aux États Généraux. — Comptereau de syndic Antoine de Lanause. — Voyage de Charles Lauthier à Paris, pour y suivre plusieurs procès au Conseil privé. — Compte du prévôt Clédier et du géolier Georges Prunet, pour Antoine Boyer, dit Jaletti, condamné à mort, et pour d'autres prisonniers conduits à Toulouse. — Frais de procédure par le lieutenant particulier Guillaume Golinhaç, contre les gardes du sel et pour leur

arrestation. — Rôle de la taxe des commissaires et auditeurs des Comptes.

C. 432. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1601. — Pièces justificatives des comptes d'Alary. — Frais de transfert à Albi de quatre gardes-sel constitués prisonniers par le prévôt Clédier. — Mandement pour frais de voyage à Alary, Leblanc et Delherm, députés aux États. — Poursuite d'une bande d'Égyptiens qui volaient les paysans. — Payé 5 livres aux prêtres de Sainte-Martianne, pour le loyer de la chambre du clocher où sont les munitions de l'artillerie; — 36 livres aux consuls de Penne pour la garde du château. — Dépense faite à l'hôtel de la Croix d'Or, par M. de Glassac, commis principal de l'Assiette. — Gratification à l'exécuteur Jean Mathieu. — Contraintes contre plusieurs communautés, à la requête d'anciens receveurs, pour des arriérés de tailles. — Correspondance de M. de Saissac relative à un vol de blé commis à son préjudice. — Réparation du pont du Buzet. — Procès criminel en la Chambre de l'Édit de Castres entre Hugues Martiel, de Laguèpie, prévenu, prisonnier à Albi, et le syndic du diocèse, ayant pris fait et cause pour les enfants de Gilz assassiné par ledit Martiel. Consultation sur ce procès par Arribat, avocat au sénéchal de Rouergue. — Lettre du syndic Alary à son collègue Lanause sur les prétentions des consuls de Réalmont à aller de tour aux États de la province comme les autres villes principales du diocèse et correspondance du consul de Gaillac à ce sujet. — Requêtes, ordonnances, etc., pour le paiement des rentes constituées. — Règlement par arbitres des restes à payer réclamés par les héritiers Lavedan à la communauté de Rabastens.

C. 433. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1605. — Compte des deniers royaux du diocèse, par le receveur Géraud Lebrun. Recettes : 37,095 livres; dépenses : 37,090 livres. — Compte de Jean Arquier, commis par le diocèse au maniement des deniers empruntés pour subvenir aux affaires urgentes du diocèse. Recettes : 12,000 livres; dépenses : 12,336 livres. — Comptes particuliers : du prévôt Clédier, pour la procédure contre Jacques Grimaldi, Bernard Razou, Jean Viguiet, dit lou Theulié, et Guillaume Pons, soi-disant gardes-sel, accusés d'avoir jeté du faux sel dans la maison d'un pauvre paysan des environs de Cordes; — du chirurgien et de l'apothicaire qui ont soigné les prisonniers de la Berbie; — de Georges Servientis, secrétaire du diocèse; — du géolier Prunet, pour la dépense

des quatre faux gardes-sel qui furent conduits à Montpellier et condamnés au fouet, et pour avoir fait communier le jour de Pâques un condamné à mort et les quatre faux gardes : il lui fut alloué pour ce fait une indemnité de 40 sous ; — du syndic Antoine Delherme, de Rabastens ; — de Gilles Leblanc, pour la conduite de maître Jean d'Aussaguel, prisonnier, à la requête du Procureur général près la Cour des Aides de Montpellier ; — de Charles Lauthier, chargé de suivre plusieurs procès au Conseil du Roi, notamment celui du diocèse de Béziers, pour les vivres du camp de Sommières ; — du greffier de la communauté de Rabastens, pour la procédure prévôtale contre maître François Veyrier, prêtre ; Ramond Falgayrac, Louis Pradier, Marguerite Couralhe et autres, accusés de vols. — Quitances : de Genton, consul d'Albi, et de Paule, de Gaillac, députés aux États de la province ; — de Gilles Leblanc, premier consul d'Albi, député à une assemblée convoquée au Pont-Saint-Esprit, par Ventadour ; — de l'exécuteur Mathieu, etc., etc.

C. 434. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1605. — Pièces diverses, à l'appui des comptes de cette année. — Lettres, mémoires, etc., relatifs à l'affaire des faux gardes-sel. — Correspondance des syndics Alary et Delherme relative à des contraintes exercées par le receveur général sur les receveurs diocésains. — Le consul de Réalmont, Montfrais, au nom des vingt-deux consulats dépendant du bureau des finances établi dans cette ville, demande à Gabriel Corras les comptes des années 1589 et 1590. — Délibération du bureau des Comptes autorisant les receveurs à emprunter pour payer les tailles de deux mois, attendu la pauvreté du diocèse. — Arrestation des receveurs Alary et Lebrun, à la requête des receveurs généraux, et paiement, par le diocèse, des frais occasionnés par cette arrestation. — La Cour des Aides de Montpellier ayant jugé en faveur de Corras, le diocèse rembourse aux consuls de Réalmont les frais du procès. — Vacations de François de La Roquebouillac, sieur de La Guimerie, commissaire principal de l'Assiette. — Remboursement au seigneur de Saissac des frais occasionnés par l'arrestation du voleur Pierre Reste ; lettre de ce seigneur qui envoie le voleur à Albi, où il fut condamné à mort. Reste est l'un des cinq prisonniers que le géolier fit communier le jour de Pâques.

C. 435. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1606. — Compte des deniers royaux du diocèse,

par le receveur Jean Alary : recettes, 37,046 livres ; dépenses, 37,069 livres. — Compte de Jean Arquier, trésorier consulaire d'Albi, commis par délibération de l'Assiette à la gestion des deniers empruntés pour les affaires urgentes du diocèse : recettes, 8,500 livres ; dépenses, 8,672 livres. — Aumône à Jean Gardelle, pauvre prisonnier, détenu depuis trois ans, pour lui acheter des habits, car il était nu : 6 livres. — Remboursement aux consuls de Réalmont d'un *taxat* obtenu contre eux par les demoiselles Nicole et Louise de Vienne, filles et héritières de Claude-Antoine de Vienne, baron de Clervaux. — Indemnité aux consuls de Penne pour la conservation du château. — Information contre le capitaine Robert et les gens de sa compagnie se disant « Égyptiens ». — Poursuites contre le capitaine Pezous, pour excès et vols. — Visite du pont à reconstruire dans la juridiction de Lombers, au lieu dit Lapalette. — Arrestation, aux Cabannes de Cordes, de cinq « Égyptiens » qui sont amenés à Albi, par le prévôt. — Reconstruction du pont de bois de Lafenasse. — Des soldats sont envoyés au château de Lombers, par ordre du Parlement, pour réduire à l'obéissance le sieur de Varanhes qui y commandait. — Payé à l'exécuteur 50 sous pour avoir fustigé Elias Astié, forgeron, de Lafenasse, et 15 sous au trompette qui a proclamé la condamnation. — Vacations des députés aux États, Blanquet, premier consul d'Albi, et noble Louis de Laprunne, premier consul de Cordes. — Réparation du pont des Vallières, à Rabastens. — Frais de la garnison de Lombers. — Frais de voyage de Roch de Paule, de Gaillac. — Pièces d'un procès relatif à un compte de vivres et remontant au siège de Salvagnac, en 1586 ; on y remarque des lettres de Raymond Balat, messenger de la reine de Navarre. — Voyage du prévôt à Salvagnac, sur la nouvelle que le vicomte de Salvagnac avait été tué avec le sieur de Clairac ; il constata que Salvagnac avait cinq coups d'estoc aux reins et Clairac un coup d'épée à la gorge. Le prévôt s'attache à la poursuite du sieur de Rivières et du capitaine Enguisse accusés de ce double crime. Arrivé à Lasalle, près de Damiatte, il somme le cadet Jean de Frausseilles de lui dire où il a conduit Enguisse, son beau-frère, et ayant appris qu'il est à Lombers, il s'y rend en toute hâte. Ordre du Parlement pour l'arrestation des assassins. Investissement du château, etc.

C. 436. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1606. — Pièces à l'appui des comptes de cette année. — Quitances de Gilles Leblanc, pour la visite du pont

de Lafenasse, qui était tombé; — de David Sabatier, consul de Lombers, pour le remboursement des frais du procès des héritiers de Vienne; — de Pierre Austray, consul de Réalmont, pour frais de reconstruction du pont de bois de Lafenasse; — des députés aux États Généraux de la province; — du prévôt et de l'exécuteur de la haute justice; — des créanciers Jean de Monestiés, sieur de Labonnette, le sieur de Saint-Juéry et autres, pour les intérêts; — du syndic des prêtres de Sainte-Martianne, pour le loyer de la chambre qui sert d'arsenal; — de Jean de Saint-Paul, maître maçon, de Toulouse, pour la visite des ponts; — des onze soldats envoyés à Lombers, avec l'huissier Boyer, pour contraindre le sieur de Varanhies à livrer le capitaine Enguisse; — du prévôt Clédier et du greffier Vitalis, pour les frais du procès de Pezous et Astié; — des consuls de Penne pour la garde du château, etc. — Frais de procédure contre le capitaine Robert et autres voleurs se disant « Égyptiens ». — État des dettes du diocèse, vérifiées par la commission des comptes de l'Assiette. — Mandes de 4,300 livres, par les États de Pézénas, pour la portion du diocèse dans la réparation des ponts de la sénéchaussée de Carcassonne et de 900 livres pour la réparation des villes frontières. — Obligations par le diocèse en faveur : de Claire Bandinelli, veuve Martin; — de Samuel Pradal, docteur en médecine; — des enfants d'Anne Escarlan, veuve Crozet; — du sieur de Galaup, etc. — Ordonnances des trésoriers généraux, correspondance, etc., relatives à la comptabilité.

C. 437. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1607. — Compte des tailles présenté par Géraud Lebrun, receveur alternatif du diocèse : recettes, 36,282 livres; dépenses, 34,723 livres. — Comptes particuliers : du capitaine Géraud Roques, employé contre les gardes des gabelles; — du prévôt Jean Clédier, pour frais de justice; — d'Adrien Cabrol, emprisonné à Toulouse, pendant six semaines, pour s'être rendu dépositaire des meubles du receveur Alary, poursuivi par le receveur général; — de Servientis, notaire du diocèse; — de Charles Lauthier, pour voyages, à la poursuite des procès du diocèse. — Obligations au profit du sieur Chassan, de M. de Saint-Juéry, du comte d'Aubijoux, du docteur Pradal, de Réalmont; du notaire Pélissier, de Jean Alary, de François Lebrun, de Crozet, de Galaup, de Maffre de Paule et de Genton, qui ont prêté au diocèse pour la garnison du château de Lombers. — Transport d'une créance sur le diocèse à Antoine de Thomas, sieur de Roquecourbe, par Jacques de Maugis, de la prévôté

de Réalmont et Madeleine de Saint-Maurice, sa femme. — Quittances sur mandements par : les syndics Laprunne et de Paule; — Lecaron, au nom du comte d'Aubijoux, pour intérêts; — de divers, pour les frais d'arrestation des complices de Claude Duboys, faussaire; — des sieurs de Linas et Delmas, avocats de Réalmont, assesseurs dans la procédure prévôtale contre ledit Duboys, qui était de la religion réformée; — pour la procédure suivie contre David, Jean et Abraham Galinier, Paul Brousse et Jean Fraissinet, prisonniers condamnés par arrêt de la Chambre de l'Édit de Castres et exécutés; — des prêtres de Sainte-Martianne, pour le loyer de l'Arsenal qui vient d'être transféré au gros boulevard; — de Papailhou, pour fourniture de poudre et mèches à l'arsenal et à la garnison de Lombers; — de Géraud Garric, serrurier, pour nettoyage et rhabillage des arquebuses envoyées à Lombers; — de divers, pour frais de poursuites contre deux gardes-sel accusés de malversation et d'extorsion sur les pauvres paysans; — de noble Jean de Brissac, exempt des gardes-du-corps du Roi, ayant ci-devant commandé au château de Lombers, pour remboursement de fournitures faites à la garnison; — des consuls de Penne, pour le frais de la garde du château; — de Jacques Thuriès, maître de la police de la ville d'Albi, pour les préparatifs de l'entrée de Monseigneur le connétable et de M. de Montmorency, son fils, dans ladite ville d'Albi.

C. 438. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1607. — Pièces à l'appui des comptes de cette année. — Ordonnance de prise de corps par le juge d'Albigois, contre un garde-sel. — Le syndic Laprunne prend fait et cause pour un pauvre paysan faussement accusé par un garde-sel. — Poursuites exercées, au nom du diocèse, contre plusieurs gardes-sel, pour excès, extorsions, enlèvement d'une femme mariée, etc. — Contrainte exercée à tort par le receveur général contre Gabriel de Corras, pour un arriéré de compte. — L'entrepreneur du pont de Lafenasse est mis en demeure de terminer les travaux. — Pourvoi au Parlement pour obtenir un règlement sur la procédure prévôtale. — Protestation par David Barrau, de Réalmont, ancien receveur, contre les poursuites dont sa gestion est l'objet. — Extrait du bail de la levée des tailles fait avec Géraud Lebrun, receveur, qui est autorisé à prêter de ses deniers pour les termes échus, attendu la pauvreté du pays. — Lettres patentes du roi Henri IV (signature), pour la suppression de l'office de receveur triennal des tailles au diocèse. — Autres lettres patentes fixant les remises à accorder

au receveur Alary. — Arrêt du Conseil d'État relatif au compte des deniers extraordinaires qui doit être présenté à la Chambre des Comptes. — Ordonnance du connétable portant suspension de cet arrêt, sur la demande du diocèse.

C. 439. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1608. — Compte de Jean Alary, receveur des tailles, pour les deniers accordés au Roi : recettes, 42,654 livres; dépenses, 41,400 livres. — Compte de Géraud Lebrun, receveur des deniers extraordinaires : recettes, 53,644 livres; dépenses, 53,644 livres. — Les principaux articles de la dépense sont : la subvention accordée au Roi, l'entretien de la compagnie du connétable, les travaux publics, les intérêts échus, les gratifications votées par l'Assiette, les frais de geôle et de procédure, etc. — Compte de Jean Arquier, commis à la gestion des deniers empruntés, en 1607 et 1608, pour les affaires urgentes du diocèse : recettes, 9,000 livres; dépenses, 9,844 livres. — Signification au receveur Alary d'un arrêt du Conseil qui ordonne le paiement d'une demi-année des rentes constituées sur les deniers de l'aide, octroi, etc. — Compte particulier du geôlier Georges Prunet, pour les dépenses de Claude Duboys, faussaire, détenu depuis le 24 septembre 1607 jusqu'au 20 octobre 1608, qu'il fut livré au prévôt Clédier, pour être conduit à Toulouse. Le geôlier demandait 284 livres « l'ayant bien norry, tenu couché, levé et servy à cause de sa vieillesse, et néanmoins tenu en bonne et seure garde, attendu l'importance de sa capture »; son compte fut réduit à 24 livres, attendu qu'il ne pouvait être accordé que le droit de geôle à raison de 4 sou 3 deniers par jour. Un autre article, concernant maître Durand Caramoux, notaire à Sénagats, complice de Duboys, est rejeté en entier; le geôlier demandait 40 sous par jour « l'ayant norry et servy, à cause de sa vieillesse, et suivant le commandement des syndics, avec plus d'avantage et meilleur traitement que les autres prisonniers, lui administrant pain, vin, potage et autres commodités, couché en bon lict, etc. ». Il y a encore parmi les complices de Duboys, Jean de Cornelhan, maître Antoine Petrucia, etc. Tous furent conduits à Toulouse. — Compte du syndic Laprun.

C. 440. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1608. — Pièces présentées à l'appui des comptes de cette année. — Quittances : du geôlier de la Berbic, pour la dépense des prisonniers prévôtals; — de divers, pour l'arrestation des complices de Duboys, faussaire; — des assesseurs dans la procédure suivie contre Duboys;

— de Laurent Barthe, envoyé dans les consulats frappés d'amendes par le visiteur des gabelles, sous le prétexte qu'ils n'avaient pas suffisamment gabellé. Barthe devait dire aux consuls de ne pas payer ces amendes, attendu que le diocèse en avait appelé. — Obligations par le diocèse au profit des sieurs : Jean de Monestiés, sieur de Labonnette; Jean de Rességuier, avocat; Louis d'Amboise, comte d'Aubijoux; Chassan, médecin, et de Claire de Bandinelli, veuve de Gaspard Martin. — Lettre du syndic Alary à son collègue Laprun, le priant d'apporter sa clef des archives, afin qu'on puisse en tirer les papiers nécessaires pour la reddition des comptes. — Lettre du syndic Alary au sieur d'Albine, premier consul de Rabastens, député aux États de Pézénas; elle est entièrement relative à la maladie du député Golinac, qui est à la dernière extrémité. Alary envoie un exprès avec de l'argent. — Arrêt de la Cour des Comptes qui condamne le syndic et le greffier du diocèse à 4,000 livres d'amende, pour n'avoir pas fourni les acquits à l'appui des comptes des deniers imposés. — États des dettes du diocèse. — Requête du consul de Penne demandant à l'Assiette de faire reconnaître leur droit de justice criminelle et de police contre les commis du fermier des gabelles qui ne voulaient pas qu'ils connussent de la loyauté des mesures du sel. — Mémoire (en langue vulgaire) pour les consuls de Cordes se rendant aux États particuliers du diocèse, sur ce qu'ils doivent faire et dire lorsqu'il s'agira d'imposer les communautés de leur ressort.

C. 441. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1609. — Impôts et comptabilité. — Articles présentés au Roi par les trois États du diocèse et répondus par Sa Majesté en Conseil, relativement aux dépenses annuelles et nécessaires dans l'administration du diocèse, ainsi qu'aux suppressions et diminutions opérées sur le rôle de ces dépenses par le Conseil d'État. — Comptes du receveur Géraud Lebrun : recettes ordinaires, 38,403 livres; extraordinaires, 33,611 livres; total, 72,014 livres; — dépenses ordinaires, 36,833 livres; extraordinaires, 33,636 livres; total, 70,469 livres. — Contraintes pour le paiement d'une demi-année des rentes constituées et correspondance à ce sujet. — Obligations par le diocèse au profit de Jacques de Ginolhac, juge de la Temporalité; de noble Jean de Monestiés, sieur de Labonnette; de Jean d'Izarn, régent de la Temporalité, etc. — Quittances : du prévôt Jean de Clédier et de son greffier, pour divers actes de procédure et pour être allés à cheval, avec archers, au lieu

de Milhars, réclamer au sieur de Saissac, de l'ordre de premier président de Verdun, Jean de Cuq, dit Jean de Salvi, voleur insigne, que ledit de Saissac retenait prisonnier et qu'il ne voulait pas livrer; — de Vitalis, greffier du prévôt, pour ses gages, à raison de 21 livres par mois, et pour frais de procédure, voyages, etc.; — du prévôt, pour frais de procédure contre des gardes-sel prévenus de concussions; — de Ramond Séré, envoyé à Toulouse pour l'affaire du décri des monnaies d'or étrangères; — de Géraud Garric, serrurier, « pour avoir ferré à neuf les deux drapiers qui ont été faitz pour servir d'archifz pour mettre et tenir toutz les papiers du diocèse »; — des assesseurs du prévôt; — de Pierre de Vernies, sieur de Lamothe, pour l'arrestation de Vaysière, prévenu prévôtale; — de Louis Poussoy, pour le remboursement de deniers prêtés à Lauthier, député à Paris, pour les affaires du diocèse; — de l'exécuteur Mathieu, pour aumône, à cause de sa pauvreté.

C. 442. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 22 pièces, papier.

1610. — Impôts et comptabilité. — Articles accordés entre les syndics généraux de la province et les receveurs, pour la levée des tailles, en exécution d'une délibération des États. — Ratification par le Roi du bail fait avec Alary, pour la levée des tailles dans le diocèse. — Emprunts diocésains. — Requêtes à l'Assiette par plusieurs communautés contre des consuls gentilshommes qui imposent sur les habitants au delà des contributions exigibles d'après les mandes. — Rapport à l'Assiette sur la requête du sieur Cammas, de Labastide-de-Lévis, tendante au remboursement des sommes versées au Trésor pour l'acquisition forcée des biens saisis sur les protestants dans cette communauté et rendus à leurs anciens propriétaires, en exécution des traités de pacification. — Reçu de poudre, plomb, corde à mèche, etc., par le sieur de Saint-Michel, commandant à Lombers. — Compte du receveur Alary : recettes ordinaires et extraordinaires, 68,089 livres; dépenses, 68,165 livres. — Compte de Jean Arquier pour les affaires urgentes : recettes, 6,639 livres; dépenses, 7,142 livres. — Frais du procès de Charles Puech, de Lavoute : cet accusé s'étant déclaré protestant, on fit venir de Réalmont, comme assesseur, l'avocat Jean Delmas, qui resta cinq jours à Albi, à 4 livres par jour. — Aumône de 12 livres à l'exécuteur Mathieu, à cause de son extrême pauvreté. — Frais du procès de Jean Vayssière et des soins qu'on dût lui donner, car il avait été blessé lors de son arrestation; comme il était protestant, on prit encore pour assesseur l'avocat Delmas, qui resta deux jours à Albi.

— Dépense faite par le greffier du prévôt, deux archers et le trompette d'Albi, qui sont allés à cheval à Pampebonne pour y saisir au corps les sieurs Jean Besombes, Jean Dega et Jean de Salvi, prévenus prévôtals, et « les crier », faute de pouvoir les appréhender. — Salaire des messagers envoyés dans les communautés pour dissiper les faux bruits que l'on y répandait et faire crier « Vive le Roy! » suivant le commandant du Parlement. — Déjà des bandes armées se formaient dans le diocèse; dix archers à cheval et vingt hommes de pied sont envoyés pour les dissiper. — Le diocèse députa Georges Chassan, consul d'Albi; Nicolas de Rabastens, sieur de Bleys, et Jean Arquier aux États convoqués au Pont-Saint-Esprit; Arquier remplaçait le syndic.

C. 443. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1611. — Compte de Géraud Lebrun, receveur des tailles : recettes, 63,419 livres; dépenses, 64,990 livres. — Autre compte du même receveur pour les frais d'États et d'Assiette : recettes, 10,296 livres; dépenses, 10,280 livres. — Compte de Guy Reynès, pour les affaires urgentes : recettes, 2,000 livres; dépenses, 1,927 livres. — Autre compte pour les affaires urgentes, par le même : recettes, 6,500 livres; dépenses, 6,950 livres. — Mandement de 240 livres (20 janvier) au profit de Jérôme Dupuy, consul d'Albi et capitaine, envoyé avec deux hommes à cheval du côté du Quercy, pour s'assurer des nouvelles qui venaient de ce côté sur l'assassinat du Roi. Il avait perdu son cheval. — M. de Combettes, juge d'Albigeois, est député en Cour pour les affaires du diocèse. — Salaire de trois archers du prévôt qui avaient été chargés de chasser une compagnie « d'Égyptiens », du diocèse où ils commettaient toutes sortes de mauvaises actions. — Frais de la justice prévôtale : gages du prévôt, de son greffier, de l'exécuteur, etc. — Comptes particuliers : de Charles Lauthier, pour plusieurs voyages faits par lui en Cour dans l'intérêt du diocèse; — des syndics Jean d'Aussaguel, docteur en droit, et Pierre Duvernet d'Aurivilliers; — de Guillaume Vaissière, député à Montpellier, pour l'apurement du compte des tailles et pour les poursuites contre les visiteurs des gabelles.

C. 444. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1611. — Pièces à l'appui des comptes de la gestion. — Rôle de la dépense faite par Clément Bédoret, greffier du prévôt, envoyé à Toulouse, le 18 janvier, pour avoir nouvelle certaine sur l'attentat qu'on disait avoir été

commis contre le Roi et la Reine. — Quittances : par les syndics d'Aussaguel et d'Aurivilliers ; — par l'exécuteur Mathieu, pour ses gages fixés à 20 livres par le Roi ; — du F. Hyacinthe Suarez, prieur des FF. Prêcheurs d'Albi, pour aumône, et du F. Gaspard Gauthier, prieur des Carmes ; — des FF. Bernard Mauret, du couvent de Saint-François de Rabastens ; Abraham Raissailh, des Trinitaires de Cordes ; Jean Abregal, des Augustins de Lisle, aussi pour aumônes. — Pièces fournies par Vaisière, à l'appui de son compte particulier. (C. 443.) — Compte de Georges Prunet, géolier, pour la dépense des prisonniers prévôtés. — Actes d'obligation pour deniers empruntés par le diocèse au sieur de Galaup et au baron d'Ambres. — Arrêt de la Chambre des Comptes, prononcé (15 octobre) à la décharge de Gabriel de Corras, chargé de la recette des deniers levés, de l'autorité du roi de Navarre, en 1573 et 1574, pour le soutien des églises réformées du diocèse d'Albi.

C. 445. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 32 pièces, papier.

1611. — Impôts et comptabilité. — Frais du procès fait à Antoine Roquette, dit Cuzomme, forgeron, de Ledergue, voleur et sacrilège. Les pièces de la procédure sont jointes à l'état de frais. Roquette, condamné à mort, avait vu commuer sa peine en six ans de galères. Peu de temps après sa mise en liberté, il fut arrêté dans l'église de Saint-Étienne de Brès, au moment où il dérobaient les ornements et les vases sacrés. Il avait forcé la porte d'entrée. — Il y a au dossier neuf lettres qu'il écrivit à un neveu qu'il avait à Ledergue, pour le prier de lui venir en aide. — Les conclusions du procureur du Roi étaient que le coupable fut conduit au Brès par l'exécuteur, pour y faire amende honorable le dimanche, pendant l'office et à la porte de l'église, en chemise, nu pieds, la hart au cou et demander pardon à Dieu et aux hommes, et le lendemain être pendu et étranglé à une potence où son corps devait rester attaché jusqu'à ce qu'il fut consumé par le temps. Il concluait, en outre, à ce qu'il fut au préalable appliqué à la question pour savoir quels étaient ses complices. Roquette fut condamné aux galères perpétuelles.

C. 446. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1612. — Compte du receveur Jean Alary, pour les deniers ordinaires : recettes, 34,934 livres ; dépenses, 34,934 livres. — Suite de l'affaire Cammas, de Labastide-de-Lévis, relativement à l'emprunt forcé sur les biens des protestants. (C. 442.) — Mandement au profit de Pierre de Corras, héritier de l'ancien receveur de Réalmont,

Gabriel de Corras, pour solde de tout compte. — Commission pour l'imposition des gratifications accordées par les États au connétable, aux deux Montmorency et à Ventadour ; protestation de Claude de Galaup, consul d'Albi, contre la répartition qui surcharge le diocèse de 4,000 livres. — Remboursement d'avances faites pour les tailles par le receveur Alary, les habitants du diocèse n'ayant pu payer les impositions aux époques fixées, à cause de la mauvaise récolte de l'année.

C. 447. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

1613. — Impôts et comptabilité. — Requête de Bernard Portal, relative à un reliquat de compte de deniers provenant de la vente des biens des protestants, à Cahuzac, en 1568. Le capitaine qui commandait la garnison royaliste de Cahuzac avait pris de force cet argent à Portal, qui en demandait décharge. — Honoraires du chirurgien qui a donné ses soins au prisonnier Cuq, sur la requête du syndic. — Actes d'obligation pour argent prêté au diocèse, principalement lorsque la compagnie du connétable y tenait garnison. — Poursuites du syndic du diocèse contre les consuls de Rabastens, Valence, Cahuzac, Montmiral, Puycelsi, pour l'apurement des comptes de l'emprunt forcé de 1569 sur les biens des protestants. — Arrêt de la Chambre des Comptes homologuant la décharge d'un quartier des tailles de 1578 accordée par le Roi ; ledit arrêt présenté par le receveur du diocèse à l'appui de ses comptes. — Poursuites contre de Laprun, sieur de Cardonnac, pour le paiement des tailles, requête à ce sujet par les habitants de la communauté. — Compte des deniers ordinaires par Jean Alary : recettes, 29,438 livres ; dépenses, 29,494 livres. — Etat des dettes du diocèse pour les quatre dernières années, s'élevant à 46,054 livres, et commission du Roi pour l'imposition de cette somme.

C. 448. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1614. — Comptes du receveur Géraud Lebrun : recettes, deniers ordinaires, 34,046 livres ; dépenses, 34,055 livres ; — Recettes extraordinaires, 44,554 livres ; dépenses, 44,584 livres. — Etat des dettes, s'élevant à 42,800 livres et commission pour l'imposition de cette somme. — Etat de la dépense occasionnée par l'entrée solennelle de l'amiral, lieutenant général en Languedoc dans la ville d'Albi, en juin 1613, et commission pour imposer les 9,200 livres, formant le total de cette dépense. A la suite se trouve le détail des sommes dues pour l'entretien de la compagnie de ce

haut fonctionnaire dans le diocèse, pendant quarante-cinq jours. Il y avait 64 hommes et la dépense s'élève à 7,760 livres. — Poursuites contre le greffier du prévôt pour extorsions. — Extrait des lettres patentes obtenues par le receveur Jean Alary au sujet de ses remises. — Nouvelle requête des jurats de Cardonnac contre le sieur de Laprunne, qui refusait de payer les tailles (C. 447). — Taxe des vacations pour la vérification des comptes.

C. 449. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1615. — Comptes du receveur Jean Alary : ordinaire, recettes et dépenses, 31,368 livres; extraordinaire, recettes, 31,159 livres; dépenses, 31,189 livres. — Réquisitions pour le paiement des vacations accordées aux députés du diocèse aux États de la province. — Députation envoyée à Carcassonne, sur la demande de Montmorency, par les habitants de Réalmont. — Frais de justice; poursuites contre : Marquis de Bessières de Lapeyrière; — les serviteurs du comte de Panat; — le prêtre Guiesse, accusé de vol sur un grand chemin avec violence; — les sieurs Enjalbert, de Lapanouse et autres, pour invasion à main armée dans une métairie; — des brigands qui dévastaient la baronnie de Curvalle et assassinaient les habitants. — Enregistrement par les trésoriers généraux de commissions autorisant des impositions extraordinaires. — Rôle des actes faits pour le compte du diocèse, par le notaire Servientis.

C. 450. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier; (1 imprimée).

1616. — Compte des deniers ordinaires par Géraud Lebrun : recettes, 31,428 livres; dépenses, 31,343 livres. — Lettre du premier Président Deverdun demandant l'augmentation du nombre des archers du prévôt. — Arrêt en faveur du notaire Géraud Vitalis, greffier de la ville d'Albi, portant qu'un arrêt rendu contre lui n'implique pas note d'infamie et ne le rend pas incapable d'exercer des fonctions publiques. — Requête du syndic pour la diminution des dépenses qu'occasionne la justice prévôtale. — « Responce à certain imprimé intitulé memoire à ceux qui sans dessein ny interest particulier affectionnent le bien et soulagement des habitans de la Province de Languedoc. » Cette réponse est imprimée. — Dépense pour la conduite du sieur de Lapeyrière à Toulouse, avec une escorte de vingt-cinq soldats. — Contrats d'obligation par le diocèse, en faveur des sieurs François de Clary, premier Président; de Marmiesse, avocat; de Cathelan, avocat; Chassan, médecin; de Blandinières; d'Aussaguel; noble Jean Teyssier, bourgeois; Elie Dupuy,

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

sieur du Castelviel; François Dupuy, sieur de Saint-Juéry; Tiravieille, marchand, etc. — État des dettes contractées pendant les troubles pour conserver le diocèse au Roi.

C. 451. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 52 pièces, papier (1 imprimée).

1617. — Comptes du receveur Jean Alary : deniers ordinaires, recettes et dépenses, 28,479 livres; deniers extraordinaires, recettes, 56,514 livres; dépenses, 54,649 livres. — Plaintes adressées au Roi par les États contre la Cour des Aides de Montpellier, pour la conservation des privilèges de la province. — Lettres d'évocation au Conseil privé, d'une instance pendante à la Cour des Aides. — Lettres de provision de François Lebrun, en qualité de receveur ancien des tailles. — Comptereau des frais de l'Assiette et ordonnance de paiement. — Quittances : de François de Montagu, commissaire principal de ladite Assiette; — des députés aux États de la province; — des congrégations religieuses, pour aumônes; — de Jean Mathieu, exécuteur de la haute-justice, etc. — Requête du collecteur de Rabastens, qui ne peut recouvrer la cotisation du sieur de Jalenques, baron de Castelferrus, pour son château de Marcux, juridiction de Rabastens.

C. 452. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1618. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires et état des sommes imposées sur le diocèse en cette année. — Ordonnances de décharge au profit des receveurs des années 1609 à 1616. — Bail de l'équivalent du diocèse au sieur Vallescore, de Montpellier. — Arrêts de la Chambre des Comptes, portant décharge en faveur des héritiers de Michel Dupuy, de Réalmont, receveur en 1577 pour les églises protestantes au nom du vicomte de Paulin, et des héritiers de Pierre Milhon, receveur en 1585, d'autorité du sieur de Tanus, pour le parti royaliste. — Ramond Séré et autres demandent des gratifications pour services rendus au diocèse. — Frais du voyage fait à Paris, au nom du diocèse, par le sieur de Roquefeuil, pour empêcher de fortifier Ambialet, d'y construire un pont sur le Tarn, et de réparer les fortifications de Curvalle. — Achat de poudre, à raison de 60 livres le quintal. — Dépenses faites pour réprimer la mutinerie de Gaillac et de Lisle, à l'occasion de la traite des blés. — Accord avec les consuls de Mailhoc, pour les dommages causés à cette communauté lors du passage des troupes allant au siège de Lombers. — Réparation au pont de Thuriès, sur le Viaur, commune de Pampelonne. — Solde

2

des deux archers chargés de conduire hors du diocèse une « bande d'Égyptiens » qui y commettaient des excès.

C. 453. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 64 pièces, papier.

1619. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires; états des dettes vérifiées. — Vacations de Jacques Rolland, bourgeois de Rabastens, député aux États de Pézénas, par les villes de Cordes, Gaillac et Rabastens. A l'appui de cet article de dépense sont des lettres de convocation du roi Louis XIII (signature) et de Montmorency (signature). — Quittances: du prévôt Clédier; — du juge Combettes, l'un des députés envoyés à Toulouse pour saluer madame de Montmorency; — des prêtres de Sainte-Martianne d'Albi, pour le loyer du clocher converti en arsenal; — de Georges Papailhou, maître poudrier d'Albi, pour poudre livrée à la ville; — de Guillaume Leblanc, écolier, pour écritures et pour avoir accompagné aux États le syndic Gilles Leblanc, son père, en qualité de secrétaire. — Requête de David Ricard, qui a établi à Castres, depuis quelque temps un bureau des messageries, pour porter toutes sortes de lettres, hardes, paquets, etc., aux bureaux de Toulouse, Carcassonne, Montpellier et Paris, en passant par le diocèse d'Albi: il avait établi cinq messageries et il demande une subvention.

C. 454. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1620. — Compte des deniers ordinaires: recettes, 27,466 livres; dépenses, 27,474 livres. Deniers extraordinaires: recettes, 48,333 livres; dépenses, 48,055 livres. — Requête au Roi, par les États, relative à la comptabilité. — Lettre de Montmorency (signature) aux diocésains, sur la convocation des États Généraux. — Rôle de frais dans le procès criminel de Jacques Moisset, dit la Magdalène. — Requête des consuls de Penne, relativement aux paroisses de La Madeleine, Larroque de Séguy et Saint-Vergondy, se disant de la sénéchaussée de Toulouse. — Lettres patentes portant validation d'une imposition de 3,656 livres destinée à rembourser un emprunt fait pendant les troubles pour conserver le diocèse au Roi. — Solde des dépenses occasionnées en 1614 par le siège du château de Saint-André, où s'était renfermé le sieur de Saint-Germier. — Inventaire des actes relatifs au remboursement de l'emprunt forcé fait sur les habitants catholiques de Labastide-Dénat, en 1569, pour l'achat des biens saisis sur les protestants. — Quittances: de Jean de Fonvieille, avocat, à Toulouse; — du vignier Pierre de Fonvieille; — du premier consul d'Albi, Rességuier; — du greffier du prévôt

pour procédures à l'occasion du meurtre de Capmas, curé de Montels et d'autres crimes; — du baron de Les cure, gouverneur de Lombers, pour le charroi du bois de chauffage nécessaire à la garnison, charroi que Les cure voulait faire faire par corvées, en sa qualité de châtelain, ce que le diocèse ne souffrit pas; — du maître poudrier, pour poudre et salpêtre fournis à l'arsenal de la ville; — de Louis de Lebrun, écuyer, gendarme de la compagnie de la Reine-mère; — de Roch de Combettes, juge d'Albigeois, etc.

C. 455. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 16 pièces, papier.

1621. — Comptes de François Lebrun, arrêtés au bureau des finances. Deniers ordinaires: recettes, 27,406 livres; dépenses, 26,990 livres. Deniers extraordinaires: recettes, 36,258 livres; dépenses, 33,186 livres. — État des dettes du diocèse. — Commission, signée du roi Louis XIII et datée du camp devant Montauban, pour imposer sur la province la dépense occasionnée au diocèse d'Albi par le passage des troupes. — Arrêt du Conseil transférant de Castres à Lautrec le bureau des recettes du Trésor. — Rejet d'une requête du fermier de l'équivalent, qui demandait une diminution sur le prix de son bail, à cause des guerres. — Requête des consuls d'Alban pour une remise de tailles, en considération de la ruine de leur ville. — Le paveur Jean Pierre, natif de Luxembourg, établi à Albi depuis six ans et n'ayant plus rien à y faire, demande une indemnité pour retourner dans son pays. — Inventaire des pièces adressées aux députés du diocèse aux États de Carcassonne.

C. 456. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1622. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires. — Lettre de Montmorency relative à des communications de pièces à faire aux trésoriers de France, siégeant à Toulouse. — Arrêt du Conseil d'État rejetant sur toute la province les dépenses faites par le diocèse d'Albi, pour l'entretien des gens de guerre. — État des emprunts contractés par le diocèse. — Somation du syndic des habitants de Gaillac, au secrétaire du diocèse, d'avoir à lui représenter le procès-verbal de l'Assiette. — Dénonciation contre les consuls de Salles qui ont imposé, sans mande, les habitants de cette communauté. — Requête des consuls de Giroussens, pour être remboursés des dépenses par eux faites à la poursuite d'une bande de voleurs et d'assassins retirés dans la forêt de Giroussens et qui répandaient la terreur dans les environs. Treize de ces brigands furent arrêtés, condamnés à mort et exécutés. Le chef de la bande eut à subir la

question. — Contestations avec le sieur Salvan, fermier de l'équivalent.

C. 457. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1623. — Comptes du receveur Géraud Lebrun. Deniers ordinaires : dépenses, 27,507 livres. Deniers extraordinaires : dépenses, 82,239 livres. Total général des dépenses, 109,746 livres. — Imposition pour les dettes : 45,429 livres. — État des sommes dues à plusieurs communautés pour avances faites pendant les troubles : Gaillac, 1,339 livres; Rabastens, 5,309; Monestiés, 440; Lisle, 1,876; Cordes, 1,000; Montmiral, 833; Puyelsi, 362; Penne, 200. Pour ces cinq dernières communautés, il s'agit d'avances faites pendant le siège de Bruniquel. — Requête des consuls de Paulin relative à un arriéré de tailles levées par ordre de Rohan. — Arrêt de la Cour des Comptes à ce sujet. — État des sommes dues aux comptables des diocèses, après vérification de leurs comptes. Le premier article est celui de Mallard, capitaine du château de Penne, à qui il est dû 150 livres.

C. 458. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1621. — États des sommes imposées sur le diocèse pour l'extraordinaire; des recettes et des dépenses des deniers de toute nature, et de la part du diocèse dans les frais des États de la province. — Répartition des 3,000 livres accordées pour les frais de l'Assiette. — Requête en remboursement de frais de guerre par le consul de Denat qui siège à l'Assiette, en remplacement du consul de la ville de Lombers qui pactise avec les rebelles. — Lettre missive autographe de l'évêque d'Elbène « à Messieurs des Trois Estats du diocèse d'Alby », datée de Paris, et relative au collège d'Albi. — Contrainte contre le receveur Lebrun, pour l'arriéré des tailles à lever sur les lieux occupés par les rebelles. — Délibération relative à des avances faites par ce receveur. — Cession du bail de l'équivalent sur le diocèse, par l'adjudicataire provincial, au sieur Louis Salvan, moyennant une redevance de 12,725 livres par an. — État des deniers empruntés pendant les troubles, par le syndic, pour les affaires urgentes.

C. 459. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1625-1627. — Impôts et comptabilité. — Ordonnance des trésoriers généraux portant décharge au profit du syndic du diocèse. — Correspondance relative à l'exécution d'une trêve conclue entre les partis. — Arrêt du Conseil du Roi, relatif aux receveurs des tailles et por-

tant augmentation de taxe à leur profit. — Lettres de provision de Solier, receveur triennal du diocèse. — Emprunts pour l'entretien des troupes levées par Montmorency dans le diocèse. — Arrêt du Conseil d'État obtenu par Arnault de Fénélon, sieur de Villette, pour le paiement d'un arriéré des vacations à lui accordées par le duc d'Épernon, lors du dégât de Montauban. — Requête du syndic du diocèse pour être déchargé de l'administration de certains deniers, et pièces à l'appui. — Règlement d'épices pour des comptes vérifiés par la Chambre de Montpellier. — Rôle des actes reçus par Ferrasse, pour le compte du diocèse.

C. 460. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1628-1629. — Comptes de Géraud de Lebrun, pour les tailles, le taillon et les garnisons, et de Solier, pour la réparation des villes. — Lettre du comte d'Aubijoux, relative à des poursuites à exercer par le prévôt contre des larrons. — Réquisition du sieur Lecaron, contrôleur des tailles, pour être admis à l'Assiette lors de la répartition des deniers extraordinaires. — Demande en augmentation de taxations par le receveur Charles Solier. — Lettre de Servientis, secrétaire de l'évêque : Il promet, pour les affaires de la ville, la protection de Monseigneur, qui est bien avec Monsieur le Prince; mais il ne pourra s'occuper de ces affaires qu'à Castelnaudary. — Ordonnance contre les consuls de Réalmont et de Lombers pour le paiement d'un arriéré de tailles. — Réquisition par Pierre d'Alary, pour le paiement du reliquat des comptes de Jean Alary, son père. — Demande des consuls de Puyelsi en remboursement des avances par eux faites pour obtenir un arrêt de condamnation contre Antoine Carrière, dit Cofoulet, habitant de la juridiction de Penne, atteint et convaincu de trahison et d'intelligence avec les rebelles de Montauban.

C. 461. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1631-1632. — Impôts et comptabilité. — Arrêt du Conseil d'État portant que le syndic du diocèse présentera les pièces justificatives des paiements par lui faits pour les villes de Réalmont et Lombers, rebelles et entièrement ruinées, ces paiements s'élevant à la somme de 34,000 livres. — État des dettes du diocèse et pièces justificatives. — Autres états arrêtés par les commissaires royaux et d'après lesquels ces dettes vérifiées s'élèvent à 378,145 livres. — Arrêt autorisant une imposition de 103,440 livres sur le diocèse, pendant six ans.

C. 462. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1633. — État des sommes à imposer sur le diocèse, arrêté par les commissaires de l'Assiette à la somme de 365,388 livres. — Ordonnance des commissaires à la vérification des dettes fixant à 48,043 livres les intérêts dus par le diocèse d'Albi. — Contraintes contre plusieurs nobles, pour les tailles. — Correspondance des consuls de Puyelsi et de Cordes, relative à la comptabilité. — Requête des consuls de Padiès contre « les gens d'épée portant titres de gentilshommes, lesquels pour le mespris et peu de compte qu'ilz font de l'autorité desdicts consuls, pour estre le plus souvent de basse condition, refusent leur paier leurs cottizes desdictes talhes ». — Mêmes plaintes par les consuls de Tanus. — Réclamations de plusieurs habitants de Labastide-de-Lévis, relatives à l'emprunt forcé pour l'acquisition des biens confisqués aux protestants. — L'exécuteur de la haute justice, Jean Mathieu, demande une aumône. — Réquisition et protestation du receveur François Lebrun, relativement à ses remises. — Requête de Louis Salvan, fermier de l'équivalent, pour une décharge des sommes non perçues sur les villes rebelles, pendant les troubles de 1624 et mémoire du syndic à ce sujet.

C. 463. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 33 pièces, papier.

1634-1635. — Impôts et comptabilité. — États des sommes à imposer pendant les deux années. Il y a 303,802 livres pour 1635. — Arrêt du Conseil d'État rejetant sur la province les restes à payer des années 1625 à 1628, s'élevant à 200,927 livres, qui n'ont pu être levées sur les lieux occupés par les rebelles dans la province, notamment dans les diocèses de Lavaur et de Castres. — Plainte contre les consuls de Penne, pour fraude dans la répartition des impositions. — Requête du collecteur de Padiès qui n'a pu lever les impositions, les terres étant incultes et parceque les gentilshommes refusent de payer; il a fait saisir les biens des sieurs de Gabriac et de Labessière, mais inutilement, personne n'ayant fait d'offres aux enchères. — Guillaume Vaissète, contrôleur des tailles, sollicite une imposition à son profit. — Daniel Gazaignes, geôlier des prisons seigneuriales d'Albi, demande le payement des frais de geôle des prisonniers diocésains. — Requête du curé de Fauch pour être payé d'une somme de 400 livres qui lui a été accordée en récompense de ses services. — État des impositions dues par les consulats d'Alban et de Padiès. — Requête de Guillaume de Passemar, seigneur de Cantalouse et Alban, en faveur de cette dernière communauté, qui ne peut payer les tailles à cause de sa pau-

vreté. — Gordonnier, notaire et consul de Salles, est emprisonné pour les tailles de sa communauté.

C. 464. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1636-1637. — États des sommes à imposer sur le diocèse. — Compte des deniers extraordinaires : recettes, 408,240 livres; dépenses, 407,623 livres. — Rôle des 20,231 livres dues aux villes par le diocèse, pour avances faites aux gens de guerre depuis 1630. — États des impositions dues par les consulats de Labessière, Lombers, Alban et Padiès. — Requête du jurat de Donnazac, consulat de Cahuzac, prisonnier pour l'item que la noblesse a refusé de payer et dont il demande à être déchargé.

C. 465. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1638-1639. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Antoine Gaillard; des tailles, par Louis Salvan, et du taillon, par Pierre Matry. — Commission pour l'imposition de l'entretien des gens de guerre. — Arrêt du Conseil d'État et ordonnance des trésoriers généraux, pour imposer les intérêts dus au sieur Aymeric, receveur général des finances en la généralité de Toulouse. — Ordonnance du maréchal de Schomberg (signature) fixant l'époque pour la tenue de l'Assiette. — Extrait d'une délibération prise au château de Combéfa par l'Assiette, sous la présidence de l'évêque Du Lude, et portant autorisation d'aliéner les rentes du diocèse sur Teillet, Rônel et Marssac.

C. 466. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1640-1641. — Comptes par Jean Cousin, pour l'ordinaire et l'extraordinaire, et par Salvi Solier, pour le taillon. — Lettres de provision du receveur Jean Cousin. — Réquisition des consuls de Rabastens, pour une imposition en leur faveur, en exécution d'un arrêt du Conseil d'État. — Productions du syndic contre cette réquisition. — États des restes à payer par les communautés d'Alban, Padiès, Laboutarié, Montauriol, Valence, Faussergues, le Dourn, Saint-Pierre, Assac, Saint-Michel, Cadix, Saint-Julien, Sérénac, etc. — Délibération de l'Assiette approuvant les comptes de la milice présentés par Jean Goutière. — Somation faite à l'Assiette par les receveurs Salvan et Matry, pour les restes dus par le diocèse. — Arrêt au profit de Pierre Dupuy, sieur de Labastide et Puylianier, créancier du diocèse. — Commission pour la levée, dans le diocèse, des deniers de la subsistance des troupes, délivrée à Antoine Artus par Gabriel Creissels, traitant de la levée pour le Languedoc.

C. 467. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1612-1613. — Comptes des receveurs des tailles Jean Cousin et Guyon de Fleyres, et du receveur du taillon Pierre Matry. — Exécution d'un arrêt du Conseil pour le paiement de 4604 livres aux consuls de Rabastens. — Requête, au nom de Jean Peyrat, relative au paiement des intérêts dus aux créanciers du diocèse et des communautés. — Arrêt de la Cour des Aides et Finances de Montpellier, réglant plusieurs difficultés relatives à l'imposition des tailles. — Commission pour une imposition sur le diocèse au profit des Jésuites d'Albi. — Ordonnance de l'intendant pour une assemblée des créanciers du diocèse. — L'intendant Vauquelin donne commission pour la levée d'une imposition applicable à la nourriture des prisonniers de guerre espagnols. — Requête des consuls de Trébas en décharge des contributions. — Rébellion par M. de Carrat, demeurant au château de ce nom, juridiction de Monestiés, contre des sergents d'Albi porteurs d'une contrainte, et par David de Berne, sieur de Caussanel. — Ordonnance des commissaires royaux aux États, pour le remboursement de l'office de contrôleur des comptes des communautés. — État des restes des communautés de Padiès et Alban.

C. 468. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1644-1645. — Comptes des deniers extraordinaires, par Louis Salvan, pour 1644, et par Innocent Lebrun, pour l'année suivante. Le total, en recettes et dépenses, est de près de 90,000 livres. — L'état des restes de Padiès et d'Alban, pour les années 1630-1643, est de 27,544 livres. — Arrêt du Conseil d'État obtenu par les gens du clergé et portant décharge en leur faveur pour les rentes et les censives. — Don de 3,000 livres par l'Assiette aux communautés de Réalmont et de Lombers à cause de leur pauvreté. — Rôle de répartition du taillon entre les communautés du diocèse.

C. 469. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1646-1649. — Comptes des receveurs Bernard Soulier, Antoine Blanc, Matry, Pierre Cassaing et Salvi Solier. — Supplément de taxe pour le droit de joyeux avènement. — Réclamations au sujet de cette taxe, requêtes en dégrèvement, etc. — Protestation de plusieurs communautés au sujet d'impositions qu'elles prétendent ne pas devoir. — État des intérêts dus par le diocèse à Lisle et Montmiral, pour deniers empruntés, en 1626, lorsque le régiment de Normandie tenait garnison à Rabastens. — Réclamation d'une somme de 3,000 livres

au diocèse par les pères Feuillants, de Toulouse. — Ordonnances de paiement délivrées par l'Assiette. — Arrêt du Conseil d'État relatif au bail du taillon dans le diocèse. — Injonctions aux collecteurs d'Alban d'avoir à régler leurs comptes. — Commission pour imposer les journées extraordinaires des députés aux États.

C. 470. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1650-1653. — Comptes des receveurs Louis Salvan, Pierre Matry et Pierre Julien; titres de provision de ce dernier. — Additions à l'état des dettes du diocèse. — Arrêt du Conseil d'État pour la réimposition des restes de Padiès et d'Alban. — Correspondance de l'évêque Du Lude avec Noyrit, notaire à Albi, chargé de la poursuite des affaires du prélat à Toulouse : la ville était en procès avec son évêque et l'Assiette se tenait à Gaillac; Noyrit, nommé consul par le parti épiscopal, avait fait des dépenses réglées par l'Assiette de Gaillac et qu'il s'agissait de faire payer par la ville d'Albi. Plusieurs pièces de ce procès sont jointes au dossier. — L'évêque écrit de faire récuser le président de Ciron. — Arrêt de la Cour des Aides, relatif à la liquidation de la succession de l'ancien receveur Guyon de Fleyres : il y avait procès au sujet de cette liquidation entre Jacques de Fleyres, évêque et seigneur de Saint-Pons, et le receveur Antoine Gaillard. — Commission pour l'imposition des gratifications votées par les États de la province et du remboursement du cinquième de l'équivalent.

C. 471. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1654-1656. — Comptes des receveurs Antoine Lalo, Innocent Lebrun, Pierre-Jean Pujol, Luc Bousquet, Etienne Matry et Louis Salvan. — Additions à l'état des dettes. — Poursuites par le receveur des tailles contre les communautés de Valence, Padiès, Alban, Trébas, Montauriol et autres. — Délibération de l'Assiette portant que les paroisses de le Dourn et Faussergues, du consulat de Valence, seront imposées séparément. — Créance de l'avocat de Costa, de Toulouse, sur le diocèse; procès à ce sujet. — Transaction avec les pères Feuillants, de Toulouse, au sujet de leur créance sur le diocèse. — L'Assiette règle les comptes de plusieurs procureurs. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la vérification de l'insolvabilité des communautés de Padiès et Alban. — Le syndic et le receveur des tailles, Pierre Matry, transigent sur des difficultés intervenues à propos de comptes par suite de la dissidence entre les deux Assiettes du diocèse. — Arrêt du Conseil d'État, terminant un procès, à propos de vacations, entre Rossignol, ancien syndic de 1648, du

parti de l'évêque, et Pélissier, du parti des habitants, revendiquant la même qualité.

C. 472. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1657-1658. — Comptes de Jean Bessières, d'Innocent Lebrun, de Pierre-Jean Pujol et de Bertrand Delhom, receveurs des tailles ou du taillon. — Contrat de bail de l'étape de Cahuzac. — Arrêt du Conseil d'État relatif aux restes de Padiès et d'Alban. — État des sommes dues à Matry, en exécution de la transaction de l'année précédente (C. 471). — Pièces relatives à l'acquisition, par le diocèse, de la vicomté de Lombers, composée de vingt-deux consulats, et qui était alors entre les mains du vicomte de Panat : lettres patentes, délibérations de l'Assiette, mémoires du syndic, état des restes dûs au diocèse par les communautés de la baronnie, etc. — Ordonnances de paiement délivrées par le Conseil de direction des affaires du diocèse,

C. 473. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1659. — Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, par Etienne Matry, et du taillon, par Louis Salvan. — Addition à l'état des dettes du diocèse. — Correspondance des sieurs de Folentin, procureur à Paris ; Pujol, procureur à Montpellier ; Teulier, consul d'Albi ; Jacques de Boucherambaut de Caste, syndic et député aux États, avec le Conseil de Direction, et relative à la comptabilité ou aux procès en instance. — Réclamations de Matry, relatives à ses remises comme receveur. — Délibérations du Conseil de Direction réglant plusieurs comptes particuliers. — Commission et cautionnement de Jean Roux pour l'office de receveur des tailles. — Bail de l'étape établie à Noailles. — Délibération de l'Assiette proposant aux États de la province la désunion des paroisses formant le consulat de Valence, à cause de la difficulté de lever les tailles. — Requête de Pierre Cadaloing, consul et collecteur forcé d'Alban, prisonnier pour les tailles depuis huit mois. — Procès-verbal d'une rébellion à Sainte-Gemme contre le consul-collecteur. — Imposition des journées extraordinaires des députés aux États. — Requête de Henri Dumas, seigneur haut, moyen et bas de Massals, pour faire distraire cette localité de la baronnie de Curvalle à laquelle elle a été mal à propos réunie pour les impositions, puisqu'elle ne fait pas partie de cette baronnie.

C. 474. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1660. — Impôts et comptabilité. — Correspondance de Boucherambaut de Caste, envoyé à Montpellier par le

diocèse pour y suivre les procès en instance près de la Cour des Aides. Plusieurs de ses lettres donnent des renseignements sur les événements de l'époque et sur les affaires intimes de quelques familles d'Albi. — Procès-verbaux constatant des rébellions à Valence et dans d'autres localités contre les collecteurs.

C. 475. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier (1 imprimée).

1660. — Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, par Jean Roux ; compte du taillon, par Innocent Lebrun. — Correspondance relative aux procès pour cause de rébellion contre les collecteurs des tailles. — Arrêt condamnant à être pendus plusieurs habitants de Valence, coupables de rébellion. — Poursuites contre les habitants de Gaicre, Trébas, Alban et Tanus. — Décret de prise de corps contre plusieurs habitants de Valence. — Arrêt de cassation de celui du Parlement de Toulouse prononcé contre les habitants de Valence. — Règlement de comptes en ce qui concerne les frais d'Assiette de 1649 et 1650. — Saisie et vente de bestiaux à Valence. — Réclamations en matière d'impôts par les consuls de Saint-Cirgue et de Courris. — Factum des receveurs Roux, Pujol et Matry, contre le syndic, au sujet des comptes. — Protestation de Matry, contre l'emprisonnement de son commis. — Bail de l'étape à Toulze et Alric ; procès à ce sujet. — Réquisition du receveur Lobière, à propos de la rébellion des habitants de Pinet. — Séparation de plusieurs paroisses de l'ancien consulat de Valence, pour les tailles. — Arrêt de la Cour des Aides contre le sieur de Lacapelle et les consuls de Montauriol au sujet des impositions. — Autre arrêt cassant une transaction en matière d'impôt et relative à Padiès.

C. 476. (Liasse.) — 33 pièces, papier (1 imprimée).

1661. — Comptes des deniers ordinaires, extraordinaires et du taillon. — Contrainte par le consul d'Ambialet, collecteur des tailles, contre Jean de Salles, sieur de Saint-Salvi, habitant le château dudit lieu, et contre Pierre de Salles, sieur del Mazet, son fils. — Opposition des consuls de Cordes à la distraction de Virac, de leur consulat. — Rébellion à Curvalle, contre les archers saisissant le bétail. — Procès-verbal constatant que les archers étant allés opérer des saisies à Pinet, ont trouvé cette communauté déserte et abandonnée. — Réquisitions des receveurs au syndic de faire exécuter des arrêts de contrainte solidaire contre les habitants des communautés de Gaicre, Tanus, Padiès, Montauriol, Pinet, Alban, Curvalle, etc. — Requête du

syndic Boucherambaut de Caste et ordonnance du prince de Conti pour l'exécution de l'arrêt rendu contre les habitants de Valence. — Mémoire pour le syndic contre les consuls de Cordes, au sujet des étapes. — Plaintes des habitants de la baronnie de Curvalle au prince de Conti contre le baron de Sénégats, qui opprime leur communauté. Ce baron était déjà condamné à mort, par défaut, le prince ordonne l'exécution de cet arrêt, et transfère le siège de la justice à Villeneuve du Tarn. — Les consuls de Cahuzac, collecteurs forcés, demandent des contraintes contre les sieurs Jean de Brès, sieur de Belesta, et de Montarnaud. — Poursuites contre les consuls de Cordes pour les tailles. — Commissions de Jean de Nupces pour la recette des tailles et de Charles Dusolier pour le taillon. — Compte pour les gages des officiers du Présidial.

C. 477. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 51 pièces, papier (2 imprimées).

1662-1663. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par le receveur Jean Roux. — Ordonnance des États de la Province relative à la comptabilité communale. — Transaction entre le syndic et l'ancien receveur Pierre Matry, sur toutes les réclamations que ce dernier faisait au diocèse. — Ordonnances de l'intendant et du prince de Conti pour l'élargissement de quatre habitants de Virac, détenus par ordre des consuls de Cordes pour les tailles. — Contrainte contre le sieur Joseph d'Adhémar, seigneur de Treille, baron de Trébas. — Requête des consuls de Gaillac, Cordes et Rabastens, relative à la charge alternative de syndic diocésain. — Arrêt dans une instance entre les consuls de Cordes et les jurats de Virac, Souel, le Ségur et Laparroquial. — Rôle de frais par le prévôt Claude Rennepont, contre des voleurs d'Arsac et de Virac. — Arrêt du Conseil d'État relatif aux taxations des receveurs. — Arrêt de garantie pour le diocèse, contre Louis Lebrun, sieur de Saint-Hippolyte, conseiller au Parlement, fils et héritier de feu Géraud Lebrun, receveur des tailles du diocèse.

C. 478. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1664-1665. — Comptes de l'ordinaire et de l'extraordinaire, du taillon et des gages des Officiers Présidiaux. — Addition à l'état des dettes du diocèse. — Acte par lequel le receveur Teulier proteste de la misère des habitants d'Alban et de l'impossibilité d'y lever les tailles. — Acte d'érou de Jacques Azam, de Valence, condamné à mort avec d'autres habitants de cette commune, sur la poursuite du syndic prenant fait et cause

pour les receveurs. — Contestations avec les consuls des villes de Gaillac, Cordes et Rabastens, relativement au syndic diocésain et à ses gages. — Instance en restitution de biens par Marie de Nupces, fille du baron de Rouffiac et femme de Jules de La Roquebouillac, baron de Bar, fils de Georges, seigneur et baron de Laguimerie. Ces biens avaient été retenus par Marquis de Nupces, oncle de Marie, sieur Du Puget. Jules s'était déjà emparé du château par force. — Arrêts du Conseil d'État en faveur du receveur Teulier, contre ses compétiteurs Pujol et Vézian. — Protestation par le syndic au bureau des États contre les frais occasionnés par le rétablissement du syndic diocésain. — Arrêt du Conseil d'État sur des contestations en matière d'impôt entre les consuls de Cordes et les jurats des communautés de Virac, Souel, Le Ségur et Laparroquial.

C. 479. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1666-1667. — Comptes des divers receveurs. — Recettes : deniers ordinaires, 45,405 livres; deniers extraordinaires, 204,798; taillon, 12,192; officiers du Présidial, 4,974; total, 259,066 livres. — Etat des sommes dues par Réalmont et Lombers, pour les tailles de 1624 à 1633. — Baux des deniers extraordinaires par le syndic, en faveur d'Etienne Matry, procureur fondé de Jean Roux, pour la première année, et en faveur d'Antoine Vézian, pour la seconde; commissions de Fauré et de Brugé pour la recette du taillon; Bernard Pilon étant receveur et payeur, pour les gages des Officiers du Présidial. — Arrêt du Parlement portant défense d'imposer les paroisses du consulat de Valence d'après le nouveau compois, l'ancien devant être conservé pour cet usage. — Acte signifié par le viguier au syndic et réponse de celui-ci, au sujet d'abus et malversations dans l'administration du diocèse. — Commission d'Antoine Vézian, receveur triennal.

C. 480. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1668-1669. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Etienne Matry et Jean Roux; du taillon, par Louis Salvan; des gages du Présidial, par Tremolet. — Addition à l'état des dettes. — Rôle des actes reçus par le notaire Enjalran pour le diocèse. — Créance du sieur Jacques de Vignolles, Président au Parlement et Chambre de l'Édit de Béziers, remontant à l'année 1622 et s'élevant à 13,600 livres. — Arrêt de la Cour des Aides portant condamnation, pour sédition, contre les habitants de Valence. — Sommation au syndic, par Pierre de Reynés, écuyer, capitaine

forestier de la forêt de Fréjairrolles, de diminuer, conformément aux contrats, la rente que le diocèse fait aux Jésuites d'Albi, d'une somme égale au revenu des fondations qui leur ont été faites depuis leur établissement. — Certificats constatant que Crespinet, Saint-Grégoire et Laroque-Roucazel ont été distraits du consulat de Valence, en 1640. — Réclamation du syndic des Jésuites pour le complément de la pension faite au collège.

C. 481. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1670. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Antoine Vézian; du taillon, par François Farel, et des gages du Présidial, par Dumay. — Transaction relativement à une créance entre le syndic Jean de Cathelan et Jean de Pujol, baron de Lagrave, héritier de Pierre Pujol, greffier de la Cour des Comptes. — Frais du procès fait aux assassins du prévôt Manelphe de Villeneuve, et pour l'obtention d'un arrêt du Conseil qui renvoie l'affaire au parlement de Bordeaux.

C. 482. (Liasse.) — 23 pièces, papier (1 imprimée).

1671-1673. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Etienne Matry et Jean Roux; du taillon, par Louis Salvan, et des gages du Présidial, par Dumay. — Addition à l'état des dettes : les commissaires ont admis seize articles nouveaux s'élevant à 54,460 livres, et rayé ceux relatifs aux poursuites contre les assassins du prévôt et à un procès fait au viguier. — Requête de Louis Salvan, créancier du diocèse, comme héritier de Guillaume Salvan, son père, et de Barthélemy, son frère. — Poursuites contre le diocèse, par Anne de Génibrouse, femme de Jean-Antoine de Capriol, sieur d'Aragon, créancière du chef de Pons Dulac, sieur de Laclause. — Ordonnance des États relative aux frais occasionnés par les poursuites dirigées contre les meurtriers du prévôt Manelphe qui, dit-on, avait été tué en se révoltant contre les gardes chargés de l'arrêter, ayant été condamné à mort, sur la requête du syndic du clergé, pour maléfices, violences, malversations, etc. — Rôle de frais présenté par Falentin, avocat au Conseil.

C. 483. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1674-1676. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Etienne Matry, Jean Roux et Antoine Vézian; du taillon, par Etienne Brousse, Michel Bénézet et Pierre Merlé; des gages du Présidial, par Dumay. — Requête aux États en rétablissement des parties rayées du dernier état des dettes du diocèse. — Délibérations du Conseil de Direction autorisant des emprunts. — Rôle

de frais de Guillaume Enjalran, notaire. — Arrêt du Conseil au sujet de la recette diocésaine dont Lavedan et Galaup se disaient titulaires. — Requête et ordonnance pour imposer les intérêts des sommes empruntées pour le procès de la pesade.

C. 484. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1675-1705. — Impôts et comptabilité. — Procès relatif à un reste de tailles dû par Alban et payé par le diocèse. Rochegude, premier consul d'Albi, agissant au nom du syndic Teulier, qui était alors à Paris, avait porté au receveur Matry la somme due et qui s'élevait à 2,962 livres; il avait emprunté cette somme à l'évêque Du Lude, et n'ayant pas trouvé Matry, il l'avait consignée entre les mains du sieur Campagnac, employé aux finances. — Lorsque l'évêque mourut, le 24 juillet 1676, son trésorier, le chanoine Brueil, comprit la somme prêtée, dans le compte qu'il rendit au duc Du Lude, héritier du prélat. Alors l'Assiette autorisa Rochegude à poursuivre Campagnac, puis elle substitua le syndic à Rochegude; mais certaines personnes ayant déclaré que moyennant 300 livres, elles fourniraient des actes établissant la preuve que les 2,962 livres avaient été retirées des mains de Campagnac par Brueil, on se décida à poursuivre ce dernier. Cependant, Campagnac, n'ayant pas exécuté une transaction qu'il avait consentie, fut emprisonné; mais à son tour, en 1703, Brueil étant mort, il attaqua les héritiers de ce chanoine en revendication; puis revint Rochegude qui réclame les 330 livres données pour avoir les actes probants. — Mémoires, consultations, pièces de procédure, etc.

C. 485. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1677-1679. — Compte des deniers ordinaires et extraordinaires, par Matry, Jean Roux et Vézian; du taillon, par Louis Salvan et Pierre Merlé; des gages du Présidial, par Demay et Pierre Pradier. — Contrats de constitution de rentes en faveur de l'évêque. — Délibérations autorisant des emprunts pour le procès de la pesade et pour le paiement des restes d'Alban. — Frais des poursuites dirigées contre le sieur Garrigues, accusé d'empoisonnement du poisson du Tarn. — Rôle de frais par le notaire Enjalran.

C. 486. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1680-1683. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Matry, Pierre Trusse, Antoine Vézian et Matry; du taillon, par Louis Salvan; des gages du Présidial, par Pradier, et, pour la dernière année,

par Alexis Lugan. — Résultat du compte de 1680 : deniers ordinaires, 32,252 livres; deniers extraordinaires, 274,537 livres; taillon, 12,192 livres; gages du Présidial, 4,974; total, 323,952 livres. — Lettre du syndic général de Boyer, relative à la comptabilité. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant au greffier du diocèse de remettre entre les mains du syndic général les comptes des receveurs depuis 1675. — Jugement des États sur les impositions de 1682.

C. 487. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1681-1686. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Bernard David, Antoine Vézian et Louis Vidal; du taillon, par David, Farel et Salvan; des gages du Présidial, par Lugan. — Lettres de provision de Vidal, en qualité de receveur du diocèse. — Commission pour le taillon. — Baux des tailles. — Mandat de 40 livres, par l'archevêque Serroni, en faveur du notaire Enjalran. — Instruction pour la répartition des impositions par les Assiettes.

C. 488. (Liasse.) — 35 pièces, papier (3 imprimées).

1687-1734. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires de 1687 à 1689, par B. David, Antoine Vézian et Vidal; comptes du taillon, par Farel et Salvan. — Exploit de signification par les Jésuites d'Albi, créanciers du diocèse. — Lettres de provision de l'office de receveur ancien du taillon, à Farel. — Baux des deniers de l'extraordinaire à David et à Vézian. — État des sommes à imposer sur plusieurs communautés par le paiement de leurs dettes. — État des non-valeurs de Réalmont. Les consuls de cette ville demandent à ne payer le dixième du revenu des biens roturiers que sur le pied de l'abonnement de leurs impositions et non d'après la taxe du diocèse; mémoires et réclamations à ce sujet jusqu'en 1734. — Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour les collecteurs.

C. 489. (Liasse.) — 24 pièces, papier (1 imprimée).

1690-1692. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par B. David, Vézian et Gardès; comptes du taillon, par François Farel et Etienne Martin. — Résultats des comptes de 1690 : ordinaire, 32,253 livres; extraordinaire, 389,760; taillon, 12,192; total général, 434,205 livres. — Ordonnance de l'intendant autorisant un emprunt pour les intérêts. — Addition à l'état des dettes. — Ordonnance de l'intendant autorisant des emprunts pour l'armement de la milice et des impositions pour payer les intérêts de ces nouveaux emprunts. —

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

Lettres de provision du receveur Jean Gardès et acte de sa réception par les trésoriers généraux.

C. 490. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1693-1691. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par B. David, et du taillon, par Farel. — Contrainte pour les tailles, par le consul de Montauriol, contre le sieur de Lacapelle, seigneur de cette communauté. — Jugement des États sur les impositions du diocèse. — Enquête sur la situation matérielle des communautés de Trébas et Gaicre, en exécution d'un arrêt de la Cour des Aides. — États des restitutions. — Obligation du diocèse en faveur de Guillaume de Canitrot, conseiller en la Cour des Aides.

C. 491. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 35 pièces, papier (1 imprimée).

1695-1696. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Gardès et David; comptes du taillon, par Martin et Farel. — Les consuls de Réalmont réclament la diminution des contributions de leur communauté. — Arrêt du Conseil d'État relatif à la vente des offices de collecteur dans le diocèse : le Conseil de Direction en offrait 90,000 livres et le gouvernement en voulait 133,000. — Délibération de l'Assiette relative à la difficulté de lever les impositions, surtout dans certaines communautés où les nobles, par leur grande influence, parvenaient à se faire exempter ou refusaient de payer. Plusieurs communautés, est-il dit dans cette délibération, ont abandonné leurs terres. — États de restitution des sommes de 15 livres et au-dessous. — Somme du receveur au syndic du diocèse, d'avoir à payer la somme de 23,890 livres, pour l'arriéré des tailles de onze communautés. — Abandon des terres dans les communautés de Roumégous, Tels, Padiès, Pinet, Tréban, Lacapelle, Montauriol et Assac. — État général de la capitation du diocèse, s'élevant à la somme de 77,557 livres 10 sous. — Délibération de l'Assiette au sujet du rétablissement des biens vacants et pour une demande de secours. — Ordonnance de l'intendant portant que les débiteurs des droits seigneuriaux indivis pourront nommer un d'entr'eux pour faire la levée de ces droits. — Instance du syndic contre le sieur Bermond de Laussarié, adjudicataire des terres abandonnées dans la communauté d'Alban. — Ordonnance de l'intendant portant que ceux qui feront pâtre leurs bestiaux dans les biens abandonnés, payeront la taille.

C. 492. (Liasse.) — 40 pièces, papier (8 imprimées).

1697-1699. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Vézian, Gardès et David; comptes du taillon, par Farel et Martin. — Ordonnances de l'intendant relatives à la reddition des comptes, au payement des offices de greffier consulaire et aux non-valeurs. — Poursuites, en matière d'impôts, contre le sieur Pujol de Rocalte, résidant en Rouergue, propriétaire à Saint-Julien de Pradoux, juridiction de Valence. — Répartition de la taxe des offices de compteur et mesureur des bois à brûler et charbons, s'élevant pour le diocèse à 4,000 livres, dont 3,000 pour la ville d'Albi. — Bail des tailles à Dominique Vézian et lettres de provision. — Instructions pour la levée de la capitation. — Lettre de l'intendant relative aux restes à payer de la taxe des offices de greffier consulaire.

C. 493. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 63 pièces, papier (5 imprimées).

1700-1701. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires par Vézian, David et Gardès; comptes du taillon, par Farel et Martin. — Résultats des comptes de 1704 : ordinaire, 22,869 livres; extraordinaire, 500,418; taillon, 42,092; capitation, 424,930; total général, 660,309 livres. — Correspondance relative à des remboursements à faire aux créanciers du diocèse. — Frais du procès fait à la requête du syndic à Pierre Galy, archer du prévôt, condamné à être pendu pour vol et assassinat. Toutes les pièces de la procédure et l'arrêt de condamnation sont au dossier. — Jugement des États sur les impositions du diocèse, en 1700. — Accord entre le diocèse et les héritiers Noyrit, au sujet de l'office d'auneur, visiteur et marqueur des draps. — États de répartition de la capitation sur le diocèse. — Ordonnance sur l'affranchissement des tailles, en exécution de l'édit de 1702. — Règlement des sommes à payer au receveur en exercice pour le droit de signature des mandes et le denier par livre, savoir : pour la signature, 494 livres; pour le denier par livre, 2,428. État de répartition de ces sommes sur les communautés du diocèse.

C. 494. (Liasse.) — 15 pièces, papier (3 imprimées).

1705-1707. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par David, Vézian et Gardès; comptes du taillon, par Farel et Martin. — La capitation, en 1706, s'élève à la somme de 405,686 livres. — Ordonnances de restitution et règlement pour leur exécution. — Instructions sur les rôles de la capitation. — Ordon-

nance de l'intendant sur la remise des préambules des rôles de restitution.

C. 495. (Liasse.) — 36 pièces, papier (3 imprimées).

1708-1709. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par David et Vézian; comptes du taillon, par Farel. — Capitation de 1709 : communautés, 73,824 livres; seigneurs et gens de mainforte, 4,844; total, 78,668 livres. — Tableau de la liquidation des intérêts. — Addition à l'état des dettes. — Instructions pour la capitation, états des sommes à payer et des intérêts dus pour l'arriéré. — Le syndic Bosquet, député aux États de la province, demande un mémoire sur l'État de misère du diocèse, pour prouver que les communautés sont dans l'impossibilité de payer les impositions. — Minute du mémoire présenté aux États par Bosquet. — Lettres du syndic général à ce sujet. — États des sommes à imposer sur le diocèse pour les recrues et l'armement des compagnies bourgeoises. — Répartition des sommes accordées au diocèse pour pertes par cas fortuits. — Tableau de la situation financière des communautés du diocèse.

C. 496. (Liasse.) — 49 pièces, papier (3 imprimées).

1710. — Comptes des deniers levés sur le diocèse : ordinaire, par Gardès, 16,440 livres; extraordinaire, par le même, 569,860; taillon, par Martin, 2,386; capitation, 66,090. Total général : 654,746 livres. — Lettre du syndic général de Boyer relative aux difficultés qu'éprouvent les collecteurs dans l'exercice de leur charge. — Règlement sur les diligences que doit exercer le trésorier de la bourse contre les receveurs des diocèses. — État du produit des deux deniers par livre de la viande de boucherie, attribués aux inspecteurs des suifs. — Répartition d'une indemnité accordée à des communautés des consulats de Penne et de Vaour endommagées par la grêle. — Arrêt du Conseil d'État accordant une indemnité au diocèse pour pertes occasionnées par la grêle. — Ordonnance de l'intendant relative au payement du dixième des tailles des biens privilégiés. — État général de la répartition de la capitation. — Tableau de la liquidation des intérêts.

C. 497. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 33 pièces, papier (4 imprimées).

1711. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Jean-Baptiste David; compte du taillon, par Farel. — États, par communautés, des distributions d'indemnités pour pertes occasionnées par la grêle. —

Ordonnance qui fixe à six livres par jour les dépenses de chaque député du Tiers-état aux États de la province. — Arrêt du Conseil d'État réduisant à 2 sous par livre de toutes les impositions, le dixième des biens fonds et maisons en Languedoc. — Ordonnance de l'intendant relative aux opérations des collecteurs. — Décharge accordée en raison des biens vacants. — Ordonnance concernant le dixième des revenus des biens nobles, droits seigneuriaux et rentes foncières. — Mandé de la capitation et quittances du receveur. — État des individus qui ont affranchi leur cote de capitation. — Instructions pour les commissaires diocésains relative à la répartition de l'impôt.

C. 498. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 37 pièces, papier (3 imprimées).

1712-1713. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Dominique Vézian et Jean Gardès; comptes du taillon, par Farel et Martin. — États de répartition des indemnités accordées pour pertes occasionnées par la grêle. — État et ordonnance par la taxe du dixième des biens nobles. — Mandes et instructions pour la levée des impositions. — Délibération de l'Assiette relative au paiement du reste des impositions de 1711 et à l'établissement de commis dans quatre des principales localités du diocèse. Arrêt du Conseil d'État et ordonnance de l'intendant à ce sujet. — Ordonnance de l'intendant pour la restitution du dixième perçu sur les biens du clergé. — Lettres du sieur Perpigna, de Bordeaux, au sieur Séré, banquier à Albi, relatives à des achats de grains pour le diocèse. — État des sommes prêtées à diverses communautés par le diocèse.

C. 499. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1714-1717. — Comptes des deniers ordinaires pour 1714 et 1715, par Dayid et Vézian. — Mandes de la capitation, rôles de répartition et quittances du receveur. — État individuel des sommes à payer pour le dixième des biens nobles. — État des sommes dues à la province par le diocèse, pour les impositions des années précédentes; le total est de 298,366 livres. — État des sommes à payer pour les biens affranchis. — Observations générales sur la capitation. — Procès-verbaux de dommages causés par la grêle dans les communautés d'Albi et du Castelviel. — État de ceux qui, dès le premier terme, ont payé la totalité des tailles pour profiter du droit de levure. — Jugement des États sur les impositions de 1717. — Requête du syndic du diocèse et ordonnance de l'intendant pour un emprunt.

C. 500. (Liasse.) — 44 pièces, papier (4 imprimées).

1718-1719. — Comptes des receveurs Dominique Vézian et Jean Gardès. — Mandé de la capitation et des gens de main-forte; rôles de répartition. — Additions à l'état des dettes du diocèse. — États des contribuables qui, dès le premier terme, ont payé la totalité de leurs impositions. — Jugement des États sur les impositions du diocèse pour les deux années. — États de ceux qui ont affranchi leurs biens de la taille. — Frais du procès criminel de Molas, condamné à mort par arrêt de la Cour des Aides, pour bris de prison et évasion. — Répartition des indemnités pour dommages causés par la grêle. — La province prête son crédit au diocèse pour un emprunt. — Ordonnance pour la restitution des sommes empruntées sans autorisation par les communautés. — Lettres du syndic Guérin relatives à la comptabilité. — Enquête par Louis de Corcoral de Sainte-Gemme et Marc-Antoine Tapiès, sur la comptabilité des collecteurs de Mirandol et sur les plaintes de cette communauté, qui prétend être surchargée dans la répartition des impositions.

C. 501. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 54 pièces, papier (3 imprimées).

1720-1723. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Jean-Baptiste David, Dominique Vézian, Jean Gardès et David; comptes du taillon, par Jacques Madières, Farel et Martin. — Résultats des comptes de 1720 : ordinaire, 27,904 livres; extraordinaire, 424,994; taillon, 12,192; capitation, 55,253; total général, 520,337 livres. — Délibération de l'Assiette accordant 200 livres de non-valeurs à la ville de Réalmont. — Ordonnance de l'intendant ouvrant un crédit au syndic pour payer le pain fourni aux vagabonds détenus. — Les États ordonnent la tenue de registres détaillés par les receveurs. — Mandes et rôles de la capitation avec les rôles des gens de main-forte. — Quittance de 190,000 livres empruntées par le diocèse pour les restes des impositions des années 1715 et 1716. — Répartition de l'imposition supplémentaire mise sur les communautés, à cause du danger de peste. — État de répartition des deniers accordés aux communautés pendant trois ans, pour non-valeurs, par arrêt du Conseil d'État. — Réclamation du sieur de Clédier, capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie, qui était capité à Lisle, bien qu'il payât sa capitation au régiment. — Répartition de 20,000 livres accordées en dédommagement des pertes occasionnées par la grêle.

C. 502. (Liasse.) — 27 pièces, papier (1 imprimée).

1721-1726. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Vézian, Jean Gardès et Jean-Baptiste David; comptes du taillon, par Farel, François Martin et Jacques Madières. — Lettres de provision de receveur alternatif du taillon, délivrées à François Martin. — Jugement des États sur les impositions du diocèse. — Arrêt du Conseil d'État autorisant une imposition pour le traitement d'un professeur de théologie. — Répartition de la somme de 42,000 livres accordée au diocèse, par arrêt du Conseil, pour suppléer à la taille des biens abandonnés. — Mandes et états de répartition de la capitation. — Délibération de l'Assiette nommant des commissaires pour se rendre à Mirandol, à l'effet de répartir la capitation et vérifier les comptes des années précédentes. — Envoi par le syndic général des commissions pour la tenue de l'Assiette et observations à ce sujet. — Enquête sur l'état misérable de la communauté de Trébas.

C. 503. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1727-1729. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Dominique Vézian, Jean Gardès et Jean-Baptiste David; comptes du taillon, par Guillaume Rozières, François Martin et Jacques Madières. — Mandes, rôles et états de frais de la capitation. — Jugements des États sur les impositions du diocèse. — Répartition d'une indemnité de 30,000 livres accordée pour les non-valeurs. — Envoi des commissions pour l'Assiette.

C. 504. (Liasse.) — 30 pièces, papier (2 imprimées).

1730-1732. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Dominique de Vézian, Jean Gardès et Jean-Baptiste David; comptes du taillon, par Rouzières, Martin et Madières. — Résultats des comptes de 1730 : ordinaire, 36,878 livres; extraordinaire, 474,690; taillon, 12,192; capitation, 54,353 livres; total général, 575,143 livres. — Mandes, rôles et états de frais de la capitation. — Jugements des États sur les impositions du diocèse. — Liste des rentiers à rembourser par la province au moyen d'une loterie autorisée par arrêt du Conseil d'État. — État des sommes dont la restitution par les consuls a été ordonnée. — Répartition des indemnités pour pertes occasionnées par la grêle. — Mandat de l'archevêque sur le receveur, au profit de Charles de Moly d'Azérac, créancier du diocèse du chef de Marguerite Delhom, sa femme, et pièces à

l'appui. — Arrêt du Conseil autorisant un tarif pour les impositions, voté par les États du diocèse.

C. 505. (Liasse.) — 32 pièces, papier (1 imprimée).

1733-1735. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Vézian, Gardès et David; comptes du taillon, par Madières et Martin. — Quittances des impositions par le trésorier de la bourse. — État de répartition d'une indemnité de 17,000 livres accordée pour les cas fortuits. — Rôles de la capitation et du dixième de l'industrie. — En 1735, le dixième de l'industrie s'élève pour le diocèse à 16,364 livres. — Relevé des habitants capitables dans le diocèse : gentilshommes et gens vivant noblement, leurs veuves et leurs fils mariés, 233; officiers de justice, médecins, notaires, etc., leurs veuves et leurs fils mariés, 863; employés aux gabelles, marchands en détail, leurs veuves et fils mariés, 334; fabricants, chirurgiens, artisans, huisiers, etc., leurs veuves et leurs fils mariés, 4,985; fermiers, métayers, etc., 7,977; brassiers, valets, etc., 13,000. — Total général des capitables, 27,392.

C. 506. (Liasse.) — 22 pièces, papier (1 imprimée).

1736-1739. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Jean-Dominique Vézian, Jean Gardès et Jean-Baptiste David; comptes du taillon, par Madières et Martin. — Rôles de la capitation. — Jugements des États sur les impositions du diocèse. — Circulaire du syndic relative aux rôles des tailles. — Lettres de provision pour l'office de receveur, délivrées à Claude Gardès, fils de Jean.

C. 507. (Liasse.) — 22 pièces, papier (1 imprimée).

1740-1741. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Jean Gardès et Jean-Baptiste David; comptes du taillon, par Martin et Madières. — Résultats des comptes de 1740 : ordinaire, 52,076; extraordinaire, 445,707; taillon, 12,192; capitation, 93,978; total général, 603,953. — Jugements des États sur les impositions du diocèse. — Plaintes des habitants des paroisses de Prunet, Lunaguet et Teillet, commune de Pampelonne, au sujet des impositions. — Rôles de la capitation, circulaires, mandes, états de frais, etc.

C. 508. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier (3 imprimées).

1742. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Jean Dominique de Vézian; compte du taillon, par Jacques Madières. — Mande, circulaire, rôle et

état de frais pour la capitation. — Circulaires et instructions pour l'imposition du dixième des biens roturiers et du dixième de l'industrie. — Rôle de répartition de ce dernier impôt et réclamations au sujet de cette répartition. — Ordonnance des États fixant les honoraires des auditeurs des comptes des communautés. — État comparatif des impositions de toute nature, en 1744 et 1742; pour cette dernière année, elles s'élèvent à 535,454 livres, et il y a augmentation de plus de 50,000 livres sur l'année précédente.

C. 509. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 40 pièces, papier (2 imprimées).

1743-1744. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Claude Gardès et Jean-Baptiste David; comptes du taillon, par Martin et Madières. — Mandes, instructions, états de frais et quittances pour la capitation et le dixième de l'industrie. — Ordonnances de restitution des sommes induement imposées. — État des communautés imposées au rôle de l'industrie. — Délibération de l'Assiette sur les malversations du sieur de Falgayrac de Dèze dans la levée de la capitation de Mirandol. — État des communautés imposées pour le menu habillement de 170 soldats de milice, à 25 livres l'un.

C. 510. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 42 pièces, papier (2 imprimées).

1745-1746. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Jean-Dominique Vézian et Claude Gardès; comptes du taillon, par Madières et Martin. — Mandes, instructions, rôles, états de frais et quittances pour la capitation et le dixième de l'industrie. — En 1745, le total des impositions est de 558,917 livres. — Jugements des États sur les impositions du diocèse. — Ordonnances de restitution. — Lettres et instructions du syndic général Lafage. — Arrêt du Conseil qui autorise un emprunt pour le professeur de théologie. — État des sommes que les communautés ont la faculté de prendre sur leurs dépenses imprévues pour réjouissances publiques. — Addition à l'état des dettes du diocèse.

C. 511. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1747-1748. — Comptes des deniers ordinaires et extraordinaires, par Jean-Baptiste David et Jean-Dominique Vézian; comptes du taillon, par Madières. — Mandes, instructions, rôles, états de frais et quittances pour la capitation et le dixième de l'industrie. — Lettres et instructions du syndic général. — Jugements des États sur les impositions du diocèse. — État des sommes à payer pour le dixième des biens et droits nobles. — Mémoire

du syndic du diocèse sur la tenue de la comptabilité. — Les impositions de 1747 s'élèvent à 546,753 livres; en 1748, à 573,232 livres; augmentation pour cette dernière année, 26,479.

C. 512. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1749. — Comptes de Claude Gardès pour l'ordinaire et l'extraordinaire, et de François Martin pour le taillon. — Rôle du dixième de l'industrie. — Rôle de la capitation et état de frais. — Ordonnances de restitution. — Lettres et instructions relatives à la comptabilité. — Répartition de 12,000 livres accordées pour la taille des biens en non-valeurs — Total des impositions : 562,488 livres

C. 513. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1750-1753. — Impôts et comptabilité. — Correspondance et instructions. — Rôles du dixième de l'industrie et de la capitation; celui-ci s'élève, en 1750, à 408,294 livres. — État de répartition des 800 livres accordées, à titre d'honoraires, aux auditeurs des comptes. — Ordonnances de restitution. — Répartition de l'indemnité accordée au diocèse pour pertes par cas fortuits. — État particulier de l'indemnité accordée à Curvalle. — État comparatif des impositions pour deux années: 1751; province, 5,547,437 livres; diocèse, 490,333; ville d'Albi, 34,348. 1752: province, 5,833,838; diocèse, 514,330; ville d'Albi, 35,960 livres.

C. 514. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1753. — Impôts et comptabilité. — Mandats délivrés par l'intendant de Saint-Priest, sur les fonds provenant d'une imposition spéciale, en exécution d'un arrêt du Conseil d'État, pour payer les intérêts dus aux créanciers du diocèse. La quittance est au dos de chaque mandat. — Principaux créanciers: les Jésuites, les Dominicains, les Pénitents noirs et les religieuses de la Visitation de la ville d'Albi; les héritiers de Villeneuve, le sieur d'Izarn; Philippe Boyer, marchand; Catherine de Boscaut, veuve de François de La Rivière de Laprade; les sieurs Genton de Villefranche; Rey, conseiller; de Foucaud, son beau-père; Gorsse, avocat; Gorsse, juge; de Nupces, etc.

C. 515. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1754-1756. — Impôts et comptabilité. — Circulaires et instructions. — Jugements des États sur les impositions du diocèse. — Répartition de l'honoraire des auditeurs des comptes. — État des jurades de la commune

de Cordes dont les récoltes ont été endommagées. — Répartition de 44,000 livres accordées pour les cas fortuits et des 48,000 livres qui devaient aider à payer le dernier terme des impositions de 1755. — Rôles de la capitation. — États : de l'imposition du vingtième des biens fonds s'élevant à la somme de 404,294 livres; — du vingtième des offices et droits, 2,852; — de l'industrie, 9,942.

C. 516. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1757. — Impôts et comptabilité. — Rôles de la capitation et des vingtièmes de l'industrie. — Rôle nominatif de la taxe des biens nobles, dans chaque localité. — État de la dépense à payer par les communautés pour le menu habillement des soldats de milice. — Ordonnance de décharge, pour l'industrie, en faveur des collecteurs de Rabastens. — État général des restitutions. — Répartition de 45,000 livres accordées pour aider le diocèse à supporter la taille des non-valeurs. — Indemnités pour les cas fortuits et pour les dommages aux récoltes. — Au dos du rôle de la taxe des biens nobles se trouve le prix moyen des principales denrées pour une période de 20 années, de 1731 à 1750, savoir : froment, 40 livres; seigle, 7 livres; méteil, 8 livres; avoine, 4 livres; millet, 6 livres; fèves, 6 livres; gesses, 6 livres; pois carrés, 6 livres 40 sous; haricots, 40 livres 18 sous; paumelle, 5 livres 40 sous; orge, 5 livres 40 sous; foin, 9 livres; vin, 30 livres; huile de noix, 5 sous la livre; noix, 45 sous la mesure; cire, 4 livres la livre; châtaignes, 45 sous la mesure; un chapon, 10 sous; une poule, 8 sous; un poulet, 5 sous; la livre de chanvre, 4 sous; un lapin, 12 sous; une perdrix, 12 sous.

C. 517. (Liasse.) — 37 pièces, papier (1 imprimée).

1758-1759. — Impôts et comptabilité. — Total des impositions de 1758 : 612,122 livres, non compris le rôle de la capitation qui s'élève à 97,462 livres. — L'année précédente ce total était de 614,168 livres. — Rôles des vingtièmes de l'industrie. — État des sommes à imposer sur les possesseurs des biens et droits nobles. — Rôles de la capitation et états de frais. — Le Conseil de Direction du diocèse demande des secours pour vingt communautés dont les habitants sont réduits à la mendicité. — Répartition de 47,350 livres pour cas fortuits. — Arrêt de la Cour des Aides portant règlement pour les comptables du ressort.

C. 518. (Liasse.) — 36 pièces, papier (2 imprimées).

1760-1761. — Impôts et comptabilité. — Corres-

pondance et instructions du syndic général. — Rôles de la capitation, des vingtièmes de l'industrie, de la taxe des biens et droits nobles. — Impositions de 1760 : 640,934 livres et 105,715 livres de capitation. — Impositions de 1761 : 645,868 livres et 107,652 livres de capitation. — Répartition de l'indemnité pour les cas fortuits et des 45,000 livres accordées pour la surcharge des non-valeurs. — Arrêt de la Cour des Aides cassant deux arrêts du parlement de Toulouse contraires aux droits et prérogatives de ladite Cour des Aides, et supplique au Roi à ce sujet. — Requête et ordonnance relatives à la taxe des journées d'assistance aux États de la province.

C. 519. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1762. — Impôts et comptabilité. — Lettres et instructions du syndic général. — Rôles de la capitation et des vingtièmes de l'industrie avec les états de frais. — État général des sommes à payer par les détenteurs des droits et biens nobles. — Requête de Pierre-Nicolas de Paulo de La Viguerie, de Gaillac, en décharge de l'imposition des vingtièmes. — Répartition du don de 45,000 livres pour les non-valeurs. — Total des impositions : 638,954 livres et 108,620 livres de capitation.

C. 520. (Liasse.) — 34 pièces, papier (2 imprimées).

1763. — Impôts et comptabilité. — Lettres et instructions du syndic général. — Rôles de la capitation et des vingtièmes de l'industrie avec les états de frais. — État des sommes dues par les détenteurs des droits et biens nobles. — Jugement des États sur les impositions du diocèse. — Répartition du don pour les cas fortuits et du don pour les non-valeurs. — Délibération de l'Assiette sur des réclamations relatives à la répartition du don des non-valeurs. — Arrêt du Conseil d'État approuvant le bail de la levée des tailles, adjugé pour l'année courante à Augustin Prunet. — Total des impositions : 649,175 livres et 108,620 livres de capitation.

C. 521. (Liasse.) — 50 pièces, papier (3 imprimées).

1764. — Impôts et comptabilité. — Lettres et instructions de l'intendant et du syndic général. — Rôles de la capitation, de l'industrie et des sommes à percevoir sur les possesseurs des droits et biens nobles. — Contestations avec les receveurs pour le règlement d'anciens comptes; lettre du cardinal de Bernis à ce sujet et du marquis de Montferrier; délibération de l'Assiette; transaction. — Saisie de l'office de receveur triennal sur Vézian. — Répartition des sommes accordées pour les

cas fortuits et les non-valeurs. — Indemnité à la maréchaussée. — Total des impositions : 644,023 livres et 409,589 livres de capitation. Il y aurait encore à ajouter l'étape, les garnisons, la pesade, etc. — Au 4 décembre, il avait été levé seulement 328,573 livres et il restait à recouvrer 573,885 livres, ce qui porterait le total des impositions de toute nature à 902,458 livres. — Délibération des États et circulaire sur les moyens de soulager le peuple.

C. 522. (Liasse.) — 93 pièces, papier (2 imprimées).

1765. — Impôts et comptabilité. — Lettres et instructions du syndic général Lafage. — Instructions des commissaires royaux aux États pour la levée des vingtièmes. — Rôles, états de frais et quittances pour la capitation et l'industrie. — Rôle des sommes à lever sur les détenteurs des droits et biens nobles; réclamations et ordonnances à ce sujet. — Répartition des sommes accordées au diocèse pour les cas fortuits et les non-valeurs. — Modérations, non-valeurs et reprises sur les taxes de l'industrie. — Vote par les États d'un crédit de 6,200 livres en faveur de l'industrie, dont 4,200 pour acquisition de rouets, dans le but de perfectionner la filature dans le diocèse d'Albi. — Total des impositions royales : 637,480 livres; capitation, 409,573 livres.

C. 523. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1766-1767. — Impôts et comptabilité. — Mandes, rôles, états de frais et quittances de la capitation. — Rôle et état de frais pour l'industrie. — États des reprises et modérations de ce rôle. — Rôle des sommes à payer par les possesseurs des droits et biens nobles. — Déclarations faites à ce sujet par les détenteurs de moulins et usines. — Réclamations des sicurs Faramond de Lafajolle, Bournhol, André de Maffre, seigneur de Vers et autres.

C. 524. (Liasse.) — 29 pièces, papier (5 imprimées).

1768-1769. — Impôts et comptabilité. — Arrêt du Conseil d'État portant règlement sur la répartition et la levée des impositions dans le diocèse d'Albi. — Circulaire du syndic relative aux contraintes. — Rôles de l'industrie, état de frais et quittances. — Mandes, rôles et états de frais de la capitation. — Ordonnance de modération de la capitation du sieur Jacques-Philippe-Joseph de Roquefeuil, résidant en son château de Livers. — État des sommes à percevoir sur les possesseurs des droits et biens nobles et supplément; récla-

mations du marquis de Ségats et autres. — Rôle des droits de péage, leudes, moulins, etc. — Répartition du don des cas fortuits. — Total des deniers royaux imposés en 1768 : 653,635 livres et 409,573 livres de capitation.

C. 525. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1771-1773. — Impôts et comptabilité. — Lettres d'envoi des commissions pour la tenue de l'Assiette, des ordonnances de restitution, de la commission pour la capitation, etc., par le marquis de Montferrier, syndic général. — Rôles de l'industrie et de la capitation, états de frais, quittances, etc. — État des dettes vérifiées qui restent à imposer par les communautés. — Le sieur Campmas, chirurgien à Arthès, réclame contre son inscription au rôle de l'industrie. — Arrêt du Conseil d'État autorisant une imposition annuelle de 4,000 livres pour le traitement de l'inspecteur des travaux publics.

C. 526. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 55 pièces, papier (9 imprimées).

1774-1779. — Impôts et comptabilité. — 1774 : rôle des bacs, péages, leudes et moulins. — Instructions sur le renvoi du premier terme des impositions au second terme. — Reprises des vingtièmes de l'industrie de Cordes. — 1775 : ordonnances de restitution. — 1776 : lettres d'envoi par le marquis de Montferrier, des commissions pour l'Assiette et des ordonnances de restitution. — Répartition des 40,000 livres accordées pour les cas fortuits. — Duplicata de l'arrêt de quitus pour l'exercice du receveur Gardès. — Rôle de l'industrie et état de frais. — Mandes de la capitation. — 1777 : arrêt du Conseil d'État qui permet au diocèse d'imposer annuellement 4,500 livres pour les soins à donner aux aliénés. — Jugement des États sur les impositions. — Répartition des deniers accordés pour non-valeurs. — Arrêts de quitus pour les receveurs Claude Gardès et Jean-Antoine David. — Circulaires relatives aux rôles des vingtièmes et de la capitation. — Pierre Vialar, conseiller à la Cour des Aides de Montauban, demande sa radiation du rôle de la capitation. — Arrêt de la Cour des Aides relatif à l'apurement des comptes des receveurs. — 1778 : lettres et réclamations relatives aux impositions. — État de frais et quittances de l'industrie. — Rôle de la capitation. — 1779 : états des sommes à lever pour l'industrie et la capitation. — Ordonnances de restitution. — Arrêt de la Cour des Aides relatif à la perception des taxes de ceux qui sont fondés en présumption de noblesse.

C. 527. (Liasse.) — 24 pièces, papier (1 imprimée).

1780-1788. — Impôts et comptabilité. — Lettres d'envoi des ordonnances de restitution par le syndic général de Puymaurin. — Demandes en décharge par les communautés. — Ordonnance des États relative aux journées à payer aux députés du Tiers. — État général des reprises des vingtièmes de l'industrie et états particuliers pour les communautés d'Albi, Gaillac, Cahuzac, Lisle et Rabastens. — Ordonnance de l'intendant approuvant une délibération par laquelle la communauté de Gaicre vote une imposition extraordinaire, pendant six années, pour solder l'arriéré dû au receveur Vézian. — Compte du receveur pour les ouvrages publics, en recettes et dépenses. — Rôle des biens nobles et des rentes à locatairie.

C. 528. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1789. — Impôts et comptabilité. — Rôles primitifs et supplémentaires des privilégiés pour les communautés de Lapélessarié, Montans, Montels, Montgaillard, Montmiral, Montvalen, Noailles, Panens, Parisot, Penne, Peyrole, Puybegon, Puycelsi, Rabastens, Ratayrens, le Riols et Roquemaure.

C. 529. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1681-1709. — « Extrait du tarif des communautés du diocèse d'Alby, qui reçoivent des mandes pour les impositions des tailles, rangées par lettre alphabétique, tiré de l'ancien tarif qui est devers le greffe dudit diocèse : fait par l'ordre de Monseigneur de Nesmond, archevêque et seigneur temporel d'Alby, et de Messieurs les commissaires du diocèse, en octobre 1709, à Alby, par Guillaume Pech, seul imprimeur du Roy et marchand libraire de Monseigneur l'Archevêque, du clergé, du diocèse, de la ville et du collège, M.DCC.IX. » — Le titre seul est imprimé (voir 530), le tarif est manuscrit. — A la suite : tarif révisé en 1704 pour le consulat de Valence et les douze paroisses qui en dépendent, savoir : Assac, Cadix, Courris, Faussergues, Gaulène, Lédas, le Dourn, Saint-Cirgue, Saint-Julien, Saint-Michel-Labadié, Saint-Pierre de Lasserre et Sérénac; — mention du total des impositions mises sur le diocèse, de 1684 à 1693; il y a pour 1684, 331,786 livres; pour 1687, 359,282 livres, et pour 1693, 541,021 livres, le tout sans comprendre les contributions provinciales et locales et la pesade.

C. 530. (Registre.) — In-folio, 461 feuillets, papier.

1709-1748. — Même tarif qu'au précédent article, avec un répertoire alphabétique et un état général des impositions mises sur le diocèse depuis 1709 jusqu'en 1748. — En 1709, le diocèse a payé 643,553 livres; en 1719, 520,564; en 1729, 549,627; en 1739, 553,416; enfin en 1748, 654,620. — Délibération des États Généraux, du samedi 8 mars 1724, relative au renvoi des paiements d'un terme à l'autre, attendu que, les Assiettes ne pouvant se réunir, les rôles ne seront pas prêts.

C. 531. (Registre.) — In-folio, 864 feuillets, papier.

1695. — Premier recueil des rôles de la capitation du diocèse d'Albi, arrêtés par les commissaires sur les états et dénombremens fournis par les consuls, en exécution de la déclaration du Roi du mois de janvier 1695. Table alphabétique en tête du volume qui contient les rôles de cinquante-deux communautés, savoir : Albi, Alayrac, Aussac, Brens, Cornebouc, Cahuzac, Curvalle, Carlus, Cambon, Couffouleux, Courris, Crespinet, Dénat, Fraissines, Lisle, Laguépie, Laroque-Roucazel, Labessière, Loupiac, Lamillarié, Labruguière, Laboutarié, Mouziéys de Saint-Amans, Montauriol, Massals, Mirandol, Moularès, Orban, Pantiès, Poulan, Pouzols, Salvagnac, Saint-Antoin, Saint-André, Saint-Bauzile et Alos, Saint-Grégoire, Saint-Julien, Saint-Cirgue, Saint-Michel-Labadié, Sainte-Gemme, Senouillac, Saint-Benoît de Carmaux, Saint-Firmin, Salles, Tanus, le Taur, Terre-Clapier, Treban, Trévien, Teulet, Valderiès et Valence.

C. 532. (Registre.) — In-folio, 882 feuillets, papier.

1695. — Deuxième recueil des rôles de la capitation. Table du volume contenant les rôles de cinquante-neuf communautés, savoir : les Avalats, Arthès, Assac, Almayrac, Andouque, Bézacoul, Bellegarde, Cadalen, Castelveil, Cadix, Combéfa, Fenols, Florentin, Fauch, Fréjairrolles, Faussergues, Labastide-Gabousse, Lagrave, Laroque du Travet, Labastide, Lascottes, Montrousier, Milhars, Montels, Milhavet, Montans, Marssac, Montmiral, Mailhoc, Penne, Puybegon, Puylanier, Parisot, Puygousson, Padiès, Pinet, Paulin, Rabastens, Roumégous et Tels, Rouyre-Lamothe, Saint-Michel de Vax, Saussenac, Saint-Benoît de Frédefond, Saint-Salvi-Carcavès, Saint-Pierre de Lasserre, Saliès, Sieurac, le Suech, Taïx, Trébas, Técou, Terssac, Tonnac, le Travet, le Verdier, Vieux, Vaour, Villeneuve et Villefranche.

C. 533. (Registre.) — In-folio, 964 feuillets, papier.

1695. — Troisième recueil des rôles de la capitation. Table en tête du volume contenant quarante-quatre communautés, savoir : Ambialet, Annay, Alban, Bonneville, Blaye, le Bruc, Busque, Castelnau de Lévis, Castanet, Cordes, Castelgarric, Carmaux, Campagnac, Cestayrols, le Dourn, Gaicre, Gaulène, Grèzes, Giroussens, Labastide de Lévis, Lapélissarié, Lasplanques, Lédas, Lomers, Lasgrais, Lescure, Lacourtade, Miolles, Montirat, Marsal, Monestiés, Massuguiés, Montsalvi, Maussans, Puycelsi, Peyrole, Pampelonne, Roumégous, Rosières, Rônel, Réalmont, Saint-Lieux-Lafenasse, Saint-Juéry et Sérénac.

C. 534. (Registre.) — In-folio, 430 feuillets, papier.

1695. — Capitation. — « État contenant le dénombrement des chefs de famille de la communauté de la ville de Gaillac, domicilies dans ladite communauté avec leurs qualitez et professions », dressé par les maire et consuls et taxé par les commissaires. — Total de la capitation des chefs, 5,593 livres; des domestiques, 324; total général, 5,917. — Au quartier du Mercat: Messire Joseph de Combettes, trésorier de France en la généralité de Montauban, est taxé 420 livres; dame Gabrielle Malapeire, sa mère, 60 livres; une servante et 2 valets, 3 livres; total, 483 livres. C'est de beaucoup la plus forte cote. Au même quartier, Jean Géraud de Vaissète, procureur du Roi en la juridiction d'Albigeois, sa femme, deux garçons et trois filles, 45 livres; deux servantes, 2 livres; total, 47 livres.

C. 535. (Registre.) — In-folio, 576 feuillets, papier.

1696. — Premier recueil des rôles de la capitation du diocèse d'Albi. En tête, le tableau des quarante communautés dont les rôles sont contenus dans ce volume, avec indication de la part de chacune d'elles dans la répartition de la somme totale qui s'élève à 65,244 livres. Ces communautés sont : Albi, Alayrac, Alos, Andouque, Almayrac, Assac, Arthès, les Avalats, Ambialet, Alban, Annay, Aussac, Bonneville, Bernac, Blaye, Bellegarde, Bézacoul, Brens, Busque, Cornebouc, Cahuzac, Campagnac, Cestayrols, Castelnau de Lévis, Cordes, Carmaux, Castelgarric, Cadix, Courris, Crespinet, Cambon, Curvalle, Carlus, Castelviel, Couffouleux, Cadalen, Dénat, Faussergues, Fraissines et Fréjairrolles. — Table alphabétique.

C. 536. (Registre.) — In-folio, 534 feuillets, papier.

1696. — Deuxième recueil des rôles de la capitation
TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

pour cinquante-six communautés du diocèse d'Albi, savoir : le Dourn, Fauch, Fenols, Florentin, Gaillac, Gaicre, Gaulène, Grèzes, Giroussens, Jouqueviel, Lescure, Lacourtade, Lisle, Lasclottes, Labastide-Gabause, Laguépie, Lasplanques, Lédas, Laroque-Roucazel, Laroque du Travet, Lomers, Laboutarié, Loubers, Lasgrais, Labruguière, Lamillarié, Labastide-Dénat, Lagrave, Lapélissarié, Loupiac, Labessière, Marssac, Montrosier, Milhars, Montels, Milhavet, Mailhoc, Monestiés, Montirat, Mirandol, Moularès, Maussans, Montmiral, Massuguiés, Mouzieys, Montans, Montsalvi, le Suech, le Taur, le Travet, Terreclapier et le Verdier. — Table alphabétique.

C. 537. (Registre.) — In-folio, 468 feuillets, papier.

1696. — Troisième recueil des rôles de la capitation pour soixante communautés du diocèse d'Albi, savoir : Orban, Puycelsi, Penne, Pampelonne, Pantiès, Pinet, Padiès, Paulin, Pouzols, Poulan, Puylianier, Puygouzon, Parisot, Peyrole, Puybégon, Rabastens, Rouyre de Lamothe, Rosières, Roumégous et Tels, Roumégous, Rônel, Réalmont, Salvagnac, Saint-Bauzile, Senouillac, Saint-Sernin, Saint-Benoit de Carmaux, Salles, Sainte-Gemme, Saint-Pierre de Lasserre, Saint-Michel-Labadié, Saint-Cirgue, Saint-Julien, Saint-Grégoire, Saint-Juéry, Saint-André, Saint-Salvi-Carcavès, Saint-Antonin, Saint-Lieux, Lafenasse, Sieurac, Saliès, Saint-Benoit de Frédefont, Saint-Michel de Vax, Sérénac, Saussenac, Tanus, Tonnac, Taix, Trévien, Tréban, Trébas, Teulet, Terssac, Tècou, Valence, Vaour, Vieux, Villeneuve, Valdériès et Villefranche. — Table alphabétique.

C. 538. (Registre.) — In-folio, 360 feuillets, papier.

1697. — Deuxième recueil des rôles de la capitation pour cinquante-cinq communautés du diocèse d'Albi, savoir : le Bruc, le Dourn, Gaillac, Gaicre, Gaulène, Grèzes, Giroussens, Jouqueviel, Lescure, Lacourtade, Lisle, Lasclottes, Labastide-Gabause, Lasplanques, Laguépie, Lédas, Laroque-Roucazel, Laroque-Travanet, Lomers, Laboutarié, Lasgrais, Labruguière, Lamillarié, Labastide-Dénat, Lagrave, Lapélissarié, Loupiac, Labessière, Marssac, Montrosier, Milhars, Montels, Milhavet, Mailhoc, Monestiés, Montirat, Mirandol, Moularès, Maussans, Montauriol, Marsal, Miolles, Massals, Montmiral, Massuguiés, Mouzieys de Saint-Amans, le Suech, le Travet, le Taur, Terreclapier et le Verdier. — Table alphabétique.

C. 539. (Registre.) — In-folio, 639 feuillets, papier.

1697. — Troisième recueil des rôles de la capita-

tion pour cinquante-neuf communautés du diocèse d'Albi, savoir : Puycelsi, Penne, Pampelonne, Pantiès, Pinet, Padiès, Paulin, Pouzols, Poulan, Puylianier, Puygouzon, Parisot, Peyrole, Puybégon, Rabastens, Rouyre, Rosières, Roumégous et Tels, Roumégous, Rônel, Réalmont, Salvagnac, Saint-Bauzile, Senouillac, Saint-Sernin, Saint-Benoit de Carmaux, Salles, Sainte-Gemme, Saint-Pierre de Lasserre, Saint-Michel-Labadié, Saint-Cirgue, Saint-Julien, Saint-Grégoire, Saint-Juéry, Saint-André d'Alban, Saint-Salvi de Carcavez, Saint-Antonin, Saint-Lieux-Lafenasse, Sieurac, Saliès, Saint-Benoit de Frédefont, Saint-Michel de Vax, Sérénac, Saussenac, Tanus, Tonnac, Taïx, Trévien, Tréban, Trébas, Teulet, Terssac, Tècou, Valence, Vaour, Vieux, Villeneuve, Valdériès, Villefranche.

C. 540. (Registre.) — In-folio 581 feuillets, papier.

1698. — Premier recueil des rôles de la capitation pour quarante-neuf communautés du diocèse d'Albi, savoir : Albi, Alayrac, Alos, Andouque, Andillac, Almayrac, Assac, Arthès, les Avalats, Ambialet, Alban, Annay, Aussac, Bonnevalle, Bernac, Blaye, Bellegarde, Bézacoul, Broze, Brens, Busque, Cornebouc, Cahuzac, Campagnac, Cestayrols, Castelnaud-de-Lévis, Castanet, Cordes, Castelgarric, Carmaux, Cadix, Carlus, Courris, Crespinet, Cambon, Curvalle, Castelveil, Couffouleux, Cadalen, Donnazac, Dénat, Faussergues, Fraissines, Fréjairrolles, Fauch, Fenols, Florentin, Labastide-de-Lévis et Loubers.

C. 544. (Registre.) — In-folio 572 feuillets, papier.

1698. — Deuxième recueil des rôles de la capitation pour cinquante-cinq communautés du diocèse d'Albi, déjà désignées à l'article C. 538.

C. 542. (Registre.) — In-folio, 670 feuillets, papier.

1698. — Troisième recueil des rôles de la capitation pour cinquante-neuf communautés du diocèse d'Albi, déjà désignées à l'article C. 539.

C. 543. (Registre.) — In-folio 913 feuillets, papier.

1701. — Premier recueil des rôles de la capitation composé comme à l'article C. 540. — En tête se trouve l'état de toutes les communautés avec indication de la part contributive de chacune d'elles dans la répartition de cet impôt, dont le total s'élève à 62,163 livres.

C. 544. (Registre.) — In-folio, 767 feuillets, papier.

1701. — Deuxième recueil des rôles de la capitation du diocèse d'Albi, composé comme à l'article C. 538.

C. 545. (Registre.) — In-folio, 925 feuillets, papier.

1701. — Troisième recueil des rôles de la capitation pour le diocèse d'Albi, composé comme à l'article C. 539.

C. 546. (Registre.) — In-folio, 508 feuillets, papier.

1702. — Deuxième recueil des rôles de la capitation du diocèse d'Albi, les communautés étant classées par ordre alphabétique de Gaillac à Orban inclusivement.

C. 547. (Registre.) — In-folio, 650 feuillets, papier.

1702. — Troisième recueil des rôles de la capitation du diocèse d'Albi, les communautés étant classées dans l'ordre alphabétique de Puycelsi à Villefranche, comme à l'article C. 539.

C. 548. (Registre.) — In-folio, 696 feuillets, papier.

1703. — Premier recueil des rôles de la capitation pour le diocèse d'Albi, les communautés s'y trouvant classées dans l'ordre alphabétique, d'Albi à Florentin, inclusivement. En tête, est un tableau de répartition d'un impôt de 125,926 livres entre toutes les communautés.

C. 549. (Registre.) — In-folio, 523 feuillets, papier.

1703. — Deuxième recueil des rôles de la capitation pour le diocèse d'Albi, les communautés s'y trouvant classées comme à l'article C. 546, dans l'ordre alphabétique, de Gaillac à Orban.

C. 550. (Registre.) — In-folio, 593 feuillets, papier.

1703. — Troisième recueil des rôles de la capitation pour le diocèse d'Albi, les communautés s'y trouvant classées comme à l'article C. 539, dans l'ordre alphabétique, de Puycelsi à Villefranche.

C. 551. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1711. — État des biens nobles du diocèse d'Albi, dressé par communautés. « Etat abrégé des biens, cens, rentes foncières, locateries perpétuelles et autres rede-

vances nobles et non cotisées à la taille, et des locatieries perpétuelles établies sur les biens ruraux, dont les locataires payent la taille du fonds et censives et la rente au locateur, le tout situé dans l'estendue du diocèse d'Albi, avec les contenances desdits biens nobles et allivrement d'iceux et desdits cens et rentes, noms des particuliers qui les possèdent..... le tout fait et dressé en la forme cy-bas par les experts et arpentiers nommés par MM. du Conseil de Direction des affaires dudict diocèse, suivant leur verbal qui sera mis au bas du présent estat. »

C. 552. (Registre.) — In-folio, 440 feuillets, papier.

1757-1766. — Biens et droits nobles. Copie des déclarations des possesseurs de ces biens dans les communautés du diocèse d'Albi, avec l'estimation du revenu de chaque fief ou propriété, par les commissaires diocésains. — En tête, une table alphabétique des communautés où les biens sont situés.

C. 553. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets, papier.

1757-1789. — Avis donnés par les commissaires ordinaires du diocèse d'Albi sur les déclarations des possesseurs de biens et droits nobles, en ce qui concerne l'impôt des vingtièmes. — Répertoire à la fin du registre.

C. 554. (Registre.) — In-folio, 597 feuillets, papier.

1760. — Rôles de l'industrie, comprenant « les particuliers, négociants, marchands en gros et en détail; fabricants, tisserands et artisans de toute espèce; hôtes, cabaretiers, traiteurs et rôtisseurs; agents de change, banquiers, gens d'affaires de quelque état qu'ils soient, faisant valoir leur argent sur la place, et généralement tous ceux qui sont compris dans la classe de l'industrie, à raison des deux vingtièmes seulement de leurs profits et les deux sols par livre desdits vingtièmes. » — Le total pour le diocèse est de 13,955 livres. — Albi paye 2,326 livres; Gaillac 1,915; Cordes 1,379; Rabastens 1,315; Lisle 838; Réalmont 694; Puycelsi 222; Bellegarde 6 livres; Almayrac 4; Montrosier 1. — Padiès et plusieurs autres communautés ne payent rien, étant sans industrie.

C. 555. (Registre.) — In-folio, 686 feuillets, papier.

1760. — Premier recueil des rôles de la capitation, comprenant les communautés du diocèse, par ordre alphabétique, d'Albi à Fréjairolles. — Le total réparti entre

ces communautés est de 112,130 livres. — Cahuzac est imposé avec Alos, Andillac, Broze, Donnazac et Loubers, ses dépendances. Cordes est aussi imposé avec toutes ses dépendances.

C. 556. (Registre.) — In-folio, 633 feuillets, papier.

1760. — Deuxième recueil des rôles de la capitation, comprenant les communautés du diocèse d'Albi, dans l'ordre alphabétique, de Gaillac à Orban.

C. 557. (Registre.) — In-folio, 781 feuillets, papier.

1772. — Premier recueil des rôles de la capitation du diocèse d'Albi, comprenant les communautés, par ordre alphabétique, d'Albi à Fréjairolles. — Le total de cette imposition, pour l'année, s'élève à 123,150 livres.

C. 558. (Registre.) — In-folio, 705 feuillets, papier.

1772. — Deuxième recueil des rôles de la capitation du diocèse d'Albi, comprenant les communautés classées par ordre alphabétique de Gaillac à Orban.

C. 559. (Registre.) — In-folio, 676 feuillets, papier.

1772. — Troisième recueil des rôles de la capitation du diocèse d'Albi, comprenant les communautés classées par ordre alphabétique de Padiès à Villeneuve.

C. 560. (Registre.) — In-folio, 678 feuillets, papier.

1772. — « Rôles des vingtièmes de l'industrie et sols pour livres d'iceux. » — Total 13,964 livres. — Albi paye 2,252 livres; Gaillac 1,993; Cordes 1,404; Rabastens 1370; Lisle 822; Réalmont 710; Puycelsi 240; Bellegarde 6; Almayrac 5; Montrosier 2; Padiès et autres, *néant*.

C. 561. (Registre.) — In-folio, 786 feuillets, papier.

1775. — Premier recueil, par ordre alphabétique de communautés, des rôles de la capitation du diocèse d'Albi. — Le total est de 125,228 livres. — Albi-Fréjairolles.

C. 562. (Registre.) — In-folio, 697 feuillets, papier.

1775. — Deuxième recueil, par ordre alphabétique de communautés, des rôles de la capitation du diocèse d'Albi. — Gaillac-Orban.

C. 563. (Registre.) — In-folio, 655 feuillets, papier.

1775. — Troisième recueil, par ordre alphabétique de communautés, des rôles de la capitation du diocèse d'Albi. — Padiès-Villeneuve.

C. 564. (Registre.) — In-folio, 780 feuillets, papier.

1779. — Rôles de répartition, entre les communautés du diocèse d'Albi, de l'impôt de la capitation s'élevant à la somme de 423,304 livres. Premier recueil comprenant les communautés, dans l'ordre alphabétique, d'Albi à Fréjairolles.

C. 565. (Registre.) — In-folio, 744 feuillets, papier.

1779. — Rôles de répartition, entre les communautés du diocèse d'Albi, de l'impôt de la capitation. Deuxième recueil comprenant les communautés, dans l'ordre alphabétique, de Gaillac à Orban.

C. 566. (Registre.) — In-folio, 682 feuillets, papier.

1779. — Rôles de répartition, entre les communautés du diocèse d'Albi, de l'impôt de la capitation. Troisième recueil comprenant les communautés, dans l'ordre alphabétique, de Padiès à Villeneuve.

C. 567. (Registre.) — In-folio, 775 feuillets, papier.

1780. — Rôles de la capitation dont le total est de 426,842 livres. Premier recueil comprenant les communautés du diocèse d'Albi, dans l'ordre alphabétique, d'Albi à Fréjairolles.

C. 568. (Registre.) — In-folio, 740 feuillets, papier.

1780. — Rôles de la capitation du diocèse d'Albi. Deuxième recueil comprenant les communautés de Gaillac à Orban, dans l'ordre alphabétique.

C. 569. (Registre.) — In-folio, 737 feuillets, papier.

1781. — Rôles de répartition, entre les communautés du diocèse d'Albi, de la somme de 432,321 livres de capitation. Premier recueil comprenant les rôles des communautés d'Albi à Fréjairolles, dans l'ordre alphabétique.

C. 570. (Registre.) — In-folio, 724 feuillets, papier.

1782. — Impôt de la capitation, dont la mande s'élève pour le diocèse d'Albi à la somme de 430,456 livres. — Rôles de répartition entre les communautés; premier recueil comprenant, dans l'ordre alphabétique, les communautés d'Albi à Fréjairolles.

C. 574. (Registre.) — In-folio, 703 feuillets, papier.

1783. — Impôt de la capitation s'élevant, pour le diocèse d'Albi, à 430,693 livres. — Rôles des communautés; premier recueil, d'Albi à Fréjairolles, dans l'ordre alphabétique.

C. 572. (Registre.) — In-folio, 744 feuillets, papier.

1785. — Impôt de la capitation. Total pour le diocèse d'Albi : 426,034 livres. — Rôles des communautés; premier recueil, d'Albi à Fréjairolles, dans l'ordre alphabétique.

C. 573. (Registre.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1787. — Impôt de la capitation. Total pour le diocèse d'Albi : 424,255 livres. — Premier recueil des rôles des communautés, d'Albi à Fréjairolles, dans l'ordre alphabétique.

C. 574. (Registre.) — In-folio, 664 feuillets, papier.

1787. — Impôt de la capitation. Deuxième recueil des rôles des communautés du diocèse d'Albi, de Gaillac à Orban, dans l'ordre alphabétique.

C. 575. (Registre.) — In-folio, 684 feuillets, papier.

1787. — Impôt de la capitation. Troisième recueil des rôles des communautés du diocèse d'Albi, de Padiès à Villeneuve, dans l'ordre alphabétique.

C. 576. (Registre.) — In-folio, 698 feuillets, papier.

1788. — Troisième recueil des rôles de la capitation pour les communautés du diocèse d'Albi, de Padiès à Villeneuve, dans l'ordre alphabétique.

C. 577. (Registre.) — In-folio, 728 feuillets, papier.

1789. — Capitation. Mandé du diocèse d'Albi : 447,654 livres. — Premier recueil des rôles des communautés d'Albi à Fréjairolles, dans l'ordre alphabétique.

C. 578. (Registre.) — In-folio, 694 feuillets, papier.

1789. — Capitation. Deuxième recueil des rôles des communautés du diocèse d'Albi, de Gaillac à Orban, dans l'ordre alphabétique.

C. 579. (Registre.) — In-folio, 683 feuillets, papier.

1789. — Capitation. Troisième recueil des rôles des communautés du diocèse d'Albi, de Padiès à Villeneuve, dans l'ordre alphabétique.

C. 580. (Registre.) — In-folio, 694 feuillets, papier.

1775. — Rôles de l'industrie s'élevant ensemble, pour le diocèse d'Albi, à la somme de 44,582 livres. — Albi paye 2,356 livres; Gaillac 2,059; Cordes 4,469; Rabastens 4,455; Lisle 855; Réalmont 654; Puyelsi 258; Bellegarde 6; Almayrac 5; Montrosier 2; Padiès et autres, *néant*.

C. 584. (Registre.) — In-folio, 693 feuillets, papier.

1780. — Rôles de l'industrie, s'élevant ensemble, pour le diocèse d'Albi, à la somme de 44,356 livres. — Albi paye 2,337 livres; Gaillac 2,048; Cordes 4,448; Rabastens 4,443; Lisle 856; Réalmont 656; Puycelsi 264; Bellegarde 6; Almayrac 4; Montrosier 2, etc. — Communautés non imposées : Annay, Bernac, Broze, Castelnarric, Courris, Donnazac, Gaulène, Labruguière-Bézacoul, Lapélessarié, le Bruc, Lédas, Montauriol, Montels, Padiès, Peyrole, Roumégous, Saint-Félix, Saint-Michel-Labadié et Saint-Pierre de Lasserre.

C. 582. (Registre.) — In-folio, 738 feuillets, papier.

1787. — Rôles de l'industrie, s'élevant ensemble, pour le diocèse d'Albi, à la somme de 43,982 livres. Albi paye 2,332 livres; Gaillac 4,967; Rabastens 4,453; Cordes 4,396; Lisle 824; Réalmont 655; Puycelsi, 269; Bellegarde 7; Almayrac 4; Montrosier 2, etc., etc.

C. 583. (Registre.) — In-folio, 752 feuillets, papier.

1789. — Rôles de l'industrie, s'élevant ensemble, pour le diocèse d'Albi, à la somme de 43,898 livres. — Albi paye 2,330 livres; Gaillac 4,958; Rabastens 4,454; Cordes 4,383; Lisle 820; Réalmont 650; Puycelsi 270; Bellegarde 7; Almayrac 4; Montrosier 2; etc., etc.

C. 584. (Liasse.) — 37 pièces, papier (3 imprimées).

1287-1717. — Droit de pesade. — Lettres de Philippe-le-Long et de Philippe-de-Valois, fixant la base de cet impôt. — Notice historique. — Extraits de lettres du XV^e siècle. — Abandon du droit de pesade fait par l'évêque d'Albi, au profit de plusieurs localités du diocèse, moyennant finance, et emploi de cette finance à l'acquisition des seigneuries de Montmiral, Villeneuve et Millhavel. — Divers extraits relatifs à des exemptions des droits de pesade et mémoire à ce sujet. — Inventaires d'actes relatifs à l'exemption accordée à la ville de Cordes et aux jurades dépendant de son consulat. — Confirmation des privilèges de Cordes, par Charles IX. — Procédure suivie contre le fermier du Domaine, à propos de la pesade, par les communautés de Tanus et Mirandol. — Requête du fermier Claude Vialet, au Roi, en son Conseil. — Arrêt (imprimé) condamnant à payer le droit de pesade les communautés de Tanus, Mirandol, Moularés, Andouque, Montirat, Pont-de-Cirou, Tréban, Lebosc, Padiès et Castelnarric; à la suite sont des extraits de plusieurs titres relatifs à la pesade. — Ordonnance de l'intendant d'Aguesseau, pour l'exé-

cution de cet arrêt. — Jugement des syndics de la province liquidant l'arriéré dû par les habitants de Cordes, à 3,028 livres.

C. 585. (Liasse.) — 43 cahiers, papiers.

1682-1690. — Droit de pesade. — Répartition d'une somme de 5,642 livres, représentant les intérêts des 97,053 livres empruntées pour payer les arrérages de la pesade et les frais de procédure; cette répartition faite sur toutes les communautés du diocèse, à raison de 20 sous 8 deniers pour chaque paire de bœufs, etc. — On compta, à Albi, 46 paires de bœufs, 74 1/2 paires de vaches ou mulets, 439 têtes de gros bétail, 996 bêtes à laine et 4,774 individus; — à Réalmont, 25 paires de bœufs, 17 paires de vaches, 79 têtes de gros bétail, 862 bêtes à laines et 576 individus; — à Alban, 3 paires de vaches, 4 têtes de gros bétail, 425 bêtes à laine et 29 individus; — au Castelnarric, 8 paires de bœufs, 44 paires de mules, 3 têtes de gros bétail, 654 bêtes à laines et 495 individus; — à Valence, 4 paire de bœufs, 8 paires de vaches, 32 têtes de gros bétail, 348 bêtes à laines et 46 individus, etc.

C. 586. (Liasse.) — 44 cahiers, papier.

1691-1698. — Droit de pesade. — Rôles de répartition de cet impôt et des intérêts dus pour l'emprunt de l'arriéré. — On paya pour chaque paire de bœufs labourant, 4 livres 4 sous; pour une paire de vaches, mules ou chevaux, 2 livres 2 sous; par tête de gros bétail non labourant, 4 deniers; pour 6 bêtes à laine, 4 denier, et pour un homme de 14 à 60 ans, 2 deniers. — Il y avait à Montmiral 92 paires de vaches, 30 têtes de gros bétail, 4,518 bêtes à laine, et 706 personnes; — à Villefranche, 46 paires de bœufs, 32 paires de vaches, 85 têtes de gros bétail, 870 bêtes à laine et 221 personnes; — à Saliès, 44 paires de bœufs, 54 paires de mules, 15 têtes de gros bétail, 900 bêtes à laine et 429 personnes; — à Laboutarié, 1 paire 1/2 de bœufs, 7 1/2 paires de vaches, 8 têtes de gros bétail, 174 bêtes à laine et 36 personnes; — à Laguëpie, 23 paires de bœufs, 48 1/2 paires de vaches, 52 têtes de gros bétail, 4,548 bêtes à laine et 346 personnes; — à Cestayrols, 30 paires de bœufs, 88 1/2 paires de vaches, 15 têtes de gros bétail, 4,598 bêtes à laine et 346 personnes.

C. 587. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1763-1789. — Droit de pesade. — Rôles de

répartition de cet impôt, des intérêts dus pour l'emprunt de l'arriéré et des taxations du receveur à 6 deniers par livre, le tout formant un total de 17,726 livres. On paya pour une paire de bœufs labourant, 3 livres 16 sous 4 denier; moitié de cette taxe pour une paire de vaches, mules, ânes ou chevaux, et, pour le reste, comme aux rôles des années précédentes. — Il y avait exemption de droit pour Gaillac, Rabastens, Arthès, Blaye, Bonneville et Cordes. — La plus forte part est celle de Lisle, qui paye 714 livres. — Castelnau-de-Lévis paye 677 livres; — Paulin 674; — Cahuzac 532; — Cadalen 434; — Ambialet 319; — Salvagnac 247; — Andouque 244; — Albi 192; — Saliès 122; — Valence 47; — Gaulène 5 livres 5 sous 5 deniers. — La cote la plus petite est celle d'Alban qui paye 5 livres 3 sous 4 deniers.

C. 588. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 64 pièces, papier.

1614-1620. — Comptabilité diocésaine. — État des parties tenues en souffrance depuis 1560 sur les comptes des sieurs Lavedan, dressé après vérification et approbation de ces comptes; certificat de décharge délivré aux comptables. — Comptes en recettes et dépenses, par le receveur alternatif Géraud Lebrun, intitulés: octroi, crue, taillon et gages du receveur ancien; — réparation des villes frontières de la province, gratifications aux gouverneurs et lieutenants généraux, entretien des garnisons, entretien des ponts, dettes de la province et du diocèse; — frais des États généraux et frais d'Assiettes; — répartition des 3,000 livres prises sur les frais d'Assiettes. — Pièces à l'appui. — Quittances de Hiérosme de Rességuier, premier consul d'Albi, député aux États; — du viguier Pierre Fontvieille; — de Mathieu Demurs, marchand, consul de Gaillac; — de Pierre de Crespon, sieur de Labastide, consul de Valence; — de Jean Mathieu, exécuteur des hautes-œuvres, qui a 20 livres de gages; — du sieur Lebrun, écuyer, consul d'Albi; — d'Elie Dupuy, sieur du Castelviel, etc.

C. 589. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 56 pièces, papier.

1622-1623. — Comptabilité diocésaine. — Comptes: de Ramond Séré, commis du receveur Charles Solier, pour les 3,000 livres prises sur les frais d'États et d'Assiettes et destinées aux dépenses imprévues; — du syndic diocésain Pierre Guizon, et pièces à l'appui; — du syndic du diocèse Georges Chassan; — de David Barrau, receveur à Réalmont, par commission du duc de Rohan, pour le parti protestant, avec les lettres patentes autorisant cette recette, les obligations contractées par suite d'emprunts par les taillables protestants de Lombers et

les quittances des créanciers; — de Géraud Lebrun, receveur alternatif des tailles, et pièces à l'appui entr'autres le rôle des soldats de M. de Lescure, qui ont ramené à Albi de Briatexte les canons du diocèse, etc., etc.

C. 590. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 74 pièces, papier.

1624-1627. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de François Lebrun, receveur ancien, intitulés « octroi, crue et taillon », pour les années 1624 et 1626, avec pièces à l'appui. — Rôle des frais du procès intenté par Balaran (Benoit), ministre protestant à Castres, en revendication d'une paire de bœufs qui lui avait été saisie pour les contributions. — Délibération de l'Assiette portant que les munitions prêtées à Sieurac ne seront pas réclamées, attendu que cette commune, assiégée et battue par le duc de Rohan, est ruinée. — Compte de Géraud Lebrun, receveur alternatif en 1626, pour « réparations des villes frontières, garnisons et dettes »: recettes, 113,295 livres; dépenses, 114,208 livres. — Pièces à l'appui du compte des frais d'États et d'Assiette pour 1627: rôle de taxe des députés et quittances; aumônes aux couvents; quittance de François de Lescure, commissaire principal de l'Assiette, etc. — Arrêt de la Cour des Comptes condamnant le diocèse à rembourser aux héritiers de Jean Franc, receveur alternatif des tailles pour le parti du Roi, de 1586 à 1588, la somme de 600 livres pour épices payées par ce receveur lors de l'apurement de ses comptes. — Compte des frais, fournitures et vacations de Vaissière, député à Montpellier, pour les affaires du diocèse.

C. 591. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1628-1634. — Comptabilité diocésaine. — Compte de Flotard de La Roquebouillac envoyé à Paris pour y suivre l'affaire relative à la baronnie de Lombers. — État de frais de Pierre Martin, syndic, pour les secours portés, en exécution d'une délibération de l'Assiette, aux habitants de Salles atteints de la maladie contagieuse. — Compte de l'entretien des garnisons, etc., présenté pour l'année 1634 par le receveur Charles Solier: recettes, 142,970 livres; dépenses, 140,448 livres. — Pièces à l'appui du compte de François Lebrun, receveur ancien, pour 1633. — Inventaire des actes produits pour la vérification des dettes du diocèse. — Extrait de l'état au vrai dressé par le receveur Charles Solier, pour les deniers extraordinaires de 1634. — Présentation et réception des cautions de ce receveur. — Extrait d'un arrêt du Conseil d'État ordonnant une imposition de 107,343

livres sur le Languedoc. — Compte du syndic Molinier et pièces à l'appui.

C. 592. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1635. — Comptabilité diocésaine. — Comptes particuliers, pour frais de voyages et de procédure, par les syndics Antoine Dalles et Lecaron, et par le premier consul d'Albi Teissier, remplissant les fonctions de syndic en l'absence de Lecaron. — Frais de voyages par le consul Péliissier ayant accompagné jusqu'à Cordes le régiment Cornusson, pour l'empêcher de commettre des désordres dans les campagnes, puis étant allé vers le duc d'Hallwyn, à Montpellier, pour faire décharger le diocèse de ce régiment. — Requêtes de Jean Pelrous, bourgeois de Gaillac, et de Pierre Teissier, avocat et consul d'Albi, députés aux États généraux, dévalisés à leur retour dans un hôtel de Carcassonne. — Lettres de Teissier, député à Paris, et du syndic général du Languedoc, relatives à l'imposition pour les fortifications de Narbonne. — Rôle de frais et fournitures, par Jean Albine, syndic du diocèse. — Requête des consuls de Lombers, relative aux droits seigneuriaux de la baronnie. — Bail des fruits du consulat de Rônél. — Emprisonnement du consul de Valence pour l'arriéré des impôts de la communauté et son élargissement par ordre des États.

C. 593. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

1636-1637. — Comptabilité diocésaine. — Imposition applicable au paiement des dettes. — Lettres des syndics généraux relatives à la répartition des impôts. — Frais de procédure; instance suivie contre les habitants de Lacaune et le baron de Lescure, par les diocèses d'Albi, Saint-Pons et Castres, en règlement de comptes pour garnisons. — Requêtes des communautés de Rabastens, Labessière, Técoü, Cadalen et les Avalats, relatives à la subsistance des gendarmes du Roi, et ordonnance de Schomberg pour faire compter les frais de cette subsistance en déduction des impositions des cinq communautés. — Compte du syndic Dumas, pour garnisons, frais de guerre, etc., avec les pièces à l'appui. — Ordonnances de réquisition par Schomberg : pour 500 chevaux, sur le diocèse d'Albi; — pour 200 quintaux de mèches à mousquet, à livrer dans la huitaine; — pour une imposition de 4,000 livres, en remplacement des mèches qu'il est impossible de fournir. — Comptes et pièces à l'appui : par François Adhémar, clavaire de l'Hôtel-de-Ville d'Albi; — par Alphonse Dumas, frère du syndic; — par Henri Lenfant, bourgeois de Rabastens; — par de Chambert,

greffier du diocèse; — par Louis Salvan, pour frais de procédure contre le receveur de Solier, etc.

C. 594. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1638. — Comptabilité diocésaine. — Imposition de 2,300 livres, par Schomberg, pour l'entretien des mules et mulets de l'armée. — Compte des 60,327 livres dépensées à l'occasion de la révocation de l'édit du présidial d'Albi. — Frais du procès criminel de Roques et autres, accusés d'avoir fait et placardé dans la ville d'Albi des libelles diffamatoires contre l'évêque et l'Assiette. Roques fut condamné à mort par contumace et effigé. — Compte et pièces à l'appui, par le syndic du diocèse Louis de Reynès, écuyer, gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère du Roi. — Imposition pour rembourser les emprunts contractés pour l'acquisition des canons de Castres. — Salaire du chirurgien qui a soigné le sergent mortellement blessé par l'accusé Roques. — Règlement des sommes dues à l'ancien syndic Lecaron.

C. 595. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1639. — Comptabilité diocésaine. — Comptes : pour frais de procédure, en matière de contributions, contre les consuls de Rabastens; — des héritiers d'Aymeric de Guizon, avocat de Cordes et syndic diocésain; — du geôlier des prisons épiscopales d'Albi, pour la dépense des soldats de milice emprisonnés par ordre des consuls d'Albi, de Gaillac et de Cordes; — du viguier Fontvielle, pour frais de voyage; — d'une imposition extraordinaire de 30,753 livres faite par ordre de M. le Prince et de Schomberg; — des frais d'États et d'Assiette; — de Pierre Matry, consul d'Albi, faisant fonctions de syndic en l'absence de Genton. — Lettre missive de Schomberg mandant le receveur du diocèse à Montpellier. — Réquisitions pour la levée des soldats de milice.

C. 596. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1640. — Comptabilité diocésaine. — Compte du syndic Géraud Lucques, médecin, et pièces à l'appui. — Logement de plusieurs compagnies du régiment de Normandie dans le diocèse; désordres; ordonnance d'information. — Requête et ordonnance de Schomberg, relatives au logement de quinze compagnies de ce régiment dans le diocèse. — Revue de la compagnie de cheveu-légers de M. d'Amboise, logée à Cordes, par M. de La Roquebouillac, sieur de Souel, premier consul de Cordes. — Copie de la lettre du Roi au prince de Condé

pour l'augmentation de l'effectif du régiment de Sérignan, et ordre de Condé pour le rassemblement des nouvelles compagnies à Rabastens, pendant dix jours. — Rôle des voyages et vacations de Jean de Lagarrigue, premier consul de Rabastens, étant de tour aux États. — Compte des dépenses faites pour la milice, par Louis Salvan. — Compte d'une imposition de 8,650 livres faite par ordre de Schomberg. — Reçu de 6,924 livres du sieur Aguellier, commis à la recette par le maréchal, pour la subsistance des gens de guerre pendant un mois. — Compte de Jean Cousin, pour les 37,370 livres imposées en exécution de deux ordonnances de Condé, datées la première de Pézénas, la seconde d'Albi le 17 juillet, et destinées aux milices et pionniers du diocèse. — Quitances signées Guillaume Massia, commis par le Prince à la recette de ces deniers.

C. 597. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1640. — Comptabilité diocésaine. — Compte des frais d'États et d'Assiette par le receveur Jean Cousin et pièces à l'appui. — Rôle de frais présenté par Boyer, qui a suivi devant différentes juridictions l'appel de Roques (C. 594), condamné à mort par contumace pour avoir publié des libelles diffamatoires contre l'Évêque et les commissaires de l'Assiette, pour avoir excité le peuple à la sédition, etc. — Quitances des aumônes accordées aux couvents par l'Assiette. — Compte des deniers levés par ordre de Schomberg, pour la subsistance pendant deux mois, du régiment de Sérignan, et pièces à l'appui : ordre de marche du régiment, revues des compagnies, feuilles de logement, reçus des capitaines, etc.

C. 598. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 103 pièces papier (2 imprimées).

1641. — Comptabilité diocésaine. — Compte de journées et voyages par le syndic Louis Salvan. — Rôle des recettes et dépenses de ce syndic et pièces à l'appui. — Ordonnance de Schomberg pour l'établissement de l'étape dans le diocèse. — Bail de l'étape. — Emprisonnement à l'évêché de M. de Durfort, capitaine au régiment de Mirepoix, pour un meurtre commis à Arzac. — Lettre du prince de Condé relative aux dettes du diocèse. — Requête du syndic et ordonnance de Condé, relatives à l'étape de Cordes. — Tableau des gîtes d'étape en Languedoc. — Compte de la dépense occasionnée par la subsistance, pendant quarante jours, de la compagnie des gardes du maréchal de Brézé, logée à Gaillac et à Lisle, en juillet et août. — Compte des frais d'États et d'Assiette et pièces à l'appui.

C. 599. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1642. — Comptabilité diocésaine. — Comptes : du syndic Géraud d'Alary, avec les ordres du marquis d'Ambres pour le départ de la noblesse d'Albi et les pièces prouvant la signification de ces ordres dans les châteaux; il s'agissait de rejoindre l'armée du Roussillon; — des dépenses de l'étape dans le diocèse, avec les comptes particuliers de Gaillac et de Cordes; — de Guyon de Fleyres, pour une somme de 12,686 livres, imposée par d'Ambres; — de la dépense occasionnée par l'entrée solennelle du maréchal de Schomberg, à Albi, et pièces à l'appui; — de la somme de 15,048 livres levée pour dépenses de guerre. — Lettre missive de Schomberg à l'évêque pour le paiement d'une dette de 300 livres. — Frais d'États et d'Assiette et pièces à l'appui.

C. 600. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 66 pièces, papier.

1643. — Comptabilité diocésaine. — Compte de Raymond Boyer, consul d'Albi et syndic par intérim, pour les frais d'un procès criminel qui coûta plus de 1,500 livres. Il s'agissait de gens inconnus, armés et masqués, qui tenaient les grands chemins et arrêtaient les convois de grains. La nuit ils se retiraient dans les bois. Il n'y avait plus de sûreté pour les voyageurs. Le marquis d'Ambres donna l'ordre au prévôt de sévir contre eux avec la dernière rigueur. Le principal accusé fut pendu; les autres firent amende honorable et furent bannis. — Compte des étapes de Gaillac, Cordes et Cahuzac, par le receveur Jean Cousin; pièces à l'appui. — Solde de la dépense occasionnée par l'entrée de Schomberg, à Albi. — Frais d'États et d'Assiette; quittances des parties prenantes. — Compte des intérêts payés aux créanciers du diocèse, etc.

C. 601. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1644. — Comptabilité diocésaine. — Frais de voyages du consul d'Albi, Jean Bouzinac, faisant fonctions de syndic. — Compte de Roch Pelrous, de Gaillac, député aux États. — Frais du procès criminel de Jean Julia, de Labastide-Gabausse, condamné à mort par les officiers de justice du Castelvici, et exécuté à Toulouse après appel. — Compte du syndic Pierre Boyer, avocat : voyages, inspection des garnisons, frais de procédure, etc. — Pierre Chambert, secrétaire du diocèse. — Claude Boyer, député en Cour pour les affaires du diocèse. — Lettre du juge-mage Calvet et autres pièces relatives aux droits de confirmation pour le joyeux

avènement. — Décret d'ajournement par l'intendant Baltazar, à la requête du syndic, contre le receveur Cousin. — Poursuites contre Guillaume Fraissinet, sieur de Vissac, se disant commissionné pour la vérification des quittances de finance et contrats d'engagement du Domaine. — Requête du syndic contre la taxe des bassins du purgatoire, pour laquelle on poussait la rigueur jusqu'à saisir les biens des marguilliers. — Frais du voyage de Teissier vers le marquis d'Ambres, à Montauban, lors du passage de l'armée de Villeroi, allant en Catalogne. — Compte de Claude Boyer, pour son voyage à Paris. Ce compte est daté de Paris. Le député compte quinze jours pour le voyage, à 8 livres par jour; quatorze mois et treize jours de séjour, à 4 livres par jour, et 80 livres pour port de paquets. Son compte qui s'élevait à plus de 4,900 livres fut réduit à 4,400.

C. 602. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 80 pièces, papier.

1645. — Comptabilité diocésaine. — Comptes du receveur Innocent Lebrun, pour les deniers extraordinaires, les frais d'États et d'Assiette, etc. — Dépenses occasionnées par une sédition à Padiès, contre les collecteurs des tailles. — Ordre de Schomberg aux étapiers du diocèse d'avancer des fonds au sieur Geoffroy voyageant pour le service du Roi. — Commission, par le même maréchal, au sieur Garat, pour l'inspection des troupes de passage à Cordes. — Comptereau de Loubers, consul de Cordes, député aux États. — Rôle de frais d'un procès contre les receveurs, où se trouve cette mention : « Pour avoir un rapport favorable fut donné à un valet de chambre de monseigneur le Chancelier, 2 pistoles ». — Indemnité à Jean Trouilhet, collecteur d'Alban, qui était resté prisonnier, pour l'arriéré de la communauté, pendant huit mois, et au syndic Boyer, aussi emprisonné pour les tailles. — Les députés du Tiers aux États reçoivent 2 écus par jour. — Compte de d'Escarlhan, pour les affaires qu'il est allé traiter à Paris.

C. 603. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1646. — Comptabilité diocésaine. — Compte de Jean d'Escarlhan chargé de suivre en appel à Toulouse, l'instance criminelle contre Géraud Roques, pour libelles diffamatoires contre les officiers du diocèse (C. 594, 597). — Comptereau de frais pour la même instance par le syndic Jean Laroque. Ses meubles avaient été saisis et vendus, et il dut payer le droit de *capsol* aux acheteurs. — Poursuites par les consuls de Gaillac contre les propriétaires des moulins de Rabastens, qui avaient

fait fermer le pas à l'extrémité de la chaussée, ce qui était préjudiciable au commerce. — Pièces à l'appui du compte des deniers extraordinaires, présenté par Bernard Dusolier. — Autorisation pour un emprunt de 600 livres, les 3,000 des affaires casuelles étant insuffisantes. — Quittances pour les aumônes faites aux couvents. — Frais d'inspection de la rivière du Tarn, par l'ingénieur Jacob Alsen, de Bordeaux, dans l'intérêt de la navigation. — Paiement au consul d'Albi, Jean de Bages, de 82 journées extraordinaires qu'il a employées aux États, en sus des 45 qui sont accordées par le Roi aux députés, etc.

C. 604. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1647. — Comptabilité diocésaine. — Comptes des frais d'États et Assiette, de l'étape et de l'extraordinaire, par le receveur Antoine Blanc. — Quittances : par le baron de Ganges, commissaire-principal de l'Assiette; — par le sieur de Roqueplane-Bonnaval, représentant du vicomte de Paulin à l'Assiette; — par les sieurs Louis Salvan, Dusol et Jean Laroque, députés aux États de la province. — Paiement de la subsistance des gens de guerre. — Frais de voyages du syndic Jean Laroque, pour se rendre compte des désordres commis par les troupes en garnison dans le diocèse. — Compte par le syndic Jean de Bages, écuyer, des dépenses occasionnées par le déplacement de l'Assiette : le baron de Ganges, commissaire principal, était sorti d'Albi avec l'évêque, et il avait ouvert une autre assemblée à Gaillac; — sommation par de Bages à de Ganges, de rentrer à Albi; — le syndic va saluer le comte d'Aubijoux, à Graulhet; — entrée du comte à Albi (27 juillet); — on lui présente du vin et des flambeaux; — armoiries et peintures commandées aux maîtres peintres Jean Hourde, Louis Bordelet et Louis Molinier; — six portraits garnis de buis, avec tableaux et écriteaux; — gratification de 500 livres à Charles Dufresne, René Berthelot et Pierre Rebelhon, comédiens du duc d'Epéron, venus exprès de Toulouse pour l'arrivée du comte d'Aubijoux.

C. 605. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 85 pièces, papier.

1648. — Comptabilité diocésaine. — Compte du syndic Rossignol, présenté à l'Assiette de Gaillac. — Rôle des dépenses faites par Jean Pendariès, consul de Monestiès, pour obtenir de François Gorsse, « se disant secrétaire du diocèse », un extrait du procès-verbal de l'Assiette tenue à Albi. — Mandement de l'évêque sur le trésorier pour les aumônes aux couvents. — Arrêt du Conseil d'État condamnant le syndic à payer au chevalier

de Marcilly, cornette de la compagnie des gendarmes de Schomberg, la somme de 4,468 livres pour le logement, dans divers hôtels, d'hommes qui devaient loger à Saliès, Mailhoc et les Avalats, et qui n'y avaient pas été reçus, les habitants, à leur approche, ayant pris la fuite et emporté leurs meubles et leurs provisions. — Comptes de l'étape, par Michel Lacoste, et de l'extraordinaire, par Innocent Lebrun. Parmi les pièces à l'appui, on remarque des quittances pour intérêts reçus, par Pierre Prompsal, syndic des Jésuites d'Albi; François, baron de Lescure; J. A. de Capriol, sieur d'Aragon; Antoine Dupuy, sieur de Saint-Juéry; de Nupces, sieur de Florentin, conseiller au Parlement; le vicomte d'Ambialet; Louis Dulac, sieur de Prat de Bosc, époux de Cécile de Calmels, héritière du conseiller Pons de Calmels, et autres.

C. 606. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1649-1651. — Comptabilité diocésaine. — Comptes : des gratifications, dettes, etc.; des frais d'États et d'Assiette, et de l'étape, par Pierre Cassan; — pour le traitement du gouverneur et l'entretien de ses gardes, pour les frais d'États et d'Assiette, pour l'étape, par Louis Salvan, et pièces à l'appui. — Gages des officiers du diocèse. — Dépenses pour deux voyages du juge Étienne Salvan aux États, par ordre de l'évêque. — Lettres missives de l'évêque au receveur Pierre Matry, datées de Combéfa et relatives : à la convocation de l'Assiette; — au paiement de 48 journées de vacations, à 6 livres l'une, à Salvan, député aux États de Pézénas, — et au paiement des honoraires dûs au notaire Jacques Noyrit.

C. 607. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1652. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de Pierre Julien, receveur commis : pour le premier dixième des parties rétablies en faveur de plusieurs communautés; — pour les frais d'États et d'Assiette; — pour l'étape; — pour une part des arrérages d'intérêts dûs à certaines communautés; — pour les frais de garnisons, mortes-payes, etc. — Pièces à l'appui de ces comptes; mandements, quittances, etc. — Vacations des députés chargés de la direction des affaires du diocèse et convoqués à Monestiès pour l'étape. — Fournitures et vacations du syndic François Dumas. — Liquidation des intérêts dûs à Louis Salvan. — Règlement de compte avec Pons de Calmels, avocat au Conseil du Roi, à Paris. — Rôle des écritures faites par le notaire Pierre Ferrasse, depuis la tenue de l'Assiette à Gaillac, en 1649. — Rôle de dé-

penses et pièces justificatives, par Pierre Bouisse, avocat, syndic diocésain à Cordes. — Lettres missives du syndic Dassier, du vicaire général Dufferrier, de Breuil, aumônier de l'évêque, et d'autres, relatives à la comptabilité.

C. 608. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1653. — Comptabilité diocésaine. — Comptes de Louis Salvan, receveur alternatif : pour l'étape; — pour le traitement des gouverneurs, l'entretien des gardes, etc.; — pour les frais d'États et d'Assiette; — pièces à l'appui, quittances, etc. — Compte de Marc-Antoine Dassier, syndic du diocèse, vérifié par l'Assiette de Gaillac. Le comptable partit de suite pour Paris, en poste, afin de faire approuver cette Assiette que l'Assemblée tenue à Albi voulait faire annuler. Deux jours après son arrivée il obtint un arrêt d'homologation qu'il envoya par un exprès, car il tomba malade et fut obligé de rester quelque temps à Paris. Ce compte est réglé à 4,534 livres. Parmi les pièces jointes se trouvent des lettres adressées à Dassier pendant son séjour à Paris, par les sieurs Roux-Montbel; Lebret, avocat au Conseil du Roi; Dufferrier, vicaire général; Chambert, secrétaire du diocèse, et par Gaspard Daillon Du Lude, évêque d'Albi, ces dernières datées de Combéfa ainsi que celles de Chambert.

C. 609. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1654. — Comptabilité diocésaine. — Règlement des vacations du syndic Pierre Bouysse, depuis l'Assiette tenue à Gaillac, en 1652. — Requête à l'intendant par le syndic Marc-Antoine Dassier : Pierre Martin, procureur du Roi en la viguerie, et le chanoine Jean de Bages ont obtenu un décret de prise de corps contre lui; il demande que l'exécution de ce décret soit suspendue, attendu qu'il ne peut pas convoquer l'Assiette, au grand préjudice du Trésor, puisqu'on ne pourra pas lever les impositions. Ordonnance de l'intendant conforme à cette requête. — Pierre Bérenguier, syndic diocésain. — Compte du syndic François Seguy, de Gaillac, et pièces à l'appui : lettres du vicaire général Dufferrier, du secrétaire du diocèse, d'Étienne Salvan, de l'évêque Du Lude, etc. Celles de l'évêque sont datées de Lisle, ainsi qu'une délibération du Conseil de Direction tenue dans cette ville, sous la présidence de l'évêque, et relatives aux impositions dues par la communauté de Valence. — Comptes d'Antoine Lalo, commis receveur, pour l'étape, pour les frais d'États et d'Assiette, pour les mortes-payes, etc. — Lettres de l'évêque au receveur relatives aux passages de troupes.

C. 610. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

1655. (Premier recueil.) — Compte du syndic Géraud d'Alary, sieur de Linières. — Comptes de l'étape, des deniers extraordinaires, des frais d'États et d'Assiette, par Pierre-Jean Pujol, receveur commis. — État des paiements des frais d'Assiette: quittances du baron de Pelonez, consul de Cordes, commissaire ordinaire; du syndic Raymond Ladevèze; de Jacques Dalles, sieur de Boisse, etc. — Mandement signé Malidor, vicaire général, pour la distribution des aumônes ordinaires aux couvents, savoir: aux religieuses Sainte-Claire, 50 livres; aux Cordeliers d'Albi, 50 livres; à ceux de Rabastens, 25 livres; à ceux de Réalmont, 25 livres; aux Carmes d'Albi, 50 livres; aux religieuses de Fargues d'Albi, 20 livres; aux Jacobins, 30 livres; aux religieuses de Gaillac, 50 livres; total: 300 livres que l'Assiette laissait à la discrétion de l'évêque.

C. 614 (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1655. (Deuxième recueil.) — Compte de frais et vacations par le syndic Raymond Ladevèze, et pièces à l'appui, entr'autres une lettre d'Armand de Bourbon, datée de Pézénas, relative au transfert de l'étape de Cordes à Saint-Bauzile où doit se rendre le régiment de Normandie qui devait loger à Cordes. — Comptes du syndic d'Alary, sieur de Linières, et de Pierre-Jean Pujol qui a payé les quatre dixièmes des intérêts dus aux communautés. — Transports, procurations, quittances et autres pièces à l'appui de ces comptes.

C. 612. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1656. (Premier recueil.) — Compte de l'étape, par J. P. Pujol, avec les pièces à l'appui. — L'ancien receveur Salvi Solier est emprisonné à la requête du syndic et conduit à Montpellier pardevant la Cour des Comptes, avec le chanoine Barthélemy Solier, pour un règlement de comptes avec les créanciers du diocèse. — Comptes du syndic du diocèse Jean de Cathelan, et du syndic diocésain Jacques Resclause, de Rabastens. — Comptes des frais d'États et d'Assiette, des garnisons, mortes-payes, etc., par le receveur alternatif Etienne Matry, et pièces à l'appui. — Aumône de 50 livres à Antoine Carcenac, consul de Tanus, prisonnier dans la prison épiscopale depuis quatre ans. — Mandement de 40 livres au profit de Veyriac, maître de musique de la cathédrale, pour la messe de l'Assiette. — Vacations des députés aux États et à l'Assiette, quittances, etc.

C. 613. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1656. (Deuxième recueil.) — Compte de l'étape, par le receveur alternatif Etienne Matry, avec les pièces à l'appui. Les mandements sont signés de l'évêque ou du vicaire général Malidor; plusieurs sont délivrés pour payer des travaux de grande voirie, exécutés notamment aux côtes de Malcabrière et de Ladrèche. — Autres comptes du même receveur pour le cinquième dixième du principal des parties dues par le diocèse à plusieurs communautés et pour partie des intérêts, avec les pièces à l'appui, les délibérations, les procurations et les quittances des communautés.

C. 614. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1657. — Comptes de Jean Bessière, commis à la recette dans le diocèse, pour l'étape de Caluzac; pour les frais d'États et d'Assiette; pour le sixième dixième des parties dues par le diocèse à plusieurs communautés; pour l'étape générale et la réparation des chemins; pour un arriéré dû à la bourse de la province; pour les appointements des gouverneurs, gratifications, don gratuit, etc. — Comptereau des frais faits par le sieur Lacroix, premier consul de Réalmont, pour le recouvrement du domaine dudit Réalmont. — Comptes d'administration du syndic du diocèse Jean de Cathelan, et du syndic diocésain Bertoulle.

C. 615. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 54 pièces, papier.

1658. — Comptes de Pierre-Jean Pujol, commis à la recette dans le diocèse, pour les deniers extraordinaires, le don gratuit, etc.; pour le septième dixième des parties dues aux communautés; pour l'étape, avec la quittance du trésorier de la bourse, Lesecq; pour les frais d'États et d'Assiette, avec quelques pièces à l'appui. — Rôle des frais faits par Claude Rennepont, prévôt du diocèse, pour le jugement et l'exécution d'un assassin. — Aumône de 40 livres à Hiérôme, ermite de Saint-Amarand. — Mandement de 5 livres au profit du peintre Jean Molinier, pour avoir peint les armoiries du duc d'Arpajon. — 40 livres à Henri Veyriac, pour la musique de la messe du Saint-Esprit, à l'ouverture de l'Assiette. — Frais des poursuites faites pour empêcher le marquis de Malausc de devenir propriétaire du domaine de Réalmont. — Compte des dépenses faites par Pierre Dousset, curé de Réalmont, pour garantir la liberté de la ville contre les protestants. — Compte d'Antoine de Fontvieille, sieur de Saliès, chargé de

la fourniture de l'étape, à défaut d'adjudicataire. — Réparations à la côte de Malcabrière.

C. 616. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 49 pièces, papier.

1659. — Compte du syndic du diocèse, Jacques de Boucherambaut de Caste, écuyer, pour les deniers qu'il devait employer aux affaires du diocèse. — Comptes du receveur alternatif Etienne Matry, pour l'étape, avec la quittance du trésorier de la bourse; pour le don gratuit, les garnisons, la réparation des places, etc., avec les pièces à l'appui. — Réparation des ponts de Trotoco, de Gazalès, de Briatexte, de Lièvre; du grand chemin de Malcabrière et acquisition de terrain pour son élargissement; du chemin d'Albi à Lagrave, au lieu dit « Al Mal Pas », consulat de Marssac. — Mandements de l'évêque ou des vicaires généraux, quittances, etc.

C. 617. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1660. — Compte de Jean Roux, receveur ancien pour les appointements des gouverneurs, les gratifications, etc. — Compte de l'étapier de Noailles. — Compte de Jacques Boucherambaut de Caste, écuyer, et pièces à l'appui, savoir : lettres du syndic de la province relatives aux réparations à faire aux ponts et chemins; — rôle des frais de poursuites contre les habitants de Pinet, pour les tailles; — état des dépenses faites à l'occasion d'une prise d'armes par le sieur de Laguimerie, en compagnie du sieur de Tanus, du baron d'Ampiac et d'autres, au nombre de plus de cent, à pied et à cheval, et des dégâts qu'ils ont commis à Rouffiac et aux environs. — Compte du secrétaire Raymond Boyer, remplissant la charge de syndic en l'absence de Jacques Boucherambaut, et pièces à l'appui, savoir : rôle des dépenses occasionnées par la sédition des habitants de Gaulène; — réparation à divers chemins; — solde des travaux exécutés au chemin de Malcabrière et aux ponts de Trotoco et Briatexte; — lettre du syndic général relative aux malversations du fermier des gabelles; — frais de procédure contre la communauté de Valence et de l'instance suivie par le consul d'Andouque, avec l'intervention du syndic du diocèse, contre le sieur de Lacapelle; — mandements, quittances, etc., etc.

C. 618. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1661. — Compte du receveur commis Dominique Jodan, pour l'étape; pour les appointements des gouverneurs, gratifications, etc.; pour les frais d'États et

d'Assiette, avec les quittances des députés, du prévôt Rennepont, des syndics, etc.; des deniers extraordinaires, avec des mandements pour payer les travaux exécutés au pont de Coules, au chemin d'Albi à Castres, par Labastide, etc. — Compte du syndic Raymond Boyer : réparations au chemin de Malcabrière et à celui Notre-Dame de Ladrèche; — construction d'un pont sur le ruisseau de Coules, au lieu dit à Labedesse, consulat de Lescure, etc. — Compte de Jean Laroque, avocat et secrétaire du diocèse, pour son administration pendant l'absence du syndic Boyer. — Délibération de la communauté de Cordes, au sujet de la restitution d'une somme de 6,000 livres à faire au diocèse. — Ordonnance pour la visite des ponts et chemins du diocèse, qui sont tous impraticables. — Frais des poursuites exercées contre quatre femmes arrêtées pour vols. Les vols étaient fréquents dans le diocèse et les personnes qui en étaient victimes ne voulaient pas poursuivre, ce qui était une espèce d'encouragement pour les voleurs, c'est pourquoi le diocèse fit faire les poursuites à ses frais. — Assemblée générale de la baronnie de Curvalle, sur la place publique de Villeneuve, lieu ordinaire de ces assemblées, pour la répartition des tailles de l'année.

C. 619. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1662. — Comptes du receveur Etienne Matry, pour les frais d'États et d'Assiette; pour la réparation des ponts et chaussées, et pièces à l'appui; pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, l'entretien de leurs gardes, etc. — Recettes de ce dernier compte, 468,324 livres; dépenses, 466,400 livres. — Le diocèse payait aux Jésuites d'Albi 4,500 livres de pension, 500 livres pour la lecture de la philosophie et 450 livres à titre de complément de pension. — Compte de Pierre de Reynès, écuyer, syndic du diocèse.

C. 620. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1663. — Comptes de Jean Roux, receveur ancien, pour les deniers extraordinaires : recettes 493,484 livres; dépenses, 493,025 livres; pour les frais d'États et d'Assiette, et pour l'administration du diocèse. On paya aux syndics Pierre de Reynès et Raymond Boyer, et à Roch d'Yversen, consul de Gaillac, tous trois députés aux États généraux, 840 livres; au commissaire principal de l'Assiette, 240 livres; au viguier commissaire ordinaire, 92 livres; au représentant du clergé et à celui de la noblesse, ensemble 94 livres; au consul d'Albi, commissaire ordinaire, 40 livres; aux huit con-

suls des villes principales, 320 livres; au syndic vieux, 30 livres; au syndic, 400 livres; au greffier, 400 livres; à son clerc, 40 livres; pour l'impression des mandes, 25 livres; au clavaire de la ville, pour papier, plumes, encre et frais divers pendant l'Assiette, 30 livres; aux serviteurs des consuls, 48 livres; pour la messe du Saint-Esprit, 40 livres; pour les aumônes aux couvents, 300 livres. — Compte particulier du syndic Géraud d'Alary, sieur de Linières.

C. 621. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 430 pièces, papier.

1661. — Comptes de Jean Teulier, commis à la recette, pour l'étape, avec les quittances de Lesecq, trésorier de la bourse; — pour les deniers extraordinaires; — pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Ce dernier compte est clos, en recettes, à 474,533 livres; en dépenses, à 472,289 livres. — Mandements pour payer les travaux exécutés aux ponts de Ferret, de Marlouis, de Villeneuve, d'Auriole sur le Frézou, consulat du Taur; sur les chemins d'Albi à Lanel et d'Albi à Toulouse, passant derrière le couvent des Cordeliers; aux ponts de Lazero, près de Combéfa, de Tanus, de Mirandol, de Lagarrigue, consulat de Senouillac, chemin de Toulouse à Lyon. — Mandement de 6 livres pour la dépense, pendant un mois, de la fille convertie qui a fait profession de foi devant le R. P. Rochette. — Compte particulier du syndic Raymond Boyer.

C. 622. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 400 pièces, papier.

1665. — Compte d'Étienne Matry, receveur alternatif, pour les frais des États, la réparation des ponts et chemins; — pour l'étape générale; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Recettes de ce dernier compte, 482,269 livres; dépenses, 482,004 livres. — Comptes particuliers pour les frais du procès fait à Azam, vieux de Valence, accusé de rébellion en matière d'impôt, condamné à mort par contumace, puis emprisonné par ordre du syndic. — Réparations : à la côte de Ranteil, route d'Albi à Castres; au pont de Monestiès; au grand chemin de Garipendoul ou d'Albi à Graulhet. — Comptes de Raymond Boyer, avocat, en sa qualité de secrétaire du diocèse, ou comme ayant rempli la charge de syndic en l'absence d'Étienne de Bonne, sieur de Saint-Florens. — Travaux à l'écluse de Marssac.

C. 623. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1666. — Comptes d'Étienne Matry, receveur alter-

natif, pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc.; — pour l'étape générale; — pour les frais ordinaires des États, la réparation des ponts et chemins, etc. — Réparation du chemin de Triguebeurre à Saint-Amarand. — Mandement de 40 livres au profit de Lasalle, maître de musique de Sainte-Cécile, pour la messe du Saint-Esprit à l'ouverture de l'Assiette. — Comptes particuliers du syndic Jean Laurency, avocat; du secrétaire Raymond Boyer, et de l'avocat Jean de Cathelan, premier consul d'Albi, député à Montpellier pour le procès Azam (C. 622). Cathelan attendit la sentence définitive qui condamna Azam au bannissement, à 500 livres envers le Roi, 250 envers le diocèse et aux dépens. Jean Teulier, procureur du Roi en la viguerie, avait aussi été envoyé à Montpellier.

C. 624. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 404 pièces, papier.

1667. — Comptes d'Antoine Vézian, pour les frais ordinaires des États, la réparation des chemins, etc.; — pour l'étape générale; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Recettes de ce dernier compte, 496,232 livres; dépenses, 494,044 livres. Les taxations du receveur étaient fixées à 6 deniers par livre. — Construction de l'écluse de Marssac. — Dépenses de 600 livres pour réparations à l'Hôtel-de-Ville d'Albi. — Gages de Dubourg, prévôt diocésain. — Aumône au frère Zozime, ermite de Saint-Amarand. — Travaux diocésains : ponts sur les ruisseaux de Riols et de Sarlan, consulat d'Arthès, grand chemin d'Albi à Valence; pont de Lasplanques de Caussels, sur les ruisseaux de Jausion et de Caussels, chemin d'Albi au Bas-Languedoc; pont de Cirou, sur le Viaur, entre le Languedoc et la Guyenne; batardeau de Marssac, etc. — Consultation sur la question de savoir si le diocèse doit rembourser les frais faits par le juge Salvan et le procureur du Roi Teulier, à l'effet de se faire décharger d'une condamnation aux galères pour un prétendu assassinat commis sur un grand chemin, en 1664. — Compte particulier de l'avocat Bonaventure de Ginolhac, syndic du diocèse.

C. 625. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 426 pièces, papier (1 imprimée).

1668. — Comptes du receveur alternatif Étienne Matry : pour l'étape générale; — pour les frais ordinaires des États, les réparations des ponts et chemins, etc.; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Recettes de ce dernier compte, 243,495 livres; dépenses, 244,826 livres. — Travaux diocésains : chaussée de Marssac; ponts de Cirou, de Caussels, de Groc sur le Cérou, de Tanus. — Visite des chaussées des moulins

d'Albi, Castelnau, Durestat, et des rochers qui sont dans le lit de la rivière, de Marssac à Durestat, pour s'assurer si l'on peut y construire des pas volants « *sive* passelés ». — Gages du prévôt Louis Bone, sieur Dubourg, et de ses archers. — Vacations des députés aux États et à l'Assiette. — Mandement de 498 livres au sieur Morancy, brigadier des gardes du duc de Verneuil, appelé dans le diocèse pour prêter main forte aux collecteurs des tailles. — Délibération des États diocésains relative aux difficultés qu'éprouvent les collecteurs dans les communautés d'Alban, Padiès, Trébas, Montauriol, Pinet et Curvalle.

C. 626. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 412 pièces, papier.

1669. — Comptes de Jean Roux, receveur particulier : pour l'étape générale; — pour les frais ordinaires des États, gages des officiers, intérêts, etc.; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, les dettes, etc. — Recettes de ce dernier compte, 498,154 livres; dépenses, 474,544 livres. — Travaux diocésains : chaussée de Marssac; côte et pont de Monestiès, etc. — Compte particulier du syndic Jean Teulier. — Frais de poursuites contre les auteurs d'altérations et falsifications faites dans un des registres (année 1572) du notaire Jacques Gorsse, dans le but de s'attribuer un titre de noblesse. — Quittance du « commis à la levée des sabbatines sur les arrêts de la Cour des Comptes ». — Mandements au profit des couvents, du maître de musique Lasalle, des députés aux États et à l'Assiette, etc. — Ordonnance de l'intendant portant confirmation de l'élection des consuls de Cordes : Lautrec, Berry et autres, pour établir leur droit d'assistance à l'Assiette.

C. 627. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 403 pièces, papier.

1670. — Comptes du receveur Antoine de Vézian : pour l'étape générale; — pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Recettes de ce dernier compte, 492,278 livres; dépenses, 494,507 livres. — Réparations à l'écluse de Marssac et au chemin de Malcabrière. — Visite des ponts du Riols et de Sarlan, à Arthès, et du pont près de la mouline de Pousoy, chemin de Lescure. — Habillement des six archers du prévôt : drap rouge, revers bleus, passements blancs. — Frais occasionnés par le meurtre du prévôt Manelphe. — Vacations des députés aux États et à l'Assiette. — Aumônes aux couvents, etc. — Comptereau de Jean de Cathelan, avocat et syndic, pour la recherche, dans les archives de la province, des titres relatifs à la pesade. — Emprunt pour poursuivre un meurtrier à la requête d'un paysan

de Villeneuve. — Criée des biens saisis sur le receveur Salvi Solier, etc.

C. 628. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 446 pièces, papier (1 imprimée).

1671-1672. — Comptes : du receveur alternatif Étienne Matry, pour les frais ordinaires des États, gages des officiers, etc., avec les pièces à l'appui; — du secrétaire Raymond Boyer, député à Montpellier; — de noble Pierre de Reynès, écuyer, premier consul d'Albi, et de François d'Alary, sieur de Laroque, ayant exercé l'un et l'autre la charge de syndic pendant l'absence de Jean Teulier. — Construction d'un pont sur le Bondidou, près de la Porte-neuve, chemin d'Albi à Castres. — Réparation du chemin d'Albi à Castelnau de Bonna-fous. — Compte particulier du syndic Jean Teulier, lieutenant principal en la temporalité, député à Paris pour y suivre plusieurs procès en instance, celui de la pesade; le conflit, à propos de la juridiction, entre les officiers du Roi et ceux de l'évêque; mais notamment les poursuites dirigées contre les assassins de Louis de Manelphe, écuyer, sieur de Villeneuve, prévôt des trois diocèses d'Albi, Castres et Lavaur, et époux de Marie de Courbière. Manelphe fut assassiné le 23 juillet 1670 par une troupe de séditieux qui, après s'être emparé, de nuit, des portes de la ville d'Albi, ont assiégé le logis de Notre-Dame où se tenait le prévôt qu'ils ont tué de six coups de mousquetade au moment où il s'échappait par le toit. Boulcays, l'un des assassins, valet de chambre de Bernard de Prats, sieur de Vieux, trésorier de France en la généralité de Montauban, avait été arrêté les armes à la main et tout couvert du sang de la victime. — De Prats avait fait rébellion pour empêcher le fermier du Domaine de jouir de la seigneurie de Vieux, réunie à la Couronne, et une instance criminelle était dirigée contre lui, instance pour laquelle Raymond Loubet, bourgeois du Verdier, s'était porté partie civile. De sorte que quand le diocèse envoya Teulier à Paris, Loubet lui fut adjoint. Tous deux avaient affaire à des adversaires puissants. Teulier, qui défendait la temporalité, ne fut pas plutôt à Paris que le viguier royal Fontvieille, au nom supposé de Pierre Dumas, chanoine de Saint-Salvi, le fit enlever sur le Pont-Neuf par vingt archers du prévôt et conduire au Fort-l'Évêque, pour une prétendue amende de 500 livres qu'il fut obligé de consigner pour sortir de prison; puis il fut exposé à toutes sortes d'injures et de vexations. Loubet, traqué par les gens de de Prats, fut deux fois enlevé de Paris et mis au Châtelet; puis on le renferma à Saint-Martin des Champs

où il resta deux mois et un jour; il en sortit sur les instances de Teulier, qui pourvoyait à tous ses besoins; mais il fut bientôt repris et renfermé au grand Châtelet où il resta neuf jours. Teulier le fit encore sortir; mais sur le conseil de Raphaël Gauthier, substitut du procureur général au parlement de Paris, chargé de faire le procès aux assassins de Manelphe, il le séquestra pendant quelque temps et le fit rentrer à Albi, à cheval, par des chemins détournés. Le dossier renferme toute la correspondance de Teulier, qui attaqua juridiquement le viguier Fontvieille et lui contesta la noblesse.

C. 629. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1672. — Comptes du receveur ancien Jean Roux, pour les frais d'États et pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Recettes de ce dernier compte, 224,962 livres; dépenses, 183,028 livres. — Solde des archers du sieur Bonnaud, prévôt diocésain. — Comptes particuliers du syndic Delhoum et de Raymond Delacroix, sieur del Viscay, second consul d'Albi, syndic par intérim. — Première suite des pièces relatives aux dépenses occasionnées par le procès des assassins du prévôt Manelphe : compte-reau de Teulier; — compte de Loubet, pour les dépenses par lui faites en exécution des ordonnances de M. de Guénégaud, commissaire député par le Roi pour faire le procès aux assassins du prévôt; — rôle de frais, par le concierge des prisons, pour les détenus Michel Rochaman, sergent de Gaillac; Sénagas, portier de Verdusse; Gairal, brassier de Tonnac, et Antoine Maurel, meunier du même lieu; ce dernier avait été arrêté au Pont-de-Cirou; — dépenses faites par les quatorze fusiliers envoyés à la poursuite de M. de Tonnac et d'autres accusés, sous la conduite de Loubet et de son frère. Ces fusiliers logèrent dix jours à Albi, au logis de la Vache-Rouge, et plusieurs jours à Puycelsi; — fulmination de monitoires, assignation de témoins, par le sieur de Loyson, garde du Roi, qui avait suivi à Albi le substitut du procureur général du parlement de Paris, pour informer. La plupart des témoins assignés sont de Vieux.

C. 630. (Liasse.) — 90 pièces, papier (27 imprimées).

1672. — Comptabilité diocésaine. — Adjudications du pont de la Mouline de Pousoi, chemin de Lescure, et d'un nouveau pont sur le ruisseau de Saint-Cyprien ou de Favarel, séparant le consulat de Rivières de celui de Lacourtade, grand chemin d'Albi à Gaillac. — Deuxième suite des pièces relatives aux dépenses

occasionnées par le procès des assassins du prévôt Manelphe : salaires des sonneurs de cloches des sept paroisses d'Albi, pour la sonnerie lors de la fulmination des monitoires; — droits de geôle pour les détenus; — cris publics pour les contumaces qui étaient nombreux, entr'autres le sieur de Vieux et plusieurs nobles; — actes d'assignation de témoins; — ordonnance du commissaire Guénégaud, pour le paiement des témoins, sur la simple présentation de leur feuille de taxe; — frais d'impression de l'ordonnance de confrontation de témoins (9 pages, petit in-4°, chez Patron, à Albi); — saisie des terres du sieur de Tonnac et de celles que possédait, près de Carcassonne, le sieur Bernard de Prats, seigneur de Vieux.

C. 634. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 95 pièces, papier.

1673. — Comptes d'Antoine Vézian, receveur triennial, pour l'étape; pour les frais d'États; pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Recettes de ce dernier compte, 254,636 livres. Les dépenses sont arrêtées seulement à la somme de 137,555 livres, faute par le comptable de présenter certaines quittances et à cause des parties rayées. — Troisième suite des pièces relatives aux dépenses occasionnées par le procès des assassins du prévôt Manelphe : frais du séjour du sieur Burgaud dans la prison de Saint-Germain des Prés, où il avait été renfermé par ordre du commissaire Guénégaud; — le procès était renvoyé au Grand-Conseil; — quittance de la veuve du prévôt : elle était à Paris pour suivre le procès et, le 2 mars, on lui prêta 44 livres pour aller à Saint-Germain présenter un placet au Roi. Elle recevait du diocèse 50 sous par jour.

C. 632. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 442 pièces, papier.

1674. — Comptes du receveur alternatif Étienne Matry, pour l'étape générale; pour les frais d'États; pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Recettes de ce dernier compte, 255,847 livres; dépenses 255,374 livres. — Dominique Jodan est nommé prévôt, en remplacement de Claude Bonnaud, révoqué. — Lettres de Teulier, qui suit les procès en instance à Paris; on lui envoie beaucoup d'argent; il donne l'assurance que le procès Manelphe et celui de la pesade seront bientôt terminés. — Montres et pièces de comptabilité relatives au bataillon de milice fourni par le diocèse à l'armée de Roussillon. Ce bataillon, fort de 739 hommes, fut escorté jusqu'à la limite du diocèse par le prévôt et ses archers. Louis de Les-

cure, baron de Lescure, était mestre de camp; il reçut pour son équipage 600 livres et pour sa première montre 200. Il avait pour lieutenant Raymond Dassier de Nougarete, sieur de Corbière, et pour sous-lieutenant Alphonse de Lescure, sieur de Moleux, qui touchèrent, le premier 300 livres pour son équipage et 128 pour première montre, le second 180 et 64 livres. Les capitaines de compagnie eurent 200 livres pour leur équipage et 100 pour la première montre; les lieutenants 100 et 64 livres; les sous-lieutenants 60 et 32. Le sieur de Genton, major, avait la solde d'un capitaine, et Martinon, aide-major, eut pour son équipage 132 livres 13 sous 4 deniers et pour première montre 66 livres 12 sous 6 deniers. — Chaque compagnie avait deux sergents et un tambour. — 1^{re} compagnie : c'est la compagnie du mestre de camp, dite compagnie colonelle, dont nous connaissons déjà les chefs. — 2^{re} compagnie : capitaine, Jean-Louis de Janin, seigneur de Gabriac; lieutenant, Jean-Pierre de Najac, sieur de Labruguière; sous-lieutenant, Ramond Jacme de Técou. — 3^{re} compagnie : capitaine, Jacques de Lescure, sieur de Lamothe-Ledou; lieutenant, Jean de Cambon, sieur de Labaroulié; sous-lieutenant, Alexis de Padiès, sieur Duclot. — 4^{re} compagnie : capitaine, François de Genton, sieur de Fonferrière; lieutenant, Raymond d'Aussaguel de Lasbordes; sous-lieutenant, Jean de Brez, sieur de Prallat. — 5^{re} compagnie : capitaine, le chevalier de Lescure; lieutenant, Jean Balard, avocat; sous-lieutenant, Pierre d'Escarlan, sieur de Léjos. — 6^{re} compagnie : capitaine, François Dumas, sieur de Puech-Duc; lieutenant, Antoine de Molinier, sieur de Peyrusson; sous-lieutenant, Jean de Foulcher, sieur de Lalande. — 7^{re} compagnie : capitaine, Marc-Antoine de Boyer de Maillac, sieur de Puechméja; lieutenant, Pierre de Solignac; sous-lieutenant, Mathieu Garrigues. — 8^{re} compagnie : capitaine, Jean de Marlhaves; lieutenant, André de Martinon; sous-lieutenant, Jean Bousquet, de Valence. — 9^{re} compagnie : capitaine, Jacques de Cugnac, sieur de Pauliac; lieutenant, Jean Dassier de Soulhiols; sous-lieutenant, Jacques de Vernhes, chevalier de Puechméja. — 10^{re} compagnie : capitaine, François de Laroque, sieur Du Verdier; lieutenant, Jean Durieu, sieur Descaronnières; sous-lieutenant, Clément Estadiou. — 11^{re} compagnie : capitaine, Nicolas de La Cressonnière, sieur de Longchamps; lieutenant, Jean Gardès; sous-lieutenant, Joseph de Salinier, sieur de Gimel. — 12^{re} compagnie : capitaine, Pierre de Brez, sieur de Bélesta; lieutenant, Jean Mureau, dit Lorange; sous-lieutenant, Joseph de Brez, sieur de Labarthe. — 13^{re} compagnie : capitaine, Louis Delpech, sieur de Labastide et Puechlantou; lieutenant, François Delpech, sieur de Lacapelle; sous-lieutenant, le sieur

de Glassac. — 14^{re} compagnie : capitaine, Jean de Metgé; lieutenant, François de Pailharet, sieur de Saint-Chamaux; sous-lieutenant, Bernard de Lamy. — Le drapeau du bataillon était en taffetas bleu et blanc, avec de grosses houppes de même couleur. — Armement et munitions fournis par le diocèse : « 40 demi-piques bois de biscaye dont une dorée pour M. de Lescure, colonel; 26 halberdes dont 2 dorées pour la compagnie colonelle; 250 livres de poudre à fusil, à 16 sous la livre; 114 livres de mèches, à 16 livres le cent. »

C. 633. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1675. — Compte de l'étape, par Jean Roux, receveur triennal. — Assiette et département des 18,734 livres de l'étape. — Quittances du trésorier de la bourse. — Comptes particuliers : de François Breuil, lieutenant temporel, premier consul vieux d'Albi, faisant fonction de syndic en l'absence de Teulier, lieutenant temporel principal, député à Paris pour le procès de la pesade et celui de Manelphe; — de Jean de Cathelan, premier consul d'Albi, syndic par intérim. — Voyage du consul Parlhau à Saint-Juéry, pour constater les désordres, les extorsions et les vols commis par une compagnie de cavalerie de passage dans le diocèse. — Réparation du chemin d'Albi à Monestiès, vis à vis de Notre-Dame de Ladrèche, et à la côte de Groc. — Répartition entre les communautés religieuses des 300 livres votées pour œuvres pies. — Mandements au profit : de Marquis de Lafont, sieur de Raissac, premier consul de Réalmont, pour logements militaires; — du prévôt Dominique Jodan, pour ses gages; — du chef de musique Lagarde, pour la messe du Saint-Esprit; — des officiers du diocèse, des députés aux États et à l'Assiette, etc.

C. 634. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1676. — Compte de François Pascal, sieur de Roghegude, consul vieux d'Albi, faisant fonction de syndic. — Ordonnance de l'intendant déboutant le sieur François de Bernard de Prats, chevalier baron de Vieux, de sa demande tendante à ce qu'il soit fait défense au syndic de rien entreprendre contre ledit seigneur, à l'occasion du procès Manelphe. — Requête des syndics et ordonnance de l'intendant pour faire rendre compte aux comptables reliquataires, notamment à Teulier. — Compte de Teulier pour son dernier voyage à Paris, du 1^{er} avril au 9 mai. — Facture de l'imprimeur Patron, pour l'impression de l'arrêt et de diverses pièces concernant la pesade. — Construction d'un pont sur la Vère,

traverse du grand chemin d'Albi à Cordes, près de la mouline dépendant du prieuré de Romanou, consulat de Cestayrols. — Bail des fruits de la terre et baronnie d'Alban abandonnés au diocèse.

C. 635. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1677. — Comptes d'Étienne Matry, receveur alternatif : pour l'étape générale; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc.; — pour les frais d'États et d'Assiette, les réparations aux ponts et chemins, etc. — Les recettes de ce dernier compte s'élèvent à 40,666 livres et les dépenses à 40,302. — Mandements et quittances à l'appui : gages du prévôt Bertuel; — vacations de 240 livres au marquis de Saint-Sulpice d'Amboise, commissaire principal de l'Assiette; — indemnité de 30 livres à l'imprimeur Patron, pour qu'il continue sa résidence à Albi; — indemnité de 22 livres au capitaine Delpuech de Labastide, de la milice de 1676, pour sa dépense et celle des autres officiers de retour du Roussillon; — frais de geôle de trois paysans d'Alban, emprisonnés par ordre des receveurs qu'un arrêt de la Cour des Comptes avait mis en demeure de faire plus de diligence pour le recouvrement des tailles. — Bail à ferme de la moitié des fruits de la terre abandonnée d'Alban, à Marquis Bermond, pour 260 livres, à la condition de laisser l'autre moitié aux colons et la semence à ceux qui l'ont fournie. — Compte du syndic Teulier et certificat du syndic de Toulouse Germain de Lafaille, ancien capitoul, constatant que Teulier a fait des recherches à Toulouse, dans les archives de la ville, relativement à la pesade.

C. 636. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1678. — Comptes particuliers : 1° de Jean Teulier, ancien syndic, qui séjourna à Paris toute l'année, depuis le 30 avril, pour le procès de la pesade. Il avait 9 livres par jour et les frais. A l'appui de ce compte sont des certificats constatant des recherches faites dans les archives; des quittances pour copie de pièces, consultations, impression de mémoires, etc.; — 2° du syndic Antoine Jalguet, décédé. Ce compte est présenté par la veuve, la demoiselle de Galaup; — 3° de Pierre de Reynès, écuyer, premier consul d'Albi, ayant rempli la charge de syndic après la mort de Jalguet : emprunts pour payer le duc Du Lude, héritier de l'évêque d'Albi; — 4° et d'Antoine de Ripis, second consul, ayant rempli la charge de syndic après le départ de Reynès pour les États. — Poursuites contre Jean Alary, curé d'Alban, pour avoir

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

avec son beau-frère François Salvan, spolié par rébellion les sequestres des fruits de la terre d'Alban.

C. 637. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1679. — Comptes du receveur triennal Antoine Vézian : pour l'étape générale; — pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Mandements et quittances au profit : du prévôt Bertuel et de ses archers; — des députés aux États et à l'Assiette; — de Patron, pour l'indemnité de 30 livres qui lui est accordée à la condition qu'il résidera à Albi; — des couvents, etc. — Comptes particuliers de Jean Boyer, sieur de Viviers, ancien syndic, et de Pierre Matry, syndic. — Emprunts pour payer plusieurs créanciers du diocèse, pour la réparation des chemins de traverse, pour la pesade, etc. — Réparations à la côte de Malcabrière, pour l'écoulement des eaux, et au chemin de Ladrèche à Combéfa. — Publication des fruits de la terre d'Alban.

C. 638. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 124 pièces, papier.

1680. — Comptes d'Étienne Matry, receveur alternatif : pour l'étape générale; — pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Réparation du chemin d'Albi à Saint-Pons, par Castres et Labastide-Rouairoux; l'adjudicataire pour la partie comprise dans le diocèse de Castres était Jean Favié, maître sculpteur. — Comptes du syndic François Breuil : pour les 3,000 livres des « affaires casuelles »; — pour les emprunts destinés à payer les créanciers, à solder les frais du procès de la pesade et à faire réparer les chemins de traverse. — Lettre autographe de l'archevêque, datée de Paris, et relative à la pesade. — Protestation des communautés d'Andouque, Mirandol et autres contre cet impôt. — Bail à ferme des fruits de la terre abandonnée d'Alban au profit de Jean Vitalis, moyennant 450 livres, à la condition d'en laisser moitié aux colons et les semences pour deux années.

C. 639. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 74 pièces, papier (9 imprimées).

1681. — Comptes de Pierre Trusse, receveur ancien : pour les États, l'Assiette, les gages des officiers du diocèse, etc.; — pour l'étape générale et quittances. — Comptes : de Jean Laurency, avocat, et syndic du diocèse; — de Jacques Vigier, avocat en Parlement pour le procès de la pesade pendant depuis 1670 et jugé

par arrêt du mois de mars 1681. Le total de la dépense s'élève à 4,999 livres, d'après le compte de Vigier, mais l'Assiette taxa ce compte à 4,000 livres. — Ordonnance de l'intendant portant que les consuls apporteront les compoix, afin de régler les arrérages de la pesade. — Emprunts pour payer ces arrérages. — Quittance de 58,338 livres, par le fermier du Domaine. — Règlement des vacances dues aux commissaires délégués pour recevoir les déclarations des communautés assujetties à la pesade, et pour vérifier les dénombrements fournis par ces communautés.

C. 640. (Liasse.) — 63 pièces, papier (1 imprimée).

1682. — Comptes divers du syndic Bernard Gorsse, avocat, lieutenant principal en la temporalité. — Mandements des vicaires généraux de Carrière et Decamps, en l'absence de l'évêque. — Transaction entre le syndic Gorsse et le sieur Pierre Leverrier, agissant en son nom et au nom des intéressés dans la ferme, sur l'exécution de l'arrêt relatif au droit de pesade, Gorsse n'entendant transiger qu'au nom des communautés qui ne sont pas en instance pour être déchargées de ce droit. Le compte de l'arriéré fut réglé entre les parties à 95,000 livres, payables soit en argent comptant, soit par production de quittances. — Établissement de bureaux de paiement. — Emprunts pour la liquidation. — État des paiements faits par divers particuliers du diocèse. — Correspondance de l'avocat Vigier, de Paris, portant quittance du paiement de ses honoraires, etc.

C. 641. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1683. — Comptes d'Étienne Matry, receveur alternatif, pour l'étape générale; — pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Recettes de ce dernier compte, 269,162 livres; dépenses, 269,162 livres. — Mandements au profit: de M. de Crussol Saint-Sulpice d'Amboise, commissaire principal de l'Assiette; — du viguier de Ginolhac; — de Journès, sous-maitre de musique, pour la messe du Saint-Esprit, en l'absence de Lagarde; — du prévôt Bertuel. — Paiement des intérêts dus aux créanciers, Dupuy de Saint-Juéry, Jean de Metgé sieur de Labruguière, Louis Salvan, juge, Géraud d'Alary sieur de Linières, Anne de Regnauldin, veuve du sieur Guilloteau, Bouche-rambaut de Caste, Françoise de Galaup, Pierre-Antoine de Capriol, seigneur de Marvignol, Anne de Génibrouse, veuve de Jean-Antoine de Capriol sieur d'Aragon, etc.

C. 642. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 64 pièces, papier.

1684. — Compte d'Antoine Gausserand, avocat, lieutenant temporel et syndic. — Pièces à l'appui des comptes des receveurs Étienne Matry et Bernard David. — Mandements de l'archevêque et des vicaires généraux de Carrière et Decamps, abbé de Saint-Marcel; quittances des parties prenantes: l'imprimeur Patron, pour son indemnité de 30 livres; — Antoinette Salvan, veuve du sieur de Saliès, pour dépens adjugés à son père; — Fr. Léon Bacou, évêque de Glandèves, pour intérêts, etc. — Réparation des chemins d'Albi à Lafenasse et de Ladrèche à Blaye. — Poursuites contre Teulier, pour le reliquat du compte de son dernier voyage à Paris. — Quittances du sieur de Lafrénais pour les annuités du droit de pesade: il y avait abonnement avec ce fermier pour le paiement de la dette en six annuités, de 15,000 livres chacune.

C. 643. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1685. — Comptes d'Antoine Vézian, receveur triennal, pour les frais d'États et d'Assiette, les gages des officiers du diocèse, etc.; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, les dettes, etc. — Recettes de ce dernier compte, 319,989 livres; dépenses, 319,989 livres. — Pièces à l'appui: mandement de l'archevêque au profit des Cordeliers, pour la messe qu'ils disaient dans la prison des Ormeaux, à Albi; — indemnité à l'imprimeur Patron, pour sa résidence; — quittances pour gages par les syndics vieux Gausserand et Cousin, et par les syndics modernes Blonde et Ladevèze; — vacations des députés aux États; — gages du prévôt Bertuel et de ses archers; — quittances pour intérêts, par Dupuy de Saint-Juéry, Pierre de Reynès, Jean Metgé, viguier, Léon de Bacou, évêque et seigneur de Glandèves; — Anne de Génibrouse, veuve de Jean-Antoine de Capriol, sieur d'Aragon (signature: Anne de Sentamans). — Quittance du fermier du Domaine pour les termes échus de la pesade, etc.

C. 644. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1686. — Comptes de Louis Vidal, receveur alternatif, pour les frais d'États, les gages des officiers, les réparations, etc.; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Recettes de ce dernier compte, 314,626 livres; dépenses, 314,607 livres. — Pièces à l'appui: frais de signification des ordonnances du duc de Noailles aux ministres protestants Pradelles,

Voisins, Lasserre, François Dèzes, et au proposant Degau; — réparation du pont neuf du Bondidou à Albi. — Quittances pour intérêts reçus par Louis Roure, recteur du collège; Marguerite de Lebrun, veuve Germain de Ginolhac et héritière fiduciaire du viguier Bonaventure de Ginolhac; Anne de Belestà, boursière des religieuses de Fargues, Bertrand de Nupces, baron de Taïx, seigneur de Florentin, conseiller au Parlement; François de Galaup; Anne-Charlotte Debar, supérieure de la Visitation; les sœurs de la congrégation du Rosaire d'Albi; Louis Salvan; l'évêque de Glandèves; Léonard, cessionnaire de la veuve d'Aragon; Guilloteau, etc., etc.

C. 645. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1687. — Comptes de Bernard David, receveur ancien, pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Recettes de ce dernier compte, 298,273 livres; dépenses, 298,273 livres. — Compte particulier du syndic Jean Boyer, sieur de Viviers. — Pièces à l'appui des comptes; mandements, quittances, etc. — Indemnité à l'imprimeur pour sa résidence. Patron mourut au mois d'avril. Boude dirigea l'atelier pendant quelque temps, puis vint Guillaume Pech, qui prit possession le 4^{er} mai et toucha 75 livres. — Réparation à la côte d'Ambialet. — État de la distribution, par l'archevêque, des 300 livres d'aumônes aux couvents. — Intérêts payés à l'évêque de Glandèves; à la sœur des Innocents, supérieure des sœurs de la Croix de Lisle; au F. Justin, religieux augustin de la même ville; à Catherine de Mailhol, abbesse des religieuses Sainte-Claire d'Albi; à Fournier, syndic des Jésuites d'Albi, et à Pierre-Antoine de Capriol, seigneur de Marvignol, domicilié à Réquista, représentant Anne de Génibrouse, sa mère. — Mandement au profit du maître de musique Ménard, pour la messe du Saint-Esprit, à l'ouverture des États du diocèse.

C. 646. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1688. — Comptes du receveur Antoine Vézian : pour les frais d'États et d'Assiette, les gages des officiers du diocèse, etc.; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, les dettes, etc. — Pièces à l'appui des comptes. — Mandements au profit : de messire Bacou, ancien évêque de Glandèves; — de Anne-Charlotte Debar, supérieure de la Visitation d'Albi; — de la sœur de Laurency, supérieure des religieuses de Fargues; — de la dame de Rossignol, supérieure des dames de

la congrégation de Sainte-Catherine de Sienne, à Albi; des sieurs Guilloteau, de Marliaves, Batignes, de Balaguiet, de Reynès, Dupuy de Saint-Juéry, etc., pour intérêts; — du prévôt Bertuel; — du syndic des Trinitaires de Cordes; — des Cordeliers de Rabastens; — du F. Laville, syndic des Jacobins d'Albi; — de Ménard, maître de musique de la cathédrale; — des députés aux États; — des assistants à l'Assiette; — du syndic des Jésuites, etc.

C. 647. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1689. — Comptes particuliers de Guillaume Noyrit, avocat, syndic du diocèse. — Dépenses occasionnées par l'armement de 250 soldats de milice, contingent du diocèse dans la levée de 4,000 hommes faite sur la province : factures des fournisseurs; reçus des chefs de compagnie; fourniture de chapeaux, bas et souliers. — État de l'armement arrêté par l'intendant à la somme de 2,107 livres 2 sous 6 deniers. — Délibération du diocèse pour un emprunt. — Réparations à la côte d'Ambialet, au pont de Caussels et à la côte de Malcabrière. — Quittances des deniers fournis par le diocèse pour la solde et la subsistance des 4,000 hommes de milice levés sur la province. Ordonnances de l'intendant relatives à cette levée. — Réclamation des habitants de Réalmont se prétendant trop chargés dans la répartition des impositions. — Indemnité payée à l'imprimeur Pech. — Lettre de l'intendant relative à l'étape. — Certificat du chevalier d'Hannoilles, major au régiment du Roi, dragons, pour deux nuits qu'il a passées à Gaillac avec deux capitaines, un lieutenant, deux maréchaux des logis et quarante-cinq dragons. Ils avaient été appelés par l'archevêque parce que les nouveaux convertis tenaient des assemblées dans la forêt de La Grésigne.

C. 648. (Liasse.) — 413 pièces, papier.

1690. — Comptes du receveur ancien Bernard David : pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Compte particulier de Pierre Molinier, avocat et syndic. — Quittances des députés aux États, des assistants à l'Assiette, des couvents, des créanciers, pour intérêts, etc. — Dépenses pour la milice : indemnité au sieur Lacapelle Montauriol, chargé de la levée de quarante-quatre miliciens; — achat de hallebardes, espons, etc.; — cession de fusils au diocèse, par divers particuliers; — états de fusils cédés aux villes de Cordes, Rabastens, Lisle et Gaillac; — lettre de l'intendant à ce sujet : il trouve ces

fusils trop chers à 45 livres. — Fourniture de l'ustensile au régiment de Crillon, logé à Rabastens. — Feuilles de route de plusieurs détachements qui ont traversé le diocèse.

C. 649. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1691. — Comptes du receveur triennal Dominique de Vézian : pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Compte particulier du syndic Gaspard Guilloteau. — Ordonnance de l'intendant pour le remboursement d'une somme de 300 livres distribuée à 450 soldats des compagnies bourgeoises du diocèse, passées en revue par la comte de Broglie. — Dépenses par Pierre Molinier, avocat et commissaire général des compagnies bourgeoises, pour l'armement de dix-huit nouvelles compagnies. — Procuration de messire Léon Bacou, ancien évêque de Glandèves, pour toucher les intérêts des 44,200 livres que lui doit le diocèse d'Albi. — Quittances par Philibert Leclerc, prévôt diocésain, et par divers créanciers, pour intérêts.

C. 650. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1692. — Comptes du receveur alternatif Jean Gardès : pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Comptes particuliers de noble Jean-Baptiste-Henri de Gobelin, écuyer, seigneur de Malvoisin, syndic du diocèse, et de son suppléant au syndicat, Jacques de Boucheraubaut de Caste, premier consul d'Albi. — Ordonnance de l'intendant pour le remboursement par les consuls de Lisle des avances faites pour l'étape, au compte de leur communauté. — Pension des Jésuites. — Quittances pour intérêts par les sieurs de Ciron, Séré, Dupuy de Saint-Juéry, Delécoul, de Lamy, Philippe Boyer, Boucheraubaut de Caste, de Ripis, chanoine, d'Aussaguel de Lashordes, de Balaguier de Reynès, etc.

C. 651. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1693. — Comptes de Bernard David, receveur ancien : pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. — Compte particulier du syndic Jean Laurency. — Pièces à l'appui de ces comptes. — Réparation des ponts de Lièvre à Marssac, de Caussels à Albi. — Quittances des députés aux États, des assistants à l'Assiette, des couvents aumônés, du sieur de Marliaves,

maire d'Albi, inspecteur des milices, des créanciers du diocèse, pour intérêts, etc.

C. 652. (Liasse.) — 42 pièces, papier (4 imprimées).

1694. — Comptes du syndic Antoine Enjalran, avocat, pour les affaires diverses et pour fourniture de semences aux communautés. — Délibérations, requêtes et ordonnances de l'intendant, relatives aux semences. — Procès-verbal de descente à Montauriol et à Lasalle-Padiès, par le syndic, au sujet de l'imposition des tailles. — Dépenses pour les soldats de milice et ordonnances de l'intendant pour rembourser les avances faites à ce sujet par plusieurs communautés. — Emprunt pour la solde des miliciens. — Gages de l'imprimeur Pech. — État de répartition entre les communautés des sommes dues pour les offices de greffier département des rôles. — Réparation du pont de Lafenasse. — Indemnité aux particuliers qui ont fourni des mulets à l'armée de Piémont.

C. 653. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1695. — Comptes de Jean Gardès, receveur alternatif, pour les frais d'États et d'Assiette : recettes, 36,227 livres; dépenses, 35,784 livres; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. : recettes et dépenses, 557,428 livres. — Vacations des députés aux États et des assistants à l'Assiette. — Gages de Lemaeschal, lieutenant du prévôt diocésain. — Réparation de la côte de Ladrèche. — Quittances pour intérêts par les héritiers de Jacques de Bouzinac, ancien capitoul de Toulouse; — par la dame de Chacornac de Linières; — par Anne de Graves; — par le procureur de la dame Marguerite de Caulet, veuve de Bertrand de Nupces, seigneur de Florentin, conseiller au parlement de Toulouse, etc.

C. 654. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1696. — Compte par le receveur Bernard David, pour les frais d'États et d'Assiette : recettes, 84,656 livres; dépenses, 80,486 livres. — Comptes particuliers du syndic Jean de Marliaves, pour les affaires diverses et pour achat des bestiaux et des graines pour semences, fournis aux communautés. — Quittances des créanciers du diocèse pour intérêts, savoir : Gabriel de Bacou, lieutenant criminel au sénéchal d'Albret, neveu et héritier de messire de Glandèves; — le sieur Boisset, cessionnaire de Marie de Gounet, sa belle-

mère, veuve de noble Jacques de Bouzinac; — Capriol de Marvignol; — Claire de Ciron, fille et héritière de feu Philippe de Ciron, écuyer; — Marguerite de Castelnau, femme de messire Alexandre de Montesquieu; — de Lasalles de Dérivis; — Laroque d'Alary, etc., etc.

C. 655. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 43 pièces, papier (1 imprimée).

1697. — Comptes du receveur triennal Dominique de Vézian, pour les frais d'États et d'Assiette. — Compte particulier du syndic Louis de Lasalle, sieur de Les-tevinié. — Quittances de la capitation et de la finance des charges de trésorier collecteur et de juré mouleur et mesureur de bois. — État des sommes dues aux communautés pour les recrues de 1695. — Revue de la milice du diocèse à Gaillac. — Compte de la dépense occasionnée par cette revue. — État des communautés du diocèse qui ont contribué à former la somme de 4,400 livres, part du diocèse dans les 279,400 livres données au Roi pour la suppression de l'Édit de création des offices de juré mouleur de bois et charbon. Albi seul fut taxé à 3,300 livres.

C. 656. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 118 pièces, papier.

1698. — Comptes du receveur alternatif Jean Gardès, pour les frais d'États et d'Assiette : recettes, 82,634 livres; dépenses, 82,533 livres; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc. : recettes, 468,905 livres; dépenses, 468,852 livres; — pour la capitation. — Quittances des députés aux États, des assistants à l'Assiette, des couvents, des créanciers pour intérêts, etc. — Dépenses pour les montres des régiments de milice bourgeoise.

C. 657. (Liasse.) — 4 cahier, papier.

1699. — Compte de Bernard Gorsse, secrétaire du diocèse, de l'emploi des sommes empruntées pour achat de semences, de bestiaux de labourage, d'engrais, d'outils aratoires et pour réparation des bâtiments ruraux servant à l'exploitation du sol, par suite de la mauvaise année 1696, qui ne donna pas de récolte et vit périr tous les bestiaux. — Le Roi avait accordé 400,000 livres au diocèse, sur le don gratuit, à répartir entre cinq années, à dater de décembre 1697, et à raison de 20,000 livres par an. Comme il fallait de suite de l'argent, le diocèse emprunta les 400,000 livres au trésorier de la bourse et à divers particuliers. Recettes, 64,025 livres; dépenses, 67,839 livres.

C. 658. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1700. — Comptes du receveur triennal Dominique de Vézian, pour les frais d'États et d'Assiette; recettes, 43,696, égales aux dépenses; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc.; recettes égales aux dépenses, 409,247 livres. — Compte particulier du syndic Louis Delpéch, sieur de Labastide Pellantou de Canhac; recettes, 53,392 livres; dépenses, 54,254 livres. — Autre compte du syndic pour les frais du procès de Pierre Galy, d'Albi, qui avait assassiné un voyageur sur le grand chemin de Lanel, territoire de Rouffiac. Le syndic avait fait les poursuites, la justice ne s'étant pas occupée de cette affaire « parce que la victime était un misérable hors d'état de pourvoir aux frais d'une poursuite ». Le diocèse emprunta pour payer les frais de ce procès. Le coupable fut condamné à mort par arrêt du parlement de Toulouse. — Études faites par l'ingénieur Laservière, pour s'assurer s'il est possible de rendre le Tarn navigable d'Albi à Gaillac. — Quittances des députés aux États et à l'Assiette; de l'imprimeur pour ses gages; du prévôt et de ses archers; de l'inspecteur des pastels; des créanciers, pour intérêts, etc.

C. 659. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

1701. — Comptes de Jean Gardès, receveur alternatif : pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc.; — pour la capitation. — Quittances des officiers du diocèse, pour leurs gages; des députés aux États et à l'Assiette; des couvents, pour aumônes; des créanciers, pour intérêts, etc. — Compte particulier du consul Antoine Gardès, syndic par intérim, en l'absence du titulaire Claude de Vitte de Beaulieu. — Compte général de Gorsse, secrétaire du diocèse, pour les 400,000 livres qui devaient être prises sur le don gratuit et que le diocèse avait empruntées (C. 657). Quittances de cet emprunt par le trésorier de la bourse qui préleva 20,000 livres sur chacune des cinq dernières années du don gratuit. — Approbation de ce compte par l'Assiette et par l'intendant.

C. 660. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 94 pièces, papier (10 imprimées).

1702. — Comptes du receveur ancien Bernard David : pour les frais d'États et d'Assiette, les officiers du diocèse, etc.; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc.; — pour la capitation. —

Payé : les vacations des députés; — les gages des officiers, du prévôt Vitte de Beaulieu et de ses archers; ceux des sieurs Rollet de Castelferreux et Pujol de Lagrave, inspecteurs des compagnies bourgeoises; — le droit de pesade; — l'indemnité accordée à l'imprimeur pour sa résidence; — 4,000 livres à MM. du Présidial de Carcassonne, pour la construction de leur palais; — les intérêts de l'emprunt de 44,000 livres contracté pour payer la finance des offices de commissaire aux saisies réelles; — les intérêts dus aux héritiers de Launay, à Anne de Graves, à Martianne de Bouzinac, à Catin de Salvan, au sieur de Sabasan de Marliaves, à Cécile de Teissier, à Madeleine de Caste, etc. — Comptes particuliers du syndic Antoine Gardès et de Bernard David son suppléant. — Réparation du pont de Fontvialane. — Correspondance de David, maire d'Albi, et du syndic Gardès, députés aux États. Ces lettres sont principalement relatives à la comptabilité; mais souvent les députés y rendent compte de ce qui se passe dans l'Assemblée. — Arrêt du Conseil d'État relatif à la capitation. — Lettre de l'intendant donnant avis que tous les officiers de l'armée d'Italie doivent rentrer dans leurs régiments. — Requête du syndic et ordonnance de l'intendant pour faire la chasse aux sangliers. — Décharge de contribution au profit de Isabeau de Marant, veuve de Charles de Castelpers, dame de Trévien et vicomtesse d'Ambialet. — Frais occasionnés par l'arrestation du sieur Rouch, surpris à Réalmont et soupçonné d'intelligence avec les fanatiques des Cévennes. On l'avait conduit à Castres, près du subdélégué Barbara.

C. 664. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1703. — Compte des deniers reçus et dépensés par Raymond Salvi, syndic ancien, en conséquence des ordres de l'intendant de Basville; de ceux du subdélégué Barbara, de Pujol Lagrave, inspecteur des milices bourgeoises, et d'une délibération du Conseil de Direction des affaires du diocèse, pour remédier aux troubles causés dans la province « par les fanatiques et malintentionnés ». — Ordres de marche sur Viane, avec approvisionnements et munitions, à deux compagnies d'Albi, aux compagnies de Monestiès, Pampelonne, Lagardeviaur et autres. — Le sieur de Martinon est envoyé, avec quelques soldats, pour s'emparer du château de Paulin. — Correspondance du subdélégué Barbara et de l'inspecteur Pujol. — Revue et solde des compagnies de M. de Saliès et de M. de Rochemade, fortes, la première de 36 hommes, l'autre de 35, et envoyées à Viane. — Fournitures de munitions par les sieurs Séré, Cassan et Martin,

marchands à Albi. — Bons délivrés par le syndic, pour de la poudre, du plomb, des pierres à fusil, etc. — Les capitaines des compagnies de Pampelonne, Valence et Cadalen, qui ont l'ordre de se rendre à Lacaze, écrivent que leurs hommes demandent de l'argent. — Lettre de Pujol annonçant que les protestants ont passé Lacaune, où ils ont blessé le sieur de Senaux et tué quatre hommes de sa suite; ils avancent. Pujol était à Réalmont où il ne trouvait pas de munitions et il en demande en toute hâte (18 septembre, 10 heures du soir). — Demandes de munitions par la compagnie de Massuguiès et par le sieur de Massals, pour la défense de son château. — Ordre à la compagnie de Valence de se rendre à Massuguiès. — Les deux compagnies bourgeoises qui se sont jetées dans Paulin demandent des munitions. — Du 27 septembre : Pujol, écrit des Brugues de Raissac, étant à cheval, d'expédier de suite les ordres qu'il envoie à Montirat, à Cordes et à Monestiès. — Du 28 : il écrit de Castres, où il a conféré avec de Paratte, brigadier général des armées du Roi commandées par le maréchal de Montrevel : la compagnie de Laguëpie doit se rendre à Espérausses, celle de Pampelonne à Lacaze et celle de Massuguiès à Lacaune. — Du 9 octobre : la compagnie de Laguëpie doit quitter Espérausses pour se rendre dans son village. — Les ordres sont signés « de Paratte ».

C. 662. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 64 pièces, papier (2 imprimées).

1701. — Comptes du receveur Jean Gardès : pour les frais d'États et d'Assiette, les gages des officiers du diocèse, etc.; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, les dettes, etc.; — pour la capitation. — Quittances des députés aux États et des assistants à l'Assiette, de l'imprimeur pour ses gages, de l'inspecteur des pastels, du syndic des Jésuites pour la pension du collège, des couvents pour aumônes, des créanciers pour intérêts, etc. — Compte particulier du syndic François de Pascal de Rochemade. — Réparation du grand chemin d'Albi en Rouergue, passant par Notre-Dame de Ladrèche et se croisant à Monestiès avec celui de Toulouse à Rodez. — Lettres des députés aux États et du syndic de la province, relatives au droit dit du Pied-fourchu. — Revue des compagnies bourgeoises par Eustache, commissaire du Roi. Capitaines : compagnie de Massuguiès, Jean de Truel; de Cadalen, Gabriac; de Monestiès, de Miau; de Montirat et Lagardeviaur, Latisserie; de Laguëpie, Laprade; de Cordes, Jacques de Rouzet, sieur de Lagazan; de Teillet, de Puechmal, conduisant; de Pampelonne, de Saint-Félix; de Paulin, Contal; de

Valence, Pierre Bermond, sieur de Latour; de Curvalle, Imbert.

C. 663. (Liasse.) — 45 pièces, papier (2 imprimées).

1706. — Comptes du receveur Dominique de Vézian : pour les frais d'États et d'Assiette, les officiers du diocèse, etc.; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc.; — de la capitation. — Compte particulier du syndic Gaspard de Guilloteau, avocat. — Réparations au pont de Fontvialane et au chemin d'Albi à Castres et Lavaur, passant par Carlus et Saliès. — Achat de deux drapeaux aux armes de la ville pour les deux régiments des compagnies bourgeoises dont étaient colonels MM. de Saint-Géry et de Pujol-Lagrange. — Revue du régiment Pujol par Durand Eustache, inspecteur général. — Envoi de 450 fusils de Saint-Étienne à Albi. — Emprunt pour acheter les armes de la milice bourgeoise. — Quittances pour intérêts par les créanciers du diocèse : B. de Metgé, chanoine de La Rochelle; le président de Nupces; la dame Brandouin de Balaguier, veuve de Reynès; les sieurs d'Azérac de Moly, de Lasalles de Dérivis, de Sabasan de Marliaves, Frégefond de Balaguier, etc.

C. 664. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1708. — Comptes du receveur Bernard David : pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc.; — pour la capitation, — et pour les deniers provenant de la clôture d'anciens comptes. — Pièces à l'appui. — Comptes particuliers du syndic Pierre Massé, pour dépenses diverses et pour l'emploi des 20,000 livres destinées à des achats de semences pour les communautés où la grêle a détruit les récoltes. — Revue par l'inspecteur Durand Eustache des quinze compagnies bourgeoises du régiment Pujol. Chaque compagnie, forte de 30 à 37 hommes, a un capitaine, deux lieutenants, deux sergents et un tambour. Le colonel touche 360 livres.

C. 665. (Liasse.) — 48 pièces, papier (3 imprimées).

1709. — Comptes du receveur Dominique de Vézian : pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, etc.; — pour la capitation, — et pour les deniers provenant de la clôture du compte des réparations aux ponts et chaussées. — Comptes particuliers du syndic François Bousquet, pour les dépenses diverses et pour les deniers empruntés, afin de donner des

semences aux communautés de la montagne et du plat pays, qui ont souffert de la gelée et des inondations. — Compte des dépenses faites à Réalmont pour le logement de plusieurs compagnies de dragons, du 19 décembre 1706 au 14 juillet 1708, et pièces à l'appui : ordonnances du duc de Roquelaure, commandant en chef dans le Haut-Languedoc, et de l'intendant; factures des fournisseurs; certificats du maréchal de camp, comte de Fimarion, et des chefs de corps, etc. — Frais occasionnés par la recherche de ceux qui ont des blés et refusent d'en donner pour semence. — Revue du régiment de Pujol et solde. — Déclarations de garnison aux sieurs de Labastide, du Dourn, de Lacapelle-Pinet et autres, pour les contraindre à payer les tailles.

C. 666. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1710. — Comptes du receveur Jean Gardès : pour les frais d'États et d'Assiette; — pour le don gratuit, etc.; — pour la capitation. — Compte particulier du syndic Jean Calvel. — Correspondance des députés du diocèse aux États de la province, relative à la comptabilité. — Revue des quinze compagnies du régiment Pujol et des onze compagnies du régiment Saint-Géry, et solde. Pujol a 360 livres, et Saint-Géry 264. — Fourniture de hallebardes, épées, ceinturons et bourses. — Achat de hallebardes à Montpellier. — Solde des intérêts dus aux créanciers : le trésorier général de Lagrèze, baron de Cestayrols; d'Auterive de Cailavel; Jean Dupuy, seigneur de Labastide, époux de Marie de Villeneuve, et Marc-Antoine de Villeneuve, capitaine dans le régiment d'Albigeois, héritiers de Antoine de Villeneuve, sieur de Labarthié, leur père et beau-père; Guérin de Launay; Madeleine de Caste, héritière de son frère Jacques de Boucherambaut de Caste; le F. Chaney, procureur des Chartreux de Saix, et autres.

C. 667. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1711. — Comptes du receveur Jean-Baptiste David, pour les frais d'États et d'Assiette : recettes, 58,063 livres; dépenses, 57,955 livres; — pour les deniers ordinaires et extraordinaires : recettes, 552,883 livres; dépenses, 552,873 livres; — pour la capitation, — et pour les non-valeurs, les indemnités pour pertes causées par la grêle, etc. — Comptes particuliers du syndic Raymond Guérin, pour les dépenses diverses et pour les achats de semences. — Quittances de la dame d'Alary pour son fils François; de la dame de Sabasan, veuve de Marliaves; du prévôt Vitte de Beaulieu; de

Gilles de La Roquebouillac, marquis de Saint-Géry ;
du baron de Pujol-Lagrange, etc., etc.

C. 668. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1712. — Comptes du receveur Dominique de Vézian, pour les frais d'États et d'Assiette : recettes, 58,474 livres ; dépenses, 58,324 livres ; — pour les deniers ordinaires et extraordinaires : recettes égales aux dépenses, 550,666 livres ; — pour les non-valeurs et les indemnités pour cas fortuits ; — pour la capitation ; — pour la réparation des chemins. — Comptes particuliers du syndic Raymond Guérin, pour les affaires diverses et pour les achats de semences. — État de répartition des 180,000 livres accordées au diocèse pour les communautés qui avaient souffert de la grêle. — Dépenses occasionnées par l'envoi de dragons dans le diocèse pour le recouvrement des tailles. — Un dragon est tué au Verdier. Poursuites contre le sieur Laroque et le chevalier Du Verdier, frères, et contre deux autres habitants de la commune. Les deux premiers sont condamnés par l'intendant à avoir la tête tranchée et ils sont effigés devant la maison où le meurtre a été commis. — Procédure relative au retard apporté par le receveur dans le paiement des 45,000 livres que le diocèse devait payer au sieur Tabariès, fournisseur de l'armée de Catalogne. — Arrangements avec le trésorier de la bourse pour l'arriéré des contributions dues par le diocèse et s'élevant à la somme de 440,000 livres. — Ordonnances de l'intendant concernant les taxations du receveur Vézian. — Dépenses pour la conservation des grains achetés par le diocèse. — Députation du premier consul d'Albi, Charles Bleys, à Bordeaux, pour remercier l'intendant des soins qu'il a pris pour faire fournir des grains au diocèse pendant l'année. — Aumônes aux paysans ruinés par la destruction de la récolte et qu'on chasse d'Albi où ils s'étaient réfugiés. — Frais d'affinage du chanvre et du lin à l'effet d'en rendre les fils propres à l'établissement d'une manufacture de toiles, façon de Rouen, ou de futaines, façon de Flandre, ou pour fabriquer des droguets. — Revue des compagnies bourgeoises par Durand Eustache. — Gages de l'imprimeur Pech. — Frais de poursuites contre un individu qui avait enlevé des pierres d'un pont, près de Mailhoc : la justice du lieu le condamna à cinq ans de bannissement ; mais il en appela et fut condamné à une simple amende. — Rôle de la distribution des aumônes aux couvents, etc.

C. 669. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1713. — Comptes du receveur Jean Gardès, pour la capitation et pour les semences prêtées aux communautés. — Comptes particuliers du syndic Raymond Guérin, pour les affaires diverses et pour les achats de grains à Bordeaux. — Avances faites, par ordre du duc de Roquelaure, pour le logement des troupes, par les villes de Rabastens, Gaillac, Réalmont et Lisle. — Mandements et quittances : Guilloteau, maire d'Albi, Pagès, maire de Rabastens et le syndic Guérin, députés aux États ; le vignier et les autres assistants à l'Assiette ; le maître de musique Aycard, pour la messe du Saint-Esprit ; le prévôt Vitte de Beaulieu ; Marcou, syndic du collège. — Réparations aux quatre chemins royaux aboutissant à Monestiès. — Construction d'un batardeau avec éperon sur le Tarn, à Albi, etc.

C. 670. (Liasse.) — 64 pièces, papier (4 imprimée).

1714. — Comptes du receveur Jean-Baptiste David : pour les frais d'États et d'Assiette ; — pour l'extraordinaire, dont les recettes s'élèvent à 565,933 livres, et les dépenses à 565,933 ; — pour les non-valeurs ; — pour les sommes payées à la décharge du diocèse, — et pour les droits d'avances payés à ceux qui ont prêté pour solder le premier terme des impositions. — Compte particulier du syndic Guérin. — État de frais par le sieur Ladevèze chargé de la gestion des grains. — Journal de la vente des grains, par Séré. — État des avances faites pour le logement des dragons, par les villes de Rabastens et Gaillac. — Lettres missives des députés du diocèse aux États concernant les affaires du diocèse, principalement la misère des communautés et les biens abandonnés. — Réparations aux côtes de Malcabrière et de Ranteil. — Ordonnance de l'intendant pour le paiement des vacations de l'ingénieur de Clapier, chargé de la visite des chemins du diocèse. — Mandements pour les dépenses ordinaires, quittances, etc.

C. 671. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1715. — Comptes du receveur Dominique de Vézian : pour les frais d'États et d'Assiette, dont les recettes s'élèvent à 53,573 livres, et les dépenses à 53,724 ; — pour le don gratuit, les appointements des gouverneurs, etc., dont les recettes et les dépenses sont de 547,805 livres ; — pour la capitation ; — pour les non-valeurs, — et pour la réparation des ponts et chemins. — Dépenses

pour le logement des dragons à Réalmont. — Reçu d'un rouleau de parchemin relatif au droit de pesade, tiré des archives de l'archevêché et porté par un exprès à Montpellier. — Revue des compagnies bourgeoises par l'inspecteur général Durand Eustache. — Quittance de l'imprimeur Pech, pour la pension de 75 livres que lui fait le diocèse. — Réparation des chemins du pont de Causels à Lanel et du Petit-Lude à la Birbale et Montsalvi.

C. 672. (Liasse) — 42 pièces, papier.

1716. — Comptes du receveur Jean Gardès : pour les frais d'États et d'Assiette, s'élevant à 49,950 livres; — pour l'extraordinaire, etc.; total, 544,312 livres; — pour l'emprunt de 150,000 livres; — pour la capitation; — pour la réparation des chemins. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Autorisation de porter en vente à Toulouse les grains saisis dans les communautés, parce qu'ils se vendent mal sur place et qu'il n'y a pas de quoi payer les impôts. — État de répartition de 720 livres entre les assistants à l'Assiette et au bureau des comptes. — Revue et solde des deux régiments de milice bourgeoise. Boisset commande le second en remplacement de Saint-Géry, démissionnaire. — Billet du marquis de Novion, pour toucher 120 livres qui lui sont dues comme commissaire pour la capitation. — Restauration du pavé de la côte de Ladrèche, etc.

C. 673. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 52 pièces, papier.

1717. — Comptes du receveur Jean-Baptiste David, pour les frais d'États et d'Assiette; — pour l'extraordinaire; — pour la capitation; — pour les droits d'avance du premier terme des impositions; — pour les 1,200 livres attribuées à la réparation des ponts et chemins, — et pour les non-valeurs. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Mandements et quittances : Barbara, subdélégué, chargé de la vérification des biens abandonnés; Charbonneau, syndic des Jésuites; demoiselle de Caste; le sieur de Laprun-Montbrun; Catherine de Reynès, épouse de Poulan; de Laval de Marvignol; de Roquefeuil; de Crussol Saint-Sulpice, etc. etc.

C. 674. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1718. — Comptes du receveur Dominique de Vézian: pour les frais d'États et d'Assiette; — pour l'extraordinaire; — pour les droits d'avance du premier terme des impositions; — pour les non-valeurs, etc. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Frais de poursuites

contre deux huissiers, pour concussion en matière d'impôts. — Quittances : le président de Nupces; le syndic des Jésuites; le médecin de Ripis; Corcoral de Sainte-Gemme; Davasse de Fréfont; Laprun-Montbrun; de Foucaud; Bonifas de Lablanquié, etc.

C. 675. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1719. — Comptes du receveur Jean Gardès : pour l'extraordinaire; — pour les frais d'États et d'Assiette. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Lettres des députés aux États, des Chartreux de Toulouse et de la dame de Fieubet-Lombrail, relatives à la réduction des rentes. — Mise en demeure des entrepreneurs de la construction du pont de Maux sur le chemin d'Albi à Rodez. — Quittances : l'imprimeur Pech; le prévôt Vitte de Beaulieu; les Jésuites; Pradines, maître de musique; le marquis de Novion, premier consul de Réalmont, etc.

C. 676. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 17 pièces, papier.

1720. — Comptes de Jean-Baptiste David : pour les frais d'États et d'Assiette : 61,706 livres; — pour les deniers extraordinaires : 428,279 livres; — pour la réparation des ponts et chemins : 3,000 livres; — pour la capitation : 55,253 livres; — pour les non-valeurs : 50,000 livres; — pour le « droit de levure » : 1,200 livres. — Recettes provenant de l'augmentation des espèces : 13,136 livres; — dépenses provenant de la diminution : 9,640 livres. — Procès-verbal de vérification des espèces trouvées dans la caisse du receveur. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Envoi de garnison, pour les tailles, chez messire des Massels, seigneur de Loupiac, acquéreur de la terre de Saint-Géry; poursuites. — Procuration du comte de Belle-Isle, pour toucher le droit de pesade que le Roi lui a cédé; quittances par les fondés de pouvoir. — Mandement de 100 livres au profit du sieur Bonnaud, prévôt général, pour qu'il travaille activement à purger le diocèse des vagabonds qui s'y rassemblent, notamment à Lagardeviaur, et qui volent et assassinent les passants. — Ordonnance de décharge d'impositions en faveur du sieur de Lavalade, ancien capitaine au régiment Pujol.

C. 677. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 45 pièces, papier.

1721. — Comptes de Dominique de Vézian, pour les frais d'États et d'Assiette : 41,688 livres; — pour les deniers extraordinaires, 325,512 livres; — pour la réparation des ponts et chemins; — pour la capitation;

— pour les non-valeurs; — pour la part du diocèse dans la finance des charges de prévôt, — et pour les dépenses extraordinaires occasionnées par la contagion. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Quittances par : Olivier de Lavedan, commissaire principal de l'Assiette; — Bogros, recteur du collège; — Lacroix de Candillargues; — Alexis de Pascal, trésorier de France; — de La Rivière, sieur de Laval; — Philippe-Emmanuel de Crussol Saint-Sulpice; — le président de Foucaud; — Chassan de Moly, subrogé aux droits du marquis de Laprun; — Séré, ancien capitoul; — Séré, bourgeois; — Vitte de Beaulieu, prévôt; — Bers, maître de chapelle, etc.

C. 678. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1722-1723. — Comptes du receveur Jean Gardès: pour les frais d'États et d'Assiette; — pour l'extraordinaire; — pour la réparation des ponts et chemins; — pour la capitation de 1722, dont le total est de 61,844 livres. — Compte de Jean-Baptiste David pour la capitation de 1723, total 61,709 livres. — Lettre du sieur Bonnier, relative à l'abonnement pour les charges municipales et le droit réservé, aux anciens maires ou consuls, d'assister aux États. — Mandement de 43 livres 5 sous, au profit de Françoise la Normande, chargée d'apprendre aux jeunes filles à filer à la mode de Normandie. Cette somme lui était allouée pour lui faire abandonner une affaire qu'elle avait avec le sieur de Villeneuve. — Facture de Massot, imprimeur du diocèse. — Quittances pour intérêts par les créanciers: — Laval de La Rivière; — d'Azérac; — Catherine de Milhau, prieure de la communauté des religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Albi; — Villefranche de Genton; — Joseph Delacroix de Candillargues; — de Pascal; — Madières-Daubaignes; — Imbaut, syndic des Jésuites; — l'abbé Dubosc; — d'Aussaguel de Lasbordes, etc.

C. 679. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1721. — Comptes du receveur Dominique de Vézian: pour les frais d'États et d'Assiette: 44,134 livres; — pour l'extraordinaire, 484,716 livres; — pour la capitation, 61,653 livres; — pour les non-valeurs, 42,000 livres; — pour le remplacement des billets de banque, 84,700. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Mandements au profit des entrepreneurs de la réparation des avenues du pont de Graulhet. — État de la distribution des aumônes aux couvents. — Indemnité au bailleul Bonnafous, pour sa résidence à Albi.

C. 680. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.

1725. — Comptes du receveur Jean Gardès, pour les frais d'États et d'Assiette, 44,759; — pour l'extraordinaire, 509,447 — pour les non-valeurs, 35,000 livres; — pour la capitation, 61,635 livres, — et pour les cas fortuits, 15,000 livres. — Compte particulier du syndic R. Guérin, 9,757 livres. — Gages des officiers du diocèse, du maître de musique Bers et de l'imprimeur Massot. — Payé à Vitte de Beaulieu, l'intérêt de la finance de sa charge de prévôt jusqu'à remboursement. — Quittances des créanciers pour intérêts reçus: De Moly, sieur d'Azérac; Cassan de Glatens, conseiller au Parlement; de Burta de Caulet et de Burta de Ciron, héritiers du conseiller de Burta, leur père; le président de Nupces, Hyacinthe de Salvan, etc.

C. 681. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 49 pièces, papier.

1726-1727. — Quittances de la capitation pour l'année 1726. — Comptes du receveur Dominique de Vézian, pour l'année 1727: frais d'États et d'Assiette; recettes, 42,930 livres; dépenses, 42,542 livres; — deniers extraordinaires, recettes et dépenses, 542,048 livres; — capitation, 55,756 livres; — non-valeurs, 36,480 livres; — cas fortuits, 20,000 livres. — Compte particulier du syndic Raymond Guérin. — Mandements et quittances. — Intérêts payés aux créanciers: de Reynès, de Thézan Montoursin; Dyèche, conseiller; le comte de Belle-Isle, les frères Prêcheurs, Genton de Villefranche, de Crussol Saint-Sulpice, de Foucaud; de La Rivière, sieur de Laval; d'Izarn, sieur de Labalme; Lablanquié, de Lasbordes, Brandouin Du Puget et autres.

C. 682. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1728. — Comptes du receveur Jean Gardès: pour les deniers extraordinaires, recettes et dépenses, 568,052 livres; — pour la capitation, 55,780 livres; — pour les cas fortuits, 48,000 livres. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Vacations des sieurs Lavedan, Boussac, Guérin et Branque, députés du diocèse aux États de la province. — Réparation du pont de Cirou. — Créanciers ayant touché des intérêts: Anne Chassan de Moly, Jean Metgé, d'Aussaguel de Lasbordes, le marquis de Saint-Sulpice, la veuve de Capriol, etc.

C. 683. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier.

1729. — Compte de Charles Bleys, avocat, premier consul d'Albi, remplissant la charge de syndic pendant que

le titulaire assiste aux États de la province. — Réparation à la salle de l'Hôtel-de-Ville, où siège l'administration diocésaine. — Quittances par les assistants à l'Assiette, pour les vacations.

C. 684. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1730. — Comptes du receveur Dominique de Vézian: pour les frais d'États et d'Assiette; recettes, 43,952 livres; dépenses, 43,889 livres; — pour les deniers extraordinaires, recettes, 470,804 livres; dépenses, 470,795 livres; — pour la capitation, 61,368 livres; — pour les non-valeurs, 27,000 livres; — pour les cas fortuits, les pertes occasionnées par la grêle et les inondations, 48,000 livres. — Vacations des sieurs Lavedan, maire d'Albi, Fraissé, Périé et R. Guérin, députés aux États de la province; du comte de Lautrec, commissaire principal de l'Assiette et des commissaires ordinaires. — Gages des officiers du diocèse. — Créanciers ayant donné quittance pour les intérêts échus: de Reynès, de Foucaud, Séré de Rivières, la dame Mosnier de Tifault, de Boyer, de Lasbordes, Marguerite de Ginolhac épouse de Foucaud, Papailhiau de La Roquette, de Regnaudin, etc.

C. 685. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 46 pièces, papier.

1731. — Comptes du receveur Jean Gardès: pour les frais d'États et d'Assiette, 47,735 livres; — pour les deniers extraordinaires, 480,726 livres; — pour la capitation, 61,324 livres; — pour les non-valeurs, 27,000 livres; — pour les cas fortuits, 48,000 livres. — Quittances du trésorier de la bourse. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Mandements et quittances, etc.

C. 686. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 27 pièces, papier.

1732. — Comptes du receveur Jean-Baptiste David, pour les frais d'États et d'Assiette, la capitation et les cas fortuits. — Vacations des députés aux États de la province: Lavedan, maire d'Albi; de Druillet, maire de Gaillac; de Ripis, consul d'Albi, et R. Guérin, syndic. — Créanciers ayant touché des intérêts: de Dalles de Boscaut, le président de Nupces, Genton de Villefranche, dame Rose Guion de Mosnier de Tifault, de Lévizac, etc.

C. 687. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 49 pièces, papier.

1734. — Comptes du receveur Jean Gardès: pour les frais d'États et d'Assiette, 41,154 livres; — pour les

deniers extraordinaires, 492,410 livres; — pour les cas fortuits, 47,000 livres; — pour la capitation, 74,749 livres; — pour le dixième des biens nobles, 5,852 livres. — Quittances du trésorier de la bourse: le diocèse paya pour le don gratuit 467,688 livres. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Quittances: Roël, inspecteur des fabriques; — de Lavedan, Rolland, Enjalbert et Guérin, députés aux États; — les commissaires de l'Assiette; — les officiers du diocèse; — les créanciers, pour intérêts, etc. — Acte mortuaire de la duchesse de Lévis, qui jouissait d'une rente de 8,000 livres sur la pesade.

C. 688. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1735. — Comptes du receveur Jean David: pour les frais d'États et d'Assiette, 39,083 livres; — pour les deniers extraordinaires, 470,029 livres; — pour les non-valeurs, 42,000 livres; — pour les cas fortuits, 41,000 livres; — pour le dixième des revenus et de l'industrie, 26,380 livres. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Quittances des créanciers, pour les intérêts: le conseiller Dyèche; le frère Damas, syndic des Carmes d'Albi; Izarn; le président de Nupces; le frère Albert, syndic des Cordeliers d'Albi; la dame de Lévizac, née de Lasbordes; le sieur de Lasbordes; Gaujarenques; Laprade de La Rivière; Marguerite de Ginoulhac de Foucaud; la dame Delécouls de Boussac; Pyreut, syndic des Jésuites, etc.

C. 689. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1737. — Comptes du receveur Claude Gardès: pour l'extraordinaire, 455,623 livres; — pour les frais d'États et d'Assiette, 43,245 livres; — pour les non-valeurs, 42,000 livres; — pour les cas fortuits, 5,000 livres. — Quittances du receveur de la bourse: étape, 31,097 livres; — garnisons, 44,274 livres; — gratifications, 40,438 livres; — sénéchaussée de Carcassonne, travaux publics, 7,047 livres; — sénéchaussée de Toulouse, 4,951; — dettes et affaires diverses, 152,699 livres; — don gratuit, 193,446 livres; — frais d'États, 5,544 livres. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Vacations des députés aux États, des assistants à l'Assiette; gages des officiers, etc. — Quittances des créanciers, pour les intérêts: Charles de Moly, sieur d'Azérac, héritier de dame Anne de Chassan, sa mère; Guérin de Montels; la dame de Capriol de Boissezon; de Nupces, seigneur de Florentin; Jeanne-Françoise de Lescure, supérieure de la Visitation d'Albi; la dame Louise-Antoinette de Bosc de Foucaud, etc.

C. 690. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1738. — Comptes du receveur Jean David : pour les deniers extraordinaires, 443,379 livres; — pour les frais d'États et d'Assiette, 44,726; — pour la capitation, 106,307 livres; — pour les non-valeurs, 12,000 livres; — pour les cas fortuits, 4,500 livres. — Quittances du trésorier de la bourse : dettes et affaires, 155,147 livres; — frais d'États, 5,544 livres; — don gratuit, 204,170 livres; — sénéchaussée de Toulouse, 5,303 livres; — sénéchaussée de Carcassonne, 5,318 livres; — gratifications, 9,856 livres; — garnisons, 14,274 livres; — étape, 40,657 livres. — Quittances : Valat, commissaire principal de l'Assiette; le frère Lactance, des Carmes d'Albi; le frère Saturnin Vallet, syndic des frères Prêcheurs; sœur Despine de Saint-Victor, supérieure des religieuses augustines de Lisle; Chauvigny de Fontblanche, chirurgien lithotomiste; de Rochegude; de Boyer; sœur Dussap de Sainte-Rose, supérieure des hospitalières d'Albi; le docteur de Ripis, etc.

C. 691. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1741. — Comptes du receveur David : pour les deniers extraordinaires, 455,570 livres; — pour les frais d'États et d'Assiette, 39,242 livres; — pour la capitation, 100,373 livres; — pour les non-valeurs, 12,000 livres; — pour les travaux publics, 3,580 livres; — pour les cas fortuits, 8,000 livres. — Quittances du trésorier de la bourse : don gratuit, 204,170 livres; — garnisons, 14,274 livres; — dettes et affaires, 166,799 livres; — gratifications et débet, 10,448 livres; — étape, 9,653 livres; — sénéchaussée de Toulouse, 6,031 livres; — sénéchaussée de Carcassonne, 5,490 livres. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Mandements et quittances à l'appui de ces comptes. — Députés aux États : Lavedan, maire d'Albi; Goudard, lieutenant de maire; Charpentier, maire de Gaillac; Guérin de Montels. — Officiers du diocèse, etc. — Intérêts payés au conseiller Rey, au trésorier de France Agnès Gorsse, etc.

C. 692. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1742. — Comptes du receveur de Vézian : pour les frais d'États et d'Assiette, 41,605 livres; — pour les deniers extraordinaires, 510,454 livres; — pour la capitation, 99,275 livres; — pour les non-valeurs, 12,000 livres; — pour le dixième de l'industrie, 10,340 livres; — pour les cas fortuits, 5,000 livres; — pour les réparations aux chemins, 2,790 livres. — Quittances du

trésorier de la bourse : celle du don gratuit est de 204,170 livres, et celle des dettes et affaires, de 219,745 livres. — Compte particulier du syndic R. Guérin. — Principales dépenses ordinaires : pension du collège des Jésuites; — gages de l'imprimeur Baurens; — indemnité au maître de musique Pradines, pour la messe du Saint-Esprit; — gages des officiers du diocèse; — indemnité au bailleur; — intérêts dus aux créanciers, etc. — Députés aux États de la province : Valat, Goudard, Miquel et Guérin. — Mazars de Fontpeyrouse, maire de Cordes, commissaire principal de l'Assiette. — Ordonnance de l'intendant pour le payement d'une somme de 600 livres, à titre d'honoraires, au commissaire auditeur des comptes des communautés.

C. 693. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 50 pièces, papier (1 imprimée).

1743. — Comptes du receveur Claude Gardès : pour les frais d'États et d'Assiette, 44,317 livres; — pour l'extraordinaire, 508,082 livres; — pour la capitation, 98,764 livres; — pour les non-valeurs, 12,000 livres; — pour les cas fortuits, 10,000 livres; — pour les réparations aux chemins, 2,190 livres; — pour le dixième de l'industrie, 8,444 livres. — Quittances du receveur de la bourse. — Députés du diocèse aux États de la province : Valat, maire d'Albi; Bousquet, lieutenant de maire; Rolland, maire de Rabastens; R. Guérin, syndic. — Quittance pour intérêts, par Charles de Thézan, héritier de la dame de Montoursin, née Bouzinac. — Réparations au chemin de Seux et à la côte de Malcabrière.

C. 694. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1744. — Compte d'Antoine Papailhiau, chargé du recouvrement de l'imposition des deniers extraordinaires, total, 508,208 livres. — Comptes : de la capitation; 100,883 livres; — du dixième de l'industrie, 8,434 livres. — Quittances du trésorier de la bourse : don gratuit, 204,170 livres; — dettes et affaires, 211,105 livres; — garnisons, 14,274 livres, etc. — Députés du diocèse aux États de la province : Verchaut, maire alternatif d'Albi; Goudard, lieutenant de maire; de Meres, maire de Gaillac; Guérin, syndic. — Mandements, quittances, etc.

C. 695. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1745. — Comptes du receveur de Vézian : pour les deniers extraordinaires, 523,393 livres; — pour les frais d'États et d'Assiette, 42,004 livres; — pour la capi-

tation, 400,476 livres; — pour les non-valeurs, 42,000 livres; — pour les cas fortuits, 40,000 livres; — pour le dixième de l'industrie, 8,454 livres; — pour les travaux publics, 2,064 livres. — Quittances du trésorier de la bourse; celle du don gratuit est de 204,470 livres, et celle des dettes et affaires de 223,980 livres. — Mandements et quittances. — Emprunts pour l'armement des milices.

C. 696. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1746. — Comptes du receveur Claude Gardès : pour les frais d'États et d'Assiette, 45,568 livres; — pour les deniers extraordinaires, 549,407 livres; — pour les non-valeurs, 42,000 livres; — pour les cas fortuits, 42,000 livres; — autre crédit à cause de la mortalité des bestiaux, 40,000 livres; — troisième crédit pour cas fortuit, 9,000 livres; — travaux publics, 3,636 livres; — dixième de l'industrie, 8,523 livres. — Quittances du trésorier de la bourse; celle de la capitation est de 94,565 livres. — Compte particulier du syndic Guérin. — Députés du diocèse aux États : Verchaut, maire d'Albi; Audibert, lieutenant de maire; Rolland, maire de Rabastens, et Guérin, syndic. — Guérin de Montels, commissaire principal de l'Assiette. — Épices payées aux trésoriers de France. — Aumônes ordinaires aux couvents. — Indemnité au bailleul, — et au sieur Chauvigny de Fonthlanche, chirurgien lithotomiste. — Roël, inspecteur des fabriques. — Principaux créanciers du diocèse : le conseiller de Monserat, héritier de Louise Salvan sa femme; Foucaud de Rey; Bonifas de Lablanquic; Dupuy de Labastide-Dénat; de Ripis; Genton de Villefranche; Izarn; Laprade de La Rivière, etc.

C. 697 (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1747. — Comptes du receveur Jean-Baptiste David : pour l'extraordinaire, 533,070 livres; — pour les frais d'États et d'Assiette, 41,328 livres; — pour la capitation, 99,909 livres; — pour le dixième de l'industrie, 40,430 livres; — pour les cas fortuits, 20,000 livres; — pour les non-valeurs, 42,000 livres. — Quittance générale des impositions, par François Lamouroux, trésorier de la bourse des États. Le don gratuit y figure pour 204,470 livres; les dettes et affaires, pour 233,535 livres; le total s'élève à la somme de 494,558 livres. — Compte particulier du syndic Robert-Hyacinthe Guérin. — Députés aux États : Jacques Darnaud, maire d'Albi; Audibert, consul ancien; Charpentier, maire de Gaillac, et le syndic Guérin. — Mandements et quittances à l'appui des comptes.

C. 698. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1748. — Comptes de Jean-Dominique de Vézian, receveur : pour l'extraordinaire, 560,265 livres; — pour les frais d'États et d'Assiette, 43,364 livres; — pour la capitation, 99,047 livres; — pour les cas fortuits, 48,000 livres; — pour les non-valeurs, 42,000 livres; — pour le dixième de l'industrie, 9,034 livres; — et pour les chemins, 5,030 livres en recettes et seulement 4,322 en dépenses. — Quittance du trésorier Lamouroux. — Compte particulier du syndic R. H. Guérin. — Quittance unique pour tous les dixièmes perçus et les 2 sous par livre, savoir : rentes dues par le diocèse, 4,806 livres; — rentes dues par les villes et communautés, 344 livres; — gages, pensions et gratifications payés par le diocèse, 297 livres; — idem, par les communautés, 434 livres; — droits de péage, bacs, leudes, etc., 84 livres; — industrie, 8,077 livres; — biens et droits nobles, 7,460 livres; — gages des offices municipaux, 425 livres; — taxations du trésorier de la bourse, à raison de 2 deniers par livre, 430 livres; total, 48,748 livres. — Mandements, quittances, etc.

C. 699. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1749. — Comptes du receveur Claude Gardès : pour la capitation, pour le dixième de l'industrie et pour les travaux publics. — État émargé de la répartition par l'archevêque d'une somme de 645 livres, entre les diverses communautés religieuses, au nom du diocèse. — Indemnité au maître de musique Pradines et à Mélier, aumônier de l'archevêque, pour la messe du Saint-Esprit. — Ordonnance de l'intendant pour le paiement des gages de Roël, inspecteur des manufactures. — Gages de l'inspecteur du pastel. — Payé 62 livres 40 sous à Jacquet, pour 50 exemplaires de son « Traité sur la manière de faire l'amidon ». — Gages de l'imprimeur Baurens. — Dépense de 24 livres, pour prix à distribuer aux écoliers. — Compte d'Amans Gasagnes chargé de recouvrer les reliquats de comptes dus aux communes pour les années antérieures à 1740. Il recouvra 52,887 livres. — Quittances pour intérêts, par Gau de Frégeville, la dame de Rochegude née Combettes, etc. — Reconstruction du pont de Massagro, consulat de Dénat. — Réparations aux côtes de Malcabrière et de Marssac, aux deux ponts de Marlouis sur le chemin d'Albi à Fauch, et au chemin sous le Cimetière-Neuf, allant d'Albi à Labastide-Dénat.

C. 700. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1750. — Comptes du receveur Jean-Antoine David : pour les frais d'États et d'Assiette, 42,070 livres; — des deniers extraordinaires, 549,252 livres; — de la capitation, 409,957 livres; — des non-valeurs, 42,000 livres; — des 25,000 livres accordées pour les cas fortuits; — des vingtièmes et deux sous par livre, 69,818 livres; — du dixième des biens roturiers imposé indûment et réparti entre les communautés, 66,502 livres.

C. 701. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1752-1754. — Comptes de Claude Gardès, receveur en l'année 1752 : pour les deniers extraordinaires, 464,225 livres; — pour les vingtièmes et deux sous par livre, 94,894 livres; — pour les frais d'Assiette, les dettes, la réparation des chemins et les affaires diverses, 40,282 livres. — Comptes de David, receveur en 1753 : du premier vingtième et 2 sous par livre du dixième de l'industrie; — des 2 sous par livre en sus du précédent dixième de l'industrie. — Compte particulier du syndic Guérin, pour la même année, avec les mandements et les quittances à l'appui. — De Vézian, receveur en 1754; quittances pour les sommes qu'il a payées au trésorier de la bourse, savoir : frais des États, 46,404 livres; dettes et affaires, 454,490 livres; don gratuit, 204,470 livres; gratifications et débets, 9,550 livres; étape, 45,742 livres; garnisons, 44,274 livres; sénéchaussée de Toulouse, 44,089 livres; sénéchaussée de Carcassonne, 6,379 livres; total, 428,772 livres.

C. 702. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1756. — Comptes de Jean-Baptiste de Poussoy, procureur fondé de David, receveur ancien : pour les frais d'États et d'Assiette, 40,885 livres; — pour les deniers extraordinaires, 444,043 livres; — pour les cas fortuits, 48,990 livres; — pour les non-valeurs, 48,000 livres; — pour les travaux publics, 2,790 livres. — Quittances de la capitation, 97,462 livres, non compris les frais.

C. 703. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1757. — Comptes du receveur Dominique de Vézian : pour les deniers extraordinaires, 599,089 livres; — pour les vingtièmes, 49,497 livres; — pour les vingtièmes des maisons roturières et 2 sous par livre, 7,542 livres; — pour les vingtièmes de l'industrie, 47,734 livres; — pour

les taxes sur les possesseurs des biens nobles, en représentation des deux vingtièmes de leur revenu, 22,295 livres; — pour la capitation, 403,444 livres, avec une quittance des 97,462 livres du trésorier de la bourse; — pour les réparations, 3,390 livres, savoir : 2,190 pour le grand chemin d'Albi à Carmenel et 1,200 pour la construction du pont de Caussels; — pour les non-valeurs, 45,000 livres; — pour les frais d'États et d'Assiette, 46,394 livres; — pour les cas fortuits, 22,420 livres. — Compte particulier du syndic Guérin. — Quittance par Louise-Thérèse de Menou, veuve de Henri-François de Lambert, marquis de Saint-Bris, pour une rente de 5,000 livres cédée par le Roi sur celle de 13,000 livres qui lui était due par le diocèse sur la pesade; cette cession faite pour payer le prix de la maison construite par le marquis et sa mère, rue Richelieu, à Paris, attenante à l'hôtel de Nevers, et abandonnée au Roi pour l'agrandissement de la Bibliothèque. — Le brevet de pension est joint à la quittance.

C. 704. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1758. — Comptes du receveur Claude Gardès : deniers extraordinaires, 600,067 livres; — frais d'États et d'Assiette, 43,906 livres; — vingtièmes de l'industrie et 2 sous par livre, 43,847 livres; — deux vingtièmes des biens nobles et supplément pour les rentes, les bacs, etc., 49,543 livres; — capitation, 403,322 livres; — deux vingtièmes et 2 sous par livre des deniers de différentes natures, 44,476 livres; — vingtième et demi et 2 sous par livre des maisons roturières, 6,036 livres; — don des cas fortuits, 47,350 livres; — non-valeurs, 45,000 livres; — fonds des travaux publics, 2,790 livres. — Compte du syndic Robert Guérin. — Dans la quittance générale donnée au receveur par le trésorier de la bourse, le don gratuit figure pour la somme de 204,470 livres. — Quittances par les créanciers : Poussineau, syndic des Jésuites; — Foucaud de Rey; — de Combettes-Caumont; — la dame de Balaguier, née Boyer; — Dartus Du Poussoy; — de Savy, veuve Monserat; — le président de Nupces; — Séré de Rivières; — de Foucaud; — de Faure Saint-Chamaux, commissaire principal de l'Assiette; — la marquise de Lambert, pour les deux semestres de la rente de 5,000 livres, etc.

C. 705. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1761. — Comptes du receveur Gardès : extraordinaire, 598,367 livres; — frais d'États et d'Assiette, 47,815 livres; — trois vingtièmes et 2 sous par livre,

56,057 livres; — vingtièmes de l'industrie, 44,422 livres; — réparations et affaires imprévues, 7,294 livres; — capitation, 143,207 livres; — non-valeurs, 45,000 livres; — cas fortuits, 14,029 livres. — Total 866,494 livres, dont 563,678 revenaient à l'État ou à la province. — Quittances par les créanciers : Boudet, syndic des Jésuites; — Gau de Frégeville; — Séré de Rivières; — Séré de la Pugéterie; — Genton de Villefranche; — d'Aussaguel de Lasbordes; — Izarn, etc.

C. 706. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1762. — Comptes du receveur Jean-Antoine David : extraordinaire, 624,509 livres; — frais d'États et d'Assiette, 58,679 livres; — vingtièmes divers, 58,807 livres; — vingtième de l'industrie, 44,504 livres; — non-valeurs, 45,000 livres; — cas fortuits, 5,840 livres; — capitation, 144,579 livres. — Quittances : des députés aux États; — des assistants à l'Assiette; — des commissaires de la capitation; — des officiers du diocèse; — des aumônes faites aux couvents; — des intérêts payés aux créanciers; — de Laroche, directeur des travaux publics du diocèse, pour ses appointements fixés à 600 livres; — pour travaux exécutés sur les chemins de Saliès, de Fontviplane et de Puygouzon. — Estimation de terrains cédés pour ces chemins. — Dépenses faites dans le but de développer l'industrie dans le diocèse : le tissage, la fabrication des bougies, etc. — Achats d'instruments agricoles, etc.

C. 707. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1763. — Comptes d'Auguste Prunet, chargé de la recette : extraordinaire, 634,972 livres; — vingtièmes divers, 60,639 livres; — vingtième de l'industrie, 44,505 livres; — frais d'États et d'Assiette, 58,765 livres; — non-valeurs, 45,000 livres; — cas fortuits, 3,600 livres; — capitation, 145,745 livres; — travaux publics, 4,634 livres; — dépenses imprévues, 44,424 livres. — Les recettes de ce dernier compte provenaient de 5,000 livres prises au chapitre des frais d'Assiette; de 5,027 livres payées par Daubenton, de Bordeaux, pour des cordages; de 4,000 livres accordées au diocèse pour le rétablissement de la fabrication des bougies, et de 397 livres d'une vente de laine faite par de Lagenière, directeur de la filature diocésaine. — Correspondance relative à l'acquisition de la charge de receveur triennal des tailles, par Compagnon, écuyer, seigneur de Thézac et Tains, beau-père de M. de Vézian. — Dépenses occasionnées par les manufactures-écoles, dirigées par de Lagenière. — Quittances : de Mazelhier,

inspecteur des toiles et petites étoffes; — d'Espines, inspecteur des pastels; — de la marquise de Lambert, et d'autres créanciers.

C. 708. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1764. — Comptes du receveur Claude Gardès : extraordinaire, 623,076 livres; — frais d'États et d'Assiette, 63,479 livres; — vingtièmes de l'industrie et 2 sous par livre, 44,668 livres; — autres vingtièmes et 2 sous par livre, 52,022 livres; — capitation, 145,816 livres; — travaux publics, 6,244 livres; — non-valeurs, 45,000 livres; — cas fortuits, 17,340 livres; — dépenses imprévues, 6,849 livres. — Total, 588,833 livres. — Quittances des employés aux manufactures : Petit, fabricant de bougies; Espines, inspecteur des pastels, et Mazelhier, inspecteur des toiles et petites étoffes.

C. 709. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1765. — Comptes de Jean-Antoine David : extraordinaire, 649,882 livres; — frais d'États et d'Assiette, 62,779 livres; — vingtièmes de l'industrie et 2 sous par livre, 44,994 livres; — autres vingtièmes, 55,044 livres; — capitation, 124,438 livres, y compris le reliquat de 1764; — non-valeurs, 45,000 livres; — cas fortuits, 46,000 livres; — travaux publics, 5,986 livres; — autres cas fortuits, 8,500 livres; — affaires imprévues, 6,000 livres, y compris le dernier terme de 4,000 livres, des 3,000 accordées par la province pour la fabrication de la bougie. — Total, 585,290 livres. — Quittances : des députés aux États; — des assistants à l'Assiette et du chevalier de Molleville, commissaire principal; — des aumônes ordinaires aux couvents; — des frères de la Doctrine chrétienne; — des professeurs du séminaire chargés de l'enseignement par l'archevêque en attendant le rétablissement du collège, savoir : Palaffre, pour la classe d'humanités; Bosc, physique; Massol, rhétorique; Farssac, logique; Malaurenc, chargé de la direction; — de Laroche, inspecteur des travaux publics; — de Mazelhier, inspecteur des étoffes, et de Rouffiac, inspecteur des pastels; — de la marquise de Lambert, pour les six premiers mois de sa rente sur la pesade, et du procureur fondé des héritiers pour le second semestre, avec un extrait du testament de la marquise.

C. 740. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1766-1768. — Comptes des receveurs Dominique de Vézian, Claude Gardès et Jean-Antoine David. —

Quittance des impositions de 1768, non compris les deniers affectés aux dépenses du diocèse : frais d'États, 17,148 livres; — dettes et affaires diverses, 307,705 livres; — don gratuit, 201,170 livres; — gratifications et débets, 9,614 livres; — étape, 13,596 livres; — garnisons, 14,274 livres; — sénéchaussée de Toulouse, 23,526 livres; — sénéchaussée de Carcassonne, 11,420 livres; — total, 598,453 livres. — Quittance de la capitation, pour la même année, 109,573 livres. — Total général, 708,026 livres. — Indemnité à Rahoux pour le perfectionnement de la filature de laine. — Quittances : Rouffiac, inspecteur des pastels; — Mazelhier, inspecteur des étoffes; — Laroche, directeur des travaux publics; — le bailleul. — Indemnité de 102 livres à la régente des écoles des pauvres filles d'Albi, qui depuis dix-huit mois les instruit gratuitement; mais elle ne devra plus rien réclamer à l'avenir.

C. 711. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1769-1771. — Comptes des receveurs Dominique de Vézian et Jean-Antoine David. — Construction du chemin d'Albi à Réalmont. — Pont de la côte de Groc, près de Monestiès. — Réparations au pont de Riols, consulats de Lescure et Arthès, et au chemin de Carmenel. — La quittance du vingtième et 2 sous par livre pour 1771, est de 37,447 livres. — Députés aux États : Gardès-Trusse, premier consul d'Albi; Gaspard Tridoulat, ancien consul; d'Alayrac, premier consul de Cordes, et Salabert, syndic du diocèse. — De Pélissier, commissaire principal de l'Assiette. — Desrosiers, maître de musique, pour la messe du Saint-Esprit. — Gleise, inspecteur des ponts et chemins. — Indemnités aux communautés pour le logement des garnisons et de la maréchaussée.

C. 712. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1772. — Comptes de Dominique de Vézian : extraordinaire, 685,137 livres; — frais d'États et d'Assiette, 89,329 livres; — capitation, 123,150 livres; — cas fortuits, 7,000 livres; — non-valeurs, 13,226 livres; — travaux publics, 27,477 livres; — emprunt pour la route de Carmenel, 23,000 livres; — affaires imprévues, 5,031 livres. — Dépenses occasionnées par la filature-école établie à Albi, par le diocèse. — Pensions d'élèves entretenus à l'école vétérinaire. — Mission du docteur Farssac, à Réalmont et aux environs, où régnait une maladie épidémique. — Réparations au pont de Trotoco, à la côte d'Arthès, aux traînées de Trébas. —

Traitement de Gleise, directeur des travaux, fixé à 600 livres. — Construction d'une chapelle dans l'Hôtel-de-Ville d'Albi. — Gages des frères de la Doctrine chrétienne. — Quittances pour la pesade, par le receveur des Domaines, et par Pierre-Marie Chapelle, comte de Jumilhac, maréchal de camp, héritier de la marquise de Lambert.

C. 713. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1773. — Comptes du receveur Claude Gardès. — Extraordinaire, 696,526 livres; — frais d'États et d'Assiette, 94,777 livres; — capitation, 123,331 livres; — vingtièmes de l'industrie, 14,635 livres; — autres vingtièmes, 14,589 livres; — non-valeurs, 8,516 livres; — travaux publics, 31,407 livres; — affaires imprévues, 5,014 livres; — reliquat du compte de l'emprunt pour le chemin de Carmenel, 14,800 livres. — Total, 1,033,592 livres. — Dépenses pour l'école de filature et gages de la maîtresse fileuse. — Pension du collège, 2,450 livres. — Frères de la Doctrine chrétienne, 600 livres. — Guérin Du Cayla, commissaire-auditeur des comptes des communautés. — Mandements et quittances.

C. 714. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1777-1778. — Comptes de Jérôme-Antoine Mestre, commis à la recette. — Principaux articles de dépense : vacations des députés aux États et des assistants à l'Assiette; — gages des officiers du diocèse; — pensions du collège, des frères de la Doctrine chrétienne et des sœurs régentes de Réalmont; — frais faits pour l'arrestation de voleurs à Montirat; — indemnité de 60 livres au viguier, pour parapher les registres du receveur; — pension de 75 livres au bailleul Joucaviel; — indemnité à Foncès, maître de musique, pour la messe du Saint-Esprit; — bourses à l'école vétérinaire; — état de frais pour l'entretien des aliénés à l'hospice d'Albi; — indemnité à un maître cordier pour retourner à Toulon, d'où on l'avait fait venir à Albi, en 1763; — indemnités de terrain pour le grand chemin d'Alban à Carmenel, territoire de Valence; — restauration des chemins de Carlus, de Puygouzon, de Puycelsi à la Grèsigne, de la côte du Castelviel, etc. — Quittance par le comte de Jumilhac, pour la rente sur la pesade, dont il a hérité de la marquise de Lambert. — Créanciers du diocèse : les dames de Bernis-Narbonne; de Labastide, née Séré; de Laprunne-d'Hauterive, Marie d'Huteau héritière de Foucaud, de Balaguier, Savy de Monserat, de Marmiesse de Nupces; les sieurs Dyèche, Dar-

tus Du Pousoy, Cochy de Moncan, Séré de Rivières, le chanoine Coynart, le trésorier de Boyer, le marquis de Fréjeville, etc.

C. 715. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1779. — Comptes du receveur Claude Gardès : extraordinaire, 764,086 livres; — frais d'États et d'Assiette, 445,357 livres; — capitation, 120,996 livres; — vingtièmes de l'industrie, 45,754 livres; — autres vingtièmes, 45,159 livres; non-valeurs, 8,546 livres; — cas fortuits, 40,500 livres; — entretien des aliénés, 4,023 livres; — affaires imprévues, 5,000 livres. — Total, 1,086,388 livres. — Députés aux États : de Marliaves, maire d'Albi; Gardès, consul ancien; de Vindrac, maire de Gaillac, et le syndic Salabert. — Le baron de Fages Vaumale, commissaire principal de l'Assiette. — Requête des dames régentes de la maison des nouvelles converties, établie à Réalmont par l'archevêque, après la révocation de l'édit de Nantes: le clergé leur donnait 100 livres et la ville avait été imposée d'autant par l'intendant; mais elles étaient deux et n'avaient pas assez pour vivre. L'Assiette leur accorde, mais sans tirer à conséquence, une indemnité de 400 livres.

C. 716. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1785-1786. — Comptes de Mestre, commis à la recette pour les deux années, par les receveurs Martin de Boismond et Descazeaux : — extraordinaire ou deniers royaux et provinciaux, pour la seconde année, 884,099 livres; — capitation, 423,033 livres; — cas fortuits, 48,600 livres; — non-valeurs, 6,500 livres; — affaires casuelles et imprévues, 5,000 livres; — vingtièmes, 60,294 livres; — rentes, 24,726 livres; — aliénés, 4,354 livres; — travaux publics, 46,486 livres. — Total, 1,437,089 livres. — En 1785, l'extraordinaire avait été de 805,984 livres.

C. 717. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1787-1789. — Comptes de Dominique de Vézian, pour la première année, et, pour la seconde, de Descazeaux, ayant Mestre pour fondé de pouvoirs. Résultats pour 1789 : extraordinaire, 849,594 livres; — deniers diocésains et pesade, 482,822 livres; — capitation, 447,663 livres; — intérêts, 22,084 livres; — non-valeurs, 6,500 livres; — vingtièmes de l'industrie, 44,559 livres; — autres vingtièmes, 46,575 livres; —

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

affaires casuelles et imprévues, 5,000 livres; — cas fortuits, 30,000 livres. — Total, 1,274,797 livres.

C. 718. (Registre.) — In-folio, 517 feuillets, papier.

1613-1788. — Dettes du diocèse. — États des sommes dues, dressés par le syndic et vérifiés par les commissaires du Roi aux États de la province. Additions à ces états. — Dépenses extraordinaires ayant mis le diocèse dans la nécessité d'emprunter : entrée du duc de Montmorency à Albi; — organisation de la défense, pour se maintenir sous l'obéissance du Roi pendant les troubles; — entretien de gens de guerre; — sièges de Lombers, Fauch et Bruniquel; — achats d'armes et munitions; — rasement de Lombers; — siège de Réalmont; — remboursement aux communes pour frais de guerre; — entretien de la compagnie du connétable; — procès de la pesade; — peste; — subsistances; — fourniture de semences aux communes; — remboursements d'offices; — armement et équipement de la milice bourgeoise; — casernement des troupes envoyées pour le recouvrement des impôts; — réparation des chemins et ponts, etc.

C. 719. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1595-1626. — Dettes du diocèse. — Le vieux livre de crédit intitulé : « Estat et vérification de toutz les debtes que le présent diocèse d'Alby doit jusques à présent et à ceux qui seront exprimés et déclarés cy après ». Mention des transferts, des paiements effectués, etc. — Principaux créanciers : Jean Alary, le comte d'Aubijoux, Jean Combettes, Roch Combettes, de Galaup, Genton, de Larivière, Lavedan, le conseiller de Ciron, Blandinières, de Barthélemy, Rességuier, Ginolhac, Jean d'Aussaguel, de Reynès, Marmiesse, François de Clary, de Cathelan, de Fontvieille, de Nupces, Julien d'Elbène, le président des Vignoles, Dupuy de Saint-Juéry; Jean Monestiés, sieur de Labonnette; Jean d'Izarn, Lebrun, de Séguier, sieur de Vilandrie; Dalles, sieur de Boisse; Pradal, médecin; Séré, marchand; Salvan, Tirevieille, Teyssier, etc.

C. 720. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1627-1665. — Dettes du diocèse. — « Au présent livre seront insérés les debtes du diocèse d'Alby vérifiées en l'assemblée de l'Assiette de l'année MVI^e vingt-sept et que seront contractés après icelle, suivant les délibérations mentionnées en chasque chapitre ».

— Principaux créanciers : le conseiller Bertrand de Nupces, Claire de Bandinelli, veuve Martin; le conseiller Pons de Calmels, Élie Dupuy, sieur de Mailhoc; Fleur de Calmontié, veuve de François Bertrand de Molleville; Anne de Lévis, comtesse de Panat; Jean de Fontvieille, viguier; le chanoine Bouzinac, les frères Poussoy, Géraud de Costecaude, François Adhémar, Jean de Fossé, évêque de Coronée, coadjuteur de Castres; Antoine Barrau, prévôt de Réalmont; Étienne Salvan, juge royal; Georges Rossignol, Antoine Gardès, etc.

C. 721. (Registre.) — In-folio, 339 feuillets, papier.

1668-1679. — Dettes du diocèse. — Premier volume du livre de crédit, dans lequel sont inscrites toutes les sommes dues et vérifiées. Ce livre fait par Raymond Boyer, docteur et avocat, secrétaire du diocèse, porte le total des dettes, au 4^{er} avril 1668, à la somme de 495,987 livres, le surplus des sommes empruntées jusqu'à ce jour ayant été remboursé. — Principaux créanciers : Pierre d'Alary, trésorier général; François d'Alary, sieur de Laroque; Géraud d'Alary, Jacques Boucheraubaut de Caste, le médecin Blonde, Bulleau de Launay, Marguerite de Castelnau, femme de Alexandre de Montesquieu, baron de Faget; Philippe de Ciron, Pons Dulac de Laclause, Jacques Dalbi de Boisse, l'évêque Daillon Du Lude, Anne de Génibrouse, Gaspard Guilloteau, Bernard Gorsse, Metgé, Loubens, Massol, Noyrit, le chanoine Pierre de Pasquier, sieur de Malidor; le chanoine Parayre, Pierre de Reynès, etc.

C. 722. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1680-1692. — Dettes du diocèse. — Second volume du livre de crédit fait par Raymond Boyer, où sont inscrites toutes les sommes empruntées depuis l'année 1680. — Principaux créanciers : noble Géraud d'Alary, sieur de Linières; Elisée Auriol, de Castres; le médecin Jean Cesquière; Pierre-Antoine de Capriol, sieur de Marvignol; Louis Dupuy de Saint-Juéry, le médecin Géraud Escaffre, Bonaventure de Ginolhac, sieur de Belbèse; Anne de Metgé, veuve du viguier Ginolhac; Bertrand de Nupces, seigneur de Florentin; le régent Louis de Reynès; Marc-Antoine Rossignol, avocat; Marguerite de Rossignol, veuve du sieur de Lamy; Raymond Séré, marchand, etc.

C. 723. (Registre.) — In-folio, 454 feuillets, papier.

1693-1789. — Dettes du diocèse. — Nouveau livre de crédit fait par le secrétaire du diocèse Gorsse.

— Principaux créanciers : François d'Alary, sieur de Laroque; Guillaume de Bossugues, sieur de Pomessergues; Cécile de Bouzinac, femme du juge Louis Salvan; l'évêque de Glandèves; Jean Bosc; Pierre Belloc, bourgeois de Réalmont; Ignace de Brandouin de Balaguier; Louis de Corcoral de Sainte-Gemme; le conseiller Raymond d'Aussaguel, sieur de Lasbordes; Louis d'Aussaguel, sieur de Labarthe; l'avocat Louis Delhoum; François Ducrot, commissaire ordinaire de l'artillerie de France; Gaston-Louis de Laprunne; Jacques de Foucaud, maire de Lisle; Philibert Leclerc, maître d'hôtel de l'évêque; l'avocat Jean Laroque; Jean de Papal, sieur de Belbèse; Catherine de Reynès, femme de Pierre Dupuy, seigneur de Poulan; Philippe de Roquefeuil, sieur de Livers; Tridoulat, etc.

C. 724. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Premier rapport : procès-verbaux relatifs à l'actif et au passif. — Communautés qui n'ont pas de dettes et auxquelles il n'est rien dû : Alayrac, Alban, Almayrac, Amarens, Ambialet, Annay, Assac, les Avalats, Bézacoul, Blaye, Bournazel, Brens, Broze, le Busque, Cadix, Campagnac, Campes, Cardonnac, Carmaux, Castanet, Castegarric, Combéfa, Coufouleux, Courris, Crespinet, le Dourn, Faussergues, Bonneville, Fenols, Fraissines, Gaicre, Gaulène, Giroussens, Grèze, Itzac, Labastide-Gabausse, Labruguière (près Massals), Lacapelle-Ségalar, Lacourtade, Lagauginié, Lamothe-Penenque, Laparrouquial, Lapélissarié, Laroque-Roucazel, Laroque du Travet, Lasalvetat, Lasplanques, Lédas, Loubers, Marnaves, Marssal, Massals, Maussans, Milhavet, Miolles, Monestiès, Montrosier, Montauriol, Montels, Montirat, Moularès, Narthoux, Padiès, Paulin, Pentiès, Peyrole, Pinet, Puybégon, Ratayrens, le Riols, Roucoules, Rouire, Roumégoux, Roussayrolles, Salvagnac, Sarmazes, Saussenac, Ségur, Sérénac, Sieurac, le Suech, Saint-André, Saint-Antonin Lacalm, Saint-Benoit de Carmaux, Saint-Cirgue, Saint-Félix, Sainte-Gemme, Saint-Grégoire, Saint-Julien de Pradoux, Sainte-Luce, Saint-Marcel, Saint-Martial, Saint-Michel Labadié, Saint-Michel de Vax, Saint-Pierre de Lasserre, Saint-Salvi Carcavès, Taix, Tanus, le Taur, Terre-Clapier, Terssac, Tonnac, le Travet, Tréban, Trébas et Valdériès.

C. 725. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province.

— Suite du premier rapport : procès-verbaux relatifs à l'actif et au passif. — Communautés ayant des dettes passives et indication du chiffre pour celles dont les dettes s'élèvent à 4,000 livres : Albi (59,504 liv.), Alos, Andillac, Andouque, Arthès, Aussac, Bellegarde (1,000), le Bruc, Cadalen (2,040), Cahuzac (11,389), Cambon et Montels, Carlus (2,893), Castelnau de Bonnafous, Castelnau de Montmiral, Castelviel (2,208), Cazelles, Cestayrols (2,658), Cordes (39,343), Cornebouc, Corrompis, Curvalle (2,475), Dénat, Donnazac, Fauch (2,930), Florentin (2,836), Frausseilles, Fréjairrolles (2,249), Gaillac (2,000), Jouqueviel (9,300), Labarthe-Bleys, Labastide-Dénat, Labastide de Lévis, Labessière, Laboutarié, Labruguière-Carlus, Lagrave, Lamillarié (4,100), Lasclottes, Lasgrais-ses, Lateysonnarié, Latreyne, Lescure (1,352), Lisle (11,745), Livers (1,437), Lombers (10,416), Loupiac, Mailhoc (2,203), Marssac, Massuguiés (2,036), Milhars, Mirandol, Montsalvi, Montans, Mouzieys les Cordes, Mouzieys, Noailles, Orban, Pampelonne, Panens, Parisot, Penne, Poulan, Pouzols (6,692), Puycelsi, Puylianier, Puygouzon (4,670), Rabastens (7,221), Réalmont (7,939), Rônel, Rosières (1,838), Roumégoux de Fauch, Saliés, Salles, Senouillac, le Sequestre, Souel, Saint-Bauzile, Saint-Benoît de Frédefont, Saint-Juéry, Saint-Sernin, Técou, Teulet (1,516), Trébas, Valence, Vaour, le Verdier, Vicux, Villefranche (1,844), Villeneuve, Vindrac (1,200), Virac (2,084). — Communautés auxquelles il est dû : Laguéprie, Lombers et Saint-Sernin. Saint-Lieux Lafenasse réclamait sa part du revenu de la baronnie de Lombers, attendu qu'elle avait été imposée pour le rachat de cette seigneurie.

C. 726. (Liasse.) — 428 pièces, papier (2 imprimées).

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Deuxième rapport : procès-verbaux relatifs aux impositions et à la destination des fonds communaux; instructions et mémoires sur les dépenses ordinaires; préambule du rôle des impositions pour chaque communauté; délibération du conseil communal, etc. — Dossiers concernant : Alayrac; — Alban; — Albi, avec une copie du traité de paix origine du droit de pesade, une transaction relative à la chapelle des Pujol, l'ordonnance réglant les dépenses ordinaires de la ville, les documents relatifs à la fondation du collège des Jésuites, etc.; — Almayrac; — Alos; — Amarens; — Ambialet, avec deux reconnaissances des droits seigneuriaux par les consuls; — Andillac; — Andouque; — Annay; — Arthès; — Assac; — Aussac (divers documents relatifs à la seigneurie de Fenols

et Aussac); — les Avalats (transaction entre le seigneur et les habitants); — Bellegarde; — Bézacoul (acte d'accord entre le seigneur et les habitants); — Blaye; — Bonnevielle; — Bournazel; — Brens; — Broze; — le Bruc; — le Busque.

C. 727. (Liasse.) — 491 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Suite du deuxième rapport : procès-verbaux relatifs aux impositions et à la destination des fonds communaux. — Dossiers concernant : Cadalen (ordonnance réglant les dépenses ordinaires); — Cadix; — Cahuzac (acte d'aliénation de la seigneurie); — Cambon (acte établissant une albergue au profit du chapitre Saint-Salvi); — Campagnac; — Campes; — Cardonnac; — Carlus; — Carmaux (observations contre Monestiés dont Carmaux était une des jurades); — Castanet (reconnaissance au profit du baron de Castelnau de Lévis); Castalgarric; — Castelnau de Lévis (mémoires et correspondance sur les droits seigneuriaux et sur l'origine de Sainte-Croix); — Castelnau de Montmiral (dénombrement des habitants au Roi); — Castelviel; — Cazelles; — Cestayrols (ordonnance d'imposition pour le logement du curé); — Combéfa; — Cordes; — Cornebouc (reconnaissance au seigneur); — Corrompis; — Coufouleux; — Courris; — Crespinet; — Curvalle; — Dénat; — Donnazac; — le Dourn; — Fauch; — Faussergues; — Fenols (albergue au seigneur); — Florentin; — Frausseilles; — Fraissines; — Fréjairrolles.

C. 728. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Suite du deuxième rapport : procès-verbaux relatifs aux impositions et à la destination des fonds communaux. — Dossiers concernant Gaigre; — Gaillac (quelques pièces relatives au chapitre Saint-Pierre et aux Capucins); — Gaulène; — Giroussens (acte d'échange des châtellenies de Giroussens et Fiac, contre des héritages situés dans le parc de Versailles; il est aussi question d'albergues dues par Parisot, le Taur, St-Jean de Rives et Peyrole); — Grèzes; — Itzac; — Jouqueviel; — Labarthe-Bleys; — Labastide-Dénat; — Labastide-Gabausse; — Labastide-Montfort; — Labessière; — Laboutarié; — Labruguière de Massals; — Labruguière-Carlus; — Lacapelle-Ségalar; — Lacourtade (acte de reconnaissance par les habitants); — Lagauginié;

— Lagrave (acte de reconnaissance par les habitants); — Laguëpie; — Lamillarié; — Lamothe-Penenque; Laparronquial; — Lapélessarié; — Laroque du Travet (lettre du seigneur relative à l'albergue); — Lasalvetat; — Lasclottes (reconnaissance au duc d'Arpajon, seigneur du lieu); — Lasgrais (reconnaissance au seigneur); — Lasplanques; — Lateyssonnarié; — Latreyne; — Lédas; — Lescure; — Lisle (dénombrement fourni par les consuls, ordonnance de l'archevêque pour un vœu de procession générale et délibération des États relative à l'albergue); — Livers; — Lombers; — Loubers, — et Loupiac.

C. 729. (Liasse.) — 133 pièces, papier (1 imprimée).

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Suite du deuxième rapport : procès-verbaux relatifs aux impositions et à la destination des fonds communaux. — Dossiers concernant : Mailhoc; — Marnaves; — Marsal; — Marssac; — Massals; — Massugiés (lettre du seigneur relative à l'albergue, mémoire des habitants sur la pesade et documents relatifs aux droits du curé sur les prémices); — Maussans; — Milhars; — Milhavet; — Miolles; — Mirandol; — Monestiès; — Montans; — Montauriol; — Montels; — Montirat; — Montrosier; — Montsalvi; — Moularès; — Mouzieys-Cordes; — Mouzieys-Albi (reconnaissance qui établit le droit à l'albergue pour le seigneur); — Narthoux; — Noailles (acte de reconnaissance); — Orban (reconnaissance en faveur de Pierre de Fontvielle, acquéreur de la seigneurie).

C. 730. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Suite du deuxième rapport : procès-verbaux relatifs aux impositions et à la destination des fonds communaux. — Dossiers concernant : Padiès; — Pampelonne; — Panens; — Parisot; — Paulin; — Penne (reconnaissance au Roi); — Pentiès; — Peyrole; — Pinet; — Poulan; — Pouzols; — Puybégon; — Puycelsi (pièces relatives à l'albergue); — Puygouzon; — Puylanier; — Rabastens (ordonnance des États réglant les dépenses ordinaires); — Ratayrens; — Réalmont (reconnaissance au Roi); — le Riols; — Rônel (procès-verbal d'adjudication du domaine); — Rosières; — Roucoules; — Rouire; — Roumégoux de Fauch; — Roumégoux de Tels; — Rous-sairolles.

C. 731. (Liasse.) — 243 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Suite du deuxième rapport : procès-verbaux relatifs aux impositions et à la destination des fonds communaux. — Dossiers concernant : Saliès; — Salles; — Salvagnac (reconnaissance au duc d'Arpajon, pour la baronnie); — Sarmazes; — Saussenac; — le Ségur; — Senouillac (dénombrement fourni par Jean-Félix Dyèche, seigneur, et acte de vente de la justice de Mauriac, Senouillac et Lagarrigue au conseiller Charles-François de Maussac); — le Sequestre; — Sérénac; — Sieurac; — Souel; — Suech; — Saint-André; — Saint-Antonin Lacalm; — Saint-Bauzile; — Saint-Benoît de Carmaux; — Saint-Benoît de Frédefont; — Saint-Cirgue; — Saint-Félix de Brens; — Sainte-Gemme (acte de reconnaissance par les habitants); — Saint-Grégoire; — Saint-Juéry; — Saint-Julien de Pradoux; — Saint-Lieux-Lafénasse; — Sainte-Luce; — Saint-Marcel; — Saint-Martial; — Saint-Michel-Labadié; — Saint-Michel de Vax (transaction entre les habitants et le seigneur relativement à l'albergue); — Saint-Pierre de Lasserre; — Saint-Salvi-Carcavès (reconnaissance au profit du sieur Carlot, seigneur de Massugiés); — Saint-Sernin; — Taix; — Tanus; — le Taur (reconnaissance des habitants au marquis d'Ambres); — Téco; — Terreclapier; — Terssac (mémoire au sujet de l'albergue due à M. de Nupces, seigneur du lieu); — Teulet; — Tonnac (transaction entre les habitants et M. de Saissac, seigneur de Milhars); — le Travet; — Tréban; — Trébas; — Trévien; — Valderiès; — Valence; — Vaour (transaction entre le commandeur et les habitants); — le Verdier; — Vieux; — Villefranche (reconnaissance en faveur du comte d'Aubijoux, et dénombrement fourni par Germaine Dupuy de Labastide, veuve Genton); — Villeneuve; — Vindrac; — Virac.

C. 732. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Troisième rapport : biens patrimoniaux, octrois et subventions. — Communautés pour lesquelles les procès-verbaux sont négatifs : Alos, Amarens, Ambialet, Andillac, Andouque, Annay, Assac, Aussac, les Avalats, Bézacoul, Blaye, Bournazel, Broze, le Busque, Cadalen, Cadix, Cahuzac, Cambon de Montels, Campagnac, Campes, Carlus, Carmaux, Castanet, Castelgarric, Castelnau de Montmiral, Cazelles, Cornabouc, Corrompis, Coufouleux, Courris, Crespinet, Donnazac, le Dourn, Faussergues,

Fenols, Florentin, Fraissines, Frausseilles, Fréjairrolles, Gaicre, Gaulène, Giroussens, Grèzes, Jouqueviel, Labarthe-Bleys, Labastide-Débat, Labastide-Gabause, Labessière, Labruguière-Carlus, Labruguière-Massals, Lacapelle-Ségalar, Lacourtade, Lagauginié, Laguépie, Lamothe, Laparrouquial, Lapélessarié, Laroque-Roucazel, Lasalvetat, Lasclottes, Lasgraises, Lasplanques, Lateysonnarié, Latreyne, Lédas, Lescure, Livers, Loupiac, Mailhoc, Marnaves, Marssac, Massuguiès, Maussans, Milhavet, Millars, Miolles, Mirandol, Monestiès, Montans, Montauriol, Montels, Montirat, Montrosier, Montsalvi, Moularès, Mouzieys, Narthoux, Noailles, Padiès, Panens, Parisot, Paulin, Pentiès, Peyrole, Pinet, Puybégou, Puycelsi, Puylianier, Ratayrens, Rosières, Roucoules, Rouire, Roumégoux de Fauch, Roumégoux de Tels, Saliès, Salvagnac, Sarmazes, Saussenac, le Ségur, Senouillac, le Sequestre, Sérénac, Sieurac, Saint-André, Saint-Bauzile, Saint-Benoît de Carmaux, Saint-Cirgue, Saint-Félix, Sainte-Gemme, Saint-Grégoire, Saint-Julien de Pradoux, Saint-Marcel, Saint-Martial, Saint-Michel-Labadié, Saint-Pierre de Lasserre, Saint-Sernin, Taix, Tanus, le Taur, Tècou, Terreclapier, Terssac, le Travet, Tréban, Trébas, Valdériès, le Verdier, Vieux, Vindrac et Virac.

C. 733. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1734. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Troisième rapport : biens patrimoniaux, octrois et subventions. — Dossiers des communautés jouissant de biens patrimoniaux : Alban, Albi (arrêt du Conseil d'État, relatif à la liquidation de la finance du domaine du Castelvieu), Arthès (dénombrement faisant mention des privilèges des habitants), Bellegarde, Bonneville, Brens, le Bruc, Castelvieu (arrentement perpétuel de la maison Saint-Loup), Cestayrols, Cordes (adjudication du domaine aux habitants, moyennant 834 livres), Coufouleux, Fauch, Gaillac. — Les instructions portent : indiquer la nature de chaque bien, le titre en vertu duquel on en jouit, s'ils sont affermés ou en régie, le revenu qu'on en retire. — Certificats des consuls et derniers baux des biens patrimoniaux, dans chaque dossier.

C. 734. (Liasse.) — 449 pièces, papier.

1734. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Troisième rapport : biens patrimoniaux, octrois et subventions. — Suite des dossiers des communautés jouissant de biens patrimoniaux : Labastide-Montfort, La-

boutarié, Lagrave, Lamillarié, Lisle, Lombers, Marsal, Mouzieys, Orban, Pampelonne, Penne, Poulan, Puzols, Puygouzon. — Indépendamment des certificats des consuls et des baux, le dossier de Pampelonne renferme un acte d'inféodation du four banal, des pièces relatives à un affranchissement de lots et ventes et à l'établissement d'un octroi sur le vin, des lettres d'amortissement, etc., et celui de Penne, un dénombrement des biens, privilèges et facultés appartenant aux habitants.

C. 735. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1734. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Troisième rapport : biens patrimoniaux, octrois et subventions. — Suite des dossiers des communautés jouissant de biens patrimoniaux : Rabastens, Réalmont, Rônel, Roumégoux de Fauch, Salles, Saint-Antonin Lacalm, Saint-Benoît de Frédefont, Saint-Juéry, Saint-Lieux Lafenasse, Saint-Salvi Carcavès, Teulet, Tonnac, Valence, Vaour et Villeneuve. — Dans le dossier de Rônel se trouve un arrêt du Conseil d'État relatif à l'inféodation de la baronnie de Lombers aux communautés de cette baronnie. — État abrégé de tous les procès-verbaux de la vérification pour le troisième rapport. — Autre état abrégé avec quelques annotations postérieures.

C. 736. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1734. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Quatrième rapport : biens abandonnés ou incultes. — Dossiers de 64 communautés par ordre alphabétique : Alayrac-Jouqueviel. — Toutes ces communautés ont des terres incultes : Ambialet, 4,400 sétérées; Castelnau de Montmiral, 700. — Cette situation est le résultat de la pauvreté des habitants, qui n'ont pas assez de bétail et ne peuvent pas se procurer l'engrais nécessaire; il faudrait venir en aide aux propriétaires. Beaucoup de côteaux pourraient être plantés en vignes; mais les propriétaires sont trop pauvres, et, d'ailleurs, il leur est défendu de le faire sans autorisation, tandis qu'on devrait, au contraire, récompenser ceux qui le feraient. Dans plusieurs localités, à Bézacoul, par exemple, on laisse reposer la terre quatre ou cinq ans. Le commissaire ajoute que beaucoup de châtaigniers, de noyers et d'autres arbres n'ont pas été remplacés depuis la gelée de 1709 et que la campagne manque de bras, beaucoup de cultivateurs ayant quitté le pays à cause de la grêle qui, trop souvent, y détruit les récoltes.

C. 737. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Quatrième rapport : biens abandonnés ou incultes. — Dossiers de 70 communautés : Labarthe-Bleys—Puy-lanier.—Toutes ces communautés ont des terres incultes : Laguépie, 300 sétérées ; Laparroquial, 300 ; Lisle, 2,000 ; Lombers, 300 ; Mirandol, 1,000 ; Montans, 300 ; Montirat, 600 ; Padiès, 300 ; Penne, 1,000 ; Puycelsi, 1,000 ; Puygouzon, 400. — A Labruguière, près Massals, le cultivateur laisse reposer la terre quelquefois pendant dix ans. — Labastide-Gabause a le tiers de son terroir sans culture et des masages entiers sont abandonnés. — Les observations du commissaire sont les mêmes qu'à l'article précédent ; il ajoute qu'il faudrait diminuer les impositions et que les seigneurs qui ont des rentes sur les biens incultes devraient concourir au rétablissement de ces biens.

C. 738. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Quatrième rapport : biens abandonnés ou incultes. — Dossiers de 64 communautés : Rabastens—Virac. — Toutes ces communautés ont des terres incultes : Rabastens, 500 sétérées ; Salvagnac, 400 ; Sérénac, 300 ; le Suech, 300 ; Saint-Sernin, 300 ; Trévien, 500. — État abrégé de tous les procès-verbaux de vérification pour le quatrième rapport. — Récapitulation : biens abandonnés, 95 sétérées ; biens incultes, 24,884 sétérées, non compris les biens déclarés infertiles.

C. 739. (Liasse.) — 499 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Cinquième rapport : exécution de l'arrêt du Conseil, du 6 octobre 1733, qui prescrit de remettre au greffe de l'intendance les états des comptables et reliquataires de chaque communauté, depuis vingt-neuf ans. — Il y a un procès-verbal pour chaque communauté. Le commissaire constate que les communautés se sont, en général, conformées à l'arrêt bien que beaucoup n'aient pas pris de délibération régulière ; mais les états ont été adressés au subdélégué. Plusieurs communautés ont la louable habitude de vérifier les comptes chaque année et de porter les reliquats d'une année sur l'autre. Quelques collecteurs sont morts insolubles ; d'autres sont

en retard parce qu'ils ne peuvent faire rentrer les fonds dont ils sont débiteurs. Il y a peu de reliquats ; mais dans le juratif de Cordes la comptabilité est très-mal tenue ; dans plusieurs jurades, les comptes n'ont pas été vérifiés et il y a des reliquats considérables. A Sainte-Luce, aucun compte n'a été rendu ; à Saint-Martial, la misère est si grande que, depuis 1712, on n'y nomme plus de jurats ; la levée des deniers s'y fait par le collecteur de Cordes qui ne rend aucun compte à la communauté.

C. 740. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Sixième rapport : compoix, brevets et archives. — Procès-verbaux avec indication de la date du compoix pour chaque communauté : Alayrac (1603), Alban (1669), Albi (1603), Almayrac (1609), Alos (1692), Amarens (1600), Ambialet (1658), Andillac (1597), Andouque (1602), Annay (1667), Arthès (1649), Assac (uni à Valence), Aussac (1654), les Avalats (1638), Bellegarde (1606), Bézacoul (1604), Blaye (1683), Bonneville et Faissac (1645), Bournazel (1600), Brens (1662), Broze (1597), le Bruc (1620), Busque (1678), Cadalen (1620), Cadix (uni à Valence), Cahuzac (1597), Cambon (1617), Campagnac (1600), Campés (1600), Cardonnac (1600), Carlus (1674), Carmaux (1654), Castanet (1603), Caltelgarric (uni à Penthiès), Castelnau de Lévis (1580), Castelnau de Montmiral (1602), Castelveil (1604), Cazelles (1600), Cestayrols (1600), Combéfa (1673), Cordes (1600), Cornebouc (1640), Corrompis (1600), Coufouleux (1664), Courris (uni à Valence), Crespinet (1603), Curvalle (1629), Dénat (1627), Donnazac (1597), le Dourn (uni à Valence), Fauch (1689), Faussergues (uni à Valence), Fenols (1604), Florentin (1710), Fraissines (1630), Frausseilles (1594), Fréjairrolles (1608), Gaire (uni à Trébas), Gaillac (1647), Gaulène (uni à Valence), Giroussens (1602), Grèzes (1606), Itzac (à refaire), Jouqueviel (1559), Labarthe-Bleys (1600), Labastide-Dénat (1602), Labastide-Gabause (1678), Labastide-Montfort (1642), Labessière (1659), Laboutarié (1643), Labruguière-Carlus (1605), Labruguière-Massals (1617), Lacapelle-Ségalar (lacéré), Lacourtade (1644), Lagauginié (1600), Lagrave (1646), Laguépie (lacéré), Lamillarié (1601), Lamothe (1542), Laparroquial (1600), Lapélissarié (1673), Laroque-Roucazel (1647), Laroque du Travet (1620), Lasalvetat (1600), Lasclottes (1641), Lasgraisies (1677), Lasplanques (1646), Lateyssonnarié (1683), Latreyne (1600), Lédas (à faire, uni

à Valence jusqu'en 1660), Lescure (1622), Lisle (1646), Livers (1600), Lombers (1629), Loubers (1594), Loupiac (1672), Mailhoc (1603), Marnaves (1600), Marsal (1673), Marssac (1684), Massals (1693), Massuguiès (à refaire), Maussans (1600), Milhars (1705), Milhavet (1596), Miolles (1629), Mirandol (1626), Monestiès (1633), Montans (1672), Montauriol (manque), Montels (1594), Montirat (1642), Montrosier (1692), Montsalvi (1602), Moularès (1646), Mouzieys-lez-Villefranche (1604), Mouzieys (1646), Noailles (1643). — Dans les communautés qui ont des compoix incomplets ou qui en manquent, les impositions se font d'après les rôles précédents. — Il n'existe pas de compoix cabalistes dans le diocèse. — Les procès-verbaux indiquent l'étendue du territoire d'après le compoix et les brevets qui le complètent. — Seize des communautés comprises dans cet article avaient dans leurs archives des documents autres que le compoix et ses brevets, savoir : Albi, Arthès, Blaye, Bonnevalle, Brens, Cahuzac, Castelnau de Bonnafous, Castelnau de Montmiral, Cestayrols, Cordes, Curvalle, Gaillac, Giroussens, Lisle, Mailhoc et Milhars.

C. 741. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Sixième rapport : compoix, brevets et archives. — Suite des procès-verbaux avec indication de la date du compoix pour chaque communauté : Narthoux (à refaire), Orban (1666), Padiès (1699), Pampelonne (1647), Panens (1667), Parisot (1650), Paulin (1693), Penne (1677), Pentiès (1645), Peyrole (1646), Pinet (1648), Poulan (1606), Pouzols (1645), Puybégou (1600), Puycelsi (1687), Puygouzon (1635), Puylianier (1600), Rabastens (1640), Ratayrens (1600), Réalmont (1679), le Riols (à refaire), Rônol (1643), Rosières (1650), Roucoules (1645), Rouire (1653), Roumégoux-Fauch (1604), Roumégoux-Tels (1648), Roussairolles (1600), Saliès (1648), Salles (à refaire), Salvagnac (incomplet), Sarmazes (1600), Saussenac (1607), le Ségur (à refaire), Senouillac (1670), le Séquestre (1648), Sérénac (à faire, dépendait anciennement de Valence), Sieurac (1605), Souel (1600), Suech (1624), Saint-André (1678), Saint-Antonin Lacalm (à refaire), Saint-Bauzile (1643), Saint-Benoît de Carmaux (1654), Saint-Benoît de Frédefont (1608), Saint-Cirgue (uni à Valence), Saint-Félix (1599), Sainte-Gemme (1706), Saint-Grégoire (1594), Saint-Juéry (1604), Saint-Julien de Pradoux (uni à Valence), Saint-Lieux Lafenasse (1599), Sainte-

Luce (1600), Saint-Marcel (1552), Saint-Martial (1600), Saint-Michel-Labadié (1635), Saint-Michel de Vax (1624), Saint-Pierre de Lassere (uni à Valence), Saint-Salvi Carcavès (1683), Saint-Sernin (1602), Taix (1644), Tanus (1648), le Taur (1630), Técou (1606), Terreclapier (1608), Terssac (1633), Teulet (1548), Tonnac (1603), le Travet (à refaire), Tréban (1627), Trébas (1625), Trévien (1609), Valderiès (1624), Valence (à refaire), Vaour (1610), le Verdier (1644), Vieux (1604), Villefranche (1561), Villeneuve (1593), Vindrac (1600), Virac (1603). — Les communautés de Penne, Puycelsi, Rabastens, Réalmont, Saint-Juéry et Saint-Michel de Vax avaient encore d'autres documents dans leurs archives. — État récapitulatif du sixième rapport.

C. 742. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Septième rapport : capitation. — Procès-verbaux indiquant, pour chaque communauté, le nombre de feux, la qualité et l'industrie des capités, la cote de la contribution pour les trois dernières années, etc. : Alban, (23 feux), Albi (4,273 feux de 4 à 5 personnes), Alos (31 feux), Ambialet (442), Andillac (39), Annay (73), les Avalats (59), Bernac (34), Bézacoul (48), Bonnevalle et Fayssac (83), Brens (38), Broze (36), le Bruc (9), Busque (66), Cadalen (275), Cahuzac (247), Campagnac (89), Campes (29), Castelnau de Bonnafous (278), Castelnau de Montmiral (489), Castanet (95), Cestayrols (242), Cordes (429), Cornebouc (25), Coufouleux (489), Curvalle (304), Donnazac (24), Fauch (83), Fenols (49), Florentin (87), Fraissines (37), Fréjairrolles (78), Gaicre (32), Gaillac (1,442 à 3 personnes et 434 de plus), Giroussens (314), Labarthe-Bleys (47), Labastide-Montfort (207), Labessière (134), Laboutarié (20), Labruguière (44), Lacourtade (46), Lagrave (84), Lamillarié (47), Lamothe (20), Lapélessarié (48), Laroque du Travet (67), Laroque-Roucazel (33), Lasclottes (78), Lasgrais (94), Latreyne (28), Lescure (236), Lisle (776), Lombers (250), Loupiac (40).

C. 743. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés, par M. Caumels, délégué des États de la province. — Septième rapport : capitation. — Suite des procès-verbaux indiquant, pour chaque communauté, le nombre de feux, la qualité et l'industrie des capités, la cote de la contribution pour les trois dernières années, etc. :

Marssac (84 feux), Massals (24), Massuguiès (161), Miolles (80), Monestiès (221), Montans (78), Montels les Cahuzac (14), Mouzieys (46), Orban (97), Panens (30), Parisot (71), Paulin (507), Penne (344), Peyrole (36), Puybégon (143), Puyelsi (361), Puylianier (61), Rabastens (1,179 de près de 4 personnes), Réalmont (498), Rônel (24), Rouire (20), Roumégoux (95), Salvagnac (195), Sarmazes (9), Senouillac (186), Sieurac (63), Saint-André (62), Saint-Antonin-Lacalm (47), Saint-Bauzile (88), Saint-Juéry (208), Saint-Lieux-Lafenasse (81), Saint-Salvi-Carcavès (49), le Taur (42), Técou (86), Terreclapier (64), Teulet (25), Tonnac (55), le Travet (37), Trébas (63), Vaour (93), le Verdier (—), Vieux (59), Villefranche (113), Virac (54).

C. 744. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1745. — Finance des offices nouvellement créés. — État, pour chaque communauté du diocèse, des offices qui lui sont attribués, avec l'indication du nombre de feux et des ressources des habitants, pour montrer que cette attribution est hors de toute proportion avec la situation des communautés. D'ailleurs la plupart de ces offices s'appliquent à des fonctions inconnues dans le pays. Bien qu'il y ait déjà eu une diminution de trois cinquièmes sur la finance arrêtée en Conseil d'État, tous les offices, à de rares exceptions près, étaient à vendre. D'après la première fixation, les offices attribués à Albi étaient évalués 370,600 livres; ceux de Gaillac, 123,600; ceux de Rabastens, 123,600; ceux de Cordes, 419,600; ceux de Lisle, 67,700; ceux de Réalmont, 48,000; ceux de Cahuzac, 30,900. Total pour les sept villes, 884,000 livres, et il n'en avait été vendu que pour 192,000. — La communauté d'Alban était si pauvre qu'on n'y comptait plus que 29 feux, les habitants avaient abandonné leurs habitations, et le diocèse avait été forcé d'y réduire la taille, par abonnement, à 900 livres, qui étaient rarement payées; cependant on avait attribué à Alban seize offices, y compris un gouverneur et un lieutenant de Roi, et la finance de ces offices était fixée à 49,000 livres.

C. 745. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets, papier.

1761. — États des revenus patrimoniaux des communautés, avec indication de l'emploi de ces revenus. Il y a un tableau pour chaque communauté. — Premier volume : Albi (revenus, 2,217 livres; charges ordinaires, y compris les deniers royaux, 60,266 livres), Réalmont (193-16,283), Cambon (0-1,662), les Avalats (0-1,656), Grèzes (0-206), Mouzieys (0-2,001), Villefranche (8-5,934),

Ambialet (0-11,631), Curvalle (0-9,672), Saint-Salvi-Carcavès (0-1,049), Massuguiès (0-4,618), Alban (0-1,506), Paulin (0-8,180), Terreclapier (0-1,042), Saint-André (0-997), Bézacoul (0-1,226), le Travet (0-1,461), Laroque (0-2,555), Dénat (0-4,184), Labastide (0-2,855), Puylianier (0-2,376), Montsalvi (0-1,933), Saliès (0-1,444), le Sequestre (0-1,929), Carlus (0-3,376), Maussans (0-2,364), Aussac (0-5,488), Montans (0-4,517), Lagrave (53-3,637), Annay (0-1,380), Puybégon (0-4,626), le Taur (0-1,025), Busque (0-1,741), Marssac (32-6,256), Lombers (1,296-22,242), Castelviel (0-6,672), Teulet (0-498), Saint-Juéry (1,046-7,983), Marsal (402-1,031), Bellegarde (38-1,552), Puygouzon (0-2,216), Labruguière-Carlus (0-883), Fréjairrolles (0-3,862), Orban (276-7,556), Poulan (0-2,296), Pouzols (55-3,442), Laboutarié (64-2,393), Sieurac (0-2,744), le Bruc (0-438), Rônel (54-1,897), Saint-Benoît de Frèdefont (209-2,683), Lamillarié (106-1,907), Brens (35-7,781), Saint-Antonin-Lacalm (147-1,269), Saint-Lieux (258-1,537), Roumégoux de Fauch (0-2,576), Fauch (0-4,844), Lasgraisces (0-6,934), Labessière (0-11,728), Peyrole (0-1,698), Técou (0-3,320), Parisot (0-3,260), Cadalen (0-9,402), Giroussens (0-4,797), Coufouleux (2-3,443), Loupiac (0-1,182), Lapélessarié (0-639), Florentin (0-7,874), Fenols (0-2,140), Terssac (0-2,286), Rabastens (94-31,917), Lisle (67-23,620), Gaillac (355-54,374), Cordes (868-9,589), Amarens (0-1,328), Bournazel (0-2,276), Campes (0-2,836), Corrompis (0-1,319), Cardonnac (0-1,463), Cazelles (0-2,355), Frauscelles (0-895), Itzac (0-939), Livers (0-1,959), Lacapelle-Ségalar (0-1,815), le Riols (0-1,519), Labarthe-Bleys (0-1,759), le Ségur (0-1,306), Laparrouquial (0-2,405), Latreyne (0-1,299), Lagauginié (0-265), Lasalvetat (0-238), Lateyssonarié (0-270), Mouzieys (0-1,880), Marnaves (0-2,059), Noailles (0-994), Narthoux (0-527), Panens (0-929). — Les vingt-quatre noms qui suivent celui de Cordes sont des jurades du district de cette ville.

C. 746. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1761. — États des revenus patrimoniaux des communautés, avec indication de l'emploi de ces revenus. Il y a un tableau pour chaque communauté. — Deuxième volume : Roucoules (revenus, 0; charges ordinaires, y compris les deniers royaux, 364 livres), Roussairolles (0-1,045), Ratayrens (0-198), Sarmazes (0-1,128), Sainte-Luce (0-054), Saint-Marcel (0-1,405), Saint-Martial (0-806), Souel (0-1,913), Vindrac (0-2,425), Virac (0-1,183). — Ces dix communautés font partie du juratif de Cordes. — Salles (9-3,292), Cornebouc et Rivière

res (0-2,424), Salvagnac (0-4,073), Arthès (0-4,244), Valence (42-5,886), Villeneuve (65-4,963), Padiès (0-4,390), Lescure (0-10,654); Valdériès, dépendance de Lescure (0-3,362), Carmaux (0-4,965), Labastide-Gabausse (0-3,034), Combéfa (0-765), Saint-Benoît de Carmaux (0-1,246), Almayrac (0-1,440), Suech (0-2,451), Trévien (0-2,574), Saussenac (0-3,590), Mirandol (0-11,109), Jouqueviel (0-3,290), Montirat et Lagardeviaur (0-9,227), le Verdier (0-3,584), Cahuzac (0-9,827); Alos, dépendance de Cahuzac (0-1,487); Andillac, dépendance de Cahuzac (0-1,607); Broze, dépendance de Cahuzac (0-1,204); Donnazac, dépendance de Cahuzac (0-1,673), Loubers (0-927), Bonneville (2-1,718), Montrosier (0-702), Blaye (0-2,944), Penne (172-10,466), Pampelonne (7-8,369), Campagnac (0-4,206), Puycelsi (0-10,500), Tonnac (0-3,009), Vieux (0-3,570), Milhars (0-4,136), Laguépie (0-2,840), Cestayrols (147-5,838), Lacourtade (0-1,723), Senouillac (0-2,645), Montels (0-858), Castelgarric (0-1,090), Saint-Michel de Vax (0-762), Lasclottes (0-1,155), Fraissines (0-1,784), Vaour (0-1,647), Castelnau de Lévis (0-11,597), Castanet (0-2,761), Labastide-Montfort (16-5,446), Saint-Sernin (0-1,919), Rouire (0-617); Lamothe-Penenque, dépendance de Rouire (0-434); Trébas (0-4,316), Castelnau de Montmiral (0-9,045), Milhavet (0-800), Mailhoc (0-2,694), Taix (0-2,066), Rosières (0-2,682), Andouque (0-6,033), Moularès (0-2,519), Sainte-Gemme (0-2,944), Tréban (0-974), Tanus (0-2,594), Lasplanques (0-737), Crespinet (0-1,528), Saint-Grégoire (0-1,536), Laroque-Roucazel (0-1,508), Roumégoux et Tels (0-1,468), Alayrac (0-1,496), Saint-Bauzile (0-2,615), Pentiès (0-1,526), Montauriol (0-1,516), Pinet (0-1,315), Massals (0-772), Gaicre (0-3,530), Gaulène (0-607), Saint-Cirgue (0-4,800), Saint-Julien (0-1,852), Sérénac (0-4,623), Courris (0-2,081), Assac (0-3,740), Cadix (0-2,066), Saint-Pierre de Lasserre (0-1,027), le Dourn (0-2,371), Saint-Michel Labadié (0-1,308), Faussergues (0-1,484), Lédas (0-438), Miolles (0-2,447).

C. 747. (Registre.) — In-folio, 377 feuillets, papier.

1609-1734. — Dettes des communautés. États vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis favorable des États généraux de la province pour l'imposition des sommes dues. — Premier volume : états concernant les villes de Lisle et Gaillac.

C. 748. (Registre.) — In-folio, 485 feuillets, papier.

1609-1739. — Dettes des communautés. États TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis favorable des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Deuxième volume : états concernant la ville de Cordes.

C. 749. (Registre.) — In-folio, 394 feuillets, papier.

1633-1734. — Dettes des communautés. États vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis favorable des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Troisième volume : états concernant les villes d'Albi et Réalmont. — Les dettes de la ville d'Albi proviennent d'emprunts contractés principalement pour les dépenses de guerre et le procès Du Lude. — Les dettes de Réalmont sont de trois sortes : 1° celles qui sont exclusivement à la charge des habitants de la religion réformée, ayant été contractées pour des levées de troupes par le duc de Rohan, pour l'établissement du temple dans la maison du sieur de Nautonnier, lorsque les catholiques, après le siège de 1628, eurent fait de l'ancien temple l'église paroissiale, etc.; 2° les dettes mixtes, dont une part est afférente aux protestants, l'autre aux catholiques; 3° et les dettes contractées sans distinction de religion.

C. 750. (Registre.) — In-folio, 433 feuillets, papier.

1634-1741. — Dettes des communautés. États vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Quatrième volume : états concernant la ville de Rabastens.

C. 751. (Registre.) — In-folio, 258 feuillets, papier.

1645-1735. — Dettes des communautés. États vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Cinquième volume : états concernant Cambon, les Avalats, Mouzieys-Teulet, Villefranche, Ambialet, Curvalle, Saint-Salvi Carcavès et Massuguiès.

C. 752. (Registre.) — In-folio, 317 feuillets, papier.

1645-1736. — Dettes des communautés. États vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis favorable des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Sixième volume : états concernant Orban, Poulan, Pouzols, Laboutarié, Sieurac, le Bruc, Rônél; Saint-Benoît de Frédefont, membre de la baronnie de Lombers; Lamillarié, Brens, Saint-Anto-

nin Lacalm, Saint-Lieux Lafenasse et Roumégoux de Fauch.

C. 753. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

1618-1732. — Dettes des communautés. États vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis favorable des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Septième volume : états concernant le Taur, le Busque, Marssac, Lombers; Saint-Pierre de Conils, paroisse de Lombers; Saint-Pierre de Bénajan, même paroisse; le Castelviel, Teulet, Saint-Juéry, Marsal, Bellegarde, Puygouzon et Fréjairrolles.

C. 754. (Registre.) — In-folio, 309 feuillets, papier.

1658-1732. — Dettes des communautés. États vérifiés par des commissaires royaux, avec l'avis favorable des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Huitième volume : états concernant Fauch, Lasgrais, Labessière-Candeil, Peyrole, Técou, Parisot, Cadalen, Giroussens, Coufouleux, Loupiac, Lapélissarié, Florentin, Fenols et Terssac.

C. 755. (Registre.) — In-folio, 332 feuillets, papier.

1658-1732. — Dettes des communautés. États vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis favorable des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Neuvième volume : états concernant Donnazac, jurade de Cahuzac; Bonneville et Fayssac, Blaye, Penne, Pampelonne, Puycelsi, Campagnac, Vieux, Milhars, Laguépie, Cestayrols, Lacourtade, Mauriac et Senouillac.

C. 756. (Registre.) — In-folio, 384 feuillets, papier.

1665-1731. — Dettes des communautés. États vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis favorable des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Dixième volume : états concernant Amarens, Frausseilles, Itzac; Livers, jurade de Cordes; Lacapelle; Labarthe, jurade de Cordes, ainsi que les suivantes : le Ségur, Laparrouquial, Latreyne, Lateyssonnarié, Mouzieys, Marnaves, Noailles et Cardonnac, Panens, Roussairolles, Souel, Vindrac et Virac; — Salles, Rivières, Salvagnac, Arthès, Valence et les paroisses de son district, Villeneuve et Padiès.

C. 757. (Registre.) — In-folio, 414 feuillets, papier.

1667-1732. — Dettes des communautés. États vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis favorable des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Onzième volume : états concernant Lescure, Monestiès, Carmaux, Almayrac (dépendance de Monestiès), Saussenac, Mirandol, Jouqueviel, Montirat et Lagardeviaur, le Verdier, Cahuzac sur Vère, Alos paroisse de Cahuzac, Andillac, jurade de Cahuzac et Broze.

C. 758. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1668-1733. — Dettes des communautés. États vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis favorable des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Douzième volume : états concernant Montels les Cahuzac, Saint-Michel de Vax ou de Baix, Lasclottes, Vaour, Castelnaud de Bonnafous, Labastide-Montfort, Saint-Sernin, Trébas et Gaicre, Castelnaud de Montmiral, Mailhoc, Rosières, Taïx, Andouque et Puy d'Energues (dit aussi Puy d'Andoque, Puy du Cuq et Puy Saint-Guiral), Moularès, Lasplanques, Crespinet, Saint Grégoire, Laroque-Roucazel, Alayrac, Saint-Bauzile, Montauriol, Massals et Puget, Courris, Arzac, Faussergues et Somnard.

C. 759. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier.

1669-1731. — Dettes des communautés. États vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis favorable des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Treizième volume : états concernant Paulin, les Cabannes de Cordes, Saint-Jean de Janes, vicomté de Paulin et Saint-Jacques de Ginestières, Notre-Dame d'Ourtiguet, territoire de Paulin, Labruguière, le Travet, Dénat, Labastide-Dénat, Puylianier, Montsalvi, Saliès, le Sequestre, Carlus, Aussac, Montans, Lagrave, Annay et Puybégon.

C. 760. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1737-1746. — Dettes des communautés. — États vérifiés par les commissaires royaux, avec l'avis favorable des États généraux de la province, pour l'imposition des sommes dues. — Quatorzième volume : états concernant Albi, Réalmont, Curvalle, Massuguiès, Labastide-Dénat, Maussans et Rouffiac, Aussac, Puybégon, Marssac, Lombers, Saint-Juéry, Marsal, Lamillarié, Lafenasse,

Parisot, Cadalen, Giroussens, Fenols, Terressac, Rabastens, Lisle, Gaillac, Itzac, Labarthe-Bleys, Marnaves, Cornebouc et Rivières, Salvagnac, Villeneuve, Cahuzac, Lombers, Blaye, Puycelsi, Cestayrols, Senouillac, Montels, Labastide-Montfort, Castelnau de Montmiral, Mailhoc, Saint-Grégoire, Saint-Bauzile, Pinet, Sérénac et Miolles.

C. 761. (Registre.) — In-folio, 266 feuillets, papier.

1673. — Dettes des communautés. — Exécution d'un arrêt du Conseil d'État, du 10 novembre 1667, portant que les communautés de la province payeront leurs dettes en huit années, soit par imposition, soit par octroi ou en fonds d'héritage. — Liquidation et département des dettes vérifiées du juratif de Cordes et collocation des créances sur tous les contribuables, d'après leur allivrement au compoix, sur la demande du conseil politique de la commune et conformément à une ordonnance des commissaires royaux. — Les dettes vérifiées s'élevaient à 88,967 livres, dont une part était afférente seulement à trois communautés : Cordes pour 40,588 livres, Campes pour 782, Sarmazes pour 300; total 41,670 livres, y compris l'intérêt d'un an au denier vingt. Le reste, avec les intérêts d'un an, soit 82,509 livres, est réparti par le commissaire délégué, le sieur Mariotte, sur la ville de Cordes et les trente-trois jurades et paroisses qui en dépendent. Les rôles sont nominatifs.

C. 762. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1680. — Dettes des communautés. — Répartition des dettes de la commune de Lombers entre les habitants, par Marc-Antoine Dussap, juge de Lagrave et commissaire délégué, en exécution d'un arrêt du Conseil d'État du 10 novembre 1667. — Le total des dettes vérifiées s'élevait à 62,470 livres; le total de l'allivrement au compoix était de 4,807 livres; la livre, de 20 sous, donna 34 livres 8 sous 2 deniers; le sou, de 12 deniers, 4 livre 14 sous 5 deniers; le denier, de 2 mailles, 2 sous 11 deniers; la maille, de 2 pougèzes, 1 sou 6 deniers; la pougèze, de 2 pites, 9 deniers; la pite, 5 deniers.

C. 763. (Registre.) — In-folio, 456 feuillets, papier.

1680. — Dettes des communautés. — Répartition, en exécution d'un arrêt du Conseil d'État du 10 novembre 1667, et par des commissaires pris dans le sein du conseil de la commune, des dettes de la ville de Lisle d'Albigeois, dont le total était de 78,944 livres. Cette répartition fut faite sur les habitants; le compoix

donnait 5,033 livres d'allivrement; chaque livre livrante fut cotisée à 15 livres 13 sous 9 deniers.

C. 764. (Registre.) — In-folio, 403 feuillets, papier.

1680. — Dettes des communautés. — Exécution d'un arrêt du Conseil d'État, du 10 novembre 1667, relatif au paiement de ces dettes. Répartition des dettes de la ville de Gaillac entre les habitants, par le sieur d'Ambès, président et juge-mage de la sénéchaussée de Toulouse, commissaire délégué. La somme à répartir sur les contribuables est de 413,369 livres; le total de l'allivrement au compoix est de 5,499 livres; la livre livrante donne 21 livres 16 sous 11 deniers, à payer en argent dans deux ans.

C. 765. (Registre.) — In-folio, 274 feuillets, papier.

1680. — Dettes des communautés. — Répartition par Pierre de Roux-Montbel, syndic général de la province et commissaire délégué, en exécution d'un arrêt du Conseil d'État, du 10 novembre 1667, des dettes de Cordes sur les trente-trois jurades du district de cette ville. Le total des dettes vérifiées depuis 1673 s'élevait à la somme de 36,564 livres. (Voir C. 764.)

C. 766. (Registre.) — In-folio, 453 feuillets, papier.

1687. — Dettes des communautés. — Répartition des dettes de la ville de Rabastens sur les habitants, par Christophe Mariotte, secrétaire des États de la province, commissaire délégué, et en exécution de l'arrêt du Conseil d'État, du 10 novembre 1667. Ces dettes provenaient de dépenses occasionnées par les passages de troupes, par la peste et par les troubles auxquels avaient donné lieu dans la ville les élections de 1654; elles avaient été vérifiées depuis 1632 et s'élevaient à 72,252 livres. La livre livrante du compoix devait donner, pour chacune des huit années, 9 livres 12 sous.

C. 767. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1740-1784. — Reliquats de comptes. — Rôles des sommes dues par les collecteurs et autres administrateurs des deniers des villes et communautés, à cause des reliquats de leurs comptes, lesdits rôles dressés par un commissaire-auditeur à ce délégué et vérifiés par les États de la province, pour être imposés sur les taillables à la décharge des reliquataires.

C. 768. (Registre.) — In-folio, 505 feuillets, papier.

1741. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes, 50,410 livres, dépenses, 50,285 livres; — Bézacoul, 1,030-1,017, y compris Labruguière; — Cestayrols, 4,344-4,262; — Mouzieys de Cordes, 1,583-1,523; — Gaicre, 3,340-3,293; — Lescure, 8,545-8,499; — Rabastens, 24,708-24,587; — Réalmont, 12,794-12,709; — Villefranche, 4,665-4,647, etc., etc.

C. 769. (Registre.) — In-folio, 495 feuillets, papier.

1743. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes, 52,063 livres; dépenses, 51,985 livres; — Bézacoul, 1,117-1,104; Cestayrols, 5,125-5,028; — Mouzieys, 1,697-1,697; — Gaicre, 3,331-3,317; — Lescure, 9,469-9,464; — Rabastens, 26,984-26,977; — Réalmont, 15,520-15,452; — Villefranche, 5,078-5,067, etc., etc.

C. 770. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets, papier.

1750. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire auditeur délégué de l'Assemblée diocésaine. — Albi, recettes, 61,690 livres; dépenses, 61,478 livres; — Bézacoul, 1,490-1,468; — Cestayrols, 5,343-5,475; — Mouzieys, 2,126-2,125; — Gaicre, 3,785-3,776; — Lescure, 10,644-10,636; — Rabastens, 31,787-31,888; — Réalmont, 18,010-17,900; — Villefranche, 6,075-6,032, etc., etc.

C. 771. (Registre.) — In-folio, 442 feuillets, papier.

1751. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes, 45,612 livres; dépenses, 45,544 livres; — Bézacoul, 1,098-1,031; — Cestayrols, 4,196-4,125; — Mouzieys, 1,547-1,536; — Gaicre, 2,970-2,947; — Lescure, 8,057-8,033; — Rabastens, 22,357-22,388; — Réalmont, 15,431-15,431; — Villefranche, 4,328-4,269, etc., etc.

C. 772. (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1752. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes, 45,140 livres; dépenses, 44,538 livres; — Bézacoul, 1,007-980;

— Cestayrols, 4,256-4,189; — Mouzieys, 1,494-1,475; — Gaicre, 2,566-2,554; — Lescure (manque); — Rabastens, 23,185-23,437; — Réalmont, 14,879-14,856; — Villefranche, 4,144-4,084, etc., etc.

C. 773. (Registre.) — In-folio, 433 feuillets, papier.

1753. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes, 47,644 livres; dépenses, 47,389 livres; — Bézacoul, 1,040-1,022; — Cestayrols, 4,421-4,318; — Mouzieys, 1,551-1,479; — Gaicre, 2,653-2,641; — Lescure, 8,284-8,284; — Rabastens, 23,989-23,989; — Réalmont, 14,258-14,133; — Villefranche, 4,458-4,412, etc., etc.

C. 774. (Registre.) — In-folio, 449 feuillets, papier.

1754. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes, 50,129 livres; dépenses, 50,064 livres; — Bézacoul, 1,079-1,056; — Cestayrols, 5,069-5,069; — Mouzieys, 1,565-1,549; — Gaicre, 2,448-2,447; — Lescure, 9,280-9,415; — Rabastens, 25,420-25,363; — Réalmont, 14,079-14,054; — Villefranche, 4,505-4,467, etc., etc.

C. 775. (Registre.) — In-folio, 437 feuillets, papier.

1755. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes, 50,834 livres; dépenses, 50,821 livres; — Bézacoul, 1,080-1,053; — Cestayrols, 4,574-4,539; — Mouzieys, 1,712-1,708; — Gaicre, 3,105-3,105; — Lescure, 8,477-8,463; — Rabastens, 29,604-29,604; — Réalmont, 15,877-15,818; — Villefranche, 4,764-4,745, etc., etc.

C. 776. (Registre.) — In-folio, 430 feuillets, papier.

1756. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi (manque); — Bézacoul, recettes, 1,061 livres; dépenses, 1,036 livres; — Cestayrols, 4,320-4,293; — Mouzieys, 1,519-1,504; — Gaicre, 2,684-2,671; — Lescure, 8,744-8,669; — Rabastens, 24,159-24,140; — Réalmont (manque); — Villefranche, 4,502-4,481, etc., etc.

C. 777. (Registre.) — In-folio, 384 feuillets, papier.

1758. — Comptabilité communale. Comptes des col-

lecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes, 60,772 livres; dépenses, 59,811 livres; — Bézacoul, 1,299-1,308; — Cestayrols, 5,678-5,586; — Mouzieys, 1,921-1,925; — Gaicre, 3,414-3,488; — Lescure, 10,851-10,851; — Rabastens, 30,749-30,749; — Réalmont, 16,872-16,869; — Villefranche, 5,624-5,612, etc., etc.

C. 778. (Registre.) — In-folio, 430 feuillets, papier.

1759. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes 59,323 livres, dépenses 59,299 livres; — Bézacoul, 1,307-1,287; — Cestayrols, 5,886-5,339; — Mouzieys, 2,130-2,125; — Gaicre, 3,261-3,254; — Lescure, 10,052-10,034; — Rabastens, 31,245-31,221; — Réalmont, 23,461-23,454; — Villefranche, 5,510-5,475, etc., etc.

C. 779. (Registre.) — In-folio, 424 feuillets, papier.

1762. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes 72,154 livres, dépenses 72,097 livres; — Bézacoul, 1,419-1,403; — Cestayrols, 5,775-5,721; — Mouzieys, 1,944-1,938; — Gaicre, 3,485-3,459; — Lescure, 11,134-11,140; — Rabastens, 33,189-33,172; — Réalmont, 23,710-23,720; — Villefranche, 6,035-6,022, etc., etc.

C. 780. (Registre.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

1763. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes 84,504 livres, dépenses 83,873 livres; — Bézacoul, 1,428-1,412; — Cestayrols, 5,958-5,839; — Mouzieys, 1,973-1,953; — Gaicre, 3,499-3,507; — Lescure, 11,129-11,082; — Rabastens, 33,087-33,093; — Réalmont, 23,742-23,743; — Villefranche, 6,475-6,457, etc., etc.

C. 781. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1766. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes 71,067 livres, dépenses 71,055 livres; — Bézacoul, 1,409-1,385; — Cestayrols, 5,845-5,704; — Mouzieys, 1,954-1,927; — Gaicre, 3,539-3,533; — Lescure, 11,228-11,165; — Rabastens, 33,945-33,910; — Réalmont, 22,985-22,978; — Villefranche, 6,499-6,487, etc., etc. — Extrait de la clôture des comptes des communautés.

C. 782. (Registre.) — In-folio, 426 feuillets, papier.

1767. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes 72,245 livres, dépenses 72,246 livres; — Bézacoul, 1,433-1,414; — Cestayrols, 5,741-5,741; — Mouzieys, 1,998-1,948; — Gaicre, 3,484-3,508; — Lescure, 11,131-11,132; — Rabastens, 34,224-34,133; — Réalmont, 23,891-23,901; — Villefranche, 6,203-6,202, etc., etc. — Extrait de la clôture des comptes des communautés.

C. 783. (Registre.) — In-folio, 452 feuillets, papier.

1768. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes 65,926 livres, dépenses 65,889 livres; — Bézacoul, 1,414-1,390; — Cestayrols, 5,799-5,731; — Mouzieys, 2,036-2,020; — Gaicre, 3,570-3,559; — Lescure, 11,729-11,729; — Rabastens, 33,149-33,068; — Réalmont, 23,995-24,040; — Villefranche, 6,195-6,164, etc., etc. — Extrait de la clôture des comptes.

C. 784. (Registre.) — In-folio, 425 feuillets, papier.

1774. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes 71,134 livres, dépenses 71,047 livres; — Bézacoul, 1,624-1,603; — Cestayrols, 6,871-6,822; — Mouzieys, 2,267-2,225; — Gaicre, 4,335-4,331; — Lescure, 12,964-12,764; — Rabastens, 40,692-40,644; — Réalmont, 17,276-17,169; — Villefranche, 7,044-6,862, etc., etc. — Extrait de la clôture des comptes.

C. 785. (Registre.) — In-folio, 439 feuillets, papier.

1778. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes 83,024 livres, dépenses 82,799 livres; — Bézacoul, 1,724-1,724; — Cestayrols, 6,994-6,983; — Mouzieys, 2,409-2,398; — Gaicre, 4,162-4,184; — Lescure, 13,826-13,783; — Rabastens, 47,262-43,106; — Réalmont, 17,187-17,207; — Villefranche, 7,494-7,466, etc., etc. — Extrait de la clôture des comptes.

C. 786. (Registre.) — In-folio, 404 feuillets, papier.

1781. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué

de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes 80,034 livres, dépenses 80,028 livres; — Bézacoul, 1,733-1,725; — Cestayrols, 7,071-7,034; — Mouzieys, 2,652-2,660; — Gaicre, 4,430-4,412; — Lescure, 13,451-13,404; — Rabastens, 41,627-41,520; — Réalmont, 17,044-16,982; — Villefranche, 7,664-7,660, etc., etc.

C. 787. (Registre.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1783. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes 79,628 livres, dépenses 79,634 livres; — Bézacoul, 1,800-1,794; — Cestayrols, 8,780-8,676; — Mouzieys, 2,637-2,608; — Gaicre, 4,586-4,577; — Lescure, 14,252-14,237; — Rabastens, 45,694-45,582; — Réalmont, 18,297-18,072; — Villefranche, 7,944-7,903, etc., etc.

C. 788. (Registre.) — In-folio, 403 feuillets, papier.

1784. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes 82,376 livres, dépenses 82,347 livres; — Bézacoul, 1,860-1,839; — Cestayrols, 8,483-8,427; — Mouzieys, 2,587-2,565; — Gaicre, 4,703-4,700; — Lescure, 14,280-14,281; — Rabastens, 44,913-44,822; — Réalmont, 18,307-18,289; — Villefranche, 8,188-8,189, etc., etc.

C. 789. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, papier.

1786. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes, 83,812 livres; dépenses, 83,818 livres; — Bézacoul, 1,883-1863; — Cestayrols, 7,700-7,636; — Mouzieys, 2,607-2,617; — Gaicre, 4,592-4,595; — Lescure, 15,565-15,566; — Rabastens, 45,530-45,539; — Réalmont, 18,781-18,746; — Villefranche, 8,276-8,270, etc., etc.

C. 790. (Registre.) — In-folio, 413 feuillets, papier.

1787. — Comptabilité communale. Comptes des collecteurs vérifiés par le commissaire-auditeur délégué de l'assemblée diocésaine. — Albi, recettes, 82,167 livres; dépenses, 82,172 livres; — Bézacoul, 1,813-1804; — Cestayrols, 7,448-7,402; — Mouzieys, 2,577-2,572; — Gaicre, 4,905-4,874; — Lescure, 14,090-14,057; — Rabastens, 44,378-44,486; — Réalmont, 19,005-19,018; — Villefranche, 8,017-8,000, etc., etc.

C. 791. (Cahiers.) — 5 pièces, papier.

1705-1739. — Comptabilité communale. — États sommaires de la clôture des comptes des deux cents communautés, antérieurs à 1740, à l'audition desquels il a été procédé par le sieur Guérin, commissaire délégué. — Moyenne des dépenses : Albi, 40,600 livres; — Bézacoul, 1,250; — Cestayrols, 5,030; — Mouzieys, 1,790; — Gaicre, 2,910; — Lescure, 8,920; — Rabastens, 27,050; — Réalmont, 15,220; — Villefranche, 4,890, etc., etc.

C. 792. (Cahiers.) — 5 pièces, papier.

1743. — Comptabilité communale. — États sommaires de la clôture des comptes des communautés, pour l'année 1743, par le sieur Valat, commissaire-auditeur, nommé par délibération du diocèse. — Dépenses : Albi, 51,985 livres; — Bézacoul, 1,104; — Cestayrols, 5,028; — Mouzieys, 1,697; — Gaicre, 3,317; — Lescure, 9,464; — Rabastens, 26,977; — Réalmont, 15,452; — Villefranche, 5,067, etc., etc. Ordonnance de la commission établie pour constater la situation financière des communautés et juger tout ce qui y a rapport, relative aux intérêts des reliquats.

C. 793. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1750. — Comptabilité communale. — « Extrait de clôture des comptes rendus par les consuls, collecteurs et autres administrateurs du diocèse par-devant Jean-Louis Valat, subdélégué de l'intendance de Languedoc au diocèse d'Alby, commissaire-auditeur nommé par monseigneur Jean-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes, intendant de Languedoc, à raison de l'administration et levée des impositions de l'année mil sept cent cinquante ».

C. 794. (Registre.) — In-folio, 406 feuillets, papier.

1751. — Comptabilité communale. — Extrait de clôture des comptes de cette année par le commissaire-auditeur Jean-Louis Valat, subdélégué dans le diocèse.

C. 795. (Registre.) — In-4°, 400 feuillets, papier.

1753. — Comptabilité communale. — « Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs du diocèse, l'année 1753, clos et arrêtez en triple original par le commissaire-auditeur nommé par ledit diocèse, l'année 1754 » — Féral, commissaire-auditeur. — La

formule des procès-verbaux est imprimée à Albi, chez Baurens.

C. 796. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1755. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. de Novion, commissaire-auditeur. — Formules imprimées chez Baurens, à Albi.

C. 797. (Registre.) — In-4°, 402 feuillets, papier.

1757. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. de Reynès, commissaire-auditeur. — Albi, recettes, 60,703 livres; dépenses, 60,703 livres; — Bézacoul, 4,362-4,340; — Cestayrols, 5,698-5,608; — Mouzieys, 4,966-4,926; — Gaicre, 3,424-3,437; — Lescure, 10,755-10,755; — Rabastens, 34,888-34,859; — Réalmont, 17,002-17,004; — Villefranche, 5,803-5,766, etc., etc. — Formules imprimées à Albi, chez Baurens.

C. 798. (Registre.) — In-4°, 406 feuillets, papier.

1760. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. Potier de Novion, commissaire-auditeur. — Albi, recettes, 57,089 livres; dépenses, 57,027 livres; — Bézacoul, 4,359-4,342; — Cestayrols, 5,557-5,528; — Mouzieys, 4,807-4,809; — Gaicre, 3,278-3,259; — Lescure, 10,567-10,495; — Rabastens, 34,404-34,334; — Réalmont, 22,218-22,214; — Villefranche, 5,533-5,494. — Formules imprimées à Albi, chez Baurens.

C. 799. (Registre.) — In-4°, 417 feuillets, papier.

1763. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. Antoine Gorsse, commissaire-auditeur. — Formules imprimées à Albi, chez Baurens.

C. 800. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1764. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. Potier de Novion, commissaire-auditeur. — Albi, recettes, 73,189 livres; dépenses, 73,184 livres; — Bézacoul, 4,424-4,399; — Cestayrols, 6,437-6,078; — Mouzieys, 2,048-2,043; — Gaicre, 3,510-3,510; — Lescure, 11,495-10,933; — Rabastens, 33,564-33,518; — Réalmont, 24,708-24,680; — Villefranche, 5,978-5,972, etc., etc. — Formules imprimées à Albi, chez Baurens.

C. 801. (Registre.) — In-4°, 404 feuillets, papier.

1765. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par le chevalier de Maury, commissaire-auditeur. — Albi, recettes, 70,929 livres; dépenses, 70,947 livres; — Bézacoul, 4,384-4,359; — Cestayrols, 5,724-5,587; — Mouzieys, 2,083-2,096; — Gaicre, 3,669-3,673; — Lescure, 12,214-12,213; — Rabastens, 34,720-34,653; — Réalmont, 22,768-22,746; — Villefranche, 6,385-6,370, etc., etc. — Formules imprimées à Albi, chez Baurens.

C. 802. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1767. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. de Martrin, commissaire-auditeur. — Formules imprimées à Albi, chez Baurens.

C. 803. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1769. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. Du Bosquet, commissaire-auditeur. — Albi, recettes, 67,333 livres; dépenses, 66,748 livres; — Bézacoul, 4,515-4,496; — Cestayrols, 6,398-6,302; — Mouzieys, 2,054-2,042; — Gaicre, 3,742-3,735; — Lescure, 11,954-11,964; — Rabastens, 34,579-34,482; — Réalmont, 16,296-16,316; — Villefranche, 6,459-6,445, etc., etc. — Formules imprimées à Albi chez Baurens.

C. 804. (Registre.) — In-4°, 405 feuillets, papier.

1771. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. de Pierre de Lavalade, commissaire-auditeur. — Albi, recettes, 64,728 livres; dépenses, 64,258 livres; — Bézacoul, 4,489-4,472; — Cestayrols, 6,099-6,023; — Mouzieys, 2,309-2,308; — Gaicre, 3,774-3,769; — Lescure, 11,948-11,886; — Rabastens, 34,235-34,222; — Réalmont, 16,058-15,989; — Villefranche, 6,513-6,480, etc., etc. — Formules imprimées à Albi chez Baurens.

C. 805. (Registre.) — In-4°, 403 feuillets, papier.

1772. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. Du Cayla, commissaire-auditeur. — Albi, recettes, 71,688 livres; dépenses, 71,338 livres; — Bézacoul, 4,556-4,536; — Cestayrols, 6,504-6,355; — Mouzieys, 2,233-2,127; — Gaicre, 4,034-4,021; — Lescure, 12,126-12,045; — Rabastens, 37,569-37,455; — Réalmont, 17,265-16,713;

— Villefranche, 6,745-6,710, etc., etc. — Formules imprimées à Albi chez Baurens.

C. 806. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1773. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. Gorsse, commissaire-auditeur. — Albi, recettes 71,408 livres; dépenses 70,848 livres; — Bézacoul, 1,585-1,567; — Cestayrols, 6,445-6,388; — Mouzieys, 2,179-2,147; — Gaicre, 4,170-4,169; — Lescure, 13,152-13,118; — Rabastens, 36,985-36,856; — Réalmont, 18,930-18,936; — Villefranche, 6,896-6,874, etc., etc. — Formules imprimées à Albi chez Baurens.

C. 807. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1774. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. Teyssier, commissaire-auditeur. — Formules imprimées à Albi chez Baurens.

C. 808. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1777. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. de Peyrole, commissaire-auditeur. — Albi, recettes 80,208 livres; dépenses 80,203 livres; — Bézacoul, 1,702-1,694; — Cestayrols, 7,053-7,003; — Mouzieys, 2,547-2,546; — Gaicre, 4,126-4,134; — Lescure, 13,194-13,178; — Rabastens, 40,766-40,740; — Réalmont, 17,149-17,143; — Villefranche, 7,507-7,492, etc., etc. — Formules imprimées à Albi chez Baurens.

C. 809. (Registre.) — In-4°, 103 feuillets, papier.

1780. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. Rossignol, commissaire-auditeur. — Albi, recettes 75,156 livres; dépenses 75,089 livres; — Bézacoul, 1,718-1,709; — Cestayrols, 7,247-7,137; — Mouzieys, 2,413-2,398; — Gaicre, 4,171-4,168; — Lescure, 13,345-13,332; — Rabastens, 45,387-45,252; — Réalmont, 17,544-17,464; — Villefranche, 7,432-7,424, etc., etc. — Formules imprimées à Albi chez Baurens.

C. 810. (Registre.) — In-4°, 103 feuillets, papier.

1783. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par M. Lafont, commissaire-auditeur. — Formules imprimées à Albi chez Baurens.

C. 811. (Registre.) — In-4°, 104 feuillets, papier.

1784. — Comptabilité communale. — Extrait général de la clôture des comptes des collecteurs, par le chevalier de Rabastens, commissaire-auditeur. — Formules imprimées à Albi chez Baurens.

C. 812. (Registre.) — In-folio, 362 feuillets, papier.

1670-1676. — Comptabilité communale. — Règlement des dépenses ordinaires des communautés, par les commissaires établis juges souverains pour procéder à la vérification des dettes des diocèses, villes et communautés de la province, régler leurs dépenses, corriger les abus et malversations. — Dépenses ordinaires Albi, 3,930 livres; — Bézacoul, 25; — Cestayrols, 153; — Mouzieys, 39; — Gaicre, 15; — Lescure, 235; — Rabastens, 1,042; — Réalmont, 240; — Villefranche, 81, etc., etc.

C. 813. (Registre.) — In-folio, 345 feuillets, papier.

1670-1686. — Comptabilité communale. — Tableaux sommaires des décisions des commissaires chargés de prononcer sur les réformes à introduire dans l'administration financière des communautés. — C'est le résumé du précédent volume (C. 812), avec des additions autorisées, l'indication de l'allivrement général de chaque compoix, des dettes, etc.

C. 814. (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

1744-1746. — Comptabilité communale. — Tableaux contenant, pour chaque communauté, le montant des impositions, l'indication des dépenses ordinaires d'après le dernier règlement, les observations des commissaires, celles du conseil de la commune et l'arrêté définitif. — Premier volume renfermant les tableaux de soixante-quatre communautés classés dans l'ordre suivant : 1, Albi. 2, Réalmont. 3, Cambon. 4, les Avalats. 5, Grèzes. 6, Mouzieys. 7, Villefranche. 8, Ambialet. 9, Curvalle. 10, Saint-Salvi Carcavés. 11, Massuguiés. 12, Alban. 13, Paulin. 14, Terreclapier. 15, Saint-André. 16, Bézacoul. 17, le Travet. 18, Laroque. 19, Dénat. 20, Labastide. 21, Puylianier. 22, Montsalvi. 23, Saliès. 24, le Sequestre. 25, Carlus. 26, Maussans. 27, Aussac. 28, Montans. 29, Lagrave. 30, Annay. 31, Puybégon. 32, le Taur. 33, le Busque. 34, Marssac. 35, Lombers. 36, le Castelviel. 37, Teulet. 38, Saint-Juéry. 39, Marsal. 40, Bellegarde. 41, Puygouzon. 42, Labruguière. 43, Fréjairolles. 44, Orban. 45, Poulan.

46, Pouzols. 47, Laboutarié. 48, Sieurac. 49, le Bruc. 50, Rônel. 51, Saint-Benoît de Frédefont. 52, Lamillarié. 53, Brens. 54, Saint-Antonin Lacalm. 55, Saint-Lieux Lafenasse. 56, Roumégoux. 57, Fauch. 58, Lasgrais. 59, Labessière. 60, Peyrole. 61, Téco. 62, Parisot. 63, Cadalen. 64, Giroussens.

C. 815. (Registre.) — In-folio, 274 feuillets, papier.

1744-1746. — Comptabilité communale. — Tableaux contenant, pour chaque communauté, le montant des impositions, l'indication des dépenses ordinaires d'après le dernier règlement, les observations des commissaires, celles du conseil de la commune et l'arrêté définitif. — Deuxième volume, suite des tableaux, du n° 65 au n° 126, classés dans l'ordre suivant : 65, Coufouleux. 66, Loupiac. 67, Lapélessarié. 68, Florentin. 69, Fenols. 70, Terssac. 71, Rabastens. 72, Lisle. 73, Gaillac. 74, Cordes. 75, Amarens. 76, Bournazel. 77, Campes. 78, Corrompis. 79, Cardonnac. 80, Cazelles. 81, Frauscellles. 82, Itzac. 83, Livers. 84, Lacapelle-Ségalar. 85, le Riols. 86, Labarthe-Bleys. 87, le Ségur. 88, Laparrouquial. 89, Latreyne. 90, Lagauginié. 91, Lasalvetat. 92, Lateyssonarié. 93, Mouzieys. 94, Marnaves. 95, Noailles. 96, Narthoux. 97, Panens. 98, Roucoules. 99, Roussairolles. 100, Ratayrens. 101, Sarmazes. 102, Sainte-Luce. 103, Saint-Marcel. 104, Saint-Martial. 105, Souel. 106, Vindrac. 107, Virac. 108, Salles. 109, Cornebouc. 110, Salvagnac. 111, Arthés. 112, Valence. 113, Villeneuve. 114, Padiès. 115, Lescure. 116, Valdériès. 117, Monestiès. 118, Carmaux. 119, Labastide-Gabause. 120, Combéfa. 121, Saint-Benoît de Carmaux. 122, Almayrac. 123, le Suech. 124, Trévien. 125, Saussenac. 126, Mirandol.

C. 816. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

1744-1746. — Comptabilité communale. — Tableaux contenant, pour chaque communauté, le montant des impositions, l'indication des dépenses ordinaires d'après le dernier règlement, les observations des commissaires, celles du conseil de la commune et l'arrêté définitif. — Troisième volume, suite des tableaux, du n° 127 au n° 196 (avec un n° 160 bis), classés dans l'ordre suivant : 127, Jouqueviel. 128, Montirat. 129, le Verdier. 130, Cahuzac. 131, Alos. 132, Andillac. 133, Broze. 134, Donnazac. 135, Loubers. 136, Bonneville. 137, Montrosier. 138, Blaye. 139, Penne. 140, Pampebonne. 141, Puycelsi. 142, Campagnac. 143, Tonnac. 144, Vieux. 145, Milhars. 146, Laguépie. 147, Cestayrols.

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

148, Lacourtade. 149, Senouillac. 150, Montels. 151, Castelgarric. 152, Saint-Michel de Vax. 153, Lasclottes. 154, Fraissines. 155, Vaour. 156, Castelnau de Lévis. 157, Castanet. 158, Labastide-Montfort. 159, Saint-Sernin. 160, Rouire. 160 bis, Lamothe. 161, Trébas. 162, Montmiral. 163, Milhavet. 164, Mailhoc. 165, Taïx. 166, Rosières. 167, Andouque. 168, Moularès. 169, Sainte-Gemme. 170, Tréban. 171, Tanus. 172, Lasplanques. 173, Crespinet. 174, Saint-Grégoire. 175, Laroque-Roucazel. 176, Roumégoux de Tels. 177, Alayrac. 178, Saint-Bauzile. 179, Pentiès. 180, Montauriol. 181, Pinet. 182, Massals. 183, Gaicre. 184, Gaulène. 185, Saint-Cirgue. 186, Saint-Julien. 187, Sérénac. 188, Courris. 189, Assac. 190, Cadix. 191, Saint-Pierre de Lasserre. 192, le Dourn. 193, Saint-Michel-Labadié. 194, Faussergues. 195, Lédas. 196, Miolles.

C. 817. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets, papier.

1744-1746. — Comptabilité communale. — Registre contenant les dépenses ordinaires des villes et communautés du diocèse, suivant les règlements arrêtés par les commissaires députés par le Roi pour l'exécution de la commission de Sa Majesté, du 30 janvier 1734. — C'est le résumé des tableaux renfermés dans les trois volumes qui précèdent (C. 814-815 et 816), et les communautés y sont rangées dans le même ordre. — Répertoire alphabétique en tête du volume.

C. 818. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, papier.

1760. — Comptabilité communale. — Préambules des rôles d'imposition arrêtés par les conseils municipaux d'après les mandes des commissaires de l'Assiette. Les communautés sont rangées dans le même ordre que les tableaux des articles C. 814-815 et 816. — 1. Albi, allivrement, retranchement fait des non-valeurs et des biens nobles, 9,050 livres; taxe par livre d'allivrement, 5 livres 15 sous 3 deniers. — 16. Bézacoul, 201 livres 13 sous 40 deniers; - 5 livres 13 sous. — 147. Cestayrols, 254 livres; - 19 livres 15 sous. — 93. Mouzieys, 208 livres 5 sous; - 8 livres 6 sous. — 183. Gaicre, 9 livres 19 sous; - 286 livres 5 sous. — 115. Lescure, 1,245 livres 11 sous; - 8 livres 2 sous 3 deniers. — 71. Rabastens, 7,457 livres; - 4 livres 2 sous 11 deniers. — 2. Réalmont, 720 livres; - 20 livres 15 sous 11 deniers. — 7. Villefranche, 549 livres; - 40 livres 3 sous 3 deniers.

C. 819. (Registre.) — In-folio, 578 feuillets, papier.

1772. — Comptabilité communale. — Préambules
40

des rôles d'imposition arrêtés par les conseils municipaux d'après les mandes des commissaires de l'Assiette. Les communautés sont rangées dans le même ordre qu'aux volumes C. 814-815 et 816.

C. 820. (Registre.) — In-folio, 583 feuillets, papier.

1775. — Comptabilité communale. — Préambules des rôles d'imposition arrêtés par les conseils municipaux d'après les mandes des commissaires de l'Assiette. Les communautés sont rangées dans le même ordre qu'aux volumes C. 814-815 et 816. — Quelques baux sont joints aux préambules.

C. 821. (Registre.) — In-folio, 591 feuillets, papier.

1779. — Comptabilité communale. — Préambules des rôles d'imposition arrêtés par les conseils municipaux d'après les mandes des commissaires de l'Assiette. Les communautés sont rangées dans le même ordre qu'aux volumes C. 814-815 et 816. — Quelques baux sont joints aux préambules.

C. 822. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1780. — Comptabilité communale. — Préambules des rôles d'imposition arrêtés par les conseils municipaux d'après les mandes des commissaires de l'Assiette. Les communautés sont rangées dans le même ordre qu'aux volumes C. 814-815 et 816; mais la série est incomplète et se termine au n° 83. — Quelques baux sont joints aux préambules.

C. 823. (Registre.) — In-folio, 571 feuillets papier.

1787. — Comptabilité communale. — Préambules des rôles de l'imposition arrêtés par les conseils municipaux, d'après les mandes des commissaires de l'Assiette. Les communautés sont rangées dans le même ordre qu'aux volumes C. 814-815 et 816. — L'allivrement d'Albi, qui est de 9,053 livres, donne 8 livres 11 sous par livre, etc., etc. — Quelques baux sont joints aux préambules.

C. 824. (Registre.) — In-folio, 541 feuillets, papier.

1789. — Comptabilité communale. — Préambules des rôles d'imposition arrêtés par les conseils municipaux, d'après les mandes des commissaires de l'Assiette. Les communautés sont rangées dans le même ordre qu'aux volumes C. 814-815 et 816. — Albi, allivrement 9,002 livres; taxe par livre, 8 livres 18 sous. — Bézacoul, 204

livres 6 sous 8 deniers; 7 livres 4 sous 10 deniers. — Cestayrols, 254 livres; 28 livres 10 sous. — Mouzieys, 208 livres 3 sous; 11 livres 15 sous. — Gaicre, 40 livres 4 sous 10 deniers; 396 livres 5 sous. — Lescure, 1,277 livres 14 sous; 11 livres. — Rabastens, 7,495 livres; 6 livres 6 sous 8 deniers. — Réalmont, 720 livres; 27 livres 3 sous. — Villefranche, 519 livres; 15 livres 5 sous 6 deniers, déduction faite des non-valeurs et des biens nobles. — Quelques baux sont joints aux préambules.

C. 825. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1411. — Guerre et affaires militaires. — « Lettras del fach de la bueia de Castelnou de Berbiguieryras. » — Vidimus de lettres du roi Charles VI, du duc de Berri et de Boucicaut, relatives au château de Berbiguières (Dordogne). — Le Roi et le duc donnent pouvoir « à Jehan Lemengre, dit Bouciquaut », maréchal de France, capitaine général en Languedoc et Guyenne, de traiter du rachat de ce château occupé, pour le parti anglais, par le capitaine Bertrand de Prat, et de lever, à cet effet, 12,000 livres. Le maréchal impose de 2,000 écus les consulats de Gaillac, Rabastens et Cordes, de la sénéchaussée de Toulouse.

C. 826. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1523-1542. — Guerre et affaires militaires. — Avitaillement de Narbonne. — Traité fait par Jehan de Lévis, chevalier, seigneur de Mirepoix, sénéchal de Carcassonne, et Jehan de Pouchier, général des finances, avec François Vendrel, grenetier de Narbonne, pour fourniture de blé, avoine, lard, fromages et vin. — Compte de Jean Crozat, commis à la livraison des vivres que devait fournir le diocèse d'Albi. — Commission par Antoine de Rochechouart, sénéchal de Toulouse, pour faire conduire à Narbonne les vivres fournis par Albi. — Autre commission, par Antoine de Montpezat, et tableau de la répartition entre les diocèses des vivres imposés à la sénéchaussée de Toulouse.

C. 827. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1554-1559. — Guerre et affaires militaires. — M. de Caylus vient à Albi (10 avril), former une compagnie de gens de pied qu'il devait conduire en Picardie. La ville lui offre à son entrée deux boîtes de dragées pesant chacune une livre, à 40 sous la livre. Il resta neuf jours et logea chez M. de Reynès. — Copie de

sa commission. — Il n'avait pas pris d'argent pour payer les vivres et le diocèse lui en prêta à condition de remboursement. — Reçus de Caylus, quittances de fournitures, etc. — Lors de la montre, le diocèse donna trois écus au commissaire, M. de Brassac, pour faire partir la compagnie. — Requête du syndic Ginolhac à Joyeuse, pour le remboursement de certaines sommes de deniers données aux gens de guerre de passage; apostille de Joyeuse renvoyant cette requête aux commissaires de l'Assiette. — Contestations entre les diocèses relativement à la répartition des impôts de guerre.

C. 828. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1563-1568. — Guerre et affaires militaires. — Requête des habitants de Lombers pour être indemnisés des vols, pillages, etc., dont se sont rendus coupables les soldats de passage. A l'appui, ils présentent quatre cahiers d'inquisition sur les excès commis par les compagnies Méric, Lachâtre, Gonelles et Guincourt, formant un corps d'environ 2,500 hommes, tous gens de mauvaise vie. — Requête des vivandiers du camp de Castres (1562), pour être rétribués de leurs peines : on leur donne 25 livres. — Demande en indemnité par les habitants de Peyrole, qui ont dû loger les compagnies de MM. de La Brunetarié et de Boissezon, plus de 400 hommes, qui ont volé les paysans et commis plusieurs excès : il ne leur est rien accordé attendu que ces excès ont été commis pendant les troubles. — Accord sur procès entre les consuls de Réalmont et le diocèse, au sujet des foules occasionnées par la guerre. — Gratification de 25 livres au sieur Jehan Poussard, fourrier de la compagnie du comte d'Aubijoux. — Lettre de M. de Lescure aux consuls de Montsalvi qui refusaient garnison.

C. 829. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1568. — Guerre et affaires militaires. — Montres : d'une compagnie de 244 arquebusiers à pied, nouvellement levée pour le service du Roi, sous la charge de Pierre de Nogaret de Saint-Jean et tenant garnison à Lisle; — de 300 hommes de pied, arquebusiers, sous la charge du capitaine de Lavalette, et ordonnance de paiement signée Ambres et « P. Vesc^e d'Alby. » (Philippe de Rodolphi, évêque d'Albi); — de 30 arquebusiers à pied sous la charge de noble Olivier Albert, seigneur de Laginié, en garnison à Lasgrais et Sieurac; Maffre Janin, lieutenant; — de 446 arquebusiers à pied, en garnison à Dénat et Labastide, sous la charge de

Paul de Bonfontan, seigneur des Mazières, et ordonnance de solde; — de 100 argoulets et arquebusiers à cheval, en garnison à Albi, sous la charge de noble Jehan de Clairac (sig. de Clerac); Jehan de Grézac étant lieutenant et Jacques de Lacosture, enseigne; ordonnance de paiement délivrée par l'évêque et d'Ambres; — de 135 arquebusiers à pied, tenant aussi garnison à Albi, sous la charge de François de Rozet, sieur de Tersses, ayant pour lieutenant Jean de Rozet, et pour enseigne Bertrand de La Calieyre; ordonnance de paiement. — État des gens de guerre qui doivent tenir garnison dans le diocèse d'Albi et indication des lieux qui leur sont assignés en novembre : Albi, 300 hommes; Cordes, 200; Rabastens, 400; Lisle, 400; etc.

C. 830. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 400 pièces, papier

1568-1569. — Guerre et affaires militaires. — Baux pour la fourniture du foin et de l'avoine aux chevaux des gens de guerre tenant garnison à Albi. — Accord entre le syndic et le sieur de Saint-Ferréol, enseigne de la compagnie du comte d'Aubijoux, tenant garnison dans le diocèse, par ordre de Joyeuse. Du 40 au 15 juin, la compagnie fut logée à Rabastens; le comte qui était à Toulouse vint les voir et resta trois jours. — L'accord porte pour la dépense de bouche de l'homme d'armes, 30 sous par jour, et 18 sous pour l'archer. — Lieutenant de cette compagnie, d'Ambres; enseigne, Saint-Ferréol; guidon, de Loupiac; maréchal des logis, de Montpinier, qui logea chez le chanoine de Nupces. Hommes d'armes : de Saint-Maurice, de Nogaret, de Padiès de Lauregoys, Cordurier, de Jonquières, de Saint-Paulet, de Lasalle, de Laprunne, de Montjosieu, de Lavardié, de Labastide, de Gabriac, de Marssac, de Ricard sieur de Cauderoque, de Laginié et Lemas. Archers : de Montcuquet, de Montauriol, de Ricard de Costecaude, Daries, logé chez le sieur Hugues Isarn de Saint-Amans; Jean Janin de Gabriac, les sieurs de Labruguière, vieux et jeune; Saint-Martin, de Labruguière; de Mons, de Ferrières, de Lalobière, Audoy, de Lasalette, les deux frères de Montfa, de Peyrebrune, de Pinet, Desplas, de Fau, de Laferrandié, d'Alard, de Pomas, de Puechassaut, Cambonet, de Saint-Julien, de Murasson et de Lenqueyrade. Maréchal, le sieur Claude Laval. — Albi logea cette compagnie pendant 25 jours, du 25 juin au 20 juillet.

C. 831. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1569. — Guerre et affaires militaires. — Lettres

patentes du Roi, données à Paris le dernier jour de juillet, pour un emprunt de 300,000 livres sur ses sujets du Languedoc, de l'une et l'autre religion, à l'exception des ecclésiastiques, et lettres du duc de Montmorency à ce sujet. Le diocèse d'Albi devait donner 44,000 livres. Le Roi avait déjà ordonné d'employer à la guerre les deniers provenant des biens des rebelles, et, par lettres du 18, il avait autorisé l'évêque de Mirepoix et les présidents au parlement de Toulouse à faire les diligences nécessaires : « Et nous espérons, disait-il, pouvoir dans peu de temps recouvrer une bonne et grosse somme de deniers desdits biens, comme il ne peut être autrement, vu le grand nombre desdits rebelles riches et opulents qui sont dans cedit pays de Languedoc; mais il y a urgence et il faut trouver de suite de l'argent ». — Requête de noble Bernard Leblanc de Balanzy, commandeur de Raissac, chargé par l'évêque d'une compagnie de 400 argoulets à cheval et 400 hommes de pied pour faire la guerre aux rebelles. Le commandeur avait couru l'estrade, au mois d'avril, jusqu'aux frontières du Rouergue, et ayant pris 40 hommes de la nouvelle religion, il les avait renfermés dans son château. On les lui avait réclamés, et, au lieu de 2,000 écus qu'il aurait pu en tirer, il les avait livrés moyennant une promesse de 800 écus. Ces hommes sont jugés et exécutés, et le commandeur n'a reçu que 300 écus; il demande le reste. — Plaintes des habitants de Carmaux et des environs sur les foules, larcins, battements et autres excès de la compagnie de gendarmerie du capitaine de Rochebonne, de passage sur leur territoire le 24 octobre. — Requête de Pierre d'Hébrard, seigneur de Sainte-Gemme, pour avoir 25 hommes soldés dans cette commune, qui est devenue un poste important depuis que la prise de Valdériés a intercepté « le grand chemin français ». — Les habitants de Puybégon demandent le remboursement des avances qu'ils ont faites pour fortifier leur commune.

C. 832. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1569. — Guerre et affaires militaires. — Requêtes par diverses communautés en remboursement de dépenses de guerre. A l'appui sont jointes des réquisitions de l'évêque, gouverneur militaire, ou des consuls d'Albi. — Emprunt de 30,000 livres sur les biens des réformés du diocèse. Personne ne s'étant présenté pour acheter ces biens, il en est fait vente forcée par emprisonnement des personnes solvables. — Réclamation des héritiers de Jean Mestre, de Pouzols, qui a été forcé d'acheter les biens de Henri Aussaguel. — Ordre de l'évêque au capitaine

Clairac et à son lieutenant Jehan de Grisac de se rendre à Monestiès, avec les 120 hommes qu'ils commandent, pour garder le pays. Requête des habitants de cette ville en remboursement des frais de nourriture. — Un commissaire est envoyé en Languedoc par Monsieur, frère du Roi, pour y saisir 200 mulets qui doivent porter les vivres et munitions de l'armée. — Le portier de Verdusse et les sentinelles du clocher de Sainte-Cécile, qui ont fait des veilles extraordinaires, demandent une indemnité. — Requête de Jehan Matha, chargé de la vivanderie du foin, qui a été battu et volé par les hommes de la compagnie Rochebonne, à Albi. — Pierre Pailhaud, maître ouvrier fondeur de la cité de Rodez, demande une indemnité pour avoir fait le service de canonnière lors de la reprise d'Ambialet à ceux de la religion réformée. — Le commandeur de Raissac, qui avait été appelé à Albi avec ses hommes, réclame le remboursement des dépenses qu'il a dû faire pour ce déplacement; le pays est pauvre et le réclamant est prié de se contenter de 60 écus. — État d'une dépense de 25,806 livres pour fonte d'artillerie, achat de munitions et de vivres, etc., au camp d'Albi. — Solde de dépenses faites au logis de la Croix-d'Or, par le capitaine Lancefoc, du 12 au 27 janvier, et par le marquis de Royre, accompagné de neuf hommes. — Dépenses du sieur de Labastide Paulinet, lieutenant de la compagnie du sénéchal de Toulouse, au logis du Chapeau-Rouge, à Gaillac. — Commission de Damville, ordre de Lacrouzette et lettre du maréchal des logis Lemas, pour le logement à Cadalen des gentilshommes italiens de la compagnie d'Aubijoux; réclamation des habitants.

C. 833. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1570. — Guerre et affaires militaires. — Deux commissions des États de la province pour impositions de guerre sur le diocèse. — Requête du syndic contre les protestants qui refusaient de payer les deniers royaux, prétendant qu'il y avait compensation avec les deniers que versaient les tenanciers de leurs biens aliénés par le Roi. Apostille de Montmorency ordonnant des contraintes, sauf aux protestants à se pourvoir près de qui de droit. — Commission d'Anticamareta, seigneur de Villeneuve et gouverneur du diocèse, adressée à Barthélemy de Tayac, pour lever 80 arquebusiers, bons et loyaux serviteurs du Roi, et les réunir à Marsal. Lettre de Villeneuve aux consuls de Marsal pour qu'ils pourvoient à l'entretien de cette troupe. C'était à l'époque du siège d'Ambialet, dont le capitaine Puech faisait les apprêts. — Montre à Albi de la compagnie de 450 hom-

mes du capitaine Foix (sign. *Foues*). — Requête de Géraud Alary contre la garnison mise dans sa métairie fortifiée, près de Carlus, où tout était au pillage. — Réclamation du sieur Cavalier, marchand à Rabastens, qui avait été retenu prisonnier pendant six jours à Toulouse pour une dette diocésaine. — Demande en remboursement par la communauté d'Orban qui a eu en garnison, pendant trois mois, 34 hommes de la compagnie d'Aubijoux.

C. 834. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1570. — Guerre et affaires militaires. — État des garnisons du diocèse, dressé au mois de juin par le sieur de Villeneuve, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de l'Albigeois, savoir : *Albi*, le capitaine Foix, avec 140 hommes; — aux Cordeliers de cette ville, 40 hommes; — aux *Jacobins*, le capitaine Laguimarié et 13 hommes; — Castelviel, 13 hommes; — Carlus, 6; — Labastide-Dénat, 12; — Fréjairrolles, 6; — Saint-Juéry 6; — les Avalats, 5; — Marsal, 4; — Valdériès, 10, et 4 au château de Laguimarié; — Castelnau de Lévis, 10; — Castanet, 2; — Sainte-Croix, 2; — *Cadalen*, le capitaine Gabriac et 20 hommes; — Lasgraisnes, 15 hommes; — Labessière, 15; — le Castela, 6; — Orban, 20; — Fenols, 6; — Aussac, 10; — Puybégon, 10; — Giroussens, 10; — Florentin, 10; — Marssac, 10; — Terssac, 4; — Rouffiac, 4; — *Alban*, le capitaine Nogaret avec 20 hommes, et 20 autres à Ambialet; — Saint-André, 8; — *Valence*, le capitaine Laginié avec 25 hommes; — *Massuguiès*, Miolles et Saint-Salvi, le capitaine Cavales avec 20 hommes; — Tréban, 2 hommes; — Padiès, 6; — *Pampelonne*, le capitaine Laginardié avec 24 hommes; — *Mirandol*, le capitaine Lasalle et 8 hommes; — *Jouqueviel*, 4; — *Lagardeviaur* et Montirat, le capitaine Lasalle d'Arthès avec 30 hommes; — *Monestiès*, le capitaine Chalon et 30 hommes; — le Ségur, 8; — Mouzieys de Cordes, 12; — *Cordes*, le capitaine Tersses et 105 hommes; — Frausseilles, 4 hommes; — Donnazac, 4; — Souel, 4; — Andillac, 4; — Villeneuve de Cordes, 4; — Noailles, 4; — Alos, 2; — Taix, 2; — Saint-Bauzile, 9; — Château de Lagarde les Puyelsi, 3; — *Puyelsi*, le capitaine Lapierre et 40 hommes; — *Montmiral*, le capitaine Favairolles avec 45 hommes, 10 à Somhac et 15 au Verdier; — *Cahuzac*, le capitaine de Rebières avec 35 hommes et 15 au château de Broze, 12 à Cestayrols avec l'enseigne et 15 à Campagnac; — *Senouillac* et le château de Labonnette, le capitaine Lahenardié le jeune avec 30 hommes; — Faissac, 10 hommes de Rebières; — Labastide de Lévis, 12 hommes du même capitaine; — *Rabastens*, le capitaine

Endoffielle avec 100 hommes, et 100 à Lisle. — A l'appui de cet état sont les mandements délivrés par Villeneuve et les quittances des consuls pour les frais de garnison.

C. 835. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1570. — Guerre et affaires militaires. — État des garnisons du diocèse, dressé par Villeneuve, pour le mois d'août. — Les commandants sont : à Albi, Saint-Lary avec sa compagnie et quelques hommes des compagnies Tersses et Ymbert; — aux Jacobins, Laguimarié; — à Cadalen, Gabriac; — au château de Serres, le caporal Lavoulte avec 15 hommes; — à Alban, Nogaret; — à Saint-André, Saint-Maurice avec 18 hommes; — à Valence, Laginié; — à Trébas, Lasalle; — à Montirat, Lasalle d'Arthès; — à Monestiès, Labohal; — à Mouzieys, le jeune Chalon; — à Cordes, Tersses; — à Puyelsi, Lapierre; — à Montmiral, Favairolles; — à Cahuzac, de Rebières; — à Senouillac, Lahenardié le jeune; — à Rabastens, Endoffielle et Lebas; — à Lisle, Endoffielle et Foix avec sa compagnie de 140 hommes et de plus 15 au château de Belbèze; — au château de Saint-Géry, Cornusson. — Le marquis de Royre, par provision, a commission de Villeneuve pour dresser une compagnie de gens de cheval. — Pièces à l'appui.

C. 836. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1571. — Guerre et affaires militaires. — Procès pardevant Messieurs des requêtes de l'Hôtel-du-Roi, relativement à la capitainerie et châtellenie de Lombers, entre le sieur de Castelnau, écuyer, sieur de Serviès, et François de Clermont et de Castelnau, baron du dit Lombers. — Lettres patentes et ordonnance du sénéchal, pour une subvention extraordinaire à imposer sans exception autre que des gens d'Église et destinée à payer les Reltres et les Suisses; le diocèse devait donner 36,000 livres. — Requête de Jean Puech, qui « s'étant fait capitaine » pendant les troubles, avait porté les armes pendant dix-huit mois avec 30 soldats : il avait pris Orban, Poulan et Ambialet aux protestants; il aurait pu tirer de grandes rançons des prisonniers qu'il a livrés au diocèse; il avait encore donné pour la fonte des canons les métaux qu'il avait pris et il n'avait touché que trois mois de solde. Il demande une indemnité. Le diocèse rejette sa requête. — Plaintes de plusieurs communautés de la rive gauche qui sont ruinées et ne peuvent payer les impositions : elles sont exposées à une foule d'exactions, on emprisonne leurs consuls et elles demandent justice. — Demandes en remboursement par plusieurs acquéreurs forcés des biens

des protestants, attendu que depuis l'édit de pacification beaucoup des anciens propriétaires ont repris ces biens soit par force, soit en vertu de jugements. — Les habitants de Montirat demandent le remboursement des dépenses qu'ils ont faites, par ordre de Villeneuve, pendant le siège de Mirandol. — Attestation des foules supportées par Lafenasse. — Le capitaine Royre, sieur de Brugnac et Saint-Martin, qui avait été chargé par commission de Joyeuse, avec Puycalvel, commissaire des protestants, de congédier les garnisons et faire mettre bas les armes aux deux partis, réclame le remboursement des avances qu'il a faites. — Autres réclamations de même nature par des communautés ou des particuliers.

C. 837. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1573-1574. — Guerre et affaires militaires. — État de solde de troupes en garnison dans le diocèse, dressé par Jean de Lavalette, commandeur de Vaour et Lacavalerie, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et gouverneur du diocèse d'Albi. — Il y avait deux compagnies de 40 hommes chacune, montées et armées à la légère, et quatre compagnies de pied de 200 hommes chacune. Capitaines : Jehan Hébrail du Royre, Antoine Lapierre, Maffre Janin et Tersses. — Ordonnance de Montmorency, pour une levée de 200 hommes dans le diocèse pendant les récoltes. — Commission de Gérard de Rieux, sieur de Camortère, commandant dans le diocèse, pour le logement de 40 hommes de la compagnie Lestoile, à Labessière; requête des consuls pour le remboursement des frais de garnison. — Département de vivres pour l'armée du Roi conduite par Montmorency; Albi dut fournir 4,460 setiers de blé, 445 charges d'avoine, 455 muids de vin, 869 moutons et 469 quintaux de bœuf; Lavour, 2,747 setiers de blé, 403 charges d'avoine, 95 muids de vin, 533 moutons et 284 quintaux de bœuf. — Réclamation de la communauté de Labastide Delpuech, ci-devant épiscopale, relativement aux foules; dénombrement des habitants, chevaux, armes et munitions. Le seigneur était noble Antoine Delpuech ou Dupuy.

C. 838. (Liasse.) — 26 pièces, papiers.

1574. — (Janvier-Juin.) — Guerre et affaires militaires. — Livraison au nom du diocèse, dans les magasins de vivres et munitions à Agde, de 4,634 setiers de blé et 400 moutons. — Assemblée des villes pour présenter au Roi des doléances sur l'état misérable du

pays. — Requête du syndic diocésain et ordonnance de Montmorency pour la surséance à la levée des impositions dans les lieux occupés. — Vidimus de la commission de Montmorency, pour l'imposition des frais de guerre, et certificat de Gérard de Rieux, seigneur d'Aurensan et de Camortère, constatant que, depuis qu'il est gouverneur à Albi, le diocèse a entretenu quatre compagnies de pied de 200 hommes et une compagnie de 50 chevaux. — Toutes les affaires que le syndic présente à l'Assiette sont relatives à la défense du pays; il demande qu'une union soit jurée entre tous les bons et fidèles sujets du Roi. — Note sur ce que doivent faire les syndics, dans l'intérêt du diocèse : relativement à l'emprunt forcé de 30,000 livres sur les biens des protestants, attendu que ces biens, sur lesquels personne n'a voulu faire d'offres, n'ont eu que des acquéreurs forcés et qu'il peut arriver que le Roi fasse miséricorde aux protestants; il faut demander que le Roi rembourse les acquéreurs sur ses finances, sinon qu'il leur soit loisible de garder possession jusqu'au parfait remboursement, et, en cas de refus, demander une imposition pendant plusieurs années pour rembourser. — État des sommes dues aux communautés, qui ont entretenu et nourri la compagnie du capitaine Lestoile. — Département, par Camortère, des soldats entretenus par le diocèse : le capitaine Lestoile, à Albi, Favas, à Gaillac, etc. (signature et cachet aux armes) — Rôle des villes et consulats occupés par l'ennemi : Réalmont, Curvalle, Saint-Salvi, Massuguiès, Alban, Paulin, Bézacoul, le Travet, Laroque, Montsalvi, Lagrave, Lombers, Orban, Laboutarié, Sieurac, Terssac, Campagnac, Vieux, Laguépie, Fraissines, Gaicre et Trébas (19 mars). — État de l'imposition à lever pour solder les frais de guerre. — Département des 3,000 hommes que Joyeuse fait lever dans la sénéchaussée de Toulouse : Albi doit fournir 833 hommes, Lavour, 513 (signature de Joyeuse et cachet aux armes). Protestation du syndic contre le contingent assigné à Albi. — Les consuls de Gaillac écrivent que leurs collègues de Lisle et de Rabastens sont dans leur ville pour se rendre à l'Assiette, mais que la présence de l'ennemi les empêche de passer outre. — Minute, sans signature, d'un mandement de l'évêque Philippe de Rodolphe, pour qu'il soit fait des prières dans le diocèse pour la santé du Roi (2 juin). — Commission du vicomte de Joyeuse pour les garnisons à établir pendant les récoltes : Gabriac, à Albi, avec 12 hommes à cheval; Lapierre, à Puycelis, avec 25 cheveu-légers et Royre, à Albi, avec pareille troupe.

C. 839. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1574. — (Juillet-Octobre.) — Guerre et affaires militaires. — Golinhac, qui est prisonnier à Toulouse pour les impositions de guerre du diocèse, demande qu'on prenne des mesures pour le faire mettre en liberté. — L'Assiette vote l'imposition nécessaire pour l'entretien des troupes; elle donne pouvoir aux sieurs Fontvieille, viguier; Jehan de Lavedan, père du receveur, et Jehan de Rochereau, ces deux derniers consuls d'Albi, d'exécuter tout ce que commandera le gouverneur Vaour, pour la garde du diocèse et la reprise des lieux occupés par l'ennemi. — Répartition entre les communautés des vivres à fournir pour la nourriture des gens de guerre en garnison dans le diocèse. — Le gouverneur, en attendant l'organisation du magasin de vivres, accepte l'offre faite par Lavedan de fournir 500 setiers de blé et 30 pipes de vin, dont le paiement devra être fait dans six mois. — Lettre de Joyeuse à Vaour, relative à la comptabilité des deniers de la guerre. — L'Assiette délibère (13 août), qu'au lieu des compagnies Royre, Lapiere et Gabriac, il sera entretenu, sur la demande du gouverneur, 50 cheveu-légers, et qu'attendu la cherté des vivres et la misère publique, il sera accordé une gratification à chaque homme lors de la montre. — Joyeuse, sur la requête de l'Assiette, autorise un prélèvement de 24,000 livres sur les impositions du diocèse déjà encaissées, pour qu'il soit possible au syndic de pourvoir à l'entretien des troupes. — Ordonnance de Vaour (signée Jehan de Vallette) : il va partir avec ses forces pour reprendre les lieux occupés; il recommande aux communautés d'apporter sans retard leur contingent de vivres. — Lettres pressantes de Cornusson, frère du gouverneur, pour le même objet. — État des fournitures faites par la ville de Cordes à Vaour, lorsqu'il alla réduire Vieux à l'obéissance du Roi. — Le diocèse met à Vieux une garnison de 22 hommes; les habitants se déclarent incapables de les entretenir et ils demandent une réduction que l'Assiette refuse d'accorder.

C. 840 (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

1574. — (Novembre et décembre.) — Guerre et affaires militaires. — Doléances au Roi sur la triste situation du diocèse, par suite de la guerre, et sur les impositions qu'il est impossible aux habitants de payer; on demande le remboursement de certaines sommes et la vérification des comptes des receveurs. Le Roi répond (Lyon, 10 novembre) qu'il ne peut autoriser aucun remboursement, mais que les comptes seront vérifiés. —

Lettres patentes (même date) vidimées par le viguier Pierre Fontvieille, portant défense de ne plus rien exiger du diocèse d'Albi, pour l'arriéré du camp de Sommières. — Le syndic demande à Joyeuse, attendu la détresse du diocèse, l'autorisation d'user du reste des finances du Roi, pour l'entretien des gens de guerre : refus. — Par suite, il demande l'autorisation d'affecter à cette destination le reste des emprunts et des intérêts à payer : Joyeuse ne peut prendre une décision que sur le vu des pièces relatives aux emprunts et aux dépenses soldées. — État de la dépense faite au diocèse pour les gens de guerre, pendant six mois du gouvernement de Vaour. — Ordonnance de Joyeuse autorisant le syndic, sur sa requête, à prendre, des deniers de la subvention, la somme nécessaire pour l'entretien des cheveu-légers du gouverneur. — Autre ordonnance portant autorisation de prendre sur les mêmes deniers la solde du mois de novembre. — Marie de Sultz, dame de Briatexte, réclame le remboursement des sommes prêtées au diocèse, lorsque l'évêque Strozi était gouverneur, par Étienne de Sultz, son père, tué au siège de Briatexte par les protestants, quelques jours avant Noël. Elle ne peut produire aucune pièce, tous les papiers de sa famille ayant été brûlés pendant le siège.

C. 841. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1574-1580. — Guerre et affaires militaires. — Pièces relatives à la captivité et à la délivrance des députés du diocèse aux États de la province, tenus à Villeneuve-lez-Avignon au mois de décembre 1574. — Ces députés étaient : Jehan de Mazières, consul ancien d'Albi; Étienne de Golinhac, syndic du diocèse; Bermond et Gaspard Martin. — Pierre Pelletier, marchand, à Albi, qui avait reçu de Vaour (13 décembre) l'ordre de les accompagner, attendu qu'il connaissait les chemins, devenus très-dangereux, fut aussi fait prisonnier. — Ils revenaient des États, le 17 janvier (1575), lorsqu'ils furent tous arrêtés par les protestants, avec d'autres députés, à Poët-Laval, en Dauphiné. Bermond fut blessé d'un coup de pistolet — Arnaud Donnadiu de Cordes est chargé d'aller traiter de la rançon. — Les diocésains prient d'Aubijoux de vouloir bien avouer comme sien ce député. Le comte répond (14 février), « qu'il connaît l'ingratitude des Albigeois et dans quels termes ils parlent de lui, donnant à entendre qu'il pactise avec les ennemis du Roi; mais que cependant il donnera à Donnadiu un sauf-conduit. » — La rançon, fixée à 3,000 livres, fut portée par Melchior Raynal, dit Marou, porteur ordinaire de la cité, et remise

le 25 juillet. Ce jour même, après le souper, les prisonniers furent mis en liberté et conduits à Châteauneuf de Mazène. — État de frais du porteur Raynal. — Compte de Pelletier. — Procès de Mazières avec Lavedan, receveur du diocèse, en règlement de comptes. — Lettre du général des finances Cheverry, pour qu'il soit procédé à l'Assiette sur nouvelle commission, celle qui était entre les mains des députés aux États ayant été perdue.

C. 842. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1575. — Guerre et affaires militaires. — Commission de gouverneur de la ville et du diocèse d'Albi, donnée par Joyeuse (18 mars) à Jean de Cornusson, sieur de Sermet, frère du sénéchal de Toulouse. — Rôle des lieux occupés par les protestants au mois de mars : Réalmont, Mas-suguiès, Alban, Paulin, le Travet par le château de Rasiée, Laroque, Lombers, Orban, Laboutarié, Lasgrais-ses, Terssac, Campagnac, Laguëpie, Fraissines, Rouire et Lamothe, Gaicre, Trébas, Lescure en partie et Cordes aussi en partie. — Inventaire des munitions, poudres, etc. — Dénombrement des garnisons par le gouverneur. — Demande en remboursement par le sieur Branque, de Rabastens, pour les frais d'un voyage qu'il a fait par ordre. — L'Assiette n'ayant pas encore pu se réunir à cause de l'arrestation des députés envoyés aux États, le gouverneur somme le diocèse d'imposer les sommes nécessaires pour l'entretien des gens de guerre et pour payer la poudre empruntée aux capitouls de Toulouse, qui ont déjà fait emprisonner plusieurs Albigeois pour cette dette. L'Assemblée des douze villes-maîtresses repousse la sommation qui sera soumise à la prochaine Assiette; elle déclare que le pays, qui a toujours fait le possible, est complètement ruiné. — Vidimus de la commission royale pour l'imposition des frais de guerre. — Requête de David Capmas, procureur du prieur d'Ambialet, demandant, pour pouvoir solder la garnison, l'autorisation qui lui est accordée d'exercer des contraintes contre les fermiers et les débiteurs du prieuré. — Règlement pour la levée des impositions mises sur les marchandises, en exécution d'une délibération des États, à la condition expresse qu'elles cesseront quand la guerre sera terminée. — État de la dépense des gens de guerre que doit lever le duc de Joyeuse, suivant le commandement du Roi, fait et arrêté aux États tenus à Toulouse le 4 mars. Cet état, sans y comprendre les gendarmes de MM. de Bellegarde et de Joyeuse, s'élève par mois, pour les vivres, les poudres, les munitions et boulets, à la somme de 57,307 livres. — Plaintes du syndic contre les compagnies du Rouergue qui, pour se rendre au camp de Joyeuse,

traversent le diocèse et la ville même d'Albi sans payer leur nourriture. Le gouverneur Cornusson répond qu'elles n'ont pas encore fait montre et il donne par écrit l'assurance qu'il y aura remboursement. — Lettre des diocésains à Joyeuse pour le prier de conduire son armée dans l'Albigeois afin de reprendre les lieux occupés par les protestants. — On l'avait aussi informé que le diocèse ne pouvait pas payer les Corses qu'il avait mis en garnison à Albi. Le consul d'Albin écrit de Toulouse que le duc a pourvu à la solde de ces étrangers; il ajoute que l'armée se dirige du côté d'Avignonnet et qu'elle viendra ensuite en Albigeois. — Requêtes à Joyeuse par les gens de guerre blessés à Lasgrais-ses, à Orban, à Terssac, etc. : ils ont été conduits à Albi; mais on ne veut pas les soigner, dans la crainte de n'être pas remboursé. Ordre est signifié aux médecins, aux apothicaires et aux chirurgiens, de les panser et médicamenter et aux hôtes de les héberger (cet ordre, signé Joyeuse, est daté d'Albi 29 mai). — Ordonnance de Cornusson pour les soins à donner aux blessés. — Pièces relatives à l'entretien du camp de Vieux. — Supplique du capitaine Lapierre à Joyeuse : il a pris le capitaine Pasquet et l'a livré au diocèse qui l'a fait condamner et exécuter; le diocèse lui avait promis 4,000 écus et il les réclame. Joyeuse ordonne le paiement de cette somme et autorise Lapierre à exercer au besoin des contraintes.

C. 843. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1575-1581. — Guerre et affaires militaires. — Siège de Terssac dont les protestants s'étaient rendus maîtres le 17 janvier 1574. Il fut repris, brûlé et rasé par Joyeuse. Rôle des blessés transférés à Albi, au nombre de 110. Le régiment du comte de Martinenges a le plus souffert. Allemand, enseigne coronel du capitaine Verdalle, fut tué sur la brèche. Le capitaine de Lafage et son enseigne furent blessés, ainsi que Lacroix, enseigne du capitaine Verdalle, et Pujol, enseigne. On remarque encore parmi les blessés Grinsac, Laroche, Lagarde, Beller, Folquier, Pérignon, Brac, Vignaux, Pailhayrols, Grandchamp, Jacques Laroque, Montels, Bertrand, Dupont, etc. — Comptes des médecins, des chirurgiens et des apothicaires. — Ordonnances de Cornusson sur requêtes, pour le paiement des vivres fournis au camp de Terssac par Pierre Dumas, marchand. — Lettres patentes déchargeant, pendant quatre ans, les habitants de Terssac de toute imposition. — Nouvelles lettres obtenues par le syndic du diocèse et portant que, nonobstant les exemptions obtenues par les communautés de Terssac, Orban, Lasgrais-ses et autres, elles

contribueront aux dépenses occasionnées par la reprise des lieux occupés.

C. 844. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1576. — Guerre et affaires militaires. — Contraintes par le diocèse d'Agde contre celui d'Albi, pour le remboursement de vivres de guerre. — Lettre du gouverneur Cornusson, en faveur de Pelletier, qui avait été envoyé à Villeneuve d'Avignon avec les députés aux États (C. 844) et dont la réclamation avait été rejetée par les diocésains. — Attestation du viguier que l'Assiette a accordé 400 écus à Pelletier et autant à de Mazières. — Cornusson recommande aux membres de l'Assiette de faire tout comme par le passé pour la sûreté du pays; il leur envoie Lapierre dont il loue le zèle et à qui on a promis mille écus en récompense de ses services. — État de frais présenté par les consuls de Gaillac députés à Toulouse vers Joyeuse, pour faire décharger le diocèse de l'entretien de la compagnie de cheval-légers et pour régler les gages du gouverneur Sermet, chef de cette compagnie. — Requête du capitaine Delhom pour être indemnisé des pertes qu'il a faites au camp de Cadalen. — Le viguier est chargé par Joyeuse de rectifier les comptes du camp dressé au diocèse par l'ancien gouverneur Vaour. — Requête de Lavedan à ce sujet et appointment de Joyeuse. — Compte du même pour fournitures au camp de Vieux en 1574. — Commission pour le logement de la compagnie du maréchal de Montmorency, adressée à Lacrouzette, lieutenant de cette compagnie, et au maréchal-des-logis de Barry. Copie de cette commission est adressée aux diocésains par le maréchal. — Ordonnance de Montmorency relative à liquidation du compte des vivres exigés pour le camp de Sommières en 1573. — Lettre de Lacrouzette aux consuls d'Albi, datée de Montespieu, où il va former une compagnie de gentilshommes (29 décembre).

C. 845. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1577. — Guerre et affaires militaires. — Les consuls de Rabastens s'excusent de ne pouvoir assister à l'Assiette, l'ennemi occupant tous les chemins. — Protestations des villes de Réalmont et Lombers que l'Assiette voulait, contrairement à l'édit de pacification, faire contribuer aux dépenses de la guerre faite par les diocésains catholiques. — Assiette générale du diocèse : procès-verbal « du jurement de fidélité à la confédération jurée à Toulouse, conformément à celle jurée par le Roi avec les princes et États de son royaume ».

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

— Ordre de démanteler Saint-Benoit, sur la requête des habitants et attendu que ce lieu ne peut être défendu. — Lettre missive du Roi aux habitants de Rabastens, Lisle, Gaillac et Cordes, pour le logement de la compagnie que doit lever le comte d'Aubijoux. — Logement de la compagnie du sénéchal de Cornusson. — Lettre missive du Roi au comte d'Aubijoux pour le remercier de ses bons avis : il le nomme commandant d'Albi et d'Albigeois. — Le sénéchal annonce le passage à Albi du fils de Joyeuse, allant à la Cour. — Le capitaine Lapierre est envoyé par Joyeuse à Lombers, dont le gouverneur réclame un plus grand nombre d'hommes. — Ordonnance de Joyeuse pour l'entretien de la compagnie du sénéchal et lettre de Royre, maréchal-des-logis de cette compagnie. — Montmorency, sur la requête des syndics, décharge le diocèse d'Albi de cet entretien et rejette cette charge sur le diocèse de Toulouse. — Impositions pour l'entretien des garnisons du diocèse et pour solder des fournitures de guerre. — Lettre de Cornusson relative à l'exécution de l'édit de pacification; cette exécution était placée sous la surveillance de M. de Ségats, pour le parti protestant, et de M. de Campendu, pour le parti catholique, par ordonnance de Montmorency.

C. 846. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 29 pièces, papier.

1578. — Guerre et affaires militaires. — Montmorency donne avis aux diocésains qu'il a écrit à Serviès de bien garder Lombers. — Par une autre lettre il les informe que pour soulager le pays, il a licencié les troupes, à l'exception des Albanais et étrangers que le diocèse doit encore entretenir pendant les mois de mars et avril. — Nous ne pouvons venir à l'Assiette, écrivent les consuls de Réalmont et de Lombers, malgré l'édit de pacification, la ville d'Albi étant en armes et l'ennemi ayant tenté hier une entreprise contre Briatexte. — Serviès, gouverneur de Lombers, demande qu'il soit pourvu à l'approvisionnement de ce château qui manque de tout. — Montmorency écrit de faire bonne garde, la surprise d'Avignon par les protestants semble le signal de la reprise des hostilités. — Géraud Alary demande qu'il soit pourvu à la conservation du fort de sa métairie, près de Carlus. Ce poste était important; sa garnison qui n'était que de 10 hommes fut portée à 40, sous les ordres du capitaine Penchenat, puis à 100 sous Crespon. Alary qui perdit tout réclama une indemnité. — Affaire de Carlus : ce village fut pris par le capitaine Pigot, au commencement de mai, malgré l'édit de pacification. Des conférences furent immédiatement ouvertes

44

à Réalmont (7 mai), pour sa délivrance, entre le vicomte de Paulin et Jean de Malras, seigneur d'Yolet, commissaires pour l'exécution de l'édit. Les hommes de Pigot ayant, au lieu de se soumettre, fait des tentatives contre Fréjairolles et Miolles, les commissaires convoquèrent la noblesse, les magistrats et les consuls des églises de Castres, Réalmont, Lombers et autres du pays. L'assemblée désavoua Pigot, tout en déclarant que les catholiques avaient donné l'exemple et commencé les hostilités. On résolut alors d'appeler les députés d'Albi pour aviser, d'un commun accord, aux moyens de faire exécuter l'édit. Ces députés arrivèrent le 13. Pigot ne comparut pas; mais il envoya par Pierre Arthus, du Bout-du-Pont d'Albi, un mémoire au nom des protestants de cette ville, fugitifs, par lequel il en appelait au jugement du roi de Navarre. On alla conférer à Albi avec l'évêque. Les deux partis persistant dans leurs prétentions, les commissaires déclarèrent s'en référer au roi de Navarre, en ce qui concerne la paix générale; mais que Carlus serait évacué par Pigot et confié à la garde de 20 soldats, commandés par le sieur de Laprade, sous l'obéissance du roi de Navarre. Le 15, Yolet, accompagné du juge royal d'Albi, du capitaine Cazeneuve, consul de Réalmont, et de Géraud de Lafont, marchand, à Orban, alla faire les sommations légales. Pigot ayant répondu par un refus, le commissaire royal le déclara désavoué et fit inhibition et défense à ceux de la religion réformée de lui prêter aide, secours ou retraite. Alary fut envoyé vers le roi de Navarre; de part et d'autre, il y avait de grandes manifestations en faveur de la paix. Henri envoya des commissaires spéciaux; on ne put s'entendre, et le 26 juin, l'Assiette vota les impositions nécessaires pour l'entretien d'une compagnie de 40 cheveu-légers et de trois compagnies de pied, de 100 hommes chacune, sous la conduite des capitaines Tersses, Laprunne et Penchenat, pour reprendre Carlus et les autres lieux occupés par les rebelles. — Lapierre, capitaine de Penne, et le viguier vont s'entendre, dans ce but, avec d'Aubijoux. — Le clergé consent à contribuer pour un tiers aux dépenses que pourra occasionner la réduction de Carlus. — L'Assiette est en permanence. — Le 27 juin, pour la répartition des impositions, elle arrêta la liste des lieux occupés, savoir: Réalmont, Saint-Salvi, Massuguiés, Curvalle, Alban, Paulin, Lombers, Laboutarié, Cordes, pour un huitième à cause de Tanus, Salvagnac, Lescure, pour un quart à cause de Valdériés, Campagnac, résidence de Paulin, Laguëpie, Fraissines, Rouire et Lamothe, Gaicre et Trébas, Lamillarié, Carlus, Fréjairolles et Lasclottes. — Pelatier, qui avait été envoyé en Cour, obtint des

lettres patentes autorisant une imposition de 5,000 écus sur le diocèse, pour rembourser les emprunts nécessités par la levée des trois compagnies (Paris, 25 juillet). — Le 21 août, le sieur de Labat, consul de Réalmont, écrivant aux consuls d'Albi, relativement aux infractions de ceux de Carlus, à la paix « que nous devons tous désirer et embrasser », leur dit: « Voylla, messieurs, les fruits et succez de l'impunité des crimes et excez, quant l'on bande les yeux et bouche les oreilles à justice ». — Le 5 septembre, le vicomte de Gourdon est à Réalmont; il fait une nouvelle tentative pour rapatrier Carlus; il échoue et, de nouveau, il déclare rebelles les hommes de Pigot. Il espère trouver Cornusson à Lavaur, et il s'entendra avec lui pour réduire ces rebelles à la soumission.

C. 847. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1579. — Guerre et affaires militaires. — Jugement des requêtes taxant les dépenses de guerre à rembourser au maître d'hôtel Revellat. — Vidimus par le viguier de lettres patentes qui font remise d'un quart des tailles au diocèse. — Sentence du sénéchal de Carcassonne portant décharge d'impositions pour plusieurs communautés de la juridiction de Curvalle. — Les habitants de Cadalen demandent le remboursement des dépenses par eux faites pour la guerre. — Cahuzac avait été surpris, le 10 août, par les rebelles. Le 17, Gabriac rassembla des troupes à Gaillac, Cornusson à Cordes, pour le reprendre. Ces deux villes réclament le remboursement des dépenses qu'elles ont faites dans cette occasion. — Décharge d'impositions en faveur des habitants de Saint-Lieux Lafenasse et de ceux de Laroque-Travanet. — Requêtes de Tristan de Castelnau, baron de Serviès et de Comelles, pour la garde du château de Lombers, et le remboursement des dépenses qu'il a faites dans le gouvernement de ce château depuis quatre ans. Signification au syndic du diocèse des ordonnances mises par Joyeuse au bas de ces requêtes. — Ordonnances des trésoriers généraux relatives à l'exemption des frais de guerre, depuis 1572, accordée par l'édit de pacification aux villes occupées. — Attestation de la liste des lieux occupés par l'ennemi, délivrée aux receveurs pour prouver que dans ces lieux et aux environs la recette a été impossible.

C. 848. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1580. — (Premier semestre.) — Guerre et affaires militaires. — Remontrances à Montmorency, par les

diocésains de Carcassonne, contre les infractions à la paix. Ils signalent Saint-Aubin et le fort du Puget, au diocèse de Lavaur, et Valdériés, au diocèse d'Albi, « comme retraites des voleurs », et demandent qu'il soit pris des mesures pour « l'extermination de ces brigands ». — Serviès réclame un renfort de garnison pour Lombers. — Les États diocésains certifient que l'évêque d'Albi ne peut faire la visite de son diocèse, comme le Roi le lui a ordonné, à cause du peu de sûreté des chemins et des courses que fait l'ennemi malgré la paix. — Lettres (4 février) du Roi et de la Reine-mère à Julien de Médicis, évêque d'Albi : ils ont appris avec peine, par sa lettre du 11 janvier, les infractions à la paix et même les surprises des villes; ils désirent qu'il y soit pourvu, sans en rien contrevenir à l'édit de pacification, et le Roi lui envoie commission pour commander audit pays, espérant qu'il en résultera du bien. La Reine ajoute : « Et afin que aiez plus d'autorité au pais ledict sieur Roy, mon fils, a esté contant vous ballier pouvoir d'y commander, estimant que sera pour le bien de son service et du pais, sans rien altérer ny mouvoir de l'edict de pacification et articles de la conférence; vous en userez sagement comme nous en avons confiance, priant Dieu qu'il vous ayt mon cousin en sa tressainte et digne garde. Escript à Paris, le quattresme jour de febvrier mil cinq cens huictante. Votre bonne cousine CATHERINE. » — La commission de l'évêque, en qualité de commandant militaire, porte la même date. — Lettres-patentes levant, sur la requête du syndic, les exemptions accordées aux communautés de Terssac, Orban, Lasgrais et autres. — Attestatoire du refus fait par les consuls de Réalmont et de Lombers de payer les tailles. Même certificat pour Curvalle et Alban, où l'on a arraché les mandes des mains du porteur pour les déchirer; à Alban, on a même déchiré celles de Gaicre et de Trébas. — Extrait du procès-verbal d'une assemblée tenue à Castres, au mois d'avril, par mandement du vicomte de Turenne, commandant en ce haut pays de Languedoc pour le service du Roi, soutien et défense des églises réformées, en l'absence du roi de Navarre et du prince de Condé : « Il ne sera fait aucune prise ni rançonnement de paysan qui se contentera paisiblement en sa maison, ou labourant et travaillant aux champs et contribuant aux charges et impositions, ni du bétail, si ce n'est en refus de payer les impôts. Si l'ennemi faisait le contraire, on userait de représailles avec licence et permission du général et Conseil, ou, en cas d'absence ou d'éloignement, du gouverneur le plus proche et de l'avis des consuls. Le commerce sera libre. Pour la subvention nécessaire

seront pris les deniers royaux, tant ordinaires qu'extraordinaires, les deniers de l'équivalent, ceux des ecclésiastiques et des papistes fugitifs, etc. » — État des gens de pied, en garnison dans ce diocèse au 6 mai. — Règlement fait par l'Assiette pour ces garnisons. — Il y avait alors deux compagnies de cheveu-légers commandées par Lapierre et Cazebon, et huit compagnies d'arquebusiers à pied. — Imposition de 4,477 écus sur le diocèse, pour sa part des 20,000 demandés par le Roi pour l'extraordinaire des guerres. — Du 12 juin, ordre de l'évêque au capitaine Lavernhe, seigneur et baron de Jouqueviel, de mettre des soldats dans son domaine pour le garder. — Autre ordre du même prélat, pour le renfort de la garnison du château de Lombers. Ces ordres sont signés : « L'ARCEV^o DE MEDICI VES^o D'ALBY. »

C. 849. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 29 pièces, papier.

1580. (Deuxième semestre.) — Guerre et affaires militaires. — Ordonnance de Joyeuse autorisant un emprunt de 2,000 écus sur les plus aisés du diocèse. — État des paiements faits par sire François de CosteCADE, bourgeois de Rabastens, syndic diocésain, aux capitaines Arnaud de Laprun, Antoine d'Ambrières, noble Antoine de Lapierre et de Tonnac. — Montre des vingt cheveu-légers commandés par Lapierre : Antoine Delherm, enseigne de la compagnie; Paul Ymonou, Jehan Felet, Dominique Fargues, Pierre Gayrard et Antoine Fabry, capitaines; Jehan de Lasalle, Antoine Gayrard frère, Guillaume Blanchard, Geoffre Olivier, Jehan Lagarrigue, Pons Lafage, Gabriel de Saint-Hilaire, Pierre Escarlhan, Pierre Colombié, Jehan Turlan, Jehan de Lafabrié, Pierre Olivier frère et Jehan de Gary; Bernard Rougier, fourrier; Guillaume Guiral, trompette. — Les consuls de Jouqueviel demandent que les deux soldats qui y tiennent garnison soient entretenus par le diocèse. — Demandes en remboursement d'avances par noble François de Rouzet, capitaine Tersses et le capitaine Barbaste. — Lettre de M. de Varagnes : son frère et son cousin sont prisonniers à Lombers; il demande que M. d'Ambres lui livre le prisonnier d'Escarlhan, autrement dit Du Castela, qu'il échangera contre les membres de sa famille. — Indépendamment des hommes payés par le diocèse, la ville d'Albi entretenait 30 arquebusiers à pied sous les ordres du capitaine Bertrand. — Imposition pour la part du diocèse dans les frais d'entretien des compagnies Montmorency, Joyeuse et Cornusson. — D'Aubijoux reçoit commission de Montmorency pour la formation d'une compagnie de cheveu-

légers à Rabastens, Lisle et Gaillac. Il écrit aux consuls de ces villes : « Si estes délibérés hobeir se ne sera que huict ou dix jours pour le plus que aurés des hostes, sinon se pourroit bien estre pour plus lonc temps. Vous savés que je suis vre amy et comme tel je vous parle librement et peult estre tels aultres que auriés regret en moy. Vre affectionné voisin et amy à jamais, DANBOYSE (Castelnau de Bonnafous, le 7 décembre) ». — Requête en décharge par les habitants de Fréjairrolles, Fauch, Lamillarié, Labrugairielle, etc., réquisitionnés pour l'entretien de la garnison de Lombers. — Compte, par les consuls de Gaillac, des dépenses occasionnées à cette ville par la présence de la compagnie d'Aubijoux. Le comte y séjourna du 24 au 28 décembre et logea chez Roch Combettes. Le guidon Montfa resta six jours. — Dépenses du comte à Rabastens du 28 au 31. — Montre de la compagnie à Albi : George d'Amboise sieur de Cazebon; Antoine de Vezeraïl, lieutenant; Gaspard de Lagenyé, enseigne, et quarante-sept cheveu-légers, savoir : Loys de Nogaret, Pierre de Brassac, Antoine de Génibrouse, François de Bonfontan, Antoine de Pelemourgues, Jacques de Cabrol, Salomon de Labro, François de Guillhot, Antoine Dassier, Raymond Daudouyn, François de Montarnaud, Olivier Albert, Pierre de Sénagats, Pierre-Mathieu de Latour, Pierre de Montaignac, Bernard de Lamy, Antoine Vayssière, Pierre Martisses, Arnaud de Vezeraïl, François de Perrin, Jean Lemosin, Antoine de Fréjairrolles, Barthélemy Barreau, Benoit Dassier, François de Brassac, Gabriel de Lagenyé, Jehan Gayrard, Jehan Bastien, Jacques Fourès, Jacques Passemar, Antoine Du Terrail, Joseph Fayyé, Franc de Montmajour, Pierre de Saint-Amans, Jacques Dupuy, Barthélemy Fabry, Henri de Boissezon, Barthélemy Ymbert, François Raffel, Antoine Ramondy, Jacques Ramondy, Jehan Bès, Jehan Larocque, George Maisse, Antoine Saintoir et Cabrol. Il y a trois montres de cette compagnie, en juin, juillet et août. — Solde des compagnies de 50 hommes commandées par les capitaines Antoine Crespon sieur Du Dour, de Pailharet-Miramont, Bertrand Denat et de Lasalle qui avait pour enseigne Antoine de Labistour.

C. 850. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1581-1584. — Guerre et affaires militaires. — Imposition de 3,814 écus sur le diocèse pour sa part des 18,766 que le Roi lève pour l'entretien des troupes du Languedoc. — Lettre de Montmorency à l'évêque d'Albi (Agde, 19 juin 1581) : Il est très-marri des infractions à l'édit et il veut qu'on inflige des punitions exem-

plaires; mais il faut que les protestants en fassent autant de leur côté. Veillez, dit-il, à la conservation d'Alban qu'on a voulu surprendre. — Ordonnances de Montmorency (Agde, 20 juin 1581), sur la requête du syndic et des diocésains d'Albi : faisant inhibition et défense à tous gentilshommes, consuls et communautés de favoriser, retirer ou recéler les contrevenants à l'édit, leur ordonnant au contraire de les saisir et livrer à la justice; — portant défense de faire ou même réparer aucune fortification; — donnant commission à l'évêque de faire exécuter l'édit dans son diocèse et de livrer tous les transgresseurs à la justice. — Imposition pour la réédification de la tour de Cordouan. — Les consuls de Gaillac demandent, par exprès (14 nov. 1582), qu'on leur envoie le prévôt diocésain pour entendre et faire exécuter un capitaine pris par les soldats de Senouillac. — Requêtes de plusieurs communautés pour être remboursées des dépenses occasionnées par le passage du capitaine Du Dourn. — Instructions données par le Roi à M. de Rieux, gouverneur de Narbonne, qu'il charge de parcourir le Languedoc pour conseiller aux partis l'apaisement et la concorde. Il ne doit voir Montmorency et Joyeuse qu'après sa tournée (26 décembre 1583). — Commission adressée par Montmorency à l'évêque d'Albi pour qu'il fasse faire bonne et sûre garde dans son diocèse à cause des courses continuelles des perturbateurs du repos public (janvier 1584). — Requête à Joyeuse pour un emprunt dont le produit était destiné à couvrir les frais occasionnés : 1° par la conduite du canon à Lagardeviaur et Villeneuve du Tarn, localités qui avaient été surprises par « les voleurs »; 2° par des arrestations et l'exécution de perturbateurs du repos public; 3° et par la poursuite de procès en instance. — Le viguier Fontvieille annonce (3 décembre 1584) ses succès sur les perturbateurs dans les environs d'Albi et il conseille de faire bonne garde.

C. 851. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 26 pièces, papier.

1585-1586. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnance de Montmorency pour une imposition destinée à payer la dépense occasionnée par la reprise de Villeneuve du Tarn au capitaine Bonneval et pour payer au capitaine Bacou la reddition de Lescure. — Le secrétaire de Montmorency, qui a été employé dans les négociations avec Bacou, demande une récompense. — Lettres patentes relatives au logement des troupes que le Roi fait lever en Languedoc et qui doivent être conduites dans les environs de Paris. — Le syndic Laurenti se plaint des brigandages que commettent les hommes de la

compagnie Lavalette, colonel de l'infanterie du Languedoc. — Lettres de l'évêque au prieur d'Ambialet et du syndic à Montmorency, relatives à la garde de ce poste important. — Enquête pour constater la ruine de Trébas. — Le consulat d'Orban, dont la ruine est complète, demande à être mis au rôle des lieux occupés pour ne pas payer d'impôts. — Mirandol, foulé par le passage des gens de guerre, demande une indemnité. — Le parlement de Toulouse, sur la requête de Tristan de Castelnau, ordonne par arrêt que la garnison de Lombers sera entretenue par le diocèse. — Dépenses occasionnées par l'armée que le sénéchal Cornusson conduisit dans le diocèse pour la reprise des lieux occupés. — Pendant la réunion des États de la province à Castelnaudary, au mois d'octobre 1586, Joyeuse convoqua une assemblée particulière (28 octobre) chez messire Alexandre de Bardis, évêque de Saint-Papoul, où se trouvèrent les évêques de Lodève et de Lavaur, le vicaire général de Toulouse et tous les députés du Tiers présents aux États. Le maréchal leur fit entendre qu'il avait vu l'amiral, son fils, à Gaillac, qu'il avait conféré avec lui pour le bien du pays et qu'il lui avait fait promettre de venir dans peu de jours avec son armée dans l'Albigeois. Il leur conseilla donc de tenir tout prêt pour le recevoir. Le lendemain 29, le syndic général annonça cette nouvelle aux États et demanda les moyens de pourvoir à la solde, à la nourriture et à l'approvisionnement de l'armée dès son entrée dans ce pays. L'Assemblée déclara qu'il serait pourvu à tout et vota d'abord 50,000 écus à livrer aussitôt que l'armée serait dans la généralité de Toulouse. — Du 5 novembre, l'amiral écrit qu'il dirige son armée sur Salvagnac. — Rôle du pain fourni, au mois de décembre, aux hommes employés à démolir la ville et le château de Salvagnac.

C. 852. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

1587. (Premier semestre.) — Guerre et affaires militaires. — Attestatoire par Dominique de Burtà, juge de Lautrec pour le roi de Navarre, que cette ville est entourée de rebelles et qu'il est impossible d'en sortir sans grand danger. — Conventions entre le syndic du diocèse d'une part; Henrie d'Ossun, vicomtesse de Labatut, et noble Maffre de Janin seigneur de Gabriac, d'autre part, pour la garde de Mauriac dont se chargent lesdits seigneurs. — Mêmes conventions pour la garde de Campagnac avec Paul de Bonfontan sieur de Mazières, Jean de Clergue sieur de Linardié et Antoine Roquefeuil, baron de Grandval. — Certificat de Louis de Voisins, seigneur et baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, constatant qu'il a logé pendant deux jours à Fenols,

avec sa compagnie, en allant au secours de Lombers. — Demandes en remboursement de frais de guerre par les consulats de Fenols, Lasgrais, Florentin, Fraissines ruiné par le passage de l'armée de Joyeuse, Puygouzon qui logea la compagnie Verdalle commandée par le capitaine Laubaresses allant au secours de Lombers, Cambon, Sieurac, Milhavet, Valence, etc. — Commission des généraux des finances au viguier pour faire relever de suite la brèche faite par la pluie au château de Lombers. — Lettre des mêmes officiers sur les moyens de se procurer l'argent pour cette réparation. — Procès-verbal de la visite des lieux par deux maîtres maçons : il y a à refaire 128 cannes carrées de muraille de 7 palmes d'épaisseur et 32 cannes, vers le haut, de 3 palmes 1/4; il faut, vers le milieu de cette muraille, quatre fenêtres mortes; plus, à la fausse braie 16 cannes de muraille en longueur et 2 en hauteur de 5 palmes d'épaisseur, sans y comprendre le revêtement, et en toute ladite fausse braie il y a à refaire 32 cannes carrées. Le tout coûtera environ 1,000 écus. — Procès-verbaux de l'adjudication des travaux de Lombers. — Lettre des consuls de Cordes à l'évêque : il leur faut des arquebusiers pour garder leur ville; mais ils n'ont pas d'argent; que l'évêque avise au moyen de leur procurer 200 écus. — Joyeuse écrit (16 avril) que le Roi a convoqué les États à Carcassonne pour faire voter les impositions qui lui seront nécessaires pour lever la forte armée qu'il se propose d'envoyer dans le pays. Il faut sans faute y envoyer une députation. — Enquête et attestatoire sur la ruine d'Ambialet. — État des lieux occupés par les rebelles et de ceux dont on ne peut recouvrer ou qui ne peuvent payer les impositions : Réalmont, Curvalle, Saint-Salvi, Massugniès, Alban, Paulin, le Travet, Laroque, Lombers, Laboutarié, Sieurac, le Bruc, Rônel, Saint-Antonin, Saint-Lieux, Romégoux, Fauch, Campagnac, Lasclottes, Gaicre et Trébas. Sont ruinés : Padiès, Salvagnac, Mouzieys, Teulet, Bellegarde, Fréjairrolles, Saint-Benoît, Poulan, Orban, Lamillarié, Pouzols, Puycelsy, Penne, Valence et Ambialet.

C. 853. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 45 pièces, papier.

1587. (Deuxième semestre.) — Guerre et affaires militaires. — Arrêt du parlement de Toulouse ordonnant à Jean d'Amoure et à Guillaume Frausseilles de démolir les fortifications qu'ils ont élevées autour de leurs maisons, et chargeant de l'exécution les consuls de Gaillacet de Lisle. — Pièces relatives aux travaux en cours d'exécution au château de Lombers. Le gouverneur Tristan de Castelnau avait été chargé de faire faire la répa-

ration, à défaut d'adjudicataire. Ordonnances pour lui faire délivrer des fonds pris sur les revenus de la baronnie. — Défense du pays : lettres des généraux des finances à ce sujet ; visite des lieux pour reconnaître les travaux à faire d'urgence aux fortifications. — Conservation de Cordes ; correspondance à ce sujet : Labastide écrit à l'évêque qu'il ne peut prêter de l'argent aux habitants parce que sa bourse est vide et qu'il ne connaît personne en état de le faire ; ordonnance de Joyeuse et de l'évêque d'Albi pour la garde ; requête des Cordais au Roi pour avoir les moyens de lever une compagnie et renvoi de cette requête à Joyeuse ; on leur donne 504 écus des deniers royaux. — Inventaire de la poudre et des munitions déposées dans le magasin du diocèse ; achat de poudre et de munitions à Toulouse. — Lettres patentes et ordonnance des généraux des finances pour la levée de 15 écus par paroisse dans la généralité de Toulouse, avec autorisation de prendre au besoin l'argent des églises et d'aliéner leurs biens. — Lettres missives : du comte d'Aubijoux aux diocésains (16 juillet) ; il est marri de la peste qui désole le pays ; il faut pourvoir à ce que les troupes qu'il a levées, sur la demande de l'Assiette, et qui sont déjà à Gaillac sous la conduite de Montfa, soient soldées et entretenues ; — du sénéchal Cornusson à l'évêque Médicis ; il avait été chargé d'escorter avec sa compagnie les députés aux États, et il n'a pu à temps réunir ses hommes pour aller au secours de Murasson ; — de Corneillan, évêque de Rodez, au même ; son frère devait aller aussi au secours de Murasson, mais il n'a pas été prêt à temps ; — du capitaine Montauban au même, pour lui donner des nouvelles, de Dénat, sur la marche de l'ennemi ; — des députés aux États, Maignen et Blanchi, aux consuls d'Albi, relativement aux préparatifs pour la défense du pays ; — du sénéchal Cornusson à l'évêque qu'il prie de le tenir exactement au courant des mouvements de l'ennemi, surtout de la marche de Montgommery, et de ne pas épargner les messagers, qui doivent prendre des directions convenables ; — des députés Maignen et Blanchi au même et aux consuls d'Albi, sur ce qu'on dit aux États des progrès de l'ennemi sur les bords du Tarn ; — des consuls de Mondragon au même, annonçant que les troupes de Castres sont aux environs de Serviès, que le baron d'Ambres partant jeudi (18 octobre) de Lautrec est allé dîner à Graulhet et de là s'est rendu à Ambres ; — d'Ambres aux consuls d'Albi, pour protester de son dévouement ; — des consuls de Mondragon à ceux d'Albi, pour annoncer l'arrivée de Montmorency à Castres (27 octobre) ; — de l'évêque Julien de Médicis à d'Ambres ; il n'a pas pu faire parvenir, aussitôt qu'il

l'aurait voulu, les ordres adressés aux capitaines Du Dourn, de Souel et de Cantalauze ; il demande des nouvelles de ce qui se passe du côté du baron ; — du même à Cantalauze pour lui dire de se tenir prêt, avec les deux autres capitaines, à aller où d'Ambres commandera ; — de Cantalauze à l'évêque ; il a rejoint le grand prieur et d'Ambres et va à Castelnaudary ; il se propose de revenir ensuite dans l'Albigeois ; il faut tout préparer et se bien fortifier. — Délibération de l'Assiette pour l'entretien d'une garnison à Dénat et Labastide, sous les capitaines Saint-Amans et Montauban. — Vidimus des lettres de commission adressées par le maréchal de Joyeuse à d'Ambres, pour commander dans le diocèse en son absence et celle de l'évêque.

C. 854. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1588. — Guerre et affaires militaires. — État des intérêts payables aux habitants du diocèse qui ont fourni des vivres et des munitions à l'armée du feu amiral et aux compagnies envoyées au secours de Lombers. — Articles de la trêve d'un an, dans le Languedoc, approuvée par Montmorency et Joyeuse « pour la conservation du laboureur et de ce qui dépend du labourage et ménagerie, pour tous les sujets du Roi. ». — Mémoires donnés aux députés du diocèse envoyés à Cordes pour s'entendre avec ceux du Rouergue sur l'exécution de la trêve entre les deux pays. — Ordonnance du maréchal de Joyeuse pour la levée de 6,783 écus, part du diocèse dans l'impôt destiné à entretenir des gens de guerre, afin d'assurer la liberté du commerce et du labourage. — Procès-verbal d'une assemblée tenue à Albi entre les deux partis, pour l'exécution de la trêve et la réparation des attentats déjà commis. Étaient présents, pour les catholiques : Pierre de Lapanouse de Miremont sieur de Palhairret, Jacques Maignen d'Albi, et Pierre Moysset, de Lisle ; et pour les protestants : Jehan de Cassagnes, prévôt de Réalmont ; Pierre de Milhon, bourgeois de la même ville, et Jehan Delcros, bourgeois de Lombers. — Inventaire des poudres emmagasinées dans la tour de l'église Saint-Salvi d'Albi. — Réquisition du procureur général et ordonnance du parlement de Toulouse, pour que le capitaine Dupuy et autres chefs huguenots faits prisonniers par le capitaine Savignac, de la garnison de Lisle, soient livrés au prévôt du diocèse. — Indemnité de 45 écus à un soldat blessé à l'affaire de Saint-Paul. — Répartition de 400 arquebusiers à pied entre les garnisons du diocèse. — Ordonnance d'Ambres pour la levée et l'entretien de 400

hommes de pied formant deux compagnies, sous les ordres des capitaines Lasalle et Barbaste. — Commission du même pour l'augmentation de la garnison de Saint-André. — Ordonnance pour la conservation des animaux servant à l'agriculture, en exécution d'une délibération prise par les députés des deux partis. — Extrait du cahier présenté à Joyeuse par les gens des trois États du Languedoc, assemblés à Limoux en novembre 1588, en ce qui concernait la trêve du labourage, la défense à faire aux gentilshommes et autres de donner retraite ni aide aux rebelles, et la confirmation de l'union catholique arrêtée aux derniers États. — Réclamation de Jehan de Boyssière, sieur de Carcenac, qui s'était rendu caution, pour l'Albigeois, de deux canons et une coulevrine que le Rouergue avait prêtés au diocèse d'Albi et qui n'avaient pas été rendus. — Rôle des gentilshommes volontaires de la compagnie d'Ambres, logés à Valence. — Compte des dépenses avancées par la ville d'Albi pour aller chercher le canon en Rouergue et pour les pionniers conduits à Alban. — La population de Cordes ayant été presque entièrement détruite par la peste (1587), le capitaine Jacques Barbaste se jeta dans cette ville, malgré le danger, avec 65 hommes de la compagnie Royre, pour la conserver au Roi. On lui avait promis, ainsi qu'à ses hommes, une récompense qu'il réclame. Injonction par Joyeuse à l'Assiette, de délivrer cette récompense.

C. 855. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1588-1589. — Guerre et affaires militaires. — Moysset, consul de Lisle et capitaine pour le service du Roi, est l'un des commissaires nommés pour l'exécution de la trêve dans le diocèse. — Il fait une enquête sur la plainte des habitants de Parisot et de Saint-Urcisse. — Réponses à ses représentations par les sieurs Reyniès et Laverne. Le premier prétend que le commissaire fait naître des désordres, que les laboureurs ne se plaignent qu'à son instigation, et que, pour les soutenir, il a bâti un fort dans sa terre de Salvagnac; « que les paysans travaillent, dit-il, et il ne leur sera rien fait, mais s'ils suivent les soldats, je les ferai pendre et tuer »; l'autre fait les mêmes reproches à Moysset; il tiendra tout ce qu'il a promis; mais, dit-il, « vous ressemblez les anguilles de Melun, vous criez devant qu'on vous escorche ». — Lettres : des consuls de Rabastens, Gaillac et Albi, à Moysset, relatives à des prises de bétail; — d'Ambres, au même, sur du bétail à conduire à Valence; — du même au même, relativement à des courses faites sur le domaine

d'Ambres. — Compte de Moysset : recettes, 30 écus; dépenses 125 écus 36 sous.

C. 856. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1589. — Guerre et affaires militaires. — Requête d'un pauvre homme de Saussenac, blessé en conduisant par la grand-côte d'Albi, l'artillerie venant de Lédergues. — Rôle des volontaires logés à Valence, pendant le siège de Réquista. — Requête du chirurgien Pierre de Laroture, qui a pansé le prisonnier Pezous, grièvement blessé. — Le baron d'Ambres répartit, pour le mois de février, 60 arquebusiers entre les garnisons : Lombers, où commande Serviès, 25; Villefranche, 4; Ambialet, 3; Laguëpie, où commande Puymerlhe, 3; Cordes, 16, sous le commandement du capitaine de Soelh, premier consul; le fort de Montsalvi, gardé par le capitaine Bones, dit Verdou, 2; le reste, au capitaine Montauban, chargé de faire couper et fossoyer les gués et passages du Tarn, pour empêcher les hérétiques de passer, et 10 écus pour les hommes qui feront ce travail. — Même organisation pendant les mois de mars, avril et juin; mais il y avait de plus les capitaines Guillaume Durand, sieur du Mas-Nadal; Jehan Bonet, dit Laporte, placé au château de Verdun, près de Plaisance, avec 6 hommes; Cantalauze, au fort de Saint-André, avec 9 hommes, et 8 au fort de Dénat. — Inventaire des poudres, boulets et cordages d'artillerie du diocèse. — Ordonnance du baron d'Ambres portant défense de trafiquer et d'avoir aucune relation avec l'ennemi. — Réclamations relatives aux emprunts forcés faits sur les biens des protestants. — État des intérêts à payer par suite du retard apporté dans le paiement des vivres fournis à l'armée de l'amiral. Cet état monte à 446 écus. — Requête du capitaine Montauban demandant le remboursement des dépenses par lui faites à Dénat.

C. 857. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1590. — (Premier semestre.) — Guerre et affaires militaires. — Trêve du labourage, pour l'année, conclue entre Montmorency et Joyeuse. — Autre trêve d'un an conclue en février. — Ordonnance de Guillaume de Joyeuse, portant défense d'assembler des gens de guerre. — Lettres : des consuls de Réalmont au syndic des royalistes, pour provoquer une réunion des deux partis audit Réalmont, afin d'aviser aux moyens de pourvoir à l'entretien des garnisons et de vivre en paix; — du sieur de Comelle au viguier, pour lui

représenter le triste état des lieux de Lagardeviaur et Montirat, sollicitant une réduction d'impositions; — du viguier à M. de Combettes, bourgeois de Gaillac et syndic du diocèse, relativement à une fourniture de charrettes et aux impositions; — du sieur Clédier au même, à l'occasion des désordres et des pillages que commettent les troupes du côté de Lisle; cette ville est sur le point d'armer les paysans. — Ordonnance de Joyeuse, en conformité d'une décision des États de la Ligue, pour lever par anticipation les deniers des tailles, afin de pourvoir aux besoins de l'armée catholique. — Délibération des États du Rouergue portant qu'on exercera des poursuites contre Carcenac, pour obtenir la restitution des canons qui ont été prêtés sous sa caution aux Albigeois. — Florentin réclame le remboursement de dépenses de guerre. — Ordonnance d'Antoine Scipion de Joyeuse, pour une levée extraordinaire de 300 arquebusiers sur le diocèse, à 3 écus $\frac{1}{3}$ par mois, lorsqu'ils sont en campagne, et à un écu, lorsqu'ils seront inoccupés. — Ordonnance du maréchal de Joyeuse, sur une requête du syndic, relative à une imposition pour l'entretien des garnisons. — Lettres : des capitouls de Toulouse aux consuls de Gaillac, sur la prise de Montastruc, par les protestants, et sur l'envoi de troupes pour le reprendre; — du viguier et des consuls d'Albi, sur le même sujet; — du baron d'Ambres aux consuls de Gaillac, même sujet; — du viguier et des consuls d'Albi pour la réunion des douze villes, sur la nouvelle de la prise et de l'incendie de Serviès; — des mêmes, aux consuls de Gaillac, sur la prise du Verdier; — des mêmes, au syndic de Combettes, sur la prise de Laboubène; — du baron d'Ambres, aux consuls de Gaillac, pour démentir le bruit qu'il y a trêve conclue entre les partis; — des consuls de Rabastens et de Puycelsi, relativement à ces bruits de trêve. — Pierre Janin, sieur de Gabriac, réclame une indemnité de 800 écus pour l'équipage de son père, lieutenant de la compagnie d'Ambres, qui fut tué à Rabastens. — Défense, par le baron d'Ambres, de faire des courses dans les campagnes du Rouergue.

C. 858. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1590. (Deuxième semestre.) — Guerre et affaires militaires. — Trêve du labourage conclue entre les deux partis, au mois d'août, dans la ville de Lautrec où se trouvaient des députés des villes d'Albi, Castres, Lautrec, Réalmont et Mondragon. — Lettres adressées aux syndics, aux receveurs et aux administrateurs du diocèse, par les sieurs de Puymérilhe, de Capelle, de

Chalabre et autres, relatives aux affaires militaires. — Requête du diocèse relative aux désordres des gens de guerre, à la difficulté de lever les tailles et aux craintes de ceux qui ont eu les biens des hérétiques. Cette requête est adressée à Joyeuse et il répond en marge : « J'entends que les soldats se comportent bien, qu'ils facilitent la levée des tailles et que ceux qui ont des biens des protestants en jouissent en toute sécurité et liberté. Je connais l'affection des diocésains et leur zèle pour l'honneur de Dieu et le service du Roi; je les prie d'y persister ». — Lettres du viguier au syndic Combettes relatives à une réquisition de charrettes par Joyeuse, à la solde de la garnison de Lombers, etc. — Trêve du labourage arrêtée au mois d'octobre, à Lacrouzette, entre les diocèses de Lavaur et Saint-Papoul. — Les consuls de Puycelsi au syndic Combettes et celui-ci au viguier, sur les courses des huguenots dans les environs de Puycelsi où ils enlèvent le bétail. — Nouvelle trêve du labourage conclue en novembre et approuvée par Scipion de Joyeuse. — Remontrances par les États du diocèse d'Albi au maréchal de Joyeuse sur la misère du pays : « Le Tiers-état est ruiné, il ne peut plus payer les impositions, il faut absolument une trêve générale et si elle n'est pas accordée il est à craindre qu'il y ait des défections ». — Compte présenté par Gabriel Corras, de Réalmont, des deniers par lui reçus et dépensés dans le diocèse pour le parti tenant pour le Roi.

C. 859. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1591. (Premier dossier.) — Guerre et affaires militaires. — Correspondance relative à l'administration de la guerre. — Requête des diocésains et ordonnance de Joyeuse pour une imposition extraordinaire destinée à rembourser des emprunts faits pour la guerre. — Commission et instructions pour une imposition votée par les États tenus à Castelnaudary par ordre du duc de Mayenne. — Trêve du labourage conclue à Cordes au mois de mars entre le Rouergue et l'Albigeois. — Enquête sur l'état misérable d'Ambialet. — Trêve du labourage entre les deux partis, conclue à Puylaurens le 42 avril. — Délibération des États du Rouergue relative aux canons que ce pays avait prêtés aux Albigeois sous la caution de Carcenac. L'affaire était en instance. — Ordonnance de Joyeuse pour faire respecter les récoltes que l'on pillait impunément. — Ordonnance du viguier : attendu que plusieurs gentilshommes, capitaines et autres, font élargir les prisonniers saisis d'autorité de justice pour crimes, vols, meurtres, etc., il fait défense au prévôt de les élargir sans l'ordre exprès d'un officier royal et

de quatre gradués d'Albi, de Gaillac, de Cordes ou de Rabastens, sous peine d'en répondre à justice. Même défense au géolier.

C. 860. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1591. (Deuxième dossier.) — Guerre et affaires militaires. — Achat de chevaux par le diocèse pour l'armée de Joyeuse. — Requête du chirurgien Laroture pour soins donnés à un blessé. — Indemnité à Mathieu Seguy, secrétaire du baron d'Ambres, chargé de la solde des troupes. — Convocation des villes-maitresses pour délibérer sur les moyens de faire respecter la trêve du labourage. — Ordonnance de Joyeuse relative à l'entretien et à la subsistance des gens de guerre. — Instructions données aux députés catholiques qui doivent aller conférer avec les députés royalistes sur la trêve pour le soulagement du peuple. Procès-verbal de l'assemblée de ces députés tenue à Réalmont, le 18 septembre, chez Guillaume Barrau, marchand. Articles arrêtés et répartition sur les communautés royalistes des deniers nécessaires pour l'entretien de 130 hommes accordés aux protestants pour faire respecter la trêve. Approbation de ces articles et de la répartition par le baron d'Ambres, gouverneur des trois diocèses sous l'autorité de Joyeuse. — Traité de paix entre le diocèse et le baron de Laguëpie. — Reddition de Campagnac, qui appartenait à Paulin et était occupé par les catholiques. Traité avec les habitants pour l'observation de la trêve. — Lettre du viguier relative à la trêve d'un an conclue au mois de novembre. — Attestatoire par le juge de Monestiès, domaine de l'évêque d'Albi, pour constater l'état déplorable de la commune du Suech où les terres sont sans culture et qui manque de bétail (sceau plaqué, fruste, aux armes de l'évêque d'Albi. Légende : SCE : DE LA COR TEMPORE DALBY). — On avait envoyé à Monestiès deux chevaux pour l'agriculture; mais l'un était sourd et l'autre aveugle; les consuls écrivent que personne n'a voulu s'en charger; cependant on les nourrira du mieux qu'on pourra. — Lettre des consuls de Penne : leurs terres sont sans culture par le manque d'hommes, les uns ayant été tués par le fer, les autres par la faim, et cependant on menace de poursuivre la communauté pour les tailles. Ils demandent une décharge des impositions et qu'on mette une garnison dans le château, aux frais du diocèse, puisqu'il n'y a plus d'hommes pour le garder.

C. 861. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 19 pièces, papier.

1592. (Premier semestre.) — Guerre et affaires TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

militaires. — Mémoires donnés aux députés chargés de représenter le diocèse aux États de Castelnaudary. — Commissions et ordonnances de Joyeuse relatives : à la liberté des relations commerciales; — à la levée sur le diocèse d'une imposition extraordinaire de 13,663 écus; — à une réquisition de 76 pionniers et 46 chevaux; — à la réparation du château de Lombers, la ville étant occupée par les huguenots. — État des réparations à faire à ce château, dressé sur la demande du viguier par le sieur Isaac de Gach, seigneur de Varagnes. — Les consuls de Vieux écrivent que leur ville a été le point de mire des attaques de l'ennemi; il s'est contenté de piller les environs; cependant ils demandent une garnison diocésaine. — Les États de Toulouse, réunis sur la convocation de Mayenne, votent une imposition de 53,276 écus sur le diocèse d'Albi, pour les dépenses de guerre de ce diocèse, les dettes, les indemnités réclamées par les communautés et les particuliers, etc. — Ordonnance du baron d'Ambres portant défense de prendre le bétail, de saisir ou rançonner les laboureurs, sous peine de la vie (cachet aux armes). — Requête du consul Delmas, de Cadalen : il a été arrêté par ceux de Lombers, en venant à l'Assiette, et rançonné à 200 écus; il demande le remboursement de cette somme et des dépenses que sa captivité lui a occasionnées. — Inventaire de l'artillerie et des ustensiles de guerre en dépôt au boulevard de la Violette, des poudres, boulets et cordages qui se trouvent dans l'arsenal de la tour Saint-Salvi.

C. 862. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1592. (Deuxième semestre.) — Guerre et affaires militaires. — Département sur les villes et lieux de l'Union catholique dans le diocèse d'une réquisition de 550 pionniers, 30 charrettes et 200 paires de bœufs, mules ou chevaux, faite par Joyeuse. — Ordonnance du même seigneur portant défense de prendre le bétail ou les fruits de ceux du parti contraire, sans son ordre ou celui du baron d'Ambres. — Autre ordonnance prise sur la requête des diocésains et portant défense de retenir les biens de ceux du contraire parti, sous le prétexte qu'on les a reçus en don ou autrement; ils doivent, au contraire, jouir paisiblement de ces biens. — Convocation des députés des deux partis à Graulhet pour arrêter la trêve du labourage. — Certificat de Joyeuse constatant que c'est par son ordre que l'artillerie et les munitions qui se trouvaient dans la tour Saint-Salvi ont été transportées à la Berbie. — Réquisition de 40 setiers d'avoine sur Penne. — Solde de 34 quintaux de poudre à canon et 3 quintaux 99 livres de poudre d'arquebuse achetés

par le diocèse à la ville de Toulouse. — Ordonnance du baron d'Ambres au prévôt pour rechercher, par lui-même et par ses archers, les individus qui sont restés chez eux où ils sont inutiles, et les envoyer à l'armée de Joyeuse devant Villemur. — Mémoire donné aux députés d'Albi envoyés à Lautrec pour délibérer sur la trêve du labourage et la réparation des attentats commis de part et d'autre. — Délibération des États de la province qui prennent fait et cause pour le diocèse d'Albi dans l'instance intentée par le Rouergue, relativement aux canons prêtés et dont l'un avait été perdu à Villemur. — Les habitants de Montans réclament le remboursement de la dépense à eux occasionnée par le logement des gens de guerre lors du siège de Villemur. — Compte d'une dépense de 6,338 écus pour fournitures et avances faites par le diocèse à l'armée de feu Guillaume de Joyeuse devant Villemur.

C. 863. (Liasse.) 4 pièce, parchemin; 25 pièces, papier.

1593. (Premier dossier.) — Guerre et affaires militaires. — Enquête sur un vol de bétail, près de Réalmont. — Trêve du labourage conclue au mois de mars. — Les États, réunis à Carcassonne par ordre de Mayenne, accordent une imposition de 52,916 écus au diocèse d'Albi, pour l'entretien des gens de guerre et le paiement des dettes contractées par ce diocèse pendant que l'armée de Joyeuse était dans le pays pour la réduction de Laguëpie, Campagnac et pour le siège de Villemur. — Vente des grains emmagasinés pour les besoins de l'armée de Joyeuse et répartition du produit entre les créanciers du diocèse. — Dépenses pour l'entretien des garnisons de Villefranche, Laboutarié où commandait le capitaine Pierre Moussels avec 42 hommes, Gaicre, Labessière et Pouzols. — Procès-verbal des délibérations des commissaires de la trêve, dans les trois diocèses, réunis à Lautrec, en avril et mai; plaintes réciproques des deux partis; audition de Horace de Birague, évêque de Lavaur. — Ordonnance de ces commissaires sur une prise de bétail à Aussac. — Imposition extraordinaire de 70,000 écus accordée par les États de la province; quittance de 4,168 écus, du trésorier de la guerre, sur le terme dû par le diocèse. — Ordonnance des commissaires de la trêve pour le diocèse d'Albi réunis à Rouffiac: ils fixent le lieu où les consulats de chaque parti verseront les deniers des impositions. — Condamnations pour prises de bétail prononcées par les mêmes commissaires réunis à Réalmont.

C. 864. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1593. (Deuxième dossier.) — Guerre et affaires militaires. — Solde des garnisons de Villefranche, Laboutarié, Gaicre, Labessière et Pouzols. — Procurations de sire Jehan Costecaude, marchand, et Albine, notaire de Rabastens, pour toucher ce qui leur revient de la vente des blés. — Autre de Jehan Delherm, syndic diocésain l'année précédente, pour toucher le reliquat de son compte. — Quittances des termes échus de l'imposition de 70,000 écus. — Ordonnance des commissaires de la trêve, réunis à Rouffiac, sur le paiement des décimes. — Poursuites contre le sieur Ricard, de Lombers, praticien, pour vol de bœufs. — Requête du syndic au cardinal de Joyeuse. Au mois d'août de l'année précédente, le père du prélat avait ordonné la démolition des fortifications de Campagnac, dont les habitants faisaient continuellement des actes d'hostilité contre les catholiques. Cependant, le vicomte de Paulin, avec l'autorisation, disait-il, du cardinal, y jetait les fondements d'un grand édifice fortifié. La requête demande que le vicomte soit puni comme infracteur de la trêve. Le cardinal de Joyeuse répond par une ordonnance qui retire la permission donnée et prescrit le rasement du bâtiment commencé. — Jugement des commissaires de la trêve sur un prétendu vol de bétail fait au préjudice de la communauté de Morilhon, en Rouergue, par le sieur de Labarthe, demeurant dans son château de Labastidette, près Monestiés. — Rôle des habitants de Rabastens qui avaient prêté au diocèse 102 setiers de blé, à 16 livres, et 4 setiers de seigle, à 14 livres, pendant que l'armée de Joyeuse était dans cette ville et aux environs.

C. 865. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1594-1595. — Guerre et affaires militaires. — Requête du maître artilleur Massé, en paiement de ses peines pour l'année précédente: on lui accorde 4 écus. — Compte des médicaments fournis à deux prisonniers renfermés dans la Berbie. — Ordonnance des commissaires de la trêve, réunis à Saliès, prise sur la requête du syndic du clergé et portant défense d'apporter aucun empêchement à la perception des dîmes par les bénéficiers. — Autres ordonnances des commissaires sur des prises de bétail et signées Laprade, J. de Corras, de Fontvieille et Alary. — Autre ordonnance des mêmes commissaires, mais non signée par Corras, pour contraindre les habitants de Réalmont à payer la dîme au chapitre Sainte-Cécile d'Albi. — Les

commissaires de la trêve réclament l'enquête commencée par les officiers de Réalmont, à la requête de Jean Aves, sur le meurtre de son frère. — Acte de notoriété dressé sur la demande des jurats d'Andillac, pour prouver que leur commune a été prise par les huguenots au mois de juillet 1595, occupée par eux pendant quatre mois et rançonnée. — Remboursement des sommes empruntées par les habitants d'Albi pour solder la compagnie du capitaine Reboul, qui tenait garnison dans leur ville par ordre de Joyeuse. — Dépense faite à Villeneuve pour la garde d'un soldat de la compagnie Reboul, prisonnier pour meurtre. Ce soldat avait cassé la cuisse d'un coup d'arquebuse à un pauvre paysan inoffensif qui était mort de sa blessure. Les officiers de la compagnie voulaient que le coupable fut élargi et ils refusaient de le conduire à Albi. Thuriès, archer du prévôt, le gardait donc à vue dans la ville; mais il fut délivré lors de la surprise de Villeneuve par la troupe de Rustignac. — États mensuels de la dépense faite, du 4^r juillet au 31 décembre 1595, pour l'entretien des arquebusiers à pied, répartis dans le diocèse, par d'Ambres, sur l'ordre de Joyeuse, pour résister aux troupes de Ventadour.

C. 866. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1596-1597. — Guerre et affaires militaires. — Solde de la garnison de Carlus. — Des archers du prévôt escortent jusqu'à Lavaré le premier consul d'Albi, Laurenti, et M. de Ciron, se rendant aux États, à Toulouse; l'un de ces archers les suit jusqu'à Toulouse et fait le service près de leurs personnes. — Conférences entre le syndic du diocèse et le vicomte de Monclar, pour l'élargissement de onze prisonniers, détenus par ordre de Joyeuse depuis plus de six mois. — Poursuites contre les consuls en retard pour le paiement des impositions. — Lettres de convocation adressées aux consuls du gouvernement de Ventadour pour une assemblée, à l'effet de délibérer avec les députés de la Ligue, sur l'exécution de l'édit de réduction de la province sous l'obéissance du Roi. — Mise en liberté du consul de Monestiés, détenu par l'arriéré des tailles de sa communauté. — Conférence entre Joyeuse et Ventadour, pour l'exécution de l'article 49 de l'édit de pacification, en ce qui concerne les finances. Ces deux gouverneurs nomment des commissaires chargés de cette exécution. — Les trésoriers généraux, pour répondre à une lettre close du Roi, demandent un état des impositions levées sur le diocèse depuis 1589. — Requête du syndic et ordonnance de Ventadour pour la continuation de la

garde bourgeoise. — Arrêt de la Cour des Aides et Finances pour l'imposition de certaines sommes dues par la province à Jean Delom, ancien trésorier de l'extraordinaire des guerres en Languedoc. Albi est taxé à 127 écus, Lavaré à 520 et Castres à 585. — Lettre close du Roi aux habitants de la ville et du diocèse d'Albi (24 mai 1594), donnant créance au sieur de Saint-Félix, qu'il envoie dans toutes les bonnes villes du royaume, pour leur faire comprendre le danger d'une prochaine invasion et la nécessité de faire cesser les divisions et de s'unir contre l'ennemi commun. — Requêtes de plusieurs communautés voisines de Réalmont se plaignant d'exactions de la part des habitants de cette ville depuis la publication de l'édit de paix. — Entente entre les consulats des deux anciens gouvernements pour le paiement de l'arriéré des tailles.

C. 867. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1598-1599. — Guerre et affaires militaires. — Règlement de dépenses arriérées, notamment avec Malies, marchand à Albi, qui avait vendu de la poudre au diocèse, et avec la communauté de Puycelsi, qui avait entretenu une garnison de 50 hommes, que Joyeuse avait placée dans le château et qui n'avait rien reçu du diocèse, malgré la promesse faite aux habitants. — Lettres du sieur de Varagnes, capitaine du château de Lombers: il se plaint au viguier d'Albi de l'abandon dans lequel on laisse la garnison de ce château et il demande la solde de ses hommes; — il rappelle à l'Assiette diocésaine avec quelle fidélité son frère et lui ont gardé Lombers depuis trois ans, sans rien recevoir, et que le feu sieur de Varagnes est mort près de la personne du Roi, au service du connétable, et il demande qu'on lui vienne en aide de cinq ou six cents écus. — État des deniers extraordinaires imposés en 1599, pour payer les dettes de la guerre. — Les habitants de la vicomté d'Ambialet, qui est entièrement ruinée, demandent un délai pour le paiement des contributions. — Extraits des délibérations de l'Assiette relatives aux réclamations des consulats de Réalmont et Lombers, en matière d'impositions.

C. 868. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1600-1606. — Lettre du sieur de Carcenac, qui prie l'Assiette de prendre une résolution relativement à l'affaire des canons du Rouergue, dans laquelle il est caution. — Délibérations de l'Assiette sur des réclamations en matière d'impositions, faites par les con-

sulats de Réalmon et Lombers. — Arbitrage sur procès entre le baron d'Ambres et le diocèse relativement à des munitions que le baron avait achetées à Toulouse et qu'il avait cédées. La dette est réglée à 200 écus. — Extraits de lettres de Ventadour recommandant de faire bonne garde à cause des mouvements des troupes espagnoles. — Dire, par écrit, des diocésains, contre le grand-maître de l'artillerie, relativement à deux canons qui leur étaient réclamés. — Le sieur Pierre Cardon, marchand, à Albi, réclame une somme de 726 écus, pour 265 balles de pastel qu'il avait à Bordeaux et qui ont été saisies pour l'imposition destinée à la reconstruction de la tour de Cordouan, puis vendues aux Anglais. — Un notaire de Valence demande que le diocèse intervienne dans l'instance qu'il a entreprise contre les individus qui, malgré la paix, « sont venus pétarder sa maison et attaquer ses gens » — Lettre de Ventadour (31 mai 1605), relative à une tentative d'assassinat sur le Roi. — Enquête sur les dégâts occasionnés à Padiès par la guerre. — Le premier président Deverdun recommande à la bienveillance de l'Assiette le sieur de Brissac que le Roi a chargé de la garde du château de Lombers. — Pièces de l'instance en reddition de compte suivie par Maffre de Paul, consul de Gaillac et syndic diocésain, contre les anciens vivandiers de l'armée de Joyeuse.

C. 869. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1607-1615. — Guerre et affaires militaires. — Procès-verbal de la visite du consulat d'Alban pour constater les dégâts causés par le passage des gens de guerre. — Acte constatant que le sieur de Saint-Michel, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, gouverneur du château de Lombers, ne peut assister à l'Assiette parce qu'il est en Cour, ayant été appelé par le Roi. — Ordonnance sur les mesures à prendre pour s'opposer aux desseins des rebelles. — Rôle des garnisons du diocèse. — Requête des consuls de Penne relative à la garde du château. — Lettre du connétable de Montmorency recommandant de faire bonne garde, mais avec les précautions nécessaires pour que les protestants n'en prennent pas ombrage. — Productions pour justifier des dépenses du siège de Lombers contre le vicomte de Panat. — Logement de la compagnie du connétable dans le diocèse pendant quarante-cinq jours. Il y avait 64 maîtres. Imposition autorisée par les États de la province pour solder la dépense de ce logement. — Traité fait par le syndic, pour la fabrication de la poudre, avec les sieurs Georges Papalhou et Bernard Bernadou, d'Albi. — Requête des habitants de Fauch, dont la ville a été ruinée

d'abord par Panat, lorsqu'il prit Lombers, puis par les protestants et enfin par le duc d'Angoulême qui la reprit sur ces derniers. Ils demandent la vérification des dégâts, pertes et dommages, un soulagement à leur misère et par provision un secours de 3,000 livres.

C. 870. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 42 pièces, papier (4 imprimés).

1616-1618. — Guerre et affaires militaires. — Siège de Lombers. — Arrêt du parlement de Toulouse donnant permission aux habitants d'Albi de courir sus au vicomte de Panat et ses complices, qui se sont emparés par force du château de Lombers. — Commission de Montmorency au baron de Lescure pour lever des gens d'armes dans le diocèse, afin de s'opposer aux desseins du vicomte de Panat. — État de solde dressé par Lescure et visé par Montmorency pour un régiment de douze compagnies; montres et états de solde de l'infanterie et de la cavalerie. — Ordonnances de Montmorency imposant une avance de 30,000 livres au diocèse pour le siège de Lombers et une autre de 11,000 pour les munitions nécessaires (cachets aux armes). — Autres ordonnances du même seigneur relatives à la vérification des dépenses faites par le syndic du diocèse pendant le siège. — Renvoi par l'Assiette de Castres à celle d'Albi, d'une demande du sieur Dardenne, pour fournitures par lui faites aux assiégeants. — Quitances des 15,000 livres payées au sieur de Panat et arrêt du Conseil d'État pour l'imposition de cette somme. — Ordonnances et commissions pour l'imposition des 52,730 livres empruntées pendant les troubles occasionnés par la prise d'armes de Panat. — Requête du baron de Lescure au Roi relative au château de Lombers, état des lieux, réparation de ce château. — Arrêt du Conseil d'État relatif au règlement et au paiement des dépenses occasionnées par les troubles. — Demandes en indemnité: les habitants de Mailhoc et de Labessière-Candeil; Ramond Séré, d'Albi, à qui on accorde 12 livres, pour les services qu'il a rendus pendant le siège; Jean de Teyssier; la veuve Barbet, dont le mari a été tué à Fauch, etc.

C. 871. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1616-1620. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnance de Montmorency pour le délogement de 60 gendarmes de sa compagnie, logés à Rabastens. — Le sieur de Grèze, du Rouergue, avait levé des hommes dans les environs de Pampelonne et voulait s'établir dans le diocèse; Montmorency donne l'ordre de sonner le tocsin et de lui courir sus. — Réquisi-

tion par Saint-Michel, gouverneur de Lombers, pour la solde et l'entretien de la garnison du château. — Lettre missive de Montmorency pour presser le paiement de la contribution de guerre imposée au diocèse par les États de la province, — Ordonnance du même, pour l'entretien des garnisons de Lombers, Ambialet et Marssac. — Mémoire envoyé par le diocèse à Montmorency et au premier président de Toulouse sur le danger que courrait le pays si le château d'Ambialet, celui de Curvalle et autres tombaient au pouvoir de l'ennemi et sur la puissance que le sieur de Sully acquiert dans l'Albigeois. — Requête en indemnités par des soldats blessés à Fauch et dans d'autres combats, par les habitants de Fauch et par le nautonnier de Marssac. — Délibérations de l'Assiette relatives aux dettes du diocèse et à la comptabilité, — Ordonnance de Montmorency, sur la requête du syndic, portant défense aux protestants de Lombers de faire aucune fortification dans leur ville et de contraindre les catholiques à y faire garde. — Plaintes des habitants d'Audillac contre les oppressions et violences de Hugues de Lautrec de Salettes, consul de Cahuzac. — La garnison du château de Lombers est portée à 40 hommes, par ordre de Montmorency. — Reçu de 100 quintaux de poudre à canon délivrés sur l'ordre de Montmorency à Louis de Lescure, gouverneur de Lombers, par les capitouls de Toulouse. — Commission pour la réparation du château de Lombers. — Arrêt du Conseil d'État condamnant les habitants de la chàtellenie à faire les charrois pour cette réparation, pour le chauffage de la garnison, etc. Lettres d'attache, acte de signification, etc. — Requête des habitants de Cestayrois, en réparation des dommages à eux causés lors de la prise du château, par le sieur Prady, dit le capitaine Gaignague, son frère et leurs gens.

C. 872. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 38 pièces, papier.

1621. — Guerre et affaires militaires. — Prêt fait par le diocèse au sieur Pierre de Montoys, serrurier, natif de Mons, en Hainaut, résidant à Albi, pour l'établissement d'une forge à fabriquer des mousquets dans cette ville. — Arrêt du parlement de Toulouse qui transfère au Castelviel la justice de Lombers, ordonne l'arrestation des sieurs de Sénégats et Mongis, qui, en exécution de délibérations prises à La Rochelle et Montauban, se sont établis audit Lombers, et charge de l'exécution le baron de Lescure. — Ordonnances de Montmorency donnant pouvoir à l'évêque d'Elbène de lever 500 hommes de pied, pour les établir où il jugera

nécessaire, et à Lescure l'ordre de lever 20 maitres, pour la garnison du château de Lescure. — Mandements de l'évêque au profit des capitaines Jean de Bouzat, Hiérôme Dupuy, Antoine de Fontvieille sieur de Sausens, Antoine de Roquefeuil sieur de Lacrouzette, et Antoine de Verdun sieur de La Rissaudié, chargés de lever chacun une compagnie de 100 hommes. — Lettre du président Lemazuyer aux diocésains, sur les progrès des protestants et sur les moyens de les arrêter. — Emprunt de 1,200 livres par le diocèse. — Rôles des chirurgiens qui ont pansé les blessés à Lombers. — Ordre de Mayenne, du camp de Négrepelisse, de faire descendre tous les bateaux du Tarn jusqu'à ce lieu. — Montans a logé le baron de Lentin, avec 100 maitres, 160 chevaux et les laquais; les habitants demandent le paiement de ce logement. — Rôle des pionniers envoyés au camp de Lombers par les consuls du diocèse. — Délibération du diocèse portant que, le duc d'Angoulême étant venu sur le Tarn pour empêcher le passage de Rohan qui se proposait de se porter sur Montauban, il sera prié de reprendre aux protestants les villes de Réalmont, Lombers et Briatexte, et que tous les frais seront à la charge du diocèse. — Comptes de plusieurs dépenses de guerre, en pain, vin, munitions, etc.

C. 873. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1621. (Suite.) — Guerre et affaires militaires. — Montres et rôles de solde des 20 maitres levés au mois de juin, par le baron de Lescure, sur l'ordre de Montmorency, savoir : Pierre de Janin sieur de Gabriac, Benoit Dassier sieur d'Albiac, Jean de Roquefeuil sieur d'Arthès, Pierre de Courbiere sieur Delcros, Guy de Palemourgue sieur de Lagouzounié, François de Courtois sieur de Muret, Jean de Lacombe sieur de Cauzières, Bertrand de Vialette sieur de Ladevèze, Jean de Crespon sieur de Labastide del Doien, Pierre de Roquefeuil sieur de Lavaur; Jean de Marlhaves, capitaine; le chevalier de Lasalle, Marc de Nupces sieur del Puget; Pierre de Cathelan, écuyer; Bertrand de Costecaude, écuyer; Jean d'Alary, écuyer; Antoine Lebrun, écuyer; Elie Dupuy sieur du Castelviel; Jean d'Izarn, écuyer, et Antoine de Roquefeuil sieur de Mirandol. Antoine Berger était trompette. Compte de l'emploi des 30,000 livres empruntées par le diocèse pour s'opposer aux mauvais desseins des rebelles; montres et feuilles de solde des cinq compagnies diocésaines.

C. 874. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1621. (Suite.) — Guerre et affaires militaires. — Pièces à l'appui d'une enquête faite pour constater les pertes éprouvées par les habitants de Cestayrols : ordres émanés du Roi et du duc d'Angoulême lorsque les protestants de Saint-Antonin se jetèrent dans la Grésigne; certificat de Guy d'Elbène, cornette de la compagnie de cheval-légers de Monsieur, etc. — Lettres des consuls d'Orban relatives aux troubles. — Correspondance du viguier, datée du camp de Lombers, et faisant connaître aux diocésains les faits de guerre, la marche de Rohan, les besoins de l'armée, etc. — Rôle des blessés traités au château de Lombers. — État de ce qui a été pris par les troupes de passage dans la métairie de M. d'Aussaguel, au Bout-du-Pont. — Provisions fournies par Dénat et Labastide à l'armée du duc d'Angoulême devant Fauch; lettre de l'évêque d'Elbène à ce sujet, datée du château de Lombers. — Rôle des soldats pansés devant Fauch. — Inventaire des munitions qui se trouvent dans le château de Lombers. — Blessés de Fauch et de Lombers : M. de Mirandol, gendarme volontaire; M. de Castelrouge, fils de M. de Lasalle d'Arthès, aussi volontaire; M. de Padiès, enseigne de Lacrouzette; plusieurs gendarmes de la compagnie du Roi; Jacques Mazenty, prêtre de Cordes, soldat de M. de Verdun; M. de Montarnaud, volontaire; M. de Labastide, lieutenant du capitaine Bouzat; plusieurs gendarmes du sieur d'Elbène; des soldats des compagnies Lacrouzette et Verdun, etc., etc. — Comptes des chirurgiens qui ont pansé ces blessés, des médecins qui ont surveillé les pansements et des apothicaires qui ont fourni les drogues. — Comptes présentés par les consuls de Carlus, de Fenols, de Labastide-Montfort, pour le vin fourni à Lombers. — L'évêque écrit à Montmorency, à Gaillac, pour se plaindre des désordres dont se sont rendus coupables, à Cadalen, les compagnies du chevalier de Montmorency qui menaçaient d'incendier la ville. — Lettre missive du Roi, datée du camp devant Montauban (28 septembre) et adressée aux députés du diocèse, pour les dissuader et au besoin leur défendre de licencier les cinq compagnies que l'Assiette a fait lever (signature). — Délibéré qu'on obéira à cette lettre de point en point. — Montre, à Poulan, de la compagnie Bouzat, du régiment diocésain. — Ordres de logement par Montmorency; refus du diocèse; ordonnances de contrainte portant que les syndics et les députés seront, au besoin, contraints en leurs propres et privés noms. Une députation est envoyée au Roi pour obtenir décharge. — État des sommes avancées pour l'entretien de la compagnie de Monsieur, frère du Roi. — Requêtes

des communautés de Salles, Senouillac, Vaour, Mouzieys, en remboursement de dépenses faites par elles sur ordonnances du duc d'Angoulême. — Le viguier certifie que les protestants tiennent les lieux de Réalmont, Lombers, Massuguiès, Paulin, Teillet, et qu'ils forcent les communautés environnantes, Laboutarié, le Bruc, Sieurac, Orban, Poulan, Pouzols, Labruguière, Saint-Benoît, Lamillarié, Saint-Lieux, Saint-Antonin, Fauch, Rônel, Roumégoux, Laroque, le Travet, Bézacoul, Saint-Salvi, Mouzieys-Teulet, Fréjairolles, Curvalle, Marsal, Bellegarde, Puylanier, Lasgrais, etc., à porter leurs contributions au bureau qu'ils ont établi à Réalmont, d'où il résulte que le reste du diocèse est épuisé.

C. 875. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1621. (Suite et fin.) — Guerre et affaires militaires. — Compte de la dépense faite pour la solde des 20 maîtres de Lescure et des 5 compagnies diocésaines, s'élevant à 39,560 livres, et requête des députés du diocèse pour être autorisés à imposer cette somme. — Rôle du matériel de l'artillerie diocésaine, dont le viguier était commissaire. — Requête de d'Escarlhan, écuyer : chargé d'une mission pour la réduction de la ville de Lombers sous l'obéissance du Roi, il avait été arrêté par le capitaine Gos et 19 protestants, puis renfermé à Réalmont où il courut les plus grands dangers, dans une émeute faite contre lui à l'instigation des ministres Voisins et Raffin; de plus, lors de la prise de Lombers par le duc de Vendôme, sa maison avait été brûlée et les protestants avaient dévasté toutes ses propriétés; il demande une indemnité et on lui accorde 300 livres. — Demandes en indemnités par le maître canonnier Pierre Montoys et par Pierre Ducros pour les ustensiles qu'il a fournis pendant le siège de Lombers. — Après la rencontre de Fauch et le siège de Lombers, les députés du diocèse accordèrent 19,285 livres, y compris 3,675 livres données au secrétaire du duc d'Angoulême. — État de la dépense supportée par les villes de Rabastens, Gaillac, Lisle et Cordes, pour les cheval-légers du duc de Montmorency. — Requête du sieur Solier, de Dénat, des consuls de Labruguière-Bézacoul et Sieurac, pour pertes éprouvées pendant le siège de Fauch. — Ordre de Montmorency au sieur de Lasalle de Roquefeuil pour la garde du château de Mirandol. — Compte, présenté aux États de la province, des emprunts faits par le diocèse, en 1621, pour l'entretien des gens de guerre à pied et à cheval, pendant les sièges de Lombers, de Bruniquel et de Fauch, et pour achat d'armes et de munitions : 49,194 livres. — État général des dépenses de guerre supportées par le

diocèse, pendant cette année : 477,800 livres.

C. 876. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1622. (Janvier et février.) — Guerre et affaires militaires. — Lettres écrites du camp de Bruniquel, par le sieur Ferrasse, député diocésain. Dans l'une de ces lettres il dit que le duc d'Angoulême est extrêmement satisfait de l'empressement des Albigeois et que, si l'occasion s'en présente à la Cour, le prince saura donner des preuves de cette satisfaction; il doit même faire exempter de logement le diocèse, après le voyage qu'il se propose de faire, à l'issue du siège, pour le mariage du comte d'Alais son fils avec la fille de feu le maréchal de La Châtre, etc., etc. — Compte des drogues fournies pour les blessés de Bruniquel. — Demande du sieur Lamotte, marchand à Albi : les gendarmes de Montmorency, qui n'avaient pas reçu leur solde, lui avaient saisi 12 balles de toile; le duc lui avait fait rendre cette marchandise; mais il réclame des frais et dépens. — Cession et transport au diocèse, par le duc d'Angoulême, de plusieurs rescriptions sur le fermier général des gabelles. — Lettres missives du Roi et de Montmorency aux consuls de Lisle, relatives à une garnison de 400 hommes qui doit être placée dans cette ville sous le commandement du sieur de Saint-Géry; traité fait par les consuls avec cette garnison. — Requête des consuls de Mirandol relative à la garnison du château commandée par le sieur de Lasalle-Padiès. — Ordonnance de Montmorency pour la refonte des canons d'Albi en toute diligence. — Délibération du diocèse relative à la garde du château d'Ambialet. — Plaintes des habitants de Labessière contre les protestants de Briatexte. — Montmorency envoie le règlement qu'il a fait, pour le bien du service du Roi, et il ordonne d'en faire sans retard la publication. — Compte des dépenses soldées par les consuls de Gaillac sur les ordres du Roi, du duc d'Angoulême et de Montmorency. — Les sieurs Salles et Bermond, marchands à Albi, réclament des marchandises qu'ils conduisaient au Bas-Languedoc et que les gendarmes de Montmorency ont saisies, le diocèse n'ayant pas exécuté une ordonnance de ce seigneur.

C. 877. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1622. (Mars-Juillet.) — Guerre et affaires militaires. — Mandements du gouverneur de Saint-Antonin sur plusieurs paroisses. — Réquisition sur Senouillac, par le duc d'Angoulême, datée de Labastide-Montfort. — Extrait des articles de la trêve du labourage et délibération de

l'Assiette sur cette trêve. — Note de médicaments fournis aux soldats blessés à Lombers, Fauch et Bruniquel. — Délibération relative à une imposition pour le paiement des dettes de guerre. — Rôle des voyages, frais et dépens de François Séguy, premier consul de Gaillac : renseignements sur les faits militaires, depuis l'arrivée du duc d'Angoulême à Gaillac, le 23 août 1621. — Lettres de Montmorency aux députés d'Albigeois, pour les États qui doivent se tenir à Carcassonne. — Ordonnance du même, pour répartir sur tout le diocèse les dépenses de guerre supportées, pendant le siège de Montauban, par les villes de Rabastens, Lisle, Cordes et Gaillac. — Délibération sur les réclamations des consulats qui ont payé par force leurs contributions aux protestants. — Le duc de Ventadour écrit d'Albi, aux consuls de Gaillac, qu'il va à Toulouse par ordre du Roi; il demande qu'on lui tienne prêts cinquante « mousquetauds » pour lui servir d'escorte jusqu'à Rabastens. — Enquête contre les habitants de Teillet qui, après s'être déclarés pour le Roi, faisaient toutes sortes de vexations à leurs voisins catholiques. — Réquisition du maréchal de Thémines sur les habitants de Saint-Bauzile. — Commission du Roi pour le rasement des fortifications de Teillet. — Ducros envoie du château de Lombers, à son frère qui est à Albi, les renseignements qu'un espion a apportés sur les progrès de Rohan. — Ordonnance de César de Vendôme, datée du camp de Lombers (27 juillet), pour la réception des blessés aux faubourgs d'Albi. — Ordre du même au prévôt de saisir au corps le sieur de Saint-Augé, qui a déserté la compagnie des carabins du sieur Arnaut, et de le juger. — Délibération de l'Assiette pour la levée, ordonnée par le duc de Vendôme, d'un régiment diocésain sous le commandement du baron de Lescure. — Contrainte par Montmorency contre le diocèse pour l'entretien des garnisons de Lisle et Saint-Géry. — Rôle de ceux qui ont travaillé aux gabionnades pour le siège de Lombers.

C. 878. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1622. (Août.) — Guerre et affaires militaires. — État du pain fourni à l'armée. — Ordonnance du duc de Vendôme, datée du camp de Briatexte et relative à la garnison de Saint-Géry. — Dénombrement des consulats du diocèse chargés de la démolition du château de Lombers. — Contrat d'obligation pour acquisition de poudres. — Dépenses des commissaires du Parlement chargés de présider à la démolition du château de Lombers. — Autres dépenses relatives à cette démolition. — Ordre de Vendôme aux consuls de Girousens de recevoir les malades du régiment de Villeroy

et de leur donner le nécessaire. — Enrôlement des pionniers. — Achat de grains pour le pain de munition. — Voyages et vacations du consul d'Albi Adhémar. — Compte de l'avoine, par Séguy, premier consul de Gaillac. — Compte de diverses fournitures faites par le marchand Tridoulat aux peintres Hourde et Molet. — Le consul du Verdier annonce une prise de bétail par l'ennemi.

C. 879. (Liasse.) — 50 pièces, papier (1 imprimée).

1622. (Septembre-Décembre.) — Guerre et affaires militaires. — État de frais par François Séguy, chargé de diverses missions par le commandant d'Elbène et d'autres chefs militaires (curieux détails). — Rôle des gendarmes de la compagnie de M. d'Elbène, blessés au combat de Fauch, le 4 septembre 1624, et logés pour la plupart à l'archevêché. Le mémoire des deux médecins qui les avaient soignés s'élevait à plus de 700 livres et fut réduit à 225. — Ordre de Vendôme de recevoir à Albi les blessés du régiment du comte de Suze. Cet ordre est daté du camp de Briatexte. — Lettre du viguier relative à un projet de trêve du labourage. — Arrêt du parlement de Toulouse portant nouvelle et plus forte défense aux sujets du Roi faisant profession de la R. P. A. (religion prétendue réformée) de fortifier aucune ville et place. — Rôle des blessés soignés à Lombers et Briatexte par Audibert, chirurgien à Albi. — État des sommes dues par le diocèse pour les soins donnés aux blessés de l'armée conduite par le duc de Vendôme : 44,340 livres. — Requêtes : du sieur Gardès, chargé de la distribution du pain aux pionniers de Lombers; — de Dumas, envoyé en mission par l'Assiette; — du sieur Sarret, pour avoir distribué le pain aux soldats à Lombers; — de Séré, marchand, pour balles et fourniture de drogues pour faire la poudre; — du chirurgien Pierre Barthe qui a pansé les blessés devant Fauch; — de Catherine Perrier, d'Albi, aïeule d'un volontaire tué devant Fauch laissant une veuve paralysée et un jeune enfant : on lui accorde 20 livres; — des habitants de Fauch qui sont entièrement ruinés et réduits à la mendicité; ils demandent un secours de 30,000 livres; — des habitants de Puybégon dont les biens ont été saccagés lors du siège de Briatexte : ils produisent plusieurs certificats et le rôle des blessés qu'ils ont eu à loger, entr'autres le capitaine Montarnaud qui resta vingt jours chez le recteur de la paroisse; — du canonnier Pierre de Montoys, qui s'était fixé à Albi comme maître arquebusier pendant les troubles (C. 872) « après avoir suivi les guerres dans toute l'Europe » : il a conduit les batte-

ries contre Lombers, à la grande admiration de tous les gentilshommes. Il y reçut une blessure; mais à peine fut-il guéri qu'on l'appela pour le siège de Bruniquel où il fut distingué par le duc d'Angoulême qui lui donna en récompense le reste des poudres du camp. Montoys, en conséquence, réclame ses gages et les poudres ou leur valeur; — du consul de Lombers Grimaldi qui retrace la ruine de la ville incendiée et demande pour les habitants décharge de l'arrière des tailles; — des habitants de Rivières, pour le remboursement des dépenses que leur a occasionnées le logement du commandeur de Montmorency dans leur commune, pendant quarante-huit jours; — des enfants de Jean Gaubil, savetier de Gaillac, soldat volontaire tué à Bruniquel; — de la veuve d'Estorg Glories, gantier d'Albi, tué à Lombers; — des consuls de Mirandol, pour frais de garnison; — des habitants de Lagrave qui ont fourni un grand bateau pour Montauban et nourri un grand nombre de soldats; — d'autres fournisseurs de bateaux, pour la construction du pont qui devait donner passage aux troupes à Montauban; — des habitants de Coufouleux et de ceux de Cestayrols, pour frais de guerre; — d'Antoine de Roquefeuil cadet d'Arthès, grièvement blessé d'une mousquetade à Briatexte pendant que le baron de Lescure faisait les approches de la place; — de Pierre Bories, qui a rendu de grands services en surveillant et dénonçant les desseins de l'ennemi; — de plusieurs autres habitants employés par le diocèse pendant les troubles.

C. 880. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1623. (Premier dossier.) — Guerre et affaires militaires. — Lettre de Ventadour (6 janvier) ordonnant de cesser la garde par tout le diocèse, de laisser les portes ouvertes dans les villes et d'y vivre en paix, en bonne amitié. — Délibération des États du diocèse demandant la démolition des fortifications de Réalmont. — Ordonnance de Ventadour sur la requête du syndic, pour la refonte de cinq pièces d'artillerie du diocèse. — Autre ordonnance du même gouverneur, sur l'exécution de l'édit de paix, en ce qui concerne la destruction des fortifications dans les trois diocèses. — Autre, datée de Réalmont, pour la réintégration du curé de cette ville dans son église et dans son presbytère. — Ventadour écrit de Réalmont aux États du diocèse : il a fait tout ce que lui ont demandé les députés de cette assemblée et renouvelle l'offre de son dévouement. — Lettre autographe du capitaine d'Elbène, datée de Négrepelisse : il demande qu'on envoie en toute hâte

un homme connaissant bien le pays, pour renseigner ceux qui sont chargés de dresser les étapes de l'armée. — Le syndic Lebrun est à Réalmont; il écrit que les consuls de cette ville soulèvent toutes sortes de difficultés sur la démolition des fortifications et que quelques personnes les poussent encore à la guerre. — Les commissaires pour cette démolition étaient le duc de Ventadour, Adrien de Montluc comte de Caraman et le président au Parlement Caminade; mais ils avaient subdélégué, en leur absence, Auguste de Toulouse-Lautrec, vicomte de Montfa, seigneur de Lagriffoul. — Le 1^{er} avril, la démolition étant terminée, les consuls de Réalmont demandent le remboursement des dépenses faites par Montfa pendant son séjour. — Frais occasionnés par la conduite des canons de Lombers à Albi, par 60 paires de bœufs et mules. — Rôles des pionniers et des charretiers envoyés d'Albi à Lombers. — Le 30 avril, les démolitions n'étant pas terminées, une ordonnance des commissaires presse l'exécution des ordres du Roi. — Le comte d'Aubijoux annonce que cette ordonnance a été signifiée à Briatexte. — Plaintes d'Alary, acquéreur du collège d'Albi : on y fond les canons et tout s'y détériore. — Ordonnance de Ventadour et lettre à Lescure, pour la démolition des réparations qui se font aux fortifications de Teillet. — Procès-verbal de Lescure, qui s'est transporté sur les lieux : le chirurgien Cazessus, premier consul, lui a répondu qu'on ne contrevenait en rien à l'édit; néanmoins, Lescure leur a donné huit jours pour démolir. — Requête du syndic à ce sujet et ordonnance de Ventadour pour l'entière exécution des ordres du Roi, malgré l'opposition de la dame de Teillet, vicomtesse de Paulin. — Ordonnance semblable du Parlement. — Lettre de Ventadour à Lescure : la vicomtesse résistait, il demande un plan de Teillet; procès-verbal de la visite des lieux, faite par Lescure, assisté du peintre Hourde; il est reçu par la vicomtesse, son juge Falguerolles et son intendant Ducros; description de la ville.

C. 884. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1623. (Deuxième dossier.) — Guerre et affaires militaires. — Demandes en indemnité par plusieurs communautés qui ont eu garnison. — Requêtes : du sergent Saint-Martin, de Laffèche, qui a eu la cuisse cassée à Briatexte; — de P. Prunet, hôte du Bout-du-Pont, qui a logé pendant 82 jours le noble Jean de Lafontaine, sieur de Joberger, gendarme du prince de Condé; — du recteur de l'église Saint-Martin de Lombers, qui a été démolie avec la ville; — du couvent de Fargues

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

d'Albi : la *mère ancelle*, Françoise de Claverie, expose les pertes éprouvées par la communauté et demande une aumône; — du capitaine Jean Esbaldit, pour faire récompenser ses services; — de Josué Laurens, notaire à Sieurac, que les protestants poursuivent de leur haine parceque, depuis trois ans, il s'est fait catholique; — de Guillaume de Bages, écuyer, qui a servi à Lombers, Bruniquel, Briatexte et ailleurs; — de Péliissier, capitaine de la police à Albi, pendant les troubles; — de Pierre Grimaldi, de Saint-Sernin de Lombers, consul dudit Lombers, pour dégâts à sa vigne où étaient établis les six canons qui ont battu la ville pendant huit jours; — de plusieurs soldats blessés au siège de Lombers; — de Louis de Reynès, écuyer, pour le bâtiment ou fort de Reynès, près du pont de Trotoco, brûlé par ordre, lors du rasement de Lombers, pour qu'il ne tombe pas au pouvoir de ceux de Réalmont; — du sieur de Montarnal qui a assisté à tous les sièges pendant les derniers troubles et fut blessé à Fauch et à Briatexte. — Rôle des frais supportés par la communauté de Giroussens, pendant le siège de Briatexte.

C. 882. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 24 pièces, papier.

1624. — Guerre et affaires militaires. — Arrêt de la Chambre de l'édit établie à Béziers, en faveur de la demoiselle de Vignolles, vicomtesse de Paulin, pour la conservation des travaux qu'elle fait exécuter à Teillet (C. 880). — Arrêt de Toulouse portant nouvelle défense de continuer ces travaux. — Lettre relative aux démarches faites par le premier président et le duc de Ventadour, pour faire rejeter les requêtes de ladite dame. — Copie d'assignation au syndic du diocèse, à la requête de la vicomtesse. — Le syndic écrit de Toulouse pour demander le plan de Teillet. — Signification du nouvel arrêt de Toulouse aux consuls de Teillet, qui ferment la porte de la ville, lèvent le pont-levis et refusent l'entrée au sergent. — Le syndic du diocèse et la vicomtesse s'adressent en même temps à Montmorency. — Vérification, par le maître fondeur Bernard Py, de deux *courtants de coulevrines* que le diocèse avait donnés à fondre à Jean Huin, maître fondeur de Cahors : il les trouve *hors de calibre*. — Ordonnance de Ventadour portant allocation d'indemnité en faveur du vicomte de Montfa, subdélégué pour la démolition des fortifications de Réalmont. — Lettre autographe de l'évêque de Lavaur, Duvergier, relative à une assemblée extraordinaire du diocèse du Haut-Languedoc. — Inventaire des armes et munitions du diocèse. — Lettre de Madiane, syndic de Castres, relative à une imposition extraor-

43

dinaire. — Représentations faites au diocèse par la vicomtesse de Paulin. — Requête en indemnité par la femme Pezous, dont le mari, charpentier, envoyé à Teillet pour le rasement des fortifications, y avait été tué. — Compte des sommes empruntées pendant le siège de Lombers (64,050 livres) et lettres patentes autorisant l'imposition pour le remboursement.

C. 883. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1625. (Premier semestre.) — Guerre et affaires militaires. — Ordonnances de Montmorency : pour la garde du château de Saint-Géry, où le seigneur doit mettre 50 hommes; — pour l'exécution des lettres patentes donnant commission au marquis d'Ambres de lever une compagnie de 50 cheveu-légers et assignant Rabastens et Gaillac pour lieux de réunion; — pour le logement de cette compagnie à Cahuzac, avec un rôle des frais supportés par les habitants et par Gaillac, qui la logea du 12 au 30 mai. — Ordre du duc d'Épernon aux consuls de Puycelsi de fournir 10,000 pains d'une livre et 20 barriques de vin à l'armée qui faisait le dégât autour de Montauban, et lettre du commissaire aux vivres assignant Montricoux pour lieu de livraison. — Ordre de livrer immédiatement ces provisions à Saint-Naufary, autrement le régiment sera envoyé à Puycelsi. — Lettre du duc d'Épernon aux consuls de Puycelsi qui sont à Monclar : le duc est à Bioule et leur assigne rendez-vous à Saint-Naufary, où il se trouvera le lendemain à midi, sans faute (24 juillet). — Dépense de 74 livres pour le transport des vivres fournis par Puycelsi, sous la conduite de noble Jacques de Peyrole, consul. — Commission de Jean-Louis de Lavalette, duc d'Épernon, au sieur de Fénélon, pour connaître des contraventions au traité que ce duc avait fait avec les habitants de Montauban. — Rôle des pionniers employés par Puycelsi pour faire le dégât des fruits contre les villes rebelles. — Etat des lieux qui ont fourni 339 pionniers pour les dégâts.

C. 884. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1625. (Juillet-Novembre.) — Guerre et affaires militaires. — Pièces relatives à des indemnités pour dépenses de guerre et à des fournitures de vivres à l'armée. — Enquête sur les dégâts causés dans le consulat de Graulhet par les rebelles de Briatexte. — Supplique des consuls de Montmiral au sieur de Calmels, conseiller au parlement de Toulouse, intendant à la suite

de l'armée, en faveur des habitants de Lamothe-Penenque et Montels. — Rôle des hommes du régiment d'Albigeois blessés à Teillet. — Vente, sur la place du Mercadial à Graulhet, de la farine tenue en dépôt au château de Lézignac, par le sieur Antoine de Lavedan, bourgeois d'Albi, seigneur dudit Lézignac. — Rejet de la requête en indemnité présentée par Jacques Laroche, sergent d'armes, envoyé à Sieurac avec vingt soldats au mois d'août pour résister à Rohan; Laroche avait vaillamment défendu la brèche, mais sans pouvoir empêcher l'ennemi d'entrer dans la place; il avait été blessé trois fois et avait tout perdu. — Dépenses occasionnées par le logement des compagnies des comtes de Caraman et de Bioule à Marssac, au mois d'août. — Rôle des blessés, lors de la prise de Sieurac le 2 septembre, et des vingt soldats qui y tenaient garnison avec Laroche. — Après ce fait d'armes, le régiment du sieur Lamolière quitta le diocèse (8 septembre). — Lettre écrite de Castres par les députés de Réalmont et relative à l'exécution de la trêve du labourage conclue à Labastide entre les députés des deux partis et approuvée (5 novembre) par le conseil du duc de Rohan à Castres. — Lettres : des consuls de Réalmont pour la publication de cette trêve; — des mêmes : ils assurent les habitants d'Albi de leur vif désir de vivre en paix et se plaignent de ce qu'on ne leur a pas encore envoyé (8 nov.) l'adhésion de Thémines à la trêve qu'ils ont déjà fait publier; — des mêmes, dénonçant des prises de bétail et de paysans par les catholiques (10 nov.); — des mêmes (12 nov.) : ils ont, de leur côté, fait faire des restitutions et demandent que les catholiques en agissent de même, ils se plaignent du retard que met Thémines à donner son adhésion à la trêve, ce qui empêche de nommer les commissaires; — du seigneur d'Arifat : il se disculpe d'avoir fait des prises sur les terres du Montredonnais, qui appartient à Bioule; s'il a des soldats, c'est pour défendre sa maison et ils ne courent pas le pays; — des consuls de Réalmont : il vient d'arriver de la cavalerie (14 nov.) à Lautrec, Dénat, etc.; ils demandent s'il y a assurance que la trêve sera sévèrement observée; — des mêmes, relativement à la trêve; — du duc d'Épernon, datée de Marssac et adressée aux consuls de Montmiral : il demande qu'on lui envoie incontinent des députés, ayant à faire entendre quelque affaire important au service du Roi. (Signée : *Vostre plus affectionné et perfet amy*, LOUIS DE LAVALETTE.) — Ordonnance de restitution de bétail par le consul de Réalmont d'Austry, au nom de Jacques de Beyne, commandant audit Réalmont pour le duc de Rohan.

C. 885. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1625. (Décembre.) — Guerre et affaires militaires. — Enquêtes et correspondance concernant l'exécution de la trêve. — Lettre des consuls de Parisot relative à des impositions exigées par Briatexte. — Ordonnance de Rohan (en conseil, à Castres, 6 déc.), pour la stricte observation de la trêve. — Lettres du sieur de Lafontaine; des consuls de Villefranche, Réalmont, Lombers, Castres; de M. d'Alban et des commissaires de la trêve, à Réalmont, demandant une réunion à Labastide, pour remédier aux infractions. — Mémoire sur ce qui a été décidé à la réunion de Labastide. — Requête du syndic général de la province et ordonnance du Roi déchargeant le diocèse d'Albi, déjà ruiné, des contributions de guerre pour l'entretien des troupes qui sont devant Montauban. — Plaintes portées aux commissaires de la trêve réunis à Labastide, contre les habitants de Réalmont, de Briatexte et autres du même parti. — Réponse des consuls de Castres à ces commissaires, au nom du Conseil de la province. — Plaintes du sieur d'Arifat et du sieur Calmels, lieutenant de Lombers. — Requêtes : des consuls d'Orban, présentant le rôle des foules et dépenses supportées par les habitants de cette commune; — des consuls de Carlus, Pouzols et Poulan, pour le remboursement de fournitures faites à l'armée, de l'ordre de Thémines, pendant les sièges de Saint-Paul et Damiatte.

C. 886. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 29 pièces, papier.

1626. (Janvier.) — Guerre et affaires militaires. — Enquêtes sur les foules souffertes par Mirandol. — Lettres : des commissaires de la trêve et de divers particuliers relatives à des infractions, à des arrestations, etc.; — des habitants de Saint-Juéry, qui se plaignent de Guillaume Gautier, châtelain de la tour, sous le commandement de Ventadour, et arrêt du Parlement ordonnant la démolition de cette tour; — dénonçant des meurtres commis au mépris de la trêve; — de Quinserot, enseigne d'une compagnie de 200 hommes, régiment de Normandie, attestant qu'il a logé à Montmiral pendant trois mois; — des consuls de Réalmont et des commissaires de leur parti aux commissaires catholiques : ils désirent la continuation de la trêve et demandent des passeports pour aller en conférer avec Rohan; — des mêmes, aux commissaires catholiques à Albi : ils se plaignent d'arrestations arbitraires; leurs députés Donarel et Besset ont été battus et dévalisés en se rendant à Labastide; il faut aviser

au remède qu'il convient d'apporter à tant de désordre.

C. 887. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1626. (Février.) — Guerre et affaires militaires. Lettres : du marquis de Ragny aux consuls de Castelnaud de Montmiral, refusant de recevoir la garnison qu'il leur avait assignée; il envoie le prévôt de l'armée pour informer sur cette rébellion et menace de punition sévère: « Jay appris, dit-il en *post-scriptum*, que ceux de Montauban ont pensé à desfaire ladite compagnie, s'il en arrive du malheur vous en respondrez de vos vies »; — des consuls de Réalmont relatives à des infractions à la trêve; — des consuls et des commissaires de la trêve à Castres, sur le même sujet; — de prisonniers demandant leur mise en liberté; — des sieurs Grimaldi, de Fenols et de La Balme, de la mouline de Janes; des consuls de Dénat, Villefranche, Fauch, Rassize, etc., relativement à la trêve. — Ordonnance de Rohan pour la mise en liberté de trois prisonniers, déclarés de mauvaise prise par le Conseil, attendu qu'ils sont paysans et laboureurs; correspondance relative à l'exécution de cette ordonnance. — Protestations des consuls de Montmiral contre le syndic du diocèse, relativement à l'entretien de la compagnie du régiment de Normandie logée dans leur ville, etc.

C. 888. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1626. (Mars-Août.) — Guerre et affaires militaires. — Correspondance relative à la trêve, aux infractions commises par les deux partis, à des arrestations, etc. — Ordre de Ragny aux consuls de Lisle de fournir le nécessaire, d'après les règlements, à la compagnie du baron de Meslay, régiment de Normandie, logée dans leur ville. — Ordre de route de la compagnie de M. de Saint-Didier, même régiment, se rendant de Rabastens à Monestiès. — Requête de deux paysans prisonniers à Lafenasse, bien qu'ils aient été déclarés de mauvaise prise, et ordre de mise en liberté immédiate. — La compagnie Saint-Didier quitte Monestiès pour aller tenir garnison à Cahuzac et Vieux. — Dépense occasionnée par les soins donnés au sieur Deffos, blessé le dernier jour de février, dans une attaque contre Réalmont, combinée entre le viguier et M. de Monpeyran, lieutenant de la compagnie des gendarmes de son frère le marquis d'Ambres; une sortie des Réalmontais avait mis en déroute les assiégeants, dont plusieurs furent tués, et Deffos mourut de ses blessures. — État de la dépense faite par les consuls d'Orban à l'occasion des derniers troubles. — Ordre de marche du régiment du sieur de Bourbonne, partant de

Lacalm del Puech et Chaudesaigues, pour aller tenir garnison à Laguépie et Cordes.

C. 889. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1626. (Septembre.) — Guerre et affaires militaires. — Compte de dépenses faites par les consuls de Valence pendant les derniers troubles. — Vacations des médecins Chassan, Maillard et Lucques, pour les soins qu'ils ont donnés, depuis un an, aux blessés lors de la rencontre de M. de Lescure, et à ceux amenés à Albi de Teillet et Sicurac. — Logement de plusieurs compagnies dirigées sur le diocèse. — Entretien du régiment de Bourbonne. — Logement à Faissac de la compagnie Monbardon, régiment de Navailles. — Ordonnances et certificats de logement pour Vieux, Cestayrols, Montmiral, etc. — Représentations à Ventadour sur les foules, supportées par le diocèse. — Comptes d'emprunts faits par quelques communautés pour la guerre : Rabastens, 8,500 livres; Montmiral, 4,825; Monestiès, 345. — Délibération des États du diocèse pour le rasement du château de Lombers. — Requêtes en indemnité par les communes de Vieux, Cahuzac, Brens, Salles, les Avalats, Lisle et Marssac. — Enquête sur les désordres causés à Fenols par les soldats de la compagnie Chabrinhac. — Frais de voyage de Louis Salvan député à Toulouse vers Ventadour, avec le juge Combettes et le sieur Séguy. — Comptes présentés par les communes de Lisle, Mirandol, Pouzols, Fenols, Annay, Blaye, Souel, Montans, Labessière et Mailhoc. — Dépenses pour le pansement des cinq blessures reçues devant Réalmont par le gendarme Deffos.

C. 890. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 38 pièces, papier.

1627. — Guerre et affaires militaires. — Inventaire des armes et munitions en dépôt dans une chambre du clocher de l'église Sainte-Martianne d'Albi. — Délibération des douze villes-maitresses, relative à l'entretien de la garnison de Saint-Géry. — Ordre de Montmorency au sieur de Labastide de veiller à la garde du château de Salvagnac dont était baron Louis d'Arpajon. — Lettre du Conseil de Direction relative à l'exécution d'une délibération du 22 octobre prescrivant de faire *un gros* de 4,200 hommes à pied, français, pour s'opposer aux desseins de Rohan. — Ordre de route délivré au baron de Cornusson pour rejoindre Ventadour à Lavour. — Commission de Montmorency à Lescure pour commander les gens de guerre levés dans le diocèse : il y avait cinq compagnies; la première était celle de Lescure, qui avait pour lieutenant le sieur d'Arthès;

les quatre autres étaient commandées par les capitaines de Bourzat, de Lacrouzette, de Prat de Bosc et de Clairac. — Lettre des consuls de Réalmont informant le diocèse que le conseil de ville désavoue le Réalmontais qui a tiré un coup de pistolet sur un habitant de Lombers, pour permettre à ce dernier de l'attaquer en justice. — Lettre à Montmorency pour qu'il dispense le diocèse de l'entretien de la garnison de Salvagnac. — Les consuls de Réalmont se plaignent d'excès commis par quelques habitants de Villefranche d'Albi; ils demandent qu'en exécution de la trêve les commissaires d'Albi veillent, comme ceux de Réalmont, à ce que les biens des paysans ne soient ni pillés ni saccagés, comme il arrive trop souvent. — Lettre signée des sieurs d'Huteau, consul de Gaillac, et Laloubière, consul de Valence, faisant connaître de Rodez la marche des troupes qui se dirigent sur Albi. — Requête du chirurgien qui a pansé le nautonnier de Marssac blessé d'un coup d'épée. — Ordres de marche pour trois compagnies du régiment d'Anibal, qui sont dirigées de Valence sur les faubourgs d'Albi, et pour cinq compagnies du régiment de Languedoc. — Lettres de Montmorency aux députés du diocèse et du viguier à d'Arpajon, relatives à la solde de la garnison de Salvagnac.

C. 891. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1628. (Janvier et février.) — Guerre et affaires militaires. — Réquisition au syndic diocésain par Jean Huteau, docteur en droit, consul de Gaillac, pour le logement de la compagnie Montbrun qui doit s'assembler dans cette ville par ordre de Montmorency. — Interrogatoire de Jean Valker, écossais, arrêté au bac d'Ambialet et conduit à Albi par ordre du baron de Lescure. — Ordre de route de la compagnie de cheveau-légers du baron de Linières allant tenir garnison à Dénat et Labastide : le diocèse devait, par jour, à chaque cheveau-léger, 6 livres de pain, 2 pintes de vin, 3 livres de bœuf, 4 livre de mouton, 50 livres de foin, 10 picotins d'avoine et 5 sous pour payer les ustensiles aux hôtes; le capitaine prenait pour 8, le lieutenant pour 6, la cornette pour 4, le maréchal des logis pour 4 et le commissaire pour 4. — Lettre autographe de l'évêque aux consuls de Labastide à ce sujet. — Lettre de Montbrun. — Procès-verbal de rébellion dressé par les commissaires que le baron de Lescure avait chargés de garder, dans les consulats de Marsal et de Valence, les gués de Lamontellié, Lamaurinié et Laboute, sur le Tarn, afin d'empêcher les rebelles de traverser cette rivière. — Désordres par les troupes à Penne, Vaour et Saint-Michel. — Lettre de Henri de

Bourbon aux habitants d'Ambialet : il leur envoie le capitaine Buisson, soldat de ses gardes, pour conserver la maison forte et leur ordonne de lui obéir dans tout ce qu'il commandera à cet effet. — Lettre autographe du premier président Lemazuyer aux mêmes, pour leur recommander de bien se garder des cajoleries des rebelles et de les traiter en ennemis, selon l'arrêt qu'il envoie. — Lettres de l'évêque d'Elbène et des députés du diocèse sur le même sujet. — Mongis, de Réalmont, écrit aux députés du diocèse, à Albi, relativement à une prise faite par les catholiques sur des paysans; le voleur a été tué, mais les choses volées doivent être restituées. — Autres lettres du même relatives : à une prise de chevaux ; on les a rendus ; mais on a gardé le valet qui les conduisait et il le réclame ; — à du bétail pris au sieur Corras ; il en demande la restitution et ajoute : « Ce sont les domestiques de M. de Grandval, et si on ne rend pas justice, M. de Grandval qui a de quoi n'y gagnera rien ». — Cartels, par Mongis, pour les contributions mensuelles mises par ordre de Rohan, pour l'entretien de la garnison de Réalmont, sur les habitants des consulats de Lamillarié, Saint-Benoît, Rônol, Puylianier et Saliès. — Ordonnance assignant le lieu de Fenols pour recevoir les malades et les blessés pendant le siège de Réalmont. — Henri de Bourbon, prince de Condé, établit une garnison de 25 hommes au château de Grandval ; lettres patentes autorisant une imposition pour l'entretien de cette garnison. — Lettres des sieurs Abel de Saint-Pol sieur de Bonneval et François de Lapanouse sieur de Savinhac, préposés à la garde des gués du Tarn, relatives à l'écoissais Valker ; ils réclament le cheval et les armes de cet étranger qui était leur prisonnier. Valker, personnage important, qui voulait passer à Montauban, avait été conduit d'Albi à Toulouse d'où le prince de Condé l'avait envoyé au Roi. On fit droit à la requête des deux commissaires. — Délibération du diocèse relative à sept ou huit prisonniers faits par le sieur de Labrosse, lieutenant de la compagnie Linières, dans une course du côté de Roquecourbe ; il est décidé qu'on les gardera 15 jours et qu'ils seront ensuite livrés au sieur de Labrosse comme prisonniers de guerre. — Lettre de Mongis, gouverneur de Réalmont : on coupe les arbres dans les propriétés des protestants ; s'il n'y a pas réparation, il usera de représailles.

C. 892. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1626. (Mars.) — Guerre et affaires militaires. — Lettres : des députés du diocèse aux États tenus à Toulouse, relatives à la trêve du labourage dont le Prince

ne veut pas ; — de l'évêque d'Elbène, demandant qu'on mette à Montmiral une des deux compagnies diocésaines qu'on se proposait de placer à Rabastens, et qu'on exempte de logement les terres de MM. de Saissac et de Tonnac. Ce prélat était aussi aux États de Toulouse ; — des consuls de Réalmont, pour des prises de bétail ; — relatives à la garnison de Labastide-Dénat, compagnie du baron de Linières ; — du prince de Condé, pour le logement des compagnies du régiment de Lescure ; — de Mongis, relativement à huit prisonniers détenus à Albi : il demande qu'on les traite avec plus d'humanité, ou il usera de représailles ; — des gens de Dénat qui avaient fait ces prisonniers : ils demandent qu'on les garde jusqu'au paiement de la rançon ; — des députés du diocèse aux États de Toulouse : M. le Prince est venu demander la moitié de l'entretien de son armée, qui revient, par an, à 2,200,000 livres ; mais on n'a pas encore délibéré sur cette demande ; — du sieur Clausade, consul de Rabastens, relatives à des difficultés survenues dans cette ville entre les habitants du faubourg et la garnison ; — de l'évêque d'Elbène relative à l'entretien de l'armée ; — de Mongis, qui se plaint de prises de bétail et outils aratoires : on a, dit-il, pillé les métairies du sieur de Gau, ministre de Lacaze, et il ajoute : « Si je donne représailles et lâche la bride, pour une paire de bœufs on vous en prendra cinquante. Prenez-y garde et remédiez au mal. » — Ordres de route et de logement du régiment du marquis d'Ambres, de celui de M. de Sainte-Croix et de la compagnie de cheval-légers de M. de Monpeyran. — Quittances par le capitaine Buisson, commandant d'Ambialet, pour la solde que lui devait le diocèse.

C. 893. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1628. (Avril.) — Guerre et affaires militaires. — Pièces relatives à l'entretien du régiment d'Albigeois et à la recette des réquisitions en argent, bœufs, mules, vivres, paniers, etc., dont plusieurs communes furent frappées par le Prince. — Réquisitions par le conseiller Pons de Calmels, délégué par le Parlement pour servir le Roi en l'armée du Prince. — Ordres pour les préparatifs du siège de Réalmont. — Réquisitions de pionniers (*gastadours*), par l'évêque et par Calmels, pour le rasement de Réalmont : les consuls devaient les envoyer à la maison commune d'Albi, avec pelles et pics, et les payer pour quinze jours, à raison de 15 livres par mois. — Réquisitions de bœufs, mules et charrettes par le vignier. — Certificats constatant que le régiment du sieur Augustin Auzellier de

Lamolière, mestre de camp et gouverneur des ville et château de la vicomté de Villeneuve, a logé à Parisot; le régiment de Normandie à Labessière, Aussac et le Bruc; la compagnie des cheveu-légers du capitaine de Montgon à Rouffiac; le régiment de M. de Sainte-Croix à Fenols, d'où, après avoir séjourné le 15 et le 16, pour faire ses dévotions, il s'est rendu, le lundi 17, au rendez-vous général à Lombers; de même à Poulan et Pouzols, pour le régiment du prince de Phalsbourg. — Le 17, a été faite la reconnaissance de la place de Réalmont. — Réquisitions de bouviers qui doivent se rendre dans la forêt de Fréjairrolles pour y charger des gabions. — La compagnie du duc d'Enghien est à Labastide et Dénat. — Un ordre, daté du camp de Réalmont le 19, et signé Regnaudin, maréchal de l'armée du Prince, désigne la commune d'Orban pour recevoir les blessés, les malades et les bagages du régiment Lamolière; Poulan et Pouzols, pour ceux du régiment Phalsbourg; Aussac, pour le régiment de Normandie; Fenols, pour le régiment Sainte-Croix; Puygouzon et Saint-Juéry, pour le régiment du marquis d'Ambres. — Le même jour 19, le canon est sorti d'Albi et a été conduit au camp. — Dénombrement des pionniers levés sur le diocèse; le sieur Moysset était spécialement chargé de leur distribuer le pain. — Ordre de Henri de Bourbon, daté du 23, au camp de Lombers, pour la fourniture par les communes de Castelnau et Cestayrols, de pain, viande, foin et avoine à ses gardes, pendant huit jours, ou 17 livres en argent par jour. — Ordre établi par l'administration communale d'Albi pour le service de l'armée. — Divers comptes des dépenses occasionnées par le siège.

C. 894. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1628. (Mai.) — Guerre et affaires militaires. — Certificats de logement, quittances de solde, etc., par les chefs de compagnies. — Levée, par ordre de Condé, de 450 mules, bœufs ou chevaux pour conduire l'artillerie de Réalmont à Viane. — Règlement pour la distribution du pain aux officiers. — Procès-verbaux de recherche des mules et des bœufs dans les communes, pour le service de l'armée. — Ordre aux cinquante bouviers, requis dans la baronnie de Curvalle, de se rendre le 6 à Carmaux, pour y prendre le canon. Cet ordre émane de Jean de Durand, sieur de Lanogarède, commissaire de l'attelage de l'artillerie. — Lettre autographe du prince de Condé aux syndics du diocèse, datée de Réalmont le 7: il demande qu'on lui envoie immédiatement du pain et les bœufs requis pour le transport de l'artillerie, et faisant ressortir le peu de reconnaissance des Albigeois

qui cachent leurs bœufs, il ajoute: « Le proverbe dit bien vray que *passato el periculo gabato el santo* ». On lui envoie 36 paires de bœufs et 40 paires de mules. — Quittances de Buisson, commandant les douze soldats d'Ambialet. — Ordres de Calmels, pour le logement des soldats blessés et les soins à leur donner. — Rôle de 60 pionniers envoyés de Curvalle au siège de Viane, pour huit jours, avec pelles et pics. — Frais de transport de 40 pipes de vin de Saint-Grégoire, Crespinet et Farguettes au siège de Viane, « pour la bouche de Monseigneur le Prince ». — Ordonnance de Condé, datée de Vabres (Aveyron), le 28, portant que le sieur de Lopes doit être relevé par le diocèse de tous les dépens, dommages et intérêts qui pourraient être réclamés pour le paiement des charrois nécessités par le siège de Réalmont. — Rôle des bœufs et mules rendus au diocèse après l'arrivée du Prince à Vabres, et de ceux qui avaient été perdus.

C. 895. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1628. (Juin.) — Guerre et affaires militaires. — Réclamations pour pertes de chevaux, mules, bœufs, etc. — Ordonnance de Condé pour le logement de sa compagnie de gendarmes à Ambialet: les habitants doivent envoyer à Alban prendre les ordres de Ragny (9 juin). — Du 11, ordre de se trouver le lendemain, 6 heures du matin, à trois ou quatre cents pas au-delà d'Alban et d'y attendre le comte; les envoyés doivent se pourvoir de vivres, car on campera. — Ordonnance de Condé (Albi, 9) pour le logement de ses gardes à Cordes, pendant huit jours: les consuls doivent pourvoir à leur entretien à raison de 120 livres par jour. — L'évêque d'Albi, délégué par le Prince pour veiller à la démolition des fortifications de Réalmont, ordonne au seigneur et aux consuls des Avalats, sur leur refus, de recevoir, loger et nourrir, à peine de 1,000 livres d'amende, le médecin, le chirurgien, l'apothicaire et les autres personnes chargées de soigner les malades et les blessés. — Levée de pionniers dans le diocèse pour le dégât de Castres. — Autre levée, sur ordonnance de l'intendant de Calmels, de pionniers qui doivent réparer les chemins pour le passage de l'artillerie. — Ordre du marquis de Ragny aux communautés de Cambon, Fréjairrolles, Lanel et Cunac, de loger la compagnie de cheveu-légers du baron de Cauvisson avec le train d'artillerie qu'ils escortent, et de leur fournir vivres et fourrages. Ils y restèrent deux jours. — Lettres du Prince exemptant de toute contribution les biens de Jean de Capriol Saint-Maurice, ancien lieutenant de cheveu-légers, nommé capitaine en remplacement du feu sieur de Monpeyran,

pour les services qu'il a rendus au Roi. — Indemnité de 24 livres à Antoine de Barrau, prévôt de Réalmont, qui constate, par un certificat de Lescure, avoir fourni dix pipes de vin pour le rafraîchissement de l'armée revenant de la montagne sous la conduite du marquis de Ragny, et passant par Raissac, consulat de Réalmont. — Certificat de paiement des charpentiers de Gaillac employés à la démolition de Réalmont, du 17 mai au 22 juin. — Estimation du dommage causé à la métairie de Paulhe, consulat de Mouzieys, par le passage des quatre canons que le Prince faisait conduire à Albi. Cette métairie appartenait à M. de Saint-Amans, seigneur de Mouzieys. Les attelages, qui venaient par le chemin de Trivallon, avaient couché au moulin de Laresse. — État nominatif de 164 blessés ou malades envoyés aux Avalats pour y être soignés.

C. 895. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1628. (Juillet.) — Guerre et affaires militaires. — Lettre écrite de Mazamet le 8 et relative à un prisonnier dont on demande la mise en liberté, par crainte de représailles après la perte de Mazamet et de Saint-Albi. Le correspondant ajoute : « Pour ceux de Saint-Albi, ils quittèrent la place, et pour ceux de Mazamet, ils se sont défendus et leurs chefs sont morts sur la place, hormis le second consul, que M. le marquis va faire pendre, et un autre, mais que les gardes ont laissé fuir. Demain on va faire l'attaque d'un petit fort où ils se sont réfugiés ». — Ordres du viguier Fontvieille, pour la réparation des chemins et la fourniture des attelages d'artillerie. — Le vicaire du Bout-du-Pont demande une indemnité pour les peines qu'il a prises à consoler les blessés envoyés à Albi, des sièges de Réalmont, Viane, Saint-Affrique, etc. On lui accorde 30 livres. — Compte pour le dégât de Castres. — État des sommes empruntées pour le siège de Réalmont (95,609 livres). — Comptes de dépenses présentés par plusieurs consulats. — Lettre de Calmels demandant qu'il soit fait un emprunt de 3,400 livres pour la capitulation du Castelas, poste dangereux pour le diocèse. — Indemnité de 15 livres au vicaire des Avalats qui a consolé les blessés. — Aumône de 400 livres aux religieuses retirées au Castelveil et dont les biens ont été séquestrés par les rebelles. — Labessière-Candeil présente un compte de 6,557 livres, qui est réduit à 971. — Requête de Polatier : on avait fait un chemin sur sa propriété pour le passage du canon que l'on conduisait à Réalmont et on lui avait coupé 26 arbres de haute futaie; il avait été impossible de suivre le chemin public, le canon ne pouvant traverser le Malpas, consulat de Marssac.

C. 897. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1628. (Août.) — Guerre et affaires militaires. — États des foules; requêtes en indemnités par les communautés de Giroussens, Técoü, Puységouzon, Rônel, Lasgrasses, Fenols, Labastide, Saint-Juéry, Saint-Grégoire, Florentin, Saint-André, Cunac, Cambon, Grèzes, Gaicre, Trébas, Puylanier, Fauch, Curvalle, le Verdier, Brens, Villefranche, Montans, Rouffiac, Ambialet, Montsalvi, Arthès, Lagrave, Alban, etc. — Requêtes particulières : de Dusolier, de Dénat, qui a logé, du 24 janvier au 12 mars, une brigade de la compagnie des cheuau-légers du baron de Linières; les hommes de cette troupe avaient passé les jours et les nuits à jouer et brûlaient par jour au moins quatre charrettes de bois; — de Calvel, de Cadalen, dont la métairie, dite de Cavazier, a été incendiée par les soldats de la garnison; — des habitants du Castelveil, qui ont logé pendant 24 heures, au mois d'avril, quatre compagnies du régiment de Lescure; — d'Antoine Lautenas qui a servi de lieutenant à Pierre de Montour, canonnier d'Albi, depuis le 23 avril, jour où le canon a été conduit devant Réalmont, jusqu'au 4 mai; il y est resté à ses dépens. On lui accorde 12 livres.

C. 898. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1628. (Août-Décembre.) — Guerre et affaires militaires. — Rôle du logement du régiment de Lescure, au Bout-du-Pont d'Albi, lorsqu'il fut licencié le 7 août. — Comptes de dépenses occasionnées par le logement ou le passage des gens de guerre aux communautés de Cordes, Dénat, Carlus, Lombers, Cahuzac, Coufouleux, les Avalats, Saint-Juéry, Alban, Villefranche, etc. — Requêtes en indemnités pour dommages ou services, par : Ducros, de Lombers, sergent dans la compagnie du capitaine François de Lescure, régiment d'Albigeois; — Ferrasse, d'Albi; — les habitants de Trébas (8 août) : la compagnie des cheuau-légers du Prince vient d'arriver dans leur localité; ils doivent nourrir 150 chevaux et n'ont aucune provision; — les habitants de Labastide-Dénat qui ont à loger, le 7 et le 8 août, la compagnie du duc d'Enghien; — Jean d'Escarlhan, de Lombers, écuyer; — Pierre de Reynès, chantre de la cathédrale; — Jean de Ciron, avocat à Albi; — Moïse de Calmels, lieutenant principal à Lombers; — Mathieu Mistionis, recteur de Ladrèche, pour services rendus pendant le siège de Réalmont; — le comte d'Aubijoux au nom de ses sujets de Graulhet, Puybégon et Busque; — le P. Jacques Caumont, cordelier, aumônier du régiment de Lescure; — Arnaud Peyrusset, recteur de Réalmont : il

était rentré dans sa paroisse après la prise de la ville; mais il ne put suffire aux exigences de son service à cause des maladies qui se déclarèrent parmi les habitants et la garnison, avec une telle intensité qu'il y eut plus de soixante-dix décès en deux mois; il a été obligé d'appeler d'autres prêtres qu'il a payés, etc., etc.

C. 899. (Liasse). — 56 pièces, papier.

1628. — Guerre et affaires militaires. — Pièces sans dates précises, mais relatives aux faits de guerre de cette année. — Lettre de Saint-Germier à Lecaron, d'Albi, pour une restitution de bétail : « Sy ces messieurs dalby sont dhumeur de me paier la contribution, ils jouiront leur bien paisiblement; il vous plaira de le leur dire, car autrement je suis résolu de mestre le feu partout et rendre la revanche des ruines qu'on a faites a mon bien ». — Demandes en règlement de comptes par plusieurs communautés. — Requêtes : du sieur Destailhas, médecin de Nantes, établi à Albi et employé à Réalmont après le siège, pendant la grande maladie qui s'en suivit; — de l'abbé de Candeil, pour pertes; — de Jean Delpuech, sieur de Canhac, qui perdit un cheval dans le combat de Pierre-Ségade contre Rohan; — du capitaine Bernard Bouzinac, de Marsal, aussi pour perte d'un cheval; — de la dame Paule de Brunet, femme de Jean-Jacques de Lordat, baron de Saussenac, pour pertes; — des sœurs de feu Jean Barrau, capitaine, demandant justice de l'assassinat de leur frère tué dans sa métairie de la Regnaudié, le 18 avril, par un attrouplement armé; — de Jehanne de Cassang, veuve du capitaine Arnould Portal, de Dénat, tué d'un coup de mousquet en voulant reprendre l'église de Fauch aux partisans de Panat; il laissait cinq enfants. Portal avait porté les armes pendant trente ans et était couvert de blessures; — de la veuve de Jean Cluzel, d'Albi, tué à Fauch; — du sieur Laguimerie, demandant une récompense pour un soldat blessé à Fauch; — des syndics du diocèse pour faire rendre par les consuls de Réalmont au recteur de la paroisse le clocher et la cloche de l'église; — de Jean de Saint-Maurice, sieur de Cadoul, en son nom et en celui des habitants des masages de Trivalon, Calvairac et Lasgoutines, dépendant de la seigneurie de Plégades ou Terreclapier, pour dommages causés par le passage de l'artillerie; — de Jacques Combettes, de Gaillac, pour foule lors du passage du canon à Brens. — Mémoire remis à M. Mistionis, envoyé en mission près de Montmorency, sur la dévastation du pays par les troupes. — Rôle des soldats pansés et soignés par Pierre Chavanier, chirurgien de Monestiés,

après le siège de Réalmont.

C. 900. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 29 pièces, papier (1 imprimée).

1629-1635. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnance du vicomte d'Arpajon, marquis de Sévérac, maréchal de camp, pour la solde et l'entretien du régiment du comte de Bieule. — Lettre de plusieurs protestants de Réalmont aux consuls de cette ville pour obtenir justice de quelques brigands qui volent et arrêtent les passants dans les environs; renvoi de cette demande au diocèse. — Arrêts du Parlement déléguant le conseiller Victor de Frésals, pour faire une enquête sur les désordres occasionnés par les gens de guerre (1632) et rejetant les frais de cette procédure sur tout le diocèse. — État des sommes dues par le diocèse à plusieurs communautés, dressé pour obtenir l'autorisation d'imposer. — Requête d'Elie Capet, d'Albi, réclamant une indemnité pour dommages. — Procès-verbal de Louis Lemaistre sieur de Beljambe, maître des requêtes et commissaire en Languedoc, constatant, sur la demande des habitants d'Albi, que les ordres du Roi pour la démolition du château de Lombers ont été fidèlement exécutés et qu'il ne reste plus rien de cette forteresse (14 juillet 1633). Les lettres patentes qui ordonnaient cette démolition étaient du 9 octobre 1632; la ville d'Albi était chargée de l'exécution et d'en faire les frais; il y eût une dépense de 47,500 livres, qui fut répartie en deux années sur tout le diocèse. — Correspondance du consul Teyssier, député à Paris pour les affaires du diocèse et principalement pour l'artillerie de Castres que le Roi voulait faire acheter par la ville d'Albi. — Ordonnance de Schomberg duc d'Halluyn, gouverneur de Languedoc (1635) : dans la crainte d'une invasion espagnole, il ordonne une levée de 2,474 hommes dans le diocèse; dans la répartition, Albi figure pour 183 hommes; Cordes et les jurades de son consulat pour 225; Rabastens pour 103; Lapélissarié pour 2; Gaillac pour 177; Teulet pour 1; Castelnau-de-Lévis pour 63; le Bruc pour 1; Lisle pour 72; Rouire et Lamothe pour 3; Réalmont pour 76; Monestiés pour 82, etc., etc.

C. 901. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1636-1638. — Guerre et affaires militaires. — Logement de la compagnie du comte de Bieule à Valence, Cahuzac et Curvalle, et des gendarmes du gouverneur à Réalmont et Lombers, pour trente jours. — Subsistance de la compagnie du gouverneur pendant l'année 1637 : le

total de la dépense répartie sur le diocèse est de 23,000 livres; M. de Maussans commandait cette compagnie. — Le diocèse nourrit, pendant 20 jours, en exécution d'une ordonnance de Schomberg, 250 mules, mulets ou chevaux du service de l'artillerie. — Imposition de 22,000 livres sur le diocèse, par ordonnance du gouverneur (20 décembre 1638), pour l'entretien et la subsistance de la compagnie de cheveu-légers du comte de Mérimville. — Ordre de route des compagnies Ventadour se rendant de Castelnaudary à Gaillac. — Traité fait par le Prince, au nom du Roi, avec le comte de Mérimville, capitaine de cheveu-légers, pour la levée d'une compagnie de 80 chefs, cavaliers et bas officiers, et ordre de garnison pour cette compagnie à Cordes. — Ordre de route des compagnies Ventadour pour se rendre de Gaillac à Lisle, etc.

C. 902. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1639. — Guerre et affaires militaires. — Lettres du Roi et d'autres personnages relatives aux recrues pour l'armée d'Italie. — Traités : avec Gilles Loubière, pour la levée des 22,000 livres applicables à l'entretien de la compagnie Mérimville; — avec les officiers du régiment Ventadour, pour la subsistance pendant le quartier d'hiver, et imposition, sur le diocèse, des 15,800 livres nécessaires pour l'exécution de ce traité; — pour la subsistance des officiers d'état-major du régiment de cavalerie de M. de Mérimville, pendant deux mois; — pour celle de la compagnie de M. D'Amboise qui resta deux mois à Rabastens. — Département fait par l'intendant, sur les diocèses de la province, des deniers nécessaires pour l'entretien des troupes qui y sont cantonnées; lettre de Schomberg à ce sujet. — Ordonnances du gouverneur de la province : autorisant les impositions pour les compagnies D'Amboise, de Mérimville et Ventadour, sur la requête du syndic; — portant réduction du quartier d'hiver du régiment Ventadour; — pour le logement des cheveu-légers de Mérimville à Réalmont, pendant 8 jours, les consuls de cette ville devant leur fournir la subsistance, conjointement avec la baronnie de Lombers; — répartissant sur tout le diocèse les sommes fournies pour cette subsistance par la baronnie. — Ordonnance de Henri de Bourbon et délibération de l'Assiette pour une imposition de 3,544 livres nécessaires pour la seconde montre du régiment provincial.

C. 909. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1639. (Suite.) — Guerre et affaires militaires. — TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

Comptes et pièces à l'appui : des consuls de Gaillac, pour l'entretien des officiers et soldats du régiment Ventadour; — des consuls de Cordes, pour les frais de logement de la brigade de M. d'Arpajon et contrôle de cette brigade; — des mêmes consuls, pour le quartier d'hiver de la compagnie de cheveu-légers de Mérimville, pendant 15 jours, et quittance autographe de cet officier, pour 3,000 livres; — des consuls de Penne et de Puycelsi, pour le même quartier d'hiver, aussi pendant 15 jours; — des consuls de Lisle, pour le logement du régiment Ventadour pendant 35 jours; — des consuls de Rabastens, pour le logement de la compagnie des cheveu-légers de M. D'Amboise, du 20 avril au 8 mai; — des consuls de Rabastens, Montmiral et Cadalen, pour le logement de la même compagnie pendant un mois; — des consuls de Rabastens, pour le logement du régiment de Sérignan pendant 15 jours, du 6 au 24 mai; — des consuls de Gaillac et Lisle, pour le logement et la subsistance du régiment Ventadour; procuration par messire Charles de Lévis duc de Ventadour à Hector D'Astorg, écuyer, sieur de Laperrière et capitaine, pour toucher au nom du duc 84,000 livres; — des 3,640 livres levées, sur ordonnance du Prince, pour le régiment de Languedoc, — et des 37,305 livres imposées pour le régiment de Ventadour.

C. 904. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1640-1641. — Guerre et affaires militaires. — Solde des officiers de l'armée : le mestre de camp 400 livres par mois, le major 150, l'aide 100, le maréchal des logis 60, le chirurgien 30, l'aumônier 30, les commissaires 105. — Requête d'une pauvre veuve dont le mari, revenant du marché, a été assassiné par des gendarmes du régiment de Sérignan, sur la route de Valence; elle avait cinq enfants et sa belle-mère; elle demande un secours et on lui accorde 15 livres. — Ordres du Prince (Albi, 16 juillet) pour le délogement d'une compagnie du régiment de Sérignan qui doit se rendre de Réalmont à Valence et pour cinq autres compagnies dirigées de Réalmont sur Gaillac. — Ordonnance de Schomberg et délibération de l'Assiette relatives à une imposition de 9,150 livres pour un mois de subsistance de 40 compagnies du régiment de Sérignan. — Impositions sur le diocèse : de 13,234 livres, pour sa part de l'entretien des garnisons de Brescou, Leucate, etc.; — de 134,143 livres, pour sa part dans la subsistance des gens de guerre pendant le quartier d'hiver; — de 4,544 livres, par ordonnance du prince de Condé, applicables à une levée de pionniers volontaires pour l'armée, attendu qu'il est difficile aux communautés de les lever elles-

mêmes et de les entretenir. — Ordonnances du même prince pour l'établissement des étapes, pour le logement de plusieurs compagnies et pour la subsistance des cinq compagnies du régiment Lachapelle-Vallon, logées à Gaillac, Lisle et Rabastens. — Délibération de l'Assiette et comptes des trois villes relatifs à cette subsistance. — Ordre de logement des gardes du maréchal de Brézé, à Gaillac. — Enquête sur des extorsions et des malversations commises avec menaces et violences, dans le diocèse, par des officiers de l'armée.

C. 905. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1641. (Deuxième semestre.) — Guerre et affaires militaires. — Le Prince, sur la requête des consuls de Gaillac et de Lisle, ordonne le remboursement des sommes que ces communautés ont avancées pour la subsistance de la compagnie des gardes du maréchal de Brézé; lettres du Prince et du sieur Dumont, capitaine de cette compagnie. — Autre ordonnance du Prince pour la réunion immédiate de l'Assiette, à l'effet de répartir l'imposition nécessaire pour qu'il soit pourvu à cette subsistance, les villes de Gaillac et Lisle ne pouvant plus y suffire. — Cette compagnie des gardes après le désordre survenu à Mazamet, le 7 juillet, s'était retirée à Castres, puis était entrée dans le diocèse d'Albi. — Délibération de l'Assiette et département de l'imposition. — Quittances du capitaine Dumont; comptes présentés par les consuls de Gaillac et de Lisle. — Ordonnance du Prince pour la répartition sur le diocèse de la subsistance pendant dix jours des cinq compagnies levées pour l'armée du Roussillon, par les villes d'Albi, Caillac, Cordes, Rabastens et Lisle. — Compte présenté par les habitants de Rabastens, qui ont logé et entretenu, par ordre, du 18 octobre au 4^{er} novembre, la compagnie des gardes de Brézé, forte de 5 officiers et bas officiers, et 93 cavaliers, dont 47 à pied. De là, cette compagnie alla à Réalmont pour dix jours, puis à Cordes. Répartition de la dépense sur tout le diocèse. — Ordre de route de la compagnie du duc d'Enghien et de celle des gendarmes du Prince venant de l'armée du Roussillon dans l'Albigeois pour la revue. — Traité pour l'étape de Cordes avec le sieur Pradal, marchand de cette ville.

C. 906. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1642. (Janvier, février et mars.) — Guerre et affaires militaires. — Ordre du maréchal de Brézé, vice-roi et lieutenant général des armées du Roi en Espagne, adressé au sieur de Leberon-Ambres, pour lever dans le dio-

cèse 300 hommes destinés à l'armée du Roussillon (7 janvier). — Pauliac, chargé de cette levée, subroge Peyrusson, son cousin. — Ordre de route de la compagnie des gardes du maréchal de Lameilleraie se rendant de Poitiers à Carcassonne, en passant par Cordes, Albi, Briatexte et Puylaurens. — Autres ordres de route pour des troupes dirigées sur le Roussillon en suivant le même chemin. — Rôle du train du chevalier de Rodes, capitaine-lieutenant de la compagnie du duc d'Enghien, logé à Monestiès, et composé de quarante personnes. — Route du lieutenant-colonel du régiment d'Enghien partant de Narbonne et traversant l'Albigeois par Labastide-Rouairoux, Castelnau de Brassac, Dénat, Albi et Cordes. Il devait prendre en passant les équipages du régiment qui étaient à Castelnau de Brassac. — Le Roi devant amener de l'infanterie et de la cavalerie dans la province, le marquis d'Ambres ordonne d'augmenter l'approvisionnement des étapes. Le marquis d'Ambres, lieutenant général, commandait dans la province en l'absence du Prince. — Contrôle nominatif des soldats fournis par le diocèse à l'armée du Roussillon. — Ordonnance du Roi relative à l'étape, et lettre d'envoi signée : *Vauquelin des Yveteaux*. — Commission du marquis d'Ambres pour l'imposition d'une somme de 7,574 livres destinée aux approvisionnements. — Commissions et instructions données par le Roi aux sieurs de Lamontaigne et Clozier, sur le fait des abus dans l'administration militaire et des étapes. — Lettre missive du Roi à l'évêque d'Albi pour recommander ces deux commissaires, et délibération de l'Assiette à ce sujet.

C. 907. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1642. (Avril-Juillet.) — Guerre et affaires militaires. — Ordre des commissaires Lamontaigne et Clozier, et délibération de l'Assiette pour la levée des hommes de milice que le diocèse doit fournir à l'armée. — Contrôle des miliciens présents le 5 avril à Réalmont, lieu de rassemblement. — Ordonnance du Roi pour faire augmenter de deux jours la subsistance des soldats, attendu que huit jours ne leur suffisent pas pour rejoindre l'armée. — La milice du diocèse étant au camp devant Perpignan, on dépensa 129 livres pour l'étape qui leur fut portée en *doubles* par un homme à cheval. Ils avaient été conduits au camp par M. de Lamontaigne. — Requêtes en remboursement de dépenses de guerre par les communautés; réquisitions, certificats des chefs de corps, etc. — Dégâts dans la banlieue de Cordes par des gens de guerre; plaintes du syndic. — Contrôles des compagnies du régiment Lachapelle-Vallon. — Ordonnance de l'in-

tendant Vauquelin des Yveteaux, pour l'approvisionnement des lieux d'étape. — Le diocèse devait fournir, avant le 10 août, 379 miliciens, armés les deux tiers de mousquets et le reste de piques, au camp devant Perpignan. Comme il était impossible de fournir tout le contingent dans le délai fixé, à cause de la rareté des hommes, l'administration diocésaine traita, le 30 juillet, avec Jean Mialet sieur de Terrailhac et Jean de Bonaven sieur de Marinac, son beau-frère, qui s'engagèrent à fournir pour le 2 août, moyennant 2,400 livres, 50 soldats armés de mousquets et de piques, dans la proportion indiquée ci-dessus. L'ordre du Roi pour cette levée était daté de Tarascon, le 28 juillet.

C. 908. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1642. (Août-Décembre.) — Guerre et affaires militaires. — Un ban de la noblesse, fort de 170 personnes, et qui allait rejoindre l'armée du Roussillon sous la conduite du comte de Vailhac, loge à Cordes, Gaillac, Puy-laurens, Castelnaudary, etc. — Passage des milices des diocèses voisins. — Lettre de l'évêque à l'étapier de Cordes, pour faire donner 76 livres à M. de Marnhac qui n'avait pas pris en passant l'étape de sa compagnie. — Gaillac loge 33 gentilshommes volontaires allant rejoindre l'armée sous la conduite du baron de Cornusson, sénéchal de Toulouse et Albigeois. — Effectif des cinq compagnies envoyées au camp par le diocèse : compagnie Bourzat, 64 hommes; compagnie Puechmignon, 47; compagnie Marnhac, 54; compagnie Pomayrols, 33; compagnie Savinhac, 24; total, 216. — Rôle des déserteurs de la milice Albigeoise, avant la revue passée par le commissaire à Perpignan. — Les gentilshommes, sous le commandement de Cornusson, au nombre de 40, partirent de Perpignan le 11 septembre pour rentrer chez eux; ils étaient à Gaillac le 16; le 19 arriva la compagnie du comte de Vailhac, forte de 140 gentilshommes, et elle repartit le lendemain pour Villemur. — Mesures prises pour le quartier d'hiver et commission des commissaires aux États de la province pour l'étape de 1643.

C. 909. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1643. — Guerre et affaires militaires. — Ordres de route des compagnies d'Enghien et du Prince quittant les environs de Toulouse pour se rendre au Pont-de-Cirou, par Mazens et Gaillac. — Commission à MM. Charles et Henri de Ranchin, de Castres, pour la recette d'une imposition de 124,969 livres mise sur le diocèse d'Albi, pour sa part de la subsistance des gens de guerre pen-

dant le quartier d'hiver. — Transaction entre le syndic du diocèse et les consuls de Rabastens, au sujet d'une somme de plus de 15,000 livres avancée par cette communauté. — Ordonnance du marquis d'Ambres assignant le lieu de Puycelsi pour le séjour, pendant quatre jours, de trois compagnies du régiment du comte de Ginhaux qui doit faire des recrues. — Compte des étapiers de Gaillac et de Cordes. — Ordonnance de Schcmberg (Albi, 23 sept.) pour le changement de l'étape, entre Briatexte et Saint-Antonin, de Gaillac à Cahuzac; il est fait défense aux troupes de loger à l'avenir à Gaillac, à peine de désobéissance pour les officiers et de la vie pour les soldats, le Roi ayant exempté cette ville de tout logement de gens de guerre, par lettres du 18 juillet, contresignées Letellier et scellées du petit sceau du cabinet. — Compte des étapes du diocèse, présenté aux États généraux de la province, par le syndic Galaup.

C. 910. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1644-1645. — Guerre et affaires militaires. — Revue à Cahuzac de 203 hommes du régiment de Mérimville revenant de Catalogne. — Quittance d'une somme de 25,158 livres, pour la part du diocèse dans l'étape de 1645. — Saisie de mulets et de leurs charges sur des marchands du diocèse, par suite du retard apporté par l'Assiette dans le paiement de sa part des dépenses occasionnées par l'embarquement des troupes en 1643. — Logement de sept compagnies de cheveu-légers à Villefranche. — Comptes trimestriels des consuls de Cordes pour l'étape, et de ceux de Pampelonne pour le logement d'une compagnie. — Arrêt du Conseil privé du Roi rejetant le pourvoi du syndic du diocèse contre un jugement de l'intendant qui condamne les villes de Réalmont et Lombers à rembourser à celles de Conques et Mas-Cabardès la subsistance, pendant onze jours, de la compagnie de gendarmes du maréchal de Schomberg. — Compte de l'étape de Cahuzac. — Rôle des frais et dépens dans l'affaire relative à la saisie des mulets des voituriers de Blaye. — Compte de l'étapier de Cordes.

C. 911. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1646-1649. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnance du comte Du Roure pour le logement de compagnies du régiment Calvière, infanterie, à Cahuzac. — État des avances faites par le diocèse, pour le logement et la nourriture des gens de guerre, de février 1646 à avril 1647. — Logement du régiment Du Plessis-Praslin à Réalmont et réclamation des consuls à ce sujet. —

Logement des cheveu-légers de Schomberg, du régiment de Ganges, etc. — Comptes de l'étaquier de Cordes et pièces à l'appui. — Compte de l'étape d'Albi pour l'année 1648.

C. 912. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1650-1659. — Guerre et affaires militaires. — Comptes de l'étape de Cordes et, à l'appui, des ordres de route pour les gendarmes du prince de Conti, pour les cheveu-légers de Comminges, pour les gardes du maréchal Du Plessis-Praslin, etc. — Compte de la fourniture de l'étape à Castelnau de Montmiral. — Rôle des communautés du juratif de Cordes qui ont fourni l'étape aux troupes de passage, les consuls de Cordes étant étaquiers forcés (1653). — L'étape est établie successivement à Cordes, à Saint-Bauzile, à Cahuzac, malgré le refus des consuls et le soulèvement du peuple. — Comptes des consuls. — Commission pour imposer une somme de 4,000 livres oubliée dans le département de l'étape au préjudice du trésorier de la bourse du pays. — Délibérations de l'Assiette pour solder diverses dépenses occasionnées par le passage des troupes, et pour informer contre les gens de guerre qui viennent se loger dans les communautés, sans ordonnances, et y commettent toute sorte de désordres. — Délibération du Conseil de Direction sur une lettre du duc d'Arpajon, écrite de Sévérac, et relative à la mise en état des canons du diocèse que le duc doit employer pour le service du Roi (mars 1658). — État des ustensiles du quartier d'hiver de 1658, à raison de 8 livres par compagnie de cavalerie. — Deux lettres de l'évêque relatives aux étapes.

C. 913. (Liasse.) — 52 pièces, papier (3 imprimées).

1674. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnance du marquis de Calvisson et de l'intendant Daguesseau, lettres et instructions, délibérations des villes-matresses, etc., relatives à une levée de 739 hommes que doit fournir le diocèse à l'armée du Roussillon. Les deux tiers des hommes doivent être armés de mousquets, les autres de piques. Il est permis au diocèse d'emprunter. Répartition du contingent. Contrôle nominatif des miliciens. Formation des quatorze compagnies. — 1^{re} compagnie, 76 hommes : capitaine, Louis baron de Lescure, mestre de camp; lieutenant, Raymond Dassier de Nogaret sieur de Corbière; sous-lieutenant, Alphonse de Lescure sieur de Mouleux. — 2^e compagnie, 52 hommes : capitaine, Jean-Louis de Janin sieur de Gabriac; lieutenant, Pierre de Najac sieur de Labruguière; sous-lieute-

nant, Raymond Jacme de Técoü. — 3^e compagnie, 50 hommes : capitaine, Jacques de Lescure sieur de Lamothé-Ledon; lieutenant, Jean de Cambous sieur de Labarroulié; sous-lieutenant, Alexis de Padiès sieur de Clot. — 4^e compagnie, 54 hommes : capitaine et major, François de Genton sieur de Fonferrière; lieutenant, Raymond d'Aussaguel sieur de Lasbordes; sous-lieutenant, Jean de Brès sieur de Prallal. — 5^e compagnie, 50 hommes : capitaine, François Dumas sieur de Pech-Duc; lieutenant aide-major, André de Martinon; sous-lieutenant, Pierre Bousquet, de Valence. — 6^e compagnie, 50 hommes : capitaine, Marc-Antoine de Boyer de Mailhac sieur de Puechméja; lieutenant, Pierre de Solinhac; sous-lieutenant, Mathieu Garrigues. — 7^e compagnie, 50 hommes : capitaine, le chevalier de Lescure; lieutenant, Jean Balard, avocat; sous-lieutenant, Pierre d'Escarlhan sieur de Lèjos. — 8^e compagnie, 50 hommes : capitaine, Nicolas de Lacressonnière sieur de Lonchamp; lieutenant, Jean Gardes; sous-lieutenant, Joseph de Salinier sieur de Gimel. — 9^e compagnie, 50 hommes : capitaine, Louis Delpech sieur de Puechlançou; lieutenant, François Delpech sieur de Lacapelle; sous-lieutenant, Louis de Latour sieur de Glassac. — 10^e compagnie, 50 hommes : capitaine, Jean Metgé; lieutenant, François de Palheret sieur de Saint-Chamaux; sous-lieutenant, Bernard de Lamy. — 11^e compagnie, 50 hommes : capitaine François Cahuzac sieur de Larroque du Verdier; lieutenant, Jean Durieu sieur Descarandiers; sous-lieutenant, Clément Estadiou. — 12^e compagnie, 52 hommes : capitaine, Jean de Marlhaves; lieutenant, Antoine de Molinier sieur de Peyroussou; sous-lieutenant, Jean de Foulcher sieur de Lalande. — 13^e compagnie, 50 hommes : capitaine, Pierre de Brès sieur de Belesta; lieutenant, Jean Mureau sieur de Lorange; sous-lieutenant, Joseph de Brès sieur de Labarthe. — 14^e compagnie, 50 hommes : capitaine, Jacques de Cugniac sieur de Pauliac; lieutenant, Jean Dassier sieur de Souhliolz; sous-lieutenant, Jacques de Vernhes chevalier de Puechméja. — Tous les officiers avaient été nommés par l'archevêque et les six derniers capitaines n'avaient jamais servi. — L'archevêque passa la revue du régiment, le 22 juin, sur la place de la Berbie.

C. 914. (Liasse.) — 31 pièces, papier (1 imprimée).

1675-1697. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnance des commissaires aux États autorisant un emprunt pour l'entretien des prisonniers espagnols internés à Albi. — Levée de 200 hommes pour le Roussillon (1676). — Ordre de route pour le régiment diocésain rentrant du Roussillon (31 août 1676). — Comptes

des communautés de Lisle et Gaillac pour l'étape. — Instructions pour le quartier d'hiver de 1685. — Réalmont loge 50 dragons envoyés par l'intendant dans la Grésigne (1689) et 45 au retour de cette expédition. — Règlement de compte pour les sommes avancées aux troupes du Roi par la ville de Réalmont, en 1693. — Imposition pour solder la dépense occasionnée par un achat de 350 fusils, fait en 1694 par ordre de l'intendant Lamoignon, pour armer les anciens catholiques du diocèse. — Circulaire du syndic général relative à la nouvelle organisation de l'étape. — Réclamation par les consuls de Réalmont pour le remboursement des dépenses occasionnées à leur communauté par le passage des dragons dirigés sur la Grésigne et par le logement d'une compagnie de cavalerie du régiment de Béthune, du 18 avril au 15 juin 1594. — Ordonnance (1694) autorisant un emprunt pour la réparation des armes des compagnies bourgeoises placées sous le commandement de Jean de Marlhaves.

C. 945. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1706-1736. — Guerre et affaires militaires. — Ordonnance du duc de Roquelaure et lettre de M. de Pujol-Lagrange, colonel d'un régiment de milice du diocèse, pour la levée d'une nouvelle compagnie de ce régiment dans les communautés de Castelnau de Lévis, Saint-Juéry, Cunac, les Avalats, Arthès, Labastide-Montfort et Castanet. — Solde des frais de transport de 46 fusils avec leurs baïonnettes envoyés au diocèse. — Ordres de logement, pour les dragons du Languedoc, à Gaillac, Cordes, Réalmont, Albi, Lisle et Rabastens. Ces ordres sont signés par le duc de Roquelaure ou par le marquis de Caylus, maréchal de camp, son lieutenant en Languedoc. — Requête des consuls de Réalmont des dépenses occasionnées par le logement des dragons. — Fourniture de 30 mulets par le diocèse.

C. 946. (Liasse) — 35 pièces, papier.

1746-1779. — Guerre et affaires militaires. — Lettre du syndic général de Lafage, relative à la fourniture de voitures aux troupes. — Ordonnance de l'intendant et état pour une imposition applicable au menu-habillement des miliciens. — Délibération des États de la province relative au logement de la maréchaussée (1752). Lettres du syndic général et de l'intendant Saint-Priest à ce sujet. — Avis que la brigade de la maréchaussée qui devait venir à Albi reste à Sommières. — Contrôles des miliciens : contingent de 1766, 96 ; — en 1767, 99 ; —

en 1768, 105 ; — en 1769, 106 ; — en 1775, 67 ; — en 1776, 66 ; — en 1777, 69 ; — en 1778 et 1779, 73.

C. 947. (Liasse.) — 63 pièces, papier (1 imprimée).

1780-1789. — Guerre et affaires militaires. — Casernement de la maréchaussée ; délibération des États de la province et du diocèse à ce sujet, correspondance avec l'intendant, avec le syndic général, etc. — Polices passées pour ce casernement, états des lieux, etc. — Contrôles des jeunes gens levés annuellement dans la subdélégation d'Albi, garnison du Viennois, de 1780 à 1788 inclusivement. — Logement des troupes de passage.

C. 948. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier (3 imprimées).

1574-1688. — Travaux publics. — Commission de Joachim de Chabannes, sénéchal de Toulouse et Albigeois, pour le département de 3,000 livres applicables à la réparation des ponts et passages de la sénéchaussée (1574) ; le diocèse d'Albi est compris dans ce département pour 648 livres. — Imposition de 333 écus sur le diocèse (1588) pour la réparation des ponts. — Commission du grand voyer de France à Albert de Nupces, pour faire la visite des ponts et chemins et dresser les devis pour les réparations (1609). — Emprunt de 4,200 livres (1618) pour la restauration des ponts en ruine. — Procès-verbal de la visite des ponts par le sieur de Bardichon, syndic général. — Travaux aux ponts de Gassalès, Trötoco, Cahuzac, Briatexte, Graulhet, Lescure, etc. — Restauration du passage de Malcabrière, chemin d'Albi à Cahors par Cordes et Saint-Antonin. — Commission des États pour imposer sur le diocèse d'Albi (1663) les sommes destinées à la réparation des ponts et chemins, savoir : 4,960 livres pour la sénéchaussée de Carcassonne et 2,920 pour la sénéchaussée de Toulouse. — Arrêt du Conseil d'État portant défense aux maîtres des ports, ponts, chemins et passages en la sénéchaussée de Toulouse, de visiter les chemins et de juger les délits en cette matière, réservant aux États de la province le soin de veiller à la conservation de ces travaux. — Bail des réparations à faire aux chemins d'Albi à Castelnau, au Pontet, à Monestiès et au Théron-viel, ce dernier appelé du Tendat. — Ordonnance de l'intendant Daguesseau (1684) pour le creusement des fossés par les propriétaires sur le grand chemin de la poste, etc. — Autre ordonnance du même intendant prescrivant des mesures pour l'entretien des chemins.

C. 919. (Liasse). — 70 pièces, papier (4 imprimées).

1700-1769. — Travaux publics. — Ordonnances de l'intendant : confirmant les anciens règlements sur l'entretien des chemins ; — relative aux fossés du chemin d'Albi à Mezens près de Lapointe. — Honoraires de l'ingénieur de Clapié qui a fait les devis pour les ponts de Lafenasse, Trotoco et Briatexte. — Ordonnance nouvelle de l'intendant et correspondance du syndic général relatives à l'entretien des fossés des grands chemins. — Rejet d'une demande en réparation de chemins faite par les fermiers généraux, pour le transport du sel. — Mémoire sur le chemin d'Albi à Pézénas passant par la montagne de Lespinoise. Voyage fait à ce sujet par M. de Carné. — Règlement (1744) sur la largeur des fossés et l'entretien des chemins dans la sénéchaussée de Toulouse. — Travaux aux ponts de Bouissière et de Martianne, commune de Castelnau de Bonnafous. — Mémoire sur les grands chemins à construire ou à réparer dans l'intérêt du commerce. — Vérification du chemin de Brens à Montans par l'inspecteur Gleizes. — Rapport du syndic Guérin sur les ponts à construire ou à réparer. — Correspondance de Gleizes avec de Faget, directeur des travaux publics de la province, relative au pont de Soual et à d'autres travaux en cours d'exécution. — État des sommes accordées au diocèse pour les ouvrages publics endommagés par l'inondation du mois de novembre 1766 ; procès-verbal de visite des dégâts. — Lettres de Gleizes à de Faget sur les travaux qui s'exécutent à la côte de Malcabrière et qui ruinent les entrepreneurs. — Devis et adjudication du chemin dit des Avalats, d'Arthès au pont de Peigues, etc.

C. 920. (Liasse.) — 44 pièces, papier (1 imprimée, 1 plan).

1770-1780. — Travaux publics. — Correspondance relative aux ponts à construire sur la route d'Albi à Toulouse. — Pont de Peigues sur le chemin des Avalats ; procès-verbal de réception des travaux. — Plan d'un ponceau à établir entre Gaillac et Lisle. — Délibération sur un projet de règlement pour les chemins de toute nature dans le diocèse. — Arrêt du Conseil d'État autorisant les diocèses d'Albi, Castres, Lavaur et autres, à emprunter pour les chemins et les ponts. — Procès-verbal d'adjudication de plusieurs ouvrages à exécuter. — Premier mémoire du syndic aux États de la province, sur les chemins et autres ouvrages publics dans le diocèse (1774). — Les États autorisent des impositions pour l'entretien de plusieurs chemins, pour des indemnités de terrain sur les routes

de Carmenel et de Gaillac à Broze. — État des emprunts faits par le diocèse pour les chemins pendant dix ans. — Procès-verbaux d'adjudication de divers ouvrages publics. — État des fonds alloués pour les chemins dans le diocèse, en 1780. — Baux d'entretien, etc.

C. 921. (Liasse.) — 33 pièces, papier (1 imprimée).

1781-1786. — Travaux publics. — Correspondance de l'inspecteur Gleizes. — Délibérations du Conseil de Direction des affaires du diocèse, approuvant des procès-verbaux d'adjudication et des baux d'entretien, réglant des indemnités de terrain, etc. — Ordonnances des commissaires aux États de la province autorisant des impositions pour divers travaux, pour l'établissement de bornes milliaires, etc. — Emprunt pour le chemin d'Albi à Graulhet et pour la côte de Laguépie. — Procès-verbal d'estimation du terrain pris pour le chemin de Monestiés au pont de Céret et de ce pont à Laguépie. — Arrêt du Conseil d'État autorisant les diocèses d'Albi, Castres et Lavaur, à emprunter pour les chemins. — Projets de rectification de plusieurs chemins. — Mémoire relatif à un chemin d'Albi à Sylvanès et au Bas-Languedoc. — Deuxième mémoire du syndic du diocèse aux États de la province sur la situation des travaux diocésains. — Adjudications de travaux sur les chemins de Cordes à Laguépie, du Pont-de-Cirou à la grande route d'Albi à Rodez, et sur les embranchements de Blaye et de La Verrerie à la grande route.

C. 922. (Liasse.) — 34 pièces, papier (1 imprimée).

1787-1789. — Travaux publics. — Délibérations de l'Assiette et du Conseil de Direction relatives aux baux d'entretien, à l'arpentement des terrains cédés pour les chemins, aux indemnités à payer aux propriétaires dépossédés, aux adjudications, etc. — États des indemnités à payer, dressé par l'expert Maignal. — Ordonnances des États de la province autorisant des impositions extraordinaires. — Correspondance de Marc Foulcher, fils, relative à des réparations faites à la côte de Cantagrel. — Projet de devis général pour les travaux publics dans le diocèse. — Mémoire sur l'exécution de la délibération des États, au sujet du règlement à faire pour les chemins de quatrième classe. — Observations sur plusieurs articles de ce règlement. — Tableau de situation des fonds destinés aux chemins du pays d'Albigeois en 1789.

C. 923. (Liasse.) — 44 pièces, papier (1 imprimée).

1761-1781. — Travaux publics; personnel. — Certificat constatant que le sieur Larôche a rempli les fonctions d'inspecteur des travaux diocésains de 1764 à 1768. — Démission de cet inspecteur. — Lettre par laquelle il demande la constatation de son honorabilité. — L'archevêque de Toulouse, président des États de la province, nomme le sieur Gleizes, inspecteur des travaux publics et spécialement pour le chemin d'Albi à Saint-Antonin. — Correspondance de Salabert relative au jeune Mariès Duvergnhet, qui demande une place dans le diocèse. Lettre de ce jeune homme à M. Saget, à laquelle il a joint un problème de géométrie avec sa solution et un dessin de sa composition. (Le dessin a été mis sous verre.)

C. 924. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 32 pièces, papier (6 imprimées).

1643-1769. — Navigation. — Arrêt du Conseil d'État approuvant la délibération du diocèse relative aux travaux à exécuter pour rendre le Tarn navigable d'Albi à Gaillac, et lettres d'attache du roi Louis XIV (signature). — Ordonnance pour la réparation du canal du Tarn, au-dessous de Gaillac, et état des travaux à exécuter. — Délibération d'une assemblée de notables, sous la présidence de l'archevêque (1728), sur les moyens de rendre le Tarn navigable. — Mémoire du sieur Martin à ce sujet. — Mémoire du Conseil de Direction et du corps des marchands relatif à la navigation dans le diocèse. — Mémoire par le sieur J. Bourroul, ingénieur géographe du Roi, sur un projet de rendre la Vère navigable. — Réponse aux observations faites sur ce projet. — Acquiescement de la province aux projets de Bourroul, relatifs à la Vère et à l'établissement d'un canal de Saint-Juéry à Montans, dans la plaine d'Albi. — Arrêt du Conseil et lettres patentes autorisant l'exécution de ces projets et chargeant Bourroul de lever le plan développé du Tarn, de Saint-Juéry à Millau, et de dresser le devis des travaux nécessaires pour rendre cette partie de la rivière navigable (1748-1752). — Mémoire du syndic sur l'utilité de la navigation du Tarn. — Correspondance relative à divers travaux sur le Tarn et la Vère. — Procès-verbal des dommages causés à la navigation en 1767, par la crue du Tarn. — Délibération du Conseil de Direction relative à la navigation du Tarn, de Gaillac à Montauban (1768). — Rapport sur l'état du Tarn, d'Albi à Moissac, par M. Saget. — Délibération de la communauté de Puyelsi relative aux dégâts que causent les débordements de la

Vère. — Soumission du comte de Maillebois, propriétaire de la forêt de Grésigne, pour rendre le Tarn navigable d'Albi à Gaillac : il croit cette entreprise plus nécessaire que la canalisation de la Vère, car son exécution fera d'Albi l'entrepôt de toutes les denrées de l'Albigeois.

C. 925. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 34 pièces, papier (1 imprimée).

1770-1789. — Navigation. — Correspondance de l'intendant et du syndic général à ce sujet. — Procès-verbal de la visite de la Vère. — Délibération relative au redressement de cette rivière. — Observations sur le mémoire de M. de Solages à M. de Calonne, sur la navigation du Tarn. — Mémoire du directeur des travaux publics de la province sur les travaux à exécuter pour rendre le Tarn navigable. — Délibération de l'Assiette relative à la navigation du Tarn et de la Vère. — Prix des ouvrages à exécuter sur le Tarn et soumission pour la construction des écluses. — Devis des ouvrages à faire pour défendre le faubourg du Pont, à Albi, contre l'action des eaux du Tarn. — État détaillé des dépenses à faire pour rendre le Tarn navigable d'Albi à Gaillac : maçonnerie parementée, en pierre de taille, 303,363 livres; en briques, 244,646 livres. — Requête des habitants de Lescure relative aux ravages que le Tarn fait sur leurs possessions; procès-verbal de visite des lieux; estimation des travaux à exécuter. — Délibération des États de la province sur la navigation du Tarn (1787). — Arrêt du Conseil d'État approuvant cette délibération et autorisant un emprunt de 30,000 livres. — Autre arrêt du même Conseil autorisant un emprunt de 200,000 livres pour les travaux à exécuter entre Albi et Gaillac : soumission des sieurs Grimaud, de Monestiés, et Albouy, de Lavaur, pour une partie de ces travaux.

C. 926. (Liasse.) — 64 pièces, papier (2 imprimées, 4 plan).

1668-1788. — Cours d'eau. — Arrêt du Conseil d'État pour le curement des ruisseaux du Tescou, de Labranque et du Sauzil. — Redressement des ruisseaux de Caussels et de Jauzion, au consulat d'Albi. — Lettre du vicomte de Solages relative au redressement du Cèrou. — Jugements ordonnant le curement et l'élargissement du Girou, et prescrivant des mesures relatives aux chaussées des moulins établis sur cette rivière. — Creusement des ruisseaux des Bruges, de Las Mòles et de Rabistane, dans les consulats de Lisle et de Gaillac. — Elargissement du ruisseau de Lazère, entre Virac et St-Hypolite. —

Changement du lit du Peyroulié. — Travaux destinés à défendre Curvalle contre les eaux de la Rance : devis des travaux; adjudication; correspondance de l'inspecteur et du consul Bonnet; délibérations des communautés de Curvalle, de Plaisance de Rouergue, séparées seulement par un pont; procès-verbaux de réception des ouvrages et de vérification des trainées de Curvalle, etc. — Travaux exécutés sur le Riols, consulat d'Arthés. — Procès-verbal de visite du Tescou.

C. 927. (Liasse.) — 45 pièces, papier (4 imprimées).

1743-1789. — Bacs, péages, moulins, etc. — Arrêt du Conseil d'État prescrivant l'exécution des édits, déclarations et règlements relatifs à la police des bacs. — Rôles des sommes dues pour les droits de péage ou lendes, canaux, bacs, moulins, fours, etc., non compris dans les rôles des biens et droits nobles. Deux rôles particuliers pour Lagrave.

C. 928. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1789. — Bacs, péages, moulins, etc., du diocèse. Répertoire alphabétique des communautés où ces biens sont situés.

C. 929. (Liasse.) — 43 pièces, papier (4 imprimées, 3 plans).

1697-1788. — Ports. — Dossier du port de Gaillac. Procès-verbaux de reconnaissance des réparations à faire; devis et plans par le sieur Buterne, ingénieur de la province; bail des travaux; procès-verbal de réception. — Devis pour d'autres réparations à faire à ce port, ainsi qu'au pont de la Clavelle, par suite de la grande inondation du 7 juin 1733. — Travaux d'entretien (1774). — Délibérations du conseil de la ville de Gaillac relatives à l'entretien du port, à la réparation de l'avenue et de la côte Catalanis; procès-verbal de l'état du port et des travaux à exécuter. — Devis d'un mur à construire à la descente au-dessous de la fontaine des abreuvoirs, etc.

C. 930. (Liasse.) — 46 pièces, papier (4 plan).

1635-1788. — Ports. — Réparations : au port et à deux ponceaux de Brens, nécessitées par l'inondation de 1767; — au port de Lagrave; devis et réception des travaux; — à la côte du port de Lisle; plan et adjudication des travaux; procès-verbal de réception; — au port du Pont-de-Cirou, côté d'Albigeois; — protestations

des consuls du Pont-de-Cirou, côté du Rouergue; — aux deux ports de Rabastens, à la côte du port haut, aux Valières, au chemin du faubourg à la Mouline et au pont des Anzerals; vérification des travaux nécessaires et adjudication de ces travaux; — au quai de Rabastens, vis-à-vis la place d'Imbert; mémoire sur les travaux nécessaires pour régulariser les avenues des deux ports.

C. 931. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1663-1785. — Chaussées. — Requête des habitants de Gaillac contre les propriétaires des moulins de Lisle, qui avaient fermé la chaussée de ces moulins. — Visite de la chaussée de Marssac, dont une partie avait été emportée par les eaux; contestations entre le diocèse et le sieur Salvan, propriétaire des moulins, pour le paiement des travaux. — Rapport sur l'établissement de pas volants aux chaussées du Castelviel, de Castelnau et de Durestat. — Opposition par le chapitre cathédral d'Albi à une prise d'eau, dans le Tarn, par Delpoux, teinturier, en face des moulins dudit chapitre, près de la chaussée; mémoires à ce sujet; suite de l'opposition contre Alric, Rahoux et autres ayant-droit de Delpoux. — Réparation de la chaussée de Peyroulié. — Procès-verbal de visite de la nouvelle chaussée des moulins du chapitre d'Albi, par Lambert-François-Thérèse Cammas, architecte, professeur de l'académie Saint-Luc de Rome, professeur de dessin et d'architecture à l'école des ponts et chaussées de Toulouse, expert choisi par le chapitre et par Rahoux, pour constater si l'élévation de cette chaussée nuit aux propriétaires des terrains de la rive droite; réclamations de ces propriétaires; consultation par trois jurisconsultes de Toulouse.

C. 932. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 64 pièces, papier.

1665-1671. — Écluse de Marssac. (Premier dossier.) — Sa construction. — Les entrepreneurs sont mis en demeure d'activer les travaux. — Contestations avec le sieur Salvan, juge à Albi, propriétaire des moulins. — Arrêt du Conseil et lettres patentes (signature du Roi) autorisant le diocèse à emprunter pour continuer les travaux. — Ordonnance de l'intendant autorisant les entrepreneurs à faire abattre le bois qui leur est nécessaire partout où ils en trouveront à leur convenance, en en payant préalablement la valeur de gré à gré ou à dire d'experts; les propriétaires des bois voisins ne voulaient pas en vendre. — Protestations de Salvan à cause du dommage que lui causent les travaux et réponse du syndic. — Comptes pour fourniture de matériaux; man-

dements et quittances. — Gilibert, de Marssac, est chargé de payer les ouvriers; son compte. — Requête et actes par divers particuliers, pour dommages causés à leurs propriétés. — Actes signifiés à la requête de Salvan, afin de sauvegarder ses droits à des indemnités pour dommage à sa propriété et pour le chômage de son moulin. — Construction d'un batardeau devant l'écluse, etc.

C. 933. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1665-1667. — Écluse de Marssac. (Deuxième dossier.) — Pièces à l'appui du compte général des travaux de construction. — Comptes particuliers des matériaux, des journées d'ouvriers, etc. — Réquisition à Salvan de se trouver à la vérification de ces comptes. — Mandements au profit des fournisseurs; quittances. — Marchés. — Correspondance avec le surveillant des travaux. — Délibération de l'Assiette autorisant le syndic à emprunter et actes d'obligations contractées, en conséquence, au nom du diocèse. — Compte général du syndic Laurency, arrêté à la somme de 40,694 livres.

C. 934. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1665-1667. — Écluse de Marssac. (Troisième dossier.) — Suite des pièces à l'appui des comptes de la construction. — Compte de l'emploi d'un emprunt de 43,000 livres, par Étienne de Bonne sieur de Saint-Florent, syndic du diocèse. — Compte d'une somme de 4,460 livres, par François Gilibert, marchand à Marssac, chargé par le syndic de la surveillance des travaux du batardeau. — Autre compte du même, pour une somme de 5,083 livres employée aux travaux de l'écluse.

C. 935. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1747-1789. — Écluses. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant l'établissement des écluses nécessaires pour rendre l'Aveyron navigable de Négrepelisse au Tarn. — Avant-toisé de l'écluse de Gardès. — Devis des ouvrages à exécuter pour l'établissement de deux écluses à poutrelles et un sas : à travers la chaussée des moulins de Lamotte et de Gardès; — sur la rive gauche du Tarn, au-dessous de la chaussée du moulin de Rivières; — à travers la chaussée du moulin de Durestat; — à travers la chaussée du moulin de Gaillac, — et à travers les chaussées des moulins de Castelnau de Lévis et de Rivières. — Avant-toisé des écluses à construire sur le Tarn, près des moulins de Gardès, de Gaillac, de Durestat, de Castelnau et de Rivières. — Soumission pour ces tra-

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

vau, moyennant 260,000 livres, par Grimaud et Albouy, — Avant-toisé de la chaussée et de l'écluse de Rivières. — Évaluation de la dépense pour la construction de l'écluse de Durestat : total, 36,703 livres, etc.

C. 936. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1598-1789. — Moulins et usines. — *Alban* : moulin Ferral. — *Albi* : moulin Gardès; moulin-foulon et à huile de Delpoux, au Bout-de-Pont; moulins du Castelveil; moulin-foulon près du moulin Gardès. — *Almayrac* : moulin de la Bérale. — *Amarens* : moulin de Céré. — *Ambialet* : moulins de Conquarrel, de Laresse et du Fraisse, sur le Tarn; ce dernier est donné par Guillaume de Castelpers vicomte d'Ambialet, baron de Trévien, etc., à titre de fief, à foi et hommage, à la charge par le meunier de donner chaque année un éperon d'or du poids de 4 onces 4 gros et une paire de gants blancs, toutes les fois que l'hommage sera dû (1764). — *Andillac* : moulin du Cayla. — *Andouque* : moulins de Bouissou et de Lapelissarié, sur le ruisseau. — *Les Cabannes* : moulins de Cajarc et de Cantarane. — *Cadix* : moulins d'Hébrard et de Gaicre. — *Campes* : un moulin. — *Carlus* : moulin de la Viladié. — *Carmaux* : moulin du Cérou. — *Cordes* : moulins de Bargades et de Laforêt. — *Curvalle* : moulin de l'Albon. — *Dénat* : moulins de Gamanelle et de Mousquette.

C. 937. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1544-1789. — Moulins et usines (suite). — *Fauch* : le Moulin-Viel. — *Florentin* : moulin de Carré. — *Fraissines* : moulin de Cambrèdes. — *Itzac* : moulin de Lacailhavié. — *Jouqueviel* : moulin de Lengourg. — *Labarthe-Bleys* : le Moulin-du-Milieu et le Moulin-Bas. — *Laboutarié* : moulin de Panezac. — *Lédas* : un moulin. — *Lisle* : moulins sur le Tescou, près des Barrats et del Barry. — *Livers* : moulin de Cazelle. — *Mailhoc* : moulin de Nègré. — *Massals* : moulin de Souquet. — *Mézens* : un moulin; testament de Joseph Gaston de Majouret Despanès, baron de Mézens. — *Mirandol* : un moulin sur le Viaur. — *Montans* : deux moulins sur le Tarn. — *Monestiès* : moulin de Castillon et Moulin-Bertrand. — *Montgaillard* : Moulin-Peirille. — *Montirat* : moulin de Lagarde. — *Montmiral* : une moulins et le moulin Parayre.

C. 938. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1626-1789. — Moulins et usines (suite). —

Noailles : le moulin de Cardonnac. — *Padiès* : le moulin de Latourtoulié. — *Paulin* : les moulins dits de Laporte, de l'Albière et de Paulin. — *Penne* : le moulin de Roussergues. — *Poulan* : le moulin d'Agros. — *Puycelsi* : les moulins de Rieubai et de Pontbourguet. — *Rabastens* : les moulins du chapitre ou de Belarnal et de Saint-Géry. — *Saint-André* : le moulin de Danis. — *Saint-Genest* : le moulin de Trotoco. — *Saint Lieux-Lafénasse* : le moulin de Larque. — *Salles* : le moulin de Laprade. *Saussenac* : un moulin. — *Le Ségur* : le moulin du Prat-del-Mas. — *Sénoüllac* : les moulins de Lagarriague et de Gayou, sur la Saudronne. — *Taix* : le moulin de Coulomb. — *Terre-Clapier* : les moulins de Lafage et de Peyrusse. — *Tréban* : le moulin de Lagalaubié. — *Trébas* : le moulin de Laroque-Roucazel. — *Valdériès* : le moulin de Boussac et le Moulin-Bas. — *Valence* : le moulin du Guet ou de Lagubertié. — *Le Verdier* : les moulins Delsaltre et de Laroque. — *Villefranche* : les moulins Pérrier et de Campans. — *Villeneuve* : le moulin de Lestang. — *Vindrac* : les moulins de Cougé et de Labounié. — *Viran* : le moulin Del Théron.

C. 939. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1702-1769. — Mines de Carmaux. — Enquête sur des plaintes relatives au prix du charbon de pierre provenant des puits exploités à Carmaux par le président de Ciron, et qui était consommé par les forgerons d'Albi; il s'agit de taxer ce charbon à un prix raisonnable. — Lettres patentes et arrêt du Conseil d'État (1752), accordant pour vingt ans à Gabriel de Solages, capitaine au régiment royal de carabiniers, l'exploitation des mines de charbon dans l'étendue des terres de Puellas, Saint-Benoît et Carmaux. L'autorisation première avait été donnée par l'intendant au marquis de Carmaux, frère de Gabriel, et le marquis, poursuivi par ses créanciers, était dans l'impossibilité de profiter de la concession, c'est pourquoi son frère demanda à lui être substitué. — Lettres patentes et arrêt (1767) qui prorogent pour cinquante ans, en faveur du chevalier de Solages, la concession précédemment faite pour vingt ans, des mines de charbon, dans la paroisse de Carmaux et dans un rayon d'une lieue aux environs.

C. 940. (Liasse.) — 7 pièces, papier (4 imprimées, 6 plans).

1738. — Chemin de Toulouse à Rodez (route nationale 88), par Lapointe Saint-Sulpice, Rabastens, Lisle, Gaillac, Albi, Carmaux et le pont de Tanus. — Procès-verbal de vérification de ce chemin, de Lapointe à Gaillac.

— Plans : de l'ancien chemin et de la route nouvelle; — du chemin depuis Lapointe jusqu'à Gaillac; — de travaux à exécuter à la Poulailière, entre Rabastens et Lisle; — de l'ancien chemin entre Marssac et Albi, avec le tracé du nouveau; — du chemin royal d'Albigeois, iv^e partie, depuis Fougeard jusqu'à la ville de Lisle, avec le nouveau tracé; — du même chemin, v^e partie, depuis l'entrée de Lisle jusqu'au ruisseau de Lapisse; — du même chemin, vi^e partie, depuis le ruisseau de Lapisse jusqu'à la métairie de Blanc de Bresse.

C. 944. (Liasse.) — 4 pièces, papier (1 plan).

1776-1779. — Chemin de Toulouse à Rodez (route nationale 88), suite. — Délibération de l'Assiette prise dans le but d'obtenir du Roi les moyens d'arriver à une exécution plus prompte des travaux. — Procès-verbal d'adjudication de la partie comprise entre le faubourg d'Albi et le pont de Tanus, moyennant 822,972 livres. — Plan du chemin depuis Albi jusqu'à Labarrière.

C. 942. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1756-1784. — Chemin d'Albi au pont sur le Céret, par la ville de Monestiés. — Indemnité à Boyer, du Bout-du-Pont d'Albi, pour cession de terrain. — Devis : pour la construction de la nouvelle côte de Monestiés, dite du Groc, par Laroche (1766); — pour l'entretien du chemin d'Albi à Monestiés, par Gleises; — de ce qui reste à faire de la côte du Groc, pour des réparations aux aqueducs, etc. — Autorisations d'emprunter pour la continuation des travaux; délibérations des États de la province et de l'Assiette à ce sujet. — Baux d'entretien. — Devis pour la construction du chemin de Monestiés au pont de Céret. — Estimation des terrains; imposition pour solder les vendeurs. — Procès-verbal de réception de cette dernière partie du chemin et mémoire de l'entrepreneur.

C. 943. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1785-1789. — Embranchements de Blaye et de la Verrerie de Carmaux avec le chemin de Rodez et celui d'Albi à Monestiés. — Restauration de l'ancien chemin d'Albi à Blaye, à cause de la lenteur des travaux de la route nouvelle d'Albi au pont de Céret qui est faite sur les fonds de la crue du sel. Devis, délibérations de l'Assiette, emprunts, comptes, etc. — Procès-verbal d'arpentement et d'estimation des terrains pour les deux embranchements. — Don de 8,000 livres

par la province. — Emprunt de 23,000 livres en deux annuités. — Comptes de ces deniers. — Nouveaux dons de 3,000 et de 4,000 livres, par la province. — Prêt fait au diocèse par le vicomte de Bernis, etc.

C. 944. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1786-1789. — Chemin de Monestiès au Pont-de-Cirou. — Délibération des États de la province; emprunts; adjudication des travaux à Grimaud (1787). — Arrêt du Conseil d'État autorisant un emprunt de 45,873 livres. — État présentant la situation financière de l'œuvre. — Comptes en recettes et dépenses, etc.

C. 945. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1785-1789. — Embranchement du pont de Thuriès à la grande route d'Albi à Rodez (route départementale 9). — Estimation des travaux à exécuter (35,879 livres). — Délibération des États Albigeois. — Emprunts. — Procès-verbal d'estimation des terrains pris pour ce chemin. — Comptes. — Vérification des dettes par les États de la province. — Autorisation d'imposer, etc.

C. 946. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1781-1789. — Chemin de Gaillac à Montauban (route nationale 99), avec embranchement sur la Grésigne, sur Cahuzac et Cordes. — Délibération du Conseil de Direction. — Emprunts. — Mémoire de la communauté de Salvagnac sur la direction à donner à ce chemin. — Toisé des ouvrages terminés. — Devis pour l'entretien de la partie qui s'étend de la limite du diocèse au pont du Tescou sous Salvagnac. — Ordonnance de l'intendant portant injonction aux propriétaires riverains du chemin de Gaillac à Cahuzac, de recréuser et entretenir les fossés de ce chemin. — Rapport sur la direction à donner au chemin de la forêt de Grésigne. — Devis d'entretien pour ce chemin. — Mémoires sur l'importance du chemin d'Albi à Montauban.

C. 947. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 50 pièces, papier (1 plan).

1751-1759. — Chemin d'Albi à Carmenel, à la limite du Rouergue (route nationale 99), passant par Lanel, Fontcouverte, Villefranche d'Albigeois, le Fraisse, Alban, Carmenel et l'Ouradou. — Devis des réparations à faire à ce chemin. — Première adjudication partielle de ces réparations (1754). — Deuxième adjudication (1752). — Procès-verbal de visite des travaux par le

syndic du diocèse. — Délibération des États diocésains. — Toisé et réception des ouvrages exécutés par les entrepreneurs Armand et Sauvage (1759). — Devis, par Laroche, des travaux à exécuter d'Albi au pont de Caussels (1763). — Indemnités de terrain. — Emprunts. — Autorisation d'imposer. — Arrêt du Conseil d'État autorisant un nouvel emprunt de 24,000 livres. — Vente de l'ancien chemin d'Albi aux Planques. — État de situation des ouvrages en 1767. — Approbation par les États de la province d'un nouveau devis s'élevant à 450,000 livres. — Arpentement et vente du terrain tenant à la métairie du sieur David; plan des lieux. — Prêt de 45,000 livres par la province. — Devis, par Laroche, pour la continuation des travaux; adjudication de ces travaux au sieur Roux, moyennant 456,000 livres. — Autorisation de contracter un nouvel emprunt diocésain de 132,400 livres.

C. 948. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1770-1772. — Chemin d'Albi à Carmenel (suite). — Compte du quatrième emprunt par le receveur Gardès. — Correspondance de Gleises. — Réception de la partie comprise entre Villefranche et le Fraisse. — Bail d'entretien de cette partie. — Délibération du diocèse et autorisation d'imposer. — État des recettes et des dépenses effectuées. — Certificats d'avancement des travaux, par l'inspecteur de la province. — Procès-verbal d'estimation des terrains de Villefranche au Fraisse. — Compte du cinquième emprunt. — Réception des ouvrages du Fraisse à Alban et devis d'entretien. — Devis pour des réparations à faire de la Croix-Verte au pont de Caussels. — Ouvrages d'augmentation aux avenues de ce pont. — Marchés pour plantations d'arbres. — Indemnités de terrains; quittances des vendeurs. — Devis d'entretien pour la partie comprise entre la Croix-Verte et Lanel.

C. 949. (Liasse.) — 57 pièces, papier (1 plan).

1773-1775. — Chemin d'Albi à Carmenel (suite). — Emprunts; contrats de constitution de rentes par le diocèse. — Procès-verbal de la vérification de l'entretien de Villefranche au Fraisse. — Toisé des travaux faits aux environs du pic de l'Ouradou. — Comptes de l'année 1772, avec quelques pièces à l'appui, des quittances de l'entrepreneur, etc. — Réception des ouvrages compris entre Alban et Carmenel. — Bail d'entretien de Villefranche à Carmenel. — Procès-verbal de réception des ouvrages exécutés en 1774. — Estimation des maisons et jardins situés à l'extrémité du faubourg du Vigan

dans la ville d'Albi; on devait en faire l'acquisition pour terminer l'avenue de la route et y faire déboucher, d'après le projet de Laroche, les rues du Séminaire et de la Croix-Verte. — Actes de vente du domaine appartenant aux héritiers de la dame de Graves. — Procès-verbal constatant l'état du chemin d'Albi à l'Ouraou (1775). — Terrain pris pour la Patte-d'Oie. — Devis des travaux à faire de la rue du Vigan à la Croix-Verte, etc.

C. 950. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1776-1778. — Chemin d'Albi à Carmenel (suite). — Procès-verbal de réception des travaux exécutés en 1775. — Supplément au devis des réparations de l'avenue du faubourg de Rônel. — État des emprunts faits en 1776, s'élevant à la somme de 138,395 livres. — Procès-verbal d'estimation de l'enclos des Jacobins et de quelques maisons à acquérir pour l'avenue de Rônel. — Délibération du Conseil de Direction. — Emprunts. — Vente à parcelles du jardin de Graves. — Estimation des terrains cédés pour le chemin de Lanel à Villefranche. — Lettre du caissier de la bourse de la province relative à la dette du diocèse sur la caisse du prêt. — Estimation du terrain pris au séminaire. — Procès-verbaux de réception de travaux. — Arpentement du terrain cédé depuis Carmenel jusqu'à la limite du diocèse.

C. 951. (Liasse.) — 74 pièces, papier (3 plans).

1779-1789. — Chemin d'Albi à Carmenel (suite). — Procès-verbal de réception définitive des derniers travaux. — Comptes. — Devis pour le pavage de l'avenue de Rônel. — Estimation du terrain cédé par le commandeur de Raissac pour la partie entre Albi et Lanel. — Relevé des sommes payées à l'entrepreneur et de ce qui lui est dû. — Devis d'entretien. — Réparation de la grande rue du Fraisse qui fait partie du chemin. — Devis et soumission pour les pierres milliaires. — Délibération du diocèse relative à un changement de direction du chemin dans la plaine de Lanel où il est dégradé par le ruisseau de Caussels. — Ce changement est autorisé par la commission des travaux publics de la province. — Acquisition des terrains nécessaires. — Plan de l'ancien chemin et soumission pour l'acquisition. — Plan du ponceau de Lanel. — Baux d'entretien, etc.

C. 952. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1661-1781. — Chemin d'Albi à Castres (route nationale 448). — Procès-verbal de visite de la partie

comprise entre Albi et Saint-Benoît de Frédefont. — Autres procès-verbaux de visite près de Labastide, à Lavène, à la côte de Ranteil. — Adjudication des travaux de réparation à faire près de Lavène et à la côte de Ranteil. — Mandement des États (1666) de la somme de 1,000 livres pour cette réparation. — Vérification du chemin d'Albi à Lafenasse (1684) et adjudication des réparations nécessaires. — De même (1688) et les réparations sont poussées jusqu'à Castres. — Mémoire sur le grand chemin de la poste entrepris par les États de 1757, du Pont-Saint-Esprit à Toulouse, passant par Castres, Réalmont, Albi, et adjugé en 1758 par la sénéschaussée de Carcassonne. — Devis du chemin d'Albi à Castres. — Ordonnance de l'intendant sur une dégradation à la route d'Albi à Réalmont. — Nomination d'un expert pour l'estimation des terrains occupés par la nouvelle route. — Changement de direction de cette route, délibération du conseil de Réalmont et correspondance à ce sujet. — Mémoire de ce conseil contre le tracé par Lautrec. — Arpentement et estimation de l'ancien chemin d'Albi à Réalmont et d'Albi à Montsalvi, offres pour l'achat des terrains. — Devis du pavage de l'avenue d'Albi, près du convent des Cordeliers.

C. 953. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1764-1789. — Chemin de Gaillac à Cordes et Laguëpie (route nationale 422). — Travaux exécutés au pont de la Croix de Sézeroux. — Procès-verbal de visite du chemin par la forêt de Broze. — Réception des travaux exécutés entre cette forêt et Cahuzac. — Devis pour la construction de ponceaux. — Emprunts. — Réception des ponceaux. — Construction de la troisième partie du chemin, de Cahuzac à la Croix de Souel. — Impositions autorisées. — Délibération relative au placement des bornes milliaires. — Bail d'entretien de la partie comprise entre Cahuzac et la côte de Cazelles. — Lettre du chevalier de Saint-Félix relative aux ponts de Saint-Pierre et des Cabannes. — Arpentement et estimation des terrains occupés par le chemin de Cordes à Laguëpie. — Mandements et quittances pour les indemnités payées aux propriétaires.

C. 954. (Liasse.) — 56 pièces, papier (2 plans).

1742-1769. — Chemin d'Albi à Saint-Antonin (route départementale n° 4). — Mémoire sur l'utilité de ce chemin. — Indemnités accordées aux propriétaires riverains, pour son élargissement d'Albi à Fontvialane. — Correspondance de l'archevêque, des sieurs Gleises,

de Faget, Fortin, Guérin et autres à ce sujet. — Délibération du conseil de la commune de Cordes. — Projet d'élargissement du pont d'Albi ou de construction d'un nouveau pont dont la tête serait établie près de la porte de Rônel. — Adjudication des travaux à exécuter depuis le faubourg d'Albi jusqu'aux Passageries. — Indemnités de terrain, actes de vente, procès-verbaux d'arpentement, etc. — Réclamation des propriétaires de la plaine du Bout-du-Pont, lésés dans leur propriété. — Travaux pour la défense de la route à Fontvialane, contre les érosions de la rivière du Tarn. — Devis et baux d'entretien.

C. 955. (Liasse.) — 40 pièces, papier (4 plan).

1770-1779. — Chemin d'Albi à Saint-Antonin (suite). — Correspondance de Gleises et Salabert. — Estimation de terrains occupés par le chemin de Castelnaud-de-Lévis. — Compte des travaux exécutés sur le Tarn, à Fontvialane. — Devis pour la troisième partie du chemin. — Arpentement et estimation de terrains près de Mailhoc. — Soumission pour les travaux de la côte de Malcabrières. — Devis et adjudication de la quatrième partie du chemin. — Procès-verbaux d'estimation de terrains. — Devis d'entretien depuis le Frêne jusqu'à Notre-Dame de la Gravelle. — Délibérations des conseils de Saint-Antonin et de Cordes relatives à la direction à donner au chemin entre ces deux villes; plan, mémoire, etc.

C. 956. (Liasse.) — 70 pièces, papier (3 plans).

1780-1789. — Chemin d'Albi à Saint-Antonin (suite). — Vérification du pont et du ruisseau de Fontvialane. — Correspondance de Gleises, Salabert, Maignal, avec de Faget, directeur des travaux publics. — Procès-verbal constatant l'état du chemin d'Albi à Cordes. — Visite du pont de Cahuzac. — Tracé et devis du chemin d'Alayrac à Saint-Antonin. — Estimation des terrains occupés dans les communautés de Corrompis et de Vindrac. — Requête en indemnité par Farssac, habitant de Milhavet. — Réponse à l'imprimé intitulé : « Mémoire et observations sur les grands inconvénients qui résulteraient du changement projeté du chemin de Cordes à Saint-Antonin. » — Toisé et estimation des ouvrages à faire au faubourg du Pont, à Albi, pour le nivellement de la rue de Castelnaud, et plan. — Construction de la rampe des Cabannes, plan. — Représentations faites par la communauté de Saint-Michel-de-Vax, sur la direction du chemin (signée St-Michel,

capitaine commandant une compagnie de bombardiers au régiment de Toul, du corps royal de l'artillerie). — Plantation d'ormes donnés à la ville de Cordes par l'archevêque de Toulouse. — Devis des ouvrages à exécuter pour terminer la route.

C. 957. (Liasse.) — 8 plans, papier.

1769-1789. — Chemin d'Albi à Saint-Antonin (suite). — Plan pour la restauration de la fontaine de M. de Saint-Félix, aux Cabannes, endommagée lors de la construction de la route. — Carte d'Albi au Frêne. — Profil de la descente de la Boutellerie aux Cabannes. — Cartes des lignes du chemin de Cordes à Saint-Antonin, la première passant par Tonnac et Roussayrolles, la seconde par Milhars, en suivant la gorge du Cérrou ou en passant par Mouzieys; la troisième par Marnaves et Roussayrolles. — Tracé de la seconde partie depuis la traverse du chemin d'Alayrac jusqu'à la traverse du chemin de Roquereine à Saint-Antonin. — Tracé d'Albi à Villeneuve. — Profil de la cinquième partie du chemin, depuis les environs de l'église de Cazelles jusqu'à Cordes.

C. 958. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1665-1784. — Chemin d'Albi à Lavour par Graulhet (route départementale n° 4). — Vérification de ce chemin, de Garripendoul à Graulhet et Lavour. — Réparations à faire au chemin de Septfons, passant derrière le couvent des Cordeliers, à Albi, allant à Rouffiac, Graulhet et Toulouse. — Reconnaissance du chemin de Lavour à Belcastel. — Devis, par Laroche, des réparations à faire au chemin de Garripendoul et soumission pour les travaux. — Autre devis depuis la côte de Carlus, sur une longueur de 335 toises. — Visite du pont de Garripendoul. — Devis du pont de Pernestre et de ses avenues. — Réception de ce pont. — Emprunt, comptes et pièces y relatives. — Estimation des terrains pris pour la première partie du chemin. — Réception de cette première partie. — Offres pour la deuxième partie, depuis le pied de la côte de Carlus jusqu'à la Négroulière. — Nouveaux emprunts. — Arpentement et estimation de terrains. — Les États autorisent une imposition sur le diocèse, pendant six ans, pour l'entretien de la première partie du chemin. — Comptes pour la deuxième partie.

C. 959. (Liasse.) — 93 pièces, papier (2 imprimées).

1784-1789. — Chemin d'Albi à Lavour, par Graulhet

lhet (suite). — Exécution de la troisième partie de ce chemin. — Nouveaux emprunts. — Réparations aux chemins d'Albi à Saliès. — Arpentement et estimation des terrains pris pour la troisième partie. — Adjudication des travaux. — Mandements quittancés par les parties prenantes, pour indemnités de terrains. — Comptes de 1787; le total des emprunts s'élevait à 43,000 livres. — Délibération du diocèse sur la direction à donner au chemin. — État des travaux exécutés en 1788. — Lettre de Ducros qui a vérifié les plans de la quatrième partie. — Son avis sur la direction qui doit être adoptée. — Arrêt du Conseil d'État autorisant un nouvel emprunt. — Comptes de la troisième partie.

C. 960. (Liasse.) — 93 pièces.

1775-1789. — Chemins d'Albi à Milhau, par Valence (route départementale n° 6), de Valence à Valdériés et d'Arthès à Lescure. — Devis de réparations au chemin près de Valence. — Correspondance de Gleises. — Estimation de terrains occupés près de Valence pour redresser la voie. — Délibération du conseil de Milhau, demandant la construction du chemin depuis Castelnaud jusqu'à la jonction de la grande route d'Albigeois. — Délibérations des communes de Villefranche de Panat et de Réquista. — Réception des travaux terminés près de Valence. — Procès-verbal d'adjudication du chemin de Valence à Valdériés, etc. — Réception des travaux. — Devis d'entretien. — Devis et procès-verbal d'adjudication de la seconde partie du chemin de Valence, depuis l'avenue du pont de Labedisse jusqu'au-delà de Puechcamp, pour une longueur de 5,679 toises. — Arpentement et estimation de terrains. — Quittances de plusieurs intéressés. — Mandements sur la caisse des prêts, au profit du diocèse. — La dépense de cette seconde partie est évaluée à 442,059 livres. — Devis des réparations à faire sur le chemin d'Arthès à Albi, vis-à-vis des ravins de la Piboulette et de Fresquet. — Réception des travaux.

C. 964. (Liasse.) — 47 pièces, papier (1 imprimée).

1782-1789. — Chemin d'Albi à Lacaune (route départementale n° 44). — Lettre du syndic du diocèse de Castres au sujet du chemin de Raissac. — Lettre de Gleises pour la partie de ce chemin qui se trouve dans le diocèse d'Albi. — Vérifications des ouvrages exécutés à la côte de Cantagrel. — Estimation du terrain pris pour la côte de Lavaute. — Correspondance à ce sujet par M. de Comte, seigneur de Lavaute. —

Estimation du terrain pris pour la côte de Cantagrel. — Travaux du pont de Lavaute. — Mémoire sur un projet de chemin d'Albi à Lacaune, par M. Gorsse, syndic du diocèse. — Autre mémoire sans nom d'auteur.

C. 962. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1767-1786. — Ponts; affaires générales. — État des ponts du diocèse d'Albi. — Ponts sur le Dadou, qui sépare le diocèse de Castres de celui d'Albi. — Ponts du diocèse d'Albi et de la sénéchaussée de Toulouse, ayant plus de deux toises d'ouverture. — Observations sur les ponts des sénéchaussées de Toulouse et Carcassonne. — Procès-verbal de vérification. — Réparations à divers ponts. — Description du pont d'Albi et de plusieurs autres.

C. 963. (Liasse.) — 64 pièces, papier (2 plans.)

1665-1789. — Ponts construits sur le territoire du consulat d'Albi et dits : du Tarn, de Bondidou, de Cabalou, du Castelviel, de Lasplanques, de Causels, avec deux plans.

C. 964. (Liasse.) — 49 pièces, papier (4 plan).

1619-1789. — Ponts construits sur le territoire du consulat d'Albi (suite). — Ponts dits de Ferret, de Fonlabour, de Fontvialane, avec plan; de la Mouline, de Marouis, de Peyroulié et de Seoux, sur le grand chemin d'Albi à Castres.

C. 965. (Liasse.) — 55 pièces, papier (4 plans).

1604-1789. — Ponts : de Riols à la Candellié; de Sarlan au fond de la côte de Vidal, consulat d'Arthès; — de Lateaulle ou le Petit-Pont, consulat de Brens; — sur le Dadou, consulat de Briatexte; — du Buzet; — de Candou, consulat de Cadalen; — sur la Vère à Cahuzac, avec plans; — sur le ruisseau de Grèzes, consulat de Cambon; — sur le Vervère, consulat de Campagnac; — de Viladiés, consulat de Carlus.

C. 966. (Liasse.) — 66 pièces, papier (1 plan).

1617-1789. — Ponts : du Cérrou et de la Verrerie, consulat de Carmaux; — de Lézert, consulat de Castanet; — de Roumanou sur la Vère, à Cestayrols; — des Cabannes, du Cérrou, de Négosaumes, avec plan, et de Saint-Pierre, consulat de Cordes; — sur la Rance, consulat de Curvalle; — de Massagro et de Mousquette sur l'Assou, consulat de Dénat.

C. 967. (Liasse) — 66 pièces, papier (1 plan).

1609-1789. — Ponts : de Laresse sur l'Assou, consulat de *Fauch*; — de Saudronne, à *Florentin*; — de Malpas et de Saint-Jean, consulat de *Gaillac*; — de Verdaussou, à *Graulhet*; — des Infournats, avec plan, consulat de *Jouqueviel*; — de Marnave, sur le Cérrou, consulat de *Labarthe*; — sur l'Assou, à *Laboutarié*; — sur le Viaur, à *Laguépie*; — de Coules, à *Lescure*; — du Pal, à *Lisle*; — de Lapalette et le pont sur l'Assou, consulat de *Lombers*.

C. 968. (Liasse.) — 83 pièces, papier (2 plans).

1585-1789. — Ponts : de Palègue sur la Vère, consulat de *Mailhoc*; — de Lièvre sur le chemin d'Albi à Lagrave, au lieu dit Al Malpas, consulat de *Marssac*; — sur le ruisseau de Passe, consulat de *Mézens*, séparant le diocèse d'Albi de celui de Montauban, avec deux plans; — sur le Cérrou, à *Milhars*, pour le passage du diocèse d'Albi dans le Rouergue et le Haut-Quercy.

C. 969. (Liasse.) — 83 pièces, papier (1 plan).

1604-1789. — Ponts : de Cirou, de Lacadène, de Mirandol sur le Viaur, consulat de *Mirandol*; — de *Mondragon*; — de Groc, avec plan, de Caudèze sur le Cérrou et de Rajals, consulat de *Monestiés*.

C. 970. (Liasse.) — 64 pièces, papier (2 plans).

1615-1789. — Ponts : d'Auriolle sur le Fréson, de Fontmargues ou de la Mouline et vulgairement Pont-d'Albi, consulat de *Montans*; — de Vieux ou de Rodier et aujourd'hui de Lalèbre, à *Montmiral*, sur la Vère; deux plans; — à *Noailles*, sur la Vère.

C. 971. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 63 pièces, papier (4 plans).

1612-1789. — Ponts : de Thuriès, sur le Viaur, à *Pampelonne*, route de Toulouse à Lyon ou communication du Languedoc avec le Rouergue et l'Auvergne; — d'Ambias, consulat de *Paulin*, près de Saint-Jean de Janes, sur le ruisseau du même nom; plan; — au consulat de *Penne*, sur le Cap de Biau, pour aller à la Fontaine et à Montauban; — du Bourguet, à *Puycelsi*, sur la Vère, avec plan; — de Condels, sur le ruisseau de Passe, chemin de Villemur, et des Villettes, consulat de *Rabastens*; — de Gasalez, sur le Dadou, à *Réalmont*; — de Cornebouc, sur la Saudronne, et de Saint-Cyprien ou de Favarel, sur le ruisseau de ce nom, séparant le hameau

de Lacourtade de celui de Cornebouc, consulat de *Rivières*, grand chemin d'Albi à Gaillac; — de Trotoco, sur le Dadou, consulat de *Saint-Genest*, chemin de Lautrec à Albi; — de Meaux, sur le Cérrou, à *Saint-Jean de Marcel*, chemin de Valdériès à Moularès.

C. 972. (Liasse.) — 67 pièces, papier (2 plans).

1605-1789. — Ponts : de Lapeyre et de Larenaudié, chemin d'Albi à Saint-Juéry, Arthès, etc., consulat de *Saint-Juéry*; — d'Assiès, chemin de Réalmont à Lafenasse et de Lafenasse sur le Dadou, consulat de *Saint-Lieux*; — sur le Cérrou, près du faubourg de *Salles*, passage de ceux qui vont de Castres et Albi au Bas-Rouergue ou dans la Haute-Auvergne; — sur le Tescou, à *Salvagnac*, et plan; — sur le Céret, avec plan, consulat du *Séguir*; — à *Senouillac*, celui du masage de Gaches, marquant la division des consulats de Senouillac et Labastide, et celui de Lagarrigue, sur le ruisseau de Saudronne, grand chemin de Toulouse à Rodez.

C. 973. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1618-1789. — Ponts : de *Tanus*, sur le Viaur, et au-dessous du moulin le pont de bois de Lasplanques; — sur le ruisseau Del Pontel, à *Terressac*, chemin d'Albi à Toulouse; — de Rassise, sur le Dadou, consulat du *Travet*; — des Caussades, sur le Cérrou, au passage d'Albi à Rodez et de Toulouse à Lyon, et de Labedisse, sur le ruisseau de Coules, consulat de *Valdériès*; — sur la Vère, au *Verdier*; — sur la Vère et sur le ruisseau de la Cesquière, consulat de *Vieux*; — de Saint-Étienne, sur la Vère, paroisse Saint-Étienne de Brès, chemin de Gaillac à Carmaux; de Notre-Dame de Lagravelle, sur la même rivière, grand chemin de Toulouse à Lyon, et de Lafiolé, grand chemin d'Albi à Cordes, consulat de *Villeneuve*; — sur le ruisseau de Lazère, à *Virac*, grand chemin appelé Roumio, de Toulouse au Puy et à Lyon.

C. 974. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1620-1700. — Travaux réclamés par les communes. (Premier dossier.) — *Albi*. — Requête de Mathieu Mistionis, recteur de Notre-Dame de Ladrèche : il a rétabli ce lieu de pèlerinage qui n'était plus qu'un désert, réparé et embelli l'église et fait un logis pour recevoir quelques pèlerins; mais l'accès de Ladrèche est presque impossible et il demande la réparation du chemin. — Réparations au pont du Castelvieu; à la côte de Malcabrières, grand chemin d'Albi à Lyon; aux chemins

de Malcabrières et de Ladrèche, et au pont sur le ruisseau de Lazère, passage de Castelnau à Monestiès; à la côte de Ladrèche, grand chemin royal; au grand chemin royal d'Albi à Toulouse, qui était couvert de grands bourniers; au chemin royal d'Albi à Lanel, de la Croix-Verte aux planches de Caussels; au pavé de la côte de Malcabrières où il fallait refaire « un fossé mort *sive Touat*, rempli de pierres », pour l'écoulement de l'eau qui ruinait le pavage. — Pavage de la côte de Ladrèche; creusement du rocher sur la hauteur pour adoucir la pente; établissement d'un fossé pour l'écoulement des eaux de la fontaine. — Réparations: au grand chemin royal d'Albi à Toulouse, passant derrière les Cordeliers et à la métairie de Rouziès; au grand chemin de Castelnau à Albi; au pont du ruisseau de Carrofol, grand chemin d'Albi à Cadalen et Labessière; au grand chemin qui part d'Albi et se divise au ruisseau de Trigobeur, l'embranchement de droite conduisant à Fréjairrolles, celui de gauche à Saint-Amarand; ce dernier est traversé par le ruisseau de Caballou *sive lou Boutgé*; au grand chemin d'Albi à Gaillac, au lieu dit Al Poutet, près du masage d'Arthus, consulat d'Albi; au grand chemin allant d'Albi à Combéfa, Monestiès et Cordes, au lieu dit d'Estrières et aux quatre chemins, consulat d'Albi; au chemin du Tendat, faubourg du Pont; au grand chemin de Lyon, du faubourg du Pont à l'Arquipeyre, d'où part un embranchement pour Notre-Dame de Ladrèche, Monestiès et Cordes; au grand chemin allant d'Albi au vignoble de la côte Saint-Sauveur; enfin, au grand chemin d'Albi à Réalmont qui passait au pont de Seoux, à la côte de Ranteil et près de Saint-Benoît, au lieu dit Rocan.

C. 975. (Liasse.) — 50 pièces, papier (4 plans).

1700-1784. — Travaux réclamés par les communes. (Deuxième dossier.) — *Albi* (suite): Pavé de la rue du faubourg du Vigan jusqu'à la porte la Croix-Verte ou de la Santé, grand chemin du Languedoc. — Élargissement du chemin de l'Arquipeyre à Ladrèche. — Travaux exécutés pour protéger les propriétés du faubourg du Pont contre le Tarn. — Vente du vieux chemin d'Albi à Ladrèche et Monestiès, partie de l'Arquipeyre. — Estimation des dégâts causés par le Tarn aux fabriques du faubourg du Pont. — Arpentement et estimation des terrains pris pour le chemin de Puygouzon qui longe le jardin du Petit-Lude. — Délibération de l'Assiette relative au mur à construire pour la conservation du grand pont (4 plans) et mémoire des habitants du faubourg à ce sujet. — Procès-verbal de visite du chemin d'Albi à Lagrave.

C. 976. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1620-1789. — Travaux réclamés par les communes. (Troisième dossier.) — *Ambialet*: réparation du chemin et de la côte; délibération de la commune demandant le concours du diocèse pour l'entretien des chemins de traverse; ateliers de charité sur la côte de Fabas. — *Arthès*: état du chemin d'Albi à Arthès et Valence, près des ruisseaux de Riols et de Jalran; requête pour la réparation du grand chemin de Gaillac à Milhau, dégradé à Arthès par les eaux du Fresquet et du Poutet. — *Blaye*: délibération et requête pour la réparation des chemins de traverse aboutissant à la grande route de Gaillac et qui sont impraticables; restauration du chemin de Blaye à Monestiès. — *Brens*: réparations aux deux ponts de briques, lieu dit Al Pont de la Teule; à la côte du port et à l'avenue du pont de Cesquier. Requête pour obtenir la direction par Brens du nouveau chemin de Castres à Gaillac par Lautrec et Graulhet. Mémoire par MM. Portal, médecin de Monsieur, de Lespinasse, de Lagrave, et autres, relatif au chemin de Brens à la Sauronne, et rapport de l'ingénieur Mariès. Réparation du chemin de Brens à Cadalen et du Poutet sur le ruisseau de Roudoulou. — *Cadalen*: les habitants demandent la réparation des chemins. — *Cahuzac*: Mémoire sur la nécessité de faire passer le nouveau chemin de Gaillac à Cordes par Cahuzac, commune importante qui ne renferme pas moins de dix paroisses. — *Campagnac*: les habitants demandent la réparation des chemins de traverse et une voie de communication avec la route de Gaillac. — *Carmaux*: reconstruction du pont sur le Cérour (1620). — *Castelnau de Lévis*: réparation du chemin d'Albi au lieu dit Malpas de Brofondude. Autre réparation faite d'urgence, au même lieu, pour le passage de la voiture de Toulouse et du coche qui ne pouvaient prendre la barque au lieu de Marssac, à cause de la hauteur des eaux. Réparations des ponts de Brofondude et Fontvialane. — Rectification et élargissement de plusieurs chemins.

C. 977. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1607-1789. — Travaux réclamés par les communes. (Quatrième dossier.) — *Cestayrols* demande un chemin qui relie son territoire à la route de Gaillac. — *Combéfa* demande la réparation de deux ponceaux construits, l'un sur le ruisseau de Longuejoute, l'autre sur le Lazère. — *Cordes*: visite des ponts de Marnaves, de Neguesaumes, de Saint-Pierre, etc.; réparation de la côte de la Bouteillerie. — *Curvalle* demande un chemin

de communication avec le grand chemin d'Albi. — *Fayssac* insiste pour la réparation des chemins de traverse. — *Florentin* : construction de deux ponts sur le ruisseau de Saudronne, sur les chemins de Florentin à Gaillac et à Aussac. — *Fréjairrolles* demande un atelier de charité pour réparer le chemin d'Albi. — *Gaillac* : visite du grand chemin de Toulouse au lieu dit Al Laco des Religieuses; demande de secours pour travaux, et, à l'appui, état de la situation financière de la ville. — *Giroussens* demande la réparation des chemins de traverse. — *Labarthe-Bleys* : réparation de la côte de Latreyne. — *Labastide-Dénat* : travaux sur le chemin de cette commune à Lavasière. — *Labastide de Lévis* : passage du ruisseau de Lézert, sur le chemin royal de Toulouse, entre les consulats de Labastide et Lacourtade. Usurpations sur les chemins et sur les communaux. — *Lafénasse* : usurpations sur les chemins. — *Lagrave* : réparations au pont de Sainte-Sigolène, sur la Saudronne, et au chemin de Marssac à Brens, près des trois piliers de Lagrave. — *Laguépie* : réparations à l'avenue du pont sur le Viaur. — *Lamillarié* demande l'élargissement du chemin d'Albi à Castres par Saint-Benoît, où il n'a pas une largeur suffisante pour le passage des voitures. — *Lescure* : réparation du chemin et creusement du Riols. — *Lisle* : travaux à la côte du port. — *Marssac* : sommation faite aux propriétaires riverains de creuser les fossés de la route au Malpas. — *Mirandol* demande la réparation des ponts sur le Viaur. — *Monestiès* : réparation des ponts aux abords de la côte; ateliers de charité; travaux pour la jonction de la côte au chemin de Combéfa; terrains pris pour le chemin du Pont-de-Cirou; réparation du pont sur le Cirou. — *Montmiral* : réparation du chemin du pont de la Lèbre. — *Moularès* demande un atelier de charité pour la réparation du grand chemin de Rodez à l'entrée du village. — *Mouzièys* : lettre du curé Paulhé demandant l'établissement d'ateliers de charité à cause de la misère. — *Pampelonne* : réparation des chemins et de la côte de Thuriès. — *Parisot* demande la réparation des chemins de traverse. — *Paulin* : réparation des côtes de Saint-Simon et de Lézert; ateliers de charité. — *Penne* : réparation des chemins passant par Grenier et aboutissant à l'Aveyron, savoir : de Puycelsi à Saint-Antonin, de Cordes à Caussade, de Milhars à Montauban et de Penne à Saint-Antonin; les mêmes commissaires visitent les ruisseaux de Pesergues et des Cambières, le tout par ordre de l'archevêque et à cause du château de M. de Verdalle, qui assiste à la visite. — Mémoire de M. de Verdalle à ce sujet. — *Puycelsi* sollicite un chemin dans la vallée de la Vère; mémoire à l'appui de cette demande et sur les inonda-

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

tions de la Vère. Réparation du pont de Laval.

C. 978. (Liasse). — 79 pièces, papier (3 plans).

1618-1789. — Travaux réclamés par les communes (cinquième dossier). — *Rabastens* : réparations au chemin des Valières ou des Vales et au grand chemin de Toulouse; nivellement du quai; demande de secours pour travaux communaux; réparation du chemin de Salvagnac et Monclar; restauration des ponts qui font communiquer la ville avec les faubourgs. — *Réalmon* : mémoire sur les travaux à exécuter sur la route de Graulhet et demande de subventions. — *Saint-Beauxile* demande un chemin pour communiquer avec Gaillac. — *Saint-Grégoire* demande la réparation des chemins qui traversent le territoire, surtout de celui d'Albi à Valence. — *Saint-Jean de Marcel* : élargissement d'un chemin. — *Saint-Juéry* se plaint d'usurpations sur les communaux et demande la réparation de la côte de Larenaudié. — *Saliès* : sommations aux riverains de la côte de recreuser les fossés. Le seigneur a fait faire un chemin qui conduit de la route de Réalmon à son château; il demande que le diocèse entretienne ce chemin qui est effondré par les voitures qui vont chercher de la pierre au-dessus de la côte. — *Salles* : pavage de la rue principale; réparation du pont et du chemin. — *Salvagnac* : construction du chemin allant à Rabastens. — *Senouillac* réclame un chemin pour rejoindre la grande route d'Albi à Gaillac. — *Le Ségur* : les habitants de Suech demandent un atelier de charité pour réparer leur chemin. — *Tanus* : la communauté des Planques demande le rétablissement de son pont de bois. — *Terreclapier* réclame un atelier de charité pour le chemin qui ouvre une communication avec la montagne de Paulin et qui est impraticable, principalement à la côte de Lézert. — *Terssac* : procès-verbal de visite des chemins de traverse; dégradation du vieux chemin d'Albi à Marssac, qui fait communiquer cette dernière commune avec Terssac. — *Trébas* : construction et réparation de tratnées aux Cambous. — *Trévien* : restauration du chemin de Monestiès. — *Valence* demande la réparation des ponts sur la Vère et des chemins. — *Villefranche* réclame en faveur du chemin de la montagne de Paulin.

C. 979. (Liasse). — 3 pièces, parchemin; 49 pièces, papier (4 imprimées).

1596-1701. — Gabelles. — Ordonnance du visiteur général sur les contraventions aux édits et ordonnances du Roi en cette matière. — Procès-verbal de visite

du sel en Albigeois. — Articles sur le fait des gabelles et sur la surveillance des gardes, arrêtés entre les consuls et députés des villes-mattresses du diocèse et Nicolas de Montfaucon, procureur des fermiers généraux ; approbation de ces articles par les concessionnaires de la ferme en Languedoc. — Plaintes contre les agents ; mesures prises pour prévenir les abus et les vexations. — Les commis ne peuvent faire aucune visite sans être accompagnés d'un consul. — Plaintes des habitants de Montrosier que vexent les commis du Rouergue, bien qu'ils dépendent de l'Albigeois. — Requête d'une pauvre fille de Saint-Benoît de Carmaux emprisonnée pour une prétendue rébellion. — Contestations entre le syndic du diocèse et les fermiers ; informations contre les gardes. — Accord pour la fourniture du sel au diocèse. — Saisie de faux sel aux Avalats. — Ordonnance des visiteurs généraux pour le syndic du diocèse, contre les regrattiers des villes (cachet aux armes de France avec cette légende : SEAU.ROYAL.DES.GABELES). — Poursuites contre Roques pour avoir haussé le prix du sel ; intervention du syndic du diocèse.

C. 980. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 93 pièces, papier (6 imprimées).

1693-1761. — Manufactures. — Tentatives pour introduire à Albi la fabrication des draps. — Indemnités au sieur Séré, banquier, pour l'établissement d'une manufacture de toile de Rouen à Albi. — Certificat constatant la destruction des « cachets de grâce » surannés. — Lettres patentes portant règlement pour les mattres chirurgiens. — Procès-verbal d'insculpation des poinçons pour la marque des cuirs et peaux à Milhau. — Arrêt du Conseil et ordonnance de l'intendant concernant la fabrique de toiles dans le diocèse. — Mémoire aux États, afin d'encourager le diocèse d'Albi à établir une manufacture de bayettes de laine du pays. — Pièces relatives aux dépenses occasionnées par la corderie royale établie à Albi.

C. 981. (Liasse.) — 213 pièces, papier (1 imprimée).

1711-1768. — Marque et visite des toiles. — Ordonnance de l'intendant à ce sujet. — Procès-verbaux de visite des toiles, ratines, etc., et de saisie, par Bernard Roël, inspecteur des fabriques du diocèse. — Visite des toiles sur les foires. — Procès-verbaux de l'inspecteur Timothée Mazelhier. — Saisie de pièces de toile n'ayant pas la largeur voulue ou l'aunage. — Application des confiscations aux pauvres. — Sentence des consuls de Cordes contre Berry, prononçant la con-

fiscation, au profit des pauvres, de douze pièces de « toile estoupas » — Saisie de quatre balles de laine d'Oleron, en la maison de Carme, au faubourg du Pont d'Albi : « Carme était coutumier du fait, il répandait cette laine dans les fabriques de la ville, empoisonnait la fabrication, de sorte que les marchands qui venaient de Milhau, de Limoges, etc., pour s'approvisionner, s'en retournaient sans rien acheter ».

C. 982. (Liasse.) — 68 pièces, papier (22 imprimées).

1567-1789. — Agriculture, subsistances, pépinières, etc. — Prix des grains à Albi, de 1567 à 1620 ; de 1654 à 1660 ; de 1725 à 1760, et en 1789. — Livret des foires du diocèse. — Arrêt du Conseil d'État autorisant le transport des grains hors de la province. — Ordonnance de l'intendant autorisant la sortie des grains pour la Guyenne, par le Tarn et la Garonne. — Mémoire sur la maladie des bestiaux dans le Vivarais. — Observations sur une maladie qui attaque les bêtes à cornes en Auvergne. — Nouvelle méthode économique pour préparer le sel à donner aux moutons. — Mémoire sur la culture des terres. — Lettre du syndic général Joubert relative à l'agriculture et aux améliorations dont elle est susceptible. — Autorisation au diocèse d'emprunter pour acheter des semences. — Défense par l'intendant de saisir les bestiaux servant à la culture. — Expériences faites en Angoumois pour la conservation des grains. — Circulaire relative à l'amélioration des bêtes à laine. — Ordonnance de l'intendant prescrivant des mesures dans l'intérêt de la santé publique, par suite de la mortalité des bêtes à laine. — Circulaire du subdélégué relative aux défrichements. — Conventions pour le rétablissement des biens abandonnés dans le diocèse, en fournissant aux cultivateurs des semences et des bestiaux. — Arrêt du Conseil d'État sur le rétablissement des haras. — Essais faits dans le diocèse pour raffiner le chanvre. — Circulaire et instructions sur les plantations de mûriers. — Délibération des États, mémoires et instructions relatifs à l'établissement de pépinières.

C. 983. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1585-1586. — Culture et préparation du pastel. — Saisie et vente de 624 balles de pastel de Toulouse, Lauraguais et Albigeois, sur l'ordonnance de MM. de Matignon, maréchal de France, et de Nesmond, président du parlement de Bordeaux, commissaires pour la réparation de la tour de Cordouan. Ces diocèses

n'avaient pas payé leur part de contribution pour cette réparation. Taxe des frais à 82 écus. — Poursuites par Pierre Cardon et Bermond, marchands à Albi, pour recouvrer cette marchandise qui était en dépôt chez des commissionnaires de Bordeaux et qui avait été vendue par les commissaires à des Anglais. — Procès-verbaux du commandement fait aux commissionnaires de livrer le pastel; de la vente et de la délivrance de cette marchandise aux acquéreurs. — Inventaire de la procédure.

C. 984. (Liasee.) — 153 pièces, Papier.

1741-1767. — Culture et préparation du pastel. — Inspection. — Procès-verbaux de l'inspecteur Espine relatifs à la préparation des terres, au choix des graines, aux semailles, aux soins à donner à la culture, à la préparation de la plante, aux moulins, etc. — Ordonnances à cri public : portant défense de cultiver le pastel sans permission; — autorisant la récolte de la feuille à la fin de juin; — défendant de récolter après le 15 octobre; — ordonnant l'arrachement des plants. — Procès-verbaux des consuls de plusieurs communautés constatant des contraventions aux ordonnances et règlements. — En 1765, Géraud Rofflac est inspecteur. — Observation à l'intendant, par Philippe Boyer, pastellier du faubourg du Pont, de père en fils, sur l'arrêt du Conseil d'État de 1699, et le règlement fait en conséquence pour la culture du pastel; Boyer demande qu'il soit permis aux cultivateurs de semer des fèves avec le pastel.

C. 985. (Liasee.) — 70 pièces, papier (15 imprimées).

1693-1696. — Assistance à l'agriculture. — Ordonnance de l'intendant relative aux fournitures de semences à faire à plusieurs communautés du diocèse qui en manquent. — Instructions à ce sujet. — Emprunts par le diocèse pour acquisition de semences et de grains. — États des grains achetés, prix d'achat, comptes et pièces à l'appui. — Délibérations des communautés. — État de la distribution par paroisses. — Reçus donnés par les consuls, etc.

C. 986. (Liasee.) — 158 pièces, papier.

1696. — Assistance à l'agriculture (suite). — Pièces à l'appui des comptes. — Prêts pour acquisition de bestiaux. — Certificats délivrés par les sieurs : Louis de Guiraud sieur des Angles; Antoine de Boutelhe sieur de Lagrèze, de Tréban; Revellat; Laroque de Montazet;

Lasalle de Roquefeuil; Labastide Du Dour; de Montalègre, coseigneur de Tanus; de Salelles; Delpoux, prieur de Gaulène; Jean Dassier sieur de Brugairolles; Labessière de Carcenac; Sainte-Croix de Corbière; Pierre Faramond sieur Du Joncas; Jean de Lacombe sieur de Causières; Pierre Papailhau sieur de Larouquette; Vital de Lapanouse sieur de Miramont; Pierre de Sicard sieur de Lalande; Charles de Villeneuve sieur de Lamothe; Jacques de Rousel sieur de Lagazane; Joseph de Courtois sieur de Barthès, d'Energues; Louis de Villeneuve, de Réalmont, etc. — Certificats émanant des communes de Tréban, le Dourn, Saint-Cirgue, Pinet, Trébas, Tanus, Padiès, Saint-Julien, Fauch, Pentiès, Valence, Cordes, Noailles et Frausseilles.

C. 987. (Liasee.) — 188 pièces, papier.

1696. (Suite.) — Assistance à l'agriculture. — Certificats délivrés par : Lagrèze de Batinhe; Georges de Guérin sieur de Pagats; Louise de Cabrol, veuve Achille de Bonne sieur de Margueritte; Louis de Bayne sieur de Raissac; Abel Marol de Pradal; François de Saint-Hilaire sieur Dubosc; François de Lescure de Ledou; Lalande de Labéraudié; Louise de Laguimerie; de Laloubière; Rey sieur de Laffon; Massié sieur de Lavallette, de Saint-Cirgue; Dassier de Pomeyrols; Tiburce de Sainte-Marie, prieur du couvent des Carmes de la forêt de Valence; de Berne sieur de Couvenes; Pierre de Salles sieur de Rosières, habitant Saint-Salvi d'Ambialet; Antoine de Lapanouse sieur de Pounis; l'abbé de Gailhardi sieur de Cabrilhac; Catherine de Cahuzac, veuve du sieur de Lanogarède; Bernard de Montazet seigneur de Laroque-Roucazel; Pierre de Vernioles sieur de Combarbarnal; Marie-Anne de Cheverry de Rivières, veuve de Georges d'Arthus de Latourènc; Jean de Vabre sieur de Cadoul; Alexis de Martrin sieur Du Pouget, résidant à Cambon près de Valence; François de Vernhie sieur de Fonclamose, près Lacapelle; Pierre de Vernhie sieur de Lacapelle-Montauriol; Louis Dassier sieur de Laset, résidant à Lacapelié, juridiction de Lescure. — Certificats émanant des communes de Labastide-Gabause, Saint-Michel-Labadié, Paulin, Castalgarric, Réalmont, Mirandol, Teulet, Tonnac, Cadix, Gaulène, Pampelonne, Marsal, Bellegarde, Laboutarié, Lescure, Saint-Cirgue, Gaicre, Andouque, Sérénac, Albi, Fraissines, Rosières, Ambialet, Assac, Villefranche, Laroque-Roucazel. — Dons faits par le diocèse à des paysans contractant mariage, afin de leur venir en aide pour leur établissement. — Transport de créances, etc.

C. 988. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1696. (Suite.) — Assistance à l'agriculture. — Lettres demandant de l'argent pour acheter des cabaux, des semences, des remises de tailles, etc., écrites par : Laplaine, curé de Lacapelle-Ségalar; Cammas, curé de Cadix; Pradal, curé de Carmaux; Lagrèze de Batinhe, baron de Cestayrols, qui avait vendu des grains au diocèse; de Montjouzieu, curé de Saint-Martial; Gilhodes, curé de Réalmont; Mader, curé du Ségur; Delmas, curé de Pampelonne; Panys, maire de Trébas; Bosquel, curé de Valence; Lasalle de Roquefeuil; Breuil, de Villeneuve; Lagrèze de Roquecaude; Demiau, maire de Monestiès; Revellat, curé de Tréban; d'Agens, de Lagalharié, consulat de Lacapelle-Ségalar; Deloulm, curé de Brens; Lavalette, vicaire du Puy-Saint-Georges; Audouy, curé de Saint-Antonin-Lacalm; Baudy, curé de Teillet; Granier, curé de Montans; Lamane, curé de Moularès; Carrière, curé de Lombers; Pendariès, curé de Narthoux; Devesy, curé de Lasplanques; Rahoux, curé de Laval; Calmès, curé de Trébas; de Larivière sieur de Laprade; Castanier, curé de Cadalen; Pujol sieur d'Alos. — Ces lettres sont adressées au syndic Gorsse ou au subdélégué Matry.

C. 989. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1697. — Assistance à l'agriculture. — Emprunts pour achat de semences. — Arrêt du Conseil d'État portant don de 400,000 livres au diocèse. — Acte d'emprunt de cette somme près du trésorier de la bourse de la province. — Délibérations de l'Assiette et du Conseil de Direction à ce sujet. — Emprunt de 300 setiers de froment de M. de Lagrèze, trésorier de France. — Délibération des communautés relatives à des emprunts de semences, et état de ceux qui en ont fait la demande dans chaque communauté. Les grains étaient fournis au prix d'achat et devaient être payés par les emprunteurs, de préférence à toutes leurs autres dettes; les délégués communaux qui venaient prendre livraison en contractaient pour eux l'engagement et les communautés étaient responsables. Le diocèse qui prêtait ainsi son crédit aux cultivateurs leur donnait aussi de l'argent aux mêmes conditions.

C. 990. (Liasse.) — 440 pièces, papier.

1697. (Suite.) — Assistance à l'agriculture. — Bestiaux, outils aratoires, etc. — Tableau de la distribution des bestiaux aux communautés. — État de ceux qui ont besoin d'être secourus pour le payement des tailles,

l'achat des bestiaux et des outils. — Certificats des curés, des seigneurs, des consuls attestant les nécessités de la situation. — Quelques-uns témoignent de la plus profonde misère. Dans la plupart des communautés il y a des collecteurs forcés, et ils sont en prison n'ayant rien pu lever. A Mirandol, la métairie de Lasouque était abandonnée depuis trois ans, sans portes ni fenêtres et les terres en étaient incultes; dans d'autres communautés, les métairies sont abandonnées depuis huit ou dix ans. A Padiès, on faisait quatre rôles pour les tailles : Padiès, Puech de Ginal, Pucch d'Arcisse et Puech Saint-Marsal; le total de l'imposition, pour 274 livres livrantes, était de 3,640 livres, soit 43 par livre livrante; le diocèse fut obligé de donner à cette commune un secours de 2,563 livres et 500 livres au seigneur, total 3,063 livres. On demandait des taureaux, des bœufs; mais surtout des vaches et des brebis, quelques agneaux et des porcs. Les seigneurs eux-mêmes étaient dans le besoin : ainsi, il y a une obligation de 450 livres de noble Jacques de Capriol sieur de Sieurac, domicilié à Lautrec, pour acheter des brebis et une paire de vaches afin de pouvoir cultiver sa métairie du masage de Puel au consulat de Castelgarric. Il promet de rembourser cette somme dans un an, avec les intérêts, et de présenter à la marque du diocèse le bétail qu'il achètera. — Obligation de 4,000 livres par le syndic, pour 400 setiers de froment à 40 livres.

C. 991. (Liasse.) — 440 pièces, papier.

1697. (Suite.) — Assistance à l'agriculture. — États de grains, froment, avoine, seigle et menus grains, achetés pour semences, le baron de Cestayrols étant le principal fournisseur et M. Séré, marchand à Albi, le commissionnaire. — Obligations contractées par le syndic, au nom du diocèse, par suite de ces achats. — Mandements sur le receveur, par l'archevêque président de l'Assiette. — Obligations souscrites par des communautés ou par des particuliers en faveur du diocèse, savoir : par M. de Labastide Du Verdier, de 240 livres, pour achat de bétail « qui demeurera obligé à titre de précaire et qu'il fera marquer, promettant de ne le vendre, ni troquer sans le consentement du syndic »; — par Jacques de Capriol sieur de Sieurac; — par François de Latour sieur d'Escabrins; — par Guillaume de Guérin sieur de Saigne, sous-diacre, de Cahuzac, pour lui et Lucesse Dulac de Prat de Bosc, sa mère; — par Labarthe de Tonnac, etc., etc.

C. 992. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1697. (Suite.) — Assistance à l'agriculture. — Lettres écrites au syndic du diocèse et au subdélégué de l'intendant, par : Nègrié, curé de Tels, qui a sa paroisse sans culture, pour les deux tiers du territoire; — Boyer, curé de Roussairolles; — Gisclard, curé d'Assac; — Vernhiolles de Combarnal, de Laboutarié, qui donne reçu pour une charrette à deux roues, quatre mesures de chenevis et trois mesures de haricots; — Féral, curé du Dourn; — Labastide Du Dourn demandant de l'argent pour acheter du bétail; — Saint-Bar, maire de Cahuzac; — Reynès, curé de Bourgnounac; — Faramond, curé de Faussergues; — de Villeneuve sieur de Lamothe, qui demande des semences; — Laplaine, curé de Lacapelle-Ségalar : il dit que plus de moitié de ses paroissiens ne peuvent semer, qu'on ne peut rien lever des tailles, même de celles de l'année dernière; — Tayac, curé de Fraissines, qui demande un délai pour le paiement des tailles dans sa paroisse; — Lagrèze de Batinhe : il demande aussi un délai pour le collecteur forcé de Laboutarié et ajoute que si on presse les habitants, ils quitteront le pays; — Vernhiolles de Combarnal : il demande des secours, et la réponse est qu'il n'a plus rien à attendre; — Nègrié, curé de Tels, qui se plaint des extorsions du collecteur; — le seigneur de Saliès; — le sieur de Montarnaud, qui demande du blé; — Lacrouzette de Roquefeuil; — de Crussol D'Amboise, en faveur de Paquier, son écuyer, etc.

C. 993. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1698. — Assistance à l'agriculture. — État de la distribution du froment et du seigle. — États de la distribution des menus grains, par Séré. — Comptes et pièces à l'appui. — Délibération de la commune de Laboutarié, au sujet des biens du sieur de Montarnal. — Secours accordés aux habitants de plusieurs communautés pour relever leurs maisons, acheter des bestiaux, des outils, etc. — Secours à Louise de Laguimerie Laroquebouillac, pour réparations au château de Laguimerie. — Prêt de grains au sieur Jean de Saunhac, seigneur de Tanus. — Lettres des curés, des seigneurs ou des consuls de plusieurs communautés. — Le R. P. Cabrol, religieux augustin, qui est à Plaisance pour régler les affaires de ses sœurs, demande 55 livres pour lui aider à acheter une paire de bœufs, etc., etc.

C. 994. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1699. — Assistance à l'agriculture. — Pièces de

comptabilité. — Obligations envers le diocèse, pour prêts de semences ou d'argent. — Mandements et quittances. — Lettres écrites par : Puech, maire de Réalmont; la dame de Florentin, née de Caulet; Campmas, maire de Monestiès, et autres. — État des sommes empruntées et des dépenses faites par le syndic, pour achats de semences : recettes, 78,983 livres; dépenses, 78,890 livres. — Les remboursements par les communautés devaient se faire sur les bases suivantes : le froment de 1696, à 40 livres 40 sous, et pour les autres années à 42 livres 40 sous le setier; — le seigle de 1695, à 5 livres 40 sous, et pour les autres années à 8 livres 8 sous; — l'avoine, à 3 livres 15 sous; — la paumoule, à 7 livres; — le chenevis, à 8 livres. — La dette des communautés s'élevait à 48,674 livres et au 25 octobre il restait dû 26,863 livres. Les communautés de Cadix, Curvalle, Cestayrols, Fraissines, Gaicre, Gaulène, le Dourn, Lacapelle-Ségalar, Laboutarié, le Bruc, Narthoux, Roumégoux et Tels, Saint-Pierre de Lasserre, Trébas, Roucazel et Tréban n'avaient encore fait aucun remboursement. — Compte détaillé de toutes les dépenses faites depuis 1697 sur le don de 400,000 livres, dressé le 40 novembre, pour être présenté aux États de la province.

C. 995. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1700-1702. — Assistance à l'agriculture. — Plusieurs communautés déclarent qu'elles sont dans l'impossibilité de rembourser le diocèse. — Nouvelles demandes de secours. — État des sommes employées en achats de bestiaux, réparations de bâtiments, achats d'outils, etc.; total, 45,350 livres. — Compte du sieur David, d'une somme de 44,846 livres. — Correspondance relative aux créances à recouvrer par le diocèse : M. de Miramont écrit que la veuve de M. de Pounis a été ruinée par les créanciers de son mari; — le subdélégué Matry, envoyé par l'archevêque à Trébas pour régler ce qui concerne les impositions dans cette communauté et celle de Gaicre, écrit que le désordre y est à son comble et que le diocèse doit pousser cette affaire à la dernière extrémité. — État des bâtiments qu'il faut réparer dans le district de Pampelonne. — Ordonnance de l'intendant portant injonction à tous les détenteurs de fonds provenant de prêts faits par le diocèse sur le don du Roi, de vider leurs mains dans huitaine, afin que le diocèse puisse lui-même rembourser ses créanciers.

C. 996. (Liasse.) — 30 pièces, papier (44 imprimées).

1700-1777. — Assistance à l'agriculture. —

Mémoire sur les moyens de fournir des semences aux communautés du diocèse qui ont souffert de la gelée ou de la grêle. — Ordonnance de l'intendant relative à la circulation des grains. — Formule de laissez-passer pour le blé à la porte du Vigan d'Albi. — État des communautés auxquelles le diocèse a prêté des semences. — Déclaration du Roi sur ce qui doit être observé par ceux qui ont des blés. — Ordonnances de l'intendant : relative à l'achat de grains pour la subsistance des pauvres; — portant défense de sortir des grains de l'Albigeois. — Déclaration du Roi portant ordre de déclarer les grains récoltés (1709) et pourvoyant aux semences nécessaires. — Dénombrement des villes, bourgs et villages du diocèse au mois de juillet 1709. — État des semences prêtées aux agriculteurs en 1710 et 1712. — Prêt de semences, en 1777, à plusieurs communautés et ordonnance de l'intendant réglant la comptabilité relative à ce prêt.

C. 997. (Liasse.) — 19 pièces, papier (3 imprimées).

1678-1777. — Biens abandonnés. — Déclaration du Roi sur la culture de ces biens; instructions, formules d'actes, etc. — Nouvelles instructions par le syndic sur les adjudications des biens abandonnés. — Mise en adjudication de la terre et consulat d'Alban délaissée et abandonnée par les habitants en 1677; affiches; offres. Le sieur Amiel de Puechaunous donnera 200 livres pendant les deux premières années, attendu que tous les bâtiments sont dégradés et que la terre est sans culture depuis plusieurs années; puis il donnera 400 et 450 livres. André Amiel de Basuéjous, vicomte de Paulin, offre 500 livres, pendant sept années. — Les habitants syndiqués demandent à être préférés, au taux de la dernière offre, disant qu'autrement ils émigreront. — En 1699, le sieur de Puechaunous offre de prendre la terre d'Alban à titre d'inféodation perpétuelle, moyennant une albergue annuelle de 500 livres et 3,000 livres d'entrée. — Le 19 mai, de nouveaux habitants se rendent adjudicataires du domaine d'Alban, par inféodation, à l'exception de la justice, qui reste au Roi. — Deux anciens propriétaires demandent à l'Assiette l'autorisation de rentrer en possession de leurs métairies, à la condition d'en supporter toutes les charges et les réparations faites. — Le Conseil de Direction délibère (1700) que les inféodataires et ceux qui viendront résider à Alban, seront, sur leur requête, admis à composer la communauté pour disposer des terres, biens et propriétés en toute liberté. — En conséquence, le syndic du diocèse passe le contrat de bail de la terre d'Alban et établit la communauté. Le dernier bail à

ferme des fruits de cette terre passé aux inféodataires au prix de 560 livres, expirait en 1704.

C. 998. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1650-1665. — Syndics du diocèse. — Arrêt du Conseil d'État portant qu'indépendamment du syndic du diocèse, il sera établi un syndic diocésain qui sera pris des villes de Gaillac, Cordes ou Rabastens, en exécution d'une transaction de 1542. — Autre arrêt confirmatif du premier. — Un différend existant entre les trois villes, sur l'exercice de la charge alternative de syndic diocésain, est renvoyé aux États de la province.

C. 999. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 96 pièces, papier (9 imprimées).

1568-1700. — Prévôt et archers diocésains; maréchassée. — Noble François Del Batut, sieur de Montrosier, lieutenant du prévôt des maréchaux dans le diocèse, sans gages fixes, demande une indemnité; on lui accorde 400 livres. — Règlement pour l'exercice de cette charge. — Requête d'un archer envoyé à Nîmes et qui a perdu son cheval en route. — Un autre archer envoyé à Cordes pour prier le capitaine Tersses de venir au secours du régent de Teyssier, est fait prisonnier à Valdériés et rançonné. — Lettres missives du comte d'Aubijoux, recommandant le sieur Valriac pour la charge de prévôt diocésain, le sieur Vialettes qui a été choisi ne convenant pas. — Raymond de Saint-Étienne sollicite cette charge. — Arrêt du parlement de Toulouse réglant le service et réclamant du prévôt et de ses archers la plus grande sévérité. — Ordonnance de Montmorency enjoignant au prévôt général de la province de veiller à l'observation de l'édit de pacification (1578); cette ordonnance est transmise à François Frayssinet, prévôt du diocèse. — Supplique du prévôt Jean Bosquet, pour le paiement de ses gages (1580), ceux de son greffier et des 28 archers. — Règlement de service pour 1584. — Réception d'un archer, Jehan Gairard, étant prévôt. — Ordonnance du duc de Joyeuse (1594) portant injonction de nommer un prévôt diocésain, à cause des brigandages qui se commettent sur la route de Toulouse à Rodez et ailleurs, dans le diocèse. — Le capitaine Blaise Pautard, qui fut nommé, ayant été tué dans l'exercice de ses fonctions, le diocèse choisit, pour le remplacer, le capitaine Antoine Gaujarenques, de Saint-Benoît de Carmaux, et ce choix est approuvé par Joyeuse (1593). — Gaujarenques demande une gratification (1599): la charge ayant été supprimée, il doit se tenir en garde contre les inimitiés qui s'élèvent contre lui, surtout dans

les familles de ceux qu'il a fait exécuter à mort; il ne peut donc tenir son état et sans gratification il est ruiné. — Arrêt du Parlement ordonnant de courir sus aux voleurs (1600). — Réception du prévôt Clédier et de ses archers (1603), nommés en exécution d'un arrêt du Parlement. — Lettre du premier président Deverdun relative aux gages du prévôt et des archers, à leur habillement, etc. — Lettres patentes réglant la procédure prévôtale. — Arrêt du Conseil d'État (1640) portant suppression des prévôts diocésains. — Ordonnance du duc de Montmorency à ce sujet. — Lettre de l'Assiette de Castres à celle d'Albi, pour une entente dans le but d'avoir un prévôt pour les deux diocèses (1645), les vols et les brigandages se multipliant depuis la suppression des prévôts. — Arrêt du Conseil d'État autorisant le sieur Louis Manelphe sieur de Villeneuve à exercer la charge de prévôt dans les trois diocèses d'Albi, Castres et Lavaur (1659), avec défense au sieur Claude Renepont de le troubler dans l'exercice de cette charge dont il est pourvu depuis deux ans. — Mémoire relatif à la charge de prévôt diocésain d'Albi et réponse du Roi au cahier des doléances de la province à ce sujet. — Arrêt du Conseil d'État maintenant Renepont dans l'exercice de la prévôté à Albi (1664). — Nomination de Louis Boné sieur Du Bourg, capitaine au régiment des gardes françaises, fils aîné de Raymond Boné sieur de Camalières, en remplacement de Renepont démissionnaire (1667). — Nominations d'archers. — Création d'offices de prévôts et archers diocésains. La finance de ces offices est de 273,600 livres pour la province et de 20,943 livres pour Albi (1698). — Acquisition de ces offices par Claude Vitte de Beaulieu. — Affaire de l'assassinat du prévôt Manelphe; pièces de la procédure: Réquisition par la veuve du syndic de poursuivre aux frais du diocèse; renvoi au parlement de Bordeaux; commission à MM. Guénégaud et Raphaël Gautier, substitut du procureur général au parlement de Paris, de se transporter à Albi pour informer contre Bernard de Prat baron de Vieux et ses complices, la veuve n'ayant fait aucun acte de procédure à Bordeaux; lettre du Roi au marquis de Calvisson pour l'exécution de la commission de M. de Guénégaud; protestation de de Prat, qui se dit victime des persécutions de l'évêque; décès de Pierre de Gineste baron de Mezens, impliqué dans l'affaire; arrêt du Conseil confirmant les précédents et mettant à la charge du diocèse les 20,660 livres, montant des frais de voyage des commissaires; autre arrêt évoquant l'affaire en dernière instance et ordonnant le transfèrement des accusés à Paris (1670-1674).

C. 1,000. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1574. — Doléances au Roi. — Inventaire des doléances du diocèse d'Albi, remises à Gérard de Rieux seigneur de Camortères, gouverneur d'Albi, comme subrogé par M. de Rieux, gouverneur de Béziers, pour être présentées au Roi en ses prochains États. Ces doléances portent sur tous les abus, tant au spirituel qu'au temporel, et émanent des communautés de Puycelci, le Pont-de-Cirou, Mirandol, Castelnau-de-Lévis, Labastide, Dénat, Lagardeviaur, Montirat, Penne, Florentin, Cadalen, Pampelonne, Lescure, Villefranche, Marsac, Labessière, Saint-Juéry, Lasgrais, Alban, Saint-André-d'Alban et Curvalle.

C. 1,001. (Liasse.) 6 pièces, papier (imprimées.)

1664-1746. — Affaires de religion. — Arrêts: cassant le testament du sieur de Portes, de Béziers, fait au profit des anciens du consistoire, et faisant défense à ceux de la R. P. R. de faire de semblables testaments; — portant défense aux mêmes religionnaires d'induire les catholiques à changer de religion; — ordonnant la démolition de plusieurs temples; — portant que les états des impositions des protestants seront remis à l'intendant pour les examiner et les envoyer ensuite au chancelier; — concernant les anciens catholiques qui abandonneront leur religion pour la protestante. — Jugement de l'intendant de Bernage condamnant le prédicant Jean Huc à être pendu et étranglé.

C. 1,002. (Liasse.) — 34 pièces, papier (47 imprimées.)

1662-1776. — Divers procès suivis à la requête du syndic. — Les frères Gairel et autres leurs complices sont condamnés au fouet et aux galères à perpétuité pour vols. — Affaire Violet, fermier général, relative au droit de pesade. — L'huissier Moulas est poursuivi pour malversations. — Affaire Bouzinac, avocat, prévenu d'altération et de falsification du compoix de Lateyssonnarié; de levée de deniers de son autorité privée; de concussions, usures, faussetés, avec impiété et blasphèmes; de prévarications en qualité d'avocat et juge; de corruption de témoins; de démolition de maisons et autres violences publiques (1670). Pièces de la procédure; mémoires, répliques, etc.

C. 1,003. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 54 pièces, papier (48 imprimées.)

1572-1787. — Administration générale, affaires

diverses. — Requête au Roi par les gens du pays de Languedoc pour la suppression des offices nouvellement créés, qui ne sont que des charges pour le pauvre peuple. — Arrêt du Conseil d'État sur la révocation du contrat fait par le Roi relativement aux offices de notaire. — Lettre du syndic général aux diocésains, donnant avis que le Roi a transféré les États de la province d'Albi à Pézénas « pour considérations très-importantes qui regardent le service de S. M. (1662.) » — Taxes à payer par les notaires, huissiers, etc., pour leurs offices conservés. — État des jugements de réunion au domaine des fossés et murailles des villes du diocèse, Rabastens, Montmiral, Saint-Juéry, Técou, Roumégoux, Montans, Lisle, Cahuzac, Salles, le Verdier, Fréjairrolles, Pampelonne, Cadalen, Réalmont et Curvalle. — Ordonnance du gruyer Miramont pour la chasse aux loups. — Édit incorporant aux corps de villes les offices de garde des archives, greffier et départeur des rôles et tableau des gages attribués à ces officiers. — Ordonnance de l'intendant au sujet des taxes pour la réunion des offices de maire et lieutenant de maire. — Délibération des États sur le jour où les députés du Tiers doivent se présenter aux assemblées. — Lettres patentes interprétant l'arrêt du Conseil relatif à la part contributive des habitants dans la réparation des églises, cimetières et presbytères. — Arrêts, instructions et correspondances concernant la comptabilité des communes. — Mémoire touchant le rachat des offices municipaux. — Délibération des États relative au choix des députés des villes et communautés à cette Assemblée. — Réponse faite par le Roi, tenant son parlement de Paris, aux remontrances de cette Cour sur ce qui s'est passé à Pau et en Bretagne (1766). — Ordonnance des États sur la tenue des archives communales. — Dépenses du cours d'accouchement établi dans le diocèse. — Mémoire sur l'état du diocèse, sa richesse et son administration.

C. 4,004. (Registre.) — In-folio, 403 feuillets, papier.

1692-1772. — Délibérations du Conseil de Direction des affaires du diocèse d'Albi. Ce Conseil, composé des deux premiers consuls d'Albi et du syndic du diocèse, se réunissait à l'archevêché sous la présidence de l'archevêque ou de son représentant. — Constatation des dommages causés par la grêle, par la gelée, par les inondations, etc. — Réparation des ponts et chaussées. — Emprunts. — Paiement des créanciers. Bernard Gorsse est nommé greffier du diocèse en remplacement de Raymond Boyer, décédé. — Poursuites

en matière d'impôts, contre le sieur de Lacapelle seigneur de Montauriol. — Organisation des milices bourgeoises. — Prêts de semences. — Les habitants de Fauch poursuivis pour les tailles abandonnent leurs biens. — Difficultés avec la commune de Cordes pour le droit de pesade. — Délégation du sieur Matry, pour aller travailler au relèvement d'un grand nombre de communautés qui sont dans l'état le plus misérable. — Achat de grains. — Nomination d'un inspecteur du pastel. — Emprunt pour le procès des sieurs Galy et Couderc, voleurs et assassins. — Rôles de la capitation. — Rachat du droit de ban-vin. — Armement du régiment d'infanterie bourgeoise. — Mesures relatives à la subsistance des pauvres. — Calvel est nommé syndic, en remplacement de Breuil, décédé. — Amélioration de la culture du pastel. — Établissement de manufactures de serges et de toiles. — Les objets saisis sur les taillables retardataires et qu'on ne peut vendre à Albi seront conduits et mis en vente à Toulouse. — Travaux aux abords du Petit-Lude. — Procurations aux syndics pour assister aux États de la province. — Le baron de Castelnaud prétend avoir le droit d'entrer au Conseil de Direction. — Reconstruction du pont de Trotoco, détruit par une inondation. — Navigation du Tarn et de la Vère. — Pertes occasionnées par un ouragan avec grêle le 22 juin 1760. — Encouragements à l'agriculture. — Réorganisation du collège d'Albi après l'expulsion des Jésuites. — Pension au sieur Icard, chirurgien. — Pont de Lavaur. — Dépenses pour l'exécution de trois voleurs pendus à Albi, etc.

C. 4,005 (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1787-1790. — Enregistrement, au bureau de l'intendance, des requêtes relatives à l'administration du diocèse d'Albi, avec mention des suites qui y ont été données. — Requêtes des communautés : de *Réalmont*, sur le ban de vendanges ; — d'*Albi*, relatives aux travaux publics, à la refonte de la cloche de Ladrèche, à la prescription à faire aux briquetiers, teinturiers et autres de faire usage de la houille et de cesser de brûler du bois, etc. ; — de *Montmiral*, pour des réparations à l'église de Brunhiac et relativement au droit d'alberge réclamé par le comte d'Huteau ; — de *Valence*, et de *Saint-Lieux Lafenasse*, relativement au consulat ; — de *Lacapelle, Terreclapier*, etc., pour la translation de l'église Notre-Dame, à Trivalou, etc. — Les autres requêtes sont principalement relatives à des réparations à faire aux églises et à des demandes de maisons presbytérales par les curés.

C. 4,006. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1565-1618. — Inventaire des comptes généraux et particuliers, vérifiés par les Assiettes et déposés dans les archives du diocèse avec les pièces à l'appui. Ces documents étaient classés par année et renfermés dans des sacs. — Les 26 premiers feuillets de cet inventaire ont été enlevés; l'ancienne pagination commence au feuillet 27.

C. 4,007. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets, papier.

1596-1637. — « Inventaire raisonné contenant en abrégé la teneur des papiers, registres, verbaux et autres actes du diocèse d'Albi, année par année, lesquels sont au pouvoir de M^e Raymond Boyer, docteur et avocat en Parlement, cy-devant secrétaire greffier et à présent syndic du diocèse, tant pour lui avoir été remis par M^e Baptiste Chambert, cy-devant greffier, qui les tenait de Pierre son père, que à cause de l'exercice dudit Boyer, et depuis continué par lui jusqu'en 1663, pendant l'exercice de M^e Jean Laroque, docteur et avocat, secrétaire du diocèse ». — Premier volume, contenant les pièces des années 1596 à 1637 inclusivement, de l'exercice des greffiers Georges et Jean Servientis. — Les titres principaux sont longuement analysés. — Répertoire des sacs et livres en tête du volume.

C. 4,008. (Registre.) — In-folio, 315 feuillets, papier.

1638-1661. — Deuxième volume de l'inventaire raisonné et analytique des archives du diocèse, contenant les pièces des années 1638 à 1661. — Répertoire en tête.

C. 4,009. (Registre.) — In-folio, 275 feuillets, papier.

1665-1693. — Troisième volume de l'inventaire raisonné et analytique des archives du diocèse, contenant les documents relatifs à l'administration, pendant l'exercice du secrétaire-greffier Raymond Boyer.

C. 4,010. (Registre.) — In-folio, 254 feuillets, papier.

1694-1774. — « Inventaire raisonné contenant en abrégé la teneur des papiers, registres, verbaux et autres actes du diocèse d'Albi, année par année ». — Cet inventaire fait suite aux trois précédents volumes; on y trouve également analysés les titres principaux, les procès-verbaux des États et des Assiettes, les comptes, etc., etc.

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

ADMINISTRATION DIOCÉSAINE DE CASTRES.

C. 4,011. (Registre.) — In-folio, 552 feuillets, papier.

1536-1571. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — Liste des communautés, au nombre de 77, qui sont représentées à l'Assiette. — Table « pour despartir et cocquer les deniers » : pour répartir 42,000 livres, la taxe est de 5 sous par livre. — Tableau, par ordre de tour, des villes du diocèse admises aux États de la province avec Castres : Lautrec, Lacaune, Briatexte, Saint-Gervais, Saint-Amans, Montredon, Castelnau de Brassac, Graulhet et Fiac. — Castres avait quatre sièges aux Assiettes; ses consuls étaient commissaires ordinaires avec le premier consul de Lautrec. — Procès-verbal de l'Assiette de 1536 : Jehan de Lapalu, chevalier, seigneur de Brassac, était sénéchal; on lui alloua 25 livres de vacations; il n'en prit que 42 et laissa le reste aux Jacobins, leur demandant de prier Dieu pour le Roi et le diocèse. — Dîner offert aux diocésains *cocqueurs* et assistants. — Passage des troupes du sieur d'Aubijoux, du baron de Rieux, avec la gendarmerie du roi de Navarre, allant au camp d'Avignon ou en revenant. — Autres procès-verbaux d'Assiettes. — En 1554, François Bouffard, seigneur de Fiac, est trésorier de la maison commune de Castres. — 1563, Dominique de Bouffard, bourgeois, est receveur du diocèse. En cette année, l'Assiette se tient à Lautrec, la peste régnant à Castres. — 1567, l'Assiette est présidée par Guillaume de Guilhot, écuyer, seigneur de Ferrières et Lacrouzette, gouverneur de Castres pour le Roi. — 1568, noble Antoine de Peyrusse, écuyer, seigneur de Boissezon, est gouverneur pour le Roi : il logea chez Dominique de Bouffard, du mois de septembre 1568 à la fin de juillet 1569. — Dominique de Bouffard est député vers les princes à Port-Sainte-Marie, en 1569, avec le docteur Antoine de Lespinasse et le syndic Pierre de Planis. — 1570, Ferrières est gouverneur pour les princes de Navarre et de Condé. — Secours à Jehan Rouch, ministre de la parole de Dieu, pour le présent sans place et chargé de famille. — Au mois de juillet 1570, il y eut une Assiette présidée par Antoine de Latour, écuyer, seigneur de Reymes et gouverneur pour le Roi. Au mois de décembre, l'Assemblée est présidée par Pierre de Nadal, écuyer, seigneur de Lacrouzette. — Le dernier procès-verbal est du 13 juin 1571. — Tables pour la répartition des impositions entre les communautés, arrêtées par l'Assiette en 1543. — Ce volume est fortement attaqué par l'humidité.

47

C. 1.012. (Registre.) — In-folio. 615 feuillets, papier.

1567-1572. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — Assiette de 1567, ouverte le 28 novembre, close le 2 décembre. La réunion a lieu, comme d'ordinaire, dans la maison consulaire de Castres. Président : Guilhot, seigneur de Ferrières et de Lacrouzette, gouverneur du diocèse par mandement de monseigneur Dassier, gouverneur du Languedoc, Dauphiné et Provence, en l'absence du prince de Condé, protecteur de l'État, de Sa Majesté et du royaume. Assistants : Sébastien de Melou, lieutenant principal; Antoine de Lespinasse, docteur en droit; Antoine Thomas, bourgeois; Jacques Fornès et André Rollande, marchands, députés sur le fait de l'entretien et police de la ville en l'absence des consuls. La première séance est ouverte par l'invocation du nom de Dieu. Les consuls de douze communautés de la montagne répondent à l'appel. Le notaire Antoine Bissol est nommé secrétaire du diocèse et le licencié Pierre de Planis, syndic. Délibération « pour la tuition et défense des personnes et bien sous l'obéissance du Roi contre les séditeux et perturbateurs de l'État et repos public»; l'Assiette décide qu'on observera les articles arrêtés dans l'Assemblée tenue, le 30 octobre, à Montpellier par ceux, tant de la noblesse que du tiers-état, des diocèses de Montpellier, Nîmes, Uzès et autres. Vote de 20,000 livres pour la guerre et de 3,000 pour achat de poudre, boulets et munitions. Comme il y a urgence, on fera immédiatement un emprunt forcé de 30,000 livres « sur les plus riches et bien aisés séditeux, factionnaires et autres mal affectionnés au service de Dieu et du Roi et repos public », savoir : 15,000 livres sur lesdits séditeux de la vicomté de Lautrec, villes et consulats du plat pays, le reste sur la montagne et sur la ville de Castres qui donnera 5,000 livres. Sont élus pour faire partie du conseil du gouverneur : Antoine Lacger, juge; Sébastien de Melou, lieutenant principal; Jehan de Rotolp sieur de Lescout; Jehan de Villion, docteur; Dominique Bouffard de Lagarrigue et François de Boysson, bourgeois. Rotolp est délégué pour assister au conseil près de Dassier. Sont nommés receveurs forcés, mais avec garantie de tous : Antoine Thomas, receveur particulier, et Antoine Lignonier, receveur général. Pierre Gaches est payeur des gens de guerre. Étienne Valéry, praticien, est attaché à Ferrières en qualité de secrétaire. L'assemblée nomme prévôt dans le diocèse, Dauvet, docteur en droit, de Toulouse, et lui donne cinq archers et un greffier. Suivent les rôles de répartition sur les plus aisés, etc. — Assemblées de 1568. Du 9 février : réunion des délégués réformés des

diocèses de Castres, Albi, Lavaur et Saint-Pons. Les villes d'Albi, Réalmont et Lombers, du diocèse d'Albi, y sont représentées; Jehan d'Escarlhan, bourgeois, seigneur de Casteran, est député de la ville d'Albi. Lespinasse et Rotolp de Lescout rendent compte de leur députation aux États de Montpellier. Rédaction d'un règlement. Le baron d'Ambres, lieutenant général pour le sieur Dassier. — Du 28 février : l'Assiette réunie à Castres approuve l'association des quatre diocèses et la solidarité est assurée au conseil politique du baron d'Ambres. Dominique Bouffard fait partie de ce conseil et il est remplacé dans le conseil de Ferrières par Bernard Huc, seigneur de Monségou. Rotolp est nommé contrôleur des guerres et Antoine Thomas le remplace près de Ferrières. Ordre de dresser la liste des papistes qui ont pris les armes contre les réformés. — Du 17 mai : Lautrec a refusé de répondre à la convocation et l'envoyé y a trouvé un prétendu syndic du diocèse. Imposition royale de 4,300 livres. — Du 20 juillet : autre imposition royale. Autorisation de poursuites contre Pierre d'Hautpoul, protonotaire d'Auterive. — Du 20 septembre, sous la présidence du sieur de Peyrusse, seigneur de Boissezon de Matviel, gouverneur du diocèse depuis le premier du mois : plaintes contre les ecclésiastiques papistes qui ne veulent pas de la paix. L'Assemblée, « à son grandissime regret », ordonne des préparatifs de guerre. Boissezon est élu gouverneur et le conseil général lui donne un conseil politique, des finances, etc., pour trois mois, sauf à le renommer. Choix d'un prévôt diocésain, de ses archers, etc. L'Assemblée reste en permanence pendant plusieurs jours. Donnadicu est élu receveur général, etc. — Du 23 novembre, sous la présidence de Boissezon : sur la demande du colloque des églises réformées du diocèse, présentée par Jean de Lamer, docteur en droit, et Jehan Raffin, ministre de Lacaune, l'assemblée, attendu que les églises ruinées par les impôts ne peuvent rétribuer leurs ministres, délibère qu'ils seront payés sur les revenus des biens ecclésiastiques. — 1569. Du 26 janvier, présidence de Sébastien de Melou : Dominique Bouffard représente que, depuis le commencement de décembre, Peyrusse ne prenait plus conseil que des sieurs François de Ferrières et Antoine Lacger, conseillers au Parlement; que le conseil général lui ayant fait des remontrances à ce sujet, il se conforma au règlement pendant quelques jours, mais que, depuis le 22 janvier, il agit de son autorité privée, disant qu'il a reçu des princes commission pour faire les impositions, de concert avec les deux membres du Parlement en résidence à Castres. Il s'agissait d'un impôt nouveau de 150,000 livres. L'assemblée reconnaissant que cette

manière d'agir est contraire aux privilèges et libertés de la province, prie le gouverneur de se conformer aux décisions prises et de consulter son conseil; de plus, elle envoie des députés aux princes de Navarre et de Condé, pour demander qu'on respecte les libertés du diocèse. — Du 26 février: M^e Pierre Thoery, licencié, de Gaillac, est député vers les princes, à propos de cet impôt de 150,000 livres sur les diocèses de Montauban, Castres et Rouergue; les frais de la députation seront supportés par les réformés des diocèses de Castres, Albi et Lavaur, qui s'engagent à payer la rançon de Thoery s'il est fait prisonnier. — Du 4^e mars, sous la présidence de Boissezon: délibérations relatives aux finances. — Du 2 mai; même président: nouvelles délibérations relatives à l'impôt de 150,000 livres, pour lequel le diocèse de Castres était taxé à 29,500 livres. Cette somme devait être payée au 15 avril; mais on avait obtenu un sursis pour députer vers les princes. Biron vient à Castres et dit qu'il faut absolument de l'argent pour payer les étrangers. Thoery n'a pu passer. Sur la proposition du premier consul Bouffard, on fait demander un délai à de Ferrières et de Lager; il est convenu qu'on payera 15,000 livres dans la quinzaine, le reste au 4^e juillet, et qu'on agira par contrainte sur les plus aisés pour le premier terme; mais en même temps il est arrêté que l'imposition sera de 40,000 livres, parcequ'il faut de quoi entretenir les soldats du diocèse. Ferrières et Lager ne peuvent autoriser le paiement des ministres sur les biens ecclésiastiques; ils veulent que les paysans, les membres des églises les nourrissent sans leur donner de gages. L'assemblée décide, au contraire, pour éviter scandale, qu'ils seront payés pour six mois, à dater du 4^e janvier, sur les deniers destinés aux soldats. — 1570. Du 19 au 26 janvier; Guillaume Guilhot de Ferrières et de Lacrouzette, gouverneur, président. Lespinasse et Dominique Bouffard sont allés trouver les princes; ils en ont obtenu la remise d'une partie de l'arriéré des impositions; mais rien en ce qui concerne les ministres, dont les gages doivent être imposés sur le diocèse; on ne peut permettre de les payer sur les biens des ecclésiastiques. — Du 18 février; présidence de Ferrières. Délibérations relatives aux garnisons et aux finances. — Du 3 au 7 avril; présidence de Ferrières. Prise de Fiac et de Lautrec. On craint une attaque de l'ennemi contre Castres. Levée de troupes. Impositions pour les solder. Levée de 683 livres 15 sous, pour les gages des ministres pendant le second trimestre. A Roquecourbe, le capitaine Terrier admet des papistes à la garde; le consul est chargé de le lui défendre et de

lui ordonner de prendre, au besoin, des habitants de la ville. Ferrières est prié de mettre ordre aux courses de plusieurs soldats inconnus qui, sous couleur de la guerre, commettent dans les campagnes toutes sortes d'exactions. — Du 4^e juin; Ferrières, président. Impositions de guerre. Charles de Bellefleur, docteur en droit, de Castelnaudary, est nommé prévôt diocésain. Le gouverneur a traité avec le sieur de Villeneuve, qui commande à Albi, pour qu'il ne soit fait aucun empêchement au labourage. — Du 11 juillet; Antoine de Latour sieur de Reymes, est gouverneur pour les princes. Continuation des impôts pour la guerre. Les habitants de Sénagas demandent que M^e de Valzergues, leur ministre, soit inscrit sur l'état des gages, ce qui est accordé; il a 400 livres pour six mois, d'avril à septembre, de sorte qu'on impose 783 livres 15 sous pour le troisième trimestre. — Du 2 décembre. Assiette. Le commissaire principal Pierre de Nadal, seigneur de Lacrouzette, est malade, en son séjour de Lézert. Salvignol et Espinasse rendent compte de leur mission aux États. Malgré l'édit de pacification, Graulhet refuse l'entrée aux réformés. Bodet est reçu prévôt. — En 1571 et 1572, les catholiques sont rentrés à Castres. Les Assiettes pour le vote et la répartition des impositions sont trimestrielles. Le juge Charles de Laroche ou Lacrouzette les préside pendant l'année 1571, et, l'année suivante, c'est le lieutenant principal Jean de Rotolp. La compagnie du maréchal Danville est logée dans le diocèse, et, le 24 août 1572, elle fait montre à Castres. Le 12 septembre, l'Assiette est convoquée par Lacrouzette pour pourvoir aux besoins des garnisons.

C. 1,013. (Registre.) — In-folio, 416 feuillets, papier.

1571-1587. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. Registre tenu par le notaire Bissol, secrétaire du diocèse, qui a historié la lettre initiale du procès-verbal pour chaque session. — La première réunion se tient en novembre 1571, sous la présidence de Jacques de Nadal, écuyer, seigneur et baron de Massaguel et Lacrouzette. Jusqu'en septembre 1572, l'assemblée est présidée par le lieutenant principal Jean de Rotolp, docteur en droit, seigneur de Lescout. Puis le président est Jean de Nadal, seigneur de Lacrouzette, Lagriffoul et Montespieu, chevalier de l'ordre du Roi, guidon de la compagnie Danville. Ce seigneur commande dans les trois diocèses depuis le 4^e septembre, aux gages de 400 livres par mois. En cas d'absence, il est suppléé pour les Assiettes par le

juge Charles de Laroche. Le capitaine Lestoile est mestre de camp des compagnies du diocèse de Castres. — De février à septembre 1573, il se tient plusieurs Assiettes sous la présidence de François de Treyssac, seigneur de Monbérault, lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes et gouverneur de Castres. Charles Bouffard est premier consul; Valriac de Laye, prévôt diocésain; Vincent, exécuteur des hautes œuvres. — En septembre et jusqu'à la fin de l'année, François de Voisins, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, est gouverneur des diocèses de Castres et Lavaur. — Les États de la province sont convoqués à Montpellier pour le 8 décembre. Les députés de Castres s'arrêtent à Carcassonne; les chemins étant occupés, il leur est impossible d'avancer. Les États sont renvoyés au 15 janvier. Cette fois, les députés de Castres, les consuls Bernard Rollande et Pierre Pujol, sont faits prisonniers par les protestants. Le diocèse envoie un exprès à l'évêque, qui était aux États, pour qu'il représente la misère du pays. — L'Assiette du 10 mars 1574 est présidée par Barthélemy de Tournet, capitaine pour le Roi au château de Roquecourbe, maître des eaux et forêts du comté de Castres, homme d'armes de la compagnie Danville. — Celle du 26 mai, par Jacques Martini, régent délégué pour rendre la justice, le sénéchal et le juge étant absents. — Pendant l'année 1576, les Assiettes et les assemblées sont présidées par Jean de Noir, chevalier, seigneur de Cambon et Salvages, Antoine de Lacger étant juge, Dominique Bouffard, premier consul; 47 communautés du diocèse sur 77 se sont déclarées pour la Réforme. Le seigneur de Laguimerie est gouverneur de la ville de Castres; Pierre Bonery est commissaire aux poudres et munitions. — En 1577, les assemblées sont souvent présidées par le juge Antoine de Lacger. Au mois de juin, c'est Bertrand de Rabastens, vicomte de Paulin, qui préside; alors 58 communautés adhèrent à la Réforme; elles fournissent 230 hommes pour travailler aux fortifications de Castres. — En juin 1578, Bertrand Du Rozet sieur Du Causse, est envoyé vers le roi de Navarre avec le sieur de Moulayrès, pour le mettre au courant de ce qui se passe à Castres. — En juin 1579, Jean de Lacger, lieutenant particulier au siège présidial de la sénéchaussée de Lauragais, est envoyé par les États, en qualité de commissaire principal de l'Assiette. — Février 1580, assemblée présidée par Jean Thibaut, juge de Labruguière. Rachat du château de Montcuquet sur le capitaine Alexandre; il est démantelé. Vote de fonds pour la construction du collège. — Le 3 mai, l'assemblée est présidée par Antoine de Lacger. — Le 24 dé-

cembre, il se tient une assemblée à Lautrec, sous la présidence du juge Dominique de Burta, commissaire délégué par les États; les consuls de Castres sont absents, mais le juge de Laroche est présent. — Le 18 mars 1584, de Burta, docteur en droit, juge en la ville et vicomté de Lautrec pour le roi de Navarre, préside l'assemblée à Castres. — De 1582 à 1587, les assemblées sont présidées par Michel de Bayard, écuyer, baron de Briare et Ferrières, sénéchal de Castres, par Jean de Landes, docteur en droit, par Bertrand Du Rozet sieur Du Causse ou par le juge Antoine de Lacger. Le 28 septembre 1585, Lacger et Bouffard-Lagarrigue sont députés vers Montmorency, à Saint-Pons.

C. 4,014. (Registre.) — In-folio, 358 feuillets, papier.

1572-1571. — Assiettes et délibérations particulières du diocèse de Castres. — Depuis le mois de septembre 1572, Lacrouzette est président des assemblées. Le 30, il fait enregistrer la commission de gouverneur qu'il tient de Joyeuse. Charles de Laroche est juge, de Planis, syndic, et Bissol, secrétaire. Votes d'impositions. Entretien de la compagnie Montmorency, etc. — Du 4^{er} septembre au 31 décembre, la ville de Castres eût à loger six compagnies de 200 hommes chacune et à discrétion. — 1573. L'assemblée du 9 janvier est présidée par Monbérault. Bernard Rollande et Charles Bouffard sont consuls. Le capitaine Valriac est prévôt; il a un greffier et cinq archers. Il y a plusieurs réunions dans les mois de février, mars et mai. Impositions pour recouvrer les places occupées par les rebelles. Solde de la compagnie Bellegarde. L'argent manque. Plaintes de Monbérault. — Le 26 juin, l'assemblée est présidée par Jacques de Nadal, seigneur de Massaguel. On contracte des emprunts. Des députations sont envoyées à Danville et au Roi. — Le 10 septembre, l'assemblée est convoquée par François de Voisins, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, chevalier de l'ordre, gouverneur du diocèse. Danville accorde que les dépenses faites par la capitale soient réparties sur tout le diocèse. La ville qui, depuis le 4^{er} janvier, doit entretenir quatre compagnies et les gendarmes du sieur de Bellegarde, est ruinée; elle a dépensé plus de 250,000 livres. On obtient le délogement de la compagnie Bellegarde. Jean Ramond, bourgeois de Castres, sieur de Carbonnières, est député vers le Roi. On avait imposé, en juin, 50,000 livres qu'il est impossible de lever. Emprunts. Le 24 décembre, d'Ambres répartit sur les communautés 20,000 livres, en l'absence des consuls diocésains. — 1574. Barthélemy de Tournet, capi-

taine du château de Roquecourbe, maître des eaux et forêts et homme d'armes de la compagnie Danville, est commissaire principal de l'Assiette tenue le 4^{er} mars. Les villes-mages de la montagne sont absentes. Les protestants se sont abstenus. Rollande et Pujol, députés aux États, au mois de janvier, sont prisonniers; il est décidé qu'on les délivrera le plus tôt possible. M. de Saint-Félix est gouverneur de la ville et du diocèse. L'assemblée siège jusqu'au 17. — Nouvelle Assiette le 23 mai, pour la répartition des impôts de guerre. Jacques Martin, lieutenant au siège, est commissaire principal. Plusieurs gentilshommes refusent de payer même les tailles royales.

C. 4,015. (Registre.) — In-folio, 288 feuillets, papier.

1575-1577. — Registre des délibérations, Assiettes et départements du diocèse de Castres. — Du 27 au 30 mars 1575 : « Assemblée des États provinciaux des diocèses de Castres, Alby, Lavaur et montagnes de Saint-Pons de Thomières, estans du gouvernement et généralité de monsieur le vicomte de Paulin y commandant généralement pour le service du Roy et soubstènement des esglises refformées sous l'auctorité de monseigneur le prince de Condé. » Assemblée convoquée à Castres, pour délibérer sur l'exécution des articles arrêtés entre les catholiques paisibles et les réformés réunis à Nîmes et à Montpellier, en janvier et février, par ordre de Danville. Sont présents : Paulin, président; Jean de Rotolp, juge; Dominique Bouffard, premier consul; Bissol, secrétaire, etc. — Du 17 au 20 avril 1576 : Assiette de l'union, sous la présidence de Jean de Noir, chevalier, sieur de Cambon. On avait tenu, à Réalmont, au commencement du mois, les États des diocèses, et Fleury de Larivoire, ministre de la parole de Dieu à Castres, avait fait l'invocation à l'ouverture de la séance. Ces États avaient décidé qu'il ne serait rien payé aux capitaines tenant garnison dans les villes qu'ils habitent d'ordinaire; ils avaient repoussé l'exception demandée par le consul Rollande, en faveur des capitaines Lagrange et Rascas, « qui se sont vaillamment et vertueusement portés à la reprise de la ville, voire que par leur moyen elle a été reprise ». Vote des impositions pour le collège, pour les fortifications de Castres, etc. Bail de l'équivalent pour les communautés de la religion réformée. État des villes et consulats du diocèse de Castres occupés par l'ennemi et inaccessibles : Mondragon, Saint-Germier, Saint-Genyès de Varansal, Castanet, Saint-Gauzens, Graulhet, Missècle, Ambres, Labastide-Saint-Georges, Cabanés, Brazis, Lautrec, Lalbarède, Vielmur, le Pujol, Frégeville, Puycalvel,

Cuq, Gibrondes, Laboulbène, Montpinier, Peyregoux, Montfa, Brousse, Saint-Julien-du-Puy, Lamartinié, Carbes et Moulayrès. — Du 5 juin : assemblée présidée par le juge Antoine Lacger. Jean Rollande, député aux États tenus à Montpellier, au mois de mai, rend compte de sa mission. Il avait pour collègue Jean Calvet, bourgeois de Viane. L'Assemblée générale des provinces du royaume doit se tenir à Castres le 20 juin; en attendant, les États ont voté 100,000 livres pour l'entretien des troupes. Répartition de la part du diocèse dans cette imposition. MM. de Paulo, conseiller en la Chambre et Cour souveraine établie à Castres, et Antoine Thomas, bourgeois, membre du conseil établi près de Paulin, disent qu'il faut pourvoir : 1^o au payement des gages des ministres de la parole de Dieu, auxquels est dû le dernier quartier; 2^o au payement des présidents et conseillers de la Chambre et Cour souveraine, auxquels il est dû trois quartiers; 3^o et à la solde de la garnison de la ville. L'Assemblée fait droit à cette triple demande et décide que, nonobstant la délibération de Réalmont, on payera également les capitaines Lagrange et Rascas. Le syndic rappelle qu'il fut dit dans la dernière Assiette, par le sieur Fleury, ministre, « que plusieurs hérésies méchantes et damnables ceptes (sectes) commencèrent de pulluler entre aucuns dévoyés de la droite religion, se nommant deistes, mesmes devers le balon de St-Amans et Autpoulois, à quoi étoit besoin de promptement remédier ». L'Assiette ayant délibéré que poursuites seraient faites aux frais du diocèse, le syndic doit faire son devoir. Le 8, publication de la paix. Paulin était à Castres. Sur sa proposition et d'après l'ordre de Danville, l'Assemblée, avant de se séparer, charge les commissaires de l'Assiette de choisir les députés qui doivent aller à Montpellier, le 15, pour nommer les présidents, conseillers et autres officiers de la Cour souveraine établie à Montpellier par l'édit de pacification. — Du 26 juin : le juge Antoine Lacger, président. Les députés de Réalmont et de Lombers représentent le diocèse d'Albi. Impositions et comptabilité. — Du 2 août : même président. Vote d'emprunts. — Du 17 septembre : présidence du lieutenant principal Jean de Rotolp. Jean de Rollande, Dominique de Bouffard de Lagarrigue et le consul de Lacaune sont députés à l'assemblée de Carcassonne, qui doit nommer les députés aux États de Blois; ils présenteront les remontrances du diocèse. — Du 7 novembre : présidence de Lacger. Le maréchal de Montmorency et Joyeuse doivent arriver prochainement à Castres; l'Assemblée dresse le rôle des vivres dont elle veut faire don à ces seigneurs; le total s'élève à 750 livres; il est délibéré que Montmorency aura les deux

tiers de ces vivres et qu'on n'en rabattra que le tiers si Joyeuse ne vient pas. — Du 27 décembre : Lacger, président. On désire contracter une union avec les diocèses voisins; sont nommés pour rédiger les articles de cette union : Lacger, Rollande, Bouffard-Lagarrigue, Thomas, et Correch, notaire à Lacaze. Plaintes contre les gentilshommes qui battent les collecteurs. Remontrances au sieur de Cuq qui, malgré l'édit, emprisonnait les paysans catholiques et les mettait à contribution. L'Assemblée siègeait encore au 1^{er} janvier. On communique à Danville, par députation, les articles de l'union projetée pour l'observation de l'édit. Le 7, des députés vont trouver Lacrouzette en son château de Montespieu et y rencontrent le secrétaire de Danville. — Du 2 février : Lacger, président. Nomination des députés à l'assemblée des catholiques et des protestants unis, convoquée à Montauban par le roi de Navarre, pour s'entendre relativement à la réunion des États de Blois. — Du 20 février : Lacger, président. Nomination de députés pour l'assemblée que Danville convoque à Montpellier, à l'effet de délibérer sur les États de Blois. Sont élus : Mathelin Fournes, premier consul de Castres; Jehan de Lamer, docteur en droit; Jehan Rollande, bourgeois; tous deux de Castres, et Pierre Roquette, bourgeois de Lacaune. — Du 4^{er} mai : le vicomte de Paulin, gouverneur du diocèse, président. Fournes rend compte de ce qui s'est passé à l'assemblée des trois états des églises réformées et des catholiques réunis, tenue par Danville à Montaignac. Impositions mensuelles pour pourvoir à la défense; Castres doit payer 2,609 livres par mois et pour les dettes 4,575. Le syndic de Planis annonce que les consuls de Saint-Amans-Valtoiret, venus pour l'assemblée, ont été constitués prisonniers par le sieur Du Poncet, trésorier du Domaine; il dit que cette arrestation est contraire aux libertés de la province, et l'Assemblée fait immédiatement mettre ces consuls en liberté. Le lendemain 2, on délibère sur la guerre. Les gentilshommes sont présents; mais, d'après les articles de Danville, deux seulement peuvent siéger; on arrête qu'ils pourront siéger, mais qu'ils n'auront que deux opinants à leur choix. Ils se retirent pour en délibérer. Sur la proposition du syndic, l'assemblée jure, la main levée à Dieu, d'observer fidèlement et entretenir l'union. Jean de Bosco, ministre de la parole de Dieu, reçoit ce serment. Ensuite on fait la lecture des articles, au nombre de plus de cinquante. La noblesse revient dans la séance de relevée et prétend que tous ses membres doivent avoir voix délibérative, en exécution des articles votés à Millau; elle proteste donc et se retire. Pour lever toute difficulté et sans que cette décision tire à conséquence pour l'avenir, les

consuls et les diocésains accordent le droit de vote aux gentilshommes qui ont droit de haubert et juridiction haute, et disent que les autres pourront envoyer deux députés. Les sieurs de Saint-Amans, de Saint-Germier, de Boissezon et de Brassac votent seuls, les autres députent Bertrand Du Rozet sieur Du Causse et le sieur de Puycalvel. L'Assemblée nomme Paulin gouverneur. Rejet des lettres de sauvegarde accordées par Danville au sieur de Marquelz, attendu que ce seigneur n'est pas de l'union; toutefois, on pourra traiter avec les catholiques qui, sans être de l'union, voudront vivre en paix. Le lendemain 3, le sieur Du Causse présente les remerciements de Paulin et demande qu'on lui donne un conseil, un secrétaire, puis qu'on nomme les capitaines. Sont élus : le sieur Du Causse, de la noblesse, et Antoine Thomas, bourgeois, pour Castres; Jehan de Rech, licencié, pour le plat pays; Antoine Gaches, notaire de Vabre, pour la montagne, à l'effet de siéger au conseil de Paulin; Antoine Bissol est nommé secrétaire, mais, vu son âge, on l'autorise à se faire suppléer par son fils Jehan. Sont encore élus : Antoine Correch, commissaire des guerres pour le plat pays, avec Elie Leroy, marchand, pour payeur; Jean de Landes, docteur, commissaire pour la montagne, avec Guillaume Pommier d'Espérousses, en qualité de payeur, etc. Le 4, Jean de Ligonier, receveur des décimes dans le diocèse, demande s'il peut faire sa recette; réponse négative, attendu que les biens ecclésiastiques sont affermés au profit du pays, à l'exception de ceux appartenant à des membres de l'union. Plaintes de plusieurs consulats contre différents seigneurs qui forcent, sans aucun droit, les paysans à défendre leurs châteaux : délibéré qu'on s'opposera à ces exactions. Du 6 : délibérations relatives aux finances. Fornès, receveur forcé, a 45 deniers par livre. L'abbé d'Ardorel, qui a juré l'union, jouira de ses biens. On donne au prévôt six archers au lieu de quatre, attendu le grand nombre de voleurs qui tiennent la campagne; cependant il déclare ce nombre insuffisant et donne sa démission. La session étant longue, les députés des petits consulats sont autorisés à se retirer et il ne reste que ceux des villes-maitresses. Du 8. On fera promptement justice du sieur Antoine de Lafont, se disant seigneur de Janes et contre les soldats qu'il tient en garnison dans le château. Du 9. Délibérations relatives aux finances. Du 10. Les gages des régents sont ainsi fixés : aux maitres du collège de Castres, 400 livres; aux maitres des écoles de Lacaune, 50 livres, et 25 à ceux de Viane, Lacaze, Castelnaud, Brassac, Roquecourbe, Vabre, Briatexte, Fiac, Lacabarède, Boissezon d'Augmontel et Saint-Amans Valtoiret.

Ces gages sont payables par quartier à dater du 1^{er} mai. On accorde au vicomte de Paulin 400 livres par mois pour son état. Achat de poudres. Du 11. Le prévôt obtient huit archers, à 15 livres par mois, au lieu de 6, et ses gages sont portés de 25 à 30 livres. Du 13. Sont proposés pour capitaines : Montledier, Rascas, Bosquet et Bessière, pour Castres; Lafenasse et Solier, pour la montagne; Franc le Vieux et Durand, pour le plat pays. Parmi ces candidats, le maréchal en choisira deux pour Castres et un pour chacun des deux autres districts. M^{lle} de Vabre, veuve de M. de Lautrec, jadis conseiller au Parlement, gardera sa maison de Lacalm jusqu'après la récolte, à la condition de n'y admettre aucun papiste et d'y entretenir une garnison à ses frais; après la récolte, on demandera au maréchal le démantèlement de cette maison. Le sieur de Roquefère, quoique catholique, restera dans son château, sur la proposition qu'il a faite de le livrer aux protestants. La session est close le 13. — Du 26 juin. Assemblée des trois ordres sous la présidence de Paulin. Les trois diocèses de Castres, Albi et Saint-Pons y sont représentés. Le président a reçu des nouvelles de la marche de l'armée du Roi qui a pris Isoire et meurtri les habitants. Le duc, frère du Roi, se propose de marcher sur Millau et dans ces quartiers. Il faut se hâter. L'assemblée remercie le vicomte de cette communication, et tous les députés, la main levée à Dieu, jurent de lui obéir et de lui fournir tout ce qui lui sera nécessaire. Le cas échéant, on fera tous les sacrifices pour la défense de Castres. Les villes de la religion réformée y enverront, pendant un mois, 300 hommes pour travailler aux fortifications. Imposition de 200 setiers de cendres. On lèvera huit autres compagnies de gens de pied qui seront nourries et entretenues sur les terres de l'ennemi et dont les capitaines seront nommés par le vicomte. Le capitaine Durand qui commandait à Briatexte, est élu sergent-major desdites compagnies pour les trois diocèses. Du 27. Il n'y a plus d'argent en caisse. L'assemblée vote un emprunt forcé de 7,000 livres. Du 28. Vote de 4,500 livres pour les fortifications de Castres. Avant de se séparer, l'assemblée déclare qu'elle donne plein pouvoir, en cas de nécessité, au vicomte, assisté de son conseil, du juge, des consuls de la ville capitale, des syndics du diocèse et de la ville et de tous autres qu'ils trouveront bon de s'adjoindre. Suivent les rôles de département de l'emprunt forcé, de l'imposition des cendres et de la levée de 300 hommes. — Du 15 avril. Lacger préside. Le sieur Du Causse commande, en l'absence de Paulin. On poursuivra les détenteurs des biens sequestrés des

papistes, afin d'en toucher les rentes. — Du 11 octobre. Présidence de Lacger; Du Causse, commandant en l'absence de Paulin. Sur la requête du syndic de Planis, on arrête que personne ne pourra rester pour délibérer, si ce n'est ceux qui en ont le droit. Sénagas, qui avait été député par le Haut-Languedoc pour le traité de paix, annonce que le Roi a accordé aux protestants, entr'autres choses, une Cour souveraine dont le tiers des membres sera de la religion réformée et à la nomination du roi de Navarre. L'assemblée délibère que le roi de Navarre sera prié de ne pas nommer ce tiers sans consulter le pays, et que, pour établir des relations plus promptes avec ce prince, le diocèse établira deux porteurs.

C. 4,046. (Registre.) — In-folio. 294 feuillets, papier.

1578-1581. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — Du 27 mai au 3 juin 1578. Assiette sous la présidence d'Antoine de Lacger, juge. Jehan de Lamer, docteur en droit, commissaire principal, avait été député aux États avec Mialhe, consul de Castres; il rend compte de sa mission. Lorsqu'il eût donné lecture des articles de l'union jurée, en vue de la paix, entre les catholiques et les réformés, tous les membres de l'Assiette firent le même serment d'union. Antoine de Lespinasse est nommé syndic du diocèse, en remplacement de de Planis, décédé. Délibérations relatives aux finances. Vincent Bonnafous, de Castelnau-de-Brassac, est continué dans la charge de prévôt. — Du 12 novembre. Assemblée présidée par Paulin et convoquée sur les ordres du roi de Navarre, des 18 et 24 octobre, « pour députer personnes de suffisance pour se trouver et assister avec amples mémoires, charges et instructions, à la conférence entre la Reine-mère et le roi de Navarre. » La noblesse avait répondu à l'appel qui lui avait été fait. Furent admis, pour cette fois seulement, les ministres de Larivoire, de Castres; Nadal, de Rafin et les anciens; mais, à l'avenir, ils ne devront pas s'occuper des affaires politiques, et le roi de Navarre sera prié de ne plus adresser ses missives *aux églises réformées*, mais bien aux magistrats. Il est fait lecture de lettres du roi de Navarre, de la Reine-mère, de Turenne, de Danville et de Cornusson, invitant le vicomte à s'employer pour faire régner la paix. Admission d'un député du Lauragais venu dans le même but. Le 13 sont admis des députés des diocèses d'Albi et Saint-Pons. Députés élus pour assister aux conférences : Du

Causse, Michel Béraud, ministre de Réalmont, et Jehan de Lamer; le roi sera supplié d'octroyer le franc, libre et général exercice de la religion réformée, la chambre mi-partie, etc. Nomination d'une commission chargée de rédiger les mémoires à remettre aux députés. Le 14, publication dans le but de faire respecter l'édit de pacification. Précautions en cas d'événements pendant la conférence. Vote d'un impôt spécial pour la députation et pour établir des porteurs, vu l'importance de cette conférence. Le 15, les mémoires sont lus et approuvés. — Du 22 décembre. Lacger, président. Assiette générale convoquée pour la répartition des impositions ordonnées par le Roi dans son dernier édit de pacification. Il y avait 224,656 écus pour payer l'étranger et ceux qui avaient protégé le parti. Une assemblée générale des églises tenue à Montauban, au mois d'août, avait attribué au Languedoc 25,000 écus, et une autre assemblée, pour la province, convoquée à Sommières, au mois de novembre, avait fixé la part du diocèse à 2,466 écus. Sont présents, pour la noblesse, la vicomtesse de Venès, représentée par le capitaine Dupuy; les sieurs de Brassac, de Saint-Germier, de Castel franc, représenté par son fils, et de Cambon. Quarante-sept membres de la noblesse sont absents, bien qu'ils aient été convoqués. Vingt-deux consulats sont représentés. Il est délibéré que la noblesse prendra une part de l'impôt à répartir entre ses membres, et cette part est fixée, par une commission mixte, à 300 écus, qui seront levés sur les biens nobles seulement, les biens roturiers possédés par des nobles devant être compris dans les rôles des consulats et des églises. — 1579. Du 19 au 29 mars. Le vicomte de Paulin, président. Assemblée des églises réformées des diocèses de Castres, Albi, Saint-Pons et du vallon de Saint-Amans, convoquée à Castres, pour entendre le compte rendu de la conférence de Nérac. Antoine Rossel, ministre de Mazamet, assiste à la séance. Lamer rend compte de sa mission et lit les articles. Tout ce qui concerne l'exercice du culte est renvoyé à Rossel, pour en conférer avec les ministres réunis en colloque à Castres. Pendant leur conférence, l'assemblée délibère sur les autres articles. Rossel étant rentré en séance pour faire un rapport favorable, l'assemblée donne son approbation à la conférence et charge les mêmes députés d'aller porter cette délibération à Castelnaudary, où la Reine-mère doit se trouver le 25, à cet effet. Ces députés doivent demander au Roi et à la Reine-mère une plus grande liberté pour l'exercice du culte, le droit d'établir à Castres une garde bourgeoise et la formation de la Chambre mi-partie en dehors du par-

lement de Toulouse. Briatexte avait été donné en otage pendant ces conférences. Le 20, il arrive de divers côtés des plaintes sur la non-exécution de la trêve par plusieurs capitaines qui sont à Lacabarède, Moncuquet, etc. Le reste de la session est employé à régler l'administration des finances. — Du 25 mai. Assiette, présidée par le juge Antoine de Lacger, Jehan de Lacger, lieutenant principal au siège de Lauragais étant commissaire principal. Compte rendu de ce qui s'est fait aux États tenus en avril, à Castelnaudary. Lecture des commissions de finances. Nomination des officiers du diocèse. Vote des impositions. Plaintes contre Bouffard-Lagrange, qui occupe Saix, et qui, contrairement à l'édit, s'oppose à la démolition du fort ordonnée par Terride et Lacrouzette, commissaires spéciaux qui étaient alors à Castres. Tous les assistants, la main levée à Dieu, jurent d'observer et de faire observer la paix; ils nomment une commission pour régler ces affaires jusqu'à l'Assiette prochaine et députent Jean de Lacger vers le Roi, pour solliciter l'autorisation d'imposer. La session est close le 1^{er} juin. — 1580. L'Assiette siège du 7 au 24 février, sous la présidence d'Antoine de Lacger; Jehan Thibaut, juge de Labruguière; étant commissaire principal. La peste étant à Lacaune, le député de cette ville n'est pas reçu dans Castres. Par une requête qui est présentée à l'assemblée après avoir été *parfumée*, il demande un secours qui lui est accordé; mais une députation va le prier de se retirer; Nouvelles difficultés avec les gentilshommes qui refusent de payer les impôts. Plaintes contre ceux qui se sont retirés à Roquefère, Roquecesières, Roqueyrolles et autres lieux; ordre de les poursuivre par toutes les voies de droit. Sommation à M. de Lafont, prévôt de Réalmont, de veiller à ce qui se passe dans le château de Janes, avec menace de faire démanteler ce château s'il y a de nouvelles plaintes. Le capitaine Alexandre s'était retiré dans le château de Moncuquet; le capitaine Durand, de Briatexte, l'ayant sommé de se retirer, il refusa, et ne partit qu'après avoir reçu une indemnité de 300 écus qu'on emprunta. Ordre à Boissezon de Matviel de démolir le fort des Cabannes et Barry. Vote de fonds pour réparer les ponts. Ordre de démanteler les forts des Rescols, du Fraisse et de Peyrelade, sur la demande des habitants de Lasalvetat, présentée par M. de Brassac. Les coureurs de l'une et de l'autre religion s'y retiraient et mettaient le pays à contribution. Le 18, toute l'assemblée jure de vivre en paix, quels que soient les troubles auxquels la religion donne lieu et de poursuivre tous les perturbateurs du repos public. Vote d'impositions pour le collège, pour les garnisons,

etc. — Du 3 au 15 mai. Assiette sous la présidence d'Antoine Lacger. Des assemblées des églises réformées du Haut-Languedoc avaient été tenues à Castres par Turenne, sur l'ordre du roi de Navarre, en janvier et au mois d'avril; on y avait expliqué les raisons qui rendaient la guerre nécessaire et la reprise des hostilités ayant été décidée, on y avait fait des règlements pour la police de la guerre. En conséquence, l'Assiette impose 10,000 écus sur le diocèse pour la solde des garnisons extraordinaires, pendant trois mois, à dater du 15 mai. — 1581. Assemblée du 8 février, sous la présidence d'Antoine de Lacger. Il y a des représentants des deux religions. La guerre a cessé. Après avoir remercié Dieu, l'assemblée jure d'observer et de faire observer la paix. — Du 13 mars. Assiette présidée par le juge Lacger; Dominique de Burta, juge pour le roi de Navarre, en la vicomté de Lautrec, étant commissaire principal. Nouvelles démonstrations en faveur de la paix. Votes d'impositions. Le lieu de Moncoqu (Moncouyoul) est presque désert, il n'y reste plus d'habitants, et ceux d'Arifat demandent à être séparés de cette communauté, à cause des impositions qui tombaient toutes à leur charge. Valentin Dalzau est nommé prévôt diocésain. Une Assiette avait été tenue à Lautrec par les catholiques, le 21 décembre 1580, et les Castrais en avaient demandé l'annulation à Montmorency, qui avait refusé. Cette affaire fut réglée d'un commun accord et pour le bien de la paix, le 18 mars, avant la clôture de la session.

C. 1,017. (Registre.) — In-folio, 552 feuillets, papier.

1582-1587. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — 1582. Du 19 février au 1^{er} mars. Antoine de Lacger, président; Bertrand de Rosel sieur Du Causse, commissaire principal; de Lespinasse, syndic du diocèse; Antoine Bissol, greffier. Les commissaires pour l'exécution de l'édit de pacification viennent faire des remontrances à l'assemblée, dont tous les membres, sans distinction de religion, font le serment de vivre en paix. Le diocèse demande le prompt établissement de la Chambre de l'édit. Les paysans sont volés, violentés par les coureurs et ils n'osent se plaindre; ordre est donné au syndic de poursuivre ces coureurs aux frais du diocèse. Le clergé ne fait rien pour le soulagement des pauvres; on le contraindra à donner le tiers de ses revenus, suivant les ordonnances. Nouvelle allocation pour le collège qui est en construction et pour les régents. Délibérations relatives aux impôts et à leur répartition. — Du 15 juin. Présidence de Lac-

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

ger. Mesures financières prises pour l'exécution des délibérations d'une assemblée convoquée par Montmorency, pour faire observer la paix, et dans laquelle le syndic Lespinasse et Arnaud Goffre avaient représenté le diocèse de Castres. — Du 19 novembre. Lacger, président. Même serment qu'aux précédentes sessions, pour l'observation de la paix. Les gentilshommes s'opposent toujours à la levée des tailles sur leurs biens ruraux. Délibération relative à la marque des draps. Le sieur de Valriac, ancien prévôt, reprend cette charge; il ne réclame pas de gages; mais on nourrira sa famille et on lui donnera une indemnité pour chaque capture, pour chaque exécution. Il aura un greffier et cinq archers. Vote d'un nouveau crédit en faveur du collège. Poursuites contre le clergé pour la nourriture des pauvres. Départements, déclarations de frais et dépens, etc. — 1583. Du 11 février. Présidence de Michel de Bayard, écuyer, seigneur et baron de Ferrières, sénéchal de Castres. Le juge de Lacger et Jean Boyer, consul de Lautrec, sont délégués pour assister à l'assemblée des diocèses de la généralité convoquée à Toulouse, le 15, par ordre du Roi. Ordre de Montmorency de prendre les mesures promptes pour purger le pays des coureurs, qui s'emparent des châteaux, comme ils ont fait de Nages et Roquefère; il faut les poursuivre, même avec le canon, si cela est nécessaire. Les quatre diocèses s'entendent pour nommer en commun deux prévôts, un de chaque religion, et des archers en nombre suffisant, aussi des deux religions. — Du 24 mars. Bayard, président. Lacger rend compte de ce qui a été délibéré à Toulouse. On voulait mettre une imposition sur le pays; l'assemblée s'y oppose, attendu que c'est contraire aux libertés de la province et renvoie la demande aux prochains États. Sur la nouvelle que des pauvres qui s'étaient retirés dans une grange, près de Viehmur, y sont morts de faim, il est délibéré que l'on fera un règlement pour la nourriture des malheureux et qu'on exercera des poursuites contre les ecclésiastiques. — Du 22 avril. Présidence de Bayard. Nouveau refus d'imposer le diocèse sans le vote des États. — Du 6 mai. Même président. Montmorency demande au diocèse d'aller reprendre Olargues sur les coureurs; refus, attendu que le canon de la ville est hors de service, sans attelage, et, d'ailleurs, sans munitions; cependant on lèvera et on enverra cent hommes de pied. Requête à Montmorency pour une union de la noblesse et des corps de ville dans le but de faire observer l'édit de paix. Il est impossible que le diocèse contribue pour un quart aux frais du siège d'Olargues. — Du 21 juin. Nouvelles instances

de Montmorency pour le siège d'Olargues. Le diocèse offre 2,000 livres et déclare qu'il ne peut rien de plus. — Du 25 juillet. Nouveau refus d'imposer le diocèse sans le vote des États. Le prévôt Valriac fait appel à Lisle, par-devant la Chambre mi-partie, d'un arrêt de la cour de Toulouse, qui a cassé un jugement prononcé par lui contre un catholique et a renvoyé le prévenu devant le prévôt d'Albi, pour cause de suspicion, Valriac étant protestant. — 1584. Du 7 janvier. Bayard, président. Plusieurs députés sont absents; ils n'ont pas voulu s'aventurer sur les chemins à cause des coureurs des deux religions qui pillent et tuent dans les campagnes; l'assemblée prie le sénéchal et les magistrats d'agir avec vigueur contre ces coureurs, en attendant la réunion de l'Assiette. — Du 14 au 26 février. Présidence du sénéchal. C'est une Assiette générale. Bayard à l'ouverture de la session dit qu'il a parcouru les montagnes, mais qu'il n'a pas pu arrêter un seul des brigands qui désolent le pays, parce qu'on les prévient de son approche; il continuera ses poursuites avec le juge. L'assemblée leur accorde une escorte de douze hommes. Institution d'un conseil diocésain pour traiter les affaires entre les sessions de l'Assiette; sont élus, Antoine Thomas et Dominique Bouffard, de Castres; Guillaume Gontier, père ou fils, de Lautrec, et Antoine Gaches, de Vabre; ils siégeront sous la présidence du sénéchal, avec le syndic, qui présentera les affaires, le juge et les consuls de Castres. Vote de 150 écus pour le collège qui va être logeable. Département des impositions. — 1585. Réunion le 15 mars. Le roi de Navarre et le prince de Condé sont arrivés la veille à Castres; on attend Montmorency. Le 19, le maréchal étant arrivé, le syndic lui a présenté les remontrances rédigées en assemblée. — Du 2 mai; assemblée de la noblesse et des diocésains, sous la présidence de Lacger et par ordre de Montmorency, pour aviser aux moyens de résister à ceux qui lèvent des troupes, contrairement à la volonté du Roi, etc. Castres étant le seul lieu qui puisse être défendu, il sera fortifié et approvisionné. Vote et département d'une imposition de 4,000 écus. — Du 2 août. Assiette dont Lacger est président, et le sieur Du Causse, commissaire principal. Les consuls de Graulhet et de Lautrec ont refusé de venir; à Lautrec, on a menacé le porteur de l'invitation de le tuer. Suivant la coutume, l'assemblée fait le serment d'observer la paix. Avis que le roi de Navarre est arrivé à Saint-Paul et qu'il désire conférer avec Montmorency, qui était à Castres, relativement aux levées qui se font contrairement aux édits. Des députés accompagnent le maréchal à cette entrevue. Le 12,

ils rendent compte de leur mission. Le roi de Navarre veut toujours la paix et il a envoyé des députés au roi de France. Un arrêt du parlement de Toulouse ayant interdit à Valriac tout pouvoir judiciaire, l'assemblée surseoit à lui renouveler son mandat. Entretien de vingt-cinq soldats, à Lacaune, pour s'opposer aux coureurs. — Du 20 septembre. Montmorency venait de tenir une assemblée générale à Pézénas. Le comte de Montgomery est gouverneur de la ville et du diocèse de Castres; il fait à l'assemblée des remontrances sur la révocation de l'édit de pacification et dit qu'il a été chargé par Montmorency de prendre la défense du pays castrais; il demande de quelles forces on peut disposer et quels moyens on aura de les entretenir. L'assemblée après avoir entendu les consuls Du Causse et Bissol, députés à l'assemblée de Pézénas, remercie Montgomery, et demande le renvoi de la délibération au lendemain. Du samedi 24. Montgomery communique une lettre de Montmorency, qui arrive à Saint-Pons et l'appelle à une conférence. On lui adjoint Lacger, le syndic Lespinasse et Bouffard Lagarrigue. Nouvelle surséance. Du 27. Les députés sont de retour. Montmorency ne peut pas donner au diocèse des fonds de l'État, comme on le demandait, parce qu'il va lever une armée; mais il a promis de faire plus tard tout ce qu'il pourra; il attend sa compagnie; il veut qu'on établisse un prévôt et qu'un conseil élu soit donné à Montgomery. Vote d'une imposition de 8,500 écus. Le conseil du comte est composé des sieurs Du Causse, le vieux, pour la noblesse; Antoine Thomas, pour la ville de Castres; Dominique Bouffard, pour le plat pays; Antoine Gaches, marchand à Vabre, pour la montagne; on leur adjoint le juge, les deux consuls de Castres et le syndic Lespinasse. Valentin Dalzau est nommé prévôt. Du 28. Lecture des règlements publiés lorsque Turenne était gouverneur du Haut-Languedoc: ils sont approuvés et l'assemblée jure de les observer. — Du 24 décembre. La réunion a lieu chez Montgomery, qui est malade. Il dit qu'il n'a pas les moyens de faire la guerre et demande qu'on y pourvoie. Le syndic déclare qu'il n'y a plus d'argent et qu'on ne peut plus payer les gens de guerre. Le conseil donne sa démission et se retire. L'assemblée quitte le logis du gouverneur et se rend à la maison commune, pour délibérer; mais elle décide que, vu l'importance des délibérations, on convoquera la noblesse et les villes principales; elle se proroge au 24. — Dans la séance du 24 décembre, Du Causse fait connaître le but de la réunion, et Labrosse, secrétaire de Montgomery, renouvelle les demandes de son maître. On demande l'exposé de la situation financière. Le lende-

main 25, on reconnaît que la dépense pour les gens de guerre dépasse d'environ 4,200 livres le chiffre des recettes et qu'il est impossible de faire de nouvelles impositions. Le conseil déclare persister dans sa démission; mais comme il a été élu en assemblée générale, il est prié de rester jusqu'à la prochaine Assiette. — 1586. Du 8 mars. Les consuls de Castres rendent compte de ce qui s'est passé aux États. Il y a une imposition de 150 muids de sel sur les diocèses de la généralité de Toulouse. L'assemblée fait demander au Roi que la Chambre de l'édit soit établie à Montpellier et non à Nîmes. Le 40, Montgomery vient demander à l'assemblée qu'il soit pourvu à l'entretien des gens de guerre. L'assemblée délibère sur cette demande pendant trois jours, sans prendre de résolution. Le 43, le gouverneur revient et insiste. Enfin, le 44, un emprunt est voté. Attendu que le secrétaire de Montgomery est étranger et qu'il peut emporter des papiers importants pour la ville, le comte est prié de faire faire les actes par Bissol, secrétaire élu. Pendant deux jours, l'assemblée s'occupe de la question financière. Le dimanche 16, elle nomme le nouveau conseil : sont élus, les sieurs de Peyrat, pour la noblesse; le juge Lacger; le docteur de Laudes, Élie Leroy, marchand à Castres, et le syndic Lespinasse. Le notaire Jean Bonafous est élu greffier. Du 17. Le roi de Navarre et Turenne ont écrit d'acheminer les forces du pays vers Montauban, où Turenne les attend. Les compagnies sont immédiatement mises en marche et le syndic est chargé de prendre, pour leur entretien, l'argent de l'équivalent, en promettant au fermier de le rembourser. On demande à Montmorency l'autorisation de disposer des deniers royaux. L'assemblée prie le comte de faire raser le château de Nages, retraite des voleurs, et de remettre celui de Roquefère sous son obéissance, les hommes qui y sont disant obéir à Paulin. — Du 44 avril; assemblée convoquée par Montgomery. Le comte a été appelé du côté d'Albi; son secrétaire requiert au nom de son maître qu'il soit pourvu à l'entretien de sa compagnie et de son état. L'assemblée déclare que les deniers imposés sont dépensés et qu'elle n'a pas le droit de faire de nouvelles impositions. Sur la demande de la veuve du sieur de Montlédier, garnison sera mise dans son château de Navès. — Du vendredi 9 mai. Le juge déclare, au nom du conseil du comte, que celui-ci, appelé par le roi de Navarre, est parti avec plusieurs compagnies, depuis treize ou quatorze jours, et qu'il est encore en Lauragais attendant les ordres de Montmorency; il ajoute que Cornusson s'avance du côté de Lautrec, menaçant d'assiéger les places et lieux des réformés, et que les soldats qui restent refusent de

marcher parce qu'ils ne sont pas payés. L'urgence nécessaire est reconnue; mais on ne trouve aucun moyen de se procurer de l'argent et l'on députe vers Montmorency pour qu'il pourvoie lui-même à tout. — Du 13 juin. Assemblée convoquée par Montgomery. Il dit qu'après être resté quelque temps en Lauragais pour surveiller la marche de l'ennemi, il est allé dans le duché de Foix attaquer plusieurs châteaux; qu'ayant ensuite été rappelé par son conseil, il est allé trouver Montmorency pour se faire décharger du gouvernement de Castres; le maréchal ayant refusé, il vient reconnaître les ressources du pays et il demande qu'en attendant mieux le diocèse fournisse une montre et demie. L'assemblée déclare que tout est dépensé et qu'elle ne peut plus rien; mais qu'elle priera le maréchal de permettre une levée sur les deniers royaux ou ecclésiastiques. Le lendemain, Montgomery demande ce qui lui est dû et son secrétaire Machet réclame ses gratifications. Ces demandes sont écartées et le conseil se démet de sa charge. — Du 27 août. L'ennemi approche; il est déjà maître de toutes les villes de la religion en Gévaudan. Montgomery a reçu l'ordre de tenir prêtes toutes ses forces; il demande si l'on est prêt de pourvoir à tout. L'assemblée demande jusqu'au lendemain pour en délibérer. Du 28. L'assemblée divise le diocèse en quartiers et place dans chaque quartier un capitaine pour lever et conduire les hommes; elle propose aux diocèses voisins une délibération commune à Castres. Les ministres seront payés sur les deniers ecclésiastiques. Sur l'avis que le baron de Paulin a remis Roquefère à Cabrol, beau-fils du capitaine catholique Laverdolle, on le priera de le remettre à un capitaine de la religion et on emploiera pour cela jusqu'à 400 écus, car ce château est dangereux pour la montagne. Le syndic prendra aussi garde que le château de Puechassaut ne tombe en mains ennemies. — 1587. Du mardi 13 janvier. Assemblée de l'Assiette sous la présidence du juge Lacger. Commission émanant de Montmorency. Vote des deniers royaux et ordinaires. Réquisition de Montgomery : les gentilshommes qui ne sont pas assez payés se retirent. Du 14. Le syndic fera informer des incendies, pillages, viols et assassinats commis dans plusieurs consulats par le régiment du sieur de Monbazon. Montgomery est prié de se contenter du paiement de ce qui lui est dû comme gouverneur. Sur injonction et sans tirer à conséquence pour les libertés de la province, il sera levé une imposition pour la compagnie Montmorency. Antoine Thomas qui loge Montgomery, depuis le 27 août 1585, avec son train, réclame indemnité; on le renvoie à la ville. Le syndic est chargé de poursuivre le sergent Barrau pour avoir rassemblé

des hommes sans ordre et pour excès commis au Vintrou et ailleurs. Délibérations relatives aux finances. Clôture de la session le 24. — Du samedi 24 mars. Le syndic rend compte de sa mission près de Montmorency. Plusieurs consulats se plaignent de recevoir des mandes pour des impositions considérables de la part de la ville de Lautrec, qui est sous l'autorité de Joyeuse; Montmorency sera prié de remédier à ce désordre. Du 22. Une nouvelle députation est envoyée à Montmorency; il sera aussi prié de faire établir un prévôt du Haut-Languedoc, pour arrêter les soldats qui quittent leurs compagnies et courent la campagne. — Du 29 mai. Présents : de Ferrières, sénéchal; Montgomery, gouverneur; Lacger, juge; les consuls, etc. Le gouverneur dit qu'au mois de mars, étant allé trouver Montmorency, il rapporta une commission pour imposer ce qui lui était dû; que la ville ayant rejeté cette commission et formulé des plaintes contre lui, il se démit de son commandement et retourna vers le duc qui lui donna ordre de reprendre son poste en lui remettant de nouvelles lettres de commission. Montgomery demande donc qu'on impose pour satisfaire à ses états de solde et qu'on lui donne pour l'avenir moyen d'entretenir quelques compagnies; il ajoute qu'il a commission pour contraindre; que cependant, attendu la pauvreté du pays, il fait abandon des 866 écus qui lui sont dus comme capitaine de cheval-légers. Il se retire et l'assemblée charge une commission de dresser le compte de ce qui est dû au gouverneur. Le lendemain, rapport de la commission : il est dû à Montgomery 4,320 écus et il lui faut deux compagnies, l'une à Castres pour le plat pays, l'autre pour la montagne; il est donc nécessaire et la commission propose d'emprunter 2,000 écus. Adopté. La solde des deux compagnies est votée pour un mois à dater du 15 juin. — Du 21 juillet. L'armée de Montmorency devant bientôt s'acheminer vers le Haut-Languedoc, il a fait convoquer une assemblée générale de ce pays à Revel; le sieur Du Causse, le syndic et Élie Leroy sont députés pour représenter le diocèse à cette assemblée. — Du 23 septembre. Le comte de Montgomery annonce l'arrivée prochaine de Montmorency; il dit qu'en attendant, et sur la demande qu'il lui a adressée de secourir Brugairolles bloqué par l'ennemi, le duc envoie quatre compagnies de cavalerie et sept ou huit cents arquebusiers; il faut donc pourvoir à leur entretien. Enfin, le comte réclame ce qui lui est dû, et on ne l'a pas payé depuis quatre mois. L'assemblée se trouve dans de grands embarras, car il est encore dû 2,000 écus empruntés pour les deux compagnies; 4,000 écus accordés à Châtillon pour la

levée des gens de guerre qu'il a conduits au-devant de l'armée étrangère venant au secours du Roi, et une somme assez forte à de Labauve, payeur de la guerre dans le diocèse. L'assemblée décide qu'avant toute délibération, il faut faire vérifier les dettes et en dresser l'état. Les députés du Lauragais et de l'Albigeois sont à Castres; on annonce qu'ils ont délibéré de demander à Montmorency de pourvoir encore à l'entretien de son armée jusqu'à la prochaine récolte. L'assemblée approuve cette décision. Le 24 et le 25, délibérations sur les finances. Impositions de blés. Levée de 2,400 écus pour l'armée et pour l'état du gouverneur. Les députés de Castres s'opposent à cette levée; par provision on imposera 500 écus et les autres créanciers seront priés d'attendre; on leur payera les intérêts. Montgomery est toujours logé chez Thomas. Du 26. Indemnité de 80 écus au sieur de Vrinhac, pour les bons services qu'il a rendus avec sa compagnie au siège de Postomy, où il a été blessé. Départements de blé, de bœufs, de charrettes pour l'artillerie, et de munitions pour assiéger, au besoin, quelques lieux de la montagne. — Du 6 novembre. Présidence de Ferrières. Montmorency écrit qu'il faut se préparer à recevoir son armée. Il tiendra une réunion à Puylaurens le 40. Castres y sera représenté par Dupuy et Bordayrolles. — Du 2 décembre. Présidence de Ferrières. Le ministre de Castres, Fleury de Larivoire, est présent. La réunion qui devait se tenir à Puylaurens a été tenue à Revel à la fin du mois; les deux députés rendent compte de leur mission. Vote d'une imposition pour de la poudre. Le roi de Navarre demande aux églises du Haut-Languedoc un secours de 20,000 écus pour l'armée étrangère et une assemblée générale est convoquée pour le 4, à Puylaurens, à l'effet de délibérer sur cette demande; les sieurs de Brassac et Lacger y représenteront le diocèse de Castres, avec les deux députés envoyés à la précédente réunion.

C. 4,048. (Registre). — In-folio, 533 feuillets, papier.

1588-1590. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — 1588. Du vendredi 15 janvier. Assiette présidée par le sénéchal Michel de Boyard, écuyer, baron de Ferrières. Les lettres de commission pour imposer émanent de Montmorency, qui est arrivé à Castres. Les députés à l'assemblée de Puylaurens rendent compte de leur mission; le Haut-Languedoc a accordé au duc 2,000 écus, et la part du diocèse est de 800 écus qu'on emprunte. Montmorency est prié de décharger le Castrais de l'entretien de sa

compagnie. Du mardi 19. Lecture d'une lettre du roi de Navarre, datée de Montauban le 16; il demande qu'on envoie des députés avec Montmorency pour conférer. Sont élus pour cette mission, Lacger et Du Causse, le vieux. Du mardi 26. Les députés sont à Puylaurens avec Montmorency et attendent le roi de Navarre, qui ne vient pas; ils demandent la surséance de l'Assiette, qui cependant continue à vérifier les comptes. Du 27. Ordre de Montmorency d'envoyer en Lauragais pour retirer de Caraman et Revel, à Castres, l'artillerie et les munitions, attendu que l'ennemi, qui est en force, pourrait attaquer ces villes. On charge de cette expédition le capitaine Marchet. Du 28. Secours au ministre Porcelin, vieux et paralysé, et à des soldats blessés aux sièges de Postomy et de Murasson. Indemnité à Thomas, qui a logé Montgomery du mois d'octobre 1585 au mois d'octobre dernier. Du 29. Le sieur de Cambon, maître de l'artillerie au siège de Murasson, reçoit une indemnité. Marchet ne pouvant compléter sa compagnie, l'assemblée lui substitue le capitaine Fabre. Le 30, l'Assiette est suspendue, les députés n'étant pas encore rentrés. Elle est reprise le 16 février, et il doit y avoir le jour même une assemblée du Haut-Languedoc, sous la présidence du vicomte de Turenne. L'Assiette y envoie, au nom de la noblesse, les sieurs Du Causse, de Brassac, de Peyra et Du Villa; pour le diocèse: les sieurs Lacger, juge; Leroy, premier consul; Bouffard-Lagarrigue et de Laudes, de Castres; Huc, de Lacaune; Calvet, de Viane; Guibbaud, de Fiac, et Gineste, de Saint-Amans. Du 24. Le gouverneur Montgomery vient déclarer à l'assemblée qu'il désire se retirer dans son château de Venès pour quelques jours et il demande le paiement, pour deux mois, de son état, qui lui est réglé à raison de 500 livres par mois. Montmorency a quitté le Haut-Languedoc et il a chargé le vicomte de Turenne de commander en son absence. Du 25. Turenne dit qu'une levée faite en Allemagne doit bientôt arriver et qu'il faut imposer les 5,000 écus accordés au roi de Navarre dans l'assemblée de Puylaurens; l'Assiette vote et répartit la part du diocèse qui est de 2,000 écus. Du vendredi 26. Les députés rendent compte des dispositions arrêtées dans l'assemblée de Castres: il doit y avoir union sous un seul gouvernement; Turenne est gouverneur; il aura un conseil de six personnes, moitié de la noblesse et moitié du tiers état, savoir: deux du diocèse de Castres, deux du diocèse de Lavaur, un du diocèse d'Albi, un du diocèse de Toulouse et comté de Caraman. L'Assiette nomme pour Castres le sénéchal et Leroy; elle leur adjoint, avec tout pouvoir pour délibérer avec Mont-

morency, le juge Lacger et de Laudes, de Castres; Jean Calvet, de Viane; Simon Gaches, de Vabre, et Jean Guibbaud, de Fiac. La session est close le 27. A cette époque, le diocèse devait 7,037 écus. — Du 18 juillet, présidence du sénéchal. Un nouveau subside de 5,000 écus a été accordé pour l'armée étrangère; imposition de la part du diocèse, qui est de 2,203 écus. Montgomery réclame le paiement de son état; l'assemblée repousse sa demande parce qu'elle ne veut pas rétribuer deux gouverneurs. Le 19, Turenne appelle chez lui les membres de l'assemblée et se plaint de ce refus, disant qu'on devait au moins payer l'arriéré. L'assemblée persiste dans son refus et fait prier Montmorency de libérer le diocèse de cette charge. Une trêve du labourage avait été conclue au mois de juin. Tous les départements d'impositions portent la signature de Turenne. — Du 19 décembre. Présidence du sénéchal. Lecture des commissions délivrées par les États tenus au mois de mars à Pézenas, par Montmorency, et où avaient siégé, pour le diocèse, le docteur Jean de Laudes et le notaire Jean Dupuy. Le greffier du diocèse Antoine Bissol, est remplacé par son fils Jean. D'Avantigny commande en l'absence de Turenne. Avis que M. d'Amboise se propose d'attaquer le fort d'Alban, qui protège la montagne; d'après la recommandation faite par Turenne, on y envoie un homme capable. Bien que la noblesse n'ait pas le droit d'assister à l'Assiette, elle est autorisée, sur sa demande, à prendre part aux délibérations lorsqu'il s'agira de la conservation du pays. — 1589. Du 21 janvier; présidence du sénéchal. C'est la suite de la précédente Assiette, qui avait été suspendue jusqu'à l'arrivée de Turenne, mais dont Montmorency a demandé la reprise parce qu'il faut de toute nécessité voter et imposer les deniers réclamés. Le 23, Montgomery vient annoncer à l'assemblée que l'ennemi va entrer dans le Haut-Languedoc, que Montmorency lui a donné mission de commander en l'absence de Turenne, et qu'il a convoqué à son domicile tous les diocèses pour s'entendre; il ajoute que depuis le mois de mars il n'a rien reçu et requiert le paiement de son état. Il se retire et l'Assiette renvoie la délibération à l'après-dîner, pour attendre la noblesse; le soir, la noblesse refuse d'opiner, sous le prétexte qu'elle n'est pas en nombre, et les précédentes délibérations relatives à Montgomery sont confirmées. Le 26, vote d'une indemnité en faveur des Castrais qui étaient du conseil de Turenne. — Du 3 mars. Présidence du sénéchal. Montmorency écrit pour presser la nomination des députés que le diocèse doit envoyer à l'assemblée des églises, qu'il a convoquée à Beaucaire pour le 8.

Sont élus, les sieurs Du Causse, fils, pour la noblesse; le premier consul Journès et Jean Bissol, pour le tiers état. — Session du 18 au 24 avril, présidée par le sénéchal. Les députés envoyés à Beaucaire rendent compte de leur mission. On y a approuvé le règlement fait par le roi de Navarre à l'assemblée de La Rochelle. Les mémoires présentés au nom du diocèse de Castres demandaient une assemblée du Haut-Languedoc; elle est autorisée et doit se tenir à Saint-Amans le 25; Montmorency y viendra ou s'y fera représenter; là sera traitée la question des deux gouverneurs. Turenne est toujours absent; si le diocèse désire un autre gouverneur, il faut présenter une liste de trois candidats; mais Montmorency veut qu'on paye Montgomery. Sont élus pour aller à Saint-Amans, le sénéchal et Elie Leroy; ils se conformeront en tout à ce qui a été décidé à La Rochelle. La réclamation de Montgomery est encore renvoyée à l'Assiette. — Du 7 mai. Le sénéchal dit qu'avant la réunion de Saint-Amans, qui n'a pu avoir lieu, sont arrivés de la part du duc de Montmorency, le secrétaire de ce seigneur, les sieurs Dufaur, gentilhomme du roi de Navarre, et de Rochemaure, maître des requêtes du duc, avec Sarrazin, députés des églises du Bas-Languedoc, pour rendre compte de ce qui s'est passé dans une assemblée tenue récemment à Nîmes; mais que ces députés ne pouvant pas séjourner, ils avaient rempli leur mission près des magistrats qui ont agi en conséquence. La trêve du labourage a été renouvelée entre Montmorency et Joyeuse. La réunion de Saint-Amans aura lieu et l'on y traitera l'affaire des gouverneurs. — Du 7 juin. Le sénéchal rend compte de sa mission à Saint-Amans, où étaient les sieurs de Belloy et d'Ortouts. Montmorency veut que l'assemblée qui y a été tenue soit continuée à Sorèze, au 10 juin, et qu'on y dresse la liste des trois candidats pour le gouvernement. En attendant, le sénéchal doit gouverner avec le conseil et les gouverneurs particuliers d'Albi et de Lavaur, Tanus et Deyme. Comme l'année dernière, le duc demande au Haut-Languedoc 3,000 écus et un magasin de 4,500 setiers de blé pour l'armée. Il est fait droit à cette demande. Députés élus pour l'assemblée de Sorèze: le baron de Sénégas, de l'ordre de la noblesse; pour le tiers état, Jean Bordayrolles et M^e Pierre Dupuy, notaire. Le sénéchal doit présider. Pour le gouvernement, qui a occasionné beaucoup de dépenses et des jalousies, le duc sera prié de le laisser tel qu'il est, c'est-à-dire à Turenne, puisque d'ailleurs il lui a plu d'en charger le sénéchal et le conseil politique. On dresse cependant la liste préparatoire des candidats pour la charge de gouverneur; une partie de la noblesse, Venès

et les consulats de la montagne, portent Montgomery, Paulin et Daudoy; mais leur liste n'obtient pas la majorité. Il est décidé que l'on donnera une escorte aux députés envoyés à Sorèze. Dans la séance de relevée, vient le sieur de Gailhac, secrétaire de Montmorency, qui réitère les ordres de son maître et demande leur exécution immédiate, protestant en cas de refus ou de retard contre le pays et particulièrement contre les membres de l'assemblée. Les résolutions prises le matin sont confirmées. Délibérations relatives à l'entretien des troupes; l'état des garnisons sera arrêté à Sorèze. — Du 20 juillet; présidence du sénéchal. La noblesse est représentée par les sieurs de Sénégas, de Cuq; Du Causse père et fils, de Brassac; de Marvignol, de Castel franc, et de Marguerites. Sénégas avait été député avec de Terson par l'assemblée de Sorèze vers Montmorency, pour lui porter les décisions de cette assemblée; il rend compte de sa mission. De Pajot, envoyé du roi de Navarre, présente des lettres par lesquelles ce prince demande que le diocèse nomme un membre de son conseil, en exécution des décisions prises à La Rochelle au mois de décembre, et que l'assemblée prenne les mesures nécessaires pour solder l'arriéré et payer la part du Castrais dans les 400,000 écus votés par les églises. Le sieur de Montigny, envoyé de Turenne, présente aussi des lettres, et lorsque tous deux se sont retirés, l'assemblée, après mûre délibération, proteste de sa soumission au Roi et de son obéissance; mais elle déclare, quant aux finances, que le diocèse a toujours fait le possible et elle renvoie à la première assemblée du Haut-Languedoc la nomination du membre du conseil du roi de Navarre. Montmorency est prié de laisser le pays sans autre gouverneur que Turenne. La pension des ministres de la parole de Dieu, mariés, est fixée à 133 écus 20 sous; celle des non mariés, à 100 écus. Le 24, sur la demande du sénéchal de Lauragais, on envoie du secours au château d'Alzone qui est assiégé. — Du 4 novembre; présidence du sénéchal. Protestations de fidélité à Henri IV; ordre à tous les magistrats et fonctionnaires de dater du règne de ce prince « que Dieu a eslévé puynaguières en ce royaume par la mort et détestable assassinat commis sur la personne du feu Roy de bonne mémoire ». Le syndic de Lespinasse ayant donné sa démission, à cause de son grand âge, il est remplacé par Jacques Gras, licencié. Du mardi 7. Le comte de Montgomery vient à l'assemblée; il renouvelle ses protestations de dévouement et annonce qu'il a convoqué une réunion pour le lendemain, dans son logis, à l'effet de délibérer sur différentes affaires. Du 8. Une suspension d'armes ayant été accordée, Sénégas a été

chargé, par Montmorency, d'en surveiller l'exécution; d'Ambres et d'Auverive sont les commissaires nommés par Joyeuse. Sénégas demande des instructions à l'assemblée. Le sieur de Roux, procureur général des églises, demande 75 écus pour frais de députation à La Rochelle. Nomination des députés qui doivent assister à la réunion chez Montgomery. Du jeudi 9; vote d'une indemnité à d'Avantigny, que Turenne a laissé à Castres en s'éloignant de cette ville; on regrette de ne pouvoir faire plus, à cause de ses bons services. Du 11. Une assemblée du Haut-Languedoc est convoquée à Castres, avec l'autorisation de Montmorency, pour faire choix des députés qui doivent s'acheminer vers le nouveau Roi pour le féliciter sur son avènement. Une réclamation de Montgomery, relative à ce qui lui est dû, est renvoyée à la prochaine assemblée générale. On écrit à Montmorency et au syndic général Bardichon pour se plaindre des difficultés que l'on fait à Carcassonne pour recevoir les postulants, les greffiers, les clercs et même les plaideurs qui sont de la religion réformée. Du lundi 13. L'assemblée vote 666 écus 40 sous en faveur de Montgomery, à la condition qu'il ne réclamera plus rien. Clôture de la session le 14. — 1590. Du jeudi 1^{er} mars; présidence du sénéchal. Dans une réunion tenue le 5 février par Montmorency, à Carcassonne où il était avec son armée, il avait été voté une imposition de 4,000 setiers de blé sur le diocèse de Castres, 200 charges de vin et 600 moutons, et cet impôt devait être payé le 1^{er} mars à Carcassonne. Le diocèse refuse, attendu qu'il n'était pas représenté lors de la délibération et que d'ailleurs il n'a jamais pris part aux contributions du diocèse de Carcassonne et d'au delà de la montagne. Le parlement de Toulouse, transféré à Carcassonne, voulant entendre des affaires entre réformés, il en sera référé à Montmorency en attendant que le Roi y ait pourvu. La commune de Montredon, qui tient pour le Roi, réclame le remboursement des dépenses qu'elle a faites pour la construction du fort de Labéchonié qui protège la montagne et contre les prétentions de Lautrec à l'imposer, tandis que cette ville est du parti contraire. Une nouvelle réclamation de Montgomery est repoussée. Du 2. Lecture d'une lettre du roi de Navarre demandant que l'argent imposé l'année dernière, pour l'armée étrangère, soit employé à la défense de la ville de Genève assiégée par le duc de Savoie. L'assemblée autorise cet emploi. — Du 27 mars. Pierre Ycard, procureur du Roi, commissaire principal de l'Assiette qui s'ouvre, comme à l'ordinaire, par l'invocation du nom de Dieu. L'assemblée persiste dans sa délibération relative à l'imposition votée à Carcassonne. Refus d'en-

tretenir la garnison de Briatexte commandée par le capitaine Demurs. Montgomery est introduit; il présente des lettres par lesquelles Montmorency ordonne de le satisfaire pour le passé et pour l'avenir, et rend responsable personnellement le syndic et les consuls en cas de refus. Renvoi au lendemain pour la réponse. L'assemblée offre à Montgomery 466 écus par mois, pour son état, en janvier, février et mars; il sera prié de s'en contenter et on demandera à Montmorency de le faire payer à l'avenir sur les deniers royaux, vu la pauvreté du pays. Cependant on entretiendra, pendant les mois d'avril, mai et juin, vingt-cinq mestres de la compagnie du comte; mais le duc sera supplié de décharger le diocèse de l'entretien des compagnies du baron de Rieux et de Baudini qui sont depuis longtemps dans le pays. Du 29. Montgomery est satisfait. Imposition de 2,000 écus pour le solder et de 4,500 écus pour frais de guerre, et comme il y a urgence, ces sommes seront empruntées. Imposition de 4,000 écus pour l'arriéré des deniers royaux, de 4,000 écus pour frais de garnison, de 400 écus pour la garnison de Briatexte, etc. Indemnité de 400 écus au sieur d'Avantigny, dont les biens ont été saisis, pour lui donner moyen de se rendre près du Roi avec sa famille, comme il en a l'intention. Du 30. Le juge Lacger annonce que Châtillon doit lever des troupes pour aller rejoindre le Roi et que Montmorency a donné commission pour lever sans retard 3,000 écus sur Castres, Lavour et Albi. L'envoyé de Châtillon est introduit; il présente la commission et une lettre close du Roi. Attendu qu'il s'agit de trois diocèses, l'envoyé de Châtillon doit les convoquer; Bouffard-Lagarigue et Leroy représenteront Castres dans cette réunion. — Du 2 mai; présidence du juge Lacger. L'assemblée des trois diocèses a demandé décharge des 3,000 écus; Montmorency a refusé et il envoie Dammartin pour exécuter la commission; en cas de nouveau refus, les compagnies de Châtillon viendront dans le pays. Les trois diocèses sont de nouveau réunis à Castres pour délibérer sur le paiement des frais du siège de Viviers, qui a été pris par Montgomery. Du 5. L'assemblée des trois diocèses a accordé à Châtillon 2,000 écus. Dammartin demande le paiement immédiat; vote d'un emprunt de 500 écus. — Du jeudi 14 juin; présidence de Lager. Il y a contrainte contre les consuls de Castres pour l'imposition de Carcassonne. La délibération est renvoyée au lendemain. L'assemblée délibère de faire de nouvelles démarches, car il y a impuissance absolue de payer cette imposition; on convoquera tout le Haut-Languedoc. En même temps le comte de Montgomery vient réclamer son état de gouverneur pour

trois mois; l'assemblée n'est plus en nombre suffisant pour délibérer. On députa vers le Roi pour lui représenter les difficultés de la situation. Le 16, sur l'avis que M. de Bieule va vers Montmorency, on le prie de solliciter en faveur du diocèse; au besoin on donnerait 4,000 écus pour les vivres; mais à la condition que ce serait le dernier sacrifice. — Du 27 juin; présidence de Lager. Montmorency demande immédiatement pour Carcassonne 4,500 écus; c'est tout ce que de Bieule et les députés ont pu obtenir. Délibéré qu'on fera de suite un emprunt de 4,000 écus, puis, s'il ne s'en contente pas, un autre de 500. Sur la représentation des consuls de Castres, qu'il serait impossible de trouver cette somme dans leur ville, qui vient de satisfaire à des emprunts s'élevant à plus de 4,000 écus, il est résolu que l'on fera un emprunt forcé sur les plus aisés des consulats. — Du 13 juillet; présidence d'Ycard. Montmorency réclame la part du diocèse dans les 45,000 écus qu'il a fait départir sur le Languedoc aux derniers États généraux. Le sénéchal, appelé de Ferrières, refuse de présider attendu que la commission du Roi ne lui est pas adressée; le juge est absent. L'assemblée proteste et se dissout. — Du 7 août; présidence du sénéchal. Il a reçu de Montmorency une autre commission. Il s'agit de repousser les Espagnols que les ligueurs ont appelés à leur secours; tout bon et fidèle français doit s'y prêter. Dans la réunion tenue à Puylaurens pour les trois diocèses, relativement aux frais du siège de Viviers, on n'avait pu s'entendre et l'affaire était encore pendante; mais on a député au Roi pour le féliciter sur son avènement, le pasteur Bues, de Revel, et le sieur d'Aguts. Montgomery ayant mission de lever une compagnie de gens de cheval et autant de gens de pied qu'il pourra, il vient réclamer le moyen de remplir sa commission. L'assemblée vote 2,298 écus pour sa part dans l'imposition des 45,000 écus, bien que ce soit contraire aux privilèges de la province; mais elle déclare passer outre, vu les circonstances et sans que cela puisse tirer à conséquence pour l'avenir. Montmorency est prié de prendre sur cet argent pour satisfaire Montgomery. Du 8. Montgomery vient demander son état pour six mois; Montmorency est prié de le solder sur les deniers publics. Vote de l'entretien des garnisons du château de Bracnac et du fort de Labéchonié qui gardent le passage du pays bas dans le Haut-Languedoc. — Du 25 octobre. Présidence du sénéchal. L'armée espagnole se prépare à franchir la montagne et à s'étendre le long du vallon de Saint-Amans, pour, de là, envahir le diocèse. Montmorency écrit au sénéchal de fortifier Lacaune, Viane et Brassac, ainsi que Fiac, Damiatte et Roquecourbe

au pays bas. L'assemblée délibère que ces postes seront fortifiés par corvées, et, qu'en cas d'invasion, le diocèse lèvera 400 hommes qui seront répartis sur les consulats. Une commission est nommée pour opérer cette répartition, et le lendemain 26, elle apporte son travail. Sont nommés capitaines pour la montagne, Bonifas et Pucch; pour la plaine, Chausson; Castres nommera ses capitaines. Tout doit être prêt au premier signal, et pour prévenir toute surprise, une compagnie de 400 hommes sera dressée immédiatement et placée sur les frontières. Convocation d'une assemblée du Haut-Languedoc.

C. 4,019. (Registre.) — In-folio, 252 feuillets, papier.

1591-1592. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — 1591. Du mardi 15 janvier. Présidence du sénéchal. Lettre de Montmorency pour l'étape des hommes que le baron de Montaut conduit de Gascogne en Provence, pour renforcer les troupes que commande Lavalette; il y a 200 soldats, 4 compagnies d'arquebusiers à cheval, et 1,200 à 1,300 arquebusiers à pied. Le comte de Montgomery vient faire de nouvelles réclamations pour lui et sa compagnie. L'assemblée lui accorde 4,000 écus, en le priant de s'en contenter, vu la pauvreté des habitants, et de continuer à bien servir le pays. — Assiette du 27 mars, présidée par le sénéchal. Le consul de Castres, Michel Sévérac, rend compte de la session des États. Députation à Puylaurens, pour les conférences, entre les deux partis, relatives à la trêve du labourage. Sur l'avis que le vicomte de Montfa veut relever le fort de Lavalette, on lui écrit de ne pas le faire, attendu que ce fort qui est dominé de toutes parts, est inutile pour la défense et dangereux si l'ennemi s'en empare. Au lieu de répondre à cette invitation, Montfa ayant mis 25 hommes dans les ruines d'une tour, pour se maintenir dans cette position, le 29, l'assemblée fait prier Montmorency d'y envoyer des forces pour le déloger, et, au besoin, de l'artillerie. Montgomery est introduit: il annonce qu'il va trouver le Roi; qu'il sera absent pendant cinq ou six mois, et qu'il s'est entendu avec Montmorency pour livrer le commandement au sénéchal. Si l'on veut éviter un malheur, dit-il, il faut de l'argent pour entretenir les gens de guerre qui, autrement, se débandent et se révoltent, comme récemment à Fiac; et l'ennemi, depuis qu'il a donné la main à l'étranger, est plus hardi que jamais. Il demande que quelques prudhommes soient chargés de s'entendre là-

dessus avec lui et le sénéchal, avant son départ; il laissera à Castres une partie de sa compagnie de gens de cheval; mais il entend être payé *promptement et comptant* de son état, depuis un an. L'assemblée le remercie de ses bons services et lui donne l'assurance que si le diocèse n'a pas fait mieux à son égard, c'est faute de moyens. Montgomery se retire ainsi que le sénéchal. Sur quoi l'assemblée, attendu que le danger est imminent, par suite de l'approche des Espagnols, délibère de prier le comte de retarder son départ de deux ou trois mois, et, en cas de refus, que le sénéchal sera agréé pour gouverneur. Nomination de la députation qui doit aller conférer sur les voies et moyens. Le lendemain 30, cette commission rend compte de la délibération: la compagnie du comte sera entretenue pour six mois, à dater du 25 avril, et on lèvera deux compagnies sous les ordres des capitaines Linas et Bernac; on a offert pour solde à Montgomery 2,000 écus, outre les 1,500 qu'il a déjà reçus; il a refusé et en demande 2,500. On imposera 6,000 écus pour les garnisons et 2,500 pour le comte. Du 4^{er} avril. L'ennemi vient battre l'estrade jusqu'aux portes de Castres. Il y a urgence. Montgomery demande que sa compagnie soit de suite entretenue; si l'argent manque, il l'avancera. Le capitaine Franc, qui est à Damiatte, demande aussi qu'on se hâte et il fait la même proposition. L'assemblée adopte et déclare qu'elle remboursera toutes les avances, bien que déjà le diocèse soit pressé de toutes parts par ses créanciers. Du 2. Imposition de 120 écus, en faveur des habitants de Fiac, dont la ville avait été surprise un mois auparavant: ils sont une soixantaine dispersés dans le diocèse et prêts à prendre les armes pour le service du Roi. Pendant plusieurs jours, l'Assiette s'occupe des réclamations de ses créanciers et de celles des communautés qui ont fait des avances. Elle accorde un secours de 200 écus aux habitants de Saint-Amans Valtoret, qui sont complètement ruinés et prêts de quitter le pays. Il en est de même à Boissezon, à Augmontel, à Montledier, à Lacrouzette; mais les réclamations de ces communautés sont ajournées. Le 5, Montgomery est introduit. Il a reçu des lettres de Montmorency. L'ennemi s'avance; il a passé l'Aude et sera bientôt au vallon de Saint-Amans ou du côté du Lauraguais. Il faut lever des compagnies en toute hâte. L'Assiette charge une commission de s'entendre à cet effet avec le comte. Le 8, Montgomery revient dans l'assemblée; il a reçu de nouveaux avertissements, indépendamment des deux compagnies qui se forment, il faut en lever quatre autres; l'Assiette doit voter, sans désemparer, les impositions nécessaires et se dissoudre, afin que les

députés puissent rentrer dans leurs communes et pourvoir à ce qui est nécessaire pour la défense. L'assemblée arrête que le syndic empruntera les deniers nécessaires, attendu qu'on n'aurait pas le temps de lever les impositions; qu'il sera levé quatre nouvelles compagnies dont les capitaines seront nommés par le comte et son conseil. Les habitants de Lacaune, Viane, Briatexte et Damiatte ont travaillé aux fortifications de leurs villes par corvées; mais ils sont épuisés et demandent qu'on leur vienne en aide pour qu'ils puissent se procurer les matériaux nécessaires. L'assemblée répond que le diocèse ne peut rien en ce moment; qu'ils doivent emprunter; qu'ils seront remboursés et qu'ils fassent continuer les travaux avec la plus grande activité. Le 9, Montgomery dit que le baron de Montaut passant avec ses troupes, il l'a arrêté afin de faire une démonstration dans la montagne du côté de Conques; il demande des vivres pour quatre ou cinq jours. Il est fait droit à sa demande. Clôture de l'Assiette le 40 avril. — 1594. Du 9 mai. Assemblée présidée par le juge de Lager. Communication d'une lettre par laquelle Montmorency exprime son mécontentement de ce que plusieurs localités du Haut-Languedoc refusent de loger les compagnies qu'il a envoyées pour protéger le pays contre les Espagnols et les ligueurs; il entend que ces troupes soient logées et nourries, et il ordonne la livraison des provisions dues à Carcassonne. Renvoi au lendemain pour en délibérer. Le 40, l'assemblée arrête que les compagnies seront logées, que les communautés feront tous les frais d'entretien et qu'elles seront remboursées au moyen d'une imposition générale. Quant aux provisions de Carcassonne, on a donné au-delà de la réquisition par les fournitures faites aux nombreuses troupes de passage, et il est impossible de rien donner de plus; mais il sera fait à Castres un magasin de vivres pour le cas où, à l'approche de l'ennemi, l'armée royale viendrait dans le diocèse. Montgomery prie l'assemblée de loger ses troupes le plus près possible de l'ennemi. — Du 42 juin. Présidence du sénéchal. A la suite d'une émeute qui a eu lieu à Castres, Montgomery est parti, et sa compagnie, logée dans le diocèse, s'est débandée; d'un autre côté, toutes les compagnies de cavalerie ont été réunies à Saint-Amans, pour se rendre dans le Bas-Languedoc; le sénéchal dit qu'il faut pourvoir à la sûreté du pays, et qu'en attendant il a cru devoir retenir la compagnie du sieur de Quincy, qui était de passage; il ajoute que Montmorency est satisfait de la conduite du diocèse de Castres, mais non de celui de Lavaur, et que c'est sur l'ordre qu'il a donné au maréchal de camp Du Pujol, de soulager Castres

autant que possible, que les compagnies de cavalerie ont été éloignées. Renvoi de la délibération au lendemain. Du jeudi 13. L'ennemi est prêt à se jeter sur quelques places du diocèse de Lavaur; des députés de Puylaurens viennent demander l'effet de l'union des deux diocèses pour la défense, et ils croient nécessaire une assemblée du Haut-Languedoc. Il leur est répondu que les résolutions prises dans toutes ces assemblées n'ont jamais eu de résultat par la faute du Lauragais; que cependant, pour faire preuve de bonne volonté à l'égard de voisins en danger, on peut se réunir à Castres, le samedi 15, pour délibérer sur les mesures à prendre sous l'autorité du Roi et de Montmorency. L'assemblée ordonne la levée de 400 soldats dans le diocèse, sous le commandement des capitaines Bernas et Briniac, et l'entretien de la compagnie Quincy; elle vote un emprunt de 2,000 écus sur les villes les plus aisées et le reste sur Castres. Clôture de la session le 14. — Du mercredi 7 août. Présidence du sénéchal. Montgomery a reçu commission de Montmorency pour l'entretien d'une partie de sa compagnie dans le diocèse de Castres. On demande le retrait de cette commission, attendu que le comte ne peut plus être gouverneur, depuis l'émeute du 30 mai, lorsqu'il a frappé le syndic Gras, et parce que, d'ailleurs, il a plusieurs fois, par lettres ou de vive voix, manifesté son désir de quitter ce gouvernement. Du 8. Les sieurs de Lespinasse, de Thomas père, et Leroy, donnent leur démission de membres du conseil du gouvernement et sont remplacés : par Du Causse, le vieux, pour la noblesse; par Bouffard-Lagarrigue et de Thomas fils, pour Castres, et par le sire Antoine Galtier, député de Lacaune, pour la montagne; les magistrats, le syndic et les consuls de Castres continueront de siéger dans ce conseil. Le sieur de Sénégas et le notaire Jean Bissol représenteront le diocèse dans l'assemblée du Haut-Languedoc, qui se tiendra pour la défense du pays. — Du samedi 19 octobre. Présidence du sénéchal. Montmorency demande qu'on envoie à Carcassonne, pour son armée, autant de blé qu'en on pourra trouver. Ce blé sera payé. Le diocèse répond qu'il faut une assemblée générale du Haut-Languedoc pour faire cette levée. — 1592. Du mardi 7 janvier. Assiette présidée par le sénéchal Michel de Bayard, à la suite des États tenus à Montagnac, au mois de décembre. Le 10, le commissaire principal n'était pas encore arrivé, et c'est seulement le lundi 13 que la commission des États fut présentée par un tiers, le sieur Pluvier, commissaire principal, n'ayant pas osé venir de Montpellier pour remplir sa mission. Vote des frais de voyage dus à M. de Suc, délégué par le Haut-Languedoc pour aller

solliciter en Cour la création de la Chambre mi-partie, avec un président du Haut-Languedoc. Le sénéchal, nommé gouverneur au mois d'août par Montmorency, demande qu'il soit pourvu à son état. L'assemblée le remercie de son zèle qui lui a fait accepter, malgré son grand âge, une charge aussi pénible, et lui offre 200 écus pour le passé et, pour l'avenir à dater du 1^{er} janvier, 33 écus 20 sous par mois. Il répond qu'il connaît la pauvreté du pays et qu'il se contentera de ce qui lui est offert. Du vendredi 17. Depuis sa réunion, l'assemblée a été principalement occupée du règlement des comptes. Charles Bouffard, marchand, à Castres, et d'autres demandent le remboursement des sommes qu'ils ont prêtées en 1574, pour le siège de Sommières; il leur est répondu que les protestants sont déchargés de ces emprunts par les édits de pacification; que les catholiques qui ont emprunté ayant quitté la ville pour se réunir aux ligueurs, c'est à eux que les réclamations doivent être adressées parce qu'il sont les vrais débiteurs. Nomination de députés pour une assemblée du Haut-Languedoc. Les membres du conseil du gouvernement étaient renouvelés tous les quatre mois; sont nommés : le sieur de Sénégas, pour la noblesse; les sieurs de Lespinasse, de Laudes et de Correch, pour les consulats. Carcassonne était en état de rébellion, et, d'ailleurs, les magistrats de cette ville ayant toujours été suspects, l'Assiette demande le rétablissement de la Chambre mi-partie à Montpellier, suivant les édits. Vote d'une indemnité au capitaine Méric, qui, l'année dernière, a visité les villes de la montagne et fait les dessins pour les fortifications. L'assemblée continue le règlement des comptes, et, le 25, elle clôt la session dans laquelle elle a voté pour plus de 50,000 écus d'impositions. — Du 24 février. Présidence du sénéchal. L'assemblée est convoquée pour entendre la réponse de Montmorency au cahier délibéré dans la réunion des députés du Haut-Languedoc, tenue à Castres, et pour nommer les députés qui doivent représenter le diocèse à Puylaurens, dans une autre réunion du Haut-Languedoc. La délibération sur la réponse du duc est renvoyée à cette prochaine assemblée, pour laquelle sont députés : le sieur de Lavernède, pour la noblesse; pour le tiers, les sieurs de Ladevèze, juge régent en la Cour d'appeaux, et Jean Fosse, capitaine consul de Roquecourbe. Ces députés représenteront que Montmorency ne répond pas aux requêtes qui lui ont été présentées; ainsi, on lui demandait de confier le gouvernement du Haut-Languedoc au sieur de Chambaud, avec l'autorisation de lever huit compagnies soldées sur les deniers publics, et il se contente d'envoyer Chambaud

dans le diocèse de Castres avec son régiment, qui n'a que cinq compagnies; de plus, il a rejeté les propositions faites pour le choix des capitaines chargés de lever les compagnies; de sorte que la garde du pays sera confiée à des inconnus, etc. — Du mercredi 8 avril. Présidence du sénéchal. Les députés qui ont porté à Montmorency les décisions de l'assemblée de Puylaurrens sont de retour. L'ennemi a toutes ses forces réunies aux environs de Lavaur, Rabastens et Albi. Ordre au capitaine Prades de dresser une compagnie et de se jeter dans Briatexte et Damiatte. Le sieur Montoyson commande à Labruguière, ville catholique, mais il est du parti du Roi; il a reçu commission pour ses gens qui se livraient dans les environs, faute de paye, à toutes sortes de dérèglements. Du 9. Délibéré que le gouverneur veillera aussi sur le diocèse de Lavaur, dont les députés sont attendus. Montmorency est prié de lui donner les moyens de faire la guerre et d'envoyer le plus tôt possible les régiments des sieurs de Gondy et de Cluzel, entretenus par le Languedoc. On lèvera, dans le diocèse, indépendamment de la compagnie de Prades, deux autres compagnies sous le commandement des capitaines Ligonnier et Calhot, et, attendu que l'âge empêche le sénéchal de prendre le commandement en chef, le sieur Du Villa est prié de s'en charger, en attendant Chambaud. Sur la réclamation des ministres, on demandera avec instance qu'ils soient payés de l'arriéré de leurs gages sur les deniers royaux. La session est close le 11; les députés de Lavaur ont demandé un sursis de huit à dix jours pour l'assemblée générale, attendu que Deyme, qui est en Cour, doit apporter des commissions favorables. — Du 23 mai. Présidence du sénéchal. Vote d'un emprunt de 4,000 écus sur la demande de Montmorency; il est impossible de lui accorder d'avantage, à cause de la pauvreté à laquelle est réduit le diocèse. Le régiment de Gondi est arrivé; mais on parle de la paix et l'on prétend que Joyeuse n'attaquera pas les villes du plat pays comme il en avait l'intention; la présence du régiment ne serait donc plus utile; cependant, on les logera, attendu que le danger n'est pas entièrement passé; mais on priera Montmorency d'en détacher quelques compagnies dans les diocèses de Lavaur et Albi. — Du 29 juillet. Présidence du sieur de Chambaud, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, maréchal de camp, gouverneur pour le Roi aux diocèses de Castres, Lavaur et villes de Caraman et Le Mas. Il prend possession du gouvernement et promet d'y mettre tous ses soins et tout le zèle dont il est capable, si, de leur côté, les diocésains font leur devoir. L'as-

semblée le remercie, lui promet obéissance et le prie de respecter toujours les libertés et privilèges du pays. Les députés de Lavaur et de Caraman étaient présents, au nombre de huit, et la députation castraise s'était réduite à ce nombre. — Du 17 novembre. Assiette présidée par le sénéchal pour recevoir les commissions des États tenus à Montaignac, au mois d'octobre. Pendant plusieurs jours, l'assemblée s'occupe de comptabilité. Vincent Albert, notaire à Castelnaud, est nommé prévôt diocésain, en remplacement de Valentin Dalzau. Vote d'une indemnité au sieur de Laroque qui, après la défaite sous Lautrec, a sauvé la vie à quinze capitaines ou personnages marquants et à 350 soldats que poursuivait Joyeuse; il les avait reçus dans son château, où il soutint un siège de deux jours. Le samedi 21, Chambaud est introduit. Il est heureux du succès de Villeneuve, où il a été aidé des forces de Sa Grandeur, et remercie Dieu de la défaite de l'ennemi. Il est appelé avec ses forces près de Montmorency; il espère que ce sera pour quelques jours seulement, et il conjure l'assemblée de veiller à la conservation du pays pendant son absence. On le remercie, car le pays semblait perdu après la défaite de Lautrec, et on lui vote une indemnité de 300 écus. L'Assiette vote encore 50 écus au capitaine Fosse, pour ses bons services et les chevaux qu'il a perdus, et 20 à Ligonnier, qui a dressé une compagnie pour aller au secours de Briatexte. La session est close le 30 novembre.

C. 1,020. (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

1593-1596. — Assiettes et délibérations particulières du diocèse de Castres. — Du 7 avril. Présidence du juge Antoine de Lager. Le Roi demande 120,000 écus à la province pour l'armée que Lesdiguières conduit en Piémont; une assemblée des diocèses est convoquée à Agde pour en délibérer; le syndic Gras et le secrétaire Bissol sont délégués pour y assister. — Du 8 juillet. Présidence du sénéchal Michel de Bayard. Antoine de Lager est chargé de représenter les diocèses de Castres, Albi et Lavaur, à l'assemblée convoquée par le Roi à Mantes, pour le 20. Plaintes du représentant du consistoire de Castres, relativement au dernier édit, qui révoque celui de juillet 1585 et qui n'a pas encore été publié dans le parlement de Toulouse, de sorte que les réformés demeurent proscrits; le syndic est chargé de poursuivre la publication de cet édit. — Du 5 août. Présidence de Jean de Lager, juge. L'assemblée de Mantes a été remise. La noblesse

ayant réclamé pour y envoyer un député de son ordre, elle est convoquée et nomme Sénagas, que le Roi avait désigné. Un diocésain ayant affirmé que ce député avait reçu des cahiers particuliers contraires aux libertés du peuple, Sénagas répond qu'il a effectivement reçu des cahiers, mais qu'ils n'ont rien de contraire à ces libertés. L'assemblée est d'avis que les cahiers doivent être communs. — Du 28 août. Présidence de Jean de Lacger. Le sénéchal étant absent, les membres de la noblesse réclament la présidence pour un membre de leur ordre, et, sur le refus de l'assemblée, ils protestent. Le comte de Montgomery présente une nouvelle commission de gouverneur; le syndic prétend que le pays est trop pauvre pour supporter cette charge; qu'elle est, d'ailleurs, inutile, puisqu'il y a trêve. Délibéré qu'on se pourvoira pour le retrait de cette commission. — Du 15 novembre. Présidence du lieutenant principal Jean de Rotolp, sieur de Lescout. Assiette générale. Le commissaire principal Bardichon s'excuse pour cause de maladie. Délibérations relatives aux finances, à la misère de plusieurs communautés et au décri de certaines monnaies qui n'ont pas la même valeur pour les ligueurs que pour les royalistes. Indemnité de 400 écus au sieur de Suc, conseiller à la Chambre mi-partie, qui a négocié en Cour le rétablissement de cette Chambre. A la suite des rôles de département des deniers on lit: « Nota qu'il y a dix assemblées extraordinaires durant l'année 1594, auxquelles M^e Jean Bonafos, notère a écrit, et les actes sont devers lui, d'autant qu'en lad. année M^e Jean Bissol, notère et greffier du diocèse de Castres, estoit consul de Castres et ny pouvoit écrire ». — 1595. Du 4 avril: présidence du juge Jean de Lacger. Assiette générale. Sur la nouvelle que le duc de Joyeuse lève des troupes pour entreprendre contre le service du Roi, l'assemblée proteste et déclare qu'elle portera secours à ceux qui seraient attaqués par le duc. Attendu qu'il a plu au Roi d'établir la Chambre mi-partie à Castres, il sera prié de donner à la ville une garnison de 150 hommes, parce que cette Chambre y amènera des étrangers; en attendant, le diocèse y entretiendra 50 hommes pendant trois mois. Une indemnité est accordée aux habitants de Fiac mis à contribution, contrairement à la trêve, par le baron d'Ambres. Le capitaine Aymeric, qui a dessiné les fortifications de Vielmur et surveillé l'exécution des travaux, demande une gratification que l'assemblée refuse, attendu que ces travaux n'ont pas été ordonnés par le diocèse. Montgomery fait représenter que bien qu'il ait quitté Castres après l'émeute de mai 1594, il a été maintenu au gouvernement qu'il n'a abandonné volontairement

qu'au mois de février 1594, et il demande les arrérages de sa charge, soit une somme de 2,133 écus. Attendu qu'après son départ de Castres le connétable a nommé Ferrières gouverneur, puis le sieur de Chambaud, qui ont touché les gages de la charge jusqu'à la trêve qui dure encore et pendant laquelle un gouverneur est inutile, l'Assiette repousse la réclamation du comte. Les habitants de Saint-Gervais demandent la réparation des ponts de leur commune; mais comme il y a des droits de péage sur ces ponts au profit de Montgomery, seigneur du lieu, l'assemblée répond que c'est au comte à les faire réparer. Rôle des créanciers du diocèse pour les dettes résultant de l'emprunt contracté en exécution d'une délibération des États, tenus à Beaucaire au mois de mai 1594, et qui accordaient des troupes au connétable pour aller trouver le Roi en France. — Du 2 mai; même président. Une réunion a été tenue à Puylaurens pour délibérer sur la nécessité de renouveler la trêve; une autre réunion doit se tenir à Castres, le 10, dans le même but; sont nommés pour y représenter le diocèse: Élie Leroy, de Castres, et Simon Gaches, consul de Vabre. — Du mardi 20 juin: même président. Les États ont siégé à Castres, et Ventadour y a déclaré « qu'il a reçu du Roi ordre de rompre la trêve et de faire la plus forte guerre au duc de Joyeuse, à la ville de Toulouse et autres rebelles, afin de les amener à leur devoir, vu que la trêve n'a servi au sieur duc de Joyeuse que d'une planche pour établir sa rébellion ». Sur cette déclaration, les États ont accordé à Ventadour 9,600 écus à répartir sur certains diocèses par forme d'avance et d'emprunt. Le diocèse de Castres est taxé à 756 écus et pour les garnisons à 948. — Du lundi 11 juillet: même président. Délibérations relatives à l'approvisionnement des deux étapes établies au faubourg de Castres et à Pont-de-l'Arn, pour le passage de l'armée de Ventadour par la vallée de Saint-Amans. — Du vendredi 1^{er} septembre; même président. Le syndic annonce que le Roi est arrivé à Lyon. Les États de Béziers ayant délibéré que lors de l'arrivée de Sa Majesté dans cette ville, chaque diocèse y enverrait une députation, l'assemblée délègue le juge de Lacger, sur sa demande. — Du samedi 23 septembre: présidence du lieutenant principal Jean de Rotolp. Délibérations sur les moyens d'arrêter les courses des ligueurs et principalement de ceux du Rouergue. On négociera le rachat des lieux occupés et si les négociations n'aboutissent pas, on emploiera la force. A cet effet, il sera levé sur le diocèse 600 arquebusiers qui se tiendront prêts à marcher; il y en aura 65 à Castres, 93 à Lautrec, 23 à Roquecourbe, 31 à Graulhet, 43 à Briatexte, 15 à Damiatte, 27 à Vielmur, 45 à Boissezon, 30 à Mont-

redon, 26 à Viane, 29 à Lacaune, 36 à Vabre, etc. On entretiendra cinq hommes et un sergent à Lamartinié pour empêcher les courses des ligueurs de Mondragon et Laboutarié. — Du mercredi 13 décembre : présidence du juge de Lacger. Les États se tiendront le 1^{er} janvier à Pézénas; ordre est donné à tous les consulats de préparer les pièces pour y faire voter le remboursement des dépenses de guerre. — 1596. Du 9 mars. Assiette présidée par le sénéchal Pierre de Bayard, le sieur de Clerc Du Caussé étant commissaire principal. Le docteur Jean Ramond est nommé syndic en remplacement de Gras, décédé. Pierre-Jean de Martin sieur des Avalats demande une indemnité pour la ruine de sa métairie des Cabrolles, lorsqu'on traîna le canon de Castres à Laboutarié. Attendu que la province est pacifiée, on fera rentrer le canon, les deux coulevrines et les munitions que Ventadour avait pris pour marcher sur Toulouse et qu'il a laissés à Caraman. Sénégas est chargé de cette mission, et, sur sa proposition, on lui accorde 100 écus. Ventadour a obtenu la soumission de Lautrec, moyennant 1,300 écus, et celle de Mondragon pour 333; l'Assiette règle le paiement de ces dettes. Le capitaine Franc, gouverneur de Briatexte, réclame la solde de deux mois qu'il a dû donner à la garnison pour la retenir dans la place. Toulouse ayant fait sa soumission, le fort de Saix que gardait Rollande sera rasé et les matériaux appartiendront à ce capitaine. Le capitaine Venès gardera Bellegarde jusqu'à ce qu'on puisse échanger ce fort contre Fiac. Rôles de répartition des deniers, etc. Saint-Gauzens, Ambres, Fiac, Labastide-Saint-Georges et Cabanès obéissaient encore à Joyeuse. — Du samedi 18 mai. L'assemblée, présidée par le sénéchal, s'occupe de questions financières. — Du samedi 1^{er} juin. Le sénéchal, président. Ventadour a convoqué les diocèses à Nîmes pour le 6, afin d'aviser aux moyens de solder l'arriéré des garnisons. L'un des consuls de Castres est désigné pour y représenter le Castrais avec pleins pouvoirs; dans le mémoire dont il sera porteur, on se plaindra du vicomte de Monclar qui, contrairement à l'édit, refuse aux habitants de Fiac l'entrée de leurs maisons, qu'il fait même démolir; Ventadour sera prié de remettre la place de Bellegarde à son propriétaire, et l'on demandera la décharge des impositions mises, par une Assiette tenue à Fiac, sur Lautrec, Mondragon, Graulhet et les autres lieux qui ont fait leur soumission depuis la dernière guerre. — Du samedi 29 juillet. Même présidence. Contrainte contre Sénégas qui n'a pas encore rempli la charge qu'il avait acceptée de faire rentrer l'artillerie. Plaintes contre Monclar et les autres gentilshommes qui vexent les habitants de Fiac et ceux de Lautrec à cause de leur soumission au

Roi. La recette des tailles s'opère très difficilement par suite de la division de la population entre les deux partis. — Du vendredi 20 décembre. Assiette présidée par le sénéchal, le conseiller de Vignolles, garde des sceaux en la Chambre de l'édit, étant commissaire principal, et Ramond, syndic. Indemnité de 50 écus aux régents du collège où toutes les communautés du diocèse peuvent envoyer la jeunesse pour être instruite gratuitement. Nouvelles plaintes contre Monclar, qui construit une citadelle à Fiac. Département des tailles, etc.

C. 4,021. (Registre.) — In-folio, 309 feuillets, papier.

1597-1603. — Assiettes et délibérations particulières du diocèse de Castres. — 1597. Du samedi 26 avril: le conseiller Jacques de Vignolles et le sénéchal Pierre de Bayard siègent au bureau. Le greffier Jean Bissol est député à une assemblée convoquée par Ventadour à Pézénas, pour le 1^{er} mai, à l'effet de prendre des mesures et de voter des impositions pour défendre la frontière contre les Espagnols, et forcer à l'obéissance le sieur de Fosseuse qui se tient dans le Gévaudan. — Du 15 mai : même présidence. Bissol rend compte de sa mission à Pézénas : on a voté 15,000 écus dont 912 à payer par le diocèse de Castres. — Du 5 juillet. Ventadour a convoqué quelques diocèses à Pézénas, au 6 de ce mois, pour imposer 22,500 écus dans le but de forcer le sieur de Fosseuse à quitter Mende; le diocèse de Castres refuse de s'y faire représenter, attendu que cette convocation est faite contrairement aux privilèges de la province. — Du 29 août. Le juge Jean de Lacger préside l'assemblée; le sieur de Saint-Félix, conseiller d'État et procureur général au parlement de Toulouse, est commissaire principal. Ce magistrat communique une lettre close par laquelle le Roi demande aux diocésains de Castres de lui accorder, à l'exemple de Paris et d'autres bonnes villes, une notable et volontaire subvention pour l'armée qui doit faire le siège d'Amiens. L'Assiette vote 1,000 écus, sans tirer à conséquence et sans préjudicier aux privilèges et coutumes. — 1598. Du lundi 16 février. Assiette présidée par le sénéchal Pierre de Bayard, Gabriel de Cabrier, ancien consul de Castres, étant commissaire principal. Le syndic, le greffier et le prévôt Jacques Celariès sont confirmés dans leurs charges. Enregistrement des lettres qui accordent à Henri de Montmorency, fils du connétable, la survivance du gouvernement du Languedoc. Les assistants de l'une et de l'autre religion, la main levée à Dieu, font le serment d'union sous l'autorité du Roi. L'assemblée vote 50 écus pour le collège et 50 écus

pour approprier, dans la maison de ville, une salle où seront classées les archives du diocèse. Département des diverses impositions, état des dettes, etc. — 1599. Du mardi 15 juin. Assiette présidée par le sénéchal, le sieur de Viol étant commissaire principal. Les officiers du diocèse sont tous confirmés dans leurs charges. Règlement d'anciens comptes. Bail des tailles. L'assemblée accorde un secours de 50 écus aux habitants de Fiac et décide que le syndic se joindra aux poursuites qu'ils font pour rentrer en possession de leurs biens. Accord avec Sénégas qui a commission de lever une compagnie de gens de pied pour tenir garnison à Castres, où siège la Chambre de l'édit. Don de 300 écus au président Dufresne, pour les démarches qu'il a faites à l'effet pour faire transférer cette Chambre à Castres. En cette année, l'Assiette a réparti sur les communautés 20,604 écus, pour les deniers de toute nature, et la part de la ville de Castres s'est élevée à 2,035 écus, au dixième de la somme totale. — 1600. Du mardi 8 février. Le sénéchal, président; Abel de Rotolp sieur de Lescout et de Ladevèze, docteur en droit, commissaire principal. Consuls de Castres: Jean de Bouffard sieur de Lagrange, Jean Bonnafous, notaire; Isaac Donnadiou et Antoine Fraysinet. Répartition des impositions: aide, octroi et crue, 5,668 écus; taillon, 1,491 écus; réparations, gratifications et frais d'États, 1,995 écus; gages du receveur, 400 écus; affaires du pays, 4,211 écus; dettes et frais d'Assiettes, 5,498: total, 18,963 écus, dont 1,872 pour la part de la ville de Castres. — Du 14 avril. Assemblée particulière. Les députés des villes protestantes, avertis que les églises du ressort du parlement de Bordeaux doivent se réunir à Sainte-Foy, pour délibérer sur l'établissement de la Chambre mi-partie de ce ressort, dans la ville même où siège le Parlement, font des représentations à ce sujet, et il est délibéré que le sieur Béraud, ministre de Montauban, qui ira à Sainte-Foy, sera prié d'en dissuader les églises, attendu qu'il en résulterait un préjudice pour les justiciables et pour les membres de la Chambre. — Deux réunions tenues le 31 mai et le 10 juillet, sous la présidence de Bouffard, sont consacrées aux affaires de finances. — Du 11 décembre. Une assemblée particulière décide que les communautés de Senaux et Pomardelle, un instant séparées pendant les troubles, ne formeront plus qu'un seul consulat. — 1601. Du 9 mars. Assemblée particulière sous la présidence du sénéchal Jacques de Lautrec, écuyer, sieur de Saint-Germier. Affaires de comptabilité. Commission de Ventadour pour loger, à Castres, pendant dix-huit jours,

soixante maîtres étrangers de la compagnie du connétable. — Du 5 novembre. Assiette présidée par le sénéchal. Tous les officiers du diocèse sont confirmés dans leurs charges. Le connétable abandonne le don de six deniers par livre que lui a fait le Roi sur certaines recettes. Vote des impositions et leur répartition; état des dettes, etc. — 1602. L'Assiette s'ouvre le 2 décembre, sous la présidence du sénéchal et elle est close le 11. L'assemblée fit saluer le duc de Ventadour qui était à Castres depuis deux jours; elle refusa d'admettre le procureur du Roi et d'établir un siège pour la noblesse. — 1603. Réunions le 11 septembre et le 14 novembre, pour affaires de comptabilité. Règlement des comptes de 1568 à 1570, présentés par Françoise de Séguier, femme du conseiller Catel et héritière de Louis de Bermond, ancien receveur du diocèse.

C. 1,022. (Registre.) — In-folio, 344 feuillets, papier.

1601-1607. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — 1604. L'Assiette se tint le mardi 3 février, sous la présidence du sénéchal Saint-Germier. Tous les officiers du diocèse furent continués dans leurs charges, à l'exception du greffier Bissol, qui fut remplacé par le notaire David Fontvieille. La clôture de la session fut prononcée le 11. — Il y eût cinq assemblées particulières dans l'année, et les réunions se tinrent au domicile du juge Pierre de Lager: elles s'occupèrent principalement de finances. Dans celle du 16 mars, les prétentions de la noblesse relatives à l'Assiette furent de nouveau repoussées. Le 16 juillet, on prononça l'annulation d'une assemblée illicite tenue à Lautrec, et, le 30 août, fut réglée la contestation avec le procureur du Roi: on l'admettra à l'Assiette « et il prendra séance en un banc bas viz-à-viz de celluy ou sont assis les receveurs ». — Le mardi 21 décembre de cette année se tint l'Assiette de 1605, sous la présidence du sénéchal. Approbation de la délibération prise dans la dernière assemblée particulière relativement au procureur du Roi, afin d'éviter les frais d'un procès et sans conséquence pour l'avenir. Défense à toute personne de faire aucune assemblée hors de Castres et en l'absence du commissaire nommé par les États. Le receveur Ricard envoyait à Toulouse son commis Pierre Batut, porteur d'une somme de plus de 6,000 livres; le 30 juillet, il fut assassiné et volé entre Serviés et Brazis. Ricard demande une décharge. Le diocèse prendra fait et cause dans les poursuites qui seront dirigées contre le

baron de Serviès et ses complices. Ricard dit qu'il agit de concert avec les héritiers d'Antoine Durand, marchand, assassiné au même lieu; qu'ils ont obtenu un arrêt de prise de corps contre Rogier de Castelnau sieur de Serviès et de Comelles, sa mère et sa femme, contre le sieur de Labastide qui a été page de Serviès et autres complices; mais qu'il n'a plus d'argent. L'Assiette lui accorde 600 livres et 100 à la famille Batut. L'assemblée règle de la manière suivante le droit des communautés relativement à l'assistance aux États : y assisteront, suivant l'ancienne coutume, les consuls vieux et modernes de Castres et, en cas d'absence ou d'empêchement, les autres consuls ou tels qui seront députés chaque année par la ville, et un seul député diocésain qui sera de tour, selon l'ordre décrit au grand livre commencé en 1536, d'après lequel les villes de Lautrec, Lacaune, Saint-Gervais, Saint-Amans, Montredon et Castelnau de Brassac y vont de sept en sept ans; Briatexte, Graulhet et Fiac de 21 en 21 ans. Lautrec commencera le tour en 1605. La communauté de Brazis, ruinée, dépeuplée et qui ne peut pas trouver de consuls, est réunie, sur sa demande, à celle de Damiatte. Vote de 150 livres en faveur du collège. Le total des impositions est de 38,974 livres et la part de Castres s'élève à 3,849 livres. — 1605. Il y eut en cette année quatre réunions particulières, et dans la dernière on imposa les sommes votées pour l'affaire Ricard. Serviès et ses complices étaient en prison à Villefranche de Rouergue et il s'agissait de les conduire à Toulouse. L'Assiette pour l'année suivante se tint le 27 décembre, sous la présidence du juge Pierre de Lacger. On accorda une nouvelle indemnité de 100 livres à Ricard. Serviès et ses complices avaient été exécutés à Toulouse. — 1606. Pierre de Lacger présida six assemblées particulières dans lesquelles on s'occupa principalement de finances et de la réparation des ponts; pendant la session du 25 août, une députation alla saluer le connétable qui arrivait à Toulouse avec son fils, et il fut décidé que si ces seigneurs venaient dans le diocèse il leur serait fait une réception digne de leur rang. L'Assiette siégea du 4^{er} au 22 décembre, sous la même présidence, et elle accorda une indemnité de 60 livres à l'imprimeur Pierre Fabry, pour l'engager à continuer l'exercice de son art à Castres. — En 1607, il y eut quatre sessions présidées par le juge Lacger, et l'on s'occupa presque exclusivement des difficultés suscitées par la Cour des Aides qui voulait vérifier les comptes des deniers extraordinaires, contrairement aux coutumes et privilèges du diocèse. Des commissaires, en exécution d'un arrêt, vinrent à Castres, pénétrèrent de force dans la maison de David Fontvieille, greffier du diocèse, et s'em-

parèrent des comptes. C'était au mois de mai; le syndic général Bardichon vint à son tour à Castres pour s'opposer à l'exécution de l'arrêt contre lequel on s'était pourvu; les États avaient décidé d'envoyer une députation au Roi, et tous les diocèses avaient formé opposition.

C. 1,023. (Registre.) — In-folio, 417 feuillets, papier.

1608-1613. — Assiettes et délibérations particulières du diocèse de Castres. — 1608. Assiette ouverte le 17 avril, sous la présidence du sénéchal Saint-Germier. Tous les officiers du diocèse et le prévôt sont confirmés dans leurs charges. Vote d'emprunts. L'assemblée accorde une indemnité de 60 livres à l'imprimeur Fabry qui a présenté, comme échantillon de son art, plusieurs imprimés touchant la nécessité de conserver les collèges. Il y eut deux assemblées particulières au mois de mai, sous la présidence de Pierre de Lacger; dans la première on vota une imposition de 2,117 livres pour la part du diocèse dans les gratifications accordées par le Roi à MM. de Montmorency et au duc de Ventadour, et dans la seconde, qui se tint deux jours après, on annonça un sursis, par ordre, à la levée de cette imposition. Au mois d'août, le juge étant député en Cour, deux assemblées particulières sont présidées, l'une par le premier consul de Castres Samuel de Bouffard sieur de Lagarrigue, l'autre par le lieutenant principal Jean Leroy, qui présida encore celle du 13 octobre. Dans toutes ces réunions, on s'occupa de comptabilité. — 1609. Les États n'ayant terminé leur session qu'au mois de janvier, l'Assiette se tient le 2 février. Le juge Pierre Lacger, député en Cour pour des difficultés relatives aux impositions et au règlement des comptes, a réussi dans sa mission dont il rend compte. Sur la plainte des consuls de Damiatte et pour prévenir de nouveaux accidents, la communauté de Vielmur fera mettre une bonne planche sur le ruisseau qui traverse le chemin de Castres à Toulouse. Indemnité de 60 livres à l'imprimeur et de 150 au collège. La session est close le 9. — 1610. Pierre de Lacger préside l'Assiette dont l'ouverture se fit le 26 mars, noble Bernard d'Alizon, guidon de la compagnie de Ventadour, étant commissaire principal. La communauté de Lacaune demande un crédit pour la réparation des bains qui ont été découverts l'année dernière sur son territoire; le diocèse avait déjà voté 40 livres pour cette réparation; l'Assiette porte ce crédit à 400 livres, à la condition que Lacaune donnera aussi 400 livres. Réparation du pont de Las Agasses, qui sépare Castres de Mandoul. Ordre de faire réparer tous les chemins par les rive-

rains. L'imprimeur réclame une indemnité et présente un discours imprimé à la louange du diocèse : l'assemblée renvoie cette demande à la prochaine Assiette. Impositions de l'année : octroi et crue, 13,248 livres; taillon, 3,574; gages des receveurs anciens, 1,200; réparation des villes frontières, 519; extraordinaire de la guerre, 2,495; surtaux de vivres, 467; gratifications, 2,117; dettes du pays, 8,163; ponts, 790; levures, 181; dettes du diocèse, 8,670; États, 2,309; Assiette, 3,345; levure des deniers diocésains, 600; total, 47,678 livres; la part de la ville de Castres s'élève à 4,814 livres. Les villes tenant le parti catholique en 1573 avaient de plus à payer, en quatre années, aux héritiers Payleau, en exécution d'un arrêt prononcé après une longue instance, une somme de 35,970 livres. En cette année, il y eût une seconde session de l'Assiette du 4^{er} au 7 décembre, sous la présidence du juge Lacger. Le commissaire principal noble Louis d'Entraigues sieur d'Auterive et Hautpoul, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, reçut, conformément aux prescriptions des États, le serment de fidélité au nouveau Roi. Ce serment fût prêté par les assistants des deux religions, après un discours du syndic Ramond et l'on ordonna que le même serment de fidélité et d'union serait fait dans toutes les localités du diocèse. — 1612. L'Assiette siège du 13 au 20 mars, et Louis d'Entraigues est commissaire principal. Enregistrement de l'ordonnance contre les Bohémiens, qui sont expulsés sous peine des galères et de punitions corporelles. Une indemnité de 60 livres est accordée à l'imprimeur Fabry, à la condition qu'il imprimera cette ordonnance contre les Bohémiens et le tarif pour le bail de l'équivalent. — 1613. Du 9 janvier. L'Assiette est présidée par le juge de Lacger; Abel Des Landes de Saint-Palais est commissaire principal. Jacques de Lespinasse sieur de Lissac, député aux États, en qualité de premier consul de Castres, rend compte de sa mission. Procès avec l'évêque qui réclame les revenus de son évêché pour l'année 1589; les communautés de Lautrec, Graulhet et toutes celles qui n'étaient pas alors du parti du connétable se récusent. Le syndic Ramond représente qu'il se fait des mouvements dans les villes des deux religions, et qu'on parle de guerre; il faut, dit-il, enlever tout soupçon à ce sujet; sur quoi l'assemblée pour manifester qu'elle désire se maintenir en paix sous l'obéissance du Roi, par tous les moyens possibles, fait le serment, les mains levées au ciel, de se maintenir bien unie au service du Roi, sous la régence de la Reine, le commandement de monseigneur le connétable et de monsieur l'amiral gouverneur, et lieutenant général du

pays, promettant ne souffrir être fait ni donné aucun mal, ni déplaisir sous prétexte de religion. Les consuls sont chargés de faire faire le même serment dans toutes les localités du diocèse. Dans une assemblée particulière du 3 juin, le sieur de Lagascarié, frère de Saint-Palais, ayant donné avis que l'amiral devait visiter sa province et passer par Castres, on délibéra de lui faire une réception des plus honorables. Une gratification de 800 livres a été donnée au sieur Paperin, qui commandait la compagnie du connétable, en l'absence des chefs, et qui avait promis, ce qu'il fit en effet, de faire rejeter moyennant cette somme la garnison de cette compagnie sur un autre diocèse. L'assemblée ratifie cette dépense.

C. 1,024. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier.

1620-1622. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — 1620. Du lundi 6 juillet. Ouverture de l'Assiette présidée par le sénéchal Jean de Perrin sieur de Labessière. Le commissaire principal est messire Balthasar de Budos, évêque d'Augustopolis, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé; Pierre de Lacger siège comme juge; Pierre Dumas est syndic et Jacques Celariès, prévôt. Instance entre Brazis et Damiatte en séparation de communauté; l'Assiette s'oppose à cette séparation. Subventions: 400 livres aux religieux de Saint-François pour le rétablissement de leur couvent; 150 livres au collège; 50 livres à Ricard, messager de Castres à Paris; 50 livres à l'imprimeur Malthurin Bretin. Sur la déclaration des élèves du collège, l'Assiette accorde au premier et au deuxième régents une gratification de 15 livres. Le syndic est chargé de poursuivre la révocation de la commission de gouverneur des ville et diocèse de Castres, accordée au sieur de Sceaux, petit-fils de Lesdiguières; les commissaires écrivent à ce sujet au Roi, à Montmorency, au président Dufaur et à Pontchartrain. Sur les instances du syndic, et attendu qu'il y a des mouvements sur certains points du royaume, les membres de l'assemblée renouvellent leur serment d'union sous Montmorency et arrêtent qu'il en sera de même dans toutes les localités. Le total des impositions de cette année est de 46,397 livres et la part de Castres de 4,595. Une assemblée particulière, réunie le 18 novembre, envoie en députation à la Cour le secrétaire du Roi Jacques de Lacger, pour l'affaire du gouverneur. — 1621. L'Assiette s'ouvre le 25 janvier et le bureau est composé comme pour la précédente. Le syndic est chargé de faire informer contre

le sieur de Las Cases et quelques autres personnes de condition condamnées à mort par plusieurs arrêts de défaut émanés de la Chambre de l'édit, pour avoir ruiné diverses communautés dans les diocèses de Castres, Albi, Saint-Pons et autres, se saisissant par la force du bétail et même des personnes, en vertu de lettres de clameur du petit sceau de Montpellier, pour se payer de prétendues sommes qu'ils réclament en exécution de contrats qui sont faux ou périmés. Le syndic requerra le prévôt, et comme on dit que ledit Las Cases se retire à Beaumont, l'évêque d'Augustopolis est prié d'écrire au seigneur. Cette délibération devait être publiée dans toutes les communes. L'assemblée, sur la requête du commissaire, renouvelle le serment de fidélité et d'union. De Lacger rend compte de sa mission : il a vu le roi et obtenu du Conseil la révocation de la commission, mais à la condition que le titulaire aurait une indemnité de 3,000 écus. On poursuivra la décharge de cette indemnité. — Du 3 septembre. Assemblée présidée par Pierre de Lacger. Les commissions sont au nom de Rohan et de Condé. Une délibération règle la fourniture du pain de munition à l'armée de Rohan; Castres en fournira les trois quarts et le reste sera à la charge des villes de Montredon, Roquecourbe et Lacrouzette. L'assemblée répartit : 1° 44,200 livres pour la solde des gens de guerre, en exécution des votes des quatre colloques d'Albigeois, Lauragais, Foix et Rouergue, réunis à Castres le 6 août; 2° 25,567 livres pour la part du diocèse dans la somme de 90,000 livres imposée sur lesdits colloques pour la nourriture de l'armée de Rohan; 3° 44,460 livres pour remplacer les impositions des lieux inaccessibles, afin que le crédit voté soit complet; 4° 280 livres pour les frais de l'Assiette; 5° et 4,420 livres pour les levures; total; 52,927 livres. — 1622. L'Assiette siège du 26 mars au 2 avril, sous la présidence de Jean Leroy, lieutenant principal. Jean de Bouffard sieur de Madiane est commissaire principal. A Pézénas, où avaient été députés le syndic Dumas et le sieur de Lespinasse, il a été conclu une trêve entre les partis par ordre de Rohan; les articles de cette trêve sont approuvés par l'Assiette; on les fera signer par les consuls des villes des deux religions dans les diocèses d'Albi, Lavaur, Saint-Pons, à Caraman et au Mas Saintes-Puelles, pour ensuite les faire approuver par Rohan et Montmorency. Il y aura un commissaire dans la montagne pour l'exécution de cette trêve. Sur l'avis reçu que des ennemis attroupés attendent les députés à leur passage après la dissolution de l'assemblée, il est délibéré que des gens de guerre leur feront escorte. Le marquis de Malauze est gouverneur du colloque d'Albigeois. Indemnité à des paysans de Castres blessés lorsque ceux de

Lautrec vinrent les assaillir dans leurs maisons. Rohan a donné commission pour imposer sur le diocèse 760 livres dues à celui qui a fourni les provisions de bouche aux gens de guerre sortis de Castres pour aller faire le siège de Teyssodes; on le pria de ne plus donner à l'avenir de semblables commissions, attendu que c'est contraire aux privilèges du pays. L'assemblée accorde sur les frais d'Assiette : 50 livres à l'imprimeur Mathurin Bretin; 20 livres à Alexandre Morus, principal du collège; 6 livres à Vignolles, capitaine du guet; 25 livres à Nicolas de Amar, mathématicien du Danemarck, en aumône; 50 livres à Jean Carnajac, écolier en théologie, etc. — Impositions de l'année : aide, octroi, crue, etc., 34,090 livres; entretien des gardes de la compagnie du duc de Rohan, 47,045; gages du receveur, 4,200; levure des deniers extraordinaires, 4,202; supplément pour la portion des lieux inaccessibles, 22,432; frais de l'Assiette, 6,347; total, 84,986 livres. L'imposition de la ville de Castres fut de 9,354 livres

C. 1,025. (Registre.) — In-folio, 322 feuillets, papier.

1623-1626. — Assiette et assemblées particulières du diocèse de Castres. — 1623. Assiette ouverte le 24 février. Elle est présidée par noble Jean de Perrin sieur de Labessière, sénéchal; le siège du commissaire principal est occupé par Louis d'Entraigues, seigneur baron de Coufouleux, Auterive, etc., gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi; le juge Pierre de Lacger est présent et le premier consul de Castres Jacques de Laroque sieur de Lacam siège parmi les commissaires ordinaires. Emprunt de 3,294 livres pour le logement de la compagnie Montmorency. L'évêque et le baron d'Ambres entrent dans la salle et demandent séance; le président les prie de se retirer pour qu'il en soit délibéré. Leur demande est repoussée. Les députés de Lautrec, ceux de la vicomté et quelques autres se retirent. Sur quoi, l'assemblée, considérant que ces difficultés retardent les délibérations et la démolition des fortifications de la ville conformément à la volonté du Roi, suspend ses séances et envoie une députation à Ventadour. Les séances sont reprises le 1^{er} mars. L'évêque se présente et il n'est pas admis à siéger. Après un long discours du syndic Dumas sur les bienfaits de la paix, l'assemblée décide qu'on se pourvoira contre les prétentions de l'évêque et du baron d'Ambres, qui sont contraires aux libertés et aux usages du diocèse. Fonvielle conserve sa charge de greffier, malgré l'opposi-

tion de Castelbon qui avait été nommé à cette charge par une assemblée tenue à Lautrec. Mise en adjudication de la démolition des fortifications de Castres. Lagascarié est commis par Rohan pour assister à la démolition des fortifications nouvellement faites dans les places protestantes. Il y a à démolir à Castres et à Viane 4,200 cannes de murailles; le travail de cette démolition est réparti entre les communautés du diocèse. Le prévôt Célariès reçoit l'ordre de poursuivre les cadets de Massals qui arrêtent les voyageurs sur les chemins, les dépouillent, les retiennent prisonniers, pillent les campagnes, etc., et se retirent dans le château de leur frère aîné, à Massals; il est enjoint aux consuls des communautés de prêter main forte au prévôt et de lui fournir le nombre d'hommes nécessaire. Gratification de 39 livres à Alexandre Morus, principal régent du collège, et subvention de 450 livres pour l'établissement. L'Assiette vote 300 livres en faveur de M. d'Auterive, pour le mulet chargé des hardes de ce seigneur, qui lui a été pris par Saint-Germier, en février 1622. D'Auterive avait été dévalisé en revenant de Lautrec où il avait présidé l'Assiette. — Il y eut trois assemblées particulières en cette année; dans celle du 16 mai, le syndic dénonça une réunion tenue à Graulhet, le 5 avril, à l'instigation de Lautrec et où Castelbon avait fait prendre des résolutions contraires à celles prises dans l'Assiette de Castres. — 1624. Assiette présidée par noble Marquis de Toulouse-Lautrec sieur de Saint-Germier. Hector de Gélas et de Voisins seigneur et baron d'Ambres, commissaire principal, réclame la présence de l'évêque qui, suivant lui, a droit d'entrer à l'Assiette en vertu d'une délibération des États et d'arrêts du Parlement. Le syndic Dumas s'y oppose et présente deux lettres patentes qu'il a obtenues pour faire respecter l'ordre ancien. D'Ambres proteste, ne pouvant, dit-il, prononcer dans sa propre cause, et déclare qu'il introduira une instance. Les consuls de Lautrec, pour eux et leurs adhérents, prétendent qu'on ne doit pas tenir compte de l'opposition de Dumas, l'Assiette de Graulhet l'ayant révoqué: alors le commissaire principal donne ordre aux consuls de Lautrec, Graulhet et Fiac d'aller chercher l'évêque, et ils sortent. Dumas renouvelant ses protestations, d'Ambres déclare que si l'opposition persiste, il ira tenir l'Assiette à Lautrec. Sur cette menace, il se fit un grand tumulte et l'assemblée se sépara. Les 28, 29 et 30, qui étaient des jours fériés, l'Assiette ne siégea pas; mais le 1^{er} juillet, à l'ouverture de la séance, le baron d'Ambres fit introduire l'évêque, malgré les protestations de Dumas contre cet attentat aux libertés du diocèse: il prétend que la majorité est de son côté et demande qu'on aille aux voix; mais d'Ambres refuse et invite l'assemblée à commencer

ses travaux. Toutefois, Dumas ne se tient pas pour battu; lorsqu'il s'agit de nommer le syndic, il renouvelle ses protestations; mais enfin, s'apercevant sans doute que le nombre de ses adhérents diminuait, il céda: j'avais, dit-il, reçu mission de repousser les prétentions de l'évêque et du baron et de tenir à l'exécution du règlement fait par le Roi en son Conseil, en l'année 1608; j'ai rempli mon devoir; il y a dix ans que j'ai l'honneur de servir le diocèse comme syndic; aujourd'hui mes affaires ne me permettent plus de le servir avec la même activité et je demande à être remplacé. On lui donna pour successeur Jean de Bouffard sieur de Madiane; Fonville resta greffier et Célariès prévôt. Signification d'un arrêt pour la réédification de l'église Saint-Benoît et pour une imposition de 6,000 livres destinées à cette réédification; l'assemblée refuse d'obéir à cet arrêt attendu que l'ordonnance qui y est jointe est contraire aux privilèges. Accord entre les catholiques et les protestants sur certaines impositions pour lesquelles il y avait procès entre eux. Imposition de 4,330 livres pour l'entretien des gens de guerre; gratification de 30 livres à Morus, sur la déclaration des écoliers; indemnité de 30 livres à l'imprimeur Viala, qui a présenté un livre, et à la condition qu'il imprimera le cahier de l'équivalent. — 1625. Du 17 juin. Réunion du colloque d'Albigeois, sous la présidence du sénéchal Saint-Germier. Vote des impositions d'autorité du duc de Rohan, chef et général des églises réformées de France en Languedoc et Guyenne. Octroi, crue, taillon et entretien des gens de guerre, 13,975 livres; gages du receveur ancien, 4,200 livres; remboursements aux créanciers, 24,955; supplément pour les lieux inaccessibles, 21,162 livres; frais d'Assiette, 6,622 livres; total 69,314 livres. La part de la ville de Castres fut de 8,464 livres. Des commissaires sont nommés pour la réunion des communautés d'Anglès et de Labastide, au diocèse de Castres, sur leur demande, attendu que le diocèse de Saint-Pons est occupé par l'ennemi. Le sieur Galinier est le prévôt du colloque depuis le mois de mai. Délibération pour faire travailler, en toute hâte, les consulats du diocèse aux fortifications de Castres. Vote d'un crédit de 4,000 livres pour poudre et salpêtre. — 1626. Dans l'Assiette de cette année, présidée par le sénéchal Saint-Germier, Louis d'Entraigues; baron d'Auterive est commissaire principal; elle siégea du 18 au 29 septembre. A l'ouverture de la première séance, d'Auterive rappela les prétentions de l'évêque et du baron d'Ambres; mais l'assemblée déclara qu'il fallait respecter les libertés du diocèse. Le lendemain il ne vint pas; une députation étant allée s'informer des causes de son absence, il répondit qu'il ne siégerait que si l'on accor-

dait l'entrée à l'évêque et au baron. Des pourparlers eurent lieu pendant deux jours. Le 21, sur la représentation du syndic Madiane que les affaires ne se font pas, qu'il faut en finir, une nouvelle députation va trouver Auterive, qui vient cette fois à l'assemblée mais accompagné de l'évêque et d'Ambres; ils entrèrent tous deux, malgré la défense qui leur en fut faite, et le commissaire principal ayant pris place *sur la chaire du Roi*, déclara qu'il n'ouvrirait la séance que si le prélat et le baron étaient admis à siéger. Ce dernier, qui était entouré des députés de la vicomté de Lautrec, ses vassaux, fit la même réquisition; l'évêque garda le silence. Malgré les représentations et les protestations qui se firent alors, Auterive persista et il déclara que si la résistance continuait, il irait tenir ailleurs l'assemblée, et en effet, Madiane ayant cru devoir protester contre cette menace, le commissaire principal, l'évêque et le baron se retirèrent suivis des députés de Lautrec. On fit de nouvelles démarches qui n'eurent aucun succès, et alors Madiane ayant proposé de passer outre, l'Assiette fut reprise le 22, pardevant les commissaires ordinaires, et l'on décida que l'on se pourvoirait contre toute assemblée qui serait tenue hors de Castres.

C. 1,026. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1627-1629. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — 1627. L'Assiette siège du 15 juin au 14 juillet, sous la présidence du sénéchal Saint-Germier; étant commissaire principal, Louis de Cardaillac et de Lévis, comte de Bieule, vicomte de Lautrec, baron de Villeneuve, Labruguière, Montredon, Boissezon, etc., gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances. Bouffard-Madiane est syndic, Fonvieille greffier. Célariès a résigné les fonctions de prévôt et il n'est pas remplacé. La pénurie du diocèse est grande; toutefois, Célariès étant prévôt depuis plus de trente ans, on lui accorde une indemnité de 300 livres. Contestations entre les villes-mages, relativement aux préséances. Bien que Brazis soit uni à Fiac, il sera admis à l'Assiette et recevra une mande. Les députés des communautés doivent arriver deux jours avant l'ouverture de l'assemblée, autrement ils ne seront plus admis. Il est dû 4,600 livres au régent du collège Morus, et on lui en passera obligation, parce qu'on ne peut pas imposer. Indemnité de 300 livres à Saint-Germier: en revenant avec de Laudes de saluer Montmorency, de la part du diocèse, à l'occasion de son heureux retour dans la province, le sénéchal avait perdu un de ses grands chevaux d'une valeur de

500 livres, et son valet de chambre s'était cassé la cuisse en traversant la montagne de Sainte-Colombe et Labastide. Vérification des comptes de Delmas pour le dégât de Castres et la démolition de la ville de Damiatte. Nomination d'arbitres pour trancher une difficulté entre les catholiques et les protestants, relativement aux dettes contractées pendant les mouvements de 1625-1626. Vote de 100 livres au profit du collège et 30 livres, à titre d'indemnité, au premier régent Morus. Sur la proposition du commissaire principal, les députés des deux religions renouvellent le serment d'union. Les dettes du diocèse s'élevaient à 58,394 livres. Impositions de l'année: octroi, crue, etc., 11,412 livres; taillon, 3,574; gages du receveur, 1,200 livres; réparation des villes frontières, 519; extraordinaire, 3,056; dettes générales, 19,445; gratifications, 3,245; ponts, 1,349; levures, 920; dettes supportées par les deux religions, 19,049; dettes particulières aux protestants, 24,270; frais d'États et d'Assiette, 8,356; total, 96,395 livres. — L'Assiette de 1628 se tient du 20 au 23 juillet, sous la présidence de Marquis de Toulouse-Lautrec Saint-Germier, sénéchal. Jean de Laudes sieur de Lagascarié était commissaire principal. L'avocat Jacques de Laroque sieur de Lacam fut nommé syndic. Attendu qu'une grande partie des consulats étaient occupés par l'ennemi et inaccessibles, on augmenta les impositions des deux tiers pour atteindre la somme nécessaire. — 1629. L'Assiette, qui se tient du 12 au 23 janvier, est présidée par le sénéchal. Le commissaire principal est messire Josué de Chavagnac, seigneur Dondredieu et autres places, gouverneur des colloques d'Albigeois et Lauragais, sous l'autorité du duc de Rohan. Les impôts répartis s'élèvent à la somme de 82,492 livres. Rohan touchait « pour son plat » 3,000 livres par trimestre; le colloque entretenait la compagnie des gardes du gouverneur Chavagnac et six compagnies de gens de pied de 50 hommes chacune. Vacations, pendant trois mois, des députés du colloque à l'assemblée de Millau, convoquée par Rohan. Vote de 100 livres pour fortifications à chacune des villes de Castres, Roquecourbe et Viane. Vacations des membres du conseil du colloque d'Albigeois, établi par une assemblée particulière tenue au mois de novembre. Indemnité de 400 livres au ministre de Lasplanes, qui dessert l'église d'Hautpoul au lieu de Baux, député à l'assemblée générale.

C. 1,027. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1630-1633. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — 1630. « Assiettes et départements faits par Jean Despaigne, président trésorier de

France et général des finances en Languedoc et bureau établi à Toulouse, commissaire député pour l'établissement du siège et bureau d'élection ordonné par S. M. en la ville de Castres, pour pourvoir au département des deniers que S. M. veut être imposés en ladite élection, pour la présente année 1630, suivant les lettres patentes du 7 mai dernier ». Total des impositions : 442,353 livres. Il y a aux *Deniers royaux* un article pour dépenses secrètes. La part de Castres dans la répartition est de 44,483 livres. — 1634. Les départements pour l'élection sont faits par le trésorier de France, François Paul de Garaud sieur de Cumies et Montesquieu. Le 4 mai se tient, par permission spéciale, sous la présidence de Saint-Germier, une assemblée pour reconnaître et vérifier les dettes non comprises dans l'état arrêté par le Roi, en 1627, et aviser aux moyens de les payer afin d'éviter les grands frais qui résultent du non paiement des créanciers. Parmi ces créanciers figure Alexandre Morus, avocat, ayant droit et cause de Jean Fournès. L'évêque s'étant plaint de cette convocation faite sans l'avoir prévenu, on lui envoya une députation. Il entend maintenir ses droits d'être prévenu et de prendre séance; mais pour cette fois, et attendu qu'il s'agit uniquement de vérifier les dettes, il n'empêche. — 1632. Département des deniers par le bureau de l'élection composé, par lettres patentes du 14 décembre 1630, des sieurs Jacques de Laroque sieur de Lacam, Paul de Labauve, Louis Duponcet et François de Bouffard. — 1633. Assiette tenue du 3 au 10 mai, Jean Despaigne étant commissaire principal. Au bureau siègent l'évêque Jean de Fossé, le sénéchal Saint-Germier, le juge Pierre de Lacger. David Fonvielle est greffier. Louis de Ramond sieur de Carbonnières est nommé syndic. Le commissaire présente les commissions et requiert l'imposition des deniers demandés au diocèse. L'assemblée déclare qu'elle suivra et exécutera la volonté de S. M. Le syndic est chargé de poursuivre la vérification des dettes de ceux de la R. P. R. Imposition pour leurs dettes déjà vérifiées et payables en six années. Vote d'un crédit de 400 livres pour la construction d'une chapelle, au rez-de-chaussée de la maison de ville, où l'on pria Dieu comme autrefois. Exécution d'une ordonnance de Montmorency accordant aux religieux trinitaires, dominicains et franciscains de Castres, 6,250 livres pour rebâtir leurs églises; les sept neuvièmes de cette somme seront payés par les protestants, le reste par les catholiques. L'évêque réclame des taxations pour sa présence, attendu que le Roi a accordé le premier rang aux évêques dans toutes les Assiettes des diocèses de la province: il est vrai, dit-il, que mes prédécesseurs n'ont rien touché jusqu'ici; mais

c'est à cause des troubles. Il est fait droit à sa réclamation.

C. 4,028. (Registre.) — In-folio, 497 feuillets, papier.

1624-1636. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — 1624. Du 5 juillet. Présidence du juge de Lacger. Assiette des protestants du colloque d'Albigeois, pour le département des impositions applicables aux dettes contractées par leur parti pendant les troubles, et pour délibérer sur les affaires particulières aux villes et lieux tenus par ceux de leur religion. Pierre Bec est e syndic de l'église de Lombers. Le sieur de Lacam était syndic du colloque; il se démet de sa charge et est remplacé par Jean de Bouffard sieur de Madiane. Règlement de l'arriéré dû au capitaine Lignièrès, de Castres, pour l'entretien de la garnison de Saix du 4^{er} juillet 1621 au 30 octobre 1622. Ordre de vérifier le compte présenté par le sieur de Lapièrre, maître de l'artillerie et des munitions du colloque pendant les derniers troubles, et qui s'élève à plus de 14,000 livres. Compte de Jacques Ségualà, chirurgien qui a pansé les blessés de Briatexte, par ordre de Malauze, après la levée du siège. Vérification de plusieurs autres comptes, notamment pour les drogues et médecines fournies aux blessés de l'armée revenant de Saint-Paul et de Briatexte. La part du diocèse dans le compte de Lapièrre est réglée à 3,000 livres. Une indemnité est allouée à David Bruniquel, pour la garnison mise par ordre de Malauze dans sa maison d'Artigua. Le compte de Raully, munitionnaire de l'armée de Rohan, s'élève à 24,700 livres; la vérification en est remise. Le syndic est chargé d'emprunter et de se pourvoir près du Roi pour l'autorisation d'imposer. — Du 24 novembre. Département, sous la présidence du sieur Rech de Penautier, d'une somme de 7,878 livres pour la réédification de l'église Saint-Benoît de Castres, d'après le devis rédigé par Bordos, maître maçon pour le Roi dans la sénéchaussée de Carcassonne. Jean Serrier est entrepreneur des travaux. Les protestants devaient payer les sept neuvièmes de cette somme, soit 6,420 livres. La part de Castres est de 73 livres pour les catholiques et 4,074 pour les protestants. — 1627. 24 juin. Assemblée présidée par le juge Lacger. Madiane qui voulait résigner la charge de syndic reste en fonctions sur la prière qui lui en est faite. Arrangement avec Malauze pour ses créances. Sur la demande de Barthélemy Dupuy sieur de Cabrilles, député de Damiatte, il est fait remise aux habitants de cette communauté d'un reste d'imposition de 2,165 livres, à cause de leur pauvreté, tout leur avoir ayant été pris ou brûlé.

Règlement des frais de voyage dûs à Madiane : le 19 juin 1625, dans une assemblée des quatre colloques d'Albigeois, Lauragais, Foix et Rouergue, tenue à Castres, il avait été député pour aller en Cour, dans l'intérêt de la paix. Parti de Castres le 22, il était revenu le 2 août; le 25 de ce mois, il était reparti pour la Cour et de là, le 11 septembre, pour La Rochelle; il était revenu de cette ville à la Cour le 28 et avait repris le chemin de Castres le 11 octobre; il était de retour le 16. Madiane avait quitté Castres, pour la troisième fois, le 28 octobre et s'était rendu à l'assemblée de Millau, qui l'envoya à la Cour le 2 novembre; il revint à Castres porteur des volontés du Roi. L'assemblée qui se réunit alors dans cette ville le députa de nouveau à la Cour. Il entreprit ce quatrième voyage, le 14 janvier 1626, et ne revint à Castres qu'après la conclusion de la paix, le 27 février. Le Roi, par arrêt de son Conseil, avait taxé les journées de Madiane à 10 livres et ses postes de trois chevaux à 30 sous par cheval et par poste; on compta 283 journées, 660 postes, revenant le tout à la somme de 5,700 livres qui fut répartie sur les quatre colloques. — 1633. Du 10 mai. Département, par le commissaire Jean Despaigne, d'une imposition de 11,480 livres pour le premier sixième des dettes à imposer sur les lieux protestants. Répartition de cette somme entre les créanciers. Autre département d'une imposition de 12,953 livres au profit des créanciers du parti. — 1634. Du 12 juillet. Département, par le commissaire de Garaud, de 14,678 livres pour le sixième des dettes des protestants. — Autres départements pour les dettes, en 1635, 1636 et 1637, dernier sixième, etc.

C. 1,029. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets, papier.

1634-1638. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — 1634. L'Assiette siège du 6 au 12 juillet. Le commissaire principal est François-Paul de Garaud seigneur Du Prat, Cumies et Montesquieu, trésorier de France, etc. L'évêque, le sénéchal et le juge sont présents. Louis de Ramond sieur de Carbonnières est syndic; Fonvielle, secrétaire. Toutes les délibérations sont relatives à la comptabilité. — 1635. La session dure du 12 au 19 mars. Pierre de Prohenques, chevalier, trésorier général, grand-voyer de France, est commissaire général. Le bureau est composé comme l'année précédente. Pour la répartition des impôts est admis un protestant de Castres, attendu que dans cette ville les catholiques sont en petit nombre et qu'aucun d'eux

n'est taillable; si l'on a pris parmi eux les consuls et les députés, c'est uniquement pour se conformer aux ordres du Roi. L'assemblée autorise une réunion particulière des députés protestants, sous la présidence du juge Lacger, pour vérifier les 16,649 livres qui doivent être imposées dans l'année, sur les communautés réformées. Vote d'un crédit supplémentaire de 150 livres pour les ornements nécessaires à la chapelle de la maison de ville où se dit la messe pendant l'Assiette. Les consuls de Lacaune, Castelnau, Briatexte, Montredon, Espérausses, etc., refusent de reconnaître les dettes contractées en 1628 et 1629, attendu qu'elles ont été occasionnées par des mouvements auxquels leurs communautés n'ont pris aucune part, étant restées sous l'obéissance du Roi. Contestations pour la signature du procès-verbal entre le commissaire et l'évêque qui prétend signer le premier; attendu qu'il en sera référé aux États, le président lui cède le pas. Le total des départements s'élève à 129,390 livres. — 1636. Du 9 janvier. Ouverture de l'Assiette par le commissaire principal Bernard de Rech, sieur de Penautier. L'assemblée fait faire le récolement des archives du diocèse; elle s'oppose à la création de commissaires principaux des Assiettes en titre d'office. Sur les représentations des consuls de Lautrec, il est arrêté que les emprisonnements pour les tailles se feront dans les prisons de la vicomté et que les encans des objets saisis auront lieu dans les localités où les saisies auront été faites. Refus d'imposer 147 livres demandées par suite de l'exemption de tailles des docteurs régents dans le diocèse. On demandera un sursis pour les tailles de Damiatte, attendu que depuis le rasement de leur ville les habitants sont si pauvres qu'ils laissent la terre sans culture. L'évêque ayant appris qu'on avait découvert à Lacaune des eaux qui, prises en boissons ou par bains, sont propres à guérir plusieurs maladies, notamment la pierre, il y est allé au mois de juillet 1635 et en a éprouvé la vertu, ainsi que ses domestiques. Une procédure a été faite en 1608 dans laquelle plusieurs malades et deux médecins ont été entendus; l'évêque a vu le dossier auquel était joint le plan de ces bains. Le prélat ajoute qu'au mois de septembre dernier, il a fait venir le sieur Oratio, maître fontainier, qui lui a donné l'assurance que les eaux chaudes pourraient être facilement séparées des eaux froides; enfin, il demande que dans l'intérêt public, les diocésains ne pouvant aller aux eaux qu'au loin et à grands frais, les eaux de Lacaune soient tirées du marécage qui les entoure et qu'on y établisse deux bains couverts « l'un pour le peuple commun et l'autre

pour les personnes de qualité ». L'assemblée vote 4,500 livres pour cette restauration. Établissement d'un cabinet pour les archives du diocèse dans la maison de ville. Mêmes difficultés pour la signature; le commissaire principal cède encore le pas à l'évêque, sous la réserve expresse de tous ses droits. — 1637. Le département des impositions est fait par Rustan Louis de Cayre d'Entraigues et d'Hautpoul, seigneur et baron de Coufouleux et Auterive, etc. — 1638. L'Assiette siège du 29 mars au 7 avril, sous la présidence du commissaire principal noble François de Rozet, seigneur de Laclote. Communication de l'arrêt du Conseil du 16 septembre 1637, prononcé à la requête de l'évêque d'Albi et des présidiaux de Toulouse et Carcassonne, portant révocation de l'édit de création d'un siège de présidial et sénéchal à Albi; il doit être payé pour cette révocation, entre les mains du trésorier de l'épargne, 140,000 livres, qui doivent être imposées sur le diocèse d'Albi et sur les lieux qui seront distraits des présidiaux de Toulouse et de Carcassonne. Le département de cette imposition a lieu sur lettres de commission, mais l'Assiette proteste, attendu que c'est contraire aux privilèges de la province. Indemnités de 30 livres aux deux premiers régents « pour les inciter à tant plus instruire la jeunesse ».

C. 1,090. (Registre.) — In-folio, 576 feuillets, papier.

1671-1675. — Assiettes et assemblées particulières du diocèse de Castres. — 1671. L'Assiette siège du 4^{er} au 4 avril. L'évêque Tubeuf est commissaire principal. Les commissaires ordinaires sont : Jean Ducasse, vicaire général; Paul de Bordoncle sieur de Saint-Salvi, juge royal; François Rion, orfèvre et graveur du Roi, troisième consul catholique de Castres, et Paul de Capriol sieur de Puechnautier, premier consul de Lautrec. Bezombes est syndic. A l'ouverture de la première séance, l'évêque invite les députés dont l'entrée est contestée à se retirer; les catholiques obéissent; mais le consul de Castres, Antoine de Ligonnier des Vignals, proteste au nom des protestants; des contestations s'ensuivent et l'évêque est obligé de lever la séance et d'en renvoyer la suite à deux heures de relevée. A la reprise, l'assemblée se retrouva en présence des mêmes difficultés. Alors l'évêque se retira dans son palais, avec les députés catholiques, dans l'intention d'y tenir l'Assiette; ce que voyant, les protestants avec quelques catholiques allèrent siéger à l'Hôtel-de-Ville, puis chez Bordoncle avec Capriol. L'évê-

que les fit sommer, par le syndic, de se rendre à son palais, et sur leur refus, il fit signifier à Bordoncle et à Capriol qu'ils seraient privés de leurs émoluments s'ils ne s'étaient pas rendus à son appel le jeudi 2, à huit heures du matin. Ils persistèrent dans leur refus. Il s'agissait de l'application de deux arrêts contradictoires du Conseil d'État, dont l'un admettait les protestants aux Assiettes diocésaines tandis que l'autre les excluait comme n'ayant pas droit d'entrée aux États. L'assemblée, présidée par l'évêque, décide que l'arrêt exclusif sera exécuté par provision, et des catholiques sont appelés à remplacer les députés protestants. Le syndic donne sa démission et l'avocat Villeneuve le remplace. Isaac Fournials est continué dans la charge de greffier et Giles Mourgue dans celle de prévôt. Imposition de 4,200 livres, par ordre du Roi, pour achever le palais épiscopal; autre de 4,500 livres en faveur des Jésuites de la ville. Le total des impositions s'élève à 468,023 livres et Castres paye 24,538 livres. Imposition de 4,243 livres sur les protestants, pour leurs dettes. — 1672. Dans l'Assiette de cette année, tenue du 27 au 30 avril, le siège du commissaire principal fut occupé par François de Morangies. L'évêque était au bureau et parmi les commissaires ordinaires se trouvait le sénéchal, Louis-Joseph de Brunet Castelpers-Lévis de Pujol, vicomte de Lautrec, seigneur baron de Villeneuve la Crémade, etc. Les députés de la R. P. R. furent expulsés. Le total des impositions s'élève à 479,849 livres. Le rôle pour le paiement des dettes des protestants est de 4,727 livres. — 1673. L'Assiette siège du 5 au 10 avril. Les protestants en ayant été exclus, les consuls de Castres Jacques de Portes, avocat, et Malecare, protestèrent et la réunion fut remise au lendemain. A la reprise, l'évêque s'étant présenté à la porte de l'Hôtel-de-Ville, un sergent lui signifia une nouvelle protestation; il monta néanmoins, se plaignit à Portes qui résista, et l'Assiette fut remise au lendemain dans le palais du prélat. Cependant, à l'heure indiquée, l'évêque se rendit à l'Hôtel-de-Ville, sur l'assurance, dit-il, qu'on obéirait; en effet, les protestants se retirèrent après avoir fait de nouvelles protestations et en annonçant qu'ils allaient se pourvoir contre les décisions de l'assemblée. Délibération en faveur de Gratian Ricome, entrepreneur des travaux de la navigation de l'Agoût. Total des impositions : 492,821 livres et 4,346 livres sur les protestants pour l'acquittement de leurs dettes. — 1674. Du 12 au 15 mars : Assiette où siège Gaspard de Guilhem de Clermont, vicomte Du Bosc, seigneur de Murvielle, etc., en qualité de commissaire principal. Mêmes difficultés avec Malecare, Pujol et les autres consuls de la religion réformée. Contestations de Ricome avec M. de Lafeuille,

inspecteur des travaux de navigation, au sujet de la construction des écluses. Total des impositions : 187,783 livres. Le rôle des protestants pour le paiement de leurs dettes est de 1,344 livres. — Assemblée extraordinaire, le 2 juin, pour autoriser un emprunt de 42,000 livres applicable à une levée de 433 hommes ordonnée par Calvisson pour l'armée du Roussillon. — 1675. L'évêque Tubeuf est commissaire principal de l'Assiette dont il fait l'ouverture le 27 mai. Réception de noble Marc-Antoine Dulac sieur de Bellegarde, comme représentant du marquis d'Ambres. Ce seigneur veut prendre le siège placé à la gauche du président; le juge Bordoncle refuse de le lui céder et il en résulte une altercation à laquelle l'évêque met fin en priant les deux adversaires de s'abstenir pour cette fois d'assister à l'Assiette, leur promettant de porter le différend aux États. Chazalon est nommé syndic en remplacement de Villeneuve, démissionnaire. Gratifications aux Jésuites; à Barcouda, imprimeur du diocèse; à Barthe, messenger de Castres à Toulouse, etc. Impositions : 210,275 livres. Rôle des protestants pour les dettes : 1,346 livres.

C. 1,031. (Registre.) — In-folio, 461 feuillets, papier.

1676-1680. — Assiettes du diocèse de Castres. — Un arrêt du mois d'octobre 1675 avait confirmé celui qui n'accordait entrée à l'Assiette qu'au premier consul de chaque ville, le second consul ne pouvant y entrer, qu'il soit catholique ou protestant, qu'en cas d'absence du premier. — 1676. Ouverture de l'assemblée, le 16 mars, par Louis de Lagrillière sieur de Lagarrigole, commissaire principal. Contestations pour la préséance entre le lieutenant principal Jean de Bataille et le sieur Dulac, envoyé d'Ambres. Elle est terminée comme l'année précédente (C. 1,030). Chazalon est syndic; Fournials, greffier, et Mourgue, prévôt. Délibération relative à la navigation de l'Agoût. Impositions : 215,892 livres. Dettes des protestants : 1,346 livres. — 1677. L'Assiette siège du 8 au 10 mars. Charles de Perrin sieur de Lengary est commissaire principal. L'assemblée accorde 1,700 livres aux Jésuites, 100 à l'imprimeur Barcouda, 30 au maître de musique, etc. Total des impositions : 237,007 livres. Total du rôle des protestants pour le paiement de leurs dettes : 1,346 livres. — 1678. L'évêque est commissaire principal de l'Assiette, qui ne siège que trois jours, du 7 au 10 mars. Exclusion des protestants; protestations de l'avocat Jean Rauli, deuxième consul ancien de Castres; l'évêque leur oppose un arrêt du 20 octobre 1673 et les prie de se retirer, ce qu'ils font en renouvelant leurs protesta-

tions. Étienne de Capriol seigneur de Mandoul siège en qualité de sénéchal. Philippe Aleman de Brassac est nommé prévôt. Impositions : 241,331 livres; dettes des protestants, 1,346 livres. — 1679. François de Ramond sieur de Carbonnières, commissaire principal, fait l'ouverture de l'Assiette le 5 avril. Mêmes difficultés relatives aux protestants, même issue. Impositions : 227,563 livres; dettes des protestants, 5,950. Cette dernière somme se trouvait augmentée de 4,500 livres votées sur la proposition de Jean Balarand, second consul de Castres, pour rembourser les Jacobins de cette ville et la demoiselle de Rotolp de Ladevèze, veuve Galiber. — 1680. Jean-Melchior Dulac et Daure seigneur de Montvert, commissaire principal. Séances du 26 au 30 mars. Réparation du chemin de Castres à Labastide et Saint-Pons. On continue à imposer les protestants pour payer le capital de leurs dettes. Impositions de l'année : 207,752 livres; dettes des protestants, 5,943 livres.

C. 1,032. (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1686-1690. — Assiettes du diocèse de Castres. — En 1686, Augustin de Maupeou, évêque nommé de Castres, est commissaire principal, et le siège étant vacant, le vicaire général Henri de Burta prend séance. Chazalon est syndic; Fournials, greffier. L'assemblée fait don de 150 livres au libraire Bessière et de 60 livres au libraire Barcouda, à la condition qu'ils remettront à l'évêque tous les livres protestants qu'ils ont dans leurs magasins et qu'il leur est défendu de vendre, comme aux religionnaires de s'en servir. Les livres de Bessière étaient évalués à plus de 1,200 livres. Le total des impositions est de 212,018 livres. — 1687, 17 mars. Christophe de Mariotte, greffier des États, commissaire principal. Impositions : 202,351 livres. — 1688, 15 mars. Jean de Passien sieur de Lestiès, commissaire principal. Impositions : 211,481 livres. L'Assiette fit imprimer l'ordonnance de l'intendant relative aux plantations de mûriers et à l'industrie de la soie. — 1689, 20 janvier. Paul de Gauthier, avocat, commissaire principal. Impositions : 218,056 livres. On accorda un secours de 160 livres au trésorier de l'hôpital de Castres, pour l'établissement de l'hôpital général. — 1690, 31 janvier. Louis de Fréville seigneur de Lastours, commissaire principal. Impositions : 251,337 livres. Depuis qu'il n'y a plus de protestants, l'évêque donne la bénédiction aux députés avant la clôture de la session.

C. 1,033. (Registre.) — In-folio, 308 feuillets, papier.

1691-1695. — Assiettes du diocèse de Castres. — 1694, 15 mars. Pierre de Maffre sieur de Lastens, commissaire principal. Chazalon, syndic; Fournials, greffier. Vote de 45,000 livres pour la mise sur pied, par ordre du duc de Broglie et de l'intendant, des compagnies de la milice bourgeoise. Indemnité aux Jésuites pour professer la philosophie. Impositions : 294,857 livres. — 1692, 16 janvier. Le sieur de Lastens, commissaire principal. Total des impositions : 299,423 livres. — 1693, 17 mars. François Boulade, premier consul de Castelnaud de Brassac et député de tour aux États, est commissaire principal. Vote pour l'entretien des compagnies de milice et de deux régiments de dragons. Impositions : 344,636 livres. — 1694, 6 mars. Mathieu Barbara, juge criminel, commissaire principal. Maupeou, conseiller du Roi en tous ses conseils, siège pour la première fois en qualité d'évêque. Entretien de la milice et des dragons; logement de cavaliers à Saint-Amans. Impositions : 345,837 livres. — 1695, 23 mars. Michel Chasteau, assesseur de Castres, commissaire principal. Le vicaire général Thibaut de Grémiot, doyen du chapitre de Lautrec, représente le clergé. Impositions : taille, octroi et crue, 48,903 livres; taillon et augmentation, 7,445 livres; garnisons, 8,575 livres; mortes-payes, 4,243 livres; étape, 43,854 livres; frais d'États et d'Assiettes, 6,550 livres; deniers extraordinaires, 260,496 livres; total, 346,440 livres, dont 33,273 à la charge de Castres.

C. 1,094. (Registre.) — In-folio, 532 feuillets, papier.

1705-1712. — Assiettes du diocèse de Castres. — 1705, 3 avril. Joseph de Milhau sieur de Gourjade, maire perpétuel de Castres, commissaire présidant pour le Roi, suivant la commission du grand sceau du 13 février 1704. Maupeou siège comme seigneur et baron de Ferrières. Jean Prud'homme est syndic; Michel Chasteau, greffier. Impositions : 325,070 livres. — 1706, 23 mars. Pierre Batigne, commissaire principal. L'office de président des Assiettes est supprimé; le salaire des commissaires ne pourra pas excéder 400 livres. L'évêque Henri Quiqueran de Baujeu prend séance. La charge de prévôt est rétablie et le sieur Gimel en est pourvu. Impositions : 344,335 livres. — 1707, 23 mars. Jean-Paul Solatges de Lamie, maire perpétuel de Limoux, commissaire principal. M. de Fimarcou commande à Castres depuis le mois de juillet et le diocèse lui fournit un logement garni. Impositions : 336,392 livres. —

1708, 7 mars. Joseph de Milhau, commissaire principal. Le total des impositions s'élève à 350,464 livres. — 1709, 19 mars. Jean Prudhomme; lieutenant de maire de Castres, commissaire principal. Impositions : 325,457 livres. — 1710, 10 mars. Raymond Pontier, maire perpétuel de Fiac, commissaire principal. La noblesse est représentée par Pierre-Joseph-Hyacinthe de Caylus, baron de Rouairoux, maréchal de camp, colonel du premier régiment des dragons du Languedoc, commandant dans le Haut-Languedoc. Reconstruction du pont vieux de Castres qui était tombé. Levée de 62 hommes pour l'armée d'Espagne. Impositions : 335,815 livres. — 1714, 16 mars. Denis Bizoir de Varennes, capitoul de Toulouse, commissaire principal. Impositions : 328,780 livres. — Du 12 avril. Exécution de l'arrêt du Conseil, du 28 mars, ordonnant la levée du dixième du revenu des biens fonds; département de 33,854 livres pour cet impôt nouveau et les frais. — 1712, 14 mars. Pierre de Ravis, lieutenant de maire de Béziers, commissaire principal. Impositions : 328,780 livres.

C. 1,095. (Registre.) — In-folio, 545 feuillets, papier.

1713-1720. — Assiettes du diocèse de Castres. — Elles sont présidées par le vicaire général Antoine Béraud, à l'exception de la dernière où siège l'évêque Quiqueran de Baujeu. — 1713, 15 mars. Jean Giret, maire de Montredon, commissaire principal. L'avocat Jean Prudhomme est syndic et Michel Chasteau, greffier. Impositions : 386,842 livres. Parmi les créanciers du diocèse figurent : Louise Duponcet, veuve de Louis de Ligonier de Montcuquet; les héritiers de Anne de Salesse, veuve de Bernard de Villeneuve, substitut du procureur général au Parlement; Guillaume-Augustin de Gauran, conseiller au Parlement, veuf de Anne de Villeneuve, fille de Bernard; Louis de Rozet seigneur de Caux; Étienne de Bonne, ancien lieutenant-colonel au régiment de Berry; Jeanne de Bouffard-Madiane, épouse de Philippe de Rozet sieur de Cors et de Campans; Pierre de Foucaud de Braconac, etc. — 1714, 15 mars. Joseph de Milhau, maire perpétuel de Castres, commissaire principal. Impositions : 343,992 livres. — 1715, 13 mars. Claude Carbon, assesseur de la ville de Carcassonne, commissaire principal. Impositions : 334,025 livres. — 1716, 30 mars. Joseph-Philippe de Guilhem de Clermont marquis Du Bosc, maire alternatif de Castres, commissaire principal. Impositions : 342,705 livres. — 1717, 31 mars. François Sanche, receveur des tailles du diocèse de Saint-Papoul, commissaire principal. Impositions : 254,258 livres. —

1718, 9 avril. Pierre de Foucaud sieur de Braconac et de Saint-Juéry, sénéchal de Castres, commissaire principal. Impositions : 268,949 livres. — 1719, 12 avril. Louis-Joseph de Brunet de Pujol-Castelpers de Lévis, vicomte de Lautrec, lieutenant de vaisseau, commissaire principal. Impositions : 277,592 livres. — 1720, 22 mars. Jean Prudhomme, lieutenant de maire de Castres, commissaire principal. Impositions : 275,590 livres.

C. 4,036. (Registre.) — In-folio, 524 feuillets, papier.

1721-1727. — Assiettes du diocèse de Castres. — 1721, 22 avril. L'évêque Quiqueran de Baujeu, président; Joseph Barbara sieur de Labeloterie seigneur de Boissezon, commissaire principal Prudhomme est syndic et Chasteau, greffier. Impositions : 214,593 livres. Plusieurs délibérations relatives aux travaux publics et au discrédit des billets de banque. — 1722, 29 avril. L'évêque, président; Hyacinthe de Cabrol sieur Du Devèze, commissaire principal. Le notaire Joseph Madaule est greffier. Impositions : 221,490 livres. Réparation du grand chemin de Castres à Toulouse, depuis *la Pierre plantade* qui se trouve près de la métairie de Latrinque jusqu'au bois du sieur de Larivoire, et au grand chemin de Castres à Castelnaudary. Rétablissement de la charge de prévôt, par une délibération du mois de juin; le sieur Louvet en est pourvu et on lui donne deux archers. — 1723, 19 avril. Le vicaire général Jacques de Grémiot, président; Mariotte, secrétaire des États, commissaire principal. Impositions : 227,559 livres. Réparation du pont de Briatexte, qui séparait le diocèse de Castres de celui de Lavour, et des ponts de Trococo, Lafenasse et Sénégas. — 1724, 11 avril. L'évêque, président; Louis de Monricoux, avocat, commissaire principal. Antoine Boutellié est nommé syndic. Impositions : 309,638 livres. Réparations au grand chemin d'Albi à Castres et à Saint-Pons. — 1725, 27 mars. L'évêque, président; Louis Chapenc, avocat, commissaire principal. Impositions : aide, octroi et crue, 43,640 livres; taillon, 7,445; mortes-payes, 1,243; garnisons, 8,575; étape, 5,424; frais d'Assiettes, 10,678; extraordinaire, 278,083; total, 324,428 livres. Castres paye 34,458 livres. Barcouda n'étant plus en état, depuis quelques années, de faire les impressions du diocèse, on avait fait venir de Toulouse le sieur Antoine Desclassan, auquel on donne comme à son prédécesseur 400 livres par an, outre le paiement raisonnable des impressions. — 1726, 29 mars. Le vicaire général archidiacre de Castres Charles-Joseph Quiqueran de Baujeu, président; Henri-Joseph comte de Caylus, com-

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

missaire principal. Impositions : 305,820 livres. Délibération du 9 septembre chargeant le syndic de se pourvoir près de l'intendant pour la répartition, sur les nouveaux convertis, d'une imposition applicable au traitement du chevalier de Rocosel que le Roi a envoyé à Castres en qualité de gouverneur, avec des dragons du régiment Dauphin, à cause des assemblées de réformés faites dans le diocèse pendant les mois d'août et septembre. Il y avait deux compagnies de dragons à Castres et le reste était dans la montagne. — 1627, 4 avril. Même président, même commissaire. Impositions : 349,697 livres.

C. 4,037. (Registre.) — In-folio, 548 feuillets, papier.

1728-1735. — Assiettes du diocèse de Castres. — Le vicaire général Charles-Joseph Quiqueran de Baujeu, président; Adrien de Cassagnau, maire de Limoux, commissaire principal. Boutellié est syndic et Madaule, greffier. Louis Louvet est toujours prévôt. Impositions : 359,673 livres. Projet de règlement pour la culture des millets, dont on abuse dans tout le Haut-Languedoc, de sorte qu'on épuise les terres qui ne produisent plus que très peu de blé et de mauvaise qualité. Cette culture sera défendue absolument sur les hauteurs et dans les terres appelées *Boulbènes*. — 1729, 23 mars. Le vicaire général de Baujeu, président; Jean-Louis de Pujol, commissaire principal. Impositions : 309,750 livres. Cherté des céréales; mesures pour l'approvisionnement du diocèse. — 1730, 15 mars. Même président, même commissaire. Impositions : 312,905 livres. Le chevalier de Rocozel, mestre de camp du régiment d'Angoumois, commande toujours dans le diocèse. Le projet de rendre l'Agoût navigable étant depuis longtemps abandonné, le diocèse donne l'écluse de Saix au chapitre de Castres. Déjà, depuis 1699, de semblables abandons avaient été faits à l'abbaye de Vielmur, au marquis d'Ambres, au commandeur de Guitalens, etc. — 1731, 28 mars. Le vicaire général de Baujeu, président; de Bouffil sieur de Cambournac, consul de Fiac, commissaire principal. Impositions : 316,583 livres. — 1732, 8 avril. Le vicaire général de Baujeu préside et représente encore l'évêque, commissaire principal. Impositions : 310,341 livres. — 1733, 27 mars. Bernard Cébé, vicaire général, président; Antoine Boutellié, avocat, commissaire principal. Impositions : 316,238 livres. Bernard de Morlas, seigneur de Lacam, envoyé d'Ambres, a fait preuve de noblesse. — 1734, 31 mars. Le vicaire général de Baujeu, évêque d'Éleuse, président; Louis Castelnau, premier consul de Montredon, commissaire principal. Impositions : 326,493

21

livres. Il n'y a plus de prévôt. Sébastien Du Laux sieur de Durenque siégeant comme envoyé de Rouairoux et Jean-Antoine de Bénévent de Salles comme envoyé d'Ambres. — 1735, 5 avril. Le vicaire général de Baujeu, président; Antoine Giraud, syndic du diocèse de Narbonne, commissaire principal. Impositions : 344,864 livres.

C. 1,038. (Registre.) — In-folio, 785 feuillets, papier.

1745-1759. — Assiettes du diocèse de Castres, présidées par l'évêque ou son vicaire général. — 1745. Commissaire principal : Louis de Monricoux, maire de Graulhet. Boutellié est syndic et Madaule, greffier. Impositions : aide, octroi et crue, 22,814 livres; taillon, 7,145; mortes-payes, 4,213; garnisons, 8,575; étape, 40,956; frais d'États et d'Assiettes, 45,854; extraordinaire, 283,942; total, 350,466 livres; Castres paye 33,658 livres. Il y a encore le rôle de la capitation qui s'élève à 74,766 livres, dont 40,570 pour la ville de Castres. Deffos de Damiatte est inspecteur des pastels. Parmi les créanciers du diocèse figurent : Abel de Ligonnier de Montcuquet, héritier de Louis; Godefroi-Louis de Falguerolles; Pierre-Joseph Gouttes, seigneur de Belloc; Joseph Davessens-Saint-Rome de Ségreville, héritier de Philippe de Rozet; Diane de Rozet, femme de Charles de Bachy marquis d'Aubais; etc. — 1746. Jacques de Portalon, maire de Saint-Gervais, commissaire principal. Guillaume-Hyacinthe de Perrin seigneur de Lengary, envoyé du baron de Rouairoux, fait preuve de noblesse pour quatre générations. Impositions : 363,906 livres. — 1747. Le chevalier de Cambon, maire de Montech, commissaire principal. L'envoyé d'Ambres est Joseph Barbara de Labeloterie seigneur de Brugairoux. Impositions : 354,989 livres. — 1748. Journet, maire de Toulouse, commissaire principal. Impositions : 369,420 livres. — 1749. Jean Ramond, maire de Carbonne au diocèse de Rieux, commissaire principal. Le seigneur de Rouairoux, Joseph-François marquis de Caylus, officier au régiment des gardes françaises, est présent. Impositions : 364,955 livres. — 1753. Jean-Pierre Dorliac, maire de Lacaune, commissaire principal. Impositions 300,454 livres. — 1754. Besaucèle, lieutenant de maire de Carcassonne, commissaire principal. Hiérôme de Bénévent siège comme envoyé d'Ambres. Impositions : 347,244 livres. Réparations au chemin de Castres à Toulouse par Guitalens. — 1755. Jacques de Portalon, maire de Saint-Gervais, commissaire principal. Jean-Joseph Azémar est nommé greffier en remplacement de Madaule. Impositions : 344,462 livres. Création d'un emploi d'inspecteur des travaux publics,

aux gages de 500 livres. Le sieur Bissol Saint-Just en est pourvu. — 1756. Pierre-François Marsol, maire de Roquefeuil au diocèse d'Alet, commissaire principal. Impositions : 349,034 livres. — 1757. Marc-Antoine-Marie-Thérèse Dax marquis d'Axat, commissaire principal. Guillaume Azémar, syndic, en remplacement de Boutellié à qui on fait une pension de 300 livres. — 1758. Besaucèle, commissaire principal. Le marquis de Caylus est représenté par Pierre de Bayard baron de Ferrières et le baron d'Ambres par Bernard de Foucaud, ancien capitaine au régiment du Roi, infanterie. Ce dernier est désigné par l'évêque, attendu que le titre de propriété de la baronnie, échue au comte de Lautrec par le décès du marquis d'Ambres, n'a pas encore été enregistré aux États. Impositions : 428,456 livres. — 1759. Besaucèle est encore commissaire principal. Jean-François de Caylus, marquis de Caylus, baron de Venès, coseigneur de Réalmont, etc., est présent. Impositions : 434,396 livres.

C. 1,039. (Registre.) — In-folio, 694 feuillets, papier.

1760-1769. — Assiettes du diocèse de Castres, présidées par l'évêque Sébastien de Barral. — 1760. Besaucèle, commissaire principal. Guillaume Azémar est syndic et Jean-Joseph Azémar, greffier. Le titre de propriété de la baronnie d'Ambres, échue au comte de Lautrec, n'étant pas encore vérifié, l'évêque nomme Morlas représentant de cette seigneurie. Impositions : 427,517 livres. Les gages des professeurs du collège s'élevaient à 4,700 livres. Réclamation contre la suppression des 200 livres d'indemnité pour le professeur de philosophie. A la Trivalle, le chemin de communication du Haut-Languedoc avec le Rouergue est couvert par un marais. Arrangements avec le sieur Jean Combes, de Castres, qui a établi une diligence à six places pour Toulouse, avec retour le lendemain par Lavaur; on payait six livres pour Toulouse et 3 pour Lavaur; 6 sous pour les paquets pesant moins de 42 livres, poids de Castres, et au-dessous 6 deniers par livre; l'Assiette lui accorde une subvention de 700 livres. Principaux créanciers du diocèse : Victoire de Marquin de Roquefère, veuve de Montbrun; Abel de Ligonnier de Montcuquet; Jean-Jacques de Milhau-Saint-Martin, fils de Joseph sieur de Bourjade; Madeleine de Canitrot, veuve du président de Marmiesse; Marie de Véziers, femme de Jean Galabert d'Aumont, ayant-droit du sieur Duponcet, fugitif. — 1764. Besaucèle, commissaire principal. Le maréchal de Lautrec n'ayant pas encore fait enregistrer son titre de propriété de la baronnie d'Ambres, l'évêque nomme re-

présentant Bernard de Foucaud. Le messenger Combes n'ayant pas tenu ses engagements, le diocèse fait des arrangements avec d'autres voituriers qui partiront de Castres le lundi et le jeudi de chaque semaine, et reviendront de Toulouse le mercredi et le samedi; on payera 7 livres pour Toulouse et 3 livres 40 sous pour Lavaur: « les entrepreneurs poseront un panier au-devant de la voiture pour les domestiques des personnes qui occuperont les places »; il ne sera payé que moitié prix pour ces domestiques. — 1762. Besaucèle, commissaire principal. Communication d'un mémoire des sieurs Bastide et fils, de Montpellier, qui proposent l'établissement à Castres d'une manufacture de toiles de coton, projet d'autant plus important que les anciennes manufactures du pays, dont les produits se consommaient dans le Canada, étaient ruinées. Les sieurs Bastide voudraient s'établir dans la partie des fossés qui s'étend de la porte de Villegoudou à celle de Fuziès. — 1763. Besaucèle, commissaire principal. L'assemblée s'occupe des mesures à prendre pour la conservation du collège, après l'expulsion des Jésuites. Le rôle de la capitation s'élève à 91,703 livres et Castres paye 44,478 livres. — 1764. Besaucèle, commissaire principal. — 1765. Besaucèle, commissaire principal, est absent. Jacques-Joseph de Perrin de Cabrilles, député de Caylus, fait preuve de noblesse; Morlas est nommé représentant de la baronnie d'Ambres. Le sieur Olker, inspecteur général des manufactures, propose des réformes dans les manufactures du diocèse. On se propose de donner de l'extension au commerce des grains et de faire de Castres l'entrepôt du pays; l'assemblée demande la suppression du droit de coupe qui appartenait au Roi et qui consistait à lever la soixante-quatrième partie de tous les grains étrangers. — 1766. André de Maury-Dayroux, commissaire principal. De Perrin de Lengary est nommé représentant d'Ambres. Vote en faveur de la filature à l'Anglaise établie à Castres. — 1767. Joseph Guittard de Rate seigneur de Montmayrès, commissaire principal. — 1768. Raymond-Joseph Fumat, gouverneur de la ville de Saint-Félix, commissaire principal. Admission de Pierre de Bayard, porteur d'une procuration de Philippe de Noailles baron d'Ambres. L'assemblée ordonne l'impression d'un mémoire justificatif de l'administration diocésaine dans un procès avec le sieur Ducros, entrepreneur des travaux publics. Agrandissement des casernes pour y loger un régiment entier de cavalerie. Le rôle de la capitation s'élève à 88,245 livres. — 1769. Le chevalier Joseph-Alexandre de Malvin de Montazet, ancien lieutenant de cavalerie, commissaire principal. Délibération en faveur de l'établissement des frères de la Doctrine chrétienne à Castres.

C. 1,040. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1761-1769. — Délibérations particulières des commissaires ordinaires de l'Assiette sur divers objets, mais surtout relativement à l'industrie; quelques rôles de répartition des impositions. — Prêt à la communauté de Boissezon pour la reconstruction de l'église de Murat. — Modifications au devis des casernes de Castres. — Répartition d'une somme de 4,000 livres accordée par le gouvernement pour les ouvriers sans travail, par suite de la fermeture des manufactures: 600 livres à Castres, 50 à Sénagas, 60 à Ferrières, 50 à Roquecourbe, 400 à Montredon, 30 à Viane, 30 à Espérouse, 30 à Lacaze et 50 à Lacrouzette. — Le sieur de Labauve renonce à toute indemnité pour sa pépinière, en considération de la vente qu'il a faite de 8,000 pieds de mûriers pour être distribués dans le diocèse. — Délibération en faveur du rétablissement des Jésuites. — Efforts du sieur de Lagénère, inspecteur des manufactures au département de Castres, pour faire revivre « la fabrique des baiettes, sempiternes et schalons » abandonnée depuis environ vingt ans. Les manufacturiers convoqués par lui déclarent que, ruinés par la dernière guerre, ils ne sont pas en mesure de faire les avances nécessaires, mais que si le diocèse faisait monter une filature à l'anglaise pour y dresser des peigneurs, des cardeurs et des fileuses, et s'il faisait venir un maître tisseur pour enseigner ceux de la ville à travailler au grand métier à la navette anglaise par un seul ouvrier, ils feraient monter des métiers au grand large, dont chacun serait confié à un seul ouvrier en baiettes façon d'Angleterre, ou en ratines façon de Hollande. — En 1763, vote de 4,000 livres pour favoriser le développement de l'industrie. — Pension au sieur Jean Icard, maître chirurgien, de Moissac, pour le fixer dans le pays où il a fait des cures merveilleuses. — Imposition en faveur du collège. — Demande de lettres patentes pour l'institution à Castres des filles de la Présentation chargées de recevoir les nouvelles converties et les orphelins. — Réception des casernes en 1764. — Lagénère est chargé d'organiser la fabrique de baiettes. — Emprunts. — Délibérations relatives au procès du diocèse avec Ducros, entrepreneur de la route de Graulhet.

C. 1,041. (Liasse.) — 54 pièces, papier (41 imprimées).

1770-1774. — Assiettes, départements et autres pièces relatives aux impositions. — États des dettes du diocèse vérifiées par les États généraux. — Assiette de 1772, présidée par l'évêque, Joseph-Alexandre de Ferrand sieur de Wizols étant commissaire principal. Jean-Joseph

Azémar est syndic, Antoine Azaïs, greffier. Le marquis de Caylus est présent; Ambres est représenté par Pierre-Gaspard de Puechassaut et de Saint-Hilaire, ancien capitaine du régiment de Champagne. Impositions : aide, octroi et crue, 22,814 livres; taillon, 7,445; mortes-payes, 4,213; garnisons, 8,575; étape, 8,626; frais d'États et d'Assiette, 60,965; extraordinaires, 380,225; total, 489,563 livres, dont 47,018 à la charge de la ville de Castres. — Procès-verbal de 1773. L'évêque, président; commissaire principal, Despoux, maire de Marvejouls. L'assemblée demande une diminution pour les vingtièmes de l'industrie, attendu que les manufactures du diocèse sont ruinées depuis la perte du Canada « où s'expédiaient les frizons, les cordelats, les radins et autres ouvrages grossiers de laine ». Les fabricants avaient bien essayé d'écouler leurs produits à Genève et dans le Piémont; mais ils ont éprouvé des faillites et n'ont plus rien expédié. Plusieurs milliers d'ouvriers sont réduits à la mendicité. D'un autre côté, les fabriques de bas et de bonneterie sont presque totalement tombées à Castres et elles travaillent encore moins à Roquecourbe et aux environs, de sorte que la misère est au comble dans le pays, surtout en présence du prix excessif des denrées. Impositions : 489,016 livres. — Procès-verbal de 1774. Impositions : 484,543 livres. — Arrêts du Conseil d'État, ordonnances et instructions relatifs aux impositions.

C. 4,042. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1775-1777. — Assiettes, départements et autres pièces relatives aux impositions. Les Assiettes sont présidées par l'évêque. Azémar est syndic et Azaïs, greffier. Impositions de 1775 : aide, octroi et crue, 22,814 livres; taillon, 7,445; garnisons, 8,575; mortes-payes, 4,213; étape, 6,966; frais d'États et d'Assiettes, 41,308; extraordinaire, 438,228; total, 496,249 livres, sur lesquelles Castres paye 47,664 livres. — Impositions de 1776, 544,298 livres. Attendu qu'il se fait de grands travaux de voirie, le traitement du syndic est porté à 4,500 livres, y compris les frais de bureau. Le chevalier Joseph-Marie-Hyacinthe de Bonne seigneur de Montmaur, Lagarrigue, etc. est le représentant de la baronnie d'Ambres à l'Assiette. — Impositions de 1777, 557,441 livres. Le traitement de l'inspecteur des travaux, Rey-Merlac, est porté à 4,200 livres. Le marquis de Caylus était représenté à l'Assiette par Charles-Étienne de Perrin de Cabrilles et le baron d'Ambres par Pierre de Bayard baron de Ferrières. La communauté de Graulhet était composée de neuf paroisses, dont trois dépendaient du diocèse d'Albi; mais toutes ne formaient ensemble qu'un seul tail-

lable pour les charges de l'État et les charges municipales. Celles du diocèse d'Albi se plaignent d'être surchargées et de n'avoir aucune part à l'administration; elles demandent à former un taillable particulier. Leur demande est rejetée; mais il est reconnu que ces trois paroisses, qui ont 200 chefs de famille sur les 637 environ qui composent la communauté, ont droit à avoir un consul et quatre conseillers politiques. — États des dettes du diocèse et des communautés, etc.

C. 4,043. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1778-1779. — Assiettes, départements et autres pièces relatives aux impositions. L'évêque préside les Assiettes. Azémar est syndic et Azaïs, greffier. Impositions de 1778, 562,604 livres. Une grande activité est donnée aux travaux publics pour venir en aide aux habitants de la montagne dont la misère est extrême. Achat de seigle que l'on revend à prix réduit. L'Assiette vote des remerciements à MM. Ségur et Fourgassié, qui dans ces circonstances ont montré la plus grande générosité. — Impositions de 1779, 642,528 livres. Le marquis de Caylus a vendu le titre de sa baronnie de Rouairoux, mais ce titre n'est pas placé sur une terre du diocèse. — États des dettes, rôles de département, etc.

C. 4,044. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1780-1782. — Assiettes, départements et autres pièces relatives aux impositions. Pour la première année l'Assiette est présidée par le vicaire général Jean-Baptiste de Latour-Saint-Paulet et pour les deux autres par l'évêque. Pierre de Bayard est le représentant du baron d'Ambres. Azémar est syndic et Azaïs, greffier. Impositions de 1780, 561,436 livres. — Impositions de 1781, 559,547 livres. Réclamations contre la surcharge imposée au diocèse sur les deux vingtièmes de l'industrie et les quatre sous par livre du premier vingtième. Par suite de cette surcharge, on a été obligé de porter au rôle des personnes qui n'avaient jamais fait de commerce; des plaintes s'élevaient surtout de la plaine où l'on ne trouvait « que quelques charrons, forgerons, fileuses et autres misérables ». Le syndic représente que le rétablissement des chemins a donné de grandes facilités au développement du commerce, mais que le public réclame la restauration des chemins de traverse; l'assemblée décide que l'on fera imprimer un recueil des anciens règlements sur cette matière et qu'on veillera à leur exécution. — Impositions de 1782, 568,837 livres. Louis-Guillaume Azémar est donné pour adjoint au syndic Azémar, son

père. — Etats des dettes et des reliquats des impositions, rôles de départements, etc.

C. 1,045. (Liasse.) — 39 pièces, papier (1 imprimée).

1783-1785. — Assiettes, départements et autres pièces relatives aux impositions. L'évêque est président des Assiettes, à l'exception de la dernière que préside le vicaire général Joseph-Guillaume de Villeneuve. Pierre de Bayard représente le baron d'Ambres. Depuis quelques années le commissaire principal ne vient plus; il se contente d'envoyer ses commissions. Azémar est syndic et Azaïs, greffier. Impositions de 1783, 588,333 livres; de plus, la capitation dont le rôle s'élève à 88,564 livres et les vingtièmes de l'industrie, 22,444; total, 699,335 livres. Le diocèse contracte des emprunts. Un cours gratuit d'accouchement est établi à Castres depuis deux ans; Icard en est le professeur. Il avait été reconnu qu'il mourait chaque année, dans le diocèse, de 25 à 30 femmes et de 440 à 450 enfants victimes de la pratique vicieuse et meurtrière des sages-femmes. Une pension de 500 livres est accordée à l'inspecteur des travaux Rey-Merlac, qui est remplacé par Louis-Paul Gleizes. Projet d'une carte routière de la province. — Impositions de 1784, d'après les commissions des États : 643,517 livres. Jacques-Joseph Azaïs est adjoint au greffier Azaïs, son père. Une gratification de 1,200 livres, payable en deux années, est accordée au vétérinaire Antoine Longchamp, pour les services qu'il a rendus pendant la dernière épizootie. L'assemblée vote 450 livres pour l'impression des procès-verbaux de ses séances, en exécution d'une délibération des États de la province. — Impositions de 1785, d'après les commissions : 608,037 livres. La ville de Castres paye 58,398 livres, et la capitation, les vingtièmes, etc. ne sont pas compris dans ce total. — Etats des dettes et des reliquats, départements, etc.

C. 1,016. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1786-1787. — Assiettes, départements et autres pièces relatives aux impositions. L'évêque préside l'Assiette. Pierre de Bayard représente la baronnie d'Ambres. Une pension de 1,000 livres est accordée au syndic Azémar que son fils remplace dans sa charge; Azaïs est greffier. Impositions de 1786, d'après les commissions des États : 640,566 livres. — Impositions de 1787, 589,909 livres. — Rôles des départements des impositions, etc.

C. 1,047. (Liasse.) — 12 pièces, papier (4 imprimées).

1788-1789. — Assiettes, départements et autres pièces relatives aux impositions. L'évêque de Royère préside la première Assiette; la seconde a pour président le vicaire général Guillaume de Villeneuve. Bernard de Foucaud est sénéchal. Pierre de Bayard siège comme représentant de la baronnie d'Ambres. Impositions de 1788, d'après les commissions des États : 598,558 livres. — A l'ouverture de l'Assiette de 1789, le 22 juin, le président fait lecture de plusieurs arrêts portant que, nonobstant les délibérations et protestations des assemblées dites du tiers État, de la sénéchaussée de Toulouse, de la noblesse de Béziers et autres, il sera procédé comme par le passé à la répartition des impôts par les Assiettes diocésaines et que tous les officiers en exercice continueront à exercer leurs fonctions avec défense de les y troubler. Impositions réparties entre les communautés : principal, 22,844 livres; taillon, 7,445; extraordinaire, 309,484; étape, 9,507; mortes-payes, 4,243; garnisons, 8,575; sénéchaussée, 29,857; suite à l'extraordinaire, 9,787; frais d'États et d'Assiette (dépenses de la province et du diocèse), 405,445; total, 593,824 livres. Castres paya 57,035 livres pour ces impositions votées par les États de la province.

C. 1,048. (Registre.) — In-folio, 439 feuillets (imprimé).

1783-1788. — Procès-verbaux des Assiettes du diocèse de Castres imprimés en exécution d'une délibération des États et tirés à 450 exemplaires, à Castres, de l'imprimerie de P. G. de Robert, docteur en philosophie, imprimeur du Roi. Table à la fin de chaque procès-verbal. Les procès-verbaux originaux sont aux articles C. 1,045, 1,046 et 1,047.

C. 1,049. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1789-1789. — Procès-verbaux des assemblées particulières du bureau diocésain présidé par l'évêque. Délibérations relatives : à l'exécution du chemin de Castres à Lautrec et Graulhet; — au casernement de la maréchassée; — à un secours de 69,000 livres réclamé par le diocèse de Lavaur pour construire un pont au chef-lieu de ce diocèse; — à des emprunts; — au débordement du ruisseau de Bagas; — à l'acquisition d'une carrière pour sonder les terrains et en reconnaître les différentes couches, dans l'intérêt des travaux publics et de l'agriculture; — aux représentations qui doivent être faites au gouvernement sur le privilège accordé au chevalier de So-

lages, pour l'exploitation des mines de Carmaux : il étend sans cesse son privilège et semble vouloir, en passant sous le Dadou, aller s'emparer de la mine récemment découverte au Cayla; depuis qu'il a son privilège, le prix du charbon de pierre a doublé; « les privilèges exclusifs, indépendamment qu'ils éteignent toute émulation, sont toujours très-nuisibles au public »; — au curage du lit du Bagas; — à la pension d'un élève à l'école vétérinaire de Lyon; — au chemin de Saint-Gervais à Lacaune; — à la levée des plans de tous les ponts du diocèse; — au chemin de Castres au pont de Navès; — à la demande du sieur Guillaume Peyramen, juge de Brassac, pour être autorisé à nourrir des chèvres sur sa propriété; le bureau donne un avis favorable; — aux inondations des 10, 21, 29 et 30 juin 1775: il tomba, d'Ambres à Boissezon de Matviel, de la grêle souvent grosse comme un œuf de poule; elle détruisit toutes les récoltes et effondra tous les chemins; — à la reconstruction de plusieurs ponts; — au chemin dit de la *Montagne*, de Brassac à Lacaune; — à la réparation du chemin qui conduit du port d'Ambres au Château, le maréchal de Noailles se proposant de venir; avec la maréchale et sa famille visiter son domaine; — au haras établi par le sieur Ducros dans son domaine du Corporal, près du faubourg de la porte Tolosane; — au haras établi à Augmontel, par le sieur Combes, etc., etc.

C. 1,050. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1783-1787. — Mémoire du syndic sur toutes les affaires en instance concernant le diocèse, adressé à M. de Montferrier, syndic général, pour être communiqué aux États de la province. On y trouve le précis de toutes les affaires et la nomenclature des pièces jointes au mémoire.

C. 1,051. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin.

1542-1541. — « Liure des empruntz faitz et leués par le Roy sur les biens ayzés du diocèse de Castres ez annés m. v^e XLII et XLIII ». Il s'agit de deux emprunts, le premier de 8,000 livres et le second de 6,000. Pour établir le rôle, le juge Charles de Laroche et le procureur du Roi Jean-Marin Foglarin convoquèrent les consuls et les syndics de tous les consulats qui désignèrent les plus aisés de chaque communauté. Castres fournit 620 écus et les plus aisés sont : Antoine Gély et dona Gelia sa tante; Jehan de Saint-Palais; François de Bouffard, seigneur de Fiac; M^e Jacques Servientis, bachelier en droit; Guillaume Donnadiou, le vieux; M^e Jacques

Alquier; Vincent Alquier; Guillaume Bru; Guillaume Bonnet; Raymond Ducros; Pierre Bosquet; Paul Sirven; Jehan Laudes; M^{es} et Antoine Thomas, frères, Arnaud Robert; Jean Ligonier; André d'Alary; Amalric Ressi-guier, etc. — Roquecourbe, 30 écus; M^{es} Arnaud Condomy et André Chabbert, prêtres; etc. — Boissezon d'Augmontel, 84 écus; Pierre Alba; Pierre et Paul Bonnet; Jean Guas; Jean Viala; Thomas Gau; Antoine Maraval; Martin Galinier; Pierre Benazech; Bernard Barthès; Jacques Sabathier, etc. — Castelnaud de Brassac, 267 écus; Vincent Gautrand; Jean Bonnafous; Étienne Maffre; Antoine Galibern; Antoine Oulès del Hudal; André Puech; Étienne Corbière; Jacques Bernadou; Pierre Veziat, etc. — Espérausses, 25 écus. — Viane, 90 écus; Barthélemy Julia; Jean Penchenier; M^e Georges Cavalhès; Bernard Siguier; Guillaume Cambon; Barthélemy et Salvi Valetas; Pierre Rabaud, etc. — Moncouyoul (Moncocu), 37 écus. — Mondragon, 56 écus. — Augmontel, 12 écus. — Caucalières, 5 écus. — Valdurenque, 49 écus. — Lacaune, 162 écus; Sicard Passien; Bernard Calas, etc. — Montlédier, 67 écus. — Vintrou et le Margnès (Mariech), 27 écus. — Cambounet et Lavalette, 50 écus. — Saint-Amans Valtoret, 64 écus; M^{es} Durand Escande et Jean Casanove. — Rouairoux, 20 écus. — Lacabarède, 27 écus. — Boissezon et Murat, 84 écus. — Nages, 94 écus; Pierre Guiraud; Jean Calas; Raymond Azais, etc. — Cabannes et Barre, 36 écus. — Le Bez, 32 écus. — Brassac de Castelnaud, 12 écus. — Brassac de Belfortès, 16 écus. — Escroux (Scrox) et Roquefère, 20 écus. — Senaux et Pomardelle, 10 écus. — Gijounet, 8 écus. — Berlats, 23 écus. — Ferrières, 49 écus. — Burlats, 45 écus. — Lacrouzette, 23 écus. — Janes, 44 écus. — Montredon, 122 écus; Pierre Sompeyrac; Guillaume Sompeyrac, prêtre; Barthélemy Alby; Jacques Guy; Jean Monsarrat, etc. — Venès, 70 écus; Louis et Antoine de Monfalcon, prêtres; François Guiraud; Jacques Blanchet, etc. — Lacaze, 50 écus; Pierre Caraguel; Georges Guy; Guillaume et Jacques Borel, etc. — Sénagas et Trévisy, 49 écus. — Vabre, 35 écus. — Saint-Gervais, 74 écus. — Castanet, 7 écus. — Briatexte, 66 écus; Amiel et Dominique de Puymiral, etc. — Saint-Gauzens, 20 écus. — Graulhet, 154 écus. — Ambres, 35 écus. — Fiac, 85 écus. — Cabanés, 35 écus. — Brazis, 12 écus. — Damiatte, 60 écus. — Lautrec, 243 écus. — Serviès, 38 écus. — Lalbarède, 45 écus. — Vielmur, 47 écus. — Le Pujol, 42 écus. — Puycalvel, 41 écus. — Cuq, 50 écus. — Gibrondes, 40 écus. — Laboulbène, 6 écus. — Montpinier, 18 écus. — Saint-Jean de Vals, 4 écus. — Le Laux, 8 écus. — Brousse, 28 écus. — Saint-Julien du Puy, 60 écus. — Lamartinié, 8 écus. — Moulayrès, 34 écus. — Le remboursement de ces

deux emprunts forcés s'effectuèrent en deux annuités et la répartition des annuités se fit par l'assemblée diocésaine.

C. 4,052. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1573-1580. — Etats des recettes et des dépenses effectuées par les receveurs Antoine Thomas, François Ramières, Mathurin Fornès, Antoine Thomas (le même), et Jean de Ligonier. Ce dernier receveur (1580) a levé les deniers imposés de l'autorité du vicomte de Turenne « commandant généralement pour le service du Roy et soubstien des esglises refformées en ce hault pays de Languedoc en l'absence du Roy de Navarre et de Monseigneur le prince de Condé ». Les autres receveurs présentent leurs comptes aux généraux des finances établis à Toulouse; Ligonier est comptable des commissaires auditeurs députés à cet effet, en exécution de l'édit de pacification, aux diocèses de Castres, Albi et Saint-Pons de Thomières, par le roi de Navarre. — 1573, le 28 décembre. Le receveur faisait porter 600 livres à Toulouse; les porteurs furent arrêtés à la porte de Castres par la garde qui les conduisit près du sieur d'Ambres, alors gouverneur de la ville, et celui-ci retint les deniers pour solder la garnison. Il en demande décharge et porte 7,000 livres en débet pour les impositions des lieux protestants que levaient les trésoriers de cette religion. — 1574. Saint-Félix commandait à Castres; il avait pour garnison trois compagnies corsees et une compagnie française. Le 22 août, la ville fut prise par les protestants. Angely, commis du receveur Thomas, fut tué; sa maison fut pillée et incendiée, et on lui prit 700 livres. Le Roi fit remise de cette somme au comptable, ainsi que des impositions pour les lieux occupés.

C. 4,053. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1583-1589. — Comptes : de Louis de Bermond, receveur particulier, présenté par Françoise de Séguier, son héritière, femme du conseiller au Parlement Guillaume Catel; — de Jean de Ligonier; — de François de Frontenay, receveur particulier ancien et alternatif; — de Guillaume Gontier, commis de Jean Patty, receveur ancien du diocèse. — La gestion de Bermond et celle de Ligonier relèvent de l'Assiette de Castres, dont Jean de Noël sieur de Lacrouzette était président; celle de Frontenay relève de l'Assiette de Lautrec, ou des ligueurs, dont Louis de Voisins, baron d'Ambres, était le commissaire principal. Frontenay versait les deniers à Toulouse. — Ligonier dit qu'il n'a pu rien lever en 1584, dans les localités de Boissezon de Matviel, Cabannes, Barry, Castanet et

Saint-Geniès de Varansal, assises au haut de la montagne, attendu que plusieurs voleurs y ont fait leur retraite dans des forts construits par leurs soins. Les commis ne pouvaient s'y hasarder; ceux qui y étaient allés avaient été battus et mis en danger de leur vie. Le sieur de Boissezon avait levé plusieurs compagnies dans la montagne; il les avait conduites à Clermont de Lodève, puis ramenées dans la montagne, et pour les entretenir il prenait les deniers des collecteurs,

C. 4,054. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1595-1605. — Comptes des receveurs. — François Frontenay, en 1595. — François Clauzel, 1596; l'Assiette tenue à Castres pour les lieux obéissant au Roi. — Frontenay, en 1597, relevant de l'Assiette de Castres; il fait reprise de 2,133 écus retenus par les consulats, en exécution de lettres patentes, pour les gages de seize ministres de la parole de Dieu. — Pierre Ricard, receveur principal en 1598; Assiette de Castres. Les consulats ont retenu les gages de treize ministres : Benoit, Balaran, Jausion et Rotan, à Castres; Praissac, à Damiatte; Faure, à Briatexte; Guillaume de Nautonnier, à Venès et Montredon; Lallemand, à Lacaune; Miremont, à Viane; Rascas, à Vabre; Offrion, à Castelnaud de Brassac; Molières, à Anglès, Labastide et Lacabarède; Bourgaud, à Roquecourbe; Jean de Sévérac, à Espérausses. Chaque ministre avait annuellement 133 écus 20 sous (400 livres). — Les Assiettes se tiennent désormais à Castres. Jean Ligonier est receveur en 1599, et pour le reste de la période la charge de receveur est exercée alternativement par Frontenay, Ricard et André Servoles.

C. 4,055. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1606-1619. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1606; André Servoles, receveur pour Frontenay, premier alternatif. — 1607, Pierre Ricard. — 1608, Servoles. — 1609, le même, pour Frontenay; les dépenses s'élèvent à 52,293 livres, dont 22,267 de deniers royaux et 30,026 de deniers provinciaux. Syndics : Jean Ramond, pour tout le diocèse; Jacques Gaches, pour les protestants; Pierre Millet, pour les catholiques. Feu de joie pour la naissance du duc d'Orléans; les arquebusiers de Castres sont conduits par Daniel de Ligonier. — 1610, Ricard : 42,222 livres en dépenses. — 1611 : Servoles : 45,767 livres. — 1612, Jean Duponcet : extraordinaire, 26,414 livres; octroi, crue, taillon, etc., 48,025; total, 44,439 livres. — 1613, Servoles : 42,524 livres. — 1614, Servoles : 32,156 livres. — 1615, Du-

poncet : 46,243 livres. — 1616, Daniel Monchâtre : 36,863 livres. — 1617, Jean Delmas : 34,896 livres. — 1618, Duponcet : 37,338 livres. — 1619, Monchâtre : 32,493 livres.

C. 4,056. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1620. — Compte de Jean Delmas, receveur particulier des tailles du diocèse. Deniers extraordinaires : 22,264 livres; octroi, taillon, crue, etc., 46,242 livres; total, 38,506 livres. — Comptes particuliers du syndic, des frais d'États et d'Assiettes, et autres pièces à l'appui du compte général. — Quittances : du sieur de Saint-Pierre, chef d'une brigade de la compagnie du comte de Lavoute; — de Jacques de Lacger, pour les frais d'un procès avec l'évêque et le syndic de la province relativement au gouvernement de la ville de Castres; — de Jacob Rougery, marchand; — de Pierre de Bayard, seigneur de Ferrières; — de Samuel Bouffard sieur de Lagarrigue; — du juge Lacger; — de l'évêque d'Augustopolis, de Jean de Lahaye son secrétaire, de son homme de chambre et de son page; — du sénéchal de Perrin de Labessière; — du syndic Lavergne; — de l'imprimeur Mathurin Bretin; — d'Alexandre Morus, premier régent du collège, et de Jacques Galan, second régent; — de Bertrand Barbery, prieur du couvent de Saint-Vincent de Castres; — d'Alexandre Domayron, gardien du couvent de la Trinité; — de Vignolles, capitaine du guet; etc.

C. 4,057. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1621-1626. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1621, Jean Delmas, receveur particulier pour les catholiques, au lieu et place de Duponcet, rebelle au Roi : 37,846 livres. Alexandre Morus, principal du collège, et le ministre Josias Daneau sont créanciers du diocèse. — Autre compte présenté par Jean Duponcet, receveur pour les protestants du colloque d'Albigeois, dont Malause était gouverneur : 94,336 livres. Les levées sont faites en vertu de commissions délivrées par les États tenus à Pézénas, le 29 décembre 1620. Le comptable fait reprise de plusieurs sommes touchées directement dans les consulats sur mandements de Rohan ou de Malause et pour les lieux occupés par l'ennemi ou entouré par ses troupes. — 1622, Delmas, au lieu et place de Daniel Monchâtre, rebelle au Roi : 49,963 livres. — 1623, le même : 58,883 livres. — 1624, Duponcet : 57,498 livres. — 1625, Delmas : 50,874 livres. — Quittances : du syn-

dic du diocèse Bouffard-Madiane; — de Benjamin Du Carbon, capitaine du guet; — de Jacques de Laroque sieur de Lacam, syndic de la ville; etc.

C. 4,058. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1627-1630. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1627, Jean Duponcet : 87,505 livres, dont 72,228 de deniers extraordinaires. Il y a des impositions spéciales pour les dettes des protestants, et Morus est au nombre des créanciers; mais le comptable n'a pu tout recouvrer à cause des troubles qui ont commencé au mois de septembre. — 1628, Duponcet : 57,402 livres. Créanciers du diocèse : Nicolas de Génibrouse sieur de Saint-Amans; le premier président Lemazuyer; les conseillers de Nupces et d'Olivier; Marie de Fournès, mère et tutrice des enfants de Jacques de Ligonner, son feu mari; Louise de Lachâtre, veuve de Louis de Voisins baron d'Ambres; de Rossel, avocat général en la Chambre de l'édit, etc. — 1629, Jean Delmas : 75,305 livres, savoir : extraordinaire, 37,257; ordinaire, 26,246; taillon, 44,830. — Jean Duponcet présente un compte des deniers imposés « pour le paiement des surtaux des troupes laissées par Mgr le Prince sous la charge du vicomte d'Arpajon et des surtaux de la compagnie de cheveu-légers de M. de Montbrun ». Le total de ce compte particulier est de 34,929 livres. Il y a reprise d'une forte somme pour les lieux en rébellion. — 1630, Duponcet : 95,348 livres. Imposition à l'extraordinaire pour la démolition des fortifications des villes rebelles, pour dépenses secrètes, pour une levée de mulets destinés à l'armée d'Italie, et à l'ordinaire se trouve une somme de 8,667 livres pour l'entretien de l'armée royale en Languedoc.

C. 4,059. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1631-1639. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1631, Jean Duponcet, receveur. Total, 88,835 livres. A l'extraordinaire figurent les dépenses occasionnées par otages donnés pendant la démolition des fortifications de Castres et de Puylaurens. Un arrêt du Conseil, du 26 mai, avait fait imposer pour ces démolitions une somme de 40,200 livres sur les diocèses de Castres, Lavaur, Saint-Papoul, Carcassonne et Toulouse. — 1632, Jacques Delmas. — 1633, Jean Duponcet. Total, 437,058 livres. Un édit du mois d'octobre avait imposé extraordinairement le Languedoc de 2,887,384 livres. — 1634, Louis Duponcet : 209,726 livres. — 1635, Jean Delmas : ordinaire, 67,472 livres; taillon, 44,067; extraordinaire, 50,427;

total, 428,366 livres. — 1636, Jean Duponcet et Louis Duponcet, pour le taillon; total : 454,385 livres. — 1637, Joseph Coste : 438,414 livres. — 1638, Louis Duponcet : 463,546 livres. — 1639, Jean Duponcet et Louis, pour le taillon : 449,183 livres. Les principaux créanciers du diocèse étaient : Louise d'Arpajon, femme de Hugues de Loubens seigneur de Verdalle, fille et donataire de Jacqueline de Castelnau, dame d'Arpajon; de Rozet, avocat général en la Chambre de l'édit; le marquis de Malause; Alexandre Morus, etc. — Il a été payé, en exécution d'arrêts, aux Jacobins, aux Cordeliers et aux Trinitaires, 3,332 livres, pour la réédification de leurs couvents.

C. 1,060. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1640-1645. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1640, Joseph Coste, receveur. Total des impositions, 419,733 livres. — 1641, Jean Coderc et Antoine Barrau, pour le taillon : 444,713 livres. — 1642, Jean et Louis Duponcet : 444,034 livres. — 1643, Joseph Coste : 440,922 livres. — 1644, Jean Coderc : 444,064 livres. — 1645, Jean et Louis Duponcet : ordinaire, 76,927 livres; taillon, 42,404; extraordinaire, 85,817; total, 475,448 livres. — Alexandre Morus figure parmi les créanciers, et il est qualifié avocat.

C. 1,061. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1646-1651. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1645, Joseph Coste, receveur. Total des impositions, 445,905 livres. — 1647, Jean Coderc : 492,372 livres. — 1648, Louis Duponcet : 494,994 livres. — 1649, Joseph Coste : 474,994 livres. — 1650, Jean Albie : 455,054 livres. — Morus ne figure plus parmi les créanciers. — 1651, Louis Duponcet : 447,342 livres.

C. 1,062. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1652-1656. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1652, Joseph Coste, receveur. Impositions : extraordinaire, 88,809 livres; ordinaire, 22,558; taillon, 6,785; total, 118,452 livres. — 1653, Jean Albie : 96,784 livres. — 1654, Louis Duponcet : 444,145 livres. — 1655, Joseph Coste. Impositions : ordinaire, 22,207 livres; taillon, 6,742; extraordinaire, 194,241; total, 223,190 livres. — 1656, Jean Albie : 177,105 livres.

C. 1,063. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1657-1660. — Comptes des receveurs du diocèse.

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

— 1657, Louis Duponcet. Total des impositions, 492,544 livres. — 1658, Joseph Coste : 480,903 livres. — 1659, Jean Albie : 453,723 livres. — 1660, Louis Duponcet : taillon, 4,827 livres; ordinaire, 20,052; extraordinaire, 457,334; total, 479,213 livres. — Alors le diocèse payait : pour frais d'États, 3,248 livres; pour appointements des gouverneurs et lieutenants généraux, dettes et affaires de la province, 21,816 livres; pour le don gratuit, 78,604 livres, et pour gratifications extraordinaires, 44,074 livres.

C. 1,064. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1661-1665. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1661, Joseph Coste, receveur, et Pierre Gibert, pour le taillon. Impositions : extraordinaire, 95,594 livres; taillon, 2,445; ordinaire, 20,366; total, 418,402 livres. — 1662, Jean Albie : 423,520 livres. — 1663, Louis Duponcet : 438,756 livres. — 1664, Joseph Coste : 430,416 livres. — 1665, Jean Albie : 434,669 livres. — Principaux créanciers : Pierre Rougery, fils de feu Jacob; Abel de Ligonier, fils de feu Jean; Antoine de Ligonier sieur de Vignals; le conseiller de Nupes; Louise de Saint-Pol; Jean Vigier, docteur médecin; Louis de Jaussaud, conseiller à la Chambre de l'édit; etc.

C. 1,065. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1666-1670. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1666, Louis Duponcet, receveur. Impositions : 435,774 livres. — 1667, Joseph Coste : 442,924 livres. — 1668, Jean Albie : 452,053 livres. — 1669, Jean Duponcet : 445,713 livres. — 1670, Joseph Coste, et pour le taillon, Pierre Gibert : 447,682 livres.

C. 1,066. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1671-1674. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1671, Jean Albie, receveur. Impositions : taillon, 6,943 livres; ordinaire, 22,365; extraordinaire, 422,978; total, 432,286 livres. — 1672, Jean Duponcet : 465,224 livres. — 1673, Joseph Coste; Pierre Gibert pour le taillon : 482,025 livres. L'extraordinaire s'est élevé à 457,667 livres. — 1674, Antoine Born : 484,461 livres. — Principaux créanciers : Louis de Laroque sieur de Montfort, et Jeanne de Laroque, femme de Antoine Bataille, procureur du Roi, enfants de Jean de Laroque sieur de Lacam; Daniel de Ligonier, fils de feu Jacques et de Marguerite de Fournès; Jean-Jacques de Rozel-Brignac sieur de Campans; Marc de Piis seigneur de Labastide-Cauchalières; Claude de Jaussaud, conseiller,

fil de Louis; Louis de Jaussaud, son frère, lieutenant colonel au régiment d'Auvergne, etc.

C. 4,067. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1675-1679. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1675, Jean Duponcet, receveur. Impositions : 493,304 livres. — 1676, Jacques Galaup; Pierre Gibert pour le taillon : 497,504 livres. — 1677, Jean Gautier : 216,488 livres. — 1678, Jean Duponcet. Impositions : ordinaire, 18,499 livres; taillon, 6,462; extraordinaire, 496,660; total, 221,324 livres. — 1679, Jacques Galaup; Pierre Gibert, pour le taillon : 240,266 livres. — Principaux créanciers : Geoffroy Leroy-Cionnac sieur de Lafabrié, comme mari de Suzanne Duponcet, fille de Louis et sœur du receveur Jean; Jean de Saix sieur de Campans, comme mari de Jeanne Duponcet, autre fille de Louis; André Alary, fils de Jean; Louise de Nicolas, fille d'Antoine, avocat, et sœur de feu Marie qui avait épousé Jean Massabiou; Jacques Canitrot; Gédéon Boysset, avocat; Esther de Rotolp-Ladevèze, veuve d'Abel Galibert, notaire; etc.

C. 4,068. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1701-1704. — Comptes des receveurs. — 1701, Jean Gautier, receveur. Impositions, 255,694 livres. Le don gratuit est de 416,592 livres. Principaux créanciers : Bernard de Villeneuve, substitut du procureur du Roi au Parlement; Louise Duponcet, veuve de Louis de Ligonier; Anne de Salesses, veuve de B. de Villeneuve; Louis de Rozet sieur de Cors; Étienne de Bonne; Louis de Faure de Carignan, chanoine de Tournay; Antoine de Rotolp sieur de Marsal; Jeanne de Bouffard-Madiane, veuve de Jean-Jacques de Rozel; Jean Baudecour, banquier; Jean-Jacques Milhau, maire de Castres; Antoine de Gontier, seigneur de Saint-Juéry; Claire de Gontier, veuve d'Antoine Foucaud, etc. — 1702, Jean Bonnier : 274,749 livres. Aux dépenses ordinaires figurent les gages des maires perpétuels créés par l'édit du mois d'août 1692. — 1703, Jacques Rigaud : 283,534 livres. — 1704, Jean Gontier. Impositions : taillon, 7,142 livres; ordinaire, 42,952; extraordinaire, 286,643; total, 306,737 livres. — Au compte particulier du syndic Jean Prudhomme : 400 livres à l'imprimeur Raymond Barcouda, pour lui aider à maintenir l'imprimerie à Castres; 6 livres à l'orfèvre Rion, qui vérifie l'argent du comptable; dépenses occasionnées par les compagnies bourgeoises que passe en revue l'inspecteur vicomte Du Bosc, etc.

C. 4,069. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1705. — Comptes du receveur Jean Bonnier, et pièces à l'appui. — Le total des impositions est de 305,943 livres. — Quittances : Étienne de Capriol, seigneur de Mandoul, sénéchal; Pierre de Bordoncle sieur de Saint-Salvi, juge; Grémot, vicaire général; Joseph Milhau sieur de Gourjade, maire de Castres; Claude Ferragus, lieutenant de maire; Lagrèze de Batigne, maire de Mondragon; de Sauveterre, maire de Lacabarède; de Labarthe de Durenque, maire de Saint-Amans; de Bayne de Raissac, maire de Janes; de Roquefère, maire dudit lieu; Imbert d'Aiguesvives, maire de Briatexte; Philippe de Monachi, maire de Lacaune; Mathieu Barbara, maire de Castelnau de Brassac; B. Marcon, syndic des Jésuites de Castres; le P. Girion, syndic des frères Prêcheurs; le P. Caprais Bologne, gardien du couvent de la grande Observance de Saint-François; sœur Claire, supérieure du couvent des Ormeaux; Jean-Barthélemy Chamory, syndic de la Chartreuse; Jean-François Lauzière de Rozel, capitaine au régiment d'Auvergne; Jean de Mélier, avocat; Jeanne de Gineste, veuve de Pierre-Louis Ducros; Louis de Rozel, seigneur de Caux, etc.

C. 4,070. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1706-1707. — Comptes des receveurs du diocèse et pièces à l'appui. — 1706, Jacques Rigaud, receveur. Total des impositions : 300,930 livres. — 1707, Jean Gautier : 342,614 livres. — Quittances : Pierre-Louis de Rech de Penautier, trésorier de la bourse des États, pour le don gratuit, qui est de 416,455 livres; — Madeleine de Roussel, supérieure des Bénédictines de Lautrec; Louise Duponcet, veuve de Louis de Ligonier, sieur de Moncuquet; Claude Dupont, vice-recteur des Jésuites; Françoise de Julien, supérieure des Ormeaux; le P. Antoine Roquette, syndic des FF. Prêcheurs; le R. P. Benoît Gaugy, ministre du couvent de la Trinité; le R. P. Bonaventure Malet, supérieur de la Grande-Observance; Étienne de Bonne, sieur de Sendronne, ancien lieutenant-colonel au régiment de Berri; Claire de Gontier, veuve de Antoine de Foucaud, sieur de Braconac; Jean-François de Rozel, sieur de Lauzière; Pierre Bousquet, aumônier de l'évêque; Honoré Quiqueran de Baujeu, évêque; Philippe Monachy de Monge, maire de Lacaune; Laurent de Cabanel de Saint-Martin, consul de Viane; Pierre de Mainy, maire de Roquecourbe; Jean d'Auxillon, seigneur de Sauveterre, maire de Lacabarède, etc.

C. 4,071. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1708-1712. — Comptes des receveurs du diocèse et pièces à l'appui. — 1708, Jean Bonnier, receveur. Impositions : taillon, 4,599 livres; ordinaire, 44,447 livres; extraordinaire, 335,982 livres; total, 348,728 livres. — 1709, Jacques Rigaud : 325,474 livres. — 1710, Louis Duserre : 334,049 livres. — 1711, Jean Bonnier : 326,087 livres. — 1712, Jacques Rigaud, 331,664 livres. — Mandements de l'évêque et du vicaire général Beraud. — Quittances : marquis de Fimarcon, maréchal de camp, commandant dans le Haut-Languedoc; Rey, major des compagnies bourgeoises; Durville, commissaire des guerres dans le Haut-Languedoc; le marquis Du Bosc, colonel des 24 compagnies de milice bourgeoise: il devait quatre revues dans l'année, de trois mois en trois mois, et recevait 552 livres, etc.

C. 4,072. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1713-1715. — Comptes des receveurs du diocèse et pièces à l'appui. — 1713, Louis Duserre, receveur. Impositions 381,792 livres; l'extraordinaire est de 362,887 livres. — 1714, Jean Bonnier : 345,175 livres. 1715, Jacques Rigaud : 328,096 livres. — Quittances : le subdélégué Barbara; l'imprimeur Barcouda; Voigny, avocat, à Paris; Eustache Lagon, architecte du diocèse; Richard, commissaire des guerres, etc. — Habillement des tambours des milices bourgeoises; vérification des caisses, à cause de la diminution des espèces, etc.

C. 4,073. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1716-1720. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1716, Louis Duserre, receveur. Impositions : 305,951 livres. — 1717, Pierre Jarlan : 232,336 livres. — 1718, Jacques Rigaud : 262,785 livres. — 1719, Louis Duserre : 270,052 livres. — 1720, Pierre Jarlan : 265,343 livres. Le don gratuit est de 404,320 livres. — Principaux créanciers : Abel de Ligonier de Moncuquet; Antoine Lebeau-Dubuisson; Louis de Rozel, sieur de Cors; Joseph de Milhau, sieur de Gourjade; François de Lacger, lieutenant-colonel au régiment d'Auvergne; Louise Du Terrail; Jacques Borel; Henry de Burta, conseiller au parlement, etc.

C. 4,074. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1721-1725. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1721, Jacques Rigaud, receveur. Impositions : 206,392 livres. — 1722, Louis Duserre : 212,029 livres.

— 1723, Pierre Jarlan : 222,644 livres. — 1724, Jacques Rigaud : 306,881 livres. — Le don gratuit est de 447,903 livres. — 1725, Louis Duserre. Impositions : ordinaire, 27,437 livres; taillon, 7,445 livres; extraordinaire, 288,278; total, 322,560 livres.

C. 4,075 (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1726-1730. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1726, Pierre Jarlan, receveur. Impositions : 304,374 livres. — 1727, Jacques Rigaud : 339,283 livres. — 1728, Louis Duserre : 319,298 livres. — 1730, Jacques Rigaud : 297,622 livres. — Noms des créanciers en faveur desquels ont été créées des rentes sur l'ordinaire, par édit du mois d'août 1720 : Abel de Ligonier de Moncuquet; Anne de Mellier, veuve de Louis de Toulouse-Lautrec; Antoine de Rotolp, sieur de Marsal; Catherine de Rotolp, veuve de Paul Marolle, médecin; Louis d'Avessens de Saint-Rome, écuyer de la princesse de Conti, première douairière de France; Madeleine de Falguerolles, épouse de Claude de Thomas, écuyer; Jeanne de Madiane, épouse de Philippe de Rozel, écuyer; Diane de Rozel, épouse de Charles Bachy; Elisabeth de Batigne Lagrèze, épouse de Philippe-Joseph Guilhem; Esther de Rotolp, veuve de Pierre de Perrin; François de Lacger, lieutenant-colonel au régiment d'Auvergne et ci-devant gouverneur de Castres; Gabrielle de Bayne, veuve de Philippe de Bayne, sieur de Berlats; Godefroi Leroy de Lafabrie; Henri-Daniel de Ligonier de Lisle; Jacqueline de Guilhem de Clermont Du Bosc; Jean Court, papetier, à Burlats; Jean-François de Bonne de Sendronne; Jeanne de Citoën de Miravel; Jeanne-Marie de Montesquieu; Joseph Dor, ancien commissaire des guerres; Louis de Najac, seigneur Delpy et de Labastide; Louis d'Espérandieu de Saint-Sauveur; Louis de Rotolp de Ladevèze; Louise d'Yzarn; Marie-Charlotte de Montesquieu; Marie-Suzane de Montesquieu; Marc Antoine de Toulouse-Lautrec; Paul de Pins, sieur de Labastide; Pierre d'Yzarn Saint-Germier; Rose de Verdiguier, veuve du sieur de Lagardié; Urbain de Noir, etc.

C. 4,076. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1731-1735. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1731, Louis Duserre, receveur. Impositions : 303,089 livres. — 1732, Pierre Jarlan : 295,002 livres. — 1733, Jacques Rigaud : 302,889 livres. — 1734, Louis Duserre : 319,201 livres. — 1735, Pierre Jarlan : 305,435 livres. — Principaux créanciers du diocèse : Abel de Ligonier, sieur de Moncuquet; Godefroi-Louis de Fal-

guerolles, héritier de Jeanne de Falguerolles; Louis de Rozel, seigneur de Caux; Joseph de Milhau; les héritiers de Pierre de Lacger; Philippe de Rozel, seigneur de Caux; Diane de Rozel, épouse de Charles de Bachy, marquis d'Aubais; Eustache Lagon, architecte, etc.

C. 4,077. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1736-1740. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1736, Jacques Rigaud, receveur. Impositions: 305,916 livres. — 1737, Louis Duserre: 296,114 livres. — 1738, Pierre Jarlan: 309,259 livres. — 1739, Jacques Rigaud. Impositions: ordinaire, 411,747; extraordinaire, 258,123 livres; taillon, 7,145 livres; total, 376,985 livres. — 1740, Louis Duserre: 291,092 livres. Le don gratuit est de 147,903 livres.

C. 4,078. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1741-1745. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1741, Antoine Gouan, receveur. Impositions: 298,648 livres. — 1742, Jacques Rigaud: 328,416 livres. — 1743, Louis Duserre: 328,124 livres. — 1744, Antoine Gouan, 328,420 livres. — 1745, Pierre-Joseph Rigaud: 337,356 livres. — Créanciers ayant touché des intérêts: Diane de Rozel, marquise d'Aubais, fille et héritière de Louis de Rozel, seigneur de Cors; Joseph de Milhau, sieur de Gourjade; Simon-Pierre-Joseph Gouttes, seigneur de Belloc, fils de feu Louis Gouttes, avocat; Joseph d'Avessens Saint-Rome de Ségreville, héritier de Philippe de Rozel, seigneur de Caux; Louis Duponcet, seigneur du Vintrou; Antoine Lagon, prêtre, héritier d'Eustache, etc.

C. 4,079. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1746-1750. — Comptes des receveurs du diocèse. — 1746, Louis Duserre, receveur. Impositions: 351,308 livres. — 1747, Antoine Gouan: 344,063 livres. — 1748, Pierre-Joseph Rigaud: 356,179 livres. — 1749, Pierre Raynaud: 349,295 livres. — 1750, Antoine Gouan: 348,394 livres. — Bordereaux des recettes et dépenses effectuées sur les différents vingtièmes du diocèse, le total s'élevant à la somme de 103,052 livres, savoir: biens nobles, 6,423; biens ruraux, 76,252; industrie, 18,557; offices et droits divers, 702; rentes, pensions et gratifications du diocèse, 452; rentes, pensions et gratifications des communautés, 666; total, 103,052 livres.

C. 4,080. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1753. — Comptes du receveur Antoine Gouan et pièces à l'appui. — Frais d'Assiettes: 3,349 livres. Quittances: Pélissier, architecte, pour travaux sur le chemin de Castres au port de Guitalens; Poussounel, recteur du collège; Bouteillé, syndic; de Gonnevillle, maire de Castres; Azaïs, lieutenant de maire, et Jean-Pierre Dorliac, avocat, maire de Lacaune, tous trois députés aux États; les quatorze députés à l'Assiette, etc. — Extraordinaire: 238,344 livres. Quittances: Henry Fouquet, trésorier des mortes-payes; Marie-Thérèse de Villeneuve de Gaudiès, abbesse des Bénédictines de Lautrec; sœur de Sainte-Anne de Rigaud, supérieure des religieuses Sainte-Claire des Ormeaux; Job Baudecour; Nespoulous, syndic des frères Prêcheurs; Augustin Bousquet, ministre du couvent de la Trinité; F. M. Lasalle, syndic du couvent des Franciscains, etc. — Capitation: 81,710 livres. — Compte particulier du syndic Antoine Bouteillé: 4,363 livres. Il a payé: 42 livres au concierge de l'Hôtel-de-Ville, pour les bouquets distribués aux députés de l'Assiette; 24 livres pour les cierges et flambeaux de la messe de l'assemblée; 100 livres à l'imprimeur Robert, pour sa pension, et 20 pour l'impression des mandes; 250 livres au collège, pour le professeur de philosophie; 100 livres au secrétaire de l'intendant, à titre de gratifications, etc.

C. 4,081. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1750-1758. — Comptabilité diocésaine. — Procès-verbaux récapitulatifs des recettes et dépenses des vingtièmes. Le rôle de 1750 s'élève à 103,550 livres et celui de 1756 à 83,403. — Compte particulier du syndic Azémar pour l'année 1757. — 1758, Pierre Raynaud, receveur. Frais d'Assiettes, 35,000 livres; extraordinaire, 395,043 livres; capitation, 81,587 livres. Quittances à l'appui des comptes de ce receveur: Garipuy, directeur des travaux de la sénéchaussée de Carcassonne; Bissol Saint-Just, inspecteur des travaux du diocèse; Farjon, maire de Castres; de Lamouroux, lieutenant de maire, et Boulade, maire de Castelnaud, tous trois députés aux États; Périé, vice-recteur des Jésuites; la dame de Calvairac, veuve de Jean-Jacques de Milhau Saint-Martin; Guillaume Azémar, fondé de pouvoir du régisseur général des biens des religieux fugitifs ou rebelles aux ordres du Roi; Élisée Auriol, seigneur de Lasgrais, au nom de Claire de Boyer, veuve de Victor de Brandouin de Balaguier; Élisabeth de Lacoste de Belcastel, veuve

de Joseph d'Avessens Saint-Rome Ségreville, décédé capitaine de dragons; Louis d'Avessens Saint-Rome, seigneur de Lagascogne et Lagarrigue, au nom de Marianne du Solier, domiciliée à Albi, veuve de Louis-Gaston de Laprun-Monbrun, marquis dudit lieu, seigneur de Tonnac, Cardonnac, etc., aïeule paternelle et tutrice des enfants de défunt Charles-Louis-François de Laprun-Monbrun, comte de Laval, seigneur baron de Salvagnac, Cardonnac, Tonnac, etc.

C. 4,082. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1759-1760. — Comptes des receveurs du diocèse Antoine Gouan et Pierre-Joseph de Rigaud, et pièces à l'appui. — 1759, impositions : extraordinaire, 404,906 livres; capitation, 89,563; vingtièmes, 48,754; frais d'États et d'Assiettes, 33,733; total pour ces quatre rôles, 576,956 livres. Quittances : de Foucaud, sénéchal; Debrus, juge-mage; L. G. Périé, syndic du collège; le P. recteur Villeraze; le greffier du bureau des finances, pour les 205 livres d'épices payées aux trésoriers généraux; Bissol Saint-Just, inspecteur des travaux, pour ses appointements de 400 livres; de Labauve d'Arifat, pour l'indemnité de 200 livres accordée à sa pépinière de mûriers; le F. Fombirou, ministre du couvent de la Trinité; Marie d'Avessens Saint-Rome, épouse d'Étienne Besse, juge à Puylaurens; Marie-Madeleine Galabert d'Aumont, épouse de Henry-Gabriel Du Puget, président au Parlement, héritière de Marie de Vezins, décédée, veuve du sieur Galabert d'Aumont, de Montauban; Madeleine de Canitrot, veuve du président de Marmiesse; Victoire de Marquain de Roquefort, veuve de Monbrun; etc. — 1760, impositions : extraordinaire, 314,887 livres; capitation, 88,554; vingtièmes, 60,327; frais d'États et d'Assiettes, 73,513; total, 537,278 livres. Quittances : Rey-Merlac, inspecteur des casernes; Hugerot, entrepreneur des travaux, etc. — Compte des grains achetés par le syndic du diocèse et vendus à prix réduits : il avait acheté 462 setiers de grains à 24 livres 15 sous le setier, et il les avait vendus au prix de 18 à 14 livres le setier.

C. 4,083. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1761-1762. — Comptes des receveurs du diocèse Pierre Raynaud et Antoine Gouan, et pièces à l'appui. — 1761, impositions : extraordinaire, 367,269 livres; capitation, 89,975 livres; vingtièmes, 73,602 livres; frais d'États et d'Assiettes, 51,328 livres; total, 582,174 livres. Quittances : de Lengary, consul maire de Castres; Ducros, aîné, Lafon et Gineste, consuls; Mézerac,

premier consul, maire de Briatexte, député aux États; Subsol de Fongaudran, maire de Lautrec; de Bassal, vicaire général; Marie-Victoire de Marquain de Roquefort, veuve de Martial Dupuy de Monbrun, commandant du second bataillon du régiment de Monaco, seigneur de Guitalens, etc. — 1762, saisie de la pension des Jésuites, entre les mains du receveur, en exécution d'arrêts du Parlement; les sieurs Antoine Crespon, et Jacques Fargues, sont nommés économes des biens de la compagnie. Les rôles des quatre impositions s'élèvent, pour cette année, à la somme de 519,454 livres.

C. 4,084 (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1763-1765. — Comptes des receveurs du diocèse Pierre-Joseph Rigaud et Antoine Gouan et pièces à l'appui. — 1763, impositions : extraordinaire, 343,281 livres; capitation, 91,521 livres; vingtièmes, 65,498 livres; frais d'États et d'Assiettes, 47,439 livres; total, 547,439 livres. Quittances : Palanquet, aumônier de l'évêque; Borel, principal du collège; Davranche, pour les 844 livres des épices du compte de l'extraordinaire à la cour des finances de Montpellier; de Richard, pour les 205 livres d'épices du même compte aux trésoriers généraux de Toulouse; de l'imprimeur Robert; du syndic, pour achat de graines de luzerne et de trèfle et de plusieurs exemplaires d'une brochure sur le moyen de rétablir la bonne espèce des bêtes à laine. — 1765, impositions : extraordinaire, 354,598 livres; capitation, 92,061 livres; vingtièmes, 49,558 livres; frais d'États et d'Assiettes, 44,952 livres; total, 541,469 livres. Quittances : frère Ange Marchand, syndic des Chartreux; Lamaurié, pour le solde des dégradations faites à sa maison, qui servait de caserne depuis 1722; sœur de Boussac, au nom de madame de Villeneuve, abbesse du couvent des Bénédictines de Lasalvetat, transféré à Lautrec; sœur de Sénégas, supérieure des religieuses des Ormeaux; F. L. Pasquier, syndic des frères Prêcheurs; la demoiselle de Calvairac, veuve de Jean-Jacques de Milhau Saint-Martin, ancien major au régiment de Mortemar; F. Fombirou, ministre des Trinitaires; F. C. Courbaise, gardien des Cordeliers; G. Braissoud, syndic des Chartreux, etc.

C. 4,085. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1766-1767. — Comptes des receveurs du diocèse Pierre-Joseph de Rigaud et Pierre Raynaud et pièces à l'appui. — 1766, impositions : extraordinaire, 343,755 livres; capitation, 92,550 livres; vingtièmes, 50,444

livres; frais d'États et d'Assiettes, 60,339 livres; total, 546,748 livres. Quittances : Gleizes, ingénieur de la province; sœur Sainte-Marie, supérieure du couvent des Ormeaux; sœur de Villeneuve, abbesse des Bénédictines de Lautrec, etc. — 1767, impositions : extraordinaire, 345,725 livres; capitation, 94,769 livres; vingtièmes, 49,757 livres; frais d'États et d'Assiettes, 72,316 livres; total, 559,567 livres. Quittances : de Langary, maire de Castres; Pélissier, maire de Lacaune; le chevalier de Ratte, commissaire principal de l'Assiette; Borel, principal du collège, etc.

C. 1,086. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1768-1769. — Comptes des receveurs du diocèse Antoine Gouan et Pierre de Rigaud, et pièces à l'appui. — 1768, impositions : extraordinaire 347,889 livres; capitation, 94,902 livres; vingtièmes, 49,032 livres; frais d'États et d'Assiettes, 67,644 livres; supplément pour le menu habillement, 4,933 livres; total, 558,397 livres. Quittances : Peyré, consul de Castres; Abrial, consul de Graulhet, et de Bayard, députés aux États; Lacger, Amalric, Fargues, cadet, et Gleizes, consuls de Castres; Jean-François de Bissol Saint-Just et Bernardine de Bissol de Tourène, sa sœur; le vicaire général de Barral; Jean de Châlard, grand archidiacre; Bonnafous Du Terrail, etc. — 1749, impositions : extraordinaire, 357,094 livres; capitation, 84,543 livres; vingtièmes, 48,803 livres; frais d'États et d'Assiettes, 63,945 livres; total, 554,385 livres. Quittances : le chevalier Malvin de Montazet, commissaire principal de l'Assiette; Bordoncle de Saint-Salvy, lieutenant criminel; de France-Mandoul; F. Lartigue, gardien des Cordeliers. — Frais de casernement des régiments de Bourbon et de la Reine, en quartier à Castres.

C. 1,087. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1770-1771. — Comptes des receveurs du diocèse Pierre Raynaud et Antoine Gouan, et pièces à l'appui. — 1770, impositions : extraordinaire, 358,955 livres; capitation, 93,444 livres; vingtièmes, 48,287 livres; frais d'États et d'Assiettes, 57,487 livres; total, 557,843 livres. Quittances : de Maury d'Ayroux, commissaire principal; Jean-François de Bissol Saint-Just, inspecteur des travaux; Borel, principal; Pierre-Alexandre de Barral, docteur en Sorbonne, vicaire général; Félicité de Barral de Rochechinard; F. Aubin, supérieur des frères de la Doctrine chrétienne, etc. — 1771, impositions : extraordinaire, 409,496 livres; capitation, 93,472

livres; vingtièmes, 47,875 livres; frais d'États et d'Assiettes, 55,214 livres; total, 606,054 livres. Quittances : Trinquclaigue, d'Uzès, commissaire principal; Rey-Merlac, inspecteur des travaux; Justine de Barral, abbesse des Bénédictines de Lautrec; F. Monnoyeur, syndic des FF. Prêcheurs; François Diderot, premier valet de chambre du cardinal de Bernis; sœur de Sainte-Marie, supérieure des religieuses des Ormeaux.

C. 1,088. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1772-1773. — Comptes des receveurs du diocèse Pierre-Joseph de Rigaud et Pierre Raynaud, et pièces à l'appui. — 1772, impositions : extraordinaire, 428,600 livres; capitation, 93,662 livres; vingtièmes, 49,589 livres; frais d'États et d'Assiettes, 86,229 livres; total, 650,470 livres. Quittances des députés aux États : Pélissier, premier consul de Castres; Goutines, premier consul de Castelnaud; Gleizes, premier consul ancien de Castres. — 1773, impositions : extraordinaire, 434,249 livres; capitation, 95,223 livres; vingtièmes, 50,468 livres; frais d'États et d'Assiettes, 70,599 livres; total, 650,509 livres. Quittances : Borel, principal du collège; de Latour Saint-Paulet, vicaire général; F. Bernardin, directeur des écoles chrétiennes, etc.

C. 1,089. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1774-1775. — Comptes des receveurs du diocèse Antoine Gouan et Pierre-Joseph de Rigaud, et pièces à l'appui. — 1774, impositions : extraordinaire, 440,654 livres; capitation, 95,291 livres; vingtièmes, 56,674 livres; frais d'États et d'Assiette, 80,368 livres; total, 672,987 livres. — 1775, impositions : extraordinaire, 456,439 livres; capitation, 94,809 livres; vingtièmes, 55,858 livres; frais d'États et d'Assiettes, 64,499 livres; total, 674,305 livres.

C. 1,090. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1776-1777. — Comptes des receveurs du diocèse Pierre Raynaud et Antoine Gouan, et pièces justificatives. — 1776, impositions : extraordinaire, 463,836 livres; capitation, 94,359 livres; vingtièmes, 55,280 livres; Assiette, 122,866 livres; total, 733,341 livres. — 1777, impositions : extraordinaire, 472,638 livres; capitation, 85,856 livres; vingtièmes, 50,687 livres; frais d'États et d'Assiettes, 165,666 livres; total, 774,847 livres.

C. 4,091. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1776-1779. — Comptes des receveurs du diocèse Jean-Antoine Hérail et Jean Raynaud, et pièces à l'appui. — 1778, impositions : extraordinaire, 467,042 livres; capitation, 92,935 livres; vingtièmes, 50,825 livres; frais d'États et d'Assiettes, 477,514 livres; total, 768,346 livres. Réparation des chemins; mandement au profit de M. de Labauve, pour lui aider à réparer le chemin du château d'Arifat; gratification au sieur Longchamp, élève de l'école vétérinaire. L'imprimeur Robert continue à recevoir une gratification de 400 livres. — 1779, impositions : extraordinaire, 475,000 livres; capitation, 95,976 livres; vingtièmes, 50,350 livres; frais d'États et d'Assiettes, 473,478 livres; total, 794,804 livres.

C. 4,092. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1780-1781. — Comptes des receveurs du diocèse Antoine Gouan et Antoine Gleizes, et pièces à l'appui. — 1780, impositions : extraordinaire, 459,539 livres; capitation, 95,964 livres; vingtièmes, 50,644 livres; frais d'États et d'Assiettes, 450,058; total, 756,202 livres. Quittances : Latour Saint-Paulet, vicaire général; Antoine Gabeau, prêtre, promoteur du diocèse et principal du collège; Favier, vicaire général; Pierre-François Borel, chanoine et professeur au séminaire, etc. — 1781, impositions : extraordinaire, 478,942 livres; capitation, 402,887 livres; vingtièmes, 51,437 livres; frais d'États et d'Assiettes, 448,908 livres; total, 782,444 livres. Quittances : sœur Delon, directrice de la Présentation, à Castres; Icart, associé de l'académie royale de chirurgie, pour une gratification de 300 livres; Longchamp, élève à l'école vétérinaire, pour une pension de 400 livres. — Compte pour les achats de grains faits en 1778. — Compte des emprunts contractés pour les travaux sur les chemins : le total est de 40,828 livres.

C. 4,093. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1782-1783. — Comptes des receveurs du diocèse Jean Raynaud et Antoine Gouan, et pièces à l'appui. — 1782, impositions : extraordinaire, 484,834 livres; capitation, 404,497; vingtièmes, 57,959; frais d'États et d'Assiettes, 99,603; total, 740,893 livres. — 1783, impositions : extraordinaire, 496,444 livres; capitation, 96,644; vingtièmes, 64,433; frais d'États et d'Assiettes, 95,509; total, 753,024 livres. — Marie-Anne-Jeanne de Saint-Félix Mauremon, abbesse des Bénédictines de Lau-

trec. — En cette année, il a été emprunté 26,922 livres pour les chemins.

C. 4,094. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1784-1785. — Comptes des receveurs du diocèse Joseph Fauré et Jean-Mathieu Lescare, et pièces à l'appui. — 1784, impositions : extraordinaire, 464,356 livres; capitation, 94,376; vingtièmes, 64,424; frais d'États et d'Assiettes, 409,002; total, 729,458 livres. — 1785, impositions : extraordinaire, 465,786 livres; capitation, 92,766; vingtièmes, 64,368; frais d'États et d'Assiettes, 98,269; total, 721,489 livres. Quittances : Icard, 4,200 livres pour le cours d'accouchement; Dubernard, époux de la demoiselle Daudrier, veuve Barada; sœur Marguerite Richard, supérieure des filles de Charité à l'Hôtel-Dieu; F. Fournié, syndic des Cordeliers, etc. — En cette année on emprunta pour les chemins, 33,604 livres.

C. 4,095. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1786-1788. — Comptes des receveurs du diocèse Jean-Pierre Roger fils et Jean Raynaud. *Maxima* pour les trois années : deniers royaux et provinciaux, 502,803 livres; deniers diocésains, 444,389; capitation, 94,895; vingtièmes, 63,713; total *maximum* pour les trois rôles, 744,987 livres. — Emprunts pour les chemins : en 1786, 44,948 livres; — en 1787, 72,584 livres; — en 1788, 74,440 livres. — Préciput des communautés pour diverses dépenses et pour intérêts : 4,704; — 3,744; — 5,431. — Intérêts des anciennes dettes du diocèse : 40,405 livres chaque année.

C. 4,096. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1786-1788. — Pièces à l'appui des comptes des receveurs. — Quittances signées : Lagon, curé de Campan; sœur Madeleine, supérieure du couvent des Ormeaux; Espigat, curé de Dourgne; Latour Saint-Paulet, syndic du chapitre; Marguerite de Milhan; F. J. Eurville, des Chartreux; F. F. Place, des Cordeliers; Capin, prêtre, d'Avitz; Dalens, ministre des Trinitaires; Gabeau, principal du collège; sœur de Saint-Félix, abbesse des Bénédictines de Lautrec; Sers et le chevalier de Suc Saint-Affric, de Castres, et Morlas, de Lautrec, députés aux États; de Foucaud, sénéchal; Debrus, juge; l'abbé de Villeneuve, vicaire général; Paul Gleizes, inspecteur des travaux; frère Chérubin, directeur de l'école chrétienne; Robert, imprimeur; Calmettes, curé de Laplaté; sœur de Sainte-Madeleine, supérieure du couvent des Ormeaux; le comte François-Louis de Royère, seigneur de Mon-

sibre au Bas-Limousin, et le vicomte Jean de Royère, capitaine au régiment de la Reine; F. Galan, syndic des Cordeliers; F. C. Pech, syndic des Chartreux; Reine Diderot de Séguy; Marie-Joseph-Hyacinthe comte de Bonne, seigneur de Montmaur, ancien capitaine de dragons; Jean Barthe, chanoine théologal; etc.

C. 1,097. (Registre.) — In-quarto, 44 feuillets, parchemin (imprimé).

1610. — « Tariffe du diocèse de Castres. A Castres, par Pierre Fabry. MDC.X. » Au titre, les armes de la ville de Castres. Introduction, de laquelle il résulte que le total du compoix diocésain révisé s'élevait à 3,449 livres 19 sous 8 deniers. Dans la répartition de cette somme entre les communautés la part la plus forte, celle de Castres, était de 338 livres 8 sous 5 deniers, et la plus faible, celle du Contrast, de 1 livre 8 sous 5 deniers. Les biens prétendus nobles n'étaient pas compris dans ces évaluations, la question de savoir s'ils devaient être imposés étant encore pendante. Suivent des tarifs séparés pour la répartition des impôts dans chaque communauté, d'après l'allivrement général du compoix local et pour des impôts variant de 50,000 livres à 5 sous. Ainsi la livre d'allivrement pour 50,000 livres d'impôt donnait à Castres 4,947 livres 18 sous 4 deniers et au Contrast 20 livres 16 sous 8 deniers; pour 5 sous elle donnait à Castres 6 deniers et au Contrast 4 penne. Le volume est terminé par des observations sur la tenue de l'Assiette.

C. 1,098. (Registre.) — In-folio, 974 feuillets, papier.

1695. — Capitation. — Dénombrement des chefs de famille des communautés du diocèse, avec leurs qualités et professions, fait par les consuls, avec la quotité de l'impôt pour chaque chef de famille. Premier recueil comprenant : Ambres, Bessière, le Bez, Boissezon de Matviel, Briatexte, Burlats, Carbes, Castanet, Castres, Cuq, Damiatte, Garrigues, Gibrondes, Graulhet, Missècle, Montfa, Montpinier, Montredon, Peyregoux, Roquecourbe, Saint-Gauzens, Saint-Gervais (ville), Saint-Gervais (terre foraine), Serviès, Vabre et Venès. — A Castres, les personnes sont inscrites par rues et on y remarque : Marie de Sirven, veuve de Annibal de Laudes sieur de la Gasarié et son fils; Alexandre de Villeneuve, seigneur de Navès; Louis de Rozel, seigneur de Caux; Godefroi Leroy-Cionac sieur de Lafabrié; Diane de Jaussaud, veuve du président de Rozel; Isabeau de Rotolp, veuve de Jacob Rougery, bourgeois; Catherine de Citon, veuve de Charles de Saint-Laurent sieur de Lagardié; Jacques de

Citon sieur d'Espine; Marie d'Arrazat, fille d'André-François sieur de Labelotarié; Pierre de Rotolp sieur d'Aimar; Blanche de Falguerolles, veuve en premières noces du conseiller Julien et en secondes de Salomon Dufaure sieur de Roumens, et M^e de Roumens son fils; Jean Albic, seigneur de Laserre; Marthe de Montels, veuve de Tobie Malabiau; Étienne Malabiau, avocat; François Girard de Labournal, abbé d'Ardorel; Catherine de Bordoncle, veuve du juge d'appeaux Bernard Coste; le capitaine de dragons de Toulouse-Lautrec; Jean Bessière, libraire; M^{me} de Pratviel; Suzanne de Jaussaud, fille du médecin; Marie, Isabeau et Esther Sévérac, filles de feu Abraham; le chevalier Dulac de Laclause; Marguerite de Carlot, veuve de Jean de Villettes, seigneur de Montlédier; Antoine de Ligonnier sieur de Vignals; Isabeau de Brandouin, veuve de François de Citon sieur d'Espine; Mathieu Barbara, juge criminel; Claire de Durfort, veuve de Alexis de Perrin sieur de Labessière; Jeanne de Falguerolles, veuve de Guillaume de Falguerolles sieur de Restes, et son fils; Mariet France sieur de Mandoul; le comte de Verdale; Esther de Martin, fille de feu Jacques, avocat, seigneur de Gramusse; Suzanne de Laroque, fille de feu Louis sieur de Montfort; Abel Boyer, bourgeois; Samuel de Bouffard sieur de Lagarrigue; Jean Baudecour, marchand; Tobie Fos, marchand; Marguerite de Falguerolles, veuve du conseiller Jacques de Lacger; de Julien sieur de Lafage; Paul Vigier fils, médecin; Raymond Dumas, avocat; Jacques de Castelverdun; Jacques de Ranchin; Jeanne de Creyssels, veuve de Charles de Ranchin; Diane de Jaussaud, veuve de Marquis de Piis seigneur de Labastide; Gracie de Larivoire, femme du médecin Doumene, et son fils; Jeanne de Faure, veuve de Jacques de Canitrot, seigneur de Lacam; Marie de Floureux, veuve de Antoine Malzac, avocat; Jean de Bissol, seigneur de Tourène; Bernardine d'Esperandieu, veuve de Jacques de Bissol; Jeanne de Bouffard-Madiane, veuve de Jean-Jacques de Rozel, seigneur de Campans, et son fils; Henri de Bouffard-Madiane, avocat; Jacques Donnadiou de Pélissier, bourgeois; Jacques de Châteauverdun sieur de Puycalvel et Charles, son frère; Jacques Lavabre, bourgeois; Louis de Perrin sieur de Labessière; Jeanne de Rotolp, veuve de Jean Rauly, avocat; la dame de Valettes, veuve de Alexandre de Cardaillac sieur de Saint-Martin, écuyer; Raymond Dulac sieur de Laclause; Louise de Balaran, veuve de l'avocat Mascarenc; Honoré de Bouffard veuve de Louis de Ligonnier Saint-Jean; Claude de Thomas sieur de Labarthe; Marie de Cionac, veuve du sieur Gartoulle de Belfortès; Jean-Antoine de Gaches, seigneur de Prades; Abel de Ligonnier sieur de Puechmire; Daniel

de Ligonier sieur de Pratviel; Esther de Mausy, veuve de Louis de Perrin sieur de Brassac; Louis de Frégeville sieur de Lastours; Daniel de Ligonier sieur Du Buisson; Antoine de Rotolp sieur de Marsal et tuteur de Louis de Rotolp sieur des Farguettes; Hélène de Grandier, veuve de Olivier de Perrin sieur de Ricalens; Philippe de Frégeville sieur de Larouquette, coseigneur de Burlats; Jacques Sévécac sieur des Albières, capitaine de la bourgeoisie; Daniel Dolier, seigneur de Laboulbène; Pierre de Maffre sieur de Lastens; Paul de Bouffard sieur de Lagarrigue; David de Larivoire, procureur du Roi; Jean Quinquiri sieur de Laperrière, avocat: le sieur Dulac-Montvert; Jean de Nougaret, seigneur de Trélan; Antoine de Rotolp sieur de Saint-Martin; Hercule de la Roqueboyer; la veuve de Josué Lavabre; Louise Duponcet, veuve de Louis de Ligonier sieur de Montcuquet; Jean-Louis Duponcet et ses sœurs; Antoine Malzac, avocat; Isabeau de Calmès, veuve de Antoine de Donnadiou sieur de Bernas; Étienne de Bonne, lieutenant colonel du régiment du Berry; Guillaume de Perrin sieur de Lengary, capitaine de la bourgeoisie; Louis de Bayard, seigneur de Lacrouzette; Marc-Antoine de Lacger; noble de Lacger sieur de Laplaneire; Pierre Isarn Saint-Germier; Pierre de Bordoncle Saint-Salvy, juge; Jean-Jacques d'Avessens, seigneur de Saint-Rome; Jean Vigier, ci-devant médecin; Marquis de Carlot, seigneur de Massuguiès; Pierre d'Espérandieu, seigneur d'Aiguesfonde; Esther de Rotolp, veuve de l'avocat Galiber; Samuel de Lespinasse; Paul de Labauve sieur d'Arifat; Marie d'Alary, veuve de Jean de Perrin sieur de Montmille; les Guibbal, blanchers; Jean-Melchior Dulac et Daure seigneur de Montvert; François Oulès, architecte; Jacques Mounié, architecte à Auterive; Jean-Jacques Milhau, maire; Étienne Chazalon, Jean Gavanon et Jean Mitivié, consuls; Jean-Louis de Portes, capitaine; Edmond Barcouda, imprimeur; trois papetiers; quatre maîtres d'école, dont un pauvre; un seul *orloger*; un faiseur de tabatières en paille; plusieurs maîtres à danser; beaucoup de parcheminiers et de facturiers; des fabricants de gants; des cardeurs de laine, des tondeurs de draps, des sergers, des tisserands et beaucoup de mendiants. — *Graulhet*: le comte d'Amboise, seigneur; Gratien de Châteauverdun sieur de Lapeyreide; un verrier, un armurier, des blanchers et des tanneurs; quelques sergers. — *Briateix*: le sieur d'Ayguésvives, maire; Jean de Lagarde sieur de Montalivet; les gentilshommes de Chauson, de Barravi, de Carrion, de Castelas, de Puget, de Laferté; des avocats et plusieurs bourgeois. — *Montredon*: noble Pierre de Taurines, gentilhomme du marquis de Villeneuve, au château; Esther de Boscasse, veuve de Andrian de Nautonnier, à Castel franc;

les Bonnafous, à Lapayrastré; Jean de Vareilles sieur Du Reclot, à Laylayé. — *Murat*: Bernard de Cabrié sieur de Lacapelle, à Candoubre. — *Vabre*: Abel de Suc sieur de Lafabrié, et Jean de Suc, lieutenant; de Lavernière, bourgeois, et M. Du Carla, son fils; Étienne Bonnifas sieur de Castelvert, avocat, au Mas-Grand; des facturiers de serge, des fleurs de laine, des cardeurs et des tisserands. — *Damiatte*: noble François de Vellier et les gentilshommes de Cabrilles, de Corneillan de Labrunié, de Lagarrigole et Dulaur, ce dernier aveugle. — *Serviès*: M. Du Faget, père; M^{me} de Castelnau; Alexandre de Montesquieu, gentilhomme. — *Le Bez*: la veuve de Pierre de Gartonille sieur de Belfortès; des fabricants de cordelat. — *Cug*: Guillaume de Passemar, gentilhomme; noble Jean Defos, maire perpétuel; Hélène de Grandis, veuve de Olivier de Perrin. — *Montpinier*: Pierre de Perrin, sieur du lieu. — *Burlats*: Pierre de Bayard, seigneur du lieu, et Louis, son père; Pierre Court, maître papetier, aux Salvages. — *Roquecourbe*: Urbain de Noir sieur de Cambon, lieutenant d'infanterie; Marie de Besset, veuve de Pierre de Suc; Denise de Lafont; François Chabbert, maire; des bonnetiers. — *Montfa*: le seigneur et M. de Latourrette. — *Labessière*: Louis de Perrin sieur de Bonneval et de Labessière. — *Le Lauz*: Antoine de Monségur, habitant depuis un an le château du Cayla qui appartient à M. de Montvaillant, son oncle. — *Mis-sècle*: Jacques de Bonne, seigneur et maire. — Répertoire en tête du volume.

C. 1,099. (Registre). — In-folio, 877 feuillets. papier.

1695. — Capitation. — Suite du dénombrement des chefs de famille. Deuxième recueil, comprenant Arifat, Augmontel, Berlats, Boissezon, Brassac, Brassac de Belfortès, Brazis, Brousse, Cabanès, Cabannes, Cambounés, Castelnau de Brassac, Caucalières, le Contrast, Escroux, Espérausses, Ferrières, Fiac, Frégeville, Gi jounet, Janes, Labastide-Saint-Georges, Laboulbène, Lacabarède, Lacaune, Lacaze, Lacrouzette, l'Albarède, Lamartinié, Lautrec, Mandoul, Moncouyol, Mondragon, Montlédier, Moulayrès, Nages, le Pujol, Pucalvel, le Rialet, Rouairoux, Saint-Amans Villemage, Saint Germier, Saint-Jean de Vals, Saint-Julien du Puy, Sauveterre, Senaux et Pomardelle, Sénégas et Trévisy, Valdurenque, Viane, Vielmur et le Vintrou. — *Le Rialet*: l'abbé d'Ardorel en est seigneur. — *Brassac de Castelnau*: M. de Juges, seigneur, non domicilié; Jean Carrié, sieur de Senilles, son fermier. — *Arifat*: Jean-Charles de Soubiran, coseigneur avec le Roi. — *Brazis*:

noble de Mauny, sieur de Roulens. — *Moulayrès* : David Robert de Prat de Bosc, sieur de Boscapel. — *Lacaze* : le marquis de Malausc, seigneur; Jacques de Bruniquel, sieur de Campguillem; Antoine-César de Brandouin, sieur de Larouquette, capitaine de milice bourgeoise, Jacques de Brandouin, sieur de Lanel, et Jean Delbuin, sieur de Carboulens Descasses, demeurant tous les trois à Fraissinel; de Bonne de Correch, sieur de Toquan, bourgeois à Laboutarié. D'après le dénombrement de cette communauté, les laboureurs sont les métayers; les paysans, ceux qui travaillent leur propre bien; les brassiers représentent « la lie du peuple ». — *Boissezon d'Augmontel* : Louis de Viala de Lacaussade, capitaine de la compagnie bourgeoise; Philippe de Viala, sieur d'Autenerive; fabricants de cordelats, entr'autres Maraval, Escande et Ricard. — *Castelnau de Brassac* : noble Louis de Bayard, à Combegnestouze; Jean de Grandis et son fils, curé de Saint-Laurent de Soulègre; Annibal de Puech, sieur de Fonblanc, à Sablayrolles. — *Labastide Saint Georges* : Marc de Villeneuve-Flamarens, vivant chez son frère le curé; Étienne de Pagès, sieur du Travet. — *Le Contrast*, ou Mas de Larigalié, n'a que six chefs de famille. — *Vielmur* : Jeanne-Louise d'Arpajon, abbesse du monastère; noble Louis de Tornier de Labessarié; Paul de Tornier, sieur de Campdupuy; Pierre de Raymond, sieur de Carbonnières; Pierre de Tornier, sieur Puechnagrange. — *Valdurenque* : Marie Isabeau de Saint-Chamond, comtesse de Bieule, veuve de Louis de Cardaillac de Lévy, comte de Bieule. — *Sénégas et Trévisy* : Jean-Louis de Durrand de Bonne, marquis de Sénégas. — *Escroux et Roquefère* : le seigneur y réside. — *Cambounès* : de Banquet Du Reclot, bourgeois, dont le frère est curé de la paroisse Saint-Martin de Lavalette. — *Fiac* : Jean-Paul de Bernardy, sieur Du Puech. — *Cabannes et Barre* : noble Jacques de Portes, résidant à Cabannes. — *Brassac de Belfortés* : le sieur de Labastide, seigneur de Brassac. — *Saint Germier* : Anne de Melier, veuve de Louis de Toulouse-Lautrec, seigneur du lieu. — *Senaux* : le seigneur y réside. — *Lautrec* : Jean de Benavent et de Salles, sieur de Vinasant; Jacques Capriol, sieur de Sieurac; François de Benavent et de Salles; Charles de Morlas, sieur de Lacam; Jacques de Maurel, sieur de Montpeyroux; Antoine de Gontier, sieur de Prat-Daucou; Marc-Antoine Dulac, sieur de Bellegarde; Louis de Montesquieu, sieur d'Aragon; Jacques de Perrin de Cabrilles; Jeanne de Ramond, veuve de Jacques Dupuy, sieur de Laroque; Joseph Dassier, sieur de Puicheval. — *Puycalvel* : Jacques de Châteauverdun, sieur de Belvèze-Pécalvel. — *Lacabarède* : Jean d'Auxillon, seigneur

de Sauveterre, y résidant, et maire de Lacabarède; Jean-Jacques Diciton, gentilhomme. — *Moncouyoul* : Jacques de Bonnayde et Guillaume, son fils, veuf avec trois filles. — *Mondragon* : messire Pierre de Batinhe, trésorier général et maire; Jean Detournier, écuyer. — *Nages* a trois seigneurs, non domiciliés : messire Gabriel de Thézan, marquis Du Pujol, son neveu messire Thomas de Thézan, vicomte du Pujol, lieutenant et gouverneur en Guyenne, et noble Pierre de Génibrouse. — *Brousse* : Bertrand de Capriol-Puechassaut. — *Gijounet* : Marc-Antoine de Galand, gentilhomme, vieux, chargé de famille et pauvre, demeurant à Calouse; Jean de Fontès, gentilhomme fort vieux et pauvre, à Talpayrac. — *Lacaune* : noble Marquis de Rouanet, sieur d'Elran; les familles Cambon, Galtier, etc. — *Saint-Amans Mage* : messire Jacques de Génibrouse et son fils Bernard, vicomte dudit lieu; François d'Averous, sieur de Labarthe, maire perpétuel. — *Caucalières* : Daniel de Pins, seigneur. — *Rouairoux* : le marquis réside à Béziers. — *Montlédier* : Marguerite de Carlot, veuve de Jean de Villetes; noble Étienne de Calmels, sieur de Lagrange.

C. 4,400. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1787-1789. — Capitation. — États de répartition de cet impôt entre les communautés du diocèse. — En 1789, le total de cette imposition s'élève à 86,422 livres et quatorze communautés sont taxées à plus de 4,500 livres; voici leurs noms avec les principales indications du rôle et dans l'ordre de la décroissance de la cote : Castres : 44,744 livres; nombre de chefs de famille, sans y comprendre les valets, 4,522; quotité de l'impôt pour chaque chef de famille, l'un portant l'autre, les valets étant portés à part, à 2 sous par tête, 8 livres 16 sous 7 deniers. — Boissezon de Matviel : 2,302 livres; 290 chefs; 7 l. 17 s. 11 d. — Montredon : 4,084 livres; 523 chefs; 7 l. 11 s. 2 d. — Viane : 4,806 livres; 264 chefs; 7 l. 9 s. — Graulhet : 4,688 livres; 649 chefs; 7 l. 4 s. — Vabre : 4,752 livres; 264 chefs; 7 l. 2 s. 10 d. — Ambres : 4,587 livres; 224 chefs; 7 l. 4 s. 3 d. — Lautrec : 4,757 livres; 667 chefs; 7 l. 4 s. — Lacaune : 2,547 livres; 356 chefs; 6 l. 17 s. 11 d. — Castelnau : 4,064 livres; 573 chefs; 6 l. 15 s. 5 d. — Roquecourbe : 4,898 livres; 284 chefs; 6 l. 9 s. — Lacaze, 4,947 livres; 342 chefs; 6 l. 4 s. 5 d. — Saint-Amans Valtoret : 4,581 livres; 288 chefs; 5 l. 18 s. 4 d. — Boissezon : 2,047 livres; 562 chefs; 5 l. 3 s. 10 d. — Castanet a la cote la plus faible;

l'imposition est de 118 livres pour 62 chefs de famille, dont chacun paye 1 l. 18 s. 3 d.

C. 1.401. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1756-1789. — Impôts et comptabilité. — Tableaux de l'imposition des vingtièmes de l'industrie, des biens fonds, des offices et droits. Le rôle des vingtièmes de l'industrie et des sous par livre varie de 25,000 à 26,000 livres. En 1764, il s'élève à 25,426 livres; Castres paye 7,403 livres; Graulhet, 1,514; Montredon, 1,320; Boissezon, 1,289; Castelnau de Brassac, 1,247; Vabre, 1,222; Roquecourbe, 1,129; Lacaune, 1,080; etc.

C. 1.402. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1711. — « Extraits du registre des procédures de vérification, faites en 1711, des biens et droits nobles ». Ces extraits concernent les communautés suivantes : Ambres, Arifat, Augmontel, Berlats, le Bez de Belfortès, Boissezon de Matviel, Boissezon d'Augmontel, Brassac de Belfortès, Brassac de Castelnau, Brazis, Briatexte, Brousse, Burlats, Castres, Cabanès, Cabannes et Barre, Cambounès et Lavalette, Carbes, Castanet, Castelnau de Brassac, Caucalières, le Contrast, Cuq, Damiatte, Escroux et Roquefère, Espérausse, Fiac, Ferrières, Frégeville, Gijounet, Graulhet, Gibrondes, Janes, Labessière, Laboulbène, Lacabarède, Lacaune, Lacaze de Sénégas, Lacrouzette, Lagarrigue, Lalbarède, Lamartinié, Lautrec, le Laux, Mandoul, le Margnés et le Rialet, Missècle, Moncouyoul, Mondragon, Montfa, Montlédier, Montpinier, Montredon, Moulayrès, Nages, Peyregoux, le Pujol, Puycalvel, Roquecourbe, Rouairoux, Saint-Amans, Saint-Germier, Saint-Gervais (ville), Saint-Gervais (terre), Saint-Gauzens, Saint-Genieys de Varansal, Saint-Jean de Vals, Saint-Julien-du-Puy, Sauveterre, Senaux, Sénégas, Serviès, Vabre, Valdurenque, Venès, Viane, Vielmur, le Vintrou. — Répertoire à la fin du volume.

C. 1.403. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1734. — Imposition du dixième. — Dénombrement des biens nobles, conformément à la déclaration du Roi et à l'ordonnance de l'intendant, par : Urbain de Noir, seigneur de Cambon et Lacrouzette, lieutenant colonel; David Hugonin sieur de Cabirac; Jacques Dales sieur de Latour; Isabeau de Maurel, veuve de Jacob de Gartoule sieur de Montredon; Jean de Vabre sieur de

Rieuviel; Roquefort de Marquain, seigneur de Lagriffoul; Philippe de Rozel, seigneur de Campans; Joseph Dor; Louis-François-Alexandre de Richard baron de Gaix; les frères Jean-Pierre et Jean Dolier-Laboulbène; Daniel de Durand de Bonne, chevalier, marquis de Sénégas; David de Galant sieur de Calouze; Pierre de Thomas; Jean-René d'Estorriac; Pierre-Alexis de Perrin de Brassac; Louise Dulac de Bellegarde, fondée de pouvoirs de la veuve de François Dulac de Montvert, lieutenant de vaisseau et capitaine d'une compagnie franche de la marine; Alexis de Perrin, seigneur de Labessière; Godefroy Leroy de Lafabrié; Alexandre de Corneillan sieur de Laboissière; Jacques de Villeneuve, seigneur de Flamarens; Jacques de Verdiguier sieur de Lasalle; Jacques de Durand sieur Du Puget; Louis Lugan sieur de Lasalle; François Dupuy de Lalagade sieur de Saint-Paul; Germain de Voisins Fraisnier; Jacob de Gartoule sieur de Montredon, seigneur direct de Lacrouzette; Henri de Suc; Pierre Cabrol sieur Du Caila; Jean-Antoine de Corneillan sieur de Caruffel; Marthe de Cabrol de Laval, veuve de Pierre de Rotolp sieur d'Aymar; Mathieu Barbara de Boissezon; Marie de Belleval, veuve de Louis de Bayard; Marie de Toulouse-Lautrec, épouse de Joseph de Brunet comte de Panat, seigneresse de Montfa; Charlotte de Percin, épouse de Marc-Antoine de Toulouse-Lautrec, seigneur de Saint-Germier, major de cavalerie; Abel-Louis de Lignonier de Montcuquet; Joseph-Louis d'Albert, prince de Gremberghem, baron de Venès; Pierre de Foucaud, chevalier, seigneur de Braconac et Saint-Juéry, sénéchal de Castres; de Cabrilles, pour Saint-Julien du Puy; François de Capriol sieur de Puechassaut; Jean de Viguié sieur Del Bosc; Charlotte de Batigne, baronne Du Faget et Auriac, héritière de Joseph-Barthélemy de Batigne baron Du Faget et Auriac; Timoléon de Martin de Viviès; Joseph Barbara de Labeloterie; Guillaume de Perrin sieur de Lengary, au château de ce nom; de Laval de Boisset, héritière de Pierre de Capriol sieur de Marvignol; de Perrin de Labrassié; de Gautran de Birac; d'Avessens de Moncal; Oulès sieur de Lagarrigue; Jean-Luc de Nogaret vicomte de Trélan. — Et les déclarations des communautés du diocèse.

C. 1.404. (Registre.) — In-folio, 269 feuillets, papier et 13 pièces (1 imp.)

1620-1780. — États des dettes du diocèse présentés par le syndic à la vérification et à l'approbation des commissaires du Roi aux États de la province, pour ensuite poursuivre l'imposition de ces dettes au Conseil d'État. Additions à ces états. Le premier s'élève à la

somme de 40,420 livres. De 1634 à 1640 sont vérifiées les dettes particulières aux protestants du colloque d'Albigeois. — Délibération des États sur les moyens à employer pour la liquidation des dettes du diocèse et des communautés. — En 1663, le diocèse s'endetta de 49,500 livres pour rendre l'Agout navigable de Saint-Sulpice à Castres. — Dettes contractées pour des levées de soldats, pour les garnisons, pour la milice bourgeoise, pour des secours à l'agriculture. etc.

C. 4,105 (Liasse.) — 406 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Du Roquan, commissaire délégué par les États de la province. — Deuxième rapport : procès-verbaux relatifs aux impositions et à la destination des fonds communaux; instructions et mémoires sur les dépenses ordinaires; préambules des rôles pour chaque communauté; délibérations des conseils communaux, etc. — Dossiers concernant : Ambres, Arifat, Augmontel, le Bez de Belfortés, avec un acte de reconnaissance; Berlats, avec un acte semblable; Boissezon d'Augmontel, avec dénombremens; Boissezon de Matviel, qui payait une albergue aux Chartreux; Brassac de Castelnau, qui reconnaît aussi le droit d'albergue; Brassac de Belfortés, avec lettres d'amortissement; Brazis, Briatexte, Brousse, Burlats, qui doit le droit de queste; Cabannes et Barre, Cabanés, Cambounés, Carbes, Castanet, Castelnau de Brassac, avec un mémoire du marquis de Malause relatif à ses droits dans la seigneurie.

C. 4,106. (Liasse.) — 438 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Du Roquan. — Deuxième rapport (suite). Dossiers concernant : Castres et renfermant des actes relatifs à une rente due aux Cordeliers, le bail d'un jardin pour servir de cimetière et d'une maison qui doit être convertie en écorchoir, une transaction avec le chapitre relativement à la chapellenie de Raucoules, etc.; — Caucalières, le Contrast, Cuq, Damiatte, Escroux et Roquefère, Espérausses, Ferrières, Fiac, Frégeville, Gibrondes, Gijounet, Graulhet, avec un acte relatif à l'établissement des capucins dans la ville; Labastide-Moulayrès, Labastide-Saint-Georges des Marais, Labessière, Laboulbène, Lacabarède, Lacaune, avec un dénombrement par le consul, l'acte du rachat de l'albergue et une transaction au sujet de la dtme avec le chapitre de Saint-Pons; Lacaze, Lacrouzette, Lagar-

rigue, Lalbarède, Lamartinié, Lautrec et le Laux.

C. 4,107. (Liasse.) — 455 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Du Roquan. — Deuxième rapport (suite). — Dossiers concernant : Mandoul, Missècle, Mondragon, Moncouyoul, Montfa, Montlédier et Pont de Larn, Montpinier, Montredon, avec un dénombrement par le marquis de Villeneuve, etc.; Nages, Peyregoux, le Pujol, Puycalvel, Janes de Raissac, Roquecourbe, Rouairoux, avec des lettres patentes établissant les foires et marchés; Sauveterre, Senaux et Pomardelle, Saint-Amans-Valtoret, Sénagas et Trévisy, Serviés, Saint-Gauzens, Saint-Genieys de Varansal, Saint-Germier, Saint-Gervais (ville), Saint-Gervais (terre foraine); Saint-Jean de Vals, Saint-Julien du Puy, Vabre, avec une reconnaissance par les habitants au marquis de Malause; Venès et Cheffouls; Viane, Vielmur et le Vintrou.

C. 4,108. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Du Roquan. — Troisième rapport, relatif aux biens patrimoniaux, octrois et subventions. — Communautés pour lesquelles les procès-verbaux sont négatifs : Ambres, Arifat, Augmontel, Boissezon de Matviel, Brazis, Brousse, Cabannes et Barre, Cabanés, Carbes, Castanet, Caucalières, le Contrast, Cuq, Damiatte, Escroux, Ferrières, Frégeville, Gibrondes, Graulhet, Janes, Labastide-Moulayrès, Labessière, Laboulbène, Lacaze, Lacrouzette, Lagarrigue, Lalbarède, Lamartinié, Lautrec, le Laux, Mandoul, Missècle, Moncouyoul, Mondragon, Montfa, Montlédier, Montpinier, Montredon, Peyregoux, Pomardelle, le Pujol, Puycalvel, Rouairoux, Sauveterre, Senaux, Sénagas, Serviés, Saint-Gauzens, Saint-Genieys de Varansal, Saint-Germier, Saint-Gervais (terre foraine); Saint-Jean de Vals, Saint-Julien du Puy; Vabre, Venès, Vielmur et le Vintrou.

C. 4,109. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Du Roquan. — Troisième rapport (suite). — Dossiers des communes jouissant de biens patrimoniaux : Berlats, le Bez de Belfortés, Boissezon d'Augmontel, Brassac de Belfortés, Brassac de Castelnau, Briatexte, Cambounés, Castelnau de Brassac, Castres

Espérausses, Fiac et Gijounet. — Les instructions portent : indiquer la nature de chaque bien, le titre en vertu duquel on en jouit, s'ils sont affermés ou en régie, le revenu qu'on en retire. Chaque dossier renferme un certificat des consuls et les derniers baux des biens patrimoniaux.

C. 4,410. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1734. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Du Roquan. — Troisième rapport (suite). — Dossiers des communes jouissant de biens patrimoniaux : Labastide Saint-Georges du Marais, Lacabarède, Lacaune, Lacrouzette, Mondragon, Nages, Roquecourbe, Saint-Amans Valtoret, Saint-Gervais ville, Valdurenque et Viane. — Tableaux récapitulatifs. — Tableau dressé par le syndic et représentant l'état du diocèse relativement aux presbytères.

C. 4,411. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1734. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Du Roquan. — Quatrième rapport : biens abandonnés ou incultes. — Communautés ayant plus de 400 sétérées de biens de cette catégorie : Arifat, environ 400 sétérées de rochers innaccessibles et quelques broussailles où vont paître les chèvres. Augmontel, 500 sétérées. Berlats, 4,554 sétérées de genêts et bruyères. Le Bez, 2,254 sétérées formant une bonne partie du Sidobre, le reste sur de hautes montagnes glaciales ; l'intendant a autorisé l'élève des chèvres. Boissezon d'Augmontel, 2,000 sétérées au Sidobre. Boissezon de Matviel, 3,042 sétérées, couvertes de neige pendant tout l'hiver. Brassac de Belfortès, 526 sétérées produisant en moyenne 3 setiers et soumises à un droit de champart, qui, joint à la dîme, prélèverait 6 setiers. On ne les cultive pas. Brassac de Castelnau, 450 sétérées en montagnes. Brousse, 3,052 sétérées de bruyères. Burlats, 4,000 sétérées de rochers au Sidobre. Cabannes et Barre, 4,724 sétérées de fougères et bruyères. Cambounès et Lavalette, 4,500 sétérées de terrains secs et ingrats qui ne produiraient pas ce qu'exigerait la dîme. Caucalières, 484 sétérées. Castelnau de Brassac, 6,846 sétérées de bruyères et genêts, qu'on arrache tous les quinze ans et qu'on brûle, avec la cendre on fait produire du seigle. Castres, 3,000 sétérées de terrain dont la surface a été enlevée par les eaux. Escroux, 729 sétérées. Espérausses, 4,669 sétérées qu'on exploite comme à Castelnau. Fiac, 425 sétérées. Ferrières, 4,000 sétérées. Gijounet, 4,400 sétérées exploitées comme à

Castelnau. Graulhet, 4,000 sétérées de bousignes où vont paître les bêtes à laine. Lacaune, 2,357 sétérées en montagnes. Lacaze, 4,000 sétérées dont une partie est exploitée comme à Castelnau. Lacrouzette, 4,000 sétérées au Sidobre. Le Laux, 500 sétérées. Missècle, 482. Moncouyoul, 500. Montfa, 600. Montlédier et Pont de Larn, 2,254. Montredon, 4,239 sétérées de rochers en grande partie. Nages, 4,559 sétérées, en partie sur les pentes d'une haute montagne. Puycalvel, 4,576 sétérées de bruyères. Janes 2,500 sétérées. Roquecourbe, 600. Rouairoux, 4,737 sétérées de rochers. Sauveterre, 464 sétérées. Sénégas, 2,419 sétérées de rochers. Saint-Amans Valtoret, 4,374 sétérées, partie en rochers, partie de saignes ou terres aquatiques. Saint-Julien du Puy, 4,200 sétérées. Vabre, 2,490 sétérées de montagnes. Venès et Cheffouls, 4,700 sétérées. Viane 6,343 sétérées exploitées comme à Castelnau, et l'on rend au propriétaire un setier de seigle par sétérée. Le Vintrou, 4,030 sétérées de montagnes. — Tableaux récapitulatifs : 475 sétérées de biens abandonnés; 80,503 de biens incultes.

C. 4,412. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1734. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Du Roquan. — Sixième rapport : compoix, brevets et archives. — Communes vérifiées, avec indication de la date du compoix et de l'existence d'archives : Ambres (1608), archives. Arifat (1560). Augmontel (1649), archives. Berlats (1687). Le Bez (1525), archives. Boissezon d'Augmontel (1593), archives. Boissezon de Matviel (1719). Brassac de Belfortès (1584), archives. Brassac de Castelnau (1584), archives et inventaire jusqu'en 1700. Brazis (1638). Briatexte (1748), archives et inventaire. Brousse (1598). Burlats (1595). Cabanès (1600). Cabannes et Barre (1642). Cambounès (1544). Carbes (1684). Castanet (1645). Castelnau de Brassac (1728), les archives dispersées et les détenteurs refusent de les réintégrer. Castres (1592), archives anciennes, considérables, mais dans le plus grand désordre. Il existe des inventaires. Caucalières (1577). Le Contrast (1633). Cuq (1595). Damiatte (1612). Escroux (1665). Espérausses (1577). Ferrières (1655). Fiac (1639). Frégeville (1603). Gibrondes (1635). Gijounet (1745). Graulhet (1594), les archives sont dans une armoire sur la tribune de l'église. Janes (1688). Labastide Moulayrès (1597). Labastide Saint-Georges (1646). Laboulbène (1645). Lacabarède (1655). Lacaune (1686), archives et inventaire. Lacaze (1648). Lacrouzette (1598),

archives dispersées; ordre de les réunir. Lagarrigue (1657). Lalbarède (1654). Lamartinié (1640). Labesnière (1544). Lautrec (1604). Le Laux (1643). Mandoul (1540). Missècle (1593). Moncouyol (1624). Mondragon (1647). Montfa (1606). Montlédier et Pont de Larn (1643). Montpinier (1554). Montredon (1585). Nages (1676). Peyregoux (1620). Pomardelle (1554). Le Pujol (1603). Puycalvel (1604). Roquecourbe (1609), archives. Rouairoux (1674). Sauveterre (1646). Senaux (1554). Sénégas (1640). Serviés (1667). Saint-Amans Valtoret (1646), archives. Saint-Gauzens (1643). Saint-Genieys de Varansal (1649). Saint-Germier (1594). Saint-Gervais ville (1648). Saint-Gervais terre (1648). Saint-Jean de Vals (1647). Saint-Julien du Puy (1582). Vabre (1554), archives en désordre. Valdurenque (1607). Venès (1608). Viane (1743). Vielmur (1643). Le Vintrou (1589), les archives étaient chez le seigneur, qui est parti pour fait de religion, et on ne sait ce qu'elles sont devenues. — État présentant le résumé de la vérification.

C. 4,143. (Registre). — In-folio, 248 feuillets, papier.

1764. — États des revenus patrimoniaux des communautés des diocèses de Castres et de Saint-Pons. Il y a pour chaque communauté un état particulier indiquant la nature des biens, leur produit, les titres qui en constituent la propriété; le mode de recouvrement des produits; les charges ordinaires à l'acquittement desquelles ce produit est appliqué; les charges extraordinaires auxquelles le surplus peut être affecté; le montant des frais de perception; les hypothèques dont ces biens peuvent être grevés; les sommes appliquées chaque année au remboursement des emprunts; enfin, les dettes exigibles au 1^{er} janvier 1764.

C. 4,144. (Registre). — In-folio, 435 feuillets, papier.

1662-1732. — « Registre contenant les dépenses ordinaires des villes et communautés du diocèse de Castres, suivant les règlements faits et arrêtés par nosseigneurs les commissaires députés par le Roy, pour l'exécution de la commission de Sa Majesté du dixième mars 1662, par nosseigneurs les commissaires présidents pour le Roy aux États du Languedoc et suivant les ordonnances rendues en augmentation auxdits règlements. » — A la suite est le registre contenant les règlements des dépenses ordinaires des communautés du diocèse de Saint-Pons. — Répertoire pour chaque diocèse.

C. 4,145. (Registre). — In-folio, 54 feuillets, papier.

1734. — « Registre contenant les états du produit des anciens octrois, biens patrimoniaux et autres revenus appartenans aux villes et communautés du diocèse de Castres, faits et arrêtés le 31 janvier 1743, par nosseigneurs les commissaires députés par le Roy, pour l'exécution de la commission de Sa Majesté, du 30 janvier 1734. » — Répertoire en tête.

C. 4,146. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1734. « Registre contenant les dépenses ordinaires des villes et communautés du diocèse de Castres, suivant les règlements faits et arrêtés par nosseigneurs les commissaires députés par le Roy pour l'exécution de la commission de Sa Majesté, du 30 janvier 1734. » — Répertoire en tête. — A la fin se trouve un modèle pour la rédaction du préambule des rôles d'imposition.

C. 4,147. (Registre.) — In-folio, 358 feuillets, papier.

1736. — Vérification des dépenses ordinaires des communautés. L'état particulier à chaque communauté indique le montant des impositions, les dépenses permises par les anciens règlements ou par des ordonnances spéciales; les observations des commissaires, les réponses de la communauté et l'arrêté définitif qui fixe les dépenses pour l'avenir.

C. 4,148. (Registre.) — In-folio, 319 feuillets, papier.

1608-1735. — Dettes des communautés de Castres, Roquecourbe, Boissezon d'Augmontel et Castelnau de Brassac. — Quelques états de dettes concernant exclusivement les protestants.

C. 4,149. (Registre.) — In-folio, 478 feuillets, papier.

1736-1747. — Dettes des communautés. Procès-verbaux d'addition présentés à la vérification des commissaires du Roi aux États pour ensuite solliciter l'autorisation d'imposer. Dossiers concernant : Lacaze, Burlats, Venès, Labastide Saint-Georges, Augmontel, Carbes, Saint-Pierre de Monestiès (consulat de Saint-Gauzens), Lacrouzette, Pierreségade, Graulhet, Castelnau de Brassac, Saint-Genieys de Varansal, Castres, Montredon, Boissezon d'Augmontel, Valdurenque, Caucalières, Boissezon de Matviel, Saint-Gervais (ville), Fiac, Mondragon, Ambres, Labessonnié (baronnie de Montredon), Vielmur, Montpinier (vicomté de Lautrec),

Lacabarède, Cambounès, Gibrondes, Lacaune, Briatexte, Saint-Amans Villemage, Labastide, Brazis, Lautrec, Roquecourbe, Montlédier, le Vintrou, Damiatte, Saint-Gervais (terre foraine).

C. 1,120. (Registre.) — In-folio, 323 feuillets, papier.

1633-1735. — Procès-verbaux d'addition aux états des dettes des communautés de Espérausses, Viane, Arifat, Mondragon, Caucalières de Castres et Caucalières de Lavour, Lacaune, Montlédier et Pont de Larn, Rouairoux, Saint-Amans Valtoret ou Villemage et la paroisse Saint-Amans de Mounis, Cambounès et Lacabarède. — Quelques états de dettes à payer par les protestants exclusivement.

C. 1,121. (Registre.) — In-folio, 318 feuillets, papier.

1633-1729. — Dettes des communautés de Nages, Cabannes et Barre, le Bez de Belfortès, Brassac de Castelnau, Brassac de Belfortès, Labessière-Candeil, Gijounet, Berlats, Brousse, Ferrières, Burlats, Lacrouzette. — Quelques dettes que les protestants seuls doivent payer.

C. 1,122. (Registre.) — In-folio, 279 feuillets, papier.

1608-1717. — Dette des communautés formant le corps de la vicomté de Lautrec, contractée pour l'acquisition de la seigneurie dépendante du domaine du Roi. Cette dette s'élevait à 19,704 livres qui furent réparties sur toute la vicomté.

C. 1,123. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1634-1734. — Dettes des communautés de Janes, Montredon, Venès et Cheffouls, Lacaze, Saint-Sernin de Ganoubre (consulat de Lautrec), Sénégas et Trévisy, Vabre, Saint-Gervais (ville), Saint-Gervais (terre foraine), Saint-Genieys de Varansal.

C. 1,124. (Registre.) — In-folio, 344 feuillets, papier.

1640-1732. — Dettes des communautés de Castanet, Briatexte, Saint-Gauzens et Saint-Pierre de Monestiès, Graulhet, Missècle, Ambres et Notre-Dame de Septfages, Fiac, Labastide-Saint-Georges et Cabanès.

C. 1,125. (Registre.) — In-folio, 353 feuillets, papier.

1637-1729. — Dettes des communautés de Damiatte, Serviès, Lalbarède, Vielmur, Frégeville, Puy-

calvel, Cuq, Gibrondes, Montpinier, Saint-Germier, Peyregoux, Saint-Jean de Vals, le Laux, Saint-Julien du Puy, Carbes, Moulayrès, Boissezon de Matviel et dépendances.

C. 1,126. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1670-1676. — Procès-verbaux dressés par les commissaires établis juges souverains par le Roi pour procéder à la « vérification des dettes des diocèses, villes et communautés de la province du Languedoc, régler leurs dépenses ordinaires, corriger les abus et malversations et autres fins contenues en la commission de Sa Majesté, du 10 mars 1662 ». — Il y a un procès-verbal pour chaque communauté et il porte règlement pour les dépenses ordinaires. — Répertoire à la fin.

C. 1,127. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1747-1789. — Reliquats des comptes des communautés du diocèse. — Le premier état, dressé en 1747 par Guillaume Azémar, en exécution d'une délibération de l'Assiette, comprend les recettes et les dépenses de l'arriéré de 1705 à 1739. Le dernier état, vérifié par le syndic Azémar, est arrêté par le directoire du district de Castres à la date du 19 octobre 1794.

C. 1,128. (Liasse.) — 196 pièces, papier.

1766. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse. Listes des jeunes gens, de 18 à 40 ans, dressées par les consuls; certificats et autres pièces présentées pour obtenir l'exemption du service, etc. — Les miliciens sont destinés au bataillon de Carcassonne. — Beaucoup d'absents, ainsi à Ferrières 8 sur 12. — Cas d'exemption : commis au greffe de la maîtrise; huissier de la maîtrise; « mauvaise figure » ou « triste figure »; employé à la ferme royale; commis à la distribution de l'étape; valet aux gages d'un officier; maître perruquier tenant boutique; fils d'un employé principal aux gabelles; valet de curé; commis pour l'exécution des travaux de réparation du château de Ferrières; meunier; bergers; fils ou valet d'un laboureur ou d'une veuve de laboureur, etc.

C. 1,129. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1767. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse. Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans, dressées par les consuls; certificats et autres pièces présentées pour obtenir l'exemption du service, etc.—

Les miliciens sont destinés au bataillon de Carcassonne. — A Moncouyoul, 12 absents sur 15 inscrits. — Cas d'exemption : clerc de notaire; fils aîné d'un propriétaire pourvu d'un office de contrôleur des arts et métiers; meunier employé par le fournisseur du pain de munition; « triste figure »; commis à la fourniture de l'étape; valet d'un gentilhomme; employé aux réparations du château de Ferrières; berger d'un troupeau de plus de 100 bêtes, etc.

C. 1,430. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1768. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse. Liste des jeunes gens de 18 à 40 ans dressées par les consuls; certificats et autres pièces présentées pour obtenir l'exemption du service, etc. — Les miliciens sont destinés au bataillon de Carcassonne.

C. 1,431. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1769. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse. Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans dressées par les consuls; certificats et autres pièces présentées pour obtenir l'exemption du service, etc. — Les miliciens sont destinés au bataillon de Carcassonne. — Cas d'exemption : fils et valets de laboureurs; clerc tonsuré; inspecteur des marchands drapiers; domestique d'un bourgeois vivant noblement; domestique à la cantine du château de Ferrières; valet d'un officier; fils du consul de Sallespieussou; clerc de procureur ou de notaire; ouvriers d'imprimerie ayant 600 livres d'appointement : certificat de l'imprimeur Robert, de Castres, constatant qu'il donne 600 livres à Jeannot Rodière et aux autres ouvriers de son imprimerie; fils d'un avocat-juge, à Cambounés et Lavallette, Lasfaillades, etc. D'ailleurs, le jeune Escande, dont il s'agit, était sous la main du Roi qui, par lettre de cachet, l'avait fait enfermer à Brescou. — Deux jeunes gens de Lacaune, tombés au sort, présentent deux fuyards de l'année dernière qu'ils ont fait arrêter et se procurent ainsi l'exemption.

C. 1,432. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1775. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse, pour le bataillon de Carcassonne. Listes des jeunes gens appelés, de 18 à 40 ans. Pièces présentées pour obtenir l'exemption du service. — Au Margnès, tous les jeunes gens sont absents; à Castelnau, 10 sur 21, et sur les 8 restant deux n'ont

pas la taille; dans une autre commune, sur 7 inscrits il y a 4 défauts de taille. Cas d'exemption : préposé aux fourrages; valet du marquis de Sénagas; clerc de procureur; berger; valet d'une personne noble; collecteur des deniers royaux; employé des fermes du Roi, etc.

C. 1,433. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1776. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse, pour le bataillon de Montpellier. Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans, dressées par les consuls. Pièces présentées pour obtenir l'exemption du service, etc. — Ordre d'arrestation des conscrits du Margnès et de Castelnau déclarés fuyards. — A Saint-Gervais ville, sur 23 présents, 18 sont rayés de la liste, dont 11 pour défaut de taille; à Lacrouzette et Ferrières, 29 rayés sur 36 inscrits; à Boissezon d'Augmontel, 10 sur 20. A Labessière tous les conscrits sont absents. — Plusieurs recrues présentent des fuyards qu'elles ont fait arrêter et qui doivent servir à leur place, d'après l'ordonnance du 4^e décembre 1774.

C. 1,434. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1777. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse, pour le bataillon de Carcassonne. Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans. — Absents : à Viane, 8 sur 18 inscrits; à Castelnau de Brassac, 6 sur 11; à Ferrières, tous les inscrits, au nombre de 8. — Dans une commune de la montagne, sur 14 inscrits, 9 sont éliminés pour défaut de taille; dans une autre, sur 16 inscrits, 13 sont éliminés, dont 11 pour défaut de taille. — Pour un soldat à fournir, une commune a 10 inscrits, une autre 5, une troisième 3. — Exemption accordée à un huissier, à des bergers, à des jeunes gens de mauvaise figure ou de mauvaise tournure, etc. — Procès-verbal d'arrestation d'un fuyard.

C. 1,435. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1778. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse, sous la présidence du subdélégué de l'intendant, pour le bataillon de Montpellier. — Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans, dressées par les consuls. — Actes de baptêmes; certificats de médecins et de chirurgiens; certificats de curés attestant que certains jeunes gens sont indispensables à la culture, etc. — Sont exemptés : les employés de certaines charges sur l'attestation des titulaires de ces char-

ges; ceux du trésorier des troupes dans le diocèse; les domestiques attachés à la personne des gentilshommes; les fils de laboureurs, etc.

C. 1,436. (Liasse.) — 345 pièces, papier.

1779. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse, pour le bataillon de Montpellier, sous la présidence du subdélégué Sers. — Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans dressées par les consuls. — Inscrits retranchés de la liste pour divers motifs : 21 sur 29, dont 16 pour défaut de taille; — 40 sur 55 à Briatexte; — 34 sur 78 à Castres; — 47 sur 63 à Ségas et Trévisy. — Cas d'exemption : individus ayant les cheveux ardents; — valets de gentilshommes; — garde-chasse du sieur Jacques-Joseph Dupin de Saint-André, seigneur de Missècle; — secrétaire de la commune de Montespieu; — chef des bandiers de la baronnie de Montredon: — fils de consul en exercice; — individu tenant un moulin et payant 84 livres de taille. — Pièces à l'appui des demandes en exemption; parmi ces pièces, un certificat délivré par les consuls de Réalmont et portant le sceau de la commune armorié d'un arbre accosté de deux fleurs de lys; légende : *vv. REALMONT. 1654.*

C. 1,437. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1780. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse, sous la présidence du subdélégué, pour le bataillon de Montpellier. Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans, dressées par les consuls. Pièces à l'appui des demandes en exemption. — Cas d'exemption : valet de M. le curé; — berger; — fils de laboureur payant la taille requise; — greffier de communauté; — fils d'un marchand payant les impositions requises, etc. — Un prêtre demande l'exemption pour son frère qui lui sert de domestique. — Dans quelques communautés de la montagne, tous les conscrits sont absents et portés fuyards.

C. 1,438. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1781. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse, pour les garnisons du Languedoc, sous la présidence du subdélégué. Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans, dressées par les consuls. — Absents : à Nages, 60 sur 64 inscrits; à Lacaune, 65 sur 72; à Castelnaud-de-Brassac, 66 sur 72. — Les absents déclarés fuyards étaient de droit soldats pro-

vinciaux. — Cas d'exemption : collecteur des tailles; employé à une régie au compte du Roi; maître-valet d'une veuve de laboureur; bergers de qualité requise; pour cheveux ardents; commis d'une fabrique payant l'industrie requise; fils de négociant payant la capitation requise; préposé du fermier de l'étape; employé à la messagerie royale; individu mal tourné; fermier du droit de greffe d'une justice royale; pour mauvaise figure, etc.

C. 1,439. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1782. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse, sous la présidence du subdélégué. Les soldats devaient être répartis entre les garnisons du Languedoc. Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans. — A Vielmur et Frégeville, sur 52 inscrits, 46 sont rayés dont 23 pour défaut de taille. — A Montredon, le Fournials et Montcouyoul, sur 140 inscrits, 117 sont rayés, savoir : 44 comme bergers; 58 pour défaut de taille; un comme valet d'un gentilhomme; un comme valet d'un officier, etc. — Procès-verbal constatant que les jeunes gens inscrits sur la liste de Lacaune, au nombre de 99, n'ont pas répondu à l'appel, bien que, sur la demande des consuls, cet appel ait été répété trois fois à un jour d'intervalle; ils sont tous déclarés fuyards, et, par conséquent, soldats provinciaux de droit. — Arrestation de deux fuyards de Montredon qui remplacent deux des conscrits tombés au sort.

C. 1,440. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1783. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés du diocèse, sous la présidence du subdélégué. Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans et pièces à l'appui des demandes en exemption. — La liste présentée par les consuls de Montredon, le Fournials et Montcouyoul porte 122 inscrits; 93 sont éliminés, savoir : 46 pour défaut de taille, 15 pour infirmités et 32 pour des causes diverses et le plus grand nombre comme bergers. — Cas d'exemption : frère d'un soldat provincial; domestique de M. de Ligonnier; berger du château de Campans; individus mal tournés ou ayant mauvaise figure; commis à l'équivalent; valet de curé; fermier d'une commanderie; etc. A Nages, sur 40 inscrits, 7 sont exemptés comme bergers de qualité requise. — Procès-verbaux d'arrestation de plusieurs fuyards qui remplacent les soldats qui les ont fait arrêter.

C. 1,141. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1781. — Procès-verbaux de tirage au sort dans les communautés, sous la présidence du subdélégué. Les soldats sont destinés au bataillon de Montpellier. — Listes des jeunes gens de 18 à 20 ans. — A Boissezon de Matviel, sur 18 inscrits, 12 sont absents, et, des 6 restants, 3 n'ont pas la taille voulue. — Au Margnès, il n'y a que trois conscrits et ils sont exemptés comme bergers. — A Castelnau, sur 44 inscrits, 44 sont absents. — Cas d'exemption : principal commis d'un fabricant; fils d'une veuve payant 30 livres de capitulation; fils de marchand payant 40 livres de vingtièmes; commis à l'équivalent; maître d'école au Bez; fils de laboureur; valet d'un officier; cheveux ardents; etc.

C. 1,142. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1785. — Procès-verbaux de tirage au sort, dans les communautés du diocèse, de soldats destinés aux garnisons du Languedoc. — Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans, dressées par les consuls. — Absents : 41 sur 15 inscrits à Castelnau; tous les jeunes gens du Margnès; 17 sur 41 à Ferrières. — Rayés de la liste : dans une commune, sur 58 inscrits, 44, dont 31 pour défaut de taille; dans une autre, 25 sur 32, dont 24 pour défaut de taille; 18 sur 24, dont 8 bergers; à Montredon, 13 comme bergers, sur 36 inscrits, etc. — Cas d'exemption : valet à gages de la veuve d'un noble; fils de laboureur; mal tourné ou mauvaise figure; valet d'une veuve de laboureur; commis à l'équivalent; fermier d'une commanderie; fils ou commis de marchand de qualité requise; préposé à l'étape; valet de M. de Lajonquière, chef d'escadre; valets aux gages des Dominicains ou des Chartreux; domestique de l'Hôtel-Dieu; garde-bois de M. de Lapérouse, capitaine de vaisseau; valets d'ecclésiastiques, etc.

C. 1,143. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1786. — Procès-verbaux de tirage au sort de soldats destinés aux garnisons du Languedoc. Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans, présentées au subdélégué par les consuls de chaque communauté. — A Castres, sur 154 inscrits, 86 sont renvoyés avant le tirage, savoir : 54 pour défaut de taille, 20 pour causes diverses et 15 pour infirmités. — Dans d'autres communautés, 24 conscrits sont rayés avant le tirage, sur 27 inscrits; 24 sur 29; 44 sur 47, etc. — Cas d'exemption : commis

à la poste; domestique de la veuve d'un noble; fils de laboureurs; greffier de communauté; préposé à l'étape; garde de haras; valet d'un officier de justice dont la charge confère la noblesse; fils ou commis de négociant de qualité requise; bergers; commis de l'équivalent; fils de consul; employé aux fermes du Roi; garçon tenant moulin; etc.

C. 1,144. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1787. — Procès-verbaux du tirage au sort de soldats destinés au bataillon du Languedoc. Listes des jeunes gens de 18 à 40 ans, présentées au subdélégué par les consuls des communautés. — A Castres, sur 458 inscrits, 87 sont rayés de la liste. — A Lautrec, 449 inscrits; 94 rayés de la liste, dont 64 pour défaut de taille. — Damiatte, qui doit fournir un soldat, a 60 conscrits; 49 sont rayés pour divers motifs; 2 ayant fait les mutins dans l'assemblée sont constitués prisonniers et déclarés soldats provinciaux, sans venir en déduction du contingent. — Cas d'exemption admis : garde-chasse de M. de Lapérouse; commis de la poste aux lettres; laboureurs, fils ou valets de laboureurs; frère d'un soldat provincial; maître-valet de la veuve d'un gentilhomme; poil rouge; mauvaise figure; cheveux ardents, etc. — Présentation de deux fuyards par deux conscrits.

C. 1,145. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1788. — Procès-verbaux de tirage au sort de soldats destinés aux garnisons du Languedoc. Listes des conscrits pour chaque communauté. — A Viane, 28 absents sur 47 inscrits; à Moncouyoul les 5 inscrits sont absents; à Vénès et à Cheffouls, il y a 40 conscrits et 34 sont renvoyés, dont 22 pour défaut de taille. — Lacabarède, Caylus et Sauveterre doivent un soldat; il y a 73 conscrits présents; 50 sont rayés, savoir : 24 pour défaut de taille, 1 pour infirmité, 10 comme bergers, et 15 pour exemptions diverses, fils de laboureurs, collecteur des tailles, fermier d'une commanderie de Malte, etc. — A Vabre, le 2 avril, jour indiqué pour le tirage, l'opération ne put avoir lieu, les consuls ayant refusé de répondre à l'appel du subdélégué; il y eut procès-verbal d'insubordination et le tirage ne put se faire que huit jours après.

C. 1,146. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 94 pièces, papier (1 imprimée).

1699-1779. — Travaux publics; affaires géné-

rales. — Requête du syndic et ordonnance de l'intendant mettant l'entretien des grands chemins à la charge des propriétaires riverains. — Ordonnance de l'intendant concernant le creusement des fossés. — Vente des vieux chemins de Castres à Guitalens et au pont de Saïx. — Arrêt du Conseil d'État autorisant un emprunt pour le chemin de Castres à Labessonnié et pour celui de Castres à Lautrec et Graulhet; addition à l'état des dettes du diocèse, en conséquence de cet emprunt. — Imposition pour les indemnités de terrain. — Nouveaux emprunts pour les chemins. — La bourse des États prête au diocèse 20,000 livres à imposer en quatre années. — Procès-verbal d'estimation des terrains pris pour l'emplacement du chemin de Graulhet et l'élargissement de celui de Guitalens. — Nouvel arrêt du Conseil autorisant le diocèse à emprunter pour les ponts et chemins. — Pièces relatives aux emprunts et aux impositions : requêtes, délibérations, etc.

C. 4,147. (Liasse.) — 40 pièces, papier (1 plan).

1780-1789. — Travaux publics; affaires générales. — Arrêt du Conseil autorisant un nouvel emprunt de 20,000 livres pour le chemin de Graulhet. — Indemnités de terrains pour divers chemins. — Ponceaux à construire sur ces chemins, avec plan. — Compte des emprunts effectués pour le chemin de la montagne, les ponts, etc. — Correspondance du syndic général de la province, relative à l'augmentation des préciputs pour les ponts. — Jugements des États sur les dépenses du diocèse, pour travaux publics. — Compte rendu des emprunts faits pour le chemin de Graulhet et celui de la montagne. — Chemin de Saint-Gervais à Lacaune. — Mémoire du syndic du diocèse aux États, sur les travaux publics. — Estimation des terrains pris pour le chemin de la montagne et pour celui de Graulhet au pont de Lavour. — Jugements des États autorisant des impositions. — Pièces relatives aux emprunts, etc.

C. 4,148. (Liasse.) — 46 pièces, papier (1 plan).

1706-1783. — Travaux publics; chemin de Castres à Lavour par Vielmur, Guitalens et Saint-Paul, avec embranchement de Guitalens à Lautrec. — Réparations sur cette route depuis la porte de l'Albenque, à Castres, jusqu'à la métairie de Latrinque. — Estimation des terrains pris pour le chemin de Castres à Guitalens. — Devis et adjudication pour la construction de cette route. — Construction de six ponceaux. —

Devis et baux d'entretien. — Rapport de l'inspecteur du diocèse sur cet entretien. — Procès-verbaux de vérification du grand chemin de Castres à Guitalens. — Devis et plan pour la construction d'un nouveau pont sur le Merdalou, au levant du château de Brametourte, chemin de Lautrec à Guitalens. — Ordonnance de l'intendant pour la mise en régie des travaux d'entretien, l'adjudicataire n'ayant pas rempli ses engagements. — Compte de cette régie. — Délibérations, requêtes, etc.

C. 4,149. (Liasse.) — 134 pièces, papier (1 imprimée, 1 plan).

1706-1789. — Travaux publics; chemin de la montagne, partant de Castres et allant jusqu'à la limite du diocèse de Béziers, en passant par Brassac, Lacaune et Saint-Gervais. — Procès-verbaux constatant l'état de ce chemin en 1706. — Projet de rétablissement en 1774. — Pièces relatives aux travaux graphiques. — Adjudication des travaux de Castres à Brassac. — Délibération des États qui, attendu que la construction de ce chemin, dans toute son étendue, évaluée à la somme de 700,000 livres, constituerait une dépense trop grande pour le diocèse et nuirait aux autres travaux publics, arrêtent que l'on fera seulement la portion de Castres à Brassac et celle de Saint-Gervais à la Croix-Blanche, limite du diocèse, et autorise pour cet objet un emprunt de 246,000 livres, à raison de 30,000 livres par année. — Adjudication de la partie de Saint-Gervais à la Croix-Blanche, le reste, jusqu'au pont d'Hèripien, étant à la charge de Béziers. — Adjudication de la partie de Castres à Brassac. — Estimation des terrains. — Baux d'entretien. — Devis et adjudication des travaux de Brassac à Lacaune. — Plan de l'avenue de Saint-Gervais, côté de Castres. — Pièces diverses relatives aux payements faits aux adjudicataires.

C. 4,150. (Liasse.) — 26 pièces, papier (3 plans).

1712-1789. — Travaux publics; chemin de Castres à Saint-Pons, par Labruguière, Mazamet, Saint-Amans, Labastide, etc. — Restauration de ce chemin depuis Augmontel. — Réception des travaux. — Adjudication des travaux pour la route nouvelle (1758). — Plaintes des habitants de Lacabarède contre les entrepreneurs. — Procès-verbal d'enquête par le subdélégué. — Baux d'entretien. — Vente du vieux chemin de Mazamet à Castres. — Plan du chemin de Castres à Labruguière.

C. 4,451. (Liasse.)—3 pièces, parchemin; 130 pièces, papier (1 imprimée).

1760-1789. — Travaux publics; chemin de Castres à Lavour, par Lautrec, Graulhet et Briatexte. — Devis par Bissol Saint-Just, inspecteur des travaux du diocèse, et par Garipuy, directeur des travaux de la province. — Emprunts. — Adjudication des travaux. — Additions à l'état des dettes, par suite des emprunts. — Estimation des terrains pris pour le chemin de Castres à Graulhet par Lautrec. — Vérification de cette partie du chemin, par Léger Laroche, ingénieur du Roi au diocèse d'Albi, sur les dénonciations faites par le sieur Bedos, chargé par l'entrepreneur Ducros, de la conduite des travaux. — Procès intenté au sieur Ducros; mémoire du syndic; délibérations du diocèse à ce sujet, etc. — Correspondance relative à la conservation du jeu de mail de Castres. — Baux d'entretien. — Estimation d'une partie du vieux chemin. — Estimation des travaux qui restaient à exécuter en 1779; le total s'élève à 89,894 livres. — Adjudication (1787) des travaux de Graulhet au pont de Lavour, etc.

C. 4,452. (Liasse.) — 28 pièces, papier (6 plans).

1760-1789. — Travaux publics; chemin de Castres à Réalmont et de Castres à Labessonnié, par Roquecourbe. — Pièces relatives aux emprunts contractés pour ces chemins. — Devis des travaux à exécuter. — Bail de réparations sur le chemin de Castres à Roquecourbe. — Réparation du pont de Lunel près de Castres. — Entretien du chemin de Castres à Réalmont. — Rapport sur la vérification des deux projets de chemin. — Plans, etc.

C. 4,453. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1767-1789. — Travaux publics; chemin de Castres à Saïx, Soual et Puy-laurens. — Requêtes du syndic aux États de la province et autorisation d'imposer. — Devis et baux d'entretien. — Procès-verbaux de vérification du chemin de Castres au pont de Saïx, par l'inspecteur des travaux. — Devis et bail de la construction de la quatrième partie du chemin, de Soual à Puy-laurens. — Bail d'entretien de Saïx à Soual, etc.

C. 4,454. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1760-1789. — Travaux publics; chemin de Castres à Revel, par Navès, Verdalle et Dourgne. — Lettre

du frère Antoine Marreux Laserre, prieur de l'abbaye de Sorèze, relative à ce chemin. — État du chemin de Sorèze à Revel. — Devis et adjudication des travaux à exécuter de Castres au pont de Navès. — Impôts autorisés par les États. — Certificat de visite et de réception des travaux. — Devis pour le chemin de Sorèze à Revel. — Bail d'entretien du chemin de Navès. — Estimation des parties du vieux chemin comprises entre Revel et Planquetorte, et qui peuvent être livrées à la culture. — Réclamations du sieur Aussenac, entrepreneur du chemin de Navès; réponse de Rey-Merlac, inspecteur des travaux; rapport de l'ingénieur Mariès-Duvergnhet et second mémoire de l'inspecteur, etc.

C. 4,455. (Liasse.) — 491 pièces, papier (10 plans).

1619-1789. — Ponts construits sur le territoire des communautés de Boissezon, Briatexte, Burlats, Castres, Espérausses, Ferrières, Gibrondes, Graulhet, Labruguière, Lacaune, Lacaze, Murat, Pont-de-Larn, Roquecourbe, Rouairoux, Saïx, Sénagas, Saint-Amans, Saint-Gervais, Vabre, Valdurenque et Viane. — Pont de l'Héripian (diocèse de Béziers), et note relative aux chemins qui y aboutissent, l'un par l'Espinouse, l'autre par Saint-Gervais. — Pièces relatives à la levée des plans de tous les ponts du diocèse, par l'inspecteur des travaux publics.

C. 4,456 (Atlas). — In-folio, 48 planches.

1770. — Plans des ponts du diocèse de Castres: le Pont-vieux et le Pont-neuf, à Castres, sur l'Agout, et le Pontet, sur un ruisseau, même territoire; — à Gaix, sur la Durenque; — à Burlats, sur l'Agout; — à Roquecourbe, même rivière; — à Ferrières, même rivière; — à Brassac, de même; — à Graulhet et Briatexte, sur le Dadou; — de Trotoco, sur la même rivière; — à Sénagas, sur le Gijou; — de Las Agasses, sur le ruisseau de Daibès; — de Melou, sur le chemin de Castres à Saïx — de Bagas, sur le ruisseau de ce nom; — de Daibès, sur le ruisseau de ce nom; — de Durenque, au faubourg de Castres; — dans la même ville, le pont de Penchenery sur la Durenque; — à Boissezon, sur la même rivière, les ponts de Piquetalen et du Rodié, et ceux de Caral et de Rasol; à Labruguière, sur le Thoré; — sur l'Arn, dans la commune de ce nom; — à Saint-Amans, sur le Thoré; — à Labastide Saint-Georges, sur l'Assou; — à Navès et à Saint-Amans, sur le Thoré; — à Lacaze, sur

le Gijou; — de Laboulière, à Vabre, sur la même rivière, ainsi que à Vabre et à Viane; — de Bagas, sur le ruisseau de ce nom, chemin de Carbes à Lavour; — de Nages; — de Mondragon, sur le Dadou; — de Tredens, à Saint-Gervais, sur la Marre; — de Saint-Mauren, au même lieu, sur le Bedes; — à Lacabarède; — de Grimaut, sur l'Albines, séparant les diocèses de Castres et de Lavour; — de Lamouline, à Vabres, sur le Berlou; — de Lafenasse, sur le Dadou; — de Latrivalle, à Lacaune; — de Lamouline de Cuq, sur le Bagas; — de Destreux, à Boissezon de Matviel, sur la rivière de Murat; — Dandabre, à Saint-Gervais, sur la Marre; — de Laprade, au même lieu et sur le même cours d'eau; — de Poulouvre, sur le ruisseau de ce nom, chemin de Castres à Lautrec; — de Labarraque, sur le ruisseau de ce nom, à Boissezon de Matviel.

C. 4,457. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1665-1771. — Navigation; cours d'eau. — Extrait du procès-verbal de l'Assiette de 1665, relatif au projet de rendre l'Agoût navigable. — Procès-verbal de vérification du cours du ruisseau de Bagas dans le diocèse. — Devis des ouvrages à exécuter pour en prévenir les débordements. — Requête à ce sujet par le syndic. — Autre devis. — Adjudication des travaux à exécuter.

C. 4,458. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1240-1787. — Moulins et usines. — A Boissezon : le moulin-foulon, le moulin de la Siguarié, dit le Moulin-Bas; le moulin d'Arizat, le moulin Coujety, le moulin de Larive et celui de la Provinquière. — A Briatexte : le moulin de Ricardens. — Le moulin à papier de Burlats. — A Castres : le moulin à papier de Belespère, celui de Cayrol, sur la Durenque; la mouline de Mandoul, sur le Daibès, et le moulin-foulon de Penchery ou de Gabaude, sur la Durenque. — La mouline et le moulin d'Escarbat, à Damiatte. — Le moulin du Bout-du-Pont de Brasis, à Fiac. — Les moulins Ferran et Talmier, à Graulhet, sur le Dadou. — Le moulin d'Engalbaud, à Labastide-Rouairoux, sur le Thoré. — Le moulin de Lacaze. — Les moulins d'Auriol et de Ginestet, à Lautrec. — A Montredon : les moulins d'Encave, de l'Houlette, de Lafargue, de Peyrebrune, de Pommarède et la Mouline. — Le moulin-foulon près du pont de Roquecourbe. — Le moulin-foulon et martinet de Caylus, à Rouairoux. — Le moulin de Fédusses à Saint-Genest de Contest. — Le moulin de

Saint-Jean de Rives. — Le moulin de Fassac à Saint-Julien du Puy.

C. 4,459. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1756-1757. — Construction des casernes de Castres. Devis par Nogaret, architecte de Montpellier. — Procès-verbal d'adjudication des travaux par le subdélégué Sers. Edme Hugerot, maître maçon de Carcassonne, adjudicataire au prix de 83,000 livres. — Délibérations de la commune; etc.

C. 4,460. (Liasse.) — 23 pièces, papier (4 plan).

1771-1786. — Caserne de la maréchaussée. Devis et plan. — Procès-verbal d'adjudication des travaux. Ordonnance des commissaires du Roi aux États, autorisant un emprunt de 4,675 livres. Procès-verbal de réception des travaux. Détail des augmentations qui s'élevaient à la somme de 4,332 livres. — Devis et adjudication des réparations à faire à ce bâtiment; délibération du diocèse à ce sujet; emprunt, etc.

C. 4,461. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1763-1766. — Industrie, commerce. — Mémoires sur les moyens d'exciter l'émulation parmi les fabricants de Castres et de leur faciliter l'établissement de fabriques de bayettes, sempiternes et ratines, façon de Hollande, la bonneterie en laine, qui était l'unique industrie des habitants du diocèse étant à peu près ruinée. — Mémoire du sieur Lagenière et ses propositions. — Soumission de plusieurs négociants de Castres pour établir des métiers. — Note sur ce qui est nécessaire pour monter à Castres une filature à l'anglaise, aux frais du diocèse. — Les États accordent, à cet effet, une subvention de 9,000 livres payable en deux annuités et sur la justification que les métiers achetés sont construits d'après la méthode Holker. — Comptes des dépenses faites pour l'établissement de la filature, la construction des rouets, l'achat des matières premières, les gages des employés, etc. — Compte général de la recette et de la dépense.

C. 4,462. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 35 pièces, papier (8 imprimées).

1562-1789. — Affaires diverses. — Enquête sur le pillage de la métairie de Lagarrigue, appartenant au sieur Bouffard. — Montre d'une compagnie d'ar-

quebusiers à pied, sous la conduite du sieur de Padiès. — Articles présentés au Roi (1572) pour la conservation des privilèges de la province. — Conventions entre les consuls de Castres et de Lautrec (1591). — Rôles de convocation de l'Assiette (1608). — Délibération de l'Assiette de Castres et lettre de l'Assemblée d'Albi pour l'union de tous les partis dans l'intérêt de la paix (1613). — Arrêt de la Chambre de l'édit, portant défense de s'attrouper, de conserver des armes, etc. (1631). — Secours à l'agriculture. — État des communautés où il est permis d'élever des chèvres. — Déclaration du Roi portant règlement pour les biens abandonnés. — Recouvrement des droits d'amortissement et de francs fiefs. — Circulaire relative à la défense de planter des vignes sans permission. — Imposition en faveur des nouveaux régents du collège après l'expulsion des Jésuites. — Construction d'une salle pour les militaires, à l'Hôtel-Dieu. — Dépenses occasionnées par le logement des troupes de passage. — Lettres de provision de l'office de receveur des tailles du diocèse, en faveur du sieur Joseph Faure. — Proclamation du Roi sur l'imposition des biens privilégiés en Languedoc.

C. 4,163. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1454-1605. — « Inventaire des registres, délibérations, Assiettes et despartemens de deniers, comptes rendus et autres actes du diocèse de Castres, estans dans les archifz dicelle, en la maison consulaire de la ville de Castres, fait par nous Pierre de Lacger, conseiller du roy et son juge en la ville et conté de Castres, en la présence et acistance de M^e Jean Remond, docteur scindic dudict dioceze, Jean Bissol, bourgeois de Castres, et M^e David Fonvielhe, notaire et greffier dudict dioceze ». — Original, signé des parties et suivi d'un procès-verbal de récolement daté de 1646.

C. 4,164. (Registre.) — In-4^o, 142 feuillets, papier.

1454-1607. — Copie de l'inventaire des archives du diocèse, dressé par Pierre de Lacger et qui fait l'objet de l'article 4,163 ci-dessus.

C. 4,165. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1601-1639. — « Inventaire des registres, délibérations, Assiettes et départemens des deniers de la taillie, taillon, debtes du pays et dioceze, fraix des Estats et Assiettes et debtes de ceulx de la Relligion préthendue refformée du dioceze de Castres, comtes

randus par les recepveurs et sindicz dudict dioceze, qui ont été remis dans les archives dudict dioceze en la maison commune de la dicte ville, fait par nous Pierre de Lacger, conseiller du roy et son juge en la dicte ville et comté ». — C'est la continuation du premier inventaire (C. 4,163) avec mention du récolement des archives.

C. 4,166. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1787-1790. — Enregistrement, au bureau de l'intendant, des requêtes relatives à l'administration du diocèse de Castres, avec mention des suites qui y ont été données. — Requêtes concernant : Brousse, pour la reconstruction du presbytère; — Labastide Saint-Georges, pour la vente d'un bien communal dont le produit est destiné à la construction de la maison curiale; — Castres, pour une indemnité accordée au sieur Dauphin, professeur de dessin; — Mondragon, pour l'élection consulaire; — Massuguiès, relativement au logement du vicaire et à la réparation de l'église Saint-Léonard; — Castres, pour l'acquisition de lanternes à reverbère; — la construction du presbytère de Saint-Pierre de Monestiès, consulat de Saint-Gauzens; — la reconstruction de l'église de Berlan, à Montredon; — un procès des consuls de Graulhet occasionné par le mariage de la régente des écoles, contrairement aux clauses de la donation qui avait fait établir cette régence; — l'achat d'un cimetière pour les non catholiques à Brassac, Senaux, Lacaune et Castres; — les dépenses occasionnées dans plusieurs communautés, lors de l'alerte donnée par la nouvelle que de prétendus brigands s'étaient répandus dans le royaume pour tout dévaster (2 août 1789) etc.

ADMINISTRATION DIOCÉSAIN DE LAVAUR.

C. 4,167. (Registre.) — In-folio, 480 feuillets, papier.

1618-1625. — « Liure du dioceze de Lavour, ou sont escripts et enregistrés, en rang et ordre, année par année, tant les délibérations dud. dioceze que les contratz dacords, quittances et autres atctes et papiers consernantz le fait et cause d'icelluy, commencé en lannée mil six cens dix huict par moy François Castaignier notaire royal dudict dioceze ». — Procès-verbal des États généraux tenus à Pézenas en janvier 1648. Délibérations relatives : au différend entre M. de Panat

et le diocèse d'Albi, à l'occasion du château de Lombers; à la reconstruction du pont de Mondragon; à un projet de canal de Toulouse à Narbonne, rédigé par Bernard Aribal de Saint-Ginieys, etc. — Impositions sur le diocèse de Lavaur: octroi, 9,448 livres; crue, 2,729; réparations, 547; frais d'États et d'Assiette, 955; augmentation de solde, 3,266; ustensiles, 494; garnisons, 3,400; gratifications, 3,424; dettes, 7,370; total, 34,327 livres. — Assiette du diocèse, sous la présidence de l'évêque Duvergier. Pendant que les députés catholiques vont entendre la messe du Saint-Esprit, les protestants restent dans la maison commune. Claude Du Conseil est syndic général; Delabroue, de Sorèze, syndic ambulateur; Castagnier, greffier. — Plusieurs sessions extraordinaires nécessitées par les procès pendants et par les finances. — Articles présentés par les États généraux aux commissaires royaux et réponses faites par le Roi. — Assiette de 1619; présidence de l'évêque. Paul Madière est nommé syndic ambulateur en remplacement de Delabroue, sur la présentation de deux candidats faite par les députés forains qui sont de tour. Délibération demandant que les députés et officiers du diocèse ne puissent être emprisonnés pendant l'Assiette. — Plusieurs réunions extraordinaires. — Assiette de 1620; présidence de l'évêque. Le syndic Du Conseil qui ne peut être en exercice plus de trois ans, est remplacé par Bernard de Bonnefoy, sur la présentation de deux candidats faite par les consuls de Lavaur; François Robert est nommé syndic ambulateur, sur la présentation des consuls de Puylaurens, qui sont de tour. État des dettes du diocèse. — Assiette de 1621. Délibérations relatives aux troubles. Députation vers Montmorency pour une trêve, dans l'intérêt des campagnes qui sont pillées par les gens des deux partis. — 1622. Commission de Montmorency au comte de Bieule, pour commander à Labruguière, Escoussens, Viviers, Dourgne, Soual, Semalens et Réalmont, en son absence, pendant qu'il sera avec le Roi au siège de Montauban (Gaillac, le 24 sept. 1621). Autres commissions de Montmorency étendant le commandement de Bieule sur les diocèses de Castres et de Lavaur et pourvoyant aux besoins des garnisons. Montmorency donne au sieur de Montbrun, frère de Bieule, le commandement des troupes levées dans les deux diocèses (Pézenas, 16 mai 1622). Commission du Roi à d'Ambres pour la démolition de Cuq (Castelnaudary, 6 juillet 1622). Trêve du labourage. Pour conserver Roquevidal au Roi, le diocèse y met une garnison de huit hommes avec le capitaine Bernin. Une députation est envoyée à Montmorency pour faire décharger le diocèse des commis-

sions onéreuses données à Bieule. Le capitaine Conseil reçoit du duc de Vendôme une commission pour lever 150 hommes sur le diocèse. Emprunt pour l'armement de ces hommes. Les lieux de Puylaurens, Revel, Sorèze, Cuq, Saint-Paul, Mazamet et Saint-Amans étant rebelles au Roi, Montmorency leur substitue, pour les États et les Assiettes, Soual, Dourgne, Semalens, Viviers, Roquevidal, Cambon et Teyssode. Impositions pour l'entretien des carabiniers des gardes de Montmorency pendant le siège de Montauban. Ordonnance de César, duc de Vendôme (au camp de Graulhet, 6 août 1622), pour fournir des pionniers au siège de Briatexte. Commission du Roi pour une levée, dans les diocèses de Castres et de Lavaur, de 600 hommes destinés à l'armée du duc de Vendôme (Toulouse, 28 juin 1622). Ordonnance de Vendôme pour des fournitures de vivres et des impositions. État de la dépense faite à cette occasion. — 1623. Commission de Ventadour pour le logement de la compagnie Montmorency dans le diocèse (12 février). Autre commission du même donnant le commandement de Roquevidal, avec quatre soldats, aux frais du diocèse, au sieur Daunoux, enseigne de la compagnie Montmorency, et, en son absence, à Nicolas de Nicoly, dit *l'Italian* (à Graulhet, 18 février.); ordonnance de Montmorency pour la remise de ce château au nouveau commandant; acte de remise. Arrêt du Conseil d'État portant que ceux de la R. P. R. payeront leur cote part des deniers empruntés par les catholiques pendant les derniers mouvements. Pièces relatives à la démolition des nouvelles fortifications de Puylaurens, en exécution du nouvel édit de paix. Ordonnances des députés chargés de surveiller l'exécution de cet édit. Le sieur de Lagascarié était le délégué du duc de Rohan. La ville de Puylaurens avait donné pour otages, pendant la démolition, les sieurs de Paleville et de Péchaudier. Le diocèse se pourvoit à Toulouse pour que les nouveaux consuls de Cuq soient catholiques: cette ville venait d'être incendiée et rasée. — 1624. Remontrances des gens des Trois États du Languedoc au Roi relativement aux foules. Acte d'inféodation à la ville de Lavaur (6 mai) de la place du château de cette ville démolie en exécution d'un arrêt du Conseil du 9 juillet 1622; délimitation de la place. — 1625. Impositions: octroi, 9,266; crue, 2,729; réparations, 547; frais, 955; augmentation de solde, 3,266; ustensiles, 494; garnisons, 3,213; gratifications, 3,450; surtaux, 2,350; dettes du pays, 36,726; total, 62,993 livres. Procès-verbal de l'Assiette présidée par le vicaire général de l'évêque Duvergier. Enregistrement de la commission du Roi à Thémines pour commander en Languedoc. Ordonnances pour four-

nitures de vivres. Dégât de Castres; lettre missive du Roi à ce sujet; lettre de Thémènes datée du camp de Castres, le 6 juillet. Rasement de Saint-Paul. Ordre de Thémènes (6 juillet) aux consuls de Labruguière d'organiser un hôpital pour recevoir les soldats blessés du camp de Castres. Ordonnance de Thémènes qui transfère à Lavour le siège de justice de Saint-Paul. Ordre aux consuls de Lavour d'organiser de suite un hôpital pour les blessés du camp de Saint-Paul. (Saint-Paul, 13 juil.) Ordonnance de Thémènes déclarant inutile la garnison de Roquevidal, le château ayant été rasé après la condamnation à mort du sieur de Salabert de Roquevidal et de son frère, par arrêt du parlement de Toulouse, pour rébellion et excès. Entretien des garnisons. Assemblées extraordinaires pour autoriser des emprunts, etc.

C. 4,168. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1626-1627. — Assiettes du diocèse. — Réunions extraordinaires convoquées pour autoriser les emprunts nécessités par les troubles des dernières années. — Les frais d'Assiette sont considérables : le marquis d'Ambres, commissaire principal, touche 500 livres; le juge de Villelongue Nicolas Sans de Grégoire, commissaire ordinaire, 250; les autres commissaires ordinaires qui résident à Lavour, chacun 42 livres 10 sous; les députés ruraux, 85 livres; le procureur du Roi, 85; les deux syndics des vingt-quatre consulats de Lavour, ensemble 85 livres; le syndic, 85; le syndic ambulatoire, 85; le greffier, 85, etc.; total, 2,772 livres. État des créanciers qu'il s'agit de satisfaire, soit pour les intérêts, soit pour le capital : il s'élève à la somme de 45,052 livres. Compte du syndic Pierre de Gasquet, sieur de Tire, chargé de la liquidation.

C. 4,169. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1626-1627. — Assiettes du diocèse. Comptes du syndic de Gasquet et pièces à l'appui : délibérations de l'Assiette, obligations contractées au nom du diocèse, transports, quittances, etc. — Principaux créanciers : Tristan de Bertrand, Jean de Nos, Bertrand de Nupces et Guillermin, conseillers au Parlement; Jean de Flourac; Elie de Rivals, sieur de Fontanilles; François de Rességuier, avocat; Jean de Vayssière, conseiller au présidial de Toulouse; Louise de Lachâtre, veuve de Louis de Voisins, baron d'Ambres et vicomte de Lautrec; Jacqueline de Catel, veuve du conseiller de Berthier; Gabriel Dacosta, avocat; de Lamothe, avocat;

Guillaume de Magdelon, écuyer, sieur de la Magdelaine; Despaigne, trésorier général; de Richome; le conseiller de Cadilhac; Martin, médecin à Toulouse; Catherine de Gérard, épouse du trésorier général Du Vergier; Bernardi sieur d'En Bonhoure; B. de Miquel; Arnaud Clausade, marchand à Lavour; André de Roques, sieur de Jonquières; Georges de Bertier, sieur de Pinsaguel; Jean-Georges de David, de Lavour; François de Laroquette, seigneur Darsses et Labruguière, en Lauragais; Gabrielle de Rossignol, épouse de Pierre de Saporta; madame de La Ribeaute; Henri de Burta, avocat; Françoise de Saint-Pol, épouse du conseiller de Granval, etc. — Délibération approuvant le don de 50 pistoles d'Espagne fait à un certain personnage pour obtenir le délogement du régiment de Navailles, qui ruinait les communautés du diocèse.

C. 4,170. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1626. — Assiettes du diocèse. Comptes du syndic de Gasquet; suite des pièces à l'appui. Quittances : des frais d'Assiette; — du prix du vin acheté en 1625, à raison de 15 livres la barrique, pour l'armée de Thémènes arrivant dans le Languedoc; — du sieur Fanoles, indemnisé pour les mousquets et les armes qu'il a perdus en conduisant les gens de guerre de Lavour contre Rohan; — de noble Robert Du Monestié, maître d'hôtel du marquis d'Ambres, de Hector Achet, son valet de chambre, et de Caseneuve, son cuisinier, pour gratifications; — de Landon, de Toulouse, qui s'entremettait pour trouver de l'argent. — Ordonnance sur requête, par Ventadour, réglant les vacations du sieur de Caux, commissaire pour la démolition des fortifications de Puylaurens. — Pièces relatives aux dépenses occasionnées par le rasement des villes de Puylaurens et Saint-Paul Damiatte.

C. 4,171. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1626-1627. — Assiettes du diocèse. Comptes du syndic de Gasquet; suite des pièces à l'appui. — Rôle de frais pour la réunion diocésaine qui régla les dépenses occasionnées par le logement du régiment de Navailles. — Ordonnance de Ventadour portant que le diocèse de Castres payera la moitié de la dépense faite pour cet objet par le diocèse de Lavour. — Liquidation des avances faites pour ce logement par les communautés de Viviers-lès-Montagnes, Semalens, Arfons, Dourgne, Soual, Massaguel, Escoussens, Lagardiolle, Lempaut et Saint-Avit. Ordonnance de Ventadour pour les chan-

gements de garnison; contrôles des compagnies; états de logement; certificats des chefs de corps; quittances des communautés, etc.

C. 4,172. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1627. — Assiettes du diocèse. Comptes du syndic de Gasquet; suite des pièces à l'appui. — Ordonnances de Ventadour sur la taxe des vacations de deux soldats de ses gardes, Davignac et Bacou, chargés d'assister les commissaires Bernard Mazas, consul de Lavour, et Claude Du Conseil, lors de la démolition de Saint-Paul; quittances de ces gardes. — Autres taxes réglées de même. — Indemnité payée à Jérémie Dupuy, juge de Villelongue au siège de Puylaurens, emprisonné, en 1624, tandis qu'il s'occupait de la trêve du labourage. — Prêt à la communauté de Saint-Paul. — Lettres du président de Suc, relatives aux garnisons mises dans ses maisons. — Solde de 136 livres de poudre employées à la démolition de Saint-Paul. — Lettres: du sieur de Fanoles, premier consul de Lavour, relatives au logement des gens de guerre; — de Bardin, premier consul de Puylaurens, relative à la situation politique du pays; — de quelques créanciers, etc.

C. 4,173. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1628. — Assiettes du diocèse. Comptes du syndic de Gasquet; suite des pièces à l'appui. — Lettres: des consuls de Puylaurens, relatives au logement des gens de guerre; — des consuls de Soual, de Semalens, de Saint-Amans, sur le même objet; — du premier consul de Lavour, Fanoles, qui dans une de ces lettres donne des nouvelles de l'armée de M. le Prince; — du président de Suc de Montespieu, créancier du diocèse; — du premier président Lemazuyer, relative au siège de Revel; — de Bieule, commissaire de l'Assiette; — du sieur de Burta et d'autres créanciers.

C. 4,174. (Registre.) — In-folio, 582 feuillets, papier.

1700-1706. — Assiettes du diocèse et départements des impositions. — 1700. L'Assiette est présidée par François de Renaud, vicaire général de l'évêque Victor-Augustin de Mailly; la messe du Saint-Esprit se dit dans l'église des Cordeliers. — Rôle du département des impositions de l'année entre les 86 communautés: taille ou aide, octroi et crue, 48,926 livres; taillon, 7,544; mortes-payes, 4,275; garnisons, 9,044; étape, 43,232; extraordinaire, gratifications, dettes, etc.,

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

228,727 livres; frais d'États et d'Assiettes, etc., 9,004 livres; total, 287,689 livres. Les frais de l'Assiette diocésaine étaient fixés par délibération de l'assemblée et jugement des États à 3,780 livres. L'évêque bénit l'assemblée avant de prononcer la clôture de la session. — Pour les autres années de la période, les Assiettes sont présidées par l'évêque, à l'exception de celle de 1704, qui a pour président le vicaire général de Renaud, et celle de 1706 présidée par le vicaire général Germain Branque. Le diocèse faisait une pension de 4,674 livres aux Doctrinaires qui régentaient le collège et distribuait une aumône de 400 livres aux religieux mendiants du diocèse. Jean Soult, premier consul de Saint-Amans, siégea en cette qualité en 1705.

C. 4,175. (Registre.) — In-folio, 634 feuillets, papier.

1707-1713. — Assiettes du diocèse et départements des impositions. L'évêque de Mailly préside les sessions de 1708, 1710 et 1712; le vicaire général Branque, celles de 1707, 1709, 1711 et 1713; en cette dernière année, le siège était vacant. — Thomas Branque est greffier du diocèse pendant toute la période; en 1710, le syndic de Renaud, nommé maire de Lavour, est remplacé par Guillaume de Bauduer, avocat. — Imposition de cette année: 359,746 livres; l'extraordinaire s'élevait à 296,890 livres.

C. 4,176. (Registre.) — In-folio, 550 feuillets, papier.

1714-1719. — Assiettes du diocèse et départements des impositions. — Le nouvel évêque Nicolas de Malezieu préside les Assiettes de 1717 et 1719; les autres sont présidées par le vicaire général Simon de Renaud; celle de 1718, par le vicaire général François de Lacoste. — Guillaume de Bauduer est syndic et Thomas Branque, greffier. — Le juge de Villelongue Jean-Pierre de Drulhe réclamait la préséance sur le subdélégué Barbara de Labelotterie, commissaire principal; tous droits réservés, l'assemblée assigne le second siège au subdélégué. — Impositions de 1715: octroi et crue, 4,753 livres; taillon, 7,511 livres; garnisons, 9,044 livres; mortes-payes, 4,275 livres; étape, 24,719; extraordinaire, 303,053 livres, dont 122,557 de don gratuit; frais, 40,017 livres; total 357,342 livres.

C. 4,177. (Registre.) — 543 feuillets, papier.

1720-1727. — Assiettes du diocèse et départe-

25

ments des impositions. — L'évêque préside les sessions de 1722 à 1725 inclusivement et celle de 1727; les autres sont présidées par les vicaires généraux Simon de Renaud et François de Lacoste. En 1723, Guillaume Bauduer, nommé subdélégué, est remplacé au syndicat par Hugues Mage, l'un des deux candidats présentés par les consuls de Lavaur, selon l'usage; le greffier Thomas Branque est continué dans ses fonctions, mais à cause de son grand âge, on lui adjoint l'ex-syndic Bauduer. — En 1720, le total des impositions réparties sur le diocèse est de 293,967 livres, et, en 1725, il s'élève à 344,778 livres, savoir : octroi, 13,958 livres; taillon, 7,511 livres; garnisons, 9,014 livres; mortes-payes, 1,275 livres; étape, 5,255 livres; extraordinaire, 296,769 livres, dont 123,934 de don gratuit; frais, 40,996 livres. — Enregistrement de l'arrêt du Conseil d'État, du 30 janvier 1725, portant règlement pour les Assiettes des diocèses de la province de Languedoc. — Depuis cet arrêt, la noblesse a un siège dans l'Assiette de Lavaur et il est occupé par le baron de Lagardiolle, représenté par Marc de Puibusque.

C. 1,178. (Registre.) — In-folio, 603 feuillets, papier.

1728-1737. — Assiettes du diocèse et départements des impositions. — Toutes les sessions sont présidées par l'évêque Nicolas de Malezieu, à l'exception de celle de 1731 que préside le vicaire général François de Lacoste, abbé de Saint-Amand de Coty. Hugues Mage est le syndic du diocèse et Guillaume Bauduer le greffier. Marc de Puibusque, écuyer, siège en qualité d'envoyé de la baronnie de Lagardiolle, suivant procuration d'Antoine-Joseph de Roquefort, curateur du baron. En 1736, Charles de Virvens, seigneur d'Algans, remplace l'envoyé Puibusque. — Impositions de 1730 : 327,956 livres; de 1735, 324,504 livres, savoir : octroi, 23,397 livres; taillon, 7,511 livres; garnisons, 9,014 livres; mortes-payes, 1,275 livres; étape, 11,193 livres; extraordinaire, 258,074 livres; frais, 14,040 livres.

C. 1,179. (Registres.) — In-folio, 615 feuillets, papier.

1738-1747. — Assiettes du diocèse et départements des impositions. — L'évêque Nicolas de Malezieu préside toutes les assemblées, excepté celle de 1744 qui est présidée par le vicaire général François de Lacoste. Hugues Mage est remplacé au syndicat, en 1740, par Alexandre Defos, avocat; Guillaume Bauduer est greffier pendant toute la période. Charles de Virvens siège

comme représentant du baron de Lagardiolle jusqu'en 1744, et il est remplacé par Jean-Étienne de Suplicy, baron de Marsas, procureur fondé de Charles de Rochecouart, comte de Clermont, seigneur baron dudit Lagardiolle. — En 1740, le total des impositions est de 310,001 livres; en 1745, il s'élève à 356,772 livres, savoir : octroi, 23,397 livres; taillon, 7,511 livres; garnisons, 9,014; mortes-payes, 1,275; étape; 11,517 livres; extraordinaire, 290,385 livres; frais, 13,673 livres.

C. 1,180. (Registre.) — In-folio, 514 feuillets, papier.

1748-1759. — Assiettes du diocèse et départements des impositions. — Les Assiettes sont présidées par l'évêque Jean-Baptiste-Joseph de Fontanges, à l'exception de cinq, qui ont pour président, savoir : en 1748, 1749 et 1754, le vicaire général Guillaume-Joseph-Germain Devoisins-Branque; en 1755 et 1756, le vicaire général Jean de Blanquet. En 1754, Étienne Bauduer de Teysode est élu syndic, en remplacement de Germain Devoisins-Lavernière, nommé subdélégué, et Guillaume-Joseph Carrère, avocat, remplace ledit Bauduer, en qualité de greffier. — Le total des impositions de 1755, est de 321,996 livres. — En 1748, Etienne de Suplicy siège pour le baron de Lagardiolle, puis cette baronnie n'a plus de représentant à l'Assiette.

C. 1,181. (Registre.) — In-folio, 500 feuillets, papier.

1760-1768. — Assiettes du diocèse et départements des impositions. — Les Assiettes de 1761 à 1764 sont présidées par l'évêque de Fontanges; celle de 1760, par le vicaire général Blanquet; les autres, par le vicaire général Devoisins-Branque, suppléant l'évêque Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin de Cicé, qui préside en 1768. — Guillaume Bauduer de Teysode est syndic; en 1760, Jean-Jacques Bonhiol de Pugnères est élu greffier, en remplacement de Carrère, démissionnaire. Jacques de Clausade de Riols est nommé inspecteur des travaux publics. — En 1760, le total des impositions s'élève à 431,880 livres, dont 348,358 livres pour l'extraordinaire. Il y a 34,804 livres pour frais d'États et d'Assiettes; mais ces frais (vacations des députés, traitement des officiers du diocèse) ne s'élèvent, en réalité, qu'à la somme de 7,229 livres, le reste provient de dépenses extraordinaires. — Enregistrement d'un nouvel arrêt du Conseil d'État réglant les frais des États et Assiettes de la province de Languedoc. — Le plus souvent, les commissaires principaux des Assiettes,

étrangers au diocèse et désignés par les États, étaient absents; ils n'en touchaient pas moins les émoluments de leur charge, fixés à 300 livres. — Enregistrement d'un arrêt du Conseil d'État cassant deux arrêts du parlement de Toulouse contraires aux libertés et privilèges du Languedoc. — L'usage alors observé pour l'ouverture de l'Assiette était tel : la veille de la réunion les consuls en robes et chaperons allaient visiter le commissaire principal; le lendemain, vêtus de même, ils allaient le prendre à son hôtel et le conduisaient au palais épiscopal, où tous les députés se trouvaient réunis, et, de là, l'assemblée se rendait en corps à l'hôtel-de-ville, où elle assistait à la messe du Saint-Esprit. Après la messe, le président déclarait l'Assiette ouverte, et lorsque l'assemblée était définitivement constituée, c'est-à-dire après la vérification des pouvoirs, tous les membres présents prêtaient le serment suivant : « Nous jurons et promettons d'opiner selon Dieu et notre conscience, suivant qu'il nous paraîtra plus avantageux au service du Roi et au bien du diocèse, de ne rien révéler ni directement ni indirectement de ce qui aura été dit par les particuliers qui composent cette assemblée; ainsi Dieu nous soit en aide et ses saints Évangiles. »

C. 1,182. (Registre.) — In-folio. 272 feuillets, papier.

1765. — Assiettes du diocèse et départements des impositions. — Recueil factice de diverses pièces : procès-verbal de l'Assiette; — rôles de département; — commissions et instructions des États; — jugement sur les impositions de l'année précédente; — état des sommes à répartir pour la capitation et pour les vingtièmes; — ordonnance de l'intendant relative à la répartition entre les communautés obérées, d'une indemnité de 8,850 livres; — rôle de répartition de cette indemnité; — états des sommes vérifiées par les États et qui peuvent être imposées; — délibérations des États concernant les ouvrages publics du diocèse et les emprunts contractés pour ces ouvrages; — ordonnances des États relatives aux dettes du diocèse et des communautés, aux impositions, etc.; — instructions pour la levée des vingtièmes; — état de la nouvelle vérification des biens abandonnés ou incultes dans le diocèse, etc.

C. 1,183. (Liasse.) — 14 pièces, papier (6 imprimées).

1783-1788. — Assiettes du diocèse et départements des impositions. — Présidence de l'évêque Jean-Antoine de Castellane; Guillaume Bauduer de Teyssoe

est syndic, Joseph Nicolet, greffier, et Guillaume d'Adhémar, inspecteur des travaux publics. — En 1785, le total des impositions est de 665,267 livres, savoir : octroi et crue, 23,981 livres; taillon, 7,511 livres; garnisons, 19,014 livres; mortes-payes, 1,275 livres; étape, 5,071 livres; extraordinaire, 478,159 livres; frais d'États, d'Assiettes et dépenses autorisées, 130,256 livres. A ce total, il faut encore ajouter les 60,449 livres de la capitation et les 13,090 livres des vingtièmes; ensemble 738,806 livres. — Alors on restaurait les chemins; il y avait des impositions spéciales pour un cours d'accouchement, pour l'entretien d'un élève à l'école vétérinaire d'Alfort, pour les deux haras récemment établis dans le diocèse, pour le casernement de la maréchaussée, etc. — Délibération relative à la destruction des loups : on donnera 18 livres pour une louve tuée, 12 pour un loup et 6 pour un louveteau. — Plusieurs délibérations relatives aux dommages causés aux propriétaires riverains du Sor et du Laudot, par suite de la non-exécution de certains travaux par les propriétaires du canal du Languedoc.

C. 1,184. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1573-1579. — Comptabilité. — Comptes de Ramon Garrigues, pour l'Aide et les autres deniers accordés au Roi par les États de la province et les Assiettes du diocèse. Ces deniers étaient portés à Toulouse à M. de Maupeou, trésorier général. Dans chaque compte, le comptable désigne les lieux occupés par les protestants et où il n'a rien pu lever, ainsi que ceux où il reste à recouvrer, soit que ces derniers soient ruinés ou exposés aux courses de l'ennemi. — 1573, lieux occupés : Puylaurens, Saint-Amans, Saint-Paul, Cuq, Sorèze et Mazamet. Lieux où il reste à recouvrer : Poudis, Montgey, Roquefort, Cahuzac, Lastouzeilles, Gandels, Saint-Affrique, Saint-Lieux, Cambon, Veilhes, Maurens, Scopon, Saint-Germain, Verdalle, Dourgne et Arfons, Massaguel, Lagardiolle, Lempaut, Lamothe, Blan, Péchaudier, Appelle, Saint-Sernin, Prades, Viterbe, Guitalens, Auxillon, Caucalières, Belleserre, Aguts et Puéchourci. — 1574. Les reprises du comptable sont les mêmes. Dépenses par ordre de Joyeuse pour conserver au Roi Lavour et Labruguière et pour les garnisons de Saix, Viviers-les-Montagnes, Semalens et Durfort. Le capitaine Montaut est à Lavour avec sa compagnie. — 1575. Mêmes reprises pour les lieux occupés et pour ceux qui sont exposés aux courses des protestants. Garnisons établies par ordre de Joyeuse et entretenues par le diocèse pendant les mois de mars, avril

et mai : à Lavour, la compagnie du capitaine Montaut; à Revel, le capitaine de Padiès; à Labruguière, le capitaine Farinières; 15 hommes à Semalens; autant à Soual et à Dourgne; 10 à Arfons, où les protestants occupaient un fort; 20 à Viviers; 10 à Escoussens, à Lagardiolle et à Durfort; 6 à Roquevidal; 5 au château de Sénil; 4 au château de Padiès. — En 1576, la situation est la même. — 1577. Lieux occupés : Puylaurens, Sorèze, Revel, Saint-Paul, Cuq, Mazamet, Saint-Amans, Saïx, Auxillon, Viterbe, Teyssode, Saint-Germain, Cambon, Arfons, Lamothe, Blan, Péchaudier, Appelle et Saint-Albi. Durfort a été pris ainsi que le château de Lastouzeilles qui est ruiné; le château de Valcournouse a été surpris; celui de Saint-Affrique a été repris et brûlé; les communautés de Troupiac et Scopon sont abandonnées; Lempaut qui a été surpris par l'ennemi est ruiné, ainsi que Lacrouzille qui a essuyé un siège; Aguts a été rasé. — Pendant les deux autres années, la situation ne s'améliore pas. — En 1573, les dépenses du comptable s'élèvent à 38,400 livres; en 1578, à 11,116 écus ou 33,348 livres.

C. 1,185. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1580-1586. — Comptabilité. — 1580, Pierre Rech, receveur. — Lieux occupés et pour lesquels des reprises sont accordées au comptable qui n'a pu y faire aucune recette : Puylaurens, Revel, Sorèze, Saint-Paul, Cuq, Hautpoul, Saint-Amans, Saïx, Montmoure, Poudis, Roquefort, Durfort, Cahuzac, Saint-Amancet, Paleville, Garrevaques, Lastouzeilles, Gandels, Viviers-les-Montagnes, Saint-Affrique, Troupiac, Jul, Marzens, Pratiel, Cambon, Veilhes, Maurens, Roquevidal, Scopon (Escapoult), Saint-Germier, Saint-Germain, Cambounet, Lescout, Verdalle, Dourgne, Lestap, Semalens, Massaguel, Lagardiolle, Saint-Avit, Lempaut, Blan, Péchaudier, Magrin, Algans, Lacrouzille, Saint-Sernin, Prades, Appelle, Dourne, Bertre, Viterbe, Auxillon, Aigüefonde, Belleserre, Aguts, Puéchoursi, Mouzens et Flamarens. Les reprises s'élèvent à 5,018 écus et les recettes effectuées à 8,530. La compagnie du capitaine Lartuzat occupe, pendant les trois derniers mois de l'année, Lavour, Labruguière, Semalens, Soual, Viviers, Escoussens, Lagardiolle, Roquevidal, Montesquieu, Labastide de Guitalens et Garrigues. — 1581, même receveur. — 1582, Ramond Garrigues, receveur. Dépenses pour l'entretien des Albanais de la compagnie Montmorency. — 1583, Rech, receveur. Entretien de la compagnie Joyeuse. — 1585. Compte rendu par Jehan Audoy, bourgeois de Lavour, à Guillaume Barthe, rece-

veur en titre, en exécution d'une ordonnance des trésoriers généraux établis à Toulouse, défendant audit Audoy de s'immiscer à l'avenir dans le maniement des finances. Reprises pour les lieux occupés « à cause de la reprise de la guerre, à l'occasion de l'édit fait par le Roy pour la réunion de tous ses sujetz en la religion Catholique, Apostolique et Romaine. » Presque toutes les communautés du diocèse étaient occupées par les protestants. — Dans la même année, compte de Amans Dupont, notaire à Puylaurens, receveur alternatif du diocèse, pour le parti reconnaissant l'autorité de Montmorency : ce compte est affirmé et présenté en 1606 par la fille de Dupont, décédée; aux dépenses figure l'entretien de la compagnie du sieur de Deyme, gouverneur des pays de Lauragais, Villelongue et comté de Caraman. — 1586. « Estat au vray de la recepte et despence faite par maistre Guillaume Barthe, recepveur particulier du diocèse de Lauaur, de la somme de trois mil six cens quatre vingts escus cinquante sept solz, imposée par les commissaires et depputez de lassiete dud. diocèse, en vertu de la commission de mess^{rs} les commissaires presidens pour le Roy en lassemblée des Trois estatz du pais de Languedoc tenuz a Carcassonne le doutzieme de mars mil cinq cens quatre vingtz six tant pour la vailleur de cinq cens quatre vingtz treitze cestiers seitze boysseaux bled froment avalluées a raison de trois escuz le cestiers, mesure dud. Lauaur, cent quatre vingtz quatorze cestiers avoyne, a ung escu vingtz solz le cestier, quatre vingtz quatorze pippes soixante quatre pegas de vin à huit escuz vingt solz la pippe, trante neuf quintaulx quarante neuf livres cinq onces de pouldre a canon a vingt escutz le quintal, deux quintaulx quarante neuf livres cinq onces de pouldre darquebuze à vingt-six escutz le quintal, et pour la solde de deux mois de quarante sept pioniers, capitaine, enseigne, mandils et picqz, à quoy montoit la portion dud. diocèse des munitions ordonnées pour le camp et armée de monsieur le mareschal de Joyeuse, lieutenant général pour Sa Maté au gouvernement dud. pais, que pour les fray dassiete et gages du present comptable, cottizées en lad. assiette tenue aud. Lauaur le unzieme de jullhet audict an III^{vs} six. »

C. 1,186. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1587-1595. — Comptabilité. — Compte des receveurs Guillaume Barthe et Mathieu Seguy. — Pour la première année de la période, les recettes devaient s'élever à 49,564 écus, y compris les restes recouverts des deux années précédentes ainsi que les deniers « dus par

les villes et lieux tenus et occupés par les rebelles étant de la nouvelle opinion et leurs adhérents ». Il y a en souffrance 43,904 écus, pour les lieux occupés sur lesquels on n'a rien pu lever, et les dépenses sont de 5,641 écus. Pour les autres années, le chiffre des recettes présumées est de 9,000 écus en moyenne, et les reprises s'élèvent à environ 3,000. — Lieux occupés par les protestants en 1587 : Puylaurens, Revel, Sorèze, Saint-Paul, Cuq, Mazamet, Saint-Amans, Saix, Montmoure, Poudis, Montgey, Roquefort, Durfort, Cahuzac, Saint-Amancet, Paleville, Garrevaques, Lastouzeilles, Gandels, Cambon, Saint-Germain, Cambounet, Lescout, Lempaut, Lamothe, Blan, Péchaudier, Magrin, Saint-Sernin, Appelle, Dournes, Viterbe, Guitalens, Auxillon, Aiguefonde, Caucalières, Belleserre, Aguts, Puéchoursi, Mouzens et Scopon. Tous ces lieux étaient encore occupés en 1595, et, de plus : Labruguière, Lastens, Sallespioussou, Montspieu, Escoussens, Saint-Affrique, Viviers-les-Montagnes, Troupiac, Teyssode, Roquevidal, Soual, Verdalle, Dourgne, Lestap, Semalens, Massaguel, Lagardiolle, Saint-Avit, Lacrouzille, Algans, Prades, Bertre, c'est-à-dire 62 communautés sur 86, qui formaient le diocèse.

C. 4,187. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1596-1608. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Guillaume Barthe, Antoine de Vignes et Georges Lagarde. — En 1596, 28 communautés dépendaient du gouvernement de Joyeuse, savoir : Lavaur, Mouzens, Magrin, Lacrouzette, Scopon, Cambon, Lacougotte, Algans, Roquevidal, Pratviel, Jul, Valcournouze, Saint-Germier, Flamarens, Massac, Preignan, Viviers (bas), Maurens, Villeneuve, Veilhes, Avezac, Belcastel, Marzens, Garrigues, Saint-Jean-de-Rives, Saint-Lieux et Senil. — Les autres dépendaient du gouvernement de Ventadour; elles tenaient leur Assiette à Revel, sous la présidence de Nicolas de Labauve, seigneur d'Arifat, et Michel Bedos était leur trésorier. Les recettes, pour le gouvernement de Joyeuse, s'élèvent à 9,403 écus, et les dépenses, à 9,472; les recettes du gouvernement de Ventadour, à 40,058 écus, et les dépenses à 8,826 écus. — En 1597, les recettes atteignent, pour tout le diocèse, le chiffre de 35,469 livres, et les dépenses, celui de 34,965 livres; il y a des reprises, les villes de Puylaurens, Revel, Sorèze, Saint-Paul, Cuq, Mazamet et Saint-Amans, ayant retenu des deniers pour le traitement des ministres protestants. Puylaurens avait deux ministres et les autres villes chacune un. Le traitement annuel du ministre était de 400 livres. L'année

suivante, ces reprises ne furent pas prises en compte, attendu qu'il était défendu de prendre pour cet objet de l'argent du Roi. — L'année 1607 donne le minimum des recettes et des dépenses, pendant la période : recettes, 22,189 livres; dépenses, 22,180 livres.

C. 4,188. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1610-1621. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Guillaume Barthe, Antoine de Vignes, Antoine Rougier, son commis; Pierre de Gasquet, sieur de Tire, chargé de la recette pendant la minorité de Joseph-Alexandre de Vignes; Georges Lagarde; Guillaume Trinque, commis de Jean Losque; Jacques Mage, Jacques Corail, et Jean Losque. — Maximum des dépenses pendant la période, en 1614; 75,461 livres. On fit en cette année de grandes dépenses militaires. — En 1622, 1623 et 1624, années de guerres, les dépenses s'élèvent à plus de 60,000 livres. — L'année 1621 donne le minimum pour la période : 36,308 livres.

C. 4,189. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1625-1631. — Comptabilité — Comptes des receveurs Jacques Mage, Jacques Corail, représentant de Vignes; Jean Losque, Étienne Huc, pour de Vignes; et Bernard Rougier, pour de Vignes, puis pour Losque. — En 1625, le comptable Mage fait des reprises pour les villes rebelles, savoir : Puylaurens, Revel, Sorèze, Saint-Paul, Cuq, Mazamet, Saint-Amans, Durfort, Lastouzeilles, Gandels, Lamothe, Blan, Péchaudier, Montlong, Prades, Dourgne, Auxillon et Aiguefonde. — En 1627, le comptable Losque fait aussi des reprises; mais seulement pour Revel, Sorèze, Cuq, Montlong, Belleserre, Péchaudier, Saint-Paul, Lacrouzille, Roquevidal, Maurens, Labruguière et Auxillon; encore plusieurs de ces localités ne sont en retard qu'à cause du voisinage des villes rebelles. — Le total des impositions levées sur le diocèse n'est, en 1628, que de 38,298 livres, savoir : ordinaire, 42,306 livres; taillon, 3,424 livres; extraordinaire, 22,563 livres; cependant le comte de Bicule, qui commandait à Saint-Amans, y fit construire, par ordre du prince de Condé, un réduit, qui occasionna une dépense de 2,000 livres. Revel, Mazamet et Durfort appartenaient encore aux rebelles. — En 1630, les impositions s'élèvent au chiffre de 94,084 livres. Il y a des dépenses pour la destruction des villes rebelles. Dans quatorze communautés, le comptable Losque n'a rien pu lever, à cause de la pauvreté du peuple. Les lieux signalés comme pauvres, sont : Puy-

laurens, Saint-Paul, Cuq, Mazamet, Cahuzac, Saint-Amans, Lugan, Lacougotte, Seran, Camhon, Roquevidal, Dourgne et Arfons, Lestap, Blan, Semalens, Dournes, Viterbe et Flamarens. — En 1632, les impositions du diocèse montent à 113,356 livres, y compris les dépenses occasionnées par la démolition des fortifications de Puylaurens et par les vacations des sieurs Jacques Portal, Guillaume Barrau, Durand Dumas, Jean Maurel, et autres habitants de Revel, qui furent donnés comme otages pendant la démolition des fortifications de cette ville : on leur donna à chacun quatre livres par jour. — En 1634, les impositions atteignent le chiffre énorme de 203,891 livres, savoir : ordinaire, 127,844 livres; taillon, 12,859 livres; extraordinaire, 65,188 livres.

C. 1,490. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1635-1611. — Comptabilité. — Comptes de Bernard Rougier, Jacob Maurel, Alexandre-Joseph de Vignes, Paul Du Conseil et Jacques Crozat. — Le total des impositions qui est de 115,237 livres en 1644, savoir : ordinaire, 80,669; taillon, 12,615; extraordinaire, 21,953, s'élève en 1643 à 184,144 livres, savoir : ordinaire, 86,458; taillon, 12,859; extraordinaire, 84,827. — Il y a chaque année des reprises à cause de la misère du peuple; le comptable est obligé de prouver qu'il a fait contre les redevables les diligences nécessaires, même par emprisonnement des consuls; toutes les reprises, à l'appui desquelles ces preuves ne sont pas fournies, sont rayées.

C. 1,491. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1645-1651. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Antoine Alibert, Jacques Crozat, Alexandre-Joseph de Vignes, Georges Florens, André Calvet, et de Jean Lacoste, receveur spécial du taillon, depuis 1648. — Reprises à cause de la pauvreté des habitants. — Comptes de 1648 : ordinaire, 86,358 livres; taillon, 12,568; extraordinaire, 69,295.

C. 1,492. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1655-1661. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Jacques Crozat, Jacques Sartre, Jean-Jacques de Losque, Jean Larroque, Jean Pujol et Barthélemy Dubarry; pour le taillon, les comptables sont Jean Malaret et Antoine Foulquet. — Résultats de 1660 : ordinaire, 20,564 livres; taillon, 1,889; extraordinaire, 169,638; total, 192,088 livres.

C. 1,493. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1665-1671. — Comptabilité. — Comptes de Barthélemy Dubarry, Jean-Jacques de Losque, Pierre Tailan, Jean-Pierre Bessière, Henry Boyer. Receveurs du taillon : Jean Malaret et Jean Lacoste. — Résultats de 1674 : ordinaire, 49,734 livres; taillon, 7,504; extraordinaire, 161,685; total, 188,923 livres.

C. 1,494. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1675-1681. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Jean-Jacques Losque, Jean-Pierre Bessière, Henry Boyer, Jean Blanc et François Vidal. Receveur du taillon : Jean Lacoste. — Résultats de 1678 : ordinaire, 48,264 livres; taillon, 7,187; extraordinaire, 194,423; total, 249,874 livres.

C. 1,495. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1585-1694. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Jean-Pierre Bessière, François Vidal et Jean-Jacques Losque. Receveurs du taillon : François Vidal, Jean-Alexandre de Vignes, Jean Lacoste et Pierre Balaguier. — Résultats de 1694 : ordinaire, 23,982 livres; taillon, 7,433; extraordinaire, 289,364; total, 320,779 livres.

C. 1,496. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1695-1701. — Comptabilité. — Comptes des receveurs François Vidal, Jean-Jacques Losque, Guillaume Ducasse et Fortis Bousignac. Receveurs du taillon : Pierre Balaguier, Jean Malaret et François Vidal. — Résultats de 1697 : ordinaire, 23,046 livres; taillon, 7,336; extraordinaire, 327,234; total, 357,583 livres.

C. 1,497 (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1705-1714. — Comptabilité. — Comptes des receveurs François Bousignac, Guillaume Ducasse et François Vidal. Receveurs du taillon : Jean Malaret, François Vidal, Pierre Balaguier et Léonard de Saive. — Résultats de 1713 : ordinaire, 42,329 livres; taillon, 7,507 extraordinaire, 383,712; total, 403,548 livres.

C. 1,498. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1715-1724. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Guillaume Ducasse, Fortis Rieumes et Fortis Bousignac. Receveurs du taillon : Fortis Bousignac, Léonard de Saive, Jean Malaret et Fortis Rieumes. — Résultats de 1715 : ordinaire, 41,548 livres; taillon,

7,507; extraordinaire, 328,412; total, 347,167 livres. — En 1724 : ordinaire, 21,037 livres; taillon, 7,511; extraordinaire, 290,819; total, 319,367 livres.

C. 1,199. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1725-1731. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Fortis Rieumes, Fortis Bousignac, Guillaume Ducasse et Laurent Carrère. Receveurs du taillon : Léonard de Saive, Jean Malaret et Fortis Rieumes. — Résultats de 1727 : ordinaire, 21,729 livres; taillon, 7,511; extraordinaire, 326,451; total, 355,694 livres.

C. 1,200. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1735-1741. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Fortis Bousignac, Blaise-Marie Labarthe, Fortis Rieumes et Jean Darasse. Receveurs du taillon : Jean Malaret, Fortis Rieumes, Léonard de Saive et Jean-Pierre Nicolet. — Résultats de 1744 : ordinaire, 34,476 livres; taillon, 7,511; extraordinaire, 305,044; total, 344,031 livres.

C. 1,201. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1745-1751. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Bernard Davasse de Virvens, Fortis Rieumes et Jean Davasse. Receveurs du taillon : Léonard de Saive et Jean-Pierre Nicolet. — L'année 1751 donna le minimum des impositions pendant la période, savoir : ordinaire, 33,290 livres; taillon, 7,511; extraordinaire, 234,082; total, 274,883 livres. — L'année 1748 donne le maximum : ordinaire, 30,846 livres; taillon, 7,511; extraordinaire, 332,255; total, 370,582 livres.

C. 1,202. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1755-1761. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Fortis Rieumes, Jean Davasse et Davasse de Virvens. Receveurs du taillon : Barthélemy Saive et Jean-Pierre Nicolet. — Minimum des impositions : ordinaire, 33,609 livres; taillon, 7,511; extraordinaire, 261,879; total, 302,999 livres. — Maximum : 449,580 livres, savoir : ordinaire, 35,369; taillon, 7,511; extraordinaire, 376,700.

C. 1,203. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1765-1774. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Jean Davasse, Davasse de Virvens, Fortis Rieumes et Jean-Joseph Glanouse. — Minimum des impositions

pendant la période : 406,862 livres, en 1773. — Maximum en 1768 : ordinaire, 30,434 livres; taillon, 7,511; extraordinaire, 399,697; total, 437,642 livres.

C. 1,204. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1775-1783. — Comptabilité. — Comptes des receveurs Davasse de Virvens, Jean-François Poitou, Jean-Pierre Ourliac, Jean-Baptiste Bout de Marnhac et Jacques Calmètes. — L'année 1775 donne le minimum des impositions pendant la période, savoir : 425,685 livres; l'année 1786 donne le maximum, savoir : ordinaire, 23,981 livres; taillon, 7,511; extraordinaire, 484,097; total, 515,589 livres. — Impositions de 1788 : ordinaire, 23,981 livres; taillon, 7,511; extraordinaire, 452,834; total, 484,323 livres.

C. 1,205. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1788-1791. — Comptabilité. — Extraits sommaires de la clôture des comptes des collecteurs du diocèse, pour les années 1788 et 1789. Ces comptes sont arrêtés, le 30 décembre 1790, par Pierre-Séverin Audoy, membre du directoire du district de Lavaur. — Tableau des reliquats lors de la seconde clôture qui fut faite par Audoy, le 6 mai 1791. Il reste à recouvrer 42 livres 13 sous 5 deniers sur Bertre, Montmoure, Saix et Soual.

C. 1,206. (Registre.) — 1 pièce, papier.

1781. — Comptabilité. — État des dettes contractées par le diocèse et des remboursements effectués par impositions extraordinaires et par emprunts, depuis le jugement de vérification de ces dettes, prononcé en 1613, jusqu'à l'Assiette de 1784. — Résultats : sommes imposées, 464,647 livres; emprunts, 157,444; restes à payer, 365,278; total, 987,369 livres, égal à celui des créances.

C. 1,207. (Liasse.) — 13 pièces, papier (imprimées).

1697-1762. — Comptabilité; pièces diverses. — Instructions des États pour la levée des impositions. — Arrêt de la Cour des finances de Montpellier, portant que les exécutions faites par les collecteurs seront parachevées nonobstant les oppositions. — Ordonnances servant de règlement pour la forme des préambules des rôles, pour la reddition des comptes et la vérification des dettes. — Arrêt du Conseil d'État relatif au paiement du droit de confirmation, à cause de l'avènement

du roi Louis XV. — Avis relatifs aux rôles de la capitation. — Édit portant suppression du dixième établi en 1744. — Arrêts du Conseil d'État : portant règlement pour les contrôles de certains actes; — prorogeant le délai accordé pour la présentation des états des diocèses et des communautés; — réglant la manière de répartir et de lever les impositions dans la province du Languedoc; — maintenant les habitants de cette province dans leurs usages, droits et libertés en matière d'impositions.

C. 1,208. (Registre.) — In-folio, 647 feuillets, papier.

1695. — Capitation. — Dénombrement des chefs de famille dans les communautés du diocèse, pour l'Assiette de ce nouvel impôt (premier volume). — Inscrits qualifiés nobles : à *Lavaur*, Jean de Pagès sieur Du Travet; Pierre de Richome sieur de Laplaine; Anne de Toulouse-Lautrec, veuve de Alain de Rivals, sieur de Lapomarède; François de Bouffil sieur de Cambournac et ses frères; Hugues de Rivals sieur de Canimon; Gaspar de Villeneuve sieur d'Avezac; Hyacinthe de Ségur; Nicolas de Grégoire; Jean-Sauveur de Villeneuve de Flamarens; Félix et Claude Duvergier; Jean d'Humières; Jean de Rivals sieur de Larivière; Louis de Virven sieur de Sauvegarde; Daudegau sieur de Lapelissérie; Hiérome d'Armengaud, ancien capitoul; Arnaud Clausade Garroust, ancien capitoul; Anne de Dumas, veuve de Henry de Bonnefoy; Nicolas de Bonnefoy; Marie de Rivals, femme de Jean de Durand, capitaine aux dragons du Languedoc; François de Dominicy; la demoiselle de Puibusque, veuve de Antoine Flatard de Dominicy et son fils; Jean Davan de Mons; Arnaut de Guiot de Saint-Sauveur; André et Simon de Lacoste, frères; Elie de Rivals de Greusses; Alexandre Gaspard de Richome; Jean de Valette; Pierre de Bernardy Du Crès; Barthélemy Du Conseil, à Laforêt; Jean Rougier d'Escornebeuf de Randal; le fils de Blaise Bessery, ancien capitoul; Marguerite de Rivals, veuve de Louis de Richome de Gachapel; — à *Viviers-les-Lavaur*, Madeleine d'Heilles, veuve de Hugues Daudegau; — à *Seran*, Pierre de Maury; — à *Sallespioussou*, François d'Espérandieu sieur de Lacalm; — à *Saint-Paul*, Guy Aldonce de Chalcornac sieur de Cabrilles, et ses frères David, Jean et Pierre, au service dans le régiment de Piémont; Pauline de Noir, veuve de François de Puech sieur de Fonblanc et son fils François; Marc-Antoine Dupuy, sieur de Laroque, au château de Labousquetié; François Dupuy, en son château de Lalagade; Alexandre de Thieys,

sieur de Puibelon; — à *Revel*, Étienne de Daillancourt, maire perpétuel; Jean de Lascases, seigneur de Lascases; Pierre de Besset sieur de Couffinal; Jean de Rivenc sieur de Peredon; Alexandre de Saint-Étienne; Samson de Portes; Jean de Portes sieur de Fonfrède; Abel de Portal sieur de Saint-Alby; Pierre d'Alary seigneur de Blain; Jean-Jacques d'Alary seigneur de Tanus; Michel de Portal sieur de Foncouverte; Jacques de Durand sieur de Saint-Vincent; Marquis de Besset sieur de Lagarrigue; Delphine de Soubiran, fille de Pierre sieur Du Falga; Isabeau de Callagias, veuve de Guyon de Sérignol sieur de Belesta; André de Rivenc sieur de Fonbrune; Pierre de David sieur de Beauregard; François de Saint-Pierre de Laserre; Paul de Rieux sieur Du Bousquet; à *Hautpoul-Mazamet*, Marc de Rozet sieur d'Hautpoul, capitaine de la milice bourgeoise; Jacques de Piis sieur de Lalagade, à Lacalmette basse, seuls qualifiés à Mazamet sur 737 inscrits.

C. 1,209. (Registre.) — In-folio, 792 feuillets, papier.

1695. — Capitation. — Dénombrement des chefs de famille dans les communautés du diocèse, pour l'Assiette de ce nouvel impôt (deuxième volume). — Inscrits qualifiés nobles : à *Escoussens*, les Chartreux sont seigneurs; — à *Montmoure*, Charles de Goirans, seigneur; — à *Paleville*, Abel de Terson tient de l'abbé de Sorèze la seigneurie en arrière-fief et réside à Sorèze; — aux *Cammazes de Roquefort*, Gabriel Du Périer, baron dudit lieu; — à *Engarrevagues*, de Polastre, conseiller au Parlement, seigneur du lieu; — à *Saix*, Étienne de Bonne, gentilhomme, en son château de Sendronne; — à *Sorèze*, Élie de Roberty sieur de Belbèze; de Labastide, sieur de Lacapelle; Pierre de Gavarret; Jean de Villeneuve sieur de Lamothe; les Bénédictins sont seigneurs de la ville; — à *Gandels*, M^{me} de Moncalvel, veuve de Jean Dandrieu, demeurant à Toulouse, possède la seigneurie; — à *Montgey*, Alexandre de Franq de Cahuzac, seigneur; — à *Lastouzeilles*, Louis Du Bosc de Baure, seigneur des Isles-Maisons, son frère et sa sœur Isabeau; — à *Montepieu*, le sieur de Fabrègues, au château; — à *Puylaurens*, Marion de Bonvilar, fille du feu sieur de Lavernède, gentilhomme; Marguerite de Padiès, fille d'Antoine; Jean de Dupuy sieur Du Tour; Guillaume de Villeneuve Mauricard; Pierre de Corneillan sieur de Laboissière; Paulc de Trinquier, veuve de Jean-François de Lamy sieur Du Cruzel; Philippe de Bedos sieur de Mirabel, et Marguerite sa sœur; Isabeau de Calatges, veuve de Jean de Bonnes; Toinette de Dupuy, veuve de Philippe

de Gineste sieur de Najac; Daniel Du Bosc de Baure sieur de Saint-Michel; Jean de Maury sieur de Rollens; Jean-Jacques de Villeneuve, seigneurs directs de Maurens et Cambon, et son oncle Laurent de Villeneuve, commandeur de Malte; David de Terson sieur de Prades; Marthe et Marguerite de Villeneuve, sœurs, filles de feu Marc de Villeneuve sieur de Barthenave; Louis de Rotolp sieur de Lamaurinié; Charles de Ranchin, avocat; Jeanne de Roux, veuve de Jacques de Valette, et son fils le sieur de Pémille; Paul de Villeneuve sieur de Lamothe; Charles-Marc de Virven, coseigneur d'Algans; Étienne et Pierre de Gineste, frères, ce dernier sieur de Lâbarthe; Rose, Jeanne et Judith de Rotolp, seigneurs directs de Lempaut; Louis de Bedos, maire de Saint-Sernin de Montlong; Jean-Jacques d'Imbert sieur de Lavalcrose, et Denis d'Imbert sieur Du Barry; Moïse de Bonne sieur de Rustel; François de Montesquieu Sainte-Colombe sieur d'Algans, pour un sixième; Anne d'Imbert, veuve du sieur d'Albière; — à *Saint-Amans*, Jean de Flottes sieur de Laribaute; Antoine de Rotolp, de Castres; — Abel de Coulomb, sieur de Lavernède, Isaac de Robert sieur de Lalbarède, le sieur d'Apalon, le sieur de Saint-André, le sieur de Doutre de Monpezat, le sieur de Riols de Flaubert, Jacques de Robert sieur de Lafabrègue, Louis de Riols sieur Du Vergnas, Jacques de Robert sieur Du Terme, Jean de Riols sieur de Crouzet, Jean de Doutre sieur d'Aiguesfonde, le sieur de Lacombe, le sieur de Robert-Campaureil, fort vieux et pauvre, Samuel de Coulomb sieur de Lasalle, Étienne de Vertin sieur de Vertin, Danis de Laroque sieur de Lacombe, Abel de Robert sieur de Lafrègère, Gabriel de Robert sieur de Lamothe et le sieur de Fonclare, tous gentilhommes verriers, vivant de leur travail d'art; — Il y a au rôle de Saint-Amans un Jean Soult, brodeur. — à *Cuq-Toulza*, Bertrand de Bonfontan; Louis de Virven sieur de Laboulbène; Anne de Lamy, veuve de Marc-Antoine Dupuy sieur de Lapomarède; Marc de Puibusque; — à *Labruguière*, Anne de Valette, veuve de Alexandre de Cardaillac Saint-Martin.

C. 1,210. (Registre.) — In-folio, 334 feuillets, papier.

1696. — Capitation. — Dénombrement des chefs de famille dans les communautés du diocèse, pour l'assiette de cet impôt (premier volume). — Communautés ayant plus de 500 inscrits : Lavour, 4,453; Puylaurens, 3,952; Mazamet, 2,589; Revel, 2,565; Labruguière, 1,751; Sorèze, 984; Dourgne et Arfons, 876; Saint-Amans, 830; Cuq, 688; Auxillon, 637; Viviers-les-

Montagnes, 571; Verdalle, 546. — Communautés ayant moins de 100 inscrits : Saint-Amancet, 99; Garrevaques, 98; Massac, 90; Séran, 85; Lastouzeilles, 84; Dournes, 77; Blan, 75; Maurens, 73; Cahuzac, 72; Puechourcy, 70; Montmoure, 62; Gandels, 58; Lamothe, 56; Sallespieussou, 54; Saint-Sernin, 54; Valcourouse, 51; Lestap, 50; Senil, 47; Pratviel, 44; Montespieu, 37; Avezac, 28; Jul, 26; Flamarens, 17; Troupiac, 6.

C. 1,211. (Registre.) — In-folio, 311 feuillets, papier.

1696. — Capitation. — Dénombrement des chefs de famille dans les communautés du diocèse, pour l'assiette de cet impôt (deuxième volume). — Inscrits qualifiés nobles, cette liste complétant celle qui fait l'objet des articles C. 1,208 et 1,209 : à *Saint-Affrique*, Pierre de Suc, seigneur habitant le château; — à *Viviers les Montagnes*, Thimoléon de Martin de Viviers; Louis-Joseph de Bonne de Missècle; Marguerite de Bringuier, veuve de François de Nadal sieur de Massaguel; Jeanne de Bertier, veuve de Pierre-Jean Dauriol sieur des Nauses; — à *Teyssode*, Jean-Louis de Roux sieur de Lacadassié; Jean de Clausade sieur de Riols; Scipion Dupuy sieur d'Escalibert, et Pierre de Barrau, écuyer, son gendre; Louis de Villiers sieur de Laplane, al Catelet; — à *Saint-Lieux*, Pierre Pagèze; — à *Saint-Agnan*, François de Védelly, prieur de Lasalvetat, seigneur; de Roques sieur de Saint-Sernin; — à *Avezac*, Gaspard de Villeneuve sieur dudit lieu; — à *Preignan*, Joseph de Guiot sieur du lieu; — à *Marzens*, Jean de Boudeau sieur de Mur; — à *Lacougotte*, un valet au château de Belaval qui est à M. d'Armengaud, un autre au château de Greusses; — à *Pratviel*, un valet au château de M. de Lasvoutes qui réside à Lavour; — à *Massac*, Jean-Pierre de Maury, conseiller maire de la communauté; — à *Cambon*, Antoine de Puibusque; Pierre de Villeneuve sieur de Crozillat; — à *Veilhes*, François de Bousquet sieur du lieu; Jacques de Puibusque et de Veilhes, fils de Jean, avec Isabeau de Griffoulet, sa mère; Philippe d'Anticamarata sieur de Saint-Martin; — à *Roquevidal*, Pierre de Brail, au château; Alain de Rivals et son frère Barthélemy; François de Lortet; — à *Scopon*, de Julien, seigneur du lieu; — à *Saint-Germier*, Simon Daudegan et son fils Pierre, vivant au Fort; Jeanne Daudegan, veuve de Jean de Villiers sieur de Coucourens; — à *Saint-Germain*, Gaillard Dejean sieur de Latrape et son valet; — à *Cambounet*, Dalbié sieur de Laserre, ayant château; — à *Verdalle*, Henri de Loubers, seigneur, et ses huit domestiques; — à *Lescout*, Calixte de Villeneuve, fille de Georges, femme du sieur de Ménard, professeur

de droit à Toulouse, ayant château au Gua habité par Gabrielle de Villeneuve, sœur de la dame de Ménard; — à *Dourgne*, Catherine d'Escande, veuve d'Antoine de Villeneuve sieur de Lapomarède, avec son fils unique; — à *Lestap*, Jacques de Sagnac sieur de Glassac; — à *Semalens*, Jean-François de Beringuier, seigneur direct; David de Viala sieur de Bouisse; — à *Massaguel*, François de Saint-Jean seigneur baron de Fajac, Massaguel, etc.; — à *Lagardiolle*, le baron; — à *Lempaut*, Gaspard de Padiès; Marguerite de Bedos, veuve de Josué de Roquefort; Paul de Dumas sieur de Lacrinie; — à *Magrin*, Hugues de Virven sieur de Rouaix; Hugues de Villiers sieur de Laserre; Jean de Villiers sieur de Labarthe; — à *Lacrouzille*, Antoine de Villeneuve, coseigneur pour un quart; Guillaume de Villeneuve, aussi pour un quart; Antoine de Villeneuve, fils de Jean, avec sa mère Germaine de Villeneuve, seigneur pour moitié; Pierre de Bonvilar de Lavernède; — à *Algans*, François de Montesquieu Sainte-Colombe, coseigneur en paréage avec le Roi et autres seigneurs; Charles-Marc de Virven, coseigneur de même; de Puibusque; — à *Prades*, David de Terson, écuyer; — à *Appelle*, Antoinette de Dupuy, veuve de Philippe de Gineste; Auguste de Terson sieur de Saint-Sernin; — à *Viterbe*, Marc-Antoine de Rivals sieur de Lapeyruque; — à *Guitalens*, messire Louis Rabot de Vicelieu, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Raissac et du membre de Guitalens; Jacques de Châteauverdu; Pierre-François Dupuy sieur de Montfort; Olympe de Mesnard, veuve de Gabriel Dupuy sieur de Sabournac; — à *Auxillon*, la veuve de Blaise d'Hautpoul, coseigneur d'Hautpoul, Mazamet et Auxillon; — à *Aiguefonde*, Marie de Rouzel, veuve de Salomon d'Espérandieu; — à *Aguts*, Jean-Jacques d'Avesens Saint-Rome, seigneur; il a son château dans la seigneurie et demeure à Castres; — à *Puechourcy*, Marguerite de Rossignol, veuve d'Antoine de Lamy; — à *Mouzens*, Gabriel de Foucaud, seigneur, demeurant à Perredon, avec dix enfants; la demoiselle d'Anticamarata et son fils M. de Julien.

C. 4,212. (Liasse). — 14 cahiers, papier.

1726. — États dressés par des délégués du subdélégué de l'intendant, sur les déclarations des propriétaires ou de leurs représentants, et contenant le tableau, pour les principales localités du diocèse, des maisons louées, avec l'indication du taux du loyer, et des maisons non louées. — Ces états concernent Arfons, Auxillon, Dourgne, Durfort, Escoussens, Labruguière,

Lavaur, Mazamet et Hautpoul, Puylaurens, Revel, Saint Amans, Saix, Sorèze et Viviers-les-Montagnes.

C. 4,213. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1756-1789. — Vingtièmes. — Rôle de département des vingtièmes de l'industrie sur les communautés du diocèse. — Il y a 40,653 livres à répartir. Mazamet, 2,234 livres; Revel, 2,190; Lavaur, 1,393; Puylaurens, 1,240. — Rôles de département de 4,848 livres, pour les vingtièmes des offices et droits, et de 74,487 livres, pour les vingtièmes des biens fonds. — Vingtièmes des bacs, péages, leudes, moulins, etc. Communes où sont situées les propriétés redevables : Aguts, Aiguefonde, Arfons, Auxillon, Algans, Appelle, Bertré, Belcastel, Cahuzac, Cambounet, Cambon, Cuq-Toulza (une forge), Dourgne, Durfort (un four banal, huit martinets à cuivre, six moulins à blé, quatre foulons, un martinet à fer ouvré), Labruguière, Flamarens, Garrigues, Lastouzeilles, Lacrouzette, Lescout, Lestap, Lempaut, Lavaur, Mazamet (le moulin à papier de Saint-Sauveur, une autre papeterie, plusieurs moulins-foulons et moulins à blé, un moulin à scie), Montlong, Massaguel, Mouzens, Montgey, Maurens, Péchaudier, Pratiel, Poudis Puylaurens (cinq moulins à vent, quatre moulins à eau; M. de Castries jouit du droit de coupe sur les grains et il a la moitié de deux fours nobles); Roquefort-les-Cammazes, Revel, Saint-Paul, Saint-Amancet, Semalens, Sorèze (huit moulins), Saint-Avit, Soual, Senil, Saint-Jean de Rives, Saint-Amans, Viterbe, Verdalle, Villeneuve, Viviers-les-Lavaur, Veilhès et Viviers-les-Montagnes.

C. 4,214. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1757-1768. — Vingtièmes des biens nobles. — Déclarations et correspondance des contribuables (premier dossier) : le seigneur d'Aguts; d'Alary, de Revel; d'Anticamarata; Amalvy, de Viviers les Montagnes; Barbara, de Mazamet; le comte de Beauregard et sa sœur; le sieur de Bedos de Campans; Belaval de Labouscarié; Blaquièrre-Limoux, de Sorèze; de Bonne de Misècle; le chevalier de Bonnemain; de Bonvilar; Beringuier, seigneur de Semalens; Brieu, de Mazamet; Cabaret d'Alière; de Campagnac; le comte de Caraman, pour sa terre de Revel; Castanier d'Auriac, seigneur de Saint-Amans; Crespon, de Viviers-les-Montagnes; la dame d'Arquier, pour ses biens de Belaval; le conseiller d'Azas, la dame Deprat; d'Escorbiac de Lustrac; d'Espérandieu

d'Aiguefonde; l'archiprêtre Devoisins; le marquis d'Hautpoul; l'abbé Ducros; le marquis Dulac; Du Perier.

C. 1,215. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1757-1768. — Vingtèmes des biens nobles. — Déclarations et correspondance des contribuables (deuxième dossier) : de Falguerolles, Faure de Saint-Julia; Faure de Saint-Maurice; Gouttes, seigneur de Belloc; de Grenier d'Arfons; de Juge Montespieu; de Lacoste-Layrac, chanoine de Lavour; de Laffinarié de Négrin; de Lagensounié; de Lagoutine; de Lalanc; de Lapeyre de Casalet; de Lascases de Lacaussade; de Latour, seigneur de Sallespieussou; de Latour de Lamothe, acquéreur de François de Bousquet; la dame de Ligonier de Ladevèze; le marquis de Lordat; Maraval; de Martin de Viviers; le seigneur de Massaguel; la dame de Milhau-Cambiac; de Montesquieu; de Montgey; de Morier; Morufon de Saillac.

C. 1,216. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1757-1768. — Vingtèmes des biens nobles. — Déclarations et correspondance des contribuables (troisième dossier) : les sieurs de Najac d'Appelle; de Padiès; de Paleville; de Pins, baron de Caucalières; Pradier; Rech de Laval; Rivals de Labouscarié; Rocaché, curé de Cuq; Roume; marquis de Saint-Lieux; de Saint-Palais; d'Escalibert; Solomiac de Farinières; de Soubeyran, de Thézan; Valade de Lacapelle; de Valady; de Valette, de Viviers-lès-Lavour; P. Veaute, de Mazamet; marquis de Verdalle; Vidal-Lacombe; de Villeneuve-Lacrouzille; de Villeneuve-Flamarens.

C. 1,217. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1669-1676. — Dettes des communautés du diocèse. Règlement par les commissaires royaux. — Il y a pour chaque communauté une ordonnance des commissaires portant règlement des dettes et des dépenses ordinaires. — Répertoire en tête du volume.

C. 1,218. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1734. — « Registre contenant les dépenses ordinaires des villes et communautés du diocèse de Lavour, suivant les règlements faits et arrêtés par nosseigneurs les commissaires députés par le Roy, pour l'exécution de la commission de Sa Majesté du 30 janvier 1734. » — Il y a 88 communautés, mais deux n'ont pas de

préambule au rôle des impositions; savoir : Flamarens. « Cette communauté ne remet aucun préambule de rôle des impositions, parce que le seigneur de Flamarens possède tout le terroir et paye l'entière taille »; Navès. « Cette communauté ne remet point de préambule et ne fait d'autres impositions que la capitation ». — A la suite : « Modèle du préambule du rôle des impositions des villes et communautés de la province du Languedoc. » — Modèles de certificats pour constater si le collecteur est volontaire ou forcé. — Répertoire en tête du volume.

C. 1,219. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, papier.

1736-1739. — Comptabilité communale. — Tableau contenant, pour chaque communauté du diocèse, le montant des impositions en 1736; les dépenses ordinaires, d'après le dernier règlement; les observations des commissaires; le projet de règlement, d'après ces observations; la délibération du conseil politique de la communauté; l'arrêt définitif. — Instructions pour l'emploi des fonds du chapitre des dépenses imprévues.

C. 1,220. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1743. — Comptabilité communale. — « Registre contenant les états du produit des anciens octrois, biens patrimoniaux et autres revenus appartenant aux villes et communautés du diocèse de Lavour, faits et arrêtés le 31 janvier 1743, par nosseigneurs les commissaires députés par le Roy pour l'exécution de la commission de Sa Majesté, du 30 janvier 1734 ». — Trente-deux communautés jouissaient de biens patrimoniaux, savoir : Aiguefonde et Saint-Alby, Algans, Arfons, Belcastel, Cambon, Caucalières, Dourgne, Durfort, Hautpoul-Mazamat, Labruguière, Largardiolle, Lavour, Lugan, Margrin, Massac, Massaguel, Poudis, Pratiel, Puylaurens, Revel, Roquefort-les-Cammazes, Saint-Alby, Saint-Amans, Saint-Germain, Saint-Lieux, Semalens, Séran, Sorèze, Verdalle, Viterbe, Viviers-les-Lavour et Viviers-les-Montagnes. — Répertoire en tête du volume.

C. 1,221. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1761. — États des revenus patrimoniaux des communautés, dressés en exécution de la déclaration du Roi du 11 février 1764, avec l'indication de l'emploi de ces revenus. Il y a un tableau pour chaque communauté. — Lavour (revenus 890 livres; charges ordinaires, y compris les deniers royaux, 42,911); —

Puylaurens (376-45,782); — Revel, (58-31,423); — Labruguière (10 livres, non compris le produit des coupes du bois de la montagne, qui avait donné, en 1763, 3,660 livres; charges 21,227); — Sorèze (0-12,497); — Saint-Paul (0-8,907); — Cuq-Toulza (0-13,502); — Hautpoul-Mazamet (1,348-17,648); — Lastens (0-620); — Saint-Amans (16-5,799); — Saix (0-7,449); — Montmoure (0-1,492); — Poudis (0-2,524); — Montgey 0-4,868); — Cammazes-de-Roquefort (0-692); — Durfort (0-1,506); Cahuzac (0,-2,128); — Saint-Amancet (0-1,441); — Paleville (0-2,045); — Engarreaques (0-1,722); — Lastouzeilles (0-1,045); — Gandels (0-1,775); — Belcastel (200-6,474); — Viviers-les-Lavaur (0-6,574); — Valcourouse (0-1,045); — Massac (0-2,634); — Sallespioussou (0-1,248); — Montespieu (0-1,577); — Escoussens (0-6,434); — Saint-Affrique (0-3,113); — Viviers-les-Montagnes (0-10,942); — Troupiac (0-348); — Teyssode (0-10,674); — Saint-Jean de Rives (0-2,155); — Lugan (0-4,289); — Garrigues (0-4,616); — Saint-Lieux (0-4,275); — Saint-Agnan (0-4,338); — Sénil (0-2,034); — Villeneuve (0-3,509); — Avezac (0-1,459); Preignan (0-2,884); — Marzens (0-3,515); — Lacougotte-Cadoul (0-3,527); — Jul (0-1,420); — Pratviel (10-1,839); — Séran (0-2,406); — Cambon (0-6,867); — Veilhes (0-2,839); — Mouzens (0-4,016); — Roquevidal (0-4,333); — Escaupont (0-1,463); — Saint-Germier (0-3,640); — Saint-Germain (27-8,532); — Cambounet (0-2,436); — Soual (0-5,828); — Verdalle (0-5,659); — Lescout (0-3,692); — Dourgne (58-7,075); — Arfons (0-4,648); — Lestap (0-1,856); — Semalens (36-5,439); — Massaguel (0-4,038); — Lagardiolle (24-4,443); — Saint-Avit (0-2,397); — Lempaut (0-5,424); — Lamothe (0-1,400); — Blan (0-2,545); — Pèchaudier (0-4,448); — Magrin (0 3,184); — Lacrouzille (0-4,437); — Algans (0-3,623); — Saint-Sernin et Montlong (0-2,089); — Prades (0-2,031); — Appelle (0-2,360); — Dournes (0-1,824); — Bertre (0-2,421); — Viterbe (112-3,744); — Guitalens (0-1,826); — Auxillon (0-5,767); — Aiguefonde (0-3,408); — Saint-Alby (0-1,489); — Caucalières (0-2,464); — Belleserre (0-1,231); — Aguts (0-5,076); — Puéchourcy (0-2,186); — Mouzens (0-2,808).

C. 1,222. (Registre.) — In-folio, 558 feuillets, papier.

1610-1746. — Comptabilité communale. — Dettes; *Lavaur* : indemnité pour pastel pris par la communauté lors des troubles de 1562; — réparation des murs de la ville en 1607; — achat de propriétés, en 1611,

pour la construction du couvent des Capucins; — torches pour accompagner messieurs du Parlement allant de Toulouse en la Chambre de l'édit à Castres; — logement de gens de guerre; — acquisition de terrain pour agrandir le jeu de mail; — maladie contagieuse de 1653; — procès avec le procureur du Roi qui transférait au 1^{er} janvier l'élection consulaire faite d'ordinaire le dimanche après la fête de l'Assomption; — construction (1679) d'une muraille « depuis la porte du moulin des terres, jusqu'au vieux talon qui soutient le chœur de l'église cathédrale ». — Construction d'une maquette ou garde-fou au château du Plô de la Ville, etc.; — *Puylaurens* : en tête du tableau des dettes se trouve l'état des revenus et biens patrimoniaux s'élevant à 286 livres et 4,500 tuiles-canal; les dépenses ordinaires sont fixées à 2,252 livres, et l'on y voit figurer 75 livres pour « l'advertisseur de la ville pour tenir registre des baptêmes et sépultures suivant l'ordonnance du Roy et conduire l'orloge »; 300 livres pour les régents des écoles (1610); les gages du médecin, de deux sages-femmes, etc.; — articles de dettes : réparation des murailles; — démolition des fortifications de la ville, le sieur De-caux étant subrogé à cet effet par Ventadour; — logement de gens de guerre; — contributions mises par Rohan sur le colloque de Lauraguais; — agrandissement de l'église paroissiale; — habillement des valets de ville, etc.

C. 1,223. (Registre.) — In-folio, 333 feuillets, papier.

1610-1713. — Comptabilité communale. — Dettes; *Revel* : reliquats des comptes consulaires; — logement de gens de guerre; — emprunt de 1633, contracté pour donner un logement aux Jacobins dont le couvent avait été démoli pendant les guerres du duc de Rohan; — dettes de l'ancien colloque du Lauraguais. — Les principaux créanciers étaient André de Soubiran sieur Du Falga; Isabeau de Ligonnier, veuve le 13 juin 1655 de Philippe Dupin, ministre de Castres; Henri de Bouffard sieur de Madiane, avocat en la Chambre de l'édit, etc.

C. 1,224. (Registre.) — In-folio, 344 feuillets, papier.

1610-1735. — Comptabilité communale. — Dettes; *Cuq-Toulza* : les principaux créanciers étaient les sieurs Alexandre de Capriol, seigneur de Bosquillon; Bernard et Jean de Lamy, prétendus coseigneurs du lieu; Jean-Jacques de Villeneuve sieur de Maurens; Jean de Roux sieur de Teyssode; Jean de Capriol, seigneur de Bos-

quillon, et Anne de Noé, sa femme; ces dettes contractées pour soutenir des procès, pour loger des gens de guerre, etc.; en 1642, les consuls ne purent produire certains titres aux commissaires vérificateurs, la ville ayant été brûlée et rasée en 1622; — *Mazamet*: acquisition du domaine par les habitants; — indemnité de 800 livres à la famille de Daniel Mascarenc sieur de Labarthe, en exécution d'une ordonnance du prince de Condé (20 juillet 1644), ledit sieur de Labarthe ayant été tué lors du logement de la compagnie des gardes du maréchal de Brézé à Mazamet; — état des dettes particulières aux protestants, etc. — Parmi les créanciers figure Jean de Villette sieur de Montledier; — *Saint-Amans*: Samuel de Rotolp, avocat en la Chambre de l'édit, et Jean-Jacques d'Auxillon, seigneur de Sauveterre, sont au nombre des créanciers; — *Lastens*: reliquats de comptes aux collecteurs et consuls; — *Saix*: restauration du grand chemin de Saix à Puy-laurrens; logement de gens de guerre, reliquats, etc.

C. 1,235. (Registre.) — In-folio, 319 feuillets, papier.

1610-1731. — Comptabilité communale. — Dettes; *Labruguière*: réparation des murs de la ville; achat de munitions; levée et armement des miliciens; travaux communaux, etc.; — *Sorèze*: réparation des fortifications, logement de troupes, etc. — Les principaux créanciers sont Jacques Devic (1622); Thimoléon d'Anticamarata, seigneur de Montmoure; Charles Dupuy, seigneur de Roquetaillade; Jean de Terson, seigneur de Paleville, et Guillaume, son fils, seigneur de Saint-Martin; les pauvres de la R. P. R. pour 1,032 livres, qui ont servi à payer les contributions de 1627, la ville de Revel, qui possédait la moitié du territoire de Sorèze, ayant pris le parti de Rohan, tandis que Sorèze restait fidèle au Roi; Marie Devic, veuve Luttier, cessionnaire de son frère Paul, en 1627; Defaure, baron de Monpaon, conseiller à la Chambre de l'édit; Blaquière, pour reliquat de son compte de la construction du nouveau temple protestant (1643), l'ancien ayant été acheté par l'abbé pour la construction du couvent; Cazaux, ministre, pour restes à payer; Devic, consul (1680-1694), etc.; — *Saint-Paul-Cap-de-Joux*: logement de troupes; fourniture de vivres à l'armée; deniers donnés (1623) à Rohan, par les protestants de Saint-Paul et Damiatte, etc.

C. 1,236. (Registre.) — In-folio, 365 feuillets, papier.

1633-1735. — Comptabilité communale. — Dettes;

pour *Dourgne, Arfons, Semalens, Massaguel, Lagardiolle, Saint-Avit et Blan*, ces dettes résultent de reliquats de comptes et de dépenses occasionnées par le logement des gens de guerre; — *Lestap* avait eu un procès avec M. de Saunhac de Glassac: le pays était pauvre et misérable; la majeure partie des tenanciers étaient gentilshommes et gens de main forte; les levées étaient difficiles à faire, et, chaque année, il fallait des collecteurs forcés; le sieur de Glassac avait fait rébellion contre les collecteurs qui avaient fait saisir ses biens, et les collecteurs avaient appelé les consuls en garantie; — *Lempaut* avait aussi eu des procès, notamment avec la famille de Rotolp de Ladevèze au sujet des droits et devoirs seigneuriaux; — *Lamothe* avait pour principal créancier (1674) Pierre d'Hautpoul, sieur de Lamothe, fils et héritier de noble François d'Hautpoul.

C. 1,227. (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1651-1735. — Comptabilité communale. — Dettes; dossiers de *Garrigues, Saint-Lieux, Saint-Agnan, Villedeneuve, Avezac, Preignan, Saint-Sauveur de Marzens, Lacougotte, Séran, Cambon, Veilhes, Maurens, Roquevidal, Escaupont, Saint-Germier, Saint-Germain des Prés, Cambounet, Soual et Verdalle*; les dettes de ces communautés résultent principalement de dépenses occasionnées par des procès ou par le logement des gens de guerre; Séran et Saint-Lieux ont contracté des emprunts pour le rachat du domaine de leurs communautés; Verdalle a emprunté en 1652 « pour faire une paroisse de terre autour du lieu », etc.

C. 1,228. (Registre.) — In-folio, 258 feuillets, papier.

1662-1735. — Comptabilité communale. — Dettes; dossiers de *Péchaudier, Lacrouzille, Algans, Pradès, Appelle, Dournes, Bertre, Viterbe, Guitalens, Auxillon, Aiguesfonde et Saint-Alby, Caucalières, Belleserre, Aguts, Puéchoircy et Mouzens*; les dettes de ces communautés résultent principalement de dépenses occasionnées par des travaux communaux, par des procès, par le logement des gens de guerre, etc.; Bertre avait racheté le domaine de la seigneurie en 1647; Aiguesfonde et Saint-Alby devaient un reliquat de compte au sieur Monchâtre, receveur du colloque d'Albigeois, sur la réparation du temple protestant commun à ces deux communautés.

C. 1,229. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1681-1685. — Comptabilité communale. — Procès-verbal de département des dettes des habitants et contribuables de la ville de Sorèze, faisant profession de la R. P. R.; délégation et collocation des créanciers, par Bernard Lapeyre, avocat, commissaire délégué à cet effet par l'intendant Daguesseau. Les réunions pour cette opération se tenaient dans le couvent des Dominicains; d'abord les représentants des deux religions ne purent s'entendre, les catholiques refusant de reconnaître une transaction faite en 1644 par l'entremise de l'abbé de Sorèze, et qui fixait à 4,000 livres la part des dettes attribuable aux protestants; le commissaire insistant, on convint de réunir le conseil politique de la commune avec adjonction, sans conséquence, des contribuables de la R. P. R.; en conséquence, on se réunit à l'hôtel-de-ville et la transaction fut approuvée. Les dettes particulières aux protestants, ajoutées à ces 4,000 livres formèrent un total de 44,536 livres, y compris les frais. — La procédure, commencée le 2 août 1684, ayant soulevé de grandes difficultés, fut interrompue du 19 août 1684 au 29 juillet 1684; alors les parties étant tombées d'accord, le commissaire arrêta, le 5 novembre, son rôle de répartition qui fut rendu exécutoire par l'intendant, le 15 avril suivant.

C. 1,230. (Registre.) — In-folio, 487 feuillets, papier.

1681-1688. — Comptabilité communale. — Procès-verbal de département des dettes des habitants et contribuables catholiques de la ville de Sorèze, délégation et collocation des créanciers, par Bernard Lapeyre, avocat, délégué à cet effet par l'intendant Daguesseau. Ce procès-verbal reproduit en grande partie le précédent et les difficultés sont les mêmes; le rôle arrêté le 2 mai 1687 ne fut exécutoire que le 24 juillet 1688. Le commissaire devait dresser un état des reliquats de comptes depuis vingt-neuf ans; mais ces comptes étaient en souffrance et il dut contraindre les comptables à les faire vérifier. Une réclamation du sieur Butaille, relative à de prétendues améliorations qu'il avait faites dans deux métairies appartenant à la ville et vendues en 1676, au prix de 47,500 livres, au conseiller Defaure, fut terminée par une transaction.

C. 1,231. (Registre.) — In-folio, 443 feuillets, papier.

1690-1695. — Comptabilité communale. — Pro-

cès-verbal de rectification de la procédure de Lapeyre (C. 1,229-1,230), sur l'opposition formée par les habitants de Sorèze, relativement à certains articles. Le sieur Blaquièrre au nom des opposants se présente devant le juge de Cuq, délégué par l'intendant, pour une nouvelle vérification. Lettres d'assignation par le juge. Remise de pièces. Nouvelle vérification des comptes, appréciation des griefs et rétablissement de plusieurs articles rayés. La communauté est reconnue débitrice de 4,920 livres, dont le commissaire dresse l'état de répartition; pour le reste, la procédure de Lapeyre doit recevoir son effet. Le rôle dressé par le juge de Cuq fut clos à Auriac, résidence du commissaire, le 23 février 1693 et rendu exécutoire par l'intendant le 19 janvier 1695.

C. 1,232. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Simorre, commissaire délégué par les États de la province. — Premier rapport, concernant les dettes actives et passives. — Communautés qui ne doivent rien et auxquelles il n'est rien dû : Aguts, Algans, Appelle, Avezac, Belleserre, les Cammazes, Dourgne, Dournes, Durfort, Flamarens, Gandels, Garrevaques, Jul, Lacrouzille, Lamothe, Lastens, Lastouzeilles, Lescout, Magrin, Massac, Massaguel, Maurens, Montespieu, Montmoure, Mouzens, Navès, Paleville, Poudis, Pratiel, Preignan, Saint-Avit, Saint-Germier, Saint-Sernin, Sallespieussou, Scopon, Sénil, Soual, Troupiac, Valcournouse, Veilhes, Viviers-lès-Lavaur. — Communautés qui doivent ou auxquelles il est dû : Aiguesfonde, Arfons, Auxillon, Belcastel, Bertre, Blan, Cahuzac, Cambon, Cambounet, Caucalières, Cuq-Toulza, Escoussens, Garrigues, Guitalens, Labruguière, Lacougotte, Lagardiolle, Lavaur, Lempaut, Lestap, Lugan, Marzens, Mazamet, Montgey, Péchaudier, Prades, Puéchourcy, Puylaurens, Revel, Saint-Alby, Saint-Amans, Saint-Germain, Saint-Jean de Rives, Saint-Lieux, Saint-Paul, Saix, Semalens, Séran, Sorèze, Teyssode, Verdalle, Villeneuve, Viterbe et Viviers-les-Montagnes.

C. 1,233. (Liasse.) — 193 pièces, papier (1 imprimée).

1734. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Simorre, délégué des États de la province. — Deuxième rapport, relatif aux impositions et à la destination des fonds communaux. — Instructions et mémoires, préambule du rôle pour chaque communauté, délibération du conseil politique, etc. — Premier

recueil contenant les dossiers concernant : Aguts, Aiguefonde (reconnaissance consentie au Roi, en 1719), Algans, Appelle, Arfons, Auxillon, Avezac, Belcastel (acte de reconnaissance consenti, en 1592, à François Ducros de Bérail, seigneur de Planches et de Bérail, baron de Belcastel, Viviers, Banières, etc.; fondation en faveur de l'église, par l'archidiacre Delacoste), Belleserre, Bertre, Blan, Cahuzac, Cambon (dénombrement au Roi, seigneur du lieu), Cambounet, Caucalières (reconnaissance consentie, en 1719, en faveur des consuls de Mazamet, acquéreurs du domaine de la seigneurie), Cuq-Toulza (acte de paréage de la terre avec le Roi, en 1414), Dourgne, Dournes, Durfort, Escoussens (pièces relatives aux albergues dues au seigneur), Gandels, Garrigues, Garrevaques, Guitalens, Jul, Labruguière (pièces relatives aux albergues), Lacougotte, Lacrouzille, Lagardiolle, Lamothe, Lastens, Lastouzcilles, Lavour (acte de reconnaissance au Roi par les consuls), Lempaut, Lescout, Lestap et Lugan.

C. 1,234. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1734. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Simorre, délégué des États de la province. — Deuxième rapport, relatif aux impositions et à la destination des fonds communaux. — Procès-verbaux du commissaire et pièces diverses. — Deuxième recueil contenant les dossiers concernant : Magrin, Marzens, Massac, Massaguel, Maurens, Mazamet, Montgey, Montespieu, Montmoure, Mouzens, Navès (terre privilégiée par Philippe-le-Bel et ne payant que la capitation), Paleville (accord, en 1324, entre les habitants et Jourdain de Roquefort, leur seigneur, et reconnaissances féodales), Péchaudier, Poudis, Prades, Pratviel, Preignan, Puéchourcy, Puylaurens (reconnaissance féodale en faveur de l'évêque de Lavour), Revel (codicile de la reine Blanche et amortissement, par Charles VI, de cens acquis pour l'exécution de ce codicile), Roquefort, Roquevidal, Saint-Affrique, Saint-Agnan, Saint-Alby, Saint-Amancet, Saint-Amans, Saint-Avit, Saint-Germain (reconnaissance féodale qui établit pour la communauté la jouissance des fossés de Saint-Roch, emplacement de l'ancienne ville), Saint-Germier, Saint-Jean de Rives, Saint-Lieux, Saint-Paul, Saint-Sernin de Montlong, Saix (acte par lequel le chapitre de Castres autorise les consuls à porter le chaperon, sous la redevance annuelle de quatre livres de cire et de plus, de cinq en cinq ans, un chapon à chaque chanoine et une paire au prévôt), Scopon, Semalens, Sénil, Sérans, Sorèze (pièces relatives aux droits d'usage dans les forêts), Soual, Teyssode (document relatif à l'albergue due au

Roi), Troupiac, Valcournouse, Veilhes, Verdalle, Villeneuve, Viterbe, Viviers-les-Lavour (reconnaissance féodale), Viviers-les-Montagnes.

C. 1,235. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1734. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Simorre, délégué des États de la province. — Troisième rapport, concernant les biens patrimoniaux, octrois et subventions. — Communautés pour lesquelles les procès-verbaux sont négatifs : Aguts, Aiguefonde (avec réserve), Algans, Appelle, Arfons, Auxillon, Avezac, Belleserre, Bertre, Blan, Cahuzac, Cambounet, Caucalières, Cuq, Dournes, Escoussens, Gandels, Garrevaques, Garrigues, Guitalens, Jul, Lacougotte, Lacrouzille, Lamothe, Lastens, Lastouzcilles, Lempaut, Lescout, Lestap, Magrin, Marzens, Maurens, Montespieu, Montgey, Montmoure, Mouzens, Navès, Paleville, Péchaudier, Poudis, Prades, Preignan, Puéchourcy, Roquevidal, Saint-Affrique, Saint-Agnan, Saint-Alby (avec la même réserve que pour Aiguefonde), Saint-Amancet, Saint-Avit, Saint-Germier, Saint-Jean de Rives, Saint-Paul, Saint-Sernin de Montlong, Saix, Salléspieussou, Scopon, Senil, Soual, Teyssode, Troupiac, Valcournouse, Veilhes, Villeneuve et Viviers-les-Lavour.

C. 1,236. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1734. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Simorre, délégué des États de la province. — Troisième rapport, concernant les biens patrimoniaux, octrois et subventions. — Communautés jouissant de biens patrimoniaux : Aiguefonde, Arfons, Belcastel, Cambon, Dourgne, Durfort, (transaction entre les habitants et Jacqueline d'Audibert, et jugement des eaux et forêts qui maintient ladite dame dans la possession de la forêt de Combenègre, sous certaines réserves au profit des habitants); Labruguière (jugement maintenant les habitants en la jouissance de la forêt de Montaut); Lagardiolle, Lavour, Lugan, Massac (acte d'acquisition du domaine par la communauté); Massaguel (transaction relative aux usages dans les bois); Mazamet (reconnaisances féodales, etc.); Poudis, Pratviel, Puylaurens, Revel, Roquefort-les-Cammazes, Saint-Amans, Saint-Germain, Saint-Lieux, Semalens, Sérans (acte de vente du domaine et de la justice au Roi, en 1676), Sorèze (pièces relatives aux droits d'usage dans les bois), Verdalle, Viterbe, Viviers-les-Lavour et Viviers-les-Montagnes. — Deux états récapitulatifs.

C. 1,237. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1734. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Simorre, délégué des États de la province. — Quatrième rapport, concernant les biens abandonnés et les biens incultes : Aguts (100 sêtérées), Aigufonde (0), Algans (60), Arfons (0), Auxillon (0), Avezac (3), Belcastel (300), manque d'hommes dans la commune; Belleserre (40), Bertre (15), Blan (0), Cahuzac (44), Cambon (200), terre ingrate; Cambounet (33), Caucalières (0), Cuq (150), Dourgne (0), Dournes (0), Durfort (6 coupades 1/2 de terrain abandonné. Les débordements du Sor ayant détruit les usines qui y étaient construites, savoir : trois martinets à cuivre, deux moulins-foulons et un moulin à farine, plusieurs moulins sur ce cours d'eau ont été convertis en martinets et les anciens n'ont pas été reconstruits); Escousens (0), Gandels (0), Garrevaques (0), Garrigues (60 sêtérées), Guitalens (15), Jul (4), Labruguière (600 sêtérées laissées à la dépaissance et cultivées après quelques années de repos); Lacougotte (80), Lacrouzille (0), Lagardiolle (0), Lastens (30), Lastouzeilles (0), Lavour (une assez grande quantité de terres incultes; mais 200 sêtérées pourraient être plantées en vignes, si le Roi le permettait); Lempaut (72), Lescout (30), Lestap (0), Lugan (616 arpents), Magrin (100 sêtérées), Marzens (45), Massac (43), Massaguel (0), Maurens (100), Mazamet (0), Montspieu (0), Montgey (14), Montmoure (0), Mouzens (62), Navès (0), Paleville (60), Péchaudier (2), Poudis (0), Prades (10), Pratviel (20), Preignan (30), Puéchourcy (44 sêtérées qui pourraient être plantées en vignes si le Roi le permettait); Puylaurens (4,000), Revel (4,000), Roquefort des Cammazes (260), Roquevidal (100), Saint-Affrique (376), Saint-Agnan (50), Saint-Alby (0), Saint-Amancet (0), Saint-Amans (20), Saint-Germain (130), Saint-Germier (50), Saint-Jean de Rives (80), Saint-Lieux (8), Saint-Paul (70), Saint-Sernin (20), Saix (80), Sallespieussou (0), Scopon (0), Semalens (80), Senil (50 arpents), Séran (48 sêtérées), Sorèze (108), Soual (30), Teyssode (130), Valcournouse (50), Veilhes (50), Verdalle (0), Villeneuve (30), Viterbe (0), Viviers-les-Lavour (60), Viviers-les-Montagnes (0). — Tableau récapitulatif.

C. 1,238. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Simorre, délégué des États de la province. — Cinquième rapport, concernant l'exécution de

l'arrêt du 6 octobre 1733, qui prescrit de remettre au greffe de l'intendance les états des comptables et reliquataires de chaque communauté depuis vingt-neuf ans. — Il y a un procès-verbal pour chaque communauté. Le commissaire constate que toutes les communautés du diocèse, sauf Jul, Magrin, Navès et Pratviel, ont satisfait aux prescriptions de cet arrêt; des sommations ont été faites à ces retardataires, à l'exception de Navès qui est commune privilégiée.

C. 1,239. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1731. — Vérification de l'état des communautés du diocèse, par M. Simorre, délégué des États de la province. — Septième rapport, concernant la capitation. — Il y a 12,396 contribuables, savoir : officiers de justice, 34; — gentilhommes, 112; — bourgeois, 197; — avocats et médecins, 33; — procureurs, notaires et huissiers, 39; — fabricants et marchands en détail, 313; — artisans, 2,377; — fermiers, métayers et ménagers, 3,276; — brassiers, 2,917; — domestiques supérieurs, 11; — valets et servantes, 405; — valets de labour et petits bergers, 509; — veuves de gentilshommes, 24; — veuves de bourgeois et avocats, 38; — veuves de notaires et marchands, 20; — veuves d'artisans, 173; — veuves de ménagers, 419; — veuves de brassiers, 417; — fils de gentilhomme, 1; — fils de bourgeois, notaires et marchands, 15; — fils d'artisans, 120; — fils de ménagers, 681; — fils de brassiers, 248; — femmes de bourgeois et avocats séparées de leurs maris, 3; — femmes d'artisans séparées, 7; — femmes de ménagers et brassiers séparées, 7. — Le total de l'imposition était de 28,740 livres.

C. 1,240. (Liasse.) — 22 pièces, papier (4 imprimées).

1627-1781. — Guerre et affaires militaires. — État des vivres demandés par Montmorency pour le régiment du comte de Bieule. — Ordonnance de l'intendant relative à la revue des soldats de milice. — Autre ordonnance du même, concernant le logement des troupes. — Amnistie pour les déserteurs. — Ordonnance du Roi établissant une chaîne à laquelle les déserteurs seront attachés comme forçats. — Requêtes aux États de la province, en autorisation d'imposer pour les avances faites par les communautés, à l'effet de loger les troupes de passage ou de garnison. — États des impositions autorisées pour cet objet, de 1711 à 1750. — État des villes et lieux du diocèse qui ont des casernes

ou des maisons louées pour le logement des troupes, avec indication du nombre d'hommes que ces locaux peuvent contenir, etc.

C. 1,241. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1747-1764. — Guerre et affaires militaires. — Logement des gens de guerre; pièces fournies par les communautés de Saint-Amans, Soual et Viviers-les-Montagnes, pour la liquidation de leurs avances : ordres de route, états des dépenses soldées, certificats des chefs de corps, etc.

C. 1,242. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1747-1778. — Guerre et affaires militaires. — Logement des gens de guerre; pièces présentées par la ville de Revel à l'appui du compte de ses avances : ordres de route, états de dépenses, certificats des chefs de corps, délibérations du conseil politique, correspondance, etc.

C. 1,243. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1747-1782. — Guerre et affaires militaires. — Logement des gens de guerre; comptes des avances faites par la ville de Sorèze et pièces à l'appui : ordres de route, états des dépenses soldées, certificats des chefs de corps, délibérations du conseil politique, correspondance, etc.

C. 1,244. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1747-1788. — Guerre et affaires militaires. — Logement des gens de guerre; comptes des avances faites par les communautés de Dourgne, Escoussens, Labrugière, Lavour et Mazamet; pièces à l'appui de ces comptes : ordres de route, états des dépenses faites, certificats des chefs de corps, délibérations, correspondances, etc. — Un ordre de route pour Escoussens porte la signature du comte de Cambis, etc.

C. 1,245. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1780-1781. — Guerre et affaires militaires. — Liquidation des créances des communautés du diocèse, pour les chevaux, mules ou mulets de bât fournis à l'armée d'Espagne, en 1744. Circulaire de l'intendant à ce sujet, délibérations des communautés, état récapitulatif des créances pour chaque commune, etc.

TARN. — TOME II. — SÉRIE C.

C. 1,246. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1770-1789. — Maréchaussée. — Loyer d'écuries et granges par la ville de Lavour. — Lettres des intendants de Saint-Priest et de Ballainvilliers, des syndics généraux de Montferrier et Lafage, du sieur Daru, premier secrétaire de l'intendant et du subdélégué Baudier de Teyssode, relatives à cet objet. — Délibération du conseil politique de la commune. — Requête de la brigade demandant un grenier plus vaste pour la paille. — État du casernement, etc.

C. 1,247. (Liasse.) — 21 pièces, papier (3 imprimées).

1712-1755. — Cours d'eau et usines. — Mémoires sur le canal du Languedoc et sur les inondations occasionnées par les eaux de la Rigole, du Sor et du Ledout — Plaintes des communautés riveraines. — Réponse à ces plaintes. — Réplique par le syndic du diocèse. — Délibérations prises par plusieurs communautés. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la démolition des moulins construits sur les bords du Sor et du Laudot, d'arracher tous les arbres et arbrisseaux plantés sur ces bords et de creuser de nouveaux lits à ces cours d'eau, etc.

C. 1,248. (Liasse.) — 98 pièces, papier (2 imprimées).

1757-1758. — Cours d'eau et usines. — Travaux du Sor et du Laudot (suite). — Signification de l'arrêt du Conseil d'État. — Estimation des usines à détruire. — Correspondance à ce sujet; réclamations contre la destruction des arbres qui fournissent la nourriture des bestiaux pendant l'hiver. — Lettres de : Lucadou, le chapitre de Castres; dom Calages, syndic de l'abbaye de Larode; d'Aiguevives pour M. de Moncal, de Moncabrié, la dame de Bonnemain pour le moulin du Gua, la dame de Prudhomme, de Verdalle, de Riols, de Fajac de Valcournoise, Thérèse de Polastre dame de Garvevaques, de Falguerolles, de Moncal seigneur de Lagardiolle pour le moulin de Rabat, de Lalande pour le moulin de Lamothe, Bessière à Lempaut, de Latour à Lamothe, d'Alary à Revel, etc. — Délibération du diocèse autorisant un emprunt de 42,000 livres. — Ordonnance de l'intendant pour l'exécution de l'arrêt du Conseil relatif à la démolition des usines. — Correspondance de M^e de Saget, directeur des travaux de la province, etc.

C. 1,249. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1759-1762. — Cours d'eau et usines. — Travaux du Sor et du Laudot (suite). — Réclamations des sieurs de Moncal; de Falguerolles, seigneur de Gandels, pour le moulin de Lapomarède; de Lalande; Bessier, de Latour de Lamothe; d'Alary; Fornier à Escoussens. — Délibérations des communautés riveraines. — Correspondance relative aux travaux : avec les sieurs de Saget; Basset, juge de Puylaurens; Bauduer de Teyssode, syndic; Bastoul, juge de Revel; de Lafage, syndic général, et avec les entrepreneurs.

C. 1,250. (Liasse.) — 65 pièces, papier (1 plan).

1763. — Cours d'eau et usines. — Travaux du Sor et du Laudot (suite). — Réclamations : du sieur de Latour, de Lamothe; de Bessier sur l'estimation de son moulin de Lempaut, etc. — Correspondance des opposants avec M. de Saint-Priest fils. — Lettres du syndic de Lafage, des intendants Montferrier et Saint-Priest, de l'abbé Blanquet, vicaire général du diocèse. — Délibérations de l'Assiette et de plusieurs communautés. — Ordonnance de paiement de 6,000 livres, par l'archevêque de Narbonne, au profit du diocèse. — Rapport de M. Gendrier, inspecteur général des ponts et chaussées, chargé par M. Trudaine, intendant des finances, de visiter les travaux. — Plan du cours du Sor, près du château de Lastouzeilles, et projet de redressement.

C. 1,251. (Liasse.) — 66 pièces, papier (5 imprimées).

1764-1787. — Cours d'eau et usines. — Travaux du Sor et du Laudot (suite). — Lettre du sieur Lacombe au sujet des francs bords de la Rigole. — Réclamation du marquis de Verdalle. — Estimation des terrains pris à Lempaut pour le nouveau lit du Sor. — État des paiements effectués sur les emprunts. — Requêtes aux États généraux et au Conseil d'État, par Jacques Sarral et C^{ie}, pour le rétablissement de la navigation de la Rigole dans la plaine de Revel. — Correspondance avec les syndics des diocèses de Toulouse et de Saint-Papoul, et avec de Puymaurin, à Paris. — Arrêt du Conseil qui commet Ofarel pour lever le plan du bassin du Sor et du Laudot. — Mémoire du syndic à Ofarel. — Refus de cet ingénieur d'accepter la mission qui lui est confiée. — Arrêt substituant à Ofarel, s'il persiste dans son refus, le sieur Taupies, directeur des travaux

du diocèse de Toulouse. — Mémoire donné aux sieurs de Bauduer et Ourliac, députés par l'Assiette pour assister aux opérations de Taupies. — Correspondance du sieur de Puymaurin chargé par les États de présider au bornage des Rigoles. — Mémoire à ce sujet. — Protestations du diocèse de Lavour et réponse par les possesseurs du canal. — Inventaire des pièces remises au sieur Taupies par le syndic Bauduer.

C. 1,252. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 28 pièces, papier (2 plans).

1779-1787. — Cours d'eau et usines; affaires diverses — Acte d'acquisition du moulin de Cambounet. — Moulin de Giroussens. — Bail de la moulins d'Ardiale, consulat de Puylaurens; de celle de Canteloup à Cuq-Toulza; du moulin Padiès, à Lempaut; de celui de Lalause, à Puylaurens; du moulin de Rabat, à Lagardiolle. — Acte relatif au moulin à blé de Verdalle. — Délibération du diocèse faisant abandon de l'écluse de Saix. — Bail du port et passage de Saint-Jean de Rives. — Échange du moulin de Rieuvaissière à Rouairoux. — Abandon du Moulin-Bas d'Arfons. — Estimation du bateau de Laramière. — Bail de deux moulins à Lagardiolle, par Jean-Jacques de Moncal. — Curage du ruisseau de Roudil. — Bail des moulins de Lamothe et de Laprade, à Rouairoux, par le marquis de Caylus. — Vente d'une portion de rivage au port de Laramière. — Vente d'un moulin à Puylaurens, par François Terson de Lajonquière, autorisé à cet effet par un brevet du Roi. — Vente du moulin de Lafayence et du Moulin-Haut, à Arfons. — Bail des deux moulins de Saint-Lieux, par Pierre-Paul de Pagèze, marquis dudit lieu. — Vente d'un moulin-foulon sur le canal de la Nogarède, à Mazamet. — Plans des ruisseaux de Cizy et Dutil, à Saint-Lieux.

C. 1,253. (Liasse.) — 127 pièces, papier (7 imprimées).

1789-1789. — Ponts et chaussées; affaires générales. — Lettre du syndic Lafage, relative à la réparation des chemins. — Règlement sur le recreusement et l'entretien des fossés. — Vérification du chemin de Saint-Germier à Jonquières et au grand chemin de Puylaurens. — Mémoire sur la meilleure administration d'un diocèse relativement aux chemins. — Autres mémoires. — Jean-Jacques de Clausade de Riols, directeur des travaux publics du diocèse, demande l'autorisation de requérir des ouvriers dans les lieux les plus voisins

des chantiers, attendu qu'il en manque : refus. — Circulaire relative au creusement des fossés et ordonnance de l'intendant. — Correspondance à ce sujet des sieurs : Lafage, Bauduer, Blanquet, vicaire général; Montcabrié, Audoy, Joubert, Saint-Priest, etc. — État des chemins du diocèse. — Projet de règlement pour le service des ponts chaussés. — Lettre de l'évêque relative aux chemins. — Délibération des États sur le crédit accordé au diocèse pour la réparation des chemins — Arrêts du Conseil d'État autorisant des emprunts, etc.

C. 1,254. (Liasse.) — 173 pièces, papier (4 plan).

1766-1786. — Ponts et chaussées; route de Lavour à Toulouse, par le Ramel (route nationale 112). — Devis. — Emprunts. — Observations de l'Assiette sur le procès-verbal relatif à ce chemin, dressé par le directeur des travaux de la province. — Difficultés avec le sieur Rochet, entrepreneur des travaux. — Ordonnance de l'évêque autorisant la démolition de l'oratoire d'En Huillette, à la sortie de Lavour. — Nouveaux emprunts. — Vente du vieux chemin aux riverains. — Estimation des terrains pris pour le nouveau chemin. — Pièces relatives aux travaux d'entretien. — Plan de la route, depuis Lavour jusqu'au Ramel. — Correspondance, etc.

C. 1,255. (Liasse.) — 30 pièces, papier (3 plans).

1719-1785. — Ponts et chaussées; route de Lavour à Saint-Pons, par Saint-Amans (route nationale 112). — Devis de travaux à exécuter près de Guitalens. — Traité pour la réparation et la rectification de la route de Lavour à Guitalens. — Délibérations, correspondance à ce sujet. — Estimation de terrains. — Vente du vieux chemin de Guitalens à Lavour et Verfeil. — Baux d'entretien. — Deux plans de la route, au vallon de Saint-Amans.

C. 1,256. (Liasse.) — 87 pièces, papier (4 plan).

1758-1786. — Ponts et chaussées; routes de Castres à Labruguière et Mazamet (routes nationale 112 et départementale 27), embranchements de la grande route de Lavour à Saint-Pons. — Correspondance relative au tracé. — Mémoire des habitants de Mazamet. — Devis pour le chemin de Labruguière à Castres. — Autre devis pour les avenues de Mazamet. — Emprunts. — Procès-

verbal d'adjudication des travaux. — Devis et baux d'entretien.

C. 1,257. (Liasse.) — 42 pièces, papier (4 imprimée, 6 plans).

1769-1777. — Ponts et chaussées; construction du pont de Lavour, sur l'Agoût. — Projets. — Procès-verbal d'adjudication et pièces relatives à l'exécution des travaux jusqu'à l'époque où surgirent des contestations entre le diocèse et l'entrepreneur Jean Chauvet : lettres de l'évêque, de l'intendant, des ingénieurs, du syndic général, etc. — Réclamation de Chauvet aux États généraux. — Inscription gravée sur la première pierre du pont.

C. 1,258. (Liasse.) — 73 pièces, papier (3 imprimées).

1777-1782. — Ponts et chaussées; construction du pont de Lavour, sur l'Agoût (suite). — Pièces relatives aux difficultés avec l'entrepreneur. — Mémoires de Chauvet et réponses du diocèse. — Actes judiciaires. — Lettres de l'archevêque d'Aix, de l'évêque de Lavour, des ingénieurs, du syndic du diocèse, de Loys, surveillant des travaux, etc. — Intervention de Campmas, caution de l'entrepreneur. — Décomptes. — Délibération des États autorisant la résiliation du traité fait avec Chauvet.

C. 1,259. (Liasse.) — 57 pièces, papier (7 plans).

1782-1791. — Ponts et chaussées; construction du pont de Lavour, sur l'Agoût (suite). — Nouvelle adjudication des travaux en faveur de Grimaud et Albouy. — Dessin de l'écu, aux armes de la province, sculpté sur la clef de l'arceau. — Plans et détails pour l'exécution des travaux. — Décomptes. — Projets, avec plan, pour la fortification des tours rondes. — Procès-verbal de vérification de l'œuvre par le directeur des travaux de la province et les commissaires des États. — Arrêté de compte avec les entrepreneurs, par le bureau des ponts et chaussées de la Haute-Garonne, à Toulouse.

C. 1,260. (Liasse.) — 13 pièces, papier (2 plans).

1777-1785. — Ponts et chaussées; construction des avenues du pont de Lavour. — Rochet, adjudicataire des travaux. — Devis. — Délibération de l'Assiette. — État de terrains nécessaires et tableau quittancé des indemnités accordées aux propriétaires. — Rapport sur les dommages causés aux propriétés riveraines, etc.

C. 4,261. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1777-1781. — Ponts et chaussées; pièces relatives aux emprunts contractés pour la construction du pont de Lavour. — Délibérations de l'Assiette. — Requêtes aux États. — Ordonnances d'autorisation pour emprunter. — Actes de constitution de rentes au profit de : Bernard Dupuy, ancien chanoine et sacristain de Lavour; Bernard Davasse de Virven, ancien capitoul; Bernard Brandoui; les PP. cordeliers de Lavour; Pierre-Alexandre de Barral, prêtre du diocèse de Grenoble, vicaire général de Castres; les frères Leroux, de Lavour, etc. — Quittances des créanciers.

C. 4,262. (Liasse.) — 59 pièces, papier (12 plans).

1789-1789. — Ponts et chaussées; chemin de Castres à Toulouse, par Puylaurens et Cuq (route départementale n° 2). — Inspection de ce chemin de Puylaurens à Castres, par le syndic du diocèse. — Correspondance du sieur de Riols, directeur des travaux avec les consuls de Saix. — Plans des propriétés prises dans chaque communauté pour le nouveau tracé. — Estimation des terrains et des propriétés bâties. — Baux des travaux à exécuter par parties. — Plans.

C. 4,263. (Liasse.) — 38 pièces, papier (7 plans).

1767-1789. — Ponts et chaussées; chemin de Castres à Revel et Toulouse, par Navès, Dourgne et Sorèze (route départementale n° 5). — Procès-verbaux d'inspection. — Devis des réparations à faire. — Lettres de l'archevêque de Narbonne, du marquis de Montferrier, du syndic général Lafage, de l'ingénieur de Saget, de dom Despaulx, directeur du collège de Sorèze, etc. — Devis pour la construction du nouveau chemin. — Délibérations de l'Assiette. — Ordonnance des États autorisant des impositions extraordinaires. — Indemnités de terrains pour la partie du chemin comprise entre Revel et Planquetorte. — Mémoire et observations sur le nouveau tracé. — Plans.

C. 4,264. (Liasse.) — 8 pièces, papier (7 plans).

1767-1789. — Ponts et chaussées; chemin de Puylaurens à Lavour (route départementale n° 7). — Devis de travaux à exécuter. — Estimation des terrains nécessaires, par le sieur Jean Thomas, notaire à Lavour. — Plans.

C. 4,265. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 136 pièces, papier (1 imprimée).

1761-1787. — Ponts et chaussées; chemin de Lavour à Saint-Sulpice (route départementale n° 8) et à Montauban. — Délibération relative aux travaux à exécuter sur ce chemin dans le diocèse. — Estimation de ces travaux. — Arrêt du Conseil d'État autorisant un emprunt de 40,000 livres. — Contrats de constitution de rentes. — Devis des travaux. — Ordonnances de l'intendant contre l'entrepreneur, pour presser l'exécution des travaux. — Autres emprunts autorisés. — Estimation des terrains pris par le nouveau chemin. — Correspondance. — Imposition pour l'entretien. — Estimation et vente des parties du vieux chemin abandonnées. — Pièces relatives aux travaux d'entretien, etc.

C. 4,266. (Liasse.) — 33 pièces, papier (2 imprimées).

1777-1789. — Ponts et chaussées; chemin du Minervoix ou de l'Albine (route départementale n° 22) par la Montagne-Noire, ou chemin de Castres à Narbonne. — Correspondance avec le syndic du diocèse de Narbonne. — Délibération de l'Assiette de Lavour. — Délibération de la communauté de Mazamet sur le projet de tracé par cette ville. — Commissaires chargés d'étudier les deux projets proposés. — Mémoire du corps des commerçants de Mazamet. — Emprunt de 40,000 livres. — Actes de constitution de rentes. — Impositions pour solder les intérêts. — Emprunt de 45,000 livres. — Contrats de constitution de rentes au profit des sieurs : d'Adhémar, de Toulouse; Taffanel de Lajonquière; de Lacoste, chanoine; de Boutaric; Lafon Vedelly, ancien capitaine; Daguilhon-Pujol, etc.

C. 4,267. (Liasse.) — 77 pièces, papier (3 plans).

1762-1784. — Ponts et chaussées; travaux divers. — Chemins d'Aguts. — Pont près de Lavour, route de Puylaurens. — Pont de Blan, sur le Sor : devis des travaux; mémoires et correspondance de M. de Gineste de Najac, seigneur de cette commune. — Plan du grand chemin de Puylaurens à Revel, près du château de Blan. — Lettres de M. de Saint-Priest. — Nouveaux mémoires de M. de Gineste de Najac, etc.

C. 4,268. (Liasse.) — 146 pièces, papier (3 plans).

1740-1789. — Ponts et chaussées; pièces rela-

tives aux chemins ruraux et ponts [de plusieurs] communes : Cambounet, les Cammazes de Roquefort, Cug-Toulza, Dourgne, Escoussens, Garvevaques, Guitalens, Jonquières, Labruguière, Lacrouzille, Lagardiolle, Lagarrigue, Lavour, Lempaut, Lescout, Mazamet, Montgey, Navès, Paleville, Péchaudier, Pont de Larn, Pont-Crouzet, Poudis, Prades, Puéchourcy et Puylaurens.

C. 4,269. (Liasse.) — 140 pièces, papier (4 plans).

1740-1789. — Ponts et chaussées ; pièces relatives aux chemins ruraux et ponts de plusieurs communes (suite) : Revel, Saint-Affrique, Saint-Agnan, Saint-Amans, Saint-Paul Damiatte, Saix, Semalens, Sorèze, Soual et Viviers-les-Montagnes. — Devis estimatif des réparations qui doivent être faites aux chemins de traverse du diocèse, suivant le procès-verbal d'inspection de ces chemins par le directeur des travaux diocésains. Le total, pour les travaux jugés indispensables, s'élève à la somme de 72,240 livres.

C. 4,270. (Liasse.) — 20 pièces, papier (5 imprimées).

1673-1789. — Agriculture, industrie, commerce. — Ordonnance de l'intendant sur des contestations entre le fermier des droits de subvention et les habitants du diocèse. — Mémoire sur l'établissement d'une manufacture de droguets à Sorèze. — Arrêts du Conseil d'État : approuvant l'établissement d'une manufacture royale d'étoffes de soie à Lavour ; — autorisant le diocèse à donner à loyer les machines de cette manufacture. — Lettres de M. de Montaran fils, à ce sujet. — Mémoire. — Arrêt du Conseil ordonnant la vente de l'outillage de la manufacture. — Mémoire sur la manière de détruire les loups dans le royaume. — Mercuriales de 1789.

C. 4,271. (Liasse.) — 17 pièces, papier (imprimées).

1697-1789. — Affaires diverses. — Publication relative à l'enregistrement des armoiries des familles, corps et communautés dans l'armorial général. — Ordonnance sur les assemblées des conseils politiques des communautés. — Déclaration du Roi portant défense à tous courriers ordinaires de se charger d'espèces et matières d'or et d'argent. — Édit autorisant une subvention pour l'établissement d'un hôpital général à Lavour. — Ordonnance du Roi qui défend aux nouveaux con-

vertis de passer à l'étranger sans permission de Sa Majesté. — Ordonnance de l'intendant de Basville concernant l'éducation des enfants des nouveaux convertis. — Arrêt du Conseil d'État concernant les anciens catholiques qui abandonneraient leur religion pour professer la protestante. — Jugement de l'intendant portant condamnation à mort contre Jean Dejours, pour rébellion. — Ordonnance du même condamnant à une amende de 3,000 livres un paysan qui avait planté une vigne sans permission. — Ordonnance du Roi pour la publication de traités de paix avec les puissances étrangères. — Édit portant suppression de tous les offices de contrôleurs généraux des domaines, etc. — Procès-verbal de l'assemblée diocésaine des trois ordres de Lavour tenue en la ville de Puylaurens.

C. 4,272. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1787-1790. — Enregistrement, au bureau de l'intendance, des requêtes relatives à l'administration du diocèse, avec mentions des suites données à ces requêtes : — *Saint-Affrique*, pour la construction d'un presbytère et l'établissement d'une horloge ; — *Dourgne*, réparations à l'église paroissiale, à celle de Saint-Stapin et aux casernes ; — *Lugan*, pour lever un arrêt maintenant la communauté dans la jouissance de la justice qui appartient au Roi ; — *Belleserre*, réparation de l'église ; — *Lavour*, demandant l'autorisation de démolir l'Oratoire, derrière la nouvelle construction du Poids-de-la-Ville ; — *Sorèze*, pour l'acquisition de deux robes consulaires ; — *Puylaurens*, établissement de lanternes dans la ville ; — *Lavour*, embellissement de la promenade de l'Esplanade ; — construction de cimetières pour les non catholiques à *Mazamet*, *Auxillon*, *Aiguesfonde*, *Saint-Alby*, *Caucalières*, *Sorèze*, *Revel* et *Saint-Amans* ; — armement et équipement de la garde nationale à *Lavour*, *Labruguière*, *Dourgne* et *Verdalle* ; — pour l'établissement de greniers d'abondance à *Lavour*, *Mazamet* et *Labruguière*, etc., etc.

SUPPLÉMENT.

C. 4,273. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1750-1759. — Comptabilité du diocèse d'Albi. — Comptes des receveurs Jean-Antoine David, Jean-Dominique de Vézian et Claude Gardès pour les deniers ordi-

naires et extraordinaires; de Jacques Madières et Étienne Martin, pour le taillon. — Le total des impositions varie de 500,000 à 600,000 livres, et s'élève, en 1758, à 644,412, savoir : ordinaire, 53,605 livres; taillon, 42,192; extraordinaire, 578,615. C'est sur ce dernier chiffre que porte la surcharge.

C. 4,274. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1760-1774. — Comptabilité du diocèse d'Albi. — Comptes des receveurs Jean-Dominique de Vézian, Augustin Prunet, Claude Gardès, Jean-Antoine David et Jérôme-Alexandre Mestre, son commis, pour les deniers ordinaires et extraordinaires; de Vézian, David et Gardès, pour le taillon. — Le total des impositions varie de 600,000

à 700,000 livres, et dépasse ce chiffre dans les dernières années.

C. 4,275. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1780-1787. — Comptabilité du diocèse d'Albi. — Comptes des receveurs Mestre, de Vézian et Martin de Boismont. — Impositions de 1780 : ordinaire et taillon, 54,119 livres; extraordinaire, 685,954; total, 737,073 livres. — En 1784 : ordinaire et taillon, 54,119 livres; extraordinaire, 710,559; total, 764,678 livres. — En 1785, le total s'élève à 822,928, et il descend, en 1787, à 790,984 livres, l'extraordinaire n'étant que de 739,865, tandis qu'il s'élevait, en 1785, à 774,809 livres.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et Arts. — Universités, Facultés, Collèges, Sociétés académiques.)

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE.

D. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1547. — Arrêt du parlement de Toulouse portant règlement pour les cours de droit canon, de droit civil, de théologie, de médecine et des arts; sur le traitement des régents; sur la réception et la promotion aux grades dans les diverses facultés; sur la discipline intérieure; sur la tenue des écoliers hors de l'école et sur les vêtements qu'ils doivent porter, etc.

COLLÈGE D'ALBI.

D. 2. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1623-1643. — Titres et instruments relatifs à l'administration du collège d'Albi par les Jésuites. — Récit de la fondation. — Brevet du roi Louis XIII. — Arrêts du Parlement. — Subventions accordées par le diocèse. — Contrat du cours de philosophie. — Union au collège du prieuré Saint-Affric d'Albi et prise de possession. — Don de la bibliothèque de l'évêque d'Elbène aux Jésuites par le Roi. — Donations par Flore Bouthelier, par David, chanoine de Saint-Salvi et prieur de Cambon, et par Madeleine Usson. — Obligations contractées en faveur du collège par le diocèse et par la ville de Graulhet. — Permission du Roi et commissions des États de la

TARN. — TOME II. — SÉRIE D.

province pour une imposition destinée à payer le cours de philosophie.

D. 3. (Liasse.) — 39 pièces, papier (2 imprimées).

1578-1745. — Dons et legs. — Testament de Bernard de Lacoste, lieutenant principal au siège de Cordes, et pièces relatives à son exécution. — Legs de 300 livres par Georges Dartus, prêtre théologal de Castres, et procès avec Jean Dartus, neveu, seigneur de Latouréne, pour le paiement. — Contrat d'acquisition de la métairie du Suquet ou du Gô, à Albi, de François Davy, bourgeois de cette ville, moyennant 5,500 livres. — Procès avec la famille Poussoy, relativement à l'exécution du testament de Pierre Arquier, ancien capitoul de Toulouse, qui avait légué 10,000 livres aux Jésuites d'Albi. — Pièces relatives à une donation de 12,000 livres faite par le chevalier de Marfain; lettres du chevalier et de son neveu.

D. 4. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1654-1675. — Contestations des Jésuites avec les consuls relativement aux impositions. — Arrêt du Conseil d'État exemptant les maisons de la Compagnie du logement des gens de guerre et du paiement des impositions, à l'exception des tailles et des décimes. — Mémoires et requêtes des Pères, relativement au droit de

subvention que leur réclamaient les consuls.—Actes signifiés au fermier du droit et consultations. — Ordonnance de l'intendant de Bezons, portant que les Jésuites payeront la subvention, mais qu'ils seront indemnisés par la ville, suivant les traités faits pour l'établissement du collège. — Saisie de farine que les Jésuites avait fait porter au moulin; sommation au fermier du droit de la restituer. — Arrêt du Conseil d'État exemptant l'évêque du droit de subvention. — Lettre du sieur de Boyer, syndic général, annonçant que les États ont délibéré de surseoir à toutes poursuites contre les Jésuites, et particulièrement contre ceux d'Albi, relativement aux taxes et impositions.

D. 5. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1638-1760. — Dîmes. — Note sur la manière de dîmer les agneaux et la laine. — Arrentement des dîmes de Saint-Affric et de celles du dîmaire dit de Saint-Affricou, qui s'étendait sur les paroisses des Graisses, d'Orban, de Fenols, etc. — Sentence rendue au siège de Cadalen, contre des paysans qui ne voulaient pas payer la dîme des menus grains à raison de deux mesures par paire de bœufs.

D. 5. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1662-1751. — Domaines de Fréjairrolles, Laveyrière et La Borie-Basse; métairies de Laforêt, juridiction de Lombers, et du Bousquet, consulat de Teulet. — Lettres de la Cour des Comptes relatives au don fait par le Roi aux Jésuites d'Albi, du domaine appelé le Buisson de Fréjairrolles. — Bail de la métairie appelée le Bois-Louis, anciennement forêt de Fréjairrolles. — Contestations avec le métayer. — Mémoire relatif au domaine de Laforêt, primitivement inféodé à Davy et divisé par les Grimals en deux métairies dites Laveyrière ou Boric-Haute, et la Borie-Basse, celle de Laforêt constituant la part du domaine donnée par le Roi — Transaction entre les propriétaires des trois métairies. — Acte de subrogation des Jésuites aux droits des Grimals, auxquels droits ils avaient eux-mêmes subrogé Jean de Loubers, écuyer, contrôleur général de la gendarmerie, secrétaire des commandements du maréchal de Luxembourg. De Loubers est représenté, dans l'acte de subrogation, par François Davasse, son beau-frère, lieutenant du Roi à Albi. — Baux des métairies de Laforêt et du Bousquet; estima-

tion des cabaux, comptes avec les métayers, etc. — Payement de l'albergue due au Roi.

D 7. (Liasse.) — 63 pièces, papier (2 imprimées).

1623-1763. — Mémoires et notes sur la fondation et l'administration du collège d'Albi. — Contrat pour l'établissement d'un cours de philosophie et lettres patentes confirmatives. — Arrêt du Conseil d'État donnant la préséance au viguier sur le clergé, dans les réunions privées et publiques. — Programme des études. — Traité avec un boulanger pour la fourniture du pain à l'établissement. — Reçu donné à la communauté par le jésuite Moulen : « Je de claire aver Receu de votre Reverendce acompte et sep par mains du pere Chirol 44 liv. 49 s il cy etrouve une piece de six sol que votre reverendce apris pou une de douse ». — Ordonnances des États autorisant des emprunts en faveur du collège. — Requêtes des Pères aux États diocésains pour une augmentation de subvention; mémoires; rapport des commissaires repoussant leur demande. — Comptes d'avances faites pour d'autres collèges de la Compagnie. — Transports de créances par suite de donations, legs, etc. — Obligations et quittances. — Pièces relatives à la pension accordée par le diocèse pour un second cours de philosophie. — Remontrances des Jésuites aux consuls, relativement à l'arriéré de la pension que la ville fait à l'établissement. — Mémoire sur la dotation du collège au moment de l'expulsion des Jésuites. — Sommation au greffier du diocèse de déclarer ce qui reste dû au collège, à la requête de Marc Féral, sequestre des biens des Jésuites à Albi; comptes présentés par le greffier.

D. 8. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1763-1789. — Baux à ferme des fruits décimaux des prieurés Saint-Affric, Saint-Affricou et de Cardonnac; des revenus des métairies du Buisson, dans la forêt de Fréjairrolles; de Bellerive, consulat d'Albi; de Laforêt, et du Bousquet, consulats de Teulet et de Bellegarde; des biens d'Orban, etc — États des meubles, effets et cabaux des métairies; comptes et procès avec les fermiers.

D. 9. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1766-1788. — Exploitation de la forêt de Fré-

jairolles. — Procès-verbaux de transport des officiers de la gruerie pour reconnaître et marquer les coupes à exploiter; plans de ces coupes; procès-verbaux d'adjudication; états de frais. — Correspondance relative à la demande en autorisation d'exploiter une coupe extraordinaire pour solder les réparations du collège; vente, sous seing-privé, d'une coupe de trois arpents, par les administrateurs de l'établissement. — Procès-verbal contre deux délinquants qui avaient coupé 862 chênes. — Poursuites contre Grimal pour avoir coupé une grande quantité de baliveaux.

D. 40. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier (2 plans).

1766-1787. — Reconnaissance de l'actif du collège. — Réparations aux bâtiments. — Procès-verbal de visite des lieux et reconnaissance des biens dépendants de l'établissement, sur la requête des consuls et en exécution d'un arrêt du Parlement; désignation des réparations nécessaires aux bâtiments, à Albi, et aux métairies. — Devis. — Vente de bois à Fréjairolles, pour le prix de l'adjudication être attribué à ces réparations. — Adjudication des travaux; augmentations reconnues nécessaires; vérification; règlement de compte avec les entrepreneurs. — Restauration du clocher de la chapelle (plan). — Agrandissement du pensionnat (plan). — Réparation de l'horloge. — Correspondance avec le sculpteur Mazzetti cadet, de Toulouse, chargé de la construction d'un autel en marbre.

D. 41. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1769-1789. — Affaires diverses relatives à l'administration du collège. — Quittance du graveur Veissière, pour la fourniture de deux sceaux aux armes de la ville. — Comptes des aumônes faites aux pauvres de Cardonnac et lettres du curé de Noailles à ce sujet. — Réclamation du curé de Labessière, pour une indemnité en raison du service qu'il fait à l'annexe de Lasgraises. — Pièces relatives aux revenus et aux charges des prieurés de Saint-Affric et de Saint-Affricou, distraits de la ferme générale des biens des Jésuites au profit du collège. — Ferme du prieuré de Cardonnac au prix de 950 livres. — Quittances de la portion congrue du curé de Saint-Affric. — Délimitation des dîmaires du chapitre métropolitain et de Saint-Affric. — Ferme des droits de Saint-Affricou, au prix de 520 livres. — Indemnité accordée aux frères des écoles chrétiennes d'Albi sur les revenus du collège. — Inventaires du mobilier.

— Correspondance avec M. Théaulon, relative à la régularisation d'une créance provenant des Jésuites.

D. 42. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1771-1790. — Quittances du principal et des régents pour traitements et gratifications. — Principaux: Malaurenc, de 1771 à 1789; puis Dugourc et Delpech. — Régents de physique: Delpech, Aguié, Noyer, Maurel et Birbal; — Logique: Cabanel, Aguié, Delpech, Noyer, Maurel, Birbal, Galibert et Bosc; — Rhétorique: Massol, Dumas et Paulhé; — Seconde: Dugourc, Paulhé, Soulassol, Coste, Bosc, Dumas, Pujol et Maurel; — Troisième: Molinier, Soulassol, Coste, Austruy, Dumas, Bosc, Paulhé, Birbal, Pujol, Galibert et Maurel; — Quatrième: Soulassol, Coste, Austruy, Dumas, Bosc, Paulhé, Maurel, Birbal, Pujol, Galibert, Muratet et Carrière; — Cinquième: Coste, Bosc, Dumas, Soulassol, Molinier, Magé, Pujol, Birbal, Austruy, Galibert et Crouzet. — Tous ces professeurs étaient prêtres et l'on voit qu'ils changeaient fréquemment de classe. — Dépenses annuelles pour les prix distribués aux élèves: minimum 69 livres; maximum, en 1789, 419 livres; catalogues des livres.

D. 43. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1772-1789. — Délibérations du bureau d'administration du collège, dont étaient membres: le régent de la temporalité, président; un délégué de l'archevêque; le procureur juridictionnel en la temporalité; deux notables, Jean-François Gardès, avocat, et Jacques Mariès, médecin; deux consuls de la ville et le principal. — Délibérations relatives à l'administration intérieure et à la gestion des biens; aux procès; à la nomination des régents. — Le principal Malaurenc donne sa démission, par suite de sa nomination à l'archiprêtre de Lisle; le bureau se réunit le 4^{or} avril 1789 et sur la proposition du coadjuteur qui présidait, il nomme M. Dugourc, curé d'Avens; mais Dugourc donne sa démission quelques mois après et alors, le 14 octobre, le bureau le remplace par Delpech, curé de Labastide. C'est la dernière délibération.

D. 44. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1768-1780. — Comptabilité. — Lettres de M. Delaporte, économe général des biens des Jésuites, au sieur Féral, économe particulier à Albi, à l'archevêque et aux administrateurs du collège, sur les difficultés

qu'on rencontre dans l'apurement des comptes jusqu'en 1768. — Comptes annuels, de 1768 à 1780, rendus au bureau d'administration par le trésorier et le principal.

D. 45. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1780-1793. — Comptabilité. — Comptes annuels présentés au bureau d'administration par le trésorier et le principal. — État de situation de l'établissement dressé en 1787 et adressé au gouvernement : revenus, 8,359 livres; charges, 8,012, dont 5,430 pour le traitement des fonctionnaires et employés, savoir : principal, 700 livres; sous-principal, 500; professeurs de physique, de logique et de rhétorique, chacun 600 livres; professeur de seconde, 550; professeurs de troisième, quatrième et cinquième, 500; secrétaire trésorier, 200; domestique, 180 livres. — Déclaration des biens et revenus de l'établissement, en 1790. — Le dernier cahier renferme les comptes jusqu'en 1793.

D. 46. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1625-1636. — Union du prieuré Saint-Affric d'Albi au collège, avec tous ses biens et revenus. Lettre de l'évêque Alphonse d'Elbène prononçant cette union, pour le bien du collège et attendu que les deux établissements étant contigus, il en pourrait naître dans la suite des procès. Le prieuré était alors vacant par la résignation du chanoine de Saint-Salvi, M^e Bernard Davy; il relevait du chapitre Saint-Salvi et c'est en sa qualité de prévôt de ce chapitre que l'évêque en dispose au profit des Jésuites, à la condition qu'un vicaire amovible, au choix du recteur et sous l'approbation de l'évêque, aura le soin des âmes de la paroisse. — Inventaire des terriers et titres du prieuré remis au syndic du chapitre Saint-Salvi, par le chanoine Étienne Trapas qui en était détenteur.

D. 47. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1271-1586. — Prieuré Saint-Affric; fondations par : Pierre Ramond de Lafenasse et ordonnance de l'évêque Strozzi (signature) pour l'exécution; — Guillaume Teilhet, prêtre, pour une chapellenie; — Ponce Arnaud, marchand; — Raymonde Laurens, mère dudit Arnaud; — Jean Gairalh, pour la construction de la chapelle du Saint-Crucifix et la dotation de cette œuvre; — Bernard Barbin; — Jean de Nupces, chanoine de Sainte-Cécile et prieur de Saint-Affric, pour des offices et l'orne-

mentation de l'église à laquelle il donne une tapisserie; — Georges Albresquier, laboureur; — Bernard Barbier, laboureur; — Antoine Amiel, prêtre; — Peyronnette Vilaris, qui mourut de peste en 1586; — François Brandouy, en faveur de la confrérie Sainte-Anne.

D. 48. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1622-1649. — Prieuré Saint-Affric; fondations : par : Jean Valeux, bourgeois d'Albi; — Jeanne de Ginolhac, avec une ordonnance de l'évêque Legoux de Laberchère (signature) pour l'exécution; — Jeanne Coste, veuve de Pierre Barthe, m^e chirurgien; — Jean Bernadou, m^e boutonnier; — Anne Viguière et Pierre Pontier son mari; — Marie Satgère; — Pierre Calvignac, prêtre, chanoine régulier et novice de l'abbaye Saint-Romain de Blaye, diocèse de Bordeaux, testant attendu qu'il va faire profession; — Marie Gazaigues, femme de Bernard Causse; — Jean Deffos, marchand.

D. 49. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1651-1718. — Prieuré Saint-Affric; fondations par : Pierre Delhom (le vieux), procureur au sénéchal de Toulouse; — Anne Boyère, femme de Bernard Raffanel; — Barthélemy Icher, marchand; — Gabrielle Aragoune, veuve de Michel Falcou, meunier; — Pierre Lucques, m^e chirurgien; — Jacques Cathala, pareur de draps; — Jean Guy, m^e maçon; — François Gorsse, avocat; — Berenger Delhoum, chanoine de Sainte-Cécile, protonotaire du Saint-Siège; — Jean Bayoune, boulanger, et Marie Corp sa femme; — Catherine Gorsse femme de Briau, sergier; — Anne de Dumas, femme de Pierre Laroque, praticien; — Vincent Gorsse, vicaire de Saint-Affric; — Louis Delhoum, avocat; — Catherine Ganelle veuve de Jean Ravaille, brassier; — Marie Corp, veuve de Jean Bayoune; — Pierre Delpy, m^e salpêtrier; — Pierre Cuq, cardeur de laine; — Pierre Bernadou, bourgeois.

D. 50. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1519-1770. — Règlement des fondations faites en l'église Saint-Affric. — Ordonnance de l'évêque Dominique de La Rochefoucaud qui supprime le dernier sermon de l'octave des morts, que le manque d'auditeurs rendait inutile, et la bénédiction du saint sacrement qui se donnait tous les lundis. — Autres ordonnances portant règlement; la dernière est des vicaires

généraux de Combettes et Cavaziés; elle réduit à cinq messes basses par semaine le service des fondations qui était chargé de 99 grandes-messes et 700 messes basses environ; « il est également convenu que la paroisse ira deux fois l'année faire station à la croix plantée par la piété de M. Bole, féodiste, près le séminaire, sur le terrain de la paroisse; que ladite paroisse entretiendra ladite croix et que toutes les fois que la paroisse ira en corps faire station, on y fera l'absoute avec oraison pour le repos de l'âme dud. M. Bole ».

D. 21. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 12 pièces, papier.

1381-1781. — Inventaires des reliques, ornements, livres, etc., de l'église Saint-Affric. — Acte de provision par l'archevêque de Bourges et d'installation de Guillaume Boyer, bachelier ès-arts, étudiant à l'université de Toulouse, en qualité de bénéficiaire de la chapellenie Teilhet (1489). — Inventaire du mobilier de la maison du prieuré lors de la prise de possession de Florent Tendron, successeur de Jehan Guilhermi (1584). — Enquête sur les revenus et les charges du prieuré. — Achat par le prieur Georges Ledoux, au prix de 600 livres, des capitaines huguenots de Revel, Sabaut et Trial, de six livres terriers du prieuré tombés entre leurs mains lors de la prise de Montréal, sénéschaussée de Carcassonne, le 20 septembre 1583. Le marché se fit au château d'Engarrevagues entre les deux capitaines et le sieur Lebon, représentant Ledoux. Ces terriers, qui se trouvaient à Montréal dans la maison des Guilhermi, étaient ceux de Rogier de Nupces, de Jean de Nupces, de Philippe de Nupces, de Georges Claret, le terrier sur parchemin, et un autre également sur parchemin, dit de Reynès. — Inventaire des titres concernant le bassin du purgatoire. — Rôle de ce qui est payé aux chanoines de Saint-Salvi officiant à Saint-Affric, le dernier jour d'avril, fête du patron de l'église, et aux prêtres qui assistent à la procession. — Nomination de Nicolas Maillard, à la chapellenie Teilhet, en remplacement de Jean Maillard, décédé, par le recteur du collège des Jésuites et les bassiniers du purgatoire. — Inventaire des effets de la congrégation de l'Immaculée-Conception (hommes). — Catalogue de plusieurs titres de Saint-Affric.

D. 22. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1396-1402. — « AVE MARIA, GRACIA PLENA. — Aysso es lo libre terier dels cesses e de las possessios

del priorat de la glieya de moss. sanh Affrica d'Albi, comensat lan M^e CCC^e XCVI per moss. Jorda Boyer bachelier es decretz prior de la dicha glieya. » — En tête une table des lieux dits, et à la suite du terrier : « Segó se alcus fiens baylatz a cós et a prim ces et a prim acapte per mi p. Bonet prior de S. Affrica los quals ero vacans deldis priorat e non so incorporatz en aquest libre ab los autres davant aquitz ». — Puis : « Seguo se los loguiers et los parsos que pren lo priorat de S. Africa escritz per mi p. Bonet prior de la dicha glieya lan M. CCCC. et II a II de novembre ».

D. 23. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, papier.

1407-1587. — « + I. H. S. : XPS : AVE MARIA. » — « Aysso es lo terrie de la capelania de Antoni de Bert capela de la capelania de S. Affrica dalbi fonda per M^e Guillaume Beraudest savi en drech sa entras de lan M. CCCCVII. » — Il y a ensuite des reconnaissances de cette chapelle dite de Saint-Michel; des lausimes par les chapelains Antoni de Bert, Jean Delrieu ou de Rives, Barthélemy Calmés, et quelques notes des recettes de ce dernier jusqu'en 1457. — Suivent des reconnaissances faites sous les chapelains Raimond Nègre, Ramond Magistri, Barthélemy Maurel, Jean Barrié, Bernard Coudal, Jehan de Bonnefon, maître des enfants de chœur de la cathédrale, noble et vénérable maître Godoffre Flamenc de Brusac, chanoine officiel et Guillaume Viguier. — Ce terrier était appelé *Le livre blanc* ou *Le vieux*.

D. 24. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1588-1659. — « Libre terrier appelé Noir des recognoissances faictes par maistre Guillaume Viguier pbre prébendier en lesglise cathédrale dalby chappellain de la chapelanye fondée en lesglise saint Affric dud. Alby a lhonneur de Dieu et de S. Michel par feu M^e Guillaume Beraudesc licencié, commencé depuis le xxv^e julhet mil v^e mⁱⁱ vii que led. viguier a esté proveu de lad. chapelanye. Viguier. » Reconnaissances de Viguier jusqu'en 1606; puis celles de François Gerieu, chanoine de Saint-Salvi, jusqu'en 1619; enfin une reconnaissance de 1659 aux prêtres de Saint-Affric comme chapelains. — Table des fiefs.

D. 25. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1449-1479. — Extraits, par le notaire Serieys, du

livre des reconnaissances, dit de Guiraldy, pour les fiefs situés à Saint-Benoît, à Puygouzon, à Saliés et à Conils (*de Cuniculis*), et dépendants de la chapellenie Saint-Jacques, récemment fondée en Saint-Affric, par Pierre de Lafont (*de Fonte*), bachelier en droit, dont était alors pourvu Bernard Terondel, successeur de Robert Moisset. — Reconnaissance (1479), sous le chapelain Amélius Banas, d'une maison située « *infra civitatem Albiæ, loco dicto tras saint Africa, confrontantem cum trolhio sive torculari prioratus dictæ ecclesiæ Sti Africani et cum carreiria quæ itur de plano Sti Africani ad fontem de la vinha et cum vauta quæ est retro ecclesiam Sti Africani.* »

D. 26. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1451-1648. — Reconnaissance des fiefs dépendants de la chapellenie Saint-Michel, fondée en l'église Saint-Affric et dont étaient titulaires les prêtres de ladite église (1645-1648). — « Substance de reconnaissances tirées du Livre blanc ancien » (1451-1558).

D. 27. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 44 pièces, papier (plans).

1503-1784. — Dénombrements et lièves : des fiefs de Saint-Affric; — des fiefs appartenant à Pierre de Reynés, chanoine de Saint-Salvi et prieur; — des biens et rentes des prêtres obituaires de Saint-Affric. — Relevé des tenanciers des fiefs du prieuré. — État des arrérages. — Nomenclature des fiefs. — Perches de Saint-Benoît. — État des fiefs situés à Albi, avec plans. — Perche des mêmes fiefs, avec plans. — Liève des fiefs de divers consulats. — Déclaration des fiefs des prêtres obituaires, dans Saint-Benoît. — Liève raisonnée pour Albi.

D. 28. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.

1582-1587. — Aliénation du temporel du prieuré de Saint-Affric. — Ordonnance de l'évêque Julien de Médicis. — Déclaration du prieur Ledoux. — Requête en décharge. — Affiches et certificats de publication. — Adjudication, au profit de Jean Alquier, des rentes d'Albi, Puygouzon, Montsalvi, le Castelviel et autres lieux, moyennant 30 écus, 47 sous & deniers, somme égale à la contribution du prieuré. — Acte de transport au profit de Pierre Taffanel, marchand. — Notes et mémoires relatifs à cette aliénation.

D. 29. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1608-1711. — Reconnaissances faites au prieuré Saint-Affric, par : Chambert, pour une maison à Albi « près la voute de Laclède »; — Françoise d'Izarn, veuve Dumas; — les frères Metzgé; — divers pour les fiefs du Gô et de Ladrèche. — Fragments de registres de reconnaissances des rentes et censives appartenant aux prêtres de l'église Saint-Affric : actes reçus par le notaire Gorsse, Bernard Davy, chanoine de Saint-Salvi étant prieur (les 7 premiers feuillets du registre); — actes reçus par le même pour la chapelle de Lafont (les 20 premiers feuillets); — actes reçus par le notaire Solier (feuillets 13-32).

D. 30. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1769. — Nouvelles reconnaissances des fiefs de MM. les curé et prêtres obituaires de l'église paroissiale Saint-Affric d'Albi, consenties devant M^e Jean-François-Joseph Remonneau, avocat en Parlement, notaire royal en ladite ville, étant syndic desdits prêtres, M^e Jean Bru, prêtre et obituaire de ladite église. — Il s'agit des fiefs dépendant de la chapellenie Saint-Jacques unie à la table de ladite église.

D. 31. (Cahier.) — 3 pièces, papier.

XVII^e-XVIII^e siècles. — Perges des fiefs dépendant de la chapellenie de Lafont, fondée en l'église Saint-Affric. En marge, les noms des tenanciers avec indication de la date de la première reconnaissance.

D. 32. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

XVII^e-XVIII^e siècles. — Notes et mémoires provenant du prieuré Saint-Affric et relatifs : au rachat d'un bien aliéné; — à une fondation faite par le sieur Gorsse, avocat; — aux fondations de l'année 1647; — aux dîmes de Caussels et des Graisses et aux rentes rachetables; — à un droit d'indemnité réclamé par les seigneurs; — à l'aliénation des rentes du prieuré; — à la prétention de l'abbé Alary de se faire agréger à la table du purgatoire Saint-Affric; — aux biens légués par M^e Antoine Barricy; — aux droits d'amortissement dus pour les nouveaux acquets; — à la réparation de l'église; — au procès avec les anciens curés Rossignol et Tridoulat, pour les décimes; — à un autre procès intenté au curé Lacaze; — à la fondation de M^e Pierre Perrier, docteur en médecine, etc.

D. 33. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1675-1687. — Comptes des syndics des prêtres de Saint-Affric. — En 1675, les recettes s'élèvent à 583 livres 8 sous 6 deniers, et les dépenses à 39 livres 3 sous 44 deniers; il restait à distribuer en neuf portions inégales, d'après le service fait dans le courant de l'année par chaque prêtre habitué, une somme de 583 livres 8 sous 6 deniers, distraction faite de plusieurs petites sommes placées à intérêt. — La plus forte somme à distribuer aux habitués pendant la période est de 834 livres, en 1784.

D. 34. (Registre). — In-folio, oblong; 94 feuillets, papier.

1609-1612. — Registre du bassin du purgatoire de l'église Saint-Affric : état des rentes et colloques; tableau des obits; comptes des recettes et des dépenses. — Les recettes ne s'élèvent pas à plus de 60 livres par année; les dépenses étaient occasionnées presque exclusivement par les services religieux. Un obit se disait par cinq prêtres, et l'on donnait 2 sous à chaque prêtre, 2 sous au sonneur, 4 sou au clerc qui disait l'épître, et 4 deniers aux enfants qui tenaient les cierges.

D. 35. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1415-1585. — Prieuré Saint-Affric; actes divers relatifs : à la chapellenie fondée par Guillaume Brandesi; — à la procédure commencée par le syndic des prêtres contre le prieur Pierre de Reynès, chanoine de Saint-Salvi; — à la chapellenie de Teilhet; — à la vente d'une métairie, provenant de la fondation Garric, et située sur la paroisse Saint-Jean de Cueye, lieu dit à la Vinhie ou Fonfrège; — à une lausime, par le prieur Jean de Nupces; — à la vente d'une pièce de terre, dont la directe appartenait au prieur; — aux poursuites exercées contre le syndic de l'hôpital Saint-Jacques d'Albi, qui devait fournir l'huile de la lampe du *Corpus Christi*, en exécution de la fondation Pierre Raimond de Lafenasse; — à l'arrentement des fruits du prieuré dans la juridiction de Cadalen pour 26 setiers de blé mossole et une demi-livre de safran, sans comprendre dans ce bail les censives.

D. 36. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 22 pièces, papier.

1603-1619. — Prieuré Saint-Affric; actes divers relatifs : au fief des Graisses; — à une instance féodale

intentée par Marquis de Rabastens, vicomte de Paulin, Cestayrols, etc.; — à l'union des chapellenies au profit du bassin du purgatoire; — à un bail à colloque; — à une requête du syndic du collège relative aux biens aliénés; — à diverses obligations au profit des prêtres de Saint-Affric; — à la saisie des biens d'un habitant d'Arthès; — à des renouvellements d'obligations; — aux legs faits par Tevenar, dit Belamy, charpentier; — à la cession d'une rente sur une maison d'Albi vendue par les religieuses de Sainte-Claire, et située en la rue de la Fustayrette; — à la cession faite par François Gorsse, avocat, d'une créance de 300 livres sur le commandeur de Saint-Pierre, de Gaillac. — Notes sur les contrats et les actes particuliers du prieur, de 1603 à 1636.

D. 37. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1650-1699. — Prieuré Saint-Affric; actes divers relatifs : à des constitutions et transports de rentes; — à une rétrocession de créance, sur le commandeur de Gaillac, par François Gorsse à Raymond Boyer; — à une transaction sur le droit de dîme du safran à Cadalen : il en sera levé 5 onces; — à une transaction de même nature pour les Graisses, où il sera levé de 12 tables une; — à une instance féodale introduite par le prieur; — à des saisies opérées à la requête du fermier des dîmes des Graisses; — au rachat des biens aliénés; — à la vente d'une rente aux syndics et députés du clergé d'Albi; — à une dénonciation d'hypothèque par le syndic des prêtres, à l'occasion du mariage d'un débiteur de la communauté; — à une donation faite par Jeanne de Ginolhac à la confrérie du Soulagement des âmes du Purgatoire et à l'approbation de cette confrérie, etc.

D. 38. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin, 50 pièces, papier.

1700-1724. — Prieuré Saint-Affric; actes divers relatifs : à des constitutions et transports de rentes; — à une dénonciation d'hypothèque à des fiancés pour la conservation des droits du prieuré; — à des paiements effectués; — à une instance contre les héritiers de Jacques Candeil; — à la vente d'une rente noble faite par Jean-Salvi Desplats, seigneur et baron de Rivières, à Jean Lacaze, curé de Saint-Affric; — à une assignation en féodale donnée à noble Jean de Taffanel, des Graisses; — à la revendication des perges et reconnaissances du prieuré, retenues par un féodiste, etc.

D. 39. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1725-1750. — Prieuré Saint-Affric; actes divers relatifs : à des constitutions et transports de rentes; — à la locaterie perpétuelle à la ville d'Albi, d'une terre aux Lisses de Rônol; — au bail d'une maison à Albi, à la Rivière; — à la cession aux prêtres de Saint-Affric, du bas d'une maison au Bout-du-Pont d'Albi; — à la saisie de biens à Lescure à la requête des prêtres obituaires; — à des paiements effectués par les débiteurs de la communauté, etc.

D. 40. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1750-1781. — Prieuré Saint-Affric; actes divers relatifs : à des constitutions et transports de rentes; — à des poursuites contre des débiteurs; — à la portion congrue due au curé; — aux réparations à faire à l'église paroissiale Saint-Affric et à la part de dépense à supporter par les fruits prenants; — à une demande en remboursement des décimes, faites aux anciens curés; — à l'affermé des fruits décimaux par les Jésuites, pour six années, dans les consulats de Cadalen et d'Orban, moyennant 24 setiers de blé; — aux rentes des prêtres sur la province du Languedoc; — à des renouvellements de baux, etc.

D. 41. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 47 pièces, papier.

1710-1762. — Union du prieuré simple et séculier de Saint-Laurent de Cardonnac au collège des Jésuites d'Albi. — Résignation de ce prieuré par le titulaire, Charles-Ferdinand Langlois, prêtre du diocèse de Paris, sous la réserve des fruits sa vie durant. — Procédure pour l'union; enquête; mémoire. — Comptes des fruits à Langlois. — Bail à ferme de ces fruits par cet ecclésiastique, alors archidiacre de Narbonne. — Procès à ce sujet par les Jésuites; cassation du bail. — Nouveaux baux au nom du collège et pièces y relatives.

D. 42. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 26 pièces, papier (1 imprimée).

1505-1700. — Prieuré Saint-Laurent de Cardonnac. — Acte de résignation de ce prieuré et de la cure de Noailles, par Henri Joffredi, chanoine de Sainte-Cécile d'Albi, abbé de Feniès. — Testament de Pierre Carié, le vieux, de Cardonnac, élisant sa sépulture au cimetière de l'église Saint-Pierre de Noailles. — Testament de Jean Garrigues de Lamaurelié. — Acte prou-

vant que les habitants de Lamaurelié sont de la paroisse de Noailles. — Titre de provision à Antoine Dubreuil, du diocèse de Clermont. — Pièces relatives à des contestations entre Noailles et Cardonnac, relativement à la construction d'un presbytère : inventaire de production par le prieur; factum imprimé; acte de syndicat des habitants; arrêt ordonnant une enquête. — Procès-verbal de visite de l'église de Noailles par l'évêque diocésain : il visite, à Cardonnac, le lieu où les habitants prétendaient qu'il y avait eu une église et il n'y voit que quelques substructions dont on ne peut reconnaître l'origine. On prétendait que les prieurs prenaient possession à une fontaine qui est près de ces substructions.

D. 43. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1735-1738. — Pièces relatives aux poursuites faites par les habitants de Cardonnac pour obtenir une église : requêtes, mémoires des habitants et réponses des Jésuites; enquêtes; visites pastorales, etc. — Ordonnance de l'évêque portant qu'il n'y a pas lieu de bâtir une église à Cardonnac, attendu que ce lieu et celui de Lamaurelié sont de la paroisse de Noailles.

D. 44. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1675-1719. — Union du prieuré de Cambon et de son annexe Saint-Benoit de Montels au collège d'Albi : procédure pour cette union; consentement des paroissiens de Montels, consulat de Bellegarde, et de ceux de Cambon; consentement du chapitre métropolitain et de M^e Bernard des Innocents, chanoine de Saint-Salvi et prieur; procès-verbal d'enquête; acte d'union. — État des aumônes à faire aux pauvres du prieuré. — Réparation de la maison presbytérale de Montels. — États des revenus du prieuré. — Paiement de la congrue au sieur Andorre, vicaire perpétuel.

COLLÈGE DE CASTRES.

D. 45. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier (imprimées).

1664-1775. — Arrêt du Conseil d'État portant établissement des Jésuites dans le collège de la ville de Castres, occupé jusque-là par les protestants. Borel, qui était alors régent principal, avait fait opposition; il y avait eu un arrêt de partage à la Chambre de l'édit avec renvoi des parties devant le Roi. L'arrêt du Conseil ratifie la destitution de Borel, prononcée par les consuls, en

même temps qu'ils déstituèrent les quatre portiers de la ville qui étaient protestants, l'horloger et les gardes de police, et il ordonne la remise de l'établissement aux Jésuites. — Lettres patentes donnant aux Jésuites de Castres la cloche du temple protestant de cette ville. — Programme d'*Essai littéraire* pour une distribution de prix. — Thèse de philosophie.

FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

D. 46. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1769-1776. — Établissement à Castres des Frères de la Doctrine chrétienne. — Ordonnance des commissaires aux États autorisant une imposition de 4,200 livres pour l'entretien de quatre Frères. — Le diocèse consent à contribuer pour un quart de la dépense. — Adjonction d'une quatrième classe avec le concours du diocèse.

FILLES DE LA PRÉSENTATION DE CASTRES.

D. 47. (Registre.) — In-folio, 329 pages, papier.

1764-1786. — Registre de la communauté des filles de la Présentation de Castres, contenant les lettres patentes qui confirment l'établissement de cette communauté; les règlements intérieurs de la maison; des arrêts portant exemption de tailles et autres impositions en faveur de la communauté; des actes de donations, d'acquisitions de rentes, etc.

D. 48. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1765-1785. — Dons et legs faits aux filles de la Présentation de Castres; acquisitions de rentes. — Donation par la dame de Lacoste de Belcastel, à la condition qu'on recevra une fille protestante du diocèse de Lavour pour l'instruire dans la religion catholique, etc. — Rentes constituées sur les diocèses de Castres et de Lavour. — Legs de M. de Morlas, seigneur de Ricalens, et pièces relatives. — Donation Vidal. — Don de 500 livres par Jeanne Teron, veuve Pons, de Plaisance, communauté de Saint-Gervais, à la condition de recevoir et instruire une fille nouvelle convertie de Saint-Amans Valtoiret ou, à défaut, une fille du diocèse de Castres, etc. — Demande en décharge des vingtièmes sur les rentes constituées. — Don de 400 pistoles par M. Delaporte, ancien capitoul de Toulouse, pour favoriser le mariage d'une nouvelle convertie du diocèse.

TARN. — TOME II. — SÉRIE D.

D. 49. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1765-1784. — Filles de la Présentation de Castres: cahier contenant l'analyse des principaux actes de la communauté. — Relation d'experts sur l'état des bâtiments. — Exemption des vingtièmes. — Donation faite par Vidal, négociant à Toulouse. — Procès avec la ville pour l'exemption des tailles; mémoires; arrêt de la Cour des Aides et finances de Montpellier qui accorde l'immunité pour la maison. — Ordonnance des États portant décharge des vingtièmes sur les rentes acquises. — Délibérations du bureau d'administration composé du vicaire général Pierre-Augustin Favier, président; de la supérieure Marie-Félicité de Barral de Rochechinard; du chanoine, syndic de la communauté; du trésorier et de la sœur directrice.

D. 50. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1767-1790. — Actes de réception dans la communauté des filles de la Présentation de Castres: Marguerite Verdier, en qualité de fille de confiance; — Jeanne de Lugan, fille de feu Marc de Rouanet de Lugan, de Lacaune; — Louise Gautard; — Marie Delon, de Montpellier; — Marie Guiraud, dite sœur Madeleine, fille de confiance; — Jeanne Carayon; — Henriette de Bourdoncle de Saint-Salvi; — Louise, sa sœur; — Madeleine-Élisabeth Bonnafous, de Castelnau de Brassac; — Marie-Sophie de Lavit, de Saint-Gervais. — Il y a les baptisaires des récipiendaires dans la plupart des actes de réception, et de plus ceux de: Anne Sicard; Jeanne Calmels-Lacan, baptisée au désert; Suzanne-Marie Calmels-Lacan, aussi baptisée au désert; Jeanne-Louise Lenormand et Marie-Rose Guiraud.

SŒURS DE LA CROIX DE LAVOUR.

D. 51. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1685-1790. — Lettres patentes du roi Louis XIV (signature) autorisant l'établissement des filles de la Croix à Lavour. — Lettre du marquis de Châteauneuf annonçant que le Roi accorde une ordonnance de 600 livres par an en faveur de cet établissement. — Lettres de Lebrun, secrétaire des commandements de la princesse de Conti, et d'autres personnages, à la sœur Pezet, supérieure de la maison, relativement au paiement de cette pension, à sa suspension et à son rétablissement. — Actes de réception, baptisaires et autres pièces concernant les sœurs Élisabeth de Solomiac, Perrette Hortola, Barthélemye Fontanilles, Élisabeth Lapeyre et Suzanne Albertin.

2

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE E.

(Féodalité, communes, bourgeoisie et familles. — Titres féodaux, Titres de familles, Notaires et Tabellions, Communes et Municipalités, Corporations d'arts et métiers, Confréries et Sociétés laïques.)

VICOMTÉ D'AMBIALET.

E. 1. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1388-1390. — Extrait de l'acte par lequel Jean de Bourbon seigneur de Feuillet (*de Folheto*), plus tard comte de Lamarche et de Vendôme, vend à Berenger, *aliàs Menoni*, chevalier, baron de Castelpers et de Benavent, la vicomté et terre d'Ambialet (*castra loca et fortalitia de Ambileto et de Mosieys et totum vicecomitatum ac terram Ambileti et Ambiladesii, Albiensis diocesis et senescallia carcassonnensis prout contiguatur cum terra regia Valenciae, flumine Tarni in medio, et cum terra Crimalesii et cum vice-comitatu de Paulinh et cum pertinentiis Villafranchæ*), moyennant 3,400 francs d'or. Castelpers paya au Roi, *pro rachapto et quinto denario*, 680 francs d'or. — Actes de foi et hommage au Roi par le nouveau vicomte. Jean de Bourbon avait fait hommage au roi Charles, à Courtrai, le 11 décembre 1382.

E. 2. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1435-1449. — Actes de reconnaissance reçus par Jean Besset, notaire à Valence, *auctoritate venerabilis capituli tolosani*, en faveur d'Aymeric de Castelpers, chevalier, seigneur vicomte d'Ambialet et Ambialèdes, seigneur baron de Saint-Jean de Castelpers — Lieux

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

de la vicomté où les fiefs sont situés : Adrech Destels, Albiaguet, Albiac (aujourd'hui Gravasse), Aussedats, Algrens, Bennac, Belrouyre, Bourdariés de la font del mas de Guiolle, Burg, Coste Tourrenque, Cantagach, Caplongue (aujourd'hui Salam), Cambieu, Calmette, Combe del Noguié (près Labarthe), Crueyo, Combe del Bouys, Fraysse Lafage (*Faia*), Fabrié, Garceval, Graulhiac, Gri-foul, Garric, Gouyran, Lalause, Lucante, Moulin de Laroquette, Moulin à Vaux (près Bennac), Moulin de fer à Lafage, Moulin à Vaux, Moulin de Lafabrié, Moulin du Tarn, Mas de Lavarède, Massalguettes, Masnau ou Mas-Petit, Mas de la Gleyo, Ourtiguët, Puech Périé, Puech Sicro, Rieu Mazet, Rosières, Rieu de Trieux, Raynaudèse, Sallès, Salam Salveyre, Tourrenque, Ténégal, Vaysse et al Pèrier, Vergnet, Vergue, Vernayrolle. — Répertoire en tête. — Langue romane.

E. 3. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1452-1462. — Reconnaissances de fiefs situés dans la vicomté d'Ambialet, en faveur : de Gui de Castelpers vicomte dudit Ambialet, fils et héritier d'Aymeric; actes reçus par Jean Besset, notaire de Valence d'Albigeois; langue romane; lettres initiales ornées; — de Jean de Castelpers, vicomte d'Ambialet; actes en latin reçus par le notaire Jean Polier; les fiefs sont tenus du vicomte *in emphyteosim et pagesiam perpetuam*. — Les feuillets sont cotés 66-147.

E. 4. (Registre.) — In-folio, 404 feuillets, papier.

1601-1620. — Reconnaissances de fiefs dans la vicomté d'Ambialet, faites à dame Violante de Lordat dame de Pujols et Castelpers, vicomtesse dudit Ambialet, femme de Arnaud Dufaur, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, gouverneur de Montpellier; ladite dame représentée par Pierre Dassier, sieur de Lavernhe. — Actes reçus par Serignol, notaire à Ambialet. — Les consuls du chef-lieu de la vicomté, en exécution d'arrêts de 1536 et 1544, reconnaissent: 1° que Violante est seigneresse d'Ambialet, qu'elle y a toute justice haute, moyenne et basse, mixte impaire et exercice de justice avec juges ordinaire et d'appaux, baile, greffier, maître des eaux et forêts, sergents; qu'elle crée chaque année les consuls nouveaux et tient procureurs et autres officiers de justice; 2° que ladite dame a un château de garde, deux tours, leudes, péages et les traverses de ladite vicomté; beaucoup de censives, rentes, gerbes et autres droits; 3° que la communauté lui donne 30 livres d'albergue; 4° que le port appartient au seigneur; 5° que ledit seigneur lève la pesade dans toute la vicomté; 6° que les habitants doivent porter les matériaux nécessaires à la construction du château, depuis le rivage du Tarn, où ils seront déchargés, jusques dans ledit château; 7° que les vacants appartiennent au seigneur; 8° que les habitants tiennent les clefs de la ville en son nom, ainsi que le consulat et la juridiction dont ils jouissent et qui s'exerce sur toute la vicomté; 9° enfin, qu'ils sont hommes de ladite vicomtesse Violante, avec les libertés contenues dans une charte de 1136, insérée tout au long dans l'acte de reconnaissance. — En 1607, les reconnaissances sont reçues par le fondé de pouvoir Dassier, au nom de Jean-Jacques de Brunet, seigneur et baron de Pujols, Castelpers, vicomté d'Ambialet; en 1620, elles sont reçues par Catherine Dufaur, femme dudit de Brunet.

E. 5. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1601-1759. — Reconnaissance, hommage et dénombrement par les consuls d'Ambialet au nom de la communauté, à dame Violante de Lordat, femme de messire Arnaud Dufaur. Dans le dénombrement est insérée la charte des privilèges et libertés de ladite communauté. — Extrait de l'hommage et dénombrement fournis par Jean de Glèses, seigneur de Larivière, docteur en droits à Saint-Sernin du Rouergue, à Jean-Jacques de Brunet, chevalier, seigneur et baron de Pujols,

Castelpers, Lestels, etc., vicomte d'Ambialet, pour les fiefs qu'il possède dans ladite vicomté. — Pièce d'un procès des habitants avec le seigneur relativement au droit de pesade.

E. 6. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1717-1749. — Perche et arpentement des fiefs de la vicomté. — En tête du volume, plan d'ensemble de la terre du Frayssé; chaque fief de cette terre a un article particulier, avec un numéro de renvoi au plan, mis en marge à l'encre rouge. — Pour les autres fiefs, le plan particulier précède chaque article du procès-verbal. — Lettres initiales ornées de dessins à la plume, assez grossièrement faits et coloriés; on y remarque le curé au lutrin, un bourgeois dans le costume du temps, etc. — Répertoire des emphytéotes.

E. 7. (Registre.) — In-folio, 609 feuillets, papier.

1775. — « Perche et arpentement général des fiefs situés dans la terre d'Ambialet et ses dépendances, appartenant à très-haut et puissant seigneur Guillaume, marquis de Castelpers, vicomte de ladite terre d'Ambialet, seigneur et baron de St. Hipoly (Saint-Hippolyte), Balma, Monredon, coseigneur de la ville et baronnie de Monestiez et autres places, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, habitant en la ville de Toulouse »; par Jean-Jacques Rustan, feudiste et arpenteur royal de la ville d'Albi; ledit arpentement fait à la sêterée de 324 perches de 18 pans. Plans de tous les fiefs, dans le corps du procès-verbal. Répertoire des emphytéotes en tête. A la fin du volume, résumé des opérations. — Il est fait mention de reconnaissances remontant à l'année 1444. Quelques fiefs dépendaient de la baronnie de Curvalle, section de Villeneuve-du-Tarn.

E. 8. (Registre.) — In-folio, 257 feuillets, papier.

1777. — Extraits, non signés, des reconnaissances féodales faites à Guillaume de Castelpers, vicomte d'Ambialet, par les tenanciers de la vicomté. La mouliné du Frayssé, avec moulin à blé et scierie, était soumise à la redevance d'une livre de poivre bon et suffisant.

E. 9. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Perche et arpentement des fiefs dépendant de la vicomté d'Ambialet, avec un plan pour

chaque fief. — En tête deux répertoires, l'un pour les emphytéotes dont les noms sont inscrits dans l'ordre alphabétique, l'autre pour les noms de fiefs.

VICOMTÉ DE LAUTREC.

E. 40. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1338-1718. — Acte de cession, au comte de Foix, de moitié de la vicomté de Lautrec que le Roi avait eue, par échange, de Bertrand de Lautrec. — Transaction entre le vicomte François de Voisins, d'une part, Guillaume et Pierre Seguyez, d'autre part, relativement au bois de Montbel, paroisse Notre-Dame de Baunhac, consulat de Cuq, que les Séguyez avaient usurpé. — Règlement sur l'exercice de la justice, par le roi Henri IV, héritier de la vicomté. — Inventaire des pièces relatives à l'engagement du domaine de Lautrec par le Roi au marquis d'Ambres, dressé pour satisfaire à un arrêt du Conseil d'État.

E. 41. (Registre.) — In-folio, 319 feuillets, papier.

1242-1583. — Reconnaissances, lausimes et autres actes par les vicomtes de Lautrec, des maisons de Lautrec, d'Ambres, de Foix, et par d'autres seigneurs possédant des fiefs dans la vicomté. C'est une espèce de cartulaire contenant le sommaire des archives de la seigneurie. Les titres concernant Lautrec sont cotés en chiffres romains de I à CCXIII; les autres sont classés dans l'ordre des mots de certaines prières, chaque acte étant désigné par un de ces mots; ainsi, pour Brametourte, l'archiviste a pris le *Pater*, puis l'*Ave, Maria*, et encore le *Pater*, dont chaque mot porte la mention *bis*; pour Lamartinié, c'est deux fois le *Credo*; pour Saint-Julien du Puy, deux fois le *Salve regina*; pour Cuq, le *De profundis*; pour Serviès, le *Miserere*; pour Mandoul, *In manus Domini*; pour Verdalle, le *Confiteor*; pour Saint-Gauzens, le *Magnificat*; pour les sacs du procès avec les Cazenove, relativement à la mouline à fer de Laprade-Haute, *Agimus tibi gratias*. — Ces cotes se retrouvent sur les titres originaux qui ont été conservés.

E. 42. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1267-1316. — Reconnaissances et lausimes de fiefs situés dans la vicomté de Lautrec, paroisses Saint-Étienne de Cuq, Notre-Dame de Baunhac, etc. — Plusieurs chartes-parties. — Langue romane. — On

remarque l'investiture d'une maison par le don d'un verrou : *tradendo sibi in signum possessionis verrolium dictarum domorum*; et l'investiture d'une vigne par le don de branches d'arbres et de sarments : *tradendo sibi de branquis arborum et de vitibus ipsius vineæ*.

E. 43. (Registre.) — In-folio, 443 feuillets, papier.

1306-1445. — Transaction entre les habitants de Lamartinié et Pierre des Cabannes (*de cabanis*), leur seigneur, sur des contestations relatives au droit de bladaie, auquel les habitants reconnaissent être soumis, sur l'arbitrage de Pierre Stephani, recteur de Mondragon, et de F. Guillaume de Malhorgues, donat du couvent de Saint-Pierre de Lasalvetat. — Reconnaissances (1370) en faveur de Catherine, dame d'Ambres, vicomtesse de Lautrec, pour un quart de la seigneurie, avec mention du renouvellement de ces reconnaissances (1445). Les fiefs reconnus sont situés sur les territoires de Lautrec, Brametourte, Lamartinié, Pueg-Bazet (paroisse Saint-Jean de Laboulbène), Sainte-Cécile de Lastourges, Mandoul, Serviès, Cuq, Expertens, etc. — Répertoire au milieu du volume; les deux premiers feuillets sont manquants et les derniers, qui contiennent la transaction de Lamartinié, sont en partie détruits par l'humidité.

E. 44. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1371-1778. — Reconnaissances en faveur de Berenger et de Hugues d'Arpajon, vicomtes de Lautrec. — Reconnaissances en faveur d'autres seigneurs de Lautrec. — Lausimes : à Venès, par Hugues de Caraman, vicomte de Lautrec seigneur de Venès; — à Cuq, par Jean de Lautrec *alias* de Voisins; — sur la paroisse Saint-Jean de Laboulbène, par le vicomte Pierre de Foix; — à Saint-Remy de Lautrec, aux *Teulous* de Cuq, à Sainte-Catherine de Lautrec, à Serviès et à Lamartinié, par Jean de Voisins; — par Gui de Laval, au nom de Claude d'Albret sa femme; — par Maffre de Voisins; — par Jeanne de Crussol, dame d'Ambres; — par Jean de Lautrec seigneur Du Bousquet; — par François de Voisins; — par Louis de Voisins et par François de Gélas. — Dénombrements fournis au roi Henri IV par les habitants du Pujol, de Fréjeville et de Vielmur. — Lettre du sieur de France-Mandoul, relative à l'hommage qui lui était réclamé. — Demandes féodales par François de Gélas à Jacques de Châteaueverdun et autres tenanciers. — Hommages de Dame Gabrielle de Barrau de Cam-

pouillés, veuve de Jean de Madières, à Philippe de Noailles, nouveau vicomte de Lautrec, pour des fiefs situés sur la paroisse Saint-Nazaire de Mandoul, près du chemin tendant aux anciennes mesures du château.

E. 45. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

XIV^e siècle. — Reconnaissances à la Dame d'Ambres, vicomtesse de Lautrec, pour des fiefs situés sur les territoires de Cuq, Lautrec, Serviès, Vielmur, Experrens, Labessière, le Contrat, Ganoubre, etc. — Les trois premiers feuillets sont manquants.

E. 46. (Registre.) — In-folio, 470 feuillets, papier.

1406-1448. — « IHS-MARIA. — Sec se lo abreviat de certanas reconoycensas de fieus e cesses de fromen, civada, argen, conils, anguilas e pebre apertenens al noble e poderos senhor a moss^{or} lo vesconte de Lautret senhor d'ambros, dels fieus que a al loc de Lautrec et en Lautregues, recebudas per mi Sicart Gauffre not^e public de Lautret sus los ans e dias en cascuna R. contenguts. » — Tous les extraits sont signés par le notaire. — En tête est un répertoire (taula e rubrica) où les tenanciers sont inscrits par communautés, savoir : Lautrec (Lautret), Saint-Etienne d'Artoul et Saint-Julien du Puy (S. Stephe Dartol et S. Jolia del Pueg), Lamartinié (Martinia), Saint-Genest de Contest (S. Ginieys de Contest), Brousse (Brossa), Brametourte (Bramatorta), Serviès (Servias), L'Albarède (La Albareda), Le Pujol (Lo Poiol), Labessière (Labessieyra) et Provillergues (Provilherguas).

E. 47. (Registre.) — In-folio, 242 feuillets, papier.

1410. — « Ensegon ce les ces remdes et possession appartenant à mons^r D'ambres au viscontat de Lautrec et de Lautregues de l'an mil CCCC. X, fait par Johan Castilhon. » — Ce volume, qui contient le relevé des cens et rentes du seigneur d'Ambres vicomte de Lautrec, est divisé en deux parties : la première, de 156 feuillets, comprenant les redevances de Lautrec, Brametourte, Serviès, Cuq, Lamartinié, Sainte-Cécile, Provillergues et Pueg-Bazet ; la seconde de LVI feuillets.

E. 48. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1414-1425. — Extraits de reconnaissances de fiefs faites par les tenanciers en faveur du vicomte de Lautrec. Ces extraits sont certifiés par le notaire Gauffredi.

— Mention finale : « *Copia est abstracta et correctis cum originali in se continens quadraginta quinque folia in aliquo non viciata nec cancellata* ». Le premier feuillet manque. Le quarante-sixième contient un résumé du volume. — Langue romane.

E. 49. (Registre.) — In-folio, 490 feuillets, papier.

1432-1491. — « Sec se lo abreviat de certanas reconoycensas de fieus et cesses de fromen, civada, argen, conils, galinas, anguilas et pebre apertenens al noble et poderos ss^{or} a moss^{or} lo vesconte de Lautrec senhor D'ambres, dels fieus que a al loc de Lautrec et en Lautregues, recebudas tant per moss. Johan Posqua capela et notaire habitant deldig loc de Lautrec sus los ans et dias en cascuna reconoycenssa contengutz. » — Il y a des mutations jusqu'en 1494. — En tête se trouve un répertoire des lieux-dits et des emphytéotes.

E. 20. (Cahier.) — In-4^o, 20 feuillets, papier.

1435. — Reconnaissances féodales faites en faveur du seigneur de Montfa et reçues par le notaire Jean Amans. — Pierre de Lautrec, chevalier, seigneur du château de Montfa et vicomte de Lautrec, est représenté par Jean Juéry, prêtre de Lautrec et recteur de l'église paroissiale Saint-Martin Dauzats.

E. 21. (Registre.) — In-folio, 435 feuillets, papier.

1440-1578. — Extraits, par le notaire Boyer, des actes de lausimes passés par les vicomtes de Lautrec ayant pour procureurs, savoir : Gaston de Foix, Pons de Quercy; Guillaume Bordonis, notaire; — Odet de Foix, les mêmes de Quercy et Bordonis; — Pierre de Foix, les mêmes; — Jean de Foix, François de Solomiac, son trésorier, Jean Dupuy, Guillaume de Solomiac, Isarn de Quercy, Antoine Bruguière et François Perrin, le vieux; Guillaume Bordonis étant notaire de la vicomté, puis Bernard de Lale (*de Ala*), Pierre Bonnefoy et Jean d'Albert (Alberty); — Odet de Foix, François Perrin, le vieux, et Jean Perrin, d'Albert étant notaire; — Gaston de Foix, Jean Perrin, Antoine Bonnefoy, notaire; — Henri de Foix, les mêmes; — Claude de Foix, femme du comte Gui de Laval, les mêmes; — le roi de Navarre, héritier de la vicomté, Fourton de Mouzels son commis, Antoine de Bonnefoy étant notaire; — enfin, en 1578, le roi de Navarre a pour représentant Jean Puech, rentier des émoluments de la vicomté, et les actes sont reçus par le notaire Jean Boyer.

E. 22. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1442-1449. — Reconnaissances faites en faveur de Jean de Lautrec *alias* de Voisins, pour des fiefs situés à Lautrec et à Lamartinié. Margarit, notaire. — Répertoire à la fin du volume. Plusieurs feuillets déchirés.

E. 23. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1443-1448. — Reconnaissances de fiefs en faveur de Jean de Lautrec *alias* de Voisins, chevalier seigneur d'Ambres vicomte de Lautrec, seigneur de Coufouleux, Lagrave et coseigneur du lieu ou fort de Lamartinié, reçues par Raimond, clerc, originaire de Castres, habitant Lautrec, notaire de la cour dudit lieu et de tout l'évêché de Castres, de l'autorité de l'évêque. — Lausimes du même seigneur Jean de Voisins ayant le plus souvent pour procureur Déodat Trégaud, *sutor de Lautrico*. — Les 20 premiers feuillets de ce registre sont manquants, plusieurs autres sont lacérés.

E. 24. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1446-1573. — Extraits, par Pierre Boyer, notaire à Lautrec, à la requête de François de Châteauverdun sieur de Puycalvel et Moulayrès, d'actes de reconnaissances, lausimes, etc., relatifs à des fiefs situés dans le consulat dudit Puycalvel et dépendants de la directe des vicomtes de Lautrec de la maison de Foix. — En tête, répertoire des fiefs et des tenanciers.

E. 25. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1447-1542. — Extraits, par Pierre Boyer, notaire à Lautrec, à la requête de François de Châteauverdun sieur de Puycalvel et Moulayrès, d'actes de reconnaissances, lausimes, etc., relatifs à des fiefs situés dans le consulat dudit Moulayrès et dépendants de la directe des vicomtes de Lautrec de la maison de Foix. — Répertoire à la fin du volume.

E. 26. (Registre.) — 403 feuillets, papier.

1447-1578. — Extraits, par Pierre Boyer, notaire à Lautrec, des reconnaissances et lausimes de fiefs situés dans le consulat de la bastide de Moulayrès. Toutes les maisons du fort payaient un cens. — Deux répertoires, l'un en tête et l'autre à la fin du volume. — De même, deux paginations de 56 et 47 feuillets. — Il est dit en note qu'au xv^e siècle la mesure de perge de Saint-Paul

était de 24 perges de 16 palmes et que plus tard on la composa, comme celle de Puylaurens, de 30 perges de 16 palmes. Celle de Lautrec était, en 1650, de 16 perges de 16 palmes.

E. 27. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1450-1452. — « *Recognitiones et laudimia et nova acapita pertinentia nobili Antonio de Lautrico, recepta per me Ramundum Margariti notarium de Lautrico.* » — Dans ces actes, Antoine de Lautrec, seigneur de Montfa et coseigneur de Labruguière, est représenté par Antoine Batailher, *faber de Montefano*.

E. 28. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1452-1719. — Hommages et dénombremens par : Anne de Lautrec, abbesse de Vielmur, à Pierre de Foix, chevalier, vicomte de Lautrec; — Hugues Vitalis seigneur de Serviès, au même vicomte; — Alexandre de Capriol sieur de Serviès et du Bosquillon, au Roi, pour les deux tiers de la seigneurie de Serviès, l'autre tiers appartenant aux héritiers de Roger de Castelnaud; — les consuls de Lautrec et ceux de Serviès, au Roi, puis à François de Gélas; — Pierre de Carlot, conseiller en la Chambre de l'Édit, baron de Cestayrois, Massuguiès, etc., à François de Gélas, ainsi que tous les feudataires qui suivent : Nicolas Dumas; — Isabeau d'Olivier, veuve du baron de Castelnaud; — le chapitre Saint-Pons de Thomières; — Jean de Burta, conseiller au parlement de Toulouse, donataire dudit François de Gélas, en récompense de services rendus; — Guillaume de Passemar Capriol Saint-Maurice, baron d'Alban et seigneur de Cuq; — Louise d'Arpajon, abbesse de Vielmur; — Jean Luc de Nogaret de Lestang, vicomte de Trélan et autres lieux; — Marguerite de Castelnaud, femme de Alexandre de Montesquieu Sainte-Colombe, seigneur et baron d'Auriac, le Faget, etc., elle coseigneuresse de Serviès. — Consultation relative à la possession de la sixième partie de la seigneurie du Laux.

E. 29. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1453-1585. — Fiefs indivis entre le roi de Navarre, vicomte de Lautrec, et le sieur de Massaguel. — Actes de reconnaissances de ces fiefs au profit : d'Antoine de Lautrec, vicomte dudit Lautrec et seigneur de Montfa (1453-1482); — de Charles de Lautrec, sieur de Massaguel et du Bosquet (1530-1539); — de Jean de Lautrec

sieur du Bosquet (1547-1572); — de Jeanne Delhom, veuve de Jean de Lautrec seigneur du Bosquet et de Massaguel. — Chacune des quatre périodes forme un cahier particulier avec répertoire en tête.

E. 30. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1481. — « ASSIT PRINCIPIO VIRGUO MARIA MEO. — *Sequuntur recognitiones feudorum generose Domine Magdalene de Armanhaco filie et heredis egregii et potentis viri Domini Johannis de Armanhaco, militis, vicecomitis Lautricensis et aliarum terrarum quas athenus tenebat in patria Albigesii Dominus Comes de Vilaris quondam ad cameram dicti vicecomitatus Lautricensis contingentes.* » — Ces reconnaissances sont reçues par le vicaire du château de Castelnau de Bonnafous, fondé de pouvoir de Marguerite de Saluces, veuve de Jean d'Armagnac, chevalier, vicomte de Lautrec, tutrice de Madeleine d'Armagnac, sa fille, héritière dudit vicomte. — Répertoire en tête du volume.

E. 31. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1481. — Reconnaissances reçues par Guillaume Dupuy, prêtre et notaire, au nom de Jean de Lautrec ou de Voisins, seigneur d'Ambres et vicomte dudit Lautrec, pour des fiefs situés dans le consulat de Lautrec et dans le ressort de la juridiction de Brametourte. — Autres actes, lausimes, acquisitions, etc. — Tables des fiefs et des tenanciers.

E. 32. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1481-1482. — Reconnaissances reçues par Guillaume Dupuy, prêtre et notaire, au nom de Jean de Lautrec ou de Voisins, seigneur d'Ambres et vicomte dudit Lautrec; lausimes, acquisitions, etc.

E. 33. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, parchemin.

1481-1490. — « *Recognitiones Domini de Ambricio factæ per egregium et potentem Dominum Johannem de Vicinis, quondam vicecomitem de Lautrico, Dominumque de Ambricio, de Sancto Gaudencio, de Bramatorta et plurimorum aliorum locorum in dicto loco de Lautrico et Lautriguesio, receptæ per discretum virum dominum Guilhermum Podii, presbiterum parrochie sancti Salvi de Montelongo.* » Les actes sont grossoyés par M^e Pierre de Paulhe, notaire à Lautrec, détenteur des notes

et protocoles de Dupuy, que son grand âge rendait incapable de les expédier. De Paulhe lui est substitué par lettres de committimus du vicaire général de l'évêque de Castres. — Il y a des censives en deniers melgoriens, deniers ramondins, sous et deniers tournois, bonne et forte monnaie; des redevances en gélines, chapons, froment, avoine, figues, conils, journées de vendange, etc.; un marchand de Lautrec devait, à certain jour, deux roses l'une blanche et l'autre rouge; un autre, moitié de la moitié de xx deniers tournois, d'une gélina, de trois gélinois et d'une émine de vin. — Actes de reconnaissances, d'acquisitions, lausimes, etc., sous Jean de Lautrec aliàs de Voisins, vicomte de Lautrec, seigneur des baronnies et lieux d'Ambres, Saint-Gauzens, Brametourte, etc. — Lettres initiales ornées. — Répertoire en tête du volume.

E. 34. — (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, parchemin.

1481-1533. — *Livre noir* de la vicomté. — Actes de reconnaissances, acquisitions, lausimes, dons à nouvel acapte, etc., sous le vicomte Jean de Voisins, tirés par le notaire Pierre Paulhe des notes de Guillaume Dupuy, prêtre et notaire de Saint-Salvi de Montlong. Ces actes sont relatifs à des fiefs situés à Lamartinié et Brametourte. — Relevé des censives de Brametourte : froment, 103 setiers; avoine, 60 setiers 3 cartières; argent, 9 livres 10 sous 8 deniers; vin, 7 setiers 1/2; gélines, 35. — Les consuls de Lamartinié payent une redevance annuelle de 2 sous 6 deniers tournois; ils reconnaissent que le seigneur a dans leur communauté la justice basse jusqu'à 60 sous tournois et le 1/4 de la haute, ayant audit lieu un juge, un baile, un notaire, un sergent et les autres officiers de justice; ils lui reconnaissent également le droit de *bladade* ainsi perçu : l'habitant qui a une charrue complète (*aratrum munitum*) doit une journée de cette charrue au seigneur, quand il lui plaît, pourvu que l'annonce en soit faite aux vèpres; les animaux et le bouvier sont aux dépens du seigneur (*facit expensa animalibus boherio et boyrallo*); de plus, chaque charrue complète doit un setier de froment, mesure de Lautrec. La demi charrue doit de même une journée au seigneur et une émine de blé, aux mêmes conditions. Les habitants qui n'ont pas de charrue doivent chacun, homme ou femme, une journée à leur seigneur et à ses dépens, et une cartière de froment. Tout habitant peut avoir un four à Lamartinié et le seigneur y peut cuire le pain, à sa volonté, en fournissant le bois. — Investitures de fiefs à Serviès, Brametourte, Mandoul, Verdalle,

Saint-Julien du Puy, Saint-Genest de Contest, etc., par Maffre de Voisins. — Reconnaissance pour une maison à Lautrec, par Simonne de Castelnau, femme de Fortanel de Solomiac, en exécution d'un jugement de la cour de Briseteste (Briatexte). — Latin et roman. — Répertoires.

E. 35. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1191. — Reconnaissances de fiefs dépendants des seigneuries de Serviès et Ambres, reçues par le notaire Jaconi, au nom de Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, etc. — Répertoire en tête.

E. 36. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, parchemin.

1191. — Reconnaissances de fiefs dépendants des seigneuries de Serviès et Guitalens, reçues par Pierre Bonnefoy (Bonafe), notaire à Lautrec, au nom de Jean de Voisins, vicomte dudit Lautrec, et grossoyées d'après les notes de Bonnefoy, par Antoine Bonnefoy son successeur, en 1541, à la requête de Maffre de Voisins. — Lettres initiales ornées.

E. 37. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1191. — « *Recognitiones incepte sub anno Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo quarto pertinentium magnifico et potenti viro domino Johanni de Furo vicecomite loci de Lautrico et de Villamuro Dominoque de Barbasano.* » — Bernard de Lale (de Alano), notaire à Lautrec. — La première reconnaissance est celle des habitants de la bastide de Moulayrès et elle est reçue « *apud locum sive fossatum forcie loci de Molayresio* » : le vicomte est seul seigneur de tout le consulat; il y a toute justice haute, moyenne et basse; les habitants tiennent de lui le consulat et les clefs de la bastide; les élections se font le 4^{er} janvier, les élus prêtent serment entre les mains du juge seigneurial et ils reçoivent de lui les clefs de la bastide; après leur installation, les consuls doivent donner à dîner au juge, à leurs dépens, puis après une collation et 5 sous de forte monnaie; les habitants tiennent encore de leur seigneur, en emphytéote et perpétuelle pagésie, un bois où se trouve une garenne « *quemdam peciam nemoris in quo est cassinum sirogallorum, scitum propre locum sive fortaliciam de Molayresio* ». — Répertoire à la fin du volume.

E. 38. (Registre.) — In-folio, 456 feuillets, papier.

1194. — Extraits des reconnaissances de fiefs appartenant à Jean de Foix, vicomte de Lautrec et de Villemur, seigneur de Barbasan, lesdits fiefs situés à Moulayrès et Saint-Julien-du-Puy. — Déclarations des consuls de la bastide de Moulayrès et de ceux du fort de Saint-Julien-du-Puy.

E. 39. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1505-1520. — Lausimes de fiefs dans la vicomté de Lautrec, par Hélène de Lévis, dame d'Ambres et vicomtesse dudit Lautrec. — Actes reçus par Paulhé, notaire.

E. 40. (Registre.) — In-folio, 465 feuillets, papier.

1527-1568. — Registre tenu par le secrétaire de M. de Lautrec. — Lettres de provision des officiers de la vicomté : Denis Duvernet, juge; Jean Perrin, trésorier; Antoine Bonnefoy, greffier; Jean Olivier, procureur; Pierre Becquié, bailli. Les premières lettres émanent des tuteurs du jeune Henri de Foix; celles du bailli, datées de 1539, sont expédiées de Paris, sous forme de lettre missive, par le vicomte lui-même; il s'y plaint des contestations et des procès qu'il a avec M. d'Ambres. — Acte de présence pour rendre hommage, délivré à Jacques de Brassac, écuyer, seigneur de Montpinier, fils et héritier de Gaspard et celui-ci fils d'Isarn — Réception de Bertrand de Bonnacaze, bailli nommé en remplacement de Becquié, décédé (1539), et d'Antoine Fornials, nommé lieutenant du juge Duvernet qui suivait la procédure commencée contre Guillaume Dupuy, détenu pour excès commis dans la vicomté. — Présentation d'hommage par : Antoine de Mély, de Castres, coseigneur de Lagardié, comme héritier testamentaire de Jean de Quercy; — de Jean Laudes, de Castres, aussi pour Lagardié, par acquisition de Alexandre de Quercy. — Réception de Jean Perrin, lieutenant de juge. — Confirmation des officiers de la vicomté par Gui, comte de Laval, mari de Claude de Foix, sœur et héritière du vicomte Henri. — Présentation d'hommage par François Bouffard, marchand, de Castres, fils et héritier de Dominique. — Lettres de provision, par Gui de Laval, en faveur de Jean de Borderie, avocat à Toulouse, comme juge et super-lieutenant du vicomte dans tout le ressort de Toulouse (1544). — Présentation d'hommage par Jean

Dupuy, écuyer, sieur de Cabrilles; Jacques Dupuy et Alexandre de Calmettes de Labessière de Burens, fils de feu Bertrand. — Lettre missive de Claude de Foix, ordonnant des poursuites pour les meurtres, crimes et scandales qui se commettent dans la vicomté (1547). — Ramond de Fonta est nommé lieutenant de juge. — Présentation d'hommage par Catherine de Lapalu, veuve de Alexandre de Calmettes de Labessière. — Publication (1554) d'un règlement de justice pour la cour de Lautrec, au nom du roi de Navarre, héritier de la vicomté. — Réforme de la justice. — Installation (1568) d'un régent nommé par le sénéchal de Carcassonne, le juge de Cabrier ayant embrassé la réforme religieuse. — Les autres officiers de justice embrassent aussi la Réforme et sont de même remplacés. — A la fin du volume et dans le sens inverse de la première partie, sont transcrits des actes de lausimes faits sous les vicomtes Odet et Gaston de Foix, de 1527 à 1530.

E. 44. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1553. — « C'est le libre du domayne du roy de Navarre seigneur et visconte du lieu de Lautrec, comensant l'année 1553, étant trésorier sire Fortis de Mozels, bourgeois de Lautrec. » — Liève des revenus des seigneuries de Lautrec, Moulayrès, Peyregoux, Cuq, Puy-calvel, Saint-Julien du Puy et Labertrandié. — Alors le sou tournoi d'argent valait 2 sous 4 denier; le sou ramondin, 18 deniers; le sou bon et forte monnaie, 4 sou 3 deniers; le sou malgorien, 4 sou 8 deniers; le sou comptant, 12 deniers; le sou tournois, 15 deniers; un setier de vin, 2 ferrats, et une émine de vin, 1 ferrat.

E. 42. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1554. — Extrait des reconnaissances de fiefs insérées dans les livres rouge et noir de la vicomté de Lautrec, ledit extrait fait par Claude Du Bosquet. — Répertoire en tête du volume.

E. 43. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1563-1607. — Actes de reconnaissances et de lausimes reçus par les notaires Bonnefoy et Boyer, pour des fiefs de la vicomté de Lautrec, au nom de la reine de Navarre, vicomtesse, représentée par le receveur de son domaine, puis au nom du roi de Navarre devenu roi de France.

E. 44. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1564. — Extrait de divers actes du xv^e siècle, relatifs à des fiefs situés dans le consulat de Saint-Julien du Puy et devenus la propriété du roi de Navarre, vicomte de Lautrec. — Boyer, notaire. — Répertoire en tête du volume.

E. 45. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1593. — « Registre des reconnaissances que je ay prinzes et receues pour le seigneur d'Ambres visconte de Lautrec. » — Faiegaltier, notaire. — Louis de Voisins, seigneur et baron d'Ambres, Labruguière, le Contract et autres lieux, vicomte de Lautrec, représenté par Mathieu Seguy, bourgeois de Lautrec. — Régnant CHARLES, par la grâce de Dieu, roi de France. — En tête se trouve la valeur de la « monoye vielhe : soul malgoyses, I s. T. VII den.; soul ramondes, I s. T. VI den.; soul d'or, I s. T. III den.; soul bon, I s. T. III den.; soulournes, XII den.; soul blanc, XII den.; soul negre, XIII den.; le ferrat de vin, XX pintes ».

E. 46. (Registre.) — In-folio, 401 feuillets, papier.

1593. — Brevet des reconnaissances contenues aux terriers rouge et noir et servant de liève pour les fiefs de la juridiction de Brametourte, et des paroisses de Scabrins, Saint-Salvi de Montlong, Saint-Vincent de Darniac et Saint-Sulpice. — Les feuillets 378 à 383 sont manquants.

E. 47. (Registre.) — In-folio, 415 feuillets, papier.

1593. — Liève des fiefs que possède le seigneur d'Ambres dans la vicomté de Lautrec, divisée par paroisses, et indiquant pour chaque fief le nom du tenancier et les censives dues au seigneur.

E. 48. (Registre.) — In-folio, 416 feuillets, papier.

1593. — « Pergeat du seigneur d'Ambres visconte de Lautrec et Serviès, fait par moy Rey agrimanseur dalby. » — Extraits des reconnaissances faites au vicomte pour les fiefs situés à Guitalens, Lalbarède, Serviès et aux barris de Serviès. — Répertoire en tête du volume.

E. 49. (Registre.) — In-folio, 439 feuillets, papier.

1593. — Perge de Lamartinié, de la paroisse Saint-

Etienne de Graissac (Lautrec) et de Saint-Genest de Contest, pour les fiefs appartenant à M. d'Ambres vicomte de Lautrec.

E. 50. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1503. — Perge des fiefs de Cuq, appartenant au roi de Navarre, vicomte de Lautrec, d'après les reconnaissances faites au vicomte Jean de Foix, en 1490 et 1494. — Recueil composé de quatre cahiers paginés : 72-20-45 et 7 feuillets. — Répertoires.

E. 51. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1503. — Perge des fiefs de Peyregoux appartenant au roi de Navarre, vicomte de Lautrec, d'après les reconnaissances faites au xv^e siècle en faveur des vicomtes de la maison de Foix, dont le roi de Navarre était héritier. Boyer, notaire. — Répertoire en tête.

E. 52. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1503. — Perge des fiefs de Moulayrès appartenant au roi de Navarre, vicomte de Lautrec, d'après les reconnaissances faites aux xv^e et xvi^e siècles en faveur des vicomtes de la maison de Foix, dont le roi de Navarre était héritier. Boyer, notaire.

E. 53. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1503-1594. — Reconnaissances faites par les tenanciers à Louis de Voisins, seigneur et baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, représenté par Bernard Salesses, receveur du domaine du vicomte à Brametourte, ou par sire Mathieu Séguy, bourgeois. Ces reconnaissances sont reçues au château de Brametourte par Rieupeyrous, lieutenant en la judicature de Puycalvel et notaire. — Quelques procurations jointes aux actes. — Répertoire à la fin du volume.

E. 54. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, parchemin.

1503-1595. — Reconnaissances faites par les tenanciers à Louis de Voisins, seigneur et baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, capitaine de cinquante hommes d'armes, etc., représenté par Mathieu Séguy. — Faiegaltier, notaire. — Le roi CHARLES régnant. — Le noble Jean Alary tient une maison à Lautrec, rue du Mercadial, pour laquelle il doit une censive annuelle et perpétuelle

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

de deux roses, l'une blanche et l'autre rouge, payable le jour de la Pentecôte. — Ce volume, qui ne contient plus que 142 pages, est très-incomplet : il était paginé 4-226; mais les feuillets 4-84 et 186-194 manquent. — Répertoire à la fin.

E. 55. (Registre.) — In-folio, 279 feuillets, papier.

1503-1599. — Reconnaissances de fiefs dépendants des seigneuries de Lautrec, Lamartinié, Saint-Genest de Contest, Brametourte et Saint-Julien du Puy, faites en faveur de Louis de Voisins, seigneur et baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, représenté par Mathieu Séguy. — Faiegaltier, notaire. — Chaque tenancier promet au vicomte d'être bon et loyal *phiefvatier* — Jusques à l'année 1596, les actes sont datés du règne du roi CHARLES. — Il y a quelques lausimes dans ce volume.

E. 56. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier

1503-1618. — Reconnaissances pour des fiefs situés dans la vicomté de Lautrec et principalement à Saint-Julien du Puy, faites par la famille Mouzels, en faveur : de Louis de Voisins, seigneur et baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, représenté par Mathieu Séguy, bourgeois de Lavaur; Faiegaltier, notaire; — du roi Henri IV, vicomte, représenté par le juge de Burta; Boyer, notaire.

E. 57. (Registre.) — In-folio, 588 feuillets, papier.

1508-1601. — Hommages rendus au roi Henri IV, héritier de la vicomté de Lautrec. — En tête, le procès-verbal du commissaire Philippe de Fresne de Canaye, conseiller du Roi en son Conseil d'État et privé, président au parlement de Toulouse et Chambre de justice établie en la ville de Castres, assisté de Jean de Lacger, maître des requêtes de la maison de Navarre et juge au comté de Castres. Réquisitions par Olivier Viguier, procureur du Roi en la vicomté; présents, le juge de Burta et les consuls. — Ce procès-verbal, qui n'est pas compris dans la pagination, contient 48 feuillets; suit la table qui remplit deux autres feuillets. — Hommages et dénombremens, par : le syndic du chapitre de Saint-Pons; — Jacques Dupuy, sieur de Cabrilles, Cabannes, Montpinier, etc., en son nom et pour Anne de Brassac, sa femme; — Jean de Capriol, sieur de Mandoul et de Marvignol; — François de Châteaueverdun, sieur de Puycalvel, pour lui et son frère Antoine; — Louis de Perrin, sieur de Laroque; — Charles de Perrin, sieur de Lapérinié, tant

pour lui que pour Françoise de Lacalm, sa femme, héritière de Marquise Alberte, veuve du feu sieur de Lengary; — Jean de Cavayer; — Louis de Brenas, sieur de Lacappeyronnié, pour lui et son frère Antoine, sieur de Laphilippie; — Charles de Castelpers, sieur et baron de Trévien; — Bernard Ramond de Lafont, sieur de Fenayrols; — Josias Du Bosquet, sieur de Montgaillard, pour lui et ses frères Jonathan et Charles, sieurs de Verliac et de Lamothe; — Jean de Capriol, sieur de Cuq, représenté par François de Châteauverdun, sieur de Puy-calvel, le sieur de Cuq était en Savoie pour le service du Roi, en la compagnie du connétable; — Dominique de Burta, sieur de Mauriène, juge en la vicomté; — Jean de Solomiac, sieur d'Aragon, et Matelline Dupuy, sa femme; — Paul de Roux, sieur de Montausel, Provillergues et le Travet; — sire Goffre Ramondy, de Serviès; — Ramond Viguier; — François de Morlas, sieur de Lagarde et d'Aussac, mari de Comtesse de Lacalm; — François de Vernhiolles, écuyer, seigneur de Campans; — Jean d'Héretier, sieur de Malacam; — Gabriel de Ribes, sieur de Lavacaresse et de Laboulbène; — Esther et Élisabeth Dupuy, sœurs, héritières de sire Michel Dupuy, bourgeois de Réalmont; — Rose Daure, Dame de Villeneuve le comtal, femme de noble Jean de Bernuy; — Samuël de Cuech, écuyer, sieur de Varagnes; — Louise d'Albert, dame de Roquayrols; — Paul de Saint-Laurens, sieur de Lagardié; — le sieur de Puéchassaut; — Marguerite de Guilhot, dame de Ferrières, Lacrouzette, etc.; — sire Jean Vaucène, bourgeois de Lautrec; — sire Michel de Mouzels, bourgeois; — les prêtres obituaires de Lautrec; — le syndic de l'église Sainte-Cécile d'Albi; — le sieur de Lagarrigue, par son oncle Lagrange; — Philippe Dumas; — l'abbé d'Ardorel; — l'abbesse de Vielmur.

E. 58. (Registre.) — In-folio, 587 feuillets, papier.

1593-1642. — « C'est le registre de la réception du serment des consuls des consulatz de la ville et viscomté de Lautrec, faite pardevant mons^r M^{re} Dominique de Burta, docteur ez droitz et juge de lad. viscomté, commensé en l'année mil v^c m^{xx} xiii, en laquelle y avoit suspension d'armes pour la province de Languedoc, et continué pour les années suyvantes, retenu par moy Pierre Boyer noth^{re}, par requeste de M^r le sénéal de Carca^{no}, a cauze du décès de mon père quy decéda en lad. année et le soir de la feste de S^t Jean Baptiste. Dieu par sa sainte grace luy aist volleu fayre miséricorde. En foy de quoy je me suis sous signé. Boyer not^{re} ».

E. 59. (Registre.) — In-folio, 569 feuillets, papier.

1600. — Hommages et dénombrements rendus au roi Henri IV, vicomte de Lautrec, reçus par Philippe de Canaye, sieur de Fresne, et le juge de Lacger, commissaires à ce délégués, assistés du juge Dominique de Burta, des consuls de Lautrec et du notaire Boyer, secrétaire, par les vassaux de la vicomté (E. 57).

E. 60. (Registre.) — In-folio, 317 feuillets, papier.

1603. — Arpentement des fiefs du consulat de Saint-Julien du Puy, appartenant au Roi, vicomte de Lautrec, fait par Antoine Desgars, agrimenseur dudit Lautrec, en exécution d'un traité passé, pour cette opération, avec Dominique de Burta, juge de la vicomté, et Olivier Viguier, procureur du Roi. — Pierre Boyer, notaire. — Ce volume contient le dénombrement des fiefs, les noms des tenanciers et l'indication des censives et autres droits seigneuriaux à percevoir. — Répertoire en tête.

E. 61. (Registre.) — In-folio, 489 feuillets, papier.

1604. — Arpentement des fiefs du consulat de Peyrégoux, appartenant au Roi, vicomte de Lautrec, fait en exécution de lettres patentes scellées du grand sceau de Navarre, du 5 mai 1604, pour la conservation du domaine de Navarre, par Antoine Desgars, agrimenseur de Lautrec. — Monte ledit arpentement, suivant le canon, à 38 setiers de froment, raselat, mesure de Lautrec; 9 setiers d'avoine, raselat, 20 gélines et 34 sous 41 den. tourn.; contenant le terroir audit canon, d'après les titres, 296 sétérées 4 cartairée 4 boisselée, mesure de perge de Lautrec. L'agrimenseur eut pour ses vacations 4 sous par sétérée, soit 59 livres 5 sous 3 den. — En tête : table des fiefs et table des tenanciers.

E. 62. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1604-1606. — Reconnaissances des fiefs de Peyrégoux, reçues par Dominique de Burta, docteur en droit, maître des requêtes de la maison et couronne de Navarre, juge de la ville et vicomté de Lautrec, commissaire député par le Roi pour la confection des reconnaissances dans sa dite vicomté de Lautrec. Pierre Boyer, notaire. — Le second acte est la reconnaissance des consuls de Peyrégoux : ils tiennent du Roi le consulat, le fort et les clefs dudit fort, démoli et démantelé

à cause des guerres civiles; ils tiennent encore du Roi le puits communal des Ortalisses et les empirieux, le tout étant commun aux habitants; ils doivent deux albergues, l'une de 7 sous 7 den., forte monnaie, à cause de la séparation, faite ci-devant, de leur consulat de celui de Lautrec; l'autre de 32 sous 2 den. de forte monnaie, pour l'amortissement du droit de bladade, anciennement dû aux vicomtes de la maison de Foix, dont le Roi est héritier.

E. 63. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, papier.

1601-1607. — Reconnaissances des fiefs de Saint-Julien du Puy, reçues par le juge Dominique de Burta, commissaire député par le Roi pour la confection des reconnaissances dans sa vicomté de Lautrec. Pierre Boyer, notaire. D'après la déclaration des consuls, le fort était ruiné; la communauté devait une albergue de 24 sous 2 den., à cause de la séparation du consulat de celui de Lautrec. — Répertoires.

E. 64. (Registre.) — In-folio, 318 feuillets, papier.

1618-1619. — Liève des censives appartenant au seigneur d'Ambres, vicomte de Lautrec, dans les consulats de Lalbarède, Serviès et Damiatte, commencée en 1619. — Arpentement des fiefs de ces consulats appartenant à messire Louis de Voisins, seigneur et baron d'Ambres, Brametourte, le Contrast, Saint-Gauzens et autres places, vicomte de Lautrec, maréchal de camp des armées du Roi. — Ce volume renferme donc deux parties qui occupent, la première 48 feuillets, la seconde 270. — Tables.

E. 65. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1636-1641. — Liève des censives dues au Roi, vicomte de Lautrec, dans le consulat de Saint-Julien du Puy: froment, 44 setiers; — seigle, 16; — avoine, 2; — argent, 4 liv. 6 sous 2 den.; — gélines, 9.

E. 66. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1639-1642. — « Lief du droict de bladade que Sa Magesté a accoustumé de prendre sur les habitans et bien tenants de sa visconté de Lautrec », à Saint-Julien du Puy, Brousse, Lamartinié, le Laux, Saint-Jean de Vals, Saint-Germier, Montpinier, Laboulbène, Labesnière, Cuq, Mandoul, Gibrondes, le Pujol, Frégeville, Carbes, Puycalvel, Lalbarède et Vielmur. Toutes ces

communautés devaient encore des albergues, ainsi que celles de Serviès, Peyrègoux, Provillergues et Cabrilles. Montfa et Moulayrès ne devaient que la bladade. Des masages d'autres consulats étaient aussi soumis à ce droit.

E. 67. (Registre.) — In-folio, 368 feuillets, papier.

1615-1617. — Reconnaissances des fiefs que possède dans les paroisses de Lautrec, Lamartinié, Sainte-Cécile de Lastourges et Saint-Étienne d'Artoul, le seigneur d'Ambres, vicomte de Lautrec, représenté par Suzanne de Lahire de Vignolles, veuve de Hector de Gêlas et de Voisins, marquis de Leberon et d'Ambres, comme mère et tutrice de ses enfants. Caussé, notaire. — Reconnaissances des fiefs appartenant au même seigneur dans les paroisses Saint-Jean de Serviès, Sainte-Cécile de Lastourges, Saint-Julien du Puy, Saint-Remy de Lautrec, Saint-Michel del Bosc, Saint-Genêt, Notre-Dame de Provillergues, Saint-Pierre de Guitalens, Saint-Pierre de Rouzieux et dans la baronnie du Contrat. — Il y a deux paginations: la première de 251 feuillets, la seconde de 117. — Répertoires.

E. 68. (Registre.) — In-folio, 487 feuillets, papier.

1615-1617. — Reconnaissances féodales faites en faveur des enfants de Hector de Gêlas et de Voisins, marquis de Leberon et d'Ambres, vicomte de Lautrec, représentés par leur mère et tutrice Suzanne de Lahire de Vignolles, pour des fiefs situés à Lautrec, à Cuq, à Frégeville, au Pujol, et dans les paroisses Saint-Benoît de Gorgos, Saint-Sulpice, Saint-Rémy, Saint-Salvi de Montlong, Saint-Martin de Scabrins, Saint-Pierre d'Expertens, Saint-Jean de Jonquières, Saint-Cyr (Saint-Cirgue), Saint-Vincent d'Arnhac, Notre-Dame de Bagnac, Saint-Sauveur de Brousse, Saint-Sernin de Ganoubre, Saint-Nazaire de Mandoul, Saint-Jean de Magrepèrière et Saint-Martin Dauzats. Caussé, notaire. — Répertoires.

E. 69. (Registre.) — In-folio, 470 feuillets, papier.

1645. — Brevet ancien de l'arpentement des fiefs de Brametourte, dans les paroisses Saint-Salvi de Montlong, Saint-Martin de Scabrins, Saint-Vincent d'Arnhac, Saint-Cels, Saint-Cirgue, Saint-Sulpice, Saint-Benoît de Gorgos, Saint-Remy, Sainte-Cécile et Saint-Pierre d'Expertens.

E. 70. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1615. — Brevet des reconnaissances faites au marquis d'Ambres, des fiefs qu'il possède dans la paroisse Saint Salvi de Montlong. Caussé, notaire. — Répertoire à la fin du volume.

E. 71. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1616-1617. — Relevé des arrérages de censives dus à Suzanne de Lahire de Vignolles, veuve d'Hector de Gêlas, marquis de Leberon et d'Ambres, vicomte de Lautrec et tutrice de ses enfants. — Actes rédigés par Caussé qui a signé les quittances avec le sieur Blain, praticien, procureur de la vicomtesse.

E. 72. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1675. — Hommages rendus à François de Gêlas et de Voisins, chevalier, marquis d'Ambres et vicomte de Lautrec, lieutenant général en Guyenne, reçus par le notaire Bezombes, en présence de Henri de Bailhon, bailli du vicomte; Louis de Tournié sieur de Labesarié, premier consul de Lautrec; Louis de Lagrillière, sieur de Lagarrigole; Jean de Bancalis de Pruines, etc. — Lesdits hommages rendus par: Nicolas Dumas, fils et donataire universel de Raymond, son père; — François Polier, marchand; — le syndic de l'hôpital de Lautrec; — César d'Avessens, seigneur de Moncal, demeurant à Montesquieu en Lauragais; — Jean-Georges Dumas, fils de Philippe; — Abel de Cavayer, sieur de Provillergues; — Pierre d'Assier, sieur de Puychival et de Pomayrols; — Jacques de Ligonier sieur du Fraysse, avocat à Castres; — le chapelain de la chapelle Montlausy; — Jean-Melchior Dulac et Daure, seigneur de Montvert; — Jacques de Châteauverdun, sieur de Belbèze; — Bertrand de Capriol, sieur de Puechassaut; — Paul de Capriol, sieur de Puechnautier; — Jacques de Perrin, sieur de Cabrilles; — François Batigne, sieur de Saint-Martin; — Jean de Benavent de Salles, sieur de Vinassant; — Alexis de Perrin, sieur de Labessière; — Guérin de Foucaud, sieur de Bartherose, mari de Jeanne Daure, fille de feu Jean Daure, sieur de Lamothe; — François de Bouffard, sieur de Lagarrigue, avocat; — Louis Ducros, avocat, tant pour lui que pour ses frères, Gabriel, chanoine de Castres, et Jean-Jacques, héritiers de Guillaume, leur père; — Pierre de Corneillan Bernuy, seigneur et baron de Villeneuve, Magrin, Saint-Lieux, etc. —

Charles de Perrin, sieur de Lengary; — Godefroi Leroy, sieur de Lafabrié; — Antoine de Gontier, sieur de Pradaucou; — Charles de Morlas, sieur de Lacam; — Louis de Lagrillière, sieur de Lagarrigole, écuyer; — Jeanne de Capriol de Cuq Saint-Maurice, religieuse de Lasalvetat, représentée par ledit sieur de Lagarrigole; — Jean France, sieur de Mandoul, procureur en la cour de Parlement et Chambre de l'Édit, à Castelnaudary; — Marquis de Corneillan, sieur de Labrunié; — Jean de Perrin, sieur de Montpinier; — Jean de Capriol, sieur de Mandoul; — Louis Dulac, sieur de Prat de Bosc; — Jacques de Portes, sieur de Latourenquie; — Anne de Favarel, dame de Campans, veuve de Jean-Jacques Rosel-Brignac; — Jean de Tournier, sieur de Puechmille, pour lui et au nom de Madeleine de Capriol Saint-Maurice, veuve de Guillaume de Passemar, seigneur de Cantelauze et baron d'Alban; — Daniel Dolier, avocat, sieur de Laboulbène; — messire Pierre de Bayard, seigneur baron de Ferrières, Bur-lats, Lacrouzette et Saint-Benoît; — Louis de Toulouse-Lautrec, sieur de Saint-Germier; — Marc-Antoine Noir, sieur de Cambon et du Puget; — Pierre de Carlot, conseiller au parlement de Toulouse et chambre de l'Édit, baron de Cestayrols, seigneur de Massuguiès, etc.; — Timoléon de Martin, seigneur de Viviers-Montagnes; — Hélène de Grandier, veuve de Olivier de Perrin, sieur de Ricalens; — Isabeau d'Olivier, veuve de messire Pierre de Castelnau, baron dudit lieu; — Jean-Antoine de Capriol, sieur d'Aragon; — messire Jean-Antoine de Thomas, sieur de Lavernue, etc., conseiller en la Cour des Comptes de Montpellier; — messire Bernard de Castelpers, baron de Trévien, Almayrac, Ledergue, etc.; — et autres.

E. 73. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1678-1685. — Reconnaissances féodales faites à François de Gêlas et de Voisins, marquis d'Ambres, de Leberon et de Vignoles, seul vicomte de Lautrec, lieutenant général pour le Roi en Guyenne, reçues, au nom dudit vicomte, à Brametourte, par Henri de Bailhon, écuyer, son bailli, puis à Lautrec, par Alexandre Luga, procureur du Roi en chef au pays de Villelongue. — Ce volume est incomplet et paginé 147-278.

E. 74. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1679-1685. — Réception de foi, hommages, aveux et dénombrements dans le château de Brametourte, au nom de François de Gêlas, marquis d'Ambres,

vicomte de Lautrec, etc., par le bailli-juge de la vicomté Henri de Bailhon, puis par Marc-Antoine Dussap. — Hommages des consuls de Brousse, Laboulbène, Labessière de Burens, Cuq, Carlus, Frégeville, Gibrondes, Saint-Germier, Saint-Julien du Puy, Lalbarède, Lautrec, Mandoul, Montpinier, Lamartinié, Moulayrés, Puy-calvel, le Pujol, Peyrégoux, Serviés, Saint-Jean de Vals et Vielmur. — Répertoire.

E. 75. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1679-1690. — Reconnaissances féodales faites à François de Gélas, marquis d'Ambres, seul vicomte de Lautrec, etc., et reçues au nom dudit vicomte dans le château de Brametourte, par son procureur en chef Alexandre Lugan, puis par Marc-Antoine Dussap. — Belaval, notaire.

E. 76. (Registre.) — In-folio, 374 pages, papier.

1681. — Reconnaissances du consulat de Moulayrés, reçues par Alexandre Lugan, procureur du Roi au pays de Villelongue, magistrat royal au siège de Puylaurens, au nom de François de Gélas, marquis d'Ambres et de Leberon, seul vicomte de Lautrec, seigneur de Fiac, Giroussens et leurs dépendances, le Taur et autres places, lieutenant général pour le Roi en Guyenne. — Belaval, notaire.

E. 77. (Registre.) — In-folio, 657 pages, papier.

1681-1684. — Reconnaissance du domaine de la vicomté de Lautrec, à Saint-Salvi de Montlong et Peyrégoux, passées en faveur de très-haut et très-puissant seigneur monseigneur François de Gélas, marquis d'Ambres et de Leberon, seul vicomte de Lautrec, etc., représenté par Alexandre Lugan, procureur du Roi au pays de Villelongue. — Belaval, notaire.

E. 78. (Registre.) — In-folio, 454 pages, papier.

1682. — Reconnaissances du consulat de Saint-Julien du Puy, passées en faveur de très-haut et très-puissant seigneur François de Gélas, marquis d'Ambres et de Leberon, seul vicomte de Lautrec, etc., représenté par Alexandre Lugan, procureur du Roi au pays de Villelongue. — La première reconnaissance est celle des consuls : ils tiennent de lui le consulat et le fort qui a été ruiné et démoli pendant les troubles et guerres civiles. — Belaval, notaire. — Répertoire.

E. 79. (Registre.) — In-folio, 307 pages, papier.

1682-1683. — Reconnaissances de Saint-Julien du Puy, passées en faveur du marquis d'Ambres, seul vicomte de Lautrec (suite). — Répertoire.

E. 80. (Registre.) — In-folio, 803 feuillets, papier.

1682-1691. — Actes de réception des foi et hommages, serments de fidélité, aveux et dénombrements des vassaux de la vicomté de Lautrec, par Marc-Antoine Dussap, avocat au Parlement, juge du marquisat d'Ambres, commissaire délégué à cet effet par François de Gélas, marquis d'Ambres, de Leberon et de Vignolles, seul vicomte dudit Lautrec, seigneur de Colonges les Royaux, Fiac, le Taur, etc., lieutenant général du Roi en Guyenne. — Vassaux : l'abbé d'Ardorel ; — Jean-François de Bouffard, sieur de Lagarrigue ; — les consuls de Labessière et Brousse ; — Gaspard de Bonvilard, sieur de Lavernède ; — Jeanne de Bouffard-Madiane, veuve de Jean-Jacques Rozel, seigneur de Campans ; — Charles de Barthes, sieur de Bouscayrenc, donataire de Jean de Barthes sieur Du Fau, son frère, et celui-ci de messire Henri de Bourbon, marquis de Malause, acquéreur des fiefs et rentes nobles ayant appartenu aux sieurs d'Albert et dépendants de la seigneurie de Rouquairois ; — Pierre, François et Barthélemy de Batigne ; — Marc de Corneillan ; — les consuls de Carbes et de Cuq ; — Paul de Capriol, sieur de Penautier ; — Guillaume de Passemar Cantelausa Saint-Maurice et de Capriol, sieur de Cuq, baron d'Alban et vicomte de Saint-André ; — Charles de Castelpers, vicomte d'Ambialet, seigneur et baron de Trévien, Ledergue, Almayrac, Castel-Raynal et coseigneur de Monestiés ; — Bertrand de Capriol, sieur de Pnéchassaut ; — Jean-Étienne de Capriol, seigneur de Mandoul ; — César d'Avessens, sieur de Moncal ; — François de Noir, sieur de Cambon ; — Jeanne Daure, veuve de Guérin de Foucaud, sieur de Bartherose, et Jean-Antoine de Foucaud, sieur de Braconac, son fils ; — Pierre-Louis Ducros, fils de Guillaume, avocat ; — Jean Defos ; — Jean-Melchior Dulac, sieur de Montvert ; — Marie de Fabre, femme de Marc-Antoine Dulac, sieur de Bellegarde, héritière de Abel de Cavayer, sieur de Provillergues ; — Louis de Frégeville-Lastours, avocat ; — les consuls de Saint-Germier ; — Antoine de Gontier, sieur de Pradaucou ; — les consuls de Saint-Julien et Saint-Jean de Vals ; — Pierre d'Izarn Saint-Germier et Du Cayla ; — Benoît d'Izarn, greffier en chef du parlement de Toulouse ; — Godefroi Leroy, sieur de Lafabrie-Cfonac ; — les consuls du Laux et de Lautrec ; — Louis de Ligonier.

sieur de Moncuquet; — Charles de Saint-Laurens, seigneur de Lagardié; — Louis de Toulouse-Lautrec, seigneur de Saint-Germier; — les consuls de Moulayrès, Mandoul, Montpinier et Lamartinié; — Charles de Morlas, sieur de Lacam; — Timoléon de Martin, seigneur de Viviers; — Charles de Nupces, sieur de Lapaulinié; — Daniel Dolier, sieur de Laboulbène; — les consuls de Peyrègoux; — Jean de Perrin, sieur de Montmille; — Charles de Perrin, sieur de Lengary; — Jacques de Perrin, sieur de Cabrilles; — Jacques de Portes, sieur de Latorrenquié; — le chapitre de Saint-Pons; — Alexis de Perrin, seigneur de Labessière; — le chapitre de Saint-Paul Cap-de-Joux; — Guillaume de Seguin, sieur Deshons; — le prieuré de Lasalvetat; — les consuls de Vielmur; — Jean de Benavent et de Sales, sieur de Vinassant; — l'abbesse de Vielmur. — Répertoires.

E. 81. (Registre.) — In-folio, 24 pages, papier.

1728-1729. — Reconnaissances du consulat de Lamartinié, reçues par Jacques Guy, bourgeois de Lautrec, au nom de Louis-Hector comte de Gélas, marquis d'Ambres, seul vicomte de Lautrec, brigadier des armées du Roi, seigneur haut, moyen et bas dudit Lamartinié, ayant par succession droit et cause de feu Pierre Corneillan de Bernuy. — Jullia, notaire à Lautrec.

E. 82. (Registre.) — In-folio, 362 feuillets, papier.

1731. — Liève nouvelle des censives du patrimoine de Brametourte, renouvelée sur la vieille, à la demande du marquis d'Ambres, vicomte de Lautrec. — Cette liève comprend le consulat de Lautrec et ses dépendances : Brametourte, Graissac et Saint-Martin Dauzats, Brousse, Saint-Julien du Puy, Lamartinié, le Contrat, Provillergues, Laboulbène, Mandoul, Cuq, Serviès et Lalbarède, le Pujol qui doit la censive du poivre. — Répertoire.

E. 83. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1731. — Liève nouvelle des rentes et censives du domaine de la vicomté de Lautrec, renouvelée sur la vieille, à la demande du marquis d'Ambres, vicomte dudit Lautrec. — *Consulats* : Lautrec, Puycalvel, Cuq, Vielmur, Gibrondes, Laboulbène, Peyrègoux, Graissac, Lamartinié, Saint-Julien du Puy, Moulayrès. — *Albergues* : Laboulbène, Lalbarède, Brousse, Carbes, Puycalvel, Lamartinié, Saint-Julien du Puy, Serviès, Vielmur, Moulayrès, Frégeville, Cuq, Montpinier, Saint-Germier, Labessière, le

Pujol, Gibrondes, Saint-Jean de Vals, Mandoul, Peyrègoux et le Laux. — *Péages* : Lautrec, les Fournials, Vielmur, Cuq, Bouteiller, Lafenasse, Peyrègoux et Moulayrès. — Le *greffe* de Lautrec. — Répertoire.

E. 84. (Registre.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

1773-1780. — Reconnaissances des censives et autres droits sur des fiefs situés à Cuq, au Pujol, à Vielmur et dans les paroisses de Gorgos, Saint-Remy et Saint-Sulpice, faites en faveur du vicomte de Lautrec, Philippe, comte de Noailles, grand d'Espagne de 4^e classe, duc de Mouchy, prince de Poix, marquis d'Arpajon, baron d'Ambres et des États du Languedoc, chevalier des ordres du Roi et de la Toison-d'or, grand-croix de Malte, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur et capitaine des chasses, représenté par M^e Jean-Louis Cuq, avocat et juge de la vicomté dudit Lautrec. — Bugarel, notaire.

E. 85. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1774-1776. — Copie des reconnaissances féodales du consulat de Lamartinié, reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Bugarel, notaire.

E. 86. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1771-1780. — Reconnaissances féodales du consulat de Moulayrès, reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Bugarel, notaire.

E. 87. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1774-1780. — Copie des reconnaissances féodales du consulat de Moulayrès, reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Copie de E. 86.

E. 88. (Registre.) — In-folio, 520 pages, papier.

1771-1790. — Registre des recettes provenant de la bladade dans la vicomté de Lautrec, consulats de Puycalvel, Vielmur, Cuq, le Pujol, Frégeville, Carbes, Mandoul, Gibrondes, Saint-Jean de Vals, Montfa, Saint-Germier, Peyrègoux, Laboulbène, Montpinier, Labessière, Lalbarède, Moulayrès, Saint-Julien du Puy, Lamartinié, le Laux, Brousse. — État nominatif des débiteurs pour chaque consulat.

E. 89. (Registre.) — In-folio, 417 feuillets, papier.

1775-1780. — Reconnaissances féodales du consulat de Saint-Julien du Puy (domaine), reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Bugarel, notaire.

E. 90. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1775-1780. — Copie des reconnaissances féodales du consulat de Saint-Julien du Puy (domaine), reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Copie de E. 89, jusqu'au feuillet 82.

E. 91. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1775-1780. — Reconnaissances féodales du consulat de Saint-Julien du Puy (patrimoine), reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Bugarel, notaire.

E. 92. (Registre.) — In-folio, 422 feuillets, papier.

1775-1780. — Copie des reconnaissances féodales du consulat de Saint-Julien du Puy (patrimoine), reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Copie de E. 90, moins le premier et les huit derniers articles.

E. 93. (Registre.) — In-folio, 462 feuillets, papier.

1775-1780. — Reconnaissances féodales du consulat de Cuq (domaine), reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Bugarel, notaire.

E. 94. (Registre.) — In-folio, 428 feuillets, papier.

1775-1780. — Copie des reconnaissances féodales du consulat de Cuq (domaine), reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Copie incomplète de E. 93.

E. 95. (Registre.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

1775-1780. — Reconnaissances féodales du consulat de Saint-Salvi de Montlong (patrimoine), reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de

Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Bugarel, notaire.

E. 96. (Registre.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1775-1780. — Reconnaissances féodales du consulat de Saint-Salvi de Montlong (domaine), reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Bugarel, notaire. — Il manque à ce registre les feuillets 168 à 215.

E. 97. (Registre.) — In-folio, 348 feuillets, papier.

1775-1780. — Copie des reconnaissances du consulat de Saint-Salvi de Montlong (patrimoine et domaine), reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Copie des registres E. 95, E. 96.

E. 98. (Registre.) — In-folio, 486 feuillets, papier.

1775-1780. — Reconnaissances féodales du consulat de Lamartinié (patrimoine), reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Bugarel, notaire. — Il manque à ce volume les feuillets 4 à 46.

E. 99. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1775-1780. — Reconnaissances féodales du consulat de Peyrègoux (domaine), reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Bugarel, notaire.

E. 100. (Registre.) — In-folio, 405 feuillets, papier.

1775-1780. — Copie des reconnaissances féodales du consulat de Peyrègoux (domaine), des consulats du Pujol et de Vielmur (patrimoine), reçues au nom du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, par Jean-Louis Guy, juge de la vicomté. — Bugarel, notaire.

E. 101. (Liasse.) — 48 plans, papier.

XVIII^e siècle. — Plans d'adaptation aux reconnaissances féodales faites en faveur du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, pour des fiefs situés dans le consulat de Lautrec, aux lieux dits Lapause, Lavalette, le Jonquas, Davizols, fontaine Saint-Louis, Saint-Sulpice, Ferrebouc, le Coustal, Ricardié ou Las

Nauzes, Barri-Bouteiller, Fenials, La Recluse, Malpas, etc.

E. 402. (Liasse.) — 32 plans, papier.

XVIII^e siècle. — Plans d'adaptation aux reconnaissances féodales faites en faveur du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, pour des fiefs situés dans la paroisse Notre-Dame de Baunhac, consulat de Cuq, aux lieux dits le Bouissou, Puech-Aymet, Montbel, Cabanac, etc., et dans la paroisse Saint-Jean de Jonquières, même consulat, aux lieux dits Teulous, Pont-d'Escots, Labagassarié, Canals, Bugarel, Garrisol, Colombier, Puechnore, Neguelouses, Poujal *sive* Anaquo den Capela, sol del Deyme, Puech-Agut, Bagas, Fontorbe, Lembanel, Thérondel, Puechlong, Barrière, Mas de Lassale, Massaco, Al Perayrol, la Peyrade, Lacam, Saint-Martin, etc.

E. 403. (Liasse.) — 45 plans, papier.

XVIII^e siècle. — Plans d'adaptation aux reconnaissances féodales faites en faveur du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, pour des fiefs situés dans les consulats de Lamartinié, Venés, Saint-Genest de Contest, etc, aux lieux dits Lagardié, Larouquette Vieille, Prat de Saint-Pierre, Al Gleyatge, Lacarquetié, La Brugue, La Miatte, Negosoumes, Sementey *sive* Cantereyne, Al Pas de la Leude, etc.

E. 404. (Liasse.) — 44 plans, papier.

XVIII^e siècle. — Plans d'adaptation aux reconnaissances féodales faites en faveur du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, pour des fiefs situés à Puycalvel, aux lieux dits Las Grezes, la Malhade, le Colombier, Lourtalanié, la Compostié ou Saliège, Saint-Guiraud, la Gaufrezié, Minhonac, la Bertrandié, la Galibernié, Lavasière, la Montalbanié, Bosc del Rey, Mas de la Rosselié ou Saint-Salvi, Corbieros, Mas del Banquet ou Merigues, etc.

E. 405. (Liasse.) — 35 plans, papier.

XVIII^e siècle. — Plans d'adaptation aux reconnaissances faites en faveur du comte Philippe de Noailles, vicomte de Lautrec, pour des fiefs situés dans les consulats de Saint-Julien du Puy, Serviés et Vielmur. — Plusieurs plans sans désignation de paroisse.

TITRES DE FAMILLE.

E. 406. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 25 pièces, papier (4 imprimées).

1427-1790. — ADHÉMAR (1427-1687). Lausime par Raimond d'Adémar (*Ademari*) de Gin hac; — bail à colloque de métairies à Saint-Juéry, par Fines Adhemare veuve de Antoine de Teyssier, juge en la temporalité d'Albi; — testament de François Adhémar, prêtre et recteur de Saint-Laurent de Soulgère. — ALARY (1545-1790). Transaction sur procès entre Géraud Alary, licencié en droit, et Marguerite Alary, sa sœur, veuve de Antoine Aldias juge royal de Saint-Sernin de Rouergue, et femme en secondes noces de Aymar Albert sieur de Roquayrols; — commission de Henri de Joyeuse au sieur Alary, syndic du diocèse d'Albi, pour activer la levée des impôts; — pactes de mariage entre Jean Alary, de Sénégas, et Françoise de Régis, et pièces relatives à cette famille; — convention entre Françoise Danise, veuve d'Olivier Alary, syndic du diocèse, et Géraud Alary, son fils, procureur du Roi en la viguerie d'Albi; — donations entre vifs, par ladite Danise à ses enfants; — acquisitions à Laroque, consulat de Labastide-Montfort, par Jean Alary, écuyer; — donation par Jean Alary, praticien, de la mouline à fer de Granval à sa fille; — extrait du testament de Pierre d'Alary, ancien président trésorier général, instituant héritier universel son fils Pierre, aussi trésorier général; — transaction entre ce dernier et son oncle Jean, prêtre; — cession par ledit Pierre à François d'Alary, son frère, sieur de Laroque; — extrait du testament de Marguerite de Chacornac, femme du sieur d'Alary sieur de Linières; — cession par Pierre d'Alary, trésorier de France, et Elix, sa mère, à François d'Alary sieur de Laroque; — testament de Géraud Alary sieur de Linières, écuyer; — pièces du procès entre François Alary, feudiste, et Marie Madeleine Bozat, mariés, d'une part, et Jean-Baptiste Bozat, pour l'exécution d'une donation. — ALAUZE (1648-1669). Testament de Fleur Artigues, femme de Bernard Alauze, et acte de décès de ce dernier.

E. 107. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1490-1789. — ALBERT (1490-1783). Reconnaissances de fiefs possédés dans la vicomté de Lautrec par Odet d'Albert sieur de Rouquayrols; — cession de la dîme des foins du fief de Lacaze à Abel Albert, marchand à Castres; — transaction entre les frères Jean-

Grégoire Albert, prêtre, et Jean-Baptiste Albert, marchand de Lisle-d'Albi, relativement à la succession paternelle. — **ALENGRI** (1476). Acte d'achat d'une maison au fort de Laboutarié. — **ALRIC** (1535-1574). Acte de propriété d'une vigne, par Jacme Alric; accord entre sire Guillaume Alric, marchand à Albi, et Douce de Lapaluc veuve Frotard. — **AMIEL** (1520-1644). Lausimes de fiefs à Caudecoste ou Campescher, juridiction de Carlus, par Ramond et Jean Amielly, licenciés, héritiers de Jeanne Viladière; — testament dudit Jean Amielly, qui fait héritier universel son fils Jean, licencié. — Antoine Amielly, écolier d'Albi, en son nom et pour son frère François et sa sœur Salvie, nomme à une chapellenie fondée par ses ancêtres dans l'église Saint-Michel de Gaillac; — reconnaissances audit Antoine pour les fiefs de Costecaude; — compte de la dépense faite par Antoine Amiel, fils, pendant la maladie de son frère Jean, prêtre à Saint-Salvi, mort de la peste en 1631; — mariage d'Antoine Amiel, bourgeois d'Albi, avec Jeanne de Cassagnol. — **ANDORRE** (1630). Testament d'Eglantine Andorre, femme de Barthélemy Toulze, d'Albi. — **ANDRIEU** (1654-1789). Acte d'acquisition du moulin bladier de Lamontaudié, sur le ruisseau de Malepique, consulat de Montredon, par Antoine Andrieu, et du moulin sur l'Agoût, au consulat de Viterbe, par Jean-Jacques Andrieu, dudit lieu; — acte de profession dans la communauté des filles de la Croix de Lavour, par Anne Andrieu, d'Aussenac, consulat de Lestap, paroisse de Viviers-les-Montagnes.

E. 408. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 43 pièces, papier.

1527-1749. — **ANSART** (1536). Pactes de mariage entre Jean Ansart, marchand d'Albi, et Louise d'Escarlane, fille de Guillaume. — **ANTICAMARETTA** (1749). Acte de notoriété constatant que Louis-Alexandre D'Anticamaretta, fils de noble Antoine et de Anne de Glavenos, a été baptisé le 47 novembre 1749. — **ARBUS** (1723-1764). Mariage d'Arnaud Arbus, de Lisle-d'Albi, avec Jeanne Bru; — quittance des religieuses Augustines de Lisle à la veuve Arbus; — testament de François Arbus fils d'Arnaud; — Les filles de la veuve Arbus renoncent à une reddition de compte de la part de leur mère; — mariage de Jean-Pierre Daydé avec Denise Arbus. — **ARNAL** (1722). Certificat d'aptitude au grade de bachelier en théologie, délivré à François Arnal, prébendier de l'église métropolitaine d'Albi, par François Boutaric, recteur de l'université de Toulouse. — **ARNAUD** (1527-1600). Reconnaissances féodales en faveur de Guillaume

Arnaud, Jacques Arnaud dit Prébosc, Jean Arnaud, écuyer, capitaine de Giroussens, tous seigneurs de Niffyes, et Étienne Chabbailh, coseigneur de Labessière-les-Arifat et de Satarn, comme mari de Jeanne d'Arnaud, fille de feu Jean, seigneur de Niffyes, pour des fiefs situés à Laraygade près du masage des Bories, juridiction d'Albi. — **ARPAJON** (1630). Sentence arbitrale entre messire Louis vicomte d'Arpajon et de Monclar marquis de Sévérac baron de Salvagnac, etc., d'une part, la veuve et les créanciers de Jacques Férail, condamné à être pendu par le juge d'Albigeois au siège de Lisle, d'autre part, sur le partage des biens confisqués. — **ARTAUD** (1691). Pactes de mariage entre Jean Artaud et Marie Bellevie, d'Albi. — **ARTIGUES** (1696). Échange de censives et biens entre François Artigues, recteur de Labastide-Gabause, et Jean Gisclard, recteur de Ginestières, ce dernier agissant au nom de Marquise de Martrin sa belle-sœur, domiciliée à Sérénac.

E. 409. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1581-1789. — **ARTOUILHE** (1631). Testament de Antoinette Artouilhe, de Mondragon. — **ARTUS** (1584-1626). Quittance par l'archevêque d'Albi Julien de Médicis (signature), à Jean Artus, le vieux, marchand et rentier de la claverie d'Alban pour le prélat; — poursuites par Georges d'Artus, chanoine théologal en l'église cathédrale de Castres, contre des débiteurs de cens, en sa qualité de chapelain de la chapellenie Pezous, fondée en l'église de Labastide épiscopale. — **ARVENGAS** (1785-1789). Baptistaire de Joseph-Salvi Arvengas, fils de Pierre, notaire et premier consul de Penne; — acquisition d'une terre dans la paroisse de Laval, consulat de Puycelsi, par Pierre Arvengas, négociant. — **ASTORG** (1785). Testament de Salvi Astorg, meunier au moulin de Roumégoux, paroisse de Cabanès, consulat de Campagnac. — **ASTRUC** (1780). Mortuaire de Jean Astruc, notaire à Labruguière. — **AT** (1683). Testament de David At, bourgeois d'Albi. — **AUBIJOUX** (1598). Pactes de mariage entre François D'Amboise, seigneur D'Aubijoux, fils de messire Louis D'Amboise, comte D'Aubijoux, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et de feu Blanche de Lévis, d'une part, et Elisabeth de Lévis, fille et héritière de feu Jean-Claude de Lévis, sénéchal gouverneur du pays de Foix, seigneur de Daudan

E. 440. (Registre.) — In-folio, 7 feuillets, papier.

1500. — AUDOIN. Reconnaissances féodales en faveur de noble Guillaume Audoy, des rentes et fiefs par lui acquis, de Maffre Bocard, notaire de Puycelsi; ledit Audoy, absent et représenté par son fils Antoine. Les actes sont reçus par Maffre Bocard, qui les a signés. — Table des fiefs, à la fin du registre qui est paginé 62-68.

E. 441. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1507-1511. — AUDOIN (suite). « Enseguon se las rendas apartenans als nobles moss^r Anthoine, Peyre et Johan Audoy, las qualas aye adquidas del noble Peyre de Causac et de moss^r Natalis Bergomh, coma apart per instrument rassaubut per my notaire ». — Lausimes et reconnaissances, et aussi pour des cens au Verdier, partageables entre lesdits frères Audoy et Maffre Bergonho, bénéficiaire de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église dudit lieu par Jean Bergonho — Antoine Audoy ou Audoin était chapelain; ses frères étaient verriers. — La formule des actes est en latin; la désignation des fiefs est en roman. — Répertoire à la fin du registre.

E. 442. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1527. — AUDOIN (suite). « Segon se las reconoyssensas appertenens als nobles homes Johan et autre Johan Audoy, honcle et bot, habitans de Gratagalina, de la juridiction de Pena d'Albiges comensades lan M^o V^o XXVII, et lo ter jorn del mes de octobre presas per mi steve Bocard notarii del loc de Puechelsi, en la forma et maniera que se ensec. Lo dich Johan Audoy, filh de Peyre, per las doas partz dels cesses jotzscritz. » — Jean Audoy ou Audoin, l'oncle, était fils de Guillaume. — Acquisitions faites par les tenanciers de nobles hommes Bertrand de Salas, de Penne, et Paul de Cajarc, de Cordes, et du notaire Maffre Bocard. — La formule des actes est en latin; la désignation des fiefs, en roman. — Répertoire à la fin du registre.

E. 443. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1558. — AUDOIN. Reconnaissances féodales en faveur de nobles Jean et Antoine Audoy sieurs des Périllac et de Lasalle-Basse, retenues et expédiées par M^o Pierre

Guérin, notaire. — En tête un répertoire des fiefs, détaché du registre.

E. 444. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1610-1666. — AUDOIN (suite). « Libre d'achaptz et recognoissances pour noble Louys D'Audoin sieur de Lasale. » Bail à nouveau fief par Antoine Audoin, sieur de Lasalle, du masage de Mespel, juridiction de Puycelsi, d'une terre reconnue en 1553, de nobles Jean D'Audoin de Périllac et Antoine D'Audoin sieur de Lasalle. — Les premières reconnaissances sont faites en faveur de Antoine Audoin, qui quelquefois partage avec Géraud Costes, recteur de Gorgalhac. — En 1625 commencent les actes qui concernent Louis D'Audoin, acquéreur de Raymond son frère. Il est dit sieur de Lasalle, habitant Puycelsi, et il paraît qu'il était devenu possesseur, par acquisition, de toutes les rentes de la famille. — Guérin et Sinas, notaires. — Répertoire à la fin du registre.

E. 445. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1624-1616. — AUDOIN (suite). État des cens et rentes reçus par Louis D'Audoin sieur de Lasalle, pour le compte des héritiers de noble Louis D'Audoin et Catherine D'Ambrière, ledit de Lasalle étant tuteur de Catherine D'Audoin sa cousine, et fondé de pouvoir de Marie, Cécile, Claire et Jeanne, sœurs de sa dite pupille. Il s'agit de fiefs situés dans la paroisse d'Andillac, juridiction de Cahuzac. — Quittance finale par les héritiers.

E. 446. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1627-1670. — AUDOIN (suite). Recueil d'actes reçus par les notaires Guérin et Sinas, au nom de Louis D'Audoin sieur de Lasalle : acquisitions, donations, échanges, quittances, etc. — Partages, transactions, accords entre les membres de la famille.

E. 447. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1612-1661. — AUDOIN (suite). Répertoire des noms et surnoms de ceux qui font vente à noble Louis D'Audoin sieur de Lasalle. — Recherche et arpentement des fiefs mouvant de la directe de Louis D'Audoin, en la judicature de Puycelsi, et division de ces fiefs entre les tenanciers. — Répertoire. — Baptistaire du 49 août 1673, de Simon D'Audoin, fils de noble Antoine

et de Véronique de Mailhoc, sa femme, extrait des registres de la paroisse de Saint-Martin.

E. 418. (Registre.) — In-quarto, 136 feuillets, papier.

1619-1675. — AUDOIN (suite). Livre de raison de Louis D'Audoïn. Indication des contrats faits en son nom, des créanciers et des dettes, etc. — A la date de 1659 il est écrit : « sera mémoire que mon frere Raymond D'Audoïn desseda le dis huitiesme août 1659, au lieu de Mespel, et feut ensevely le lendemain dans leglise Nre Dame dud. Mespel. »

E. 419. (Registre.) — In-quarto, 15 feuillets, papier.

1661-1669. — AUDOIN (suite). Actes d'acquisition de rentes par Louis D'Audoïn, sieur de Lasalle, demeurant à Puycelsi. Guérin, notaire.

E. 420. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1663. — AUDOIN (suite). Vérification et arpentement des fiefs que possède, dans la juridiction de Montmiral, Balthazare de Lapeyre, veuve de Antoine D'Audoïn, sieur de Lasalle, de la juridiction de Puycelsi, ledit arpentement fait par Guillaume Ygon, agrimenseur dudit Montmiral. Ces fiefs étaient sur les paroisses de Brunhac et de Saint-Martin de Lespinas.

E. 421. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785-1788. — AUDOIN (suite). Actes mortuaires de Bernard Audoïn, de Puycelsi, et de Jeanne Deymier, sa femme.

E. 422. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1383-1783. AUDOUY (1590-1788). Échange entre Bernard Audouy, d'Annay, et Jacques Rodes; — arrangement de famille par Jean Audoy, dudit Annay, tuteur des enfants de Jacme, son frère; — lettres de provision de la vicairie perpétuelle de l'église de Saint-Antonin-Lacalm, délivrées à Audouy, de Dénat, par Louis de Forbin-Gardane, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Gap et de Raissac, sur la résignation de Louis de Lebrun; — achat d'une maison par George Audouy, de la paroisse Saint-Pierre de Messenac. — AUDOY (1783) Baptistaires de Joseph-Victor et de Guillaume-Hippolyte Audoy, fils de Pierre Séverin, avocat à Lavaur, et de Marie-Henriette-Louise Clausade de Riols

de Mazieu. — AUREL (1660). Fondation d'une chapellenie, sous le titre de Saint-Pierre, dans l'église de Noailles, par Jacques Aurel, recteur de Vindrac. — AURET (1787). Acquisition d'un jardin à Lautrec. — AURIOL (1604-1674). Pactes de mariage entre Pierre Auriol, sieur Du Quintal, demeurant à Castres, et Marguerite de Moret; — saisie par Pierre Auriol, bourgeois, de Saint-Julia de Grascapou, sur Jean de Lamy, chanoine de l'église Sainte-Cécile d'Albi; — procès à la suite de cette saisie, avec Antoine de Lamy, sieur de Puechoursy. — AUSSAC (1383). Inventaire de la succession de Hugues D'Aussac, de Soual, dont les sœurs n'acceptent l'héritage que sous bénéfice d'inventaire. Hugues D'Aussac, fils d'Ermengaud et frère de Ramond, religieux de Saint-Benoit de Castres, est le fondé de pouvoirs de ses nièces

E. 423. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1471-1784. — AUSSAGUEL (1728-1764). État des biens que possède Balthazar Aussaguel, sieur de Lasbordes, conseiller au parlement de Toulouse, dans la baronnie de Brens, sous la directe de Jean-Pierre de Foucaud, président aux enquêtes et baron dudit Brens; — état des biens dont le même conseiller a hérité de Charles D'Escarhan, lesdits biens mouvant de la directe de Jean-Louis de Janin de Gabriac, coseigneur de Cadalen; — deux lettres d'affaires de M. de Lasbordes au prêtre Esbaldit; — acte de réception de Marguerite Aussaguel, de Graulhet, dans la congrégation des Dames de la Croix de Lavaur. — AUSSENAC (1783). Mariage de Jacques Aussenac avec Marguerite Benazech. — AUSTRI (1700) Mariage de Jean Austri, de Lescure, avec Catherine de Carrière, nièce du chanoine François de Carrière, vicaire général d'Albi. — AUSTRI (1502-1779). Testament d'Étienne Austri, prêtre de Briatexte (*Briatexta*), enterré dans la chapelle Saint-Loup de l'église de cette commune; — acte de donation par Guillaume Austri, d'Albi, de tous ses biens à son fils; — acte qui concerne le moulin de Dauzou, à Cordes, appartenant à Jean Austri; — testament de Jean-Pierre Austri, de Labastide-Gabausse. — AVESSENS (1777-1778). Vente du domaine de Perredou, par Antoine-François D'Anticamaretta, de Fenols, à Jacques-Paul-Marie D'Aves-sens, résidant dans son château d'Aguts; — constitution de rente par le diocèse de Castres, en faveur de Louis D'Aves-sens de Saint-Rome, habitant de Castres. — AYGALÉUX (1505). Accord sur procès entre Saura Ves-conta, veuve de Gérard Aygaleux, au nom de ses enfants, et Gutel, marchand à Albi. — AYMERIC (1471). Deux

lausimes par Jean D'Aymeric, marchand, de Lisle. — **AYRAL** (1587-1782). Testament de Antoine Ayrat, bourgeois, d'Albi; — acte de réception de Pierre-Marie Ayrat dans la congrégation des Filles de la Croix de Lavour. — **AZAÏS** (1726 1733). Baptistaires de Jean-Antoine et de Baptiste-Joseph Azais, fils de Antoine, greffier consulaire de Castres, et de Marie Auriol. — **AZAM** (1599). Saisie sur Jean Azam et vente de la moitié d'un moulin à Cestayrols.

E. 124. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 40 pièces, papier (1 imprimée).

1154-1789. — **BACOU** (1685-1698). Donation par Léon de Bacoue, évêque de Glandève, à son neveu Gabriel de Bacoue, lieutenant criminel au siège de Casteljaloux; — autre donation pour la fondation d'un séminaire à Glandève. — **BAGES** (1483-1656). Acquisition à Carlus, par Antoine de Bages, marchand à Albi, de Vierre de Saint-Benoît de Fréfont (*de sancto Benedicto de Preiasfons propè bastidam episcopalem*); — factum de Jean de Bages, chanoine, pour être maintenu en la possession du prieuré de Cambon. — **BAISSE** (1787). Poursuites contre l'abbé Baisse, chanoine de Castres, en aveu de billet. — **BALDINI** (1454-1482). Baux à colloque de terres situées à Rouffiac, par Philippe et Bernard Baldini, marchands à Albi. — **BALITRAN** (1764). Pièces du procès de Jean-Pierre Balitran avec les consuls de Gaillac qui lui avaient fait saisir vingt-cinq fûts de vin; injures aux consuls; transaction. — **BARADA** (1780-1787). Extrait du testament de Jean Barada jeune, de Toulouse, qui institue héritière universelle Marie Daudrier sa femme; — extrait du contrat de mariage de la veuve Barada avec Louis-Guillaume Dubernard, professeur à la faculté de médecine de Toulouse; — cession par Dubernard d'une créance sur le diocèse de Castres, aux Chartreux de Villefranche-de-Rouergue. — **BARAILLÉ** (1644). Acquisition d'un moulin et d'une scierie au masage de l'Albine, commune de Saint-Amans. — **BARBASTE** (1644). Pactes de mariage entre Bernard Barbaste, avocat à Gaillac, et Anne de Larroque. — **BARDIN** (1767-1789). Baptistaire de Louise-Françoise de Bardin de Lagrèze; acte de sa profession dans la congrégation des Filles de la Croix de Lavour. — **BARRAL** (1766-1778). Constitutions de rentes sur le diocèse de Castres, en faveur de Marie-Félicité de Barral de Rochechinard et du vicaire général Pierre-Alexandre de Barral.

E. 125. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1392-1763. — **BARRAU**. Elargissement sous caution, de Jehan Barrau, de Toulouse, dans la ville de Paris et dans un pourtour de deux lieues; — acquisitions à Laboutarié, par Bernard et Antoine Barrau; — sentence arbitrale adjugeant à Pierre-Ramond Barrau, prêtre, un moulin à pastel audit Laboutarié, lieu dit à la Barrière, dont le prêtre de Mazières lui contestait la propriété; — acquisition d'un cellier au fort de Laboutarié, par Antoine Barrau, marchand audit lieu; — échange par le même; — acquisition par Jean Barrau, d'une maison au fort; quittance de censive par Jean Barrau comme tuteur du fils de feu Bernard Barrau, de Laboutarié; — acquisitions à Lombers, par Pierre Barrau, dudit lieu; — acquisition d'une maison dans le fort de Laboutarié, par Barthélemy Barrau; — échange par le même; — autres actes d'acquisition; dans l'un, Barrau est qualifié noble et seigneur de Laboutarié; — testament de Jean Barrau, fils de feu Antoine, du masage de Lateulière, consulat de Rônel; — acte par lequel Pierre Barrau, de Montauban, propriétaire du moulin de Lalbarède, forme une société avec les propriétaires des moulins de Sapiac et de Sapiacou, pour l'exploitation de ces usines; — pièces relatives à l'insinuation, au diocèse d'Albi, des degrés de Jean Barrau, prêtre, docteur en théologie, de la communauté Saint-Maurice-les-Paris; — testament de Jean Barrau, docteur en théologie, ancien curé de Gaillac et bénéficiaire de l'église Sainte-Cécile d'Albi; — obligation consentie en faveur de Jean-Auguste-Michel de Barrau, seigneur de Campouliès et de Muratel.

E. 126. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1559-1788. — **BARTHE** (1559-1788). Achat d'une vigne par Jean Barthe, marchand à Lascaylaniès, juridiction d'Albi; — donation par Darde Barthe, prébendier de Lavour, à sa sœur; — partage de biens entre Salvi, Jacques et Blaise Barthe, du masage del Banquet ou de Labarthe; — mariage de Barthélemy Barthe, cordonnier d'Albi, avec Floure Benazech, de Cordes; — testament de Jean Barthe, prébendier de Sainte-Cécile; — constitutions de rentes sur le diocèse de Castres, au profit de Jean Barthe, curé de Saint-Sernin de Brousse, puis chanoine de Castres et théologal. — **BARTHÉLEMY** (1706). Testament d'Etienne Barthélemy, bénéficiaire de l'église Saint-Salvi d'Albi. — **BARTHÈS** (1693). Extrait du contrat de mariage de Pierre Barthès, bourgeois

d'Albi, et Louise de Dupuy, fille de Bernard, seigneur de Poulan.

E. 427. (Registre.) — In-folio. 204 feuillets, papier.

1630-1611. — BARUTEL. « Registre des reconnaissances faites en faveur du sieur Pierre Barutel, bourgeois de Gaillac, sur l'arpantement des phiefs fait par Etienne Cassanol, arpanteur, retenues par moy, Berthelemy Delmur, notaire royal de la ville de Gaillac, tabellion hereditie de nombre réduct. Requis me suis signé. Delmur. »

E. 428. (Liasse.) — 1 pièce. parchemin; 48 pièces papier.

1568-1783. — BASSET (1747). Bail du moulin de Cayrol sur la Durenque, appartenant au chapitre de Castres, à Jean Basset, papetier des Salvages. — BATIGNE (1679-1685). Mariage de Pierre de Batinhe sieur de Lagrèze, et Marie-Charlotte de Montesquieu Sainte-Colombe; — ouverture du testament de François de Batinhe sieur de Saint-Martin, oncle de Pierre, qu'il institue héritier universel. — BATUT (1777). Testament d'Antoine Batut, de Castres. — BAUX (1783). Pactes de mariage entre Pierre-Roger Baux, bourgeois de Bordeaux, fils émancipé de Pierre et de dame Papal, du pont de Sénégas, d'une part, et Marie Esther Houlés, fille de feu Pierre, du Bez, et de Marie-Esther Mialhe. — BAYNE (1728-1759). Lettres de M. de Bayne de Raissac à plusieurs de ses créanciers. — BAYONNE (1568-1708). Acquisition d'une partie de bois à Carlus, par Jean Bayonne; — Esther de Laroque veuve de Jean de Nupces, seigneur baron de Rouffiac et Maussans, tutrice de ses enfants, reprend par droit de prélation des terres achetées par Blanc de Ramond Bayonne, de Carlus, et dont on voulait lui payer les droits de lods; accord, à ce sujet, entre ladite dame et Bayonne; — pactes de mariage entre Jean Baionne, maçon, de Carlus, fils de Ramond, et Jeanne Borics, fille de Guillaume, cordier du Bout-du-Pont d'Albi; — codicille de Jean Bayonne, d'Albi, portant que le legs qu'il a fait à sa sœur Marie, doit faire retour à Françoise de Bonne, sa petite fille, et à son mari Claude Wite de Beautieu, prévôt. — BEAUDECOURT (1767). Pactes de mariage entre Pierre de Beaudecourt, citoyen de la ville de Castres, demeurant à Paris, et Jeanne Elisabeth Delphine de Bedos Campans, fille de Jean Gaston, seigneur de Campans, Saint-Sernin de Montlong, et citoyen de Puylaurens, demeurant aussi à Paris.

E. 429. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 9 pièces, papier (4 imprimée).

1316-1788. — BÉCUS (1436). Testament de Flore Bécuse, veuve de Bertrand Taurines : elle choisit sa sépulture dans l'église de l'hôpital Saint-Antoine d'Albi, devant l'autel de la Vierge; elle fait héritier universel le précepteur de Saint-Antoine, son neveu, et c'est dans ledit hôpital qu'elle teste, hors de la ville d'Albi. — BEDOS (1703). Pactes de mariage entre André de Bedos, fils de Louis et de Delphine de Fargues, de Puylaurens, et Marguerite de Saïx, fille de Jean, seigneur de Campans, et de Jeanne Du Poncet; le contrat fut signé dans le château de Campans, consulat d'Anglès, diocèse de Saint-Pons. — BÉGONIER (1494). Étienne Bégonier (*Begonerii*) achète de Jean et Pons, ses frères, un airal ou casal à Albi, au lieu dit à *la Peyralesca*. — BELARD (1555). Testament de Jean Belard, recteur de Saint-Pourquier, juridiction de Rabastens, qui fonde une chapellenie dans l'église Saint-Georges. — BELCASTEL (1346). Acquisition d'un cens d'une demi quartier de seigle, par Imbert de Belcastel (*de Bello Castro*). — BELLEGARDE (1644-1723). Testaments de Pierre Bellegarde, de la paroisse de Lapeyrière, juridiction de Lisle, et de Jean Bellegarde, forgeron au masage de Pennabrune, même paroisse. — BELLE-ISLE (1724). Extrait du procès-verbal des commissaires chargés de l'évaluation des biens échangés entre le Roi et Charles-Louis-Auguste Fouquet comte de Belle-Isle, parmi lesquels figurent : une rente de 43,000 livres due au Roi par le diocèse d'Albi pour le droit de pesade; les domaines de Villemur, Penne, Montmiral, Puylaurens et Castelnau-de-Brassac; les seigneuries de Lacrouzette et Roquecourbe; les paroisses de Janes, Moncouyoul, Lacaune et Arifat, faisant partie du comté de Castres. — BENAVENT (1709). Testaments de François de Benavent, et de Salles, fils de feu Jean sieur de Vinassant et d'Isabeau de Solomiac, et de Marguerite-Léonore de Basset, sa femme, tous deux demeurant à Lautrec. — BENAZET (1782). Acte de vêtue et de profession de foi de Jacques Benazet dans l'église des Capucins de Toulouse. — BÈNE (1788). Acquisition de la métairie dite des Aribats, à Murat, par François-Pierre René de Bène, chevalier, seigneur de Barre, Gos, etc. — BÉRAL (1356). Lausime à Milhars par Arnal Béral « donzel senhor de Sassac et de Milhars ». — BERGERET (1783). Bail du moulin d'Albias, à Négrepelisse, par Pierre-Jacques-Onésime Bergeret, receveur général des finances, demeurant à Paris. — BERGONDI (1494). Procuration générale donnée par Jean Bergondi, prêtre

de Labruguière, à Bernard Magistri *aliàs* Rosergue, marchand dudit lieu.

E. 130. (Registre.) — In-folio. 100 feuillets, papier.

1184-1558. — BERGONHOU. « Sensego se las reconnoissensas metgieiras am lou discret home mossen Johan Bergonhou, capela delz alas (Alos), e los heretiers de Johan Boïssou, fachas per lodict Bergonhou e mossen Peire Audoy, licentiat en cascung drech, demoran a Tolousa, comensadas en lou loc de Pechelsi lan milla cinq cens e quatorze lou xxvii journ de decembre per my Bocard notary ». Les reconnaissances sont reçues par Bergonhou et par la noble Jeanne Audoyne pour son fils Jean Boïssou, Jeanne est elle-même représentée par Pierre Audoy. — Jean Bergonhou avait acheté des fiefs de noble Salvi de Lapierre; d'autres fiefs provenaient de Maffre de Cajarc (*de Cajarco*), représenté par Antonin son fils. — Reconnaissances reçues (1484) par Maffre Bocard, pour des fiefs appartenant à Jean Mata, fils de Gaubert et à Bernard Mata, fils de Jean, de Puycelsi. — Bergonhou avait acheté des Mata plusieurs fiefs que tenaient les prébendiers de Cordes.

E. 131. (Registre.) — In-folio. 90 feuillets, papier.

1510-1519. — BERGONHOU (suite). « Sego se las reconoyssensas megieras am lo discret home mossen Johan Bergonho cappela dels Alas et los heretiers de Johan Boyssou, fachas per lodit Bergonho et mossen Peyre Audoy, licentiat en cascun drech, demorant à Tholosa, comensadas en lo loc de Pechelsi lan mila cinq cens et quatorze.. » Il s'agit de cens et rentes achetés de divers particuliers. Bergonhou en possédait la moitié, et le reste était à François Boyssou, fils de Jean, représenté par Jeanne Audoyne, sa mère. — Autres reconnaissances reçues par M^e Maffre Bocard et son fils Étienne, notaires à Puycelsi, pour des fiefs achetés par Jean Bergonhou, de Bernard de Salles, de Penne, juridiction de Puycelsi. — Autres, pour des fiefs achetés de Salvi Lapierre, des Mata, du sieur de Livers, etc.

E. 132. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1564-1769. — BERMOND (1625-1773). Sentence arbitrale à propos d'une créance entre Jacques Bermond, marchand à Lisle, et son fils, avocat à Montans; —

acquisition d'une maison au masage de Lavernussié, par Bernard Bermond, de Saint-André d'Alban; — mariage de Jean-Jacques Bermond de Lasaudarède, avocat et juge, et Marie de Faramond. — BERNARD (1604-1643). Collation de la chapellenie des Rech en l'église de Monestiés, en faveur de Simon Bernard, sous-diacre; — testament et codicille dudit Bernard, prébendier en l'église Sainte-Cécile. — BERNADOU (1718-1724). Testament de Pierre Bernadou, bourgeois d'Albi, qui fonde un service religieux dans l'église Saint-Affric de cette ville; — nomination, par sa veuve, du prêtre chargé de ce service. — BERNE (1672-1788). Achat d'un pré, dit de Cussac, à Saint-Grégoire, par Pierre Berne, prêtre, de la veuve de Charles de Berne, seigneur de Cussac; — testament dudit Pierre de Berne; — acte mortuaire de Charles de Berne, sieur de Caussanel, au château de Cussac, à l'âge d'environ 106 ans; — testament de Jean-Jacques de Berne de Brassac, chevalier, ancien officier de dragons, habitant ordinairement son château de Cussac et malade au château de Teillières, paroisse de Faussergues. — BERTRAND (1667-1783). Testament de Pierre de Bertrand, curé de Seysses Tolosanes; — bail des fruits décimaux des paroisses de Saint-Baudille et du Vintrou, par Jean-Jérôme Bertrand, archiprêtre de Saint-Baudille, moyennant 3,275 livres par an et 500 gerbes de paille. — BESOLES (1752-1789). Baptistaire et acte de profession de François Bessoles, dit frère Félix d'Onet, du couvent des capucins d'Albi. — BETEILHE (1564-1747). Pactes du mariage projeté entre Bernard Beteilhe, de la paroisse Saint-Cornély, juridiction de Lisle, et Jeanne Giberte; — acquisition d'un fief à Salvagnac, par Pierre Beteilhe; — contrat de mariage de Jean Beteilhe et Raymonde Cavalier.

E. 133. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1480-1790. — BIENES (1778). Acquisition par Pierre Bienes, père et fils, du moulin de Saint-Gauzens, sur le Dadou. — BLANC (1483-1647). Testament de Jean Blanc, bourgeois d'Albi; — acquisition d'une terre à Lisle, par Antoine Blanc, de Pierre Desplas, seigneur et baron de Gramague, président au parlement de Toulouse. — BLANQUET (1554-1778). Procuration à Antoine Blanquet, juge de Lagrave, par Antoine de Voisins, seigneur de Lagrave et de Belcastel; — contrat de mariage de Charles Blanquet et Emilie-Bernarde Prats, de Toulouse. — BLAQUIÈRE (1720-1742). Baptistaire de Jeanne-Françoise Blaquièrre, et sa réception dans la congrégation des filles de la Croix de Lavour. — BOISSER

(1559-1790). Procuration à sire Jean Boisset, marchand à Lisle, pour faire reconnaître une rente au profit de l'hôpital de Toulouse; — testament de Françoise de Boisset, femme d'Antoine Rouger; — testament d'Antoine Boisset-Amalric, bourgeois de Lisle; — baptistaire de Jean-Baptiste-Henri-Charles de Boisset, fils de François-Augustin de Boisset-Glassac. — BONALD (1580). Testament de Étienne de Bonald, conseiller au parlement de Toulouse. — BONAVENT (1522). Obligation par Galabert de Larecuquelle, envers Pierre Bonavent, de Labruguière, d'une certaine somme, pour un bœuf qu'il tenait en gasaille dudit Bonavent et qu'il avait vendu. — BONHOMME (1480-1503). Bail à fief par Michel Bonhomme, seigneur direct de Lanogarède, coseigneur d'Hautpoul; — testament dudit Bonhomme.

E. 434. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1106-1785. — BONNE. Levée, par un sergent royal d'Hautpoul, du sequestre mis au nom du Roi sur le bois de Rasières (*de Raseriis*) appartenant à Pierre-Raymond de Bonne, coseigneur de Montgardal *de Montegardallo; litteris in romancio et layca lingua explicatis*; — lausime à Gailhard Luques, de Poulan, par Pierre de Bonne, seigneur de Margarides; — testament de Bernard de Bonne, seigneur d'Hautpoul et de Margarides; — lausime d'une terre à Albi, par Pierre de Bonne, seigneur de Margarides et de Missècle, demeurant à Albi; — reconnaissance du fief del Molinar, juridiction de Marsal, en faveur de Pierre de Bonne, seigneur direct de Margarides et de Missècle; — note sur le fief de Gourgoulhenque, *aliàs* à Lagualmaric ou à Fonpeyreigne, territoire de Lamillarié, appartenant à François de Bonne, seigneur de Margarides; — lausimes à Pouzols par François de Bonne, seigneur de Margarides et Missècle, représenté par Louis de Bonne, canonge (chanoine) de Saint-Benoît de Castres; — bail d'une maison à Albi, à Mascareux, par Achille de Bonne, fils et héritier dudit François; — accord pour la directe sur certains fiefs à Poulan, entre Pierre de Lafon, seigneur de Fenayrols et de Poulan, et Achille de Bonne; — perge nouvelle du fief de la Boric-Nègre ou del Broc *sive* à Moret, juridiction du Castelviel, appartenant à Achille de Bonne de Margarides; — perge nouvelle du fief de Lasgarrigues, au consulat du Sequestre, au même seigneur; — reconnaissance à Sébastien de Bonne, seigneur de Margarides, reçues par François Gorsae, notaire d'Albi; — bail à fief d'un pâtus, à

Viviers-les-Montagnes, par le chapitre de Castres seigneur direct dudit lieu.

E. 435. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1516-1618. — BONNE (suite). Reconnaissances en faveur de François de Bonne, seigneur de Margarides et Missècle, pour des fiefs situés à Albi, au Castelviel et à Saint-Benoît, d'après un terrier présenté par Balthazar de Bonne, qui avait vendu partie de ces fiefs à Elie Dupuy sieur du Castelviel. Lieux dits: « a las Bordas, Canabyeras, a la Sanha del Castelvielh, Lascamps, al sequestre del Rey, als Yssartz, a Carlusset aliàs a la Granda rasa, a Seaux, a Fonlabour, al Seraissol del Castelvielh sive à la Trinquada, a Lescapadou, a Grataurelle, a Lacaussada, a l'Ort den Pestre sive Semetery nou, al Poutz den Pereyrols, a la Carieyra Roqua Laura, » etc., etc.

E. 436. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1397-1790. — BONNEFOI (1716-1736). Baptistaire de la demoiselle Jeanne de Bonnefoy et sa réception dans la congrégation des Filles de la Croix de Lavaur. — BONNET (1682-1773). Vente d'une pièce de terre à Soual, par la famille Prat, aux frères Bonnet; — pactes de mariage, entre Pierre de Bonnet, écuyer, homme d'armes de la compagnie du connétable, et Catherine d'Aussaguel, — et entre le même Bonnet, capitaine, et Jeanne de Castillon, de Monestiés; — testament dudit capitaine, domicilié à Albi; — inventaire des biens, meubles, titres et papiers de Pierre Bonnet, notaire à Curvalle; — Bail par Jean Bonnet, bourgeois de Vernhe, paroisse de Gaire, du moulin de Poumayrac, sur le ruisseau de Gaire; — pactes de mariage entre Jean-Pierre Bonnet, avocat, de Gaire, et Cécile Lacombe. — BONSON (1748-1790). Baptistaire de Jean Bonsom, de la paroisse de Sainte-Croix, diocèse de Rieux; sa profession dans le couvent des Capucins sous le nom de frère Bonaventure. — BORDIER (1397). Testament de Ramond Bordier, de la paroisse Saint-Pierre de Fronze, consulat d'Aiguefonde (*Aquafonda*). — BORIES (1643-1629). — Acte de notoriété pour constater que Jean Bories, marchand à Albi, est majeur de 25 ans, étant né dans la maison de son père, sous le pont de Verdusse, sur la fin de l'année 1587, qui suivit à Albi l'année de peste; — pactes de mariage entre Arnaud Bories, de Marssac, et Cécile Soulet; — testament de Guye Bories, femme de Pierre Jourde, de Marssac;

— testaments de Jacques Bories, charpentier à Albi, et de Catherine Austrine, sa femme. — BOSC (1627-1775). Arrentement, par Jean Bosc, notaire à la Guilloniè, baronnie de Montredon, du moulin de Boulade, sur le ruisseau de Bardes, dans ladite baronnie; — mariage entre Jean Bosc, de la paroisse de Laval, consulat de Puycelsi, et Madeleine Aldebert; — arrangement de famille après le décès dudit Bosc; — donation entre-vifs par Antoine Bosc, soldat, fils de Jean, à Pierre, son frère. — BOSCO (1513), reconnaissances de fiefs en faveur de Antoine de Bosco, coseigneur de Monestiés.

E. 137. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1338-1790. — BOTET (1338). Arrangement de famille, par suite du mariage de Sicard Botet, de Fréjeville, avec Sicarde Garine. — BOUCHERIMBAUT (1689-1720). Obligations sur le diocèse d'Albi, passées en faveur de Jacques de Boucherimbaut de Caste, écuyer, demeurant à Albi; — transport d'une rente par le chanoine Carrière à Madeleine de Caste, héritière de Jacques de Boucherimbaut; — déclaration du notaire Rouzières portant que ladite Madeleine est bien héritière de Jacques de Boucherimbaut, son frère; — clause testamentaire de Madeleine Boucherimbaut de Caste, instituant héritier universel le marquis Alphonse de Lescure. — BOUDE (1630). Reconnaissances de fiefs au marquis d'Ambres par Paul Boude, bourgeois de Fiac. — BOUDET (1548-1773). Testament de Guillaume Boudet, recteur de la paroisse d'Arsac, juridiction de Cahuzac; — congé et certificat de bonnes vie et mœurs délivrés à Élie Boudet, de Montmiral, sergent au régiment de Conti. — BOUDOUSQUIÉ (1526). Extrait du testament de Amiel Boudousquié, curé de Vindrac, en ce qui concerne une donation faite à l'église dudit lieu. — BOUFFARD (1777). Contrat de mariage de Paul de Bouffard-Madiane, ancien mousquetaire du Roi, seigneur de Campans, Brignac, Tourène, coseigneur de Navès, fils de Henri et de Marie Pradelles de Latour-Dejean, avec Honorée-Madeleine-Antoinette de Falguerolles, fille de Godefroi Louis, seigneur de Burlats, Gandels, Roumens, etc., et de Louise de Rotolp de Ladevèze. — BOUFFIL (1774-1790). Vente d'une métairie, à Fiac, par Louis Bouffil-Cambournac, bourgeois de Lavour; — pactes de mariage entre Guillaume-Féréol Bouffil, fils de Louis, avec Marie Pontier; — baptistaires d'enfants nés de ce mariage; — emprunt au sieur Bonhiol de Giroussens, étudiant, son père le représentant, par Louis Bouffil;

— acte mortuaire de Guillaume-Féréol Bouffil; — testament et acte mortuaire de Louis Bouffil, père dudit Féréol, du lieu d'En Bouffil, à Fiac.

E. 138. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1488. — BOUFFIL (suite). Extrait, sous forme de terrier (libre fach per maniere de terria), des reconnaissances féodales faites au comte de Castres Bouffil de Juges, par les tenanciers d'Espérausses, et reçues par Bernard Roques, notaire dudit lieu, « de toutz les fieus et aultras possessions que teno en acapte et en perpetual pagesia et en directa aulta et bassa, senioria et de toutz droitz de prélation et de encors de retention ». — Reconnaissance par les consuls d'Espérausses, au nom de la communauté, pour une terre, pour les bois, les devèses, les herbages et les eaux de toute la juridiction; « Item, per ung hostel scituat dedins la fortaleza deld. loc soubres lo portal de la barbacana faisant mur de doas partz... », et pour un patus tenant à l'église.

E. 139. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1488. — BOUFFIL (suite). Reconnaissances des fiefs que possède à Espérausses le comte de Castres Bouffil de Juges, seigneur direct dudit lieu, reçues par Bernard Roques, notaire audit Espérausses.

E. 140. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 32 pièces, papier (4 imprimées).

1607-1789. — BOUILLON (1694). Mémoire pour le duc de Bouillon, comte de Négrepelisse, contre les habitants d'Albias, relativement au droit de bladade. — BOUISSOU (1749-1773). Contrat de mariage d'Antoine Bouissou, chirurgien à Puycelsi, et Marianne Rouziers, d'Albi; — mortuaire dudit Bouissou et son testament. — BOULADE (1714-1779). Baptistaire de Pierre Boulade; fils de Paul, sieur de Peyramen; — baptistaire de Marc-Antoine Boulade, fils de Louis, bourgeois d'Ouillas; — mariage de Louis-Guillaume Boulade, fils de Louis, avec Anne Du Terrail, de Lacaune; — baptistaire de Paul-Christine Boulade, fils de Guillaume sieur de Larcayrié; — accord sur leurs droits de légitime entre les frères Guillaume et Pierre Boulade-Peyramen; — baptistaire de Gabriel-Honoré Boulade, fils du sieur de Larcayrié; — mariage de Anne-Marguerite, fille de Guillaume, avec Antoine Cabannes, bourgeois de Valès. — BOURDES (1633). Testament de Guillaume Bourdes, de Lisle. — BOURJADE (1778). Acquisition, par Claude

Bourjade, d'un moulin à blé, dit *La Mario*, sur le Sant, à Verdalle. — BOURSINHAC (1789). Contrat de mariage entre François-Florent Boursinhac, avocat à Rieupeyroux, et Gabrielle-Angélique de Génibrouse de Lasalle, paroisse de Tels d'Albigeois. — BOUSQUET (1638-1783). Prise de possession par Guillaume Bousquet, recteur de Saint-Martin d'Amours, au consulat de Rabastens, de la chapellenie Saint-Eutrope et Sainte-Catherine, fondée dans l'église abbatiale Saint-Michel de Gaillac; — liquidation de la succession de François Bousquet, curé de Lombers; — mariage de Jean-Baptiste Bousquet, de Montmiral, et Anne Caussé. — BOUTARIC (1770). Mariage de Jean-François-Marie-Claude Boutaric, de Lavaur, ancien capitaine, et Elisabeth-Fleurcée Maury-Lapeyrouse. — BOUTEILLE (1607). Testament d'Antoine Bouteille, laboureur du masage des Bouteilles. — BOUZINAC (1673) Titre clérical de Jean Bouzinac. — BOYALS (1643-1674). Actes de Philippe Boyals, de Fauch, paroisse de Salles, comme tuteur de son neveu Jean Boyals: vente de meubles; afferme de biens et « criée de la dépense au moins disant à nourrir de bouche ledit Jean Boyals, pendant trois ans ». La veuve prit cette charge moyennant 23 livres par an. — Acte de décharge de cette tutelle par le juge d'Albigeois qui donne à Jean, majeur de 14 ans, un avocat pour curateur en ses causes.

E. 141. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1338-1505. — BOYER (1338-1476). Acquisition par Guillaume Boyer, laboureur, de deux pièces de terre, au Castelviel d'Albi; — acquisition de censives, par Jean Boyer, prêtre. — BOYER (1520-1550). Livre de raison de Pierre Boyer, marchand, à Albi. Acquisitions diverses; mariage de ses filles: Jehanne avec Jehan Salvaniac, marchand, à Albi; Marie, avec Guillaume Calmels, chaussatier de Graulhet; Marguerite, avec Jean Melos, de Réalmont. — Prise de possession par Jean Boyer, son fils, de la chapellenie Sainte-Catherine, à Notre-Dame de Caussanel, et de la maison du *plo Saint-Fric*, dépendant de cette chapellenie. — BOYER (1547-1595). Acquisition d'une vigne à Puech-Cambié, par M^e Jehan Boyer, prêtre d'Albi; — lausimes par Elix Boyère, fille et héritière de M^e Antoine Boyer, notaire d'Albi; — testament de Jean Boyer, prêtre de Sainte-Martianne d'Albi, qui institue héritier universel son frère Guillaume, marchand; — abandon à Pierre Boyer, fils de feu Hugues, cordonnier à Gaillac, de la succession de son débiteur Arnauld de Boucherenbaud, mort

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

à l'armée; — transaction par Guillaume Boyer d'Albi, pour des arrérages de censives qu'il doit à Louis de Raffin, dit de Flavin, écuyer et seigneur de Villelongue, coseigneur de Monestiés et de Labastide-Gabousse.

E. 142. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 65 pièces, papier.

1628-1694. — BOYER (suite). Comptes que rend par-devant le juge temporel d'Albi, François Solier, marchand à Albi, comme tuteur de son neveu Raymond Boyer, écolier, héritier de Pierre, son frère, et, avec celui-ci, de Guillaume, leur père. Pièces à l'appui de ce compte, savoir: inventaire des biens de Pierre; frais d'inhumation et de maladie; baux de biens de la succession, etc. — Inventaire de meubles laissés à la garde de François Solier, par Raymond Boyer, son neveu. Bail à gazaille, d'une ânesse sous poil blanc, par ledit Raymond, avocat à Albi. Pièces relatives aux poursuites dirigées contre lui, pour complicité dans la faillite Garrigues: mémoires, actes judiciaires, auditions de témoins, correspondance, etc. Obligation de 447 livres, envers ledit Raymond Boyer, par Louis Andorre, trafiquant de Montsalvi, pour le prix d'une paire de mules, âgées d'environ dix ans. Testament de Louis Boyer, cousin de Raymond. Transport aux prêtres de Sainte-Martianne d'Albi, par François-Antoine de Boyer, trésorier général des finances, fils et héritier de Raymond, pour le legs à eux fait par son père. Testament de Raymond Boyer, tuilier du Bout-du-Pont d'Albi, laissant de Françoise Gausserand, sa femme, trois enfants: Salvi, héritier universel, Marianne et Marie.

E. 143. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier (9 imprimées).

1691-1787. — BOYER (suite). Pièces d'un procès entre François-Antoine Boyer, trésorier de France, fils de Raymond, et Balthazar de Lasbordes, à propos d'une rente colloque sur la métairie de Boismejé, consulat d'Ambialet. — Pactes de mariage entre Philippe Boyer, marchand au Bout-du-Pont d'Albi, et Toinette de Carrière. — Acte de vente d'un moulin, situé aux Cabannes, à Antoine Boyer, meunier audit lieu. — Arrentement des revenus du prieuré Saint-Lambert, près de Millau, par François-Victor de Boyer, chanoine d'Albi, vicaire général du diocèse de Vahres, prieur de ce prieuré.

E. 144. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1779-1780. — BOYER (suite). Registre des dé-

penses de la maison de madame de Boyer. — Castan, intendant qui la servait depuis vingt-quatre ans, avait 300 livres de gages; le valet de chambre 150 et 24 de culottes; le cocher 120 et 24 de culottes; la femme de chambre, 150 livres; le cuisinier 200; le laquais 80 et un louis de culottes; le jardinier, 30 livres; la fille de cuisine, 30. Le maître de danse recevait 6 livres par mois. Payé 168 livres à M. l'archevêque de Damas, coadjuteur d'Albi, pour une harpe qui appartenait au vicomte de Bernis, et 20 livres pour une couverture à trois points destinée à la comtesse de Broglie. Un tapis d'Aubusson coûte 14 livres l'aune. Madame achetait trois livres de tabac par mois, à 4 livres l'une. La carotte de tabac coûtait 13 livres 8 sous. Étrennes : à Castan, deux paires de bas de soie et 19 livres; à chaque domestique, 6 livres; à deux filleuls, six livres. Madame de Boyer fut marraine d'un enfant de Castan, le 12 mars 1780 et elle dépensa 39 livres pour habiller son filleul; le bonnet blanc et argent coûta 17 livres; pour le fourreau, il fallut deux aunes et demie de basin et cinq de futaine pour deux cotillons. Elle donna à la nourrice 6 livres; à la garde 6; à la porteuse 6; aux pauvres 6, et elle distribua pour 10 livres de dragées. Il y a au registre plusieurs articles de dépense pour la lanterne magique. Quatre livres de beurre ont coûté 2 livres 16 sous; deux fichus de gaze 3 livres; trente livres de merluce 18 livres; quatre livres de truffes 3 livres 18 sous; une soupière de Moustier, en Provence, 8 livres; la pinte d'eau-de-vie d'Andaye 18 sous; 20 pintes de vin muscat 22 livres 8 sous. Vins de Xérès, de Malaga, du Saint-Esprit, de Rota et autres. Achat de livres, ent'autres : l'*Encyclopédie*, l'*Almanach royal* et l'*Almanach militaire*; abonnements au *Mercur* et à la *Gazette*. Une paire de sabots pour madame 4 livres 4 sous; un parapluie de taffetas cramoyse 18 livres; la livre d'huile 13 sous; deux fromages de Roquefort 18 livres; une pièce de vin de Tavel 42 livres, et, de plus, le port de Tavel à Nîmes, 14 livres, et de Nîmes à Albi 73 livres. La carte de la ville d'Albi 3 livres. Une bouteille de fleurs d'oranger coûte 3 livres 18 sous; la livre de chandelles onze sous. Payé pour le Roi et la Reine en plâtre 4 livres 16 sous. La rame de papier à lettres 5 livres. La pipe de vin de Ranteil, de l'année, 24 livres. Il y a des quittances données sur ce registre et on y a joint deux lettres du chanoine de Labastide qui faisait à Toulouse les commissions pour la maison. Madame de Boyer partit pour la Bretagne et la Normandie le 24 octobre 1781; elle assista à l'embarquement de M. de Boyer et revint à Albi le 22 septembre 1782. A la date du 7 novembre, même année, on

remarque un reçu du sieur Jouqueviel-Miramont, des papiers qui se trouvaient en la possession du chevalier, son fils, mort à Brest, et dont le marquis de Boyer, lieutenant-colonel au régiment de Champagne, avait bien voulu se charger. Madame de Boyer écrit à la fin du registre : « Aujourd'hui, 23 mai 1789, nous partons pour l'Alsace et la Normandie et j'emporte 79 louis.

E. 445. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

1505-1718. — BOYSSIÈRE (1505-1539). Testaments de Salvi et de Bonne Boyssière. — BOYSSONIS (1526). Échange de propriété avec les habitants de Montmaur, par Hugues Boyssonis, seigneur du lieu. — BOZAT (1604). Bail à ferme des moulins de Tourène, sur le Vaur, par Jean de Bozat. — BRAILLE (1645-1655). Mariage de Jean Braille, maître cordonnier, avec Jeanne Desuplicy, d'Albi; — testament d'Antoine Braille, père dudit Jean; — liquidation de la succession desdits Braille, père et fils. — BRAILLE (1629-1748). Baptistaire de Jacques Braille, à Denat; — acquisition d'une partie de maison audit lieu, par ledit Jacques Braille, marchand; — contrat à gazzaille, d'un ânon et d'une ânesse, par le même; — contrat de mariage de Raymond Braille, praticien, fils dudit Jacques, avec Madeleine de Maignen; — bail du carnelage de Denat et ses dépendances, audit Raymond, par François Regnaudin, premier archidiacre d'Albi; — baux de la métairie de Jardel, consulat de Fauch, par Raymond Braille; — le même prend à ferme les censives de la chapellenie de Notre-Dame de Roquefort, fondée dans l'église de Denat; — testament de Madeleine Maignen; — Raymond Braille est sous-fermier des droits du pied-fourchu dans le diocèse d'Albi, pour les communautés de Denat, Labastide, Puyancier, Fauch, Fréjairrolles et Lamillarié, moyennant 16 livres par an; — il prend à bail une vigne de Pierre de Pujol, seigneur de Rônol et baron de Lagrave; — l'intendant, en exécution d'un arrêt du Conseil d'État, le nomme syndic-consul de Fauch, avec Cariven, les rendant personnellement responsables de la levée des impôts dans cette communauté; — vente d'un pré à Raymond Braille, par Jean-Baptiste de Capet, de Lamillarié; — testament de Rose Braille, fille dudit Raymond, qui donne tout à l'hôpital d'Albi, où elle s'est retirée, et à l'église, à l'exception d'un legs en faveur de M^e Braille, notaire à Albi, et dépositaire de ce testament. — BRAILLE (1678-1716). Quarante et une lettres de M. Dupuy, conseiller au parlement de Toulouse, adressées aux sieurs Jacques et Raymond Braille, père et fils, chargés de la gestion de ses biens à Denat et aux environs.

E. 146. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1481-1785. — BRANQUE (1744-1772). Baptistaire de Antoinette-Marie-Marguerite Branque, fille de Jean, de Rabastens; — constitution de rente par ledit Jean, au profit des religieuses de Saint-Sulpice; — testament par lequel il fait héritier universel son fils Pierre-Marguerite Branque, ancien officier d'infanterie. — BRASSAC (1479). Lettre du sieur de Voisins (signée *De Veziis*), vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, à Brassac, qu'il charge de mettre le sieur de Puycalvet en possession des leudes de la vicomté — BREUIL (1690-1785). État des effets que Martianne de Metgé a apporté dans la maison de M^e François Breuil, son mari, juge de la temporalité d'Albi; — séparation de biens entre lesdits époux; — pactes de mariage entre Pierre Breuil, avocat, fils de François, avec Marie de Martin; — testament de Pierre-Bernard-Clair Breuil, archidiacre d'Albi. — BROA (1559). Acquisition d'une vigne blanche à Gaillac, par Jean Broa le vieux, de la Borie d'Empé. — BRUEL (1669). Donation par Louis Bruel, docteur en théologie, à Cécile Bruel, sa nièce; — émancipation de cette dernière par son père M^e Bernard Bruel, notaire à Albi. — BRUGAS (1484). Acquisition d'une terre à Caucalières, près du chemin de Castres, par Pierre Brugas, le-jeune, de Labruguière. — BRUGIS (1734). Contrat de mariage de Jean Brugis, chirurgien au Bout-du-Pont d'Albi, avec Marguerite Pinel. — BRUN (1686). Testament de Cécile de Brun; elle donne cinq sous à chacun de ses héritiers naturels, leur imposant silence au sujet de sa succession et institue héritier universel Jean de Marlhaves, écuyer, son neveu.

E. 147. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1522-1781. — BRUNEL (1522-1528). Donation d'une terre à Brens, par Jean de Montpezat, marchand audit lieu, à Étienne Brunel, marchand à Albi; — acquisition d'une vigne à Brens, par Durand Brunel — BRUNET (1784). Reconnaissance féodale pour un fief situé à Lautrec, par Étienne Guy, hebdomadier du chapitre de cette ville, à Marie Brunet de Lambert, chevalier, marquis de Villeneuve, baron de Cestayrols, Montredon, etc. — BRUNIQUEL (1569). Guillaume Bruniquel, marchand, à Arifat, acquéreur, par adjudication publique, de biens situés à Castres, provenant du temporel ecclésiastique et vendus par ordre du roi de Navarre et du prince de Condé, savoir : la place ou patus du couvent de la Trinité avec les ruines de

de ladite maison; une partie du grand jardin des Cordeliers et une maison rue de la placette de la Trinité, appartenant aux religieuses de Vielmur. — BRUS (1783). Bail à ferme, par Jacques Brus, curé de Péchaudier, chapelain de la chapelle des Brus, de deux vignes dépendant de cette chapelle. — BURTA (677-1734). Extrait du compoix de Lautrec, en ce qui concerne les propriétés de Henri de Burta, conseiller au Parlement; — extrait du testament de ce magistrat qui institue héritière universelle Isabeau Dufaur, sa femme; — testament de cette dame instituant héritière universelle Thérèse de Burta, sa fille, femme du président Joseph de Caulet; — procuration de la dame de Caulet, pour toucher des intérêts à Albi.

E. 148. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 14 pièces papier.

1413-1775. — CABANES (1413-1661). Donation par Jean Cabanes, de Saïx, à sa fille Jehanne, en faveur de son mariage avec Pierre Galaub, de Labruguière; — Pierre Cabannes, de Lacaune, prend à bail le droit de tasque ou champart de Malinguet, dans la juridiction de Boissezon-de-Matviel et Nages, baillie de Lacaune, ce droit faisant partie des droits seigneuriaux réunis par acquisition au consulat de Lacaune. — CABROL (1665-1775). Extrait du contrat de mariage de Jean Cabrol, avec Marie de Bonnal; — bail à gazzaille, de 60 bêtes à laine et deux chevaux, par Jeanne de Cabrol, fille de feu Charles, seigneur de Larroque; — donation par cette dame à Louise, sa sœur, femme de Achille de Bonne de Marguerite; — acquisition par Louis Cabrol, meunier du moulin d'Arrazat, consulat de Boissezon-d'Augmontel, d'une rente sur ce moulin, et quittance des droits de lods par le sieur de Labeloterie. — CADALEN (1650). Assignation à la Cour des comptes de Montpellier, à la requête de Jacques Cadalen, marchand, fermier du droit de coup, à Castres. — CAHOURS (1694). Testament de Jean-Louis Cahours, avocat au siège de Cadalen. — CAHUZAC (1742). Acte de l'abjuration et profession de foi catholique de Suzane de Cahuzac, protestante. — CAILUS (1757). Reconnaissance féodale par Pierre-François Borel, prêtre et prieur de Venès, en faveur de Joseph-François marquis de Cailus, seigneur de Cailus, Venès, coseigneur de Réalmont, etc. — CAJARC (1520). Reconnaissances de fiefs appartenant aux frères Félix et Paul de Cajarc, et situés dans les environs de Taix. — CALMELS (1613-1682). Acte de foi et hommage au Roi, comte de Castres, pour un fief situé à Lacaune, par les frères Gédéon et Étienne de Calmels;

— instance féodale introduite par Pons de Calmels, conseiller au Parlement, pour des fiefs situés au consulat de Saint-Julien du Puy; — requête de Pierre Calmels, avocat à Albi, et autorisation pour la construction d'une chapelle près de l'église de Montels; notice sur cette église.

E. 449. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 43 pièces, papier.

1448-1790. — CALMETTES (1660-1664). Mariage de Joseph Calmettes, de Graulhet, avec Catherine Laroque; — lettres royaux relatives au partage de la succession de Sébastien Laroque, père de Catherine. — CALMONT (1448-1540). Lausimes par Arnaut de Calmont, seigneur de Briols et Mirandol; — sommation à Antoine Daleux, chanoine de l'église cathédrale d'Albi, par M^e Marc de Calmont, protonotaire de Saint-Siège, seigneur de Briols en Rouergue, Tayac, Pont de Camarès et Mirandol, agissant comme seigneur direct du village de Boyssset, de la Pélegrynée et dépendances, de prendre investiture des fiefs, qu'il tient dans la mouvance de cette seigneurie; — procuration de Calmont pour poursuivre Daleux en justice; — Marc étant mort l'année suivante, les poursuites sont faites au nom de Philippe de Calmont, son héritier, sous la tutelle de Rose de Navas sa mère, veuve de Philippe de Calmont. Marc avait lui-même hérité d'Alexandre à qui les biens du chevalier Jean de Calmont, de Briols, avaient été adjugés par le Grand Conseil en 1528. — CALVEL (1675). Lettres de provision de l'office de Viguiier d'Albi, délivrées à Jean-Baptiste Calvel, avocat, et acte de sa réception. — CAMARET (1790). Inventaire des effets de Honoré-Dominique-Hubert de Camaret, ancien capitaine, né à Perne, au comtat Venaissin, décédé à Albi où il était de passage, et acte de remise de ces effets au frère du défunt, Thomas-Augustin de Camaret, lieutenant des maréchaux de France, au comtat Venaissin. — CAMBEFORT (1736-1774). Acquisition d'une mouline à Puylaurens, par Samuel Cambefort, marchand, du sieur Alexandre de Corneillan de Laboissière, seigneur de Prades, autorisé à cet effet, comme protestant, par un brevet du Roi; — baptistaire de Paul-Marie de Cambefort, fils d'Etienne, avocat, seigneur de Saint-Théodart. — CAMBIATRE (1729). Testament de Jean-Etienne Cambiayre, curé de Cadix.

E. 450. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1125-1718. — CAMBOLAS (1504). Acquisition de

diverses propriétés sur le territoire de Calmels, en Rouergue, par Bernard Cambolas. — CAMBON (1624). Lettres de provision pour un des deux offices d'huissier audiencier au siège royal de Castres, avec pouvoir d'exercer dans tout le royaume, créés par édit de 1587, données à Pierre Cambon, et signées au camp devant Saint-Angély, le 6 juin. — CANORGUE (1425-1470). Actes d'acquisition par Ramond Canorgue, de Monestiés, fils de Bernard; — lausime par Durand Canorgue, de Lisle, cleric-régent de la chapellenie, fondée par Guy de Passet; — acte d'acquisition par Barthélemy Canorgue, originaire de Narbonne et domicilié à Monestiés; — Barthélemy Canorgue, cède ses droits à la succession de Bernard Canorgue et ceux qu'il pouvait avoir en qualité d'héritier d'Arnaud, son frère, à Durand Canorgue, prêtre et recteur de l'église Saint-Martin de moribus de Lisle-d'Albigeois. — CAPET (1600-1718). Instances féodales introduites contre Antoine Maignen, par Elie de Capet, écuyer, pour des fiefs situés à Lamillarié, et qui appartenaient à Julie d'Escarlhan, femme dudit Capet; — plainte en dépaissance par Jean-Baptiste de Capet, habitant sa métairie de Lamillarié.

E. 451. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1391-1786. — CAPRIOL. Lausime d'un fief à Moulayrès, par Guillaume de Capriol (*Caprioli*); — acte d'investiture par Jacques de Capriol, expédié en 1517, à la requête de Olivier de Capriol; — reconnaissances à Moulayrès, en faveur de Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul; — accord sur des contestations relatives au prieuré de Puygairaud, au diocèse de Lavaur, entre Jean de Capriol et Guy d'Hautpoul, religieux de Saint-Benoît de Castres, ce dernier représenté par Hugues d'Hautpoul, curé de Serviès; cet accord se fit « *apud quemdam mansum vocatum de la Fornesia prioratus de Podio Gayrauda* »; — reconnaissances à Peyregoux et à Lautrec, en faveur de Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul; — lausime par le même à Moulayrès; — son testament (1516): il choisit sa sépulture dans l'église Saint-Nazaire de Mandoul; il était marié à Antonie de Laton; il institue héritier universel son fils Olivier, et lui substitue, à défaut d'enfant mâle, sa fille Catherine, fiancée à Louis Auriol, seigneur de Montagut, et à défaut de Catherine, Jean de Capriol, son neveu, fils de Guillaume; il a trois autres filles: Antonie, veuve du sieur de Moret, licencié en droit; Beatrix et Antonie, religieuses à Lasalvetat; — investitures par Olivier; — arrangement de famille après le décès de Gabriel

de Capriol, fils de Pierre, seigneur de Mandoul et de Marvignol et de Antoinette de Caraman; les enfants de Gabriel et de Brunette de Solomiac étaient sous la tutelle de Jean de Solomiac sieur d'Aragon, leur aïeul maternel; — pactes de mariage de Gaspard de Capriol, écuyer, fils de Jean, seigneur de Puechassaut, avec Louise de Manens, fille du sieur de Saint-Hilaire; — reconnaissances de fiefs à Anne de Comminges, veuve de Alexandre de Capriol, à Jean, son fils, sieur de Bousquillon, et à Pierre et Hélène de Castelnau, enfants du sieur de Comelles, pour des fiefs situés à Serviès; — reconnaissances féodales à Jean de Capriol, sieur de Mandoul, Marvignol, Latour-d'Aragon, etc.; — pactes de mariage entre Jean-Antoine de Capriol d'Aragon, fils de Jean, sieur de Mandoul, et de Madeleine de Calmels, avec Anne de Génibrouse, fille de Nicolas, baron de Saint-Amans, Boissezon, Lédergues, etc.; — transports par Jean-Antoine de Capriol, sieur d'Aragon, à Louis, son frère; — transport d'une rente sur le diocèse par Jacques et Antoine de Capriol, le premier sieur de Sieurac, à Louis, leur frère, sieur de Lasalle; — reconnaissances pour des fiefs à Lautrec, en faveur de Jean de Capriol, sieur de Mandoul, en son château de Latour-d'Aragon; — transaction sur procès relativement aux successions de Antoine de Capriol sieur de Ladadié, et de Pons de Calmels, conseiller au Parlement de Toulouse, entre Anne de Génibrouse, veuve de Jean-Antoine de Capriol, Pierre-Antoine de Capriol de Ladadié, Jean-Etienne de Capriol, sieur de Marvignol et de Mandoul, son frère, sénéchal de Castres, d'une part, et la dame de Villeneuve, veuve de Pons Dulac de Laclause, d'autre part; — demandes féodales par le sénéchal Jean-Etienne de Capriol, sieur de Mandoul et de Ladadié; — procuration par Anne de Génibrouse de Saint-Amans, veuve du sieur d'Aragon, à son fils Pierre-Antoine de Capriol de Marvignol, demeurant avec sa mère, au château d'Aragon; — testament dudit Marvignol instituant héritière universelle sa femme Cécile de Bouteilles, et après le décès de ladite dame, Jean-Etienne de Capriol de Mandoul, frère du testateur (1716); — quittance donnée par Jacques de Génibrouse, marquis de Boissezon de Matviel, baron de Lédergue, etc., en son château de Boissezon, en qualité d'héritier de Marie-Anne-Françoise de Capriol, sa femme; — acquisition à Brousse, par Pierre-Gaspard de Capriol, résidant à Puéchassaut dans ladite commune.

E. 152. (Registre.) — In-folio, 471 feuillets, papier.

1618-1620. — CAPRIOL (suite). « Libre terrier

des reconnaissances et lausimes des fiefs nobles, assis au lieu et juridiction de Serviès et de La Miatte, soy mouvans de la directe de noble Jean de Capriol sieur de Bousquillon, et demoizelle Anne de Cumenge sa mère, et de noble Pierre et Haleyne de Castelnau, enfans à feu Monsieur le baron de Comelles, tous conseigneurs de Serviès, que des autres fiefs quy sont par indivis avec le sieur baron d'Ambres, visconte de Lautrec, de nouveau rcogneus... ». — En tête quinze feuillets de plans figuratifs des fiefs reconnus, entr'autres de « las borios de la Bernardié, de la Bosquarié et del Claux, a present toutes détruites et ne y a nulle aparance de bastiment ». — A la fin du volume, quelques reconnaissances au profit de Louis de Voisins, baron d'Ambres et vicomte de Lautrec.

E. 153. (Registre.) — In-folio, 474 feuillets, papier.

1635. — CAPRIOL (suite). « Reconnaissances de noble Pierre de Capriol sieur de Puechassaut, Saint-Illaire et autres lieux, commensant en la paroisse Saint-Salvy del Sérail ». — Les déclarations sont reçues par un notaire, en présence de témoins. Les actes du 23 au 30 avril sont signés *Puéchassaut*; il y a aussi les signatures de quelques déclarants, comme celles de Barthélemy et Michel Abrial, marchands tanneurs de Graulhet, de Maffre Foulquier, du masage de Foulquier, paroisse Saint-Etienne d'Artoul, etc.

E. 154. (Registre.) — In-folio, 357 feuillets, papier.

1666. — CAPRIOL (suite). « Arpentement des fiefs que noble Bertrand de Capriol, sieur de Vilabosquet, Puéchassaut et Saint-Illaire, a assis dans la vicomté de Lautrec ». — Paroisses Saint-Salvi du Sérail et Saint-Sauveur de Brousse; consulats du Bruc et de Graulhet; paroisses Saint-Etienne d'Artoul, Saint-Etienne de Graissac, Sainte-Cécile de Lastourges, Saint-Sulpice, Saint-Julien de Burens, Saint-Genest de Contest et Saint-Rémy de Lautrec; consulat de Mondragon. — Répertoire pour chaque paroisse ou consulat.

E. 155. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1660-1787. — CARBONNIÈRES (1686). Lettres d'Antoine Cloche, général de l'ordre des frères Prêcheurs dans la province de Toulouse, nommant Raymond Carbonnières chef de la mission dans l'île de la Guadeloupe

(sceau du général). — CAREL (1572). Testament de Jean Carel, du masage de Saint-Sernin, consulat de Lombers. — CARION (1755). Partage entre Henri-François de Carion, marquis de Nisas et de Murviel, donataire contractuel de la moitié des biens de Henri de Carion, marquis de Nisas, lieutenant-général des armées, et de Anne-Gabrielle de Murviel, ses père et mère, d'une part, et Henri-Guillaume de Carion-Nisas, vicomte de Paulin, capitaine de cavalerie; Jean-François de Carion, baron de Nisas, mari de Marie-Thérèse de Carion de Nisas, dont il a procuration, et de Marie Marguerite-Françoise de Carion-Nisas, femme de Ferdinand Spinola, marquis d'Arquata, d'autre part, de la succession dudit lieutenant-général leur père, marié en 1712, à Anne-Gabrielle de Murviel. Lors du mariage du marquis de Nisas et de Murviel, en 1744, avec Henriette-Madeleine-Julie-Joseph de Crussol Saint-Sulpice, ses père et mère lui avaient donné la moitié de leurs biens pour en jouir après leur mort arrivée au mois de novembre 1754. — CARLES (1460-1516). Achat de terres à Lescapadou, juridiction d'Albi, par Guillaume Carles, verrier, et d'un airal ou pâtus dans cette ville, rue Bonbecombe, par Bernard Carles, aussi verrier. — CARLOT (1708). Bail emphytéotique de pièces de terre et bois aux habitants de Pomardelle, par Claude-Thomas Carlot, Madeleine et Marguerite ses sœurs, enfants de feu Marquis de Carlot, seigneur de Massuguiès et Pomardelle. — CARME (1775-1787). Titres de la chapellenie de Combettes, en l'église Notre-Dame de la Paix de Lautrec, et de celle de Massot, en l'église Saint-Etienne de Cabanès, en faveur de Jean-Jacques Carme, curé de Sainte-Cécile de Lastourges; — bail par l'évêque de Castres, au curé Carme, des terres dites le Gleysage, dans les paroisses de Lastourges et d'Artoul. — CARRE (1697). Testament de Germaine de Gontier, femme de Louis de Carre, écuyer, habitant d'Albi. — CARRIER (1631-1740). Testaments de M^e Jean Carrier, hebdomadier à Albi, et de Jeanne Carrier, femme de Guillaume Calmettes, tanneur à Graulhet.

E. 456. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1458-1710. — CARRIÈRE (1697-1710). Extrait du contrat de mariage de Joseph de Carrière, de Briatexte, et Françoise d'Huteau, fille du lieutenant au siège de Gaillac; — testament de François de Carrière, prévôt de l'église métropolitaine d'Albi; — testament de François Carrière, docteur en théologie, chanoine de Sainte-Cécile d'Albi. — CASILBAC (1438-1537). Acqui-

sition de censives par Jean de Casilhac, chevalier baron de Casilhac, au diocèse de Cahors; de Noailles et Alayrac, au diocèse d'Albi; — reconnaissances de fiefs au mas de Ratayrens, paroisse Saint-Projet, juridiction de Cordes, au profit de Ramon Béral, *aliàs* de Casilhac, chevalier seigneur de Sassac, diocèse de Cahors, de Milhars, diocèse d'Albi, etc; — lettres *ne lite pendente* accordées à Bertrand de Casilhac, chanoine et archidiaque d'Albi, en procès pour les territoires de Lalamel et Las Tapias (Noailles), avec Elisabeth de Cardaillac, veuve de François de Penne, et tutrice de son fils héritier de Jean de Penne, chevalier seigneur de Cestayrols; — lausimes par Pierre de Casilhac, chanoine de l'église cathédrale d'Albi et recteur de l'église paroissiale Saint-Salvayre de Salles; — accord entre les consuls de Noailles et Jean de Casilhac, leur seigneur, relativement à l'albergue, cet accord fait *ante foras castri de Noailhiis*; — reconnaissances féodales en faveur de Antoine de Casilhac *aliàs* Béral, chevalier baron dudit Casilhac, de Noailles, Alayrac, Milhars (*Milhartium*), etc. — CASSAIRE (1644). Collation à Guillaume Cassaire, vicaire de l'église Saint-Pierre de Marcenac, d'une chapellenie fondée en l'église de la Peyrière, juridiction de Lisle.

E. 457. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1501-1789. — CASSAN (1604-1647). Acquisition de Pierre Fleyres, marchand à Albi, par Barthélemy Cassan, aussi marchand, d'une maison à la Grande-Place; — transaction de Georges Cassang, marchand à Marssac; — vente à Jean Cassan, sarger, par les religieuses de Sainte-Claire, d'une maison à Albi, rue Bonbecombe, provenant d'un legs fait par les frères de Larivière, d'Albi; — transaction entre Jean Cassan, conseiller au parlement de Toulouse, et Aldonce de Peyrusse, dame de Carbonnières, Boissezon, etc., relativement au patronage d'une chapellenie fondée au xv^e siècle dans l'église de Réalmont, par Jeanne de Montbrun, et dotée de la métairie de Scabrins, châtellenie de Lombers. — CASSANHOL (1774-1777). Testament de Marie Cassanhhol, de Lisle; — titre clérical de Jean-François Cassanhhol, de Labessède, commun de Lisle. — CASTAGNER (1504-1781). Vente de biens à Albrespy, au mas de Lafarge, juridiction d'Hautpoul, aux frères Castagner; — autre vente, aux mêmes, de biens situés à Négrin (*apud burgatum de Nigrinhio*); — échange d'une pièce de terre à Albrespy-Haut, appartenant à l'église de Négrin, contre un pré des Castagner; —

vente d'un pré à Négrin, par la veuve Castagner et sa fille, de la bourgade de Négrin, à Pierre Castagner, du mas de Lafarge. — CASTELLANE (1789). Vente de biens fonds, sur le territoire du Faget et sur celui de Scopont, par Jean-Joseph Peyronnet, capitaine châtelain d'Anglès, habitant son domaine du Galinet, consulat de Labastide-Rouaix, à Marie-Charlotte Andrieu de Moncalvel, marquise de Castellane, femme de Joseph Léonard, marquis de Castellane Saint-Maurice, major au régiment de Médoc, demeurant à Toulouse. — CASTELNAU (1517-1732). Partage entre les frères Antoine et Vital de Castelnau, fils et héritiers de Jean de Castelnau ou de Farges, de la cité d'Albi; — donation par Raymond de Castelnau, seigneur de Gignac et de Laroque, juridiction de Valence, à un prêtre, son cousin, pour la fondation d'une chapellenie; — testament de Jacques de Castelnau et de Clermont, évêque de Saint-Pons, qui institue héritier universel son petit neveu Alexandre de Castelnau et de Clermont; — reconnaissances féodales en faveur de Pierre de Castelnau, seigneur de Cuq, baron de Serviès, puis de sa veuve Isabeau d'Olivier; — reconnaissances faites à Jeanne-Thérèse-Pélagie d'Albert de Luynes, marquise de Saïssac, comtesse de Clermont, baronne de Castelnau et de Venès, etc., représentant Guy Constance de Castelnau, comte de Clermont, son fils unique, pour des fiefs dépendant de la baronnie de Venès.

E. 458. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1619-1669. — CASTELNAU (suite). Reconnaissances pour des fiefs dépendant du château de Serviès, reçues par Jacques Lugan, praticien audit Serviès, au nom de Pierre de Castelnau, baron de Castelnau et coseigneur de Serviès, de son chef et comme ayant droit, cause et créance sur les biens de feu Anne de Comminges et de Jean de Capriol sieur de Bousquillon, fils de ladite dame. A dater de 1666 les reconnaissances sont faites à dame Isabeau d'Olivier, veuve de Pierre de Castelnau. — Ce sont des extraits délivrés par Alexandre Lugan, notaire à Serviès, en 1670. — Répertoire en tête du volume.

E. 459. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1651-1669. — CASTELNAU (suite). Reconnaissances de fiefs faites à Pierre de Castelnau, baron de Castelnau et coseigneur de Serviès, puis à Isabeau d'Olivier, sa veuve, pour des fiefs que ce baron avait achetés de Philippe de Varagnes sieur de Biés, et celui-ci de

Pons de Manen sieur de Nusques. — Mention de reconnaissances faites pour ces fiefs, en 1467, à Jean de Manen, chevalier, demeurant à Revel, et en 1474, à Pons de Manen, seigneur de Saint-Hilaire et de Nusques — Répertoire en tête du volume.

E. 460. (Registre.) — In-folio, 435 feuillets, papier.

1708-1718. — CASTELPERS. Reconnaissances pour des fiefs situés à Virac, reçues par Jean Boyals, notaire à Rabastens, au nom de Guillaume de Castelpers, marquis de Trévien, vicomte d'Ambialet, seigneur de Castel-Raynal et Saint-Hippolyte, coseigneur de Monestiés, etc., représenté par Bley de Lavasière, avocat et juge de Trévien. — Répertoire en tête du volume.

E. 461. (Registre.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1716-1751. — CASTELPERS (suite). Reconnaissances pour des fiefs situés à Virac, reçues par Pierre Campmas, notaire royal à Carmaux, au nom de Guillaume de Castelpers, marquis de Trévien, vicomte d'Ambialet, seigneur de Castel-Raynal et Saint-Hippolyte, coseigneur de Monestiés, etc., représenté par Jean Bernet. — Il y a, en 1746, une reconnaissance au même, pour un fief dans la juridiction de Monestiés, et une autre, à la fin du volume, pour un fief de la juridiction de Salles.

E. 462. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1182-1782. — CASTELPERS (suite. XVI^e siècle). Jugement des Etats accordant la préséance à Bertrand de Châteaupers, vicomte d'Ambialet, baron de Châteaupers et de plusieurs lieux du Rouergue et de Gévaudan, sur Poilfort de Rabasteux, vicomte de Paulin; — testament de Castelpers, qui institue héritière universelle Anne de Lévy, sa femme, et fait des legs particuliers à ses fils Antoine, Jean, David, Samuel, et à ses filles Jeanne et Marguerite; la veuve doit remettre l'héritage à l'aîné, et à défaut d'héritier mâle, cet héritage fera retour à chacun des enfants, successivement par ordre de primogéniture, aux mâles d'abord, et à défaut, aux femmes; le testateur confie la tutelle de ses enfants à Jean d'Arpajon de Sévérac, son cousin; à Jacques de Voisins, vicomte de Monclar, son neveu; aux sieurs de Postel et de Lavernhe, ses beaux-frères; ce testament est fait au château de Thoïls — CATHALA (1559-1684). Mathieu Cathala, sergent royal à Cordes, donne la moitié de ses biens à Catherine Cathalane,

sa fille, femme de Jacques Melet, peintre, ayant déjà donné l'autre moitié à son fils aîné; — prise de possession de la chapellenie de Gayral, en l'église Saint-Affric, d'Albi, par Jacques Cathala, curé de Vabre, prévôt de Fabas et prébendier de l'église métropolitaine. — CAUBA (1556). Echange de propriétés à Gaillac, entre Thomas Cauba, chaussatier, et Marguerite Yversenhe, veuve de Jacques David. — CAUSSÉ (1482-1782). Acquisition d'une terre par Bernard Caussé, de la Borie de Lavelanet, commune de Parisot; — pactes de mariage entre Antoine Caussé, de Castelnau-de-Lévis, et Guillemette Falconne, d'Albi; — vente par Jean Daure sieur de Lamotte, à Jean de Caussé, de Lautrec; — fondation d'un obit dans l'église de Bernac, par Pierre Caussé, étudiant au collège d'Albi; — contrats de mariage: de Jean-Antoine Caussé, de Saint-Paul, avec Jeanne Garach; de Jean Caussé, meunier, avec Marie Vergnes, du masage de Bigau ou Belpech, et de Jean Caussé, meunier à Campagnac, avec Marie-Anne Robert d'Angély; — baptistaire de Marie-Rose Caussé, de Boismajore, et acte de réception de cette fille dans la congrégation des filles de la Croix de Lavour.

E. 163. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier (2 imprimées).

1524-1787. — CAVANHAC (1783-1785). Commission de brigadier des gabelles, tabacs et fermes générales du Roi, délivrée à Antoine Cavanhac, de Bruniquet. — CAYRES (1628-1632). Inventaire, après décès, des biens meubles de Louis de Cayres et d'Entraigues, baron d'Auterive; — reconnaissances pour la terre et seigneurie de Montledier, indivises entre Rustan-Louis de Cayres et d'Entraigues d'Hautpoul, baron d'Auterive, Confoulens, etc., et Jacques de Villetes, seigneur dudit Montledier, lesdites reconnaissances reçues par M^e Audibert, notaire, du Pont de Larn. — CAZALET (1754). Testament de M^e Vincent-Antoine Cazalet, avocat à Gaillac. — CESQUIÈRE (1744). Accord entre Marguerite d'André, veuve d'Olivier Cesquièrre, docteur en médecine, avec Claire de Cesquièrre, sœur unique du docteur et femme de Dominique de Vesian, receveur des tailles à Albi. — CHABBERT (1524). Reconnaissances de fiefs à Poulan (*de Polanhio*), ces fiefs achetés de Jacques de Rodorelle, seigneur dudit lieu, par Guillaume Chabbert, d'Albi. — CHAFFORT (1777). Vente d'une maison à Lavour, aux frères Chaffort. — CHALVET (1626-1747). Procuration par Henri de Chalvet, seigneur du Buzet, à David Vaissete, notaire royal à Lisle; — reconnaissances consenties en faveur de frère Henri-Louis de Chalvet,

chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Laselve, pour des fiefs situés dans la vicomté de Lautrec, et reconnus, au XVII^e siècle, au frère Thomas-Albert de Riquety Beaumont Mirabeau et à plusieurs autres commandeurs de Laselve. — CHAMBAL (1780-1787). Reconnaissances pour des fiefs situés à Lautrec, consenties en faveur de Jean-Antoine Chambal, conseiller avocat du Roi, aux requêtes du palais à Toulouse; — bail à ferme, par ledit Chambal, des métairies de Cadalen et Labouriatte, territoire de Lautrec.

E. 161. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 14 pièces, papier

1575-1771. — CHASLARD (1774). Collation par droit de régle, à Jean de Chaslard, grand archidiacre de Castres, de la chapellenie de Palhérolles, fondée dans l'église cathédrale de Castres, et de celle de Gijounet, fondée dans l'église de Viane. (Brevet du roi Louis XV.) — CHOULET (1752). Rescision d'un contrat de mariage passé dix ans auparavant entre Pierre Choulet et Marie Vaïsse, le mariage n'ayant pas été consommé. — CIRON (1575-1735). Ordonnance du président de Cheverry reconnaissant aux commissaires ordinaires de l'Assiette d'Albi le droit de présider en l'absence du commissaire principal, contrairement aux prétentions du juge temporel Antoine de Ciron; — vente à François de Ciron, archidiacre de l'église métropolitaine d'Albi, par les religieuses de la Visitation Sainte-Marie, des maisons et terres du Puechmirol, que lesdites religieuses avaient achetées dans l'intention, qui n'a pu se réaliser, d'y établir leur communauté; — transport par Jean de Ciron, sieur de Lapeyroux, fils de feu Jean, avocat; — transaction sur procès entre l'archidiacre François de Ciron, héritier de M^e Innocent de Ciron, son oncle, chancelier de l'université de Toulouse, et le syndic du chapitre Saint-Salvi, relativement à une dette du chancelier; — quittances par l'archidiacre de Ciron et par ses nièces Gabrielle et Isabeau de Ciron, pour une rente due par l'hôpital par suite de la cession qui lui avait été faite du jardin de l'archidiacre; — appointment à la requête du syndic de l'hôpital à Charlotte de Ciron, veuve et héritière d'Emmanuel de Crussol, marquis de Saint-Sulpice, pour le paiement de ce qui reste dû d'un legs fait audit hôpital par Georges de Crussol de Montmaur, frère du marquis, et dont elle était également héritière; — acte mortuaire d'Isabeau de Ciron, et quittance au nom de son héritier Jean-Baptiste de Ciron, archidiacre d'Albi, pour ce qui restait dû de la rente sur l'hôpital. — CLAUSADE (1679-1698). Testament de

Guilhaumette de Cathelan, veuve de Pierre de Clausade, écuyer, de Rabastens, instituant héritier universel Pierre de Cathelan, son frère, prêtre et ancien chanoine de Rabastens, domicilié à Albi, à la charge de rendre les biens de la testatrice à Jean Clausade, son fils. Ledit Pierre, sieur de Saint-Amarans, était également héritier universel de Catherine Cathelan, sa tante. — CLAYRAC (1669). Pactes de mariage entre Clément de Clayrac sieur de Laroque, fils de Jacques et de Isabeau de Lantilhac, et Antoinette de Roquefort, fille de défunt Louis, baron de Marquin, Salles, Brassac, etc., et de Gabrielle de Roquefeuil.

E. 165. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1400-1760. — CLÉDIER (1506-1543). Baux par les frères Clédier, marchands à Albi, de fiefs situés dans les paroisses Saint-Vincent d'Avens (*Sancti Vincentii de Avenchis*), Saint-Pierre de Lavernière (*de Vernheria*), et de Sauris, commune de Lisle; — échange de propriétés entre Jean Clédier et les frères Vielhs — CLERGUE (1503-1760). Lausimes par Ramond de Clergue, du mas de Lagarde, juridiction de Senouillac (*de Cenolhaco*), de terres audit Senouillac, lieu dit « a bosc comtal que se confronte avec lo camy Rodanes », à Bonneville, à Labastide-de-Lévis, etc.; — contrat de mariage entre Blaise Clergue, d'Albi, et Marie de Jacme; — testament de Marie de Jacme; — testament de Jean Clergue, recteur de Saint-Pierre de Rouzède; — requête de Louis de Clergue en rescision d'une vente faite par Blaise, son père; — prise de possession, par Paul de Clergue sieur de Labessière, de la chapellenie Saint-Maurice fondée en l'église de Plaisance (Aveyron), par Raymond de Saint Maurice, et dont il avait été pourvu par Paul de Passemar, vicomte de Saint-André. — CLERICI (1400). Vente de censives à Pierre Clerici, d'Albi, par Pierre Bernardi de Monestiés, chevalier seigneur de Monestiés « *et bastide de Bonis Favis aliàs de Salvaterra* ». — COLOMBIER (1425). Vente de biens au Reclot (*mansus de Recloto*), par Jean Glories, à Pierre Colombier, dudit lieu.

E. 166. (Liasse.) — 2 pièces parchemin; 47 pièces, papier.

1638-1786. — COMBETTES AVEUX et dénombremens : par David Combettes, docteur en droit, pour les biens qu'il possède à Puybéról, dans la baronnie de Brens au comté de Castres; — par Guillaume de Combettes, fils de David et de Marie Tournier, pour

tous les biens nobles et les émoluments dépendant de la baronnie de Brens, ayant été subrogé aux droits de Antoine de Gailhardi, trésorier général de France, baron de Trébas, acquéreur par engagement de ladite baronnie de Brens, dont Guillaume résilia le bail deux ans après; — par le même Guillaume Combettes, pour un bois ou terre inculte à Brens, dépendant d'une métairie achetée par David Combettes, père du déclarant, en 1632, de Jacques Dupuy, sieur de Labastide, et pièces produites à l'appui du dénombrement. — Somme à David Combettes, de Gaillac, d'avoir à faire hommage au Roi pour ce qu'il possède dans la juridiction de Bonneville; — hommage d'Antoine Combettes, avocat à Gaillac, fils de Guillaume, et celui-ci fils de Guillaume, sieur de Puyberol, pour ses possessions de Brens et de Montans; — publications de son dénombrement dans ces deux paroisses. — Publications à Brens, Montans et Gaillac, du dénombrement fourni par Charles-Joseph de Combettes, prêtre doyen du chapitre de Gaillac, et par Claire-Marie-Françoise de Rolland, veuve de Jean-Paul de Combettes, au nom de ses enfants, pour des fiefs provenant de la succession de Me Antoine Combettes, chevalier d'honneur au bureau des finances de Montauban; — quittance de la taxe payée par Claire-Marie-Françoise de Rolland, au nom de ses fils Charles-Marie et François-Louis de Combettes, descendants en ligne directe de Antoine de Combettes, décédé en 1684, pourvu d'un office de trésorier de France au bureau des finances de Montauban, et d'autre Antoine, décédé en 1735, avocat du Roi au même bureau, pour confirmer ses dits enfants et leurs descendants dans tous les droits et privilèges de noblesse.

E. 167. (Registre.) — In-folio. 55 feuillets, papier.

1697-1703. — COMBETTES (suite). Reconnaissances faites à Guillaume de Combettes, sieur de Labourelie (Labourellie), demeurant à Gaillac, pour des fiefs situés sur le territoire dudit Gaillac et dans la ville même.

E. 168. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1681-1789. — COMBETTES (suite). Lettres de capacité pour la tonsure cléricale, délivrées par le vicaire général d'Albi, à Roch Combettes, fils de Guillaume et de Julie de Pélisson. — Inventaire des effets de Antoine de Combettes, fait à la requête de Jeanne de Vaissète, sa veuve, et de ses enfants Joseph, Barthélemy, Marie-Rose, Jean-Joseph-Lazare de Combettes,

ce dernier, curé de Verrières, au diocèse de Paris; arrangement entre les héritiers. — Contrat de mariage entre Jean-Paul de Combettes-Labourelie, fils d'Antoine, chevalier d'honneur au bureau des finances de Montauban, et de Marie de Teulier, d'une part, et Marie-Claire-Françoise de Rolland. — Baptistaires de Marie-Anne, François-Louis et Charles-Marie de Combettes, enfants nés de ce mariage. — Achat par François-Louis de Combettes, conseiller au parlement de Toulouse, de Charles-Marie, son frère, officier au régiment de Champagne, de la portion des rentes censives, directes et colloques qui lui revenait de la succession paternelle. — Baptistaire de Pierre-Marie-Joseph-Casimir, fils de François-Louis de Combettes-Labourelie et de Jeanne-Raymonde Joulia.

E. 469. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1728-1781. — COMBETTES (suite). Pièces relatives à Jean-Joseph-Lazare de Combettes, fils de Antoine et de Jeanne de Vaissète : — titre clérical de 400 livres de rente; — bail des revenus de sa cure de Verrières, et marché pour la refonte d'une cloche de l'église paroissiale; — compte de fournitures faites audit Combettes, alors chanoine théologal à Albi et vicaire général; — lettre de l'archevêque de Laroche foucaud relative à la nomination d'un vicaire à Vieux; — lettre de l'abbé Deydier concernant l'adoption du bréviaire de Paris; — fourniture d'objets d'orfèvrerie; — mémoire d'un apothicaire; — testament du chanoine Combettes : il fait des legs à Jeanne-Marie-Françoise de Combettes, sa nièce, femme de M. de Montault de Méglos; à son neveu Jean-Joseph-Lazare de Combettes-Caumont, conseiller au Parlement; à son autre neveu Henri de Pascal, sieur de Rochegude, officier de marine; à Marie de Pascal de Rochegude, sa mère; à son frère Joseph Combettes de Caumont, avocat du Roi au bureau des finances de Montauban; aux religieuses Sainte-Claire et à la Marmite, d'Albi; il donne sa chapelle au chapitre Sainte-Cécile et institue héritier universel l'hôpital d'Albi. — Lettre de compliments par sa nièce Combettes de Montault, à l'occasion du nouvel an. — Lettre de son neveu de Rochegude, datée de Paris le 18 février 1784, huit jours après la mort du destinataire. — Correspondance de M. Combettes-Caumont et autres, relative à la succession. — Etat des objets d'or et d'argent, estimés 5,985 livres, remis à M. de Combettes-Caumont, en exécution du testament. — Copie de lettres écrites

par les administrateurs de l'hôpital aux intéressés dans la succession.

E. 470. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1127-1769. — COMBETTES (suite). Première liasse des pièces relatives au prieuré de Rompon, de l'ordre de Cluny, diocèse de Viviers, dont Jean-Joseph-Lazare de Combettes était titulaire : extraits d'actes relatifs à ce prieuré et aux cures de Lavoute et Royas qui en dépendaient; — procès-verbal de visite du prieuré et de ses dépendances; — transaction entre le prieur et le sacristain; — accord entre les Augustins et le curé de Lavoute, relativement à la cure de cette paroisse; — titre de collation du prieuré à M. de Combettes, par M. de Laroche foucaud, ancien archevêque d'Albi, promu à Rouen; indulte de la cour de Rome, et acte de prise de possession; — mémoire sur l'importance de ce bénéfice, état de ses revenus dans les paroisses de Rompon, Lavoute, le Pouzin et Privas; — correspondance du fermier Dupin, notaire à Lavoute; — accords avec le curé de Rompon et avec celui de Lavoute; — lettre de l'évêque de Viviers, relative à la collation de la cure de Lavoute; — paiement de la redevance due par le prieur à la table abbatiale de Cluny; — bail de la levée des dîmes de Rompon; — réparations à l'église de Lavoute; — compte des revenus du prieuré; — collation de la cure du Pouzin; — bail du prieuré de Rompon pour 3,850 livres; — état des réparations et des fournitures faites ou à faire dans l'église de Rompon et dans les autres dépendant du prieuré; — lettres des curés à ce sujet.

E. 474. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1769-1781. — COMBETTES (suite). Deuxième liasse des pièces relatives au prieuré de Rompon, de l'ordre de Cluny, diocèse de Viviers, dont Jean-Joseph-Lazare de Combettes était titulaire : lettres des curés de Rompon, Lavoute et Royas, réclamant avec instance ce qui manque à leurs églises; — remise d'effets mobiliers au curé de Lavoute, par les Augustins; — correspondance et comptes du fermier Dupin, notaire à Lavoute; — réclamation des arrérages de la redevance à la table abbatiale de Cluny; — difficultés avec dom Gallias, prieur de l'Etoile, réclamant au prieur de Rompon, codécimateur, une part de la dépense faite pour réparer l'église de l'Etoile; — ordonnance de visite de l'église du Pouzin par l'évêque diocésain et mémoire du curé; — le

prieur de Rompon, codécimateur de Livron, est tenu de participer aux dépenses d'entretien de l'église de cette paroisse; — pièces relatives à un vol commis dans les églises de Rompon et du Pouzin, et à la découverte des vases sacrés faite quelque temps après dans une muraille en ruine; — lettres de l'évêque de Viviers qui se plaint de l'irrégion qui règne dans le royaume et félicite le prieur de l'empressement qu'il a mis à pourvoir aux besoins des églises dépouillées, etc. — Notes tirées du procès-verbal de la visite des églises dépendant de Rompon, faite par l'évêque quelques jours avant la mort du prieur. — Lettres de M. de Saint-Vincent, procureur général de l'ordre de Cluny, réclamant les arrérages de la redevance à la table abbatiale.

E. 172. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 47 pièces, papier.

1511-1781. — COMBETTES (suite). Pièces relatives au prieuré de Francillon uni à celui de Rompon, dont Jean-Joseph-Lazare de Combettes était titulaire : extraits d'anciennes reconnaissances; — bail à ferme par les prieurs Jean Gouyn, Joseph Bourget, Claude Didier, doyen de l'église primatiale de Vienne, et Jean-Pierre Didier Du Barry, chanoine de Vienne; — collation du prieuré de Francillon, à la mort de Du Barry, par l'évêque comte de Die, en faveur de Louis Brunet, vicaire d'Aouste; opposition du prieur de Rompon, arrêté du Conseil favorable à M. de Combettes, désistement de l'abbé Brunet; — réclamation du curé de Francillon, en exécution d'une ordonnance de visite de son église; — correspondance du fermier Dupin; — bail à ferme des revenus de Francillon; — difficultés avec le curé pour le droit de clerc et avec la commune pour un terrain près de l'église, correspondance et procès; — nouvelle ordonnance de visite; — comptes de Dupin; — lettre du marquis Dupoët, écrite après la mort de M. de Combettes et relative à une proposition de surenchère sur le bail du prieuré.

E. 173. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1719-1779. — COMBETTES (suite). Pièces relatives au prieuré Saint-Pierre de Veyrage, près Romans, dépendant de celui de Rompon dont était titulaire Jean-Joseph-Lazare de Combettes : baux à ferme par le prieur Jean-Pierre-Didier Du Barry; — démission de la chapellenie de Veyrage entre les mains du patron, le prieur de Combettes; — bail à ferme du prieuré par ledit prieur; — correspondance relative à la confection du terrier et

inventaire des pièces remises au notaire de Romans, François, chargé de ce travail; — correspondance de ce notaire.

E. 174. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1761-1778. — COMBETTES (suite). Papiers de Jean-Joseph-Lazare de Combettes, prieur de Rompon, tenu comme codécimateur de contribuer aux réparations de l'église de Privas : état des noales de cette paroisse, arrêté entre le prieur et le curé; — correspondance du curé Saladin et de Dupin, fermier de Rompon, relative à l'entretien de l'église de Privas; — difficultés entre le prieur et le curé, qui adresse requête au Parlement; — mémoire; — le prieur Combettes est condamné à payer au curé Saladin la portion congrue, à raison de 500 livres par an; le curé est maintenu dans le droit de lever les dîmes noales, etc.; toutes les conclusions du prieur sont rejetées; — appel au Conseil supérieur et arrêt de partage; — arrangement entre les parties par arbitres.

E. 175. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1772-1781. — COMBETTES (suite). Pièces relatives à l'abbaye de Saint-Hilaire, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Carcassonne, dont Jean-Joseph-Lazare de Combettes était titulaire : brevet du roi Louis XV (signature) donnant à Combettes cette abbaye, vacante par la démission du sieur Morin de Teintot; — autre brevet du même Roi (signature), gratifiant le nouvel abbé des fruits de son bénéfice depuis le jour de sa nomination jusqu'au jour de sa prise de possession; — acte de profession de foi de l'abbé de Combettes, pardevant Armand Bazin de Bezons, évêque de Carcassonne; — état de frais pour l'expédition de la bulle de provision en cour de Rome; — acte de l'enregistrement de cette bulle au parlement de Toulouse; — reçus de la somme de 2,050 livres versée par MM. Quinel, chanoine d'Albi, et Rotrou, de Paris, pour l'expédition des bulles de M. de Combettes; — acte de prise de possession de l'abbaye; — lettre de l'abbé Teintot donnant des conseils à son successeur; — difficultés entre eux relativement aux réparations à faire aux différents membres de l'abbaye; — estimation des réparations reconnues nécessaires; — état des meubles de la maison abbatiale; — rapports des experts Jean Dolbeau, architecte-ingénieur-géographe, et Jean-Antoine Duffour, professeur de géométrie et de perspective à l'académie des beaux-arts de Toulouse; — correspondance

du feudiste Négral chargé de la rédaction du terrier de l'abbaye; — vente de coupes de bois; — consultation relative au mode d'exploitation des bois de l'abbaye; — lettre du curé de Corneille pour des réparations à l'église de sa paroisse dont l'abbé était décimateur; — état des meubles laissés dans l'abbaye par l'abbé de Combettes; — lettre écrite à l'abbé quelques jours avant sa mort, arrivée le 10 février 1782, pour le féliciter sur le rétablissement de sa santé.

E. 476. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1781-1788. — COMBETTES (suite). Pièces relatives à la liquidation de la succession de l'abbé Jean-Joseph-Lazare de Combettes qui avait institué l'hôpital d'Albi héritier universel : état du mobilier trouvé à Albi dans la maison de l'abbé; — réclamation des religieux Augustins de Lavoute; — note sur les comptes de M. Dupin; — récépissé des papiers relatifs à l'abbaye Saint-Hilaire remis au nouvel abbé; — autre récépissé pour les papiers relatifs au prieuré de Rompon remis au prieur nouveau, l'abbé Baillet de Floransac; — procès-verbal de visite des églises dépendant de l'abbaye; — lettre de l'archevêque de Vienne relative aux excellentes dispositions de l'abbé Dolomieux, successeur de M. de Combettes, à l'égard de l'hôpital; — lettres de cet abbé; de l'abbé Rolland, chanoine théologal de Carcassonne; de M. Laurent, directeur des économats à Toulouse; de M. Marchal de Sainsy, autre directeur; de l'évêque d'Autun; de l'abbé de Boyer, vicaire général; du vicaire général Puysegur; du sieur de Saint-Vincent, procureur général de l'ordre de Cluny; de l'abbé de Monblanc, du feudiste Négral, du notaire Dupin, etc., etc. — Consultations, mémoires, notes, etc., relatifs à la liquidation de la succession par les syndics de l'hôpital.

E. 477. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1457-1771. — COMPAYRÉ (1709-1771). Testament de M^e Jean Compayré, praticien de Bessède, juridiction de Lisle; — mariage entre Jean-Pierre Compayré, bourgeois, fils de feu Jean et d'Isabeau de Clédier, et Françoise de Seignour; — testament dudit Jean-Pierre; — contrat de mariage entre Jacques Compayré, bourgeois de Lisle, fils de feu François, maire de Lisle, et de Marie Lafage, et Marguerite Vialar, de Gaillac; — correspondance relative au partage de la succession de François Compayré. — CORBIÈRE (1457-1736). Reconnaissance féodale par Ayrat à Pierre Corbière, de Moncouyoul (*de Montecucullo*),

diocèse de Castres, pour le mas de Terrabusset et d'autres fiefs de la juridiction de Paulin; — acquisition d'un champ par Jean Corbière, de Labruguière; — autre acquisition au même lieu par Pierre Corbière, bourgeois de Castres; — acquisitions au masage de Bellevie, consulat de Labruguière, par le capitaine Abraham Corbière, dudit Labruguière, fils de Pierre; — arrêt de la Chambre de l'édit, relatif à la liquidation de la succession dudit Pierre Corbière, Abraham ayant laissé sa succession à Jeanne, sa fille, femme de Géraud Artigues; — autre arrêt pour l'exécution du précédent; — Pierre Corbière, menuisier à Murat, terre de Boissezon de Matviel, prend à locaterie perpétuelle un moulin audit Murat. — CORDÈSES (1488). Acte par lequel Delphine Cordesas, de Cahuzac, femme de Pierre Varné, cordonnier, fait abandon à son père et à son frère, du consentement de son mari, de tous ses biens (*bona paternalia, maternalia et fraternalia*) et de tous ses droits, en raison des services que lui a rendus son dit frère et de la dot que lui a faite son père, savoir : 25 livres tournois, un baquet de savetier, un lit et les habits nuptiaux (*viginti quinque libris tur. plechino affactorie, lectoque et veste nubcialibus*), dont elle se contente. — CORNEILLAN (1673-1695). Dénombrement fourni par Marquis de Corneillan sieur de Labrunié, pour des fiefs situés dans le consulat de Moulayrés, vicomté de Lautrec, à lui échus par le décès de Pierre de Corneillan, son frère, qui les tenait lui-même de Rose de Capriol, sa femme, celle-ci les ayant eus en dot de Pierre de Capriol, son père, sieur de Mandoul, en 1590; — accord pour une prise d'eau destinée au moulin d'En Guibaud, entre le propriétaire de la grange de Lacorbelarié et Samson-Louis de Corneillan de Labrunié, habitant le château dudit Labrunié, consulat de Damiatte; — vente de ce moulin par Alexandre de Corneillan de Laboissière, autorisé à cet effet par brevet du Roi, le vendeur étant protestant.

E. 478. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1425-1788. — CORP (1700). Provisions, à Philippe Corp, de l'office héréditaire de greffier du prévôt particulier de la maréchaussée d'Albi. — CORRAS (1644). Cession par le diocèse d'Albi, à Cyprien Corras, licencié en droit, de tous les arrérages des droits seigneuriaux de la baronnie de Lombers, moyennant 4,500 livres. — CORRAZE (1425). Mandement délivré à Issoudun, au nom du Roi, le 18 février, pour payer au chevalier Bernard de Corraze 4,500 livres tournois que le Roi lui devait pour les cent hommes d'armes et cinquante hommes de

trait qu'il avait tenus sans paye en sa compagnie, sur la frontière de Guyenne contre les Anglais, depuis le 20 du mois de décembre, et qu'il a promis d'entretenir jusqu'au 40 juin prochain, et aussi pour ses gages. — **CORRÈGE** (1603). Vente par l'hôpital d'Albi à Jean Corrège, laboureur, moyennant 20 livres, de « ung de hault de petite maison ruynouse et caduque » dont le bas lui appartenait, ladite maison située rue de l'*Ort-en-Salvi*. — **CORTASSOLE** (1526-1572). Reconnaissances de fiefs à Saliès (*loci de Saleriis*), par la famille Rey, au profit de Bernard Cortassole et Catherine Pezous (*Pezossa*), sa femme; — testament de Cécile Cortassole, femme de sire Jean Rochereau, bourgeois d'Albi. — **COSTE** (1540-1762). Certificat d'études en l'université de Toulouse, délivré à Antoine Coste, de Carmaux (*de Carmouxio*), et sa présentation pour le premier bénéfice vacant; — extrait du testament de Bernard Coste, curé de Rivières. — **COSTECAUDE** (1715-1788). Baptistaire de Marie-Marguerite-Rose Delherm et mariage de ladite Delherm avec Félix-Clément Costecau; reconnaissance de Marie, enfant naturelle née de leurs œuvres; — baptistaires de Jean-Jacques Marie, de Honoré-Marie-Jean-Joseph et de Jeanne-Marie-Félicité-Anne-Claire-Victoire, enfants nés de ce mariage; — arrangements de famille à la mort dudit Costecau (1763), laissant héritier son fils aîné Félix-Marie de Costecau Saint-Victor; — vente du domaine de Saint-Victor par ledit Félix-Marie, mousquetaire de la 4^e compagnie à cheval, à Louis Poteins, écuyer, ancien capitaine; ledit domaine situé dans la mouvance du Roi, paroisse de Saint-Victor, taillable de Couffouleux, juridiction de Giroussens. Cette vente, faite au prix de 64,000 livres, comprend tout ce qui revient à Costecau dans la succession paternelle; — baptistaire de Félix-Joseph-Marie de Costecau, né à Paris, fils de Félix-Marie, écuyer, ancien mousquetaire, lieutenant-colonel d'infanterie, et de Marie-Charlotte Lesage d'Imbert; par-rain, Joseph-Marie de Costecau Saint-Victor, officier dans les grenadiers royaux, demeurant à Rabastens; marraine, Marie-Louise-Sophie-Jacquette, sœur de l'enfant.

E. 179. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1350-1780. — **CORNUS** (1350). Cession de censives par Raymond Cornus à Raymond Cotelun, lesdites censives relevant de Guillaume de Rochefort, coseigneur de Grandlieu (*de Magno loco*) au diocèse d'Albi, qui en investit *ad censum et acapitum* Cotelun et sa femme Honorée (*Honoræ*). — **COURBATIEU** (1542). Testament de

Jeanne Courbative, veuve de Etienne Hugon, d'Albi, reçu par Antoine de Ripis, l'un des deux notaires royaux de cette ville. — **COURROIS** (1650). Bail à colloque du moulin d'Energues, sur le Lezert, par Pierre de Courtois, sieur d'Energues, y résidant, à Jean Riguaill. — **COUSIN** (1715-1775). Testament de Charles Cousin, maître d'hôtel de l'archevêque d'Albi Henri de Nesmond. Il résulte de cet acte que le maître d'hôtel du prélat portait une épée à poignée d'argent, un manteau d'écarlate, un habit de drap brun garni de boutons et de galons d'argent, une cravate et des manchettes garnies de dentelles. — Testament de Gabriel de Cousin, de Saint-Sulpice, mari de Marie-Thérèse de Boyer de Sorgues: il laisse l'usufruit à sa veuve, institue héritier universel son fils aîné Clément-Marie-Marc-Joseph-François de Cousin de Lavallière, et donne 12,000 livres à chacun de ses autres enfants, Gabriel-Joseph-Marie son second fils et Jeanne-Marie-Elisabeth sa fille. Acte mortuaire dudit testateur. — **CRÉSPON** (1666-1694). Bulle du pape Alexandre VII et lettres de Louis Abelly, évêque de Rodez; de Hiérôme de Lamothe Houdancourt, évêque de Saint-Flour; de Gabriel de Voyer de Paulmy, évêque de Rodez; de Pierre de Bertier, évêque de Montauban, relatives aux grades pris par Pierre Crespon dans l'ordre ecclésiastique (bulle de plomb et sceaux aux armes des évêques). — **CROS** (1717-1780). Bail à locaterie perpétuelle d'un moulin-foulon, sur le Vernasobre, par le syndic des Chartreux de Castres à Joseph Cros, d'Escoussens; — vente de deux moulins à blé et d'un moulin à scie à Labastide-Saint-Amans, par Clément-Louis Cazes-Laribaute, citoyen de Toulouse, à Jacques Cros, d'Albine, annexe de Labastide. — **CROZES** (1667). Cession à Jean Crozes, fils de Pierre, marchand à Albi, d'une créance sur Biscons, du masage de Moularès le viel, baronnie de Lescure, en paiement d'une dette, par Jeanne de Lamotte de Vernhes, fille de Pierre de Vernhes sieur de Lacapelle et veuve de Jacques de Roquefeuil sieur de Labessière, fils de Melchior. Elle agit au nom de son fils Jacques.

E. 180. (Liasse.) — 14 pièces, papier (1 imprimée).

1669-1766. — **CRUSSOL**. Donation de la moitié de la baronnie de Castelnau de Bonnafous, par madame D'Amboise, baronne de Castelnau, Graulhet, Labastide-Beauvoir, etc., femme de Jacques de Crussol, marquis de Saint-Sulpice, à Emmanuel Crussol son fils; — correspondance du vicomte de Crussol, de la marquise de Saint-Sulpice et de la comtesse D'Amboise, relative à un legs réclamé par l'hôpital d'Albi; — baptistaire de

Charles-Emmanuel-Marie de Crussol, marquis de Graulhet, fils de Philippe-Emmanuel de Crussol Saint-Sulpice D'Amboise et de Marie-Antoinette D'Estaing; — testament dudit Philippe-Emmanuel de Crussol qui institue héritier universel son fils aîné Charles-Emmanuel-Marie; — état des arrérages de censives dus au sieur Gibert, fermier de la baronnie de Castelnaud appartenant au marquis de Saint-Sulpice; — état des droits de lods et ventes dus dans les terres de Castelnaud, Labastide-Montfort et leurs dépendances, etc.

E. 481. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1750-1752. — CRUSSOL (suite). Liève universelle des censives de la baronnie de Castelnaud de Bonnafous, tirée du nouvel arpentement des fiefs fait en 1714 et mise en usage depuis 1750.

E. 482. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1482-1789. — CRUVELYÈRE (1482). Testament de Béatrix Cruvelyère, veuve de Ramond Robert, d'Albi. — CULHIÉ (1525). Arrangement, pour le partage de la succession paternelle, entre Antoine Culhié, fils d'Antoine, originaire d'Albi mais habitant en Espagne depuis plus de quatorze ans, et Antoine Culyère, sa sœur, femme d'Antoine Bernard. — CUQ (1534-1604). Pièces de procédure entre Madelaine de Cuq, veuve de Jean Aldias, et Pierre de Luquesse sieur de Fenols et Montels; — vente de biens à Labruguière de Carlus, par Antoine, Jean et Pierre Cuq, à Simon Saunal, marchand à Albi; — testament de Louis de Cuq élisant sa sépulture dans la chapelle qu'il a fait construire dans l'église Saint-Pierre du Pouget, à Florentin; — quittances délivrées par Jean Aldias et Madelaine de Cuq, sa femme, pour des biens vendus par Jean Cuq, père de ladite Madelaine; — testament de Jean de Cuq, marchand, fils de Louis, du masage de Gotal, à Florentin; — compte présenté à Madelaine de Cuq, veuve Aldias, par son neveu; — sentence de Carcassonne, sur appel, relativement à une donation entre vifs faite par les époux Aldias en 1596, à Luquesse, sous la réserve de l'usufruit. — CUSSAC (xviii^e siècle). Requête de la dame de Cussac, Marie-Thérèse de Salettes de Massia, veuve de Jean-Joseph Guyon de Berne seigneur de Brassac et dudit Cussac, pour obtenir que l'office divin soit célébré dans son château de Cussac, attendu que le chapelain de la chapelle fondée par ses prédécesseurs dans l'église Saint-Grégoire ne peut y officier faute de fonds suffisants et de vases sacrés.

E. 483. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 41 pièces, papier.

1684-1789. — DAGUILHON (1788-1789). Contrat d'accord entre Jean Daguilhon-Manelphe et la veuve du sieur de Bonnac, relativement à la succession dudit Bonnac; — testament de Pierre Daguilhon-Pujol. — DAIRE (1774-1785). Pièces relatives à la régie des biens de Charles-Paul-Augustin Daire, chevalier, seigneur de Mouzieys et Puygouzon, saisis à la requête de Marie-Thérèse-Alexandre de Gohin, son épouse; — certificat du marquis de Castries, ministre de la marine, constatant que ledit sieur Daire, lieutenant des volontaires d'Afrique, est mort au Sénégal le 6 septembre 1782; — contrat de mariage de cet officier, fils de Jacques-Paul Daire, seigneur de Malhoc, Mouzieys et Puygouzon, avec ladite de Gohin; — intervention du père en faveur de ses petits-enfants. — DALBY (1779-1782). Testament de Jean-Robert Dalby, écuyer, commensal dans la grande fauconnerie du Roi, seigneur baron de Saint-Sulpice, résidant au château dudit Saint-Sulpice; — acte mortuaire dudit seigneur, décédé à Saint-Sulpice le 28 mai 1781; — renonciation par Roques, ancien agent de la famille Dalby, au profit de Louis-Gabriel-Mathieu Dalby, à une pension viagère qu'il tenait du père dudit seigneur. — DALENS (1684). Collation, en faveur de François Dalens, frère collégié, de la vicairie perpétuelle de l'église Saint-Pierre de Gaillac.

E. 484. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1460-1551. — DALEUX. Partage de biens entre les frères Daleux, de Lescure; — acquisition d'une vigne par Déodat, l'un d'eux; — abandon des biens de famille par Jeanne Dalenca, fille de Déodat, à Antoine Daleux son frère; — pièces relatives à la chapellenie Sainte-Catherine, fondée en l'église de Rabastens et dont la possession était contestée à Antoine Daleux; — vente d'un jardin à Lescure par Corbière, de Terssac, à Antoine Daleux, recteur de Montredon; — mémoire relatif à deux maisons achetées par Antoine Daleux de Antoine Boucherebaut, héritier de Durand de Caste, pour moitié, avec Adhémar de Caste; lesdites maisons situées à Albi près du poids de la farine, dans la rue de Lasouque; — Guyne Garrigues, femme de Raymond Vialar, de la juridiction de Labastide Bouissonis (Labastide-Gabause) « *ad subveniendum victui tam sue persone quam suorum liberorum ne fame perirentur* », vend à Antoine Daleux, chanoine de la cathédrale d'Albi (1531), doyen de Masclé, prieur de Magrin et recteur de Beselle, « *quoddam foris*

tium talthate et bartasade », situés audit lieu et près de la bartasade dudit Daleux, avec un pâtus où se trouve « *quoddam barthas* » (un hallier), le tout pour 2 livres tournois, et s'il y a plus-value, ladite Garrigues en fait don pur et simple entre vifs à Daleux; — autres acquisitions par le même, au même lieu et à Valarens, juridiction de Monestiés, à Saint-Benoît et à Combefa (*Combafaux*); — dénombrement des fiefs tenus dans la sénéchaussée de Toulouse par le chanoine Daleux et dans les seigneuries de Trévien, Mailhoc et Virac; — acte de vente audit Daleux, de 2 quintaux de suif (*ceui*), savoir : 420 livres de suif de chèvre et 80 de bœuf, par Salvi Martin, de Blaye; — traité de Daleux avec Belheuil, de Cestayrols, pour la garde de ses bois pendant trois ans; — trois pièces d'un procès entre Daleux et Adam Audry, ancien trésorier des évêques d'Albi Charles et Jacques de Robertet, qui avait été l'hôte du chanoine de 1518 à 1534; curieux détails sur les mœurs du temps; — acquisitions par Daleux à *Labastide Gavousse*; — extrait du testament d'Antoine Daleux par lequel il institue l'hôpital d'Albi héritier universel (1534).

E. 485. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 8 pièces, papier (4 imprimée).

1478-1763. — DALIEZ (XVII^e siècle). Factum pour Antoine Daliez, seigneur et baron de Caussade, contre les habitants dudit lieu. — DALIN (1478). Bail à colloque d'une terre, à Salles, par Pierre Dalin, pelletier à Albi, à Pierre Mazeux, du mas del Bosquet, paroisse de Saint-Sauveur de Salles. — DALLES (1667-1763). Transfert par Germaine de Fontvicille, veuve de Jacques Dalles sieur de Boisse, maître des eaux et forêts en Comminges, à Antoine-Ignace de Dalles sieur de Latour, son cousin; — collation de la vicairie perpétuelle de Lacapelle-Ségalar, par Louis de Fourbin Gardanne, commandeur de Raissac, en faveur de Nicolas Dalles, prêtre du diocèse d'Albi; — lettre relative au capitaine Dalles, blessé au siège de Barcelonne (1697); — note relative au testament de Valentin Dalles de Boisse, curé de Raust, juridiction de Rabastens, héritier universel de Jean-Hugues Dalles Bosredon de Boisse, son neveu, celui-ci fils d'Albert; il fait des legs à ses deux sœurs Germaine et Marie, à Marie Dalles de Lévizac, sa nièce, fille de feu François Dalles, baron de Marlieu, seigneur de Lévizac, et à son autre frère Jean Dalles Saint-Clair.

E. 486. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1404-1588. — DALYÈRES. Vente à Beringuier Dal-

yères, de Labruguière, par Guillaume Balesta et sa femme, de la borie de Cayrols, près du ruisseau de ce nom; — acquisition d'un pré, au même lieu, par ledit Beringuier; — vente de censives à la borie de Lestap (*de stapo*), autrement dit Lavayssette, par Bertrand de Laroche (*de Ruppe*), seigneur du Travet, à Pierre Dalyères, de Labruguière; — lettres de relaxe par les commissaires sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts, accordées à Pierre Dalyères, qui présente les lettres de noblesse que le Roi lui a accordées et prouve qu'il vit noblement; — acte par lequel Guillaume Fabri reconnaît tenir du Roi et de Pierre Dalyères un fief en perpétuel emphytéose, pour lequel il doit le droit de tasque, c'est-à-dire la neuvième partie de tous les fruits; — procuration par Jean Dalyères, pour l'hommage à rendre des nouveaux acquêts qu'il a faits de la justice, des droits divers, tasque, etc., que possédait Antoine de Lautrec, vicomte dudit Lautrec, seigneur « *de Serralibus castrorum, de Montefano, de Roqueta* » et pour le tiers de Labruguière (1483); — acte par lequel Philippine Dalyères abandonne à son frère Jean, fils de Jean, tous ses droits à la succession paternelle, en reconnaissance de la dot que lui a faite son frère lors de son mariage avec Bertrand Darel; — acte de vente par les frères Fabri, de leur quart du moulin du Thoret, dit de La Quintane, à Jean Dalyères, coseigneur de Larecuquelle; — pactes de mariage de Jean Dalyères, seigneur de Larecuquelle, avec Catherine d'Hugues (*Hugonis*), fille de Pierre, seigneur de Montespieu (*de Montespieuto*); — ratification par le chapitre de Castres, seigneur en partie de Saix, de la vente d'une vigne audit lieu, faite à Jean Dalyères, sous la réserve des droits seigneuriaux; — vente par François de Pins (*de Pineto*), seigneur de Caucalières, à Jean Dalyères, d'une redevance en blé que celui-ci lui devait; — arrangement entre Jean Dalyères et Jean Batalher, son débiteur, qui lui cède le moulin du Thoret; — confirmation par le prieur de Labruguière, de la vente faite à Sobirane Dalyères, femme de Jean de Saint-Juéry, seigneur d'Hauterive, d'une vigne audit Labruguière, sous la réserve des droits seigneuriaux; — acte par lequel François Bastié, accusé d'avoir frappé un homme de Lacrouzette (*de Crozeta*) sur le territoire de Larecuquelle, transige *per modum oblationis*, avec Jean Dalyères, seigneur dudit lieu, moyennant 43 sous 6 deniers tournois *pro reparatione dicti delicti et satisfactione ejusdem*, dans la tour de Larecuquelle, en présence de quatre témoins et d'un notaire (1527); — résiliation par Antoine Séguier, de Salettes, juridiction de Labruguière, du bail d'une terre que lui avait

donnée Dalyères, moyennant une redevance annuelle (*pensio*) de deux cartières de blé; ce bail était renouvelable de 29 en 29 ans, mais Séguier ne pouvait pas payer la redevance, et Dalyères lui donna acte de cette résiliation; — plusieurs actes d'acquisition et d'échange par Jean Dalyères; — transaction sur procès entre Gabriel Dalyères, coseigneur d'Hautpoul et Jean Dalyères, seigneur de Larecuquelle, relativement à la tasque de la borie de Fontvidal achetée par Pierre Dalyères; — actes relatifs à la borie de Salettes, juridiction de Labruguière; — Germaine Dalyères, religieuse à Vielmur, fille de Jean, fait abandon de tous ses droits paternels, maternels et fraternels, moyennant 200 livres que son père donne à l'abbaye, avec la promesse d'offrir un pourceau salé et d'autres provisions lorsque sa fille recevra la bénédiction du prélat; toutes les religieuses de la maison sont nominativement désignées dans l'acte; — baux à fiefs; — lettres d'appel relevées par Jean Dalyères, écuyer, coseigneur de Larecuquelle, contre Isabeau de Lescure, tutrice de François de Toulouse, dit de Lautrec, sieur de Montfa, dans une instance relative aux honneurs qui lui étaient dus dans l'église; — attestatoire de maladie pour dispenser du ban et arrière-ban le seigneur de Larecuquelle, délivré par les consuls de Labruguière, « juges en matière de passages et servitudes, d'eaux et chemins, divisions, estimés, bornes, conservateurs des foires, marchés et autres privilèges et libertés donnés aux habitants. » (Petit sceau de la ville armorié d'un B couronné de bruyères); — acquisitions par Anne Dalyères, femme de Pontus de Rozet sieur de Laprade-lès-Mazamet; — testament de François Dalyères, seigneur de Larecuquelle, époux de Guiraud de Tourène: il lègue l'usufruit de ses biens à sa femme et fait héritières ses sœurs Germaine et Anne (1574); — acquisition d'une maison à Labruguière par Germaine Dalyères; — donation à Anne Dalyères, par Jean Puech, prêtre, à Labruguière.

E. 487. (Rouleau.) — 4 pièce, parchemin.

1485. — DALYÈRES (suite). Procédure suivie au nom de Philippe de Voisins, chevalier, seigneur de Montaut, et Jean Dalyères, de Labruguière, co-seigneurs de Larecuquelle, consulat de Labruguière, contre Perrone Guilaberte, de Larecuquelle, accusée de relations avec le diable et de plusieurs crimes par sortilèges et maléfices. Elle fut brûlée sur le chemin de Labruguière à Larecuquelle. C'est une expédition de cette procédure réclamée par Dalyères pour être conservée dans ses

archives et lui servir en cas de besoin. Il y a cinq feuilles de parchemin cousues l'une à l'autre, mesurant ensemble une longueur de 3^m 30^c sur 0^m 68^c de largeur.

E. 488. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1497-1688. — DARQUIER (1684). Résignation de la cure Saint-Martin de Montans, par Jacques Darquier, docteur en théologie, nommé chanoine de l'église métropolitaine. — DARTUS (1670). Ordonnance de l'intendant de Bazin, condamnant comme usurpateur de noblesse Jean Dartus, seigneur de Pemouret, ses enfants et ses neveux. — DASSIER (1620-1688). Reconnaissances de fiefs situés à Assac, entre autres du fief de Lavernhie, paroisse d'Assac, juridiction de Valence « où souloit avoir un village », en faveur de Pierre Dassier sieur de Lavernhie, ayant droit et cause de Jean, son frère, sieur de Candou, par acquisition faite en 1574; — pactes du mariage de Louis Dassier sieur du Lâtet, fils de François, sieur de Nougaret, avec Gabrielle de Saint-Hilaire (*saint Ylari*); — vente de censives par Emmanuel Timbronne à Pierre Dassier, sieur de Pomayrols, résidant à Pouses, communauté d'Andouque; — lettres de provision de la cure de Saint-Mémy (*sancti Mammetis seu Mamantis*) et ses annexes Saint-Jean de la Rive et Sainte-Marie de Bespleaux, en faveur de Pierre Dassier, par suite de la résignation du titulaire, du même nom; — pactes de mariage de Louis Dassier sieur du Lâtet, de la paroisse Notre-Dame de Montels lès Valderiès, juridiction de Lescure, fils de Louis et de Gabrielle de Saint-Hilaire, avec Béatrix de Vésian, fille de Charles et de Antoinette de Clary. — DAURE (1497-1558). Vente par les sieurs Vène, père et fils, à Adhémar Daure, d'une métairie située à Laribayre, paroisse et juridiction de Réalmont; — inventaire raisonné des productions faites par Charles Daure, fils, petit-fils d'Adhémar, seigneur d'Arfage, consulat de Montfa, contre François de Toulouse et de Lautrec, seigneur dudit Montfa.

E. 489. (Registre.) — In-quarto, 445 feuillets, papier.

1456-1474. — DAURE (suite). Reconnaissances de fiefs situés dans la vicomté de Lautrec, reçues par Raymond Viguière, notaire audit Lautrec, au nom de Fortanier Daure, fils de Adhémar.

E. 490. (Registre.) — In-folio, 448 feuillets, papier.

1493-1501. — DAURE (suite). Reconnaissances de

fiefs nobles situés dans la seigneurie de Lamothe, vicomté de Lautrec, reçues par Pierre Bonnefoy, notaire audit Lautrec, au nom de Adhémar Daure, seigneur de Lamothe, représenté par Pierre de Labarthe, son fondé de pouvoir. — On lit sur la couverture de ce registre : *La Mota vocor. — Vive le Roy.*

E. 191. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 18 pièces, papier (2 imprimées).

1514-1785. — DAURIOL (1514). Pactes de mariage entre Louis Dauriol, écuyer, fils de Jean, seigneur de Montagut, et de Anthoinette de Borrassier, d'une part, et Anthoinette *Cabriole* (Capriol), fille de Guillaume, écuyer, seigneur de Mandoul (*Mandoilh*) et de Malvinhol, et de Anthoinette de Lafont, d'autre part. (Original très-raturé et signé par les parents des deux conjoints.) — DAVASSE (1784). Testament de Bernard Davasse de Virvens, ancien capitoul, receveur des tailles du diocèse de Lavaur. — DAVERANO (1624). Reconnaissance de fiefs situés à Drignac, paroisse Notre-Dame de Ladrèche, juridiction de Castelnaud, en faveur de Guillaume Daverano, lieutenant particulier de la sénéchaussée de Toulouse, héritier de Françoise de Nupces, sa mère, fille et héritière de Claude de Nupces, ancien lieutenant particulier au même siège, et femme de Mariet Daverano, juge-mage. — DAVID (1525-1785). Commandement par l'officialité de Castres (signé *Portalis*) à M^{re} Louis David, notaire à Lautrec, de délivrer une expédition en forme (*expediat, deliberet, grosset*) d'un acte relatif au temporel de la confrérie de la Sainte-Trinité de Lautrec; — achat d'une pièce de terre à Ronelles, près du Théron-viel d'Albi, par François David, chanoine de l'église Saint-Salvi et prieur de Cambon; — acquisition d'un bois à Sérénac, près de la forêt royale de Valence, par Jean-Antoine David de la Gauterie, seigneur dudit lieu. — DAVY (1579-1681). Exploit de saisié des biens de feu François Davy, de Fréjairolles, à la requête du viguier d'Albi, en exécution d'un arrêt du Parlement obtenu par lui contre les héritiers dudit Davy; — reconnaissances de fiefs situés à Fréjairolles, à Fauch, à Cambon, etc., en faveur de François Davy, héritier d'autre François; — autres reconnaissances féodales en faveur de Bernard Davy, chanoine de Saint-Salvi; — testament de Jeanne Davy, fille de François, bourgeois d'Albi, et l'une des sœurs du tiers-ordre de Saint-Dominique; — vente de son mobilier. — DEFFOS (1559-1694). Vente d'une rente en blé par Bernard Deffos, couturier d'Albi, à sire Bernard Aussaguel, marchand; — testament de Henrique Deffos, fille de Pierre, du consulat d'Orban; — testament de Jean Deffos,

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

qui fonde une chapelle dans l'église dudit Orban et pièces relatives à l'exécution de ce testament. — DEFONS (1714). Testament de Toinette Defons, au château de Sainte-Gemme, instituant héritier universel son cousin Louis de Corcoral, sieur de Sainte-Gemme. — DEIMES (1740). Lettres de procureur et syndic de la Terre-Sainte accordées à Guillaume Deimes, de Ramel (sceau de l'office de la Terre-Sainte).

E. 192. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1447-1769. — DELBOSC (1447). Bail à cens de terres à Rouffiac, par Guillaume de Lolm, recteur de l'église Saint-Julien d'Albi, fondé de pouvoir de Cécile Maurel, veuve de Bernard Delbosc, licencié en droit, tutrice de son fils Barthélemy, étudiant à Toulouse. — DELMAS (1528-1551). Vente à Jean Delmas, *ofanaire* (travailleur), de Cahuzac, d'une pièce de terre à Lagarrigue, paroisse dudit Cahuzac, à charge d'un cens dû à M. de Massuguiès; — quittance de la dot constituée par Pierre Delmas, marchand à Rodez, à sa fille Isabelle; — testament de Pierre Delmas, marchand à Albi. — DELOUM (1537-1696). Cession de droits héréditaires par Astrugs Rigaud à Guillaume Deloum; — certificat délivré par François Delau, sieur de Bonhoure, demeurant à Briatexte, maréchal des logis aux cuirassiers du Roi, duquel il résulte que Jean Bonnafous, de Castres, l'a servi comme valet pendant deux campagnes, en Hollande et dans le Brandebourg, et qu'il est mort à l'hôpital de Bezel; — Jean Deloum, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine d'Albi, résigne son canonicat; — partage de la succession de Louis Deloum, avocat, entre ses filles: Louise, femme de Jacques de Genton, baron de Villefranche; Marguerite, femme de Charles de Moly, écuyer, seigneur d'Azérac, et Catherine; succession dont le frère du défunt, Jean, chanoine et trésorier de l'église métropolitaine, avait l'usufruit; — contrat du mariage de Catherine Delhoum avec Pierre de Pujol, baron de Lagrave, capitaine de cavalerie, fils de feu Jean, ancien mestre de camp. — DELPECH (1769). Contrat de mariage entre Jean-Jacques Delpéch, marchand à Castres, et Marie-Catherine Fosse. — DENYS (1542-1573). Vente de biens dans la juridiction de Poulan, par Antoine de Castelnaud, d'Albi, aux frères Jean et Simon Denys, marchands audit Albi; — partage de biens entre lesdits frères; — pièces d'un procès entre Marie Rouge, veuve de Jean Denys, et Jean Fabri, docteur en droit, époux de Jeanne Denyse, fille d'une première femme dudit Jean Denys; — compte des frais de sépulture de Jean Denys;

6

— contrat de mariage entre Rose Denyse, fille de Jean, et Jacques Maignen; — frais de sépulture de Marie Rouge. — **DERROUCH (1740)**. Reconnaissance du fief de Gines-tières, vicomté de Paulin, consentie par les habitants à Michel Derrouch, curé et seigneur dudit lieu.

E. 493. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1344-1789. — **DESCOMBES (1536)**. Bail de la reconstruction de la paissière du moulin de Trotoco, sur le Dadou, par Guillaume Descombes, marchand à Viviers, et conventions à ce sujet avec Seguine Debar, abbesse de Lasalvetat, représentée par Bernard de Soubiran, curé de Laboutarié. — **DESHAISES (1718-1750)**. Baptistaire et titres de promotion dans les ordres ecclésiastiques de Christophe-Gabriel-Marie Deshaises, de Paris (signature et sceau aux armes de l'archevêque Christophe de Beaumont). — **DESPAIGNE (1389)**. Mandement des trésoriers du Roi, à Paris, au receveur de Toulouse, de payer annuellement à messire Rogier Despaigne, chevalier, châtelain et garde du château de Penne en Agenais, la somme de 2,000 livres. — **DEVOISINS (1700-1789)**. Collation par Pierre de David, sieur de Coffinal et de Beuregard, habitant son château de Beuregard, à Joseph Devoisins, archiprêtre de Lacrouzille, d'un obit fondé dans l'église Saint-Martin de Sorèze par Ramond de David, en 1454; — refus de la cure de Puylaurens par cet archiprêtre; lettre de l'évêque de Lavaur à ce sujet; — autre lettre du même prélat, datée de Paris et adressée à Joseph Devoisins; — titre d'admission à la tonsure à Joseph Devoisins, fils de Jean-Marie et de Guilhermette D'Estadens, de Lavaur, par l'évêque Nicolas Malezieu (signature et sceau); — titre de la chapellenie Notre-Dame de Pitié en Saint-Michel de Semalens, dont Devoisins était curé; — accord entre les enfants de Marius Devoisins, avocat, pour le partage de la succession paternelle et des biens maternels; — pièces relatives à l'échange de la cure de Semalens pour celle de Jonquières entre Jean-François Puginier et Joseph Devoisins; — actes de plusieurs acquisitions faites par ledit Devoisins; — partage de la succession de Jeanne-Thérèse Devoisins; — obligation du sieur Villeneuve-Jonquières fils, au profit de Joseph Devoisins. — **DOLADOYRE (1622)**. Testament de Marcelin Doladoyre. (Il est encore clos.) — **DOMINICI (1344)**. Quittance de 20 livres tournois au profit de Étienne Dominici. — **DONAREL (1528)**. Bail à colloque, de terres, prés et bois, par Geneviève Donarel, de Réalmont, aux frères de Fahet, lesdits biens situés au Bugarel, paroisse Notre-Dame de Dénat, consulat de Lamillarié.

E. 494. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1487-1775. — **DORDONIS (1487)**. Titre clérical par Pierre Dordonis, de Rouffiac, à son fils. — **DUBUISSON (1680-1775)**. Nomination de Louis Lebeau Dubuisson, en qualité de juge de Ferrières, par Michel Tubeuf, évêque de Castres (signature); — marché pour des réparations à faire au moulin de Lacaze, appartenant audit Dubuisson; — il est chargé de procuration par les héritiers de l'évêque Tubeuf, pour poursuivre les débiteurs du prélat; — acquisition d'une maison à Castres, par Louis Dubuisson; — requête relative à son moulin de Lacaze qu'on voulait taxer comme bien noble et qui est taxé bien rural par l'intendant; — divers états des réparations à faire à cette usine; — reconnaissance pour une vigne, par Dubuisson à Paul de Falc de Puechberton, adjudicataire des droits féodaux appartenant au Roi dans le consulat de Castres; — mémoire d'apothicaire; — lettres et actes relatifs à la succession de Louis Lebeau Dubuisson, par Camus-Dubuisson, son héritier, par Antoine Lebeau Dubuisson, orfèvre, héritier substitué, et par la veuve de ce dernier. — **DU CAYLA (1770)**, cornette de la compagnie d'Hautpoul; état de ses services; il eut un cheval tué sous lui au passage du Rhin et fut blessé aux batailles de Raucoux et de Crevelt. — **DU CROS (1583-1759)**. Testament de Françoise Desoubs, fille de feu Étienne, seigneur de Briatexte, et veuve d'Antoine Ducros, avocat; ses héritiers sont Jean et Étienne Ducros, ses fils; — vente à Jean-Pierre Ducros, marchand à Castres, de la métairie de la Priourée, du moulin de Tartas et des terres en dépendant, par Jean-David Dumas, capitaine au régiment de Latour-Dupin, citoyen de Bordeaux, autorisé à cet effet par brevet du Roi. — **DUEYMES (1676)**. Testament de Guillaume Dueymes, avocat, demeurant à Mailhoc.

E. 495. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1635-1789. — **DULAC**. Baptistaire de Melchior Dulac, fils de Louis sieur de Prat de Bosc et de Rose Daure; — vœu de religion dans le monastère de Lasalvetat par Marie Dulac, sœur de Melchior; — émancipation de Melchior Dulac, sieur de Montvert, âgé de 25 ans et marié à Jeanne de Pelepoul; — transaction relativement au fief de Pechsieura, consulat de Labruguière, entre Isabeau de Villette, veuve de Melchior Dulac de Laclause, résidant en son château de Latour, à Labruguière, en son nom et au nom de Joseph Dulac, fils, d'une part, et Jean Crozes, écuyer, sieur de Pechsieura, garde du Roi; — contrat de mariage entre Joseph Dulac, chevalier, ancien lieutenant-colonel du régiment des

dragons d'Orléans, seigneur et baron de Labruguière, Montledier, Pont-de-Larn, etc., fils de Melchior, chevalier, seigneur de Latour, et de Isabeau de Villette, et Catherine-Françoise de Cabrol de Gualgue, fille de Louis et de Anne de Garrigues de Najac; — lettre du chevalier Pierre-Melchior Dulac, ancien capitaine de dragons, frère de Joseph, pour être payé de la pension qui lui a été accordée et qui lui est due depuis six ans; — testament du marquis Joseph Dulac, décédé, le 12 août 1770, au château de Latour et enterré le 15 dans la chapelle Saint-Jean de l'église Saint-Thyrs de Labruguière; il laissait trois fils: Jean-Pierre-Joseph-Melchior, l'aîné, qui fut l'héritier universel; Emmanuel-Jean-Joseph-Marie et Annibal-Marcel-Remi-Eustache, et deux filles: Marguerite-Thérèse-Louise-Elisabeth et Marie-Jacquette-Henriette; — pièces relatives à l'exécution de ce testament: inventaires des titres, du mobilier; estimation des biens, etc., etc.; — testament de Melchior Dulac, ancien capitaine de dragons, décédé au château de Latour, le 22 septembre 1771; il institue héritier universel son neveu Jean-Pierre-Joseph-Melchior et fait une pension à sa sœur Marguerite; — vente de la garde-robe du défunt, etc.; — compte de gestion par les exécuteurs testamentaires de Anne-Marguerite Dulac, veuve de Alexandre-Annibal Dulac, ancien capitaine de dragons, ci-devant résidant à Castres; elle avait institué héritiers ses neveux Pierre-Honoré-Gabriel et Olivier-Robert-Marie Dulac, fils mineurs de feu Pierre-Abraham Dulac, chevalier, seigneur de Montvert, capitaine de vaisseau; — certificat d'étude du droit canon, délivré par le recteur de la faculté de Toulouse à Pierre-Alexandre Dulac-Montvert, et diplôme de bachelier en droit signé par le recteur Pierre de Brian; — testament de Catherine-Françoise de Cabrol de Gualgue, décédée le 24 juillet 1779; ce testament fait au château de Dulac, le 16 janvier 1775, ne fut ouvert que le 1^{er} septembre an 11 de la République, l'héritier étant émigré; les deux filles et leur frère Annibal résidaient au Pont-de-Larn; pièces relatives à la liquidation de cette succession; — quittances de sommes payées par le marquis Dulac à ses beaux-frères, de Montredon, de Caragulhes et le baron de Grave.

E. 496. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1556-1784. — DUMAS (1556-1579). Quittance de Delfine à Pierre Dumas, marchand à Rodez, son beau-père; — donation par dame Soubeyrane Passague, femme dudit Dumas, à autre Pierre Dumas, fils de son dit mari, elle n'ayant pas d'enfants; — acquisition d'une terre à Carlus, par Pierre Dumas; — transaction entre Pierre

Dumas, marchand à Albi, donataire de Soubeyrane Passague et Pierre Lacalm de Saint-Ginieys qui se prétendait aussi donataire. — DUPIN (1769-1784). Mariage entre Jacques-Joseph Dupin Saint-André, seigneur de Missècle, et Anne Rivals de Lapomarède, fille de François-Alexandre, seigneur de Paulin; — constitution d'une rente viagère de 100 livres, par ladite Rivals, en faveur du chevalier Pierre de Largillière, capitaine aide-major du fort royal de La Martinique; — testament du père de ladite dame qui l'institue héritière universelle; il y avait une autre fille, Jeanne-Martine, mariée à l'ancien capitoul Marquié; — codicille de la même, portant donation en faveur de Jean-Baptiste-Joseph Dupin de Saint-André, son petit-fils.

E. 497. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1264-1719. — DUPUY. Copie des lettres de rémission accordées par l'Inquisition à Guillaume Dupuy, chevalier, d'Albi, dont le père avait été condamné comme hérétique et était mort sans avoir accompli la pénitence qui lui avait été imposée; — lausime d'un jardin à Labruguière de Carlus, par Guillaume Dupuy, seigneur de Peyzens (Pezeu à Carlus); — note sur des acquisitions de terres à Labruguière, par Jean Dupuy; — extrait du cadastre de Castelnau de Bonnafous, en ce qui concerne les propriétés de Jérôme Dupuy; — dénombrement fourni au Roi (1608), par François Dupuy, pour la seigneurie de Saint-Juéry, qui comprend Marsal, Bellegarde et moitié de Puygouzon; — quittance de droits de lods et vente par Dyzarn et Dupuy, seigneurs de Saint-Juéry; — reconnaissances de fiefs à Poulan, faites à Pierre Dupuy, seigneur dudit lieu, étant au lieu et place d'Elie de Gasquet; — transaction par Pierre Dupuy, sieur de Labastide-Dénat, relativement à une créance sur les héritiers du sieur de Lebrun; — autre transaction par Germaine Seigels, veuve de Pierre Dupuy, fils de Jacques; — quittance de censives par Vincent Braille, d'Albi, au nom d'Antoine Dupuy, sieur de Saint-Juéry; — cession d'arrérages de censives à Jacques Braille, marchand, à Dénat, par Jean Dupuy, seigneur de Labastide-Dénat et Puylianier; — demandes féodales par le même seigneur habitant son château de Crespin, consulat de Labastide; — procuration donnée à Jacques Braille par Jacques Dupuy, conseiller au parlement de Toulouse, pour la gestion de ses intérêts à Dénat; — vingt-neuf lettres à Braille par Dupuy, au sujet de cette gestion (1675-1714); — dénombrement des fiefs que possède Jacques Dupuy à Lamillarié; — plusieurs lettres de *committimus* obtenues pour ce sei-

gneur contre ses débiteurs, notamment contre les héritiers de Antoine de Fontvieille, viguier d'Albi; — arrangement avec Antoinette de Salvan, veuve dudit viguier; — procuration à Braille par Pierre-Antoine Dupuy, archidiacre de la cathédrale de Castres; — clauses du testament de Rose d'Elie, veuve de Guillaume Dupuy de Lalagade, de Saint-Paul, en faveur de son fils Jean; — bail à ferme d'un moulin sur l'Agout, par François Dupuy, sieur de Lalagade; — procuration de Marie de Lafont, veuve du conseiller Jacques Dupuy, à Jacques Braille, pour recevoir les nouvelles reconnaissances des fiefs que possédait son mari dans le consulat de Lamillarié, lesdits fiefs provenant d'Elie de Capet, avocat; — reconnaissance consentie pour le fief de Belpuech, par Anne de Boyer, veuve dudit Capet, tutrice de ses enfants; — lettres de *committimus* obtenues par la veuve du conseiller Jacques Dupuy, contre ses débiteurs; — procuration spéciale à Braille, par Raymond Dupuy, conseiller au Parlement, seigneur et baron de Gaure, au nom de Marie de Lafont, sa mère; — obligation par Jean Dupuy, bourgeois d'Albi, en faveur de Marie de Lafont; — codicille de Louis Dupuy sieur de Saint-Juéry, époux de Marthe de Dupuy et veuf en premières noces de Renée de Lautrec-Montfa; il était frère de feu Antoine; il institue héritier universel Antoine de Gontier, sieur de Badaucou, son neveu; — Raymond Dupuy donne à ferme tous les biens qu'il possède dans le diocèse d'Albi à Jacques et Raymond Braille, père et fils; — Actes d'enrôlements faits par Raymond Braille, au nom de Dupuy, capitaine au régiment royal; — lettre de sauvegarde accordée à Raymond Dupuy, conseiller au Parlement; — quittance du sieur de Labastide au conseiller Dupuy; — état des sommes dues par le diocèse d'Albi à Louis Dupuy, sieur de Saint-Juéry, demeurant à Albi, héritier d'Antoine Dupuy de Saint-Juéry, son frère; — testament de Marthe Dupuy, veuve de Louis Dupuy de Saint-Juéry; elle institue héritier universel son neveu Pierre de Brandouin, seigneur du Puget.

E. 498. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 49 pièces, papier (3 plans).

1532-1767. — DURAND (1666-1778). — Arrêts de la Chambre de justice et de la Cour des Grands-Jours contre Charles de Durand de Bonne, baron de Sénégas et autres lieux, Marthe de Montcamp, sa femme, leurs fils et leurs parents; Jean de Saint-Paul, sieur de Boneval, et autres, en grand nombre, pour péculat, rébellion, assassinats, etc., etc.; — dénombrement de

Jean-Louis de Durand de Bonne de Sénégas, pour les seigneuries de Escroux, Berlats et autres, qu'il tient de Isabeau de Bayne, sa femme, lesdites seigneuries précédemment dénombrées par Philippe de Bayne (1672) et pour le fief de Cambou, consulat de Castelnau de Brassac, par Pierre de Gautran (1668); Louis-Daniel Durand de Bonne de Sénégas, fils de Jean-Louis, vendit en 1778 à la famille Espérou; — cession de l'appui d'une chaussée de moulin, sur la rivière du Rancé, par Louis-Pierre de Durand de Bonne, seigneur marquis de Sénégas, Trévisi, Plaisance, Verdun, Curvalle, etc., moyennant une censive annuelle de 2 sous. — DURAN (1787). Contrat de mariage entre Pierre-Honoré-César Durre, officier, demeurant à Millau, et Marie Luce de Paulo. — DUSERRE (1713-1784). Obligation consentie par Etienne Chazalon à Louis Duserre, receveur des tailles du diocèse de Castres; — rentes sur ce diocèse à Jeanne-Esther de Rabinel, veuve de Louis Duserre, aïeule et tutrice de Marc-Antoine Duserre, fils du trésorier de France Louis; — cession de semblables rentes à la même, par Louis-Joseph de Bonne de Missède; — constitution de rente au profit de Marc-Antoine Duserre; — brevet des fiefs du Claux et de la Mouline, appartenant audit Marc-Antoine, trésorier de France; plans desdits fiefs situés dans la paroisse Saint-Martin de Damiatte. — DUTEMPS (1532). Acquisition d'une vigne à Albi, par Pierre Dutemps, prêtre de Sainte-Cécile. — DUVAL (1786). Autorisation de construire un moulin sur l'Aveyron, accordée au sieur Duval de Varayre, président en la Cour des Aides de Montauban, seigneur de Lamothe d'Ardus, près dudit Montauban.

E. 499. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1283. — EBRAL. Acte d'association commerciale entre Ebral, de Castelnau-de-Montmiral, en présence et du consentement de Guillaume, son père, d'une part; Raymond de Berenxs (Brens), et Nyzara, son frère. — Le premier reconnaît que les autres lui ont donné « *en cabal et en companhia* » 2,400 liv. tourn.; lui a apporté dans la société 4,200 liv. tourn. Capital social 3,600 livres. Les parties doivent agir toujours d'accord : « *Essems e mescladament tant per mi quant per vos ben e leialment et a bona fe.* » Ebral promet d'employer l'apport social « *per bonas et en bonas leials mercadarias e per mar et per terra e per aiga douva en totz e per totz logals leialment e a bona fe* »; qu'il rendra bons et fidèles comptes à toute réquisition de ses associés ou de l'un d'eux, et qu'il ne prendra rien

de la société, « *ni de cabal ni de gazahn* » sans leur consentement; il s'engage encore à n'entrer dans aucune autre société commerciale. La société doit durer autant que le voudront les associés; en cas de dissolution, il y aura partage du capital, les deux tiers aux frères de Berenxs, l'autre tiers à Ebral, en raison du cabal de chacun; quant aux bénéfices que Dieu aura donnés, ils seront partagés par moitié « *lo gazahn el creu el be el profieg que Dios i auria donar en la dicha companhia deven partir mieg et mieg entre mi e vos.* » Les frères reconnaissent que la société doit à Ebral 300 liv. dont il touchera les bénéfices que Dieu donnera. — Cet acte fut fait en double, à Cordes, par Bernard Begonis, notaire. Les deux chartes-parties sont au dossier et portent des échancrures indiquant un règlement de comptes. Ces pièces ont servi de couvertures à deux registres de notaire.

E. 200. (Cahier.) — In folio 405 feuillets, papier.

1450-1492. — EBRALH. Lausimes de biens situés à Lacourtade, à Broze, etc., par Salvi Ebralh, damoiseil, seigneur de Lacourtade, Rivières et Cornebouc; par François Ebralh, seigneur des mêmes lieux, héritier de Salvi, sous la tutelle de son oncle Jean, recteur de Surs et vicaire perpétuel de Frégeville. — Lausime de terres à Rivières, pour y bâtir des maisons. — Marguerite de Micglos, fille du chevalier Arnaud de Micglos, décédé seigneur de Daulon, constitue son mari François Ebralh, son procureur, pour tout ce qui concerne le règlement de la succession de son dit père et faire les serments de fidélité. — Ce cahier est paginé 4—24; 1—LXXXI.

E. 201. (Cahier.) — In folio 25 feuillets, papier.

1479-1496. — EBRALH. Lausimes par Otho Ebralh, damoiseil, seigneur de Tonnac ou par son procureur Ramon Ebralh, recteur de Saint-Etienne de Tonnac, demeurant à Montmiral. Les fiefs donnés à cens sont situés dans la juridiction de Pucelsi. — Procurations données par le même Otho, pour recevoir des reconnaissances et donner des investitures, à Raymond Delrieu (*De Rivo*), fils de Jean, de Pucelsi, et à Dominique Noyrit, prêtre dudit Pucelsi.

E. 202. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1575-1762. EBRARD (1748). Certificat d'étude délivré par le recteur de l'université de Toulouse à Jean-

Baptiste-Pie Ebrard, de Rabastens. — EMBOULAS (1782). Testament de Jacques Emboulas, laboureur à Montdurausse. — ENCHIZES (1575). Testament de Jacques-Philippe Enchizes, *balcaier*, de Lombers. — ENJALBERT (1684) résigne la cure de Frayssines. — ENJALRAN (1663), Antoine, chapelain de la chapellenie de Mondragot, en l'église Saint-Etienne d'Albi, est détenteur d'un jardin dépendant de cette chapellenie.

E. 203. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1578-1748. — ESBALDIT. Testament et codicille de Géraud d'Esbaldit, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, à Paris, mort en 1592. Il avait hérité de son frère qui était lui-même avocat et secrétaire du Roi, à Paris, et il institue héritières ses sœurs Anne, Juliette et Françoise. Il veut que tous ses biens soient vendus et que, du produit, il soit acheté aux environs d'Albi une terre et seigneurie qui portera le nom d'Esbaldit. Dans le cas où les sœurs n'auraient pas d'enfants mâles, la seigneurie, le nom et les armes d'Esbaldit reviendront au plus proche parent, en ligne directe, à l'exclusion de ceux qui sont hérétiques. — Pièces relatives à l'exécution de ce testament. — Ce Géraud était fils d'autre Géraud, licencié en droit à Albi, dont le frère Pierre avait eu deux fils, Pierre et Arnaud. — La substitution donna lieu à un très long procès entre les descendants de Pierre, d'une part, François Dusolier, sieur de la Resclaus, et Jean, son frère, fils de Françoise, la dernière des sœurs du testateur Géraud. — Papiers du capitaine Jean Esbaldit (1593-1626), et lettre de l'évêque d'Albi à son adresse. — Pièces diverses relatives à la famille d'Esbaldit (1578-1703). — Un membre de cette famille accusé de meurtre. — Mariage de Pierre Esbaldit, marchand, avec Marguerite Delouln. — Frais de sépulture d'Arnaud, père dudit Pierre. — De Pierre naquit Béranger; de celui-ci Barthélemy, qui eût pour frère Guillaume. — Mariage de Béranger avec Jeanne Ricart. — Société commerciale de Pierre et Béranger Esbaldit, père et fils, avec Pousade. — Titre clérical par Béranger et sa femme à Simon Esbaldit, leur fils cadet. — Testament de Jeanne Ricart en faveur de son mari. — Donation par Béranger à Barthélemy, son fils, qu'il émancipe. — Donation de Simon à Barthélemy, son frère. — Succession de Barthélemy Esbaldit, hedeau de St-Salvi, décédé le 29 septembre 1722. — Son testament institue héritière universelle Catherine de Boutaric, femme de Raymond d'Aussagnel de Lasbordès,

conseiller au parlement de Toulouse, et le testateur se reconnaît débiteur envers Guillaume d'Esbaldit, clerc tonsuré. — Ledit Guillaume se constitue un titre clérical. — Il est pourvu de la chapellenie de Roudille, en l'église St-Grégoire, par Simon de Berne, seigneur de Brassac, habitant son château de Cussac. — Contestations et procès entre ledit seigneur et Esbaldit. — Inventaire des biens, meubles, livres et effets de Guillaume Esbaldit, décédé, à Albi, le 3 août 1745. — Comme ce prêtre était bâtard, bien que reconnu fils du bedeau Barthélemy, l'archevêque, seigneur d'Albi, fut son héritier, et transmit la succession à l'hôpital. — Pièces relatives à la liquidation de cette succession.

E. 204. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2½ pièces, papier.

1438-1784. — ESCANDE (1762). Testament de Jean Escande, prévôt du chapitre de Castres. — ESCARLHAN (1438-1700). Hommage à Bernard et à Jacques d'Armagnac, comtes de Castres, par les frères Antoine et Forton d'Escarlhan, pour les fiefs qu'ils possèdent dans la chàtellenie de Lombers. — Pièces relatives à la succession de Louis d'Escarlhan, qui laissait deux filles, Isabeau et Esther, sous la tutelle de Catherine d'Alary, leur mère. — Jean, frère de Louis, et époux de Fines Dupuy, était aussi mort laissant des enfants en bas-âge. — Il y avait encore la succession de Guillaume d'Escarlhan, qui avait laissé deux fils, François et Antoine, morts peu de temps après leur père, et deux filles mariées : Marie, à Antoine Aussaguel, et Jeanne, à Antoine Rossignol, bourgeois d'Albi. — Testament de Guillaume, qui avait épousé Levezone de Bonauld. — Arrentement perpétuel des biens de l'église St-Sernin de Lombers, par M^e Jacques d'Escarlhan, recteur de St-Martin dudit lieu. — Noble Pierre d'Escarlhan, sieur de Lèjos, consul de Lamillarié. — Bail à demi-fruit par Antoine d'Escarlhan, sieur de Lamolière, de Lombers, au nom de Jeanne-Paule d'Escarlhan, sa sœur, héritière d'Antoine de Molinier, son mari, sieur de Peirusson. — Mariage du fils dudit Molinier avec Jeanne Dassier. — En 1700, Charles d'Escarlhan, sieur de Labarthe, est gouverneur du fort St-André, en Franche-Comté. — ESCRIVE (1639). Pactes de mariage entre Antoine Escriive, du masage des Escriive, à Graulhet, et Antoinette Escudière. — ESPÉROU (1662). Vente par Melchior Cahuzac, M^e chirurgien, fils de Jacques, M^e apothicaire de Lautrec, à Antoine Espérou, de Labruguière (Carlus), de différents biens situés à Lautrec, entr'autres d'un moulin en ruine sur le Bagas,

lieu dit à Fourlou, paroisse de Magreperbeyre, avec les paissière, bezal, emprieux, tous les meubles et terres en dépendant. — ESQUIROL (Joseph) prend possession de l'office de bedeau dans la cathédrale de Castres (1755). — Il a pour successeur (1784), Jean-Jacques-Joseph Esquirol, son neveu.

205. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1277-1784. — FABIER (1784). Mariage de Jean-Pierre-François Davisols Fabier et Hippolyte Rivals de Langlade. — FABRE (1277-1783). — Cession de biens à Labruguière, par Bachon aux frères Guillaume et Jean Fabre. — Pactes du mariage de Pierre Fabre, fils de Guillaume, avec Bernarde de Ulmo, de Cambounet. — Testament de Pierre Fabre, l'ancien, qui fait héritière sa fille Bernarde, femme de Jean Ricart. — Acquisition d'une pièce de terre et d'un bois, à Escoussens, par Pierre Fabre, dit *Pruneth*, de Labruguière. — Vente d'une pêcherie dans le Thoret, par Guillaume Fabre à Guillaume Rulliac. — Jeanne Fabre donne à l'hôpital d'Albi une terre, située dans la juridiction de Castelpers, diocèse de Rodez. — Partage de biens entre les héritiers de Guillaume Fabre. — Acquisition du moulin Mèrault, consulat de Verdalle, par les frères Fabre, meuniers à Sorèze. — Testament de Pierre Fabre, de Puechmalou, vicomté de Paulin. — Acquisition de la métairie de Lavalette, consulats de Cambounés et Boissezon, par Jean Fabre, aîné, négociant, seigneur de Massaguel. — FABRI (1599). Codicille de Anne de Fabri, femme de Antoine Jordain, bourgeois de Graulhet.

206. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier (3 plans).

1581-1785. — FALC (1773). Arpentement et plans d'application des fiefs de Blima et Cassagnes, consulat de Montespieu, appartenant à Marc-Antoine de Falc de Puechberton, ancien capitaine d'infanterie, habitant son château de Puechberton (Navés), etc. — FALGUEROLLES (1694-1785). Pièces relatives à une créance de 48,000 livres, de dame Blanche de Falguerolles, veuve de Salomon de Faure, seigneur de Roumens, sur la sénéchaussée de Carcassonne. Cette créance passe successivement à Philippe de Julien, sieur de Lafage, fils d'un premier lit de ladite Blanche ; à Jacques de Faure-Ferrier, prieur de Saint-Vivant, par cession dudit Lafage ; à Paul Ferrier Du Terrail, neveu dudit prieur ; à Madeleine Ferrier Du Terrail, sœur de Paul ; à François

de Puech de Fonblanc, et enfin, par cession, aux héritiers du sieur Chàlard, grand archidiacre de Castres. — Extrait de l'acte de vente d'un moulin à blé et un moulin à papier à Burlats, par Pierre de Bayard, à Godefroi-Louis de Falguerolles. — Extrait du contrat de mariage de François-Louis de Falguerolles, fils de Godefroi-Louis, avec Anne-Marie-Antoinette Léonard de Latour. — FALGUIÈRE (1775-1783). Baptistaire de Joseph-Séverin-Antoine et Jean-François Robert Falguière, fils de Gabriel, ancien contrôleur général des finances, domaines et bois de la généralité de Toulouse, demeurant à Rabastens. — FARALH (1531). Vente d'une terre à la Pagésie, par Calmeyre à Guillaume et Jean Faralh.

E. 207. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1605-1790. — FAURE (1605). Vente par Jacques de Durand, sieur de Labruguière, à Salomon de Faure, du château, de moitié de la terre de Saint-Amancet, et de tout ce que ledit de Durand avait acheté de Guillaume de Villesspassant, en 1597. — Sept plans de fiefs, situés à Saint-Amancet, et appartenant à M. de Faure Saint-Maurice, seigneur dudit lieu. — FAURÉ (1654-1743). Lettres de tonsure cléricale délivrées par l'évêque d'Albi, à François Fauré, de Gaillac. — Traité par lequel ledit sieur Fauré, bedeau du chapitre Saint-Michel de Gaillac, s'engage, moyennant 40 livres par an, à tenir la classe de troisième au collège de cette ville. — Inventaire de la succession de Fauré, père. — Lettres d'admission, en la même année, au diaconat et à la prêtrise, de Guillaume Fauré, sous-diacre du diocèse d'Albi, par l'évêque de Lavaur. — Titre cléricale de François Fauré, cleric et acolyte. — Prise de possession d'une prébende dans l'église Notre-Dame du Taur de Réalmont. — Certificat de Jean Rochette, recteur du collège des Jésuites d'Albi. — Lettres de prêtrise délivrées par l'évêque de Vabres. — *Exeat* délivré à Fauré. — Lettres intimes de la sœur Marie-Joseph, du couvent de la visitation Sainte-Marie, d'Albi, à Fauré, qui était alors au séminaire de Villefranche de Rouergue. — Pièces relatives à des poursuites commencées par Fauré, pour la jouissance d'un canonicat dans l'église cathédrale de Rodez, et abandonnées par lui. — Prise de possession par Fauré, d'un obit fondé dans l'église Notre-Dame de Montels. — Il est pourvu d'une chapellenie fondée par le sieur Duteau, dans la chapelle de l'hôpital Saint-André, de Gaillac. — Jean Raffis lui donne la moitié de ses biens. — Pièces relatives à une prébende de

l'église Saint-Salvi d'Albi, fondée par de Boucherembaut, dont Fauré est pourvu, ce qui donne lieu à un procès relatif au droit de patronage. — Droits d'amortissement dus par Fauré, prébendier en l'église métropolitaine, en sa qualité de chapelain de la chapellenie fondée au Petit-Lude, par une disposition testamentaire de l'évêque Daillon Du Lude, et dotée de 4,000 livres. — Acte d'acquisition d'une maison par Fauré. — Par son testament (1743), il institue héritiers les pauvres de l'hôpital d'Albi. — FAURÉ (1764-1790). Baptistaire de Jean-François-Eustache Fauré, de Montpellier, et sa prise d'habit dans le couvent des Capucins d'Albi, sous le nom de frère Cèlestin de Montpellier. — FÉRAILH (1560). Testament de Clément Férailh, vicaire en l'église Saint-Pierre de Gaillac. — FÉRAL (1750). Lettres de provision pour l'office du maire de Cahuzac, délivrées par le Roi, à Marc Féral. — FERRAN (1631). Testament de Guillaume Ferran, greffier des capitouls de Toulouse, mort de peste.

E. 208. (Registre.) — In-folio, 406 feuillets, papier.

1741. — FERRET. Arpentement général des fiefs que Pierre Ferret, bourgeois de Dénat, possède dans le consulat de Lamillarié, fait et dressé par Jean-Antoine Cluzel, feudiste d'Albi. Ce procès-verbal d'arpentement contient le plan de chaque fief avec indication du nom du tenancier, de la contenance et des redevances à percevoir. — Répertoire en tête.

E. 209. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1479-1789. — FIEUZET (1788). Testament de Jean de Fieuzet, juge de la Terre-Basse d'Albigeois, au siège principal de Cadalen. — FLOTTES (1630-1745). Testament de Durand Flottes, prêtre, vicaire de Vertus, consulat de Rabastens. — Bail à colloque du nouveau moulin de Fenouillet-sur-le-Cèrou, consenti par Bernard Flottes, bourgeois de Monestiés. — Testament de François de Flottes, seigneur de Laribaute, paroisse d'Albine, annexe de Saint-Amans, décédé au château de Laribaute. — FOARD (1479). Vente d'un pré à Jean Foard, recteur de Panens, bénéficiaire de Sainte-Cécile d'Albi, ledit pré situé dans la juridiction de Pouzols. — FONGAUDRAN (1728-1789). Vente d'une maison, à Lautrec, par Pierre de Foucaud et Daure, seigneur de Braconac et Saint-Juéry, sénéchal de Castres, aux frères Pierre-François Subsol, du chapitre de Burlats, et Jean-André Subsol de Fongaudran, bachelier en droit. — Liquidation

d'arrérages de rentes entre le sénéchal de Foucaud et Esprit-Protais Subsol, sieur de Fongaudran, fils et héritier de Jean-André. — Contrat de mariage dudit Esprit-Protais avec Elisabeth de Maurel de Lapomarde. — Liquidation de la succession paternelle entre Esprit-Protais de Fongaudran, Elisabeth, sa sœur, et François, sieur de Lavalade, son frère. — Saisie sur Subsol de Fongaudran, pour dettes. — FONTVIEILLE (1593-1671). Cession de censives à Puygouzon et Saint-Benoit, avec toute domination et directe, par Philippe de Rabastens, baron de Paulin, à Pierre de Fontvieille, viguier d'Albi, seigneur de Saliès et Sequestre, coseigneur d'Orban. — Pièces de la procédure suivie par le syndic du diocèse, contre Antoine Fontvieille, viguier, comme usurpateur de noblesse. — Jugement de Claude de Bazin, intendant, qui déclare ledit Fontvieille, usurpateur.

E. 210. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 40 pièces, papier (1 imprimée).

1388-1786. — FOS-LABORDE (1786). Procès-verbal d'adjudication de la baronnie de Lacourtade, mise en vente avec ses dépendances, par Catherine-Françoise Castanier de Couffoulens, comtesse de Clermont-Lodève, marquise de Sérignan, baronne de Couffoulens, etc., veuve de Louis-Marie marquis de Poulpry, lieutenant général des armées, ladite baronnie adjugée à Jean-Antoine-Edouard Fos-Laborde, docteur médecin, demeurant à Gaillac. — FOUCAUD (1745-1752). Reconnaissances de fiefs situés à Saint-Juéry, dans la vicomté de Lautrec, à Pierre de Foucaud et Daure, seigneur de Braconac et Saint-Juéry, demeurant à Lautrec. — FOURMEN (1698). Testament de Jacques Fourmen, avocat, de Castres. — FOURNIALS (1658). Lettres de l'évêque de Lavaur pour la prise de possession de l'église de Castelnau-de-Brassac, par Jacques Fournials, chanoine de Castres. — FRANC (1538). Transaction entre Jacques Franc, bachelier en droit, et Antoine Franc, son frère, sur le partage de la succession de Berthomieu, leur frère. — FRÉJEVILLE (1584-1764). Sire Antoine de Fréjeville, bourgeois de Réalmont, reconnaît tenir en fief de Marguerite de Caraman et de Foix, vicomtesse de Lautrec, baronne de Venès, etc., la métairie d'En Contié, juridiction de Venès, paroisse Saint-Laurent du Laux, dont les bâtiments ont été ruinés pendant les dernières guerres; — contrat de mariage entre Jean de Fréjeville, ancien capitaine de cavalerie, fils de Gui-Henri Gau de Fréjeville et de Elisabeth de Bernard, et Elisabeth de Thomas de Labarthe, fille de Pierre et de Elisabeth Dauriol; — baptistaire (1748) de Jean-Henri-

Gui-Nicolas de Fréjeville, né de ce mariage. — Testament de Elisabeth de Thomas, femme du sieur de Grandval; — codicille de Louise de Fréjeville, veuve de Étienne de Bourguet, de Réalmont. — FRÉSOUIS (1388). Rédaction en acte public de conventions matrimoniales arrêtées par parole quinze ans auparavant, à l'époque de la réalisation du mariage. — FRÉSOUIS (1727). Lettres de père spirituel délivrées à Pierre Frésouls, de Peyregoux, par le frère Armengaud, gardien du couvent des Cordeliers de Lautrec. (Cachet du couvent.)

E. 211. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1398-1720. — GACHES (1556). Acquisition d'une maison au mas du Brolhet, juridiction de Rouffiac. — GAILHARDY (1634-1652). Testament et codicille de Antoine Gailhardy, prêtre, seigneur et baron de Trébas, Gaicre et des Avalats, qui veut être enterré au chœur de l'église Saint-Salvi, au tombeau de son frère Guillaume, chanoine de ladite église; il institue héritier son neveu Antoine Gailhardy, fils de feu François, bourgeois de Salers en Auvergne; — assignation à Caldaguès, par Antoine de Gailhardy, trésorier général de France, seigneur des Avalats, en procès avec ses créanciers. — Reconnaissance par ledit Antoine, seigneur et baron de Trébas, Gaicre et les Avalats, à Marie de Fleyres, sa femme, en exécution de ses pactes de mariage. — GALAUB (1398-1411). Vente d'une maison à Labruguière, à Antoine Galaub, par Bernard Fabre, fils de Sicard, et d'un jardin, par Sicard le jeune. — GALAUB (1652-1720). Mariage de Jean Galaub, marchand à Puylaurens, avec Madeleine de Cambon, fille de feu Pierre, notaire de Castres. — Cession de la métairie du Gô de Satarn à Claude de Galaub, bourgeois d'Albi; — acte sous seing privé, signé au château du Gô, par lequel le sieur de Galaub loue sa maison au sieur de Rotolp, notaire, pour deux ans, moyennant 440 livres par an. — Nomination de Jean-Antoine de Galaub, prêtre, à la chapellenie fondée en l'église Sainte-Cécile, en 1365, par Jean de Foissens, prêtre de ladite église, en l'honneur de saint Blaise et saint Laurent, ladite nomination faite par Jérôme Rouffiac, tisserand d'Albi, descendant de l'ancienne famille des Rouffiac, et à ce titre patron de la chapellenie des Foissens; prise de possession; cession de droits au prêtre Pierre Rouffiac.

E. 212. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1294-1783. — GALIBER (1770-1783). Pierre

Guibal, papetier à Saint-Sauveur de Mazamet, vend à Galibert, de Castres, avec l'autorisation du Roi, étant protestant, une papeterie et un moulin-foulon sur la Durenque; — acte de partage entre Galibert et son fils, qui exploitera la papeterie. — GALTIER (1513). Cession par Delacroix (*de Cruce*) à Raymond Galtier, notaire à Castres, de rentes et créances à solder, en partie, par Jean de Ligonier, (*Ligoneri*) aliàs Godri, hôte dudit Castres. — GAN (1583). Testament d'Elisabeth Gane femme d'Armengaud, blancher, demeurant à Castres. — GARCIAS (1294). Acte reçu par Jean de Prémiaç, notaire à Albi, par lequel Ramond Garcias, pour lui et son frère Narnaut, donne à bail un maillol à Renteil (une jeune vigne) à Durant Espero. — GARIN (1463). Acte d'obligation hypothécaire par Pierre Ribot, de Lombers, à Jean Garin, qui lui avait vendu un jardin. — GARRABUOU (1499). Acquisition d'une maison au Buzet, par Antoine Garrabuou, marchand, de Lisle. — GARRIGUES (1677-1684). Pièces relatives à la banqueroute de François Garrigues, manufacturier, du Bout-du-Pont d'Albi, et au procès intenté à Raymond Boyer, docteur et avocat à Albi, accusé de complicité dans cette banqueroute. Pièces de procédures, mémoires, correspondance des conseillers de Nupces, de Lasbordes et autres avec la D^{ne} de Boyer. Sentence favorable à Boyer. — GARRIGUES (1745). Vente de la terre et château de Rosières, par Antoine Paulin de Solages, de Carmaux, donataire contractuel de feu François Paul de Solages, son père, à Jean Joseph de Garrigues de Citon Naujac et de Lespine, habitant de Lasalvetat. Le château était en ruines.

E. 213. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1435-1613. — GARROUSTE (1643). Lettres de provision et de réception de Mathieu Garrouste, huissier audiençier au sénéchal de Castres. — GARY (1535). Noble Jean Gary, résidant dans la borie du Caylar, consulat d'Andillac, mais originaire de Rinhodes, diocèse de Rodez, cède un bien, appelé Lagazelle, à Jean de l'Olm (*de Ulmo*), le vieux, marchand à Cordes, en échange de la dite borie du Caylar. — GARY (1552). Fragment d'un registre de reconnaissances (paginé 4-17), par Jean Gary, marchand à Cordes, pour des fiefs qu'il tient à Réalmont et à Lombers. — GASC (xv^e siècle). Fragments de registres de reconnaissances et lausimes (deux cahiers paginés : 117-136; 138-153, et 6 feuilles détachées) des fiefs appartenant à Guillaume Gasc, d'Arthès, seigneur de Besellé, de Labastide-des-Vassals et

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

du castel de Las Fargas, en son nom et comme fondé de pouvoirs de son frère Ramon. Ces fiefs situés à Saint-Juéry, à Lasgrèses, à Cahuzaguet, à Labastide-des-Vassals (Saint-Grégoire), à Marsal, à Crespinet, à Marcel, et au castel de Fargues. Actes extraits des notes de Guillaume Mercadier, prêtre et notaire, par Jérôme Stéphane, notaire royal.

E. 214. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1402-1430. — GASC. Lausimes par noble Ramond Gasc (*Ramundus Vasconis*), donsel, seigneur de Besellé de Labastide-des-Vassals, et par Bertrand Adémar, co-seigneur des Vassals et époux d'Esclarmonde de Paulin. — « AVE MARIA GRA. PLENA. — *In nomine sante Trinitatis pris et filii et spūs sti. Amen. Noverint universi quod anno dni mill. quadringentissimo secundo et die septima mensis february, apud stūm Gregorium fuerunt accepta laudimia quæ sequuntur, scripta in presenti libro per me Petrum Faie, not. reg. Albie, ut sequitur.* » — Les actes sont reçus à Saint-Grégoire, aux Farguettes (*apud locum* ou *apud turrim de Las Fargas*), à Albi, à Puech Mergo, à Lescure, à Saint-Juéry, à Taix etc., — En 1447. Berthomieu de Ramyre, donsel du château de Lescure, représente Ramond Gasc, seigneur de Besellé et de Taix (*Tais*).

E. 215. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1455-1605. — GASQUET. Reconnaissances féodales au profit de Bernard Barravi et Guillaume Gasquet, marchands à Lombers, extraites des registres de divers notaires, à la requête d'Elie de Gasquet, seigneur d'Azérac, afin de faire reconnaître les droits qu'il prétend lui appartenir sur des fiefs, situés principalement dans les consulats de Lombers et de Réalmont, fiefs ruinés pendant les guerres du xv^e siècle. Les reconnaissances sont du xv^e siècle et, à la suite, sont deux actes de 1519 et 1521, portant l'un transaction, l'autre échange par Antoine Gasquet, marchand à Albi.

E. 216. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1477-1775. — GASQUET (1558-1583). Reconnaissances féodales à Antoine de Gasquet, d'Albi, par sire Gélis Gutel, marchand, de la même ville, pour des fiefs à Pouzols. — Poursuites féodales par Elie de Gasquet, seigneur d'Azérac-les-Terssac. — GAUBILH (1491). Obli-

gation consentie par Pierre Gaubill, de la paroisse de Lapeyrière, juridiction de Lisle, en faveur de Pierre Cassayre, du même lieu. — GAUFFREDI (1477). Lausimes de terres dans la paroisse de Graissac, par Antoine Gauffredi, marchand à Lautrec. — GAUSSERAND (1607-1749). Inventaires des successions de Laurent et Pierre Gausserand, père et fils, notaires à Saint-Juéry. — Vente par Bernard Audibert, bourgeois, à Joseph Gausserand, archidiacre de Sainte-Cécile d'Albi, d'une maison sise dans cette ville rue Saint-Etienne. — GAYRAIL (1477). Échange de propriétés entre Jean Gayrail teinturier à Albi et Guillaume Rossel, du mas de Bardières, paroisse de Saint-Jean-de-Queye. — GAYRARD (1573). Décret du viguier d'Albi adjugeant à Guillaume Gayrard, chanoine de la métropole, une maison située près de l'église du Castelviel, saisie sur Barthélemy Montfrais, prêtre dudit Castelviel, à la requête du chapitre Sainte-Cécile. — GAZAIGNES (1775). Réception de Françoise Gzaignes, de Gaillac, à la profession de religieuse au couvent de Notre-Dame de Longueville, ordre de Saint-Benoît.

E. 217. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 52 pièces, papier (36 plans).

1551-1791. — GÉLIS (1663-1794). Titre clérical de Jacques Gélis, fils de feu Jacques, marchand à Lisle. — Vente de la métairie du Pigeonnier, paroisse de Gradille, par Etienne de Gélis, trésorier honoraire en la généralité de Montauban. — Lettres royaux pour la rescision de cette vente. — Donation de cette métairie par de Gélis à Jean Antoine Jalbert. — GÉNIBROUSE (1554-1789). Inféodation par le Domaine du bois de Lagrange-les-Castres, au profit de Sébastien de Génibrouse, seigneur de Saint-Amans. — Prise de possession de la terre et vicomté de Paulin par Jacques de Génibrouse, seigneur de Saint-Amans, vicomte de Boissezon, Murat, etc., à lui adjugée, moyennant 64,552 livres, par décret contre Gaspard de Latour-Gouvernet, vicomte dudit Paulin (1680). — Bail à ferme par Jacques de Génibrouse, marquis de Boissezon, seigneur et baron de Lédergue etc., demeurant à Lautrec, veuf de Marianne-Françoise de Capriol, fille et héritière de Jean Étienne de Capriol, seigneur de Mandoul, sénéchal de Castres. — Reconnaissance féodale en faveur de Jacques de Génibrouse, de Lédergue, pour un fief à Sieurac. — Quittance par Gabriel de Génibrouse, seigneur de Lédergue, Boissezon, Milhars, Lasalle, Latour, Marvignol etc., étant dans son château de Lasalle. — Pactes de mariage entre Gabriel Maurice de Génibrouse, comte de Bois-

sezon, habitant son château de Lédergue, fils de Jacques, marquis de Boissezon, et de feu Marianne-Françoise de Capriol, représenté par son oncle paternel Jacques de Génibrouse, chevalier de Saint-Amans, d'une part, et Marie-Thérèse de Roquefeuil, fille de Joseph, seigneur de Lasalle-Padiés, paroisse de Tels, et de Marie de Roquefeuil, d'autre part (1764). — Baptistaire (1769) de Jean-Louis-Marie de Génibrouse, fils de Pierre-Jean-François de Génibrouse comte de Castelpers et de Anne Alexandrine de Mun de Sarlabous de Devèze; parrain : Louis Gabriel, marquis de Génibrouse; marraine : Marie de Binos, marquise de Sarlabous. — Vente d'un moulin à Boissezon par Maurice de Génibrouse, héritier de Jacques, sous bénéfice d'inventaire. — Assignation à Gabriel Maurice de Génibrouse, comte de Boissezon, seigneur de Lédergue, Lasalle-Padiés etc., et à Marie Thérèse de Roquefeuil, sa femme, fille et donataire de messire de Roquefeuil, à la requête d'Etienne de Roquefeuil, de Valence, frère du donateur, fils de Pierre et de Marie de Roquefeuil, pour voir procéder à la composition du patrimoine desdits époux Pierre et Marie de Roquefeuil, décédés. — GERVAIN (XVIII^e siècle). Plans de fiefs situés dans la vicomté de Lautrec, dépendant de la seigneurie de Moncuquet, et appartenant au sieur de Gervain. Lesdits plans dressés sur d'anciennes reconnaissances faites à Dupuy de Cabrilles. Calcul des censives qui sont dues au château de Moncuquet.

E. 218. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1559-1712. — GINOLHAC (1559-1687). Partage de biens entre Pierre de Ginolhac, notaire à Albi, et Jean, son fils, docteur en droit, d'une part, et Guillaume Boyer. — Arrêt du parlement de Toulouse en faveur de Jean de Ginolhac, fils de Germain, marchand à Toulouse, héritier de Anne de Bermond sa mère, celle-ci héritière substituée des frères Alexandre et Antoine Teyssier; ordonnance pour l'exécution de cet arrêt. — Perge des fiefs appartenant à Germain de Ginolhac, juge en la cour temporelle d'Albi, sieur de Belbèse et Lasfargues, lesdits fiefs situés à Saint-Benoît et Lamillarié. — Lettres de provision de l'office de viguier d'Albi, délivrées à Bonaventure de Ginolhac, avocat, par suite de la résignation de Jean Louis de Janin de Gabriac. — Extrait du testament de Germain de Ginolhac. — GOLINHAC (1567-1649). Mariage entre Etienne Golinhac, bachelier en droit, fils de Ramond lieutenant de juge au Bout-du-Pont, et Marguerite de Ro, fille de Guillaume, marchand, et de Marguerite de Fréjaville. —

Quittance de la dot de Marguerite de Ro. — Mariage entre Guillaume Golin hac, docteur en droit, fils d'Etienne, avec Madeleine de Maignen, fille de Jacques, lieutenant principal en la cour temporelle et de Rose Denise. — Lettres de prêtrise de Étienne Golin hac, frère dudit Guillaume. — Il est pourvu d'une prébende dans l'église Saint-Salvi d'Albi. — Acte de prise de possession. — GONNET (1704). Arrêt du Parlement dans une instance féodale entre Joseph Etienne Gonnet, capitaine d'infanterie, mari de Claudine de Randon, fille et héritière de Jean, procureur en la Chambre de l'Édit de Castres, d'une part, et Guillaume de Passemar de Capriol, vicomte de Saint-André, baron d'Alban et Timoléon Martin, seigneur de Viviers, d'autre part. — GONTIER (1668-1712). Obligation envers le sieur Batinhe, de Mondragon, par Pierre de Gontier, sieur de Pradaucou, et François de Gontier, chanoine de Burlats; tant en leurs noms qu'en celui de Marie de Lebrun, veuve de Pierre d'Isarn, seigneur de Saint-Amans, Mouzieys, Puygouzon etc., de François d'Isarn, archidiacre de Sainte-Cécile d'Albi, et de François d'Isarn, chevalier seigneur de Saint-Amans, Mailhoc, Mouzieys, Puygouzon etc., enseigne des gardes du corps du duc d'Orléans. — Constitution de rente par le chapitre Sainte-Cécile, au profit de François de Gontier, archidiacre. — Achat de la métairie de Planquetorte, consulat d'Albi, par François de Gontier et Louis de Carre. — Pactes de mariage entre Antoine de Gontier sieur de Pradaucou, fils de Pierre, chanoine de Burlats et de feu Madeleine Dupuy, et Marguerite de Cassaignau, fille du sieur de Cassaignau, conseiller au Parlement. — Pièces relatives à la succession de l'archidiacre de Gontier : son testament; donation entre vifs par l'archidiacre à son neveu Antoine de Gontier et à Germaine, sa nièce, épouse du sieur de Carre; répudiation de la succession. — Testament de Germaine de Gontier. — Inventaire de la succession. — Contestation entre l'hôpital d'Albi, héritier bénéficiaire de Germaine, les héritiers de Carre, etc. — Transactions.

E. 219. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 29 pièces, papier (1 plan).

1450-1786. — GORSSE (1507-1780). Echange entre de Pleus, marchand à Albi, et les frères Gorsse, de Puygouzon. — Contestation entre Bernard Gorsse, avocat, lieutenant principal en la cour temporelle, et Jean François Gorsse, son frère, relativement au testament de leur père, François Gorsse, avocat, et à la succession de Jacqueline Dupuy leur mère. — Bail par Jean Gorsse,

bachelier en théologie, fils de François. — Cession d'une rente sur l'hôpital par Jean Gorsse, chanoine de Saint-Salvi. — Lettres du capitaine de Lafont, d'Energues; de l'abbé de Lafont, de Toulouse, son frère; du sieur Estadieu, de Réalmont et de l'archevêque de Cambrai au sieur Gorsse, régent de la temporalité, en sa qualité de syndic de l'hôpital d'Albi. — Constitution de rentes, par le diocèse d'Albi, au profit des sieurs Raymond et Raymond-Antoine-Olivier Gorsse, avocats. — Prise de possession d'un canonicat de l'église Sainte-Cécile par Jean-Antoine Gorsse, prébendier. — GOUDON (1461-1786). Reconnaissances de fiefs à Lacaune, au profit de M. de Goudon, et plan d'application de ces fiefs qui appartenaient dans l'origine à Pierre de Galaud. — GRALHET (1513). Bail à fief d'un pré à Lisle, par Guillaume Gralhet, marchand. — GRANDIS (1744). Testament de Louis de Grandis, curé de Soulègre. — GRANET (1453). Testament de Guillaume Granet, de Labruguière. — GRASSET (1780). Vente à Jean Grasset, papetier, des moulins à papier et à huile de Salvages, par Armand Donadiou de Pélissier Dugrès, ancien officier, héritier de Jean Henri son frère aîné et fils de Marc-Antoine, ancien capitaine d'infanterie. Le vendeur qui était protestant, est autorisé à vendre par brevet du Roi.

E. 220. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1483-1783. — GRAVES (1710). Extrait du testament de Anne de Graves. — GUILHOT (1777). Contrat de mariage de Jean Jacques Guilhot, marchand, avec Anne Boulade, d'Oulias, consul de Castelnau-de-Brassac. — GUIRAN (1709-1714). Testament de Michel Guiran, chanoine de l'église métropolitaine d'Albi, et de Jean de Guiran, aussi chanoine. Celui-ci veut être enterré dans l'église métropolitaine, au tombeau de Michel son oncle. — GUIRARD (1746-1783). Baptistaires des enfants nés de Louis de Guirard, sieur de Sérénac, et de Marianne de Panis son épouse. — Testament de Jean Martin, médecin, instituant héritier Jean-Louis de Guirard-Montarnal, fils de Louis, seigneur de Sérénac, habitant Trébas. — Mortuaires dudit Jean-Louis et de Charles son fils qui institue héritière Marianne de Panis, sa mère. — GURCY (Jean), avocat à Albi (1571-1590); son contrat de mariage avec Anne Dausard; son testament fait en temps de peste; inventaire des meubles et papiers qu'il laisse à son décès. — GUTEL (1483-1583). Contrat de mariage de Gilles Gutel de Rebais, diocèse de Meaux, résidant à Albi, avec Jeanne Aygua-

linca, de Lescure. Cet acte est curieux; il commence ainsi : *In illius nomine qui Evam junxit sociam prothoplaustro* etc. — Donation par Gilles, marchand à Albi, à son fils Jean qui épouse Antoine Guillaberte. — Quittance de tous droits donnée par Guillemette Gutel, femme d'André Vieusseux, de Lombers, à Gilles son frère. — Actes de diverses acquisitions faites par Jean Gutel, à Albi et aux environs de cette ville. — Procédure relative à la succession de Jean Gutel, entre Suzane, sa fille, femme de Guillaume Gerland, avocat, Gilles, son frère, marchand, et les autres enfants dudit Jean. — Accord entre les parties. — Testament de Gilles qui institue héritière universelle sa femme Jeanne Vieusseuse. — Extraits du cadastre de Pouzols relatifs aux propriétés de la famille Gutel.

E. 221. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 44 pièces, papier (3 imprimées).

1259-1779. — HAIRAL (1621). Testament de François Hairal, marchand à Albi. — HARDY (1680). Lettres délivrées à Claude Hardy, prébendier en l'église métropolitaine, portant pouvoir d'exercer dans tout le diocèse (signature et sceau du prélat). — D'HAUSSONVILLE. Instruction pour messire François d'Haussonville de Vaubecourt, évêque et seigneur de Montauban, défendeur contre le chapitre de cette ville. — D'HAUTPOUL (1259-1779). Bail à nouvel acapte par Narnaut R. Dautpol, seigneur d'Auterive, du Valat de son *ort*, de Las Canals. — Notes sur les dénombrements fournis par Jean d'Hautpoul, fils d'Izarn, seigneur d'Auterive; par Nicolas d'Hautpoul; par Delphine veuve du dit Nicolas; par Baudoin, seigneur d'Auterive. — Obligation de Jacques de Capriol envers Pierre d'Hautpoul, pour les effets donnés en dot à Miramonde, femme du dit Capriol. — Reconnaissance faite au chapitre de Castres par Michel d'Hautpoul, religieux de Saint-Benoît de Castres, pour des fiefs situés à Viviers-les-Montagnes. — Reconnaissance de Jean Corbière, marchand à Labruguière, en faveur de George d'Hautpoul, seigneur d'Aussillon, coseigneur d'Hautpoul, Labruguière, etc. — Promesse de vente par le chapitre de Castres à Pierre d'Hautpoul, baron de Caucalières, des droits seigneuriaux de Saint-Alby, Mazamet, Hautpoul et ses dépendances. — Testament de Madeleine de Cardaillac-Saint-Martin, native de Labruguière, résidant à Salettes : elle institue héritière sa sœur Antoinette, femme de Louis d'Hautpoul, et lègue 2,000 livres à sa mère Anne d'Hautpoul. — Mariage de Joseph d'Hautpoul, fils de Louis, seigneur de Salettes, avec Fran-

çoise Dufay, veuve de Jean-Baptiste de Negry, seigneur de Villarlou, demeurant à Conques. — Mort de Louis d'Hautpoul, au château de Salettes (1754). — Mariage de Joseph d'Hautpoul, seigneur de Salettes, avec Antoinette de Verdun. — Mort d'Antoinette de Cardaillac. — Obligations par Joseph d'Hautpoul envers Marguerite de Verdun de Fontès, femme de Antoine-Joseph Adhémar de Lantagnac. — Donation par Marie d'Hautpoul, fille de Louis, à Jean-Pierre-Joseph d'Hautpoul, son neveu.

E. 222. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1391-1755. — HÉBRAIL (1394-1536). Règlement d'eau pour le moulin Roudier, situé sur la Vère et appartenant à Hoto Hébrail, donsel, seigneur de Tonnac et de Rouyre. — Hoto Hébrail donne à cens le moulin de Cornilhes, sur la Vère, aux frères Courdurier. — Bail à cens, par le même, de terres situées dans la juridiction de Puycelsi. — Bail, par lui, du moulin de Cornilhes à noble Bertrand Cordurier. — Vente par Thomas Molinier à Salvie Hébrailhe, coseigneur de Blan, d'une pièce de terre au lieu de Blan-Vielh. — Fragment d'un registre de lausimes, par Pontus Hébrailh, seigneur de Lacourtade. — HÉBRARD (1602-1755). — Reconnaissances féodales à Hercule de Hébrard sieur de Carmouls, par les habitants de Fontfayne, consulat de Pampelonne. — Testament de Jean Hébrard, laboureur, du masage d'En Hébrard, paroisse de Saint-Martin-du-Carla, diocèse de Lavaur. — Testament d'Arnaud Hébrard, marchand à Albi, époux de Catherine Chamayou; il laissait quatre enfants : Thomas, André, Jean et Pierre. — Mariage de Thomas avec Jeanne Rodos. — Cession d'un métairie à Aussac, à Pierre, par sa mère, en paiement d'un legs de 800 livres que lui avait fait son père. — Procès-verbal constatant l'envoi de balles de pastel au sieur de Luzène, à Maringues, par André Hébrard, marchand à Albi. — Lettres de première tonsure cléricale, délivrées par l'évêque d'Albi à Antoine Hébrard, fils d'André, marchand, et de Françoise Paulet, et lettres d'admission aux ordres de prêtrise. — Lettres de prêtrise de André Hébrard, fils d'autre André, d'Albi. — Donation par André Hébrard, hebdomadier en l'église métropolitaine, à Arnaud Hébrard son cousin. — *Exeat* pour quinze jours, accordé à cet hebdomadier par l'archevêque, pour aller à Toulouse accomplir un vœu. (Sceau de l'évêque de Lavaur, Charles Legoux de Laberchère, archevêque désigné d'Albi.) — Correspondance relative

à un procès tendant à faire augmenter les revenus des hebdomadiers d'Albi. — Brevet aux armes dudit André Hébrard, hebdomadier, délivré par d'Hozier en 1698. — Mémoire concernant un legs de 4,000 livres, fait verbalement en faveur de l'hôpital d'Albi, par le sieur Hébrard, marchand et ci-devant hebdomadier, se trouvant malade à Rieuepeyroux. — Brevet du roi Louis XIV autorisant Martin Hébrard, marchand de cuivre à Albi, à établir un marteau à cuivre sur un rocher qui s'élève dans le Tarn entre Saint-Juéry et Arthés. — Certificat d'étude délivré par le chancelier de l'université de Toulouse, Jean de Cairol (sceau), à Jean-Baptiste-Pie Ebrard, de Rabastens. — Lettres d'admission du dit Ebrard aux divers ordres de prêtrise; — sa promotion à la cure de Mareux et à certains bénéfices.

E. 223. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1601-1635. — HÉBRARD. « Libre de reconnaissances et sensives deues a noble Hercules de Hébrard, sieur de Carmoux et Saint-Félix, faites en l'an mil six cens ung, par moy Lacroix, clerc ». — Les fiefs sont situés en partie dans le Rouergue, en partie en Albigeois, juridictions de Mirandol, Pampelonne, Lunaguet, etc. — Ledit Hébrard demeurait à Pampelonne, où en 1617 François de Boyer, seigneur de Lacoste, en Rouergue, mari d'Antoinette Hébrarde, lui donne quittance de la somme de 5,000 livres formant la dot de la dite Antoinette.

E. 224. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1628. — HÉRÉTIER. Inventaire des biens meubles, titres et documents de feu noble Jean d'Hérétier, sieur de Malacam, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Il laissait veuve Catherine de Burta et héritière, sous bénéfice d'inventaire, sa fille Margot. — L'inventaire dura du 4 au 12 mai. Comme il eut été dangereux, à cause du voisinage des ennemis de Castres et de Roquecourbe, de se rendre dans les métairies de Malacam, Laferrière, Ricalens, Lamiatte et Saint-Clément, on interrogea les fermiers. L'héritier avait été tué par les révoltés, quelques jours auparavant. On remarque surtout, dans cet inventaire, la partie relative à la garde-robe du gentilhomme et à sa bibliothèque.

E. 225. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1516-1781. — HOURDE (1631). Reconnaissance de

maître Jean Hourde, peintre à Albi, au profit de Jeanne Bosquette, sa femme, fille de maître André Bosquet, notaire à Mondragon. — Hugo (1527-1539). Reconnaissances de fiefs à Pierre Hugo, marchand à Albi, co-seigneur de Saint-Grégoire, et lausimes du mas de Lagalinarié par ledit Hugo. — HUGONET (1516). Testament de Pierre Hugonet, de Lombers. — HUTEAU (1784). Vente de fiefs, rentes et moulins à Castelnau-de-Montmiral, moyennant 12,488 livres, par le marquis Emmanuel-Marie-Valentin Du Puget, officier au régiment des carabiniers, fils mineur et donataire de feu Henri Gabriel Du Puget, président à mortier au parlement de Toulouse, au comte Louis Etienne Constance d'Huteau, lieutenant de Roi en la province de Languedoc, seigneur dudit Montmiral.

E. 226. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1224-1776. — IMBERT (1783). Bail du domaine de Poncy, consulat de Lacaune, moyennant 2,000 livres par an, par Charles Marie d'Imbert, chevalier, comte Du Bosc, baron de Miramont, Roquefère etc., capitaine de dragons, habitant son château du Bosc, diocèse de Rodez. — ITIER (1553). Donation à Salviette Itière, femme du sieur Vielh de Gaillac, par Marguerite Seramanenta, sa mère. — IZARN (1224-1776). Nouvel acte fait par B. Izarn, d'un fief situé à Auterive à R. Catala. (Charte-partie en langue vulgaire). — Note relative au testament de Hugue Yzarn, fait à Albi, le 24 juin 1571, et à celui de Jacques, son fils, fait à Toulouse le 18 mai 1573. — Vente par Jean Puech, fils et héritier de Jacques, bourgeois d'Albi, à César d'Izarn Saint-Amans, archidiacre d'Albi, de deux métairies situées à Mouziéys-Teulet, moyennant 2,500 livres que touche Anne d'Escarlhan, veuve dudit Jacques, au nom de Jean son fils et son débiteur; elle paye 2,000 livres qu'elle devait à Elie Dupuy, seigneur du Castelviel, comme héritière de son frère Antoine d'Escarlhan, décédé sans enfants. — Echange entre François d'Izarn sieur de Saint-Amans, archidiacre d'Albi et Louis de Reynès, gentilhomme ordinaire de la Chambre du duc d'Orléans. — Bail à ferme du moulin situé au bout du pont de Laguëpie, par Jean Casimir d'Izarn Fraissinet de Roquefeuil, baron de Laguëpie et autres places. — Vente d'une partie de la métairie de Rouyrié, consulat de Saint-Paul, à François et Jean Izarn, père et fils, de Viterbe, diocèse de Lavaur, par Jean de Verdiguier, seigneur de Puycalvel et Lasalle, demeurant à Castres.

E. 227. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1559-1658. — JACME. Mariage de Barthélemy Jacme, de la juridiction de Labessière-Candeil, avec Jehanne Monclare, d'Aussac, et quittance de la dot. — Testament de Marie Jacme, de Saliès, fille de Jean, de Lamartinié. — Pièces relatives à la métairie de Douarre, juridiction de Florentin, devenue propriété de l'Hôpital d'Albi, par suite du testament de Jean Jacme, prêtre, qui institua héritier les pauvres de cet hôpital. Ledit Jean était fils de feu Antoine Jacme, marchand à Florentin, et de Marguerite Bures. — Mortuaire de Jean Jammes, prêtre curé de Bruyères, diocèse de Paris. — Liquidation de la succession Jacme : inventaires, sentences, ventes de meubles, etc.

E. 228. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1595-1778. — JALABERT (1723-1770). Mariage de François Jalabert, marchand à Albi, avec Lucie Clergue. — Baptistaire de Jean Baptiste François, leur fils. — Son acte d'apprentissage de chirurgie et barberie. — Lettres d'acolyte et de sous-diacre délivrées à François Victor Jalabert, du diocèse d'Albi, par l'évêque de Castres de Barral (signat. et sceau). — JALBERT (1597-1778). Livre de raison et pièces relatives à la famille Jalbert, de Lisle : mariage de Jean avec Madeleine Grèzes; testament de la dite Madeleine; mariage d'Antoine Jalbert avec Bertrande de Lengard; mariage de Pierre Jalbert avec Marie Jammes; actes de partages, d'acquisitions; notes diverses. — JALENQUES (1595). Bail à colloque de vingt-neuf en vingt-neuf ans, à perpétuité, de la métairie ruinée de Lamillarié, consulats de Saint-Benoît et Lamillarié, juridiction de Lombers, par Anne de Castelnaud, dame de Mareux, juridiction de Rabastens, y demeurant, veuve de Tristan de Jalencques, chevalier de l'ordre du Roi. — JALGUET (1655-1690). Partage de la succession de Jean Jalguet, bourgeois d'Albi. — Cession à Marie de Jalguet, veuve Mazeux, par son cousin Antoine Jalguet, bourgeois d'Albi, de la maison du Bout-du-Pont, dite la Teinture, provenant de la succession de Jean Jalguet frère de ladite Marie. — Testament de Marguerite Jalguet, femme du bourgeois Gilles Vène. — Cession par le chanoine Jean Baptiste de Galaup, à Françoise de Galaup, sa sœur, femme d'Antoine Jalguet. — Testament dudit Antoine Jalguet et pièces relatives à sa succession. — Testament de Françoise de Galaup qui institue son héritier Pierre de Galaup, écuyer, résidant à Albi.

E. 229. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1519-1789. — JANIN (1677). Lettres de provision de la viguerie d'Albi, délivrées par le Roi à Jean Louis de Janin sieur de Gabriac. — JAUZION (1789). Pièces d'un procès entre Jean Pierre Jauzion et le chapitre de Lautrec, relatif aux dîmes des légumes dans la paroisse Saint-Martin de Dauzats. — JEAN (1704-1770). Vente par le diocèse d'un des offices d'archer de la prévôté, à Guillaume Jean, d'Albi, moyennant 400 livres. — Acquisition de la métairie de Ferrières, vicomté de Paulin. — JOFFROY (1544). Lausimes par Henri Joffroy, archidiacre de l'église d'Albi. — JOHANNIS (1549-1538). Vente d'une vigne et de terres à Larecuquelle, par Fabre de Labrugière, à Guiraud Johannis. — JOHANNY (1544). Reconnaissance à Maffre Johnny, baron de Roqueserière, de fiefs situés dans les juridictions de Montans, Lisle, etc. — JOLIA (1544). Arrangement de famille entre les frères Nicolas, Jean et Bernard Jolia, de Blaye. — JOUBERT. Abjuration du protestantisme, à Albi, par Laurent Joubert, avocat en la Cour des aides de Montpellier. — JOUGLA (1702-1768). Poursuites par Pierre Jougla, collecteur de Lestap, contre plusieurs contribuables, entr'autres contre François de Bérenguer, sieur de Semalens. — Titre de la chapellenie des Thomas, en l'église Sainte-Martianne d'Albi, fait par Clément de Taffanel de Lajonquière, seigneur de Guitalens, à Paul Tristan de Jougla de Poulan, vicaire de Poulan. — JULIEN (1739). Mortuaire de Pierre de Julien, seigneur de Scopon, décédé à Lahaye. — JUSTY (1733-1789). Commission de substitut de la Cour des aides de Montpellier, près la cour royale de Réalmont, délivrée à Jean Justy, puis à Jean-Louis Justy. — Vente de l'office de garde-marteau au département de la maîtrise de Castres, audit Jean-Louis Justy; prestation de serment et installation. — KYVOT (1752). Provision de la cure de Bonœil, diocèse de Paris, par l'archevêque Christophe de Beaumont (signature) en faveur de Claude-Jérôme-François de Kyvot, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc.

E. 230. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1750-1771. — LABAUVE.¹ Aveu et dénombrement par Jean David de Labauve, seigneur d'Arifat; acte d'opposition des officiers royaux. — Pièces d'un procès féodal entre ledit sieur d'Arifat, d'une part; le sieur Marc-Antoine de Falc de Puechberton, résidant en son domaine de Puechberton, consulat de Saix,

engagiste des tasques du Domaine dans le comté de Castres, et Marie de Chazalon, d'autre part : rapports d'experts ; arrêt de la Cour des aides autorisant la procédure ; arpentement des fiefs appartenant aux héritiers de Jean David de Labauve et situés dans le consulat de Castres ; plans de ces fiefs, savoir : la Métairie-Neuve, le Bourion, Clot *sive* Bellecombe, Saint-Hippolyte, les Dignes à Aigrefeuille, le vignoble de Puechcartier, les Dignes à Puechmelou, Rotolp-Haut, Puechtalossel, Lapique, Puech-Durand, le Mazel, Tuilerie-Neuve, Tuilerie du Pesquié, le vignoble de Puechnaudaine.

E. 231. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1682-1782. — LACASSAIGNE (1686-1693). Testament de Dalmassy Lacassaigne, maître chirurgien à Albi. — Fondation de l'*Inviolata* dans la chapelle des Trois-Rois de l'église Sainte-Martianne d'Albi, par Cécile Lacassaigne veuve Monclar. — LACAZE (1682-1704). Contrat de mariage de Louis Lacaze, de Lagardeviaur, avec Jeanne de Bories, fille de Jean, docteur-médecin à Graulhet, et de Marguerite de Graves, ledit acte passé en la maison de François de Graves, archidiacre de l'église métropolitaine d'Albi. — Obligation de 200 livres, en faveur de Louis Lacaze, par Jacques de Saunhiac, sieur de Flavin, coseigneur de Tanus, habitant son château de Flavin, consulat de Tanus. — LACGER (1752-1782). Cession d'une rente de 500 livres à François de Lacger, brigadier des armées du Roi, seigneur de Navès, par Joseph Dulac, ancien lieutenant-colonel des dragons d'Orléans, seigneur de Montlédier et Pont-de-Larn, baron de Labruguière. — Donation de 6,000 livres par le dit de Lacger à Blanche de Thomas de Labarthe, sa petite nièce à la mode de Bretagne, fille de Pierre de Lacger, seigneur de Cuq et femme de Jacques-Louis-Alexandre de Séguin Deshons, capitaine au régiment de Brissac ; — transport de cette somme par la dame Deshons aux frères de Ligonnier. — Donation de la terre de Navès et ses dépendances, par François de Lacger à Marc-Antoine Lacger-Clot, son cousin. — Cession et transport de créances par Pierre de Julien de Boisset, ancien commandant au régiment d'Auvergne et héritier de François de Lacger, son cousin, à Marie-Marguerite-Jeanne-Suzanne de Boyer, veuve en dernières noces de Louis de Lacger Saint-Laurent, aussi commandant au régiment d'Auvergne. — Transport de 8,000 livres par ladite de Boyer à Elisabeth de Lacoste de Belcastel veuve de Joseph d'Avessens Saint-Rome de Ségreville, ancien capitaine de dragons.

Renouvellement d'un acte de constitution de rente par Paul de Juges de Montespieu, héritier des frères Daniel et Louis de Ligonnier, ce dernier sieur de Pemyre, cessionnaires de Blanche de Thomas de Labarthe, au profit de Jean-Pierre-Joseph-Melchior Dulac, marquis Dulac, capitaine de dragons fils et héritier de Joseph Dulac.

E. 232. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1449-1790. — LACOMBE. Reconnaissances de fiefs à Badailhac, paroisse de Négremont, juridiction de Curvalle, au profit de Guillaume de Lacombe *alias* Bérail, et de Bertrand de Lacombe, prêtre, son frère, demeurant à Trébas. — Acte de vente de la vicomté de Monclar, de la baronnie de Salvagnac, des seigneuries de Lascloottes, Montdurausse, Laroquette, et du domaine de Puycelsi, à l'exception des paroisses de Saint-Martin et de Larroque déjà vendue à M. de Tauriac, — les dites terres situées dans le pays de Quercy, sénéchaussée de Montauban, — par Gaspard-François Legendre, chevalier de Monclar, Salvagnac et autres lieux, à Pierre de Lacombe, chevalier, seigneur de Monteils, etc., brigadier des armées du Roi. — Pactes de mariage entre Eugène Lacombe, fils de maître Jean Lacombe, prêtre et coseigneur de Saint-Michel-de-Vax, et de feu Marianne de Bancalis de Lormet, sa femme, avec Narcisse-Marie-Antoinette de Bancalis de Pruines. — Cession de 5,000 livres, par le sieur Bayne, d'Alos, à Pierre Lacombe, capitaine d'artillerie au régiment de Toul, demeurant à Saint-Aubin, canton de Neuchâtel (Suisse), fils d'Eugène, de Saint-Michel de Vax. — Pièce relative à un passage d'eau pour arroser le pré de Caussels, acquis du sieur Cassan, de Jalrard, par Delecouls, marchand à Albi, et cédé au sieur Lacombe, aubergiste, etc. — LACOSTE (1747-1785). Baptistaire de Jeanne Andrine Louise de Lacoste, fille de Simon de Lacoste, seigneur de Capdaurat et de Canteloube, et de Catherine d'Anticamareta. — Extrait du testament de Elisabeth de Lacoste Belcastel, veuve de Joseph Davesens Saint-Rome de Ségreville. — LACROIX (1633-1787). Acte par lequel Antoine Lacroix, paysan de Labastide, sur les menaces qui lui ont été faites par de hauts personnages, renonce devant le juge royal d'Albi à toute poursuite contre François Monestiés qu'il a fait condamner à mort par contumace, exécuter par effigie, tout en déclarant qu'il cède à la crainte et qu'il se réserve le droit de reprendre plus tard la suite de cette affaire. — Instruction sommaire pour les demoi-

selles Delacroix, en rescision d'un acte de vente. — Résignation d'un bénéfice à Lautrec, par François Lacroix, hebdomadier, au profit de Jean François Borderiès, de Vialas, paroisse de Damiatte. — LAFITTE (1782). Testament de Jean Jacques de Lafitte de Pelleport, seigneur de Gourdas et Mareux, demeurant à Rabastens, mari d'Elisabeth de Lafitte. Il institue héritier universel son fils unique Gilles Marguerite, marié à Louise Lucrece de Laserre.

E. 233. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1640. — LAFONT. Répertoire des titres et papiers de la famille de Lafont de Fenayrols, formant soixante dix-sept liasses, et relatifs aux seigneuries de Calmont, Pont-de-Camarès, Mirandol, Labastide-Gabausse, Poulan etc. — Il est fait mention de titres du XIII^e siècle. Les de Lafont héritaient des de Calmont. On trouve à la fin quelques notes sur les alliances de la famille de Lafont. Traité fait par Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols, avec Pierre Arbus, de Lombers, pour la construction d'une maison de plaisance dans la vicomté de Lautrec. Cette maison devait être faite dans l'année et Lafont donnait à Arbus 150 livres, de 20 sous chacune, monnaie courante, 80 setiers de blé mossole, mesure de Lautrec, dix pipes de vin rouge, bon et marchand, 10 quintaux de viande salée, un demi quintal d'huile d'olive et un setier de sel, mesure de Castres. Ce traité fait dans les premières années du XVI^e siècle.

E. 234. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1517-1704. — LAFONT (1517-1696). Reconnaissances féodales par les habitants du lieu de Bourdellès, territoire de Salles, à Marie d'Albaroque, dame de Camalières, Benolt de Lafont et autres. — Obligation envers Benolt de Lafont, seigneur de Camalières. — Lausimes par Armand de Lafont, seigneur des Fenayrols, de fiefs situés dans la juridiction de Marssac. — Dénombrement fourni par Henri de Lafont, fils et héritier de Marie d'Albaroque. — Testament dudit Henri. Il laissait de Marie Anne de Gaillard, sa femme, six filles et trois fils : François, Pierre et Benolt ; quatre de ses filles étaient mariées, savoir : Françoise, à sire Jean de Pleus ; Marie, à sire Loys Brandier ; Francizette, à Gabriel Rastel ; Juliette, à Alexandre Dayre ; Anne et Marguerite n'étaient pas mariées. — Livre des rentes dues à la veuve dans la juridiction de Cordes. — Dette de ladite veuve envers Brandier, son gendre, marchand à Albi. — Cession d'une rente ayant appartenu à Cathé-

rine de Lafont, sœur de Henri. — Autre cession faite aux dames Ursulines de Toulouse par François de Lafont, sieur de Raissac, habitant son château de Crébassières, consulat des Graisses, et mari de Anne Dartus. — LAMY (1679-1704). Note relative au mariage de Jean de Lamy, écuyer, avec Marie de Jalran et à la naissance de leurs fils Jean Baptiste et Pierre-François. — Saisie, à la requête du collecteur des tailles, sur les héritiers d'Antoine de Lamy, écuyer. — Testament de Marguerite de Rossignol ; veuve du sieur Antoine de Lamy ; elle institue héritier universel son fils Bernard, de Puéchoursy.

E. 235. (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1622-1789. — LAPANOUSE (1627-1789). Note relative au mariage de François de Lapanouse, sieur de Garceval, avec Anne de Corbière, et lettres royaux pour la recherche des pactes de ce mariage, à la requête d'Antoine de Lapanouse. — Contrat de mariage de Pierre de Lapanouse, sieur de Garceval, demeurant au château de Gignac, fils de François, sieur de Pailharet et de Christine de Lacombe, avec Cécile de Calmels. — Extrait du testament de Jean Baptiste Calmels, chanoine de Saint-Salvi d'Albi, en ce qui concerne la donation de la métairie del Périé, paroisse de Sérénac, à François de Lapanouse, neveu du testateur, et d'un prêt à Christine de Lapanouse, sa nièce, femme du sieur de Tourrel, avocat à Ambialet. — Mariage de François de Lapanouse, fils de feu François et de Louise de Corneillan, avec Rose Dupuy. — LAPEYRE (1549). Arpentement des fiefs mouvant de la directe du sieur Paul de Lapeyre, achetés par lui de M. de Tonnac et situés dans les juridictions de Montmiral et Puycelsi. — LAPEYRIÈRE (1622). Contrat de mariage de Pierre de Lapeyrière, sieur de Labastide d'Autejac, avec Françoise de Marssa. — LAPRUNE (1748). Testament de Charles Louis, comte de Laprun, chevalier, marquis de Salvagnac, seigneur de Saint-Clair, Anglars, Tonnac, Cardonnac, Labarthe, Roquereyne, etc., demeurant à Albi. Il était fils de Louis Gaston de Laprun-Montbrun et de Marianne de Solier, et mari de Jacqueline de Bassuéjous de Roquelaure. L'héritier institué est le fils aîné Louis François Charles, qui était, en 1776, officier des gardes françaises. Il y avait deux autres fils, François-Marie et Emmanuel-Marie et une fille unique, Marie.

E. 236. (Registre.) — In folio, 328 feuillets, papier.

1603. — Arpentement des fiefs mouvant de la

directe de François de Laprunne, seigneur de Cardonnac, lesdits fiefs situés à Cordes, Mouzieys-Panens, Corrompès, Viadrac, Loubers, Sarmazes, Itzac, Leverdier, Alayrac, Tonnac, Donnazac, Virac, Livers, Cazelles, Bournazel, Saint-Bauzile. Cet arpentement avait été fait sous la direction du sieur Ferran et le volume portait le nom de *Perge-Ferran*.

E. 237. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1552-1702. — LA REYNIE (1702). Reconnaissance féodale par les religieux de Saint-Bernard, ordre de Cîteaux, du couvent de Saint-Sulpice, à Gabriel-Nicolas La Reynie, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, baron de Saint-Sulpice, et Gabrielle de Garibal sa femme. — LAROQUE (1552) vente de la métairie d'Alméras, juridiction de Saint-Juéry, à sire Antoine de Laroque, ladite métairie reprise par droit de prélation par le sieur de Marguerites, seigneur direct. — LAROQUE-BOUILLAC (1592-1699). Saisie au château de Laguimerie « édifié à quatre estaches », sur François de Laroquebouillac, mari de Françoise de Rouyré, à la requête de Marie de Lustrac, veuve de Arnaud de Clergue, capitaine des gardes, sieur de Laguimerie. — Bail à ferme par le recteur de Salles, Flotard de Laroquebouillac, chanoine de la cathédrale d'Albi. — Reconnaissance de fiefs au masage de Raissac, juridiction et paroisse de Marsal, au profit de Clément de Laroquebouillac, sieur de Laguimerie. — Pièces relatives à des instances suivies par George de Laroquebouillac, recteur de Taïx, tuteur des enfants de Clément. — Arrêt cassant la donation faite par Arnaud de Clergue, sieur de Laguimerie, à Philippe de Rabastens, baron de Paulin, au profit de Georges de Laroquebouillac, fils de Clément; intervention des héritiers de Lustrac; transaction entre les parties. — Bail à colloque par George. — Extrait du cadastre de Loupiac, article de Louis de Laroquebouillac, seigneur haut moyen et bas de Laroque et Bouillac, Loupiac, Saint-Géry etc. — Instance pour dette entre ledit Louis et Françoise de Rolet, sa femme, d'une part, et Antoine Regnaudin receveur des décimes, d'autre part. — Transaction sur le partage de la succession paternelle entre Antoine de Laroquebouillac, sieur de Lafeuillade et Louise sa sœur. — Poursuites en reconnaissance féodale par George Jules de Laroquebouillac seigneur et baron de Bar, Rouffiac, Maussans, etc. — Donation à l'hôpital d'Albi par ledit George Jules, seigneur de Rouffiac, et plainte de ce seigneur contre Marie de Nupces, sa femme qui, à l'aide « de divers coupe-jarrets » de Charles,

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

Alphonse et Louis ses enfants et de ses domestiques, aurait fait enfoncer les portes de la maison dudit sieur de Rouffiac et volé ses titres et papiers, notamment la donation à l'hôpital.

E. 238. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1415-1781. — LARROQUE (1754). Mariage de Jean Salomon de Larroque-Dubuisson, officier d'infanterie, fils de Jacques, co-seigneur des paroisses Saint-Jean de Tourtrac et Saint-Etienne de Florac, avec Marie Madeleine de Malacare de Lagayé, fille de Jean David, tous deux domiciliés à Puylaurens. — LASSUS (1711). Testament de Blaise Lassus, prêtre se préparant à faire profession dans le couvent des Capucins d'Albi. — LATOUR (1622-1781). Procuration par André Philippe de Latour, sieur de Pouzols, à Moïse de Calmels, lieutenant principal en la baronnie de Lombers. — Brevet de pension de 3,000 livres sur l'abbaye de Lannoy à Jean Baptiste de Latour Saint-Paulet, vicaire général de Castres, par le roi Louis XVI (signature). — LAURE (1445). Testament de Jacques Laure, de Labruguière. — LAURENCY (1621). Présentation et nomination de Charles Laurency à une vicairie en l'église Saint-Salvi, vacante par le décès de Agnès de Bonneville. — LAURENS (1556). Vente d'une vigne, à Gaillac, à Jean Laurens. — Acquisition des biens d'Antoine Vidal, par François Laurens, sieur de Bonnac, habitant le consulat de Cuq-Toulza. — LAUTHIER (1619). Testament de Charles Lauthier, receveur du diocèse d'Albi et certificat de son confesseur relatif à un legs fait à l'hospice par ledit Lauthier, pendant sa maladie. — LAUTREC (1505-1595). Lausimes par Antoine de Lautrec, vicomte de Lautrec, seigneur de Montfa, etc. — Acquisition de la métairie de Salettes par Pierre de Lautrec, seigneur baron de Labruguière, etc., ladite métairie située à Labruguière, paroisse Sainte-Cécile des Montagnes. — Reconnaissance de fiefs à Antoine de Lautrec, seigneur de Saint-Germier. — Reconnaissance à Jeanne de Loim, veuve de Jean de Lautrec, seigneur de Massaguel et du Bousquet, héritière de Françoise, sa fille, et tutrice de Marie son autre fille.

E. 239. (Registre.) — In folio, 548 feuillets, papier.

1587-1545. — LAUTREC. Registre des reconnaissances faites par divers tenanciers à Pierre de Lautrec, écuyer, baron de Labruguière, fils d'Antoine, vicomte

de Lautrec et seigneur de Montfa, avec quelques lausimes par le même. Ce registre était dit *le Frazio*, du nom du notaire royal de Labruguière, Jacques del Fraysse, qui avait reçu les actes et qui signait Fraxio. — Il y a 214 actes. Les derniers sont signés de Brenquier Bergoing, notaire à Labruguière de l'autorité des capitouls de Toulouse, et Pierre de Bonavent, notaire royal.

E. 240. (Registre.) — In folio, 497 feuillets, papier.

1517-1651. — LAUTREC Lausimes, reconnaissances et autres actes reçus par Pierre David, notaire à Lautrec, au nom de Jean de Lautrec, seigneur de Massaguel et du Bousquet en 1547 et expédiés vingt ans après par le notaire Cazals, à la requête de Jeanne de Lolm, veuve dudit Jean de Lautrec. — Reconnaissances faites à ladite veuve, comme héritière de Françoise de Lautrec sa fille et tutrice de Marie, son autre fille. — Reconnaissance à Isabeau de Narbonne, veuve de Jean de Perrin sieur de Labessière, tutrice des enfants dudit Labessière, acquéreur des censives de la seigneurie de Saint-Germier et du Bousquet. — Reconnaissances faites à Alexis de Perrin sieur de Labessière, fils et héritier de Jean, sous bénéfice d'inventaire; ledit Alexis étant au lieu et place de feu Marie de Lautrec fille de Jean; celui-ci ayant droit de Simon, seigneur de Saint-Germier; ledit Simon, d'Antoine vicomte de Lautrec seigneur de la baronnie de Montfa; enfin Antoine ayant acquis les droits de Hugues d'Arpajon, vicomte dudit Lautrec.

E. 241. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1502-1770. — LAVESQUE (1770). Extrait du testament de Antoine Lavesque, écuyer, citoyen de Castres, instituant héritier Jacques de Bardy, ou son fils, tous deux conseillers au parlement de Toulouse. — LAVOLVÈNE (1643). Nomination de Jean de Lavolvène, chanoine de Saint-Michel de Gaillac, à un office d'hebdomadier de l'église métropolitaine d'Albi; prise de possession et résignation. — LAVOULTE (1547). Partage de la succession de Jean de Lavoulte. — LEBRUN (1595-1675). Etat des biens de Gérald Lebrun, receveur du diocèse d'Albi, tenus en fiefs de Jean de Nupces, baron de Rouffiac; — des biens dépendant de la seigneurie des Fargues (Cunac) possédée par ledit Lebrun, — et des biens du fief de Raissac (Marsal) que ledit Lebrun, seigneur de Saint-Hippolyte, avait acquis du sieur de Laguimerie. — Compte

de succession entre Louis de Lebrun, conseiller à Toulouse, fils de Gérald, et Jean de Fontvielle, viguier d'Albi, son beau-frère, mari de Françoise de Lebrun. — Déclaration des biens tenus en fief du chapitre Saint-Salvi, par Antoinette de Lebrun, dame de Saint-Hippolyte, fille et héritière de Louis. — LECARON (1598). Reconnaissances faites à Charles Lecaron, pour des fiefs situés à Terssac et ayant anciennement appartenu au sieur de Bonne de Margaride. — LEGENDRE (1746). Extrait de foi et hommage au Roi, pour la baronnie de Salvagnac, par Gaspard-François Legendre, maître des requêtes de l'hôtel, qui avait acquis cette baronnie de Catherine-Françoise d'Arpajon, femme de François de Royé de La Rochefoucaud, comte de Roussi. — LENGARD (1502-1705). Pièces relatives à la chapellenie fondée par Jean Sabatier dans l'église Notre-Dame de Jonquières et à celle de Saint-Antoine, dite de Peyrolle, en l'église paroissiale de Lisle. Ces chapellenies possédées par François Lengard, prêtre dudit lieu, de 1650 jusques 1662, année où il fut nommé vicaire perpétuel de Labruguière. Il est en outre pourvu de la chapellenie fondée par Raymond Rollac dans l'église de Labruguière. Dénombrement des biens dépendant de cette chapellenie.

E. 242. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1292-1671. — LÉONARD (1553-1558) Jean Léonard, de Lombers, arrente une moitié de vigne et roderier au dit lieu, moyennant une redevance annuelle de trois charges de rodon (herbe des tanneurs), de 312 livres chacune. — Bail perpétuel à Jean Léonard, d'une pièce de terre au moulin d'Ambrosi, consulat de Lombers. — LESCURE (1292-1674). Charte-partie portant bail à cens du tiers du Mas de Bocarlèse, à Pierre Redon, par Vesias de Lescure, écuyer. — Obligation au profit du baron Louis de Lescure. — Bail colloque par Faramond de Lescure, seigneur de Ledou, d'un moulin dépendant de sa terre de Ledou. — Pension dotale de 5,000 livres à Anne de Lescure, novice dans le couvent des Carmélites de Montauban, par Anne de Caylus, veuve de François de Lescure, seigneur-baron dudit lieu, de Valdériés, Marcel, etc. — Acte d'obligation envers Louis de Lescure. — Certificats de publication dans les églises de Saint-Martin de Besellé, Saint-Pierre d'Arthès et Notre-Dame de Caussanel, du dénombrement fourni par Anne de Caylus.

E. 243. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1766-1793. — Recettes et dépenses de la terre et baronnie de Lescure. — Tapies, intendant. — Les recettes d'une année varient de dix à quinze mille livres. — Chaque année l'intendant envoyait à Madame de Lescure, à Clisson, en Poitou, dix ou douze barriques de vin de Cunac et des fromages de Roquefort. — Dépenses pour des enfants trouvés qui, presque tous, meurent après quelques mois de nourrice. — En 1794 le régisseur rend aux braconniers les fusils saisis ou les indemnise si ces fusils ont été vendus. — Plusieurs envois d'argent au duc de Coigny, à Paris; le dernier, en mars 1792, est de 4,000 livres. — Le 9 mai 1792, envoi à M. de Lescure, chez M^{me} de Lorge, au Louvre, de 6,000 livres, dont 2,000 en assignats. — Au 1^{er} mai 1793, il restait en caisse 7,899 livres; le compte est clos à la date du 29 décembre de cette année et le régisseur versa dans la caisse des Domaines nationaux 6,488 livres.

E. 244. (Registre.) — In-4^o; 139 feuillets, papier

1776. — LESPINASSE. Arpentement des fiefs possédés dans la juridiction de Pampelonne par Pierre-Antoine de Lespinasse, baron de Taïx, etc., conseiller au parlement de Toulouse, fait par Serres, notaire et feudiste de Carmaux, et reconnaissances desdits fiefs; ledit seigneur agissant tant en son nom que pour Guillaume-François-Joseph-Catherine marquis de Lespinasse, son fils. Il était veuf de Françoise-Madeleine de Nupces. — Ces fiefs avaient été reconnus : en 1752, à Guillaume de Nupces, président à mortier, père de ladite Madeleine dame de Lespinasse; — en 1727, à Jean-Georges de Nupces, président au Parlement, père de Guillaume; — en 1680, à Bertrand de Nupces; — en 1644, à François de Nupces; — en 1604 à Bertrand de Nupces; — en 1531, à Bertrand de Saint-Jean, sieur de Taïx; — en 1504, à Paul Rigaud, seigneur de Taïx; — en 1456, à Philippe Rigaud; — en 1389, à Gérald de Bellafas, seigneur de Taïx.

E. 245. (Registre.) — In-quarto, 122 feuillets, papier.

1779. — LESPINASSE. Arpentement et reconnaissance du fief de Silhac, comprenant les hameaux de Silhac, du Bosc de Lafont et des Remèses, situés dans les paroisses de Saint-Jean de Marcel et Moularés. La directe

de ce fief appartenait à Pierre-Antoine de Lespinasse, baron de Taïx, par indivis avec le seigneur de Cadepau. — Serres, notaire et feudiste à Carmaux. — Ce fief avait appartenu à Bertrand de Nupces, conseiller au Parlement, baron de Taïx, et à François de Teyssier, puis à Guillaume de Nupces et à Jeanne de Teyssier, fiancée à Jacques Bernard, capitaine. — Plan du fief de Silhac, en tête du volume.

E. 246. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets, papier.

1779. — LESPINASSE. Renouvellement des reconnaissances des fiefs nobles, de la juridiction d'Aussac, provenant de la famille de Nupces et possédés par messire Pierre-Antoine de Lespinasse, conseiller au parlement de Toulouse, marquis dudit Lespinasse, vicomte de Marssac, baron de Taïx, seigneur de Champeaux, Terssac, etc. — Serres, notaire et feudiste. — Répertoire en tête.

E. 247. (Registre.) — In-folio, 372 feuillets, papier.

1780. — LESPINASSE. Terrier et liève raisonnée des censives levables sur les fiefs dépendant du marquisat de Lespinasse, et situés dans la juridiction d'Aussac. — Serres, notaire et feudiste, à Carmaux. — Ces fiefs appartenaient à Pierre-Antoine, marquis de Lespinasse, conseiller au parlement de Toulouse, baron de Taïx et de Terssac, etc.

E. 248. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 9 pièces, papier (1 imprimée).

1522-1710. — LESPINASSE (1522-1560). Pactes du mariage de Pierre de Lespinasse, fils de Jean, avec Jeanne de Saint-Germain, fille de Philippe. — Consultation relative aux conditions de ce mariage. — Arrêt de la Cour des Aides déclarant, au profit de Pierre de Lespinasse, écuyer, seigneur de Torrène et de Satarn, que sa métairie de Satarn ou du Gô, consulat d'Albi, est noble. Hommages cités dans cet arrêt : en 1510, de Philippe de Saint-Germain, de Lescure, à l'évêque Louis d'Amboise II; — en 1480, de Antoine de Saint-Germain, à Louis d'Amboise I^{er}; — en 1350, de Bernard Ratier, à l'évêque Pictavin, Philippe de Saint-Germain étant viguier. — LIGONNIER (1636-1679). Lettres de bachelier en droit civil, délivrées par le chancelier de l'académie de Cahors, à Jacques Ligonier,

du Frayssé. — Autres lettres semblables à Jean de Ligonier, de Castres. — Dispense de parenté, pour mariage, accordée par le Roi à Abel de Ligonier, de Castres, fils d'Antoine, et à Suzanne Raully, fille de Jean, tous de la religion réformée. — LOMBARD (1538). Reconnaissances au Roi, pour deux maisons à Lisle, par Guillaume Lombard, prêtre dudit lieu. — LOMBRI (1740). Admission de Marguerite de Lombri, de Puy-laurens, dans la maison des filles de la Croix de Lavour. — LORDAT (1697). Testament de Jean-Gabriel de Lordat, seigneur de Castagnac, Ledergue, etc. — Pièces produites par Jean-François-Marquis de Lordat, condamné pour fait de chasse, afin de prouver qu'il a agi dans la plénitude de son droit. — LOUBENS (1640). Inféodation de deux moulins à Verdalle, par Louise d'Arpajon, femme de Hugues de Loubens, seigneur baron dudit Verdalle, du Contrast, de Loubens, etc.

E. 249. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1619-1772. — LOUBERS (1632). Testament de Raymond Loubers, bourgeois d'Albi, mari de Bertrande Delpuech. — LUGAN (1772). Vente à Paul Lugan, du moulin d'Olivery, sur la Vère, consulat de Puycelsi. — LUSTRAC (1649). Marché fait par Gabriel de Lustrac, sieur de Saint-Sernin, avec le sieur Benne, dit *Panurge*, meunier à Saint-Jean de Rives, « maître à faire les moulins et paissières », pour la réparation d'un moulin sur le Tarn, à Lisle; ledit moulin appartenant pour deux tiers à la dame Bourguine d'Humyères, mère de Gabriel de Lustrac et veuve de Philippe de Rabastens, baron de Paulin, et, pour l'autre tiers, à Marguerite de Lomaigne, dame Du Claux. — LUZIGNAN (1707). Mémoire des religieux de l'abbaye de Bonbecombe contre le sieur de Luzignan, leur abbé. Cet abbé avait été nommé par le Roi en 1707, sur le refus de cette abbaye par l'évêque de Langres, puis par le cardinal de Latrémouille, qui lui préféra celle de Grandseve. Il s'agissait de la succession de l'abbé de Laborlie, condamné par le Parlement, en 1706, à avoir la tête tranchée, pour crime de haute trahison.

E. 250. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1559-1760. — MABLAT (1559). Testament de Georges Mablat, bénéficiaire de la cathédrale d'Albi, originaire d'Argenton, diocèse de Bourges. — MADALLE (1652). Déclaration de grossesse par Barthélemy Madalle,

accusation contre un chanoine. — MADAULE (1760). Arpentement des fiefs appartenant aux demoiselles Louise et Elisabeth Madaule, à Peyregoux. — MADIÈRES (1747). Inventaire des titres de noblesse de Jacques de Madières d'Aubaignes. — MAIGNIEN (1563-1666). Réception de Jacques Maignien, en qualité de lieutenant en l'officialité d'Albi. — Pièces relatives à l'exécution de son testament. — Testament de Rose Denise, sa veuve. — Pactes de mariage entre Antoine Maignien, fils de Jacques, avec Marie Montauban, veuve Vaisse. — Dissolution de société commerciale entre Guillaume Maignien et les frères Lauthiers, d'Albi. — Pactes de mariage entre Charles Maignien, notaire à Saint-Juéry, fils de feu Antoine, aussi notaire, et de Martianne de Blanc, et Marie Martine, fille de Pierre Martin, marchand, et d'Antoinette Péliissière, de Flaujac, en Rouergue. — Acquisition d'un jardin, au quartier de Rônel, à Albi, par Jacques Maignien, bénéficiaire de Saint-Salvi, frère de Charles. — Saisie sur Guillaume Maignien, à la requête de sa sœur Madeleine, veuve de Guillaume de Golinac, avocat. — Mariage de Guillaume Maignien avec Isabelle Alary. — Fondation dans l'église de Saint-Juéry, par Marguerite de Maignien, veuve d'Antoine Fabre, marchand à Albi, et fille d'Antoine, notaire audit Saint-Juéry. Antoine Maignien était fils de Georges, aussi notaire. — Testament de Guillaume Maignien, bourgeois d'Albi. — Testament de Jacques, prébendier de Saint-Salvi. — Bail d'une métairie à Lamillarié, par Gabrielle de Guillabert, femme de Guillaume Maignien, bourgeois d'Albi. — MAILHOT (1723). Acquisition d'une maison à Castres, par Jean-Pierre Mailhot, chanoine de Saint-Benoît; de Louis de Juges, marquis de Brassac, seigneur du Bez, Cambounès, Pont de Camarès, etc. — MAILLARD (1646). Testament de Jean Maillard, marchand à Toulouse, originaire d'Albi: legs nombreux et considérables aux établissements religieux de ces deux villes.

E. 251. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier (1 imprimée).

1471-1736. — MAINADIER (1588). Acquisition d'une partie de jardin à Anpillac, juridiction de Labruguière, par Paul Mainadier, laboureur. — MALAFOSSE (1684). Nomination de Vital Malafosse, à la vicairie perpétuelle de Saint-Martin de Guiddal et Saint-Etienne de Teyssode, son annexe, vacante par la mort d'Antoine Marinier. — MALARTIC (1700). Factum de la communauté de Monricoux contre Anne-Angélique de Malartic, seigneur dudit lieu. — MALAUSE (1736). Bail à ferme du

moulin de Gijounet, par Louis-Auguste de Bourbon, marquis de Malause, comte de Lacaze, etc. — **MALROUX** (1693). Notes généalogiques sur cette famille, à l'occasion d'un procès entre Ursule de Malroux, dame de Colombines, baronne de Laguëpie, d'une part, et Jean, Gabrielle et Ursule de Saint-Hilaire, frère et sœurs, d'autre part. — **MANELPHE** (1564). Sentence arbitrale sur procès entre Antoine de Cavayer, d'une part, Pierre et Barthélemy Manelphe, frères, d'autre part, relativement à l'exécution d'une fondation faite dans l'église de Villefranche, par Arnaud Manelphe, ancien chanoine de Sainte-Cécile. — **MANENS** (1474-1474). Reconnaissances féodales faites à Pons, Gaillard et Jean Manens, frères, fils de feu Jean, seigneur de Gars, domiciliés à Revel. Les fiefs reconnus sont tous situés dans la vicomté de Lautrec. — Un cahier de 59 feuillets, papier, contient exclusivement des reconnaissances à Pons Manens, seigneur de Neusque et de Saint-Hilaire, reçues par le notaire Pierre Bonnefoy, et extraites des minutes de ce notaire, en 1627, par Pierre Boyer, notaire royal à Lautrec.

E. 252. (Registre.) — In-4°. 226 feuillets papier.

1391-1590. — **MANENS.** Lausimes et reconnaissances dans la vicomté de Lautrec, appartenant à la famille de Manens. L'acte le plus ancien (1391), est au nom de noble Ermesende de Capriol et Pons Manens, son mari, de Réalmont. En 1405 les reconnaissances sont faites à Gaillard et Antoine, leurs fils; Ermesende est veuve. — Cette famille possédait la seigneurie de Saint-Hilaire, et Jean 1^{er}, sans doute frère de Pons, habitait Revel. Viennent ensuite Jean II, Pons II et Gaillard II, fils de Jean 1^{er}. Pons épouse Marie Amielle, que nous trouvons veuve et tutrice de Jean III, son fils, en 1488. Deux autres fils majeurs, Pons et Guillaume. Ce dernier, époux de Marie Verdalle, était mort en 1529, laissant un fils, Louis, le dernier dont il soit fait mention en 1552. — Dès 1472, une partie des fiefs reconnus sont possédés par Bernard Olive, conseiller au Parlement de Toulouse; il les tenait de Jean Delpuech ou Dupuy, juge à Lautrec, et son fils Amiel Olive en hérita; puis Jean Olive, avocat du Roi au Parlement, et celui-ci les vendit en 1545, à Jean de Capriol, seigneur de Puéchassant. — Ces fiefs étaient situés dans les paroisses de Lautrec, Saint-Benoît de Gorgos, Saint-Michel Delbosc, Saint-Etienne d'Artoul, Sainte-Cécile de Lastourges, Saint-Vincent d'Arniac, Saint-Sulpice, Saint-Salvi de

Montlong, Saint-Etienne de Graissac, Notre-Dame de Provillergues, Saint-Germier, Saint-Rémy, Notre-Dame de Brousse, Saint-Martin Delpuy, Saint-Julien Baurens, Saint-Salvi de Séralh et Saint-Jean de Vals. — Table des fiefs et des tenanciers à la fin du volume.

E. 253. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1450-1772. — **MANIHANUS** (1564). Certificat d'étude délivré par l'université de Toulouse à Jacobus Manihanus (Magnan), de Saint-Juéry, diocèse d'Albi. — **MANSO** (1506-1528). Testaments d'Antoine de Manso, prêtre, de la paroisse de Bourgnounac; de Barthélemy de Manso, prêtre, professeur ès-arts et en sainte théologie, pénitencier d'Albi, mort le 18 juin 1516, et de Jean de Manso, *alias* de Lafromentié, prêtre et recteur de Marssac, du Mas de Calmels, près de Sainte-Radégonde, diocèse de Rodez. — **MARCHETTE** (1502). Testament de Catherine Marchette, veuve de Géraud Vilet, d'Albi, portant fondation d'une chapellenie dans l'église Sainte-Martianne de cette ville. — **MARGARI** (1559). Procuration par Marguerite Margari, veuve de Jean de Guillot, seigneur de Ferrières, et de sa sœur, femme de Géraud d'Alary, marchand à Albi, filles d'Isabelle, veuve de Alric Margari, notaire à Castres. — **MARINIER** (1499). Testament de Durand Marinier, marchand à Albi. — **MARLIAVES** (1450-1772), Reconnaissance d'un fief à Fenols, par Pierre Marliaves à Dorde Guitbaud. — Cession de créance par Jean de Marliaves, écuyer à Albi, à François Gorsse, hebdomadier en l'église métropolitaine. — Baptistaire de Henri-Maurice-Hyacinthe-Joseph de Marliaves. — **MARMANDE** (1703). Testament de François Marmande, avocat à Gaillac, époux de Françoise de Trinquier. — **MARMIESSE** (1754-1765). Testament de Madeleine de Canitrot, veuve de Pierre-Joseph de Marmiesse, président à mortier au parlement de Toulouse, ouvert à la requête de Jean de Marmiesse, son fils. — Arrêt du Conseil d'État qui met en possession des biens de Jean-Louis Duponcet, fugitif pour fait de religion, les dames Madeleine de Canitrot, veuve du président de Marmiesse, et Marie de Vezins, épouse de Jean Galabert d'Aumont.

E. 254. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 286 pièces, pap. (2 imprimées).

1566-1717. — **MARTIN** (1566-1616). Acquisition de la métairie del Garic Gros, juridiction de Lombers, par sire Jean Martin, marchand, de la ville d'Albi. — Saisie sur les héritiers d'Antoine Martin, marchand,

à la requête de François D'Amboise, comte d'Aubijoux, baron de Castelnau de Bonnafous, Labastide, Graulhet, Villefranche, Puybégon, etc., héritier de Louis d'Aubijoux, son père. — Arrangement de famille après la mort de Anne Pelouse, veuve en premières noces de Jean Delhom et, en secondes, de Jean Martin, marchand à Albi. — MARTIN (1668-1709). Pièces d'un procès poursuivi par Marie de Martin contre Antoine de Martin, son frère, commissaire des guerres, puis contre les héritiers dudit Antoine, en partage de la succession paternelle : généalogie des descendants de Antoine de Martin, lieutenant principal en la juridiction de Monestiés; mémoires et instructions; suppliques de la demoiselle de Martin au chancelier; liquidation de droits; etc. — MARTIN (1686-1717). Autres pièces du même procès : testament de Jeanne de Bataillier, veuve d'Antoine de Martin, père; baptistaire d'un enfant du commissaire des guerres, il a pour parrain son oncle Jean-Baptiste de Martin, sieur de Lanause, brigadier des mousquetaires du Roi; pactes du mariage d'Anne de Martin, fille du lieutenant principal de Monestiés, avec Pierre Gardès, bourgeois d'Albi; inventaire de la succession d'Antoine de Martin, père; procurations; arrêts de la Cour des comptes et du Parlement; estimation des biens; transaction entre les parties. — MARTIN (1686-1717). Correspondance relative à ce procès et aux relations entre les divers membres de la famille de Martin; lettres de la marquise de Saint-Sulpice, du marquis d'Alègre, de la vicomtesse de Calmon, de M. de Boyer, etc.

E. 255. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1522-1786. — MARTRIN (1685-1756). Extrait de la généalogie de la famille de Martrin. Mariage d'Alexis de Martrin, sieur du Pouget, avec Marie de Saint-Alaric (Saint-Hilaire), veuve de Charles Sicard, sieur de Carufel. — Transaction entre Jean de Saint-Hilaire, frère de Marie, et ledit Alexis de Martrin. — Baptistaire de Joseph-Marie de Martrin. — MASCARENC (1554). Acquisition d'un pré à Saint-Juéry, par Sire Jacques Mascarenc, marchand à Albi. — MASSÉ (1724). Extrait des lettres de provision de Germain Massé, nommé viguier d'Albi, en remplacement de son père. — MASSOL (1684-1786). *Excat* délivré par l'archevêque d'Albi au prêtre Pierre Massol. — Contrat de mariage entre Jean Massol, marchand à Albi, et Lucie de Parlhau. — Baptistaire de Antoine Massol, de la paroisse Saint-Amans de Lincarque, et sa profession au couvent des Capucins d'Albi. — Mariage entre Antoine-Pierre Massol, chevalier de Saint-

Louis, du Bout-du-Pont d'Albi, et Marie-Françoise Oziouls. — Sentence d'ordre et arrêt de la viguerie d'Albi, au profit de Jean-François Massol, chanoine de l'église métropolitaine, fils de François, contre Bonnes, père et fils, débiteurs saisis. — MASSOT (1630). Testament d'Antoine Massot, marchand à Lisle. — MASSUGUIER (1564). Sentence arbitrale sur procès, relativement à la possession d'une chapellenie, entre François Massuguiier, prêtre de Lombers, et Clément Massuguiier, prêtre de Sieurac. — MATEUX (1522). Contrat de vente de deux pièces de vignes sur le territoire de Gaillac, à Guillaume Mateux.

E. 256. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1448-1712. — MATHA (1484-1779). Reconnaissances de fiefs à Puycelsi, à Jean et Bernard Matha, marchands dudit lieu. — Vente de biens fonds par François d'Amiel, sieur de Puechaunou, et Jacques, son frère, fils de feu André, tous les deux capitaines, à Jean Matha, bourgeois de Miolles, baronnie de Curvalle. — Cession par Victor de Brandouin, chevalier, seigneur de Balaguier, à André Matha, bourgeois de Miolles, de droits féodaux engagés par Jean de Capriol Saint-Maurice, seigneur de Cuq et Saint-André, et Marguerite de Maurel, sa femme, à François d'Imbert de Nougairol, habitant de Cazevieille, baronnie de Curvalle; Balaguier tenait ses droits de Jacques de Brandouin, son aïeul, subrogé par Nougairol. — Testament de Antoine de Matha, avocat, ancien capitoul, demeurant à Miolles. — MATHIEU (1477-1505). Acquisition de la métairie des Fagets ou de Fontolmière, à Cadalen, par Jean Mathieu, prêtre de la cathédrale d'Albi. — Testament dudit Mathieu. — MATUSSON (1448). Quittance signée Matusson, secrétaire du Roi, d'une somme de 30 livres à lui assignée sur les recettes du Languedoc. — MAUREL (1599). Testament de Martial Maurel, prébendier en l'église Sainte-Cécile d'Albi. — MAURIÈS (1603). Acquisition de biens fonds à Réalmont, par sire Moïse Mauriès, marchand, de Louise de Gautran, veuve de Pierre de Milhon. — MAYNARD (1693-1712). Acquisition de la métairie de Satar ou del Gua, territoire d'Albi, par Guillaume Maynard, marchand de cette ville, de Jacques de Soubiran de Satar, son neveu, docteur et avocat, demeurant à Meur-de-Barrès, diocèse de Rodez, fils et héritier de Louis, sieur de Calvayrac. — Donation de cette métairie à Marie Villeneuve, par testament de Guillaume Maynard, manufacturier à Albi, oncle de ladite Villeneuve. (Voyez E. 296.)

E. 257. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 44 pièces, papier.

1379-1782. — MAZARS (1776-1782). Baptistaires : de Pierre-François-Simon-Aymé-Joseph-Bernard et de Germain Mazars d'Alayrac, fils de Barthélemy et de Marguerite-Jeanne-Françoise de Labroue, — et de Jean-François-Joseph-Louis Mazars, fils de Jean-Pierre-Germain, avocat, et de Jeanne-Catherine Lacombe, tous les trois nés à Cordes. — MAZEL (1746). Lettres de prêtrise délivrées à Louis Du Mazel, de la société de Jésus, par l'archevêque de Paris Christophe de Beaumont (sig. et sceau aux armes). — MAZENS (1638-1724). Pacte de mariage de Guillaume Mazeux, marchand, avec Marie de Jalguet, d'Albi. — Quittance par ladite de Jalguet, des legs faits à ses enfants par Pierre Cardon, bourgeois de Paris. — Mariage de Guillaume Mazeux, bourgeois, fils des précédents, avec Martianne de Metgé. — Inventaire des meubles appartenant à la dot de Marie de Jalguet. — Vente de cent charges de pastel par Guillaume Mazeux, du Bout-du-Pont, à Gorsse. — Pièces d'un procès entre ledit Guillaume Mazens fils, et Pierre, son frère, avocat, à l'occasion de la succession paternelle : requêtes, mémoires, etc. — Inventaire fait à la mort de Guillaume Mazens, à la requête de Martianne de Metgé, sa veuve, qui épousa en secondes noces François Breuil, juge de la Temporalité. — Testament de Pierre Mazens, avocat, époux de Marguerite de Laurency; il institue Ignace, son neveu, fils de Guillaume, héritier universel. — Reddition de comptes de tutelle par Breuil à Ignace Mazens. — Certificat d'inscription dudit Ignace sur le registre des étudiants de l'université de Cahors. — Il poursuit des débiteurs. — Mémoires de l'apothicaire et du barbier de Pierre Mazens. — MENESCALC (1379). Acquisition d'un pré à Saliès (*de Saleria*), par Jean Menescal, prêtre d'Albi.

E. 258. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1554-1789. — MERCADIER (1554-1745). Actes d'acquisition de maisons, terres, vignes, etc., par Antoine Mercadier, prêtre, demeurant à Lapeyrière, juridiction de Lisle, puis sacristain à Rabastens. — Autres actes d'acquisition à Lapeyrière et aux environs, par Guillaume Mercadier, *satre* (tailleur) dudit Lapeyrière. — Appointment portant restitution de fruits en faveur de Pierre et François Mercadier, père et fils, contre Étienne Cassanol et Pierre Picarel. — Reconnaissances des fiefs de la juridiction de Mirandol, appartenant à

Jacques Mercadier, feudiste, du village de Rentières, paroisse Saint-Pierre de Gil, par suite de l'acquisition qu'il en avait faite de Catherine de Fontvieille de Saliès, en 1747. — MERCERY (1639-1789). Testament de François Mercery de Lisle « allant à la guerre pour le service du Roy ». — Bail d'un moulin sur le Tesconnet, paroisse de Lasauzière, par Antoine Mercery-Lasauzière, bourgeois de Lisle. — Baptistaire et acte de profession, dans le couvent des Capucins d'Albi, de François Mercery, fils dudit Antoine. — MERCIER (1559-1562). Pièces relatives à l'envoi en possession de Ramond Mercier, prêtre, de la cure Saint-Pierre de Toleux, qui lui était disputée par Jean Cambon. — MERLE (1767). Commission d'archer de la maréchaussée délivrée à Jean Merle par le roi Louis XV (sig.).

E. 259. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1471-1783. — METGÉ (1684-1712.) Présentation à l'archevêque d'Albi de Bernard Metgé, chanoine de Sainte-Cécile, pour un bénéfice vacant dans cette église. — Lettres de provision de l'office de viguier d'Albi délivrées à Jean de Metgé, sieur de Labruguière, que le Roi avait déjà fait noble et écuyer. — Trois lettres de Metgé, dont l'une datée du camp de Tournay, renferme de curieux détails sur le siège de Lille; par la dernière, datée de Paris, il annonce que le Roi l'a autorisé à vendre sa compagnie et qu'il va revenir à Albi. — Testament de Jeanne de Metgé. — MILHAU (1763-1783). Contrat de mariage entre Jean-Pierre Milhau, capitaine au régiment de Cambis, demeurant à Castres, et Suzanne Bosviel Lagoutine-Lapeyrouse. — Procuration de Jean-Joseph-François de Milhau, de Castres, à Marie-Gabrielle de Gaston de Cambiac, sa mère, veuve de Jean-Jacques de Milhau, pour l'administration de ses biens. — Quittance donnée par ladite dame en cette qualité, par son fils lui-même, curé d'Avits, et par les autres héritiers de Marie de Milhau. — Brevet des reconnaissances des fiefs appartenant à Joseph de Milhau, seigneur de Saint-Martin, Roquerlan, etc., lesdits fiefs situés dans le consulat de Castres. — MIRABEL (1471-1579). Reconnaissances faites à Antoine de Mirabel, seigneur de Monestiés, Rosières, Saint-Hippolyte, etc., et lausimes par Guittard de Mirabel. — Ledit Guittard donne à cens la métairie d'Arifat, terre de Saint-Hippolyte, acquise par Pierre de Paulin, ancien seigneur. — Reconnaissances pour le masage de Lacoste, près de Saint-Hippolyte, à Jean-François de Mirabel, seigneur de Monestiés, Rosières, Saint-Hippolyte et de

la baronnie de Conac, en Roussillon. — Vente de Saint-Hippolyte, Rosières et dépendances, à la demoiselle D'Olmères, femme de Durand de Lustrac, chevalier de l'ordre du Roi, et dame de Saint-Sernin, au diocèse d'Albi, par Antoinette de Caraman et de Foix, baronne de Conac, en Espagne, héritière universelle de Blaise de Mirabel, son mari, décédé en Espagne, où ils étaient allés pour revendiquer la possession des biens qui leur appartenaient dans ce royaume. L'acte de vente est daté de Barcelone.

E. 260. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1417-1789. — MOISSET (1644.) Collation d'une chapellenie dans l'église de Lisle, par les consuls de cette ville, à Bernard Moisset, écolier, et prise de possession. — MOLINIER (1605-1696). Testament de Jean Amiel, avocat, époux de Antoinette Molinier. — Testament de ladite Antoinette. — Donation de Françoise Blanque à Marie de Molinier, fille d'Étienne, juge de la Terre-Basse d'Albigeois, et de Marie d'Alary. — Testament et codicille de Catherine de Molinier et liquidation de la succession. — MOLINIER (1680-1789). Abjuration du calvinisme, par-devant le vicaire général d'Albi, par Jacques Molinier Saint-Étienne, natif de Milhau, lieutenant au régiment de Vendôme. — Bail à locaterie perpétuelle à Jacques Molinier, négociant à Saint-Pons, des biens de Jean Molinier, condamné aux galères pour fait de religion, et arrêt confirmatif du Conseil d'État. — Contrat de mariage dudit Jacques Molinier avec Louise Tournier. — Testament de Jacques Molinier, père. — Mariage de Jacques Molinier, d'Hautpoul, fils de Jacques et de Louise Tournier, avec Elisabeth Rives. — Mémoire en maintenue des biens de Jean, par ledit Jacques, son neveu. — MONCLAR (1523-1673). Actes d'acquisition de biens à Cadalen (*de Cadalanhio*), à Aussac (*de Aussaco*), par Antoine Monclar, laboureur. — Acte par lequel Antoine Raffel et Françoise de Lagrange, sa femme, du mas de Colombier, juridiction de Lasgraïsses, reconnaissent devoir à Antoine et à Jean Monclar, père et fils, du mas de Lagarrigue-Rossa, le reste de la dot ou *verquicyra* de Catherine Raffelle, leur fille, épouse de Jean Monclar. — Acte d'abandon de droits par ladite Catherine, à ses parents — Échange entre Jean Monclar, fils d'Antoine, et Jalran. — Actes d'acquisition par le même. — Achat d'une maison à Aussac, par Gaspard Monclar, et investiture par Louis de Voisins, baron d'Ambres, seigneur direct. — Tes-

tament de Catherine Burguiyre, femme de Guillaume Monclar, *mangonnier* (revendeur), d'Albi. — Mariage de François Monclar, marchand à Fenols, avec Cécile de Lacassaigne, fille de Guillaume, marchand aux Barrières de Lescare. — Baptistaire de Jean, né de ce mariage. — Testament dudit François Monclar. — Quittance de 3 livres à Cécile Lacassaigne, par le curé de Sainte-Martianne d'Albi, pour le tombeau du fils de ladite Cécile, dans cette église. — MONESTIÉS (1447-1529). Reconnaissance à Guillaume de Monestiés, chevalier, seigneur du château de Trévien (*Treyvienh*), et en partie de Monestiés. — Acquisition d'un jardin à l'Hortalice, près de la Porte-Neuve, à Albi, par Raymond de Monestiés, prêtre et bénéficiaire de Sainte-Cécile. — MONGLAS (1784). Brevet des reconnaissances des fiefs que possède par indivis M. Monglas, dans la terre de Montlédier, et répertoire alphabétique.

E. 264. (Registre.) — In-folio, 257 feuillets, papier.

1781. — MONGLAS. Brevet de reconnaissances de fiefs à MM. de Monglas et Dulac, seuls seigneurs avec justice haute, moyenne et basse, de Pont-de-Larn et Montlédier. Ces fiefs avaient été reconnus, savoir : en 1632, à Rustan-Louis de Cayres d'Entraigues-Hautpoul, seigneur baron d'Auterive, Montlédier, Hautpoul, Coufoulens, etc., et à Jacques de Villettes, seigneur de Montlédier, et en 1678, à Fulcran Guilhem de Clermont, seigneur vicomte Du Bosc, baron d'Auterive, Hautpoul-Mazamet, Pont-de-Larn, et à Jean de Villettes, seigneur par indivis, avec le baron d'Auterive, de la terre de Montlédier. — Ce brevet contient 1349 articles. — Répertoires des noms des tenanciers et des lieux-dits, avec indication des quantités de foin de tasque dues à M. de Monglas, pour ses fiefs particuliers et pour les fiefs indivis entre les deux seigneurs.

E. 262. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1843-1789. — MONTAGUT (1402). Lausime d'un jardin à Labruguière, près de la rue Salinière, par le noble Bertrand de Montagut. — MONTESQUIOU (1782). Testament de Joseph Gaspard de Fézensac, comte de Montesquiou, seigneur d'Algans, capitaine d'infanterie à la suite du régiment de Dillon, né à Lautrec, fils de François et de Eléonore de Bénévent. Ledit testament reçu par un notaire dans l'hôpital de la Charité, au Cap. Il fait héritier universel son frère utérin Perrin

de Lengary. — **MONTFAUCON** (1654). Bail à locaterie perpétuelle de deux moulins et de terres à Algans, par Pierre de Montfaucon de Rogles, seigneur baron d'Authéville, Périoux, Belloc, Algans, etc.; ledit bail fait au château de Belloc. — **MONTFAVES** (1343-1352). Baux à fief d'une maison et d'un jardin à Noailles, par Guillaume de Montfaves, seigneur dudit Noailles (*Noailles*). — Acquisition de rentes à Noailles, par Arnaud de Montfaves, de Raimond Béraud de Lescure. — **MONTHEIL** (1784). Acte de partage de la succession de Bernard Montheil de Lacipière, de Penne, entre ses quatre sœurs. — **MONTSARRAT** (1463). Acquisition d'une maison avec jardin, à Saint-Germain, diocèse de Lavaur, par Pierre Montsarrat, dudit lieu. — **MORET** (1555-1627). Cession à Antoine de Moret, chevalier, seigneur de Vielhvie, Montlausi, Monternal, Cadeyrac en Rouergue, etc., par Brenguier, fils de feu Antoine, seigneur baron Darvieu, secrétaire du Roi, son débiteur par suite de reddition de comptes. — Brevet du roi Henri IV (sign.), donnant à Pierre Moret, aumônier de la Reine, les biens de Bernardin Baruffe, gentilhomme romain, décédé à Toulouse, lesdits biens échus au roi par droit d'aubaine. — Procuration audit abbé Moret, docteur en théologie, par Marie Vasson, veuf de Baruffe, pour recueillir ce qu'elle possède en Italie. Moret est représenté par noble Elie de Capet, son neveu. L'acte est daté de Graulhet. — Testament de Marie de Vasson, instituant héritiers les PP. Jésuites d'Albi.

E. 263. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 24 pièces, papier (3 imprimées).

1540-1788. — **NAJAC** (1540-1788.) Demande féodale par Antoine de Najac, pour des fiefs situés sur le territoire de Labruguière-Carlus. Ces fiefs qui appartenaient au xv^e siècle à Martial de Najac, avaient été cédés en 1484, avec faculté de rachat, aux frères Jean et Pierre de Nupces, puis repris par ledit Martial en 1505; Martial eut Antoine pour héritier de ses droits. — Bail à locaterie du moulin de Plégats, sur l'Assou, territoire de Labruguière, par Jean-Pierre de Najac, sieur dudit Labruguière et fils de Charles, demeurant à Poulan. — Lettre du sieur de Najac au syndic de l'hôpital d'Albi, pour la recherche des titres concernant sa famille dans les archives de cet établissement. — **NARBONNE-PELET** (1777-1780). Constitutions de rentes sur le diocèse d'Albi, au profit de Hélène-Françoise de Bernis, veuve de Claude de Narbonne-Pelet. — **NESMOND** (1689-1790). Inventaire des meubles et effets

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

de Nicolas-Auguste de Nesmond de Lirac, chanoine de la métropole d'Albi, et pièces produites pour prouver que ce chanoine était oncle, à la mode de Bretagne, de Claude-Modeste-Huguet de Bussy. — **NICOLAÏ**. Pièces d'un procès entre Joseph de Nicolaï, baron de Sabran, réclamant l'hommage du sieur de Gaste, son vassal : généalogie de la maison de Nicolaï; mémoires contenant l'histoire abrégée de la baronnie de Sabran, etc. — **NICOLET** (1740-1776). Pactes de mariage entre Jean-Pierre Nicolet, médecin à Lavaur, et Rose Poux. — Baptistaire de Cécile-Gabrielle, née de ce mariage, et sa réception dans la congrégation des filles de la Croix. — Constitution de rente par Joseph de Nicolet, de Lavaur, au profit de Jeanne-Marie de Carrière, femme de Gaspard de Vaissète.

E. 264. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — **NOGARET**. État des fiefs situés sur les rives du Rancé et du Tarn, et appartenant à Claude-Renée de Nogaret, marquise de Pont, seigneur de Labastide (Plaisance, dans l'Aveyron), dressé d'après des reconnaissances de 1628. Les plans de ces fiefs sont intercalés dans le texte. — Le premier et le dernier feuillet manquent.

E. 265. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 25 pièces, papier (1 imprimée).

1461-1788. — **NOIR** (1788). Bail à ferme du moulin du Pradel, sur le Lignon, consulat de Lacrouzette, par Jeanne Ladevèze, veuve du sieur de Noir de Cambon, résidant au château de Cambon. — **NOUGARÈDE** (1686.) Décret des biens de feu Pierre Bausse, par la Chambre de Castelnaudary, et adjudication de la métairie de Lagoutte, à Mazamet, au profit de Pierre Nougarede, bourgeois de Castres. — **NOUGUIER** (1716). Jugement de l'intendant déclarant usurpateur de noble Jean-Pierre Nouguié, sieur de Labruguière, demeurant à Poulan. — **NUPCES** (1464-1745). Lausime d'un bois à Castelnaud de Bonnafous, par les frères Jean et Rogier de Nupces, marchands à Albi. — Somme à Jean de Nupces de payer, pour la maison qu'il possède à Saint-Juéry, les droits dus au comte de Castres. — Lausime du mas de *Pelenhia*, paroisse de Rouffiac, par ledit Jean, fondé de pouvoirs de Alixandre de Rives, femme de Raymond de Cahuzac, habitant d'Albi. — Autres lausimes, par Jean, dans la juridiction de Carlus. — Reçus de rentes payées par François de Nupces, marchand à Albi. — Transaction entre les

consuls d'Albi, d'une part; Claude de Nupces, lieutenant au sénéchal de Toulouse, et François de Nupces, bourgeois, frères et héritiers de Jean, relativement à la réparation d'un pont construit près de la mouline desdits de Nupces, sur le grand chemin public allant d'Albi à Lescure, Saint-Juéry, les Avalats, etc. (1546). — Pièces d'un procès entre Claude de Nupces, représenté par Jean de Nupces, chanoine de Sainte-Cécile d'Abi, père de François, oncle et tuteur de Jean de Lavedan, marchand à Albi, relativement à des redevances féodales. — Lausimes par Claude de Nupces, lieutenant au sénéchal de Toulouse (1559-1564), puis par Anne de Nupces, fille et cohéritière dudit Claude. — Poursuites contre des tenanciers, par Henri de Nupces, bourgeois de Florentin, et par Jean, son fils et son héritier. — Vente de biens à Géraud Lebrun, bourgeois d'Albi, par Galharde de Nupces, veuve du viguier Antoine de Larivière, et Catherine d'Aussaguel, veuve de Bernard de Larivière, fils et héritier dudit viguier, procédant comme tutrice de Galharde de Larivière, fille et héritière de Bernard. — Vente par Jean de Nupces, fils de Henri, de Florentin (1593). — Lausimes par Bertrand de Nupces, seigneur et baron de Taix et Florentin, conseiller au parlement de Toulouse. — Procuration par Esther de Perrin et de Larroque, veuve de Jean de Nupces, baron de Roufflac et Maussans. — Accord entre cette dame et Jean Monclar, marchand à Fenols. — Acquisition (1636) par Louise de Pasquet, femme de Marquis de Nupces, sieur du Pouget. — Acquisition par Joseph de Nupces, sieur de Lux. — Note tirée du contrat de mariage (1644) de Louis de Nupces, baron de Roufflac et Maussans, fils de Jean, avec Madeleine de Capriol, fille de Jean, sieur de Mandoul. — Transaction entre ledit Louis et le syndic de l'hôpital d'Albi. — Mémoire par Jean-Georges de Nupces, président à mortier au parlement de Toulouse, sur la nobilité de la terre de Preignes, diocèse d'Agde. — Jugement de l'intendant déclarant Albert de Nupces, demeurant en son château de Lévizac, usurpateur de noblesse.

E. 266. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1527-1785. — OLIVAIN. Commission de brigadier des gabelles, tabacs et fermes générales du Roi, délivrée à Jean-Claude Olivain, du Puy en Velay. — OLIVIER. Vente du moulin de Labressolle (1772), consulat de Graulhet, par Thomas-Elisabeth D'Olivier, marquis Du Faget, baron D'Auriac, etc., demeurant à Toulouse.

— OLMÉ (1527-1542). Reconnaissances et lausimes des fiefs nobles que possède, dans la vicomté de Lautrec, Jean D'Olme, avocat du Roi au parlement de Toulouse (*Johannis Olmo dominus de Tarno-Basse*); cahier de 62 feuillets, avec répertoire. — OLOMBEL. Acquisition (1785), d'un moulin en ruine, à Mazamet, sur le canal de la Nougarède, par Pierre Olombel, fils, négociant.

E. 267. (Registre.) — In-folio, 488 feuillets, papier.

1770-1774. — OUVRIER. Liève raisonnée des fiefs de M. D'Ouvrier, vicomte de Bruniquel, dans la baronnie de Penne dont il était seigneur, par Jacques Arvengas, notaire audit lieu. — A la suite : articles dont on ne connaît pas les propriétaires; — vacants des fiefs dudit vicomte; — département des fiefs appartenant à M. le vicomte, dans sa baronnie de Penne, avec indication de la contenance et du revenu de chaque fief. — A la fin se trouve un répertoire alphabétique avec les chargements et les déchargements.

E. 268. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1773-1789. — Liève des redevances en blé, avoine, argent et gelines, et des gelines du fouage à payer à M. D'Ouvrier, vicomte de Bruniquel, dans la baronnie de Penne, dont il était seigneur. — Récapitulation : Blé, 79 setiers 4 boisseau; avoine, 12 setiers; gelines, 36; argent, 38 livres 4 sous 9 deniers. — Répertoire des masages à la fin du volume.

E. 269. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1445-1786. — PADIÈS. Lausimes par Jean de Padiès, damoiseil de Lombers, ou par Bernard de Fayet, son gendre, et Guarin de Padiès, son fils, « *ad laudandum, recognoscendum, afranquimendum et ad primum censum et novum acapitum tradendum pheuda et dominationes que habet in loco de Salerviis (Saliès) et in aliis locis* ». — Autres lausimes par Endie de Padiès, femme de Bernard de Fayet (*de Fasto*). — Fondation d'un *Requiescat in pace*, par Madeleine de Padiès, femme de Laurent Adhémar, notaire à Albi, dans l'église Saint-Juéry, en commémoration de Guillaume de Padiès et de Jeanne Blanquette, ses père et mère, inhumés dans ladite église. — PAGÈZE. Acte par lequel Pierre-Paul de Pagèze, marquis de Saint-Lieux, demeurant à Lavaur, émancipe Louis-Philippe, son fils (1777), et lui fait donation de tous ses biens à

certaines conditions. — Transaction sur procès à la suite de cette donation. — Ledit Louis-Philippe vend, moyennant 300,000 livres, à MM. Louis et Barthélemy-Horace-Athanase-Chastonet Puysegur, la baronnie de Salvagnac, la terre de Lasclottes et la ci-devant seigneurie domaniale de Puyelsi. Le vendeur traitait encore comme héritier universel de Louise-Henriette Pagèze, sa tante, veuve de Mérinville.

E. 270. (Registre.) — In-folio, 407 feuillets, papier.

1789-1792. — PAGÈZE. Livre de dépense du marquis de Saint-Lieux, fils, arrêté par le sieur Comberieu, régisseur du marquis, et visé le 13 octobre 1792, par le directoire du district de Lavaur. — Du 9 mars 1789 au 9 mars 1790, les recettes se sont élevées à la somme de 49,256 livres et les dépenses à 48,832 livres. — Payé 3 livres 40 sous, l'once de graines de vers à soie; 6 livres, le quintal de foin; 48 sous, la livre d'huile fine, et 44 sous, l'huile commune; 25 sous, la journée du maçon; 20 sous, celle du menuisier et celle du charpentier; 40 sous, la livre de poudre à poudrer, etc.

E. 274. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin; 44 pièces, papier.

1577-1788. — PAILLET. Acte de vente de biens à Lavitarelle, par Pierre-Antoine Prat, marchand à Castres, à Marc Paillet, aubergiste audit Lavitarelle, consulat de Lagarrigue de Gaix, avec la quittance des droits de lods payés au baron de Gaix. — PALHIÈS. Actes de Pierre Palhiès, marchand à Rouffiac, et réfugié à Albi depuis longues années, par lesquels il se plaint (1669), des excès commis à son préjudice, par les sieurs Georges de La Roquebouillac, sieur de la Guimerie, et Georges-Julien de La Roquebouillac, baron de Bar et seigneur de Rouffiac, fils dudit Georges, qui ont dévasté les biens du plaignant. — PANAT (1577-1758). Pactes de mariage, entre Jean de Castelpers, vicomte de Panat, fils de feu Jean et de Jeanne de Clermont, et Anne de Lévis, fille d'Antoine de Lévis, comte de Caylus, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, sénéchal et gouverneur du Rouergue, et de Balthazare de Montpezat, sa première femme; les fiancés assistés de leurs oncles maternels, Jacques de Clermont et de Castelpers, évêque de Saint-Pons, et Jacques de Montpezat, évêque de Montauban. — Acte de revente à perpétuité et de prise de possession de la baronnie de Lombers, adjudgée

audit vicomte de Panat; difficultés suscitées par Samuel de Gaches, qui refusa d'ouvrir les portes du château, et par les habitants de la baronnie. Ce domaine avait été adjudgé, en 1537, à François de Clermont, cardinal-légit d'Avignon; il le légua à son neveu François de Clermont, qui eut pour héritier le vicomte Jean de Panat, au profit duquel se fit la revente en exécution d'un nouvel édit. — Contestations et procès entre le vicomte et les habitants de la baronnie, relativement aux droits seigneuriaux. — Arrêt du Conseil d'Etat rectifiant une sentence arbitrale, qui termine un différend pour le partage de la succession de vicomte Jean de Panat, entre la veuve Anne de Lévis, et ses enfants Antoine et David de Castelpers, comte et vicomte de Panat. — Etat des fiefs du consulat de Fréjairolles, baronnie de Lombers, appartenant au vicomte de Panat. — Edit du Roi subrogeant les syndics du diocèse d'Albi pour racheter, au nom de Sa Majesté, la baronnie de Lombers, du vicomte de Panat. — Deux obligations au profit de Joseph de Brunet de Castelpers, seigneur comte de Panat, représenté par Françoise de Saint-Maurice, veuve de Jean de Toulouse-Lautrec, vicomte de Montfa. — Quittance à Joseph de Pujol de Brunet, comte de Panat, capitaine de vaisseau, ci-devant seigneur de Plégades et Terreclapier.

E. 272. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1588-1764. — PARAIRE. Acte par lequel Bernard Paraire (*Bernardus Paratoris, parator pannorum*) donne quittance de la dot de Gaillarde Minette, sa fiancée (*ejus jurate et uxoris future*). — Obligations sur le diocèse d'Albi, cédées à Raymond Paraire, chanoine et chantre de la cathédrale d'Albi. — Lettres royales, portant que le pigeonnier construit par ce chanoine sur la porte de sa métairie de Lasbordes, consulat du Castelviél, ne sera imposé qu'après la publication d'un second compoix. — Ouverture du testament dudit chanoine. — Transport de créances sur le diocèse, par Raymond d'Aussaguel, sieur de Lasbordes, conseiller au parlement de Toulouse, héritier du chanoine Paraire, son oncle. — PARLHAN. Mariage de François Parlhau, bourgeois d'Albi, avec Cécile Descaffre. — PASALAC. Lettres du père spirituel des religieux de la régulière observance de Saint-François, du couvent de Castres, délivrées à Antoine Pasalac, de Saix. — PASSEBOSC (1383-1429). Charte-partie contenant les pactes du mariage de Barthélemy Passebosc, de Boissezon, demeurant à Labruguière, avec Ramonde Mondonnet, de

Curvalle, paroisse Saint-Barthélemy du Truel — Acquisition de terres à Labruguière, par Barthélemy Passebosc. — Chartre-partie portant constitution de dot par ledit Barthélemy, à sa fille Sayse, qui épouse Jean Auriolle. — Testament de Bernard Passebosc : il fait des legs à ses trois filles et institue héritiers universels ses trois fils, par portions égales; à défaut des fils, les filles hériteront, et si les filles mouraient aussi, l'héritage reviendrait aux neveux du testateur, Barthélemy et Etienne, fils de son frère Jean. — Inventaire du mobilier dudit Bernard, testateur, fait à la requête du tuteur de ses fils. — PASSEMAR. Acte par lequel Guillaume de Passemar, seigneur de Cantalause, cède aux paroissiens d'Alban, une cloche pour leur église, en échange d'un pré qui restera en la possession dudit Passemar tant que les paroissiens conserveront la cloche (1604). — Transaction sur procès entre Jean Delacroix, sieur de Bosnoir et Louis d'Albert, sieur d'Alban, — le premier, fils de Jean, qui l'avait fait son héritier, et de Jeanne d'Albert; l'autre, fils de Jean d'Albert et neveu de Delacroix, — par laquelle le sieur d'Alban cède à Delacroix la métairie appelée *lou Biscaye*, dans la vicomté d'Ambialet (1611). — Autre transaction (1621), entre Guillaume d'Albert, sieur d'Alban, et Guillaume de Passemar, sieur de Cantalause : le premier, pour satisfaire ses créanciers, notamment Jean Delacroix, sieur de Bosnoir, cède la seigneurie d'Alban à Passemar. — Lettre de Cantalause à M. de Lasbordes, conseiller au parlement de Toulouse, relative à des contestations entre parents; elle est signée *Cuq de Cantalause*, et datée de Cuq. — Transaction (1647) entre les frères Jean et Raymond Delacroix, le premier, sieur de Bosnoir, l'autre, sieur de Biscaye, et Guillaume de Cantalause, seigneur d'Alban, héritier de son père, du même nom. — Autre, entre les mêmes et Madeleine de Capriol Saint-Maurice, veuve de Guillaume de Passemar, sieur de Cantalause (1656), et tutrice de ses enfants. — Sentence au profit de Raymond Delacroix, sieur de Biscaye, demeurant à Albi, contre César de Passemar, sieur du Bure, demeurant à Viviers. — Testament (1686), de César de Passemar, sieur del Bure, habitant sa maison de Fonginières, au diocèse d'Albi. — Transaction entre Paul de Passemar, vicomte de Saint-André, au château de Saint-André, d'une part, le curé et les habitants d'Alban, d'autre part, relativement à la cloche cédée en 1604 : le curé rentre en possession du pré en payant la cloche (1755). — Lettres d'affaires de M. de Saint-André à divers; lettres du prieur de Labastide à ce seigneur, relativement à des chapellenies dont le vicomte était patron. — Pièces relatives à l'exécution

du testament de Paul de Passemar, vicomte de Saint-André, seigneur de Cuq, en date du 7 juin 1764, publié en 1774, à la requête de Jean-Joseph Raynaud, sieur de Martinet, époux de Gabrielle de Passemar, fille dudit Paul et son héritière; discussions entre Martinet et Louis-Auguste de Passemar de Saint-André, petit-fils et légataire; mémoires, correspondance, etc.

E. 273. (Registre.) — In-quarto, 92 feuillets, papier.

1770. — PASSEMAR. Inventaire de la succession de Paul de Passemar, seigneur de Cuq, vicomte de Saint-André, veuf de Catherine de Bernardy, décédé dans le château de Cuq, le 30 avril 1770. — Par son testament en date du 7 juin 1764, il faisait un legs particulier à Henriette, sa fille, épouse de Jean-Henry de Fornié de Fenairol, ancien capitaine d'infanterie, et donnait à Guillaume-Louis-Auguste de Passemar, son petit-fils, fils de Jean-Paul, mort en Amérique, et de Victoire de Capriol, — ledit petit-fils légitimé par lettres-patentes du mois de janvier 1760, — la terre et seigneurie de Saint-André, les fiefs qu'il possédait dans la baronnie de Curvalle, les fiefs de Nogaret, les métairies de Puygairol et Belsert, dans les terres de Saint-André, les droits, rentes, etc., sous certaines charges et conditions. Ladite Gabrielle de Passemar, épouse de Jean-Joseph de Raynaud de Martinet, n'accepta que sous bénéfice d'inventaire.

E. 274. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1285-1746. — PAULHE. Sept feuillets détachés d'un livre de raison de la famille de Paulhe, de Gaillac, contenant mention : du mariage de Jehan de Paulhe avec Anthonye Aymerigua, fille d'Antoine Aymeric, marchand à Gaillac (1523); — de la naissance de trois de leurs enfants qui meurent en bas âge; — de la mort d'Aymerigua (1527); — de la mort de Jeanne Barutelle, fille de Jean, apothicaire, seconde femme de Jehan de Paulhe, décédée de peste au mois de septembre 1529, cinq mois après son mariage, dans sa métairie de Candastre, où elle s'était réfugiée. — Transport d'une rente par Roch de Combettes, juge d'Albigeois, à Maffre de Paulhe, bourgeois de Gaillac, et à Roch de Paulhe, sieur de Labonnette, père et fils. — Baptistaire de Marie-Anne de Paul, de Lavour, et son acte de réception dans la congrégation des filles de la Croix. — PAULET. Quittance, par Julien, des

sommes qu'il a reçues d'Antoine Paulet, son oncle, recteur de Sainte-Croix, pour la pension de 100 livres qu'il a retenue sur ce bénéfice lors de la résignation qu'il en a faite (1644) en Cour de Rome. — Nomination et réception dudit Paulet à un bénéfice d'hebdomadier, dans l'église Sainte-Cécile d'Albi, par résignation de Jean de Lavolvène. — Il fait acquisition d'une maison à Albi, petite rue Sainte-Cécile, et d'un jardin en commun avec son frère Jean, prébendier. — Cession de ce jardin par Antoine à André Ébrard, son beau-frère. — Lettre de remerciements de M. Duchard à Antoine Paulet pour services rendus. — PAULIN (1423-1450). Lausimes par Pierre de Paulinh, coseigneur de Monestiés et par Jean de Paulinh, damoiseau, coseigneur de Monestiés, seigneur de Saint-Hippolyte et de Camalyères. — PAYDIU (1285). Vente par Arnaud Hagbant, aux frères Paydiu, d'une maison située Al Pas de Tartanel, dimaire de Saint-Thyrs de Labruguière.

E. 275. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 6 pièces, papier (1 imprimée).

1372-1776. — PÉLÉGRI (1402-1470). Sentence arbitrale prononcée *in manso de Polhoniaco*, sur un règlement de compte entre Bernard Mathey, de Monestiés, et Gérard, Adhémar, Pierre Pélégri, fils de Barthélemy, dudit mas de Poulhounac. — Acte par lequel Pierre Pélégri, du mas de la Pélégrinié, *parochie beate Marie de Gravausanis, Albensis diocesis*, donne à Ramond, son fils, la moitié de tous ses biens après sa mort, à certaines conditions. — Acquisition de terres à Saint-Benoît de Carmaux, par Guillaume Pélégri, du mas de la Pélégrinié, juridiction de Labastide-Bouissonis (Labastide-Gabause). — PÉLISSIER (1378-1778). Donation par Bernard Pélissier, de Labruguière, à Jeanne, sa fille, en faveur de son mariage. — Sentence du juge de Labruguière au profit de Guillerma, femme de Jean Pélissier, *alias Portal* (1425). — Contrat de mariage (1665) entre Jean de Pélissier, avocat à Albi, et Jeanne de Martin, fille d'Antoine, lieutenant principal à Monestiés. — Factum pour Marc-Antoine Donadiou de Pélissier, sieur Dugrès, ancien capitaine d'infanterie, contre Roques et sa femme, fermiers de son moulin sur l'Agout. — Contrat de mariage entre Jean Pélissier de Réalmont, et Suzanne Astié, d'Arifat. — Subrogation à un bail à locaterie perpétuelle, par Colombier, en faveur de Maurice de Pélissier, ancien mousquetaire du Roi, fils de feu Abel. — PENDARIÈS. Testament de Sydoïna Pendarieyra, fille

de feu Antoine Pendarès et femme de Durand Bonnel, marchand à Albi. — Testament de Brenguière Pendarès, laboureur à Albi, descendant « derrière le four appelé de Brenguière près la Porte-Neuve. » — Arrangement entre Jean Pendarès, mari de Martianne Lauthière, fille de Jacques Lauthier, et les héritiers de ce dernier. — Contrat de mariage entre Antoine Pendarès, greffier, à Albi, et Jaabeau Dassièr, fille de Jean, marchand. — Lettres d'admission de Jean Pendarès, acolyte du diocèse d'Albi, au sous-diaconat.

E. 276. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 17 pièces, papier.

1251-1767. — PENNE. Échange entre les frères Olivier Bernard de Penne, et Alphonse, fils du roi de France, comte de Poitiers et de Toulouse, marquis de Provence, etc. — Les deux frères cèdent le château de Penne et ses dépendances, savoir : 62 albergues d'hommes (*albergia*) nominativement désignés, appartenant à Olivier; 65 albergues aussi désignés appartenant à Bernard; des cens, des rentes, etc. — On remarque dans l'énumération des moitiés d'hommes, des quarts d'enfants, etc. Alphonse donne en échange à Olivier le château de Cestayrols, ses dépendances et tout ce qu'il possède dans ce lieu dont il retient la seigneurie majeure (*senhorio major*), et à Bernard l'alberge du château de Beaufort, au diocèse de Cahors, avec le château de Laguéprie (*Guepia*), ses dépendances et tous les droits qu'il y possède, retenant aussi la seigneurie majeure; toutes les choses cédées devaient être tenues en fief du comte de Toulouse. — Cession par Pierre Lobat, notaire, à Cahuzac (1437), à Olivier de Penne, chevalier, seigneur de Laguéprie, de douze setiers de froment à prendre sur une métairie dudit Cahuzac et livrables à Cordes, au grenier du chevalier. — PERRIN. Reconnaissances au profit de Guillaume de Perrin, sieur de Malacam et de Lengary. — Baptistaires de Charles-Etienne de Perrin, né à Lautrec (1714), fils de Joseph et de Françoise de Batigne de Cestayrols, — et de Jean-Antoine de Perrin, né aussi à Lautrec, fils de Jean-François, seigneur de Labrassager, et de Léonore-Gabrielle de Benavent. — Titre de la chapellenie fondée dans l'église Notre-Dame de la Paix, de Lautrec, délivré à François-Honoré de Perrin de Cabrilles, chanoine de Castres, par Joseph de Perrin de Cabrilles, vicomte de Varagnes et de Lalbarède, et Thimoléon de Martin, seigneur de Viviers-les-Montagnes, patrons de cette chapellenie. — Baptistaire de Joseph, fils d'Alexis de Perrin et de Victoire de Puechassaut. — Contrat de

mariage entre Charles-Etienne de Perrin de Cabrilles et Jeanne de Juges de Saint-Aignan. — Bail du moulin neuf sur le Dadou, par Jacques-Joseph de Perrin de Cabrilles, sieur de Varagnes, de Lalbarède, de Cestayrois, etc. — Brevet de reconnaissances faites à Alexis de Perrin de Durfort, seigneur de Labessière de Burens, pour des fiefs situés dans la paroisse de Saint-Jean de Vals et de Saint-Vincent de Lacapelle; son annexe. — Extrait du testament de Jacques-Joseph de Perrin de Cabrilles, vicomte de Varagnes, baron de Cestayrois et des Etats d'Albigeois, mari de Jeanne de Goudon de Malviès. Il institue héritière universelle Marguerite-Josephe-Mathurine, sa fille unique, et, en cas de décès de cette héritière, les frères du testateur Etienne et Charles de Perrin. Il fait un legs à son autre frère, François Honoré, chanoine de Castres (1773). — Poursuites par ce chanoine contre un créancier.

E. 277. (Registre.) — In-folio, 406 feuillets, papier.

1644-1660. — PERRIN. Cahier de reconnaissances féodales faites à Guillaume de Perrin, sieur de Lengary, jusqu'en 1657, et de 1657 à 1660, à Charles de Perrin, aussi sieur de Lengary, son frère. En cas d'absence ce dernier est représenté par Olivier de Perrin, sieur de Larouquette, chanoine de Lautrec. — Les fiefs reconnus appartenaient anciennement à la famille de Pratviel, et ils étaient situés dans la vicomté de Lautrec, paroisses Saint-Etienne de Graissac, Saint-Julien du Puy, Saint-Salvi du Sérail, Saint-Jean de Jonquières, Saint-Remy de Lautrec, Saint-Martin de Dauzats, Saint-Salvi de Montlong, Saint-Etienne de Cuq, Saint-Sulpice de Lautrec, Saint-Pierre de Peyregoux, Saint-André d'Alayrac, Saint-Benoît de Gourgues, Notre-Dame d'Aigoux, etc.

E. 278. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1812-1770. — PERRUSSE. Lausime par Charles de Teyssier (*Textoris*), fondé de pouvoir de Pierre-Raymond de Perrusse, chevalier, seigneur de Boissezon de Matviel, résidant à Lombers. — Testament de Pierre de Perrusse, seigneur de Boissezon de Matviel, allant à la défense de Genève assiégé (1582). Il était fils d'Antoine, défenseur de la religion réformée, et frère d'Aldonse, femme de Sébastien de Génibrouse; seigneur de Saint-Amans, qu'il institue héritière universelle en faisant un simple legs à sa mère Ségine de Caraman

et de Foix. — PESOS (1494-1544). Acquisition d'une maison à Albi, rue droite du Vigan, par Jacques de Pesos, prêtre de Labastide-épiscopale. — Acquisition, par le même, de moitié de la métairie de Lamadalié, juridiction de Lombers, de cens et rentes à Salles. — PEYRES. Charte-partie (1312), contenant quatre lausimes par P. de Peyras, donzel, seigneur de Noailles (*Noalha*), à des habitants de Cestayrois. — PERRUSSEL (1386). Partage des biens de Guillaume de Boissaison, et de Jacques et Arnaut, ses fils, entre les frères Peyrusset. — PERRUSSET. Contrat de mariage entre Pierre Peyrusset, bourgeois de Labruguière, et Marie Fournès. — PHILIPA. Testament (1407) de Philipa, veuve de Vitalis Amelius, du mas de Larroque, juridiction de Labruguière. — PIGASSE. Brenguière Caussé, femme Pigasse, donne à ses parents quittance de sa dot.

E. 279. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1434-1778. — PIGOT. Pactes de mariage entre Pierre Pigot, d'Annay, et Guillaumette Caussé. — Acte par lequel Pierre Pigot assigne sur ses biens une pension annuelle à Claire Pendariane, sa femme. — PINS. Testament (1778), de Claude-Louis de Pins, seigneur baron de Caucalières en Albigeois et de Caucalières en Toulouse, seigneur de Lacalmette et coseigneur de la baronnie d'Hautpoul, résidant dans son château de Caucalières en Albigeois: il lègue des pensions à Marianne de Saint-Paston, sa veuve, à Marie-Madeleine de Pins, veuve Deshons, sa sœur, et institue héritier universel Jean-Jacques-Louis de Pins, son frère cadet; à défaut d'enfant mâle de celui-ci, il lui substitue Antoine-Paul-Joseph de Pins Monségou, son cousin, fils aîné de feu Marc-Claude, son cousin germain, et encore, à défaut, Jean-Jacques-François de Pins, second fils de Marc-Claude. — PLANCHIS. Vente de terres à Rouffiac, par Isarn et Jean de Planchis, et par Jean, fils d'Isarn (1434). — PLAT. Jugement de l'intendant, déclarant usurpateur de noblesse Antoine de Plat, sieur de Fargues. — POITIERS. Reconnaissance féodale par Joseph Cabanes, de Latour, juridiction de Labruguière, à Marie-Geneviève-Henriette-Gertude de Bourbon, baronne dudit Labruguière, veuve de Ferdinand-Joseph, comte de Poitiers. — PORTAL. Pièces relatives à des arrangements de famille entre les héritiers de Arnaud Portal, capitaine de Dénat. — POTIER. Injonction (1544), du roi François I^{er}, à la Cour des Comptes de Paris, de clôturer les comptes de Pierre Potier, père, et Pierre Potier, fils, receveurs des amendes et exploits et des

gages des officiers du parlement de Toulouse. — **POULPRI.** Bail à ferme (1773), de la terre des deux Saint-Amans, par Catherine-Françoise Castagnier de Couffoulens, comtesse de Clermont de Lodève, vicomtesse Du Bosc, marquise de Sérignan, baronne de Couffoulens, seigneur des deux Saint-Amans, etc., veuve de Louis-Marie de Poulpri, lieutenant-général des armées du Roi. — **POUSA.** Testament (1547), de Antoine Pousa, femme de Jean Girma, de Montels. — **POUSSOY.** Obligations envers Louis et Jean Poussoy, marchands à Albi, par les habitants de Réalmont et de Lombers, des deux religions, par suite d'emprunts contractés pour payer les tailles de ces deux communautés.

E. 280. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1443-1529. — **PRADAL.** Actes de lausimes, reconnaissances, ventes et acquisitions de la famille de Pradal, pour des biens situés à Lescure, Albi, Carmaux, Saint-Benoît, Rosières, Marssac, Rouffiac, Labruguière de Carlus, Dénat, Castelnau de Bonnafous, Sérénac, Valence, Sainte-Gemme et Souel. — Ces actes sont faits d'abord au nom de Philippe de Pradal, licencié-ès-lois, juge royal d'Albi et d'Albigeois, et Hélix de Valette, sa femme; puis, au nom de Vital de Pradal, et, depuis 1493, c'est Pilefort de Pradal qui comparait; en 1506 il prend le titre d'écuyer, et en 1529 il agit en son nom et comme fondé de pouvoir *nobilis domicelle Jacobe de Laboygas*.

E. 281. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1443-1789. — **PRADAL.** Vente d'une vigne à Albi (1443), par Durand de Pradal, marchand, à Bernard de Bosco, licencié-ès-lois. — Rôle des cens que lève ledit de Pradal à Terressac et à Rouffiac. — **PRADEL.** Bail à locaterie perpétuelle des biens formant la dotation de la chapellenie dite de Lengounié, fondée dans l'église Saint-Martial de Lavalette, consulat de Cambounés, dont était chapelain Gabriel Pradel de Lavaux, chanoine de Saint-Pierre d'Uzerche, et qui avait pour patrons les religieux de Saix. — **PRADES** (1544-1599). Testament de Cabiscole Prades, femme Got, d'Albi. — Prise de possession, par Antoine Revellat, prêtre d'Albi, de la chapellenie fondée dans l'église Saint-Etienne de cette ville par le testament de la femme Got. — **PRADIER.** Testament de Jean Pradier, ancien procureur au siège royal de Rabastens. — **PRAJES.** Jugement de l'in-

tendant déclarant usurpateur de noblesse le sieur Jean de Prajes, seigneur et baron de Rieux. — **PRAT** (1480-1633). Jacobe de Prat, fille de Ramond, du consulat de Saint-Germain et de la paroisse de Soual, femme de Simon Rives (*Ribas*), donne quittance de sa dot. — De même par Cécile de Prat, fille de Pierre, laboureur, du même lieu, femme de Durand Bérailh. — Acquisition par Raymond de Prat d'une vigne au consulat de Saint-Germain, lieu dit Geladiou. — Pactes de mariage entre Louis Dulac, seigneur de Prat de Bosc et de Laclause, et Rose Daure, fille de Jean, seigneur de Lamothe, et de Marie de Châteauverdun. — **PUGET.** Bail par Françoise Des Plats, veuve de François Du Puget de Gau, président à mortier au parlement de Toulouse. — Achat de biens fonds par Guillaume-Joachim Du Puget, président à mortier au parlement de Toulouse (1736), et par Henri-Gabriel Du Puget, baron de Castelnau-de-Montmiral et aussi président à mortier (1761). — **PUJOL** (1499-1774). Testament de Jean Pujol, chanoine de l'église cathédrale d'Albi, qui veut être enterré dans l'église de Villefranche, au tombeau de son père. — Testament de Jean Pujol, bourgeois d'Albi, fils de Valier: il règle les droits de Catherine Guasquet, sa femme, et veut qu'en temps de peste on lui donne une maison de refuge à Villefranche, à la borie de Lasgraisies ou à celle de Saint-Amarand. — Minute d'un certificat pour constater qu'en 1680, Jean de Pujol, seigneur baron de Lagrave, capitaine de cavalerie dans le régiment de Bligny, et Françoise Bornier de Teilhan, sa femme, ont abjuré le protestantisme. — Transaction par ledit baron de Lagrave (1690), lieutenant-colonel au régiment de Pralin, relativement à la finance de l'office de greffier en chef de la Cour des Comptes de Montpellier, que possédait Pierre Pujol, son père. — Bail à locaterie perpétuelle par Jean-Louis de Pujol de Latour, seigneur de Provillergues, demeurant à Lautrec. — Bail d'un moulin à Arfons, par Pierre-Jean-Philippe-Louis Pujol, écuyer. — **PUYLAURENS** (1546). Échange d'une pièce de terre entre Guillaume de Puylaurens, de Saint-Pierre de Lavernière, juridiction de Lisle, et les fils de Ramond de Puylaurens, de la paroisse de Saint-Genyès de Lausafaut, juridiction de Rabastens. — **PUYSGUR** (1758-1789). Extrait du testament de Pierre-Herculin Chastenot de Puysegur, seigneur de Barrast. — Quittance au profit de Barthélemy-Hercule-Athanase de Chastenot, vicomte de Puysegur, brigadier des armées du Roi, baron de Trévien, Castel-Raynal, etc. — Obligation du vicomte de Puysegur au profit de Bonnavenq et quittance de ce créancier. — Extrait du testament

d'Armand-Pierre de Chastenet de Puysegur, chanoine et archidiacre de la métropole d'Albi, vicaire général du cardinal de Bernis. — Obligations signées par le comte de Puysegur, secrétaire d'État au département de la guerre, au profit du sieur Roquier, du curé Massol, de Gaujarenques et de Roquier, ancien brigadier des gardes du corps du Roi.

E. 282. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1431-1746. — QUAPPELLE. Testament (1431) de Bernard Quappelle, de Labruguière. — QUERSSY. Reconnaissances faites (1439-1446) à Poux de Querssy, bourgeois de Lautrec, pour des fiefs situés à Saint-Julien du Puy. — RABASTENS. Reconnaissances à Philippe de Rabastens, seigneur haut, moyen et bas de Campagnac, de Mezens et vicomte de Paulin. — Décret de biens au profit de Hélène de Rabastens, damoiselle de Paulin et de Labarthe. — Acquisition de biens-fonds à Cestayrols par cette dame. — RABINEL. Copie de la commission de maire de Cadalen délivrée à Philippe de Rabinel. — RAFFIN (1574-1672). Pactes de mariage entre Géraud Raffin, fils de Barthélemy, du masage de Laraffinié, juridiction de Castelnau de Bonnafous, et Marie Rogière. — Testament dudit Barthélemy. — Pactes de mariage entre Guillaumette Raffine, fille du premier mariage de Géraud, et Antoine Cathala. — Achat d'une vigne à Castelnau, par Géraud. — Quittance de la dot de sa femme, par Géraud. — Échange de propriétés entre ledit Géraud et Pierre, son frère. — Acte d'acquisition de biens-fonds, avec la quittance des droits de lods et vente signée par le seigneur de Castelnau, C. D'Amboise, et par le sieur de La Roquebouillac, syndic du chapitre Sainte-Cécile d'Albi. — Pactes de mariage entre Barthélemy Raffin, fils de Géraud, et Martianne Crosette. — Testament de Marie Rogière. — Mention du décès de Barthélemy, mari de la Crosette; son testament. — Pactes de mariage entre Jean Raffin (ou Raffi), fils dudit Barthélemy et Catherine Olmière.

E. 283. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 16 pièces, papier (2 imprimées).

1254-1766. — RAIGADE. Six actes d'acquisition de biens-fonds par Jean Raigade, jeune, forgeron, fils de Jean, de la paroisse Saint-Pierre de Lavernière, juridiction de Lisle. — RAINAUD. Contrat de mariage entre Jean-Paul Raynaud de Martinet, fils émancipé de Joseph-Félix, seigneur de Cuq, et de Gabrielle Pas-

semar de Saint-André, citoyens de Saint-Pons, et Marie-Jacquette-Robert-Ursule de Vésian, fille de Dominique, écuyer, ancien officier de dragons, domicilié à Albi, et de Thérèse de Compagnon. — RAMES. Jugement de l'intendant déclarant usurpateur de noblesse Antoine de Rames, de Saint-Benoît de Carmaux. — RAMYÈRES (1509). Procès-verbal de l'enquête faite à la requête des habitants de Lescure pour prouver que le prêtre Ramyères est ladre et qu'il y a danger pour la paroisse où il administre les sacrements. — RANCHIN. Baptistaire de Jean-Jacques de Ranchin, fils de Jean-Isaac et de Marie Saunier. — Promesse de bail par Charles-Annibal de Ranchin de Burlats, citoyen de Puy-laurens. — RATIER (1254). Vente de censives sur des maisons d'Albi, par Ramond Ratier et sa femme Guillaume, Mercière, à Pierre Titball. — RAUCOULES (1548-1782). Renseignements sur la chapellenie fondée en l'église d'Aussac, par Guillaume Raucoules, prêtre dudit lieu. — Testament de Guillaume Raucoules, vicaire de Massaguel. — Extrait du testament de Anne Chabbert, veuve de Étienne Raucoules, foulonnier, de Massaguel, instituant Jacques, son fils, héritier universel. — RAVAILLE. Testament de Catherine de Moisset, femme d'Étienne Ravailh, lieutenant au siège de Lisle. — Cession de créance par Pierre Ravaille, sieur de Roqueplane, ancien chanoine de Sainte-Cécile d'Albi, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, premier archiprêtre de Montpezat, diocèse de Cahors, à Marc-Antoine Rollandes, écuyer, secrétaire des commandements de Mademoiselle, souveraine de Dombois. — REGNAUDIN. Factum de M^e Antoine Regnaudin, docteur en théologie, contre M^e Bernard Desinnocents, relativement à la possession du canonicat en Saint-Salvi d'Albi et du prieuré de Cambon, vacants par le décès de Jean de Bages. — Testament de Marie de Regnaudin, veuve de Jean Buleau, sieur de Launay, bourgeois d'Albi. — Lettres de l'archidiacre d'Albi Regnaudin et du sieur Guilloteau, relatives à des affaires de famille.

E. 284. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1330-1760. — RENAUD. Contrat de mariage entre Simon-Pierre-Martial de Renaud, fils de Bertrand et d'Elisabeth de Clausade, de Lavaur, et Marie-Blanche de Terson, fille d'Elie et d'Elisabeth Salvignole de Roquemaure. — RESSÉQUIER. Constitution de rente, sur les aides et gabelles, au profit de Jean-Baptiste de Resséquier, chanoine de Sainte-Cécile d'Albi. Cette rente échut, par héritage, à Jean-Jérôme de Resséquier,

lieutenant principal à Albi. — **REVELLAT.** Baptistaire et lettres de prêtrise de Pierre Revellat, de la paroisse Notre-Dame de Tels. Les lettres sont de l'archevêque d'Albi, Henri de Nesmond (sig. et sceau). — **REVERSAC.** Transport de rente à Pierre-Marie-Emmanuel de Reversac de Celès, comte de Marsac, marquis de Roquelaure et Rientort, etc., conseiller au parlement de Toulouse, héritier d'Hélène de Celès, sa sœur, épouse de Henri-Marquis de Roquefeuil, capitaine au régiment royal dragons, par Maurice-Gabriel de Génibrouse, comte de Boissezon, baron de Ledergue, Lassalle, etc., habitant son château de Lassalle en Albigeois. — **REYNÈS.** Lausimes de biens, situés dans les environs de Lescure et d'Albi, par Jean Reynès, père et fils (1339). — Acquisition de censives par Rogier Reynès (1525). — Transaction sur procès entre Bertrand Reynès, bourgeois d'Albi, et divers particuliers, relativement aux cens assis sur la métairie de Lavasière, juridiction de Roufflac (1568). — Arrêt de la Cour des Comptes en faveur de Guy de Reynès, marchand à Albi, héritier de Rogier, son père, ancien exacteur de tailles (1600). — Sentence au profit de Pierre Reynès, chanoine de l'église Sainte-Cécile, contre un débiteur. — Obligation et transport au nom de Louis de Reynès, gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère du Roi, héritier du chanoine Pierre, par les sieurs de Prat-de-Bosc et de Mandoul. — Demande en féodale par ledit Louis. — Cession à Catherine de Reynès, fille de Pierre, décédé écuyer à Albi, par Françoise de Brandoin de Balaguier, seconde femme dudit Pierre. — Testament de Raymond de Reynès, écuyer, instituant héritière universelle ladite Balaguier, sa mère. — Testament de Pierre Reynès, prêtre à Albi. — Jugement de l'intendant déclarant Géraud de Reynès, écuyer à Albi, noble et issu de noble race, après production de preuves.

E. 285. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1119-1787. — **RICARD** (1557). Acquisition d'une terre à Fauch, par Georges Ricard, d'Albi. — Donation entre vifs, par Endie Trouche, veuve Maurel, du village de Lasavanié, juridiction de Lassalle-Padiès, à Jean Ricard, marchand à Albi. — Vente d'un des six offices d'archer héréditaire, faite par le syndic du diocèse d'Albi à François Ricard, moyennant 100 livres. L'archer devait jouir de l'exemption du logement des gens de guerre; de l'exemption de tutelle et curatelle; de la faculté d'exploiter et mettre à exécution tous arrêts, sentences et jugements dans l'étendue du diocèse; ses

gages s'élevaient à 37 livres 12 sous 2 deniers par an. — **RICHARD** (1449). Quittance de 20 livres tournois, payées par le trésorier général du Languedoc à Lorens Richard, chevaucheur. — **RIEU.** Vente (1491), d'une pièce de terre au Castelveil d'Albi, par Bonnafous à Martial Rieu, sartre (tailleur). — **RIGAILH.** Testament de Antoine Rigailh, de Gaillac, frappé de la peste (1529). — **RIVALS.** Contrat de mariage entre Jean-François Rivals, bourgeois de Gaillac, et Marguerite de Tancalet. — Baptistaire de Anne de Rivals, fille de Joseph, sieur de Castanet, et acte de sa réception dans la congrégation des filles de la Croix. — Obligation contractée par Joseph-Marie-François de Rivals, ancien capitaine, seigneur de Poudeux. — **RIVENC.** Pactes de mariage entre Jean Rivenc l'aîné, fils d'Arnaud, de Magrin, et Catherine Gayraude, fille de Bertrand. — Abandon de tous droits paternels et maternels, par Madeleine Scorbiague, veuve, en premières nocces, de Bertrand Gayraud, et femme, en secondes nocces, de Arnaud Rivenc.

E. 286. (Liasse). — 5 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1411-1768. — **RIVES.** Vente de la métairie de Boutounet, à Mazamet, par Jacques Escande à Jean-Elisée Rives, négociant. — **RIVIS** (1411-1450). Vente de censives à Cestayrols et Bonneville, par Aymeric de Calmont, seigneur de Saint-Saturnin outre-Tarn, diocèse d'Albi, à Antoine de Rivis, licencié-ès-lois. — Testament dudit de Rivis, domicilié à Albi. — **ROBERT** (1464-1654). Testament de Ramond Robert, cordonnier à Albi. — Prêt à la communauté de Sorèze, par Abraham de Robert, gentilhomme-verrier, demeurant à Arfons. — **ROCHEREAU.** Testament de Jean Rochereau (1585), d'Albi, instituant héritière universelle sa fille Catherine Rochereau, femme du conseiller au Parlement Antoine de Ciron. — **ROCOLAS** (1480). Lausime d'une maison, à Aussac, par le chapitre Sainte-Cécile d'Albi, à Guillaume de Rocolas, hôte dudit Aussac. — **RODOREL** (1473). Vente, pour 100 écus d'or, à Jean de Rodorel, recteur de Cabanès et de Pouzols, et à Pierre Rodorel, seigneur de Pouzols, frères, par Bérenger de Soubiran, fils et héritier de Gilbert, coseigneur de Brassac de Belfortès, de censives, rentes et autres redevances et droits seigneuriaux qu'il possédait, sous le nom de *la renda del cartz*, à Poulan, Pouzols, Saint-Benoit, la Millarié, aux Conils et dans la baronnie de Lombers. — **ROLLAND.** Bail à fief par Julien-Victor de Rolland, écuyer, demeurant à Toulouse, d'un moulin à vent dans la paroisse de Montlounge, consulat de Rabastens.

E. 287. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1593-1786. — ROQUEFEUIL. Accord entre Arnaud de Roquefeuil et Jean de Lavernhe, seigneur de Jouqueviel, qui avaient acquis la place de Padiès du baron de Lescure. — Reconnaissance des tenanciers du masage de Cathusse, juridiction de Lombers, à Antoine de Roquefeuil, baron de Grandval, Labarthe, Sauveterre, etc. — Quittance signée par ce seigneur *A. de Roquefeuil (sic)*. — Transaction sur pièces en restitution de fruits, par ledit Antoine de Roquefeuil, gentilhomme ordinaire du Roi. — Quittance autographe du même. — Ouverture du testament de Louis de Roquefeuil, sieur de Saint-Marcel, veuf de Antoinette de Farrals, à la requête de Antoine de Roquefeuil, seigneur de Lassalle-Padiès et Mirandol, son petit-neveu et héritier universel. Le seigneur de Saint-Marcel fut enseveli dans le tombeau de ses ancêtres, en l'église Notre-Dame de Tels. L'ouverture de son testament, où se trouve un legs en faveur de Charles de Roquefeuil, sieur de Lacrousette, son autre neveu, se fit en présence de Marc-Antoine de Roquefeuil, sieur del Bosquet, et de Jeanne de Roquefeuil, veuve du sieur de Treilhe, de la ville de Ledergue. — Mémoire relatif au paiement de la dot de Renéc de Suc, mariée en 1664 à Antoine de Roquefeuil, coseigneur d'Arthès. — Ouverture du testament de Anne de Blanc, veuve de Jean de Tiravielle et femme de Jean de Roquefeuil, sieur de Labessière, qu'elle fait héritier universel, instituant Jean-Jacques de Roquefeuil, sieur de Lavalette, son fils, héritier particulier. — Emancipation dudit sieur de Lavalette qui demeurait à Ledergue. — Pièces relatives à l'exécution du testament de Anne de Blanc. — Jugement de l'intendant déclarant Pierre de Roquefeuil, sieur de Lasserre, demeurant à Cassagnes, consulat de Curvalle, usurpateur de noblesse. — Vente d'une maison à Valence par Augustin de Roquefeuil, sieur de Campels, à Angélique de Roquefeuil, sa sœur, veuve de Jacques Féral, habitant le château de Cadoul, paroisse de Lacapelle. — Contrat de mariage entre Jacques-Germain de Roquefeuil, sieur de Gignac, fils d'Antoine, ancien capitaine de cavalerie, et de Gabrielle Amiel Du Burg, de Villeneuve-du-Tarn, et Marie-Gabrielle-Marthe-Jacquette-Caroline de Genibrouse-Boissezon, fille de Maurice-Gabriel et de Marie-Thérèse de Roquefeuil, habitant Lasalle. — Baptistaire d'Antoine, né de ce mariage (1783). — Arrêt de Toulouse, sur l'exécution d'un bail à locaterie, en faveur d'Antoine de Roquefeuil, officier au régiment royal des vaisseaux, ayant cause de Jacques-Aymar de Roquefeuil, son frère (1786).

E. 288. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1421-1777. — ROQUEFORT. Codicile de François de Roquefort, chanoine d'Albi (1527), léguant sa maison, rue de Lasouque, au chanoine Daleux; le chapitre Sainte-Cécile était héritier universel. — Jugement de l'intendant déclarant usurpateurs de noblesse les sieurs Barthélemy Roquefort de Marquain et Jean-Sébastien de Roquefort de Marquain, seigneur de Salles et Labastide. — ROQUELAURE. Bail du moulin d'Ambrosy, consulat de Lombers, à Pierre Roquelaure, par Jean et Antoine Mauriès, père et fils, de la religion protestante, autorisés à cet effet par brevet du Roi, à la condition que l'intendant surveillera l'emploi des fonds. — Contrat de mariage entre Jean-Jacques Roquelaure, fils de Pierre, avec Jeanne-Marie Gineste. — ROQUES (1446). Antoine Roques, de Florentin, fait abandon de ses droits à l'héritage paternel à son frère Jean. — Attestatoire, après inquisition et sommaire apprise (1562), par les consuls de Cordes, que Gaillard Roques « est home de bien, de boune vie « et honneste conversation et n'est point diffame destre « lerron ny d'avoyr commis aulcung acte digne de repren- « tion. » (Sceau fruste de la commune.) — Testament de Marguerite de Roques, veuve de George Verlhac, bourgeois de Lisle. — Mariage de Bernard Roques, de Lisle, avec Jeanne-Marie Texte. — Baptistaire de Jean-Pierre Roques, fils de Louis, avocat à Graulhet. — Contrat de mariage entre François Roques, fils d'Antoine, meunier, au masage d'Escapat, consulat de Labessière-Candeil, et Jeanne-Marie Batigne. — ROQUETTE (1424). Acquisition d'une terre dans la juridiction d'Albi, à la Talhafenia, par Roquette. — ROQUIER. Pactes de mariage entre François Roquier, d'Albi, fils de feu Antoine, et Peyronne Parette (1582). — Acquisition d'un bas de maison à Albi, rue de l'Ort-en-Salvi, par François Roquier, boucher (1583). — Accord entre Jacques Roquier, marchand à Albi, et Marguerite Braille, sa mère, veuve dudit François. — Testament de François Roquier, compagnon chirurgien, fils de Jean.

E. 289. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1105-1776. — ROSIÈRES. Mariage de Guillaume Rosières, avocat à Albi, avec Marguerite de Pujol, fille de feu Jean-Louis de Pujol, seigneur baron de Lagrave et de Gabrielle de Foucaut. — ROSSIGNOL. Baptistaire de Pontiau Rossignol, fils de Barthélemy, marchand à Gaillac. — Son certificat de première tonsure

cléricale, par l'évêque d'Albi Daillon Du Lude (sign. et sceau). — Titre clérical au même. — Mariage de Marc-Antoine Rossignol, avocat à Castelnaud de Bonnafous, avec Françoise de Rudelle. — Titre clérical de Jean Rossignol, né de ce mariage. — Constitution de rente sur le clergé, au profit de Guillaume Rossignol, chanoine de Saint-Salvi d'Albi. — Roumégoux. Arpentement de la terre de Lablanquie, donnée à bail par Roumégoux. — Testament de Jacques Roumégoux, peigneur de laine à Albi. — Rouquès. Pactes de mariage (1623) entre Jean Espine, teinturier à Albi, et Anne Rouquès. — Arrangement de famille à la mort de Pierre Rouquès, marchand, au Bout-du-Pont, père d'Anne. — Testaments de Jean Espine et d'Anne Rouquès. — Mariage de Bertrand Rouquès, docteur en médecine, de Rabastens, avec Marie Duconseil, et de leur fils Jean-François-Joseph, aussi médecin, avec Antoinette Fauré. — Baptistaires d'enfants nés de ce dernier mariage, à Rabastens. — Testament de Marguerite Duconseil. — Testament et acte mortuaire de son mari. — ROVINHAC (1405). Charte-partie contenant pactes de mariage entre Jehan Rovinhac et Alamande Passebosc, tous deux de Labruguière. — ROUZET. Transaction (1570) sur l'exécution du contrat de mariage de François Du Rouzet, écuyer, sieur de Tersses, avec Jeanne de Clergue, entre Jean Du Rouzet, fils des précédents et mari de Catherine de Luquisse, fille de Pierre, baron de Montels, habitant près de Florentin, et Du Rouzet, père (1604). — Jugement de l'intendant déclarant usurpateur de noblesse Charles de Rouzet, sieur de Lagrèze, domicilié à Puycelsi.

E. 290. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1384-1771. — ROUZIÈRES. Contrat de mariage entre Antoine Rouzières, avocat à Albi, et Jaquette d'Escaffre. — ROVINHOLE. Lausimes à Moulayrés, par Bernard de Rovinhole, seigneur dudit lieu (1384). — ROYRE. Arrêts de la Chambre de l'édit de Castres, signifiés à la requête de Pierre Royre, lieutenant en la chàtellenie de Cabardès, ayant cause de Marie de Vigneveille, sa femme, fille de Jean, et relatifs à la saisie des biens et à l'allocation des créanciers dudit Jean, sieur de Négrin, qui avait épousé en 1605 Judith de Cordes. — Transaction avec Royre. — Arrêt contre Royre, en faveur de Jean de Villettes, sieur de Montlédier, fils et héritier de Jacques. — Autres arrêts. — Transaction entre Martial de Royre, sieur de Négrin, y demeurant (1710), et Pierre, son frère, seigneur de

Puéchoursi, résidant à Mazamet, fils de Guillaume, sieur de Lagrave, maître des eaux et forêts de Saint-Pons, sur des différents relatifs à l'exécution du testament de leur père, décédé en 1710. Estimation des biens de la succession : le château de Négrin est estimé 2,700 livres, avec la grange et le jardin. — Actes d'acquisition de biens fonds par ledit Martial, coseigneur d'Hautpoul, maître des eaux et forêts de Saint-Pons, en résidence à Mazamet. — Rente constituée à son profit sur les tailles. — Quittance de Pierre de Royre, seigneur de Puéchoursi, citoyen du mas de Cabardès, à son frère Martial (1719). — Jugement du présidial en faveur de Martial, contre Catherine de Codier, veuve de Guillaume de Royre, seigneur de Lagrave. — ROZEL. Transport de créance sur le diocèse de Castres à Louis de Rozet, seigneur de Cors et d'Espérousses. — ROZET. Bail à fief, à David Bernadou, manufacturier à Mazamet, du droit de construire un moulin-foulon sur le canal noble de Lanogarède, par François de Rozet, seigneur et baron de Lanogarède, représenté par Marquis de Rozet, son oncle. — RUFFEL. Testament (1575) de Antoine Ruffel, prêtre à Salles. — Nomination (1772) de Etienne Ruffel, en qualité de vicaire de Saint-Pierre de Belleserre et Saint-Martin de Paleville, son annexe, par Jean-Antoine de Castellane, évêque de Lavaur (sig. et sceau). — Bail à ferme, par ledit vicaire et le curé Rocaché, de biens dépendants d'un obit fondé dans ladite église.

E. 291. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1423-1779. — SAINT-AMANS. Lettre de Terride (1562) relative à la restitution d'une certaine quantité de pastel qui avait été prise au sieur de Saint-Amans, consul d'Albi. — SAINT-HILAIRE. Jugements de l'intendant déclarant usurpateurs de noblesse les sieurs François de Saint-Hilaire, sieur de Bosc, domicilié à Valence, et Marc-Antoine de Saint-Hilaire, sieur de Landric, domicilié à Salles. — SAINT-MARTIN. Lausimes (1423) à Labruguière, par Ramond de Saint-Martin, licencié-ès-lois. — Procès-verbal de délimitation de la forêt de Serre-Haute, où, en exécution de lettres patentes accordées à Claire de Saint-Martin, veuve de Ramond Sabatier, procureur général au parlement de Toulouse, et tutrice de Gabriel de Saint-Martin, l'on peut couper le bois pour faire le charbon nécessaire à la forge de La Galaube (1550). — SAINT-MAURICE. Transaction (1482) passée à Négremont (Curvalle) entre les habitants du fief de Gaillardac et Galhot de Saint-Maurice, relati-

vement à des redevances réclamées aux tenanciers de ce fief. — Sentence du sénéchal de Toulouse (1678) repoussant la demande de Pierre de Saint-Maurice, baron de Saussenac, en acquittement de certains droits seigneuriaux qu'il réclamait aux habitants, et transaction qui termine le différend. — SALINIER (1502). Codicille de Ramond Salinier, marchand à Lombers. — SALLELLES. Bail, par Marie-Thérèse-Catherine de Massia de Sallèles, veuve de Jean-Joseph Guyon de Berne, de tous les droits, censives, etc., qu'elle possédait à Arthès et à Lescure. — SALLES. Acte de vente par Marguerite Durand, veuve de Jean Salles, coseigneur de Cuxac, et Louis, son fils, à Antoine Mahul, bourgeois du Mas Cabardès, de tout ce qu'ils possédaient dans le consulat de Mazamet, notamment le château de Roquerlan et ses dépendances, la forêt de Nore, la justice, etc., etc.

E. 292. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1477-1506. — SALLES. Reconnaissances extraites par Étienne Bocard, notaire à Puycelsi, de fiefs audit lieu, appartenant par indivis, en 1477, à Aymar de Salas, de Penne, pour la moitié; à Christophe de Cajarc, de Bruniquel, et Marguerite de Laures, sa femme, pour un quart, et aux frères Arnaut et Jean Laures, de Cordes, pour l'autre quart; ces derniers héritiers de Jacques Laures, de Bruniquel. — En 1506, ces fiefs étaient reconnus, pour la moitié, à Bernard de Salles, fils d'Aymar; à Guillaume de Cajarc, recteur de Saint-Jean de Valcrose, en Quercy, tuteur de Paul de Cajarc, pour un quart; à Guillaume Audoy, de Cantegaline, pour un huitième, et à M^e Maffre Bèce, notaire de Puycelsi, pour un autre huitième.

E. 293. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1525. — SALLES. « IHS. MARIA. Registre des titres et documentz de la maison de M. Jean Salles, procureur en la souveraine cour de parlement de Thoulouse et chambre de leedit à Castres, reculis en l'année 1610, pour continuer tant qu'il plerra à Dieu. » — Echange de propriétés à Albi, entre Bernard Soulatge et Pierre Thuriès, capitaine royal de Florentin. — Pactes de mariage entre Antoine de Cuq, de Florentin, et la D^{lle} Soulatge. — Autres actes concernant la famille Soulatge. — Testament de sire Bernard Soulages, marchand à Albi, ancien consul de cette ville, époux de Catherine Esbaldit. — Baptistaire de Jean Salles, à la date du 12 août 1578; il eut pour parrain son oncle Jean Salles et pour marraine Jeanne de Soulages, sa tante, étant

filis de Marie Soulages. Salles prend note qu'il est né entre le dimanche et le lundi 10 août, au signe du Sagittaire, sous le pontificat de Grégoire XIII et le règne de Henri III, et sous l'évêque d'Albi Julien de Médicis. — Il fut reçu, en 1595, dans la confrérie des pénitents noirs d'Albi et dans celle du cordon de Saint-François. — Admis à la tonsure en 1599. — Substitut du greffier de la cour temporelle. — Procureur près de la Chambre de l'édit de Castres (1605), par résignation de Pierre Chanut, dont il devait épouser la fille. — Notaire apostolique en 1606 et greffier de l'officialité de Castres. — Son mariage avec Béatrix Chanut (1610). — Le dernier acte est de 1613.

E. 294. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 22 pièces, papier.

1530-1789. — SALOMON. Lettres de prêtrise délivrées à Jean Salomon par l'évêque de Castres Jean-Sébastien de Barral (sig. et sceau). — SALVAN (1559-1736). Vente d'une vigne à Gaillac, par Jacques Combettes, marchand en cette ville, à Pierre Salvanh. — Accord portant reconnaissance de droits en faveur de Barthélemy Salvan, bourgeois d'Albi, par les habitants de Gignac *alias* Lavaisse, juridiction de Castelnaud-de-Lévis, paroisse Notre-Dame de Ladrèche. Ledit Barthélemy avait hérité de Guillaume Salvan, son père, et de Louis, son oncle, acquéreurs de Jérôme Dupuy, écuyer, et celui-ci ayant-droit de Hercule d'Hébrard, sieur de Carmaux. — Lettres patentes portant provision en faveur de Louis de Salvan, de l'office de juge en la ville et viguerie d'Albi, vacant par la résignation de Étienne Salvan. — Testaments : de Martianne de Salvan, veuve de Jean de Metgé, bourgeois d'Albi; héritier universel : François Metgé, son fils, contrôleur triennal des tailles; — du juge Louis Salvan, héritier universel : Hyacinthe Salvan, son fils, et de Cécile Bouzinac; — de Catherine de Salvan, veuve de Pierre d'Alary, trésorier général de France; héritier universel : François d'Alary, son fils. — Acte mortuaire de Hyacinthe de Salvan, laissant une fille unique, Louise, mariée à Antoine de Monsérat, conseiller au parlement de Toulouse. — SAMSON. Lettres adressées à Samson, professeur de dessin au collège de Sorèze, par MM. de Verdalle, de Caloge, prieur de la Rode, et le marquis Dulac, relatives à des projets de constructions dont Samson avait dressé les plans. — SAPETZ. Prise de possession de la cure de Saint-Martin d'Amours, juridiction de Rabastens, par Gaspard de Sapetz, prêtre du diocèse de Valence, pourvu de ce bénéfice par le Pape. — SAUNAL (1530-1598). Extrait du testament de Simon

Saunal, marchand à Albi, en ce qui concerne un legs à l'hôpital de cette ville; il instituait son fils Jean, héritier universel. — Arrêt du parlement de Toulouse contre les héritiers dudit Saunal et en faveur du chapitre Saint-Salvi, relativement au legs fait à l'hôpital et à une fondation dans l'église Saint-Salvi. — SAUVETERRE. Locaterie perpétuelle par le marquis d'Auxillon de Sauveterre, seigneur direct de Sémalens. — SAVILLAC. Certificat de l'évêque d'Albi constatant que Jacques Savillac, de Saint-Jean-d'Angéli, a abjuré le protestantisme (1669) dans l'église de la Madeleine, à Albi.

E. 295. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1107-1789. — SÉBÉ. Lettre de cachet (1789) contre le sieur Sébé, curé de Saint-Pierre-Trévisy (sig. du Roi). — SÉQUIER (1462). Testament de Gérard Séquier, curé de Saint-Etienne d'Artoul, diocèse de Castres. — SICARD (1606-1675). Vente d'une moitié du moulin dit *de la Castellane*, à Albi, par Pierre Sicard, fils de Jean, qui l'avait fait reconstruire, à Pierre Sicard, son oncle, et Jean Lamotte, son beau-frère, avec faculté de rachat et pour payer les dettes contractées par son père, lors de la reconstruction dudit moulin. — Le vendeur fait cession du droit de rachat à Ramond Boyer, ayant-droit de Pierre Sicard, l'oncle. — Vente par ledit Boyer, avocat, à Bernard Martin, bourgeois d'Albi. — Revente à Antoine Viguier, meunier audit moulin. — Contrat de mariage entre Charles Sicard, sieur de Caruffel, fils de feu Jean, dudit Caruffel, consulat de Fauch, et de Marthe de Saint-Pol, et Marie de Saint-Alary (Saint-Hilaire), fille de Marc-Antoine et de Marie de Malroux. — Consultation sur l'exécution de ce contrat. — SIMÉAN (1667). Mémoire des dettes payées pour feu Siméan, peintre, qui mourut le 19 septembre 1667. Ce mémoire ou compte en recettes et dépenses est signé : *S^r Marie-Joseph de Framond de la Visitation S^{te} Marie d'Albi*. Siméan avait un assez grand nombre de tableaux en gage chez son hôtelier de Rodez, qu'il n'avait pas pu payer; c'est avec ces tableaux et quelques nippes partagés entre les créanciers que les dettes ont été payées, ainsi que 306 messes pour le repos de son âme. L'abbé Fauré, d'Albi, a eu la plupart des tableaux; le portrait de M^r d'Albi est resté en la possession de l'hôtelier de Rodez. — SOLAGES. Vente d'un patus ou casal, à Rouffiac, par Antoine-Paulin de Solages, chevalier, marquis de Carmaux, seigneur de Rosières, Vers, Laguimerie, Rouffiac, Maussans, Fenols, etc., époux de Marie Guyonne de La Roquebouillac. — Extrait du contrat de mariage de François-Gabriel de Solages et Elisabeth-

Gabrielle de Clary (1772). — Vente par Joseph-François de Foulquier, ancien conseiller au parlement de Toulouse, intendant de la Guadeloupe, représenté par Sébastien, son fils, au dit François-Gabriel de Solages, fils de Gabriel, maréchal de camp, de la terre de Labastide-Gabause, avec justice haute, moyenne et basse, droit de faire des consuls et des officiers de justice, plus le château de Lafulié, avec ses tours, fossés, chapelle, etc. — SOLOMIAC (1407-1654). Echange du moulin de Cabanés, sur le Bagas, consulat de Lautrec, entre Louis de Cabanés et Jean Solomiac, marchand audit Lautrec. — Quatorze actes de reconnaissances au même Solomiac, pour des fiefs situés à Cuq. — Transaction, relativement à des censives, entre ledit Jean de Solomiac et Raimond Alquier, après sentence de Isarn de Capriol, de Lautrec, tiers-arbitre. — Cahier de lausimes, par Louis Solomiac et Jacques, son fils. — Bail du moulin de Cabanés, par François de Solomiac. — Reconnaissances féodales faites audit François. — Reconnaissances à Claude Dupuy de Cabrilles, femme de Nathanaël de Solomiac, sieur de Saint-Julien, cohéritière substituée à Jean Dupuy, sieur de Cabrilles, son aïeul paternel.

E. 296. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 456 pièces, papier (1 imprimée).

1409-1769. — SOUBIRAN. Lausimes à Labruguière, par les frères Pierre et Raymond de Montaigut, ensemble pour moitié du fief lausé, et Jeanne de Sobira, seigneur de Brassac de Belfortès, pour l'autre moitié (1409); charte-partie, texte roman. — Obligation des sieurs de Ripis, notaire à Albi, et Caldaguès, bourgeois, au profit de Jacques de Soubiran, sieur de Lacazelle (1637). — Lettre de M^r d'Arifat à M^{me} de Villeneuve, sa cousine, pour réclamer le paiement d'une créance. — Reconnaissance féodale par Antoine Barthe, notaire royal à Larivière, juridiction d'Arifadès, au Roi, seigneur pour moitié de la terre d'Arifat, et aux sieurs Alexandre de Soubiran, chevalier, seigneur du château d'Arifat, et Guillaume de Calvière, seigneur de Cambous, coseigneurs pour l'autre moitié de ladite terre (1672). — Requête à l'official de Castres, en légitimation de mariage, par Barthélemy de Laurens, fils d'Olivier, sieur de Castelet, et d'Isabeau de Soubiran, fille de feu Olivier de Brassac, sieur de Crusy, et de Marthe de Soubiran, d'une part, et Suzanne de Soubiran, fille d'Alexandre, seigneur d'Arifat, et de Claire de France, ledit Alexandre, fils de Charles, seigneur d'Arifat, et d'Isabeau de Capriol, d'autre part; lesdits conjoints ayant reconnu, après leur union, qu'ils étaient parents au degré prohibé (1679). — Contrat de

mariage entre Jean-Charles de Soubiran, sieur de Rieumauran, fils d'Alexandre, seigneur d'Arifat, et de feu Claire de France, et Marie de Larroque-Garceval, fille de Jean-François et de Françoise de Bessuéjols de Roquelaur (1686). — Reconnaissance à Jean-Charles de Soubiran par les habitants du fief de Lautardié, reconnu par leurs ancêtres, en 1513, à Antoine Soubiran d'Arifat. — Lettre de l'archevêque d'Albi à Marie Garceval : il ne peut rien pour la maintenir dans la maison qu'elle occupe à Albi; mais si quelqu'un voulait lui faire injure, il lui ferait rendre prompte et bonne justice. — Lettres à la même dame par diverses personnes, relatives à des affaires de famille et au loyer de la maison d'Albi. — 41 lettres de sa sœur, M^{me} de Saint-Geniès, du lieu de Roucoules : dans la dernière (1743), il est fait mention d'une bataille près du Rhin, où furent blessés mortellement le comte de Roquelaur et le fils du comte de Vesins. — Accord entre Marie de Garceval, veuve du seigneur d'Arifat, décédé le 13 novembre 1709, et Henri de Soubiran, marquis d'Arifat, frère dudit seigneur et son héritier testamentaire. — Quittances signées par les parties contractantes. — Quittance du loyer et reçue de l'ameublement de la maison que M^{me} d'Arifat occupait à Albi. — Conventions fixant à 400 livres, puis à 175, la pension servie à M^{me} d'Arifat, d'Albi, par M^{me} d'Arifat, de Paris, Brunette de Pineton de Chambrun, veuve de Henri de Soubiran, marquis d'Arifat, maréchal de camp, tutrice de ses enfants (1726-1727). — 14 lettres à M^{me} d'Arifat d'Albi, par le sieur de Garceval, datées de Roucoules. — Inventaires dressés à la mort de Marie de Garceval, décédée à Albi, le 17 février 1744. — Comptes divers de la succession dont héritait l'hôpital de cette ville. — En 1736, Alexandre-Henry de Soubiran, marquis d'Arifat, était lieutenant au régiment des gardes-françaises; Jean-Charles de Soubiran était son frère. — Papiers relatifs à l'administration des biens du domaine d'Arifat. — Lettres de change tirées sur les fermiers de ce domaine, au profit de l'abbé Bonnafous Du Terrail, grand archidiacre de Castres, prieur de Saint-Vivant, et acquittées par lui. Ces lettres sont signées *Pineton d'Arifat*, jusqu'en 1753, et, depuis, elles portent la signature du marquis. — Correspondance des intendants, des fermiers, etc., de 1736 à 1753. — Reçus du marquis aux fermiers Sers, Baux et Martel qui lui payaient, chaque année, 5,450 livres, 3 setiers d'avoine et 3 charretées de foin. — Les derniers comptes sont présentés à Albert de Soubiran, chevalier, seigneur marquis d'Arifat, lieutenant aide-major au régiment des gardes-françaises, à l'armée de Broglie, en 1761; il avait pour fondé de pouvoir

le sieur Jean-Pierre Batigne. — En cette année, Baux et Boffinial deviennent fermiers et ils rendent compte aux héritiers d'Albert, les de Ferrand de Puginier, du Laurens du Castelet, de Pineton du Cayla et de Pineton de Charbonnel. — Pièces relatives à la nobilité de la métairie de Satarn ou del Gua, à Albi, dont les Soubiran avaient hérité des Darnaud et que Hugues de Soubiran de Satarn, avocat, vendit en 1693 à Guillaume Maynard. (Voyez E. 256.)

E. 297. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1405-1789. — **TAFFANEL.** Accord sur le partage de la succession paternelle entre les frères Jean et Pierre de Taffanel Lajonquière, fils de Clément, receveur du domaine en la judicature de Terre-basse d'Albigeois et pays Castrais, et de Levezone de Galaup, sa femme. — Jugement de l'intendant déclarant usurpateur de noblesse Jean de Taffanel, sieur de Cabanac. — Bail de la Borie-Neuve, *sive* Baljalade, à Lasgrais, par Clément de Taffanel de Lajonquière, capitaine d'une compagnie franche de la marine et lieutenant de vaisseau (1752). — Codicille du testament de Jean de Taffanel de Cabanac-Lajonquière, prêtre, ancien doyen de la cathédrale de Québec (Canada), demeurant à Lasgrais, frère de Clément, capitaine de vaisseau, brigadier des armées du Roi, seigneur de Guitalens. — **TARTANEL** (1554). Testament de Jehan Tartanel, prêtre, bénéficiaire de Saint-Salvi d'Albi. — **TAVERNE** (1405). Obligation de 25 écus, par Pélacier, *dit Portal*, de Labruguière, à Ramond Taverner, taillandier. — **TERRAILLE** (1508). Acquisition de biens fonds par Ramond Terraille, prêtre, de Labruguière. — **TERRÈNE.** Contrat de mariage entre Pierre-Antoine Terrène, de Rabastens, et Catherine-Thérèse Gaubert, de Giroussens (1768). — Constitution de rente par ledit Terrène, procureur, en faveur de Anne de Porcelet Maillane Saint-Sernin, dudit Rabastens. — Cession de rente au bureau des pauvres de Roquemaure, sur ledit Pierre-Antoine Terrène, par Jean Terrène, curé de Saint-Pierre de Bracou, son frère. — Accord entre Pierre-Antoine Terrène et ses beaux-frères Joseph Gaubert, avocat, et Pierre Lacoste, notaire à Monclar. — **TERSON.** Lettres de M^e apothicaire-juré délivrées à Samuel de Terson, pour exercer à Puylaurens. — **TEYSSIER** (1569-1695). Transaction entre Claude de Teyssier, régent de la temporalité d'Albi; Jacques de Carre, marchand, Ponthus et Jean Barondel, aussi marchands à Albi, relativement à la métairie de Caussels que les Barondel tenaient de Anne Dupuy, femme de Jean

Escarlhan, dit *del Castela*, et que ladite Dupuy avait hérité de son père, Guy Dupuy. — Prise de possession d'une chapellenie, à Labruguière, par Louis Teyssier (1580). — Mémoire concernant la succession du chanoine François de Teyssier, de Saint-Denis.

E. 298. (Registre.) — In-folio, 344 feuillets, papier.

1721. — THÉZAC. La perge de Mouzieys-Teulet, seigneurie de M^r de Thézac, avec répertoire alphabétique. — Répertoire des fiefs ou des seigneuries situés dans les juridictions de Villefranche, Terreclapier, Paulin et Fauch, dans l'ordre alphabétique. — Répertoire des emphythéotes dans les mêmes seigneuries. — Mesures en usage : perge de Mouzieys, 324 lattes de 17 pans; sétérée de Villefranche, 324 lattes de 18 pans; sétérée de Terreclapier, 324 lattes de 18 pans; sétérée du colloque de la Négairié, 324 lattes de 18 pans.

E. 299. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 9 pièces, papier

1331-1781. — THOMAS. Achat d'une maison avec jardin, à Castres, par Jean-Antoine de Thomas, conseiller à la Cour des comptes de Montpellier, de François de Bouffard, sieur de Lagarrigue, fils et héritier de Samuël (1669). — Factum par ledit de Thomas contre Louise d'Arpajon, veuve de Hugues de Loubens, comte de Verdalle, et Jacques, son fils, le sieur de Thomas poursuivant la mise en vente des terres saisies sur Arnaud de Rigaud, baron de Vaudreuil (1678). — Baptistaire de Adélaïde-Sophie-Perrette de Thomas Labarthe, fille de Claude, brigadier des armées du Roi, et de Anne-Sophie de Bouillon (1772). — Rédaction en acte public, en vertu d'un brevet du Roi, du bail, sous seing-privé, d'un moulin-foulon, à Castres, par Pierre de Thomas de Labarthe. — Obligation par le même. — Transaction relative à la possession de certains droits féodaux entre Claude de Thomas comte de Labarthe, maréchal de camp et gouverneur de Castres, agissant tant en son nom qu'en celui de Pierre, son père; Bousquet, prêtre du diocèse de Lavaur, et Joseph de Montesquiou, comte de Fezensac, capitaine de cavalerie, au nom de François, son père, ancien mousquetaire, seigneur d'Algans et autres lieux, habitant son château d'Algans. — Acte de vente, par Héraïl de Masclaret, de la métairie de Bessous, consulats de Viviers et Saint-Affrique, portant obligation au profit de Pierre de Thomas de Labarthe, écuyer, domicilié à Castres (1781). — THURIN. Plan de terres données à nouveau fief par Jean-François de Thurin, baron de

Massaguel. — TIEYS (1673). Bail du moulin de Saint-Hugon, sur l'Agoût, à Teyssode, par Jean de Tieys, sieur de Puybelou, du consulat de Saint-Paul. — TONNAC. Extrait du compois d'Itzac (1544), en ce qui concerne l'allivrement de Antoine de Tonnac, seigneur de Cahavié. — Échange de biens-fonds, au château de Tonnac, entre Ramond d'Hébrail, seigneur de Tonnac et Louise de Cach, sa femme, d'une part, et Pierre Izarn, bourgeois de Castres. Parmi ces biens figure une maison où il y a six creux pour tenir grains (1646). — TORNIER (1331-1365). Achat d'un jardin, à Labruguière, par Jacques Tornier et inféodation de ce jardin, par Guillaume, vicomte de Lautrec, coseigneur de Labruguière. — Charte-partie portant échange entre Arnaud et Jacques Tornier, de biens-fonds qu'ils possédaient par indivis.

E. 300. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1466-1788. — TORON (Jean), procureur en la chambre de l'Édit de Castres, se démet de sa charge en faveur d'Étienne Grazelery, praticien. La Chambre décide que le prix de cette charge appartiendra à la femme et aux enfants de Toron, sans que les créanciers aient rien à y prétendre. — TOULOUSE. Contrat de mariage entre Pierre-Joseph de Toulouse de Lautrec, lieutenant de carabiniers, fils d'Antoine, seigneur de Saint-Germier, lieutenant-colonel de carabiniers, représenté par Jean-David de Labauve, seigneur d'Arifat, et de Charlotte de Persin de Clermont Du Bosc, représentée par Jean-André-Hercule-Louis-Joseph de Toulouse de Lautrec, chanoine de Saint-Pierre de Montpellier, frère du contractant, et Elisabeth, domiciliée à Montpellier, assistée de Thomas Goulard, professeur de chirurgie (1755). — Règlement de comptes par lesdits conjoints avec Goulard, tuteur d'Élisabeth, et-avec son débiteur Jean Daniel-Eléonard Rouzier, seigneur de Boutonnet. — Baptistaire de Baudouin-Pierre-Joseph de Toulouse-Lautrec, fils du comte Charles-Joseph-Constantin de Toulouse-Lautrec, des comtes de Toulouse, chef du nom et des armes de sa maison, vicomte substitué de Lautrec et de Montfa, et de Jeanne-Marie-Françoise Darroux de Lasserre; son parrain fut Pierre-Joseph, aussi des comtes de Toulouse, seigneur de Saint-Germier, brigadier des armées, colonel du régiment de Condé, cavalerie, son cousin. — Vente audit Pierre-Joseph de Toulouse-Lautrec, au château de Saint-Germier, d'une pièce de terre située dans le consulat. — TOURREL. Sentence au profit de Philippe

Tourrel, en maintenue de la chapellenie dite des Montels, fondée en l'église Saint-Benoît de Montels, par Thomas Calmels, prêtre en 1523, et pièces relatives à cette chapellenie. — TOUTDOUX. Prise possession d'une vicairie perpétuelle dans l'église Sainte-Cécile d'Albi, par Guillaume Toutdoux, enfant de chœur (1572). — Testament de Claude Toutdoux, vicaire (1597). — Échange de biens-fonds entre Jean Gardès, prébendier et Catherine Toutedouce, veuve de Pierre Aurel (1605). — TREBOSC (1466-1474). Acquisitions à Saint-Benoît de Carmaux, par Jean Trebosc, dudit lieu. — TRELHOU. Certificat de bonnes vie et mœurs, délivré à l'abbé Trelhou, par l'archevêque d'Albi.

E. 301. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin ; 86 pièces, papier.

1637-1777. — TRIDOULAT. I. Pièces concernant la famille Tridoulat, d'Albi. — Acquisition d'une terre à Castelginest, par Antoine Tridoulat, marchand, à Albi. — Signification au sieur Tridoulat, hebdomadier de Sainte-Cécile d'Albi, d'un arrêt du Conseil d'État, relatif aux pensionnaires du diocèse de Pamiers. — Mémoire de médicaments fournis à Tridoulat, fils, docteur en théologie (1680). — Publication du mariage de Philippe Tridoulat, marchand, fils de François, et de Cécile Espine, avec Louise d'Icher (1682). — Arrangement entre les religieuses claristes d'Albi et Cécile Tridoulat, héritière d'Antoinette, sa sœur, veuve de M^e Antoine de Rotolp, notaire, qui avait fait un legs à ces religieuses. — Inventaire des meubles de François Tridoulat, après son décès (1707). — Contrat de mariage de François Tridoulat, marchand, fils de Philippe, avec Catherine Lacaze (1710). — Obligation signée par le chanoine Jean Lacaze et par Jean-Denis Tridoulat, prieur de Cambon, au profit de Guillaume André (1744). — Requêtes des sieurs Louis Tridoulat, avocat, et Louis Gaspard, son fils, bourgeois d'Albi, relatives à la reconnaissance des biens appartenant à la succession du chanoine Lacaze, qui leur était échue. — Quatre lettres de Tridoulat, cadet, soldat, à sa famille. — II. Papiers relatifs à la succession du chanoine Jean Lacaze, échue à la famille Tridoulat : titres relatifs à des propriétés dans la juridiction de Pampelonne, depuis le xiv^e siècle ; — reconnaissances de fiefs acquis par Antoine Lacaze en 1633, de Hercule d'Hébrard, seigneur de Carmaux ; — dénombrement en 1673, par Louis Lacaze, bourgeois de Pampelonne ; — nomination de Jean Lacaze, chanoine, à la chapellenie Sainte-Catherine, fondée par Louis D'Amboise, dans le couvent des religieuses Sainte-Claire d'Albi ; — consul-

tation relative à cette chapellenie ; — nomination dudit chanoine au bureau des décimes par l'archevêque de Choiseul (sig.) etc., etc. — III. Pièces relatives à la succession Graves, qui était également échue à la famille Tridoulat : testament de François Graves, archidiacre d'Albi ; — mémoire des dépenses occasionnées par ses funérailles, etc., etc.

E. 302. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1429-1783. — TRINCAS. Testament de Philippe Trincas, prêtre de Lombers (1516). — TROSSELIER. Vente par Marieu à Jean Trosselier, clerc de Carlus, ancien exacteur, pour se libérer envers lui et envers d'autres créanciers. — TRUEIL. Jugement de l'intendant déclarant usurpateur de noblesse Jacques-Jean Trueil. — TRUEL. Échange entre Jean Truel et Ramond Routoulp, du village de Pousacx, juridiction de Massuguiès, de terres sur le ruisseau d'Ambrosselle. — Mariage de Pierre Truel avec Marianne Arnal, de Lafabrègue (Curvalle). — VABRE. Testament de Pierre de Vabre, sieur de Cadoul, fait en sa maison de Cadoul : ayant doté sa fille Antoinette, en la mariant avec le sieur Del Bosquet, il distribue les biens qui lui restent et fait un legs à l'hôpital d'Albi. — VAISSIÈRE. Certificat délivré par Jean-François Icart, professeur et démonstrateur en chirurgie, à Castres, constatant qu'Anne Vaissière, de Saint-Amans Valtoret, a obtenu le second prix du cours d'accouchement (sceau pendant de l'évêque de Castres) 1781). — Autre, constatant qu'elle a assisté aux cours avec assiduité pendant trois ans, « et qu'en cette considération elle doit être la seule employée dans la communauté à l'importante fonction de sage-femme ». — VALADY. Requête et mémoires contre le marquis Dulac, pour Marie-Charlotte de Guilhem de Clermont, marquise de Valady. Curieux mémoire sur les seigneurs de Labruguière et Haute-Rive. — VALAT. Reconnaissance féodale par Jean Valat, de Montredon, au comté de Castres, diocèse d'Albi (1429). — Testament de Pierre Valat, prêtre, vicaire de Saint-Salvi de Couters, juridiction de Lisle. — VALMALETTE. Note des biens acquis dans les environs d'Albi par le sieur Valmalette Du Coustel, savoir : de Bernard, comte de Foucaud, sénéchal de Castres, demeurant au château de Braconac, et de Honoré de Foucaud, vicaire général, son frère, fils de Pierre, les immeubles de Saint-Juéry et de Dénat, château, moulin à papier sur le Tarn, etc. ; — de Cécile-Rose Brandouin de Frègfond, femme de Pierre Girard Du Mesjan, fille et héritière de François-Ignace,

des immeubles et droits à Saint-Jean de Marcel, à Valdériés, etc., — et de Pierre Lambert, bourgeois de Toulouse et ci-devant d'Albi, le domaine et la seigneurie de Castelviel, etc.

E. 303. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1410-1780. — VAUREILHAN. Acte mortuaire du chanoine Vaureilhan, de l'église Saint-Salvi d'Albi. — VÈNE. Testament de Martianne Vène, femme de Jean Blanchi, notaire à Albi. — Acquisition, aux enchères publiques, de la métairie de Comte et du moulin de Raco, dans les consulats de Lombers et d'Orban, par Luc Vène, représenté à l'adjudication par Françoise-Marie-Thérèse de Lannoy, dame Derval, marquise d'Arifat, seigneur de Larroque-Travanet, épouse de Antoine de Villeneuve, seigneur de Puechauriol, demeurant à Réalmont. — VERDIER. Vente (1410) d'une maison à Pouzols, au lieu dit à Pueg-na-Rica, par Béatrix Du Verdier, femme de Jean Debar, à Ramonde Lemousine, femme de Jean Boyer. — VERDUN. Acte de profession dans l'abbaye de Bolbonne, par Dom Guillaume Verdun, de Montmiral. — Thèse de philosophie dédiée par lui à M. de Clermont-Tonnerre, évêque et comte de Châlons. — VÉZIAN (1653). Reconnaissance du fief de Lacondomine de Vero, consulat de Cahuzac, par Ladevèze, à Charles de Vézian, seigneur de Livers. En 1754, ce fief appartenait à Jacques-Philippe-Joseph de Roquefeuil, seigneur de Livers, Cahuzac, etc., qui en demande nouvelle reconnaissance. — VIALAR. Testament de Pierre Vialar, maître de musique au chapitre de la cathédrale de Castres. — VIALETTES. Testaments de Guillaume Vialettes, l'aîné, du mas de Lavalette, juridiction de Castelnaud, et de Pierre Vialettes, marchand à Albi, qui avait fondé la chapelle Saint-Sébastien dans l'église Saint-Étienne de cette ville. — Requête en règlement de compte par Jean Vialettes, le jeune, marchand, contre Antoine de Boucherembaut, se disant héritier d'Adhémar Coste. — Autre requête du même contre Antoine Dalens, chanoine. — Lettres de l'official ordonnant la publication d'un monitoire pour retrouver le testament de Bernard Vialettes, de Sainte-Gemme, ou en établir les dispositions. — Testament de Marguerite Vialettes, qui institue héritier universel M^e Jean Clary, licencié en droit, et sa femme Antoinette Vialettes, d'Albi. — VIDAL. Arrêt de la Cour des Comptes de Montpellier, contre Jean Vidal, fermier du droit de coupe à Castres, au profit du prince de Condé et de Isabelle-Angélique de Montmorency, veuve du duc de Coligny (1650).

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

E. 304. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1330-1788. — VIEU. Contrat de mariage entre Jean-Mathieu Vieu, négociant, à Labro, paroisse Saint-Martin de Lavalette, et Marie-Thérèse Escande, de la paroisse Saint-Jean de Boissezon. — VIEUSSEUX (1500-1545). Quatre actes d'acquisition, par Antoine Vieusseux, marchand, à Albi; l'un de ces actes est reçu par un notaire de Lombers, en présence du lieutenant de Arnaud de Guallart, écuyer, seigneur de Lasalle, baile et châtelain dudit Lombers, pour Alain d'Albret, ledit lieutenant *sedente supra unam capsam, more majorum, pro tribunali* (1503). — Trois autres actes d'acquisition par Arnaud Vieusseux, marchand, à Cordes. — VIGIER (1330). Inféodation d'une pièce de terre à Labruguière, à Raymond Vigier, de Castres. — VIGNEVIEILLE. Sentence des consuls d'Hautpoul et Mazamet, assemblés à Négrin, sur la réquisition de Jean Vigneveille, de Mazamet, et des frères Meslier, de Négrin, sur un différend relatif à une prise d'eau et à un chemin, ladite sentence reçue par un notaire, ses témoins présents. — Acquisition par ledit Vigneveille, pareur de draps à Mazamet. — Les consuls lui engagent moyennant 250 livres, le pré de Notre-Dame de Négrin. — Sentence des consuls sur la division des eaux du mas de Lafargue, entre Jean Vigneveille, Pierre Castaing, dudit mas, et autres. — Acquisition de biens-fonds à Mazamet, par Jacques Vigneveille (1594), avec la quittance des droits de lods, signée *Lanogarède*. — Vente par Jacques de Rozet, seigneur de Lanogarède, audit Jacques, des biens qu'il possède à Lamolière. — Contrat par lequel le sieur Pierre Rouyre, beau-fils de Jean de Vigneveille, sieur de Négrin, s'engage à satisfaire le sieur de Thomas, sieur de Roquecourbe, créancier dudit Jean, afin d'éviter la vente d'une métairie déjà saisie.

E. 305. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 9 pièces, papier (1 imprimée).

1454-1778. — VIGUIER. Projet de transaction entre Marie de Corneillan, veuve de Joseph de Tournier, écuyer, coseigneur de Mondragon, et Dominique Viguier-Latour-Delbosc, son coseigneur, sur un procès suscité par la marquise de Valady, aux droits de laquelle Viguier se trouvait substitué. — Arrêt du parlement de Toulouse qui déclare communs au sieur Delbosc, sieur de Latour, les arrêts concernant la préséance des seigneurs directs, hommagers du Roi, sur les consuls,

fait défense de chasser et pêcher dans ses fiefs, et à toute personne d'envoyer paître sur ses propriétés (1775). — Requête dudit Dominique Viguié à l'intendant et ordonnances de ce dernier, relatives à une assemblée illicite du conseil de la communauté et à des règlements de comptes. — VILADIER (1454-1566). Lausime par Pierre de Viladier, notaire royal à Albi. — Échange entre ce notaire et Eustache Puech. — Acquisition d'un jardin à Albi, à la Reillette, par Arnaud Viladier, marchand à Albi. — Lausimes par le même Arnaud. — Testament de Pierre Viladier, prêtre d'Albi, frère d'Arnaud, qu'il institue héritier universel. — Demande féodale aux tenanciers du hameau de Caudecoste (Carlus), par Jeanne Viladiere, fille et héritière d'Arnaud. Elle venait d'acheter cette seigneurie des héritiers Vilaris. — Testament de ladite Jeanne, veuve de Pierre Rey, marchand à Albi : héritier universel Jean Amielly, licencié en droit. — Lausimes et notes des fiefs de la famille Viladier. — VILLEMOR. Requête aux consuls d'Albi et au syndic de l'hôpital par Marie de Villemor, d'une ancienne et noble maison de Champagne, qui étant septuagénaire, veuve et aveugle, se trouve encore, par suite des derniers événements (1632), privée de la pension que lui faisait M^{me} D'Elbène, en récompense des services qu'elle lui avait rendus ; elle demande un secours et il lui est accordé 40 sous par mois. Au dos de la requête elle est désignée sous le nom de veuve Chaubert.

E. 306. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1593-1786. — VILLENEUVE. Vente de biens fonds par Fabre à Gaspard de Villeneuve, sieur de Larecuquelle. — Procuration par ledit Gaspard à son frère Tristan, protonotaire à Lacroussette et chanoine de Pamiers, pour poursuivre ses débiteurs. — Acquisitions à Larecuquelle par Gaspard. — Quittance par le même, au nom de Catherine de Rozet, sa femme, absente. — Réception de Hélène de Villeneuve, fille de Gaspard, dans le monastère Notre-Dame de Prouille, ordre de Saint-Dominique. — Transport par Marguerite de Villeneuve-Larecuquelle, veuve de Pons Dulac, seigneur de Laclause. — Bail du moulin de Flamarens, sur l'Agoût, par Tristan de Villeneuve, sieur de Flamarens. — Afferme de la terre et seigneurie de Flamarens, par Jean-Sauveur de Villeneuve. — Jugement de maintenue de ce seigneur en la possession de la seigneurie de Flamarens, contre le Domaine. Il prouve que la juridiction a été vendue à ses auteurs en 1494, et produit un acte de 1274 par lequel le roi Philippe confirme Sicard Lanet en la possession de ladite

terre. — Vente du moulin, par Jean-Sauveur-Sébastien de Villeneuve, fils aîné émancipé de Jean-Sauveur, agissant tant en son nom qu'en celui de Guillaume-Dominique vicomte de Villeneuve, son frère (1782). — Lettres du sieur Villeneuve de Puechauriol au sieur Braille et autres, relatives à l'administration de ses biens. — Arrentements perpétuels par Charles de Villeneuve, sieur de Lamotte. — Arrangement avec le syndic de l'hôpital d'Albi, à ce titre créancier de la famille Villeneuve, par le sieur de Lamotte, héritier d'Antoine, son père, et de Jacques, son frère. — Compte d'arrérages dus par Charles de Villeneuve de Lamotte, à Jacques Braille, de Dénat. — Constitutions de rentes sur le diocèse de Castres au profit de Marie de Villeneuve, femme de Louis-Joseph de Bonne, sieur de Missècle. — Reconnaissances de fiefs appartenant à Marc-Antoine de Brunet de Pujols-Castelpers et Lévis, chevalier, marquis de Villeneuve, vicomte de Lautrec, baron de Montredon et des Etats du Languedoc, représenté par Marie Lambert de Brunet, chevalier, comte de Villeneuve, son fils (1772). — Partage de succession entre Guillaume-Maurice-Elisabeth ; Joseph-Guillaume, chanoine, de Castres ; Jean-Joseph-Marie et Maurice-Gabriel de Villeneuve, frères (1784). — Mariage de Louis-Florent-Marie de Villeneuve, officier au régiment royal dragons, domicilié à Réalmont, fils de feu Antoine et de Marie-Thérèse-Françoise de Lannoy, marquise d'Arifat, seigneur de Larroque-Travanet, Puechauriol, etc., avec Marie-Anne-Joséphine de Caylus, de Toulouse, fille de Pierre-Joseph-Hyacinthe, comte de Caylus, baron de Venés, etc., et de Anne-Rose Dassiés de Mondoville (1787).

E. 307. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier (4 imprimés).

1414-1789. — VILLEPASSANT. Investiture d'une pièce de terre par Pierre de Villepassant (*de villis pasantibus*), au nom de son père, seigneur de Laboulhène (1448). — VILLIERS. Acquisitions par Jean-François de Villiers, capitaine au régiment de Conti, infanterie, fils de feu François et d'Isabeau de Clayrac, demeurant à Salles. — Procès-verbal d'ouverture des testaments des dits père et mère. — Le père de ladite Clayrac était enterré dans l'église de Salles. — Enfants des testateurs : Jean-François, Louis-Marc-Antoine, Marie-Catherine, Cécile. — Titre clérical de Louis-Marc-Antoine. — Accord et partage entre Jean-François de Villiers de Salles et Jean-Baptiste-François Dodenoffe, ancien capitaine, habitant son château de Ledou, paroisse Saint-Pierre de Gil, héritier de la dame de Clayrac dont l'héritage se trouvait confondu avec celui du sieur de Villiers, son mari. —

Vente de rentes par ledit Dodenoffe et le prêtre de Villiers, au chanoine de Balssa, de l'église Saint-Salvi d'Albi. — Cession par Louis-Marc-Antoine de Villiers, curé de Giroussens, en son nom et pour ses deux sœurs pensionnaires au couvent de l'Annonciade à Albi, à François-Louis-Benoît de Bérail-Solages-Armagnac de Saint-Sernin, baron de Mazerolles, en Rouergue, y demeurant. — Vente d'un pré par le même, alors curé de Virac. — Bail par Cécile. — VIROT (1414). Testament d'Arnaud Virot, de Valdurenque (*de Valle Durenqua, parochia Bte-Marie de Nualhaco*). — VITALIS (1451-1492). Lausimes par Hugues Vitalis, seigneur de Serviès. — Cahier de reconnaissances féodales faites aux frères Geoffroi, Antoine et Ramond Vitalis, seigneurs de Serviès, fils de Jeanne de Serviès. — VOISINS. Contrat de mariage (1597) entre Louis de Voisins, seigneur et baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, et Louise de Lachâtre, fille de feu Gaspard, assistée du cardinal et du duc de Joyeuse, ses parents; ledit contrat fait à Vierson. — WINCIERL. Constitution de rente par la province du Languedoc, au profit de Jean-Valentin de Wincierl, seigneur de Roussy, commissaire ordonnateur des troupes du Languedoc. — Testament de ce seigneur qui lègue 400 livres à l'hôpital d'Albi. — YÉCHÉ. Notification à Jean Yéché, notaire à Albi, à la requête de Pierre de Batigne, seigneur de Lagrèze, demeurant à Mondragon, d'un arrêt de Toulouse réglant les droits de tous les créanciers des successions d'Anne d'Izarn de Saint-Amans, de l'archidiacre François d'Izarn, son frère, et du capitaine Pierre d'Izarn.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

E. 308. (Registre.) — In-quarto, 494 feuillets, papier.

1443-1449. — ALBI. — *Déodat Guiraldi*, notaire. — Dette de Jean de Bosco envers Benoît Molineri, tous deux chanoines de Saint-Salvi. — Vente d'une vigne par Jean de Montalazac à Jacques Massé, notaire. — Vente au même, par Ramond Serras, notaire du Castelvial. — Marché fait par M^e Bego Montanha, chanoine de Saint-Salvi, avec Hugues Thomas, maçon (*Lapicida*), de Lacaune, pour la construction d'une chapelle dans ladite église Saint-Salvi : « *Secundum suam artem lapidariam* » et moyennant 64 écus d'or, 12 setiers de froment et 3 pipes de vin. — Donation de biens fonds par Déodat de Balme, prêtre, à l'évêque Robert

Dauphin, absent (4 oct. 1445). — Testament de Michelle Amielle. — Plusieurs actes de constitution d'une rente annuelle d'un écu d'or, en faveur de Philippe de Pradal, licencié-ès-lois « *ratione patrociniorem quod promisit facere constituenti... donec ipsum revocaverit.* » — Jeanne Geladine, veuve du notaire Ramond de Grapde, cède les actes et écritures de son dit mari à Déodat Guiraldi. — Documents relatifs à la levée des décimes sur le clergé. — Inventaire de la succession de Nicolas Tinelle, dont la maison était située dans la ville d'Albi, à la Tourrette, confrontant avec le jardin de l'évêque et la rue. — Arrentement par le prieur de Saint-Affric d'Albi, de tous les revenus de la cure des âmes de la paroisse. — Collation à Jean Reynès, d'une des quatorze chapellenies du chœur de Sainte-Cécile. — Élections des consuls de Marssac. — Partage des biens de Ramon de Labroa entre ses enfants : Antoine, l'aîné, Guiraut et Jeanne, qui est mineure; plusieurs effets mobiliers restent indivis et communs. — Inféodation de biens dépendant de la chapellenie récemment fondée en l'église Saint-Affric d'Albi, par Pierre de Lafont, bachelier en droit. — Testament de Pierre Vasconis, notaire à Albi : il institue héritière universelle Béatrix Boyère, sa femme, et lègue ses notes à Pierre Roques, son gendre, à la condition que celui-ci les transmettra à celui des fils du testateur, Bernard et Jean, qui se ferait notaire. — Obligations, pactes de mariage, gasailles, testaments, etc. — Texte latin.

E. 309. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1468-1482. — ALBI. — *Pierre Ayrailh*, notaire. — Registre d'actes concernant Durand Marmier. — Vente de cens, rentes et droits divers audit Durand, par Bertrand Cumbètes, notaire, et Beatrix, sa sœur, femme de Jean de Beaupuy (*de Bello Podio*), marchand, à Albi. — Testament de Flore Cortesa, veuve de Jean Marmier, père de Durand, son héritier universel. Flore demeurait chez son fils, à la côte du Tarn, elle était de la paroisse Saint-Etienne et choisit sa sépulture dans l'église des Frères Prêcheurs, en la chapelle Saint Vincent. — Acquisitions, échanges, donations, etc. Il s'agit de biens situés principalement dans les communes de Lescure, Cordes, Cestayrols, Saint-Grégoire, Valence, Florentin, Alban, etc. — Ce registre qui est très-incomplet est paginé v^oXLIX. — vi^oXLIX. — Texte latin.

E. 310. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1566-1707. — ALBI. — *Lamarche*, notaire. — Actes reçus par lui en 1566 : ventes, échanges, contrats de mariage, etc. — *Noyrit* (Jean). Sa réception en qualité de notaire succédant (1605), par acquisition d'office, à M^e Pierre Blanc, décédé. — *Noyrit* (Raymond). Rôle des registres reçus par ce notaire, acquéreur de l'office de feu M^e Guillaume Pélissier, qui avait succédé à Jacques, son père, dont les actes remontaient à l'année 1590. — Actes de la réception dudit Noyrit par le viguier. — *Vialar* (Pierre). Réception (1673) de ce notaire, acquéreur de l'étude de M^e Antoine Rousières. — *Bruel* (Bernard). Protestation sur l'état de dépérissement dans lequel on laisse l'étude dudit Bruel, décédé, et réquisition par Raymond Dutour, gendre du défunt, à Georges Villeneuve, autre gendre, de remettre les lettres de provision à l'effet d'en obtenir de nouvelles. Dutour était praticien. — *Rotolp* (Antoine). Inventaire des actes remis audit Rotolp, acquéreur de l'office de Antoine Rousières, successivement possédé depuis 1534 par Johannis, Jacques et Guillaume Pélissier et Raymond Noyrit. — Registre (6 pages) tenu de 1694 à 1699, par M^e Rotolp, l'un des commissaires nommés par la communauté des notaires royaux de la ville d'Albi, pour l'enregistrement des droits et émoluments des actes dépendant de l'office de notaire apostolique aux fins de la bourse commune établie entre eux. En tête du cahier se trouve le tarif imprimé de ces droits. — Inventaire des actes de l'office de feu Antoine Rotolp, fait en 1699, par le notaire Guillaume Noyrit, fondé de pouvoirs de la veuve Toinette Tridoulat.

E. 311. (Registre.) — In-folio. 90 feuillets, papier.

1783-An IV. — Cinquième registre du droit de visa des actes ecclésiastiques retenus par les notaires de la ville d'Albi, conformément à l'arrêt du Conseil du 7 juin 1693 et au tarif, et du droit de bourse sur tous les autres actes, suivant le tarif arrêté le 24 novembre 1746, autorisé par arrêt du Parlement. — Le premier compte est réglé à la date du 9 janvier 1784. Les dépenses, dans lesquelles figurent 114 livres imposées sur les notaires au rôle de l'industrie, s'élèvent à 270 livres et il reste disponible 567 livres qui se partagent entre les douze notaires vivants, savoir : Fabre, Boudet, Musson, Teyssset, Pounsins, Remonneau, Castagné, Landes, Bernard, Cavalier, Trosselhier et Artault. — Les recettes de l'an III

s'élèvent à 4,486 livres, et pour les quatre premiers mois de l'an IV, à 564. Il y avait alors sept notaires en exercice. : Artault, Pounsins, Cavalier, Musson, Azémar, Trosselhier et Castagné.

E. 312. (Registre.) — In-quarto, 282 feuillets, papier.

1523-1524. — AMBIALET. — *Assier* (Jean), notaire. — Acquisition d'une vigne et d'un *campou* (bonne terre d'alluvion sur la rive d'un cours d'eau) par Jean Ayrallh, recteur de Saint-Gilles. — Lausimes par Bertrand de Castelpers, vicomte d'Ambialet. — Obligations consenties en faveur de noble Tristan de Castelnou (*de Castro Novo*), d'Ambialet : Tristan et Pierre de Castelnou habitaient séparément cette commune. — Arrentement des revenus de la cure de Bonneval par Étienne de Saint-Paul, fils de Jean, seigneur dudit Bonneval et recteur de la paroisse, à Guillaume de Calmels, prêtre d'Ambialet. — Arrentement des biens de l'hôpital d'Ambialet par les consuls. — Testament et codicille de Clément de Calmels. — Dette payée par noble Antoine de Caylus de la borie de Ponix, paroisse de Lacondomine. — Présentation, nomination et prestation de serment des quatre consuls de la vicomté, et choix de deux conseillers par chaque consul. — Arrentement par Violande Del Bosc, femme de noble Jacques de Peyrole. — Autre par Galuud de Corbière, étudiant à Toulouse. — Arrentement du carnelage de Sainte-Croix d'Ayguou (*Ste-Croix de Aygone*), par le trésorier de l'évêque. — Reconnaissance féodale par noble Simon de Lescure, pour une vigne nouvellement plantée au mas du Cluzel, paroisse de Lacondomine. — Vente faite par noble Jean de Saint-Paul et Étienne de Saint-Paul, recteur de Bonneval. — Acte par Jean de Quercy, religieux bénédictin, procureur du sacristain du monastère. — Lausime par Jean Ayrallh, recteur de Saint-Gilles, fondé de pouvoirs de Bertrand de Castelpers. — Blaise de Palhayrols qui a pris à bail les revenus de la vicomté, sous-arrente à Guillaume Beralh, d'Alban, la lende ou péage du chemin dit de traverse de Saint-André à Réalmont, moyennant 3 liv. 6 s. 8 d par an. — Acte de vente par Bernard de Castelnou, seigneur de Laroque, demeurant à Assac. — Reconnaissance féodale à Marguerite de Peyrole, femme de noble Blaise de Palhayrols, de Gin hac, par des habitants du mas de *Vohayria*, paroisse de Courris. — Arrentement du moulin de Jacques de Peyrole. — Reconnaissance faite à Jean de Castelnou, seigneur de Laroque, représenté par son fils Bernard. — Bail *a capitale* (à cheptel ou gasaille),

juxta consuetudines albigenas. — Beaucoup d'actes au nom d'Antoine Bardyères. — Autres concernant les familles Calvière, Coras, Adhémar de Giahac, Calmés, Canac, Folcher, Gisclard, Malaterre, etc. — Répertoire en tête du volume. — Texte latin.

E. 343. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1552. — AURIAC (Haute-Garonne). — *De Reversac, notaire.* — « Prothocolle troysiesme des instrumens perpetuelz prins et receuz par moy Astorg de Reversac, notaire royal du nombre de troyz redduictz et ordonnez à faire résidence en la ville dauriaic en Lauraguois diocèse et seneschaussée de Tholoze.... »

Creator rerum — det michi scribere verum.

Adsit principia — virgo Maria meo.

A Calumpniis hominum

Deffendo me Domine.

Noble Jacques de Borrussel est seigneur baron d'Auriac et seigneur de Faget, puis noble Antoine Desguilhotz, écuyer, qui fait vente à Germain Foucauld, seigneur de Fontgautier. — Transaction entre le baron D'Auriac et ses deux sœurs, Catherine et Anne Desguilhotz, sur l'exécution du testament de Jacques Desguilhotz, leur père, baron D'Auriac. — Lausimes à Cabanial et autres lieux, par Jean Rigauld, écuyer, seigneur de Vaudrulhe et baron D'Auriac. — Erection d'une confrérie en la chapelle Notre-Dame de Grâce, située dans Auriac, près de la porte de Caraman. — Titre clérical de M^e Jehan Saint-Amans, écolier d'Auriac. — Vente de biens fonds au Faget, par Jehan Desguilhotz, écuyer, seigneur direct dudit Faget, à Jehan Bernuy, seigneur de Palficat, résidant à Toulouse. — Bail à nouveau fief par noble Jacques de Borrussel, seigneur de Vaudrulhe et baron D'Auriac. Entre autres censives et droits seigneuriaux, un tenancier doit une giroflée rouge et double à la Fête-Dieu ou à la Madeleine; un autre doit un rameau de fraises sive *majasses*, à l'Ascension. — Lausimes, à un habitant de Villeneuve-lès-Lavaur, de fiefs situés en la juridiction D'Escalpont (de Scopont), par Jehan de Bernuy, seigneur de Palficat, tenant à bail la seigneurie dudit Escalpont. — Donations entre-vifs, ventes, échanges, etc. — L'année commence au mois de mai et finit de même. Tous les actes sont signés. — Répertoire en tête du volume.

E. 344. (Registre.) — In-quarto, 93 feuillets, papier chiffé.

1278-1280. — CAPDENAC (Lot). — *Pons D'André, notaire (Poncius Andree, notarius publicus castri de Capde-*

naco). En tête de ce notaire se trouvent transcrits quatre passages des évangiles : Luc, I, 44-47; — Mathieu, I, 48-24; — Mathieu, VII, 42-44; — Luc, XI, 27-28. — Testament de B. Ahfre, prêtre de Fihac (Figeac). — Accord relatif à certains fiefs, entre Guibert de Felzinh, d'une part; Jean Seguier R. de Castelnau (C. de Bretenoux), d'autre part. — Procuration par dame Angeline, femme de Guibert de Felzinh. — Reconnaissances à Bernard de Lentilhac, pour des fiefs situés à Montmiral (*de Montemirato*). — Accord entre R. de Castelnau et ses fils, et le donzel Bertrand de Lentilhac, relativement aux fortifications du château de Lentilhac. — G. de Mauriac donne à Ramonde, sa fille, le droit d'ester en justice. — Acte concernant Berenguier de Salvanhac. — Accord relativement au péage de Viazac, entre Guillaume de Capdenac et Guibert de Felzinh. — Testament de Hélène, veuve du chevalier Guarin de Lentilhac. — Actes concernant la famille de Cardaillac et principalement les frères Arnaud et Huc. — Constitution dotale par Gaillarde de Cassanh, en faveur de sa fille. — Plusieurs contrats de mariage, testaments, reconnaissances de fiefs, etc. — Texte roman. — Papier grossièrement fabriqué.

E. 345. (Registre.) — In-quarto, 98 feuillets, papier.

1386-1400. — CASTRES. — *Guillaume Maurel, notaire et lieutenant de Pierre Amblard, baile du comte de Castres.* — Testament de Saysse, femme de M^e Jehan de Casals (*de Casalibus*), notaire à Roquecourbe. — Bail à gasaille, moitié gain et moitié perte, par Pierre Garrigues, de Saint-Germier. — Autres actes de même nature. — Pierre Salmonet est mis en possession de l'église Saint-Saturnin de Ganoubre par le prieur de Lautrec, délégué de l'évêque de Castres Déodat (1386). — Donations pour la réparation du port royal d'Aigues-Mortes, par Raimond Brocard et par d'autres habitants de Castres. — Acquisitions par Jean Génibrouse, marchand à Castres. — Approbation d'un acte de vente par le frère Ramond Maurel, gouverneur de la maison de Saint-Cirgue, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Acte d'apprentissage du métier de tisserand. — Contrat entre Ramond Velayt, de Saint-Saturnin de Rouergue, et Jean Combes, forgeron à Castres: celui-ci s'engage à rester pendant deux ans chez Velayt pour y travailler de son état. — Cession d'une table de la boucherie publique de Castres. — Beaucoup de lettres d'obligations cancellées « *cancellata in signum solutionis* ». — Actes relatifs à la Chartreuse de Saix. — Contrats de mariage, etc. — Texte

latin. — Beaucoup de pages mouillées sont devenues illisibles.

E. 316. (Registre.) — In-folio, 624 feuillets, papier.

1606-1631. — CASTRES. — *Jean Salles*, notaire apostolique. — Pièces relatives à l'institution d'un notaire apostolique à Castres, sur la demande de l'évêque Jean de Fossé, tous les notaires de la ville étant de la religion réformée. — Lettres de provision pour ce nouvel office délivrées à Jean Salles, cleric du diocèse d'Albi. — Statuts de la dévote confrérie de Sainte-Croix des pénitents noirs de Castres. — Indulgences et pardons accordés à cette confrérie par Grégoire XIII; catalogue des confrères. — Requête de Salles pour l'établissement de cette confrérie à Castres. — Procuration de l'évêque de Fossé pour prendre possession en son nom, du prieuré Saint-Thyrs, de Labruguière, dont il a été pourvu par le Pape. Extrait de la bulle de sécularisation du chapitre de Castres. — Sommation par les catholiques de Viane à l'évêque et au chapitre pour la restauration de l'église paroissiale. — Pièces de divers procès entre le chapitre et les prébendiers de la cathédrale. — Acte de maintien de Georges Darthus en la possession du canonicat théologal. — Procès-verbal de réconciliation et de bénédiction de la chapelle Notre-Dame de la Platé de Castres, par l'évêque Jean de Fossé (1607). — Acte de refus de rendre le château de Venès à Montgomery qui en disputait la possession à M. de Clermont; celui-ci alla vers le Roi pour obtenir réparation de cet attentat. — Procès en féodale entre le chapitre de Castres et Jean de Capriol, sieur de Mandoul. — Prise de possession de l'église Saint-Sauveur d'Hautpoul, par Bernard de Prat. — Poursuites par les paroissiens de la Platé contre les détenteurs du terrain sur lequel était construite en partie cette église; ordonnance pour la construction en *terrisse* d'une église paroissiale de 18 à 20 cannes de long et 4 de large. — Abjuration de Pierre Prat, forgeron à Mazamet. — Prise de possession d'une chapellenie dans l'église Saint-François de Castres, par le chanoine Darthus. — Pierre de Fossé réclame la jouissance du canonicat dont il est titulaire, par suite de la résignation de son frère Jean, en 1600. — Prise de possession de l'abbaye d'Ardorel, par Louis de Cardaillac, nommé abbé par bulle donnée à Tusculum le 5 octobre 1608. — Pose de la première pierre de la chapelle du Chapelet, dédiée à la Vierge, près de l'église des Dominicains de Castres et bénédiction de la cloche.

— Bénédiction de l'église du couvent des Frères Prêcheurs. — Bénédiction de la cloche de cette église : le président de Lestang est parrain et M^{me} de Bieule, la mère, est marraine. — Bénédiction du couvent, le R. P. Dominique Bruny, étant prieur. — Statuts de la confrérie du cordon de Saint-François, à Castres; indulgences accordées à cette congrégation; liste des confrères. — Abjuration de Pierre de Beauchamp, sieur de Lamothe, docteur et avocat, né à La Rochelle, et âgé de 22 ans. — Statuts de la confrérie du scapulaire, de l'ordre de la très-sainte Trinité de Castres. — Sacre de Balthazar de Budos, évêque d'Augustopolis, coadjuteur de Castres (1617). — Jean de Fossé résignait d'avance en sa faveur en exécution d'un concordat passé entre eux à Pézénas, trois ans auparavant, sous la réserve d'une pension de 4,000 livres, etc. — Le sieur Hilaire Estienne, bourgeois de Laroquette, consulat de Burlats, est autorisé à construire une chapelle, dite de Saint-Etienne, dans l'église Saint-Martial del Py, pour la sépulture de sa famille; il s'engage à restaurer cette église ruinée pendant les guerres. Cette chapelle sera construite au nord, à gauche en entrant, au dessous de la chapelle appartenant à Sébastien de Bonne, sieur de Missècle, et à feu Jean de Nadal, sieur de Lacrouzette. — Inventaire des ornements de l'église de la Platé. — Collation par Jean Du Poncet, trésorier du Domaine, de quatre chapellenies fondées par les anciens comtes de Castres. — Autre inventaire des ornements de la Platé, sur lequel figurent plusieurs tableaux. — Plantation d'une croix à Revel, avec la permission du recteur de la paroisse, par le seigneur Joseph Balsamo, chevalier de la Sainte-Croix, natif de Messine, porté à ce « pour la distribution de sa précieuse, importante et excellente liqueur et sa piété, zèle et dévotion » (1630). — Bénédiction de la cloche du couvent des Dominicains dudit Revel. — Bénédiction de l'hôpital Saint-Jacques de Castres (1634), pour y célébrer le culte jusqu'à ce que l'église Saint-Jacques de Villegoudou soit restaurée. — Résignations de bénéfices; prises de possession, baux, etc. — A la fin du volume se trouvent divers extraits relatifs à la discipline et à la juridiction ecclésiastiques.

E. 317. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

1540-1558. — ESCOUSENS. — *Mathieu Fabre*, notaire royal. — Prise de possession de l'église Saint-Genest de Contest par Jean Fabri. — Vente du moulin de Trégas, près de Larecuquelle, par Guillaume Dalyère,

coseigneur d'Hautpoul, à Jean Dalyère, chevalier, seigneur de Larecuquelle. — Échanges entre ces deux seigneurs. — Vente d'une pièce de terre, à Sainte-Frique (*sic*), par Thomas de Montmore, écuyer, seigneur dudit lieu. — Acquisition d'une rente en blé, sur les habitants d'Escorceux (Escoussens) par les religieux de Notre-Dame de Beauvoir, ordre des Chartreux, seigneurs directs et juridictionnels dudit Escorceux. — Testament de sire Antoine Combes, marchand à Mazamet. — Quittance de Bernarde Scande, d'Arfons, à son père qui lui avait donné en la mariant 40 livres tournois, un lit garni de coussin et couette de demi quintal de plume, quatre draps, une fleissade et trois robes nuptiales. — Testament de Bernard Maurel, du mas de Monbarrau, juridiction de Labruguière, et de M^e Arnauld Ricard (le vieux), prêtre, d'Escoussens. — Lausimes, acquisitions, baux, etc., par les Chartreux. — Titres cléricaux, pactes de mariages, testaments, transactions, etc. — Beaucoup d'actes concernant des habitants de Labruguière.

E. 318. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1612. — ESCOUSSENS. — *Bertrand Fabre*, notaire. — Collation de la chapellenie des Congots, fondée dans l'église Saint-Jean de Verdalle par M^e Ramond Congot, prêtre dudit lieu. — Cession d'une prise d'eau par les Chartreux dans le ruisseau de Lamoulhère, descendant de la métairie d'En Barthès. — Arrentement des revenus de la *rectorie* Saint-Jean d'Arfons. — Association entre plusieurs habitants d'Escoussens pour l'exploitation d'une coupe de 20 arpents dans la forêt Dautenyoul. — Testament de M^e Jean Méraud, notaire royal de Labruguière, qui institue son fils David héritier universel. — Arrentement par dom Henri Bérenger, syndic des Chartreux, des droits seigneuriaux du couvent à Capserny en Cabardès, dont ils avaient la seigneurie haute, moyenne et basse. — Contestations entre les Chartreux et le seigneur de Ferrals, relativement à une muraille qui traversait le fossé dudit Ferrals : il s'agissait de savoir si cette muraille était suffisante pour défendre la ville. Procès-verbal des capitaines qui ont visité les lieux. — Sous-arrentement du bois mort et du charbonnage de la forêt de Montaut. — Traité avec deux charpentiers d'Escoussens pour les réparations à faire à l'église Saint-Félix, annexe de Sainte-Cécile des Montagnes. — Engagement d'un pré, pour une somme de 40 livres, par François Desplas, recteur de Moussoulens, diocèse de Carcassonne. — Bail à gasaille de bestiaux et outils aratoires, à moitié gain et moitié perte. — Vente de

trois arpents de bois Dautenyoul. — Baux par les Chartreux, acquisitions, obligations, échanges, pactes de mariage, etc.

E. 319. (Registre.) — In-folio, 252 feuillets, papier.

1613-1616. — ESCOUSSENS. — *Bertrand Fabre*, notaire. — Collation par le prieur du couvent des Chartreux de Beauvoir ou Belvèse, transféré à Toulouse, d'une chapellenie fondée dans l'église Saint-Saturnin d'Escoussens. — Collation de la chapellenie des Congots. — Consignation entre les mains de M^e Antoine Longuet, docteur et avocat à Escoussens, d'une somme dont le débiteur n'avait pas pu se libérer envers son créancier. — Cession, à un charbonnier, d'un arpent de bois d'*aute jeunesse* dans la forêt royale Dautenyoul. — Dette reconnue par noble François de Merviell, seigneur de Fares. — Nomination du syndic de la table du purgatoire de l'église d'Escoussens. — Arrentement des moulins d'Escoussens par les Chartreux. — Acte d'engagement d'une vigne, par un débiteur. — Procès-verbal de réception du coffre contenant les archives de la communauté d'Escoussens par les consuls, après un récolement sur l'inventaire. — Vente d'un poulain de trois ans par les Chartreux, moyennant 51 livres tournois. — Acte d'apprentissage du métier de cordonnier. — Association pour l'exploitation de coupes de bois dans la forêt royale Dautenyoul. — Ratification de pactes de mariage entre Paul de Maugy, bourgeois de Brain, fils de Jean, et Isabeau de Robert, fille de Louis, bourgeois de Labruguière et sœur de Jean, conseiller référendaire en la Chambre de l'Édit de Castres. — Baux à gasaille, acquisitions, pactes de mariage, transactions, partages, testaments, ventes de bois, etc.

E. 320. (Registre.) — In-folio, 462 feuillets, papier.

1616-1618. — ESCOUSSENS. — *Bertrand Fabre*, notaire. — Traité avec un charpentier de Saint-Germain pour les travaux de son état à exécuter dans la construction d'une maison à Soual. — Baux par le couvent des Chartreux. — Arrentement des fruits décimaux de la cure d'Arfons. — Emancipation de Jean Sablayrolles, fils de Georges, et son mariage. — Bail du four banal d'Escoussens. — Arrentement des quatre moulins nobles situés dans la juridiction de Bernazoubre. — Dette reconnue à Jean Mestre, marchand à Escoussens, par Hugues de Villeneuve de Tourène,

seigneur de Navès. — Vente de la métairie de Fenayrols, juridiction de Labruguière, à Jacques Mestre, marchand à Escoussens, par Abel de Suc, seigneur de Soual, conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie de Languedoc. — Vente par le même seigneur des fiefs de Montagut, même juridiction, à noble Pierre de Fabre, écuyer, habitant Labruguière. — Vente, au prix de 34 livres 5 sous, de cinq charretées de bon charbon de bois de fau. — Dette reconnue à M^e Jean de Balarand, ministre d'Anglès. — Gasailles, pactes de mariage, baux, ventes de bois, etc.

E. 324. (Registre.) — In-folio, 487 feuillets, papier.

1618-1619. — ESCOUSSENS. — *Bertrand Fabre*, notaire. — Transport aux Chartreux par André Verdier, recteur d'Arfons, d'une somme de 40 livres que lui devait Ricard « pour la despense et instruction aux lettres » de son fils. — Baux par le couvent. — Arrentement par Pierre et Etienne Belhoms, tuteurs des enfants de feu Jean Belhom, leur frère. — Accord pour la pension de Catherine de Merviel, de Fontiès en Cabardès, veuve dudit Jean Belhom. — Dette reconnue aux Chartreux par noble Marc de Robert, maître verrier, du masage des Escudiers, consulat d'Arfons. — Acte d'apprentissage du métier de tisserand. — Prise de possession de la précenterie de Lavour. — Engagements pour dettes. — Comptes des religieux avec leurs fermiers. — Vente d'un demi quintal de laine, au prix de 41 livres tournois de 20 sous. — Dépôt, entre les mains de Michel Barbara, d'une somme de 650 livres à l'effet de rentrer en possession d'une métairie donnée en gage. — Testament de Philippe Fournès, de Saint-Affrique. — Bail d'une pièce de terre pour être plantée en vigne. — Reconnaissances de douaires, pactes de mariage, etc. — Les feuillets de ce registre sont numérotés XLIX-CCXXV.

E. 323. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1625-1626. — ESCOUSSENS. — *Jean Siquier*, notaire royal des lieux d'Escoussens, Verdalle et Massaguel. — Quittance par Sébastien d'Adhémar, seigneur de Lavernhie. — Arrentement du four d'Arfons, appartenant aux pauvres du lieu. — Acte par lequel Timoléon D'Anticamareta, seigneur de Montmore, arrente pour deux ans les fruits de ses métairies de Larollandié, Laborde-Rouge, Coffinal et ceux des vignes qu'il possède à Lempaut. — Bail de la levée des deniers royaux à Massaguel,

par sires François Sicard, maître chapelier, et Jacques Chaila, pareur de draps, consuls de la communauté. — Bail par M^e Antoine Gailhardy, avocat, de la métairie d'En Breilh, consulat de Lempaut, à travailler et cultiver à demi-fruits. — Quittance au nom de Marguerite de Lautrec, dame de Massaguel. — Bail à demi-fruits, « suivant le style et coutume du pays », par Antoine Bourrel, religieux sacristain de Sorèze, au nom de noble Jean de David, sieur de Beaufregard, et de Jeanne Bandinelli, mère dudit David. — Arrangement sur procès entre le P. Jean Pégot, syndic de l'abbaye d'Ardorel, et Pierre Revel, charbonnier à Arfons. — Bail de la levée des deniers royaux par les consuls de Dourgne. — Procuration par Marguerite de Lautrec, dame de Massaguel, héritière de Jeanne Delhom, en son vivant seigneur dudit lieu. — Pactes de mariage, testaments, actes de vente et d'acquisition, etc.

E. 323. (Registre.) — In-folio, 395 feuillets, papier.

1630-1631. — ESCOUSSENS. — *Gabriel Mottes*, notaire, garde-notes et tabellion royal, héréditaire des lieux d'Escoussens, Verdalle et Massaguel. — Dettes reconnues au profit des Chartreux. — Vérification, en présence des consuls Pierre Pairin et Guillaume Combettes, de la matière fournie par Jean Lafont, fondateur de Carmaing, pour la fonte de la cloche d'Escoussens. — Transaction entre les religieux de la Chartreuse et les habitants de Castres, sur les indemnités réclamées par les premiers pour les dommages par eux éprouvés pendant les dernières guerres, comme dévastation de leurs bois, démolition de maisons, pillage, etc. La ville doit payer aux religieux 12,000 livres en cinq années. — Autres transactions de même nature entre les religieux et plusieurs habitants de Castres. — Arrentement des droits seigneuriaux que possède Rostain Louis de Cayres d'Entraigues et d'Hautpoul, au fief d'Esclairac et dans celui de Laspauzes qu'il a récemment acquis. — Accord entre les religieux et Abel de Robert, tuteur des héritiers de Marc de Robert, maître verrier, sur le paiement des dettes dudit Marc. — Vente par le couvent de 47 quintaux 44 livres de laine pour le prix de 4,485 livres. — Arrentement de la métairie de Salettes, par Tristan de Villeneuve, sieur de Larecuquelle, résidant au château de Latour. — Comptes des religieux avec leurs fermiers. — Ils transigent avec divers particuliers sur des indemnités pour le bétail pris au couvent pendant la guerre. — Bail de leur tuilerie de Touscairatz, consulat de Verdalle. — Ils

reprennent un pré et un bois par droit de prélation. — Traité pour la réparation de l'église de Lempaut. — Arrentement des fruits décimaux du prieuré de Sainte-Cécile des Montagnes, — des droits de tasque à Escoussens. — Bail d'un pré par impignoration et antichrèse pour une somme de 30 livres due aux Chartreux. — Sous-arrentement du droit de l'équivalent à Saint-Affrique. — Donation aux Capucins de Castres, par Pierre Barbara, recteur de Barbetogne et Saint-Pierre d'Arifat, son annexe, à cause de la peste qui s'était déclarée à Verdalle le 26 août 1634. — Testaments faits par crainte de ce fléau. — Pactes de mariage, donations, partages, baux, etc. — Il y a deux paginations, la première de 202 feuillets, la seconde de 193.

E. 324. (Registre). — In-folio, 429 pièces, papier.

1632-1631. — ESCOUSSENS. — *Gabriel Mottes*, notaire royal. — Baux par le F. Benoît Courtois, coadjuteur et syndic du couvent des Chartreux. — Contestations entre les fermiers des dîmes d'Escoussens. — Contrat d'apprentissage du métier de maçon. — Testament du sieur Maurel, voiturier à Escoussens, relégué dans la hutte d'une vigne « étant blessé de la peste par le moyen d'une bosse qui luy est sortie à l'une des cuisses ». — Quittance aux consuls d'Escoussens par Guillaume Manié, commis par le R. P. Louis Renairon, religieux du tiers-ordre de Saint-François, pour désinfecter le village. — Dette de la communauté envers les religieux qui ont assisté les habitants frappés de peste. — Ventes de coupes de bois dans la forêt Dautenyoul. — Traité par les Chartreux pour la construction d'une maison dans leur métairie des Gascons, à la montagne de Cayroulet. — Réquisition par les habitants de Mazamet au syndic des Chartreux de faire vendre les bestiaux saisis sur la communauté dudit Mazamet, en exécution d'un arrêt du Parlement. — Bail de la tuilerie de Touscairat. — Transactions entre les religieux et divers habitants des environs d'Escoussens qu'ils poursuivaient pour prises de bétail pendant la guerre. Assignés pardevant la Chambre de l'Edit, les Chartreux s'étaient retirés au Conseil privé en règlement de juges et le Conseil avait renvoyé les parties au Parlement. Les habitants transigeaient pour éviter des frais qu'ils n'auraient pu payer. — Bail d'une olivette que la Chartreuse possédait au territoire de Couzy, diocèse de Narbonne. — Arrentement des droits de tasque à Escoussens. — Comptes des religieux avec leurs bordiers. — Vente de coupes de bois dans la forêt d'*Aultenivol*. — Arrentement du droit

de dime des traverses de Sainte-Cécile des Montagnes. — Un boucher d'Escoussens vend à un tanneur de Castres les peaux des moutons et des brebis qu'il tuera, du 25 août à la Saint-Martin, 11 novembre, moyennant 6 livres la douzaine. — Arrangement entre les tenanciers des terres de la métairie de Troupiac, pour le paiement de la rente annuelle qu'ils doivent à Pierre d'Hautpoul, baron d'Auxillon, propriétaire de ce fief. — Arrentement des fruits décimaux de Sainte-Cécile des Montagnes et de ceux que les religieux lèvent à la montagne de Laserre, paroisse de Saint-Clément de Fontiers-Cabardès, dépendant du prieuré de Fontiers, sous la réserve des agneaux et de la laine qui doivent être portés au couvent. — Bail de la récolte en blé et seigle dans les cinq métairies que possèdent les Chartreux dans la montagne de Cayroulet, juridiction d'Escoussens. — Bail de la métairie de Combobscur ou del Dressaire, sur la même montagne, et de celle de Mondelle. — Arrentement du four banal d'Escoussens. — Bail de la métairie de Salettes, consulat de Labruguière, par Tristan de Villeneuve, seigneur de Larecuquelle. — Acquisitions, transports, quittances, gasailles, etc.

E. 325. (Registre.) — In-folio, 480 feuillets, papier.

1635-1639. — ESCOUSSENS. — *Gabriel Mottes*, notaire royal. — Acquisitions par Antoine Longuet, avocat, juge d'Escoussens. — Traité par les religieux pour travaux de charpente à la Métairie-Basse de Touscairat, dite de Lesquirol. — Comptes des religieux avec les bordiers du couvent. — Association entre charbonniers pour l'exploitation de coupes de bois. — Traité du syndic Étienne Drouyn avec Charles Boissède, maître maçon d'Escoussens, pour des constructions à faire au couvent. — Contrat d'apprentissage du métier de forgeron. — Traité par les consuls d'Escoussens avec Guillaume Tricotet et Noël Masson, maîtres menuisiers de Paris, pour la façon du tabernacle du grand autel de l'église Saint-Sernin, moyennant 100 livres. — Baux des métairies du couvent, des moulins, du four banal, etc. — Bail par les consuls d'Escoussens de la levée de 2,528 livres de deniers royaux — Le recteur de Sainte-Cécile des Montagnes donne à ferme les droits de *Carnenc* qu'il perçoit dans sa paroisse; il se réserve le vin. — Les religieux approuvent l'acquisition d'une pièce de terre tascale à Escoussens, au ruisseau de Las Fades, et, pour certaines considérations, réduisent cette terre de tasque à la censive annuelle et perpétuelle d'un sou tournois. — Autre réduction semblable pour une terre,

en considération de ce qu'elle avait été plantée en vigne. — Bail à un charbonnier « de couper tous les arbres de fau, avelaniers sauvatges et autre broussalhe qui est dans le cimetièrre joignant l'église, autour d'icelle et dans l'enceinte du couvent de Lupatière », appartenant à la Chartreuse. — Acte d'apprentissage du métier de maçon. — Bail à nouveau fief, directe et emphytéose perpétuelle d'une pièce de terre à Escoussens. — Arrentement de l'olivette noble de Couzy. — Pactes de mariage, gasailles, ventes, quittances, etc.

E. 326. (Registre.) — In-folio, 554 feuillets, papier.

1610-1613. — ESCOUSSENS. — *Gabriel Mottes*, notaire. — Titre clérical de François Viste. — Ventes de coupes de bois. — Prorogation de l'arrentement des tasques d'Escoussens. — Baux du four et des métairies appartenant au couvent des Chartreux. — Arrentement d'une forge avec son soufflet et tous les outils. — Dette reconnue par noble François D'Auriol, sieur de Vilevert. — Bail du livre de la taille par les consuls d'Escoussens. — Acte d'amégèrment ou de mitoyenneté d'un mur qui sera mégère entre les contractants. — Testament de Jeanne de Martin, veuve de noble Jean de Suc, sieur de Saint-Affrique : elle veut être enterrée dans la chapelle qu'elle a fait tout récemment restaurer dans l'église Saint-Théodard et teste dans le château de Saint-Affrique. Elle institue héritiers universels ses enfants Abel de Suc, sieur de Saint-Affrique, et Marguerite de Suc, et, comme ils sont mineurs, elle désigne pour tuteurs Jean de Martin, sieur de Viviers, son frère, et Henri de Suc, son beau-frère. — Arrangement sur procès entre Suc d'Escoussens, Abraham de Robert, fils de feu Louis, écuyer, des verrières d'Arfons, et Abel de Robert, marchand de Castres. — Déclaration faite au château de Montespieu, des biens saisis à la requête de Claudine de Bénéfice de Cheilus, veuve de noble Abel de Suc, fils du président en la Chambre de l'Édit : cette déclaration porte qu'on n'a pas mis sous le sequestre les biens que le président avait achetés de Sébastien d'Adhémar de Lavernhic. La saisie est faite pour la sauvegarde du douaire de la veuve. — Vente de 210 livres de verre à vitres aux couvents des Chartreux et de Larode, par le sieur Salomon de Thietry et le sieur de Tissac, gentilshommes verriers, associés pour l'exploitation de la verrerie de Laprade, propriété de M. de Bieule. — Acte d'apprentissage du métier de tailleur d'habits. — Françoise de Longuet, fille de feu Antoine, vend au couvent toutes ses pro-

priétés d'Escoussens, entr'autres deux maisons en ruine, dans le fort, dont l'une près du château des religieux. Cette vente faite après le partage de la succession dudit Antoine Longuet, juge d'Escoussens. — Mariage de ladite Françoise avec Dominique Rulh, docteur en médecine de Villefranche de Lauraguais, fils de feu Jean, secrétaire de la reine Marguerite, et de Jeanne de Comte, de Castelnaudary. — Traité par les religieux avec plusieurs habitants pour faire planter en vigne 192 journées de terre à Laserre, dépendant de la métairie noble de Touscairatz. — Vente de bétail par Louis de Raymond, sieur de Carbonnières, avocat et juge à Escoussens. — Testaments, pactes de mariage, gasailles, etc.

E. 327. (Registre.) — In-folio, 520 feuillets, papier.

1617-1650. — ESCOUSSENS. — *Gabriel Mottes*, notaire. — Émancipation, avec donation au fils émancipé. — Arrentement par les Chartreux des fruits décimaux du prieuré de Puicheric (Aude). — Contrat d'apprentissage du métier de chapelier à Massaguel. — Transaction entre les sieurs Jacques de Bonne sieur de Missècle, et coseigneur de Viviers-lès-Montagnes, Jean de Bonne sieur de Labernardié et de Lestap, frères, César de Passemar sieur de Burc, époux de Marguerite de Bonne, fille du sieur de Missècle, et Jean de Martin sieur de Viviers. — Bail de la boucherie d'Escoussens. — Dette reconnue par Claudine de Bénéfice, veuve d'Abel de Suc, et par sa fille veuve de Philippe de Colombet, baron de Gissé. — Prix fait par le syndic des Chartreux pour établir deux meules au moulin du couvent. — Arrentement par le même des fruits décimaux du prieuré Saint-Pierre d'Avits. — Bail du livre de la taille d'Escoussens par les consuls. — Traité pour la plantation d'une vigne. — Contrat d'apprentissage chez un menuisier de Carcassonne. — Transaction par laquelle, pour éviter de grands frais, il est mis fin à un procès pour crime d'assassinat, moyennant une indemnité donnée aux parents de la victime et une autre aux religieux de la Chartreuse, pour l'amende que le coupable aurait pu encourir en cas de jugement définitif. — Contrat d'apprentissage du métier de pareur. — Prise de possession de vignes plantées pour le compte des religieux. — Association pour le bail de la levée des fruits décimaux dus à l'évêque de Lavaur par les paroisses de Verdalle et Massaguel. — Gasailles, acquisitions, échanges, testaments, baux, etc.

E. 328. (Registre.) — In-folio, 544 feuillets, papier.

1651-1655. — ESCOUSSENS. — *Gabriel Mottes*, notaire. — Bail par Dom Etienne Drouyn, syndic du couvent des Chartreux, de la métairie noble dite des Yssarrenches ou de Chabert, consulat de Castres, et de celle du Puy-Saint-James, même consulat. — Bail de la levée de la taille par les consuls de Saint-Affrique. — Arrentement des fruits décimaux de Saint-Avits. — Bail de la taille d'Escoussens. — Traité entre le couvent des Chartreux et Jean D'Hennezel, écuyer, sieur dudit Hennezel au pays de Nivernais, agissant tant en son nom qu'en ceux de Moïse D'Hennezel, écuyer, sieur de Grammont, de Jérémie D'Hennezel, écuyer, sieur de Toulou, et d'Antoine D'Hennezel, sieur de Larochère, ses frères. Le syndic, qui représente le couvent leur permet de travailler dans la verrerie du Pas-de-l'Apost, dans la montagne de Cayroulet, appartenant aux religieux. Le couvent leur fournira tout, même les vivres, sauf remboursement. Le traité est fait pour six ou sept mois. — Compte du syndic avec les D'Hennezel, entrepreneurs de la verrerie de Cayroulet. — Marché fait par Etienne de Robert, sieur de Combal, pour couper le bois nécessaire à la verrerie de Verdalle. — Arrentement des moulins d'Escoussens. — Bail par le syndic des Chartreux d'une maison qui dépendait du couvent de La Loupatière (Aude), ruiné pendant les guerres. — Bail de la boucherie d'Escoussens par les consuls, pour un an. Prix fixés par l'acte : 7 sous la livre de mouton et celle du veau de lait ne pesant pas plus de 420 livres; 6 sous la livre de veau brane, d'agneau et de porceau; 4 sous la livre de bœuf, de la vache grasse et de la brebis. Aucun autre habitant ne peut vendre de la viande, excepté celle de porceau et en prévenant l'adjudicataire de la boucherie pour qu'il ne tue pas d'autre bétail. — *Amégèrement* (bail à gasaille) du bétail de la Métairie-Grande du château de Montespieu, par Marie de Château-verdun, femme de Jean-Louis de Rigaud, baron de Baudrulhe, Auriac et autres places. — Traité par le couvent pour l'établissement, près le ruisseau de Carcan, en la terre des religieux, d'une tuilerie suffisante pour y cuire douze milliers de tuiles-canal ou autres et de la chaux. — Traité par les consuls d'Escoussens avec le sieur Roques, du diocèse de Mirepoix, qui s'engage à tenir école dans le village, pendant un an, à l'exclusion de tout autre instituteur, moyennant une pension de 40 livres et le local; en outre, les enfants devaient payer, savoir : les commençants, 5 sous par mois; ceux qui lisent, 40 sous; ceux qui lisent et écrivent, 16 sous; ceux

qui apprennent la grammaire et l'arithmétique, 20 sous. — Le traité est rompu six semaines après, faute d'un nombre suffisant d'élèves pour faire vivre le maître. — Acte d'apprentissage du métier de forgeron. — Sous-arrentement par les sieurs Jean de Croses, avocat au Parlement, Jean-Pierre de Croses sieur de Puechsieura, Molinier et autres, fermiers des revenus décimaux de l'évêque de Lavaur et des Chartreux, dans la paroisse Sainte-Cécile des Montagnes. — Bail de la métairie de Laserre. — Contrat d'apprentissage du métier de menuisier. — Nouveau bail pour les écoles d'Escoussens, aux mêmes conditions que le précédent, avec Jean Rigal, sous-diacre, du monastère de Cabrespine, en Rouergue, pour huit mois et demi. — Bail des fruits décimaux du prieuré de Saint-Vincent et Saint-Jean de Grezan les Béziers, dépendant de la table du couvent des Chartreux. — Bail des écoles pour un an à Pierre Caraguel, diacre de Soual, aux mêmes conditions que les précédents. — Arrentement pour un an et moyennant 6 livres tournois d'une enclume pesant 434 livres. — Prise de possession de la rectorie de Saint-Théodard de Saint-Affrique. — Acquisitions, échanges, ventes de bois, etc.

E. 329. (Registre.) — In-folio, 917 feuillets, papier.

1656-1661. — ESCOUSSENS. — *Gabriel Mottes*, notaire. — Arrentement d'un moulin drapier à Escoussens. — Collation de deux chapellenies dans l'église Saint-Théodard de Saint-Affrique par les consuls dudit lieu. — Bail de la tuilerie de Touscairatz. — Testament de Jean Vaissette, le vieux, laboureur de la montagne de Laserre, paroisse de Fontiers-Cabardès. — Association pour le bail de la levée des fruits décimaux dont jouit l'évêque de Lavaur à Lacroisille, Bertre et Appelle. — Contrat d'apprentissage du métier de chapelier. — Bail de la boucherie d'Escoussens. — Nouveau traité (voir E. 328) des Chartreux avec la famille D'Hennezel : il s'agit de rétablir la verrerie de Cayroulet, où ces gentilshommes ont déjà travaillé, et ils doivent amener six gentilshommes verriers, un fondeur, un empailleur, des tiseurs, des passe-cendres et les autres ouvriers nécessaires. — Bail pour les écoles d'Escoussens avec le sieur Auret, vicaire de la paroisse. — Traité avec un tailleur de pierre d'Alet, pour la fourniture de la pierre d'Alet nécessaire à la verrerie. — Achat de deux meules de la peyrière de Naumas à Massaguel. — Dette de Antoine Calmens, marchand verrier d'Aigues-Juntes (Ariège), envers Abraham de Robert, d'Arfons, pour achat de flacons de verre. — Association

pour le bail du droit de dîme des vendanges au vignoble du Poirier-Blanc, à Sainte-Cécile. — Dette reconnue au couvent par les verriers D'Hennezel. — Mise en demeure des charpentiers chargés de la charpente de la verrerie d'avoir à terminer les travaux, les ouvriers arrivant du Nivernais sous peu de jours. — Dette reconnue à Joseph D'Audemar, baron de Trelhes et de Trébas, par Jean-Louis de Rigaud, baron de Baudrulhe, etc. — Tasque convertie en censive par les religieux. — Bail des écoles d'Escoussens. — Dette reconnue au couvent par un chapelier d'Escoussens. — Amégèrement d'un mur. — Collation de la chapellenie fondée (1542) dans l'église de la Platé de Castres, par le sieur Albion, bourgeois de cette ville. — Arrentement des fruits décimaux des travers de Sainte-Cécile, appartenant par moitié aux Chartreux et à l'évêque de Lavaur. — Quit-tance de 6,300 livres tournois, par les sieurs d'Hennezel, pour la façon de 6,300 livres de vitres fabri-quées au Cayroulet du 8 mai au 28 octobre 1659. Dans cette somme sont compris les gages de MM. De Chastel, de Salomon et Dormoy, ceux du fondeur et des autres bas-officiers. — Établissement de la confrérie du Rosaire, à Escoussens, par les frères Prêcheurs de Castres. — Protestations par l'entrepreneur des réparations à faire aux églises de Sainte-Cécile des Montagnes et Saint-Félix son annexe, contre les paroissiens qui refusaient de faire la manœuvre comme ils y étaient obligés par le traité fait avec lui par les décimateurs. — Terres donnée à bail pour être plantées en vigne. — Contrat d'apprentissage du métier de cardeur de laine, etc.

E. 330. (Registre.) — In-folio, 579 feuillets, papier.

1662-1665. — ESCOUSSENS. — *Gabriel Mottes*, notaire. — Bail d'une terre à planter en vigne : toutes les charges de la terre restent au propriétaire ; le premier cultivera pendant six ans et aura tous les fruits ; à l'expiration du bail, les contractants partageront par moitié la terre plantée en vigne, mais le propriétaire aura le choix. — Prise de possession de la cure de Saint-Affrique. — Arrentement des revenus seigneuriaux de cette paroisse, par Abel de Suc, qui en était seigneur. — Déclaration d'hypothèques. — Testament de Marguerite de Mestre, veuve Estève, — et de Jean Vaissette, du masage des Barthes, consulat d'Escoussens. — Bail du livre de la taille d'Escoussens. — Arrentement des fruits décimaux de Sainte-Cécile des Montagnes, par l'évêque de Lavaur. — Actes d'apprentis-sages des métiers de maçon, pareur, tisserand. —

Marchés faits avec des charpentiers et des maçons pour des travaux de leur métier. — Collation d'une chapel-lenie fondée dans l'église Saint-Thyrs de Labruguière. — Bail de la métairie grande à Saint-Affrique, par Abel de Suc, seigneur du lieu. — Baux à gasaille ; actes d'amégèrement ; acquisitions ; échanges ; pactes de mariage ; testaments, etc.

E. 331. (Registre.) — In-folio, 766 feuillets, papier.

1666-1670. — ESCOUSSENS. — *Gabriel Mottes*, notaire. — Traité par les consuls pour la restauration de l'église d'Escoussens. — Dot de Marguerite Fournier qui épouse François Gasc, laboureur : « 40 livres tournois de 20 sous pièce ; une cohette, coussin et plume pesant le tout 60 livres ; quatre linceuls toile de maison ; une couverte de lit de la valeur de 6 livres ; un cotillon rose de Nîmes ; une caisse, bois fau, garnie de serrures, clef et reilles, et pour aider au festin nupcial 3 livres en argent, trois mégères de blé mossole, une senal de vin, mesure d'Escoussens, et trois gelines. » C'était tout ce qui lui revenait de la succession de son père, décédé ; sa mère ajoute 20 livres tournois. — Contrat d'apprentissage de l'art de chirurgie chez Guillaume Pagès, maître chi-rurgien, de Labruguière. Cet apprentissage devait durer deux ans. — Sommation aux sieurs Rivals de réparer une chapelle de l'église paroissiale d'Escoussens, qu'ils prétendent leur appartenir, et qui menace ruine. — Arrentement par l'évêque de Lavaur des fruits décimaux de Verdalle et Massaguel, qu'il partageait avec le pré-centeur de l'église cathédrale. — Contrat d'apprentissage de marchand pour cinq ans. — Bail de la boucherie d'Escoussens. — Acte par lequel les consuls reconnais-sent devoir aux Chartreux 260 livres qu'ils ont em-pruntées pour la poursuite et exécution à mort de deux criminels. — Partage de mobilier entre des héritiers. — Arrentement, à Massaguel, par Timoléon de Saint-Jean, baron de Fajac, au nom de son fils mineur Jean-François de Saint-Jean, baron de Belvéze, et de Louise de Nadal, femme de ce dernier, et donataire de François de Nadal, sieur de Massaguel. — Actes de dénonciation de dom-mages par des métayers aux propriétaires. — Bail du livre de la taille d'Escoussens s'élevant à 3,900 livres. — Compte de Jean-Jacques de Piis, baron de Caucalières, avec le fermier de son moulin. — Testament de Paul Coulom, de la religion réformée, fils d'Abel et de feue Marthe Sire, de Roquecourbe : il partait pour le service du Roi, au régiment de Champagne, compagnie de M. de La Tribale. Il donne 6 livres aux pauvres de la religion

réformée de Roquecourbe, 5 sous à chacun de ses parents et institue héritière universelle sa sœur Esther, femme de Jacques Loubet, marchand à Massagnel. — Traité pour la réparation de l'église d'Escoussens. — Contrat pour l'institution d'un second vicaire à Escoussens. — Actes d'émancipation, de transport, d'aménagement et de donation; testaments; pactes de mariage, etc.

E. 332. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1662-1684. — ESCOUSSENS. — *Pierre Trilhe*, notaire royal. — Bail des écoles d'Escoussens, pour une année, au vicaire de la paroisse et à Monginon, pour enseigner le latin, le français et l'arithmétique. — Traité pour l'exploitation de la verrerie de Cayroulet avec Josué D'Hennezel, seigneur de Dormoy, gentilhomme verrier, habitant le village d'Anor, terre d'Avesnes, diocèse de Cambrai. Il devait amener six gentilshommes verriers et les ouvriers nécessaires. — Decreil, syndic des Chartreux, donne à bail une forge de maréchal et les outils nécessaires, moyennant 3 livres par an, somme représentant la rente d'un capital de 60 livres, valeur de l'outillage. — Ventes de coupes de bois. — Arrentement du four banal d'Escoussens. — Baux à gasaille, pactes de mariage, quittances, etc.

E. 333. (Registre.) — In-folio, 525 feuillets, papier.

1692-1698. — ESCOUSSENS. — *Pierre Trilhe*, notaire royal. — Vente par Jacques Hérail, orfèvre à Castres. — Comptes des religieux avec leurs métayers. — Bail à gasaille ou *précaire*, par Dom Christophe Decordes, syndic des Chartreux. — Bail de la taille d'Escoussens; — de la régence des écoles à Monginon, moyennant 40 livres pour un an. — Traité pour la réparation de la fontaine. — Baux à demi-fruits. — Quittance à David Cabibel, apothicaire à Mazamet. — Bail à gasaille, par Mathieu Barbara, juge criminel à Castres, de la métairie de Vareilhes, appartenant à François Barbara, de Soual, docteur en médecine. — Bail à demi-fruits de la métairie de Juges, consulat de Saint-Germain, par M^e Jean de Fournier, avocat à Escoussens. — Délaissement de biens-fonds aux Chartreux par plusieurs de leurs débiteurs. — Transport de créances aux religieux par Mathieu Trilhe, lieutenant de juge à Escoussens. — Résignation de l'office de procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts de Saint-Pons, par ledit Mathieu Trilhe, au profit de Daurian, de Saint-Amans. — Vente à Henri de Loubens,

seigneur de Verdalle. — Liquidation de créances entre le prieur des Chartreux et Jean Dolen, sieur de Calvayrac, résidant au consulat de Pradelles. — Bail de la boucherie d'Escoussens. — Pactes de mariage, acquisitions, échanges, transactions, etc. — Le premier acte portant en marge la mention du contrôle est à la date du 46 mai 1693.

E. 334. (Registre.) — In-quarto, 419 feuillets, papier.

1497-1500. — FLORENTIN. — *Durand de Vendemiis*, notaire de l'autorité des seigneurs du capitole de Toulouse. — Bail à colloge (*collogium*) d'une vigne à Florentin. — Obligations cancellées. — Procuration par Jordane Solié, femme de Philippe de Nupces, marchand à Albi, passée à Florentin, dans la maison dudit de Nupces. — Ventes, acquisitions, échanges à Florentin, par ledit Philippe de Nupces. — Testament de Antoine Miquel, du mas du Breuil (*de Brothio*), juridiction de Rouffiac. — Testament et codicille de Jean Lemosin. — Acquisitions par Raffel, d'Aussac, et par Pierre de Nupces, licencié en droit, juge de Verdun. — Testament du prêtre Jean Ricard, reçu au barri de Rouffiac. — Bail des tailles royales de Cadalen. — Colloge par M^e Guiraldié, recteur de Saint-Jean de Gabriac. — Inféodation par Jean Alary, seigneur de Tanus. — Bail de la levée de la taille royale de Florentin. — Syndicat des habitants de Cadalen en présence de Ramond de Sobiran, lieutenant du juge de Terre-basse d'Albigeois. — Testament de Bernard Monclar, de Lagrave. — Fondation d'une chapellenie dans l'église Saint-Pierre d'Aussac, par Jean Bones. — Procuration par Bertrand de Rouffiac et Séguine de Brassac, sa femme, demeurant ensemble au barri d'Aussac. — Donations *causa matrimonii*. — Échange entre Philippe de Nupces et Adhèmar de Cuq. — Baux à gasaille, pactes de mariage, etc.

E. 335. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1431-1447. — GAILLAC. — *Isarn Pasquet*, notaire. — Vente d'une maison à Gaillac, en Peyriac, par Bagarades. — Achat d'une vigne, par Pierre Bonneheure (*bone hore*) prêtre de Gaillac. — Lausime « duna pissa de vinha en lo vinhier de Galhac ». — Bail à cens en 1447, par un habitant de Lisle, de tout ce qu'il possède à Gaillac, moyennant un cens annuel d'un demimarc d'argent qui peut être converti en une tasse de

même métal et du même poids. — Acquisition d'une maison à Vieux (*apud locum de Viencio*) par les frères Antoine et Ramond Bermond. — Sentence du juge de Gaillac entre le procureur du Roi et les frères Otho et Ramond Ebrailh, le premier damoiseil, seigneur de Tonnac, sur des contestations relatives à la justice de Royre, qui est adjugée aux Ebrailh. — Testament de Pierre-Ramond Pagaise, du castel de l'Olme (*castellum de Ulmo*): il veut être enterré dans le cimetière de Saint-Jean de Tartage. — Actes relatifs aux obits connus sous le nom de *Pitances* de Saint-Michel de Gaillac. — Donation d'un tableau à l'église Saint-Pierre de Gaillac (1439). L'acte porte : « *Quasdam tabletas, ubi est crucifixus depictus, inveriatas cum postibus plicatissis, ad honorem, servitium et usum ecclesie predictae Sti Petri.* » — Testament en langue vulgaire; le reste est en latin, à l'exception de l'acte de 1447.

E. 336. (Registre.) — In-folio, 451 feuillets, papier (le 1^{er} manque).

1457-1470. — GAILLAC. — Jean Andraud, notaire. — Lausimes par Jean de Cazilhac, chevalier baron de Cessac, seigneur de Noailles, Alayrac et Casilhac, d'un bois dans la juridiction de Gaillac, confrontant avec d'autres bois sive *borthas* et tenant au chemin de Gaillac à Puycelsi. — Lausimes par le même à Brens, et par l'abbé de Bonnacombe à Gaillac. — Pactes de mariage de Jacques Combettes, marchand à Gaillac, et Jehanne de Montpezat, fille de Pierre, marchand à Brens; reconnaissance de la dot de Jehanne. — Lausimes par noble Jeanne Barthélemie de Bonafous, femme d'Olivier de Lescure (*de la Scura*), seigneur du lieu de Corbieyre, diocèse de Rodez. — Cession par les consuls de Gaillac aux propriétaires d'une maison située au-dessus du moulin de Saint-André, castel de l'Olm, d'un auvent en bois tenant à ladite maison à certaines conditions relatives à la conservation de cet auvent (*auvanum fustum sive muralhe*) nécessaire à la défense de la ville. — Lausime, au nom du Roi, à Guillaume de Lacoste, *borcier* de Gaillac, d'un *patu* sive *thoat*, recevant l'eau qui sort du Griffoul de la place et va se jeter dans le Tarn, pour faire servir cette eau à l'arrosage de sa propriété. — Titre clérical. — Cession (*traditio*) par les consuls de Gaillac à Durand Cabrol, barbier de « *quoddam fustum fossati ville Galhaci siti subtus lo auvan de Peyrine confrontant cum macisso sive massis fossati à parte superiore et cum piscario et calqueria Ramundi Andree* »: Il ne doit rien construire dans le fossé au préjudice de la ville et du fossé, et, s'il construit,

il doit démolir à la première réquisition des consuls. — Constitution de syndicat par les habitants de Rivières en procès avec ceux de Cornebouc. — Procuration par Eugène de Montpezat, prêtre de Brens. — Lausime par Pierre de Latrelhe, commandeur de l'hôpital Saint-André de Gaillac (1460). — Lausime d'une pièce de terre en la juridiction de Cahuzac, au lieu appelé *als clausels alias Sta Sigolena*. — Lausime par Comtesse Rogieyre, femme de Dominique Delrieu (*Dominicus à Rivo*), procureur du Roi en la jugerie de Gaillac. — Dette par suite du contrat de mariage de Marguerite de Montpezat avec Ambroise de Massugnier (*de Massuguerio*); cette dette est reconnue par les frères de Montpezat, marchands à Brens, en faveur des Massugniers, père et fils. — Vente de cens et rentes par noble de Calmont, seigneur de Saint-Sernin, près d'Albi, à Jean de Tonnac, de Cordes, ces cens à percevoir en partie *infra castrum Sti Saturnini*. — Acquisitions, échanges, quittances, etc. — Texte latin.

E. 337. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1461-1461. — GAILLAC. — Vital Capelle, notaire royal. — Acensement des obits dits *pitance de Saint-Michel*. — Procuration par Pierre Abelhou, de Gaillac, bachelier en droit. — Acquisition d'une pièce de terre à Gaillac, lieu dit *à las Teularies*, par Bernard Pujol, religieux de Saint-Michel et prieur de Granéjols (*de Granuejolio*) et lausime de cette terre par ledit Bernard. — Testament de Guillaume des Faux (*de Fauchis*) fait dans le couvent des religieuses de Longueville. — Pactes de mariage d'Antoine Portal, de Gaillac, avec Guillaume Fabrègue. — Autres pactes de mariages tous suivis de la quittance par l'épouse, de ses droits de succession aux biens paternels et maternels. — Dette de 4 écus d'or pour une pipe de vin rouge. — Procuration donnée par devant Jean de Lafont, lieutenant de Bernard Olive, conseiller du Roi et juge royal de Gaillac. — Vente par Pierre des Aussédats d'une maison à Gaillac, à la côte Danguille, tenant à celle de Salvi Ebrailh, seigneur de Larcourtade. — Acquisition de vignes à Gaillac, par Arnaud de Deyrac, seigneur de Cantemerle, diocèse de Cahors, représenté par Jean de Deyrac, son oncle, religieux de Saint-Michel. — Bail par Salvi Ebrailh, seigneur de Rivières et Lacourtade, représenté par son frère Jean, chapelain et bachelier en décrets. — Pactes de mariage d'Antoine Eymeric, fils de Jean, notaire à Lisle, avec Antoinette Pasquette, fille de feu Isarn Pasquet, notaire de Gaillac,

fils lui-même d'autre Isarn, aussi notaire : le mari donne à sa femme « *in sponsalitiū et augmentum sue dotis et verquerie* » 50 écus d'or, chaque écu du poids de 2 den. et 18 grains d'or, « *ad tenendum secundum consuetudines presentis patrie albigesii* ». L'épouse apportait à son mari « *in dotem et verqueriam* », 400 écus d'or du même poids, « *nec non duas cotardias panni nuncupatas meni, quarum una est coloris rosati, follerata in brachis sive margas pellium nuncupatarum grises, et alia est coloris rubri, valoris cujusque canne earumdem cotardiarum trium scutorum auri; item, unum lectum nubcialem munitum una culcitra, duobus pulvinaribus plume, quatuor lintheaminibus canapis quorum lintheaminum duo sunt duarum brancarum et medie et alia duo trium brancarum, et uno lodice sive flessiata moysonis corduarum; item, unum pelissonem pellium cuniculorum novum* », suivant le testament de son père. L'époux et l'épouse donnent quittance à la veuve Pasquet, pour elle et ses deux fils. — Texte latin.

E. 338. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1464-1470. — GAILLAC. — *Vital Capelle*, notaire royal. — Titre clérical de Jean Benac, de Brens. — Arrentement par le prieur de Montans (*de Montanhia*), religieux de Saint-Michel. — Décharge d'arrérages de censives par l'hôpital Saint-Jacques de Clarieux à Durand Rivières, qui abandonne les terres qu'il tenait de cet établissement. — Vente d'un champ par M^e Georges Foucaud, de Gaillac, bachelier en droit. — Quittance par les religieux de Saint-Michel à Olivier de Lescure, seigneur de Corbières, d'une somme due à cette abbaye pour une fondation faite par noble Emeric de Bonafous, beau-père dudit Olivier. — Acte d'une association (*affrayratio, associatio sive companhatio*) jurée sur les Saints Evangiles, et en présence de cinq témoins, par Jean Clot, fils de feu Barthélemy, de Lapeyrière, juridiction de Lisle, et Bernard Gaubilh, de Gaillac, fils de Bertrand. Cette association, valable pour les contractants et leurs héritiers à perpétuité, est ainsi définie : « *se accompanhaverunt sive affrayraverunt et omnia sua mobilia et immobilia, presencia et futura, sibi communia inter se esse voluerunt et consensierunt, et promiserunt ambe partes una alter inter se ad invicem omnia jura, voces et actiones utriusque partis communiter prossequi, eorum labores, jura et actiones utiles et inutiles inter se communicare, unum panem et unum vinum inter se comedere et bibere, ac unum larem fovere, et omnia per eos adquirenda communia esse, et una pars alteri omnem*

bonum procurare et omne malum evitare, bonam companhiam sive societatem tenere sine dolo et fraude, et una pars alteri bonum et legale compotum reddere et fideles inter se esse. » (22 décembre 1464.) — Procuration par Jacques Magistri, religieux de Saint-Michel, prieur de Lescure. — Vente d'un bois à Lisle, par Antoine Trelhas, bourgeois de Gaillac, à l'abbaye de Saint-Michel représentée par Pierre de Caraman, abbé de Moissac, administrateur perpétuel de ladite abbaye de Saint-Michel. — Bail à cens d'une pièce de terre, *herma sive barthas*, paroisse Saint-Etienne de Teyssode, juridiction de Rabastens. — Latin et roman.

E. 339. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1498-1507. — GAILLAC. — *Jean Cathalan*, notaire. — Nouvelle inféodation, par le syndic des pitanciers de Saint-André de Gaillac, d'une pièce de terre à Lacourtade, reprise par autorité de justice, le tenancier ancien ne pouvant payer les arrérages. — Procuration par Pierre de l'Olm (*de Ulmo*), prêtre et collégiate dudit Saint-André, pour prendre, en son nom, possession d'une chapellenie dans l'église de Castelnaudary. — Collation d'une chapellenie fondée dans la chapelle Saint-Jacques de l'église Saint-Pierre de Gaillac. — Mariage de Guillaume de Montpezat avec Jeanne Austrui, tous deux de Brens, et quittance de la dot.

E. 340. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1529-1530. — GAILLAC. — *De Roffac*, notaire. — Enregistrement des lettres de lieutenant de juge en la jugerie d'Albigeois, délivrées à Guillaume Raffin, par le juge Gaspard Molinier. — Cession à Jean Barutel, apothicaire à Gaillac, de biens dépendant du bassin du purgatoire de l'église Saint-Pierre. — Acquisition de biens appartenant à ce bassin par un potier d'étain (*stanherio*) de Gaillac. — Autres ventes de biens de ce bassin au prêtre Pierre Vayssière, au prêtre Pierre Boyer et à Marguerite Carrière. — Cession de biens, à Gaillac, par Montpezat, de Brens, à Jacques Vialar, marchand audit Brens. — Acquisition par Jean Barutel, apothicaire à Gaillac. — Lausime d'une pièce de terre à Lacourtade par les pitanciers de Saint-Pierre. — Nombreux actes de vente par les bassiniers du purgatoire de Saint-Pierre.

E. 344. (Registre.) — In-folio, 366 feuillets, papier.

1619-1625. — GAILLAC. — *Seguy*, notaire. — Procuration par Anne de Rodorel, prieure du monastère de Longueville. — Procuration par les consuls Pierre Turle, bourgeois de Gaillac, et Jean Blanc, marchand. — Traité pour la restauration de la charpente d'une maison appartenant à l'église Saint-Pierre. — Pactes du mariage conclu entre Bernard Delpuech, notaire, et Catherine Molinier. — Accord sur la préséance entre les consuls de Gaillac et les lieutenants principal et particulier; le Roi ayant évoqué le procès en son Conseil, il s'agissait de régler les frais déjà faits. — Baux de la levée des tailles. — Reconnaissance signée Jacqueline de Ginolhac et Anne de Rodorel, pour un prêt de grains fait au monastère de Longueville par sire Pierre Barutel, bourgeois de Gaillac. — Baux à ferme par l'abbé de Gaillac. — Acte d'acquisition du droit de sépulture dans l'église Saint-Pierre. — Procuration par sire Pierre Yversen, bourgeois, à sire Maffre de Paulo, son beau-père, aussi bourgeois. — Vente par Marie-Anne de Drulhet, veuve de Gabriel de Bécardit, sieur de Latour. — Acte de l'administration consulaire de Gaillac tendant à faire respecter les privilèges relatifs à la conduite des vins dans le Bordelais. — Prise de possession par Michel de Chevery, clerc du diocèse de Toulouse, du prieuré de Saint-Sauveur dont il avait été pourvu par l'abbé Jean-Jacques de Chevery. — Bail à ferme des blés et du bladage que l'abbé prend au dimaire del Salèle de Romanhac, consulat de Gaillac. — La prieure Anne de Rodorel reconnaît avoir reçu des mains de Anne Balaguier, sa mère, la pension annuelle de 30 livres que lui servait noble Guillaume de Rodorel, sieur Du Roc, son père. — Bail de la taille de Rivières. — Baux par l'abbé de Gaillac Jean-Jacques de Chevery. — Culture de vignes donnée à demi-fruits. — Reconnaissance faite à Pierre Martin, majoral de la maladrerie de Gaillac, pour une pièce de terre dépendant de cet établissement. — Revendication par Jacqueline de Ginolhac, religieuse de Longueville, du titre de prieure qu'elle avait résigné, pour cause de maladie, au profit de Anne de Rodorel. — Emprunt par les habitants de Puybegon pour satisfaire à une réquisition de vivres faite par l'armée du duc de Vendôme assiégeant Briatexte (août 1622). — Procuration par Michel de Chevery, baron de Rivières, à Jean Greffier, prêtre, pour la levée des droits féodaux dans la baronnie. — Trans-

port par Charlotte de Paulo, veuve de Pierre Yversen, bourgeois de Gaillac. — Procuration par Anne de Janin de Gabriac, religieuse de Longueville. — Bail des fruits décimaux de Frausseilles par Roch de Combettes, juge d'Albigeois, agissant au nom du curé de cette paroisse. — Marché fait par Michel Chevery avec deux charpentiers pour restaurer la couverture de son château de Rivières. — Admission de Françoise Laporte, veuve de Thomas Pécourt, ancienne chambrière d'Anne de Rodorel, comme sœur converse dans le monastère de Longueville, par ladite de Rodorel, Anne de Janin de Gabriac et Élisabeth de Janin de Cadalen, religieuses de cette maison. — Anne de Balaguier, veuve Du Roc, fait recevoir sa fille Antoinette à Longueville et donne à cet établissement, pour le relever de ruine. Le personnel consistait alors en la prieure Anne de Rodorel, deux religieuses, Anne et Élisabeth de Janin, et la sœur laïe Laporte, qui venaient de se cloître par ordre de l'évêque. — Acquisition de la maison où ces religieuses s'étaient cloîtrées. — Marché fait pour la construction du couvent des Capucins de Gaillac (1624). — Actes de profession d'Antoinette Du Roc et de Françoise Laporte à Longueville. — Arrangement pour le paiement des maisons acquises pour le couvent des religieuses de Longueville et pour son agrandissement. — Testaments, donations, baux, etc., etc.

E. 342. (Registre.) — In-folio, 440 feuillets, papier.

1575. — LABASTIDE-MONTFORT. — *Claude Frayssinet*, notaire royal du nombre des réduits, en la sénéchaussée de Toulouse. — Acquisitions par : Jean Malhol, notaire, de Marssac; Jean Rouffiac, praticien du Carla; François Capmas et Jean de Laroche, marchands de Labastide; Pierre Fabre, prêtre, et autres. — Nombreux actes d'obligation annullés. — Gasaille par le viguier d'Albi : « Baylamen de fedos a miechs fruitz del noble Pierre de Fontvielhie, viguier d'Albi ». — Actes divers : « Crompa, deubte, subarendamen, baillamen, biscamby, accordi, venda, rcyrevenda, yppothecque, etc. » — Texte roman. Tous les actes sont signés. Table à la fin du volume.

E. 343. (Registre.) — In-quarto, 36 feuillets, papier.

1521. — LABRUGUIÈRE. — *Jean Bosquet*, notaire. — « *Prothecollum mei Johannis Bosqueti notarii loci de Brugueria de instrumentis receptis sub anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo primo* ». — Bail de

la métairie de Bartheredonde par les frères de Rollac aux frères Astruc. — Gasaille par les mêmes. — Acte annullé par lequel Bernard Laure, marchand, à Labruguière, loue pour trois ans, à Jean Vals, son moulin drapier « *et suas tendas et suam appathecam de la tinturia prout est consuetum et cum omnibus utencilibus dictis officiis pertinentibus* ». — Syndicat par-devant Gabriel Dalyère, lieutenant de juge, contre les consuls de Labruguière, par les notables (*singulares*) dudit lieu. — Testament de Salvie Saissette, femme de Jean Roch, de Labruguière. — Association pour l'exploitation de la tuilerie de la Rivalarié. — Testament de Guillaume Natalis, marchand, à Villegoudou, consulat de Castres, — et de noble et vénérable homme M^e Bernard Chaubert, licencié en l'un et l'autre droit. — Plusieurs actes concernant la famille de Rollac.

E. 344. (Registre.) — In-quarto, 242 feuillets, papier.

1478-1482. — LACAUNE. — *Jean et Antoine Malacare*, notaires, de l'autorité de l'évêque de Castres. — Procuration par Vincent Calas, de Montredon, consulat de Nages. — Testament de Ramond Vaissière, de Lacaune. — Jacques Rigaud, prêtre dudit lieu, fait prendre acte que le barbier Pierre Roques l'a plusieurs fois traité de voleur en ces termes : « Jeu te dis que tu yes layre una vegada, doas vegadas, tres vegadas, quatre vegadas, sinc vegadas ». — Asseurement donné au nom de Pierre Galaud, seigneur de Barre, pour trois parts, par Durand Ricard, son baile « *sedente supra unum stannum fustis* ». — Proclamation relative au droit de pâture dans les devèses de Barre et Cabannes — Arrentement d'un moulin paradou ou drapier, à Lacaune. — Répudiation d'héritage sur la place publique de Lacaune, par-devant le baile « *pro tribunali more que judiciali sedente supra tabularium operatorii domus solite residentie magistri Antonii Malacarre notarii regii dicte ville* ». — Testament de Amans Correch, allant à la guerre en Bourgogne, par ordre du Roi, dans la compagnie (*in comitiva*) de Florent Galaud, fils de Pierre, seigneur du castel de Gijounet : Amans était de la juridiction de ce château, paroisse Saint-Martin de Gijas. — Vente au prieur Aymeric Adhémar, pour trois ans et moyennant 12 livres par an, de toutes les pierres contenant du fer (*lapides ferrales*) que l'on extraira de deux minières à Lacaune. — Contestations relatives à ces deux minières (*operatgia*) appelées du nom des deux mineurs (*Ferrifodices sive minerii*), l'une de Giroussens et l'autre de Bernard Ramond. — Bail de la levée des

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

tailles à Barre et Cabannes. — Prestation de serment des nouveaux consuls de Lacaune, par-devant le juge du comte de Castres. — Testament de Marquise Du Pin, de Lacaune, fille de Jean et veuve d'autre Jean Du Pin. — Inventaire après le décès de Jean Du Pin, fils de Jean et de ladite Marquise. — Vente par Bertrand de Saint-Paul, seigneur de Bonneval, terre et juridiction d'Ambialet, au nom de Cebelie (Cécile) de Galaud, sa femme, fille de feu Beringuier, coseigneur de Cabannes, à noble homme Durand de Lagarde, résidant à Viane, de tout ce qu'il possédait audit Viane et dans la juridiction. — Quittance par Odet Alberti, seigneur de Roucayrols, résidant à Sénagas, à Jean de Bayne, son beau-père, seigneur de Berlats, d'Escroux et de la partie albigeoise du château de Roquefère. — Bail d'une minière à Lacaune. — Règlement de dépenses faites par les habitants d'Escroux et de Roquefère, pour fournir des vivres à l'armée de Catalogne. — Bail de la taille par les consuls de ces deux communautés. — Partage de biens entre les frères Calas, de Peyros, juridiction de Nages. — Testament d'Antonie Caraguehe de Conhac, paroisse de Lacaune. — Association pour la fabrication du fer dans la mouline de Peyrelatc, juridiction de La Salvetat, diocèse de Saint-Pons. — Acte d'apprentissage du métier de boursier et pelletier « *artem burcerie et agulheterie ac aptendi pelles, aluptas tingendi mercandi et vendendi ac emendi* ». Cet apprentissage devait durer trois ans et demi. — Dette reconnue par un charbonnier du bois de Rieufrech (*Rivifrigidi*), juridiction de Lacaune. — Marché fait pour réparer la toiture de l'église dudit Lacaune qui doit être recouverte en ardoise : « *Tegulis vulgariter vocatis ardoysa* ». — Echange de minières entre Pierre Natalis et Jacques Giroussens, de Lacaune. — Emancipation d'Étienne Cambon, par Jean, son père, en présence de Jean Arnoys, juge pour le comte de Castres. — Testaments dudit Jean Cambon et de Jean de Melet, qui allaient entreprendre le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice. — Serment des consuls de Lacaune, etc. — Texte latin.

E. 345 (Registre.) — In-quarto, 74 feuillets, papier.

1483. — LACAUNE. — *Antoine Malacare*, notaire. — Dette contractée pour achat de minerai de fer (*lapidum ferralium*). — Autre, contractée par le forgeron (*fabre*) d'un moulin à fer d'Anglès. — Obligation des consuls et des notables de Lacaune envers un habitant du castel de La Salvetat, qui avait prêté à leur communauté grevée d'un arriéré de tailles pour lequel les

43

consuls avaient été enfermés au château de Roquecourbe. — Actes d'association par deux familles de Carausse, consulat de Lacaune, qui « *scientes, ut dixerunt, et actendentes sano et felici intellectu quod virtus unita potior est quam separata* » veulent vivre en commun pendant neuf ans, sous le même toit, au même feu et à la même table « *de pari pane, vino, companatgio et pulmento edendo pariter et sumendo* », mettant leurs biens en commun, ayant égale part par indivis dans les profits et les pertes. — Inventaire des effets mobiliers qu'une femme veuve, qui se remarie, tenait de son premier mari. — Les deux frères Faure se marient et mettent en commun tout ce qu'ils possèdent : « *Unierunt, associaverunt, ameiayraverunt et affrayraverunt, ac unionem, associationem, ameiayramentum, fraternitatemque et frayrescham fecerunt de omnibus universis et singulis eorum bonis, rebus et juribus mobilibus et immobilibus* » — Dette de 60 livres tournois reconnue en faveur de Jean Benas, mercier à Lacaune, pour 60 quintaux de fer, dont un tiers gros, et les deux autres tiers petit. — Nomination de procureur pour défendre en justice, par les consuls de Lacaune, en présence du juge siégeant sur la place publique, devant la maison du notaire « *more judiciali sedente infra operatorium mei notarii infrascripti, in platea publica de Cauna, accisum super unum sedile fusteam, quem locum quo adhunc actum sibi pro tribunali elegit.* — Texte latin.

E. 346. (Registre.) — In-quarto, 92 feuillets, papier.

1490-1508. — LACAUNE. — *Malacare*, notaire. — Bail de la taille et des émoluments de Lacaune par les consuls. — Bail à nouvel acapte par Bernard de Bayne, seigneur de Roquefère, à Bernard Cabannes, de terres à Falgayroles, juridiction de Lacaune, avec autorisation d'y bâtir. — Jean Landes, le jeune, du mas de Lamontélarié, reconnaît devoir à Jean Bosquet, le vieux, de Lacaune, dix quintaux de fer, bon et marchand, payables moitié à Lamontélarié et moitié à Lacaune. — Obligation au nom de la ville de Lacaune par les consuls Brenguier Crozat, Etienne Galtier, Bonami Boralh et Pierre Hugues, du consentement de leurs huit conseillers. — Vente de censives sur la borie de Lalausse, juridiction d'Anglés, par Pierre Landes, de Lamontélarié, à Julien Bardin, de la mouline de Bauzou (*de Vauzone*), même juridiction. — Pactes de mariage, contrats de vente, quittances, etc. — Texte latin.

E. 347. (Registre.) — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1501. — LACAUNE. — *Malacare*, notaire. — Bail des tailles de Barre, Cabannes et Lestiers (*de Listeriis*), à André Taurines de Latrivale (*mansi de Trivala*), juridiction de Lestiers. — Procuration par les consuls de Lacaune pour défendre en justice. — Vente de censives par noble Brenguier de Galaud, seigneur, pour les trois quarts, de Barre et de Cabannes, et, pour le tout, de Lestiers et de Gijounet. — Vente d'un atelier (*operatgium*), dans le minier haut de Lacaune, par Jean Grèzes, le jeune, à Béranger Du Pin (*de Pinu*), prêtre, et Martin Térondel. — Vente du moulin paradou de Lacaune, dit *del Abeurado*, par Bertrand de Melet. — Testament de M^e Pierre Leonis, bachelier en médecine, originaire de la ville de Balaguier, diocèse de Lérida (Espagne); il fait sa servante héritière universelle. — Acquisition d'un pré par la consorce ou collège des prêtres originaires de Lacaune, faisant le service dans l'église paroissiale de cette ville. — Arrentement d'un pré de l'hôpital de Lacaune, par les consuls. — Fondation de l'obit de Pierre Gautard. — Offre (*oblatio*) de Jean Banas, le vieux, et de Florent Banas, son fils, de Gijounet, à Alain D'Albret, comte de Castres, de 4 liv. 7 s. 6 d., de Tours, pour réparation des vols et autres crimes commis par Jean Banas, le jeune, et absolution du coupable, au nom du comte, moyennant cette composition. — Obligation de 2 liv. 40 s. tournois, au profit de Corbière, châtelain et sergent du comte, pour les frais de geôle (*jus carceratgii et custodie*) et de nourriture dudit Jean Banas, fils, dans les prisons de Lacaune. — Arrentement, moyennant 27 liv. tournois par an et pour trois ans, d'une moitié du dix-neuvième de la minière (*minerium*) haute de Leuna, à Lacaune. — Vente, moyennant 25 florins de 45 sous tournois, à Pierre Lugand, mercier à Lacaune, de tout le minerai de fer appartenant au vendeur et extrait de l'atelier (*operatgio*) de Guillaume Du Pin, au minier haut de Leuna, par Pierre Natalis et Guillaume Pinel « *per duo foramina sive caus dicti operatgii* ». — Lausimes par Antoine de Roquefort, seigneur de Barre, pour un quart. — Gasailles, pactes de mariage, acquisitions, échanges, etc. — Texte latin.

E. 348. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1565-1568. — LAMARTINIÉ. — *Cabanyer*, notaire. — Vente à Mondragon « d'un debas de bottique sive

tinal et communément appelé selié ». — Sommation aux consuls nommés dudit Mondragon, de remplir les devoirs de leur charge. — Demandes en décharge au compois par des taillables de Lamartinié. — Obligation par Jean de Solomiac, écuyer, seigneur du château d'Aragon, au lieu dit Saint-Sernin. — Autres obligations cancellées. — Certificat délivré par les consuls de Lamartinié et constatant que M^e Pierre de Barrau, licencié en droit, lieutenant principal pour le Roi en la judicature de Terre-basse d'Albigeois et Castrais, n'a pas quitté le château de Lamartinié, appartenant à M. de Montfa ou à Anne de Bruel et de Caumont, sa belle-mère, depuis le 3 oct. 1567 jusqu'au 20 déc. de ladite année, date du certificat, si ce n'est le premier dimanche d'octobre, pour aller au château de Montfa assister aux noces du seigneur et revenir le lendemain à Lamartinié, et que par conséquent il n'a pu prendre part aux troubles pendant cet espace de temps ni commettre aucun dégat. — Accord entre les héritiers de Jean Paute et les D^les Lucie et Françoise Albertes, sœurs, religieuses au couvent de Vielmur, sur le payement d'une obligation contractée par ledit Jean envers noble Olivier Albert, leur frère, seigneur de Lajanié. — Vente d'une maison au masage de Lasasse, paroisse de Saint-Germier, consulat de Montfa. — Acquisitions, ventes, échanges, partages de biens, pactes de mariage, Testaments, etc.

E. 349. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1348-1353. — LAUTREC. — *Pierre Des Palières (de Paleris)*, notaire. — Obligations cancellées. En marge : « *Cancellatum fuit de mandato creditoris* ». — Testament de Sicarde de Dieu. Elle fait don aux établissements religieux de Lautrec, à l'église Saint-Remy, à celle de la bienheureuse Marie de Montlausine, à l'église neuve des Frères mineurs, etc. — Acte fait pour la conservation des droits, à la succession maternelle, des enfants nés du mariage contracté en 1320, entre Amelius Pulosi et Ermengarde Dupuy, de Lautrec. — Reconnaissance féodale au mineur Philippe, vicomte de Lautrec, seigneur de Venès. — Une truie donnée en gasaille avec sa portée « *unam truiciam et fraissenguam* ». — Guillaume le forgeron (*faber*) vend sa marque de fabrique consistant en un P surmonté d'une petite croix. — Raynaud de Colombières et Berthe, sa femme, vendent à Pierre d'Aragon, de Lautrec, tous les droits, cens, rentes, etc., qu'ils possèdent dans la juridiction de Moulayrés, paroisse de Saint-Laurent. — Transaction sur procès entre les Frères mineurs de Lautrec et Ber-

nard Molinier. — Mariage de Guillaume Grimaud avec Jeanne Rossa, fille de Jean Ros, de la paroisse Saint-Julien du Puy. — Quittance par noble Pierre Matfred, au nom de Jacques de Puycalvel, son pupille. — Les consuls de la vicomté donnent quittance à Pierre de Capriol, fils de Bernard, d'une taille levée par lui. — Ventes par les frères Jacques et Pierre Capriol à Sicard Daure, prêtre de Lautrec. — Autres actes concernant les familles de Capriol. — Mariage de Durand Dupuy avec Anne de Malhorgues. — Quittance à Pierre d'Aragon, tuteur de Jacques d'Aragon, fils de feu Arnaud. — Vente de censives par Pethavi, de Lavaur, et Fabrisse Capriole, sa femme, fille d'Izarn, à Guillaume Capriol, fils de Jean. — Actes concernant les familles de Solomiac, de Malhorgues, Dupuy, etc. — Texte latin. — De nombreuses mouillures ont rendu ce volume en grande partie illisible.

E. 350. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1354-1355. — LAUTREC. — *Des Palières*, notaire. — Lausimes par Julianne de Laroque (*de Ruppe*), vicomtesse de Lautrec, seigneur de Venès, au nom de Philippe de Lautrec, son fils mineur, — et par Guillaume de Capriol, fils de Jean. — Acquisition par Ramonde, femme de Pierre de Capriol. — Testament d'Izarn Roque, fils d'Arnaud. — Gasaille par Guillaume de Cabrilles, de La Rode. — Testament dudit Guillaume de Cabrilles, fait à Lapaulinié, paroisse Saint-Etienne de Graissac; Bernard, son fils, est institué héritier universel. — Acquisition par Barthélemy d'Alayrac, de Gibrondes. — Mariage de Raymond Favarel avec Marguerite Gai-raude. — Lausime à Guillaume d'Hugues, de Bellegarde, juridiction de Moulayrés, par noble Sicard de Lagriffol, agissant au nom de noble Agnès de Cornilhan, sa pupille, fille de feu Izarn, de Provillergues. — Autre, par le même et audit nom, à Pierre de l'Albanelle. — Vente à Pierre d'Aragon, de biens situés près du cimetière de l'église-prieuré de l'Estep. — Lausimes par la vicomtesse de Lautrec, seigneur de Venès, au nom de son fils Philippe. — Dettes reconnues « *in libro curie de Lautrico* ». — Vente à Raymond Balaguier, d'une maison située à Lautrec, lieu dit à la Gay, par Jean Du Pin, *alias* Minhonac, et Rossa, sa femme. — La vicomtesse de Lautrec, seigneur de Venès, au nom de son fils, cède par échange à Guillaume de Cabrilles, fils d'autre Guillaume, une pièce de terre, près du château de Cabrilles, paroisse de Graissac. Philippe de Lautrec était coseigneur de Puylaurens. — Quittance par Aliénor,

abbesse de Vielmur, au notaire Jehan Du Pin. — Lausimes par Helicz de Lautrec, fille de noble Béranguier de Lautrec, coseigneur de Saint-Germier. — Quittance par Pierre Manfredi, damoiseil de Provillergues. — Lausimes par noble Aymeric de Pratviel, de Lautrec. — Contrat du mariage contracté quatre ans auparavant dans l'église ou chapelle de Montlausine, entre Ermand de Capriol et Aygline de Malhorgues, fille de Durant. — Gasaille par le F. Raymond Noguier, commandeur de la maison Saint-Antoine de Lautrec. — Lausimes par Durand Dupuy, *aliàs de Maurianis*, en qualité de tuteur de Jeanne de Montaignu, fille de noble Gaillard. — Actes de la vicomtesse de Lautrec, Julianne de Laroque, tutrice de son fils Isarn, vicomte de Lautrec et seigneur de Venès. — Barthélemy de Malhorgues vend une maison *al castel* de Lautrec, à Aladaxie, fille de Bernard de Capriol. — Vente d'une autre maison *al castel* de Lautrec, par le notaire Barthélemy Du Breuil (*de Brolio*), à Pierre Du Breuil, son neveu, bachelier en médecine. — Inventaire de biens de mineurs, transactions sur procès, testaments, acquisitions, échanges, etc. — Les dix premiers feuillets de ce volume et les deux derniers sont lacérés; les autres sont souvent illisibles par suite de mouillures.

E. 354. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1366-1367. — LAUTREC. — *Des Palières*, notaire. — Dettes reconnues au profit de Raymond Noguier (*de Noguero*), commandeur de la maison Saint-Antoine de Lautrec. — Lausimes par noble Louis de Solomiac, coseigneur de Gijounet. — Dette reconnue par Guillaume d'Entraygues (*de Interaquis*). — Lausimes par noble Guillaume de Villepassans, au nom de Jean de Villepassans, seigneur de Laboulbène. — Vente de censives à Lautrec, par Pierre de Solomiac, fils de feu Pons. — Quittance à Pierre Falgayroles, fils de feu Jean. — Lausimes par Agnès de Cornilhan, — et par Bérenger de Labarthe, au nom de Aymarde de Pratviel, sa femme. — Vente par ledit Bérenger de Labarthe, aux consuls de Lautrec, moyennant 44 livres 5 sous, d'une moitié moins le douzième de cette moitié, du cri public de cette ville. — Lausime à Pierre de Castelpers de la paroisse Saint-Pierre d'Expertens. — Vente de censives à Louis de Solomiac, par Bertrande de Montcabrier, coseigneur de Navès, femme d'Isarn Caudière. — Quittance à Louis de Sol, par noble Athon Audebaud, coseigneur de Magrin. — Béatrix de Capriol, fille de Guillaume et femme de Pierre de Pratviel,

donne quittance de sa dot. — Acquisition par Marc Sinhorel, médecin (*physicus*). — Vente, au commandeur de Saint-Antoine de Lautrec, par Jean de Lordat, héritier sous bénéfice d'inventaire de Aymeric de Pratviel, bourgeois de Lautrec. — Lausime par Bertrand de Vernhole, chevalier, au nom de Magne de Campanhs, sa femme. — Texte latin.

E. 352. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1359-1360. — LAUTREC. — *Guillaume Calhole*, notaire. — Vente par Jeanne, fille de Raymond de Solomiac, de Lagarde, et femme de Jean d'Aragon, à Raymond Solomiac, son frère, de biens situés audit Lagarde. — Réduction de censives sur des biens situés à Labricole, par Pierre de Capriol, moyennant une somme à lui donnée par le tenancier. — Quittance par Izarn de Brassac, seigneur de Montpinier. — Vente par Saure, fille de feu Ermengaud Gairas et femme de Pierre Des Palières, de Lautrec. — Reconnaissance à Guillaume de Capriol, par Isarn Calvet, du Laus, pour des fiefs situés aux Garrigues de Saint-Genest de Contest. — Acte par lequel Pierre Cotellier, de Lautrec, fait des donations aux églises en présence du vicaire de Saint-Remy, pour le repos de l'âme de sa sœur Sicarde, morte intestat. — Reconnaissances de fiefs à Guillaume de Capriol. — Beaucoup d'actes concernant Pierre Capriol, marchand à Lautrec. — Dettes reconnues au livre de la cour de Lautrec (*in libro curie*). — Quittance par le F. Bernard Clerici, gardien du couvent des Frères mineurs de Lautrec. — Mariage de Bernard Amat avec Bès de Cluselle; *selon l'antique coutume*, l'époux fait à sa femme un don *pro sponsalicio et donatione propter nupcias*. — Dette reconnue au profit de F. Bego Julien, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Mariage de Jeanne Benezech, du mas de Labessière, juridiction de Curvalle, au diocèse d'Albi, avec Guillaume Gautier, de Lautrec; donations réciproques entre les époux. — Gasailles, ventes, échanges, etc. — Texte latin.

E. 353. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1390-1391. — LAUTREC. — *Jean de Mauléon (de Maloleone, clericus publicus, de Lautrico notarius)*. — Reconnaissance de dettes contractées envers François Dejean (*Johannis*). — Gasailles par ledit Dejean et par Pierre Medici. — Pierre Frégeyre, de Saint-Genest de Contest, et Aladaxis, sa femme, se reconnaissent débi-

teurs de Pierre Medici. — Obligations contractées par des débiteurs au profit de Philippe Peytavi, marchand à Lautrec; de vénérable homme Bernard Molinier, juriconsulte; de Guillaume de Capriol, bourgeois de Lautrec, qui eut pour héritier Isarn, son fils; de Étienne d'Artis, etc. — Bail à gasaille, par Guillaume de Capriol. — Lausimes dans la paroisse Saint-Saturnin de Ganoubre, par Olivier de Roquefort. — Acte par lequel Bertrand Bordin (*Bordini*), procureur du comte de Foix « *et operator operum castri de Ambricio* », reconnaît avoir reçu en cette qualité des consuls de Lautrec 257 francs d'or, pour raison desdits travaux du château d'Ambres. — Quittance d'honoraires délivrée au trésorier de la vicomté de Lautrec, par Bernard Molinier, juge de ladite vicomté pour Gaston de Foix et les autres seigneurs. — Lettres de Gaston de Foix relatives à la levée du fouage. — Réception de Jean D'Albarède, en qualité de capitaine du château de Serviès. — Engagement, par les représentants de plusieurs communes de la vicomté, de payer certaines sommes au trésorier du comte de Foix dans le château de Giroussens. — Texte latin.

E. 354. (Registre.) — In-folio, 454 feuillets, papier.

1390-1403. — LAUTREC. — *Jean de Mauléon*, notaire. — Actes d'obligation envers Louis de Solomiac. — Arrentement par Olivier de Roquefort, seigneur de Sarnhac (Sargnac, commune de Souel). — Reconnaissances féodales au juge Molinier. — Décharge audit juge de deux livres terriers d'Ambres qu'il remet au représentant de la vicomtesse Brunissende de Lautrec. — Bail de biens appartenant à l'hospice Sainte-Marie de Lautrec, par les consuls de la vicomté (*Lautrici et forciarum Lautregesi*) patrons et protecteurs de cet établissement. — Installation des fabriciens de la nouvelle église Sainte-Marie de la Paix, de Lautrec, par le vicaire général de l'évêque, en présence de Molinier, lieutenant du juge Saint-Martin, des consuls et des notables habitants. — Testament du prêtre Pierre Barthe, recteur de Notre-Dame de Montlausine et de Saint-Martin de Scabrins; il fait des legs à ces deux églises et à Saint-Remy, à Sainte-Marie de la Paix, à Saint-Sauveur, aux Frères mineurs, à Saint-Clément, à Saint-Antoine, à Sainte-Catherine, à Saint-Cyr, à Sainte-Marie d'Agoût, à Saint-Sulpice et à Saint-Benoît. — Règlement de comptes entre les consuls des lieux fermés (*forciarum*) de la vicomté et Pierre Des Palières, notaire, leur trésorier. — Acte d'obligation desdits consuls envers

le vicomte de Lautrec Hugues d'Arpajon. — Acquisition par la nouvelle église Sainte-Marie de la Paix, de Lautrec, représentée par l'un de ses fabriciens (*operator*) dom Guillaume Ermengaud, religieux, homme de science (*magne scientie vir*), professeur célèbre (*eximius*) en saints décrets et prieur de Saint-Remy. — Lausimes par Louis de Solomiac, seigneur de Terssac. — Acte relatif à une chapellenie fondée par Jean de Mauribal ou de Malhorgues. — Contrat d'apprentissage par Jehan Lazenève « *de chartras in Francia, cum magistro Petro de Petraffita latomo peyrerio sive lapissida in loco de Lautrico* ». Cet apprentissage du métier de maçon doit durer quatre ans. — Actes relatifs à l'exécution du testament de Sicard Saquet, juriconsulte de Lautrec. — Testament de Saure, femme de Pierre Des Palières, notaire. — M^e Guillaume Nicolay *lapissida seu peyrarius*, donne aux fabriciens de l'église Sainte-Marie de la Paix, quittance du reste des 750 livres tournois qui lui étaient dues pour l'œuvre de ladite église; ce m^e maçon était de Saint-Antonin en Quercy. — Exécution du testament du juge Bernard Molinier, qui avait épousé Guiraude de Saint-Martin. — Dette reconnue par noble Louis des Cabannes et Rica, sa femme, et par les consuls des lieux fermés de la vicomté, au profit de Jean, vicomte de Lautrec, seigneur de Venès. — Quittance donnée par Sclarmonde, veuve de Pierre d'Aragon, au nom d'Arnaud, son fils mineur. — Quittance délivrée aux consuls de la vicomté par le fondé de pouvoirs de Gaston de Lévis, seigneur de Lérans, chevalier chambellan du Roi. — Hugues Raignier, boucher à Lautrec, donne tous ses biens à la nouvelle église Sainte-Marie de la Paix. — Mariage de Raymond de Bragayrac, de Giroussens, avec Anglèse Jordane, de Lautrec, fille de noble Philippe Jordan, damoiseil, et de Alamande; Anglèse est assistée de son frère Jehan Jordan. — Arrentement des revenus du prieuré Saint-Cyr (*Sti Cirici*) près de Lautrec, par le F. Jean de Druillé, commandeur des maisons de Raissac, au diocèse d'Albi, et dudit Saint-Cyr, ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Obligations cancellées, gasailles, testaments, etc. — Texte latin. — La partie supérieure de ce volume a été mouillée et l'écriture en est complètement effacée.

E. 355. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1390-1415. — LAUTREC. — *Jean de Mauléon*, notaire. — Pièces relatives au paiement du fouage des 2,480 feux de la vicomté au comte de Foix, entre les

main de Bernadou de Codroy, trésorier de ce vicomte. — Acquisitions par Bernard de Bragayrac, de Lautrec. — Thomasie, veuve de Jean de Roumégous, est nommée tutrice de ses enfants Philippe et Antoine, le père n'ayant pas pourvu à leur tutelle par son testament. — Inventaire des biens de la succession. — Lausimes par Ayméric de Malhorgues et Ramonde, sa femme. — Quitance de 42 francs d'or à François d'Aragon, pour le prix d'un cheval qu'il avait acheté au prêtre Jehan Karolus. — Echange entre Brayde de Malbosc (*de Malobosco*) et Durand de Bragayrac. — Transaction sur procès entre François d'Aragon, fils de feu Pierre, bourgeois de Lautrec, et Pierre Amiel, tuteur de Durand d'Aragon, frère de François, relativement au partage de la succession paternelle. — Lausime par Bernard Molinier à Pons des Roches (*de Rupibus*). — Lausime par noble Donat de Laroque (*de Rupe*), seigneur du Travet, agissant au nom de noble Olivier de Roquefort. — Acte relatif à la tutelle des enfants de Pierre d'Aragon, mort intestat; Alamande, sa veuve, est déclarée par le juge tutrice d'Arnaud d'Aragon, son fils. — Obligations consenties au profit de la famille de Mauléon.

E. 356. (Registre.) — In-folio, 431 feuillets, papier.

1390-1421. — LAUTREC. — *Jean de Mauléon*, notaire. — Acquisition de censives par Bertrand Jean, et Jean Jean, de Lombers. — Transaction entre les consuls des lieux fortifiés de la vicomté et Philippe de Lautrec, seigneur de Venès, sur des contestations relatives à un subside réclamé par ce vicomte qui avait marié sa fille Hélène, etc. (1404). — Acquisition par Donat de Laroque, seigneur du Travet. — Retrait de gages confiés à Jean de Solomiac. — Reconnaissance féodale à Philippe, vicomte de Lautrec et seigneur de Venès. — Quitance donnée aux consuls par Pierre, vicomte de Lautrec et seigneur de Montredon. — Transaction des consuls de Montredon et des fabriciens de l'église avec les héritiers du maçon Pierre Benavyos. — Lausime par François de Rivis, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bar, de Galis, de Rayssac et de Saint-Cyr. — Dette reconnue au profit de Jean de Villepassans, seigneur de Laboulbène. — Lausime par Olivier de Roquefort (*de Ruppeforti*), — et par Pierre de Pratviel, de Lautrec, fils d'Arnaud. — Procuration par Philippe, vicomte de Lautrec et seigneur de Venès. — Testament de Sicard Alquier, qui veut être enterré dans l'église Saint-Remy, au caveau

construit pour les membres de la consorce des prêtres de Lautrec. — Divers actes relatifs à l'exécution du testament de Guillaume Saquet, jurisconsulte de Lautrec. — Créance de l'église neuve Notre-Dame de la Paix sur noble Guillaume de Saint-Martin, seigneur de Mandoul. — Procuration par Pierre, vicomte de Lautrec et seigneur de Montredon. — Procès-verbal (6 août 1390) d'une assemblée tenue dans l'église Saint-Sauveur d'Ambres, en présence de Arnaud de Bragayrac, fondé de pouvoirs du comte Gaston de Foix, de Vital de Comte, capitaine d'Ambres, et d'un notaire, dans laquelle les consuls, conseillers et notables dudit Ambres délibèrent de garder la forteresse et de la conserver au comte Gaston, et, en cas de décès, à ses héritiers, ainsi que tout ce qu'il possède dans la terre d'Albigeois et dans le pays Castrais. — Recueil factice et sans ordre, auquel il manque les feuillets 25 à 76. — Mouillures.

E. 357. (Registre.) — In-folio, 374 feuillets, papier.

1390-1429. — LAUTREC. — *Jean de Mauléon*, notaire. — Arrangement entre Jacques de Nogaret, viguier d'Albi, et les délégués des communautés formant le consulat de Lautrec, relativement aux dépenses occasionnées par la division de ce consulat en exécution d'une commission du Roi (1397). — Quitance par Ermesinde de Lavoute (*de Bouta*), veuve de M^e Pierre Du Breuil, médecin (*physicus*) de Lautrec. — Gasailles. — Acquisition de censives par M^e Jean de Pradal, bachelier en décrets à Albi. — Testament de Barthélemy Batud, de la paroisse de Saint-Jean de Magreperbeyre (*de Magro-presbytero*). — Bail de terres par Louis de Solomiac, *ad arandum, cultivandum et laborandum*. — Partage de biens entre les frères Dupuy, de Saint-Genest de Contest. Il est question de blé renfermé dans des fosses (*in fovea sive sieya*) creusées dans ou devant des maisons à Lautrec et dans d'autres localités. — Quitance de noble Jean d'Albert *aliàs* d'Aigrefeuille. — Dot de Marquise Goutes, fille de Pilefort et femme du notaire Jean Dominici. — Obligation par un débiteur de Pierre, vicomte de Lautrec et seigneur de Montredon. — Dette de 5 liv. 42 s. envers Jean de Solomiac, pour *duos pannos burelli de Regalimonte, bonos, novos et sufficientes*, qu'il avait vendus. — Lausime par Pons de Cardilhac, chevalier de Saint-Jean, commandeur de l'hôpital Saint-Jean de Saint-Cyr (*Sti Cirici*), près de Lautrec. — Contrat de mariage passé dans le mas dit Vide-bouteilles (*Trenca botelhas*), paroisse Saint-Etienne de Graissac, entre

François de Quercy et Ramonde Chaubard. — Compromis entre les héritiers de noble Louis de Solomiac, mari de Marguerite Jordane. — Émancipation de Jean Catalani, d'Estrevols. — Actes portant reconnaissance de dettes, sur assignations par-devant le juge de Lautrec, Sicard de Lafont. — Testaments de Jean Castilhon et de Bernarde Des Palières, sa femme. — Poursuites contre les habitants de la vicomté, par ordre du sénéchal de Carcassonne, pour paiement de tailles royales et de subsides. — Lausime par Sclarmonde Metga, veuve de Pierre d'Aragon et tutrice de son fils Arnaud. — Les consuls de Lautrec, protecteurs de l'œuvre du luminaire de la lampe de Saint-Remy, remettent au nouveau collecteur tous les objets appartenant à cette œuvre, savoir : le livre des cens, l'huile de la lampe, sept cartières de noix, une grande bouteille pour faire la collecte, un bassin de laiton, etc. — Recueil factice et sans ordre.

E. 358. (Registre.) — In-folio, 476 feuillets, papier.

1390-1433. — LAUTREC. — *Jean de Mauléon* et *François de Calme*, notaires. — Relaxation ou abandon d'une terre tenue en fief du commandeur de l'église Saint-Sauveur de Lautrec, appartenant à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Testament de Roger de Bragayrac, fils d'Arnaud. — Abandon de fief par le tenancier au commandeur de l'hôpital Saint-Antoine de Lautrec. — Acquisitions par Sicard de Cabrilles. — Arrentement pour trois années; par Pierre Laborelli, commandeur de l'hôpital Saint-Antoine de Lautrec, à Pierre Benedicti, frère du même ordre, de la maison, de l'église et de tous les revenus dudit hôpital. — Testament et codicille de Jean de Vico, notaire, à Lautrec. — Dette de 12 sous 6 deniers, prix de deux cannes et deux palmes de panne de bure du pays (*panni de burello presentis patrie*). — Arrentement par le F. Berdot d'Aransa, de l'ordre de Saint-Jean, commandeur de Saint-Sauveur de Lautrec, de la borie et du moulin dits de la Cavalarié, sur le Bagas. — Plusieurs actes relatifs à la famille de Bragayrac. — Publication à Lautrec, sur une commission du vignier d'Albi Méjanelle et à la requête de Jean de Brenario, membre de la confrérie Saint-Louis, fondée à Albi, dans l'église des frères mineurs par les curiaux, les officiers du Roi et les principaux habitants de cette ville et d'Albigois, des lettres de sauvegarde accordées par le Roi aux membres de cette confrérie et datées de Paris le 9 septembre 1400. — Vente des biens confisqués

au profit du Roi et des autres seigneurs vicomtes de Lautrec, sur Guillaume Martin, de Guitalens, condamné à mort pour meurtre. — Vente de moitié d'un moulin à vent à Lautrec (1396). — Mariage d'Antoine Olivier, notaire, à Lautrec, — et de Jean Castilhon avec Bernarde Des Palières. — Marché fait par les consuls avec Bernard Guiraud, pour la réparation d'une partie du mur de clôture de la forteresse, moyennant 57 livres tournois. — Lausimes à Cuq, par Jean de Solomiac, fils de Sicard, de biens situés *infra fortaliciam novam dicti loci*. — Reconnaissances féodales à Bertrand d'Arpajon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. — Le consulat de Lautrec, qui avait été divisé, est rétabli dans son ancien état, sur la demande des habitants, par les commissaires royaux (1408). — Quittance donnée à Barthélemy de Saint-Paul, seigneur de Bonneval, de la dot de sa fille Jeanne, mariée à Dominique Alasart de Las Salas. — Mariage de Pons de Quercy, marchand, à Lautrec, avec noble Ramonde de Guilhot, fille de Bérenger et sœur de Jean, coseigneur de Ferrières. — Lausime par noble Bertrand Calmettes, fils de Jordan. — Quittance par Yves, chevalier, chambellan du Roi, seigneur de Garancières, vicomte de Lautrec et seigneur d'Ambres, au nom de la vicomtesse Brunissende. — Obligation au profit de Guillaume de Capriol, bourgeois de Lautrec, par Jean d'Entraygues (*de Interaquis*), de Sainte-Cécile de Lastourges. — Quittance partielle (1394) par les maçons Pons de Pierrefitte et Guillaume Nicolay, chargés de la construction de la nouvelle église Notre-Dame de la Paix, sous la direction du prieur de Saint-Remy, le savant professeur frère Guillaume Armengaud. — Quittance finale par lesdits maçons. — Contrats de mariage, actes de vente et d'échange, baux à gasaille, etc. — Recueil factice, sans ordre, comme les deux précédents.

E. 359. (Registre.) — In-folio, 355 feuillets, papier.

1392-1413. — LAUTREC. — *Jean de Mauléon*, notaire. — Testament de Jeanne Madiyre, veuve de Bernard Bonaffos, de la paroisse Saint-Sulpice, près de Lautrec. — Transaction entre nobles Françoise Donadie et Gaillard Donati, son frère, damoiseil, demeurant à Cadalen, enfants de Bertrand Donat, de Damiatte. — Arrangements pris pour solder une dette contractée par les consuls des lieux fortifiés du Lautregais, lors du subside demandé pour l'évacuation des châteaux de Lordat et d'Angles, en Bigorre, occupés par les Anglais et leurs alliés. — Acte par lequel Pons de Pierrefitte cède les

travaux pour l'achèvement de l'église Notre-Dame de la Paix à son associé Guillaume Nicolay (1395). — Quittance par ce dernier aux fabriciens. — Isarn Capriol, de Lautrec, créancier de noble Adhémar de Peyrusse, seigneur de Boissezon, demeurant à Lombers. — Noble Bérenger Guilhot, seigneur de Ferrières, créancier de Arnaud de Bragayrac. — Acte de déclaration de mariage et rédaction du contrat par le notaire *antè foras ecclesie parrochialis Sti Salvii de Seralh.* — Dette de 7 liv. tourn., en comptant le denier d'or à la couronne pour 22 sous 6 den., monnaie royale, par noble Isarn d'Albert, dit Lagriffol, *ratione pretii unius pecie ferri hominis armorum et unius pan lorice medie bosse sive de mieya bossa.* — Reconnaissance féodale à Philippe de Lévis, vicomte de Lautrec pour un sixième, seigneur de la baronnie de Laroque (*de Ruppe*), représenté par Falconet de Chambillac, son viguier de Graulhet. — Protestation par Arnaud de Bragayrac, commissaire chargé par le sénéchal de Carcassonne de visiter les forteresses du Lautregais, contre Georges Guilhot, l'un des consuls de Lautrec, qui s'opposait à ce qu'il remplit cette mission. — Annulation volontaire d'une promesse de mariage souscrite solennellement par une femme qui avait ensuite pris un autre mari, ce qui avait donné lieu à un procès en instance à Castres. — Obligation consentie par un débiteur de Pierre de Lautrec, seigneur de Montredon. — Autre par un débiteur de Philippe, aussi vicomte de Lautrec, seigneur de Venès. — Quittance de la dot de Fine Dupuy, femme de Guillaume-Bernard de Montesquine, seigneur de Guitalens, donnée par ce seigneur à Pons Dupuy, fils mineur de Guy et neveu de Fine. — Actes relatifs à la nouvelle église de Notre-Damè de la Paix. — Gasailles, quittances, baux, etc. — Beaucoup de feuilles mouillées et illisibles.

E. 360. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1400-1459. — LAUTREC. — *Jean de Mauléon*, notaire. — Transactions, relativement aux tailles, entre les consuls de la ville de Lautrec et plusieurs membres du clergé. — Obligations au profit de l'œuvre de la Charité du jour de la fête de l'Ascension, dont étaient protecteurs les consuls de Lautrec. — Quittance donnée par les Frères mineurs de Lautrec au vicomte Philippe de Lévis. — Lausime par Olivier de Roquefort. — Reconnaissances féodales au Roi, par Bernard Gaufredi, notaire; par le recteur de la chapelle de Montlausine

et le seigneur d'Arpajon, tenanciers par indivis, et par d'autres. — Inventaire de la succession de Guillaume Aliguiet, par les soins de Jordane Emerigue, sa veuve, et pour la conservation des droits de ses enfants mineurs. — Titre clérical de Georges Gleyas, de Vielmur. — Lausime par François de Solomiac, bourgeois de Lautrec, trésorier de la vicomté pour Jean de Foix et son juge dans les lieux de Saint-Julien, Ganoubre, Moulayrés, Cuq et Peyregoux. — Recueil factice en désordre et dont les sept premiers feuillets sont lacérés. — Nombreuses mouillures.

E. 361. (Registre.) — In-quarto, 167 feuillets, papier.

1396-1405. — LAUTREC. — *Sicard Gauffredi*, notaire. — Subside réclamé par le Roi à cause du mariage de sa fille avec le roi d'Angleterre. — Obligation d'un débiteur envers Yves de Garancières, chambellan du Roi, vicomte de Lautrec, et Brunissende, sa femme. — Baux à gasaille. — Arrentement d'une terre dépendant de la chapellenie fondée par Batut. — Lausime par Guillaume Bosquet, prêtre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au nom du chevalier Jean de Plantin, commandeur de Rayssac et de Saint-Cyr. — Acte par lequel le commandeur de la maison Saint-Antoine d'Albi, au nom du commandeur de la maison de Lautrec, donne à bail pour trois années cette dernière commanderie et tous les droits qui en dépendent, moyennant une rente annuelle de 40 livres tournois. — Reconnaissances féodales à Matfred d'Albert, seigneur de Roquayrolles. — Vente par Jean Peyronnet, fils d'Arnaud, notaire. — Quittance de dix livres tournois, prix d'acquisition d'un cheval, (*cujusdam ronsini pili bayardi*). — Vente par Georges Guilhot, de Lautrec, et Bertrande, sa femme. — Quittance donnée à Philippe de Lévis, par les Frères mineurs de Lautrec capitulairement assemblés. — Vente d'une vigne à Lanogarède, paroisse de Magreperbeyre, à noble Jean Guilhot, de Sénégas, cette vigne tenant à celle de Georges Guilhot. — Arrentement, pour trois années, des églises de Sainte-Cécile de Lastourges et Saint-Étienne d'Artoul, avec tous leurs droits et revenus, par le recteur Sicard de Montclar à Bertrand Du Pouget, prêtre, moyennant 16 livres 2 sous par an. — Partage des biens de la succession de Pierre de Dieu (*de Deo*), notaire à Lautrec. — Testament d'Astruge, veuve de Sicard de Solomiac. — Arrentement d'un fief dépendant de la commanderie de Saint-Cyr. — Testament d'Arnaude Sabatière, veuve

de Pons de Courbarieu (*de Curvorivo*). — Cens sur un moulin à vent construit à Lautrec, au lieu *Al Castel*. — Dette de 4 francs d'or et 5 sous tournois, *ratione emptionis unius panni burelli vilatgii de Regalimonte, continentis VIII cannas*. — Beaucoup d'actes concernant la famille Solomiac. — Contrats de mariage, testaments, etc.

E. 362. (Registre.) — In-quarto, 407 feuillets, papier.

1398. — LAUTREC. — *Sicard Gauffredi*, notaire. — Lausime par Philippe, vicomte de Lautrec, seigneur de Venès. — Reconnaissance par Gaillard Dupin (*de Pinu*), de Saint-Étienne de Cuq, pour un fief du mas de la Baravié, paroisse de Provillergues. — Quittance par la vicomtesse Brunissende, femme de Yves de Garancières. — Inventaire de la succession de Bernard de Ricalens (*de Ricalenchis*). — Testament d'Alitz, veuve de Pierre Pélissier, de Lautrec. — Lausimes par Olivier de Roquefort, — et par Yves de Garancières, mari de la vicomtesse Brunissende. — Partage de la succession de Aymeric Dupin, entre ses fils Olivier et Ramond. — Mariage de Bernard de Lazerte, fils d'Amiel, avec Rixende Ayraud, fille de Jacques. — Mariage de Raimond de Cardalhac, fils de Pierre, de Lautrec, avec Antoinette Pélissière, fille de Pierre Pélissier de Mailhorgues; les contractants déclarent leur âge, par serment, la main posée sur les saints Évangiles. — Lettres du 4 janvier, par lesquelles Ramond de Saint-Martin, damoiseil, bachelier en droit, juge ordinaire dans le Lautregais, pour le Roi et pour les autres vicomtes, comme aussi de toutes les terres que possédait dans le Castrais et dans l'Albigeois le comte de Foix, dernier décédé, lesquelles étaient tombées en la main du Roi, nomme ses lieutenants en ladite charge de juge, à cause de la multiplicité des affaires, M^{es} Bernard Molinier et Pierre Dedieu (*de Deo*). — Lettres du 10 juillet, déléguant les mêmes fonctions à Guillaume de Capriol. — Ce volume a de nombreuses mouillures qui rendent souvent le texte illisible.

E. 363. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1402-1405. — LAUTREC. — *François de Lacalme* (*de Calme*), notaire. — Testament de Alamande, veuve de Amand Magistri, de Laboulbène; elle choisit le lieu de sa sépulture dans le cimetière de l'église Saint-Jean de cette paroisse. — Testament de Jeanne Pélissière, veuve de Jean Quot, de Provillergues. — Déclaration

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

de majorité de quatorze ans, par Raymond Quot, fils de feu Jean, par-devant Guillaume de Capriol, lieutenant du juge Ramond de Saint-Martin. — Minorité de Sicard Dupuy, fils posthume de Pierre Dupuy, de la paroisse Saint-Étienne de Graissac; la tutelle de cet enfant est confiée à Hélix, sa mère, par le juge. — Obligations souscrites par divers débiteurs au profit de Guiraud de Saint-Martin, veuve de M^e Bernard Molinier, décédé, jurisconsulte, à Lautrec. — Gasailles, donations, pactes de mariage, etc.

E. 364. (Registre.) — In-quarto, 73 feuillets, papier.

1404. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — *Conditor rerum mihi tribuat scribere vera Et pia Virgo Maria me dirigat ad opera bona. Salve benigne Jhs et ave dulcissima Virgo Maria.*

Créances de noble Guiraud de Saint-Martin et autres. — Vente d'une terre dans la paroisse de Graissac, par Sicard Rog et Hélix, sa femme. — Arrentement des revenus de la maison de Saint-Cyr, par le chevalier de Jérusalem Jean Plantier, commandeur de Raissac, Vaour et Saint-Cyr, à Georges Perceval, chanoine de l'église cathédrale de Lombez (*de Lumberiis*). — Lausimes par Pierre de Pratviel, fils d'Arnaud et par noble Louis de Solomiac. — Dette de 42 sous 6 deniers, prix d'une arbalète vendue à un habitant de Lautrec par un habitant de Réalmont. — Dot de Bertrande de Galaud, fille de Pierre de Galaud de Lacaune, reçue dans l'abbaye de Vielmur. — Mariage de Jean Auriol de Lautrec, avec Bertrande Calvayrac, veuve de Guillaume Carton, de Saint-Pierre des Ports, juridiction de Graulhet.

E. 365. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1404-1412. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Recueil factice d'actes rangés sans ordre. — Arrangement de famille entre Pierre Medici, marchand, Jean de Vic (*de Vico*), notaire, et Antoinette, sa femme, fille dudit Medici; Jean de Mauléon, notaire, et Argentine, sa femme, aussi fille de Medici, tous de Lautrec. — Arrentement de biens dépendants du prieuré Saint-Remy de Lautrec, uni par le saint siège à l'église cathédrale de Saint-Pons. — Apurement par Jean de Villepassans, seigneur de Laboulbène, des comptes de son receveur. — Testament de Sicard Peytavin, de Lautrec. — Lausimes par Bertrande, fille de Béranger de

44

Labarthe et femme de Georges Guilhot. — Transaction sur procès entre les Frères mineurs de Lautrec et le vicomte Pierre de Lautrec (1444), seigneur de Montredon et de Lagardiolle, relativement à des donations faites à ce couvent par un autre Pierre de Lautrec en 1311 et 1324. — Contestations terminées par une sentence arbitrale entre Sicard d'Arifat (*de Ariffato*), chevalier, vicomte de Paulin, et Ermengaud Vène, de Réalmont; ces contestations relatives à une obligation souscrite en 1359, par le chevalier Bertrand Frotier, et dont Aymeric de Calmont, seigneur de Saint-Saturnin, près d'Albi, réclamait le montant à la succession de Donat de Laroque, seigneur du Travet, que détenait Jeanne d'Ariac, sa veuve, tutrice de leur fille Bertrande. — Bail de la Boric-Blanque, sur le Bagas, par Pierre de Pratviel, de Lautrec, Béatrix, sa femme, et Jean, leur fils (1442). — Pactes du mariage d'Arnaud Auriol avec Guilhelmine de Lafont; le père de la mariée fait une donation à son gendre : « *Quia legalis est ordo et antiqua consuetudo ut matrimonium fieri non debet absque dote et sponsalicio pro oneribus dicti matrimonii supportandis.* » La donation fut faite en 1409 et le mariage avait eu lieu quatre ans auparavant. — Cérémonie, dans l'église de Mondragon, de la réception parmi les religieuses de la Salvétat de Blanche Pasturelle, fille de noble Ramond Pasturel, de Castres. Marguerite de Lautrec était prieure du monastère et huit autres religieuses sont nommées dans l'acte de cette réception. — Contrat du mariage contracté quatre ans auparavant entre Guillaume de Sénégas, fils de Ramond, de la paroisse Saint-Saturnin de Ganoubre, et Bernarde Sadornine, fille de Pierre Sadornin. — Reconnaissances féodales à noble Matfred d'Albert, damoiseil, seigneur de Rouquayrolles, du lieu de Sénégas. — Les fabriciens de la nouvelle église Notre-Dame de la Paix reconnaissent devoir à Simon Gérard, dix écus d'or, pour une cloche du poids de quinze quintaux cinq livres environ. — Procuration (1446) par honorable et puissant homme Jordan Calmettes, chevalier, docteur ès-lois, seigneur de Labessière — Mariage (1443) de Pierre d'Albert, fils de noble Matfred, seigneur de Rouquayrolles, résidant à Sénégas, avec Bertrande, fille et héritière universelle de feu Donat de Laroque et de Jeanne d'Ariac, sa veuve; présents : noble Aymeric Sicard de Brassac, seigneur de Montpinier; Jean de Villepassans, seigneur de Laboulbène; Pierre, son fils; Jean d'Isarn de Laroque, seigneur du Travet, et autres amis. — Comptes de Pierre d'Albert avec sa belle-mère. — Testament de Raimond d'Artis (*de Artisio*), marchand à Lautrec; fondation en faveur des églises; legs pour

le mariage de vingt jeunes filles de Lautrec. — Conventions (1440) entre Jean d'Albert, dit Lagriffol, Georges Guilhot et Jean, son frère. — Testament de Pierre Dupuy, etc.

E. 366. (Registre.) — In-quarto, 115 feuillets, papier.

1406-1407. — LAUTREC — *François de Lacalme*, notaire. — Obligations souscrites au profit des Frères mineurs de Lautrec. — Reconnaissances féodales à Georges Guilhot et Bertrande, sa femme. — Vente d'une maison à Lautrec par le notaire Jean de Mauléon. — Obligations souscrites au profit de Jean de Laval, notaire à Lautrec. — Lausimes par Guirau de Saint-Martin, veuve de Bernard Molinier. — Titre clérical de Philippe Pélissier, de Brousse. — Obligations souscrites au profit de Arnaud de Lacalme, prêtre de Lautrec. — Testament de Ermengaud de Dauzats, de Saint-Julien de Burens. — Acquisition par Aymeric Sicard de Brassac, seigneur de Montpinier. — Mariage de Jean Vitalis et Jeanne de Padières. — Lausimes par Louis de Pradal, notaire à Lautrec. — Dette de marchands de chevaux et mules, de passage à Lautrec, envers Arnaud de Bragayrac qui les avait reçus dans son hôtellerie; ne pouvant s'acquitter, ils laissent à Bragayrac en gage (*in hostagiis sive pro pignore*) un cheval, poil bayard, estimé 6 écus et un mulet, poil roux, estimé 4 écus.

E. 367. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1406-1410. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Quittance par les religieuses de la Salvétat. — Lausimes par Georges Guilhot et Bertrande, sa femme. — Obligations souscrites au profit de Pierre Jordain, moine et précenteur de l'église cathédrale de Castres, par noble Jean Jordain et Bérengère des Roches (*de Rupibus*), sa femme. — Lausimes par Jacques de Capriol, de Mandoul, et par Antoine Dupuy de Cabrilles, marchand à Castres, ce dernier acquéreur des droits de noble Olivier de Roquefort. — Testament d'Isarn Dupuy, de la paroisse de Provillergues; Ramon, son fils, est héritier universel. — Obligation souscrite au profit d'Antoine Dupuy, marchand à Castres, par Olivier de Roquefort, seigneur de Sarnhac, au diocèse d'Albi. — Ventes de biens fonds par les Frères mineurs de Lautrec. — Transactions et autres actes entre Philippe vicomte de Lautrec, seigneur de Venès, et les habitants de cette localité relativement au droit de pêche dans les fossés de la ville. — Cession de

droits par la famille de Labarthe à Georges Guilhot, pour acquitter une dette de 4,000 livres. — Procuration de la noble dame Guillelmine de Saint-Martin, pour rendre hommage au Roi par suite de l'acquisition qu'elle vient de faire de la métairie et du moulin de Cabanès, sur le Bagas. — Ce volume est formé de deux cahiers paginés séparément et contenant l'un XLVIII feuillets, l'autre LXX. Le premier feuillet du second cahier est manquant.

E. 368. (Registre.) — In-quarto, 56 feuillets, papier.

1408. — LAUTREC — *François de Lacalme*, notaire. — Vente par Pierre d'Escorbiac, de Lautrec. — Testament de Isarne, veuve de Jacques Du Banquet, de Saint-Salvi de Montlong. — Déguepissement, à Georges Guilhot, de biens situés à Magreperbeyre, le tenancier ne pouvant en payer les redevances. — Contestation entre le chapitre de Saint-Pons et Philippe, vicomte de Lautrec et seigneur de Venès, au sujet d'arrérages des rentes dues par le seigneur de Venès, acquéreur des biens de Pons de Pratviel, pour l'entretien de trois chapelles fondées par ledit Pratviel. — Nouveau bail des biens déguerpis ci-dessus entre les mains de Georges Guilhot et provenant de Bertrande, sa femme. — Ventes par Guilhot de biens situés à Jonquières. — Décharge, au nom du commandeur de Laselve, d'un calice d'argent, avec sa patène et son étui, que les vicaires de l'église Saint-Sauveur de Lautrec avaient confié à un marchand de Lautrec. — Autre décharge, par le même, pour une croix couverte de lames d'argent et renfermant un fragment de la vraie croix. Cette relique avait été confiée en temps de guerre et de mortalité au père de Jean de Castilhon, de Lautrec, qui en reçoit décharge. Elle était renfermée dans un étui d'ivoire. — Lausimes par honorable homme Etienne de Laurenci, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fondé de pouvoir de Bertrand d'Arpajon, chevalier commandeur de Laselve et de Saint-Sauveur, de Lautrec. — Testament d'Arnaud Karoli, de Brousse. — Lausimes par Jacques de Capriol. — Gasailles, acquisitions, échanges, etc.

E. 369. (Registre.) — In-quarto, 476 feuillets, papier.

1413-1413. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Registre des actes reçus par ce notaire au nom du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Pons de Thomières, pour des biens dépendants du prieuré de Saint-Remy de Lautrec, réuni à ce chapitre qui est

représenté par deux de ses membres. Ces biens sont situés dans la ville de Lautrec, dans les paroisses Saint-Rémy et Saint-Clément, dépendant de cette ville, à Brousse, à Provillergues, etc. Beaucoup de baux pour des vignes incultes à Saint-Clément. Le chapitre est obligé de consentir à des réductions de cens afin de trouver des preneurs. — Bail de la tulerie de Brousse, qui était en ruine; le bail comprend le bois adjacent, d'où l'on tirait le combustible pour le four, les terres et le terrier à lapins. — Baux de plusieurs maisons à Brousse. — Reconnaissance par Ermengaud de Carves, pour la borie dite *lo mas de Labarta*, paroisse de Saint-Clément. — Quelques actes passés dans la maison du chapitre à Brousse. — Inventaire des biens du frère de Lafont, mort de la peste (avril 1424). — Arrentement des fruits décimaux et autres revenus du prieuré de Saint-Rémy et de son annexe Saint-Etienne de Lacapelle. — Obligations souscrites au profit du religieux Galhard de Boudes, prieur de Tréban.

E. 370. (Registre.) — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1410. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Quittance par Pierre des Roches à ses tuteurs Ramond d'Artis, Jean Jordain et Jean de Quercy. — Obligation souscrite par ledit Pierre des Roches, fils de Pons. — Actes relatifs à la liquidation de la succession de Pons des Roches. — Vente d'une maison à Lautrec, *al Borquet nou*, par Jean de Solomiac. — Quittance par Isarn d'Albert, de Lautrec, à Jean Guilhot, de Sénégas. — Guilhaberte, veuve de Pierre de Canorgues, de Brousse, donne entre-vifs tous ses biens à Guillaume Auriol, prêtre de Lautrec, à la condition que les parents dudit Auriol la prendront chez eux, la nourriront et lui donneront le nécessaire. — Elie de Lamarche, châtelain de Fiac, pour le Roi, donne procuration à Isarn de Capriol pour toucher les gages de son office, à la caisse du trésorier royal de Carcassonne. — Lausimes par noble Jean Jordain. — Noble Georges de Guilhot de Sénégas, donne quittance de la gestion de ses biens à Pons de Labarthe, prêtre de Lautrec, en présence de Jean Guilhot de Sénégas, et d'autres témoins. — Vente par Georges de Guilhot et Bertrande, sa femme — Obligation souscrite par Jean de Guilhot, frère de Georges. — Bail à nouvel acapte par Yves des Cabannes, prieur de Saint-Rémy de Lautrec. — Isarn de Capriol, châtelain royal de Fiac, est témoin d'un bail à gasaille. — Clôture des comptes du jurat de Cuq, par les consuls de cette communauté. — Testament de noble Isarn d'Albert dit

Lagriffol, damoiseil, châtelain royal du castel de Pardalhan ; il teste à cause du danger de mort auquel il est exposé par suite des guerres, et il veut être inhumé dans l'église des Frères mineurs de Lautrec. Il fait des donations aux églises Notre-Dame de la Paix, Sainte-Marie de Montlausine, Saint-Rémy, Saint-Pierre d'Espertens, Saint-Salvi du Salclas, Saint-Pierre de Lagriffol, etc. Il reconnaît ce qu'il a reçu en mariage de Sibille de Saint-Paul, sa femme, et fait héritier universel son frère Pierre d'Albert, sous la tutelle des nobles Isarn de Capriol, Georges de Guilhot et Jean Jordain. A défaut d'héritier mâle, il fait héritière sa sœur Agnès, femme de Bertrand de Roquefort, seigneur de Cahuzac. — Acquisition par Jean de Lautrec, fils de Jean, seigneur de Venès. — Testament de Pierre Jacobi, de Réalmont. — Obligation souscrite par Pierre d'Escorbiac. — Testament d'Izarn Dupuy, de Provillergues. — Acte d'apprentissage du métier de cordonnier. — Bail du livre de la taille par les consuls de Saint-Julien-du-Puy, etc.

E. 374. (Registre.) — In-folio, 475 feuillets, papier.

1410-1447. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Recueil factice de plusieurs cahiers qui ne sont pas rangés dans l'ordre chronologique. — Testament de honnête femme Beatrix Fontvielhe, veuve de Jean de Solomiac. — Quittance par Aymeric d'Albarède, de la forteresse de Lamartinié, à Hugues de Calmeil (*de Calmelio*), de la paroisse Saint-Étienne de Graissac. — Contestations entre les consuls de la vicomté et ceux du chef-lieu, ces derniers se prétendant en droit de tailler les possessions de tous les consulats, les autres prétendant que chacun doit être taillé par les consuls de la localité dont il fait partie : ces derniers gagnent leur procès, par sentence arbitrale. — Testament de Barthélemy de Rivis, du mas de la Maurellié, paroisse Sainte-Marie de *Bartiniaco*. — Mariage de Guillaume Dumas (*de Manso*), dit Cantagrel, de Lautrec, avec Guillemette Viguière. — Noble Gensor de Solomiac, fille de feu Amalric et veuve de Jean Boyssonis, donne par moitié à ses enfants, Marguerite, femme de Jean Amans, notaire à Castres, et Amalric, étudiant, la borie ou tour (*boriam sive turrim*) de Matvinhol et ses dépendances (1410). — Relaxe par Jean Albarède à noble Pierre de Cornilhan, seigneur de Magrin, des biens qu'il tenait de lui à emphythéose et qui lui étaient devenus une charge. — Bail à nouveau fief par le fondé de pouvoirs de haut et puissant seigneur Hugues d'Arpajon, vicomte de Lautrec (1425). — Jeanne d'Ariac,

veuve de Donat de Laroque, seigneur du Travet et de Provillergues, traite du mariage de sa fille Bernarde avec Pierre d'Albert, fils de Matfred, seigneur de Rouquayrolles, de Sénégas. Les pactes de ce mariage sont arrêtés *apud hospiciam et fortaliciam de Provilhergiis*. — Vente à noble Jean d'Albert, de Sénégas (1434), d'une borie dans la juridiction dudit lieu, dite la borie de la Cauquilhère, par noble Jean Guilhot, damoiseil, fils de Jean Guilhot, de Sénégas, en son nom et pour autre Jean Guilhot, de Rabastens, fils de Berenger. — Les consuls de Montpinier traitent, pour des réparations aux murs de la ville, avec les maçons Jean Tinquant, de Solinhac, au diocèse de Clermont d'Auvergne, et Pierre Rosalli, de Castelnaud de Levezou, diocèse de Rodez. — Bail à nouveau fief par les consuls de Lautrec, patrons de la charité qui se fait le dimanche de l'Ascension, et du luminaire de la vierge Marie, qui s'entretient dans l'église Saint-Remy. — Acte d'échange (1431) : Pierre de Lautrec, vicomte de Lautrec, cède la baronnie de Montredon et ses dépendances à Hugues d'Arpajon, aussi vicomte de Lautrec, qui lui donne le tiers de Labruguière, Montfa et tout ce qu'il possède dans la vicomté et dans l'Albigeois, avec une plus-value de 1,450 écus d'or et 400 vaches. Ils se réservent l'un et l'autre les armes et les titres qu'ils ont portés jusques-là. — Mariage de Robert de Laval, fils de Jean, notaire à Lautrec, avec Aladaxis Gaufredi, fille de Raimond, marchand, et d'Antoine de Pratviel, bourgeois de Lautrec, avec Esclarmonde de Solomiac, fille de Bernard, aussi marchand à Lautrec.

E. 372. (Registre.) — In-quarto, 59 feuillets, papier.

1412-1415. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Permission de bâtir un mur, sous certaines conditions, sur une propriété limitrophe. — Quittance donnée par les Frères mineurs de Lautrec réunis en chapitre, au son de la cloche, dans leur nouveau couvent. — Obligation souscrite par Barthélemy d'Alayrac, de Gibrondes, paroisse Saint-André d'Alayrac, au profit de Jean Faurel, bachelier en décrets, de Castres. On a joint à l'acte une lettre autographe de Faurel au notaire. — Acte constatant que les régents de la confrérie du *Corpus christi* ont confié ledit corps, *pro honorando in processione*, à Antoine Juery, vicaire de Lautrec, qui a promis de le rendre après la procession. L'acte est annullé, avec mention de la réintégration du corps. — Obligation souscrite par les frères Pons et Sicard de Mouzels, de Venès, paroisse Saint-Laurent du Laux

(de *Laudo*). — Autre par noble Jean de Villepassans, seigneur de Laboulbène. — Testament de Pierre Galotte, de Lautrec. — Collation d'une chapellenie récemment fondée par les frères Arnaud, Berenger et Pilefort de Malhorgues, sur les biens de Barthélemy Malhorgues, leur cousin germain et dont le patronage appartenait à l'héritier desdits frères. — Lausimes par les consuls en qualité d'administrateurs des biens de l'hôpital général (*communis*) de Lautrec. — Transaction relativement aux impositions entre les consuls de Lautrec et les ecclésiastiques. — Lausimes par le fondé de pouvoir de Bertrand d'Arpajon, grand prieur (*magni preceptoris*) de Saint-Félix et de Laselve. — Réduction de censives par noble Isarn de Capriol, de Lautrec, fils de Guillaume et son héritier sous bénéfice d'inventaire. — Relief par Jean de Solomiac, de Lautrec, d'une saisie faite sur ses biens, par Raimond Vène, de Réalmont. — Lausimes de biens à Bagas, paroisse Saint-Martin de Dauzats, par Guillaume de Capriol, religieux de Saint-Benoît de Castres, en son nom personnel. — Pierre Dupuy, dit Lalause (*Lausa*), de Lautrec, créancier de Guillaume Dubourg, de Puylaurens, pour lui avoir transporté de Lombers à Sorèze onze charges de pastel, cède cette créance à son neveu Jean Dupuy, étudiant à Toulouse, pour lui venir en aide dans ses études et lui permettre d'acheter des livres. — Lausime par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, de biens situés à Pomard, paroisse de Saint-Germier. — Mariages, testaments, gasailles, etc.

E. 373. (Registre.) — In-quarto, 57 feuillets, papier (le 4^e manque).

1412-1413. — Guillaume Malesas, de Lamartinié, et Aladaxis, sa femme, fille de Bertrand Andralh, donnent tous leurs biens à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, entre les mains du chevalier Pierre d'Ornach, commandeur de Saint-Cyr de Lautrec. — Arrentement des revenus du prieuré de Ganoubre. — Vente d'une terre en la paroisse Saint-Benoît de Gorgos, à Pierre Faurel, par M^e Sicard Gauffredi, notaire, et son frère François Gauffredi, prêtre. — Testaments de Pierre Clusel, — et d'Antoine Isarn Gauthier, prêtre de Lautrec. — Lausimes par Georges Guilhot et Bertrande, sa femme. — Bail à gasaille par Jean Guilhot de Sénégas. — Titre clérical de Jean de Ganoubre. — Testament de Pierre de Gontier de Lautrec. — Lausimes par Antoine Dupuy de Cabrilles, de Castres. — Obligation souscrite au profit de noble Isarn de Capriol. — Acquisition à Lautrec par M^e Antoine Prunet, médecin (*physicus*). — Donation entre-vifs par

Antoine Olivier, notaire à Lautrec, à Guiraud Olivier, son neveu. — Mariage de Sicard Gauffredi avec Guillemette, fille de Georges de Guilhot. — Mariage de Barthélemy Coste, de la paroisse Saint-Jean de Magreperbeyre, avec Jeanne Orssa, fille de Guillaume Ors, de Notre-Dame de Bonneval. — Lausimes par le commandeur de Saint-Cyr de Lautrec. — Obligation souscrite au profit de Marguerite de Châteauverdun, seigneur de Puycalvel, en présence de Guillaume de Padières, *familiaris* de ladite dame. — Société commerciale entre Arnaud Trégand, cordonnier à Lautrec, et M^e Jean Faurel, de Castres, bachelier en décrets. Ce dernier fournit 25 livres, l'écu d'or valant 17 sous 6 deniers, et ce capital ne pourra être employé qu'en marchandises bonnes et honnêtes.

E. 374. (Registre.) — In-quarto, 38 feuillets, papier.

1414. — LAUTREC. — François de Lacalme, notaire. — Testament de Pierre Clusel, dit Gossin, de la paroisse Saint-Martin de Dauzats. — Mariage de Jean Boyer, de la paroisse de Saint-Salvi du Carquey, avec Madeleine Bonne, de Saint-Saturnin de Félix. — Baux par Pierre d'Ornhac, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Raissac et de Saint-Cyr. — Bail de la levée d'une taille par les consuls de Lautrec, pour solder des réparations à la clôture de la ville et d'autres dépenses. — Compromis sur procès entre Aymeric de Calmont, seigneur de Saint-Saturnin, près d'Albi, et Jeanne d'Ariac, veuve de Donat de Laroque, seigneur du Travet, tutrice de sa fille Bertrande. — Émancipation. — Contestations entre les consuls de Lautrec et Raimond de Puycalvel, de la paroisse de Jonquières, sur la question de savoir si la maison d'habitation dudit Puycalvel, dépendait de Lautrec ou de Cuq. — Les membres de la confrérie de la Sainte-Trinité de Lautrec, qui avaient une chapelle dans l'église Notre-Dame de la Paix, venaient d'y déposer une image de Notre-Dame, une croix, un reliquaire et d'autres ornements, ainsi qu'un drap des morts. Le chapitre de l'église de Saint-Pons de Thomières les autorise à porter ces ornements aux processions et le drap des morts aux enterrements des confrères. Le prieuré de Lautrec était uni au chapitre de Saint-Pons. — Titre clérical de Guillaume Ronel. — Mariages, testaments, donations, gasailles, etc.

E. 375. (Registre.) — In-quarto, 44 feuillets, papier.

1415. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Testament de Jean Raynaud et Sicarde Pradeil, sa femme, de Réalmont. — Arrentement par Étienne de Montels (*de Montillis*), religieux et maître de l'œuvre (*operarius*) de l'église cathédrale de Saint-Pons de Thomières, fondé de pouvoir du chapitre. — Quittance donnée au nom de Bertrand d'Arpajon, grand prieur de Rhodes et commandeur de Laselve. — Testament d'Isarn Gombert, de Lautrec. — Procuration par Pierre d'Ornhac, commandeur de Raissac, à son frère Antoine d'Ornhac. — Mariage de Guillaume Gorgaud, fils d'autre Guillaume, décédé notaire à Mondragon. — Relaxe de biens situés dans la paroisse Saint-Benoît de Gorgos, par le tenancier trop pauvre pour les cultiver. — Vente d'une maison à Lautrec, lieu dit à la Portanelle, à Guillaume Auriol, le jeune. — Lausimes par Georges Guilhot, de Lautrec. — Acquisitions, par le même, de Jean de Solomiac, marchand. — Baux par Georges Guilhot et Bertrande, sa femme, fille de Berenger de Labarthe. — Reconnaissance de dot par Bernard Bonnafous, de la paroisse Saint-Sulpice, près de Lautrec, époux de Jeanne Auriol. — Procurations, quittances, testaments, etc. — Table à la fin du volume.

E. 376. (Registre.) — In-quarto, 41 feuillets, papier.

1416. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Arrentement d'une borie à Missècle (*de mille seculo*), par Catherine Catalan, femme du juge Sicard de Lafont. — Acte de société commerciale. — Arrentement par le chapitre de Saint-Pons des fruits décimaux des autres revenus du prieuré Saint-Remy de Lautrec et des églises annexes. — Vente par Antoine Dupuy, de Castres, à Jean Dumas, d'un souterrain (*caverna ac solerium*) avec les bâtiments construits dessus et qui étaient en ruine. Ce souterrain dépendait de la maison de feu le chevalier Jean de Lordan. — Beaucoup d'actes concernant les familles Pratiel et Solomiac. — Donation, entre vifs, par Jean Dumas, au monastère d'Ardozel, entre les mains de l'abbé Jean. — Lausimes de biens appartenant à Saint-Cyr, par le chevalier d'Ornhac, commandeur de Raissac. — Obligation souscrite au profit de noble, puissant et homme de grande circonspection, le seigneur Jordain de Calmettes, chevalier, docteur ès-lois, seigneur de Labessière de Burens, par les habitants de Lautrec. — Quittance par noble

Jean Ruffi, seigneur de Vilelles (*de Vilelis*), frère de Arnaud Ruffi de Segurville et curateur de noble Jeanne fille de feu Louis de Solomiac. — Société commerciale entre Jean de Solomiac, marchand, et Jean Posaque, notaire à Lautrec, pour acheter et vendre des draps, des fers et d'autres marchandises. — Gasailles, échanges, testaments, quittances, etc.

E. 377. (Registre.) — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1417. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Bail, pour huit années, de deux moulins à vent construits près de Lautrec. — Partage de biens entre François Gauffredi, prêtre, M^e Sicard Gauffredi, notaire, Bernard Gauffredi et Ramond Gauffredi, fils de Bernard, mort dans un voyage d'outre-mer qu'il entreprit pour visiter la terre sainte. Jusques-là, ses enfants avaient vécu en communauté de biens et sous le même toit avec leur mère Barthélemie. — Arrentement par Pierre d'Ornhac, commandeur de Raissac et de Saint-Cyr, des revenus de la paroisse Saint-Pierre des Ports et ses annexes. — Lausimes par Jean de Villepassans, seigneur de Laboulbène. — Actes de vente des biens que possédait dans la vicomté de Lautrec Raimond Aurivillier, moine de la Chaise-Dieu, et qu'il avait légués à cette abbaye. — Acte d'union fraternelle et de société commerciale entre plusieurs membres de la famille de Sénégas, récemment mariés. — Partage de biens entre les frères Guillaume et Pierre Romiguière, fils de feu Guillaume, de la paroisse de Graissac. — Mariages, obligations, Baux, etc.

E. 378. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier (manque le 49^e).

1417-1425. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Continuation de la vente des biens du moine Raimond Aurivillier, dans la vicomté de Lautrec et principalement à Brousse (voyez art. 377). — Réduction de censives (*ameuniamentum sive reductio*) par Ayraud, de Lautrec, sur un fief que le prêtre Guiraud Viguière tenait de lui. — Mariage de Pons Auret, avec Petrone, fille de Raimond de Sénégas, de la paroisse Saint-Saturnin de Ganoubre. — Lausimes par noble Jean de Villepassans. — Acquisitions par Matfred d'Albert, seigneur de Rouquayrolles. — Acte par lequel Guiraud Jouquavielh, de Moulayrés, qui était aveugle, donne procuration pour gérer ses biens et le représenter en justice. — Arrentements par Jean de Solomiac, mar-

chand à Lautrec. — Partage des biens de la succession de Bernard Molinier, jurisconsulte de Lautrec, époux de Guiraude de Saint-Martin. — Noble Georges Guilhot, de Lautrec, prend à nouvel acapte une borie des héritiers de noble Gaillard de Manens, de Revel. — Procès-verbal de l'élection faite sur la place publique selon la coutume, des quatre consuls et des douze conseillers de Lautrec, le jour de la Saint-Remy d'octobre (1423). — Relaxe d'une vigne tenue par bail de la confrérie de Notre-Dame de Montlausine. — Obligation souscrite au profit d'Isarn Falgayroles, vicaire de Réalmont, de 20 écus d'or, prix d'un cheval acheté au nom du noble Jordain de Calmettes, seigneur de Labessière de Burens. — Procuracy par les religieuses de Vielmur, capitulairement assemblées, sous la présidence de Jeanne, leur abbesse. — Arrangement de famille entre noble Pierre de Villepassans, seigneur de Laboulbène; Marguerite, fille de feu Guillaume Pons de Roquefort, co-seigneur des lieux de Sorèze, Durfort et Roquefort, etc., et Amalric de Villepassans, leur fils, d'une part, et les enfants d'un premier mariage de Marguerite de Roquefort avec Jean de Baylie, Marguerite, Hugues, chevalier, et Guillaume de Baylie, d'autre part. — Mariages, gasailles, etc.

E. 379. (Registre.) — In-folio, 477 feuillets, papier.

1417-1459. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Baux par Jean de Solomiac, marchand à Lautrec, — Acapte par Beatrix, veuve de Pierre de Pratviel, bourgeois de Lautrec, administrateur des biens de Antoine de Pratviel, son neveu, fils de feu Jean. — Astruge, fille de Barthélemy Boisolle, veuve de Pierre Solier, de Montdragon, et épouse en secondes nocces de Antoine Dumas, répudie l'hérédité de son premier mari et cède ses droits à son fils Raimond Solier. — Mariage d'Amalric de Villepassant, fils de Pierre, avec Delphine, fille de noble Matfred d'Albert, seigneur de Rouquayrolles. — Obligation souscrite par Jean de Montredon et ses fils Guillaume et Pierre, habitant la borie de Braconac. — Mariage de Antoine Salièze, fils de Jean, de Saint-Salvi de Montlong, avec Alamande, fille de Bernard Boyer, de Brousse. — Vente de biens à Venès, par Bernard Guilabert, notaire au dit lieu, à Hugues Bascol, recteur de la paroisse. — Achat de vignes à Lautrec, par M^e Jean Guiberni, bachelier en médecine au dit lieu. — Quittances par Jean de Solomiac, marchand à Lautrec, et par Bernard, son fils, ce dernier héritier de sa mère Honorée Doaysse. — Mariage de Jean de Solomiac, marchand à

Lautrec, avec Béatrix Fontvieille. — Baux par Jean d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, demeurant à Sénégas, fils de Matfred et son héritier. — Election des consuls et des conseillers de Frégeville, pour l'année 1460, pardevant noble Jean d'Albert, damoiseil, seigneur de Lagriffol, lieutenant et gouverneur de Lautrec et de la vicomté, pour Jean de Foix, vicomte du dit Lautrec. — Emancipation du fils de Marc Cavalier, de Lautrec. — Procuracy par Jeanne Doaysse, fille de feu Bernard Doax, notaire à Vielmur, et femme de Jean Payrolier, apothicaire à Puylaurens. Elle était veuve en premières nocces de Arnaud de Bragayrac. — Mariage de Jean Faurel, fils d'autre Jean, bachelier en décrets à Castres, avec Jeanne, fils de Jean de Mauléon, notaire à Lautrec. — Procès-verbal de la prise de possession de la vicomté de Lautrec par Jean, évêque de Pamiers, au nom de Jean de Foix, à qui le Roi en avait fait don. Le Roi était représenté par son conseiller maître des requêtes de son hôtel, Arnaud de Marle. Cette prise de possession se fit en présence des trois états de la vicomté, clergé, noblesse et consulats. (Mercredi 6 février 1425 et jours suivants.) — Testaments, acquisitions, échanges, etc.

E. 380. (Registre.) — In-quarto, 417 feuillets, papier.

1430-1438. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Testament de Jacques Dutil (*de Tillis*), mari de Aladaxis Gontier. — Collation par les consuls de Lautrec, de la chapellenie fondée dans l'église Notre-Dame de la Paix, par le jurisconsulte Sicard Saquet. — Mariage de Pierre Molini et Marguerite Sompayrac. — Saisie des revenus du prieuré de Saint-Rémy de Lautrec, dépendant du chapitre de Saint-Pons, pour contraindre les religieux à faire aux bâtiments les réparations nécessaires. — Obligation souscrite au profit de Galhard Deshons (*de Undis*), religieux, prieur de Tréban, prieuré dépendant de l'église de Saint-Pons. — Mariage de Jacques Cambiu, de la paroisse Saint-Martin de Salvabion (Damiatte), avec Jeanne Séguier, de Cuq. — Bail de tapies (*tapias*) ou constructions en terre, dans la paroisse de Peyregoux, par Bertrand de Laroque, seigneur du Travet et de Provillergues. — Difficultés relativement aux réparations à faire au prieuré Saint-Rémy de Lautrec, entre le chapitre de Saint-Pons et Galhard Deshons, prieur de Tréban, jouissant par arrentement des revenus dudit prieuré de Saint-Rémy. — Arrentement d'un moulin, par Guillaume de Lautrec, seigneur de Saint-Germier. — Mariage de Antoine de Pratviel, bourgeois de Lautrec, fils et héritier universel de feu Jean de Pratviel, avec

Esclarmonde, fille de Bernard de Solomiac, marchand. — Acte relatif au règlement d'eau d'un moulin sur le ruisseau de Ganoubre, par noble Adhémar Daure, seigneur de Brie, lieutenant et gouverneur en la vicomté de Lautrec, pour le comte de Foix. — Dette de 43 moutons d'or reconnue par Antoine de Lacroix, de Saint-Julien du Puy, au profit de Alexis Dupuy, de Lautrec, pour une jument *cum veta et clicello sive bast*, et de plus 3 moutons et demi, pour prêt d'une somme égale. — Mariage de François de Solomiac, fils de François, marchand à Lautrec, avec Aurimonde, fille de Jean de Bonnehore (*de Bonahora*). — Lausimes par noble Aymeric Sicardi de Brassac, seigneur de Montpinier, et Isarn de Brassac, son fils. — Mariage de M^e Guillaume Bardon, notaire à Lautrec, fils de feu Guillaume, avec Issende, fille de feu M^e Jean de Laval, notaire audit lieu, et sœur de Robert de Laval.

E. 381. (Registre.) — In-4°, 54 feuil., papier (les 2 premiers manquent).

1438-1440. — LAUTREC. — *François de Lacalme*, notaire. — Vente par Sicard Gauffredi, jurisconsulte de Lautrec, et François Gauffredi, prêtre. — Testament de Antoine Teulet, de Brazis. — Dette reconnue par les consuls de Lautrec, au profit d'Adhémar Daure, seigneur de Brie, domicilié audit Lautrec. — Quittance délivrée aux consuls l'année suivante (1439), par Aragonèse, veuve dudit Adhémar. — Mariage de Jean Dupuy avec Flore Arnal et de Jean Arnal avec Jeanne Nouvelle. — Testament de Jean Trégaud, recteur de Saint-Saturnin de Ganoubre. — Collation d'une chapellenie fondée par disposition testamentaire de Jeanne de Malhorgues, veuve de Jacques Medici, dans l'église de Lautrec. — Bail d'une horie par les religieuses de Vielmur. — Marché fait par les Frères mineurs de Lautrec, pour la construction de leur nouvelle église, avec Étienne Roanet, de Labessière, et Pierre Pezet, des dépendances de Lautrec, moyennant 440 moutons d'or (1438). — Arrangement relativement à une dette de noble Adhémar Daure, envers noble Jean Guilhot, de Sénégas, fils de Jean; cette dette provenant d'une cession de droits faite par Aymerique, fille de Georges Guilhot et femme de Jean d'Aigremont (*de Agromonte*), bourgeois de Toulouse, sur ses biens paternels et maternels. — Cancellation du contrat de mariage de Pons de Quercy, marchand à Lautrec, avec noble Ramonde, fille de feu Berenger Guilhot, seigneur de Ferrières, du consentement des parties et de Jean Guilhot, frère de Ramonde, mais seulement en ce qui concerne la donation d'une

maison sise Castres. — Testament d'Antoinette Olivier, veuve de Thomas Hubert, maître maçon : elle fait des donations à ses petits enfants; à ses frères, dont l'aîné était bachelier en droit à Castres; à ses filleuls et filleules, etc., et institue héritier universel son fils Antoine. Elle veut être enterrée dans la chapelle Saint-Albin, de Notre-Dame de la Paix, paroisse de Lautrec. — Quittance par Antoine de Pratviel, bourgeois de Lautrec, à Bernard de Solomiac, son beau-père. — Règlement de comptes entre le frère Pierre Laborelle, précepteur de la maison Saint-Antoine d'Albi, et le frère Jean Combalasse, précepteur de la maison Saint-Antoine de Lautrec, ordre de Saint-Antoine de Viennois.

E. 382. (Registre.) — In-quarto, 154 feuillets, papier.

1403-1446. — LAUTREC. — *Jean de Laval*, notaire. — Engagement de 64 écus d'or, dans le commerce, par Georges Guilhot, et Bertrande, sa femme. — Lausimes par ledit Guilhot, curateur de Aymarde de Pratviel. — Arrentement des revenus de la cure de Saint-Saturnin de Ganoubre, par le recteur Yves des Cabannes. — Pierre d'Ornach, chevalier, précepteur des maisons de Raissac et de Saint-Jean de Saint-Cyr, réclame les biens de feu Arnaud Auger, donnés par le défunt à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et retenus par les héritiers naturels. — Donation entre vifs par Jacques de Capriol, de Lautrec, à Jean, son neveu, seigneur de Mandoul, et fils de Bernarde, sa sœur décédée. — Ayceline de Marlhaves, veuve de Arnaud Alquier, vend aux frères Claret tout ce qu'elle possède à Orban. — Bail de la levée d'une taille de 444 livres tournois (*tailla quista sive indictio*), par les consuls de Lautrec. — Arrangement par les mêmes pour le paiement d'arrérages de tailles remontant à l'année 1398 et s'élevant à 300 livres tournois. — Transaction entre les consuls de Lautrec et le vicomte Hugues d'Arpajon qui leur réclamait des sommes considérables qu'il prétendait lui être dues pour les droits seigneuriaux dits des quatre cas. — Transaction entre les consuls de Lautrec et le clergé, relativement aux tailles. — Vente à Job d'Alayrac, de la paroisse Saint-Pierre d'Espertens, par Jean Bermond et Saura, sa femme. — Amblard de Nogaret, de Sénégas, débiteur envers Isarn de Capriol, fils de Guillaume de Lautrec, pour achat de merrains (*justium sive mayrani*) de 47 pipes 5 palmes et demie de long. — Lausimes par Philippe, vicomte de Lautrec, seigneur de Venès (1405). — Dette reconnue par le syndic des lieux fermés de la vicomté, au profit de Jean Fourès, du fort de Brame-

tourtre. — Procès-verbal de l'élection des consuls de Lautrec (1440); transaction à ce sujet entre le chef-lieu de la vicomté et les localités de la banlieue; les consuls et les conseillers seront tous de Lautrec. — Vente par Pilefort Martel, de Cuq, d'une borie à Prat-del-Bosc, paroisse Saint-Etienne de Cuq. — Transaction sur procès entre noble Ermengaud Vène, damoiseil, prévôt royal de Réalmont, et noble Jeanne d'Ariac, veuve de Donat de Laroque, seigneur du Travet et de Provillergues, etc.

E. 383. (Registre.) — In-quarto, 403 feuillets, papier (le 1^{er} manque).

1405-1406. — LAUTREC. — *Jean de Laval*, notaire. — Lausimes par Georges Guilhot et Bertrande, sa femme. — Bail de biens dépendants de la chapellenie fondée par le prêtre Sicard Daure. — Dette reconnue par Emeric d'Arifat. — Conventions entre Bertrand de Pratviel et le métayer (*bubulcus*) de sa borie de la Tour ou de Belveser, pour la culture de ce domaine. — Obligations souscrites par les débiteurs de Jean Peluquet, marchand à Lautrec. — Bail pour la culture de la Borie-Blanque, par Pierre de Pratviel, fils d'Arnaud. — Obligations souscrites au profit de Guillaume de Capriol, de Lautrec, et d'Isarn, son fils. — Lausimes par noble Louis de Solomiac. — Testament de Jean d'Enraygues, de Saint-André d'Alayrac. — Bertrand de Roquefort, seigneur de Cahuzac et de Sorèze, mari de Agnès, fille de Donat de Laroque, seigneur du Travet, donne à son beau-père quittance de la dot de sa femme. — Obligation par Sicard de Brassac, seigneur de Montpinier. — Vente par Bertrande, fille de feu Bérenger de Labarthe, de Lautrec, et femme de Georges Guilhot, d'une terre à Teulos, paroisse Saint-Jean de Jonquières. — Lausimes par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Quittance par Guillaume-Bernard de Montesquieu, seigneur de Guitalens. — Lausimes par Sicard d'Aragon, de Lautrec. — Vente à faculté de rachat, par noble Louis de Solomiac, à noble Arnaud Serras, du Castelviel d'Albi, et à Francesia, son épouse, de tout ce qu'il possédait au Castelviel, à Terssac, à Marssac et à Florentin. La femme de Serras ratifie les conditions de cette vente faite en 1402. — Bail par Guillaume de Mascarenc, prêtre de Mondragon, syndic des religieuses de la Salvetat. — Vente judiciaire des biens saisis sur François d'Aragon, à la requête de Jean Fournier, de Lisle d'Albi. — Lausime par Philippe, vicomte de Lautrec, seigneur de Venès, d'une maison au castel de Lautrec. — Donation par Bernard Arballe à Raimond Cumenge, son neveu, de tapies avec les terres qui en dépendent, dans la juridiction

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

du Travet, tenant aux terres du seigneur de Montcouyoul, au chemin dit du Paulinai, à celui du Travet à Teillet, etc. — Cession d'une créance par Pierre de Pratviel et Béatrix, sa femme.

E. 384. (Registre.) — In-quarto, 418 feuillets, papier.

1406-1409. — LAUTREC. — *Jean de Laval*, notaire. — Lausimes par Guillaume de Capriol, bourgeois de Lautrec, et Isarn son fils. — Nombreuses obligations souscrites au profit de Guillaume de Capriol, religieux de St-Benoît de Castres et bachelier en décrets. — Lausimes par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Constitution de dot par Jean Calvayrac, de Lautrec, à Arnaude de Parilhac, sa femme, qu'il avait épousée douze ans auparavant. — Obligation souscrite par noble Aymeric Sicardi de Brassac, seigneur de Montpinier. — Bail par Pierre de Pratviel et Béatrix, sa femme, pour la culture de leur métairie dite la Borie-Blanque. — Reconnaissance faite à Jean Plantier, chevalier de Saint-Jean, précepteur de la maison de Saint-Cyr, pour une pièce de terre située dans les paroisses Saint-Vincent de Darnac et Saint-Cyr. — Obligation consentie par Pierre de Bertole, de Fenols, et Raimond Jordain, d'Aussac. — Contrat d'apprentissage de mercier, dont la durée est de cinq ans. — Vente par Pons de Corbarieu et Amanda Sabatier, sa femme. — Le notaire Jean de Martin cède, à Georges de Guilhot, sa part dans la ferme du Roi (*in firma majore regis*). — Lausimes par Arnaud d'Aragon, fils et héritier de Pierre. — Mariage d'Arnaud Augier, de Lautrec, avec Bernarde Molinier. — Lausimes par Louis de Pradal, notaire à Lautrec. — Acquisitions par Georges Guilhot. — Lausimes de biens à Bagas, paroisse Saint-Jean de Magreperbeyre, par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Bail par Ermessende de Capriol, veuve de Pierre de Manens, de Réalmont. — Collations de chapellenies. — Acte de vente, moyennant 18 livres tournois de « *quandam tinam et octo pipas, continentis sex de dictis pipis quelibet quatuor sarcinatas et relique due quelibet tres sarcinatas vel circa; item, duas cazas noquerii cum petrilis, tenentes una decem octo sestaria bladi ad mensuram de Castris, et altera XV sestaria dicte mesure; item, plus quatuor cazas, quarum una continet quatuor sestaria, et alia septem et altera unum, et altera duo sestaria dicte mesure; item, unam bassiam latonis; item, duas ollas metalli; item, quatuor pintas stagni et quandam conquam latonis et quandam cacobam cuppri; item, duas culcitrans vetatas, duos coysinos, et unam sayam rubeam, longitudinis sex canna-*

15

rum. » — Quittance par les frères mineurs de Lautrec, à Louis de Cabanès, d'une somme de 20 livres léguée à cette maison par noble Arnaud de Cabanès, père, en 1394. — Marché pour terminer une chapelle dans l'église Notre-Dame de la Paix, l'entrepreneur étant mort avant la fin des travaux. — Obligations souscrites au profit de Pierre Medici, marchand à Lautrec. — Testament de Bérengère Medice, veuve de Jacques Medici; elle donne 10 livres pour faire *duas cortinas altaris majoris* de l'église Saint-François de Lautrec et lègue tous ses biens à l'œuvre du cloître des frères mineurs.

E. 385. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier (le 20^e manque).

1415. — LAUTREC. — *Jean de Laval*, notaire. — Mariage entre Raimond Dupuy, fils de Gabriel, dit Barbassal, et Cebelie Teroude. — Testament de Jean Peluquet, marchand à Lautrec. — Vente par Thomas Hubert, maître-maçon, à noble Guillaume de Padières, de Puy-calvel, d'une pièce de terre dans la paroisse Saint-Salvi de Montlong, au lieu dit à Merdalo. — Marché fait au nom de Brunissende, vicomtesse de Lautrec, dame d'Ambres, avec Arnaud Aymes et Jean Ayraud, *ad cortissandum et claudendum sive faciendum parietes vocatas corticia turris de Martinia, a quatuor partibus*, moyennant 7 livres 12 sous tournois. — Reconnaissance pour une vigne à Saint-Sulpice de Lautrec, faite à Jean Dupuy, fils de Durand, étudiant à Toulouse. — Lausimes par Bernard Salvhan, fils de feu Jean, de Lautrec. — Transport de créance par Alamande d'Artis, femme de Robert Gautier, receveur des aides du Roi au diocèse de Castres. — Bail de la levée des censives et autres droits féodaux dus à Hugues d'Arpajon, vicomte de Lautrec, par les habitants de Montfa. — Amand Auger, cordonnier, de Lautrec, donne tous ses biens à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, entre les mains de Pierre d'Arnhac, précepteur de Saint-Cyr. — Testament d'Ermengarde, veuve de Bertrand Molinier. — Obligation de 4 écus d'or au profit de Bernard Rossignol, de Fiac, pour un demi-quintal de laine blanche et noire. — Aymeric Sicardi de Brassac, seigneur de Montpinier; reconnaît avoir reçu de noble Brenguier Galau, de Lacaune, 200 livres tournois en déduction de plus forte somme qu'il lui devait pour la vente qu'il lui avait faite de Lacase de Sénagas. — Vente par noble Hugues Vitalis, seigneur de Serviès, à Jean de Bonne et à noble Ramonde Cathalane, sa femme, de censives et droits seigneuriaux audit Serviès. — Reconnaissance à la vicomtesse Brunissende, dame d'Ambres, pour des fiefs à Lamartinié. — Arrangement entre noble Georges

Guilhot et Jean Raynaud, de Revel, sergent d'armes : Guilhot s'était aussi fait nommer sergent d'armes, et, à cause de cette sergenterie, il était redevable de certaines sommes à la confrérie Sainte-Catherine de Paris; Raynaud s'engage, moyennant 6 écus d'or, à lui faire donner entière quittance de tous droits d'admission, de masse, etc. — Lausimes par ledit Guilhot. — Mariage de Antoine de Combarieu, de Lautrec, avec Aladaxis Savène, de Lombers, veuve de Sicard, de Mas-sugiès. — Gasailles, ventes, échanges, etc.

E. 386. (Registre.) — In-quarto, 73 feuillets, papier.

1421-1423. — LAUTREC. — *Jean de Laval*, notaire. — Partage de la succession de noble Guiraude de Saint-Martin, décédée, veuve de M^e Bernard Molinier, jurisconsulte de Lautrec, entre ses héritiers Raimond de Saint-Martin, licencié ès-lois à Carcassonne, et Antoinette de Saint-Martin, femme de Aymeric Brice, capitaine châtelain royal d'Anglés. — Les frères mineurs de Lautrec cèdent, moyennant 12 livres, audits héritiers, un missel dans le rite romain, écrit sur parchemin et donné à la chapelle Saint-Jean-Baptiste de l'église du couvent, par ladite Guiraude; il leur est accordé une augmentation pour l'achat d'un calice en argent. — Testament de Antoine Guitbaud. — Lausimes par noble Matfred d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, du lieu de Sénagas. — Titre clérical de Pierre de Quercy. — Obligations souscrites au profit de Raimond de Saint-Martin, de Carcassonne : la quittance signée du créancier est attachée à l'acte d'obligation. — Vente par Pierre d'Aragon, fils de Jacques. — Elections consulaires de Lautrec (1422). — Arrentement par Guillaume Auriol, recteur de Sainte-Cécile de Lastourges et de Saint-Etienne d'Artoul. — Quittance par noble Jean Rigaud, co-seigneur de Bessède, fondé de pouvoir de Gaston de Lévis, chevalier seigneur de Lérans, à Louis de Panat, seigneur de Panat, vicomte de Pierre-brune, fils et héritier de Guy, de la somme de 400 livres tournois, pour partie de la dot de Catherine de Panat, dame de Lérans, sœur de Louis. — Testament de Béatrix de Capriol, veuve de Pierre de Pratviel. — Reconnaissance de fiefs à Raymond de Bragayrac, de Damiatte. — Obligation souscrite par les entrepreneurs de la construction de l'église Saint-André d'Alayrac, au profit de Guillaume Simonis et Étienne Avocati, fondateurs de cloches (*simbalerios*), à Montpellier, qui leur avaient fourni du métal pour une cloche *sive*

esquila. — Testament de Antoine Courbarieu, fils de feu Pons et époux d'Aladaxis.

E. 387. (Registre.) — In-folio, 266 feuillets, papier.

1405-1462. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon (Bordonis) et François de Lacalme*, notaires. — Mariage de Raimond Albarède, de Serviès, et Indie Siguier, d'Artoul. — Lausimes : (1441) par Anne de Lautrec, abbesse de Vielmur, au nom de la communauté; — (1451) par Jean de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec; — (1451) par le comte Gaston de Foix, vicomte de Lautrec; — par noble Jacques de Capriol, coseigneur de Mandoul; — (1451) par noble Aragonèse, veuve de Adhémar Daure, seigneur de Brie, tutrice de ses enfants; — (1449) par Anne de Lautrec, abbesse de Vielmur; — (1447) par Gaston de Foix, vicomte de Lautrec; — 1435 et par Pierre Laborelle, religieux de l'ordre St-Antoine de Viennois, précepteur de la maison de cet ordre à Albi et vicaire général pour le Languedoc. — Acquisition par Amalric de Villespassans, fils de Pierre, de Laboulbène. — Dette reconnue pardevant Sicard Gauffredi, jurisconsulte, juge pour le comte de Foix, vicomte de Lautrec (1434). — Quittance par Jean Guilhot, de Sénégas, à Adhémar Daure, acquéreur des biens de Georges Guilhot et de Bertrande, sa femme (1433). — Quittance au même par les frères mineurs pour des legs faits au couvent par Georges Guilhot et par Brenguier de Labarthe. — Contestations entre les habitants de Venès et ceux de Réalmont, relativement aux tailles; nomination d'arbitres. — Contrat de mariage entre M^e Sicard Gauffredi, notaire, et Guillemine Guilhotte, fille de Jacques Guilhot, de Lautrec (1412); le mariage avait été célébré neuf ans auparavant. — Vente par Hugues Vitalis, coseigneur de Serviès (1451). — Vente par Hélix, veuve de M^e Jean de Pradal et tutrice de ses enfants. — Pactes de mariage de Sicard Gauffredi, notaire à Lautrec, fils de Bernard, avec Salomone Garnière, de Réalmont (1400). — Acquisition d'une maison à Vielmur par Jean Vayssete, de Saint-Julien-de-Lagardié ou du Puy. — Procuration (1428) au prêtre Rolland de Combret, par les religieuses de Vielmur, pour prêter foi et hommage au comte de Foix, succédant au Roi dans la vicomté de Lautrec. Il s'agissait du fief de Latourette, que les religieuses avaient hérité de Jean Gaches, décédé marchand à Castres. Personnel de l'abbaye : Anne de Lautrec, abbesse; Gaillarde de Mirabelle, prieure; Guines de Monet, sous-prieure; Jeanne de Montbrun, sacristine; Esclarmonde Raffine,

Brunissende Dautzats, Anglesine Del Olier, Jeanne Bugarelle, Juliane de Cardaillac, Marguerite de Montbrun, Rixende de Pruines, Philippe et Ganes de Villespassans, Anthonie Cabanelle, Flore de Lescure, Jeanne de Masuguiès, Jeanne de Lescure, Gaillarde de Bonne, Jeanne de Cardaillac, Marguerite de Gourdon, Hélix de Padières, Catherine de Bonne et Marguerite de Bonne, religieuses. — Baux par Jean Dupuy, bachelier en droits, au nom de Gaston de Foix, vicomte de Lautrec. — Inventaire des biens de la succession de Antoine Hubert, de Lautrec. — Pardevant Jean Dupuy, juge de Montredon, pour Hugues d'Arpajon, siègeant à Lautrec, par territoire emprunté (1450), les consuls dudit Montredon et du Montredonais nomment des procureurs pour les représenter en justice. — Acte de foi et hommage rendu pour Mandoul à Gaston de Foix, vicomte de Lautrec, par Jacques de Capriol (1437). — Testament de Pons de Fontvielle, de Saint-Julien-du-Puy. — Acte d'association pour vivre en communauté de biens et sous le même toit, par Durand Espinasse, prêtre; Déodat Espinasse, son frère, et Jeanne de Ricalens, femme dudit Déodat; Guillaume de Ricalens, frère de Jeanne, et Jeanne Espinasse, femme du dit Guillaume, de Saint-Salvi-de-Montlong.

E. 388. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1413-1416. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. Ventes par noble Bertrand Calmès (*Calmetas*), seigneur de Labessière-de-Burens. — Acquisition (1439) par Adhémar Daure, damoiseil, seigneur de Brie. — Dette de 8 moutons d'or, prix *unius panni burelli vocati de Regalimonte* — Obligations par suite d'acquisitions de biens, de marchandises, comme pastel, huile d'olive, vin, froment, etc. — 4 charges (*sarcinatas*) de vin coûtent 8 moutons d'or, du poids chacun de 2 deniers d'or. — Vente de censives à Lamartinié par Antoine et Jean Dupuy, dudit lieu, fils de Gaubert. — Vente d'une borie ou tour franche, avec ses dépendances, sur les paroisses Saint-Jean de Saint-Cyr et Saint-Vincent d'Arniach, par le notaire Jean Amans, à Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Lausime par le noble (*nobilis et potens vir*) Jean de Manens, chevalier de Réalmont, — et par Jacques de Capriol-Mandoul. — Obligation par Antoine Combetes, de Lautrec, au profit de Jacques Vilien, licencié en droits, de Castres. La lettre autorisant la cancellation est attachée à l'acte. — Dette de noble Georges de Padières, seigneur dudit Padières, envers noble Bertrand de Laroque,

seigneur de Provillergues et du Travet, pour le reste de la dot de sa sœur Jeanne, femme du dit Bertrand. — Lausimes par Antoine de Pratiel, bourgeois de Lautrec. — Dette de 4 moutons d'or et 15 deniers tournois pour achat *unius baliste calibdis et duorum parium sotularum et unum par sorcotopatorum* (1438). — Testament de Jeanne, femme de Sicard Juéry. — Procuration à Antoine Combetes, de Lautrec, par Jean de Lautrec, seigneur d'Ambres et de Couffouleux, — Débats pardevant Adhémar Daure, lieutenant de Jean de Foix, vicomte de Lautrec, entre les consuls de cette ville et les habitants des paroisses de Saint-Martin de Scabrin, Saint-Celse et Saint-Vincent d'Arniach, qu'on voulait contraindre à venir faire guet et garde de nuit à Lautrec. — Inventaire des biens de la succession de Jean de Montauban. — Bail par Argente (*Argenta*) veuve du notaire Jean de Mauléon. — Testament de Jacques Deconte, de Saint-Julien du Puy, — et de Marguerite de Chateauverdun, seigneur de Puycalvel, habitant le château dudit lieu : elle fait une donation à son neveu Jean Arnaud de Chateauverdun, et institue héritier universel son autre neveu Hugues Arnaud de Chateauverdun, seigneur de Sainte-Camelle (1446). — Protestation de Guillaume Bourdon, notaire, procureur général du vicomte Gaston et des consuls de la vicomté, contre l'oppression dont les habitants de ladite vicomté sont victimes dans les répartitions du subside accordé au Roi, par les trois Etats réunis à Béziers (1443) ; il dit que, de toute ancienneté, ces habitants sont affranchis du paiement de tout subside ou imposition quelconque ; que les vicomtes, qui tenaient leur seigneurie en franc-alleu et franchise et ne reconnaissaient aucun autre supérieur temporel, leur avaient accordé exemption de toute imposition, excepté aux quatre cas ; que cette exemption fut reconnue lorsque Bertrand céda au Roi, par échange, moitié de la vicomté et que les privilèges et libertés des habitants avaient toujours été confirmés.

E. 389. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1419-1414. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Inventaire de biens de mineurs. — Testament de Pierre de Lafont, de Cuq. — Obligation souscrite au profit de Adhémar Daure, seigneur de Brie, par Hugues Vitalis, seigneur de Serviès et de Cuq. Daure était héritier de noble Amalric de Lamothe, père de Garsinde, femme dudit Daure. — Lausimes par Guillaume de Capriol (*Providus vir*), bourgeois de Lau-

trec. — Obligation souscrite par Bernard Bonafous (*Bonafocio*), hôte de Lautrec, et Jeanne, son épouse, au profit de Jacques Salhan, par suite d'acquisition d'une maison audit lieu. — Inventaire des biens appartenant aux enfants mineurs d'Adhémar Daure et Aragonèse, sa femme ; ces enfants au nombre de six, Fortanier, Gaillard, Aymeric, Guillelmine, Miramonde et Jeanne, avaient pour tuteurs la veuve et Brenguier, seigneur de Sémalens. — Vente par Pierre de Lautrec, vicomte dudit Lautrec, à Gaston de Foix, de tout ce qu'il possédait à Labruguière, à Montfa et dans la vicomté (1439). Prise de possession par le procureur du comte de Foix ; serment de fidélité des habitants. — Testament d'Adhémar Daure (1439). Son fils Fortanier est héritier universel et des legs sont attribués à la veuve, aux deux autres fils et aux trois filles. Le testateur avait des biens dans le comté de Foix. — Acquisition d'un pré par Jean Carles (*Karoli*), prêtre de Peyregoux. — Compromis entre les habitants de Venès et ceux de Réalmont, relativement aux impositions. — Élection et installation des consuls de Moulayrès, du Pujol, de Mandoul, de Puycalvel, de Cuq. — Testament de Arnaud Mancipii, d'Estrevols (*Destrevollibus*), paroisse de Saint-Jean de Bagas. — Vente d'une pièce de terre à Lafargue, paroisse Sainte-Marie de Bannac. — Lausimes à Cuq, par Gaston de Foix, vicomte de Lautrec (1444). — On a relié à la suite de ce volume plusieurs feuilles détachées du procès-verbal d'une enquête faite en 1433, pour constater qu'Antoine de Lautrec, fils de Pierre, mécontent de ce que son père avait vendu Montredon à Hugues d'Arpajon (E. 374), avait soustrait de l'étude de Hugues Barrière, notaire à Réalmont, le testament dudit Pierre de Lautrec et qu'il en avait raturé plusieurs parties.

E. 390. (Registre.) — In-quarto, 214 feuillets, papier.

1419-1428. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Acte de communauté de biens entre frères. — Lausimes par le prêtre Jean Carles. — Arrentement par le R. P. en Christ Pierre de Graves, maître et professeur en sainte Ecriture et abbé de Candeil. — Autres actes par le même abbé et les religieux réunis capitulairement. — Bail du moulin de Grassalès, sur le Dadou, par le représentant du vicomte de Lautrec Hugues de Caraman, seigneur de Venès. — Autres actes par le même seigneur ayant pour représentant Alzias de Roqueville (*de Rupevilla*), seigneur de Belesta (*de Pulcrostano*). — Nomination de procureurs par les habitants d'une

partie des lieux fermés de la vicomté de Lautrec, en procès avec le vicomte Jean de Voisins, seigneur d'Ambres, les deux autres vicomtes et l'autre partie des lieux fermés de la vicomté. — Mariage de Pierre Holmière, fils de Jean, avec Guillaumette Bardou, de la paroisse Saint-Pierre Lagriffol dans le Montredonais. — Mariage de Jean de Solomiac avec Jacqueline Cernuti. — Acte par lequel les frères Pomarède mettent leurs biens en communauté pour vivre à l'avenir sous le même toit et au même feu. — Transaction entre Guillaume de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, Jacques Dorelh et son fils, relativement à des censives. — Quittance donnée (1425), moyennant 40 moutons d'or, à Jean Banquet, de Montlong, par Bertrand et Jean Dupin, père et fils, dont ledit Banquet avait pris le bétail pendant la guerre du sieur de Saint-Georges, au temps où la Reine était régente du royaume. — Mariage de Sicard Gleise (*de Ecclesia*), de Lautrec, avec Péronne de Bruc. — Lausimes par Antoine Dupuy, procureur fondé de Hugues de Caraman, vicomte de Lautrec, seigneur de Venès (1427). — Election des deux syndics de Venès par les syndics de l'année précédente, en présence du juge seigneurial et des principaux habitants, selon l'ancienne coutume. — Vente par Durand Dupuy, à M^e Jean, son fils, bachelier en droit — Obligation, pour achat de grains, souscrite au profit de M^e Jean de Geyo, chanoine de Sainte-Cécile d'Albi et archidiacre de Lautrec.

E. 391. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, papier.

1429-1446. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Nomination des consuls de Cuq et leur prestation de serment, pardevant le juge de Lautrec. — Lausimes : par Durand de Pradal, par Antoine de Pratiel, par Alexis Dupuy et par Raymond de Saint-Martin. — Acquisition d'un jardin à Lautrec, par Philippe et Durand de Pradal, d'Albi. — Lausimes par Jean de Brenas, au nom de Jean d'Albert, seigneur de Lagriffol (1444). — Reconnaissances féodales à Raymond de Saint-Martin, licencié en droit. — Bail par Rolland de Combret, prêtre, au nom de l'abbesse de Vielmur, Esclarmonde Raffine (1445). — Bail de biens, à Saint-Vincent de Darnac, à Bernard et Aymerice Gleise, par Bernard-Raimond de Saint-Martin agissant au nom de Ramond, son père, licencié en droit à Carcassonne. — Vente par Philippe de Verniole, seigneur de Campans (1434). — Lausimes par Marguerite de Châteauperdun, seigneur de Puycalvel (1439). — Bail d'une pièce de terre appartenant à la chapellenie fondée par Alamande de Cabacelle *aliàs* de

Malhorgues. — Acquisitions par Pons de Quercy, marchand et gouverneur de Lautrec. — Obligations souscrites par Durand de Cabanès, de la paroisse Saint-Sauveur de Brousse. — Bail (1433) par Bernard de Solomiac, marchand; Alexis Dupuy, bourgeois, et Michel Roques, consuls de Lautrec, en qualité d'administrateurs de l'hôpital. — Mariage d'Antoine Fabre, dit *le Barbu*, avec Anthonie Roanet, de Saint-Julien Baurens. — Bail à fief à Pierre Adhémar, de Cuq, par Bermonde, femme de Guillaume Combes, de Castres. — Testament : de Pierre Boyssat, de Serviès, — et de Job d'Alayrac, du mas del Batut, paroisse Saint-Pierre d'Expertens.

E. 392. (Registre.) — In-quarto, 88 feuillets, papier.

1431-1446. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Quittance par Jean Guilhot, de Sénégas, à Adhémar Daure. — Lausimes par les administrateurs du luminaire Sainte-Marie, dans l'église Saint-Remy de Lautrec et de la charité du jour de l'Ascension. — Lausimes par les consuls de Lautrec, administrateurs de l'hôpital. — Accord pour le partage, par moitié, de la succession de Sicard Juéry, cordonnier, entre les confrères de la Trinité et l'œuvre de Notre-Dame de la Paix, héritiers universels. — Hommage à Gaston de Foix, vicomte de Lautrec, entre les mains d'Adhémar Daure, par Marguerite de Châteauperdun, seigneur de Puycalvel, par Durand et Philippe de Pradal, de la cité d'Albi, et par d'autres. — Obligation souscrite par Jean Gaubert, chanoine camérier de Saint-Saturnin de Toulouse, au profit de Jean Dupuy, bachelier-ès-lois. — Billet de Pierre Dupuy, bachelier en décrets, religieux de Saint-Benoit de Castres et prieur de Guitalens, à son neveu Alexis Dupuy, le chargeant d'aller, le jour même, à Castres, de prendre la clef de sa chambre, et d'apporter les livres qu'il y trouvera : « lo Decret et les Decretales et lo Seysse et les Clémentines », et les autres choses qui peuvent lui être nécessaires. — Vente par Ermen-garde Guilhota, veuve de Pierre André et tutrice de ses enfants. — Inventaires de biens après décès. — Elections consulaires de Frégeville, Cuq, Puycalvel, Saint-Julien-du-Puy, le Laud, Albarède, Lamartinié, Vielmur, Brousse, le Pujol, Serviès, Saint-Germier, Montfa, Carbes, Mandoul, Laboulbène, Labessière, Peyregoux, Montpinier, Gibrondes, de Vals et Moulayrés. — Testament de Guillemette Amielle, veuve de Jean Dumas.

E. 393. (Registre.) — In-folio, 404 feuillets, papier.

1431-1460. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Bail à nouvel acapte par Adhémard Daure, gouverneur du Lautregais, au nom du vicomte Jean de Foix (*Gaston* est substitué à Jean par surcharge d'une encre différente). Daure avait Sicard de Lafont pour lieutenant (2 décembre 1433). — Bail à nouveau fief par noble Jacques de Capriol, coseigneur de Mandoul (1448). — Lausimes par Pons de Quercy, gouverneur du Lautregais, au nom du vicomte Gaston de Foix (1440). — Relaxation par Petronne, femme de Bertrand Raynaud de Gibrondes, tenancière de Begon de Capriol, bourgeois de Castres, coseigneur de Cuq. — Quittance de noble Jean Guilhot, de Sénagas, à Adhémard Daure. — Transport à Adhémard Daure, par les frères Philippe de Pradal, licencié-ès-lois, et Durand de Pradal, marchand, tous deux d'Albi. — Obligation souscrite au profit d'Adhémard Daure (1439), par Raimond Vitalis, Antoine sa femme, Arnaut son fils, et par Pierre Milhet, de Réalmont, d'une somme de 12 écus d'or, d'une part, et 23 écus d'or, d'autre part, et 7 gros de bonne et forte monnaie, par suite d'un accord fait entre les parties, sur une prise (*destrossa*) faite de certains gens d'armes d'un capitaine vulgairement appelé Naudouel, de la suite de Poton de Xaintrailles (*Potonis de Sandralha*) et pour les dépenses faites dans la prison de Lautrec. Adhémard tenait en gage une cuirasse (*coyrassam*) et tout l'équipement (*totum arnesium*) d'un homme d'armes. — Quittances à Philippe de Verniole, coseigneur de Campans (1435). — Lausimes (22 mars 1459) par Jean d'Albert, damoiseil, seigneur de Lagriffol et gouverneur du Lautregais, agissant au nom de Pierre de Foix, chevalier, vicomte de Lautrec et de Villemur. — Lausimes par Fortanier Daure, seigneur de Brie (1460). — Lausimes par Jean d'Albert, au nom du vicomte de Lautrec Jean de Foix (22 mars 1459). Jean est substitué à Pierre par surcharge. — En juin 1458, les lausimes sont de François de Solomiac, bourgeois et trésorier de Jean de Foix, vicomte de Lautrec et de Villemur. — Obligation souscrite au profit de Jean Brenas, marchand, par Guillaume Isarn, prêtre de Notre-Dame de Fournials. — Lausimes par Rolland de Combret, prêtre, au nom de Anne de Lautrec, abbesse de Vielmur (1449). — Cession, par cette abbaye, à Jean de Capriol, bourgeois de Castres, fils de Bégon. — Vente par noble Pons de Quercy, damoiseil, d'une pièce de terre et de *Frénaie* (*Fraychini*), à Combalebosse près de Lautrec.

E. 394. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1433-1449. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Obligation souscrite au profit de Aragonèse, veuve de Adhémard Daure. — Lausimes par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul; — et par Alexis Dupuy, bourgeois de Lautrec, en son nom et pour ses frères Pierre et Barthélemy. — Acquisitions par Pierre de Solomiac, tondeur de draps. — Bail par Jean Juéry, en qualité de chapelain de la chapellenie fondée par Pierre de Pradal de Lautrec. — Lausimes par Marguerite de Châteauverdun, seigneur de Puycalvel. — Ventes pardevant le juge de Lautrec, au nom des vicomtes, par Sicard Gauffredi, en 1436, et par Jean Dupuy, en 1442. — Reconnaissances féodales à Raimond de Saint-Martin, licencié en droit, de Carcassonne. — Obligation souscrite au profit de Adhémard Daure (1438). — Lausimes par Aragonèse, veuve d'Adhémard Daure et tutrice de ses enfants, avec Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul (1444). — Obligation de 40 écus d'or prix *trium cannarum panni vilatgii de Fanojove vocati vermelhos et duorum cannarum panni clari vilatgii castrinovi*. — Ventes pardevant Jean Dupuy, juge pour Gaston de Foix et les autres vicomtes (1445). — Obligation de 3 écus d'or, prix d'acquisition d'une ânesse, et de 6 écus d'or pour une tinette (*tinete*) de pastel. — Obligations souscrites pour acquisition de terres, maisons, moulins à pastel, etc., à Lalande, paroisse de Graissac. — Ventes (1433) pardevant le juge de Lautrec, Sicard Gauffredi. — Vente d'une maison à Lautrec, par le frère Pierre Laborelle, de l'ordre Saint-Antoine, précepteur de la maison d'Albi et vicaire général de l'ordre dans les pays de Languedoc et duché d'Aquitaine.

E. 395. (Registre.) — In-folio, 432 feuillets, papier.

1433-1449. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Lausimes par Arnaud de Banas, précepteur de Saint-Cyr (1436). — Obligation souscrite au profit de Aragonèse, veuve de Adhémard Daure (1446). — Reconnaissances féodales audit Adhémard (1437). — Acquisition par Durand et Philippe de Pradal, de la cité d'Albi. — Lausimes par Gaston de Foix, vicomte de Lautrec, représenté par Pons de Quercy, marchand audit Lautrec. — Lausimes par le seigneur de Mandoul Jacques de Capriol et par Marguerite de Châteauverdun, seigneur de Puycalvel. — Bail par Esclarmonde Raffine, abbesse de Vielmur (1446). — Dette de 6 moutons d'or,

prix d'une jument, poil noir, — et de 7 moutons 8 gros pour trois charges (*sarmatas*) de vin bon, pur et sans eau. — Reconnaissances féodales au précepteur de la maison Saint-Antoine de Lautrec, — et à Bermonde, femme de Guillaume Combes, de Castres. — Bail emphytéotique par Pierre Molinier, précepteur de l'église Saint-Sauveur de Lautrec (1434). — Reconnaissances féodales à Pons de Quercy, marchand à Lautrec. — Dette de 6 moutons d'or, prix de deux setiers de froment (*ad mensuram loci de Lautrico vocatam de Juribus, frumenti boni, pulcri, novelli et benemarchandi*), et de 24 gros, pour un setier de froment, même mesure, le mouton valant 4 gros. — Autres obligations souscrites en 1433, pour acquisitions de blé. — Plusieurs feuillets en partie lacérés.

E. 396. (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

1433-1449. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire: — Lausimes par Anne de Lautrec, abbesse de Vielmur. — Bail aux frères Autanel, par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, d'une pièce de terre et d'une buissonnière (*Boyssonate*) dans la paroisse Sainte-Cécile de Lastourges, juridiction de Saint-Julien du Puy. — Mariage de Pierre de Lafont et Catherine Cadié. — Lausime d'une pièce de terre au Laud (*in forcia de Laudo*) au lieu dit à la *planca del Laus*, confrontant avec le ruisseau de Laserte. — Lausimes par Laurent de Combret, au nom de Esclarmonde Raffine, abbesse de Vielmur (1447). — Acquisitions par Jean Vayssete, de Frégeville. — Bail par les frères Bernard et Bernard-Raimond de Saint-Martin, héritiers de Raimond de Saint-Martin, décédé, licencié en droit, à Carcassonne. — Acepte par Jean d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, habitant de Sénégas. — Lausimes au nom de Anne de Lautrec, abbesse de Vielmur (1448). — Syndicat par les religieuses de Vielmur, en 1448: Anne de Lautrec, abbesse; Gaillarde de Mirabelle, prieure; Guines de Monet, sous-prieure; Jeanne de Montbrun, sacristine; Brunissende de Dauzats, Englèze Olier, Jeanne Bugarelle, Julianne de Cardaillac, Marguerite de Montbrun, Flore de Lescure, Rixende de Pruines, Ganes de Villesspassans, Anthonie Cabanelle, Marguerite de Lautrec, Jeanne Aymerigüe, Catherine Courgade, Hélène d'Albegny, Jeanne de Lescure, Marguerite de Mirabelle, Gaillarde de Bonne, Marguerite de Gourdon, Jeanne de Cardaillac, Hélipse de Padières, Catherine et Marguerite de Bonne. — Lausimes par l'abbesse de Vielmur, Esclarmonde Raffine, qui agit en cette qualité en 1445 et jusqu'au 28 mars 1448.

— Dette de 7 moutons d'or, de 40 gros, pour 20 livres de cire nouvelle. — Contrat dressé après vingt-deux ans de mariage entre les époux Bernard Revelli, de Vielmur, et Pètronne de Vilars, de Cuq, *quia legalis est ordo et antiqua consuetudo ut matrimonium non fiat absque dotem sponsalicii constitutam*. — Inventaire de la succession de Pierre Combalasse, marchand à Lautrec; — de celle de Jean Deltit, aussi marchand, — et de celle de Pierre Boyer, frère d'Etienne, licencié, de la tour de Montcuquet. — Reconnaissances féodales à François de Solomiac, fils et héritier de Bernard. — Nomination de syndics par les consuls de Vielmur. — Dette pour acquisition *duarum cannarum panni palmele vilatgii*. — Syndicat formé (1449) par les consuls de Montredon, pardevant Jean Dupuy, juge du Montredonnais pour Hugues d'Arpajon, siègeant à Lautrec par territoire emprunté. — Testament du notaire Amans. — Plusieurs feuillets lacérés. Les trois derniers sont in-quarto.

E. 397. (Registre.) — In-quarto, 128 feuillets, papier.

1434-1435. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — « Prothocollus mei Guillermi Bordonis, anni Domini M^o iij. xxxiv. » — Bail de biens appartenant à la chapellenie fondée par Sicard Saquet. — Acquisitions de censives par Adhémar Daure. — Vente d'une vigne par noble Jean de Padières, de Lombers. — Bail à cens par Argentelle, femme de M^o Jean de Mauléon, notaire. — Dette de 9 moutons d'or, prix de 4 quintaux et demi de pastel (*pastelli agranati*). — Déclaration de majorité de quatorze ans, par Pierre de Sieurac, pardevant le juge de Moulayrés — Procuration par Auriol, de la paroisse Saint-Etienne de Graissac. — Déclaration de Raimond Sabuc, marchand à Gaillac, qu'il a reçu en dépôt 74 moutons d'or, 2 gros et 13 deniers, qui lui ont été confiés par les habitants de Labastide-Montfort et de Castelnau de *Namarquesa*; cette somme provenant de la cotisation des dits habitants pour le don fait au comte de Foix, lieutenant pour le Roi en Languedoc, afin de résister aux entreprises d'un certain capitaine nommé Rodrigue de Vilandrau. Plusieurs habitants des deux communautés étaient en prison à Lautrec, à la requête de Adhémar Daure, pour le non-paiement de cette somme que Sabuc promet de remettre à Adhémar. — Procuration par Marguerite de Châteauperdun, seigneur de Puycalvel. — Elections consulaires à Frégeville, Albarède, Peyregoux, Gibrondes, Labessière-de-Burens, Vielmur, Cuq, Lamartinié, Brousse, Serviès, Mandoul,

Puycalvel, Saint-Julien-du-Puy, Saint-Jean-de-Vals, Carbes, Montfa, Montpinier et Saint-Germier. — Lausimes par noble Jean de Manens, chevalier. — Bail emphythéotique par Thomas Hubert, maçon (*lapicida*), et Antoinette sa femme. — Lausime par Adhémar Daure et Antoine de Pratviel, seigneurs du même fief, par indivis. — Testament de Sicard de Rivis, de la paroisse Sainte-Marie de Bannac. — Reddition de comptes de tutelle pardevant le juge. — Testament de Bernard Dupuy, de la paroisse Saint-Jean de Bagas. — Procuration par Aymeric Sicard de Brassac, seigneur de Montpinier. — Transcription des cartels de Pierre Dupuy à Alexis son neveu. (E. 392.)

E. 398. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1436. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Hommages rendus, pardevant Adhémar Daure, lieutenant gouverneur du Lautregais, au comte Gaston de Foix et de Bigorre, vicomte de Lautrec, et reçus au nom de ce seigneur par son conseiller Gaillard de Grateloup, licencié en décrets. Les vassaux sont : Pierre de Villespassans, représenté par son fils Amalric, pour Laboulbène; Bertrand de Calmès (*Calmetas*), seigneur de Labessière-de-Burens; Aymeric Sicard de Brassac, seigneur de Montpinier; Jacques Salanh, marchand à Lautrec; Guillaume de Lautrec, seigneur de Saint-Germier; Jacques Ramond, de la paroisse Saint-Jean de Serviès; Pierre-Raimond Ramond (*Ramundi*), de la même paroisse; noble Hugues Vitalis, coseigneur de Serviès, pour la basse justice; Bernard de Solomiac, marchand à Lautrec; Bernard de Capriol, bourgeois de Castres; Jean Gaches, de Narbonne, pour le lieu fortifié de Latourrette; M^e François de Lacalme, notaire; Antoine Rinel, de Mondragon, par procuration de Alamande Redonde, femme de Jourdain Abelhou, de Gaillac, et Antoine de Pratviel, bourgeois de Lautrec.

E. 399. (Registre.) — In-quarto, 144 feuillets, papier.

1437-1443. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Élections consulaires à Gibrondes, Montfa, Carbes, Vielmur, Frégeville, Saint-Julien, Laboutarié, Lamartinié, l'Albarède, Moulayrès, Cuq, Brousse, Saint-Germier, Mandoul, Puycalvel, le Laud, Peyrégoux. — Bail à fief (1440) par le trésorier du comté de Foix, Pons de Quercy. — Obligation souscrite au profit de Amalric d'Ambres. — Hommage au comte de Foix,

vicomte de Lautrec, par Bernard de Mellon (*Mellonis*), fils de François, de Castres; ce dernier héritier de Pierre Mellon, qui était originaire de Monestiés. Cet hommage est reçu par Pons de Quercy, lieutenant de Hugues de Lordat, gouverneur de la vicomté (1440). — Reconnaissances à Raimond de Saint-Martin, licencié ès-lois à Carcassonne, pour des fiefs situés dans la vicomté de Lautrec. — Baux par ledit Raimond de Saint-Martin, représenté par son fils Bernard-Raimond. — Reconnaissances féodales aux frères Durand et Philippe de Pradal, de la cité d'Albi. — Vente d'une maison dans le fort de Labessière-Burens. — Dette de 3 écus d'or, l'écu valant 17 gros et demi, pour 6 setiers de froment. — Bail d'une maison à Lautrec, par Pierre Dupuy, à Pierre Du Puget (*Del Poget*). — Reconnaissances à Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Dette de 60 écus d'or, reconnue par les consuls de Lautrec, à la veuve de Pierre Combalasse, qui les avait prêtés pour compléter le don fait au vicomte en 1440. — Lausimes : par Pierre Dupuy, bourgeois de Lautrec, au nom de Barthélemy, son frère; — par Amalric de Villespassans, au nom de son père, seigneur de Laboulbène; — par Aragonèse, veuve d'Adhémar Daure, et Jacques de Capriol, tuteurs des enfants dudit Adhémar. — Obligation de 24 moutons d'or, souscrite au profit du comte de Foix, vicomte de Lautrec, pour la ferme des revenus de Saint-Julien du Puy, adjugée aux enchères publiques et à l'extinction des feux. — Testament de Bertrande, veuve de Arnaud Du Puget : elle veut être enterrée dans l'église Saint-Rémy de Lautrec, au pied de l'autel où est enterré son mari. — Procuration (1442) par Jean de Lautrec, vicomte dudit Lautrec, à Antoine Combetes, pour lever les cens, rentes, etc., qui lui sont dus dans la vicomté. — Arrentement, par le seigneur d'Ambres, de la tour de Brametourt (*de Bramatortra*) avec ses dépendances (1442). — Ledit seigneur acquitte à Guillaume Bourdon les arrérages de certains droits et celui-ci donne quittance de ce que le seigneur peut lui devoir pour actes de sa charge de notaire. Ambres institue M^e Jean Perrin notaire en titre pour Brametourt, Lamartinié et tout ce qui lui appartient dans la vicomté. — Mariage dans l'église Notre-Dame de la Paix, à Lautrec, de Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, avec Guillemine, fille d'Adhémar Daure, du consentement d'Aragonèse, mère de Guillemine, de Aymeric Binguier, son curateur, de Fortanier, son frère, et des amis de la famille (1442). — Les cinq derniers feuillets sont lacérés.

E. 400. (Registre.) — In quarto, 62 feuillets, papier.

1439. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Dette de 4 écus d'or et 45 gros, prix de deux bœufs. — Lausimes par Alexis Dupuy, bourgeois de Lautrec. — Bail d'une terre pour la planter en vigne. Cette terre était tenue, pour partie, du vicomte en emphythéose, le reste était franc et sans servitude. Le preneur doit la planter en bonnes vignes et bien l'entretenir pendant 3 ans ; il en recueillera les fruits pendant ce temps ; mais il ne doit que *dividere mediocriter*. Le bailleur donne au preneur pour son travail un pipot de bon vin (*unum pipotum boni vini*) et un setier de froment. Il est convenu que celui-ci fera six charrues la première année, cinq la seconde et quatre la troisième, et, au terme, il rendra la terre bien plantée en bonnes vignes. — Restitution de bœufs pris par Guillaume de Bos de Ros, Jacques Desculeux, Raimond dit Terride et leurs complices, chargés par le comte de Foix, vicomte de Lautrec, de garder Vielmur. Cette restitution est faite par noble Jean de Foix, capitaine de Lautrec, pour le vicomte, à des hommes de Toulouse sur leur réclamation, à la condition que ces bœufs seraient rendus s'il était prouvé qu'ils appartiennent à d'autres individus. — Reproduction de l'accord conclu entre Adhémar Daure et quelques habitants de Réalmont qui avaient détrossé un capitaine de la suite de Poton de Xaintrailles (E. 393). — Lausimes par Antoine de Pratviel. — Achat de deux bœufs au prix de 43 écus et demi, l'écu valant 47 gros et demi de forte monnaie. — Bail à nouvel acapte par Argentelle, veuve de M^e Jean de Mauléon. — Procuration par noble Jean de Padières, de Lombers. — Codicille de Jean Carles, reçu dans la chapelle des onze mille vierges de l'église des frères mineurs de Lautrec. — Dette de 5 moutons d'or, prix d'une jument, poil bayard. — Lausimes par les Frères Philippe et Durand de Pradal, de la cité d'Albi. — Conventions entre deux familles, pour vivre en communauté (*facere unum domicilium et unum larem*) et pour travailler à même gain ou même perte. — Lausimes par Pierre Dupuy, pour lui, au nom de son frère Barthélemy et en qualité de tuteur de Guillaume Dupuy, fils de feu Alexis. — Lausimes par noble Jean Manens, chevalier, seigneur d'Algans? (*Algaonis*). — Vente par nobles Bertrand et Bernard-Raymond Calmès, de Labessière de Burens, ce dernier majeur de 44 ans et mineur de 25. — Le feuillet 57 est lacéré.

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

E. 401. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

1443-1462. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Bail à nouvel acapte par Jean Juéry, prêtre, procureur fondé de Jean de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, etc. — Testament de Arnaud Galibert, du mas nouveau de la Galibernié, paroisse Saint-Martin de Carnac. — Baux par Jean Dupuy, bachelier en droit, commissaire spécial de Pierre de Foix, chevalier, vicomte de Lautrec et de Villemur (1444). — Lausimes par l'abbaye de Vielmur et par le chapitre de Castres. — Reconnaissances audit chapitre par des tenanciers de Carbes. — Testament de Guillaume de Villars qui choisit sa sépulture dans l'église Saint-Etienne de Cuq (1437). — Acquisition par noble Jean de Capriol, coseigneur de Cuq (1459). — Aceptes au nom du vicomte de Lautrec Jean de Foix, par François de Solomiac, bourgeois, trésorier de la vicomté et lieutenant du gouverneur Jean d'Albert, seigneur de Lagriffol et dels Garus (1457). — Lausimes par le chapitre de Saint-Pons, représenté par Jean Capus, prieur de Lacaune. — Acquisition d'une maison à Montfa par Jean d'Albert, seigneur de Lagriffol. — Transaction sur contestations entre les membres de la famille de Villespassans. — Lausimes par Jean Capriol, de Castres, coseigneur de Cuq. — Election consulaire de Frégeville, en présence de noble Jean d'Albert, gouverneur de la vicomté pour Jean de Foix. — Lausimes pour le vicomte Jean, par son trésorier François de Solomiac (1460). — Aceptes par Jean-Arnaud de Châteaueverdun, seigneur de Puycalvel (1460), — et par Hugues Vitalis, seigneur de Serviès (1451). — Echange entre François de Solomiac, bourgeois de Lautrec, Jean Gauffredi, marchand, et Astrugue Nogarette, sa femme. — Nomination d'un syndic par les consuls de Lautrec pour suivre divers procès au nom de la communauté. — Nouvel acapte par Jean de Voisins et Antoine de Lautrec, vicomtes dudit Lautrec (1459). — Lausimes par les nobles Raymond, Geoffroi, Antoine et Jean Vitalis, coseigneurs de Serviès (1460). — Obligation de 47 écus d'or, au trésorier du vicomte Jean de Foix, pour l'affermé des revenus de Saint-Julien du Puy. — Lausimes par Jean et Bégon Capriol, coseigneurs de Cuq. — Plusieurs feuillets lacérés.

E. 402. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1445-1472. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Reconnaissance au chapitre Saint-Benoît de

46

Castres, pour des fiefs situés à Carbes. — Partage de biens entre les membres de la famille Devilers, de Cuq, pardevant Jean de Rivis, lieutenant de Pons de Quercy, damoiseil, gouverneur de la vicomté de Lautrec pour le vicomte Pierre de Foix, chevalier (1453). — Lausimes par le bourgeois François de Solomiac au nom du vicomte Jean de Foix (1467), — et par le fondé de pouvoirs de Catherine d'Astarac, veuve de Pierre de Foix et tutrice de ses enfants (1455). — Nouvel acapte par les seigneurs de Montfa, Jean de Foix, Jean de Voisins, chevalier seigneur d'Ambres, et Antoine de Lautrec, vicomtes du dit Lautrec, le premier pour moitié de la seigneurie, le second pour un quart et le troisième pour un sixième de Montfa (1459). — Testament de Bernard Dupin. — Inventaire des biens de la succession de Jean Boyer, de Saint-Julien-Baurens. — Hommage par Raymond de Corbière, notaire à Castres, à Gaston de Foix, agissant comme tuteur du jeune Jean de Foix, son neveu, fils de Pierre et de Catherine d'Astarac, décédée baronne de Barbazan (1459). — Visite des lieux de Cuq, Frégeville, Montfa et Lautrec, par Jean d'Albert, gouverneur de la vicomté pour Jean de Foix, vicomte de Lautrec et seigneur de Barbazan, et ordre aux consuls d'en faire réparer les fortifications, ponts-levis, etc., qui menaçaient ruine (1461), sous peine de 40 marcs d'argent à payer au seigneur vicomte.

E. 403. (Registre.) — In-quarto, 126 feuillets, papier.

1443-1446. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon* notaire. — Elections consulaires de Serviès, Frégeville, Cuq, le Pujol, l'Albarède, Brousse, Saint-Germier, Saint-Julien, Peyregoux, Saint-Jean-de-Vals, Lamartinie, Vielmur, Laboulbène, le Laud, Montpinier, Labessière, Gibrondes, Montfa, Mandoul, Puycalvel, Carbes. — Testament de Raymond de Lafont, du mas de la Fontésié, paroisse Saint-Etienne de Cuq. — Dette de 50 moutons d'or, prix de 50 setiers de froment, mesure de Lautrec. — Testament de Arnaud Garric, de Vielmur. — Dette de 22 écus d'or et 46 doubles, prix de 44 setiers de froment. — Lausimes par Hugues Vitalis, seigneur de Serviès, — Beaucoup d'obligations souscrites en 1444, pour achats de blé. — Bail pour la levée de 80 livres de taille par les consuls de Cuq. — 16 setiers de froment coûtent 46 moutons d'or. — Testament de Jean Trusse, pelletier de Lautrec. — Lausimes par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Quatre quintaux de laine et un quintal de laine dite *Anisses*, se vendent 22 moutons d'or. — Lausimes par Jacques de Capriol,

seigneur de Mandoul, et Aragonèse, veuve d'Adhémar Daure, tuteurs des enfants dudit Adhémar. — Testament de Pierre Boyssat, de Serviès. — Bail par Esclarmonde Raffine, abbesse de Vielmur (1446). — Reconnaissances par les tenanciers de François de Solomiac.

E. 404. (Registre.) — In-quarto, 102 feuillets, papier.

1447-1448. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Lausimes par Jean de Lacam, marchand à Lautrec. — Reconnaissances par les tenanciers de Hugues-Arnaud de Châteauverdun, seigneur de Sainte-Camelle et de Puycalvel. — Bail au nom de Gaston de Foix, vicomte de Lautrec, par Pons de Quercy, gouverneur de la vicomté. — Un prêtre de Lautrec certifie qu'il a reçu des confrères du *Corpus* de cette ville, *lo pavalho et quoddam coffretum in quo erat custodia argenti deaurata cum quo portatur corpus Christi*. — Procuration par M^e Arnaud Adhémar, *magister in sacra pagina* au couvent des Frères mineurs de Lautrec. — Lausimes par les religieuses de Vielmur. — Déclaration de majorité de 14 ans, pardevant Jean Dupuy, bachelier en droit, juge ordinaire de Lautrec. — Obligation de 47 écus d'or, souscrite au profit du trésorier de la vicomté par Antoine Martini, pour la baille commune de ladite vicomté, qui lui avait été adjudgée à ce prix à l'encan et à l'extinction de la chandelle. — Acapte par Pons de Quercy, gouverneur de la vicomté au nom de Gaston de Foix. — Élection et installation des consuls de Lautrec, sur la place publique, selon la coutume, le premier octobre, fête de saint Remy : les quatre consuls anciens élisent au scrutin les quatre nouveaux, trois de la ville et un des dépendances (*tres de villa et unum de decis*) et huit conseillers ; ces élections terminées, les élus sont présentés au gouverneur par leurs électeurs ; il reçoit le serment et, ayant pris des mains des anciens consuls les clefs de la ville, il les remet aux nouveaux. Le gouverneur du comte de Foix est assisté du fondé de pouvoirs du seigneur d'Ambres. — Les consuls de Montredon se présentent devant le juge de Jean d'Arpajon, seigneur dudit lieu, à Lautrec où il tenait ses audiences, pour constituer un syndicat à l'effet de défendre en justice.

E. 405. (Registre.) — In-quarto, 148 feuillets, papier.

1452-1453. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Bail de la levée d'une taille de 60 livres, par

les consuls de Vielmur, du consentement de leurs conseillers et de la majeure partie des habitants. — Acquisition de censives par Anne de Lautrec, abbesse de Vielmur. — Lausimes par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Obligation de 3 moutons et demi d'or, pour le bail de la baillie de Saint-Julien. — Obligation souscrite par les fermiers des droits appartenant à Pierre de Foix dans la vicomté de Lautrec. — Aapte par Arnaud de Châteauverdun, seigneur de Puycalvel. — Lausimes par le prêtre Rolland de Combret, au nom de l'abbaye de Vielmur. — Lausimes au nom de Bernard et Raimond de Saint-Martin, demeurant à Carcassonne, le premier licencié en décrets, le second marchand. — Obligation de 6 moutons d'or, prix d'un cheval, le mouton du poids de 2 deniers d'or. — Obligation de 6 écus d'or souscrite par noble Bertrand de Laroque, seigneur du Travet, au profit de Guiraud Be, *talherii* de Venès, *emptions unius salade et quarumdam breguantinas*. — Reconnaissances féodales à Pierre de Foix, vicomte de Lautrec et de Villemur. — Mariage de Vincent Combes (*Combas*), de Cuq, avec Astruge de Lafont. — Obligations souscrites pour l'équivalent au profit de Antoine Bacas, de la cité d'Albi, et de Arnaud Steller, de Cordes. — Aapte par Jean Juéry, de Saint-Martin de Scabrin, représentant Jean de Voisins, seigneur d'Ambres et vicomte de Lautrec. — Plusieurs feuillets de ce registre sont lacérés en partie.

E. 406. (Registre.) — In-folio, 251 feuillets, papier (numérotés 26-254).

1152-1153. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Lausimes : par Pierre de Foix, vicomte de Lautrec, représenté par Pons de Quercy, gouverneur de la vicomté; — par Rolland de Combret, prêtre, fondé de pouvoirs de l'abbesse de Vielmur, Anne de Lautrec; — par Jean-Arnaud de Châteauverdun, seigneur de Puycalvel, — et par Bernard de Saint-Martin, licencié en décrets, et Ramond de Saint-Martin, son frère, tous deux de Carcassonne. — Mariage de noble Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, avec Guillemine Daure, fille de feu Adhémar; on donne à la mariée 500 moutons en dot, un lit nuptial garni et des objets de toilette. — Guillemine Daure donne quittance à ses frères Fortanier, Gaillard et Aymeric, ainsi qu'à ses sœurs Miramonde et Jeanne. Leur mère Aragonèse vivait encore. Capriol, mari de Guillemine, était majeur de quatorze ans et mineur de vingt-cinq. — Testament de Jean de Cadro, de Saint-Jean de Jonquières. — Tutelle des enfants de Antoine Bosigues et inventaire des biens de la succes-

sion. — Aragonèse donne à son fils Fortanier tout ce qu'elle possède à Saint-Thibartz, juridiction de Lestape. — Réception, par Jean d'Albert, des hommages rendus à Pierre de Foix, vicomte de Lautrec, par Jean de Capriol, bourgeois de Castres; — par Jean de Lacalm; — par noble Lancelot Vène, de Réalmont; — par Ramond Gauffredi, bourgeois de Lautrec; — par Husabe, veuve de Amalric Marquaire, de Castres; — par Jean de Quercy, marchand à Lautrec; — par Guillaume de Lautrec, chevalier, seigneur de Saint-Germier; — par Philippe Combalasse, marchand à Lautrec; — par Antoine Cavahier, marchand à Lautrec; — par l'abbé d'Ardorel, Dom Pierre Libaud; — par le religieux infirmier de la cathédrale de Castres; — par noble Catherine de Villespassans, seigneur de Laboulbène, autorisée à cet effet par son oncle maternel Jean d'Albert, de Sénégas, son tuteur; — par Bernard et Bernard-Raymond de Saint-Martin, de Carcassonne; — par Anne de Lautrec, abbesse de Vielmur; — par Jacques Vilhem, bachelier ès-lois, de Castres; — par noble Julianne Fort (*Forta*), femme de Pierre de Bossières, de Saint-Paul Cadajou; — par Durand de Pradal, marchand à Albi; — par Bermonde Séguier, veuve de Guillaume Combes, de Castres; — par Jean Hugues, marchand à Castres; — par Jean d'Entraigues, de Carbes; — par Pons de Quercy, de Lautrec; — par Antoine Boyer, de Saint-Jean de Bagasse, etc. — Aaptés par le recteur de Notre-Dame de Montlousine, au nom de Jean de Lautrec, *alias* de Voisins, vicomte dudit Lautrec. — Lausimes par Hugues Vitalis, seigneur de Venès. — Procuration par les consuls de Cuq, pour représenter la communauté en justice. — Mariage de Vincent Combes, fils de Pierre, de Saint-Germier, avec Astruge de Lafont. — Testament de Guillemine, veuve de Pierre Bonnet, de Semalens. — Autres contrats de mariage. — Actes de vente, d'échange; quittances, gazailles, etc. — Trois feuillets de ce registre sont en partie lacérés.

E. 407. (Registre.) — In-quarto, 30 feuillets, papier.

1154-1156. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Marché fait par les consuls de Lautrec pour la réparation d'une partie des murs de la ville. — Quittance par un religieux de Saint-Pons de Thomières. — Testament de Bernard de Laserte et de Rixende, sa femme, de Lautrec. — Lausimes et baux à fiefs par Pons de Quercy ou par Jean Dupuy, au nom de Pierre de Foix, vicomte de Lautrec. — Testament de Arnaud Galibern. — Aaptés par Jacques de Capriol, seigneur de

Mandoul. — Mariage de Pierre Morel, de Murasson, diocèse de Vabres, avec Philippe Boyère, fille de Raimond Boyer, de Vielmur. — Baux et lausimes par les religieux de Saint-Pons. — Elections consulaires dans les communes de Vielmur, Saint-Germier, Brousse, Frégevillie, Serviès, Saint-Jean de Vals, Saint-Julien du Puy, Carbes, Lamartinié, Labessière, le Pujol, Puycalvel, Gibrondes, Peyregoux, Montfa, Mandoul, le Laud, Provillergues et Laboulbène. — Obligation de 7 écus d'or, souscrite au profit de Pierre de Foix et des autres vicomtes de Lautrec, pour le prix de ferme de la baillie. — Aapte par Jean d'Albert, de Sénégas. — Arrentement par le chapelain de la chapellenie fondée par Guillaume Auriol. — Cancellation de l'acte d'une donation faite à certaines conditions qui n'étaient pas observées. — Testament de Jean de Cadro, de Saint-Jean de Jonquières. — Obligation de 94 livres de petits tournois, pour la ferme principale des revenus du vicomte dans la vicomté. — Autre de la somme de 8 écus et demi d'or pour la ferme du notariat. — Lausimes (1456) par Jean d'Albert, seigneur de Lagriffol, lieutenant de Catherine, veuve de Pierre de Foix, vicomte de Lautrec et de Villemur, tutrice de Jean, fils et héritier dudit Pierre. — Lausimes par Jean de Lacam.

E. 408. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets, papier.

1457-1463. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Beaucoup de lausimes par le vicomte de Lautrec, Jean de Foix, à Saint-Julien du Puy; il est représenté par son trésorier François de Solomiac, bourgeois de Lautrec. — Acquisitions et lausimes par Jean de Capriol, coseigneur de Cuq, et Bégon de Capriol, bachelier ès-lois. — Reconnaissances féodales à Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Lausimes par l'église de Saint-Pons, représentée par le seigneur Amalric d'Hautpoul, religieux de ladite église. — Bail à cens d'une terre appartenant à la chapellenie, fondée par Pierre Guitbaud. — Lausimes par Jean-Arnaud de Châteauverdun, seigneur de Puycalvel. — Nouveaux acptes par Geoffroi et Antoine Vitalis, frères, seigneurs de Serviès. — Lausimes par les frères Bernard-Ramond et Bernard de Saint-Martin, de Carcassonne. — Mariage, constitution et quittance de dot (*verquerie*). — Testament de Béatrix Andralh, veuve de Jean Maurel, de Lautrec. — Reconnaissance faite pour un fief appartenant à la confrérie Saint-Antoine de Lautrec. — Testament de Riqua, femme de Jean Raynaud, de Cuq. — Bail à nouveau cens et à nouvel acapte par Marguerite de Châteauver-

du, seigneur de Puycalvel. — Lausimes par le vicomte de Lautrec Jean de Foix, représenté par le gouverneur de la vicomté Jean d'Albert, damoiseil, seigneur d'Algans et Lagriffol. — Baux par les seigneurs de Serviès, nobles Raymond et Jean Vitalis, en leur nom et au nom de leurs frères Joffroy et Antoine. — Tutelle des enfants de M^e Aymeric de Quercy, décédé notaire à Lautrec, laissant veuve Pétronne de Montaigu: par une disposition testamentaire, il avait constitué son fils Gaspard héritier universel, en lui donnant pour tuteurs noble Fortanier Daure et deux marchands de Réalmont, de Boissonnis et de Frégevillie. — Plusieurs feuillets de ce volume sont lacérés en partie.

E. 409. (Registre.) — In-folio, 408 feuillets, papier.

1459-1462. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Hommages: par Raimond Gauffredi, marchand à Lautrec, à Jean de Foix, fils mineur de Pierre de Foix, vicomte de Lautrec, et de Catherine d'Astarac, ayant pour tuteur son oncle paternel Gaston comte de Foix et de Béarn; — par noble Jordain Calmès, seigneur de Labessière-Burens; — par noble Jean de Mons, de Castres; — par le prudhomme Pierre Dupuy, bourgeois de Lautrec, seigneur de Cabrilles et de Moncuquet; — par Bec (*Beco*) de Capriol, licencié ès-lois, à Castres; — par Guillaume Carles, de Castres; — par François Bouffard, marchand à Castres, représenté par Jean de Capriol, coseigneur de Cuq; — par Antoine Cavaier, marchand à Lautrec; — par les frères Antoine et Pierre Boier, de la paroisse Saint-Jean de Bagasse. — Aapte par le chapitre de Saint-Pons, représenté par Jean Ylaire, religieux dudit chapitre et prieur du Fraisse (*de Fraxino*). — Vente d'une borie et ses dépendances au consulat dels Garus (Algans), diocèse de Lavaur, lieu dit à la Bardigne, par noble Jean d'Albert, seigneur dudit lieu et de Lagriffol, à Michel Ausaguel, du lieu d'Aussac, diocèse d'Albi.

E. 410. (Registre.) — In-quarto, 79 feuillets, papier.

1462-1464. — LAUTREC. — *Guillaume Bourdon*, notaire. — Visite (12 avril 1462) des fortifications de Mandoul et de Labessière de Burens, par le gouverneur de la vicomté, Jean d'Albert; il trouve Mandoul en très mauvais état, les murs en partie détruits, le pont en ruine, et comme il ne peut obtenir la présence des consuls, il charge Jacques Capriol, coseigneur du lieu,

de leur ordonner de faire les réparations nécessaires avant la Saint-Michel ; à Labessière, l'état des lieux est le même qu'à Mandoul, et le consul présent reçoit l'ordre de faire les réparations nécessaires dans le même délai. — Baux par les frères Joffroi, Antoine, Ramond et Jean Vitalis, seigneurs de Serviès. — Lausimes : par le vicomte Jean de Foix, représenté par François de Solomiac, son trésorier ; — par Jean et Bec de Capriol, coseigneurs de Cuq. — Inventaire des biens mobiliers et immobiliers de feu Guillaume Boyer. — Obligation souscrite pour le bail de la Bertrandié, appartenant au vicomte. — Lausimes par le chapitre de Saint-Pons, représenté par Jean Ylaire ou par Amalric d'Hautpoul, religieux de cette église. — Testament de Jean Dupin (*de Pinu*), de Cuq. — Sicard Ouvrier donne à Gallon une sétérée soixante-quatre pas de terre à planter en vigne, au lieu dit *Arcofol*, consulat de Venès : Gallon doit planter la vigne à ses dépens, l'entretenir et il en recueillera les fruits ; le propriétaire *debet tradere ramum sive barbolam suis sumptibus*, mais le premier doit faire porter *ramum sive bibolam* à la terre avec son cheval ; il doit planter *cum palabessa et avalats*. Ouvrier, *pro premissa faciendo*, donne à Gallon 9 moutons d'or, payables à termes fixes, 2 moutons d'or pouvant toutefois être remplacés par une pipe de vin. En la première année, Gallon doit donner 7 *voutas incluso lo plantar*, la seconde 5 et la troisième 3. — Élection, reconnaissance des consuls de Lautrec, et remise des clefs de la ville sur la place publique, selon la coutume, sous la présidence du gouverneur de la vicomté Jean d'Albert. — Procuration donnée à Jacques Vène, notaire à Réalmont, par Jean-Arnaud de Châteauverdun, *alias* de Sainte-Camelle (Saint-Chameau), seigneur de Puycalvel. — Bail de la levée de la taille de Cuq. — Accord pour le partage de la succession paternelle entre les enfants de Jean Cadro, savoir : Bernard, recteur de Saint-Martin de Carbes, Pierre, Jean et Antoine, ce dernier époux de Guillemine.

E. 414. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1115-1128. — LAUTREC. — *Bernard Gorgaud*, notaire — Recueil factice de divers actes de ce notaire. — Testament de Guillaume Dupin, de Cuq, — Mariage de Mathieu Nosieyres, fabricant, de Castres, avec Esclarmonde Du Pouget, de la paroisse Sainte-Cécile de Lastourges. — Reconnaissances de fiefs à l'abbaye de Candeil, le R. P. Pierre de Lagrave, professeur en sainte écriture, étant abbé, et le R. P. Bernard Ber-

trandi, sacristain et syndic du couvent. — Aceptes par Antoine Dupuy, bourgeois de Lautrec, au nom de Hugues, vicomte de Caraman et de Lautrec, seigneur de la baronnie de Venès. — Pièces relatives à la réparation des feux (*focorum et belugarum ac capitum hospiciorum*) en Languedoc, en exécution de lettres patentes du roi Charles, données à Issoudun, le 18 février 1425, à cause des abus et exactions précédemment commis dans ladite province, par suite desquels abus les petites localités se trouvaient chargées au soulagement des grandes. Les commissaires nommés ne pouvant remplir en temps utile leur mission, délèguent pour les diocèses de Castres et d'Albi M^e Jean Dupuy, bachelier ès-lois, juge de Lautrec. Transcription des lettres patentes et de celles des commissaires portant délégation. Le délégué se rend d'abord à Villefranche ; il présente sa commission au viguier, fait appeler les consuls et leur demande le livre de *l'allivrement ou de l'estime des biens des habitants* avec le cartel de la taille. Les consuls lui répondent que Villefranche est du ressort de la terre de l'illustre prince le roi Jacques ; qu'ils n'osent rien faire sans sa permission, que du reste la seigneurie appartient au seigneur de Ganges, qui y a haute et basse justice avec les premiers appels, les seconds appartenant au roi de France. Ils prolongèrent les délais, envoyant consulter à Albi le juge Philippe de Pradal, puis le roi Jacques, et, au nom de ce dernier, ils demandèrent au délégué, qui était rentré à Lautrec, de suspendre son examen. De tout quoi, le notaire Gorgaud donna acte aux parties. — Nomination de tuteurs à Labessière-Candeil, en présence de Guillaume de Montalzac, juge du paréage pour le Roi et l'abbé. — Association pour le commerce du pastel. — Reconnaissances et baux à nouveaux cens, de terres appartenant au Roi, dans la vicomté de Lautrec, et qui avaient été abandonnées par suite des guerres, de la mortalité et du malheur des temps.

E. 412. (Registre.) — In-quarto, 88 feuillets, papier.

1419-1420. — LAUTREC. — *Jean Posaque*, prêtre, notaire pour tout l'évêché de Castres. — Obligations, pour achat de blé, au profit de Antoine Combarieu, marchand, à Lautrec : — par Marguerite Jourdain, veuve de Raimond d'Artise ; — par Bernard Singlar, — par François de Lacam, — et par beaucoup d'autres. — Procuration par noble et puissant homme le seigneur Jordain Calmès (*Calmetas*), chevalier, docteur ès-lois, à son fils Bernard. — Testament de Béatrix Guiraude,

veuve du notaire Angla, de Lautrec. — Lausimes par les régents de la confrérie de la Sainte-Trinité de l'église Sainte-Marie de la Paix, de Lautrec. — Lausimes par les patrons de l'hôpital Sainte-Marie de Lautrec. — Dette de 45 liv. 15 sous tourn, prix *unius panni burelli vilatgii de Castris*, long de 12 cannes. — Acte de société, pour deux ans, entre Bernard Yverni, cordonnier, à Lautrec, et Guillaume Dumas, fils d'Arnaud, aussi cordonnier. — Lausimes par le noble Jordain Calmès. — Testament de Jean de Laserte. — Lausimes par Jean de Pratiel, de Lautrec. — Procuration par noble Georges de Guilhot et Bertrande de Labarthe, sa femme. — Procuration par Ramond de Saint-Martin et Anthonie Teste, femme de Aimeric Bernou, châtelain d'Anglés, et fille de Guiraude de Saint-Martin, de Lautrec, tous deux héritiers de ladite Guiraude. — Arrentement des revenus du prieuré Saint-Remy de Lautrec, par le chapitre de Saint-Pons, ce prieuré ayant été uni par le saint-siège à la table du chapitre. — Testament de Guillaume de Lafont et Emeline, sa femme. — Tutelle de Antoine et Isarn de Pratiel, fils de Jean et neveux de Béatrix, veuve de Pierre de Pratiel. — Lausimes par Philippe et Louis de Pradal, fils et héritiers de Jean. — Gasailles, ventes, échanges, etc.

E. 443. (Registre.) — In-quarto, 74 feuillets, papier.

1422-1424. — LAUTREC. — Jean Posaque, notaire. — Arrentement des revenus des églises Saint-Vincent de Laluzière et de Vabre et de Notre-Dame de Labouhière. — Reddition de comptes par les consuls anciens de Lautrec, depuis l'année 1410, et leur vérification par les consuls de l'année 1422, en exécution d'une ordonnance du sénéchal de Carcassonne. — Obligation souscrite par Jean Dels Carsses, seigneur de Guitalens, au profit de Jordain Calmès. — Procuration par Aimerique, femme de noble Jean d'Aigremont, de Toulouse, et fille de feu noble Georges de Guilhot. — Lausimes par les régents de la Sainte-Trinité de Lautrec. — Dette de 540 moutons d'or, prix de 68 charges (*cargarum sive sarcinatarum*) de pastel. — Location d'une maison à Lautrec, sans terme fixe, moyennant 32 sous par an. — Testament (24 août 1423) de noble puissant seigneur Jordain Calmès, chevalier, docteur ès-lois, seigneur de Labessière de Burens : il choisit sa sépulture dans l'église des Carmes d'Albi, à laquelle il lègue plusieurs livres : *quemdam librum vocatum lo Ignoscen et quemdam librum*

vacatum las Decretals, item quemdam librum vocatum las Clementinas; il donne à sa femme Urbaine, dont il reconnaît la dot s'élevant à 550 livres tournois, la seigneurie de Labessière avec la basse justice et tout ce qu'il possède dans cette localité; elle en jouira, sa vie durant, si elle demeure en viduité, sinon ladite seigneurie fera retour aux héritiers du testateur qu'il plaira à ladite Urbaine de choisir, et, s'il n'y a pas d'héritier direct, elle fera héritiers les enfants de Cécile Calmès, leur fille, femme de Bernard Ramond de Pins (*de Pius*), seigneur de Caucahières; de plus, le testateur lègue à sa veuve sa nourriture et son entretien, quatre lits garnis et les ustensiles nécessaires selon l'état de ladite dame, à la désignation des prudhommes, quatre tasses d'argent, chacune du poids d'un marc, le tout sa vie durant et aux mêmes conditions que la donation de Labessière; il lègue à Cécile, sa fille, qui a une dot de 4,000 livres, 20 liv. tourn. *jure institutionis et hereditarie portionis*; il fait une donation pour éteindre la rente due à une chapellenie fondée à Poulan par le chevalier Bernard Sobiran, dont il possédait les biens; mais si le chapelain n'est pas satisfait, il révoque cette donation et les héritiers payeront la rente; on fera dire 4,000 messes pour le repos de son âme; il sera distribué à Valence, dont il était originaire, 400 setiers de seigle, moitié à la neuvaine, moitié au bout de l'an; cinquante prêtres, séculiers ou réguliers, assisteront à ses funérailles et il sera donné à chacun 20 deniers; de même à la neuvaine. Enfin, le testateur fait des legs, pour l'amour de Dieu, aux églises Notre-Dame de Valence et Saint-Julien Baurens, et il institue héritiers universels ses fils Arnaud-Jean et Bertrand Calmès; mais si l'un des deux faisait périr les biens et *deberent devenire ad fiscum*, il lui substitue l'autre ou leurs enfants, et si tous les deux les faisaient périr, ou à défaut d'enfants, il leur substitue le seigneur de Caucahières, son gendre et ses enfants. Exécuteurs testamentaires : Bernard Ramond de Pins et le prieur des Carmes d'Albi. A la suite de ce testament est écrit : *Solvit testator, pro parte salarii dicti testamenti, sive dedit michi Johanni Posaque unum sestarium frumenti et unum sestarium avene, equivalentia sex grossos fortis monete.* — Obligation souscrite au profit de Matfred d'Albert, seigneur de Rouquayrolles. — Donations entre vifs. — Dette de 8 moutons et demi d'or, prix d'un mortier en métal du poids de 75 livres et demie. — Bail emphytéotique par Pierre de Villesspassans, seigneur de Laboulbène. — Jean Caudière et Bertrande, sa femme, donnent tout ce qu'ils possèdent à l'hôpital Saint-Antoine, de Lautrec, entre les mains du précep-

teur Pierre Laborelle, qui leur promet de les héberger, de les vêtir, de les nourrir de pain et d'eau, selon la règle des religieux de Saint-Antoine, et de leur donner la sépulture, s'il leur survit, dans l'église dudit hôpital; mais s'il mourait avant eux ou qu'il changeât de résidence, il leur donne, leur vie durant, une maison qu'il a achetée à Lautrec et qui, à leur mort, fera retour à l'hôpital. — Dette de 10 moutons d'or et 2 liv. tourn. prix de 10 setiers de sel, mesure de Lautrec. — Obligations souscrites au profit d'ouvriers qui travaillaient à la réparation du mur de clôture de Lautrec.

E. 414. (Registre.) — In-quarto, 466 feuillets, papier.

1423-1436. — LAUTREC. — *Jean Posaque*, notaire. — Bail emphytéotique par noble Jean Manens, chevalier, seigneur dels Garus, demeurant à Revel. — Reconnaissances de fiefs audit Manens. — Lausimes par le recteur de la chapelle de Montlausine, — et par les enfants de feu Antoine Dupuy, bourgeois de Lautrec, Alexis, Pierre, Barthélemy et Firmin. — Testament de Bernard Rossinhol de Lautrec, — Lausimes par Jean Guber, bachelier en médecine, de Lautrec, — et par Jean d'Albert, de Sénégas, seigneur de Rouquayrolles. — Bail par frère Pierre Molineri, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur des maisons de Rouairoux et de Saint-Sauveur de Lautrec. — Lausimes par Pons de Quercy, marchand, à Lautrec, et Pierre, son frère, prêtre. — Testament de Guiraud Tornier, prêtre, — et de Jeanne Carrayriole, veuve de Pierre Dubreuil : elle veut être enterrée dans le cloître des Frères mineurs de Lautrec; elle fait des donations à quelques parents, aux églises, à la Sainte-Trinité de Lautrec, et institue héritier universel son fils Jean Dubreuil; elle veut que l'on distribue aux pauvres, à la neuvaine et au bout de l'an, 20 setiers de bon et beau blé, en pain cuit ou comme on dit : *micha et micha*, et 6 charges de vin bon et pur, comme on dit : *pechet et pechet*. — Vente d'une partie de maison tenant au mur de clôture de Damiatte. — Acte par lequel Guillaume Bellavi, recteur de Saint-Laurent d'Auterive, jure entre les mains de Pierre Laborelle, précepteur de la maison Saint-Antoine d'Albi, qu'il ne reviendra jamais sur la donation qu'il a faite par disposition testamentaire, de la moitié de ses biens à l'ordre de Saint-Antoine de Viennois.

E. 415. (Registre.) — In-quarto, 436 feuillets, papier.

1425-1427. — LAUTREC. — *Jean Posaque*, notaire.

— Testament de M^e Jean Amans, et de Marguerite Boyssonis, sa femme : ils veulent être enterrés dans l'église Notre-Dame de la Paix, où est le tombeau de leurs enfants, au pied du maître-autel, et celui de Genser de Solomiac, mère de Marguerite; et au cimetière de Saint-Benoît, s'ils meurent à Castres. — Réception de Arnaud Martin et Richa, sa femme, dans la confrérie de la Sainte-Trinité, à laquelle ils font une donation par disposition testamentaire. — Lausimes par Pierre de Quercy, recteur de la chapelle de Montlausine. — Arrentement des fruits de Saint-Julien du Puy, par le chapitre Saint-Pierre de Burlats. — Mandat de 12 écus d'or, sur le receveur des tailles, par les consuls de Lautrec, à M^e Jean Guberni, bachelier en médecine et ès-arts, maître des écoles dudit Lautrec, à compte sur ce que lui devait la communauté. — Barthélemy Biscarette, qui est sur le point d'entreprendre le voyage de Jérusalem, pour visiter le tombeau du Christ, nomme des procureurs chargés d'administrer ses biens pendant son absence. — Bail emphytéotique à Julien Cornus, de Marssal, d'un moulin situé sur le Tarn, à las Condaminas, paroisse Saint-Pierre de Favars, en la baillie de Valence, par haut et puissant seigneur Jourdain Calmès. — Obligation souscrite par ledit Cornus à Calmès, d'une somme de 6 moutons d'or *pro emptione cujusdam mole et cujusdam ferri vocati ays et alterius ferri vocati palfer*. — Beaucoup d'obligations souscrites pour achats de blé. — Obligation de 5 écus d'or pour 5 setiers de froment, mesure de Lautrec, l'écu de 3 deniers d'or. — Pierre de Lautrec, vicomte dudit Lautrec et seigneur de Montredon, acquitte un legs fait par Pierre, son père, au couvent des Frères mineurs de Lautrec. — Obligation de 4 écu d'or pour 3 charges de vin bon et pur. — Obligation *per nobilem Sebeliam*, veuve de Isarn d'Albert, dit Lagriffol, et tutrice de son fils Pierre. — Procès-verbal constatant qu'un enfant nouveau-né a été trouvé sur la porte de l'église Saint-Antoine de Lautrec : il était posé sur un coussin et un billet indiquait qu'il était baptisé sous le nom de Jean. Le précepteur de Saint-Antoine, frère Laborelle, se chargea de cet enfant et le plaça, pour être allaité, dans une famille à laquelle il prit l'engagement de payer pendant huit mois, un mouton d'or par mois. — Obligation souscrite par des marchands de Lautrec, au profit de Raimond, évêque de Castres, pour sa portion de la *Menuda de Sant-Remese*, ou des revenus de l'église du prieuré Saint-Remy. — Collation de la chapellenie fondée par Guillaume Saquet, jurisconsulte à Lautrec. — Vente de biens par Pierre d'Albert, damoiseil, de Lautrec, ma-

jeur de 20 ans et mineur de 25, pour payer des obligations souscrites par sa mère.

E. 416. (Registre). — In-quarto, 417 feuillets, papier.

1425-1442. — LAUTREC. — *Jean Posaque*, notaire. — Testament de Aladaxis, veuve de Jean Faurel, bachelier en décrets à Lautrec. — Obligation de 40 écus d'or, prix de deux bœufs. — Quittance donnée par les Frères mineurs de Lautrec, capitulairement assemblés, au nombre de quatre. — Arrentement du carnelage de la paroisse Saint-Benoît de Gorgos, appartenant à l'évêque de Castres, et des fruits du lin et du chanvre. — Jean de Giey (*de Giyo*), chanoine d'Albi et archidiacre de Lautrec, arrente moyennant 60 moutons d'or, une mesure (*pila*) de poids et une mesure de fèves, les fruits et revenus qui lui appartiennent à Maizières, à Campans, à Saint-Jean de Laboulbène et à Saint-Germier. — Lausimes (1434) par Marguerite de Châteauverdun, seigneur de Puycalvel. — Bail par le frère Pierre Molinier, précepteur de Rouairoux et de Saint-Sauveur de Lautrec. — Testament de Jacques de Mouzels, prêtre de Saint-Julien du Puy, qui veut être enterré dans le cimetière Saint-Pierre de Mondragon, près de ses parents. — Lausimes par Jean Dupuy, au nom du seigneur d'Ambres, vicomte de Lautrec. — Arrangement entre Pierre Laborelle, ancien précepteur de Saint-Antoine de Lautrec, à présent à Clayrasque, et Pierre Benedicti, frère du même ordre, pour le remplacement d'un calice de deux marcs d'argent avec sa patène, qu'un prêtre de passage avait dérobé audit Saint-Antoine. Ce calice est remis à Pierre Combalasse, marchand à Lautrec, père du nouveau précepteur Jean Combalasse. — Testament de Bernard Rossinhol, — et de Richa Guithaud, veuve de Jean Gontier. — Arrentement de la dîme des vins par le recteur de Saint-Sulpice de Lautrec. — Lausimes par le syndic des religieuses de Vielmur.

E. 417. (Registre.) — In-quarto, 230 feuillets, papier.

1425-1442. — LAUTREC. — *Jean Posaque*, notaire. — Actes relatifs au mariage de Vital Fourès, de Puycalvel, avec Fines de Brinades, de la paroisse Saint-Jean de Ginolhac, diocèse de Rodez. — Vente par Pierre Laborelle, précepteur de la maison Saint-Antoine d'Albi et vicaire général de l'ordre pour le spirituel et le temporel, au nom du frère Jean Combalasse, précepteur de Saint-Antoine de Lautrec, qui était jeune et aux écoles (1435). — Vente d'une maison à Lautrec, par Jean de Rabastens,

prêtre, et Pierre, son frère, tailleur (*sartre*). — Obligation pour une somme de 60 moutons d'or, *cugni et legis Domini nostri Francie regis ac monete auree nunc in mutonibus auri cursum habentis, quemlibet mutonem auri ponderis duorum denariorum auri computando, ut inter ipsos dixerunt, mutonem auri pro decem grossis bone et fortis monete* (1434). — Vente de censives (1437) par noble Bertrand de Laroque, seigneur du Travet et de Provillergues, à Adhémar Daure, seigneur de Brie. — Testament de Raimond Fontdragon, du mas de la Pautarié, paroisse Saint-Etienne de Graissac; il fait usufruitière de ses biens Pileforte, sa femme, et institue héritiers ses fils Philippe et Guillaume. — Testament de noble Jean Jourdain et honnête femme Bérangère, son épouse, fille de Jacques Roques, marchand à Lautrec (1437) : ils veulent être enterrés au couvent des Frères mineurs, dans la chapelle des onze mille vierges, près de leurs parents; legs à Englesie, sœur germaine du testateur, veuve de noble Ramon de Bragayrac, de Giroussens; aux nobles Bernard, Pierre, Raymond et Pétronne de Montaigu, enfants de noble Pierre de Montaigu, de Labruguière, et de Jeanne Jourdan, fille des testateurs, décédée; et à Sicard Jourdain, de l'église abbatiale de Grasse, fils des testateurs; Salvanh, autre fils, est héritier universel. — Testament de Sicard de Lafont, bachelier en l'un et l'autre droits : il partage ses biens entre ses deux filles Blasia, femme de M^e Jacques Vilhin, bachelier en droit, à Castres, et Guiraude, femme de noble Salvanh Jourdain, de Lautrec. — Testament (1440) de noble Salvanh Jourdain : il choisit sa sépulture dans la chapelle des onze mille vierges où son héritier fera faire une image des bienheureux Martin, Cyr et Juliette, du prix de 4 moutons d'or; il fait des dons à ses neveux Montaigu; l'usufruit des biens est réservé à Bérangère, veuve de Jean Jourdain; après elle ils seront partagés, par égales portions, entre Guiraude, femme du testateur, et Jeanne sa fille, et à leur défaut, entre les neveux Montaigu. — Lausimes par Jean de Lautrec, *aliàs* de Voisins, vicomte de Lautrec et seigneur d'Ambres, représenté par Guillaume Du Mas (*de Manso*), dit Cantagrelh.

E. 418. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1426-1429. — LAUTREC. — *Jean Posaque*, notaire. — Mariage de Ramond Roumégous, de Lautrec, et de Jeanne Rouanet, de Labessière-Burens. — Testament de Guillaume Martin, marchand à Lautrec. — Procuration par Ramonde Guilhot, fille de Béranger, seigneur de Ferrières et femme de Pons de Quercy. — Acquisition

par Guillaume Pinel, de Lautrec. — Testament de Jean Gontier, — et de Pierre Auriol d'Expertens. — Reconnaissances à noble Jean d'Albert, de Sénégas, seigneur de Rouquayrolles, pour un fief situé à las Nauzas, paroisse Saint-Remy de Lautrec. — Mariage de Jean Dupuy, peintre (*pictor*), de Lautrec, fils de Pierre, de la paroisse Saint-Salvi de Montlong, avec la fille de Jean Trusse, pelletier, de Lautrec. — Nomination d'experts pour régler les comptes d'une société commerciale en dissolution. — Procuration par Jean de Quercy, Pons, son fils, et Ramonde de Guilhot, sa femme, pour le partage de la succession de Béranger de Guilhot, père de Ramonde, et Isabelle, sa femme. — Titre clérical de Jean Picassou. — Testament d'Isarn Frézouls, de la paroisse Saint-Etienne de Graissac. — Lausimes par le frère Pierre Molinier, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur de la maison Saint-Sauveur de Lautrec. — Reconnaissances à noble Jean d'Albert, seigneur de Rouquayrolles. — Les feuillets 85 à 88 manquent.

E. 419. (Registre.) — In-quarto, 238 feuillets, papier.

1428-1448. — LAUTREC. — *Jean Posaque*, notaire. — Testament de Bernard Rossinhol, de la Cavalarié, à Lautrec. — Titre clérical de Bernard Cavayé. — Acquisitions à Lautrec, par noble Jean d'Albert, de Sénégas, seigneur de Rouquayrolles. — Lausimes par noble Adhémar Daure, damoiseil de Lautrec. — Nouvel acapte par Pierre Molinier, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur de Saint-Sauveur de Lautrec. — Echange de propriétés entre Etienne Fontvieille d'Orban et Pons de Fontvieille, de Saint-Julien du Puy. — Vente par Déodat Costes, abbé d'Ardorel (1434). — Titre clérical de Bertrand Pujol, constitué par Bertrand de Laroque, seigneur du Travet et de Provillergues. — Donation par Guillaume Auriol, prêtre, à la chapellenie fondée et dotée à Lautrec par le vicaire Sicard Daure. — Lausime par Gaston, comte de Foix et de Bigorre, vicomte de Lautrec, représenté par Pons de Quercy, son lieutenant en la vicomté. — Mariage de Arnaud Cotelle, fils de Jacques, de la paroisse d'Expertens, avec Catherine Amielle, fille de Bernard, de la paroisse Saint-Martin de Carnac. — Autres mariages, actes de constitution et de quittance de dots; gasailles, etc.

E. 420. (Registre.) — In-quarto, 105 feuillets, papier.

1429-1431. — LAUTREC. — *Jean Posaque*, notaire. — Lausimes par le Frère Pierre Benoît, de l'ordre Saint-TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

Antoine de Viennois, représentant dans la maison de Lautrec le précepteur Pierre Laborelle. — Testament de Pierre Auriol d'Expertens. — Arrentement de plusieurs bories et terres par M^e Thomas Hubert, *lapidaria*, de Lautrec. — Vente par les Frères mineurs de Lautrec, Philippe Roumégous étant gardien du couvent. — Vente par Jean Dupuy, peintre, de Lautrec. — Acquisition par le même et Cécile, sa femme. — Réduction de censives par Jean d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, le tenancier déclarant que le bien qui lui a été donné à bail est pour lui une charge insupportable (*importabilem*). — Testament de Pilefort Gontier. — Réduction de censives par le Frère Laborelle, de la maison Saint-Antoine de Lautrec. — Testament de Béraude Du Pouget (*del Pogeto*), veuve de Bernard Bocard, du mas de la Bocardié, paroisse Saint-Saturnin de Ganoubre. — Obligation pour une redevance en grains, payable à la mesure de l'hôpital de Lautrec. — Pierre de Lautrec, vicomte dudit Lautrec et seigneur de Montredon, donne au recteur de Montlausine, selon l'ancienne coutume, les meilleurs vêtements de sa femme décédée.

E. 421. (Registre.) — In-quarto, 116 feuillets, papier.

1432-1435. — LAUTREC. — *Jean Posaque*, notaire. — Reconnaissance pour le mas de Bellegarde, paroisse Saint-Sauveur de Brousse, faite par Albarède, à noble Bertrand de Laroque, seigneur du Travet. — Obligation de 14 écus d'or et 15 gros, souscrite au profit de Jean Solomiac, marchand à Lautrec, par Jean Forèse, dit de Laboscasse, charpentier, pour le prix *novem cannarum panni vilatgioram vocatorum de Fangrans et de Montoliu et etiam jocalium et aliarum mercuturarum*, achetés par ledit Forèse lors du mariage de ses enfants. — Lausimes par Jean de Solomiac, marchand à Lautrec. — Obligation de 3 écus d'or, souscrite pour le prix de 5 setiers de froment, mesure de Lautrec. — Lausimes par Pierre de Quercy, recteur de Montlausine. — Testament de Bernard Rossinhol, de Lautrec. — Arrangement entre Jeanne, veuve de Jean de Quercy, décédé, marchand, à Lautrec, et ses fils Pons, marchand, et Pierre, prêtre. — Testament de Guilhelmine Laborelle, veuve de Pierre Combalasse, marchand : elle veut être inhumée dans l'église Saint-Antoine de Lautrec. — Arrentement de biens appartenant au peintre Jean Dupuy (*de Podio*). — Bail à nouvel acapte par Pierre Molinier, précepteur de la maison Saint-Jean de Lautrec, ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — Tes-

tament de Pierre Pomier, dudit Lautrec. — Gasailles, ventes, échanges, etc.

E. 422. (Registre.) — In-quarto, 78 feuillets, papier.

1436-1437. — LAUTREC. — *Jean Posaque*, notaire. — Testament de Jean Mestre (*Magistri*), fils de Pierre, de Lautrec : il fonde des services religieux dans l'église des Frères mineurs de Lautrec, en présence du Frère Adhémar, maître en la Sainte-Écriture, et des autres religieux du couvent, au nombre de trois. — Vente d'un bois, dans la paroisse Saint-Martin de Scabrin, à Antoine de Pratviel, bourgeois de Lautrec, par Raimonde de Capriol, veuve de Bernard Guiraud, et Pierre Guiraud, son fils. — Fondation dans l'église Notre-Dame de la Paix, de Lautrec, par Jean Carles (*Karoli*), prêtre. — Donation faite à la confrérie de la Très-Sainte-Trinité, de Lautrec. — Vente d'une maison à Lautrec, par Béatrix de Garriguelongue, veuve de Bernard Mala, à Antoine de Pratviel. — Obligation souscrite au profit de Bernard de Solomiac, marchand à Lautrec, par Bernard Doumerc de Missècle, Pierre Pinel, du même lieu, et Guillaume Pinel, de Lautrec, pour une somme de 44 écus d'or, *ratione precii duarum cannarum cum dimidia panni Vilatgii de Fangrans coloris vocati vermelhos et quatuor cannarum panni vilatgii Carcassonnensis coloris lividi clari et duarum parium calegarum panni Anglie vocati garansa et certarum aliarum jocalium et mercaturarum per dictos creditores in operatorio ejus emptarum* (1436). L'acte ne fut annullé, c'est-à-dire annulé, qu'en 1447, par François de Solomiac fils et héritier de Bernard. — Vente de censives par noble Bertrand de Laroque, seigneur du Travet et de Provillergues, à noble Adhémar Daure, seigneur de Brie, demeurant à Lautrec. — Donation à la confrérie de la Sainte-Trinité par noble Guilhelmine de Saint-Martin, veuve de Jacques Salanh, décédé, marchand à Lautrec. — Testament du prêtre Jean Carles, recteur de Saint-Pierre de Peyregoux. — Arnaut Barravi, courrier (*cursor*), de Notre-Saint-Père le Pape, à Avignon, donne à gasaille deux bœufs et deux vaches. — Les feuillets 30, 34 et 32 de ce volume sont manquants.

E. 423. (Registre.) — In-quarto, 84 feuillets, papier.

1438-1441. — LAUTREC. — *Jean Posaque*, notaire. — Vente d'une maison en ruine à Montpinier, par Hugues Guillabert, de Saint-Martin-Dauzats et sa fille. — Lausimes par Bertrand de Laroque, seigneur de La-

roque et de Provillergues. — Nouvel acapte par Bernard de Solomiac, marchand à Lautrec. — Lausimes par noble et puissant seigneur Jean de Manens, chevalier, seigneur dels Garus, demeurant à Revel. — Obligation souscrite au profit de Guillaume Auriol, prêtre, en qualité d'exécuteur testamentaire de Aymeric Natalis, décédé, évêque de Castres. — Échange de propriétés entre Bernard de Solomiac et François Gauffredi pourvu de la chapellenie Sainte-Anne, fondée dans l'église Saint-Remy de Lautrec, par le prêtre Jean Rigaud, ledit Gauffredi autorisé à cet effet par le vicaire général de l'évêque Géraud, *in remotis agens*. — Plusieurs actes portant règlement de comptes entre Pierre Laborelle, prêtre de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, précepteur de la maison d'Albi et le Frère Antoine de Panot, prêtre du même ordre, résidant dans ladite maison à Albi. — Obligation de 73 écus d'or, du poids de 3 deniers d'or, au coin de Toulouse, et 20 livres de cire, souscrite par le noble et puissant Pierre de Lautrec, chevalier, vicomte de Lautrec, au profit de la trésorerie de l'évêque de Castres, pour l'arrentement, pendant un an, de la dîme des blés de l'église Saint-Pierre de Peyregoux, appartenant à l'évêché. — Contestations entre le prieur de Saint-Remy de Lautrec, et le précepteur de la maison Saint-Antoine, relativement à la sépulture d'une jeune fille adulte, de Lautrec, morte sans avoir choisi le lieu de sa sépulture et dont le précepteur Combalasse réclamait le corps, par cette raison que, d'après l'ancienne coutume, tout individu mort par suite *del mal de Sant Anthoni*, doit être enseveli dans le cimetière de la maison Saint-Antoine; il ajoutait que la fille étant adulte le père n'avait pas le droit de désigner le lieu où elle doit être ensevelie. — Testament de noble Jacques de Capriol, damoiseau, seigneur de Mandoul (1440, 30 oct). Il choisit sa sépulture dans l'église Notre-Dame-de-la-Paix de Lautrec, au tombeau de son aïeul Guillaume de Capriol; il fait des donations, pour services religieux, aux Frères mineurs de Lautrec, aux religieuses de la Salvetat, etc., et, après avoir attribué un legs à sa sœur germaine Catherine, femme de noble Ramond Croc, seigneur d'Ornasos, au diocèse de Narbonne, il institue héritière universelle Jeanne Galande, sa mère, veuve de Isarn de Capriol. — Obligation souscrite par Guillaume Caraguel, du mas de Camalières, paroisse de Saint-Jean le Froid, juridiction de Sénégas, en qualité de consul dudit Sénégas. — Guilhelmine Laborelle, fille de Jean et de Bevorguda Besse, originaire de Valence et veuve de Pierre Combalasse, décédé, marchand à Lautrec, considérant que le Frère Jean Combalasse, son fils, reli-

gieux de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, désire étudier, qu'il n'a pas les moyens de s'entretenir à Toulouse et d'acheter des livres, elle lui fait donation entre vifs de tout ce qui peut revenir à la donatrice du côté maternel. — Donation de 80 moutons d'or au même et pour le même motif, par son oncle Pierre Laborelle, précepteur de Saint-Antoine d'Albi. — Acte par lequel le Frère Jean Combalasse, moyennant 100 écus d'or, abandonne à ses frères Philippe et Antoine tout ce qui peut encore lui revenir des biens de ses père et mère. — Mariage de François de Solomiac, marchand à Lautrec, fils de Bernard, avec noble Catherine Bandinière, du Castelviel d'Albi, fille de noble Adhémar Bandinière, qui donne pour dot 300 écus d'or avec les habits nuptiaux, savoir : *duas vestes vocatas opalandas folleratas de pellibus condecener, quarum una est panni vilatgii de Roan, coloris vocati roseya et altera panni vilatgii Florencie coloris celestini, et unam tunicam panni vilatgii de Bruccelas, coloris rubei*. Catherine avait deux frères, les nobles Barthélemy et Philippe Bandinière. — Le feuillet 71 de ce volume est lacéré.

E. 421. (Registre.) — In-quarto, 61 feuillets, papier.

1419-1419. — LAUTREC. — *Jean Amans*, notaire. — Ce registre contient les actes des héritiers de Isarn de Capriol, décédé seigneur de Mandoul. Jacques est l'aîné des enfants qui sont sous la tutelle de Pons Dupuy (*de podio*), damoiseil, seigneur de Labastide-Montfort. — Dans un acte de 1419, Jacques est dit majeur de 14 ans et mineur de 16. — Un autre acte est rédigé au nom de Pons Dupuy, dans le cimetière de Sainte-Cécile de Lastourges. — Le même Pons, en sa qualité de tuteur (1424) donne à bail une maison à Lautrec *a la roda sive in ascensu castri*. — En 1432, Jacques figure seul dans les actes; jusque-là il est accompagné de son tuteur. — Baux emphytéotiques, arrentements, gasailles, obligations, etc. — Répertoire en tête du volume.

E. 425. (Registre.) — In-quarto, 136 feuillets, papier.

1440-1449. — LAUTREC. — *Antoine Gorgaud*, notaire. — Nouvel acapte par Pierre Dupuy, fils de feu Antoine, en son propre nom et pour Barthélemy, son frère, et encore en qualité de tuteur de Guillaume Dupuy, fils et héritier universel d'Alexis. — Obligations et quittances par Pierre de Lautrec, chevalier vicomte dudit Lautrec. — Quittance donnée aux consuls de Puycalvel (1444) par Pierre et Barthélemy Dupuy, de Lautrec, fils

et héritiers d'Antoine; celui-ci était fils de Barthélemy Dupuy, de Mondragon, et il avait hérité de ses frères Bernard, Guillaume, Thomas, Pierre et Jean. — Acte d'apprentissage du métier de cordonnier (*semellatoris*). — Lausimes par Aragonèse, veuve d'Adhémar Daure, et Jacques de Capriol, coseigneur de Mandoul, tuteurs des enfants dudit Adhémar. — Arrentement par Bertrand Calmès (*Calmetas*), coseigneur de Labessière. — Obligations souscrites au profit d'Aragonèse, veuve d'Adhémar Daure, seigneur de Brie. — Nomination de procureurs (1444) par Jean de Lautrec *alias* de Voisins, vicomte de Lautrec, seigneur de Couffouleux et d'Ambres. — Contestations pour des biens ayant appartenu à Pierre Guillot, entre Flore, femme dudit Pierre, Ermengarde, sa fille, femme de Pierre André, de Sénagas, et ses enfants, d'une part; et noble Jean d'Albert, dudit Sénagas, d'autre part. — Jean de Lautrec ou de Voisins, vicomte de Lautrec, nomme Pierre Dubreuil (*de Brohlio*), prêtre, son procureur dans la vicomté. — Lausime par vénérable et discrète personne Durand de Pradal, marchand à Albi. — Lausimes par Antoine de Pratviel, bourgeois de Lautrec. — Délibération des consuls et des conseillers de Lautrec, relative à la levée d'un subside. — Acte par lequel les consuls de Semalens (*de Semalenchis*), chargent deux de leurs concitoyens de la levée d'une taille.

E. 426 (Registre.) — In-quarto, 23 feuillets, papier.

1418. — LAUTREC. — *Raymond Margarit*, clerc, originaire de Castres, notaire à Lautrec et pour tout le diocèse, de l'autorité de l'évêque dudit Castres. — Actes rédigés, *apud locum seu forciam de Brussia*, et portant reconnaissance pour des biens situés dans ledit lieu de Brousse, au profit de l'église cathédrale de Saint-Pons de Thomières, à cause du prieuré Saint-Remy de Lautrec, uni avec ses annexes à ladite église par le Saint-Siège. — Tous ces biens, maisons, terres, prés, etc., étaient tenus à perpétuel emphytéose, droit de prélation directe et foriscape. — Ce registre est coté XLIII — LXVII.

E. 427. (Registre.) — In-quarto, 188 feuillets, papier.

1445-1446. — LAUTREC. — *Raimond Margarit*, notaire de l'autorité de l'évêque. — Lausimes, baux à nouvel acapte, à nouveau cens, etc., par Deodat Costa, abbé d'Ardorel : les biens lausés sont situés à Burens (*in parrochia de Burenchis*), et les rentes en blé doivent être payées à la mesure de l'hôpital de Lautrec, dite *rasclada*. — Vente de pâturages à Puegassaut, paroisse

de Darnac. — Baux par noble Raimond de Montaignut, fils de Pierre, de Labruguière, en son nom, et pour Bernard de Montaignut, son frère. — Obligations consenties au profit de Pons de Quercy, bourgeois de Lautrec, — et de Bernard de Solomiac, bourgeois audit lieu. — Contrat de mariage de Jacques Dupuy, marchand, fils de Raimond, avec Jeanne Nicholas, fille d'Isarn, marchand. — Arrentement des fruits et revenus du prieuré de Ganoubre, par Antoine de Capriol, religieux de Saint-Benoît de Castres, prieur dudit prieuré. — Baux par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Ventes par noble Jordane, veuve de M^e Ramond de Proynas, médecin (*physicus*), de Castres. — Dette de 29 écus d'or, 7 gros, pour 7 charges et demie de pastel (*pastelli agranati*). — Traité entre noble Bertrand de Laroque, seigneur du Travet et de Provillerges avec Bastide, pour la culture d'une borie au dit Provillergues. — Lausimes par Aragonèse, veuve d'Adhémar Daure. — Nicolas Galhard, de Lautrec, donne tous ses biens à l'église Saint-Antoine de Lautrec, sous le préceptorat du frère Combalasse, à la condition d'être nourri et entretenu par le précepteur de ladite église. — Répertoire pour l'année 1445, au milieu du registre.

E. 428. (Registre.) — In-quarto, 218 feuillets, papier.

1449-1450. — LAUTREC. — *Raimond Margarit*, notaire de l'autorité de l'évêque. — Reconnaissances faites à Pons de Quercy, marchand à Lautrec. — Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, retient une vigne, par droit de prélation. — Obligations consenties au profit de François de Solomiac, marchand à Lautrec. — Lausime pour les marguilliers de la nouvelle église Saint-Pierre de Peyregoux. — Testament de Bernard de Monais, du mas de la Reynaudié, juridiction de Saint-Juéry, se trouvant malade au mas de la Raynié, paroisse de Graissac. — Donation de 25 setiers de froment, par Jean Brenas, bourgeois de Lautrec, à honorable et religieuse personne Dom Antoine de Capriol, bachelier en décrets, religieux et prieur de Soual (*Assual*), étudiant en la vénérable université de Montpellier, pour lui faciliter les moyens d'étude. — Acquisition, chez François de Solomiac, marchand à Lautrec, par André Dupin, de Guitalens, et Guillaume Rieupeyroux, de Montlong, de 4 cannes et demie *panni bureti de Bretanha*, 3 cannes *panni gris de frangieras*, et 4 palmes *panni rubey de Bretanha, certorum jocalium et aliarum diversarum mercatararum*. — Autres obligations contractées chez le même marchand. — Partage de la succession de Bernard de Solomiac entre ses enfants François et

Béatrix, cette dernière femme de Jean Lacalme, marchand à Lautrec. — Obligations pour acquisitions de blé, à la mesure de Lautrec, dite *cum juribus*. — Bail par le moine Bernard Ychier, en qualité de syndic de l'abbaye d'Ardorel. — Contrat de mariage de Jean Gay, de la paroisse Saint-Martin de Carbes et Astruge Vitalis. — Lausimes par noble Pierre de Montaignut, de Labruguière. — Obligation de 4 livres 40 sous, pour 9 setiers de froment. — En 1450, le froment se vend 40 sous le setier. — Bail par Deodat Costa, abbé d'Ardorel. — Reconnaissances faites audit abbé, pour des biens situés dans la paroisse de Magreperbeyre (*de Macropresbytero*). — Lausimes par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, au nom des enfants de noble Adhémar Daure, dont il était tuteur. — Autre don de 25 setiers de froment, par Brenas à l'étudiant Dom Antoine de Capriol. — Autre don de 40 setiers de froment, par le même au même. — Deux paginations : 104 feuillets pour 1449, 114 pour 1450.

E. 429. (Registre.) — In-quarto, 131 feuillets, papier.

1416-1460. — LAUTREC — *Raimond Viguièr*, notaire. — Le noble Raimond de Cornilhan, seigneur dels Garus, fait vente, du consentement d'Ayméric Brenguier, seigneur de Sémalens, son curateur, à noble Catherine de Montusclat, femme de vénérable homme Jean Dupuy. — Lausimes par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, — et par Aragonèse, veuve d'Adhémar Daure, au nom de ses enfants mineurs. — Testament du notaire Raimond Margarit. — Lausimes par Pons de Quercy, au nom de Pierre de Foix, vicomte de Lautrec. — Acquisitions par l'abbaye de Vielmur (1451), Anne de Lautrec étant abbesse. — Répudiation d'hérédité par-devant Jean Dupuy, juge de la vicomté au nom de Pierre de Foix et des autres vicomtes. — Accord entre Hugues d'Arpajon, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, précepteur de La Selve, et de Saint-Jean de Saint-Cyr, d'une part, et Bérenger Barbassal, de Cambon-lès-Lavaur, relativement à une donation faite à la commanderie de Saint-Cyr. — Une jeune fille de 10 à 11 ans est amenée par-devant la cour de Cambon-lès-Lavaur. On prétendait qu'elle avait été déflorée par trois religieux carmes de Saint-Paul-Cadajoux, après avoir été enlevée par l'un d'eux, déguisé en laïque, de l'hôtel de noble de Lordat, dudit Cambon. On la fait visiter par des matrones, qui constatent sa virginité, et elle jure elle-même, sur les Saints-Évangiles, qu'elle n'a pas été déflorée : dont acte rédigé par le notaire Viguièr, sur

la requête des carmes. — Lausimes par Jean de Voisins, chevalier, seigneur de Brousse, vicomte de Lautrec (1453). — Mariage d'Antoine Ricard, de la paroisse de Graissac, avec Béatrix Garibald, de la paroisse Saint-Jacques de Vitrac. — Les consuls de Lautrec, par-devant le juge Jean Dupuy, nomment Jean Perrin, notaire, Pierre Dupuy, bourgeois, et Antoine Dupuy, marchand, pour aller s'entendre, au nom de la communauté, avec le noble et puissant seigneur Aton Castelhan, argentier du Roi, relativement aux tailles et aux arrérages dus par la communauté (1454). — En la même année, Pierre Dupuy, bourgeois de Lautrec, nomme arbitres, dans une affaire pendante par-devant le juge de Réalmont, Pierre Coras (*Petrum Corrassi*), bachelier ès lois, Pierre-Ramond Vène, tous deux de Réalmont, et le notaire de Lautrec Jean Perrin. — Transaction entre les consuls de Laboulbène et Jean de Lafont, qui avait été saisi injustement par eux pour les tailles. Cette transaction commence ainsi : « Primayrement que patz, amor, dilection et fraternetat sia entre lasd. partidas, et que tot ode et rancor que els aguessen entre os cesse dor en auant » — Enregistrement et publication dans les carrefours de Lautrec des lettres de sauvegarde accordées par le Roi à Robert Vaissade, sa femme, sa famille et ses biens (1455). — Répertoire en tête du volume.

E. 430. (Registre.) — In-quarto, 479 feuillets, papier.

1447-1449. — LAUTREC. — *Raimond Viguier*, notaire. — Dette de 6 livres tournois de forte monnaie, prix d'un cheval. — Mariage entre Arnaud Grangia, fabricant de peignes (*Pincheverium*), de Castres, et Guiraude, fille d'Étienne de Fontbenott, ancien habitant d'Albi. — Quit-tance délivrée par noble Pierre d'Hautpoul, seigneur de Saint-Affrique (*Sta-Frica*), diocèse de Lavaur, pour partie de la dot de Miramonde Daure, sa femme, à Aragonèse, sa belle-mère. — Dette de 45 écus d'or, du poids chacun de 3 deniers d'or, prix de deux bœufs. — Testament d'Antoine Hubert, de Lautrec (1447), qui ne laissait que des filles. — Dette de 44 écus d'or, prix d'une paire de bœufs. — Obligation souscrite au profit des vicomtes, (*jure baiulii*) en compensation d'un vol de jument commis par Raimond Vitalis, sa femme et son fils, de Réalmont, laquelle jument ils avaient vendue à Ambialet. — Autre, par les mêmes, pour dépenses pendant cent trente-deux jours de prison, frais d'enquête, etc. — Autre pour les frais faits à la recherche de la jument. — Dette de deux moutons d'or prix d'une pipe de vieux vin. — Gasailles

par Aragonèse, veuve Daure. — Plusieurs obligations, pour achat de blé, au profit de Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Obligation de 6 écus d'or et 2 gros de forte monnaie, au profit du comte de Foix; vicomte de Lautrec, pour la ferme de Moulayrés, adjudgée à l'extinction des feux. — Obligation de 2 écus d'or, souscrite par Antoine Olivier au profit des vicomtes, pour la ferme d'un *tablier* de notaire public (*unius tabularii notarie communis*), à Lautrec. — Autre tablier de notaire affermé deux écus d'or à Jean Risolières. — Adjudication de la grande ferme (*ferme majoris*), par le comte de Foix, moyennant 442 écus d'or, à Guillaume Vabret. — Obligation de 44 écus d'or, souscrite au profit du comte de Foix pour la ferme des droits de Peyregoux, et de 43 écus pour celle de Saint-Julien du Puy. — Dette de 10 moutons d'or, du poids de 2 deniers d'or chacun, *ratione yssaguat-gii* de deux bœufs tenus en gasaille. — 42 setiers de froment, mesure de Lautrec, coûtent 6 moutons d'or. — Lausimes par Catherine de Monthusclat, femme du juge Jean Dupuy. — Transaction sur procès entre les consuls de Labessière de Burens et Bertrand Calmès, seigneur dudit lieu, relativement aux tailles sur des propriétés que les consuls prétendaient être rurales. — Mariage de Jean Carles, de Lautrec, avec Ramonde, fille de Vézian Martin, de Lombers. — Élections consulaires de Frégeville et de Mandoul. — Lausimes par Anne de Lautrec, abbesse de Vielmur.

E. 431. (Registre.) — In-quarto, 476 feuillets, papier.

1450-1452. — LAUTREC. — *Raimond Viguier*, notaire. — Vente par Guines de Condat, veuve d'Antoine Hubert, au nom de ses filles mineures Pétronne et Astruge, et de Ramonde, son autre fille, femme de Antoine de Rabastens, tailleur (*sartre*). — Lausime par Guillaume de Lautrec, chevalier, seigneur de Saint-Germier, et Jacques de Capriol, coseigneur de Mandoul, sur un fief qu'ils possédaient par indivis. — Transaction sur procès entre Hugues d'Arpajon, précepteur de Saint-Cyr, La Selve et Raissac, et Brenguier Barbassal, de Cambon au diocèse de Lavaur. — Testament de Ramond Raffare, de Sorèze, qui lègue à l'église Saint-Martin dudit Sorèze *unam cazam abietis cum IIII pecollis*. — Une pipe de vin coûte 2 écus d'or, du poids chacun de 3 deniers d'or. — Fiançailles de noble Pierre de Palhès, du diocèse de Rodez, avec Jeanne de Laroque, fille de Bertrand, seigneur du Travet et de Provillergues : l'acte est fait à Provillergues en présence de Bernard de Soubiran, chevalier, vicomte de Paulin et seigneur d'Arifat;

de Jacques de Capriol, de Fortanier Daure et de Gaillard Daure, de Lautrec; de Philippe de Vernhole, seigneur de Campans; de Guiraud de Vernhole, fils, etc. — Une pipe de vin vieux coûte 4 moutons d'or. — Obligations souscrites au profit de Guillaume Barbasa, du mas de Calmelhs, juridiction de Berlats, — et de Jean Combasse, précepteur de Saint-Antoine de Lautrec. — Acte de prêt d'un capital à un cordonnier de Lautrec, par le notaire Guillaume Bourdon. — Contrat de mariage de Jean Dumas, de Lautrec, avec Julianne Vène, de Réalmont. — Quittance par le fondé de pouvoir des exécuteurs testamentaires de l'évêque de Castres Aymeric Natalis, au fermier de la dîme du vin dans la paroisse Saint-Benoît de Guyor, en 1425. — Plusieurs obligations au profit d'Aragonèse, veuve d'Adhémard Daure, pour achats de blé. — Acquisitions par Anne de Lautrec, abbesse de Vielmur. — Testament (7 octobre 1454) d'Aragonèse, veuve de noble Adhémard Daure et fille de noble Paul de Lagarrigue, originaire de Saint-Ibarre, au comté de Foix. Elle fait des dons aux églises et régle la cérémonie de ses funérailles. Elle veut être enterrée dans le couvent des Frères mineurs de Lautrec et donne à l'église de ce couvent *medium marchum argenti pro faciendo quasdam canetas*. Après avoir assigné 40 moutons d'or à chacun de ses fils cadets Gaillard et Aymeric; 4 mouton à chacune de ses filles Guilhelmine, femme de Jacques de Capriol, Miramonde, femme de noble Pierre d'Hautpoul, seigneur de Saint-Affrique, elle institue héritier universel son fils aîné Fortanier. — Suit le testament dudit Fortanier Daure, daté du même jour. Après avoir fait des legs pieux, il assigne 5 moutons à chacun de ses frères, 40 sous à chacune de ses sœurs; il donne 40 écus d'or à Jean de France (*Joh. de Francia*), pour services rendus, et institue sa mère héritière universelle; à défaut de sa mère, Gaillard son frère, et, si celui-ci mourait sans enfants, il lui substitue François d'Hautpoul, son neveu, fils de Pierre, puis, à défaut de ce neveu, le parent au plus proche degré. — Acquisition de censives par Fortanier Daure. — Obligations souscrites au profit d'Aragonèse, tutrice de ses enfants. — Elle arrente un moulin sur le Bagas. — Reconnaissance féodale à Jean de Voisins, seigneur de Brousse, vicomte de Lautrec.

E. 432. (Registre.) — In-quarto, 154 feuillets, papier.

1453-1455. — LAUTREC. — *Raimond Viguié*, notaire. — Lausimes par Aragonèse, veuve d'Adhémard Daure. — Une pipe de vin coûte 2 moutons d'or; —

une autre 3; — une paire de bœufs, 12 écus. — Lausimes par Jean de Voisins, chevalier, seigneur de Brousse, vicomte de Lautrec. — Dette de 9 moutons d'or et 12 doubles (*duplon*) 1/2, prix de 14 setiers 3 cartières de froment. — Obligation de 15 écus d'or, souscrite au profit de Pierre Raffard, et Jean Robert, *campaniers*, de Clermont d'Auvergne, pour une cloche (façon et fourniture de 124 livres de métal), qu'ils ont livrée à l'église de Jonquières. — Testament de Raimond Margarit, notaire à Lautrec. Il veut être enterré dans l'église Saint Remy dudit Lautrec, au tombeau de son beau-père Arnaud Trégaud. Il fait des donations à toutes les églises de Lautrec et aux Frères mineurs, aux Frères prêcheurs de Castres, aux Augustins de Fiac, aux Carmélites de Saint-Paul. Il veut qu'après son décès on restitue à son beau-père Raimond Vène, de Réalmont, les 50 moutons d'or qu'il a donnés en dot à Helix, sa fille, femme du testateur, et il institue Helix héritière universelle. — Jean Dupuy, bachelier en droit, est juge (1454) pour Pierre de Foix, vicomte de Lautrec. — Aapte par noble Fortanier Daure, de Lautrec. — 4 pipe et 3 ferrats de vin coûtent 3 moutons d'or. — Dette de 8 moutons d'or, prix *cujusdam equi bastati*; — de 4 écus d'or et 13 doubles, prix de 2 pipes et 7 ferrats de vin rouge; — de 2 moutons d'or, pour 6 setiers 4 émine de seigle, mesure de Lautrec, — et de 8 écus d'or, prix d'un bœuf. — Réduction de censives par Gaston, comte de Foix et de Bigorre, vicomte de Lautrec (fév. 1455), représenté par Pons de Quercy. — Aapte par Jacques de Capriol, coseigneur de Mandoul. — Liquidation de créances entre Bernard Gorgaud, notaire, domicilié à Sémalens et précédemment à Lautrec, et le Révérend Père monseigneur Antoine de Cabriol (*Cabriolhi* sans doute *Capriol*), illustre professeur en décrets, régent en la célèbre (*alma*) université de Toulouse. — Dette de 8 moutons d'or prix *unius equi sive rossi*. — Relaxation d'une terre à noble Bernard de Montaigut, de Lautrec. — Répertoire en tête du volume.

E. 433. (Registre.) — In quarto, 217 feuillets, papier.

1456-1460. — LAUTREC. — *Raimond Viguié*, notaire. — 3 setiers de froment coûtent 2 moutons d'or. — Gasaille par Fortanier Daure, de Lautrec, qui donne à Antoine Fontèse, de Saint-Julien de Burens, 50 bêtes à laine et 42 chèvres, estimées au capital 12 moutons d'or, et une jument estimée 7 moutons d'or. — Bail à nouveau fief par noble Bernard-Raimond de Montaigut,

de Lautrec. — Bail par Jacques Juéry, recteur de Notre-Dame de Montlausine. — Bail à cens par Jacques de Capriol, coseigneur de Mandoul. — Dans un bail à gasaille, une vache et deux veaux, mâle et femelle, d'environ 8 mois, sont comptés au capital pour 9 moutons d'or. — Dette de 4 moutons 1/2 d'or, pour la ferme de l'encan de Lautrec et de la vicomté, appartenant à Jean de Foix, fils mineur et héritier de Pierre de Foix, vicomte de Lautrec, ayant pour trésorier François de Solomiac, bourgeois (3 août 1456). — *Quædam equa sive polina* est estimée 5 moutons d'or dans un bail à gasaille. — Baux partiels par Guillaume Boyer, commissaire de vénérable homme M^e Arnaud Stellot, fermier général de l'équivalent au diocèse de Castres. — Reconnaissance féodale à Pierre Dupuy, de Lautrec, pour le mas de Labordarié ou de Calmelhe. — Jument donnée en gasaille, au capital de 5 moutons d'or. — Cheval acheté au prix de 9 moutons d'or. — Deux bœufs en gasaille estimés 43 écus d'or. — Inféodation (1457), par Antoine de Lautrec, coseigneur de Montfa, représenté par Jean Dupuy, marchand à Lautrec. — Vente d'un cheval au prix de 5 écus et un mouton d'or. — Mariage, à Provillergues, de noble Mathurin Rogier, seigneur de Caus, au diocèse de Carcassonne, avec noble Isabelle de Laroque, fille de Bertrand, seigneur du Travet. — Une jument en gasaille, estimée 3 moutons d'or. — Donation à Jean Combalasse, docteur en décrets, précepteur de l'église Saint-Antoine de Lautrec. — Deux pipes de vin payées 6 moutons d'or. — Obligation souscrite au profit de F. Hugues de Laborma, précepteur de Raissac et de Saint-Jean de Saint-Cyr. — Une pipe de vin vendue 2 écus d'or. — Obligation souscrite au profit de Jean Dupuy et de noble Catherine de Montusclat, sa femme (1458). — Acquisition par noble Siméon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier.

E. 434. (Registre.) — In-folio, 219 feuillets, papier.

1460-1469. — LAUTREC. — *Raimond Viguièr*, notaire. — Testament de Sicard Olivier, du mas de Lacoste, paroisse de Saint-Jean de Magreperbeyre. — Testament et codicille de Guines de Condat, femme Dupuy. — Mariage d'Antoine Molis, de la paroisse Saint-Benoît de Gorgos, avec Antoinette de Bompar. — Vente d'une petite maison en ruine à Lautrec, au prix de 40 moutons d'or. — Lausimes par Jean Juéry, recteur de Montlausine (1467). — Vente par le fondé de pouvoirs de vénérable homme M. Bernard Olivier, docteur ès-lois à Toulouse, héritier universel de feu M^e Jean Dupuy, de Lautrec, bachelier en droit. — Mariage de Pierre

Bonhomme, de Saint-Étienne de Cuq, avec Marguerite Barthe, de Saint-Salvi de Montlong, — et de Jean Sudre, de Saint-Celse de Puycalvel, avec Ramonde de Moussels, de Notre-Dame de Provillergues. — Testament de Ramond Baux, du mas de Lagardiolle, paroisse Saint-Pierre de Peyregoux, et de Germain Romiguière, du mas de Laromiguière, paroisse Saint-Étienne de Graissac. — Mariage de Durand de Villeneuve, de Lautrec, avec Martianne Austri, de Sauveterre, au diocèse de Rodez, — et de Jean Catala, du mas del Clot, paroisse Saint-Étienne de Cuq, avec Astrugue Gauzens. — Acquisitions, partages de biens, etc.

E. 435. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1448-1457. — LAUTREC. — *Raimond Fontbenott*, cleric de Lautrec, notaire de la cour spirituelle et de tout le diocèse de Castres. — Dette de 40 moutons d'or, prix d'une jument. — Bail emphytéotique par Jean Juéry, prêtre de Lautrec, pourvu de la chapellenie fondée par Alamande Bastide. — Lausimes par noble Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Vente de censives par Jean Dupuy, marchand, fils et héritier de Raimond, à François de Solomiac, aussi marchand. — Lausimes par Antoine de Lautrec, vicomte dudit Lautrec, seigneur de Labruguière, Montfa, etc. — Lausimes par Jean de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec, baron d'Ambres, seigneur de Couffouleux, Lamartinié, Brametorte, etc. représenté par Jean Juéry, recteur de Saint-Martin de Scabrin. — Nouvel aapte pour Guillaume de Lautrec, chevalier, seigneur de Mirandol, le Caylar et Saint-Germier (1452). — Acquisitions par le même seigneur. — Donation entre-vifs (1451) par Jean Combalasse, précepteur de Saint-Antoine de Lautrec, à Jean, son neveu, fils de Philippe Combalasse, marchand audit Lautrec, frère du donateur. — Lausimes par Jean de Lautrec, ou de Voisins, vicomte de Lautrec et de Brametorte. — Ventes par noble Jordan de Calmès, au nom de son père noble Bertrand de Calmès, seigneur de Labessière de Burens (1452). — Une pipe de vin, mesure de Lautrec, se vend 2 moutons d'or, en 1451, — et cinq pipes de vin, mesure de Roquecourbe, 25 moutons d'or. — Lausimes par le recteur de Notre-Dame de Montlausine et de Saint-Martin de Scabrin. — Prise de possession de la cure de Saint-Sulpice, près de Lautrec, par Hugues Landier, à qui l'évêque de Castres, Manaud, (*Manaldus*), dont il était le familier, l'avait donnée par lettres datées du château de Lacaze, le 10 novembre 1452. — Baux à fiefs par M^e Arnaud Dumas, notaire à Lautrec, fondé

de pouvoir de noble Bernard de Fayet (*Faeti*) et de noble Endie, femme dudit Fayet, de Lombers. — Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, donne procuration à Antoine Vitalis, docteur ès-lois, son frère utérin, domicilié à Narbonne, et à noble Girmonde de Vernhole, seigneur de Campans au comté de Castres. — Bail par Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier. — Acquisitions par noble Jean d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, demeurant à Sénégas. — Vente par les Frères mineurs de Lautrec, Philippe Roumégous étant gardien du couvent. — Lausimes par Antoine de Lautrec, vicomte dudit Lautrec, seigneur (1452) de Labruguière et Montfa. — Plusieurs actes concernant Isarn de Perrin, dans lesquels il est qualifié noble et seigneur de Laroque par surcharge.

E. 436. (Registre.) — In-folio, 357 feuillets, papier.

1448-1463. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — Lausimes par Fortanier Daure, seigneur de Brie, — et par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Testament de Guillaume Benajan, de la paroisse Saint-Remy de Chieutat. — Vente par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, à Jean de Capriol, bourgeois de Castres, coseigneur de Cuq. — Bail à fief par Jean de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, Couffouleux, Lagrave, Labruguière, Lamartinié et Brametorte. — Lausimes par Antoine de Lautrec, vicomte dudit Lautrec, seigneur de Labruguière, de Férals (*de Feralis*), de Montfa, représenté par Jean Dupuy, marchand à Lautrec; — par Ramond de Scorbiac, marchand à Lautrec; — par noble Jordan de Calmès, seigneur de Labessière-de-Burens (1457); — par Delphine d'Albert (*Alberta*), veuve de noble Amalric de Villespassans, tutrice d'Antoine de Villespassans, son fils, seigneur de Laboulbène, — et par noble Jean Arnaud, seigneur de Puycalvel. — Reconnaissance de fief à Damiatte, en faveur de Sobiranne Clergue, fille et héritière universelle de Ramond Clergue, décédé, bourgeois de Saint-Paul-Cadajoux, et femme de Barthélemy Dupuy, bourgeois dudit Saint-Paul. — Exécution, par un sergent royal, sur la leude de Marguerite, femme du vicomte de Lautrec, Jean de Voisins. — Bail à fief, par noble Jean d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, demeurant à Sénégas. — Procès-verbal d'arbitrage sur un partage de propriétés, entre les frères Duvernet, par Fortanier Daure et Antoine de Pratviel, qui s'étaient adjoint M^e Pierre Lengary, bachelier en droit. — Lausimes par Guillaume de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, — et par noble Jordan de Calmès, seigneur

de Labessière-de-Burens. — Acquisition, par Ramières, de la moitié d'un moulin sur l'Agout, à Brazis. — Protestations faites dans la tour de Brametorte, en présence d'un notaire et de plusieurs témoins, par Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, à propos de torts qui lui auraient été faits par le sénéchal de Carcassonne. — Antoine de Loubens, seigneur de Verdalle (1460), retire des mains de M^e Antoine Anticamareta (*Antiqua Mareta*), bachelier en droit et seigneur en partie de Villeneuve, ledit lieu de Villeneuve, des cens, rentes, etc., qu'il lui avait vendus, et, pour pouvoir faire ce retrait, il vend le lieu de Lamothe à Fortanier Daure. Les habitants de Lamothe prêtent serment audit Fortanier — Lausimes par Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène. — Inventaire des meubles et bijoux de l'église Saint-Sulpice de Lautrec. — Sentence arbitrale prononcée à Saint-Antoine de Lautrec, en présence du précepteur Jean Combalasse, professeur en décrets, au profit des frères Génibrouse, marchands à Castres. — Testament de Jean Gay, du mas du Lac, paroisse de Frégeville : il institue ses cinq fils héritiers par portions égales. — Lausimes par noble Siméon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier. — Vente de censives à Lamothe, diocèse de Lavaur, et d'une maison, à noble Fortanier Daure, seigneur dudit lieu. — Obligations souscrites au profit de Raimond Gaufredi, marchand à Lautrec, pour étoffes, bijoux, chandelles et autres marchandises achetées dans sa boutique. — Bail à fief (1457), par Jean de Boyssset, abbé d'Ardozel. — Reconnaissance à Antoine de Lautrec, vicomte dudit Lautrec, seigneur de Labruguière, Férals et Montfa. — Difficultés entre les marguilliers de Saint-Sulpice de Lautrec, et le recteur, qui avait agrandi son jardin aux dépens du cimetière de la paroisse. — Testament d'Antoine Cavahier, marchand à Lautrec.

E. 437. (Registre.) — In-folio, 324 feuillets, papier.

1450-1470. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — Beaucoup de lausimes par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, — et par Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, en son château de Brametorte. — Titre cléricale de Jean Gontier, fils d'Arnaud, de Lautrec. — Lausimes par Fortanier Daure, damoiseil, seigneur de Lamothe, (1466). — Titre cléricale de Samson Izarn, clerc de Fiac, fils d'Amalric, par Jean Duvernet, recteur de Saint-Pierre d'Expertens. — Lausimes par noble Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier. — Nouvel acapte par Jean Combalasse, précepteur de Saint-Antoine de Lautrec. —

Lausimes : par Antoine de Pratviel, damoiseil, au lieu dit vulgairement à Gorgos, paroisse Saint-Benoît de Gorgos; — par Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, au fils de Guillaume Rieupeyroux (*de Rivopetroso*), de Saint-Salvi de Montlong, — et par Jordan de Calmès (1456) seigneur de la Bessière de Burens. — Collation d'une chapellenie fondée en 1376, par Jean Engelin, dans l'église Notre-Dame de Lacaune. — Procuration donnée dans une assemblée capitulaire par les religieuses de Lasalvetat, diocèse de Castres, à l'effet de présenter à l'évêque d'Albi un nouveau vicaire pour la cure Saint Jean d'Assone ou de Laboutarié, dont le couvent avait le patronage. Dix-huit religieuses étaient présentes : Cécile de Pradel, prieure; Gauside de Murat, sous-prieure; Jeanne Soubirane, sacristine; Anthonie de Lagarrigue, Ramonde de Martin, Hélène de Saint-Paul, Anthonie Angilberte, Sanche de Laroque, Catherine Mancipie, Catherine de Saint-Paul, Julianne Gasque, Agnès Gasque, Cécile Dupuy, Béatrix de Monestiés, Jeanne Soubirane, Bernarde Soubirane, Jeanne de Volepelle et Agnès Dupuy. — Lausimes par noble Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène (1468). — Nouvel acapte par noble Siméon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, de Mirandol au diocèse d'Albi, et du Caylar en la vicomté de Lautrec. — Bail par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, au nom des religieuses de Lasalvetat et par procuration de la prieure Gauside Soubirane (1467). — Lausimes de biens dépendant du prieuré Saint-Rémy de Lautrec, par Amalric d'Hautpoul, religieux, au nom du chapitre de Saint-Pons de Thomières. — Testament de Jean Bertrandi, du mas de la Bertrandié, paroisse Saint-Martin de Scabrin, juridiction de Brametorte. — Arrentement à Martin Anglars, de Labruguière, par Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, du château de Brametorte et de Labruguière pour deux parts, des droits de leude et de coupe ou *cabatge* qui lui appartenaient audit Labruguière. — Nomination à la vicairie perpétuelle de Saint-Rémy de Lautrec, sur la présentation du chapitre de Saint-Pons, par les vicaires généraux de l'évêché de Castres (15 nov. 1459), le siège étant vacant, et prise de possession de cette vicairie. — Lausimes par Bertrand de Laroque, seigneur du Travet, — et par le Frère Jean Combalasse, professeur en décrets et précepteur de Saint-Antoine de Lautrec. — Acte de réquisition par Guillaume et Fortanier de Solomiac, frères, héritiers de François (11 oct. 1469), pardevant le fondé de pouvoir de Jean de Foix, vicomte de Lautrec, en présence de Fortanier Daure, seigneur de Lamotte, gouverneur pour ledit comte, et du juge de la vicomté. — Testament de Bernard Batinhe et de Jeanne Batalhieyre,

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

sa femme, du mas de Belleserre, paroisse de Saint-Jean de Vals. — Actes concernant Isarn de Quercy, dans lesquels le nom propre a été changé en celui de Perrin, par surcharge, ainsi que les qualités (de *nobilis Isarnus de Quercino domicello*, on a fait *nobilis Isarnus de Perrino domicello*). — Plusieurs feuillets lacérés en partie.

E. 438. (Registre.) — In-folio, 403 feuillets, papier.

1450-1478. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — En 1475, Pierre de Lengari (*de Lengarino*), bachelier en droit, était juge pour Jean de Foix et les autres vicomtes de Lautrec. — Testament de Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, *veniens et declinans ad senectutem*. (25 oct. 1473) : il laisse Guillemette Daure, sa femme, libre d'habiter Lautrec ou Mandoul; on lui servira, sa vie durant, 20 setiers de blé par an, 2 pipes de bon vin, un bon porc et 4 livres tournois; il lui lègue deux lits, *de duobus culcitrīs et de duobus pulvinariis plume*, 4 draps et *unam quocobam cuppri et unam conquam eris sex scutellos stagni*, deux plats d'étain et *duas pitalfas* (grandes bouteilles d'étain). Le testateur donne 300 moutons d'or à son fils Guillaume et à chacune de ses quatre filles : Magne, Delphine, Jeanne et Bernarde. Ce Guillaume, qui avait déjà reçu 300 moutons d'or de légitime, était bachelier en décrets. — Ferme de l'équivalent de Gibrondes. — Lausimes par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul. — Nouvel acapte (1466) par Siméon de Lautrec, fils et héritier de Guillaume, décédé chevalier seigneur de Saint-Germier, du Caylar, du Laud et de Mirandol. — Nomination de procureurs par les consuls de Lautrec, en procès avec le vicomte. — Lausimes par Jourdain Calmetas. — Acquisitions par Fortanier Daure, seigneur de Lamotte et Auveillans, diocèse de Lavaur. — Vente du lieu d'Auveillans (*de Abelhanis*) par Pierre Berenguiere, seigneur de Sémalens, à Fortanier Daure, damoiseil à Lautrec : le lieu dit à *la Sala* était de la paroisse Saint-Sauveur d'Auveillans; les consuls d'Auveillans devaient le serment de fidélité. — Lausimes par Pierre Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet, et par Isarn Cavahier, marchand à Lautrec. — Testament de M^e Jean Duvernet, curé de Saint-Pierre d'Expertens, fils de feu Pierre, décédé bâtier à Lautrec. — Lausimes par Jean de Foix, vicomte de Lautrec, représenté par son trésorier, Isarn de Quercy. Les actes sont faits *apud mansum vocatum de La Gardia in parrochia beati Juliani de Torreta sive de La Gardia, in Lautreguesio, dioc. Cast.* — Beaucoup d'acquisitions par Fortanier Daure et par Pierre Dupuy. — Contrat du

48

mariage, contracté treize ans auparavant, entre Pierre de Puycalvel, fils de Siméon, de la paroisse de Saint-Germier, au mas de Puegcabrier, juridiction de Roquecourbe, et Jeanne Mercieyre, *apud montem vocatum de chieutat et in hospicio Guillelmi mercerii parrochie beati Remigii de Chieutat in Lautreguesio*. — Acquisitions par nobles François et Bernard de Laroque, frères, le premier prêtre, l'autre seigneur du Travet et de Provillergues. — Lausimes par Siméon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, du Laud et du Caylar. — Échange entre noble Pierre de Lengari, bachelier en droit, gouverneur de Lautrec, et Guillaume Gauffredi, marchand. — Donation entre vifs par Pierre de Bessières, bourgeois de Saint-Paul Cadajoux, à Béatrix de Brassac, fille d'Isarn, seigneur du lieu de Montpinier. — Mariage de ladite Béatrix avec Gabriel Dufalgua. — Acquisitions, obligations, gasailles, etc., concernant Pierre Cavahier, marchand à Lautrec. — Lausimes par les religieuses de Saint-Pierre de la Salvetat : Gauside Sobirane étant prieure, Gauside de Murat, sous-prieure, Jeanne Sobirane, Ramonde de Martin, Marguerite de Roquefort, Antoinette Angilberte, Francine de Laroque, Catherine de Saint-Paul, Irlande Gasque, Agnès Gasque, Cécile Dupuy, Michelle Michelle, Catherine de Capriol et Marguerite de Capriol, religieuses. — Lausimes par l'abbé d'Ardorel, Jean de Boyssset, — par Antoine de Villesspassans, seigneur de Laboulbène, — et par Siméon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, du Laud, du Caylar et de Mirandol. — Pons de Quercy fait son testament dans l'église Saint-Sauveur de Lautrec.

E. 439. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

1453-1464. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — Pactes de mariage (en langue romane) entre Jacques Cormet et Germaine Fresquette. — Lausimes : par Jean Combalasse, professeur en décrets et précepteur de Saint-Antoine de Lautrec; — par noble Jordain Calmetas, seigneur de Labessière-de-Burens, — et par Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier. — Obligation au profit de Philippe Combalasse, marchand à Lautrec. — Acte par lequel Guillaume Maurel, maître-maçon (*lapidica*) du lieu de Cruéjous, diocèse de Rodez, en présence du chapitre des religieuses de La Salvetat, assemblées sous la présidence de la prieure, Cécile Dupuy, et de trois donats, se donne, lui et ses biens, à cette maison en qualité de donat, à certaines conditions (1453). Les religieuses le nomment syndic du monastère. — Vente de censives par Jacques de Capriol, seigneur de

Mandoul. — Testament de Jean Salvinhol, de Montfa, et inventaire de son mobilier. — Obligation souscrite au profit de noble Guillaume de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, le Caylar et Mirandol. — Lausimes par Jean de Voisins, vicomte de Lautrec. — Partage de biens entre les frères Duvernet. — Testament de Guillaume Pinel, de Lautrec, enterré à Saint-Rémy. — Lausimes par Antoine de Lautrec, vicomte dudit Lautrec, seigneur de Ferals, Labruguière et Montfa. — Obligation au profit de Hugues de Caraman, chevalier, vicomte de Lautrec, seigneur de Saissac, Villencuve et Venès. — Bail à nouvel acapte par Siméon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier (1463). — Reconnaissances féodales à Guillaume de Lautrec, chevalier, seigneur de Saint-Germier, le Caylar et Mirandol (1456). — Lausimes : par le damoiseil Antoine de Pratiel, de Lautrec; — par Antoine de Lautrec, chevalier, vicomte de Lautrec, seigneur de Labruguière, Montfa, etc., — et par Jean de Lévis, comte de Vilars, vicomte de Lautrec. — Vente de censives par les frères Bernard et François de Laroque à Fortanier Daure, seigneur de Lamotte; Ebla, femme de Bernard de Laroque, consent à la vente. — Testament de Guillaume Auriol, prêtre, recteur de Sainte-Cécile de Lastourges. — Une jument est vendue 4 écus d'or. — Lausimes par Fortanier Daure, damoiseil. — Testament de Bérengère Masa, veuve de Guillaume de Quercy. — Ce volume, auquel manquent les 51 premiers feuillets, est coté LII-CCCXXIII.

E. 440. (Registre.) — In-folio, 399 feuillets, papier.

1454-1473. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — Lausimes : par Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier; — par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul; — par Guillaume de Lautrec, chevalier, seigneur de Saint-Germier; — par Bernard de Laroque, au nom de Bertrand, son père, seigneur du Travet et de Provillergues; — par le recteur de Sainte-Marie de Montlausine; — par Jean de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, Couffouleux, Lagrave et Brametorte; — par Hugues de Laborme, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur de Saint-Jean de Saint-Cyr, — et par noble Jordain Calmetas, seigneur de Labessière. — Acquisition par Jean de Vernhet, prêtre, recteur de Saint-Pierre d'Expertens. — Réduction de cens par Bertrand de Laroque, seigneur du Travet et de Provillergues. — Obligations souscrites au profit de Jean de Foix, vicomte de Lautrec, seigneur de Barbasan, pour arrrages de la bladade. — Procu-

ration par François de Solomiac, bourgeois de Lautrec. — Lausimes : par Jean de Lacalm, marchand à Lautrec; — par le damoiseil Antoine de Pratviel, de Lautrec, — et par Jordain Calmetas. — Réduction de cens par noble Pierre de Quercy. — Achat de rentes par le noble et vénérable Pierre de Lengari, jurisconsulte à Lautrec. — Acquisition par Jean Goffre (*Gauffredi*), de la borde de la Cavasayrié, paroisse Saint-Salvi de Montlong. — Jeanne d'Albert, fille de Jean, seigneur d'Algans (*de Algaris*) et d'Agriffoul, ratifie les conventions faites par Fortanier Daure, son mari, relativement à la seigneurie de Lamotte et Villeneuve, avec Antoine de Loubens, coseigneur de Villeneuve, et Antoine d'Anticamareta. — Lausimes : par le frère Jean Combalasse, précepteur de Saint-Antoine de Lautrec; — par Jean Dupuy (de Cabrilles), bachelier ès-lois; — par le vicomte de Lautrec, Jean de Voisins; — par Antoine de Lautrec, vicomte dudit Lautrec et seigneur de Montfa, d'un pré à Laboulbène, indivis entre ledit vicomte, Jean de Voisins et le roi; — par Jean de Brenas, bourgeois de Lautrec, au nom et par procuration de Jean Arnaud, seigneur de Puycalvel, — et par noble Jean Manens, seigneur d'Algans, demeurant à Revel. — Acte réunissant les consulats de Lautrec et de Provillergues, qui s'étaient séparés à la suite de certaines contestations. — Acquisitions par noble Pierre de Lengari, bachelier ès-lois.

E. 441. (Registre.) — In-quarto, 159 feuillets, papier.

1454-1482. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — Registre des actes, reconnaissances, lausimes, etc., concernant Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier. — Quittance par Amalric de Rochetaillée audit noble Isarn pour dépenses faites par ses fils Jean et Georges de Brassac, le premier religieux. — Isarn de Brassac, père, donne procuration à son fils aîné Isarn (1460), pour recevoir ce qui lui reste dû de la dot de noble Agnès Partane, première femme dudit Isarn père, et fille de Jean, seigneur de Lavaute (*de Vauta*) et de Blan. — Procuration générale d'Isarn le père à son fils aîné. — Actes d'Isarn le jeune, au nom de son père, en vertu de cette procuration. — Testament de noble Dalihuda de Roquetaillée, femme d'Isarn de Brassac, fils d'autre Isarn : donations à l'église de Mazières où elle veut être enterrée dans le tombeau des Montpinier, aux Frères mineurs de Lautrec, aux Frères prêcheurs de Castres, aux Carmes de Saint-Paul, aux Augustins de Fiac, à l'hôpital Sainte-Marie del Pueg (1467); elle nomme héritier universel son cher mari Isarn.

— Quittance par noble Ramond de Vezis, seigneur de Pezens, au diocèse de Carcassonne, aux Isarn, père et fils, de la dot de Catherine de Brassac, sa femme, fille d'Isarn. — Lausimes par Isarn de Brassac aux frères de Laroque, François, prieur de Stagno, et Bernard, seigneur du Travet et de Provillergues. — A la suite des actes concernant la famille de Brassac, se trouve un règlement des conditions du mariage, contracté treize ans auparavant par Pierre de Puycalvel, fils de Siméon et Jeanne Mercieyre, fille de Guillaume Mercier, du mas de Chieutat (1470). Quatre enfants étaient nés de ce mariage, Marie, Siméonde, Jacques et Simon.

E. 442. (Registre.) — In-folio, 341 feuillets, papier.

1456-1472. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — Lausimes par Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier, et par Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène. — Fondation d'une chapellenie dans la nouvelle église de Notre-Dame de la Paix, de Lautrec, par Jean Dupuy, bachelier-ès-lois. — Bail en faveur d'Arnaud Guilhot, de Ferrières, habitant de Castres. — Lausimes par noble Bernard de Laroque, seigneur du Travet. — Bail d'une pièce de terre de vingt-neuf en vingt-neuf ans, par le noble Antoine de Pratviel, damoiseil de Lautrec. Ce bail est fait en présence des témoins, sous l'orme de la porte de Mauléon (*apud januam de Maloleons et subtus arborem vocatum Olm*). — Titre clérical de Jean de Solomiac, par François, son père, bourgeois de Lautrec. — Reconnaissances féodales à noble seigneur de Fayet (*de Faieto*), damoiseil, de Lombers, et à Endie de Padières, sa femme. — Vente aux frères Duvernet, Jean, prêtre, et Pierre, par Jean de Quercy, marchand à Lautrec, en son nom et au nom de ses quatre fils, Isarn, Jean, Raimond et Michel. — Lausimes par noble Jean de Villespassans et Antoine, son neveu, seigneur de Laboulbène. — Autres lausimes par Antoine de Villespassans seul. — Gazaille d'une jument de cinq ans et d'un cheval du même âge, au capital de 11 moutons d'or. — Lausimes par Jordain Calmetas, seigneur de Labessière de Burens. — Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, donne à son fils Jean (1466), les arrérages des cens dus par Guillaume Cortasol, de Sainte-Cécile de Lastourges. — Testament de Pierre Ferrier (*Ferreri*), du mas de Montcornilh ou de Laferrière, paroisse Saint-Pierre de Mazières. — Échange entre Fortanier Daure, seigneur de Lamotte, et Bernard de Laroque, seigneur du Travet. — Lausimes par Jean Brenas, bourgeois de Lautrec. — Autres par noble Bernard de Fayet, damoiseil, de Lombers, Endie de Padières, sa

femme, et Guillaume Gasquet, seigneur pour un quart des fiefs lausés. — Autres par Fortanier Daure, seigneur de Lamotte.

E. 443. (Registre.) — In-folio, 902 feuillets, papier.

1456-1464. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — Réduction de cens par Antoine de Villesspassans, seigneur de Laboulbène. — Lausimes par Siméon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier. — Vente par Jordain Calmetas à Guilabert, de Saint-Martin Dauzats. — Lausimes par Fortanier Daure, seigneur de Lamotte, juridiction de Puylaurens; — autres au nom de l'église de Saint-Pons, par Amalric d'Hautpoul, religieux de cette église, — et par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Testament de Jacques de Montels (*de Montillis*), de Brousse. — Acte reçu dans le presbytère (*caminata*) de Notre-Dame de Fournials, portant échange de propriétés entre les frères Cahuzac. — Donation par Jeanne Mestre (*Magistra*), veuve de Raimond Gauffredi, à ses petits-fils Jean l'aîné, Guillaume, Antoine, Jean le cadet, Remy et Pierre, fils de Jean Gauffredi. — Lausimes par Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier, — et par le puissant seigneur Jean de Manens, seigneur d'Algans. — Acquisition par Jean de Benavan, de la paroisse Saint-Remy de Chieutat. — Lausimes par Siméon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, aux frères Benavan, Jean, Guillaume et Sicard, — et par Antoine de Pratviel, bourgeois de Lautrec. — Vente par Guillaume de Sénégas et Bernarde, sa femme, de la paroisse de Ganoubre. — Lausime par Siméon de Lautrec-Saint-Germier, au nom d'Antoine de Lautrec-Montfa. — Vente à noble Bernard de Laroque, seigneur de Provillergues. — Donation par Jacques de Capriol-Mandoul, à Guillaume, son fils, étudiant à Toulouse. — Lausimes par Jean de Lautrec, *alias* de Voisins, vicomte dudit Lautrec, seigneur d'Ambres, etc. — Divers actes concernant Fortanier Daure, seigneur de Lamotte. — Ce registre est en très-mauvais état.

E. 444. (Registre.) — In-quarto, 483 feuillets, papier.

1463-1464. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — Registre des protocoles de cette année, en très-mauvais état; il y manque les quatre premiers feuillets et d'autres sont en partie lacérés. — Relaxation d'une vigne donnée à bail par Jean Combalasse, professeur en décrets et précepteur de Saint-Antoine de Lautrec. — Testament de Jean Dupuy dit Ruffel. — Vente

par Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier, fils d'Isarn, — Lausime par Pierre du Taur (*de Tauro*) religieux de Saint-Benott de Castres, prieur de Ganoubre. — Reconnaissance d'une dette de 225 livres de pastel. — Échange entre noble Jourdain Calmetas, seigneur de Labessière de Burens et Thomas Roques, dudit lieu. — Arrentement pour trois années, *sive tres culhatas levatas*, par Pierre Cavahier, marchand à Lautrec, à Michel et Barthélemy Auriol, père et fils, d'une borie avec ses dépendances, à Labartié, paroisse de Magreperbeyre. — Bail à gasaille de deux juments au capital de 8 écus d'or — et de deux ânesses (*duas axinas sive saumas*), l'une de quatre ans, l'autre de deux. — Testament d'Antoine Bardou *sartre* à Lautrec. — Procurations : par Guillaume Boyer, de Cordes, — et par Jean Combalasse, précepteur de Saint-Antoine. — Compromis sur un partage de biens entre les frères Combalasse, de Lautrec. — Donation entre-vifs, par Raimond Dupuy à Pierre de Quercy, son neveu, attendu que le donateur, qui est avancé en âge, ne peut attendre aucun service de son fils Jean Dupuy, qui se doit à ses affaires. — Obligation de 2 moutons d'or et 5 gros, souscrite par Pierre Alengrin, au profit de Bernard de Solomiac, tondeur de draps, pour le prix d'un cheval avec son bât (*cum suo citello sive basto*).

E. 445. (Registre.) — In-quarto, 495 feuillets, papier.

1465-1466. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — Registre de protocoles dont plusieurs feuillets sont en partie lacérés. — Obligations souscrites par les notaires Durand Bonnet, de Serviès, Pierre de Bonnefoi et Jean Risolières, de Lautrec, au profit de M^e Jean de Fanjeaux, notaire à Castelnaudary, commissaire royal pour le marc d'argent. — Obligation de 2 écus d'or, prix d'une pipe de vin, souscrite au profit d'Amalric d'Hautpoul, religieux de Saint-Pons. — Traité entre Antoine Roumégous, *clerc solu*, des Avalats, et les consuls de Lautrec, pour la tenue des écoles de cette ville. — Nomination de fondés de pouvoirs par Pierre Alazard, religieux de Saint-Pons. — Contestation à propos d'honoraires réclamés par M^e Jean Morel, bachelier en médecine, à Jean Gauffredi. Les parties nomment arbitres Fortanier Daure, seigneur de Lamotte, gouverneur de Lautrec, et Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Obligation souscrite au profit du prêtre Garibern, par Antoine Ysart, de la paroisse Saint-Saturnin, juridiction de Castelnaud de *Na Marquesa*, diocèse d'Albi. — Lausimes par l'abbaye de Candeil. — Testament de

Jean de Lafont, de la paroisse de Mazières, reçu à Lautrec, dans la maison de noble Jean d'Albert. — Dans un procès entre Jacques Génibrouse, marchand à Castres, et François de Solomiac, sont nommés arbitres Vincent Combes et Jacques de Capriol-Mandoul, et tiers arbitre (*tersscnarium et trinquatorem*) M^e Pierre Lengari, bachelier ès-lois. — Fondation et collation d'une chapellenie dans l'église Notre-Dame de la Paix, à Lautrec, par Jean Dupuy, bachelier ès-lois. — Obligation par suite d'un accord sur procès relatif au droit de bladade, souscrite au profit de François de Solomiac, en sa qualité de trésorier de Jean de Foix, vicomte de Lautrec. — Testament de Pierre de Prat, de la paroisse Notre-Dame de Provillergues; il institue héritiers, par égales portions, ses sept fils Bonet, Jacques, Artaud, Jean, Antoine, Raimond et Salomon. — Plusieurs obligations, pour achats de blé, souscrites au profit de Gauffredi, marchand à Lautrec; de Combalasse, précepteur de Saint-Antoine; d'Alexandre Galibern, prêtre de Brousse, et d'Aragonèse Daure. — Arrentement par le F. Pierre Vernhes, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur de Carmenelle, de Saint-Sauveur de Lautrec, etc. — Testament de Sicard Karoli, de Lautrec.

E. 446. (Registre.) — In-quarto, 277 feuillets, papier.

1465-1489. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — Registre d'actes, lausimes, acquisitions, donations, reconnaissances, baux, quittances, etc., etc., concernant Pierre Dupuy (*prudens vir*) bourgeois de Lautrec, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet. — Les sept dernières pages contiennent des actes étrangers à la famille Dupuy, de 1475 à 1489, et dans cette dernière partie, au préambule des actes, l'évêque est dit *in remotis agens* : c'est Jean d'Armagnac.

E. 447. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier.

1465-1486. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — Échange de propriétés entre les consuls de Lautrec, Bernard Combalasse et Jeanne Fabre, sa femme. — Lausimes par Odet d'Albert, seigneur de Roquayrolles, demeurant à Sénégas, — et par Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène. — Acquisitions par Alexis Dupuy, fils de noble Pierre, seigneur de Cabrilles et du fort de Montcuquet. — Baux par les frères Philippe et Antoine Combalasse, marchands à Lautrec. — Lausimes par le noble Pierre Dupuy de Cabrilles. — Bail de la levée d'une taille de 2,167 liv. tourn., à Guillaume

de Solomiac, par les consuls de Lautrec, pour les subsides du roi (1484). — Arrentement d'ouvroirs à Lautrec au nom des nobles Guillaume, Jean, Bernard et Pierre de Saint-Martin, de la ville de Carcassonne. — Lausime par le recteur (le riton) de Montfa, au nom de noble Antoine de Lautrec, chevalier, vicomte de Lautrec, seigneur de Labruguière, Férals et Montfa. — Autres par Fortanier de Solomiac, bourgeois de Lautrec. — Arrentement par Isarn Cavahier, marchand. — Nouvel acapte par Siméon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, du Laud et du Caylar. — Mariage de Lajania, m^e maçon (*lapicida*), fils de Guiraud Lajania, de Saint-Flour d'Auvergne avec Yssende Duval. — Arrangement entre la ville de Lautrec et l'église de Saint-Pons, relativement à la fortification d'une tour de Lautrec, dite *la Tor orba*, appartenant à ladite église, à cause du prieuré Saint-Remy. Les conventions sont en langue romane. — Obligation souscrite par Boyer, du mas de Bagas, paroisse de Magreperbeyre. — Acquisitions par Pons Calmetas, seigneur de Labessière de Burens (1484). — Testament de Bertrande Dupuy, veuve d'Antoine de Quercy.

E. 448. (Registre.) — In-folio, 322 feuillets, papier.

1467-1481. — LAUTREC. — *Raimond de Fontbenott*, notaire. — Beaucoup d'actes au nom de Pierre Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet. — Lausimes : par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul; — par Jean Boyssset, abbé d'Ardorel; — par Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène, — et par les consuls de Lautrec, en qualité de patrons de l'hôpital Sainte-Marie dudit lieu. — Procuration par lesdits consuls à leur collègue Antoine Combalasse, marchand, pour représenter la communauté à l'assemblée des trois états (*in concilio trium lingue occitanie statuum*), convoqués par le Roi dans le château de Montpellier (1479). — Lausimes : par Antoine de Lautrec, vicomte dudit Lautrec, seigneur de Labruguière, Férals et Montfa; — par Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier (*in borgatam castri de Montepinherio*), — et par le noble Jordain Calmetas, seigneur de Labessière. — Testament de Jacques Cadaluinh, de la paroisse Saint-Clément, près de Lautrec. — Lausimes par Fortanier Daure, seigneur de Lamotte, et par Antoine de Pratviel, seigneur dudit Pratviel. — Reconnaissances féodales audit Antoine de Praviel, par Ramond Descorbiac (*Scorbiacii*), *clerc solus* de Castres. — Noble Jacques de Roquefeuille, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Lautrec et de Carmenelle, donne procuration à son frère Alexan-

dre (1478). — Lausimes par noble Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul. — Bail, par les consuls de Lautrec, de la levée d'une taille de 4,603 liv. 4 s. 6 den. tourn. pour solder les deniers royaux. — Testament de Pierre Duprat (*de Prato*), de Puycalvel. — Lausimes par noble Antoine de Villesspassans, seigneur de Laboulbène. — Testament de Arnaud Franc, de Réalmont. — Contrat de mariage de Thomas Carles, de Lautrec, fils de Jean, avec Antoinette Gasanhes, de Lombers. — Lausimes par noble Pierre de Lengari (*de Lengarinho*), bachelier ès-lois, au nom de son fils Gaspard, héritier universel de Antoine de Pratviel. — Acquisition par Siméon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier. — Vente à Isarn Cavahier par noble Bernard de Laroque, seigneur du Travet et de Provillergues. — Bail au notaire Philippe Risolieyre, d'une taille de 180 livres tournois, pour les dépenses communales de Lautrec; 15 livres sont allouées au notaire *per ses gatges de las leuaduras*. Au cartel des dépenses figurent : les robes consulaires, pour 80 livres; les cadeaux du jour de Noël; le notaire du consulat, pour 5 liv. 40 s., un bonnet et des chaussures (sing lieuras dix soulz, I bonet et sabatos); le maître des écoles, pour une pipe de vin et six setiers de froment; le sonneur de la chapelle Montlausine (*per lo sonayre de Monlauzy per las bes de terra mayre, sing motos*); les gardiens des portes à cause de la peste de Réalmont (24 janvier 1479), etc. — Partage de biens entre les frères Sicard et Jean Carles de Lautrec. — Noble Raimond de Vezis, seigneur de Pezens (*de Pezenchis*), diocèse de Carcassonne, donne quittance aux Isarn de Brassac, père et fils, de la dot et *verquière* de noble Catherine de Brassac, sa femme. — Testament de Aladaxis Vignieyre, de Lautrec, reléguée dans une cabane, au lieu dit à la Arenier, paroisse Saint-Remy, à cause de la peste qui régnait audit Lautrec (*apud quamdam cabanam ratione pestis vulgariter dicta bossa quæ regnat in dicto loco*), 6 décembre 1474. — Acte d'apprentissage de l'art de chaussetier (*artem caussaterii*) entre Jean Risolieyre, fils du notaire, et Jean Risolieyre, chaussetier de Castres, son parent. Cet apprentissage doit durer deux ans.

E. 449. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1450-1462. — LAUTREC. — *Guiraud Séguier*, notaire. — Sommation pardevant M^e Jean Dupuy, juge à Lautrec, à Mathieu et Antoine Lemosi, père et fils, originaires du diocèse de Limoges et établis à Brousse, de payer 5 moutons d'or. — Obligation de 20 écus de 3 deniers d'or chacun, souscrite par Isarn de Brassac

au profit du notaire Guillaume Bourdon, prix d'un cheval avec ses harnais (*cum suo arnesio scilicet cella et lora sive brida*). — Lausimes par le Frère Jean Ylaire, bachelier en décrets, au nom de l'église de Saint-Pons, le prieuré Saint-Remy de Lautrec étant réuni à la mense conventuelle de ladite église, — et par le vicomte Jean de Foix (1460), représenté par son trésorier François de Solomiac. — Mariage entre Jean Auriol et Guillemine Coste, de Saint-Genest-de-l'Albanelle. — Nomination d'arbitres pour prononcer sur des contestations entre les consuls de Lautrec et ceux de Saint-Julien-du-Puy, ceux-ci revendiquant le droit de faire lever les tailles dans toute la juridiction de Saint-Julien. — Prise de possession des seigneuries de Carbes, Albarède, Cuq, au nom de Pierre de Foix, chevalier, et prestation de serment des habitants. Gaston de Foix avait récemment investi de la vicomté de Lautrec, son dit frère Pierre, en considération du mariage de ce seigneur avec Catherine d'Astarac; Pierre avait chargé noble Mahaud de Loubières de prendre possession en son nom, et celui-ci avait transmis ses pouvoirs au noble Pons de Quercy, qui prend possession par substitution et reçoit les serments (octobre 1454). — Acte d'association pour mener la vie en commun (*affraymentum*), entre les frères Salvan, originaires du diocèse de Rodez et habitant la paroisse Saint-Julien de Lagarde, au Lautregais. — Donation à M^e Jean Vernet, prêtre, recteur d'Expertens, étudiant à Toulouse, pour lui faciliter les moyens d'étude. — Lausimes par Jean Capus, prieur de Lacaune, au nom de l'église de Saint-Pons. — Quittance par Pierre de Rabastens, cordonnier à Lautrec. — Mariage de Guillaume Dupin, de Cuq, avec Antoinette Batalhieyre, de Montfa, — et de Barthélemy d'Artoul, du mas de Bordelès, paroisse Saint-Etienne d'Artoul, fils de feu Pierre, avec Amanda Rieupeyroux, de Saint-Salvi de Montlong.

E. 450. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1450-1494. — LAUTREC. — *Guiraud Séguier*, notaire. — Plusieurs lausimes par Jean Alari, bachelier en décrets, au nom de l'église de Saint-Pons. — Baux par Anne de Lautrec, abbesse de Vielmur (1450). — Nomination de procureurs par noble Hugues Vitalis, seigneur de Serviès. — Procuration par noble et puissant seigneur Charles de Montserrat, seigneur de Rochetaillée et de Souspuech, à l'illustre prince Jean d'Astarac (cet acte daté de l'an 1464 et reçu par le notaire Alano, se trouve ici par addition). — Lausimes par Hugues Vitalis, seigneur de Serviès. — Vente de censives et droits seigneur-

riaux à Pierre Pélissier, marchand à Lautrec et à M^e Pierre Pélissier, son fils, bachelier en droit, par Magne, par son fils Philippe de Vernholes, seigneur de Campans, marié à Stephanie de Vezis, et par le fils de ces derniers, noble Girmond de Vernholes. — Lausimes par le seigneur de Mandoul, Jacques de Capriol. — Vente par Bernard Gorgaud, bachelier en décrets à Lautrec. — Contrat de mariage de Pierre Dubreuil, fils de Sobiran, de Serviès, avec Jeanne, fille de Jacques Albarède, *quia legalis est ordo et antiqua consuetudo sic habet ut matrimonium fieri non debet absque dote et sponsalicio et hoc pro omnibus dicti matrimonii subportandis*. — Obligation souscrite par Isarn Florentinh et Salvator de Montels, de Brousse, au profit de Jean Capus, religieux de Saint-Pons et prieur de Lacaune, pour les fruits et émoluments du prieuré de Saint-Remy de Lautrec, dont ils étaient les fermiers. — Dette reconnue par le noble Matfred de Taur, de Sénégas, et Claire Carausage, sa femme. — Deux bœufs estimés 8 moutons d'or donnés *in gasalham et legalem societatem et in precariam ac comendam*. — Titre clérical de M^e Guillaume Bourdon, notaire, à son fils Pons, étudiant à Toulouse. — Acquisition par Pons Fontvieille, au mas de Lacroix, paroisse Saint-Julien du Puy. — Bail par Antoine Jean Albert, notaire à Réalmont. — Lausimes par Guillaume et Fortanier de Solomiac, fils de François. — Arrentement par le F. Hugues de Valois (Valesii), de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur de Saint-Sauveur de Lautrec.

E. 451. (Registre.) — In-quarto, 24 feuillets, papier.

1452-1453. — LAUTREC. — *Guiraud Séguier*, notaire. — Registre des protocoles. — Bail à ferme du four de Labastide de Moulayrés, par le vicomte de Lautrec. — Baux au nom de l'église de Saint-Pons, par le F. Jean Ylaire, bachelier en décrets. — Obligations souscrites au profit de même religieux, pour achats de blé. — Donation par ledit F. Ylaire, à Jean Balhe, chanoine de Saint-Salvi, étudiant à Toulouse. — Gasaille de deux chèvres noires, deux chèvres blanches et deux cabris blancs (*cabridas albas*), au capital d'un écu d'or. — Lausimes par Pons de Quercy, représenté par son fils Isarn. — Acquisition de censives de Jean Delacroix, du mas de la Croix, paroisse de Saint-Julien du Puy, par Pons de Quercy. — Obligation au profit du F. Ylaire, de 15 gros, pour une demipipe de vin. — Autre de 44 moutons et demi d'or, pour cinq pipes et un pipot de vin, le mouton du poids de 2 deniers d'or. — Cri public, en langue vulgaire, pour appeler les feudataires du vicomte de Lautrec, Pierre de Foix, qui n'ont pas encore prêté serment à ce seigneur, à le

faire sans délai, sous peine de 25 marcs d'argent, et défendant aux tenanciers de ces retardataires de s'acquitter envers eux. Liste de ces feudataires (1453).

E. 452. (Registre.) — In-quarto, 122 feuillets, papier.

1453-1455. — LAUTREC. — *Guiraud Séguier*, notaire. — *Prothocollus diversorum instrumentorum et contractuum*. — Obligations de 5 liv. Tourn., prix d'une jument, souscrite au profit de M^e Jean Dupuy, bachelier-ès-lois; — de 6 liv. pour 18 setiers de blé; — de 20 sous pour 3 setiers de blé; — de 20 écus d'or, prix d'un cheval, par Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier, au profit du notaire Guillaume Bourdon. — Cession de censives audit Bourdon, par noble Bertrand Calmetas et Georges son fils. — Deux religieux de Saint-Benoît de Castres sont nommés arbitres dans un différend entre Jacques de Capriol, demandeur, Aragonèse, veuve d'Adhémar Daure, et Fortanier, son fils, défendeurs. — Gasaille d'un cheval, au capital de 5 moutons d'or. — Nomination d'arbitres dans un différend entre noble Raimond de Cornellan (*de Cornilha*), damoiseil, et Catherine, femme de Jean Dupuy, bachelier-ès-lois. — Gasaille d'une truie estimée 22 sous. — Le notaire Bourdon donne à son fils Pons les 20 écus d'or que lui doit Isarn de Brassac, pour qu'il puisse acheter des livres et avancer dans ses études à Toulouse. — Lausimes par Jean de Voisins, seigneur d'Ambres, vicomte de Lautrec, — et par Jean Capus, religieux de Saint-Pons, au nom du chapitre. — Obligation par Barthélémy Delacroix, du mas de la Croix, *forcie* de Saint-Julien du Puy. — Lausimes par Jacques de Capriol-Mandoul. — Pierre Melet donne une créance de 44 moutons d'or à son fils Raimond, prêtre, étudiant à Toulouse, pour qu'il puisse avancer dans ses études. — Obligation de 8 écus et 4 mouton d'or, au profit de Pierre de Foix et des autres vicomtes de Lautrec, pour l'affirme des *tabliers* (*tabulariorum*) de notaires publics de la vicomté, par M^e Guillaume Bourdon et M^e Raimond Viguié. — Gasaille de 50 bêtes à laine et 44 chèvres, au capital de 46 liv. Tourn. — Lausimes par Hugues Vitalis, seigneur de Serviès, — et par Guillaume Ricard, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur de Lasselve et de Saint-Remy de Lautrec. — Bail de la taille de Lautrec.

E. 453. (Registre.) — In-quarto, 43 feuillets, papier.

1457. — LAUTREC. — *Guiraud Séguier*, notaire. — Protocoles. — Mariage d'Antoine Vitalis, de la Borie-Blanche, paroisse Saint-Benoît de Gorgos, avec Ber-

narde Bosquet, de Saint-Martial de Camarens. — Testament de Pons Vitalis, père dudit Antoine. — Lausimes par Bernard Cavahier, prêtre, au nom de l'église de Saint-Pons. — Accord sur procès entre Fortanier Daure, d'une part, et les frères Bernard, Pierre et Remy Cavahier, marchands, défenseurs, d'autre part. — Mariage de Jacques de Solomiac, fils de Jean, de la paroisse Saint-Jean de Saint-Cyr, près de Lautrec, avec Catherine Lieutard, de Saint-Salvi du Sérail. — Testament de Laurent Bugarel, de Sainte-Cécile de Las-tourges. — Gasaille de deux chevaux, au capital de 42 moutons d'or. — Lausimes par Jean Juéry, prêtre, recteur de la chapelle de Montlausine.

E. 454. (Registre.) — In-quarto, 43 feuillets, papier.

1458. — LAUTREC. — *Guiraud Séguier*, notaire. — Protocoles des actes divers reçus par ce notaire, Charles étant roi de France, Jean, fils de Pierre, vicomte de Lautrec, le siège de Castres étant vacant. — Un âne est vendu 4 moutons d'or. — Gasaille de 3 chevaux et 1 cabri (*unam cabridam*), au capital de 20 sous de tournois petits. — Règlement de comptes entre Antoine Cavahier, marchand à Lautrec, et M^e Guillaume Bourdon, notaire. Celui-ci donne quittance à Cavahier de tout ce qu'il lui devait pour actes reçus, tant par lui que par François Lacalm, Jean Duval et Jean de Mauléon, auxquels il était subrogé. — Bail à ferme, par le chapitre de Saint-Pons, de la dîme des poules, brebis, blés, légumes, etc., de la paroisse de Brousse, pour un an, moyennant 111 setiers de froment, mesure de Lautrec dite *cum juribus*. — Bail par l'infirmier du chapitre, Pierre Alasard, de la baillie (*baiulie*) dudit Brousse. — Vente d'une maison à Brousse, moyennant 12 moutons d'or. — La dîme des vins de Brousse est affermée par le chapitre de Saint-Pons au prix de 9 écus d'or. — Un cheval est acheté 2 écus d'or à l'infirmier Pierre Alasard. — Agnès, femme de Jean Dupuy, donne 15 écus d'or, *per modum custodie et commande*, à Guillaume Dupuy, son beau-frère, prêtre, originaire d'Auvergne. — Mariage de Bernard Guitbaud, du mas de la Guitbaudié, paroisse Saint-Martin del Py, avec Cécile Delacroix, du mas de la Croix. — Gasaille d'une jument et son poulain, poil roux avec l'étoile au front, au capital de 7 moutons 2 gros et demi d'or. — Une jument, poil bayard, est vendue 3 écus et un franc d'or.

E. 455. (Registre.) — In-quarto, 138 feuillets, papier.

1458. — LAUTREC. — *Guiraud Séguier*, notaire. — Répertoire à la fin de ce volume auquel manquent les

20 premiers feuillets. — Reconnaissances féodales à Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Acquisition d'une vigne à Lautrec, par noble Bernard d'Albert, du lieu de Sénégas. — Un bœuf vendu 4 moutons et 4 gros d'or par le seigneur de Burens, Jordain Calmetas. — Obligation de 24 écus d'or souscrite au profit de Pierre Lemozy, marchand à Castres, *ratione pretii certorum pannorum coloris clari de Castris*, par Jean de Quercy, marchand à Lautrec. — Nomination d'arbitres pour juger un différend entre Guillaume et Pierre de Rieupeyroux, père et fils, de la paroisse de Montlong, et le vicomte de Lautrec, Jean de Voisins. Germond de Vernhole, seigneur de Campans, est l'un des arbitres nommés par le vicomte. — Un poulain vendu 3 écus d'or. — 16 setiers de froment, mesure de Lautrec, 8 livres tournois. — Différend entre les frères Jacques et Georges Génibrouse, marchands à Castres, et Pierre Laprade, notaire, renvoyé à l'arbitrage du notaire de Castres Pierre Adzémar. — Le pipot de vin se vend 5 gros. — 15 gros une barrique de vin. — Lausimes par Fortanier Daure, seigneur de Brie. — Obligation de 3 moutons d'or, souscrite par un paysan de Mazières, au profit du chirurgien (*surgico*) Jean Claviés, pour une certaine médecine. — Lausimes par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul. — Une pipe de vin vendue 2 écus d'or. — Bail de la taille par les consuls de Saint-Germier. — Vente de censives par Jacques de Capriol-Mandoul à Jean de Capriol, bourgeois de Castres. — 2 pipes de vin vendues 4 écus d'or. — Raimond Coste et sa femme, dans le château de Montpinier, font cession, moyennant 14 moutons d'or, d'une maison au Puy dudit Montpinier, à noble Bérenger de Brassac, seigneur de Crusi, en présence d'Isarn de Brassac-Montpinier. — Arrentement d'une borie par les frères Philippe et Antoine Combalasse, marchands à Lautrec, en leur nom et pour leur frère Jean, professeur en décrets et précepteur de Saint-Antoine de Lautrec. — Lausime par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, et Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, d'un fief qu'ils possédaient par indivis. — Réduction de cens par Bertrand de Laroque, seigneur du Travet et de Provillegues. — Un bœuf vendu 5 écus d'or. — Bail des droits de péage et de copage à Labruguière, par le vicomte de Lautrec, Jean de Voisins, par acte passé au château de Brametorte, et moyennant une redevance de 46 écus d'or, en présence de noble Grimond de Vernhole, seigneur de Campans, de noble Jordain Calmetas, seigneur de Labessière-de-Burens, de Nicolas de Villetes et de noble Amelius de Rouffiac. — Élection d'un fondé de pouvoirs par les Frères mineurs de

Lautrec, capitulairement assemblés au son de la cloche, dans le nouveau cloître, savoir : F. Philippe Roumégous, gardien ; F. Guillaume de Clauzel, lecteur ; F. André Antroque ; F. Bernard Molinier ; F. Antoine Mèrulé ; et F. Bernard Ruffy.

E. 456. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1388-1511. — LAUTREC. — *Bernard de Alano*, notaire. — Dans ce registre sont transcrits des actes d'autres notaires. — Mariage de Gaspard Martin, dit Béralth, du mas de la Béralthié ou du Colombier, paroisse de Saint-Martin Del Py, avec Bérangère Yssarte, du mas del Foyssens, paroisse Saint-Saturnin, juridiction de Castelnau de Bonnafous. — Ramonde Manelphe, de Villefranche d'Albigeois, fait comparatre Arnaud Dupin, son mari, pardevant le juge de Lautrec et lui réclame sa dot qu'il a dissipée. Arnaud reconnaît le bien fondé de la réclamation et le juge assigne à Ramonde une valeur équivalente à sa dot, à dire d'experts, sur les biens du mari (1383). — Actes concernant Isarn de Quercy, dans lesquels on a, par surcharge, substitué le nom de Perrin à celui de Quercy (*de Perrino* au lieu de *de Quercino*). — Nomination de procureurs pour citer en justice, par les consuls de Lautrec, pardevant Jacques de Capriol, damoiseil, seigneur de Mandoul, lieutenant de Fortanier Daure, damoiseil, seigneur de Lamotte et gouverneur de la vicomté pour Jean de Foix (1477). — Transaction sur procès entre Jacques de Capriol-Mandoul et les frères Guillaume et Pierre Mascarenc, fils d'Antoine. — Autre entre les consuls de Carbes et Jean Entraygues, dudit lieu. — Testament de Laurent Bugarel. — Prestation de foi et hommage, par Jacques de Saint-Laurent, bourgeois de Castres, au nom de Nicolas son père, au vicomte de Lautrec, représenté par le damoiseil Jean d'Albert, seigneur de Lacase, d'Agriffol, etc., gouverneur de la vicomté (1459). — Inventaire des menbles et immeubles de Guiraud Boyer, prêtre, de Serviès. — Inventaire des possessions de Jean de Foix, fils et héritier de Pierre, dans la vicomté, à la requête de Catherine d'Astarac sa mère, et de son oncle Gaston de Foix, ses tuteurs. Il possédait Lautrec et la vicomté, avec moitié de la justice haute, moyenne et basse; le château, qui était ruiné presque complètement; une maison près dudit château, servant de prison; les lieux de Moulayrés, Saint-Julien-du-Puy, Peyregoux, Ganoubre, etc. Gaston était représenté par Jean de Rochefort,

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

son juge-mage au comté de Foix (1455). — Lausimes par l'abbaye de Saint-Pons, représentée par le syndic des religieux, Jean Capus, à Bernard Jausion, de Saint-Martin Dauzats. — Hommages au vicomte de Lautrec, Jean de Foix (1475), par : Antoine de Corbière, marchand à Castres ; — le noble Jean Calmetas, seigneur de Labessière ; — Bernard de Laroque, seigneur de Provillergues ; — Heyrallé Boyer, fils et héritier d'Antoine, de Saint-Jean de Bagasse ; — Jean de Brenas, bourgeois de Lautrec ; — Pierre et Georges Abelhou, marchands à Gaillac ; — Jean d'Entraygues, de Castres ; et Isabelle de Laroque (1479), veuve de Fortanier Daure. — Collation, par Guillaume de Capriol, l'aîné, seigneur de Mandoul, à son frère Guillaume, étudiant au collège de Foix, en l'université de Toulouse (1474), d'une chapellenie fondée dans l'église de Saint-François de Lautrec, par feue Ermengarde de Capriol. — Procuration par Pierre de Lautrec, recteur de Saint-Paul de Barbetuenhe. — Lausimes au nom du vicomte Jean de Foix, par son trésorier noble Guillaume de Solomiac, se tenant devant la principale porte d'entrée de Lautrec, dite du Mercadial.

E. 457. (Registre.) — In-folio, 242 feuillets, papier.

1454-1486. — LAUTREC. — *Bernard de Alano*, notaire. — En tête du registre se trouvent quelques actes de Guiraud Séguier. — Lausimes par Jean Jueri, recteur de Notre-Dame de Montlausine. — Échange entre Bernard Delacroix, manœuvre, d'une part, Guiraud de Fontbenolt, sarte, et M^e Raimond, notaire, son fils, tous de Lautrec. — Reconnaissances féodales à Lautrec, dans la maison d'habitation de l'illustre seigneur Bernard Olive, professeur de droit, conseiller au parlement de Toulouse (1472). Olive était héritier de Jean Dupuy, bachelier en droit. — Procuration par Jean de Laroque, seigneur du Travet et de Provillergues (1485). — Nomination de procureurs pour citer en justice, par les consuls de Lautrec et sur la place publique (1477), pardevant noble Pierre de Lengary, lieutenant de Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, le Caylar, le Laud, coseigneur de Mirandol et de Tourène, lieutenant et gouverneur en la vicomté, pour haut et puissant seigneur Jean de Foix, et son juge de Saint-Julien du Puy, Ganoubre, Moulayrés, Cuq et Peyregoux. Ils avaient en instance plusieurs procès, notamment avec Catherine Nivarde de Lautrec, veuve du professeur Bernard Olive. —

49

Procuration par ladite Catherine Nivarde, en procès avec son fils Amelius. — Testament de Raimond Martin dit Beralh, — et de Jean Brayle, du mas de la Braylié, paroisse de Saint-Julien-Baurens. — Lausimes par : Jean de Foix, vicomte de Lautrec, — noble Antoine de Pratviel, — Catherine Nivarde, veuve Olive (1474), et Guillaume de Solomiac. — Nomination de procureurs pour citer en justice, par Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure, et tutrice de ses enfants. — Lausimes par : — noble Pierre Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet; — par Simon de Lautrec, écuyer, seigneur de Saint-Germier; — par Catherine Nivarde, veuve Olive; — par Isarn Cavahier, marchand, — et par Jacques de Capriol. — Hommage au vicomte de Lautrec, Jean de Foix (1482), par noble Jean de Châteaueverdun, dit de Saint-Camelle, fils et héritier universel de feu Jean de Châteaueverdun, seigneur de Puycalvel. Le vicomte était représenté par noble Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, du Caylar, du Laud, coseigneur de Mirandol, du Pont-de-Cirou et de Thorène, lieutenant et gouverneur de la vicomté. — Arrentement par Guillaume de Solomiac, bourgeois de Lautrec, frère de Fortanier et fils de feu François. — Procuration par noble Garin de Cardalzac, prêtre, bachelier en décrets, protonotaire du Saint-Siège, conseiller du Roi et vicaire perpétuel de l'église Sainte-Julianne de Roquecourbe. — Lausime par le vicomte à noble Bertrand de Lautrec, recteur de Moulayrés. — Procuration par Béranger d'Albert, religieux, sacristain de l'abbaye Sainte-Marie de Lasanhe, à Sorèze.

E. 458. (Registre.) — In-folio, 308 feuillets, papier.

1460-1514. — LAUTREC. — *Bernard de Alano*, notaire. — Acquisition par Jean de Laroque, damoiseau, seigneur du Travet et de Provillergues. — Installation des consuls de Brousse et de Lamartinié, par le gouverneur de la vicomté, Simon de Lautrec, *pro tribunali sedente supra quamdam escabellam fustis*. — Reconnaissances féodales au vicomte Jean de Foix (1476-1495). — Dénombrement fourni au vicomte par les consuls de Saint-Julien-du-Puy. — Transaction entre Agnès Gasc, prieure de Lasalvetat, et Cavahier, de Lautrec. — Mariage de Jean Caluzac, de Lautrec, avec noble Catherine Bernard, fille de Pierre, de Saint-Paul-Cadajoux. — Echange au nom de Jean Boyssset, abbé d'Ardorel (1514). — Acquisitions par Guillaume de Lafont, écuyer, seigneur de Fenayrols. — Transaction entre le chapelain Guillaume Aymes, de Lautrec, d'une part, noble de Lordat et Thomasic, sa femme, héritiers de feu Pons de Calmès (*Calmetas*), de

Labessière-de-Burens, d'autre part. — Reconnaissances féodales aux frères Guillaume et Fortanier de Solomiac. — Acquisitions par François de Solomiac, bourgeois de Lautrec. — Reconnaissances à l'abbé d'Ardorel, Jean de Boyssset, par Adémar Daure, habitant la tour de Braconac, et par plusieurs autres tenanciers (1503-1512). — Transaction entre le vicomte Jean de Foix et Béranger de Solomiac, — et du même vicomte, chevalier de l'ordremage du Roi (*ordinis majoris*), avec Catherine de Cardailhac abbesse de Vielmur (1506). — Quittance de dot au noble Pons de Calmès, de Labessière-de-Burens, par Jean Desmots (*de Montibus*), mari d'Isabelle, fille du dit Pons. — Mariage de Jean de Lordat, fils de Mathieu et de Hélène de Casaleux, avec Thomasic, fille de Pons Calmès. — Noble Jean de Lordat, le jeune, vend à son frère aîné Jean, de Labessière-de-Burens, tout ce qui lui revient de la succession paternelle. — Acquisitions par Jean de Boyssset, abbé d'Ardorel. — Hommage au vicomte Jean de Foix, pour une borie, par le R. P. Garin de Cardalzac, protonotaire du Saint-Siège, vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Roquecourbe et recteur de Cambounet. — Transaction entre Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles, avec M^e Jean Guirard, notaire à Venès. — Installation de Garin de Cardalzac, en qualité de vicaire perpétuel de la paroisse Sainte-Julianne de Roquecourbe, par Bernard Gabaude, prieur de Saint-Sever de Lacaze, notaire apostolique et vicaire général de l'évêque de Castres, Jean d'Armagnac (1480). — Permission donnée, après enquête, par les consuls de Labessière-de-Burens, à noble Jean Desmots, d'ouvrir une fenêtre dans la muraille de la ville, à la condition de la garnir de fortes barres de fer. — Hommage par Pons de Calmès au seigneur de Lautrec (1481). — Traité entre les consuls de Lautrec et les manants et habitants (*manentes et habitatores*) du fort de Cabrilles, pour la réunion de ce lieu au consulat de Lautrec. Cabrilles en avait été séparé lorsque le Roi possédait la vicomté ainsi que d'autres communautés, moyennant une albergue, et les habitants demandaient une nouvelle réunion. — Actes souscrits par l'abbé d'Ardorel, dans la tour d'Ardorel, paroisse de Magreperbeyre.

E. 459. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier.

1471-1510. — LAUTREC. — *Bernard de Alano*, notaire. — Donation par noble Pierre Calmès, écuyer, de Labessière-de-Burens, à sa fille Isabelle, femme de Jean Desmots, aussi écuyer (1503). — Acquisitions de censives à Saint-Sauveur-de-Brousse, par Bernard Olive, professeur de droit, conseiller au parlement de Toulouse,

représenté par noble Catherine Nyvarde, sa femme (1471). — Revente, par Pons Calmès, de censives qu'il avait aliénées *cum pacto recobri sive de retrovendendo* (1503). — Reconnaissances, pour des fiefs situés à Brousse, à Bernard Olive, héritier de M^e Jean Dupuy, décédé juge à Lautrec. — Reconnaissances de fiefs à noble Amelius Olive, licencié en l'un et l'autre droits, fils et héritier de Bernard (1476). — Lausimes par le vicomte Jean de Foix, — et par noble Azémar Daure, écuyer. — Acquisitions par Tristan de Roquefeuille. — Association pour la vie en commun (*affragementum*), entre les frères Pierre et Simon de Garibern, fils et héritiers de Salvi, bachelier en décrets, de Brousse, et de noble Remise de Lengary, sa femme (1504). — Lausimes par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, — par Gaspard de Lengary, damoiseil, à Lautrec, — par le vicomte à Arnaud Chiffre, seigneur de Ségats et de Larroque, — par noble Marie Sarrade, veuve de Amelius Olive et tutrice de son fils François, seigneur de Cornaboix, — et par M^e Pierre d'Hautpoul, religieux de Saint-Benoît de Castres et prieur de Ganoubre. — Mariage de noble Louis de Cantaloube, seigneur de Caselles, demeurant à Clairvaux, diocèse de Rodez, avec Catherine de Vèzes. — Publication du testament de Jean Séguier. — Transaction entre noble Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols, et noble Jean de Pelapol, de Valdurenque. — Transaction entre les héritiers du notaire de Lautrec, Fontbenoit, et noble Guillaume de Lafont, en qualité de tuteur de noble Jean de Capriol, fils et héritier du juge Guillaume de Capriol. — Hommage rendu au comte de Castres, Alain d'Albret, par Jean Clergue, seigneur de la Guitmarié, baronnie de Lombers, en 1509; son père, Pierre Clergue, était mort l'année précédente. — Hommage à Pierre de Foix, vicomte de Lautrec (1477), par Jean de Boysset, abbé d'Ardorel. — Mariage de M^e Guillaume de Capriol, bachelier en l'un et l'autre droits, avec Guillaume Olive, fille de feu Bernard, du consentement de Catherine Nyvarde, mère de la contractante et de Marie Sarrade, veuve de Amédée, *aliàs* Amelius Olive, frère de la dite contractante. D'après une clause du testament de Bernard Olive, Guillaume ne pouvait se marier sans le consentement de son frère ou de son représentant. Marie avait donné procuration à noble Antoine de Bosredon, bourgeois de Toulouse. — Lausimes par François de Lautrec, seigneur de Saint-Germier (1510), — et par Amelius Olive (1488). — Hommage au vicomte Jean de Foix, par Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, du Caylar et du Laud (1476).

E. 460. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1472-1502. — LAUTREC. — *Bernard de Alano*, notaire. — Acquisitions par Pierre Garibern, prêtre, et Simon, son frère. — Lausimes, par les religieuses de Lasalvetat, — et par Alexis Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet. — Echange entre Bernard Olive et les frères Gauffredi, acte souscrit à Lautrec dans la maison d'Olive. — Reprise de censives, par Simon de Lautrec, fils de Guillaume, seigneur de Saint-Germier, sur Catherine de Calmont, fille de feu noble Hugues, de Pouzols, et femme de noble Gaillard de Padières, de Lempaut, au diocèse de Lavaur. Ces censives, qui avaient été aliénées par Guillaume de Lautrec au profit de Hugues de Calmont, étaient assises sur des terres situées à Mirandol, et avaient appartenu à feu noble Jean de Méjanel, du dit Mirandol. — Lausimes par Jean de Foix, vicomte de Lautrec. — Partage de biens entre les frères Cabancel, de Saint-Sernin de Montlong. — Lausimes par noble Pierre de Lengary, bachelier en droit. — Donation entre vifs par Nyvarde, veuve de Bernard Olive, à sa fille Isabelle, femme de Fortanier de Solomiac, — et à son autre fille Jeanne, femme de Antoine de Bosredon, seigneur de Montauriol. — Hommage au vicomte Jean de Foix, par de Fréjeville, de Réalmont, reçu par Simon de Lautrec, gouverneur-juge de la vicomté, seigneur de Saint-Germier, du Caylar et du Laud, coseigneur de Mirandol, du Pont-de-Cirou et de Thorène. — Lausimes par les frères Guillaume et Fortanier de Solomiac, fils de feu François, à Barthélémy de Fréjeville et Pierre Raimond, son fils, marchands à Réalmont (1495). — Acquisitions par Isarn Cavahier, marchand à Lautrec, — et par Bernard Olive (1471). — Donation par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive, à la confrérie de la Sainte-Trinité de l'église Notre-Dame de la Paix, de Lautrec (1474). — Nomination d'arbitres pour juger un différend entre Simon de Lautrec Saint-Germier, gouverneur-juge de la vicomté, et Guillaume de Solomiac, trésorier du vicomte. Il s'agissait d'affaires d'intérêt, notamment du paiement des gages de 20 écus d'or attribués à Simon (1500). — Hommage au vicomte par la tutrice des enfants d'Amiel Olive (1494). — Transaction entre les consuls de Cuq et M^e Bégon de Capriol, bachelier en droit, du dit lieu. — Hommage au vicomte, par Azémar Daure, et par Pierre de Lengary.

E. 461. (Registre.) — In-quarto, 36 feuillets, papier.

1480. — LAUTREC. — *Bernard de Alano*, notaire.

— Lausimes par le vicomte Jean de Foix, représenté par son lieutenant Simon de Lautrec ou par son trésorier Guillaume de Solomiac. — Obligation de 20 sous tournois, souscrite au profit du vicomte, par un habitant de Peyregoux, pour avoir battu un de ses voisins. — Autre obligation du même genre (*Oblatio*) d'une somme de 3 livres, souscrite par deux individus qui avaient parcouru la campagne en armes et y avaient commis beaucoup d'excès. — Bail d'une taille de 139 livres 4 sous 9 deniers, par les consuls de Saint-Germier à Fortanier de Solomiac, pour payer les dettes de la communauté. — Vente d'une paire de bœufs, au prix de 7 livres 12 deniers. — Lausimes par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive. — Testament de M^e Eymeric Arnoys, professeur de droit, juge à Albi, pour l'évêque, et l'un des commissaires chargés d'une mission dans le Midi, où l'évêque d'Albi était lieutenant du Roi. Par ce testament, souscrit dans l'église de l'hôpital Saint-Antoine de Lautrec, Arnoys élit sa sépulture, s'il meurt à Albi, en la chapelle Saint-Jean Baptiste, de l'église des frères mineurs de cette ville; il dispose de legs en faveur de son fils François, de sa fille Catherine et de sa bâtarde Catherine; il donne à sa femme Ramonde Solomiaque, ses habits nuptiaux et ses bijoux, l'usufruit de la succession tant qu'elle vivra avec l'héritier universel; en cas de séparation, elle habitera la maison que le testateur a fait bâtir à Albi, dans la rue Seryès (*in clausura Albi loco dicto al sérier*) et l'héritier lui donnera annuellement 12 livres, monnaie courante, 12 setiers de blé, 3 pipes de bon vin, sans eau, et un porc gras de la valeur d'un écu d'or. Pierre Arnoys, fils du testateur, est établi héritier universel; s'il est mineur à la mort de son père, il sera sous la tutelle de sa mère et de son oncle Jean Arnoys, licencié en droit, juge à Castres. L'official d'Albi est exécuteur testamentaire. — Plusieurs feuilles de ce volume sont lacérées.

E. 462. (Registre.) — In-quarto, 51 feuillets, papier.

1501. — LAUTREC. — *Bernard de Alano*, notaire. — *Prothocollus diversorum instrumentorum*. — Acquisition par les frères Galibern, Gaillard, Pierre, prêtre, et Simon, fils de feu Salvi, de Brousse. — Lausimes par le vicomte Jean de Foix. — Le trésorier du vicomte n'ayant pas d'argent en caisse, assigne à Simon de Lautrec, pour le paiement de ses gages, une créance sur un habitant de la vicomté. — Tutelle des enfants de Pierre

Hugo, du mas de la Tanyère, paroisse de Moulayrés. — Reconnaissances au vicomte par Catherine de Cardailhac, abbesse de Vielmur. — Gasaille de deux vaches par le trésorier du vicomte. — Quittance de Tristan de Roquefeuille, de Padières, au diocèse d'Albi. — Arrentement de la borie dite de La Tour ou de l'Aragonie, par Guillaume de Solomiac, bourgeois de Lautrec.

E. 463. (Registre.) — In-quarto, 60 feuillets, papier.

1502. — LAUTREC. — *Bernard de Alano*, notaire. — Acquisitions par les frères Pierre et Simon de Galibern, de Brousse. — Lausimes par le vicomte Jean de Foix, — et par la confrérie de la Sainte-Trinité, de Lautrec. — Gazaille par les frères Galibern d'une paire de bœufs de l'âge de six ans, au capital de 44 écus petits, de la valeur de 27 sous 6 deniers. — Lausimes par les religieuses de la Salvétat, — par Alexis Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet, — et par Isarn Cavahier, marchand à Lautrec. — Acquisitions par M^e Jean Albert, notaire à Lautrec. — Lausimes par les frères Guillaume et Fortanier de Solomiac. — Beaucoup de feuillets sont en partie lacérés.

E. 464. (Registre.) — In-quarto, 48 feuillets, papier.

1503. — LAUTREC. — *Bernard de Alano*, notaire. — Lausime par Antoine Bruguière, receveur à Lautrec, au nom du vicomte Jean de Foix. — Quittance d'une rente annuelle due par noble Pons Calmés, de Labessière de Burens, à Guillaume Rollande, de Castres, en Villegoudou. — Donation entre vifs par Pons de Calmés à Isabelle, sa fille, et de Stéphanie Duvernet, sa femme, ladite Isabelle mariée à noble Jean Desmots. — Noble Jean de Lordat vend, moyennant 50 livres tournois, à autre Jean de Lordat, son frère aîné, tous ses droits à la succession de leur père, noble Mathieu de Lordat, de Cambounet-les-Montagnes, juridiction de Puylaurens, et à celle de Hélène de Casalens, leur mère. — Mariage de Jean de Lordat, l'aîné, avec Thomasie Calmés, fille de Pons, — et de Jean Cahuzac, de Lautrec, avec noble Catherine Bernarde, de Saint-Paul Cadajoux.

E. 465. (Registre.) — In-quarto, 62 feuillets, papier.

1462. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Transaction en-

tre les consuls de Lautrec et Fornials; relativement à une conduite d'eau (*Toatum*) en la rue qui conduit de la porte de Lacaussade à l'église Saint-Remy. — Une pipe de vin est vendue 3 moutons d'or. — Autorisation de convoler en secondes noces, donnée par le juge à une veuve ayant deux enfants de son premier mari, à la condition qu'elle rendra compte de la gestion des biens de ces enfants. — Obligation de 5 écus d'or, souscrite au profit du vicomte de Lautrec, par M^e Bernard de Alano, pour acquisition des notes et prothocolles (*notularum et prothocollorum*), du notaire Séguier. — Transport de créance par Amalric d'Hautpoul, religieux de Saint-Pons, au noble Hugues d'Hautpoul, son neveu, étudiant à Toulouse. — Conflit entre les seigneurs de Montfa, à propos de juridiction. — Échange de propriété entre Pierre Fayet, de Carbes et Jean Vayssète, de Fréjeville. — Tutelle des enfants de Guillaume Dupin, de la paroisse Saint-Étienne de Cuq, et inventaire des biens de la succession. — Lausimes par les religieux de Saint-Pons. — Tutelle des enfants de Pierre Boyer et inventaire de la succession. — Testament de Pierre Massol, de Cuq. — Lausimes par le vicomte Jean de Foix, représenté par noble Jean d'Albret, damoiseil, seigneur d'Algans, Lagriffol, et lieutenant du vicomte.

E. 466. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier

1447-1475. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Accord entre Antoine de Salas, époux de Jeanne d'Albert, et Antoine de Corneilhan, pour le paiement d'une obligation contractée par Jean d'Albert, père de Jeanne, seigneur d'Algans (*de Algariis*). — Lausimes et acaptes par Andrine, veuve de noble Bernard Raimond de Saint-Martin; décédé marchand au bourg de Carcassonne, et tutrice de ses enfants. — Vente de biens à Pierre Stephani, licencié en médecine à Albi. — Lausimes par Amalric d'Hautpoul, religieux de Saint-Pons, prieur de Saint-Rémy de Lautrec; — par François de Solomiac, trésorier de Jean de Foix, au nom de ce seigneur, vicomte de Lautrec, — et par Jean de Capriol, seigneur de Cuq. — Acapte par Fortanier Daure, seigneur de Lamotte, — et par le vicomte de Lautrec, Gaston de Foix, représenté par son lieutenant Pons de Quercy (1447). — Obligation souscrite au profit des frères Pons, Gaillard et Jean de Manens, fils de Jean, chevalier, décédé à Revel. — Réduction de redevances, par le vicomte, à des tenanciers qui déclarent ne pouvoir

suffire aux charges dont les terres sont grevées. — Lausimes par François de Solomiac, trésorier de Jean de Foix, au nom de ce seigneur. — Lausime d'un fief possédé par Fortanier Daure, seigneur de Lamotte, pour sept douzièmes, et par Guillaume de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec et coseigneur d'Ambres, pour cinq douzièmes (1472). — Lausimes par Julianne de Cardailhac, abbesse de Vielmur; — par les frères de Manens, de Revel, — et par Jean Combalasse, prêtre, docteur en décrets, précepteur de Saint-Antoine de Lautrec (1473). — Institution des deux consuls et des quatre conseillers de Fréjeville par le lieutenant du vicomte. — Association pour la vie en commun par les frères Guillaume et Bernard de Maurianes. — Acquisition de censives à Peyrégoux, par le vicomte Jean de Foix.

E. 467. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1470-1503. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Acquisition par noble Guillaume de Capriol, de Lautrec, bachelier en décrets. — Lausimes par Marie Amielle, veuve de noble Pons de Manens et tutrice de son fils Jean, avec Robert de Manens, coseigneur d'Algans. Elle est représentée par le noble Arnaud de Luco. — Acquisitions par Arnaud Carles (*Karoli*), — par François Combalasse, marchand à Lautrec, — par Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet, — par noble Isabelle de Laroque, — et par le noble Azémar Daure, représenté par Pierre de Labarthe. — Lausimes par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, — et par Pierre de Gavaston, viguier de Castelnaud-de-Bonnafous, pour Marguerite de Saluces, veuve de Jean d'Armagnac, chevalier, comte de Comminges, mère et tutrice de Madeleine d'Armagnac, héritière universelle de son père. — Présentation par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul, fondé de pouvoir de Fortanier Daure, lieutenant pour Jean de Foix, dans la vicomté de Lautrec, et enregistrement des lettres par lesquelles ledit vicomte autorise son lieutenant à fortifier, pour la sûreté de sa personne, la métairie de Braconac (1470). — Obligation souscrite au profit d'Isarn de Quercy, trésorier de la vicomté de Lautrec, pour la ferme des cens, redevances, forscapes et autres revenus appartenant au vicomte Jean de Foix, à Lisle-d'Albigeois, adjudgée au prix de 44 livres par an. — Acquisition par Guillaume d'Olive, veuve de M^e Guillaume de Capriol, bachelier en décrets. — Lausimes par l'église de Saint-Pont. — Mariage de noble Sicard de Quercy, fils de feu Pons, avec Anthoine, fille de feu noble Pierre Dupuy, d'Albi, et de Pétrone de Montaigu, sa veuve (1484).

— Lausimes par Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène, — et par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, à Guillaume de Sobiran, seigneur d'Arifat. — Inventaire de la succession de Jean Balaguier, du mas de la Vidalié, paroisse Saint-Etienne d'Artoul. — Transaction entre noble Jean de Capriol, seigneur de Cuq, et Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, fils et héritier de Jacques. — Acquisition par Pierre de Labarthe, de Lautrec. — Un cheval se vend (1499) 25 écus, l'écu valant 27 sous 6 deniers. — Lausimes par Bérenger d'Albert, au nom d'Odet, son père, seigneur de Rouquairolles, — par Gaspard de Lengary à Guillaume d'Olive, veuve de Capriol, — par noble Jacques de Capriol, seigneur de Cuq, représenté par Antoine de Capriol, bachelier en l'un et l'autre droits, recteur des églises Saint-Saturnin de Ganoubre et Saint-Etienne de Cuq, — par noble Jean de Raffin, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, précepteur de Laselve, Saint-Sauveur de Lautrec, etc., — à Pierre Calmetas, menuisier (*menuisierio*), par Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène, représenté par Pierre de Villespassans, religieux de Saint-Benoît de Castres.

E. 468. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1470-1478. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume, auquel il manque plusieurs feuillets, notamment ceux cotés 34 à 44. — Procuration par François Combalasse, de Lautrec. — Lausimes par Jean de Foix, vicomte de Lautrec, représenté par Isarn de Quercy, son trésorier. — Quittance à Pierre Stephani, bachelier en médecine à Albi, acquéreur d'un borie sur le Gijou, à la Ionié, paroisse de Saint-Jean le Froid. — Lausimes par l'église de Saint-Pons, représentée par Jean Alary, prieur du Fraisse, ou par Amalric d'Hautpoul, administrateur des biens du prieuré Saint-Rémy de Lautrec. — Lausime à Guillaume de Malrieu (*de Malorivo*), notaire à Castres. — Lausimes par Jean Juéry, prêtre, recteur de l'église de Montlausine (*de Montelaudino*), de Lautrec, — et par Fortanier Daure (1476), au noble Amélius de Robert, verrier (*veyrierio*), de Revel, de biens situés dans la paroisse Saint-André de Coffinal, diocèse de Lavaur, au lieu dit Rieutort, du ruisseau de ce nom, ou La Verrière, acquis de Nicolas de Robert, de Revel, et tenant à la propriété de Corberan de Foix, seigneur de Lagardiolle. — Acquisition par Bernard Olive, docteur en droit, de Toulouse.

E. 469. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1471-1479. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*,

notaire. — Répertoire en tête du volume. — Lausimes par Fortanier Daure, seigneur de Lamotte et de Vénac (*de Venaco*), — par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, représenté par autre Guillaume de Capriol, son frère, bachelier en décrets. — Jean de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec (1479) et seigneur d'Ambres, ayant à faire, avec son frère Matfred, le partage de la succession paternelle, donne procuration à cet effet aux nobles Guillaume et Philippe Sobiran, frères, de Cadalen, et à Jean Durand, prêtre au dit lieu. — Lausimes par le trésorier de Jean de Foix, Pons de Quercy, — et par Jean Combalasse, docteur en décrets, précepteur de Saint-Antoine de Lautrec. — Visite par Fortanier Daure, lieutenant du vicomte Jean de Foix, du lieu de Labessière, qui était en ruines. Le lieutenant ordonne diverses réparations : la reconstruction du pont-levis de la Barbacane, la fermeture des brèches faites à la muraille de clôture, etc., et il charge les deux consuls de ces réparations, dans un délai fixé, à peine de 25 livres tournois à prendre personnellement sur leurs biens, au profit du vicomte. — Échange de propriétés entre noble Jean Vitalis, bourgeois de Saint-Paul Cadajoux et Pierre Dupuy, de Serviès. — Testament de Jean Deltil (*de Tillio*), prêtre. — Donation par Aladaxis, veuve de Arnaud Deltil, marchand à Lautrec, aux frères François Deltil, prêtre, et Guillaume Deltil, marchands, ses parents, d'une maison à Castres, tenant à celles de Pierre de Bonne, seigneur de Marguerites, et de Arnaud Guilhot, seigneur de Ferrières. — Prise de possession, par Jacques Vène, notaire à Réalmont, au nom de Jean de Chateaubert, écuyer, seigneur de Puycalvel, demeurant à Montpellier, des droits de pesage et de leude que possédait, à Lautrec et dans la vicomté, le vicomte Jean de Voisins et qu'il avait cédés audit Chateaubert. De Voisins a pour fondé de pouvoir Philippe de Sobiran. — Lausimes par la veuve de Fortanier Daure (1479). — 44 setiers de blé, mesure de Lautrec, *cum juribus*, se vendent 3 livres 4 sous. — Lausimes par la veuve de Bernard Olive (1480). — Obligation au profit de noble Pons de Manens, seigneur de Nesques, paroisse Notre-Dame de Besplô, y demeurant.

E. 470. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

1471-1480. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Lausimes par Jean Combalasse, docteur en décrets, précepteur de Saint-Antoine de Lautrec, — par Fortanier Daure, seigneur de Lamotte, — par Jean de Voisins,

vicomte de Lautrec, — et par Jean de Foix, aussi vicomte de Lautrec, représenté par noble Isarn de Quercy, son trésorier. — Testament de Fortanier Daure, seigneur de Lamotte et de Vénac. Il fit ce testament à Lautrec (1^{er} août 1472), avant de partir, comme vassal du roi, pour marcher contre les rebelles Bourguignons. Fortanier veut être inhumé dans le tombeau de son père Adémar, en l'église des Frères mineurs de Lautrec; il fait des donations aux Frères mineurs de Lautrec, aux Frères prêcheurs de Castres, aux Carmélites de Saint-Paul, aux Augustins de Fiac; il lègue à l'église Notre-Dame de Montlausi une chape *panni grisi moysionis patrie Roendi, cum auffris figuratis, in quibus quidem auffris* seront mises ses armes en lieu apparent (*arma sive penuncelle*); il possédait l'étoffe et il veut qu'elle soit brodée d'or jusqu'à la valeur de 3 écus d'or; il donne aux Frères mineurs de Lautrec un calice d'argent du poids d'un marc, au pied duquel sont gravées ses armes, et la communauté ne pourra en disposer sans l'aveu de la famille du testateur; il institue héritières ses trois filles Violande, Jeanne et Marguerite, chacune pour 500 livres de petits tournois et ses habits nuptiaux, selon sa condition; il donne à Isabelle de Laroque, sa femme, ses habits, ses bijoux et l'usufruit de ses biens, et, si elle ne peut s'accorder avec l'héritier universel, il lui assigne spécialement l'usufruit de la maison de Lamotte, tous les revenus de la seigneurie du dit lieu et ceux dont il jouit à Villefranche, Mouzieys et Paulin, au diocèse d'Albi; enfin, il nomme héritier universel son fils Adémar, en cas de décès de ce dernier, il lui substitue Violande, qui prendra le nom et les armes de la famille, puis Jeanne, puis Marguerite et, à défaut d'héritier direct, son plus proche parent. — Ce testament est modifié par un codicille du 15 septembre 1477, surtout en faveur de Isabelle de Laroque et de sa fille Violande, qui avait épousé le seigneur de Labruguière. Par ce codicille, Fortanier Daure donne à son fils Bérenger le lieu de Veilhès et tout ce qu'il possède à Viviers, diocèse de Lavaur; et à Lancelot, son autre fils, 400 livres de petits tournois. Ces deux fils lui étaient nés depuis la guerre, et sa femme était enceinte. — Obligation de 5 livres tournois souscrite au profit du vicomte Jean de Foix, par Jean Pélissier, de Saint-Germain, qui avait soutenu un procès contre ce seigneur, à propos du droit de bladade. — Institution des consuls de Frégeville, Gibrondes, Peyrégoux, Mandoul, Labessière, Laboulbène, Albarède, Moulayrés, Montpinier, Saint-Germier, Vielmur, Serviès, Lamartinié et Brousse. — Vente par Salvi Gali-

bern, bachelier en décrets, à Brousse. — Acquisitions par noble Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul. — Vente par Anthonie, veuve de Philippe Combalasse, d'un mas avec toutes ses dépendances, situé dans la paroisse Saint-Étienne de Graissac. — Lausimes par Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène. — Inventaire de la succession d'Antoine Graissaguel, de Lautrec. — Lausimes par Pierre Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet, — et par la veuve de Fortanier Daure (1480). — Plusieurs feuillets de ce volume sont lacérés.

E. 471. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets papier.

1472-1491. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Acquisitions par Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure et tutrice de son fils Adémar. — 20 sous trois émines de seigle, mesure de Lautrec. — 26 sous trois émines de blé. — Lausimes par le frère Jacques de Roquefeuille, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur de Saint-Sauveur de Lautrec, — par noble Jean Calmés, seigneur de Labessière de Burens, — par noble Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive, au mas de las Aurias, paroisse Saint-Étienne de Graissac, — par Jean de Capriol, seigneur de Cuq, — et par Jean de Boyssel, abbé d'Ardorel. — Acquisitions par Guillaume de Capriol, bachelier en décrets. — Lausimes par Odet d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, demeurant à Ségats, — par Pierre de Cabrilles, et par Jean de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres et de Brametortre. — Arrentement perpétuel par Jeanne Guiraud, veuve de Guillaume Alquier, de Castres. — Relaxe d'une terre au territoire de Pouzols, à Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, du Caylar et du Laud, par le tenancier qui ne pouvait en supporter les charges. — Mariage de Jean de La Rivière, de Lamartinié, avec Issende de Brenas, fille de Jean, de Lautrec, et sœur de Guillaume de Brenas, bachelier en droit.

E. 472. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1477-1484. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Lausimes par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, — et par les frères de Saint-Martin, de Carcassonne, à Pierre-Raimond de Frégeville, marchand à Réalmont. — Cession de droits féodaux par Guillaume de Capriol, bachelier en décrets, à Bernard de Laroque, seigneur du Travet et de de Provillergues. — Transaction entre la veuve de For-

tanier Daure et Antoine d'Antiquamaretta, fils d'autre Antoine, relativement à Veilhes que Fortanier avait donné à son fils Bérenger et dont Antiquamaretta avait une part, par indivis, les deux propriétaires tenant leurs droits, par cession, des héritiers de Larivière. — Lausimes par Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène. — Reconnaissances féodales aux frères Guillaume, autre Guillaume, Bernard et Pierre de Saint-Martin, de Carcassonne, fils de Bernard. — Rétention, par droit de prélation, par Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure, tutrice de ses enfants. — Réduction de cens par Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, ayant droit et cause de noble Antoine de Lautrec, vicomte de Lautrec, seigneur de Férals et de Montfa. — Partage de biens entre les frères Simon et Jean Combetes, de Lautrec. — Acquisitions par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard d'Olive, — et par Jean de Laroque, seigneur de Provillergues. — Reconnaissance de la dot de Jacobe Raynière, par Philippe Combalasse, son mari, marchand à Lautrec.

E. 473. (Registre.) — In-quarto, 71 feuillets, papier.

1478. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Trois setiers de blé, mesure de Lautrec, *cum juribus*, se vendent 30 sous tournois. — Obligation souscrite au profit de Fortanier Daure, pour achat de blé. — Plusieurs obligations pour achats de blé au prix de 10 sous le setier. — Testament de Bernard Artoul, de Broussse. — Procuration par Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène. — Quittance à Fortanier Daure par Bernard Caudière, seigneur de Bezacoul, et Bernard, son fils, ce dernier mari de Jeanne Daure, fille de Fortanier. — Lausimes par Jean de Voisins, vicomte de Lautrec et seigneur d'Ambres. — Bail de six chèvres, en gasaille. — Cession, pour un an, de la dîme des agneaux et des chevreaux, dans la paroisse de Moncouyoul, par le recteur de cette paroisse, à Bernard Caudière, fils, pour 7 moutons d'or et 13 doubles. — Accord entre Bernard Caudière, fils, et Isabelle de Laroque, tutrice de ses enfants, relativement à la dot de Jeanne Daure.

E. 474. (Registre.) — In-quarto, 76 feuillets, papier.

1479. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Obligations souscrites au profit d'Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure. — Autres au profit de Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul. — Acquisitions par Catherine

Nyvarde, veuve du professeur de droit Bernard d'Olive. — 6 setiers et 1 émine de blé se vendent 3 moutons d'or 4 doubles et 7 deniers. — Obligation au profit de Jean de Capriol, seigneur de Cuq, représenté par son fils Antoine, bachelier en décrets. — Procuration par nobles Dominique Durant, recteur de Montirat, et Jean Durant, son frère, seigneur de Labruguière. — Acte de relaxe par Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier. — Acquiescement des legs portés au testament de Fortanier Daure, par Isabelle de Laroque, sa veuve. — Lausimes par l'abbé d'Ardorel. — Nombreux actes pour achats de blé. — Obligation de 26 écus 1/2, l'écu valant 27 sous six deniers, souscrite pour le prix de 15 quintaux de fil, gros et menu, par Martin Galinier, Pierre et Nicolas Chatbert, de Roquecourbe, au profit de Guillaume Calmés, familier de Jean Combalasse, professeur en décrets et précepteur de Saint-Antoine de Lautrec.

E. 475. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1474-1488. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Lausimes par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, — et par Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure, au nom de son fils Adémar. — Acquisitions par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard d'Olive. — Testament de Anthonie Génibrouse, femme de Philippe Combalasse, marchand à Lautrec. — Lausimes par noble Jean de Voisins, vicomte de Lautrec et seigneur d'Ambres, — et par noble Guillaume de La Borie, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur de Rayssac et de Saint-Jean de Saint-Cyr. — Acquisition par noble Pierre Dupuy, bourgeois de Lautrec. — Inféodation, par le même, à noble Raimond de Corneilhan, de Réalmont. — Lausimes par les frères Guillaume, Bernard et Pierre de Saint-Martin, du bourg de Carcassonne. — Réduction de censives par les mêmes. — Mariage de Jean Cavahier, marchand à Lautrec, avec Damoiselle (*Domicella*) Combalasse, fille de Philippe. — Reprise, par droit de prélation, par Isabelle de Laroque, veuve Daure. — Acquisitions, par Simon de Lautrec, chevalier, seigneur de Saint-Germier. — Acquisition de censives par l'église de Saint-Pons, représentée par le religieux Pierre Alazar. — Vente, par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, de censives qu'il tenait de Jean de Capriol, seigneur de Cuq, et que celui-ci avait achetées en 1475 de Jacques de Capriol, ci devant seigneur de Mandoul. — Reprise, par droit de prélation, par noble Pons Calmés, seigneur de

Labèssière de Burens. — Lausimes par Jean Combalasse, docteur en décrets, précepteur de Saint-Antoine de Lautrec. — Obligation de 333 moutons d'or, souscrite par Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure, au profit des Caudière, père et fils, pour le reste de la dot de Jeanne Daure, sa fille, femme de noble Bernard Caudière, le fils.

E. 476. (Registre.) — In-folio, 480 feuillets papier.

1479-1495. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Lausimes par Antoine de Villesspassans, seigneur de Laboulbène, — et par Pierre de Gavaston, recteur de Castelnau de Bonnafous, fondé de pouvoir de Marguerite de Saluces, veuve de Jean d'Armagnac, comte de Comminges et vicomte de Lautrec, tutrice de sa fille Madeleine, héritière universelle du dit vicomte. — Autres actes de Pierre de Gavaston, audit nom. — Titré clérical de Bernard Parayre (*Paratoris*). — Acquisition par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard d'Olive, — et par Fortanier de Solomiac. — Lausimes par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul. — Transaction sur un procès en appel à Carcassonne, entre Guillaume de Solomiac, bourgeois de Lautrec, et Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier. — Lausimes par Adémar Daure, représenté par Jean de Larivière (*de Riperia*). — Compensation donnée par Jean Combalasse, professeur en décrets, à son frère Germain-Philippe Combalasse, marchand à Lautrec, qui avait fait de grandes dépenses pour le dit Jean, tandis qu'il étudiait à Toulouse : il se reconnaît débiteur envers Philippe de 300 écus d'or et lui donne en compensation 200 bêtes à laine, 300 setiers de blé ; 12 pipes de vin, 2 vignes qu'il a au cause de Lautrec, deux autres pièces de vigne et un pré. — Testament de Jean Combalasse : il distribue sa vaisselle d'argent entre les personnes dont il a reçu des services. — Réduction de cens par Odet d'Albert, seigneur de Rouquayrolles. — Lausimes par Guillaume de Lacalm (*de Calme*), marchand à Lautrec. — Mariage de Raimond Olivier, notaire à Lautrec, avec Aladaxis Lacam, fille de Jean, marchand à Lautrec. — Donation entre vifs par le frère Guillaume Gauthier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, précepteur de Saint-Sauveur de Lautrec, et Michel Gauthier, son fils, à noble Antoine Ricard, écuyer, seigneur de Saint-Genest, au diocèse de Rodez. — Lausimes par les frères Geoffroi, Antoine et Raimond Vitalis, seigneurs de Serviès. — Testaments de Philippe Combalasse, et de Jean de Brenas, bourgeois de Lautrec.

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

E. 477. (Registre.) — In-quarto, 400 feuillets, papier.

1483. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume — Lausimes par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard d'Olive. — Un cheval, poil roux, payé 5 écus petits, valant chacun 27 sous 6 deniers. — Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, vend le blé au prix de 28 doubles le setier. — 7 setiers de blé, vendus par Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, au prix total de 40 moutons 1/2 d'or, à 15 sous 6 deniers le mouton. — Acquisitions par Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure, — et par Guillaume Deltil. — Arrentement par l'église de Saint-Pons, à Raimond Bardou, curé de Mondragon, des revenus de l'église Sainte-Marie-Madeleine du Bruc, pour une période de trois années, moyennant une redevance annuelle de 27 petits écus d'or. — Donation entre vifs, par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, à son frère germain, bachelier en décrets. — Acquisition de censives par noble Jean de Capriol, seigneur de Cuq. — 3 setiers d'avoine vendus 3 petits écus. — Répudiation de l'héritage de Pomarède, de Provillergues.

E. 478. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1483-1500. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Acquisitions par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard d'Olive. — Lausimes par Antoine de Villesspassans, seigneur de Laboulbène, — et par les frères Vitalis, seigneurs de Serviès. — Acquisitions par Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure. — Collation de la chapellenie fondée par Sicard Daure, prêtre, dans l'église Notre-Dame de la Paix, à Lautrec. — Testament et codicille de Jean Carles (*Karoli*) : il veut être enterré dans l'église Saint-Remy de Lautrec ; il laisse trois filles, de Garsende, sa femme, savoir : Violande, femme de Pierre Calmès (*Calmetas*) ; Aladaxis, mariée à Gilabert Gontier, et Anthonie, femme d'Arnaud Jordain ; il institue héritiers universels ses fils Philippe, Jean et François. Le codicille ne fait pas de changement à ces dispositions principales. — Pierre Charasse, de Lautrec, donne quittance de 50 livres tournois à Remise de Lengari, sa femme. — Vente au nom de damoiselle Madeleine d'Armagnac, fille et héritière de Jean, par son fondé de pouvoir noble Pierre de Gavaston, seigneur de Laterrade et viguier de Castelnau-de-Bonnafous. — Lausimes par frère Guillaume Gauthier, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, précepteur de Saint-Sauveur de Lautrec, — par Pierre Dupuy, seigneur de Mont-

20

cuquet et de Cabrilles, — et par Adémar Daure, représenté par Pierre de Labarthe. — Il y avait procès pendant au parlement de Toulouse, entre les consuls de Lautrec et un grand nombre d'habitants de la banlieue, qui se plaignaient des charges qu'on faisait peser sur eux, surtout depuis les guerres, et demandaient des réformes dans l'administration. Les parties étant convenues de s'en rapporter au jugement de trois commissaires qui seraient nommés d'un commun accord, il fut arrêté qu'on réclamerait les comptes aux administrateurs depuis dix ans et que ces comptes seraient vérifiés par des commissaires élus par tout le peuple, *grands et petits*; qu'il serait fait un nouvel allivrement par douze commissaires pris par moitié dans chaque parti; que les deniers pour les robes consulaires et autres affaires ne seraient plus confondus avec les deniers royaux; que les élections seraient faites, à l'avenir, en Dieu et conscience, les trois consuls du dedans étant choisis parmi les bons hommes, sans avoir égard aux gaches, et celui du dehors élu de gache en gache; que le père ne pourrait pas nommer son fils, le beau-père son gendre, le frère son frère; que les consuls ne seront rééligibles qu'après cinq ans et les conseillers après trois ans; qu'à l'avenir les consuls n'auront ni robes ni manteaux, mais seulement l'argent nécessaire pour acheter un chaperon, c'est-à-dire 15 livres pour tous au lieu de la même somme pour chacun d'eux; qu'il y aura un collecteur des tailles rendant compte, à la fin de sa gestion, aux consuls et aux élus du peuple; enfin, que les consuls en sortant de charge rendront, dans le mois, compte de leur administration et que ce compte sera vérifié dans le mois suivant. — Bail d'une borie, pour sept années, par noble Jean de Solatges, habitant de la paroisse Saint-Salvi de Montlong.

E. 479. (Registre.) — In-quarto, 70 feuillets, papier.

1481. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Lausimes par Isarn Cavahier (*prudens vir*), marchand à Lautrec, — par Nyvarde, veuve de Bernard Olive, — par Antoine Cavahier, le vieux, — par Jean de Capriol, seigneur de Cuq, — et par Fortanier de Solomiac (*prudens vir*), bourgeois de Lautrec. — Acquisitions par Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure. — Un mulet, poil gris, est vendu 4 écus de 27 sous 6 deniers. — Testament de Laurent Bories, de Lautrec. — Lausimes par Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres. — Mariage de Pierre Deltil (*de Tillio*), fils de Guillaume, de Lautrec, avec Catherine de Nupces (*de Nupciis*), fille de Roger, marchand à Albi. — Vente

de censives par Simon de Lautrec à Raimond Calmès (*Calmetas*), seigneur d'Aigou (*de Ayguono*), représenté par son fils Antoine.

E. 480. (Registre.) — In-quarto, 59 feuillets, papier.

1485. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Lausimes et acquisitions par Adémar Daure, seigneur de Lamotte, représenté par son fondé de pouvoir Pierre de Labarthe. — $\frac{1}{2}$ florins $\frac{1}{2}$, 2 setiers de froment, mesure de Lautrec, dite *resclat*, le florin valant 15 sous. — 15 sous l'émine de froment. — Lausimes par François de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, du Caylar et du Laud, — et par Jean de Voisins, vicomte de Lautrec et seigneur d'Ambres. — Testament d'Arnaud Gontier. — Reconnaissance de fiefs à Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure. — Lausimes par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul. — Testament d'Antoine Gleizes (*Glieyas*), de Lautrec. — Une barrique de vin se vend 6 livres. — Lausimes par noble Pierre de Lengari (*de Lengarino*).

E. 481. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1485-1496. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Lausimes par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, — par Jean de Voisins, vicomte de Lautrec et seigneur d'Ambres, — et par le frère Bernard Bacarelle, précepteur de Saint-Antoine de Lautrec. — Testament de Pierre Rabaut, de Lautrec. — Lausimes par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive, — par Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure, — par Gauside, veuve de Jean de Brenas, de Lautrec, — et par Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet. — Relaxe de terres et vignes, chargées de tasques trop onéreuses, à noble Odet d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, et réduction des tasques par ce seigneur. — Lausimes par Adémar Daure, seigneur de Lamotte, ayant Pierre de Labarthe pour représentant. — Titre clérical (*attitulatio*) de François Carles par Jean Carles, son père, de Lautrec. — Lausimes par noble Guillaume de Saint-Martin, bourgeois du bourg de Carcassonne, — et par Simon de Lautrec, écuyer, seigneur de Saint-Germier. — Emancipation de Grégoire Fournials, par son père, pardevant noble Pierre de Lengari, juge ordinaire de la vicomté pour Jean de Foix, ledit juge *stante infra dictum operatorium* (du notaire) *et sedente supra quamdam banquam fusteam, ubi locum suum elegit ydoneum, more judiciali, suam que publicam audienciam tenente.* — Transaction entre les héritiers Capmagre,

de Serviès, et noble Marie Amielle, veuve de Pons de Manens, seigneur de Nescus, et tutrice de son fils Jean, héritier universel. — Lausimes par les frères Geoffroi, Antoine et Raimond Vitalis, seigneurs de Serviès. — Acquisition par Gaillard de Galibern, en qualité de tuteur des frères Pierre et Simon de Galibern, fils de feu M^e Salvi de Galibern, bachelier en décrets, de Brousse.

E. 482. (Registre.) — In-quarto, 55 feuillets, papier.

1486. — LAUTREC — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Un mulet, poil noir, est vendu 6 écus petits, de chacun 27 sous 6 deniers. — Lausimes par Isabelle de Laroque, au nom de son fils Adémar. — Testament de Thomas Roques, de Saint-Pierre d'Expertens. — Obligations pour achats de blé. — Lausimes par le titulaire de la chapelle Sainte-Catherine de Lautrec, — par le chevalier Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, — et par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive. — Procuration de Michel Rasquasse, marchand à Lautrec, et d'Isabelle, sa fiancée. — Guillaume de Capriol-Mandoul vend une demi-pipe de vin 20 sous. — 40 quintaux de fil, tant chanvre qu'étoupes, vendus 24 moutons d'or, de chacun 15 sous 5 deniers, par Jean Combalasse, docteur en décrets, précepteur de Saint-Antoine de Lautrec. — Arrentement des dîmes et autres revenus de la paroisse de Lacapelle, dépendant du prieuré Saint-Remy de Lautrec, par Pierre Alazar, au nom de l'église de Saint-Pons, moyennant 20 écus 20 sous tournois par an. — Vente pour 260 écus, valant 358 livres, par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive, à noble Antoine de Robert, le vieux, et Agnès Nyvarde, sa femme, sœur de ladite Catherine, de Chaumont, au diocèse de Chartres, représentée par leur gendre Jacques Malo, de tous les biens meubles et immeubles, droits, actions, etc., qui peuvent lui revenir de la succession de noble Jeanne Nyvarde, veuve de Jean de Marigni, bourgeois, du diocèse de Chartres.

E. 483. (Registre.) — In-quarto, 63 feuillets, papier.

1487. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Le setier de blé se vend 2 livres. — Partage entre Jean et Antoine Balaguier. — Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure, donne à gasaille 4 vaches et un jeune veau, au capital de 16 moutons d'or et 5 sous. — Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, vend 25 sous 5 cartières

de blé froment, mesure de Castres. — Codicile de Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul : il institue héritier universel son fils Jacques ; il donne, *jure institutionis*, à son autre fils Olivier 500 moutons d'or, payables au donataire savoir : 200 livres lorsqu'il aura atteint sa vingtième année et 25 livres chaque année jusqu'à parfait paiement ; de plus, l'héritier devra le nourrir, lui fournir le nécessaire et lui faire suivre les écoles grammaticales, puis celles des lois ou des décrets (*in scolis grammaticalibus et legum aut decretorum*) ; le testateur donne à chacune de ses filles, Anthonie et Marguerite, 500 moutons d'or, *pro dote et verqueria*, de plus *vestes nupciales* selon leur qualité, et à Jeanne de Capriol, sa sœur, 80 moutons d'or ; il substitue, à défaut de Jacques, son second fils Olivier, et, à défaut de celui-ci, son plus proche parent. La tutelle des enfants, en cas de minorité, est confiée à Anthonie de Lafont, leur mère, aidée des conseils de noble Raimond de Montaigne et de M^e Guillaume de Capriol, frère du testateur. — 21 setiers de froment, mesure *cum juribus*, de Lautrec, sont vendus 8 livres 15 sous.

E. 484. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1487-1491. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Lausimes par Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, — par les frères Geoffroi et Raimond Vitalis, seigneurs de Serviès, — par noble Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène, — par noble Marie Amielle, veuve de Pons Manens, seigneur de Nescus (*de Nesquissio*) et de Saint-Hilaire, tutrice de son fils Jean, — par Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure et tutrice de son fils Adémar. — Aceptes par les seigneurs d'Ambres, de Serviès et par le chapelain de la chapellenie fondée à Lautrec par Sicard Daure. — Prise de possession d'un bénéfice par Bernard de Navasse, recteur de Saint-Etienne de Graissac. — Testament de Raimond Roques, de la paroisse Saint-Sulpice, près Lautrec. — Procuration par Jean de Saint-Juéry, professeur en décrets, religieux de Saint-Pons, vicaire général de l'évêque dudit Saint-Pons, absent, pour représenter ce prélat à l'assemblée des trois-états qui doit se tenir à Nîmes (1493). — Lausimes par Odet d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, représenté par son fils Bérenger. — Testament de Bernard Calvet, du mas de Lacapelle, paroisse Saint-Martin del Py. — Hommage rendu au vicomte Jean de Foix par Jean de Latrielhe, de la cité de Toulouse, pardevant Simon de Lautrec Saint-Germier, lieutenant du vicomte. — Prise de pos-

session du prieuré de Notre-Dame du Clapier ou de Lacapelle, diocèse d'Albi, et de l'église Saint-Jean de Prémiaç, son annexe, par Pierre Alazar, religieux de Saint-Pons. — Lausimes par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, — par Alexis Dupuy, écuyer, seigneur de Montcuquet, — par Adémar Daure, seigneur de Lamotte, — et par Pierre Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet. — Foi et hommage par ledit Pierre Dupuy au vicomte Jean de Foix. — Partage de biens entre les héritiers de Jean Ramond (*Ramondi*). — Lausimes par Antoine de Villesspassans, seigneur de Laboulbène et de Saint-Amancet. — Quelques feuillets lacérés dans le corps du volume.

E. 485. (Registre.) — In-folio, 437 feuillets, papier.

1489-1499. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Lausimes par Adémar Daure, seigneur de Lamotte, — par noble Pierre Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet, — par les religieux de l'église cathédrale de Saint-Pons, — par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, bachelier ès-lois, — et par Raimond, Geoffroi et Antoine Vitalis, frères, seigneurs de Serviès. — Acquisitions par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive, professeur de droit. — Acquisitions de censives par Adémar Daure, — par Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet, — et par Odet d'Albert, seigneur de Rouquayrolles. — Lausimes par Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres. — Acquisitions par noble Guillaume de Capriol, bachelier en décrets, de Lautrec, — et par sa femme Guillaume d'Olive. — Lausimes par noble Bertrand de Lautrec, prêtre, recteur de Moulayrés, — par Jean Arnaud de Châteauverdun, seigneur de Puy-calvel, demeurant à Montpellier, — par Antoine de Villesspassans, seigneur de Laboulbène, — et par noble Marie Amielle, veuve de noble Pons de Manens et tutrice de son fils Jean.

E. 486. (Registre.) — In-quarto, 60 feuillets, papier.

1492. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Obligations souscrites au profit d'Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure. — 8 setiers de blé, mesure *cum juribus* de Lautrec, se vendent 4 liv. tourn. — 4 bœuf, 7 écus d'or de 27 sous 6 den. — Collation d'une chapellenie par Antoine de Provenquières, gardien du couvent des Frères mineurs de Lautrec. — Un cheval est vendu 6 écus d'or. — Arrentement, par Adémar Daure, des cens et autres

redevances dont il jouit à Villefranche-d'Albigeois. — Sous-arrentement à Pierre Vitalis, de Vielmur, de la leude à lever *passim* à Vielmur et à Cuq, par Jean Carles, fermier principal dans la vicomté. — Titre clérical de François Carles, par Jean son père. — Testament dudit Jean Carles, de Lautrec. — Acquisitions par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive. — Gasaille d'une jument, au capital de cinq écus d'or, par Isabelle de Laroque, veuve Daure. — Partage de biens entre les membres de la famille Ramond (*Ramondi*), de Serviès. — Gasaille de 2 vaches, au capital de 44 moutons d'or.

E. 487. (Registre.) — In-quarto, 59 feuillets, papier.

1494. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Aapte par Pierre Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles. — Acquisitions par Adémar Daure, seigneur de Lamotte. — Gasaille d'une vache, au capital de 5 écus petits, de 27 sous 6 deniers, — et d'une jument, au capital de 8 moutons d'or, de 45 sous 5 den. — Procuration par Pierre Aussaguel, d'Orban. — Vente par Marie Amielle, veuve de Pons Manens, des droits féodaux que son mari possédait dans les consulats de Fauch, Rônél et Roumégous, juridiction de Paulin, pour constituer la dot de sa fille Anthonie, fiancée à noble Jean Chatbert. — Testament de Pierre Martin, prêtre et bénéficiaire de l'église Saint-Nazaire de la cité de Carcassonne. Ce prêtre était de Massaguel où son frère était cordonnier. — Bail de travaux à exécuter au couvent des Frères mineurs de Lautrec et dont le devis s'élevait à 60 liv. tourn. — Lausimes par Marie, veuve de Amélius Olive, licencié ès-lois, seigneur de Tornaboix et tutrice de ses enfants. — Un bœuf est vendu 6 écus petits.

E. 488. (Registre.) — In-quarto, 43 feuillets, papier.

1495. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Gasaille d'une vache par noble Isabelle de Laroque, veuve de Fortanier Daure, au capital de 6 moutons d'or, de 45 sous 5 den. — Procuration par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive. — Lausimes par Pierre Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles. — Sous-arrentement de l'équivalent du Laud, moyennant 9 liv. 45 sous par an, par les fermiers généraux du diocèse de Castres. — Arrentement des droits de leude que possédait dans la vicomté le vicomte Jean de Voisins, seigneur d'Ambres, moyennant 23 liv. tourn. — 10 setiers de froment, mesure *cum juribus*, sont vendus 5 florins, de 45 sous. — Lausimes par

Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet. — Testament de Philippe Combalasse, marchand à Lautrec. — Gasaille d'une vache, au capital de 5 moutons d'or, par Adémar Daure, seigneur de Lamotte. — Donation par noble Arnaud de Lafont, écuyer, de Fenayrols, diocèse de Rodez, à son neveu Guillaume de Lafont, fils de noble Olivier, seigneur de Fenayrols, en considération de son mariage avec noble Paule de Montaigu, fille de Bernard-Raimond, de Lautrec : il lui donne une borie avec un moulin, à Tonnac, diocèse d'Albi. — 3 florins, un âne avec son bât et 6 moutons d'or un roussin, le florin et le mouton valant 15 sous 5 den.

E. 489. (Registre.) — In-quarto, 61 feuillets, papier.

1496. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Gasaille de deux ânesses, au capital de 9 florins de 15 sous. — Donation à Paule de Montaigu, par son père et en considération de son mariage, de tout ce qu'il possédait dans la vicomté de Lautrec. — Acquisitions par Odet d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, représenté par son fils Bérenger. — Lausimes par Guillaume de Capriol seigneur de Mandoul. — Acquisitions par noble Adémar Daure, seigneur de Lamotte, — et par Pierre Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles. — Gasaille d'une vache, au capital de 6 florins de 15 sous. — Acquisitions par Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet. — Obligation de 4 liv. 10 sous, pour 9 setiers de blé, souscrite au profit de Hélène de Lévis, veuve de Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, en qualité de tutrice de son fils Matfre. — Lausimes de Guillaume de Lacam, marchand à Lautrec. — Testament de Pierre Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet : il veut être inhumé dans l'église conventuelle de Saint-François, en la chapelle Saint-Pierre, sous l'image Saint-Antoine de Padoue, où reposent les corps d'Antoine Dupuy son père, de sa mère Jeanne Fermian, de son frère Alexis et de ses autres frères; il institue des legs en faveur de son frère Barthélemy et de ses enfants; Alexis, fils du testateur, est héritier universel. (En langue vulgaire. *Manu propria*. 4496.)

E. 490. (Registre.) — In-quarto, 63 feuillets, papier.

1497. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Acquisitions par Guillaume de Capriol, bachelier en décrets, de Lautrec, — par Adémar Daure, seigneur de Lamotte, — par Arnaud Carles, de Lautrec, — et par Alexis Dupuy, seigneur de

Montcuquet. — Lausimes par Pierre Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet, représenté par Guillaume Aymes, prêtre, — et par Hélène de Lévis, veuve de Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres. — Acquisitions par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive. — 3 setiers de blé, 35 sous. — Acquisitions par Bringuier d'Albert, fils d'Odet. — Obligation souscrite au profit de Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier. — Acquisition par Guillaume Olive, femme de Guillaume de Capriol, bachelier en décrets.

E. 491. (Registre.) — In-quarto, 430 feuillets, papier.

1500-1501. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Acquisitions par Adémar Daure, seigneur de Lamotte. — Jacques de Génibrose, marchand à Castres, vend pour 7 liv. 10 sous six setiers de blé, mesure de Castres. — Acquisitions par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive, — et par Gaillard de Galibern, de Brousse. — Quittance de dot par M^e Pierre de Lascombes, notaire à Viviers-lès-Montagnes, fils de feu Pierre, aussi notaire, le premier époux de Aladaxis Perrin, fille de François, marchand à Lautrec. — 7 écus, de 27 sous 6 den., une enclume de fer (*incutis*). — Acte portant reconnaissance d'un prêt de vaisselle d'argent fait par Adémar Daure à Guillaume de Manens, seigneur de Nescus, ladite vaisselle, pesant 9 marcs 1 den., à rendre dans quinzaine. — Donation par Adémar Daure, à Pierre de Labarthe, son serviteur, du diocèse de Lectoure, en considération des services qu'il lui a rendus : Adémar le logera et le nourrira, se réservant de le chasser de sa maison s'il commettait quelque acte malhonnête; il lui donne en usufruit tous les revenus d'une maison à Lautrec. — Acquisition par Odet d'Albert, représenté par son fils — Arrentement de la leude de Vielmur, appartenant à Hélène de Lévis, veuve de Jean de Voisins, tutrice de son fils Matfre. — Testament de noble Bernard Raimond de Montaigu : il veut être inhumé, selon le lieu de son décès, à Lautrec, dans l'église des Frères mineurs, dans le tombeau de ses ancêtres, en la chapelle des onze mille vierges; à Labruguière, dans la chapelle Notre-Dame de la Paix, en l'église Saint-Cyr; à Marssac, dans l'église Saint-Orens. Dans ce testament sont mentionnés : Jean Dupuy, fils de feu Pierre et de Pétrone Montaigu, sœur de Bernard Raimond; Guillaume, autre sœur du testateur, mariée à Jean Matarans, de Lescure; les enfants de Raimond de Montaigu, seigneur de Barbayran; Marguerite, fille du testateur et femme de noble Jean de Pelapol, du lieu de Durenque,

paroisse de Notre-Dame de Nouailhac; Messende, autre fille, femme de Dominique Bernard, d'Ambres; Hélène, fille de Pelapol, et de Marguerite Montaigu; Marguerite, autre nièce, fille de Bernard; Jeanne Daure, femme du testateur; enfin, Paule, sa fille, femme de noble Guillaume de Lafont, *aliàs* de Fenayrols, héritière universelle. — Reconnaissance féodale à noble Guillaume de Voisins, protonotaire du Saint-Siège, recteur de Notre-Dame de Montlausi et chanoine de Carcassonne, — et à noble Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet. — Arrentement par les frères Jean et Arnaud de Solatges, de Sorèze — Acquisitions par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, — et par Guillaume Olive, veuve de M^e Guillaume de Capriol, bachelier en décrets. — Lausimes par noble Guillaume de Lafont, de Fenayrols, au nom de son pupille noble Jean de Capriol, fils et héritier universel de noble Jean de Capriol, décédé bachelier en décrets. — Acquisitions par noble Olivier de Capriol, au nom de son père, Guillaume, seigneur de Mandoul. — 2 setiers de froment sont vendus 2 florins par les religieuses de la Salvetat-lès-Mondragon.

E. 492. (Registre.) — In-quarto. 38 feuillets, papier.

1502. — LAUTREC. — *Pierre Bonnefoy*, notaire. — Registre de notes; répertoire en tête. — Acquisitions par Lancelot Daure, de Venac, représenté par Pierre Labarthe, — par Guillemine Olive, veuve Capriol, — et par Arnault Karles. — Obligation souscrite au profit de Jacques-François Génibrose, marchand à Castres. — Reconnaissances faites à Guillaume de Voisins, recteur de l'église de Montlausine, à Lautrec. — Acquisitions par noble Adémar Daure. — Vente de trois émines de blé au prix de 30 sous. — Lausimes par Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet. — Procuration, par Antoinette de Montmore, femme d'Antoine Cavahier, le vieux, marchand à Lautrec. — Acte semblable par noble Matfred d'Albert, de Ségégats. — Acquisitions par Adémar Daure, seigneur de Lamotte.

E. 493. (Registre.) — In-folio. 472 feuillets, papier.

1460-1515. — LAUTREC. — *Philippe Rizolières*, clerc et notaire audit Lautrec et, en dernier lieu, dans la paroisse Saint-Julien de Burens. — Beaucoup de feuillets de ce registre sont en partie lacérés. — Vente à faculté de rachat par l'abbé d'Ardorel. — Lausimes par Jean Calmès, seigneur de Labessière de Burens. — Testament de Guillaume Assier, prêtre, de la paroisse Notre-Dame de Campans. — Lausimes : par noble Guillaume de

Vernholes, seigneur de Campans, — par Adémar Danna, seigneur de Lamotte, — par le chapitre de l'église Saint-Benoît, de Castres, ayant pour représentant le prieur de Saint-Nazaire de Mandoul, — et par Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet, paroisse Saint-Pierre de Peyregoux, et de Cabrilles. — Acquisitions à Labessière de Burens, par Pons Calmès. — Reconnaissances faites à Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène et de Saint-Amancet, représenté par Pierre de Villespassans, son frère, religieux de Saint-Benoît de Castres. — Acquisitions par Jacques de Capriol, seigneur de Cuq. — Arrentement par Jean de Boysset, abbé d'Ardorel, dans la tour de l'abbaye, paroisse Saint-Jean de Magreperbeyre. — Lausimes par le noble et puissant Guillaume de Laborme, chevalier, précepteur de Raissac et de Saint-Jean de Saint-Cyr. — Testaments de Jean d'Alayrac, fils de Simon; il désigne sa sépulture dans le cimetière Saint-André d'Alayrac, — et de Raymond d'Alayrac, tous deux de la borie de la Mionette, paroisse Saint-André.

E. 494. (Registre.) — In-folio. 250 feuillets, papier.

1486-1516. — LAUTREC. — *Philippe Rizolières*, notaire. — Il manque à ce volume les feuillets 433-479. — Testament de Guillaume Bénajan, de la paroisse Saint-Remy de la Cité (*Stus Remigius de Civitate*) consulat de Saint-Germier. — Obligation, envers l'abbé d'Ardorel, de 42 florins d'or, 42 sous et 14 deniers tournois, prix de 6 setiers et 4 cartière de blé. — Acquisitions par Barthélemy de Dauzats, de la paroisse Saint-Martin de Dauzats. — Mariage dudit Barthélemy de Dauzats, fils de Raimond, habitant la borie dite de Dauzats. — Echange de propriétés, à Labessière de Burens, entre Raimond de Dauzats, et Jean de Lordat, héritier universel de Pons Calmètes ou Calmès (*Calmetas*), Jean de Calmètes étant seigneur dudit Labessière. — Dette de 8 florins d'or, de 45 sous tournois, reconnue au profit de l'abbé d'Ardorel, pour quatre piles (*pillas*) de blé froment, mesure de Castres. — Acquisitions par Jean de Calmètes, seigneur de Labessière. — Transaction entre le curé de Saint-André d'Alayrac et les fabriciens au nom des habitants de la paroisse, relativement aux libertés et coutumes desdits habitants, les titres de la communauté ayant été brûlés avec l'église : les parties font un nouveau règlement pour la levée des dîmes et le service religieux. — Acquisitions par Guillaume de Vernholes, seigneur de Campans. — Lausimes par Alexis Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet. — Marché fait entre les nobles David et Jean de Calmètes, seigneurs de Labessière, le premier religieux de Gaillac, avec Guiraud Roquette, maçon, de Lautrec, pour la reconstruction de la

maison paternelle audit Labessière. — Titre clérical de Barthélemy de Cadro, de Jonquières. — Lausimes par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul. — Acquisitions, par le même et par Jacques de Capriol, son fils. — Acquisitions par François de Vernholes, seigneur de Campans. — Lausimes par Pons de Manens, seigneur de Nescus et de Saint-Hilaire. — Marché fait entre Jean de Boysset, abbé d'Ardorel, et Arnaud Bardou, fils d'Antoine, pour la construction d'une maison *de paretz et terrisse*. — Poursuites pour la reconstruction de l'église Saint-Julien de Burens, par le seigneur, Jean de Calmètes, le vicaire et les fabriciens de la paroisse.

E. 495. (Registre.) — In-quarto, 92 feuillets, papier.

1501-1508. — LAUTREC. — *Philippe Rizolières*, notaire. — Registre de notes (*Manuale*). — Testaments : d'Antoine de Cadro, — de Pierre Batut, — de Jean de Cadro, — de Raimond de Cadro, tous de la paroisse de Saint-Jean de Jonquières. — Reconnaissance de fiefs à noble Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, représenté par Jacques de Capriol, son fils. — Vente d'une maison, à Labessière de Burens, par Jean de Calmètes, seigneur dudit lieu, à Jean de Lordat et noble Thomase de Calmètes, sa femme. — Lausimes par Jean Des Monts (*de Montibus*), de Labessière de Burens. — Donation par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, à Olivier, son fils, étudiant. — Testament de Pierre de Cadro. — Bail d'un bien à cultiver, par Adémar Daure, qui habite la tour de Braconac. — Acquisitions, par Guillaume de Vernholes, seigneur de Campans. — Gasaille d'une jument, au capital de 4 écus d'or, de 27 sous 6 deniers. — Acquisitions : par l'abbé d'Ardorel, Jean de Boysset, — par Isabelle de Calmètes, représentée par Jean Des Monts, — et par Jacques de Capriol, seigneur de Cuq, (*quandam garnassadam?*) contenant quatre sôtérées. — Vente d'une maison par l'abbé d'Ardorel, Jean de Boysset, autorisé à cet effet dans une assemblée capitulaire, où siégeaient : F. Pierre de Nespolet, prieur; F. Pierre de Rulliac, syndic; F. Antoine Fedou, F. Jean Barravi, F. Jean de Vernholes, F. Guibert de Pierrelate, F. Ayméric Barravi, F. L. Jauffre, F. Jean Pajèze, et F. Jean de Salles.

E. 496. (Registre.) — In-quarto, 122 feuillets, papier.

1506-1513. — LAUTREC. — *Philippe Rizolières*, notaire. — Registre de notes (*Manuale*). — Répertoire en tête. — Reconnaissance de fiefs à Guillaume de Vernholes, seigneur de Campans, représenté par François de Ver-

nholes. — Lausimes, par Jacques de Capriol, fils de Guillaume, seigneur de Mandoul, à Pierre Monsarrat, du mas de Lavalette, paroisse de Mazières. — Bail par Jean de Lordat et Thomase Calmètes, sa femme. — Gasaille de 8 bêtes à laine, au capital de 2 écus d'or, de 27 sous 6 deniers. — En 1509, François de Vernholes est qualifié seigneur de Campans; il agit pour son propre compte et non plus au nom de Guillaume de Vernholes. — Acquisitions par Jean de Boysset, abbé d'Ardorel. — Echange entre noble Jean Des Monts et noble Antoine de Sobiran, de Saint-Germier. — Reconnaissance de fiefs à noble Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène, représenté par Pierre de Villespassans, son frère, religieux de Saint-Benoît de Castres. — Lausimes par Jacques de Capriol, seigneur de Cuq. — Contrat de mariage entre noble Antoine de Caylus, seigneur de Pounix, juridiction d'Ambialet, au diocèse d'Albi, d'une part, et Antoinette de Vernholes, fille de Guillaume. La dot d'Antoinette est fournie par François de Vernholes et Jeanne de Lafon, dame de Campans. — Acte public de réconciliation d'un fils avec son père, en présence de trois témoins et pardevant notaire : le fils, qui avait injurié et frappé son père, lui demande pardon, à genoux et les mains jointes; le père le relève, l'embrasse et lui donne sa bénédiction. — Acte de vente par le père et le fils ainsi réconciliés. — Marché fait entre Jean Desmonts, de Labessière-de-Burens, et Louis Prévos, de Castres, pour la construction d'une maison, *in loco de la En Gellaturia*, paroisse Saint-Jean de Magreperbeyre. — Obligation souscrite par Antoine de Caylus, seigneur de Pounix, au profit de Benoît Gallès (*Gallesio*), de Labruguière, diocèse de Lavaur, pour le reste de la dot de noble Yssalde de Caylus, femme du dit Gallès. — Arrentement d'une borie à Venès par Adémar Daure, seigneur de Lamotte, Lamartinié et Braconac, et noble Pierre Du Bosquet, seigneur de Venossia et coseigneur de Venès, fondé de pouvoir de Jeanne Du Bosquet; cette borie est située au lieu dit à La Farga. — Procuration par noble Jean de Lordat et Marquise de Lautrec, veuve de M^e Martin de La Riète (*de la Rieta*), tuteurs des enfants dudit M^e Martin. — Dévote oraison, trouvée dans l'église Sainte-Sophie de Constantinople, et apportée par saint Michel, archange, à Hélène, mère de Constantin, lorsqu'elle eut découvert la croix du Christ. A cette oraison, dont le texte est rimé en latin et en langue vulgaire, sont attachées des indulgences, et elle est approuvée par le pape Jules II, régnant à l'époque où le notaire tenait son *manuale*.

E. 497. (Registre.) In-quarto, 414 feuillets, papier.

1516-1522. — LAUTREC. — *Philippe Rizolières*, notaire. — Registre de notes (*manuale*). — Testament d'Elie de Cadro, fils d'Antoine : il institue Pierre de Cadro, héritier universel. — Obligation souscrite au profit d'Olivier de Capriol, seigneur de Mandoul. — Marché fait entre François de Vernholes, seigneur de Campans, avec Pierre Arbus, maître maçon à Loubens, pour la construction d'une chapelle dans l'église Notre-Dame dudit Campans. — Protestation contre le curé de Saint-Julien de Burens, par noble Bertrand de Calmètes, en qualité de fabricien de cette église. — Acquisitions par Isabelle de Calmètes, veuve de Jean Des Monts. — Testament d'Arnaud de Cadro. — Vente par noble Jacques de Laroque, fils de Jean, seigneur de Provillegues. — Procuration par Olivier de Capriol, seigneur de Mandoul. — Obligation souscrite par le dit Olivier de Capriol, au profit de Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols. — Lausimes par Olivier de Capriol, seigneur de Mandoul. — Testament de Barthélemy de Cadro, fils d'Elie. — Obligation souscrite au profit de noble Jean de Lordat. — Bail pour la levée de la quiste de Labessière-de-Burens, consenti par les conseillers de cette communauté au profit de Jacques de Laroque et de Jean de Lordat. — Obligation souscrite au profit d'Olivier de Capriol par noble Pierre de Lescure, habitant *del borc Saint-Bernat*, archevêché de Toulouse.

E. 498. (Registre.) — In-folio, 484 feuillets, papier.

1516-1534. — LAUTREC. — *Philippe Rizolières*, notaire. — Registre d'actes, dans lequel sont rédigés ceux qui sont notés dans le précédent *manuale*. (E. 496.) — Plusieurs actes d'acquisition par Isabelle de Calmètes, veuve de Jean Des Monts. — Lausimes par Olivier de Capriol, seigneur de Mandoul. — Mariage entre Barthélemy de Cadro et Jeanne Alquièrre. — Plusieurs actes concernant la famille de Cadro, de Jonquières. — Acquisitions par Jacques de Laroque, seigneur de la Regine (*de Regina*), demeurant à Peyregoux. — Arrentement par noble Jeanne de Lafont, veuve de Guillaume de Vernholes, seigneur de Campans. — Marché fait pour la reconstruction de l'église d'Alayrac, en la forme de l'église Notre-Dame de Campans, avec Jean Lauger, maître maçon, de Lautrec. — Fondation d'une chapellenie dans l'église des Frères prêcheurs de Castres, par Jeanne de Lafont, veuve de Guillaume de Vernholes, seigneur de Campans. — Acquisitions par

Adémar Daure. — Lausimes, par noble Gaspard de Brassac, écuyer, seigneur de Montpinier. — Obligation souscrite au profit de Guillaume de Lordat, prêtre, par Salvie de Lordat, veuve de noble Jacques de Laroque. — Acquisitions par Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols. — Lausimes par noble Bertrand de Calmètes à Jean de Lordat, de Labessière de Burens.

E. 499. (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1481-1501. — LAUTREC. — *Guillaume de Layssac* et *Jean Albert*, notaires : ce dernier ayant les livres, notes et protocoles des notaires Guilbert et Pierre de Massac. — Procuration par Pierre Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet. — Lausimes par le même. — Actes souscrits par Fortanier de Solomiac en qualité de tuteur de Catherine Arnoys, fille de défunt Aymeric Arnoys, docteur ès-lois, à Albi, et de Ramonde de Solomiac, veuve dudit Aymeric, contre François Arnoys, d'Albi. — Testament de Riqua Folquière, veuve de Aynard de Lacalme, bourgeois de Lautrec. — Acquisitions par noble Pons de Calmètes, de Labessière de Burens. — Lausimes par le même. — Acquisitions par noble Guillaume de Vernholes, seigneur de Campans. — Reconnaissance de fiefs à Marie, veuve de Pons de Manens, seigneur de Nescus et Saint-Hilaire, tutrice de son fils, Jean de Manens, héritier universel de son père. — Procuration par *Stevena Vareta*, fille de *Simeon Vareti*, de Tonnerre au diocèse de Langres, femme de Pons de Calmètes, à son dit mari. — Association *sive affrayratio*, entre les époux Jean de Paulhe, cordonnier, et Antoinette Boyssière, majeure de 16 ans et mineure de 25. — Reconnaissance de fiefs à Pierre Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet. — Lausimes par noble Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive, décédé conseiller au parlement de Toulouse. — Lausimes par Guillaume de Solomiac, bourgeois de Lautrec, trésorier du vicomte Jean de Foix et audit nom. — Acte de communauté de biens entre le F. Jean des Cabanes (*de Cabanis*), professeur en sainte théologie, du couvent de Lautrec, ordre des Frères mineurs de Saint-François, et son frère Philippe des Cabanes, de Curvalle, au diocèse de Vabres. Ils possédaient à Curvalle, entr'autres immeubles, une maison près de la rivière de Rance (*al Ransa*), confrontant avec le fossé de la ville *et cum fundamentis castri dicti loci de Curvalla*. — Transaction entre Raphaël de Corras, de Réalmont, et un voisin.

E. 500. (Registre.) — In-folio, 312 feuillets, papier.

1482-1505. — LAUTREC. — *Raimond Olivier*, notaire. — Testament d'André Crosat, notaire à Lautrec. — Lausimes par Pons de Manens, seigneur de Nescus et de Saint-Hilaire, — et par François de Solomiac, bourgeois de Lautrec. — Reconnaissances de fiefs à Jean de Foix, vicomte de Lautrec. — Testament de Pierre de *Montesauso*, recteur de la paroisse Saint-Celse de Puycalvel et Saint-Vincent de Darnac, son annexe. — Acquisition par Guiraud de Lacroix (*de Cruce*), maître des écoles de Lautrec. — Cédula d'appel par Simon de Solomiac, fils de Guillaume, bourgeois de Lautrec, sur une assignation à lui donnée par les commissaires chargés « de faire vider du pays toutes assemblées de gens de guerre, lacays et autres, mys sus en armes, à la foule du peuple, sans licence du Roy ». Simon devait être ouï sur certains faits qu'on lui reprochait. Les commissaires répondent « qu'ayant trouvé grand assemblée de lacays et gens de guerre armés et embastonnés es lieux de Peyregoux et de Montfa, et ledit de Solomiac estre chargé de y avoir tenu la main », ils l'ont fait assigner pour l'entendre « benignement et payiblement en bonne justice ». Ils repoussent son appel, sauf le respect dû « aux seigneurs d'avant lesquicux il s'efforce d'appeler ». — Lausimes au nom du vicomte Jean de Foix. — Mariage entre François de Lautrec, écuyer de la reine Catherine de Navarre, fils de noble et puissant Simon de Lautrec, chevalier, seigneur de Saint-Germier, du Caylar, du Laud, de Mirandol, du Pont-de-Cirou et de Thorène, et Brunette de Lordat, fille de feu Hugues de Lordat, chevalier, seigneur de Caseneuve, diocèse de Pamiers (1504). Les conventions matrimoniales furent arrêtées au château de Pau, en présence de la reine Catherine, et l'acte en fut rédigé à Lautrec. En considération de ce mariage, Simon de Lautrec donne à son fils le château de Saint-Germier et la seigneurie de Saint-Jean-de-Vals, et comme il avait plusieurs enfants de Marguerite de Morlhon, sa femme, fille de Pierre de Morlhon, chevalier, seigneur de *Sto Vensano*, il ratifia, par un acte particulier, la donation faite à François, l'aîné, en le mariant; cette ratification se fit au Caylar, en présence des nobles Gaillard de Villespassans, moine *operarius* de Sorèze, Antoine de Sobiran, de Cadalen, et Jean Desmonts, le jeune, de Labessière-de-Burens, ces deux derniers serviteurs dudit Simon de Lautrec. La dot de Brunette était de 4,200 écus petits, de 27 sous 6 deniers; mais son frère Corbeyran de Lordat, aussi écuyer de la reine

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

de Navarre, trouva cette dot insuffisante et l'augmenta de 550 livres. Brunette révoqua une cession de droits qu'elle avait faite à Bernard de Lordat, son oncle. — Testament de Catherine Baudyère, veuve de François de Solomiac, bourgeois de Lautrec. — Arrentement par le trésorier du vicomte Jean de Foix, de la ferme du notariat des causes civiles et criminelles dans la vicomté, au prix de 48 livres, pour un an, aux notaires de Lautrec, Pierre Bonnefoy, Bernard de Alano, Jean Viguiet, Pierre de Cuelhe et Louis David. — Enquête sur le mode de nomination des consuls et des conseillers de la communauté de Venès. — Donation par Guillaume Del Telh, marchand à Lautrec, à ses fils. — Donation d'une maison de Labessière-de-Burens, par Marguerite Clavelle à Pons de Calmètes, damoiseil dudit Labessière. — Donation à Antoine de Solomiac, bourgeois de Lautrec, et Marguerite Bordon, sa femme, par Yssende Duval (*de Valle*), veuve du notaire Bordon et mère de ladite Marguerite. — Antoine Cavayer, le vieux, marchand à Lautrec, veuf en premières noces de Loysa Alberte et époux en secondes noces d'Antoinette de Montmore, fait une donation entre-vifs à cette dernière. — Testament d'Isarn de Quercy, de Lautrec. (Dans ce dernier acte on a substitué par surcharge le nom de Perrin à celui de Quercy : *Perrini* au lieu de *Quercini*.)

E. 504. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1513-1520. — LAUTREC. — *Raimond Olivier*, notaire. — Répertoire en tête de ce volume dont plusieurs feuillets sont lacérés. — Vente par Bernard Raysséguiet, de Saint-Jean de Vals, à noble Jacques de Laroque, de Provillegues. — Lausimes : par François de Saint-Martin, bourgeois de Carcassonne; — par Adémar Daure, seigneur de Lamotte. — Acquisitions par Arnaud Carles (*Karoli*), de Lautrec. — Présentation de cautions par Olivier de Capriol, pardevant M^e Guillaume de Brenas, juge de Lautrec, pour le vicomte Odet de Foix, maréchal de France. — Lausimes : par Brenguiet d'Albert, seigneur de Rouquayroles; — par l'église cathédrale de Saint-Pons, pour des fiefs de la paroisse de Brousse; — par François Olive, docteur en droit, de Toulouse, — et par Jean de Calmètes, seigneur de Labessière de Burens. — Reconnaissances de fiefs à Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet.

E. 502. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1484-1515. — LAUTREC. — *Raymond Olivier*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Assignation de douaire par Sicard de Quercy à Antoinette Vialette,

21

sa femme. — Acquisition par ledit Sicard, boucher. — Acquisition de censives par noble Matfred d'Albert, de Sénégats. — Lausimes par Galhard de Marcilhac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Laselve et de son annexe Saint-Sauveur de Lautrec, — et par Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cabrilhes. — Lausimes et acquisitions par noble Jacques de Laroque, fils de Jean, seigneur de Provillergues. — Reconnaissances de fiefs à noble Odet d'Albert, seigneur de Rouquayrolles. — Testament de Jean de Montsahu (*de Montesauso*) : il choisit sa sépulture dans la chapelle Saint-Grégoire de l'église Saint-Celse, où est inhumé Pierre de Montsahu, ancien recteur de cette église, et Uberte, mère du testateur; il institue héritier universel, mais seulement à titre de jouissance, son père Pierre et après la mort de son dit père, Guillaume et Ramond de Montsahu, frères du testateur. — Quittance par Ramond Gleise (*de Ecclesia*), maître maçon à Lautrec, et Germaine Crozade, sa femme, fille de défunt André Crozat, à Gaspard Duval (*de Valle*), aussi maître maçon, oncle de ladite Germaine. — Vente par noble Isarn de Quercy à Guillaume de Lacalm, bourgeois de Lautrec, de la censive du moulin de la Gazounié, ou de Combalasse, sur le Bagas. — Lausimes par Pierre Dupuy, seigneur de Montcuquet. — Procuration par Jean Raffin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Sauveur. — Décès de Pierre de Labarthe; son héritier François Daure étant mineur, Salvie Grimaude, sa mère, en l'absence de Adhémar Daure, son mari, qui était à l'armée avec les autres nobles de la contrée, fait dresser un inventaire de la succession.

E. 503. (Registre.) — In-folio, 454 feuillets papier.

1486-1498. — LAUTREC. — *Pierre de Cuelhe*, *clerc solut*, notaire. — Plusieurs feuillets de ce registre sont lacérés. — Lausimes par Pierre Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Moncuquet, et en la même année (1490), par Alexis Dupuy, seigneur des mêmes lieux. — Reconnaissances de fiefs audit Alexis Dupuy. — Lausimes de fiefs, à Avignonet en Lauraguais, par Nicolas de Robian, bourgeois de Toulouse, résidant audit Avignonet. — Vente par noble Jean de Solatges et Anthonie, sa femme, de Saint-Salvi de Montlong. — Installation des consuls de Cuq. — Echange entre noble Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, et noble Jean Desmots, le jeune. — Lausimes par Fortanier de Solomiac, bourgeois de Lautrec, — et par noble Alexis Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet. — Acquisitions par Pierre Delthil (*de Tilhio*), marchand à Lautrec,

— et par noble Adhémar Daure, écuyer, seigneur de Lamotte et de Lamartinié. — Acquisitions par Fortanier de Solomiac, bourgeois de Lautrec, — et par Catherine Nyvarde, veuve de Bernard Olive, professeur de droit.

E. 504. (Registre.) — In-folio, 274 feuillets, papier.

1491-1519. — LAUTREC. — *Jean Viguié*, notaire. — Lausime par Alexis Dupuy, seigneur de Cabrilles et Montcuquet — Vente de censives par Isarn de Quercy à Jean Desmots, du château de Labessière-de-Burens. — Lausimes par noble et vénérable Jean de Voisins, prêtre, en qualité de recteur de l'église de Montlausine, château de Lautrec. — Actes relatifs à la tutelle de noble Jean de Capriol, fils et héritier universel de Guillaume de Capriol, bachelier en l'un et l'autre droits, par Guillaume de Lafont, de Fenayrols, administrateur des biens dudit mineur. — Lausimes par Isarn Cavayer, marchand à Lautrec, — par Fortanier de Solomiac, bourgeois dudit Lautrec, — et par Antoine de Villespassans, seigneur de Saint-Amancet et du château de Laboulbène, représenté par Pierre de Villespassans, religieux de Saint-Benoît de Castres. — Testament de noble Catherine Clergue, veuve de Pierre Dupuy, inhumée dans la chapelle Saint-Pierre de l'église des Frères mineurs de Lautrec, près de son mari. Elle institue héritier universel son fils Alexis. Ses filles Sabine Dupuy (*Puega*), femme de Guillaume de Solomiac, et Jeanne, femme de noble Pierre d'Hugues, de Castres, sont nommées dans ce testament, ainsi que Pierre de Clergue (*Clerici*), frère de la testatrice.

E. 505. (Registre.) — In-quarto, 442 feuillets, papier.

1495-1502. — LAUTREC. — *Jean Alberty*, notaire. — Accord sur procès entre noble Isarn de Quercy, de Lautrec, et Martin Vital, de Réalmont. — Communauté de biens, pour la vie en commun (*affrayratio sive associatio*), entre Philippe des Cabannes, de Curvalle, diocèse de Vabres, et son frère Jean, professeur en sainte théologie. — Transaction sur procès entre le frères Guillaume et Jean de Solomiac, bourgeois de Lautrec. — Compromis entre Raphaël Corras, de Réalmont, et Jean Faiet, à qui Corras avait acheté la métairie de La Leuconié : parmi les témoins de l'acte figure Arnaud Corras. — Compromis entre Guillaume Galtier, précepteur de la commanderie de Bagas, et son fermier de la borie de Bagas, juridiction de Lautrec. — Jean Desmots, de Labessière-de-Burens, demande à Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, le Caylar, le Laud, coseigneur de Mandoul, etc., en sa qualité de gouverneur de la

vicomté de Lautrec, au nom de Jean de Foix, l'autorisation d'ouvrir dans la maison qu'il a achetée à Labessière, contre la muraille de la ville, « une fenestre croisée et une demi-croisée », s'engageant à les murer à la première réquisition. — Acte de la déclaration faite au juge de Lautrec, par Alexis Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet, que Pierre, son père, étant mort depuis an et jour, après l'avoir fait héritier universel, il est prêt à rendre au vicomte de Lautrec l'hommage qu'il lui doit pour les fiefs qu'il tient de lui. — Donation par noble Violande Daure, veuve de Jean de Lordat et fille de Fortanier, à noble Lancelot Daure, son frère, de ce qui lui revient de la succession de Marguerite de Chateauverdun, sa mère.

E. 506. (Registre.) — In-folio, 288 feuillets, papier.

1501-1524. — LAUTREC. — *Jean Alberty*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Inventaire de la succession de Jeanne Nicholas, morte de la peste à Lautrec. — Lausimes par Odet de Foix, vicomte de Lautrec. — Jean de Foix, vicomte de Lautrec, étant mort, Jacques de Capriol, écuyer, seigneur de Cuq, fils de Jean et son héritier universel, se présente devant le juge pour prêter foi et hommage; et comme le vicomte est en Cour, il demande acte de présentation. — Même réquisition par noble Pierre Del Bosquet. — Lausimes par Alexis Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Montcuquet, habitant son château de Montcuquet; — par Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols; — par Isarn Cavayer, marchand à Lautrec. — Reconnaissances féodales audit Isarn Cavayer. — Nouvel acapte au nom du vicomte Jean de Foix. — Syndicat par la communauté de Labessière-de-Burens. — Lausimes au nom du vicomte Odet de Foix. — Enquête sur la validité du testament de Louis Péliissier, reçu par un Frère mineur de Lautrec. On demande, aux témoins entendus, l'année, le jour et l'heure auxquels ce testament a été reçu; si le testateur était sain de corps et d'esprit; combien de temps il a survécu à l'acte; s'il n'a pas été suborné. — Obligation de 22 livres, prix d'une maison vendue par noble Jean Des Monts, de Labessière. — Donation entre-vifs par Violande Daure, fille de Fortanier, à Lancelot Daure, son frère, de tous ses droits et actions sur la dot et verquière de sa mère Marguerite de Chateauverdun. — Testament et codicille d'Antoine Cavayer, le jeune, marchand à Lautrec, et enquête sur leur validité. — Prestation de serment des consuls de Lautrec pardevant le juge d'Odet de Foix, et leur installation. — Les consuls, avec plusieurs habitants de Saint-Lieux et Lafénasse, se présentent parde-

vant noble Vital de Castelnan, écuyer, seigneur de Fargettes (*de Fargetts*), de Serviès, de Cuq, etc, conseiller du Roi, son baile et châtelain de Lombers et du Lombersois; ils se reconnaissent coupables d'avoir détrossé une compagnie de gens d'armes qui traversait la baronnie royale dudit Lombers et d'avoir tué ou blessé plusieurs hommes de ladite compagnie; ils supplient le juge d'accepter une compensation. Le procureur du roi, Gabriel Albert, n'y fait pas opposition et la compensation est fixée à 40 livres au profit du Roi, non compris les frais de justice. — Le juge d'Odet de Foix, vicomte de Lautrec, maréchal de France et gouverneur d'Aquitaine, admet aussi à compensation les nobles écuyers Bernard d'Albert, seigneur de Lajanié (*Lajania*), et Gaspard de Brassac, seigneur de Montpinier, pour avoir frappé Garnier de Brassac, frère de Montpinier: la compensation est de 6 livres, au profit du vicomte. — Lausimes par Antoine de Villespassans, seigneur de Lamartinié et Saint-Amancet, — et par le trésorier d'Odet de Foix. — Vente par noble Pierre Duran, écuyer, seigneur de Labrugnière, demeurant à Lautrec, et Thomas, son frère, religieux de Saint-Pons, à Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols. — Enquêtes sur la validité d'un testament reçu, à défaut de notaire, par le Frère Jean Gleise (*de Ecclesia*) et sur des actes de donations pour œuvres pies reçus par le même religieux. Le testament, en langue vulgaire; écrit et signé par Gleise est joint au registre.

E. 507. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1496-1510. — LAUTREC. — *Louis David*, notaire. — Les deux premiers feuillets de ce registre sont déchirés. — Acquisitions par noble Marguerite de Lautrec, femme de noble Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles. — Lausimes par Jean de Boysset, abbé de Sainte-Marie d'Ardorel. — Acquisitions par noble Gaspard de Lengary. — Lausimes, par le même; — par le frère Jean Raffin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Sauveur de Lautrec; — par noble Jean de Calmètes, seigneur de Labessière-de-Burens; — par noble François de Lautrec, seigneur de Saint-Germier; — par Pierre de Lengary, tuteur de Pierre, son neveu, fils et héritier universel de Gaspard; — par noble Catherine Senhora, veuve de Pierre de Lengary, en qualité de tutrice de Pierre, son neveu, fils de Gaspard. — Testament dudit noble Gaspard de Lengary, fils de Pierre; ledit testament fait aux champs, près de Lautrec, où il était « *aliqua gravi infirmitate nuncupata bocca detentus* ». Le testateur veut être inhumé dans l'église des Frères mineurs, près d'Antoine de Prat-

viel, son aïeul, et de Pierre de Lengary, son père. Il institue héritier universel son fils Gaspard. Sont nommés dans ce testament : Catherine Senhora, sa mère ; Gausside de Montmore, sa femme ; Antoine et Simon, ses fils, et ses filles : Jeanne, femme de noble Jean Desmonts, de Saint-Germier ; Catherine, femme de Rémy Mesclat ; Marguerite, femme d'Arnaud d'André, de Lautrec ; Marguerite, femme de Jacques de Bertrand, de Labruguière, et Bernarde. — Donation entre vifs par Catherine Senhora de Pratviel, veuve de Pierre de Lengary et fille d'Antoine de Pratviel, à Gaspard de Lengary, son fils. — Lausimes par Jean de Boyssel, abbé d'Ardorel ; — par Gaspard de Lengary à noble Jean de Capriol, fils et héritier de Guillaume ; — par Jean de Calmètes, seigneur de Labessière-de-Burens ; — par Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles, — Acquisitions par M^{re} Guiraud Delacroix (*de Cruce*), régent des écoles de Castres, originaire de Lautrec. — Lausimes par François de Lautrec, seigneur de Saint-Germier ; — par noble Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul ; — par noble Catherine Senhora, en qualité de tutrice de son petit-fils, à noble Jean de Lordat, seigneur de Labessière-de-Burens ; — par noble Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier. — Testament de noble Flore Salamone, veuve de noble Jordain de Calmètes, ancien seigneur de Labessière-de-Burens. Elle institue légataire universel Jean de Calmètes, son fils, seigneur de Labessière-de-Burens. Sont nommés dans ce testament : Jeanne de *Capite Lato*, sa bru, femme de Jean de Calmètes ; ses filles Anthonie, veuve de Louis Manechel, *alias*, de Sauvatge ; Madelaine, femme de noble Bernard Guini, seigneur de Roques, au diocèse de Toulouse ; Marguerite, femme de noble Thomas de Montanbac ; ses neveux Pierre de Lescure, l'aîné, Bernard de Lescure et Pierre de Lescure, le jeune, fils de noble François de Lescure, seigneur de Ausix, et de Senhore, fille de la testatrice ; son filleul Bertrand, fils de Jean de Calmètes, et David de Calmètes, son fils, religieux. — Acquisition par Bernard Castelbon, maître-maçon à Lautrec, d'une maison dans cette ville, rue de Mauléon.

E. 508. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1496-1515. — LAUTREC. — *Louis David*, notaire. — Acquisition d'une vigne au Rech, paroisse Saint-Jean de Bordelas, près de Castres, par maître Antoine Adémar, verrier dudit Castres. — Lausimes par noble Pierre de Lengary, fils et héritier de Gaspard, à Jean de Capriol, fils de Guillaume, représenté par sa mère Guillaume Olive ; — par Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier, et Gaspard, son fils. — Donation par noble Catherine

Senhora de Pratviel à son fils Gaspard de Lengary. — Acquisition par noble Jacques de Laroque, fils de Jean, seigneur du Travet et de Provillergues. — Lausimes de fiefs situés Al Borguet, près de Guitalens, par noble Jean Bérailh, *alias* Salmonis, coseigneur de Guitalens et seigneur de Paulbac ; — par Pierre de Lengary, fils de Gaspard ; — par Bertrand de Calmètes, fils de Jean, seigneur de Labessière-de-Burens ; — par noble Jean Olric, coseigneur de Guitalens ; — par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, à M^e Antoine Mouzels, bachelier en droits. — Actes de tutelle pardevant Pierre Roque, juge à Graulhet pour Pierre d'Armagnac, baron de Calciat et de Sainte-Libaire. — Lausimes par François de Lautrec, écuyer, seigneur de Saint-Germier. — Reconnaissances de fiefs à noble Gaspard de Lengary, fils de Pierre, héritier universel d'Antoine de Pratviel, ledit Gaspard, absent, étant représenté par son père. — Lausimes par Gaspard de Brassac, seigneur de Montpinier, — et par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul. — Donation entre vifs par Catherine Senhora de Pratviel, à Pierre de Lengary, fils de Gaspard. — Lausimes par noble Pierre de Lengary, de Lautrec, à noble Guillaume Olive, veuve de M^e Guillaume de Capriol, et à son fils Jean de Capriol. — Plusieurs *pacta recobri*. — Vente par les frères Pierre et Bernard de Mouzels, fils de feu Jean. — Acquisitions par noble Jean de Lordat, de Labessière-de-Burens.

E. 509. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1500-1510. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*, notaire. — Acquisitions par Bernard Castelbon, charpentier (*Lignifaber*), de Brousse. — Mariage de Jean-Nicolas de Basilhac, l'aîné, de Lautrec, avec Catherine Carrière, fille de feu M^e Jean. — Acquisitions par Guillaume de Manens, seigneur de Nescus. — Transport de censives par Tristan de Roquefeuille. — Lausimes par Guillaume de Manens, représenté par Arnaud Du Luc (*de Luco*). — Acquisitions : par Arnaud Carles, de Lautrec ; — par Lancelot Daure, représenté par le prêtre Pierre de Labarthe ; — par Adémar Daure, seigneur de Lamotte ; — et par nobles de Gausside de Montmore et Catherine Senhore de Pratviel, tutrices de noble Pierre de Lengary de Pratviel. — Lausimes par Gaspard de Lengary, — et par noble Jean de Châteauverdun, seigneur de Puycalvel. — Echange entre Antoine de Villesspassans, seigneur de Laboulbène, et noble Isarn de Brassac, seigneur de Montpinier. — Acquisition par Violande Daure, représentée par Pierre de Labarthe. — Lausimes par Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles. —

Echange entre Adémar Daure, seigneur de Lamotte, et Jean de Calmètes, seigneur de Labessière-de-Burens. — Acquisitions par Guillaume Olive, veuve de M^e Guillaume de Capriol, de Lautrec. — Donation entre-vifs, par noble Georges Grimaud, seigneur de Villebrunier, à son frère Antoine, étudiant à l'université de Toulouse, pour qu'il puisse acheter des livres et pourvoir à ses besoins. — Echange entre noble François de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, et Brenguier Albert, seigneur de Rouquayrolles. — Collation par noble Adémar Daure, seigneur de Lamotte, de la chapellenie fondée par lui et par Isabelle de Laroque, sa mère, à Jean d'Ouvrier (*Obrerii*). Cette chapelle était vacante par suite du décès de Pierre de Labarthe. — Collation, par le même seigneur, à M^e Guillaume Mascarenc, de la chapellenie fondée par Pierre de Labarthe, dans l'église des Frères mineurs. — Vente à Jacques de Laroque, seigneur de Provillergues; — à noble Jean de Manens de Saint-Hilaire. — Lausimes: par Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul; — par Adémar Daure, seigneur de Lamotte; — par noble Jean de Salas, seigneur de Lagriffol, au seigneur de Mandoul; — par Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles, — et par Olivier de Capriol, seigneur de Mandoul. — Accord sur procès entre Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul, et Louis d'Auriol, à l'occasion des habits nuptiaux de Catherine de Capriol, fille dudit Guillaume et épouse d'Auriol. — Nomination d'un procureur en cour par les paroissiens syndiqués de l'église Saint-Salvi du Sérailh, plaidant contre l'archiprêtre de Graulhet. — Lausimes par le trésorier du vicomte de Lautrec Henri de Foix.

E. 510. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1504-1531. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*, notaire. — Plusieurs feuillets de ce volume sont en partie lacérés. — Lausimes par Adémar Daure, seigneur de Lamotte. — Testament d'Antoine Combettes, prêtre, de Lautrec; il institue héritiers universels ses neveux et filleuls Antoine Combettes, fils d'André, et Arnaud Combettes, fils de Philippe. — Lausimes par Brenguier d'Albert, représenté par le prêtre Antoine Combettes. — Testament de M^e François de Lacalm, bachelier en droit; il l'a dicté lui-même, en langue vulgaire, au notaire; François de Lacalm est inhumé dans la chapelle de la Visitation et de Saint-Guillaume, que lui et son frère avaient fait récemment construire dans l'église Notre-Dame de la Paix, à Lautrec. Il institue héritier universel son fils Guillaume, qui, en cas de minorité, aura pour tuteurs sa mère Isabelle de Capriol et le chapelain Guil-

laume de Lacalm. Le testateur nomme encore son fils Forto, qui sera homme d'église, et ses filles Françoise et Jeanne. — Arrentement par Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols, de tous les droits, cens et rentes qu'il possède à Poulan, au profit des nobles Jacques de Rodorelle, seigneur dudit Poulan, et Pierre de Rodorelle, recteur dudit lieu; ce bail doit durer trois années, moyennant 150 livres par an; mais il doit être retenu annuellement 50 livres, pendant les deux premières années, en compensation de la dette contractée par Fenayrols, lors du mariage de Pierre, son fils, avec Hélène de Rodorelle, fille de Jacques. — Lausimes au nom du vicomte Gaston de Foix, par son trésorier Jean Perrin. — Acquisitions par Simone de Castelnau, femme de noble Fortanier de Solomiac. — Lausimes: par noble François de Saint-Martin; — par Adémar Daure, seigneur de Lamotte et de Villebrunier, à Jean de Ligcnier (*Ligonerii*), habitant de la cité de Castres; — par le même à Violande Daure, dame de Labruguière; — par noble Guillaume de Lafont de Fenayrols et Paule de Montaigut, sa femme; — par Jean de Solomiac, en qualité d'infirmier de l'église de Saint-Pons. — Acquisition de censives par noble Guillaume de Manens, seigneur de Saint-Hilaire.

E. 514. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1504-1523. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*, notaire. — Lausimes: par Adémar Daure, seigneur de Lamotte; — par le fermier des revenus du prieuré de Brousse, dépendant de l'église de Saint-Pons; — par Simon Sauvailh, marchand à Albi, fermier des revenus des commanderies de Rayssac et Saint-Cyr de Lautrec. — Titre clérical de François Besombes, de Labessière-Candeil, par Adémar Daure. — Lausimes: par François d'Olive, docteur ès-lois, à Toulouse; — par Brenguier d'Albert, seigneur de Rouquayrolles. — Acquisitions par Arnaud Carles, de Lautrec. — Lausimes par noble François de Saint-Martin, de Carcassonne. — Reconnaissances féodales à noble Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul. — Vente à Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles. — Lausimes par noble Arnaud Du Luc, représentant Guillaume de Manens, seigneur de Saint-Hilaire, — et par Jean de Brenas, prêtre, chapelain de la chapellenie fondée par noble Louis de Pradals.

E. 542. (Registre.) — In-folio, 265 feuillets, papier.

1504-1527. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête de ce volume dont plu-

sieurs feuillets sont lacérés. — Vente à noble François de Saint-Martin, du bourg de Carcassonne, — et à Simon de Galibern, bachelier en droit, de Brousse. — Lausimes : par Adémar Daure, seigneur de Lamotte ; — par François de Saint-Martin ; — par Jean de Solomiac, infirmier de l'église abbatiale de Saint-Pons ; — par M^e François de Alano, bachelier en droit, de Lautrec ; — par Simon Sauvailh, fermier des droits de la commanderie de Rayssac et de Saint-Cyr de Lautrec, son annexe ; — par noble Jean d'Olive, seigneur de *Turnobuxo*, professeur de droit. — Accord entre Jean et Pierre de Rivis, de Sainte-Cécile de Lestourges, sur un partage de biens. — Obligation souscrite au profit de Jean de Rivals (*de Rivallibus*), le jeune, marchand à Pratviel, diocèse de Lavour. — Vente par François de Saint-Martin à noble Isabelle de Calmètes, veuve de Jean Desmonts de Labessière-de-Burens, représentée par Jacques de Laroque, seigneur de Provillergues. — Lausimes par Brenguier d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, ayant pour procureur le prêtre Antoine de Combettes. — Acquisition par Fortanier de Solomiac. — Vente à noble Jean de Capriol, seigneur de Puéchassaut, résidant à Lautrec. — Reconnaissances féodales à Guillaume de Capriol, seigneur de Mandoul. — Pactes de mariage entre Marciano de Cavayer, bourgeois de Lautrec, fils d'Antoine et d'Anthonie de Montmore, et Catherine Dupuy, fille de noble Antoine.

E. 543. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1514-1561. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*, notaire. — Reconnaissances féodales faites à noble Brenguier Albert, seigneur de Rouquayrolles et, depuis 1552, à Aymar d'Albert, successeur de Brenguier. Le seigneur de Rouquayrolles a pour procureur Antoine Combettes, prêtre, puis le chapelain Guillaume Aussenac, et, dans les dernières années, le chapelain Blaise Auriol. — Lausimes par les mêmes seigneurs.

E. 544. (Registre.) — In-quarto, 140 feuillets, papier.

1525-1527. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*, notaire. — *Prothocollus* de ce notaire, répertoire en tête. — Lausimes : par François de Lacalm, bachelier en droit, de Lautrec ; — par Arnaud Cavayer, bourgeois de Lautrec ; — par Simon Rigailh, bachelier en droit, de Lautrec. — Quittance par un religieux du couvent de Saint-François de Lautrec, à François Daure, fils d'Adémar, héritier universel du prêtre Pierre de Labarthe. — Acquisitions par Adhémar Daure, seigneur de Lamotte. — Testament de Jean Albert, notaire à Lautrec.

— Vente à Olivier de Capriol, seigneur de Mandoul, par les frères Pierre et Antoine Entraignes. — Acquisition par Jean de Lordat, seigneur de Cambon, résidant à Labessière-de-Burens. — Lausimes par Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols. — Déclaration d'exemption de tutelle, par un octogénaire, pardevant le juge.

E. 545. (Registre.) — In-quarto, 220 feuillets, papier.

1528-1529. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*, notaire. — *Prothocollus*. — Acquisition par Jean de Laroque, de Lautrec. — Echange entre le prêtre Guiraud de Lacroix et Jean de Lacroix, son frère, de Lautrec. — Lausimes : par Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols ; — par Jean de Perrin, trésorier du vicomte de Lautrec, Odet de Foix, et au nom de ce seigneur, Jean Duvernet étant juge ordinaire de la vicomté. — Vente par Guillaume de Caudière, seigneur de Grandvaux (*de Grandis vallibus*) et de Besacoul, à Simon de Solomiac, seigneur d'Aragon (*de Arago*). — Testament du bourgeois de Lautrec, Arnaud Cavayer, qui veut être inhumé dans l'église des Frères mineurs, au-devant de la chapelle des onze mille vierges et des orgues. Il était marié à Jacobe de Brenas et institue héritier universel son fils Antoine. — Lausimes : par ladite Jacobe de Brenas, tutrice de son fils ; — par noble Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols, à noble Fortanier de Solomiac ; — par Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles ; — par Fortanier de Solomiac, en son nom et au nom de Simon et de M^e Pierre de Solomiac. — Vente de biens de mineurs pardevant Jean Duvernet, juge de Lautrec pour le vicomte Gaston de Foix. — Lausimes par le vicomte Gaston de Foix, représenté par son trésorier Jean de Perrin.

E. 546. (Registre.) — In-quarto, 217 feuillets, papier.

1530-1561. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*, notaire. — *Prothocollus*, auquel manquent les 40 premiers feuillets. — Lausimes au nom de Gaston de Foix, vicomte de Lautrec, par son trésorier Jean de Perrin, bourgeois, à Dominique de Bouffard, marchand à Castres, et à d'autres. En 1532, ces lausimes sont faites au nom du vicomte Henri de Foix ; en 1544, au nom de Guy, comte de Laval, seigneur vicomte de Lautrec, qui avait épousé Claude de Foix. — Lausimes à Nicolas de Châteauverdun, seigneur de Sainte-Camelle (1538), — et à noble Jean de Capriol, fils de noble Philippe de Cuq (1536). — Lausimes au nom du roi de Navarre, seigneur vicomte de Lautrec (1554), par Forton de Mousels,

rentier des censives appartenant audit vicomte ou par son trésorier M^e Bernard Gras, bachelier en droit.

E. 517. (Registre.) — In-quarto, 424 feuillets, papier

1531. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*, notaire. — *Prothocollus*. — Obligation souscrite au profit d'Olivier de Capriol, seigneur de Mandoul, pour arrérages de cens. — Procuration par Brenguier Albert, seigneur de Rouquayrolles, signée, en qualité de témoin, par noble Jean de Capriol, seigneur de Laroque. — Obligation de 36 florins, souscrite par Isarn Bories, boucher à Lautrec, pour 34 moutons, au profit de Paule de Montaigu, femme de noble Guillaume de Lafont, du château de la Phalipié. — Droit de prélation exercé par Adémar Daure, seigneur de Lamotte. — Lausimes par Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols, — et par le fermier des revenus de la commanderie Saint-Sauveur de Lautrec, à Jean de Laroque, seigneur de Provillergues. — Vente à noble Guillaume de Manens, seigneur de Saint-Hilaire. — Acquisition par le prêtre Jean de Rivis, de Sainte-Cécile de Lastourges. — Vente d'une terre au lieu dit Saint-Alary (Saint-Hilaire), diocèse d'Albi, par noble Guillaume Manens, seigneur dudit lieu, et Marie Vidale (*Vidala*), sa femme.

E. 518. (Registre.) — In-quarto, 404 feuillets, papier.

1532. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*, notaire. — *Prothocollus*. — Répertoire en tête — Lausimes par Jean de Brenas, chapelain de la chapellenie de Doumerg, — et par Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols. — Arrentement par Adémar Daure, seigneur de Lamotte. — Acquisition par Jacques Fontvielhe, notaire aux Graisses, de biens de mineurs et pardevant le juge de Lautrec. — Autre acquisition de biens de mineurs par Jean de Calmètes et par noble François de Vernholes, seigneur de Campans. — Lausime par Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols, et Paule de Montaigu, sa femme, à Pierre de Castelbon, maître maçon à Lautrec. — Syndicat des paroissiens de Saint-Salvi de Montlong, pour soutenir un procès contre le chapitre de l'église Sainte-Cécile d'Albi. — Acquisition par Bernard d'Albert, seigneur de Lajanié. — Vente avec faculté de rachat (*venditionis pactum recobri*). — Acquisition de biens de mineurs vendus judiciairement, par Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cahrilles.

E. 519. (Registre.) — In-quarto, 405 feuillets, papier.

1537-1540. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*,

notaire. — *Prothocollus*. — Ce volume est coté 75-170. — Quittance de Jean d'Olive, seigneur de Tourneboix, avocat du Roi au parlement de Toulouse, à noble Simon de Solomiac, agissant au nom de son fils Jean, héritier universel de Fortanier de Solomiac, pour la restitution du douaire constitué à Isabeau d'Olive, femme dudit feu Fortanier. — Vente à noble Jean Soubiran, de Labessière-de-Burens, par les confrères de la Sainte-Trinité de Lautrec. — Assignation d'une pension de 4 livres, à Catherine Alberte, religieuse au couvent de Vielmur, par Brenguier d'Albert, son père, seigneur de Rouquayrolles. — Échange entre noble Nicolas de Châteauverdun, seigneur de Sainte-Camelle et de Puycalvel, d'une part, et les sieurs Durand et Stivalèze, de Saint-Vincent de Darnac, d'autre part. — Bail par les consuls de Lombers pour la levée des tailles de 1540, dans la gache Denguase. — Acquisition par noble François Daure.

E. 520. (Registre.) — In-folio, 499 feuillets, papier.

1539-1555. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Lausimes par les fermiers du prieuré de Lautrec, annexé à l'église cathédrale de Saint-Pons. — Acquisition de censives par François Daure. — Assignation de pension à Catherine Alberte, par son père. — Lausimes par noble Brenguier Albert, seigneur de Rouquayrolles, représenté par le prêtre Guillaume Aussenac, à Gaspard de Mauriès (*de Maurianis*), de Saint-Salvi du Sérail. — Acquisition par Georges Daure, chevalier. — Accord entre noble Antoine de Vernholes, seigneur de Campans, et le chapelain de la chapelle de Doumerg. — Acquisition par noble Georges de Boscredon, seigneur de Montauriol. — Lausimes : au nom du roi de Navarre, vicomte de Lautrec, par les fermiers de ses droits dans la vicomté et par son trésorier, Bernard Gras, bachelier en droit; — par Aymar d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, représenté par le prêtre Guillaume Aussenac, son procureur; — par noble Charles Daure, seigneur de Lamotte; — par Adémar Daure, aussi seigneur de Lamotte, — et par noble Louis de Manens, seigneur de Saint-Hilaire. — *Affrayement* de biens par Antoine Boyer, de Saint-Martin Delpy, par Paule et Françoise Boyères, ses sœurs, pour eux et leurs héritiers. Les bornes de division de ces biens seront arrachées; les fruits en seront communs et *mejes* entre les parties, sans qu'il soit jamais besoin d'avoir recours à justice.

E. 521. (Registre.) — In-folio, 444 feuillets, papier.

1539-1563. — LAUTREC. — *Antoine Bonnefoy*,

notaire. — Répertoire en tête du volume. — Lausimes : par Aymar d'Albert, seigneur de Rouquayrolles, ayant pour fondé de pouvoir M^e Guillaume Aussenac, prêtre, puis M^e Blaise Auriol, aussi prêtre; — par Pierre de Capriol, seigneur de Mandoul; — par le fermier du prieuré de Lautrec uni à l'église cathédrale de Saint-Pons; — par Bernard Ramond de Lafont et de Montaigu, seigneur de Fenayrols; — par les fermiers des émoluments appartenant au roi et à la reine de Navarre, dans la vicomté de Lautrec; — par Louis de Manens, seigneur de Saint-Hilaire, — et par les marguilliers de la confrérie du *Corpus Christi* de Lautrec.

E. 522. (Registre.) — In-folio, 346 feuillets, papier.

1519-1522. — LAUTREC. — *Antoine Auque*, notaire. — Acquisition d'une borie par noble Isabelle de Calmètes, veuve de Jean Des Monts, de Labessière-de-Burens. — Lausimes par M^e Jean de Mousels, bachelier en droit, de Lautrec. — Procuration par Olivier de Capriol, écuyer, seigneur de Mandoul. — Acquisition par Isabelle d'Olive, femme de Fortanier de Solomiac, de Lautrec. — Lausimes : par Olivier Capriol; — par Fortanier de Solomiac et Simon de Solomiac, son neveu; — par Alexis Dupuy, écuyer, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles. — Obligation au profit d'Isabelle d'Olive, femme de Fortanier de Solomiac, de 40 florins d'or, prix de 10 setiers de blé froment et *moussolare*; — par Olivier de Capriol, seigneur de Mandoul, à noble Louis de Capriol, coseigneur de Serviès. — Reconnaissances de fiefs audit Olivier de Capriol. — Quittance par Chamayou, de la paroisse de Cheffols, à Anthonie Solacroupe (*Solacropa*), de Lautrec. — Lausimes par Guillaume de Lacalm, bourgeois dudit Lautrec. — Nomination de syndics et procureurs par les consuls de Lautrec, pour suivre un procès de la communauté contre l'église de Saint-Pons. — Accord sur procès entre les frères de Lacroix, Guiraud, prêtre, Guillaume et Bernard, fils de feu Gaspard de Lacroix, de Lautrec. — Ce volume renferme un grand nombre d'actes au nom d'Olivier de Capriol : lausimes, reconnaissances de fiefs, acquisitions, etc.

E. 523. (Registre.) — In-folio, 339 feuillets, papier.

1520-1525. — LAUTREC. — *Antoine Auque*, notaire. — Répertoire en tête de ce volume qui est rongé par l'humidité. — Le prêtre Hugues Frézouls achète des biens de mineurs vendus par voie judiciaire. — Lausimes : à noble Isabelle d'Olive, femme de Fortanier de Solomiac, de biens dépendant de la chapellenie de Bugarel; — à

noble Jacques de Laroque, de Labessière-de-Burens, des biens dépendant de la chapellenie de Batut; — par Olivier de Capriol, seigneur de Mandoul; — à noble Isabelle de Solomiaque, veuve d'Antoine de Mousels, de biens dépendant de la chapellenie fondée par M^e Sicard de Saquet, — et par Antoine de Villespassans, seigneur de Laboulbène. — Acquisitions par Olivier de Capriol. — Acquisition de rentes par noble Isabelle d'Olive, femme de Fortanier de Solomiac. — Lausimes : par ledit Fortanier et par Simon de Solomiac, de Lautrec; — par le fermier des revenus de la commanderie Saint-Antoine de Lautrec. — Procuration par noble Adémar Daure, seigneur de Lamotte et de Braeonac. — Plusieurs lausimes par Olivier de Capriol et par Antoine de Villespassans, seigneur de Saint-Amancet et du château de Laboulbène.

E. 524. (Registre.) — In-quarto, 437 feuillets, papier.

1521-1536. — LAUTREC. — *Antoine Auque*, notaire. — Protocoles des actes reçus par ce notaire, au nom de noble Olivier de Capriol, écuyer, seigneur de Mandoul : lausimes, reconnaissances de fiefs, acquisitions, échanges, obligations, quittances, relaxes, baux, procurations, etc.

E. 525. (Registre.) — In-folio, 674 feuillets, papier.

1525-1535. — LAUTREC. — *Antoine Auque*, notaire. — Acquisitions faites par Vabret, Jausion, Jean Fornials, prêtre, Auriol, noble Isabelle d'Olive femme Solomiac, Bosquet, Gleise, François Olivier, notaire à Lautrec, etc. — Testament de Catherine Gaufreda, d'Albi, reçu au pré de Fargues, territoire dudit Albi, où elle était reléguée à cause de la peste qui régnait dans cette ville (1529) : elle veut être inhumée dans l'église Sainte-Claire d'Albi, et institue héritier universel Arnaud Gaudredi, marchand à Lautrec. — Testament de noble Fortanier de Solomiac, époux de Simone de Castelnau et veuf en premières noces d'Isabelle d'Olive : il choisit sa sépulture dans la chapelle Saint-Michel, qu'il a fondée, de concert avec sa première femme, dans l'église Notre-Dame de la Paix de Lautrec, et institue héritier universel Jean de Solomiac, fils de Simon son neveu; il assigne un legs à Pierre de Solomiac, licencié, son autre neveu. — Lausimes : par noble Olivier de Capriol, seigneur de Mandoul; — par noble Alexis Dupuy, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles; — par le fermier des revenus de la commanderie de Saint-Cyr, de Lautrec; — par noble Jean d'Olive, professeur de droit à Toulouse; — par noble Adémar Daure, écuyer, seigneur de Lamotte et de

Villebrunier; — par Fortanier de Solomiac, bourgeois de Lautrec; — par noble Jean de Capriol, écuyer, seigneur de Puechassaut, demeurant à Lautrec. — Acquisitions par le même seigneur. — Testament de Gaspard Duval (*de Valle*), maître maçon, de Lautrec; Antoine, son fils, est héritier universel. Sont encore nommés dans ce testament : Ramond Gleise et Ramond Chatbailh, aussi maîtres maçons. — Donation par Fortanier de Solomiac à son neveu M^e Ramond Cavahié, étudiant à l'université de Toulouse.

E. 526. (Registre.) — In-folio, 553 feuillets, papier.

1527-1536. — LAUTREC. — *Antoine Auque*, notaire. — Acquisitions par Jean de Capriol, écuyer, seigneur de Puechassaut, demeurant à Lautrec. — Reconnaissances féodales au même seigneur : par noble Séguine de Bar, épouse d'Antoine de Toulouse, seigneur de Montfa et vicomte de Lautrec, représentée par Pierre Batinbe, bailli dudit Montfa; — par noble Fortanier de Solomiac, de Lautrec; — par Alexis Dupuy, écuyer, seigneur de Montcuquet et de Cabrilles; — par Simone de Castelnau, veuve d'Arnaud Deltil, marchand à Lautrec; — par noble Isabelle d'Olive, femme de Fortanier de Solomiac. — Acte par lequel Charles de Lautrec, seigneur du Bosquet, reprend d'un acquéreur, par droit de prélation, des terres qui étaient à sa convenance. — Testament du noble et puissant seigneur Antoine de Toulouse et de Lautrec, chevalier, seigneur de Montfa et vicomte de Lautrec. (Il y a trois exemplaires de ce testament, l'un de 1527, signé par le testateur, les témoins et deux notaires; les deux autres de 1536, en tout semblables au premier, ne sont pas signés.) — Testament du noble Simon de Solomiac. — Lausimes par le fermier des revenus de la commanderie de Saint-Jean de Saint-Cyr, membre de celle de Rayssac. — Lausimes par Olivier de Capriol, seigneur de Mandoul. — Obligation souscrite à Antoine Marc, marchand à Lombers, par son beau-frère Jean Faure, de Fauch, pour apprentissage « de l'art de merchandise et de merchant » moyennant 20 liv. — Donation faite dans le *diversoire* (*apud diversorium*) de François Charasse, près de Lautrec, par Jean Passemar, prêtre, de Sémalens, à M^e Antoine Fortune, notaire à Vielmur. — Autorisation d'acquérir donnée par Antoine de Toulouse-Lautrec à Séguine, sa femme; l'acte est souscrit dans le château de Montfa. — Acquisition par Bernard Gouffre, marchand à Mazamet, originaire de Lautrec.

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

E. 527. (Registre.) — In-folio, 299 feuillets papier.

1522-1531. — LAUTREC. — *Jean Roch Viguior*, notaire. — Ce registre, qui renferme principalement des actes au nom de Pierre de Lengary est formé de trois cahiers cotés : 1^o 89-178; 2^o 227-391; 3^o 450-493. — Acquisitions : par Pons Dupuy, de Lautrec; — par noble Fortanier de Solomiac, licencié en droit; — par noble Pierre de Solomiac, de Lautrec; — par noble Jean de Capriol, de Lautrec. — Lausimes : par Jean Perrin, bourgeois; — par les religieuses de l'abbaye Saint-Pierre de La Salvetat, ayant pour syndic noble Bernard Sobiran. — Émancipation de Jacques Grayssaguel, fils de François, de la paroisse Saint-Étienne de Grayssac. — Pactes de mariage entre Pierre Delthil, fils d'autre Pierre, bourgeois de Lautrec, et Salvie Thomase, fille de Jean Thomas, bourgeois de la cité de Castres. — Acquisitions : par noble François de Verniolles, seigneur de Campans; — par noble Jean de Larroque, seigneur du Travet; — par Isabelle d'Olive, femme de Fortanier de Solomiac. — Échange entre noble Pierre de Solomiac, licencié, et Pierre Ramond Auriol, tous les deux de Lautrec. — Acquisitions par Simon de Solomiac.

E. 528. (Registre.) — In-quarto, 200 feuillets, papier.

1533-1534. — LAUTREC. — *Jean Roch Viguior*, notaire. — Registre des protocoles signés par ce notaire. — Lausimes par Guillaume de Lafont, seigneur de Fenayrols. — Testament de Pierre Gayraud, du mas de la Gayraudié, paroisse Saint-Clément de Lautrec. — Cession par Jean de Calmettes, de Labessière-de-Burens. — Noble Isabelle de Toulouse et de Lautrec, fille d'Antoine, seigneur de Montfa, vicomte de Lautrec et baron de Labruguière, reconnaît avoir reçu de son père *duas vestes sive raupas, vulgariter vocatas lo abit et gonela, panni vocati de drap de Fransa*, qu'il devait lui donner lorsqu'elle entrerait en religion. — Relaxe par noble Jean de Salas, seigneur de Saint-Salvi de Bonneval et noble Alrique de Larroque, sa femme. — Gasaille par le seigneur de Fenayrols, ayant pour fondé de pouvoir son fils Arnaud de Lafont : il s'agit d'une vache et son veau et le capital est fixé à 44 florins et demi, le florin valant 15 sous. — Lausimes par noble Jean de Solomiac, religieux de Saint-Pons, au nom de cette église. — Gasaille de 4 bœuf et trois veaux, au capital de 32 écus petits de 27 sous 4 denier.

E. 529. (Registre.) — In-folio, 560 feuillets, papier.

1555-1556. — LAUTREC. — *Jean Roch Viguior*,

22

notaire. Plusieurs actes au nom de noble Pierre de Solomiac, licencié à Lautrec. — Obligation souscrite au profit de noble Catherine de Brassac, de Lautrec. — Lausimes par Jean Dupuy, seigneur de Cabrilles. — Marché fait par Fortis de Mozels, trésorier du roi de Navarre, en sa vicomté de Lautrec, avec deux maçons de cette ville, pour la construction des trois piliers de pierre de la justice de Lautrec, chaque pilier ayant 20 pans de haut et 4 au carré, comme les anciens; ce travail doit être fait dans les huit jours et au prix de 8 livres 13 sous. — Acquisition d'une rente par noble Bernard de Muys, seigneur de Venès. — Pacte de *rechief* (faculté de rachat), par le vendeur avec de Muys. — Testament de François Gouffre, bourgeois de Lautrec. — Quittance à la commune de Lautrec par noble François de Génibrose, seigneur du Travet. — Acte d'association entre Antoine de Layre et Pierre Lère, le vieux, *payroliers* (chaudronniers), du diocèse de Clermont-d'Auvergne, d'une part, et Pierre Lère, le jeune, frère de Lère, le vieux, pour la jouissance des cabaux que les deux premiers possèdent en commun dans l'Albigeois, tant de *payrolairie* que d'autre marchandise, moyennant 440 livres à payer par Lère, le jeune. — Obligation souscrite au profit de Jacques de Labarre, seigneur de Montespieu. — Acquisition par M^e Ramond Boucard, *basochien*, de Lautrec. — Acte d'apprentissage de l'art de *graffarie* (greffier), passé pour un an, moyennant 25 livres, par Pierre Ricard, fils, de Grayssac, avec François Dupuy, *basochien* et greffier de Lautrec, « pour apprendre le art de *graffarie* et descrire ». — Acquisition par noble Jean de Solomiac, seigneur d'Aragon. — Accord entre le frère noble Antoine de Marineys, commandeur de Saint-Antoine de Lautrec, et noble Pierre de Gouffre, seigneur de Las Pauses, de Mazamet. — Aldonce de Caramaing et de Périlhous, dame de Venès, donne quittance de l'administration de Venès à son intendant.

E. 530. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1536. — LAUTREC. — *André Gerbaud*, notaire. — Ce registre, dont plusieurs feuillets sont lacérés, est coté 404-434 — Acquisitions : par Durand Stivalèze; — par noble Salvie Grimaude, femme de noble Adémar Daure, seigneur de Lamotte. — Quittance par Adémar Daure et sa femme à Pierre Durant, seigneur de Labruguière, à Galhard Laurent et à Isabelle de Montbrun, tuteurs de demoiselle Jacqueline de Guilhot, de la somme de 2,000 livres, dont ils avaient reçu partie en une chaîne pesant 408 écus au soleil, le reste en portugaleses, en nobles à la rose, en doubles ducats et en écus au soleil,

ladite somme en déduction de la dot et verquière de la dite Jacqueline, future épouse de Charles Daure. — Vente judiciaire de biens de mineurs. — Lausimes par noble Jean de Laroque, seigneur de Provillergues.

E. 531. (Registre.) — In-quarto, 271 feuillets, papier.

1557-1563. — LAUTREC. — *Méleti*, notaire. — *Amégierament* ou gasaille par noble Catherine de Solomiac, veuve de M^e Simon Garibern, de Brousse. — Arrentement du bénéfice de l'église Saint-Etienne de Cuq, par noble Jean de Brassac, religieux de Saint-Pons et recteur de cette église. — Obligation souscrite au profit de noble Guillaume de Brassac, seigneur de Montpinier. — Procuration par noble Aymar Albert, écuyer, seigneur de Roucayrols. — Bail à demi-fruits par noble Antoine de Marineys, commandeur de Saint-Antoine de Lautrec. — Acte d'apprentissage « de l'art et office de marchandise », chez Jean-Antoine Cavayer, marchand à Lautrec, pour deux ans, moyennant 25 livres. — Marché fait par noble Jean de Capriol, seigneur de Puechassaut, avec maître François de Moly, maçon de Castres, pour la construction d'une maison à Brousse. — Le setier de blé, mesure de Lautrec, se vend 4 livre 7 sous 6 deniers. — Obligation au profit de M^e Pierre de Solomiac, licencié à Lautrec. — Sous-arrentement des *carrens* de Saint-Jean de Vals, par noble Jean de Brassac, seigneur de Creyssac, en Rouergue, au nom de noble Guillaume de Brassac, son frère, seigneur de Montpinier. — Marché fait pour la refonte d'une vieille cloche rompue, par les habitants de Brousse, avec maître Antoine Guar, « championier et fondeur de cloches » à Florensac, en Quercy. — Marché fait par Louis Delthil, bourgeois de Lautrec, avec deux habitants de cette ville, pour conduire sire Etienne Mercel, de Grayssac, arrêté sur l'instance dudit Delthil, dans les prisons de Carcassonne, en vertu des lettres de clameur du scel mage de Carcassonne, et ce moyennant 2 livres payables sur le vu d'un certificat de décharge, non compris la dépense dudit prisonnier et la monture, si elle était nécessaire. — Requête de Delthil au géolier de lui remettre le prisonnier qui s'était évadé. — Bail de la levée de la taille dans la commune de Montpinier. — Procuration par noble Jean Dupuy, seigneur de Cabrilles. — Certificat de trois catholiques réfugiés à Lautrec, constatant que Bernard Laureu, *coyratier* (tanneur) de Castres, arrêté comme huguenot, est au contraire bon catholique. — Dette reconnue par noble Jean de Villespassant, seigneur de Brinhac. — Contrat d'apprentissage du métier de couturier, à Montlong, pour deux ans, moyennant 4 livres 5 sous. —

Obligation au profit de noble Catherine Seignure de Solomiac, veuve de noble Pierre de Lengary. — Réquisition et Protestation de Yolande Du Bousquet, dame de la Vinose de Serviès, et de Baptiste Ros, seigneur de ladite Vinose, son fils, contre Louis de Manens, seigneur de Saint-Hilaire, juridiction de Graulhet. — Bail par noble Jean Durant, seigneur de Labruguière de Curvalle, diocèse d'Albi. — Plusieurs contrats d'apprentissage du métier de *teyssendier* (tisserand), moyennant 8 livres 10 sous, pour deux ans. — Procurations : par Jean de Capriol, seigneur de Puechassaut, à Gaspard, son fils; — par noble Aymar Albert, seigneur de Roucayrols, et Jean, son fils. — Emprunt, par les consuls et capitaines de Lautrec, d'une somme de 60 livres de Gaspard Carrière, pour la solde des compagnons chargés de la garde de la ville. — Sept pipes de vin rouge se vendent 40 livres. — Conventions entre les deux régents de Lautrec pour la tenue des écoles. — Prêt de 500 livres par Jean de Capriol, seigneur de Puechassaut, à noble Perceval de Bosredon, natif de Toulouse. — Sous-arrentement des revenus du prieuré de Ganoubre par noble Augier d'Alary, seigneur de Cabrespine et coseigneur de Tanus, qui les tenait de son oncle Ramond d'Alary, prieur dudit prieuré. — Contrat d'apprentissage de « l'art et mestier de fabre et mareschal », au prix de 40 livres 10 sous, pour un an et demi.

E. 532. (Registre.) — In-folio, 448 feuillets, papier.

1564. — LAUTREC — *F. Cazals*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Lausimes par noble Jean Dupuy, écuyer, seigneur de Cabrilles et du château de Cabanès, paroisse Saint-Clément de Lautrec. — Echange entre noble Antoine de Cavayer, de Lautrec, et sire Jean Ramond, marchand à Castres. — Lausimes par Guillaume de Brassac, écuyer, seigneur de Montpinier. — Acquisition par noble Guillaume de Lacam, de Lautrec. — Reconnaissance féodale au seigneur de Cabrilles par égrège personne M^e Vincent de Cabrier, docteur en droit, juge de Lautrec. — Acquisition de censives par noble Claire de Vabres, femme du sieur de Cabrilles, et « pacte de recobre, rièrevente et affranchiement ». — Vente par noble Jean de Villespassant, seigneur de Brinhac, à Guillaume de Brassac, seigneur de Montpinier. — Testament de Pierre Roubert, de Peyrégoux, « considérant les misères et calamités de ce monde et le grand danger de peste qui court et règne en ce présent pays, mesmes en la ville de Lautrec. »

E. 533. (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1571. — LAUTREC. — *F. Cazals*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Beaucoup de Lausimes par noble Jean Dupuy, écuyer, seigneur de Cabrilles et de Cabanès. — Accord sur procès entre égrège personne Vincent de Cabrier, juge de Lautrec, et la demoiselle de Lalle. — Autre accord sur un procès, relatif à la seigneurie directe d'une pièce de terre, entre le seigneur de Cabrilles et Pierre de Capriol, seigneur de Mandoul. — Testament de sire Durand Boucard, laboureur au masage du Causse, paroisse de Grayssac; il veut être inhumé en la forme de la religion réformée. — Acte de donation par noble Guillaume Lacguier, fils de feu Thomas, natif de Venès et résidant alors en Espagne, à Jeanne de Boulerat, sa sœur, de tous les droits qu'il peut avoir à la succession de son père et à celle de Eudolce de Cabanès, sa mère. — Reconnaissances féodales à noble Guillaume de Lacam, de Lautrec. — Accord sur procès entre Jean Cavayer et Lucie Alberte, religieuse à Vielmur, héritière de son frère noble Olivier Albert, seigneur de Lajanié. — Lausimes par noble Claire de Vabres, femme de noble Dupuy de Cabrilles, au nom de son mari. — Mariage, en la forme de la religion réformée, entre Antoine Olmyère, cordonnier, de Réalmont, et Mariette Calvette, de Carlus, diocèse d'Albi.

E. 534. (Registre.) — In-folio, 787 feuillets, papier.

1564-1573. — LAUTREC. — *Jean Faiegaltier*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Obligation souscrite par noble Antoine de Cavayer, au profit de Jeanne de Boulerat, veuve de M. de Clauselles. — Acquisitions par ladite Jeanne de Boulerat. — Bail d'une métairie par sire Jean de Quercy, — Procuration par sire Fortis de Mousels, bourgeois de Lautrec, à son frère Gélis de Mousels, prêtre. — Testament de M^e Antoine de Bonnefoy, notaire. — Cession des revenus du prieuré de Ganoubre, par le prieur Ramond Alary, d'Albi, à noble Jean de Capriol, seigneur de Puechassaut, représenté par son fils Gaspard, écuyer. — Vente par François de Solomiac, seigneur de Busson, consulat de Lautrec, à Louis Dutilh. — Lausimes par messire François de Voisins, chevalier, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec : les actes sont signés par le vicomte et quelques-uns par Anne d'Amboise, sa femme, lui étant absent. — Lausimes par noble Aymeric de Lapierre, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Rayssac et de Saint-Cyr de Lautrec; — par noble Jean Albert, seigneur de Rou-

cayrols; — par Mathieu Séguy, au nom du vicomte François de Voisins. — Testament de M^e Barthélemy Bonhoure, notaire à Cuq. — Accord entre le chapitre de Saint-Pons et les consuls de Lavaur, sur un procès relatif au choix du prédicateur du carême. — Lausimes par noble Guillaume de Lacam, écuyer, de Lautrec; — par le seigneur de Puechassaut; — par Bernard de Lafont, écuyer, seigneur de Fenayrols. — Testament de M^e Antoine de Lafont, prêtre, de Cuq. — Plusieurs autres testaments par divers « voyant les présents troubles à cause de la diversité de religion, que personne n'est seigneur en sa maison », — ou « prêts à marcher au pays de France ou aultre part que pour le service du Roy il sera commandé ». Plusieurs de ces testaments furent annulés après la paix. — Testament de M^e Blaise Auriol, prêtre, « voyant les présents troubles et siège mis devant la ville » (30 nov. 1568). — Lausimes par Pierre de Capriol, seigneur de Mandoul. — Donation par Jacqueline et Jeanne de Lamarre, filles de feu noble Jacques de Labarre, seigneur de Montspier les Viviers-lès-Montagnes — Acquisitions par noble Antoine de Châteauverdun, chanoine de Castres, résidant à Puycalvel, — et par Catherine de Nupces, veuve de Solomiac. — Relaxation à noble Jean de Lengary, seigneur de la Borie-Blanche. — Acquisitions par Jean de Verniolles, seigneur du Colombier; — par noble Pierre de Capriol, seigneur de Mandoul; — par le seigneur de Latrappe, — et par le seigneur de Puechassaut.

E. 535. (Registre.) — In-folio, 670 feuillets, papier.

1595-1599. — LAUTREC. — *Jean Faiegaltier*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Les actes sont datés du règne du roi CHARLES jusqu'au 30 septembre 1595. — Vente par David Massabiou, marchand à Réalmont, fils de feu Arnaud, à M^e Dominique de Burta, juge de la vicomté de Lautrec. — Testaments faits à cause de « la misère et danger de ces présents troubles ». — Lausimes par Mathieu Séguy, au nom de Louis de Voisins, vicomte de Lautrec. — Transport à noble Jean de Solomiac, seigneur d'Aragon. — Acquisition par Pierre de Capriol, seigneur de Mandoul et de Marvinhol. — Accord entre André Dutilh, marchand à Lautrec, et son frère François Dutilh, prêtre, pour le partage de la succession paternelle, « attendu que la division est perdue et ruine non-seulement des maisons mais aussi de tous les royaumes et empires ». — Testament de Jacques Alayrac, du masage Del Batat, juridiction d'Alayrac, paroisse Saint-Pierre-d'Espartens, consulat de Lautrec, le testateur « considérant que à cause de ces troubles et guerre en

ce pais et province de Languedoc, et généralement en ceste France notoire, et qu'il s'est mis à la charge du capitaine Gibrondes, catholique, prest a le suyvre comme soldat » (2 juillet 1595). — Testament d'un autre laboureur « considérant la misère et danger de ces présents troubles et guerre générale civile en ceste France, ravages et captures ordinaires des pauvres paisans ». — Echange entre noble Jean de Solomiac, seigneur d'Aragon et Jean Carles. — Vente par Charlotte de Tornier, veuve de noble Michel de Goffre, dit le capitaine, au nom de Bernard, son fils mineur. — Lausimes par Claude de Thésan, commandeur de Rayssac et de Saint-Cyr de Lautrec. — Testament de Antoine de Boyssier, docteur, lieutenant en la judicature de la vicomté de Lautrec, mari de Catherine de Melet. — Vente par Pierre Mascarenc, marchand à Lautrec à Isaac Donnadiou, de Castres, aussi marchand. — Accord entre Sicard de Ramond, seigneur de Carbonnières, et Catherine de Melet, veuve du docteur de Boyssier. — Arrentement d'un moulin sur le Bagas, près de la métairie de Laroque, par noble Louis de Perrin, sieur de Laroque, Labessière et Latrappe.

E. 536. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1599-1600. — LAUTREC. — *Jean Faiegaltier*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Vente par noble Jean de Cavayer, fils de feu Antoine. — Quittance par Antoinette de Clauselles à Hélène, sa sœur, des legs qui lui avaient été assignés par le testament de leur mère Jeanne de Boulerat. — Vente par Denise et Hélène de Lautrec, de biens qu'elles avaient hérité de leur tante Du Bousquet, décédée religieuse à Vielmur. — Acquisition par Marguerite Dufaur, femme du juge Dominique de Burta; — par noble Pierre de Castanier, sieur Delfau; — par noble Jacques de Montfranc, sieur de Labraylié et de la sixième partie de la métairie du Laux, consulat de Saint-Sauveur du Laux. (Il signe : Dellaus de Monfrans). — Reconnaissances féodales au juge de Burta, pour des biens provenant de l'hérédité de Catherine de Nupces, veuve du licencié Pierre de Solomiac. — Reconnaissance dotale pour Antoinette de Clauselles, par le sire Louis de Ressaynier son mari. — Acquisition par Gaspard de Capriol, sieur de Puechassaut. — Lausimes par Jean de Solomiac, sieur d'Aragon. — Collation d'une chapelle fondée par Armengaud de Capriol, par noble Jean de Capriol, seigneur de Mandoul et de Marvinhol, fils de feu Gabriel et son héritier sous bénéfice d'inventaire. — Acquisition par sire Jean Marthaves, bourgeois de Lapauze.

E. 537. (Registre.) — In-folio, 337 feuillets, papier.

1610-1617. — LAUTREC. — *Jean Faiegaltier*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Quittance par François de Frontenay, bourgeois de Lautrec, à noble Louis de Nupces, sieur de Maussans, mari de Charlotte de Perrin, d'une somme de 4,550 livres, due par la dite Charlotte de Perrin à Charlotte Dufaur, femme dudit Frontenay et mère de ladite de Perrin, Charlotte Dufaur étant veuve en premières noces de Denis de Perrin, licencié en droit à Lautrec. — Accord entre noble Antoine Barrau, bourgeois de Toulouse, époux de Matheline de Boyssier, fille de feu Antoine de Boyssier, lieutenant en la judicature de Lautrec, avec Catherine de Melet, sa belle-mère. — Acquisition par Marguerite Dufour, veuve de Dominique de Burta. — Lausimes par le chapitre de Saint-Pons. — Prise de possession par M^e Paul de Resseguier, docteur en droit, d'un canonicat vacant dans le chapitre de Burlats, transféré à Lautrec. Le titre de collation lui avait été délivré par Jean de Resseguier, bénéficiaire dudit chapitre, semainier et cheviller lors du décès de Louis de Gontier, dernier titulaire du canonicat vacant. — Bail par haut et puissant seigneur messire Louis de Voisins, baron d'Ambres et vicomte de Lautrec en partie. — Donation par Charlotte de Tournier, veuve de Michel de Goffre, à son fils Olivier, prêtre. — Acte d'accord sur procès, signé par noble Antoine de Châteauverdun, seigneur de Puycalvel.

E. 538. (Registre.) — In-folio, 334 feuillets, papier.

1610-1617. — LAUTREC. — *Jean Faiegaltier*, notaire. — Ce volume est intitulé : Registre de mes obligations publiques. Il renferme beaucoup d'actes au nom de Marguerite Dufaur, femme du juge de Lautrec, Dominique de Burta. — Dette reconnue par Claire d'Olivier, veuve de Michel de Monzels, bourgeois de Lautrec, au profit de Antoine de Monts, apothicaire. — Gasaille par Pierre de Capriol, sieur de Puechassaut. — Dette de noble François de Moncla, sieur de Lagarde et Aussac, et Bernard de Goffre, sieur de Fongaudran, contractée envers André Dutilh, bourgeois de Lautrec. — Obligation au profit de Jacques de Solomiac, sieur de Bousson. — Dette des bordiers de la métairie de Rascas, appartenant à noble Pierre de Guy, sieur de Gibrondes, envers sire Jean Marliaves, bourgeois de Lapausage. — Actes au nom de D^{lle} Hélène de Lautrec. — Obligation souscrite au profit de Jeanne de Châteauverdun, fille de François, sieur de Puycalvel. — Dette contractée envers Esther D'Escarhan, femme du sieur de Cavayer, de

Lautrec. — Gasaille entre noble Dominique Dutilh, sieur de Barterouge, et M^e Louis Alcoffe, docteur, juge de Venès et Montfa. — Obligation souscrite au profit : de noble Antoine de Châteauverdun, sieur Del Puech; — de Jean Cavayer, sieur de Provillergues; — de M^e Jean Holmière, notaire royal, par les frères Nathanaël de Solomiac, sieur de Saint-Julien, et Jacques de Solomiac, son frère, sieur de Labrasseguié.

E 539. (Registre.) — In-folio, 412 feuillets, papier.

1618-1621. — LAUTREC. — *Jean Faiegaltier*, notaire. — Registre de ses obligations publiques concernant : Marguerite Dufaur, veuve du juge Dominique de Burta; — M^e Etienne de Bedus, chanoine de Burlats à Lautrec; — noble Louis Du Solier, sieur de Laviallette; — le docteur Louis Alcoffe, juge de Venès et Montfa; — M^e Melchior de Caraven, avocat à Lautrec, et Claudine Dutilh, sa femme; — Hélène de Lautrec; — Jean de Marliaves, sieur de Lapausage; — Louis de Nupces, sieur de Maussans, propriétaire de la métairie de Latour, paroisse de Graissac; — noble Bernard de Goffre, sieur de Fongaudran; — noble Antoine de Châteauverdun, sieur de Puycalvel; — Isabeau de Malenfant, veuve de noble Bernard d'Alary, sieur de Boissezon; — noble Guillaume de Gontier, sieur Du Bosquet; — M^e Charles de Burta, chanoine de Burlats à Lautrec; — Daniel de Richelieu, écrivain à Lautrec; — Armand de Châteauverdun, sieur de Lapeyrade, — et noble Jean de Cavaier, sieur de l'Alphanlé et de Provillergues

E. 540. (Registre.) — In-folio, 288 feuillets papier.

1508-1570. — LAUTREC. — *Antoine Arraby*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Testament de messire Pierre de Bruelh (signature : Pierre Du Brèlh), chevalier, seigneur de Senilh, diocèse de Lavaur, fait à Lautrec dans la maison de noble Guillaume de Lacam. Cet acte mentionne Séguine de Padiès, femme du testateur; Françoise de Bruelh, femme de messire Pierre de Lagarrigue, sieur de Montrosier; Séguine de Bruelh, mère de cette dernière et fille de noble François de Bruelh, frère du testateur et son héritier universel. Séguine de Padiès avait hérité de ses frères Jean et Pierre de Padiès. L'héritier était homme d'armes sous M. de Terrides, et il avait un fils, Pierre de Bruelh. Ce testament est reçu par le notaire, en présence de Guillaume et François de Lacam, père et fils; Jean de Solomiac, sieur d'Aragon; François de Solomiac, seigneur de Bossou; Gaspard de Capriol, seigneur de Puechassaut,

Jean de Bosredon, seigneur de Montauriol, et M^e Alexis Lacam, prêtre. — Donation par M^e Antoine Jean, prêtre, à Pierre de Capriol, seigneur de Mandoul, qui lui a sauvé la vie en le recevant chez lui pendant les troubles. — Acquisition par noble Olivier Albert, seigneur de Lagenié. — Donation à noble Jacque de Minhonac, sieur de Puymelan, paroisse de Cuq. — Testament de Audinet de Lacaze, seigneur de Latrappe, fait dans la maison du testateur, paroisse Saint-Julien de Burens, consulat de Labessière. Sont nommés dans cet acte : Françoise et Lucrèce de Lacaze, filles du testateur ; Catherine de Lapallu, sa femme, héritière usufruitière, l'hérédité devant revenir après elle à la fille aînée, Gabrielle. En cas de minorité de cette dernière, à la mort de sa mère, elle aura pour tuteurs Pierre de Capriol, seigneur de Mandoul, et Sébastien de Lapallu, seigneur de Brassac, et pour surintendante Catherine de Narbonne, femme du seigneur de Brassac. — Accord pour le partage de la succession de Pierre Dupuy, seigneur de Montcuquet, entre Jean Dupuy de Cabrilles, au nom de son fils Alexis, et Jean de Solomiac, sieur d'Aragon, époux de Mathurine Dupuy. — Lausimes par Pons de Toulouse et de Lautrec, seigneur de Montfa et vicomte dudit Lautrec, — et par Jean de Lengary, seigneur de Laborde-Blanche et de Prat-Dauquo. — Testament de noble Guillaume de Lacalm, époux de Claire Alberte ; son fils aîné François est héritier universel ; il a trois autres fils, Olivier, Gaspard et Olivier le jeune, et quatre filles, Marquise, Comtesse, Françoise et Lucie. — Testament de noble Guillaume de Berne, de Lautrec ; mari de Antoinette de Mie, héritière usufruitière, l'hérédité devant revenir au fils aîné Jean après le décès de sa mère. Le testateur a un autre fils, Antoine, et trois filles, Marthe, Jeanne et Blanche, femme de Antoine Dupuy, bachelier en droit. — Pactes de Mariage conclu par le seigneur de Latrappe, Audinet de Lacaze, par procuration, et dans sa maison, entre noble Antoine de Pellapol, seigneur dudit Pellapol, et Claire de Martin, fille de Alexis et sœur de Jean.

E. 541. (Registre.) — In-folio, 382 feuillets, papier.

1590-1593. — LAUTREC. — *Gaspard Hérisson*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Tous les actes sont faits « soubz le regne de nostre souuerain et tres crestien prince CHARLES, par la grace de Dieu Roy de France, auquel Dieu doinct longue vie en tout heur et victoire contre ses ennemis. Amen. » — Acquisition par noble Bernard d'Alary, sieur de Boissezon. — Donation par Claire de Vabres, veuve de noble Jean

Dupuy, sieur de Cabanès et Cabrilles, à son fils François Dupuy, sieur de Lafraise. Cet acte est signé au château de Cabanès. — Acquisitions par Bernard-Raymond de Lafont, sieur de Fenayrols ; — par noble Gaspard de Lacalm, sieur de Pratsagrens et Caudaval ; — par noble de Bonne, sieur de Marguerides ; — par Antoine d'Hérétier, chanoine de Burlats ; — par Françoise de Lautrec et noble Jean de Cavayer, son fils ; — par noble François de Mourlas, sieur de Lagarde et Aussac, gouverneur commandant pour le service du roi en la ville de Lautrec ; — par noble François Dupuy, sieur de Lafraise, du sieur de Peyrens, noble Jean Dupuy, assisté de Antoinette de Vabres, sa grand-mère, veuve de Antoine de Lautrec, conseiller au parlement de Toulouse ; — par haut et puissant seigneur messire Jean de Toulouse et de Lautrec, vicomte de Lautrec, seigneur de Montfa et baron de Labruguière ; — par Denise de Lautrec et Hélène, sa sœur, en présence de Charles de Martin, seigneur de Cambiac. — Quittance par le seigneur de Montfa, Jean de Toulouse et de Lautrec, et Reine de Noël, sa femme, à Pierre de Toulouse et de Lautrec, leur oncle, sieur de Montespiault et baron de Montfa. — Testament de Denise Du Bosquet, religieuse de Vielmur, reçu dans la maison de noble Gaspard de Capriol, sieur de Puechassaut. Elle institue héritières universelles ses nièces Denise et Hélène de Lautrec et fait des legs particuliers à ses autres nièces, Françoise de Lautrec et Marguerite de Roux, et à son neveu noble Paul de Roux, sieur de Montausseil.

E. 542. (Registre.) — In-folio, 697 feuillets, papier.

1593-1606. — LAUTREC. — *Gaspard Hérisson*, notaire. — Le premier acte, daté du règne de Henri IV, est du 9 oct. 1595. — Acquisition par Antoine d'Hérétier, chanoine de Burlats. — Attestation, par les religieux Cordeliers du couvent de Lautrec, que la famille de Fenayrols a toujours joui de la chapelle des onze mille vierges fondée dans leur église et qu'ils y ont eu leur sépulture jusqu'à la destruction de cette église par les protestants. — Acquisition par noble Jean de Toulouse et de Lautrec, vicomte de Lautrec, seigneur de Montfa et baron de Labruguière, et par noble Jean Du Solier. — Lausimes par Françoise de Cavayer, veuve du sieur de Melan, sieur de Laboulbène. — Acquisition par Dominique de Burtà, juge de Lautrec. — Accord, en présence de Jacques de Monfrais, sieur de Labralié, entre Claire de Vabres, veuve de noble Jean Dupuy, sieur de Cabrilles, au nom d'Antoinette, sa sœur, d'une part ; Paul de Roux et Jacquette de Laroche, sa femme, d'autre

part. — Acquisition par noble Gaspard de Capriol, sieur de Puechassaut. — Accord entre noble Jacques Dupuy, sieur de Cabrilles, mari de Anne de Brassac, et son frère François Dupuy, sieur de Lafraise et Montcuquet, mari de Claude de Brassac, sœur de Anne. — Reconnaissances féodales à noble Jacques Dupuy, sieur de Cabrilles et de Montpinier; — aux nobles Jonathan et Charles Du Bosquet, frères, sieurs et barons de Breilhac et Lamotte. — Donation par Pierre Massabiau, hebdomadier du chapitre de Burlats, à Pierre de Grandis. — Quittance par noble François de Verniolles, sieur de Campans, à François de Donadiou, abbé de Saint-Hilaire, diocèse de Carcassonne, et à ses frères noble François de Donadiou, sieur de Puecharié, et messire Pierre de Donadiou, ce dernier chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en son conseil d'État, sénéchal d'Anjou, gouverneur d'Angers, du douaire de Jacqueline de Donadiou, leur sœur, femme dudit sieur de Campans. — Emprunt par le chapitre de Burlats, qui, à cause de l'infertilité de la terre, n'avait pu retirer que très-peu des fruits décimaux. Sont présents à l'assemblée capitulaire : noble Jean de Grandis, docteur en droits, doyen; Jean de Lager, chanoine et pénitencier; Pierre de Perrin, Pierre Dejean, Etienne de Bedos, Jean de Bességuier, Antoine Goutin, Pierre Viguié, Pierre Massabiau et Louis de Gontier, chanoine; Jean Galozie, Daniel de Laroque et François Dutilh, hebdomadiers; Arnaud Estienne, Guillaume Bernard, Guillaume Franques, François Goffre et Jean Mathet, habitués; Pierre Goffre, syndic. — Vente par noble Jean de Cavayer, écuyer, sieur de l'Alphanié, fils et héritier d'Antoine, à M^e Antoine Demons, apothicaire à Albi, résidant à Lautrec. — Acquisition par Madelaine Dupuy, fille de feu Jean Dupuy, sieur de Cabrilles, et femme de noble Guillaume Deffos, sieur de Parisot. — Vente par les frères de Solomiac, Nathanaël, sieur de Saint-Julien, et de Boussou et Jacques. — Accord sur procès entre Françoise de Lautrec, veuve de noble Antoine de Cavayer, et noble Jean de Cavayer, sieur de l'Alphanié, son fils, héritiers testamentaires de feu Antoinette de Laroche, fille de feu Guillaume, sieur de Provillergues, et veuve du sieur de Cambiac, d'une part, et noble Paul de Roux, sieur du Travet et de La Vinouze, donataire de feu Jacqueline de Laroche, sa femme, fille dudit feu Guillaume et sœur d'Antoinette.

E. 543. (Registre.) — In-folio, 279 feuillets, papier.

1608-1609. — LAUTREC. — *Holmière*, notaire. —

— Répertoire à la fin du volume. — Reconnaissances de fiefs au recteur de Notre-Dame de Montlausi et Saint-Martin de Scabrin, son annexe. — Vente par Nathanaël de Solomiac, sieur de Saint-Julien, à Charles de Perrin, sieur de Lengary. — Quittance par Théodet de Nogues de Gimon, en Gascogne, mari de Anne de Solomiac, à noble Nathanaël de Solomiac, sieur de Saint-Julien, son beau-frère. — Quittance par noble Louis Du Solier, sieur de Laviallette. — Reconnaissances féodales à Charles Du Bosquet, sieur et baron de Breilhac et Lamotte. — Echange entre noble Jean de Capriol, seigneur de Mandoul et Marvinhol, et M^e François Dutilh, hebdomadier de Burlats, agissant au nom de son frère sire André Dutilh, bourgeois de Lautrec.

E. 544. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1732-1746. — LAUTREC. — *Pierre Cadours*, notaire. — Recueil de cahiers incomplets et rongés par l'humidité. — Vente par Jean de Bourdoncle, habitant sa maison de La Marinoulié, consulat de Fiac, — et par François de Bouffil, sieur de Cambournac, résidant à Fiac, au sieur Jean Boyer. — Reconnaissances féodales à messire Pierre-Alexis de Perrin, sieur de Brassac, seigneur de Montpinier. — Quittance par les nobles Guillaume, Etienne et Nathanaël de Nautonier, frères, de Réalmont. — Testament de Louis Séguy, dudit Réalmont. — La métairie d'En Raynaud, paroisse et consulat de Saint-Jean de Lavernède, de Fiac, appartenait en 1740 à M. de Bourdoncle de Saint-Salvi, juge à Castres, dont le fils, Joseph, étudiait le droit. — Contrat de mariage entre Pierre Pons et Marie Auriol, de Venès.

E. 545. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1740. — LAUTREC. — *Jean-Etienne Corbière*, notaire. — Testament de Jacques Guy, bourgeois de Lautrec. — Reconnaissances féodales à messire Jacques de Génibrouse, seigneur marquis de Boissezon, baron de Ledergues, veuf de Marie-Anne-Françoise de Capriol. — Procuration par Rose de Puel de Parlan, femme séparée de biens de Gédéon-Sylvestre de Carrière, seigneur de Sainte-Eulalie, la dite procuration reçue par le notaire dans le parloir des religieuses bénédictines de Lautrec. — Emancipation de M^e Jean-Etienne Guy, prêtre, bénéficiaire du chapitre de Burlats, à Lautrec, par Jacques Guy, son père, bourgeois du dit Lautrec. — Approbation, en présence de Joseph de Montesquiou de Sainte-Colombe, par Guillaume-Hyacinthe de Perrin de Lengary, sieur de La Marquisié, lieutenant dans le régiment du Roi, dragons,

filz et héritier de Marc-Antoine de Perrin, et celui-ci donataire de feu Guillaume de Perrin, seigneur de Lengary, son frère, et par Jérôme de Benevent de Salles, seigneur de Cabrilles, ancien capitaine au régiment de Champagne, mari de Claire de Perrin, sœur de Guillaume, d'un acte de vente faite au profit de François de Capriol, seigneur de Puechassaut et de Saint-Hilaire, demeurant à Lautrec. — Vente par M^e Jean-Pierre Boyer de Saint-Martin, avocat à Lautrec.

E. 546. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1432-1443. — LAVAUR. — *Guillaume Viguer*, notaire. — Arrentements, procurations et autres actes du chapitre de la cathédrale Saint-Alain, Jean occupant le siège épiscopal. — Gasaille d'une paire de bœufs, au capital de 10 écus d'or. — Acte reçu dans l'église cathédrale, devant le banc des consuls. — Vente d'une maison à Revel, par Martial Boucher (*Bocherii*), du consentement de son oncle Jean, évêque de Lavour. — Marché fait par les chanoines dans la chapelle Saint-Martial, du cloître, où d'ordinaire ils traitent les affaires du chapitre. — Lausime d'une maison par le vénérable et circonspect Guillaume Scalusse, licencié en droit à Lavour. — Acte reçu *in cornu claustris ecclesie cathedralis*, par lequel le chapitre fait acquisition d'une partie du *capitoul*, dans la rue de La Salvetat (*de Salvitate*). — Lausime, par l'évêque Jean et le chapitre, d'une borde située à Lavour, dans la rue de La Carlesse. — Acquisition d'une censive sur une maison « al pla del castel », par noble Guillaume de Rippis, écuyer, de Labastide-Saint-Georges de Marès (*Maresii*). — Autre acquisition par Pierre et Guillaume de Rippis, père et fils. — Le chapitre de la cathédrale, représenté par le chanoine Jean de Beausoleil, fait acquisition de censives de Bertrand de Rochefort, chevalier, seigneur d'Engarrevagues et de Nogaret. — Autre acquisition de censives par Dominique Audegau, marchand à Lavour, sur une maison dite *Al Barri*, au dîmaire de Saint-Alain. — Lausimes, par l'évêque, d'une maison à Lavour, rue du Four; — d'une terre, au même dîmaire, lieu dit à La Carlesse; — d'une autre terre *Al Barri*; — d'une maison à Lavour, dans la rue dite *De Jos Ayyas*. — Acquisition par le chapitre de la métairie dite de Saint-Genest, près de Lavour. — Vente de la métairie de Montbel, *infra parrochiam S^{ti} Petri de Crissas* (Guitalens). — Jean de Bone avait été, pour certains méfaits, renfermé dans le château de Lavour et détenu pendant quelques mois; il en sort, et deux de ses parents s'engagent, pour lui, à payer 6 écus d'or, pour les dépenses de geôle, à noble Antoine de Campans

(*de Campanis*), bailli et châtelain royal dudit Lavour. — Arrentement pour 64 moutons d'or, par an, des fruits et revenus du bénéfice de Labruguière, par le recteur de Saint-Sauveur d'Hautpoul, trésorier de l'évêque. — Arrentement d'autres bénéfices appartenant à l'évêque : Troupiac, Prades, etc. — Acquisition de biens à Fiac par noble Etienne Belli, damoiseil, à Lavour, et arrentements par le même seigneur. (Jean Belli, évêque de Lavour, était mort en 1433.) — Obligation souscrite par Pierre de Morlaux (*Morlavis*), seigneur de Saint-Aignan, au profit de Ramond de Morlaux, son frère, de Lavour, par suite d'un arrangement relatif à la justice du dit Saint-Aignan, que Ramond cédait à son frère. — Beaucoup d'actes au nom de Guillaume Borelli, licencié-ès-lois, bachelier en décrets et chanoine de Lavour. — Bail pour un an, moyennant 60 livres de tournois petits, des fours de Lavour, appartenant à l'évêque et au chapitre. — Vente de la borie de Rayssac, juridiction de Puylaurens, par noble Etienne Belli, de Lavour. — Prêt de 6 écus d'or, par noble Guillaume de Rippis, écuyer, du Port-Saint-Georges de Marès, qui reçoit en gage des débiteurs une tasse d'argent ouvré du poids d'un marc. — Nomination d'arbitres pour juger des droits à la cure de Cuq, diocèse de Lavour, que se disputaient noble Raymond de Lautrec, pourvu de ce bénéfice par le Saint-Siège, et Pierre de Beausoleil, prêtre de Limoux, nommé par l'évêque, représenté par le chanoine Jean de Beausoleil, son neveu.

E. 547. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

1489-1508. — LAVAUR. — *Barthélemy de Pachin*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Un habitant de Belcastel était mort depuis douze ans sans avoir testé, laissant deux fils et une fille. La veuve avait élevé ses fils et marié sa fille; elle abandonne la gestion des biens et demande à ses enfants une pension alimentaire, ce qui se fait légalement pardevant le juge de la baronnie de Belcastel. On accorde à la réclamante, tant qu'elle vivra en viduité, 5 setiers de blé par an, mesure de Lavour; une pipe de vin pur et marchand; une barrique de demi-vin (*medii vini*); un quart de sel; 40 livres d'huile; un porc de la valeur de 45 sous; une robe de deux en deux ans, de 2 cannes et 2 pans, à 2 livres la canne. Elle logera dans la maison que ses deux fils possèdent dans la forteresse de Belcastel, sous la réserve qu'en temps de peste ou de guerre, ils pourront s'y retirer, eux et leur famille. — Acte concernant noble et puissant seigneur Pierre de Lescure, chevalier, seigneur dudit Lescure et baron de Belcastel. — Lausimes par noble Jean de Courcelles, damoiseil, de Lavour. — Vente

d'une portion de maison, servant de tannerie, sur le port de Lavour, avec deux fosses (*duo cloti sive foramina de calqueygra*). — Maison dans la gâche de la porte Carlesse; terre dans le dîmaire de Montpelat, au lieu dit *A las Forcas vielhas*. — Lausimes par noble Etienne Bernardi, seigneur de Saint-Jean de Rives, héritier de noble Pierre Bernardi, *aliàs* Velac; — et par les héritiers de Jean de Ripis, père de Pierre. — Vente : d'une terre à l'Hortalice de Lavour « *loco dicto al fons de Lapissa propre portam Del pas* »; — d'un jardin « *in ortalicia de Vauro de porta Carlessa* »; — par les nobles Pierre et Jean de Ripis, de Labastide du port Saint-Georges. — Conventions faites sous Hector de Bourbon, archevêque de Toulouse et évêque de Lavour (1499), pour recouvrer les arrérages des fruits de l'évêché dus à l'évêque Jean Vigier, décédé, et dont le sénéchal de Rouergue, Jean de Neuville, était donataire universel.

E. 548. (Registre.) — In-folio, 356 feuillets, papier.

1490-1504. — LAVAUR. — *Barthélemy de Pachin*, notaire. — Vente de censives assises sur la borie de Belsoleil, paroisse Saint-Etienne de Séran. — Acquisition de censives sur la paroisse Saint-Etienne de Cahuzac, consulat de Lavour, par noble Etienne Dupin (*de Pinu*). — Bail à nouveau fief, par noble Antoine André, de Lavour. — Lausimes d'un jardin à l'Hortalice de Lavour, lieu dit *Al Barri*, par François Scaluphe, bourgeois de cette ville, au prêtre Jean Dulac (*de Lacu*), et, par le même, d'une maison en la rue des Mauris. — Vente d'une borie par le chapitre capitulairement assemblé dans la chapelle Saint-Gauthier de la cathédrale, où étaient présents : Simon de Belsoleil, abbé de Montolive, chanoine et prévôt; Pierre de Campagnac, archidiacre; Nicolas Pelet, Jean Bernard, Hugues Vaissière, docteur en droits et Antoine Baleu, chanoines. — Lausimes par Pierre de Roserge (*de Rosergio*), évêque de Lavour, représenté par le prêtre Gilles de Lissac, son trésorier. — Bail du livre de la taille par les consuls de Garrigues. — Dette de 30 sous, prix de *duodecim palmarum panni burelli presentis patrie*. — Lausimes par Etienne Bernardi, seigneur de Saint-Jean de Rives. — Bail par les Frères mineurs de Lavour, capitulairement assemblés dans la chapelle des SS. Antoine et Martial, de leur couvent, où étaient présents : Pierre de Rochefort, gardien; Bernard Boyer, maître en la sainte écriture; Jean Sornac, lecteur; Jean Blanchard, Jacques Cressens, Jean Autan, Arnaud Maurin, Guillaume de Ripis, Bertrand Tortelli, Déodat Grole, prêtres; Jean Tuquet, diacre, et Antoine Rossère, profès conventuel.

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

E. 549. (Registre.) — In-folio, 279 feuillets, papier.

1492-1504. — LAVAUR. — *Barthélemy de Pachin*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Marché fait par les consuls de Lavour, pour la réparation du pont de Capmaurel. — Acquisition par les frères Guillaume, Bernard, dom Antoine, prêtre, François, Pierre, Jean, le vieux, et Jean Devoisins (ou Devezis), le jeune, fils de feu Vincent, de la borie de Crès, paroisse Saint-Barthélemy de Montpelat, consulat de Lavour. — Vente à noble Antoinette Vitalis, fille de feu Pierre, de Saint-Paul-Cadajoux, et femme de noble Arnaud Guilhermi, représenté par son frère Antoine Vitalis, le jeune. — Vente d'un jardin à l'Hortalice, lieu dit au Grès ou à Latourrette. — Lausimes par noble Etienne Bernardi, seigneur de Saint-Jean de Rives. — Acquisitions par le prêtre Jean Dulac, de Lautrec. — Vente d'une maison à Lavour, rue de La Salvetat ou de la porte Carlesse. — Lausimes par noble Pierre de Ripis, le père, et Pierre de Ripis, le fils, et par Honors Ravanha, femme de de Ripis, le fils, habitants de Labastide du port Saint-Georges de Marès. — Dette de 9 écus et un quintal de fer de Foix, bon et marchand, prix d'un cheval poil bayard. — 23 livres de viande salée sont vendues 23 sous tournois. — Pactes de mariage entre Jacques Clausade, fils de Guillaume, de Saint-Sauveur de Marzens, et Antoinette Rossetta, fille de Paul Ros, de Lavour. — Lausimes par noble Pierre de Ripis, en son nom et pour les autres héritiers de son frère Jean.

E. 550. (Registre.) — In-folio, 307 feuillets, papier.

1495-1520. — LAVAUR. — *Barthélemy de Pachin*, notaire. — Les feuillets de ce registre sont cotés 85-394. — Acquisition par Louise Sobiran, femme de Guillaume Dupuy de Roquevidal; — autre d'une métairie à Lacroisille par le chapelain de Notre-Dame la Belle, chapelle construite près de l'hôpital de Lavour. — Ventes : d'une maison à Viterbe par Valens Pons, laboureur, du consentement de noble Jean de *Montemoreno* (Montmour), qui est présent à l'acte; — d'une terre au Carla, par nobles Vincent et Jean de Rancilhac, frères, habitants de Saint-Etienne de Séran; — d'une terre par les frères Guillaume et Martin Rivals, laboureurs, de la paroisse Notre-Dame de Bonnecombe, diocèse de Lavour; — d'une portion de maison à Lavour, en la rue de *Las Mongas*, près du verger de Durand Devoisins, à Antoine Devoisins le vieux, prêtre. — Lausimes : par noble Pierre de Ripis, de Labastide-Saint-Georges; — par les frères

Arnaud et Jacques de Ripis, fils de feu Pierre, et par Jean de Ripis, leur neveu, fils d'autre Jean. — Vente d'une partie de maison à Lavour « *in carreria vocata del spital de sanct Jacme que tendit de carreria de Salvete ad macellos magnos*. — Titre clérical par M^e Jean Viguier, notaire, à Gilles Ferrier, son neveu, clerc solut. — Testament de noble Rainaud Duconseil (*de Concilio*), de Lavour, qui voulut être inhumé au chœur de l'église Saint-François, sous la lampe, et dans le costume du couvent. Il institua héritier son fils Jean, en laissant l'usufruit de ses biens à Jeanne, sa veuve. Il cite encore dans son testament sa fille Jacobe, femme de Florent Juéri, marchand à Lavour, et trois fils nés de ce mariage; son fils Pierre, son neveu Ramond Duconseil, fils de son frère Nicolas, et Martianne, sa nièce, sœur de Ramond. — Fondation d'une confrérie dans l'église des Frères mineurs de Lavour, par les marchands drapiers et chaussetiers de cette ville. — Testament de Jean Devoisins, le jeune, fils de Pierre, laboureur au mas de Campans-lès-Lavour, paroisse Saint-Barthélemy: Il institue héritier son frère Arnaud et laisse à la veuve l'usufruit de ses biens. — Pactes de mariage conclus dans la maison de Flamarens, appartenant aux frères de Sobiran, Guillaume, le chevalier, et Jean, entre noble Garin de Brassac, de Damiatte, et Elise de Bessac, fille de feu Antoine.

E. 554. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1499-1509. — LAVOUR. — *Barthélemy de Pachin*, notaire. — Il manque à ce registre les 33 premiers feuillets. — Lausimes par noble Séguine, veuve de Jean de Ripis, de Labastide-Saint-Georges; — par noble Jean de Courcelles, damoiseil, de Lavour, au nom de Jean de Borie, licencié en droit, juge de Villelongue, — et par Antoine Devoisins, prêtre, syndic des administrateurs de l'hôpital et de la confrérie Notre-Dame la Belle, de Lavour. — Accord sur procès entre les consuls de Lavour et le lépreux Fortanier de l'Olm (*de Ulmo*), qu'ils avaient expulsé de la Maladrerie, dont il était le chef: il rentrera dans la maison à condition qu'il n'en dissipera pas les revenus, qu'il ne fera rien sans consulter les consuls, qu'il vivra en paix avec les deux autres lépreux Pierre Viala et Jean Bodo, et qu'il ne les insultera plus. De l'Olm paiera moitié des frais du procès, et, s'il manque aux conditions arrêtées, il s'engage à payer, sur une simple réquisition des consuls, 50 livres, applicables par moitié au Roi et à la réparation de la ville. Cet accord fut conclu le 24 octobre 1504, sur le foiral, à la porte du Bari Cotaudi. — Syndicat formé par les religieux de Saint-François, de Lavour, sous la présidence du

gardien Pierre de Rochefort. — Lausimes par noble Pierre de Ripis, de Labastide-Saint-Georges. — Acquisitions par les frères Guillaume, Antoine, Arnaud et Etienne Clausade, de la paroisse de Prinbac, diocèse de Lavour, héritiers de leur frère Barthélemy. — Testament (28 mars 1505) de Gauthier de Charasac, prêtre, de Lavour. Il veut être inhumé dans la chapelle que l'évêque Jean Viguier (*Viguerii*) a fait construire dans la cathédrale. On y construira à cet effet un tombeau *cum tegulis et sementis necessariis*, recouvert d'une grande pierre; mais si les héritiers de l'évêque Viguier voulaient déposer dans ce tombeau les restes du prélat, ils pourraient le faire, et alors le testateur aurait sa sépulture à côté de celle de l'évêque. Le prêtre Charasac fait de nombreuses fondations pieuses ou de charité, entre autres il institue une chapellenie qu'il dote de biens situés principalement dans la paroisse Notre-Dame de Pierrecise. Il fait héritiers universels son neveu Blaise de Charasac, bénéficiaire du chapitre, et la fabrique de la cathédrale, par moitié. — Testament d'un autre bénéficiaire du chapitre, Gauthier Dusserré (*de Serro*), qui veut être inhumé dans la chapelle Saint-Gauthier, dite Chapelle-Neuve. — Reconnaissances féodales à noble Pierre de Peytes de Montcabrier (*Petro Peytesii de Montecaprarario*).

E. 552. (Registre.) — In-quarto, 90 feuillets, papier.

1504-1527 — LAVOUR. — *Barthélemy de Pachin*, notaire. — Testaments de Arnaud Vitalis, hebdomadier de Saint-Alain, qui choisit le lieu de sa sépulture dans la nef, chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, devant la chapelle du purgatoire; — d'Arnaud Fabre, barbier, qui veut être enterré « *in claustris ecclesie cathedralis Vaurensis prope portam introitus porte que est extra ecclesiam à parte austri modicum prope portam, retro capellam in qua est sepultus Dns Vaurensis episcopus* »; — de Jean de Beausoleil, bachelier en l'un et l'autre droit, chanoine et archidiacre, archiprêtre de Lacroisille, inhumé à l'entrée du chœur, devant la statue de la Vierge, dans le tombeau que fit construire son oncle Simon de Beausoleil, évêque. Il donne tous ses livres à Pierre Normand, son cousin, collégiate à l'université Sainte-Catherine de Toulouse; 20 sous à l'évêque qui siégera au moment de sa mort; 20 sous au chapitre et autant à l'église de Lacroisille; il donne à tous les enfants dont il a été le parrain, à tous ses domestiques et aux pauvres; il institue héritier universel son frère Simon de Beausoleil, bachelier en droit, chanoine et sacristain en l'église cathédrale; — de Arnaud Devoisins, le vieux, fils de Pierre, du mas de Campans, paroisse

Saint-Barthélemy de Montpelat. Il institue héritiers universels, par égales portions, ses fils Pierre, le vieux, Aymeric, Pierre, le jeune, et Bertrand.

E. 553. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1565-1573. — LAVAUR. — A. *Devoysins*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Testaments : la plupart des testateurs désignent leur sépulture dans le cimetière *des Claustres* de la cathédrale, aux tombeaux de leurs parents. — François Vesia, laboureur, natif d'Ambres, habitant la maison d'En Boisson à Lacalm-Saint-Alain, veut être enterré dans le cimetière de Saint-Alain-le-Vieux. — Vincent de Beausoleil, recteur de Jonquières et prébendier en la cathédrale, veut être enterré devant l'entrée de la porte du chœur, « là où sont sépulturés ses prédécesseurs portant son surnom. » Il institue par son testament Léonard Esbrenet, son neveu, héritier universel, et le place sous la tutelle de Jean de Beausoleil, son cousin, qui était alors écolier, et qui deviendra héritier si Léonard meurt sans enfants. Le testateur donne à ce cousin une maison sise à Lavour, en la rue de Villeneuve, une vigne et un lit; enfin, il lègue à son frère Jean de Beausoleil tout ce qui peut lui appartenir dans le Limousin, et 3 écus à la paroisse de Bussière-Boffy, dont il était natif. — M^e Etienne Pujol, recteur de Saint-André de Magrin, institue héritier universel M^e Jean Pujol, son neveu, bachelier en droit. — François Maury, marchand, veut être inhumé dans l'église cathédrale, devant le crucifix et dans le tombeau des Maury. — Gauthier Vernhes, licencié en droit, demande à être enterré dans la cathédrale, du côté du *corpus Dni*, là où sont inhumés son grand-oncle M^e Guillaume Roux, prêtre, et son frère Barthélemy Vernhes. — Jean Pachin, marchand, est dans la chapelle Saint-Jacques, près de son père. — M^e Simon de Dume, prébendier, est dans la chapelle Sainte-Marthe. — Mathurin Loyseau, désigne pour le lieu de sa sépulture la chapelle où sont inhumés les hebdomadiers ses prédécesseurs. — Jeanne Lombarde choisit le cimetière de la cathédrale, et son corps sera déposé dans le tombeau de sa famille, entre l'église et la chapelle du Saint-Sépulcre. — Pierre Peyroti, prébendier, demande à être enterré dans la cathédrale, « devant le petit reloge ». — Vincent Gorsse, prêtre, natif de Saint-Salvi de Montmoure, doit être inhumé dans le chœur de l'église Saint-Cyriac de Giroussens, d'après la promesse qui lui en a été faite par les prud'hommes de la paroisse, lorsqu'il donna un coffre pour renfermer les ornements. — M^e Guillaume Borie, prébendier, veut être inhumé dans la cathédrale, devant le

Corpus Dni, près du tombeau de son parent, Mathieu Falgayrac, chanoine.

E. 554. (Registre.) — In-folio, 462 feuillets, papier.

1647-1650. — LAVAUR. — *Cambard*, notaire. — Accord entre les frères de Pujol, sur l'exécution du testament de feu Étienne Pujol, procureur du Roi en la judicature de Villelongue. Ce testament fixait la légitime du plus jeune fils, Hugues, prêtre, et instituait héritier universel noble Étienne de Pujol, écuyer, l'aîné de la famille. — Acquisition par noble Pierre de Maury, seigneur de Séran. — Samuel Cormouls, de Lavour, suivant les finances, donne à gasaille une paire de bœufs au capital de 51 livres et une *moisson* (redevance) de 42 mégères de blé. — Quittance par Jean-Simon Clausade, bourgeois de Lavour, fils de feu Jean. — Transport par noble Pierre de Bernardi, fils d'autre Pierre, sieur de Bonhoure, à Gaspard de Cailhau, sieur de Villeneuve. — Le cent de coques de pastel se vend 45 sous. — Transport par Bourguine de Gibbert, veuve de noble Guillaume de Rivals, sieur de Pratviel et de *Joulh* (Jul), à messire Claude de Ribe, archevêque primat de Narbonne. — Vente moyennant 450 livres, à Etienne Reboul, notaire d'Albenas, par Pierre Milhet, de l'office de notaire royal que feu Florent Milhet, son père, tenait de feu Jean Devoysins. — Procuration par noble Jean-Antoine-Gabriel de Guyot, sieur de Massac, à noble Jean-Antoine de Guyot, sieur de Bonrepaux. — Vente par noble Pierre de Richome, sieur Delbosc — Baux de la fourniture de l'étape du diocèse. — Accord entre noble Barthélemy de Villeneuve, seigneur de Lacroisille; François de Villeneuve, sieur d'Avezac, et Tristan de Villeneuve, sieur de Flamarens, mari de Catherine de Soubiran, sœur de feu Nicolas de Soubiran, sieur du dit Flamarens. — Pactes de mariage entre noble Alain de Rivals, sieur de La Pomarède, fils de feu Guillaume, sieur de Pratviel et Jul, assisté de Bourguine de Gibbert, sa mère; de noble Barthélemy de Rivals, sieur de Pratviel, et de M^e Hugues de Rivals, chanoine de la cathédrale, ses frères, d'une part, et, d'autre part, Anne de Toulouse et de Lautrec, fille de feu noble Abel et de Eléonore de Villeneuve, sa veuve; la fiancée étant assistée de noble Hugues de Villeneuve, sieur et baron de Lacroisille; de Paul de Villeneuve, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et de François de Puibusque, sieur de Pauliac, ses oncles. — Bail par noble Paul de Villeneuve, dit le chevalier de Lacroisille, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, en qualité de fermier des biens de la commanderie d'Ambres, dépendant de la table de l'ordre.

— Bail par François de Villiers, sieur de Coucoureux. — Accord par noble Pierre de Villiers, sieur Nougaret, mari de Isabeau de Panis. — Procuration par noble Jean-Antoine-Gabriel de Guyot, sieur de Massac, par ses frères Jean, écuyer, Jean-Antoine, sieur de Bonrepaux, et par ses sœurs Isabeau, Antoinette et Catherine. — Quittance par noble Tristan de Villeneuve Flamarens, et Jean-Marc de Villeneuve, sieur de Navès, son frère, à Barthélemy de Rivals, sieur de Pratviel et Jul, époux de Catherine de Roquefeuil. — Quittance dudit seigneur de Pratviel, à messire Louis de Roquefeuil, prieur et commandeur de Granéjols en Quercy, présent Martial de Panis, sieur de Sieurac. — Vente par les consuls de Labastide Saint-Georges de Marès, de portion du *communal* où était anciennement le village. — Pactes de mariage entre noble Alexandre de Rivals, sieur de Bousac, assisté de noble Paul de Corbière, sieur de Saint-André; de Jean de Rivals, sieur de Langlade; de Barthélemy de Rivals, sieur de Pratviel et Jul; de Louis de Gisclard, sieur de Favas, et de Jacques de Verniolles, sieur de La Béraudié, d'une part, et, d'autre part, Cécile de Maury, fille de feu noble Raymond de Maury, sieur de Sèran, assistée de Jeanne de Marc, sa mère; de noble Pierre de Maury, sieur du dit Sèran; de Marc-Antoine de Maury, sieur de La Gascarié, ses frères; de Pierre de Roques, sieur de Jonquières, et de Pierre Maury, sieur de Roullens. — Accord entre noble Jean d'Azalbert, sieur de Latour, pour lui, son frère Pierre, décédé, et sa sœur Madelaine, d'une part, et Marguerite de Montmoure, veuve de Jean-Georges de David et tutrice de ses enfants, d'autre part. — Quittance par noble Pierre de Richome, sieur Delbosc, aux nobles Pierre et Jean de Montmoure, frères, sieurs Du Vernhet. — Vente par Marguerite de Villeneuve, veuve de François de Villiers, sieur de Coucoureux, et François de Villiers, son fils, au sieur Castelbon de Puylaurens; — par les mêmes et par Jeanne de Villiers, sœur de François, le fils, à l'illustrissime seigneur F. Jean de Bernay de Villeneuve, bailli de Laigle, sénéchal de Malte, pourvu de plusieurs commanderies. — Nomination des deux syndics chargés de représenter à l'Assiette du diocèse les vingt-quatre consulats de la dépendance de Lavour; cette nomination faite par une assemblée convoquée par les deux syndics de l'année précédente, en exécution d'un règlement du 3 mars 1635, et composée d'un consul de chacune de ces communautés. — Vente faite par Anne Daguilhon, veuve de Antoine Mathieu, apothicaire à Lavour. — Cession par Antoinette Duconseil, veuve de Etienne Pujol, procureur du Roi en la judicature de Villelongue. — Quittance par le recteur de Massac à Anne de Bruyère (elle signe *Bruyères*), veuve de noble Jean

de Guyot, sieur de Preignan et Bonrepeaux; à Jean-Antoine de Guyot, sieur de Bonrepeaux; à Jean de Guyot, le jeune, écuyer; à Jean-Antoine-Gabriel de Guyot, sieur de Massac; à Isabeau, Antoinette et Catherine de Guyot, frères et sœurs. — Marché fait par Horace de Fraissinier, archidiacre de Lavour, directeur de la confrérie Notre-Dame-du-Montcarmel, fondée en la cathédrale, avec Benoit et Pierre Crouzet, maîtres-maçons dudit Lavour, « pour continuer la fermeture de la chapelle de la dite confrérie sous le clocher de la dite église ». — Accord entre Pierre Banières, bourgeois de Lavour, et noble Elie de Rivals, sieur de Fontanelles. — Procuration par noble Jacques de Babut de Saint-Salvador, à Etienne Salvator, de Saint-Sulpice-Lapointe, pour l'arrentement des biens que le dit seigneur possédait à Lugan. — Procuration par le syndic du diocèse à noble Paul Duconseil, écuyer, premier consul de Lavour; à noble Jean Marc D'Imbert, sieur de Lavalcrose, premier consul de Puylaurens, et au sieur de Cousin, consul vieux de Lavour, pour assister à l'Assemblée de la sénéchaussée, convoquée à Gaillac, à l'effet de nommer les députés aux États généraux d'Orléans. — Achat de l'office de juge de Cuq en Lauragais, moyennant 600 livres. — Quittance par Louis de Richome, sieur de Lasalle. — Obligation souscrite par Bourguine de Gibbert, veuve de noble Guillaume de Rivals, sieur de Pratviel, au profit de noble Elie de Rivals, sieur de Lamotte, son fils. — Quittance à noble François de Guyot, seigneur de Preignan, par Marguerite de Guyot de Preignan, veuve de noble Jean de La Gauzié, seigneur de Cornebœuf et Autezac, représenté par son fils noble François de La Gauzié; présent noble Jean-Antoine de Richome, sieur de Gachapel. — Quittance par noble Hugues de Rivals, sieur de Greusses, à noble Pierre de Corneilhan, sieur de Laboissière. — Fondation d'un obit en la cathédrale, par noble Pierre de Bernardi, sieur de Bonheure, fils de feu autre noble Pierre de Bernardi, mari de Anne de Rivals, fille de Guillaume. — Quittance par Jacques de Bringuier, sieur de Sémalens. — Gasaille par Catherine de Roquefeuil, femme de noble Barthélemy de Rivals, sieur de Pratviel.

E. 555. (Registre.) — In-folio, 632 feuillets, papier.

1669. — LAVOUR. — *Pierre-Antoine Daudéga*, notaire. — Acquisition par noble Guillaume de Rivals, sieur Du Claux et de Giéusses, résidant audit Giéusses, consulat de Cadoul. — Délaissement aux prieur et chapelain de Notre-Dame la Belle, de Lavour. — Obligation souscrite par Jean de Maynier, sieur Du Verdier, de-

meurant à Viviers-lès-Lavaur, au profit du sieur Alexandre Joseph de Pujol, sieur de Las Bories. — Inféodation par noble Martial de Panis, sieur de Sieurac, résidant en son château du dit lieu. — Testament de Delphine de Brassac, veuve de noble Jean-Jacques de Villeneuve, seigneur de Maurens, dont la fille, Hélène de Villeneuve, était femme du sieur de Sieurac. Elle veut être inhumée dans le tombeau de sa famille, dans la nef de la cathédrale, à l'entrée du chœur du côté de l'évangile. Elle institue héritier universel son fils Barthélemy de Villeneuve, sieur de Maurens, et héritiers particuliers ses autres enfants, savoir : Hélène, dame de Sieurac; Jeanne, femme de noble Jean Du Bousquet et Daure, sieur de Lamotte, et Laurent, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui était alors à Malte. — Testament de noble François de Villeneuve, sieur d'Avezac, âgé de 77 ans, et de Marthe de Saint-Sernin de Villeneuve, sa femme. Ils demandent à être inhumés dans l'église d'Avezac, dans le tombeau de Suzanne de Gibbert, mère du testateur, ou, s'ils meurent à Lavaur, dans le chœur de la cathédrale où repose Gaillard de Villeneuve, père du dit testateur. Enfants des testateurs mentionnés dans le testament : Marguerite; Gaspard, garde du corps du Roi; Guillaume, prêtre; Jacques, qui était aux armées depuis quatorze ans, sans avoir donné de ses nouvelles, et Guillaume, sieur de Labécède. Sont témoins : noble Erard de Léaumont, sieur de Razat, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, résidant à Belaval; Antoine de Boudeaux, sieur de Latour, habitant le château du Mur de Marzens, etc. — Bail par le sieur Pierre Dupin, sieur de Saint-Hilaire, ancien capitaine au régiment de marine. — Acte au nom de Jean d'Azalbert, sieur de Latour. — Procuration par noble Charles de Reynier, sieur de La Roubertié, à son fils François, écuyer. — Déclaration par Eléonore de Roques, veuve de noble Elie de Rivals, sieur de Fontanilles, à ses filles Eléonore et Françoise. — Opposition à la confirmation des syndics du diocèse, signifiée au nom des communautés de Labruguière, Sorèze, Cuq, Saint-Amans, Revel, Puylaurens, soutenant que ces officiers ne pouvaient rester plus de trois ans en charge. — Réquisitions du procureur du Roi, conformes à cette opposition. — Cession par messire Louis Duvergier, trésorier général en la généralité de Toulouse, seigneur et baron de Belcastel, à noble Pierre d'Ebrailh, sieur de Roquevidal. — Sommation au sieur Philibert Chailion, maître sculpteur à Toulouse, qui avait fait marché pour un rétable destiné à la chapelle des Pénitents bleus de Lavaur, d'avoir à terminer ce travail. — Bail par Jean Dolmière, sieur de Labarthe. — Bail par Pierre de Roques, sieur de Lagrave, représenté par son fils André, sieur de Jonquières. — Transport à noble

André Richome, sieur Delbosc. — Protestation contre les prétentions de certains maîtres chirurgiens de Lavaur à empêcher les veuves de maîtres de tenir boutique ouverte, malgré le droit qu'elles en ont. — Quittance au profit de noble Hugues de Rivals, sieur de Canimont, — et par Jeanne de Panis, de Sieurac, à noble Jean de Rivals, sieur de Larivière. — Obligation souscrite par les officiers de la confrérie Notre-Dame de Montcarmel de l'église cathédrale, au profit de Pierre Launet, maître doreur à Toulouse, pour travaux de son état à l'autel et au rétable de la confrérie. — Quittance faite à noble Adrien de Latour, seigneur de Saint-Paulet, au diocèse de Saint-Papoul, héritier de sa sœur Anne, fille de feu Jean-Jacques de Latour, seigneur de Castanet, et de Jeanne de Peytes, de son vivant seigneur de Saint-Paulet; le dit Adrien représenté près de son créancier par Pierre de Latour, seigneur d'Auteville. — Ratification de ventes consenties au profit de noble Hugues de Rivals, seigneur de Gieusses, et de Guillaume, son fils, seigneur Du Claux, résidant à Gieusses. — Réquisition des habitants d'Aiguesfonde, qui avaient logé, par ordre de Schomberg, au mois de novembre 1637, les cheveu-légers du chevalier de Crussol, contre les habitants de plusieurs communes des environs qui devaient contribuer à la nourriture de cette troupe. — Saisie de meubles opérée pour couvrir une amende prononcée à l'occasion de la recherche des usurpateurs de noblesse, sur Jean-François Dabain, chevalier de Mons, résidant à Lavaur, où est faite cette saisie, en même temps qu'à Saint-Jean-de-Rives, sur les biens de sa femme Antoinette de Bardichon. Protestation du chevalier.

E. 556. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1508-1512. — LISLE. — *Pèlerin*, notaire. — Donation par Durand Alard, marchand à Lisle, à son fils Jean, prêtre. — Une pipe de vin rouge se vend 4 écus, l'écu de 7 sous 6 deniers. — Procuration par Pierre Cocheris, bachelier en décrets, prêtre de l'ordre du Saint-Esprit, vicaire général de l'évêque de Montpellier, représenté par le Frère Mathieu Combes, du même ordre. — Le prêtre Antoine Paraire prête au prêtre Jean Chartrou : *Unam peciam auri valentem duo scuta parva duas libras cum dimidia; unum annulum auri valentem unum ducatum, cum una petra turquesa coloris percii existente infra dictum annulum; unam pressam argenti, deauratam, et unam spateam sive rapieyra valentem unum ducatum.* — Titre clérical de Ramond Delacoste. — Lausimes par M^e Robert Ruffi, notaire à Lisle.

E. 557. (Registre.) — In-folio, 319 feuillets, papier.

1616. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — « Registre des actes et instruments reçus par moy Anthoine Dugourc, notaire garde nottes tabellion royal héréditaire du nombre reduict de la ville de Lisle Dalbigeois, en l'année mil six cens seitze. En foy de quoy me suis sousigné de mon sain acoustumé. Dugourc, not. ». — Répertoire à la fin du volume. — Obligations souscrites au profit du Frère Jacques Fontvielh, prieur des Augustins de Lisle. — M^e Etienne Raynalh, docteur en droit, est lieutenant en la judicature d'Albigeois, au siège de Lisle. — Guillaume Leconte, sieur de Larozière, médecin opérateur, né en Bretagne, loue sur la place de Lisle une maison meublée, moyennant 18 livres tournois par an. — Obligation au profit de Nouguiès, docteur en droit à Lisle. — Michel Micquel, tanneur à Cordes, s'engage à prendre, au prix de 3 liv. 5 sous la douzaine, les peaux de tous les moutons qu'un boucher de Lisle pourra tuer de Pâques au premier jour de carême suivant. — Arrentement des immeubles de l'hôpital de Lisle. — Transport d'une créance au profit de Antoine Boisset, bourgeois de Lisle. — Dette reconnue au profit de Antoinette Delherme, veuve de Jean de Clédier, décédé lieutenant au siège de Lisle. — Accord entre noble Balthazar de Laroche, seigneur de Bellegarde, demeurant audit Bellegarde, et noble Pierre D'Amours, de la juridiction de Montans. — Vente par sire Geoffre Boisset, bourgeois. — Dette reconnue par Lucie de Lacam, veuve de noble François de Peirolle, de la paroisse de Lapeyrière. — Acquisition par M^e Pierre Moysset, docteur. — Dette reconnue par Françoise de Romaniac, veuve de M^e Louis Naves, garde-sacs au palais de Toulouse. — Emancipation de Jacques Facieu. — Cession par sire Guillaume Taffanel, marchand à Albi, ayant droit et cause des héritiers de feu Clément de Taffanel, receveur du domaine du Roi en la Terre-Basse d'Albigeois et Castrais, par donation de Levezonne de Galaup, veuve dudit Clément de Taffanel. — Obligation souscrite au profit d'Etienne Cassenhol, praticien. — Marché fait par les bouchers, pour la vente des peaux de bœufs, de Pâques au Carême, à raison de 9 livres la peau. — Les Gilabert, père et fils, sont autorisés à faire du salpêtre, par Antoine Gallut, maître selpétrier, commissionné pour Lisle et un rayon de 4 lieues autour de cette ville. M^e Antoine Vivent était alors commissaire général des poudres et salpêtres en Languedoc. — Dette reconnue au profit de Arnaud Clédier.

E. 558. (Registre.) — In-folio, 492 feuillets, papier.

1617. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. —

Second registre. — Marché fait par le Frère Fontvielh, prieur des Augustins, pour la reconstruction d'une partie du couvent. — Jean Julien, bachelier en théologie, est mis en possession de l'archiprêtré de Lisle, par suite de la résignation de M^e Pierre Sepet, docteur et chanoine de Sainte-Cécile d'Albi. — Contrat d'apprentissage du métier de tailleur, pour deux ans, moyennant 30 livres. — Procuration à M^e David Vaissète, notaire à Lisle, par noble François de Cahuzac, sieur de Cazelles, et Suzanne de Fenayrols, sa femme. — Nouvelle organisation de la confrérie Saint-Eutrope, dans l'église paroissiale Notre-Dame de Lajonquière, par les tisserands de Lisle. Cette confrérie était ancienne; mais les titres en avaient été perdus lors de la prise de la ville par les protestants. — Vente par Pierre Dalard, fils de feu Jean, de la juridiction de Rabastens. — Donation par Françoise de Romaniac, veuve du garde-sacs Naves, à M^e Antoine Naves, son fils, docteur et procureur du Roi en la judicature d'Albigeois. — Gasaille par noble Pierre D'Amours, demeurant à Montans, au lieu dit *Amours*. — Vente par noble Louis Dalard, fils de feu Jean, habitant du lieu de Saint-Géry, juridiction de Rabastens, en son nom et en celui de Pierre son frère. — Conventions entre Pierre Ricard, laboureur, de la paroisse Sainte-Cécile d'Avens (Gaillac), et le prieur Fontvielh; celui-ci prend le fils de Ricard en pension, pendant un an, pour le nourrir, le tenir blanc et net et l'instruire aux lettres, moyennant 60 livres et une barrique de vin. — Cession par Dom Seguy Dugourc, religieux de Candeil, agissant au nom de l'abbé Pierre Conardy, docteur en théologie. — Accord relativement au contrat de mariage de Guillaume Leconte, sieur de Rozières, et Suzanne Delzieu, de Lisle. — Nomination du Père Simplicien Saint-Martin, en qualité de syndic chargé d'affermir les émoluments des couvents de l'ordre des Augustins dans le ressort du parlement de Toulouse. Ces couvents avaient été ruinés par la guerre. Le P. Simplicien, qui était prieur et docteur régent au couvent de Toulouse, subroge à sa place le F. Géraud Calvet. — Reconnaissances féodales aux nobles Alexandre de Capriol et Pierre de Castelnaud, seigneurs de Cuq et de Serviès. — Quittance par noble Louis Dalard, fils de Jean et de Jeanne d'Auxillon, dé-cédée, en son nom et au nom de son frère Pierre.

E. 559. (Registre.) — In-folio, 634 feuillets, papier.

1618. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Troisième registre. — Gasaille par le P. Jacques Fontvielh, gardien des Augustins. — Dette au profit du F. Jean Dumas, prieur de ce couvent. — Codicile de Cécile de

Clédier, femme de Philippe de Durand, bourgeois de Lisle. — Obligation au profit de noble Pierre D'Amours, de Montans. — Acquisitions par sire Arnaud de Clédier, bourgeois de Lisle, qui mourut en cette année et eut pour héritier son fils Jacques, écolier à Toulouse. Jacques eut pour tuteur Jacques Toëry, contrôleur en la généralité de Toulouse. — Testament de M^e Antoine Boisset, avocat, qui mourut l'année suivante et fut inhumé dans le tombeau de ses ancêtres, en l'église des Augustins. — Testament de M^e Jean Daragon, avocat, qui fut aussi inhumé aux Augustins. — Acquisitions par M^e Geoffre Bertrand Bournazel, docteur et avocat. — Marché par les consuls de Lisle pour couvrir le chœur de l'église des Augustins et pour faire une *gatte* au clocher, pour y surveiller l'ennemi en temps de guerre. Le prévôt Jean de Clédier était alors premier consul. — Contrat d'apprentissage du métier de potier de terre, à Giroussens, chez Jean Castanier, fils de feu Georges : l'apprenti se nomme Bertrand (Barthélemy); il aura la nourriture du maître et restera deux ans sous sa direction, sans rien payer. — Mariage entre Pierre Vernhes, fils de feu Bernard, marchand à Puybégon, et Marie de Durand, fille de sire Philippe, bourgeois de Lisle, et de feu Cécile de Clédier. — Marché fait par le docteur Étienne Raynalh, lieutenant principal, pour divers travaux de menuiserie à exécuter dans sa maison. — 6 pipes et demie de vin se vendent, avec le bois, 456 liv. tourn. — Procuration à M. David Vaissète, notaire, par noble François de Cahuzac, sieur de Cazelles, et Suzane de Fenayrols, sa femme. — Obligation souscrite au profit de Jean Bressolles, marchand à Parisot. — Vente d'une récolte de safran, dans la paroisse Saint-Georges de Saint-Géry, par Anne Mauriagne, veuve Gaussailh, assistée de son beau-frère Antoine Gibrat, cuisinier audit Saint-Géry. — Vente de 36 barriques « prestes à empocher vin », pour 39 liv. tourn.

E. 560. (Registre.) — In-folio, 708 feuillets, papier.

1619. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Quatrième registre. — Acte relatif à l'exécution du contrat de mariage de Guillaume Leconte, médecin opérateur, avec Suzane Delzieu, dont la dot était de 800 livres. — Contrat d'apprentissage du métier de tisserand : moyennant 20 livres, le maître doit enseigner le métier à son apprenti, faire la dépense de bouche, l'entretenir blanc et net. — Donation entre vifs par Jeanne Daucquo à Nicolas Guiot, chirurgien, son mari. — Contrat d'apprentissage du métier de « cardeur de laine et tireur destam » : cet apprentissage doit durer six ans et le

maître doit, moyennant 36 livres, nourrir son apprenti, l'entretenir à la réserve des chemises, l'habiller et le chausser. — Mariage de Jacques Castède, bourgeois de Gaillac, assisté de M^e Roch Combettes, juge d'Albigeois, avec Jacqueline de Raynalh, fille du lieutenant principal Etienne de Raynalh et de Catherine de Moisset. — Apprentissage de deux ans, chez un cordonnier qui doit, moyennant 33 livres, nourrir son apprenti et le tenir blanc et net. — Acquisition par Etienne Cassanhol, praticien à Lisle. — Marché par les habitants du Taur, avec Arnaut Boudret, fondeur à Toulouse, pour une cloche de 2 quintaux destinée à l'église Saint-Martin : la communauté lui donnera 90 livres et lui fournira 90 livres de vieux métal. — Marché entre un boucher de Lisle et Bernard Loubers, tanneur, des Cabannes (Cordes), pour les peaux des bêtes que le premier tuera dans l'année : la douzaine de peaux de moutons sera payée 4 liv. 17 s. 6 d. et celle des veaux de lait 48 liv. — Obligation au profit du prieur des Augustins Jean Dumas, — et au profit de M^e Geoffre Bertrand Bournazel, avocat. — Collation et prise possession d'une chapellenie, fondée en 1575, par Guillaume Mercadier, sacristain de l'église Notre-Dame du Bourg de Rabastens, dans l'église Saint-Pierre de Lapeyrière. — Obligation au profit de M^e MATHURIN NOUGUIÈS, docteur et avocat. — Dette reconnue par Lucie de Lacam, veuve de François de Peirolle, au nom de ses enfants, envers M^e Antoine Boisset, avocat : la somme due comprend 60 livres, prix d'une jument avec la selle et la bride. Les fils de Lucie, nobles Jean et François de Peirolle ratifient cette reconnaissance. — Vente par David Vaissète, notaire, chargé de procuration de son frère Pierre, praticien au palais à Toulouse. — Baux à ferme par Marguerite de Lomagne, dame Du Claux, veuve de Messire Antoine de Lomagne, seigneur dudit lieu et autres places, elle habitant le château du Claux. — Procuration par Marie de Capriol, du consentement de Dominique Destarac, son mari, bourgeois de Lisle, à Pierre de Capriol, son frère, procureur en la cour du parlement de Toulouse. — Marché par noble Gabriel de Lustrac, sieur de Saint-Sernin, au nom de Bourguine d'Humières, sa mère, dame dudit Saint-Sernin, et par Marguerite de Lomagne, dame Du Claux, pour des réparations aux moulins qu'ils possédaient en commun sur le Tarn, la dite dame d'Humières pour les deux tiers et la dame Du Claux pour un tiers. — Location d'une enclume de forgeron, pour un an, moyennant une émine de blé.

E. 561. (Registre.) — In-folio, 784 feuillets, papier.

1620. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. —

Cinquième registre. — Déclaration par noble Louis Dalard, écuyer, en faveur des Cassanhols, relativement à des actes souscrits par Jean Dalard, son père. — Prise de possession de la rectorie de la paroisse Saint-Georges de Saint-Géry, par Jean Cassanol, bachelier en théologie. — Arrentement par Marguerite de Lomagne. — Obligation souscrite à Marguerite de Combettes, veuve du bourgeois Arnaud Clédier, par Pierre Dusolier, bourgeois de Rabastens, Joseph Boisset et Jean Rivals, M^e chirurgien, ces deux derniers habitant Lisle. — Vente d'une maison à Lisle, par sire Dominique Destarac, bourgeois de cette ville, à Antoinette Daragon, fille de feu Jean et femme de Jean Gallier, praticien. — M^e Manaud Fondère accepte, pour éviter des frais, la tutelle de ses beaux-frères Jean et François Durand, fils de feu Philippe et de feu Cécile de Clédier, du consentement de Jean de Durand, greffier en la table de marbre de Toulouse, oncle paternel des dits mineurs. — Dette de 300 livres envers le bourgeois sire Joseph Boisset, pour douze pipes de vin clair. — Obligation souscrite par Marguerite de Lomagne, dame Du Claux, veuve de messire Antoine de Lomagne, habitant alors son château de Belbèse, près de Lisle, au profit de noble Louis de Cazeneuve, seigneur de Laroque, Verfeilh, etc. — Acquisition, à Puycelsi, de vingt pipes de chaux, au prix de 3 liv. 45 s. la pipe rendue à Ayrat, consulat de Lapélessarié, où M^e Antoine Lafon, praticien, y résidant, faisait construire une moulino. — Obligation par Lucie de Lacam, veuve de noble François de Peirolle, de la paroisse Saint-Etienne de Vionan, souscrite en son nom et pour son fils aîné noble Jean de Peirolle. — Apprentissage du métier de boulanger, pendant deux ans, moyennant douze livres. — Prêts par le prieur des Augustins Jacques Fontvielh. — Mariage entre M^e Antoine Massot, praticien, et Marguerite de Vitalis. — Cession de créance à Marguerite de Combettes, veuve de Arnaud Clédier, par sire Pierre Bertrand, bourgeois de Lisle, ayant droit et cause, par transport, de messire Louis-Antoine d'Hebralh, seigneur de Dallon, Lacourtade, etc., héritier de noble Hélène de Rabastens, dame de Labarthe. — Vente, au prix de 35 liv. 40 s., d'une jument de trois ans, par Etienne Cassanol, à noble André de Laurans, écuyer, habitant la paroisse Saint-Laurent de Lapeirouse, juridiction de Rabastens. — Quittance de Jacques de Clédier, écolier, à Marguerite de Combettes, sa mère. — Obligation par Jacques Bermond, de Lisle, au profit de M^e Gabriel Baudouin, prêtre et recteur de Saint-Martin du Taur.

E. 562. (Registre.) — In-folio, 358 feuillets, papier.

1621. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. —

Sixième volume. — Abel Duboys, marchand à Lisle, prête du blé à un métayer, pour sa nourriture jusqu'à la moisson. — Apprentissage du métier de tisserand, pendant un an, pour 25 livres. — Ratification d'un acte de vente par Catherine Dyver, veuve de Antoine Maignien, bourgeois de Lisle. — Adjudication de réparations à faire aux murailles de cette ville. — Obligation au profit de M^e Etienne Raynalh, docteur et lieutenant au siège. — Prêts par Jacques de Fontvielh, gardien des Augustins. — Testament de Bernard Cavalié, fils de feu Antoine, maître chirurgien : il veut être inhumé au cimetière de Lisle, dans le tombeau de sa mère, en la forme usitée dans le R. P. R. — Testament de Jean Duboys, marchand. — Obligation au profit de David Vaissète, notaire. — Syndicat des paroissiens de Saint-Martin du Taur, pour faire rendre compte aux marguilliers de leur église. — Adjudication de travaux de fortification nécessaires aux portes d'En Périole et de Gaillac. Etaient alors consuls : M^e Elie Lingard, ci-devant procureur à Toulouse; Jean Rivals, maître chirurgien; Antoine Boisset et Etienne Cassanol. — Quittance par messire Jacques de Lomagne, baron Du Claux. — Mariage de Pierre Vaissière, maître fontainier, avec Marguerite Duboys, fille d'Abel. — Testament dudit Abel Duboys, gisant, malade d'une blessure, dans la maison de Cécile de Laroquebouillac, femme de Louis de Lescure. — Apprentissage du métier de tailleur, moyennant 55 livres pour 3 ans. — Bail de la réparation d'une muraille au fossé de la ville, vis-à-vis le corps-de-garde dit le *Coin de Garre*, et servant à contenir l'eau dudit fossé. — Réquisition de Catherine Dyver contre Jacques de Clédier, écolier, parlant à Marie Bousinac, femme du bourgeois Antoine Boisset, chargé des affaires dudit Clédier. — Transport par Antoine Boisset à M^e Bernard Boisset, avocat. — Abjuration du protestant Charles Barthe, habitant Lisle depuis quelques jours seulement. — Testament de Jean Jalbert, notaire à Lisle. — Quittance par Bourguine d'Humières, dame de Saint-Sernin, à Louis Aymeric, bourgeois, fermier du moulin d'Arpault. — Un cheval sellé et bridé est vendu 36 livres. — Testament de Jacques Bermond, marchand.

E. 563. (Registre.) — In-folio, 714 feuillets, papier.

1622. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Septième registre. — Vente par noble Pierre D'Alard, fils de Jean. — Obligation souscrite au profit de François Daragon, greffier de la foraine à Toulouse; — au profit de noble Jean Du Bousquet, sieur de Graignague. — Mariage de Charles Barthe avec Philippine de Facieu. — Bail, par les consuls de Lisle, de divers travaux de for-

tification. — Testament de Antoine Fauré, laboureur, du masage de Lapeyrière. — Prêts par Jacques Fontvielh, prieur des Augustins. — Prêt par Jean et Pierre Dugourc, du consulat de Lapelissarié, à noble Pierre D'Amours, écuyer, demeurant à Montans. — Rétrocession par messire Pierre Desplats, seigneur de Graignague, président au Parlement de Toulouse. — Vente par Catherine Dyver, veuve de sire Antoine Maignien, bourgeois de Lisle. — Testament de Jean Thomas, natif de la paroisse Saint-Martin d'Amours, juridiction de Rabastens, demeurant dans la paroisse de Cotteux, juridiction de Lisle. — Procuration par Eléonore de Denys, à Etienne Cassanhol, son mari, bourgeois de Lisle. — Vente d'une jument, au prix de 30 livres, par Jean de Clédier, prévôt diocésain. — Achat de blé par les consuls, pour faire le pain du régiment de Piémont, de séjour dans cette ville. — Reconnaissances féodales à noble François de Cahuzac, sieur de Cazelles, et Suzanne de Fenayrols de Lafont, mariés, pour des fiefs situés sur le territoire de Lasalle, paroisse Saint-Gérard d'Armissard, juridiction de Lisle, reconnus en 1479 à Guillaume D'Amours; en 1515 à Galaube D'Amours; en 1531 à noble Arnaud de Lafont, sieur de Fenayrols. — On lit à la page 711 : « Le xvij octobre 1622 la ville de Montpellier, occupée par ceux de la religion prethendue refformée, rebelle au Roy et par luy assiégée, s'est rendue à son obeyssance et la paix générale a esté accordée par le Roy à ceux de la dicte religion prethendue refformée. »

E. 564. (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1623. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Huitième registre. — Gasaille par Geoffre Bertrand Bornazel, avocat à Lisle. — Mariage de Pierre Maignien, avocat, avec Cécile de Raynalh, fille d'Etienne, lieutenant au siège de Lisle, et de Catherine Moysset. — Cession par Jacques de Clédier à noble Jean de Saur, écuyer, de Gaillac. — Procuration par Françoise de Romanhac, veuve de Louis Naves, garde sacs au Parlement de Toulouse, à Antoine Naves, son fils, procureur du Roi en la juridicature d'Albigeois. — Gasaille d'une paire de vaches, au capital de 45 livres et sur la *moyson* d'un setier de blé, par le prévôt diocésain Jean de Clédier, à noble Jean de Frausseilhe, écuyer, sieur Du Claux. — Obligation souscrite au profit de Anne de Portal, veuve de Jean de Senaux, conseiller en la chancellerie de Toulouse. — Mariage de Charles Barta, maître apothicaire à Lisle, avec Flore Pradière. — Contrat d'apprentissage de marchand chaussatier : l'apprenti doit rester

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

deux ans chez son maître, moyennant 80 livres; celui-ci doit lui apprendre le métier, le nourrir et l'entretenir. — Marché fait, par Louis Barbez, écolier, de Lisle, avec Henry Raigade, marchand, qui s'engage à « le norrir et entretenir blanc et net de ses habitz pendant une année », moyennant 135 livres. Ce Barbez était fils du docteur Sernin Barbez. — Acquisition par Abel Duboys, marchand. — Accord entre noble Jacques de Clédier, écuyer, sieur de Quintz, fils de feu Antoine, bourgeois de Lisle, d'une part, et Pierre Maignien, fils de feu Antoine, aussi bourgeois de Lisle, et de Catherine Dyver, d'autre part; celle-ci fille de feu Louis Dyver. Parmi les témoins figure le prévôt Jean de Clédier, cousin de Jacques. — Donation par noble Pierre D'Alard, écuyer, habitant Saint-Géry, à Pierre Aymeric, fils de Louis, bourgeois de Lisle, son cousin, de tous les biens, droits et actions qui lui viennent de la donation à lui faite par feu Jean D'Alard, son père, lors du mariage de son dit père avec Jeanne D'Auxilhon, le 20 avril 1581. — Sous-arrentement des fruits décimaux appartenant à l'évêque d'Albi dans la paroisse Saint-Salvi de Cotteux, par Jacques Gibert à Hector D'Yversenc, bourgeois, et Guillaume de Paule, marchand à Gaillac. — Testament d'Abel Duboys, marchand. — Vente de fruits par Marguerite de Lomaigne, dame Du Claux, Belbèze et autres lieux. — Testament de Sernin Maignien, écolier, fils de feu Antoine. — Transfert par noble Pierre de Gairard, capitaine, sieur de La Nagroulhière, consulat de Rouffiac, demeurant au dit lieu, fils et héritier de noble Olivier de Gairard, écuyer. — Location à Pierre Lafagie, fils de feu Odet, travailleur, pour une année, moyennant 11 livres, d'une maison à Lisle, près de l'hôpital Saint-Louis, et d'un jardin près de la porte Saint-Louis. — Obligation souscrite au profit de messire Pierre Desplats, baron de Graignague, et Françoise de Caulet, sa femme.

E. 565. (Registre.) — In-folio, 612 feuillets, papier.

1624. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Neuvième registre. — Prêts par Jacques Fontvielh, prieur des Augustins. — Emprunt par le prévôt diocésain Jean Clédier. — Vente d'un cheval, au prix de 12 livres, par noble Pierre D'Amours, écuyer, du consulat de Montans. — Vente par Pierre Lafagie, fils de feu Odet. — Emprunt de 3 setiers de blé par Philippine de Viguier, veuve du notaire Antoine Rivière. — Procuration par Jean Julien, archiprêtre de Lisle, pour résigner en cour de Rome un obit qui n'exige pas la résidence, au profit de Innocent de Ciron, chanoine de Saint-Etienne

24

de Toulouse. — Acquisition par Antoine Boysset, fils de feu Geoffre, de Lisle. — Testament de Suzanne Dalzieu, veuve de Guillaume Lecomte, décédé médecin opérateur : elle institue héritier universel son fils Jean Lecomte. — Accord entre noble Pierre D'Amours, écuyer, et son neveu François de Fauré, sieur de Lasalvetat, juridiction de Cordes, sur des contestations résultant de l'exécution des pactes du mariage (22 février 1593) conclu entre noble François de Fauré, sieur de Roquefort, et feu Catherine D'Amours; celle-ci fille de feus nobles Guillaume D'Amours et Isabeau de Soubiran, et héritière de feu Jacques D'Amours, son frère. Lasalvetat faisait partie du douaire de Catherine et fut laissé par Pierre D'Amours à François Fauré qui signe *Lasalvetat*. — Procuration de Jean Dalzieu, apothicaire, héritier de feu Jean Lecomte. — Accord entre Pierre Lafagie, fils de feu Odet, de Lisle, et Antoine Lafagie, son frère, de Saint-Etienne de Vionan, qui avait un fils du nom de François. Antoine mourut en cette année. — Accord entre noble Jean de Peyrole, écuyer, sieur du dit lieu, habitant la paroisse de Lapeyrière, et Guillaume Audebaud, meunier au dit Lapeyrière, qui prétendait avoir été battu et excédé par Peyrole et autres ses complices, et exerçait des poursuites contre les assaillants. Audebaud abandonne ces poursuites et Peyrole lui fait abandon de 16 setiers de blé qu'il lui avait prêtés.

E. 566. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets, papier.

1625. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Dixième registre. — Dette reconnue par noble Jeanne Du Bousquet, veuve de Charles D'Azémar, sieur de Cransac, au profit de Bertrande de Bertrandi, veuve de Pierre Gaubert, avocat à Lisle. — Prêts par Jacques Fontvielh, prieur des Augustins. — Association entre deux frères pour vivre en communauté de biens, au moins pendant vingt-cinq ans, « n'ayant qu'un domicile, pot et feu; l'un sera tenu supporter les infirmités de l'autre » etc. — Quitance de gestion, aux consuls de 1619, Etienne de Raynalh, lieutenant au siège; Mathurin Nouguiès, avocat, et Antoine Cavalhié, chirurgien. — Arrentement par les consuls de la jouissance des fossés, contrefossés, patus, etc., appartenant à la ville. — Prêt par Abel Duboys, marchand, à Georges Verlhac, praticien. — Contrat d'apprentissage de l'art de chirurgie, par Guillaume Duboys, fils d'Abel, chez Pasquier Pietre, maître chirurgien à Lisle. Cet apprentissage doit durer deux ans et l'apprenti paie 120 livres. — Arrentement de deux moulins situés près du château de Belbèze, par Marguerite de Lomaigne,

veuve de messire Antoine de Lomaigne, seigneur et baron Du Claux. — Renvoi pardevant arbitres d'une instance pendante entre les consuls de Montans et le sieur Bories, relativement à une maison bâtie sur le fossé ou la contrescarpe de la ville et en perçant la muraille. — Prêt de 700 livres par David Vaissète, notaire, à Marie Vernhes, veuve de M^e Antoine Boisset, avocat au siège de Lisle.

E. 567. (Registre.) — In-folio, 474 feuillets, papier.

1626. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Onzième registre. — Prêt par Geoffre Bertrand Bornazel, avocat. — Dette par noble Jean de Peyrole, écuyer, de la paroisse de Lapeyrière. — Prêts par Jacques Fontvielh, prieur des Augustins, — et par noble Pierre D'Amours, écuyer, du consulat de Montans. — Acquisition par Mathurin Nouguiès, avocat; parmi les témoins de l'acte figure Balthazar de Liombra, régent des écoles de Lisle. — Arrentement par noble Antoine D'Assier, sieur de Gaulène, résidant à Roumégoux, en qualité de fondé de pouvoir du recteur d'Avignonet. — Marché fait pour la réparation d'une maison appartenant à M^e Thomas de Naves, étudiant à Toulouse, ledit marché fait au domicile de Françoise de Romanhac, mère du dit Naves, sur la place de Lisle. — Bail par M^e Pierre Moysset, avocat. — Testament de Jacques Facieu, marchand à Lisle. — Arrentement par Hector D'Yversenc, bourgeois de Gaillac, procédant comme fondé de pouvoir de Jeanne de Mirabel, veuve de David Combettes, en son vivant bourgeois de Gaillac. — Enregistrement de lettres patentes accordant, sur la requête du syndic du diocèse, les mêmes exemptions d'impositions aux ecclésiastiques qu'aux nobles. — Cession par François Lengard, bourgeois de Lisle. — Paiement d'une cloche par les consuls de Loupiac, Gabriel Delcung et Jean Pellegry, aux sieurs Claude Jolly et Blaise Seurot, fondeurs lorrains, ladite cloche destinée à l'église paroissiale Saint-Laurent, de cette commune. — Quitance par les consuls de Lisle au sequestre des fruits saisis à leur requête sur messire Gabriel de Lustrac, seigneur de Saint-Sernin. — Contrat d'apprentissage du métier de serrurier : l'apprenti doit rester trois ans à la charge du maître. — Acquisition par François Lafagie, fils de feu Antoine, couturier à Saint-Etienne de Vionan. — Dette reconnue par Pierre Lafagie, fils de feu Odet, laboureur à Favas, juridiction de Lisle. — Contrat d'apprentissage du métier de tailleur.

E. 568. (Registre.) — In-folio, 584 feuillets, papier.

1627. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Douzième registre. — Prêts par Jacques Fontvielh, prieur des Augustins de Lisle. — Mariage d'Antoine Maignien, bourgeois de Lisle, avec Philippe Destarac, fille de Dominique et de Marie de Capriol. — Bail par messire Louis de Lescure, baron dudit lieu, de Valdériés et autres lieux, et Cécile de Laroquebouillac, sa femme. — Prêts par Elie Lengard, avocat. — Vente par David Vaissète, notaire. — Le prévôt diocésain, Jean de Cledier, se reconnaît débiteur d'une somme de 306 livres, prix de 17 pipes de vin clair et de vin blanc. — Accord sur procès entre Etienne Raynalh, lieutenant au siège de Lisle, et Marguerite de Lomaigne, dame Du Claux. — Vente par les époux Antoine Boisset et Marie de Bousinac, à Pierre D'Isarn, régent de la cour temporelle d'Albi, agissant en qualité de tuteur de Marie de Moysset. — Accord entre noble Pierre D'Amours, écuyer, du consulat de Montans, et Bertrand Bernenc, marchand à Lisle. Le régent des écoles, Balthazar de Liombra, figure parmi les témoins. — Règlement de comptes entre Abel Duboys, marchand, et François Daragon, fils de feu Jean, avocat au siège de Lisle. — Accord relatif à une vente de biens provenant de la succession de M^e Pierre de Paule, qui, par son testament en date du 10 septembre 1594, avait fait héritière ses filles Marguerite, Antoinette et Madelaine de Paule; cet accord consenti entre Jean Carentel, bourgeois de Gaillac, et Marguerite de Paule, femme de l'avocat Elie Lengard. — Prêt par Jacques Facieu, notaire à Lisle. — Bail à loyer des outils d'un atelier de menuiserie; inventaire détaillé de ces outils. — Acquisitions par Péronne de Gaubert, femme de Mathurin Nouguiés, docteur et avocat. — Procuration par Jeanne Du Bousquet, veuve de noble Charles D'Azémar, seigneur de Cransac et autres lieux. — Quittance par noble Jacques de Clédier, sieur de Quintz, fils et héritier de feu Arnaud, bourgeois de Lisle. — Amortissement par Françoise de Romanhac, veuve de M^e Louis Naves, vivant garde-sacs au palais de Toulouse.

E. 569. (Registre.) — In-folio, 578 feuillets, papier.

1628. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Treizième registre. — Au premier feuillet se trouvent des notes sur la prise, en 1628, des villes protestantes de Pamiers, Réalmont, Roquecezière et Lamoline, La-

caune, Brassac, Castelnaud et Laroche. — Le notaire a transcrit à la fin de son registre la déclaration du Roi sur la reddition de la ville de Laroche. — Prêts par Jacques Fontvielh, prieur des Augustins de Lisle. — Contrat d'apprentissage du métier de *pourpontier*, à Toulouse, chez le sieur Jean Paraire. Cet apprentissage doit durer trois ans. — Prêts par Elie Lengard, avocat. — et par Françoise de Romanhac, veuve du garde-sacs Naves. — Obligations souscrites au profit de Arnaud Naves, fils de la dite Romanhac. — Quittance par Jean Julien, bachelier en théologie, archiprêtre de Lisle. — Echange entre Elie Lengard, avocat à Lisle, et M^e François Bruguière, notaire à Saint-Sulpice. — Prêts par Mathurin Nouguiés, avocat. — Testament de Jean Gilbert, cardeur de laine, à Lisle, « allant à la guerre pour le service du Roy ». — Traité pour planter une terre en vigne. — Prêt fait par Marie de Bousinac, femme d'Antoine Boisset, bourgeois de Lisle. — Accord sur procès entre les héritiers Valhière et les lépreux de la maladrerie de Lisle, que des questions d'intérêt avaient divisés et qui s'insultaient. — Prêts par Raimond Cassanhol, marchand à Lisle. — Vente par Jacques Bousinac à M^e Etienne Raynalh, lieutenant en la judicature d'Albigeois, au siège de Lisle. — Echange de maisons à Lisle, entre M^e Mathurin Nouguiés, avocat, et Balthazar Liombra, régent des écoles; ce dernier agissant tant en son nom qu'en celui de Jeanne Yéché, sa femme. — Testament de Antoine Maignien, bourgeois de Lisle, époux de Philippe Destarac, fille de Dominique et de Marie de Capriol. Le testateur institue héritier universel son frère Pierre Maignien, avocat. — Accord entre messire Louis de Lescure, baron du dit lieu, représenté par Thomas Carrière, son maître-d'hôtel, d'une part, et noble Pierre D'Isarn, régent de la cour temporelle à Albi; ce dernier agissant en qualité de tuteur de Marie de Moysset, fille de feu Louis et héritière de son aïeul paternel, Pierre de Moysset. — Reconnaissance par M^e Pierre Maignien, avocat, à Cécile de Raynalh, sa femme, fille d'Etienne, lieutenant au siège de Lisle. — Bail par Jean Dalbis, avocat à Lisle, et par Geoffre Bertrand Bornazel, aussi avocat. — Obligation souscrite par Bernard Fauré à noble François de Fauré, sieur de Lasalvetat. — Bail de la petite boucherie, pour un an, moyennant 45 livres, à payer à la caisse communale de Lisle. — Bail de la *Juratarie* de la même ville et qui consiste à faire les estimations des dommages, suivant et conformément à l'ancienne coutume, à donner les assignations, etc., etc. Le bail est consenti pour une année, moyennant 26 livres de cire jaune.

E. 570. (Registre.) — In-folio, 497 feuillets, papier.

1629. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Mention de la prise de la ville de Privas par l'armée royale. — Acquisition par Geoffre Bertrand Bornazel, avocat. — Bail fait par Françoise de Romanhac pour la réception de nouvelles reconnaissances des rentes qui lui sont dues. — Emprunt par la communauté de Pucelsi, représentée par Ramon Daudoin, sieur de Lasalle, son premier consul. — Bail d'une métairie par le syndic des Augustins. — Collation d'une chapellenie fondée dans l'église Saint-Pierre de Lapeyrière. — Quittance par Mariet de Clédier, lieutenant en la judicature de Villelongue, siège de Lavour. — Prêt par le R. P. Gabriel Gars, syndic des Augustins. — Quittance par Marie de Bousinac, veuve de Jean de Savinhac et épouse d'Antoine Boisset, bourgeois de Lisle, à noble Pierre d'Isarn sieur de Saint-Amans, régent de la temporalité d'Albi. — Bail des réparations à faire au château et au moulin de Belbèze, dont Bernard Mauzy, habitant du dit château, était fermier. — Prêt par le R. P. Gramond, syndic des Augustins.

E. 571. (Registre.) — In-folio, 574 feuillets, papier.

1630. — LISLE. — Quinzième registre de *Antoine Dugourc*, notaire. — Obligation au profit de M^e Jean de Martel, avocat près de la Chambre de l'Edit du Languedoc. — Contrat d'apprentissage du métier de tisserand. Cet apprentissage doit durer un an et il est payé au maître 30 livres. — Donation entre vifs par Françoise Nicole de Berry, veuve de Pierre Reste, bourgeois de Lisle, atteinte de la maladie contagieuse et reléguée dans une métairie, à Pierre de Rodier de Roquereyne-les-Cordes : elle lui donne tout son avoir, à la réserve de 300 livres dont elle désire faire l'emploi à sa volonté. — Quittance par les religieux Augustins à Ramon Cassanhol, marchand, le P. Jean Castel étant prieur et Léonard Gramond, syndic. — Testament de Jeanne Yéché, femme de M^e Balthazar de Liombra et veuve, en première nocces, de Arnaud Gibily : elle fait des substitutions, craignant que les héritiers désignés ne meurent de la peste. — Bail par le syndic des Augustins de travaux de serrurerie dans un bâtiment que les religieux font construire pour l'agrandissement de leur couvent. — Bail des travaux de charpente pour le même bâtiment. — Vente par noble Pierre de Frousseilles. — Quittance à M^e Etienne Raynalh, lieutenant au siège de Lisle. — Créance de noble Pierre

D'Amours sur Jean Mauzac, tuilier à Montans. — Bail de terres à cultiver par François de Senaux, ayant pour procureur Jean de Senaux, conseiller au Parlement, représenté par Geoffre Bertrand Bornazel, avocat. — Les consuls du Taur donnent à bail à Lambert, de Graulhet, la confection du cadastre et compoix de leur communauté. — Jean Guascot, marchand et bourgeois, de Lisle, met ses neveux Pierre et Mathieu Chambeau en pension pour un an, au prix de 410 livres pour chacun, chez Balthazar de Liombra, régent des écoles, « pour être instruits aux bonnes mœurs, à la crainte de Dieu, à lire et écrire fidèlement et leur faire la dépense de bouche, les tenir blancs et nets, coucher et lever dans sa maison suivant leur qualité ».

E. 572. (Registre.) — In-folio, 767 feuillets, papier.

1631. — LISLE. — Seizième registre de *Antoine Dugourc*, notaire. — Gasaille par Madelaine de Paule, femme de Elie Lengard, avocat : une paire de vaches de 6 à 7 ans est estimée 50 livres. — Prêt par Mathurin Nouguès, avocat, — et par L. Gramond, syndic des Augustins. — Obligation souscrite par François Bermond, notaire à Montans, au profit de Gabriel Baudouin, recteur de Saint-Martin du Taur. — Acquisition par Geoffre Bertrand Bornazel, docteur et avocat. — Emancipation de Jean Dugourc. — Acquisition par Léonard Gramond, syndic des Augustins. — Vente de censives à Pierre Moysset, avocat, par Françoise Clédière, fille de feu Jean Clédier et de feu Anne d'Estienne et veuve de Jean Felouse, décédé fouleur de draps à Lisle. — Accord entre les Augustins de Lisle et les consuls d'Annay, sur contestations relatives aux tailles. — Gasaille d'une vache estimée 25 livres. — Arrentement des revenus de la commanderie de Vaour et de ses membres, pour trois années, moyennant 6,009 livres par an, à Abel Duboys, marchand à Lisle, et à Jean Duboys, marchand à Vaour, par le chevalier de Redortier, frère Annibal de Blacas, procureur général du F. Honoré de Villeneuve Villevielhe, commandeur dudit Vaour. Les adjudicataires doivent entretenir le château, où loge Jean Duboys; en temps de guerre la garde de ce château est, par moitié, à la charge des Duboys et du commandeur et ce dernier s'y réserve, au besoin, un pied-à-terre. La famille Duboys était, déjà depuis plusieurs années, fermière de la Commanderie. — Noël Pelfort donne la maison meublée qu'il possède à Lavour, à François de Rennaut, juge de Cuq de Lauragais, pour les bons services qu'il a reçus de lui. — Testament de Etienne Raynalh, lieutenant en la juridic-

tion de Lisle : il veut être inhumé dans la chapelle Sainte-Catherine de l'église des PP. Augustins, près de Jacqueline Depeyre, sa mère. — Arrentement d'une borie par Dominique Destarac, bourgeois de Lisle. — Bail de la desserte de la paroisse Notre-Dame de Montagut et Saint-Pierre de Lavernhe, son annexe. — Plusieurs actes concernant la famille Cassanhol.

E. 573. (Registre.) — In-folio, 417 feuillets, papier.

1632. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Testament de Jean Rivière, apothicaire à Lisle. — Arrentement du moulin de Fongrave, à Rabastens, par M^e Jean de Martel, avocat en la Chambre de l'Édit. — Contrat d'apprentissage du métier de marchand chandelier et manganier, à Lisle : cet apprentissage, pour lequel on paie 40 livres, doit durer deux ans. — Cession par Marguerite Daudie, fille de feu noble Bernard Daudie, sieur de Canimont, à noble Elie de Rivals, sieur de Fontanilhe, de tous ses droits sur Canimont et ses dépendances. — Quittance à Anne de Portal, veuve du conseiller de Senaux. — Prêts par le P. Gramond, syndic des Augustins. — Accord relativement à une dette contractée au profit de noble François de Cahuzac, sieur de Cazelles, en 1625, et cédée par Anne de Lafon de Fenayrols, veuve dudit Cahuzac, à noble François de Boyer, sieur de Mailloc. — Quittance à M^e Etienne Raynalh, lieutenant en la juridiction, par noble Guillaume D'Albert, sieur d'Alban, tant en son nom que pour Louis et Séguine D'Albert, ses frère et sœur, et Élie Delcros, son neveu. — Gasaille d'une paire de vaches de cinq à six ans, estimée 30 livres. — David Vaissète, notaire à Lisle, se reconnaît débiteur de Elie Lengard. — Conventions entre le syndic des PP. Augustins et Jean Audoy, d'Annay, débiteur du couvent. — Testament dudit Audoy qui donne 200 livres à son fils et fait héritier le couvent des Augustins. — Homologation par Etienne de Laroquebouillac, baron de Saint-Géry, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, d'un contrat de cession, au profit des frères Poussoy, marchands à Toulouse, d'une créance sur Louis d'Ayméric, bourgeois de Lisle. — Bail de la levée des tailles de Lisle, à Duranty, praticien, moyennant 1 sou 8 deniers par livre et en donnant 470 livres à la communauté. — Quittance par Constance Du Planté, veuve de Pierre Moysset, avocat. — Prêt par Jean Resclause, bourgeois de Rabastens, à Jean Resclause, son fils. — Transport de créance par Jean Rivals, maître chirurgien, à Jean Dalbis, avocat.

E. 574. (Registre.) — In-folio, 428 feuillets, papier.

1633. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Prêt de Elie Lengard à David Vaissète, notaire. — Vente d'une paire de vaches, au prix de 57 livres, par l'archiprêtre de Lisle Jean Julien. — Testament de Esclarmonde Vaissière. — Plusieurs actes au nom de l'archiprêtre Jean Julien : prêts, échanges, ventes, etc. — Testament de Henri Déro, marchand à Gaillac, — et de Abel Duboys, marchand à Lisle. — Bail de la garde d'un bois taillis à Giroussens, par Anne de Portal, veuve de Jean de Senaux, seigneur de Montbrun, conseiller en la Chancellerie de Toulouse. — Adjudication de travaux de maçonnerie dans l'église Saint-Etienne de Vionan, par Amans Lafagie et les autres marguilliers de cette paroisse. — Cession par Jacques Clédier, sieur de Quintz. — Accord entre les PP. Augustins et les consuls de Lisle. Parmi les témoins figure Jean Brousse, prêtre, régent du collège de cette ville. — Sous-arrentement des fruits décimaux de Saint-Etienne de Vionan, à François Lafagie, par noble Antoine Lacaze, de Pampelonne. — Bail de la métairie de La Grassarié, paroisse Saint-Salvi de Coutens. — Vente d'un pré par noble Pierre de Frausseilles, de la paroisse Saint-Guiral Darmissard. — Bail d'une métairie par Pierre D'Amours, écuyer, de Montans, — et de la métairie de Colombans, paroisse Saint-Cornelly, par Modeste Destarac, marchand. — Prise de possession de l'église paroissiale Notre-Dame de Montagut et Saint-Pierre Lavernhère, son annexe, par le prêtre Jean Guibbert. — Créance de Marguerite de Cabrier et de Rebaute, veuve de Guillaume de Seiglar, décédé président du Parlement de Toulouse.

E. 575. (Registre.) — In-folio, 473 feuillets, papier.

1634. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Contrat d'apprentissage du métier de chapelier, à Lisle. La durée est de deux ans et l'apprenti paie 24 livres. — Pactes de mariage entre Guillaume Mathieu, bourgeois, et Jeanne de Fieuzet, fille d'Antoine, bourgeois de Giroussens. — Règlement de comptes entre Pierre D'Amours, noble Pierre Bertrand, écuyer, de Gaillac, et Thomas Bertrand, marchand, de la même ville, frères, héritiers de Pierre Bertrand, leur père. — Testament de Abel Duboys, annulant le précédent (E. 574). — Vente d'une partie de maison à Lisle, par Arnaud Naves, mari de Marguerite de Pomier, à Barthélemy Naves, son frère, bachelier en théologie. — Gasaille d'une paire de vaches, par Gérard Lavernhe, syndic du couvent des Augustins.

— Marché pour la construction d'une maison au masage de Vialar, consulat de Lapelissarié. — Résignation par M^e Etienne Raynalh, de l'office de lieutenant au siège de Lisle, dont il avait été pourvu, le 10 juin 1598, par la reine Marguerite, dame des quatre jugeries de Rieux, Rivière, Verdun et Albigeois, au profit de M^e Antoine de Naves, docteur et procureur du Roi en la judicature d'Albigeois. — Acte de cession de cet office moyennant 4,200 livres et 20 sous par livres. Le traité fut conclu dans la métairie de Raynalh, paroisse Saint-Georges de Saint-Géry, juridiction de Rabastens. — Naves résigne l'office de procureur du Roi dont il avait été dé même pourvu par la reine Marguerite, en 1642, au profit de Jean de Lagarrigue, son neveu; arrangement entre eux dans la même métairie. Roch de Combettes avait résigné cet office en 1597, et Marguerite l'avait donné à Vital Joussem. — Quittance d'un arriéré de tailles par les consuls de Peyrole aux Augustins. — Vente au nom de l'hospice Saint-Louis de Lisle, par le bourgeois Cassanhol, syndic de cet établissement. — Bail de la levée de l'albergue de 350 livres, due par la communauté du Taur au marquis d'Ambres. — Procuracion par les RR. PP. Augustins Charles Lacoste, docteur en théologie, prieur; Léonard Gramond, syndic, et Larive, à deux de leurs frères, Gabriel Gras et Gérard Lavernhe. — Bail d'une métairie à Lentin, par le chevalier de Redortier, fondé de pouvoir du chevalier Honoré de Villeneuve et Villevielh, commandeur de Vaour. — Antoine Fieuzet, avocat au siège de Giroussens, se reconnaît débiteur de Elie Lengard. — Procuracion par les religieuses Augustines de Lisle, Hélène de Sainte-Croix, abbesse, Jeanne de Saint-Augustin, Marie Des Anges et Jeanne de Saint-Louis.

E. 576. (Registre.) — In-folio, 372 feuillets, papier.

1635. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin de ce volume, le vingtième de ce notaire. — Gasaille par le R. P. Léonard Gramond, syndic des Augustins réformés. — Association entre Vaissète et Pelaprat, du consentement du commissaire général aux salpêtres, pour la fabrication de ce produit dans le district d'Albigeois. Ils doivent le livrer au commissaire au prix de 30 livres le quintal. — Pactes de mariage entre noble Pierre de Frausseilles, écuyer, de la paroisse Saint-Guiral, et Marie de Bartz. — Quittance par noble Jean de Taffanel, écuyer, demeurant à Las Graïsses, au baron Louis de Lescure. — Vente par Jean de Peyrole, écuyer. — Règlement de comptes de famille entre Elie Lengard, veuf de Jeanne de Moysset, décédée sans enfants; Etienne

Raynalh, ancien lieutenant au siège, veuf de Catherine de Moysset, fondé de pouvoir des héritiers de Jeanne, et Constance Du Planté, veuve de l'avocat Pierre Moysset. — Mariage de Barthélemy Despiau, marchand à Toulouse, et Gauside de Gallion, fille de David, marchand lapidaire audit Toulouse. — Acquisitions par Pierre D'Amours, écuyer. — Association entre deux laboureurs de Lapelissarié, pour la vie commune, dans la même maison, avec leur famille, au même feu et au même pot. — Quittance de Louis Mathieu, chaussatier, de Lisle, comme mari de Marie Clédier, à David Vaissète, notaire, mari de Jeanne de Clédier, sœur de Marie. — Bail de la tuilerie située à Lisle, près de la porte du Pal, où l'on fait la tuile plate, la tuile-canal et autres.

E. 577. (Registre.) — In-folio, 346 feuillets, papier.

1636. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Prêt par le syndic des Augustins, Léonard Gramond. — Association pour l'exploitation des fours de Lisle affermés par les consuls. — Obligation au profit de l'hôpital Saint-Louis de Lisle. — Commission, au nom de François Sabatier, fournisseur général des poudres et salpêtres pour tout le royaume, à Pierre Vaissière, m^{re} fontainier et salpêtrier, et à Jean Pelaprat, m^{re} salpêtrier de Fenairols en Rouergue, pour la recherche des terres salpêtrées à Lisle et Rabastens, et pour la fourniture du salpêtre à 32 livres le quintal, poids de marc. — Quittance de Abel Duboys, marchand à Lisle, représentant le commandeur de Vaour. — Testament de Pierre Mary, recteur d'Avignonet. — Dette de l'avocat Geoffre Bertrand Bornazel envers sa sœur Jeanne, veuve de Jean Bonnefoy. — Accord entre Jean Dalbis, avocat, et Jacques Facieu, notaire à Rabastens. — Bail de la levée des deniers qui doivent être imposés dans l'année, à Joseph Boisset, bourgeois, par les consuls de Lisle : Elie Lengard, Jean Duranty et Charles Barthe. — Bail en colloge perpétuel de 29 en 29 ans, par le syndic des Augustins. — Acquisition du *sotoulh* d'une métairie et pâtus en dépendant, à Lasalvetat, juridiction de Cordes, par Pierre D'Amours et François de Fauré, sieur de Lasalvetat, son neveu. — Marché fait par Jacques de Foucaud, conseiller au parlement, avec P. Vaissière, fontainier pour la distribution des eaux et l'établissement de fontaines et réservoirs dans l'enclos que ce magistrat avait acheté de Maffre et Jean Austry, de Gaillac, ledit enclos situé à la porte dite du *Castel del Rey*.

E. 578. (Registre.) — In-folio, 358 feuillets, papier.

1637. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Obligation souscrite par Pierre D'Amours, au profit de Lasalvetat, son neveu. — Testament de Antoine Bornazel, marchand, de la paroisse de Surs. — Guillaume Vaissière, fils d'Antoine, m^{re} fontainier de Villefranche-de-Rouergue, se reconnaît débiteur de Pierre Vaissière, son frère, aussi m^{re} fontainier. — Accord entre le syndic des PP. Augustins et Pierre D'Amours, relativement à un obit fondé par Elie Alario, veuve de noble Guillaume D'Amours, le dit obit augmenté par disposition testamentaire de Guillaume D'Amours, fils des susdits, en 1551. Pierre était fils d'un autre Guillaume, frère du testateur. — Vente de biens aux religieux Augustins, par noble Jean Darthus, avocat, domicilié à Montans. — Société entre Ramond Salamon, notaire à Parisot, et M^e Arnaud Naves, avocat à Lisle, pour l'affermé des fruits décimaux appartenant à l'évêque d'Albi, dans la paroisse Sainte-Sigolène de Lagenevrière. — Contrat d'apprentissage du métier de sarger : 27 livres, pour deux ans. — Bail par François de Fauré, sieur de Lasalvetat, des réparations à faire dans la maison que son oncle Pierre D'Amours lui a donnée en impignoration; cette maison, située dans le consulat de Montans, en Goudou. — Bail de la métairie du Griffoulet, par le baron Louis de Lescure. — Vente par Jacques de Clédier, sieur de Quintz. — Acquisition par Thomas Naves, bachelier en théologie, de Modeste Destarac, fils de feu Dominique, de Rabastens.

E. 579. (Registre.) — In-folio, 368 feuillets, papier.

1638. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Bail d'une métairie par Léonard Gramond, syndic des PP. Augustins. — Codicille de Jean Guiraud, bourgeois. — Testament de Etienne Raynalh, ci-devant lieutenant en la judicature. Cet acte est au registre et il s'y trouve « cacheté en troys endroicts avec hostie de son cachet » ; il est mis sous la sauvegarde du notaire par acte signé de sept témoins. — Testament de Jean Rivals, m^{re} chirurgien. — Arrentement par noble Louis de Causse, en qualité de tuteur de Jean Guiraud, fils de feu Jacques. — Bail par Jean Dourdou, licencié en théologie, recteur de Lapeyrière. — Bail de la métairie dite *Aquo de Romagnac*, paroisse de Lapeyrière, par Antoinette Romagnac, fille de feu Guillaume, à Pierre Romagnac, tisserand, dudit lieu de Lapeyrière. — Bail de la levée d'une albergue de 315 livres due par le Taur à M^r d'Ambres. — Vente

par Jean Duranty, bourgeois, à M^e Jean Dalbis, avocat. — Vente par François Lafagie, tailleur, de Saint-Etienne-de-Vionan.

E. 580. (Registre.) — In-folio, 384 feuillets, papier.

1639. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Contrat d'apprentissage du métier de charpentier : 30 livres pour un an. — Vente par noble Pierre Bertrand, écuyer, domicilié à Gaillac. — Créance d'Etienne Raynalh, ancien lieutenant au siège, sur Gineste, de la paroisse Saint-Pierre de Surs. — Accord entre messire Pierre Desplats, baron de Gragnague, président au Parlement de Toulouse, et Françoise de Carlot, sa femme, d'une part, et noble Louis de Causse, sieur de Boismajour, et Jeanne de Causse, veuve de Jacques Grimaud, bourgeois de Lisle, d'autre part, ces derniers agissant en qualité de tuteurs de Jean Grimaud, fils de Jacques. — Cession par Arnaud de Liombra, marchand à Lisle, fils et héritier de feu Balthazar. — Bail par les consuls du Taur de la levée d'une taille de 574 liv. 15 s. 5 den. sur cette communauté. — Addition aux statuts de la confrérie Saint-Eutrope, érigée en une chapelle de l'église Notre-Dame de Lajonquière, le 8 mars 1617. — Cession par Arnaud de Liombra et Jeanne Yéché, sa mère. — Jeanne de Causse, veuve de Jacques Guiraud, retire son testament des mains de Dugourc et lui en donne décharge. — Accord relativement à la succession de noble Antoine de Frausseilles, écuyer, fils de feu Jean de Frausseilles et de Jeanne de Laprunne, ledit Antoine décédé célibataire au mois de juin 1639 : entre noble Pierre de Frausseilles, son oncle, qui s'était emparé de la succession en vertu d'un prétendu testament écrit et signé par M^e Jean Daragon, recteur de Saint-Guiral Darmissard, d'une part, et Françoise de Frausseilles, sœur du dit Antoine, qui réclamait la succession, d'autre part. — Françoise de Frausseilles, qui demeurait à Toulouse, donne procuration à Geoffre Bertrand Bornazel. — Depuis le mois d'octobre, les actes portent la mention du contrôle.

E. 581. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, papier.

1640. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Au verso de la feuille de garde on a transcrit l'extrait d'un arrêt du Parlement de Toulouse, donnant cours forcé « aux espèces d'argent courtes, pour ce qu'elles pèsent ». On les refusait et de grands désordres régnaient à Toulouse. — Acquisition par Pierre Vaissière, m^{re} fontainier à Lisle. — Collation d'une chapellenie fondée en 1575,

dans l'église Saint-Pierre de Lapeyrière, par Antoine Mercadier, sacristain de l'église Notre-Dame du Bourg, de Rabastens. — Vente par M^e Antoine Naves, lieutenant au siège, et Thomas Naves, son frère, bachelier en théologie, fondé de pouvoir de Marie Duverger, veuve de Antoine Boisset, bourgeois de Lisle, à François Clavel, avocat à Saint-Sulpice. — Prise de possession, par le P. Léonard Gramond, syndic des Augustins, de la chapellenie fondée par Mercadier dans l'église de Lapeyrière, et que Pierre Mercadier venait de donner aux Augustins, avec le droit de patronage. — Bail de la levée du droit de prémisses, à Giroussens, à Jean Roques, potier de terre au dit lieu, par Thomas Carrière, maître-d'hôtel du baron Louis de Lescure, fondé de pouvoir de messire Alphonse de Lescure, prieur de Giroussens. — Vente par M^e Jean Julien, archiprêtre de Lisle. — Marché fait pour la restauration de l'église Saint-Pierre de Saurès. — Sentence arbitrale sur une question de propriété entre noble François de Boyer, sieur de Mailhoc, et Antoine de Périlhe. — Reconnaissances féodales à noble Louis de Causse, sieur de Boismajour, en qualité de tuteur de Jean Guiraud, petit-fils et héritier de feu Jean Guiraud, décédé bourgeois de Lisle.

E. 582. (Registre.) — In-folio, 438 feuillets, papier.

1641. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Gasaille par M^e David Vaissète, notaire. — Acquisitions par l'archiprêtre Jean Julien. — Bail d'une métairie par Abel Duboys, marchand à Lisle, fermier du baron de Lescure. — Vente d'une maison et de terres à Saint-Jean de Tartage, par les Augustins de Lisle, représentés par Louis Prêlat, leur supérieur, — Prêt par François Daragon, avocat. — Marché fait pour la construction d'une maison dans la paroisse Sainte-Quitterie, par Pierre Vidal, prêtre, prieur de Loupiac. — Procuration par Abel Duboys à Guillaume son fils. — Prêt par le R. P. Hilarion Lavour, syndic des Augustins. — Gasaille par M^e Jean de Martel, avocat en la Chambre de l'Édit de Castres. — Mariage de François Mercery et Isabeau de Nouvel; présents: M^e Elie Lengard, conseiller en la Chancellerie de Toulouse; Guillaume de Vaissète, procureur du Roi en la judicature d'Albigeois; M^e François Daragon, avocat; Jean Galtier, bachelier en droit; Jean Olivery, bourgeois; etc. — Quittance par Louis Mathieu, marchand, au nom de Marie Clédier, sa femme, à Jeanne Clédier, sa belle-sœur, femme de David Vaissète. — Constitution de rente en faveur des PP. Augustins, dont le chapitre est composé des PP. Louis Prêlat, supérieur; Hilarion Lavour, syndic; Pierre Ber-

gues, Pierre Impérial et Hilaire Latrade. — Bail de la levée de l'albergue de 343 liv. 12 s. 9 d. due par les habitants du Taur à M. D'Ambres. — Testament de Barthélemy Crouzet, fils, de la paroisse de Lavernhe, allant au service du Roi. — Bail par noble Louis de Causse, sieur de Boismajour, au nom de Guiraud, son pupille. — Marché pour la réparation de l'horloge de Lisle, fait par les consuls avec Jean Négrier, serrurier, de Lédergues, — et par les religieux Augustins avec Christophe Paris, maître menuisier, de Gaillac, pour la façon du chœur de l'église de leur couvent, moyennant 4,000 livres, 5 pipes de vin et 5 setiers de blé. Ce travail devait être fait dans dix-huit mois.

E. 583. (Registre.) — In-folio, 666 feuillets, papier.

1642-1643. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Sur la feuille de garde se trouvent des notes relatives: à la tenue de l'assemblée des commissaires de la navigation dans la ville de Lisle, au mois de septembre 1642, sous la présidence de M. de Gragnague, président au Parlement, assisté de M. de Saint-Félix, procureur Général; — à la prise de Perpignan par les Espagnols; — à la mort de Louis XIII et à l'avènement de Louis XIV. — Gasaille d'une paire de vaches par Destarac, au capital de 45 livres. — Prêt par les Augustins, le P. Ignace Fromant étant syndic et le R. P. Prêlat, supérieur. — Testament d'un soldat de milice partant pour le service du Roi. — Messire Jacques de Baudan, trésorier général en la Généralité de Montpellier, créancier de Josse Mathieu Degras, contrôleur des notaires à Lisle. — Testament de Abel Duboys, marchand à Lisle. Sont cités dans ce testament: Marguerite Duboys, fille dudit Abel et femme du maître fontainier Pierre Vaissière; Bertrande, autre fille, veuve Almond; Marie femme Derro; Jeanne, femme Murat; Guillaume, fils, qui est héritier universel. La femme du testateur, Cécile Boucarde était morte. — Renouvellement du bail de la régence des écoles fait avec les Augustins l'année précédente par les consuls, pour une nouvelle année, moyennant 300 livres par an, « pour enseigner et faire la lecture à la jeunesse et escoliers qui iront au couvent. » — Testament de Jeanne de Causse, veuve de Jacques Guiraud: elle institue héritier universel son fils Jean, et, en cas de décès de Jean, Remye, sa fille. A défaut elle substitue Louis de Causse, sieur de Boismajour, son frère. — Amortissement d'une rente par messire Jean de Senaux, président aux enquêtes du Parlement. — Bail de métairie par noble Pierre D'Amours, au consulat de Montans. — Testament de

Marie Duverger, veuve de Antoine Boisset. — Procuration par noble Thomas de Calmels. — Bail d'une métairie par le baron de Lescure. — Vente de meubles par Jacques Gélis, marchand à Lisle, à Jacques Lengard, praticien.

E. 584. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, papier.

1644. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Prêt par Constance Du Planté, femme de Antoine Boisset, bourgeois. — Gasaille par le P. Nicolas Bonnet, syndic des Augustins. — Marché pour la restauration de l'église Saint-Georges de Saint-Géry. — Dette reconnue par François de Faure, sieur de Lasalvetat, demeurant à Montans. — Quittance par les consuls de Lisle au notaire David Vaissète. — Obligation souscrite au profit de Mathurin Nouguiès, avocat. — Modeste Destarac, bourgeois, se reconnaît débiteur de Raymond Cassanhol, aussi bourgeois. — Arrentement par noble Louis de Causse, sieur de Boismajour, en qualité de tuteur de Jean Guiraud. — Reconnaissance par Geoffre-Bertrand Bornazel à Guilhaumette de Guiraud, sa femme, d'une somme de 300 livres, provenant de Marie de Combettes, veuve de Hector Dyversenc, laquelle somme avait été léguée à la dite de Guiraud par Jeanne de Mirabel, son aïeule maternelle. — Sous-arrentements de l'équivalent de Loupiac, de Lisle et de Rabastens, pour trois années. — M^e Etienne Raynalh, docteur et avocat, résigne au profit de son fils Jean, aussi avocat, l'office de commissaire en la confection des inventaires. — Obligation consentie au profit de M^e Elie Lengard par les Augustins; sont présents : les PP. Antoine Frizel, docteur en théologie, provincial de Toulouse; Pierre Condamund, prieur; Jacques Resclause; Antoine Neblou; Alexandre Frizel et Nicolas Bonnet, ce dernier syndic. — Bail de la fourniture de la petite boucherie de Lisle, pour un an, par les consuls.

E. 585. (Registre.) — In-folio, 542 feuillets papier.

1645-1646. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Les fermiers du droit d'équivalent cèdent, pour trois ans, le droit à percevoir sur le vin que l'hôtelier Pierre Raynalh vendra dans son hôtel, moyennant 40 livres par quartier de 3 mois. — Vente de censives par Antoine Naves, lieutenant en la judicature d'Albigeois. — Elie Lengard, conseiller en la chancellerie de Toulouse, est créancier de Antoine Boisset, bourgeois de Lisle. — Testament de Guilhaumette de Guiraud, femme de Geoffre Bertrand Bournazel. — Bail de la levée de la taille de Montans : le total de l'imposition s'élève à 3,606 livres 7

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

sous, — et de la taille de Lisle dont le total est de 21,904 livres 17 sous 11 deniers. — Bail, pour trois quartiers de trois mois, de l'équivalent à lever sur la viande qui se vendra à la grande et à la petite boucherie de Lisle. — Joseph Chereau, marchand à Toulouse, se reconnaît débiteur des dames religieuses de Lisle, représentées par Hélène de Sainte-Croix, leur abbesse. — Bail de la baillie de Lisle, pour un an, moyennant 35 livres, par la communauté, engagiste du Domaine. — Adjudication de la fourniture de la petite boucherie, pour un an : le mouton se vendra 5 s. 6 den. la livre; le bœuf 3 s. 6 den.; le jeune bœuf qui n'a pas travaillé 4 sous; le veau de lait, comme le mouton. — Bail de la *Juratarie*, qui consistait à estimer les dommages causés par les bestiaux et à assigner les parties en jugement. — Procuration à Jean Aussaguel, prêtre de Lisle, par les religieuses du couvent de Sainte-Croix de cette ville, capitulairement assemblées, savoir : Hélène de Cousinan, dite de Sainte-Croix, abbesse; Marie Dumas, dite Des Anges; Jeanne de Blassou, dite de Saint-Louis; Marie de Cavallié, dite de Sainte-Suzanne, discrètes; Suzanne de Raynalh, dite du Saint-Sacrement; Jeanne de Savy, dite de Jésus; Isabeau de Boisset, dite de Saint-Joseph; Jeanne de Manital, dite de Saint-Jean; Marie de Robert, dite de Sainte-Ursule; Antoinette de Fontrouge, dite de La Nativité; Catherine Dumay, dite de Saint-Augustin; Jacquette de Clédier, dite de Sainte-Thérèse; Jeanne-Marie de Labat, dite de Saint-Agnès, et Marie Du Conseil, dite de Saint-Paul, professes. — Testament d'Antoine Boisset, bourgeois : il fait des legs à Constance Du Planté, sa femme, à ses neveux et nièces, enfants de Joseph Boisset, puis il institue héritier universel Joseph Boisset, écolier, fils de feu M^e Bernard Boisset, son cousin, décédé docteur et avocat à Toulouse. — Dette reconnue au profit de Jacquette D'Ouvrier, veuve de Jacques de Clédier, sieur de Quintz. — Jacquette D'Ouvrier loue, pour trois ans, une maison en la rue du Port, à Lisle, moyennant 6 livres par an. — A la fin du volume se trouve un extrait intitulé : « Estat de les-glize de France. »

E. 586. (Registre.) — In-folio, 541 feuillets, papier.

1647-1648. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Apprentissage de marchand grossier, chez Pierre Deffos, à Albi, pendant trois ans. — Acquisition par Jean Duranty, bourgeois de Lisle. — Etienne Cassanhol, contrôleur des décimes du diocèse de Lavaur, est créancier de Guillaume Duboys, bourgeois de Lisle, héritier d'Abel. Testament de M^e Jean Lengard, avocat. — Emprunt par

25

M^e Jean Lecarron, archiprêtre de Lisle. — Baux par les Augustins de cette ville. — Vente par Destarac, bourgeois. — Quittance par Elie Lengard, conseiller en la chancellerie de Toulouse. — Cession de créance à David Vaissète, notaire à Lisle. — Obligation au profit de messire Jean de Senaux, président à Toulouse. — Autre au profit de noble Marquis de Nupces, sieur Du Puget, de Gaillac. — Testament d'un milicien de Gaillac appelé au service du Roi. — Procuration par les religieuses Augustines, pour toucher, du clergé de la cathédrale de Lavaur, 2,400 livres à elles dues par contrat du 23 avril 1635. — Testament et codicile de Antoine Boisset, bourgeois. Ils étaient scellés au registre et les sceaux sont rompus; en marge, mention de l'ouverture de ces deux testaments en 1654. — Transcription d'un arrêt de la cour, concernant le contrôle des actes des notaires (7 avril 1648). — Bail d'une métairie à Coufouleux, par le baron de Lescure. — Edit du Roi sur la suppression des offices du contrôleur des notaires en Languedoc, créés en titre d'offices et héréditaires par édit de mars 1639. — A la fin du volume, mention de l'exécution du roi d'Angleterre, Charles Stuart.

E. 587. (Registre.) — In-folio, 437 feuillets, papier.

1649-1650. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Prêts par les RR. PP. Augustins. — Testament de Pierre Marie, recteur de Notre-Dame d'Avignonet. — Liquidation entre les Augustins, représentés par Posside Golayson, leur syndic, d'une part, et Madelaine de Foulquier, veuve de Guillaume Julien, secrétaire du parquet des gens du Roi au Parlement de Toulouse. — Codicile de Gaillard Bourdès, bourgeois de Lisle. — Cession par Arnaud Naves, procureur, à Louis de Seigla, seigneur et baron de Ribaude, héritier, sous bénéfice d'inventaire, de feue Marguerite de Cubières de Ribaute, veuve de messire Guillaume de Seigla, président au Parlement. — Quittance par le syndic des Augustins à François Lafage, laboureur à Saint-Etienne de Vionan. — Prise de possession de l'archiprêtré de Lisle par Pierre Soubzol, recteur de Cabanès, diocèse de Castres, sur la résignation de M^e Jean Lecaron. — Prêt de Pierre Delherm, avocat, à noble Jean D'Austry, chapelain de Vieux, demeurant à Parisot. — Cession à Jean D'Olivery, bourgeois, par les RR. PP. Augustins, capitulairement assemblés, savoir : Pierre Minhonde, prieur; Joseph Vimenev, sacristain; Posside Golayson, syndic; Thomas Villeneuve, et Clément, sous-prieur. — Créance de Marguerite de Paule, veuve de Elie Lengard, sur Antoine Gineste, de Sauris. — Testament de Cécile de Mary, veuve de Louis Voulte,

marchand. — Sous-arrentement du droit de l'équivalent sur le vin qui se débitera dans la paroisse Saint-Jean de Senespe, moyennant 50 sous par quartier de 3 mois.

E. 588. (Registre.) — In-folio, 498 feuillets, papier.

1651. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Quittance de 4,323 livres donnée aux consuls de Lisle par noble Pierre de L'Ardenne, capitaine, dont la compagnie était en garnison dans cette ville, pour la paie de cette compagnie pendant un mois. — Testament solennel de M^e Antoine Naves, lieutenant au siège de Lisle. Les sceaux en furent rompus le 4^e mai 1656. — Arrentement par l'archiprêtre Soubzol des fruits décimaux de la paroisse Saint-Vincent de l'Albar. — Quittance aux consuls de Lisle par Antoine Malet, hôte, de la somme de 87 livres 8 sous, montant de la dépense faite par le baron de Lamarousse, capitaine de cheveu-légers, logé dans l'hôtel, avec son train, en février 1649. — Plusieurs obligations souscrites au profit de Madeleine de Paule, veuve Lengard, — et des Augustins, dont le R. P. Posside Golayson était syndic, Minhonde, prieur, et Clément, sous-prieur. — Sous-ferme pour cinq ans et demi et moyennant 42 livres par quartier de trois mois, à Raymond Sigeac, hôte de Rabastens, du droit sur le vin qu'il débitera en son logis, *faisant assiette de boiveur*. — Testament de Jean Raynalh, avocat, — et de Guillaume Guiraud, bourgeois de Lisle. — Bail de la levée d'une taille de 42,042 livres 7 s. 9 den. à Lisle; à raison de 4 sou 8 deniers par livre. — Accord entre Madeleine de Paule, veuve Lengard et Jean Dalbis, son gendre, époux de Jeanne de Lengard, relativement à l'acte de résignation, en date du 17 juin 1647, de la charge de secrétaire audientier de la chancellerie de Toulouse, au profit du dit Dalbis. — Testament de la dite Madeleine de Paule, qui constitue héritière universelle sa fille Marguerite, femme de Pierre Delherm, avocat. — Testament de l'archiprêtre Pierre Soubzol. — Joseph Bonnet, bourgeois, se reconnaît débiteur envers M^e Roch de Druilhet, juge d'Albigeois, d'une somme transmise à ce dernier par M^e Roch de Combettes, aussi juge d'Albigeois. — Accord entre les consuls de Lisle et l'archiprêtre Soubzol, relativement à la distribution que ce dernier doit faire, aux pauvres, de la sixième partie des fruits de sa cure. Les consuls se prétendaient en droit d'assister à cette distribution; ce droit est reconnu et la transaction fixe le sixième à 50 livres. — Suivent, sous le titre de *Mémoires*, des notes sur les événements politiques de l'année, sur le débordement des rivières dans l'Albigeois, sur la peste et plusieurs prières pour les cas de contagion.

E. 589. (Registre.) — In-folio, 404 feuillets, papier.

1652. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Vente à M^e François Mercadier, notaire à Lisle, de l'office de notaire que possédait dans la même ville M^e David Vaissète, par Guillaume Vaissète, fils, moyennant 4,400 livres. David avait hérité cet office de Guillaume, son père, et celui-ci de Barthélemy, son frère. — Testament de Pierre Aymeric, bourgeois de Lisle. — Profession de Marguerite de Naves, fille d'Antoine, dans le monastère de Sainte-Croix, de Lisle, Hélène de Consiran, dite de Sainte-Croix, étant abbesse. — Emprunt de 800 livres, par les consuls de Lisle, à Pierre Forestier, marchand, de Saint-Salvi-de-Coutens. — Testament de Guillaume Bourdès, bourgeois. — Reconnaissance par noble Pierre de Bertrand, écuyer, domicilié à Gaillac, de divers fiefs situés dans la juridiction de Montans et relevant de noble Pierre de Castelnaud, seigneur de Serviès. Ces fiefs avaient été reconnus, en 1514, à Antoinette d'Olive, mère et tutrice de Maffre de Janin; en 1455, à Jean de Serviès; en 1436, à Jean de Serviès; en 1419, à Olivier de Serviès, et en 1369, à Jean de Serviès. — Bail par les consuls de Lisle de la tenue des écoles pour un an, à Laurent Raynaud et Ambroise Goulesque, moyennant 200 livres et le local. — Vente de 30 pipes de vin, à 22 livres la pipe. — Traité par les consuls de Lisle avec le médecin François Caddelane, de Gaillac : il viendra une fois par semaine à Lisle, pour soigner les malades, moyennant 400 livres par an que lui donnera la ville; il prendra son droit d'ordonnance; mais sans pouvoir rien exiger des pauvres. — Guillaume Cadaux, maître fontainier d'Albi, s'engage à entretenir la fontaine de Lisle, de manière à ce qu'il y ait toujours de l'eau dans le bassin; il réparera les tuyaux, de la source à la cuve; la ville lui donnera 440 livres pour l'année. — Autorisation de rachat par François Lafage, couturier à Saint-Etienne-de-Vionan, à M^e Jean Lafage, son fils, praticien à Lisle. — Obligation au profit de Françoise Du Gaillon, femme du lieutenant de justice Antoine Naves. — Procuration au R. P. Simplicien Saint-Martin, religieux Augustin, professeur du Roi en l'Université de Toulouse, pour représenter l'Ordre, au nom des couvents du ressort du Parlement de Toulouse, ladite procuration donnée à Lisle, dans le chapitre général, où siégeaient : les RR. PP. Jean-Baptiste Romanet, président; Germain Lonuye, provincial élu; Simplicien Villeneuve, provincial absous; les définiteurs Jean Chalup, Prospère Loffanide, Germain Cortade et Clément Daillierre; Augustin Dumas, visiteur, et Antoine Frizel, *in subsidium*. — Testament de Guillaume Duboys, bourgeois de Lisle, — et de Geoffre-

Bertrand Bornazel, avocat. — A la fin : notes sur les dévastations, pillages, etc., commis par les troupes en quartier d'hiver ou de passage dans le pays, pendant les années 1652-1654; — divers secrets pour garantir de la contagion les hommes et les animaux et pour les guérir infailliblement de plusieurs maladies.

E. 590. (Registre.) — In-folio, 646 feuillets, papier.

1653-1654. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Marque du papier, à l'encre rouge : un cadre, haut, 0^m 07, larg. 0^m 06; un coq au milieu; dans l'encadrement, PAPIER FAICT A GALHAC, et, de chaque côté du coq, ww.; filigrane : VERDIE. — Testament de Jeanne de Cariven, veuve de Guillaume Guiraud, bourgeois. — Acquisitions par les Augustins, le R. P. Minhonde étant prier. — Prêts par les dits religieux aux consuls de Lisle. — Procuration par David Dugaillon, marchand lapidaire à Toulouse. — Accord entre Anne de Cailus, veuve du baron François de Lescure; Alphonse de Lescure, sieur de Saint-Marcel, prier de Giroussens, et Jean de Lescure, sieur de Trébons, d'une part; et noble Pierre D'Azemar, sieur Descaves, d'autre part. — Délibération des RR. PP. Augustins de la province de Toulouse, sur le rétablissement des couvents de l'Ordre, ruinés par les guerres. Il avait été impossible de convoquer tous les membres du Conseil à cause de la peste et de la guerre. — Les consuls de Lisle unissent à la table du purgatoire de l'église paroissiale, toutes les chapelles dont ils sont les patrons, attendu que le nombre des prêtres servant la dite table n'est pas suffisant. — Testament de Jean Castanier, prêtre et recteur de Notre-Dame d'Avignonet, atteint de la peste : le testateur était près du masage de Paulusset, consulat de Montans, sur le chemin de service du dit masage, et éloigné de vingt-cinq pas du notaire et des témoins. — Autres testaments de pestiférés faits avec les mêmes précautions (août 1653). Pour l'un de ces testaments, le notaire met le Tarn entre lui et le pestiféré. Plusieurs malades étaient relégués dans des huttes, sur leurs terres. — Reconnaissances féodales aux Augustins, Posside Golayson étant sous-prier. — Bail par les Augustins de la construction d'une tuilerie dans la paroisse Saint-Etienne de Vionan, le F. Félix Davens étant syndic. — Noble Pierre de Bourdès, bourgeois de Toulouse, est créancier de Barthélemy Toëry. — Statuts de la confrérie Saint-Jacques et Saint-Roch, érigée dans l'église Notre-Dame de La Jonquièrre. — Notes sur les guerres de Flandre, de Catalogne et d'Italie.

E. 591. (Registre.) — In-folio, 524 feuillets, papier.

1655-1656. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Accord entre les consuls de Lisle et le charpentier Larroque, chargé de l'entretien de la fontaine. L'eau n'arrivant pas à l'arbre par suite de la mauvaise disposition des tuyaux de conduite, il l'avait enlevé. — Le bail est résilié. — Quittance par Etienne Gélis, greffier au siège de Lisle. — Relaxe à Anne de Fontanac, veuve de Clément de Laroquebouillac, baron de Saint-Géry. — Obligation au profit de M^e Jean Dalbis, conseiller en la chancellerie de Toulouse. — Accord sur procès entre l'archiprêtre Valentin de Lacombe, sieur de Gaigarou, et les Augustins, représentés par les RR. PP. Pierre Minhonde, prieur, Posside Golayson, visiteur, sous-prieur, et Félix Davens, syndic. Le procès avait été commencé sous le précédent archiprêtre Pierre Soubzol. Il s'agissait des sépultures au couvent. Il est réglé que l'on présentera le corps à la paroisse avant d'aller au couvent et que la cire sera partagée, etc. — Vente des peaux provenant des bêtes tuées à la boucherie de Lisle, à Antoine Loubers, de Cordes. — Acquisition par Jean Comparé, marchand, de la paroisse de Convers, représenté par son fils Guillaume. — Bail par les Augustins, représentés par leur syndic Guillaume Fornier, à François Lafage, fils de feu Antoine, couturier, de Saint-Etienne-de-Vionan. Ce bail fut résilié en 1668, par Raymond Lafage, laboureur. — Testament de Thomas Naves, docteur en droit, demeurant à Monclar; Marie de Bourdès, sa femme, est héritière universelle, et elle fera héritiers les enfants de feu Antoine Naves, frère du testateur et de Françoise Du Gaillon. — Obligation au profit de Madeleine de Paule, veuve de Elie Lengard, par noble Pierre de Resclause, écuyer, demeurant à Rabastens, agissant au nom de Marie de Bonnefoy, veuve de Jacques de CosteCADE, avocat, de Françoise de CosteCADE, veuve de David Falc, conseiller du Roi, et de Marguerite de CosteCADE. — Quittance par noble Guillaume de Combettes, sieur de Puibeyrol, demeurant à Gaillac, aux D^{mes} de CosteCADE. — Mention du décès du notaire Antoine Dugourc, à la date du dernier avril 1656.

E. 592. (Registre.) — In-folio, 436 feuillets, papier.

1656 (mai et novembre). — LISLE. — Registre unique de *Denis Dugourc*, notaire. — Transaction sur procès entre Picarel et les Augustins. — Subrogation par les religieux Augustins, capitulairement assemblés, savoir : Posside Golayson, prieur; Pierre Carrière, définiteur;

Pierre Masquère, sous-prieur; Jean Larive, sacristain; Guillaume Fornier, syndic. — Françoise Du Gaillon, veuve du lieutenant de justice Antoine Naves, charge Jean Bonafé, praticien à Toulouse, de faire de nouvelles reconnaissances des rentes qui lui sont dues. — Acquisitions par les frères de Moysset : M^e Jean, avocat; Jean-François, écuyer, et Bernard, prêtre, docteur en théologie. — Bail de la levée de la taille de Lapelissarié, s'élevant à 395 liv. 3 s. 4 den. — Ratification à noble Pierre de Castelnaud, baron de Serviès, de la reconnaissance de fiefs situés à Montans, au chemin du lieu d'Amours, et tenant aux biens des héritiers de feu Pierre D'Amours. — Constitution de rentes par les consuls de Lisle, au profit des religieuses de Sainte-Croix de cette ville, Suzanne de Raynalh, dite de Jésus, étant supérieure du couvent. — Contrat d'apprentissage du métier de charpentier. Pour 30 livres, le maître doit apprendre le métier à l'apprenti, et de plus « à faire la coudre et sabots », le nourrir et entretenir de la bouche, le coucher et le tenir blanc et net.

E. 593. (Registre.) — In-folio, 573 feuillets, papier.

1656-1659. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Premier registre, avec répertoire à la fin. — Divers actes concernant les Augustins, le P. Guillaume Fornier étant syndic. — Engagement d'un pré par Joseph Boisset, bourgeois, à M. Roch de Druilhet, juge au pays d'Albigeois. — Prêt aux consuls de Lapelissarié par Jean Dugourc. — Acquisition par Denis Dugourc, procureur au siège. — Transaction sur procès entre M^e Guillaume Delacroix, avocat, et Marguerite de Bornazel, fille et héritière de M^e Geoffre-Bertand Bornazel. — Bail à demi-fruits par noble Jean de Carré, sieur de Bertier. — Testament de Jeanne Dicher, femme de Pierre Pigeron, bourgeois de Rabastens. — Quittance par noble Antoine Delpuech, sieur de Labastide. — Accord sur procès en féodale entre noble Pierre de Castelnaud, baron de Serviès, et Anne Delherm, veuve de Jean Moisset, avocat. — Contrat d'apprentissage de chirurgie chez le sieur Benac, maître chirurgien de Gaillac, moyennant 120 livres: le patron devait apprendre son art à l'apprenti dans l'espace de deux ans, « le tenir blanc et net, couché et levé »; mais ce contrat fut annulé, et le jeune homme fut placé pour deux ans, moyennant 80 livres, chez Dominique Menin, maître chirurgien de Lisle, « pour apprendre l'art et vacation de chirurgie ». — Obligation souscrite au profit de Madeleine de Paule, veuve de Elie Lengard, par noble Pierre de Taffanel, sieur de Cabanac, habitant

Saint-Martin de Lasgraißes, et Pierre Vernhes, bourgeois de Puybégou. — Bail d'une partie de maison meublée par Françoise Du Gaillon, veuve et héritière de Antoine Naves, à Jean-François Moisset, écuyer, demeurant à Lisle. — Vente d'une métairie dans la paroisse Saint-Pierre de Lavernhière, par David Vaissète, chanoine en l'église abbatiale Saint-Michel de Gaillac. — Acquisition par les consuls de Lisle de 30,000 tuiles plates ou canal, à prendre à la tuilerie, près de la ville, au prix de 45 livres le mille. — Testaments de Pierre Vernhes, bourgeois de Puybégou, et de Jean Guiraud, bourgeois de Lisle. — Vente, moyennant 800 livres, par les frères de Vaissète, Guillaume, procureur du Roi, et le chanoine David, d'une maison à Lisle, sur la grande rue Saint-Louis. — Obligation souscrite au profit de Catherine de Marouille, veuve de Pierre Barutel, bourgeois de Gaillac.

E. 594. (Registre.) — In-folio, 389 feuillets, papier.

1660-1661. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Obligation souscrite par les consuls de Lisle, au profit de Marie de Combettes, veuve de noble Roch de Paule, sieur de Labonnette, domiciliée à Gaillac. — Testament de Etienne Verlhac, marchand à Lisle. — Les consuls de Lisle empruntent à l'hôpital de cette ville. — Titre clérical de Pierre Dugourc, de Lapelissarié, bachelier en théologie. — Vente de denrées par Marie de Reid, femme de M^e Jean Raynalh, avocat. — Acquisition d'une petite maison à Lisle, par Etienne Gélis, praticien. — Testament de Isabeau de Figuier, femme de François Chéreau, de Lisle. Elle institue son mari héritier universel, et à la mort de celui-ci, s'il n'y a plus d'héritiers directs, l'héritage reviendra à Antoinette de Figuier, sœur de la testatrice, et femme de M^e Raymond Cassanhol, avocat. — Obligations souscrites par divers au profit de Etienne Lafage, marchand à Lisle, fils de feu Pierre. — Quittance à Jacqueline d'Ouvrier, veuve de feu noble Jacques de Clédier, sieur de Quintz. — Quittance par messire Jean de Solages de Tolet, baron de Saint-Sernin et seigneur de Mailhoc, — et par noble Pierre de Castelnau, baron de Serviès. — Cession par M^e Gabriel Jouveneau, procureur, à Etienne Gélis, praticien. — Ratification de contrat entre Françoise Du Gaillon et Joseph Boisset, bourgeois.

E. 595. (Registre.) — In-folio, 373 feuillets, papier.

1662-1663. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Vente par Etienne

Gélis, praticien. — Quittance par noble Pierre de Foucaud, de Gaillac, aux consuls de Lisle. — Déguepissement par noble Jean de Carre, sieur de Bertier, d'Albi, à noble Pierre de Castelnau, baron de Serviès. — Rapport sur l'expertise d'une maison, à Lisle, par Amans Lafage, maître maçon. — Bail, par les consuls de Lisle, de la levée d'une taille s'élevant à 45,982 livres 8 s. 9 den., moyennant une remise de 4 s. 8 den. par livre. — Quittance d'un arriéré de cotisation pour les dépenses occasionnées par la peste de 1653. — Promesse par messire Louis de Laroquebouillac, baron de Saint-Géry; Charles Gilet, son valet de chambre; Jacques Olier; Jean Crouzet, chanoine de Notre-Dame du Bourg de Rabastens; Antoine Giscard, recteur de Saint-Géry; Guillaume Deppeyre, marchand; François Charol, bourgeois, et François Mercadier, notaire, qui s'étaient constitués prisonniers dans les prisons royales de Lisle, sur une instance en excès introduite contre leurs personnes, de payer les droits de geôle, à dater du 9 décembre 1664, jour où ils se sont constitués, jusqu'au jour où S. M. leur aura donné des juges. — La quittance du geôlier au baron de Saint-Géry est datée du 7 janvier 1662. — Bail à nouveau fief par Isabeau d'Olivier, veuve de noble Pierre de Castelnau, baron de Serviès. — Consignation par M^e Guillaume Delacroix, lieutenant au siège de Lisle. — Collation par les consuls de Lisle, de plusieurs chapellenies dont ils sont les patrons, dans l'église Notre-Dame de Lajonquière et dans l'église des Augustins. — Vente par Jean Lafage, fils et héritier de François. — Cession, moyennant 340 livres, d'un bateau muni de tous ses agrès, mesurant 44 cannes et demie de long sur 8 pans et demi de large.

E. 596. (Registre.) — In-folio, 413 feuillets, papier.

1664-1665. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Arrangement entre noble Pierre D'Auterive, agissant en qualité de mari de Marie de Bourdès, et Françoise Du Gaillon, veuve de Antoine Naves, relativement à l'exécution du testament de M^e Naves, avocat, en date du 15 décembre 1655, par lequel il instituait légataire universelle Marie de Bourdès, sa femme, avec retour à la mort de cette dernière, aux enfants de Antoine Naves, frère du testateur. — Bail des tailles par les consuls de Lisle, le rôle montant à 44,764 livres. — Vente par Isabeau de Figuier, femme de François Chéreau, bourgeois de Lisle. — Obligations consenties au profit des Augustins, le P. Etienne Fondère étant syndic. — Georges Naves, avocat, donne à gasaille : trois vaches, deux de 9 à 40 ans, au capital de 66 livres; une

autre de 5 ans, au capital de 34 livres; deux genisses de 2 ans, 34 livres; un poulain de 3 ans, 25 livres; une jument de 5 ans avec son poulain d'un an, 45 livres. Ce cabal, estimé 204 livres, était dans la métairie dite Destarac. — Testament de Ursule de Vernhes, femme de Joseph d'Aymeric, bourgeois.

E. 597. (Registre.) — In-folio, 406 feuillets, papier.

1666. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Prêt par Antoine Boisset-Amalric, bourgeois, à M^e Georges Naves, avocat. — Julianne Blanche, d'Annay, désavoue pardevant les officiers ordinaires de Montans l'accusation qu'elle a portée contre un jeune homme de ce consulat et demande le relâche de ce prévenu; le même jour elle déclare au recteur de Parisot que, rejetant le contrat fait par son père, à son insu, elle ne se mariera pas avec Paguo, mais bien avec Massias, qu'il y a contrat entre lui et elle, défendant au recteur de publier ses bans avec Paguo. — Il y a, à la date du 16 mars, quittance de 50 livres par ladite Julianne, pour salaires dus. — Titre clérical de Jean Cambon, de la paroisse Saint-Etienne de Vionan. — Bail de la levée de 18,696 liv. 13 s. 9 den. de taille, par les consuls de Lisle, moyennant remise de 44 den. par livre, à Etienne Gélis, praticien. — Quittance par Guillaume Delacroix, lieutenant principal, — et par Richard Dejean, bourgeois et ancien capitoul. — Bail par M^{me} D'Olivier, veuve du baron de Serviès. — Beaucoup de reconnaissances de fiefs à Isabeau D'Olivier. — Quittance de 112 livres, par Veyrier, charpentier, à Jean Lafage, peintre, résidant alors à Montauban, pour réparations à la maison que possède ledit Lafage, sur la grande place de Lisle. — Quittance par Jean Lafage à son métayer de Condouniac. — Gasaille par le même. — Quittance par le même à Jean-François Moisset, écuyer, à qui il avait vendu des propriétés.

E. 598. (Registre.) — In-folio, 345 feuillets, papier.

1667. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Testament de Guillemette Bousquette, femme de Jean Dugourc, bourgeois, de Lapelissarié. — Bail des fruits décimaux de la paroisse de Montagut et Saint-Pierre Lavernhière, son annexe, par M^e Antoine Breil, recteur de la paroisse, à Etienne Gélis, marchand à Lisle. — Bail de la taille de Lisle, s'élevant à 16,738 livres 19 s. 9 den. par les consuls à Etienne Gélis et Bertrand Rieunier, avec remise de 44

deniers par livre. — Contrat d'apprentissage du métier de charron. Durée : 18 mois; pension : 25 livres. — Reconnaissances de fiefs à Isabeau D'Olivier, veuve du baron de Caſtelnau de Venès. — Testament de Marguerite Duboys, veuve de Pierre Vaissière, maître fontainier; — de Denis Dugourc, procureur : il donne la jouissance de la succession à Catherine de Vernhes, sa femme, et institue héritier universel son fils aîné Pierre Dugourc; — de Anne Marro, veuve en dernières noces de Jean Gardos : son neveu Gabriel Jouveneau, procureur au siège de Lisle, est héritier universel. — Codicille de Françoise Marro, veuve de Jean Jouveneau : Gabriel Jouveneau, son fils, est héritier universel. — Transaction sur procès entre M^e Georges Naves, avocat, et Thomas Naves, écuyer, du consulat de Puycelsi. — Accord entre Marguerite Duboys, veuve du maître fontainier Vaissière, et Guillaume Vaissière, son fils, chirurgien à Cadalen; inventaire de la succession paternelle dont la veuve avait la jouissance.

E. 599. (Registre.) — In-folio, 594 feuillets, papier.

1668. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume qui est en partie lacéré, surtout en ce qui concerne les reconnaissances féodales. — Fondation de prières dans l'église du couvent des PP. Augustins, par François Amalric, maître chirurgien, en présence des religieux capitulairement assemblés, savoir : les RR. PP. Jean-Joseph Delherm, prieur; Jean-Baptiste Roumanet, Hugues Fabri, définitiveur; Antoine Tournamire, sous-prieur; Pierre Carrière, docteur; Thomas Verdier; Grégoire Faure; Félix Dabau; Etienne Fondère et Joseph Cabaré, sacristain. — Quittance par M^e Guillaume Delacroix, lieutenant au siège de Lisle. — Bail de la levée de la taille de Lisle, montant à 16,729 liv. 5 s. 6 den., avec remise de 6 den. par livre. — Vente de tuiles, à prendre à la tuilerie, au prix de 40 livres le mille. — Pierre Dumas, notaire royal et procureur au siège de Lisle, se démet de son office de procureur postulant, en faveur de son fils Bernard, praticien au palais. — Gasaille par Valentin de Lacombe, sieur de Gargaros, archiprêtre de Lisle. — Règlement de comptes, par Etienne Gélis, marchand, avec les consuls de Lisle. — Subrogation à Etienne Lafage, fils de feu Pierre, de Lisle. — Gasaille par Jean Lafage, peintre, habitant Montauban.

E. 600. (Registre.) — In-folio, 399 feuillets, papier.

1669. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Quittance par Pierre

Dumas, notaire, à Raymond Cassanhol, avocat, ancien capitoul de Toulouse et tuteur des enfants d'Etienne Cassanhol, son frère, lieutenant au siège. — Bail de la levée de la taille de Lisle : 46,200 livres, avec remise de 8 den. par livre. — Marché fait par les consuls de Lisle, avec Antoine Cariven, maître charpentier, pour des réparations au clocher de l'église Notre-Dame de La Jonquière, savoir : fermer les fentes, trous et ouvertures qui sont à l'aiguille et pointe dudit clocher jusqu'à la galerie où est l'horloge, cette galerie comprise; cramponner le dit clocher avec des barres de fer; reconstruire l'aiguille et la galerie où il est nécessaire, blanchir ensuite la dite aiguille avec chaux et plâtre; enfin, réparer les fondements des deux buttées qui sont au fond de l'église, du côté de la caminade. Ces travaux devaient être payés 450 livres. — Prise de possession par M^e Guillaume Escaluffe, prébendier de l'église cathédrale de Lavaur, de la chapellenie dite des Saliniers, fondée dans l'église Notre-Dame de Lajonquière, et dont il avait été pourvu par Mathieu Fieuzet, sieur de Las Tours, de Gaillac, patron de la dite chapellenie. — Testament de M^e Louis Lengard, praticien. — Bail d'une métairie par Jean Lafage, de Montauban.

E. 604. (Registre.) — In-folio, 473 feuillets, papier.

1670. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Vente par Etienne Cassanhol, fils de feu Jacques, marchand, à M^e Guillaume Delacroix, lieutenant principal. — Obligations consenties au profit de Etienne Lafage, fils de feu Pierre. — Transaction sur procès entre les consuls de Lisle et le lieutenant principal Delacroix, qui revendiquait la possession d'un banc à l'église : le différend est réglé conformément à une précédente transaction de 1659. — Quittance à Jean Lafage, de Montauban. — La levée de 45,247 livres de tailles est adjugée par les consuls de Lisle à Etienne de Gélis, marchand, avec 8 den. par liv. de remise. — Obligation consentie au profit de M^e Guillaume de Vaissète, procureur du Roi en la judicature d'Albigeois. — Levée de la taille de Lapelissarié : 429 liv. 46 s. 9 den., — et du Taur : 500 liv. 48 s. 3 den., avec remise de 44 den. par livre. — Adjudication du creusement des fossés que doit faire la ville de Lisle entre ses propriétés et celles du Roi, au lieu dit de Lasplanes d'en Carlès, paroisse d'Austrières, pour les séparer de la font de Civeux. — Testament d'Antoine Facieu, marchand à Lisle, — et de Remie de Guiraud, femme de Barthélemy Toëry, bourgeois. — Bail de métairie par Jean Lafage, de la paroisse Saint-Etienne de Vionan, masage de Con-

douziac. — Transaction entre le recteur de Saint-Martin du Taur et les paroissiens assemblés en corps de communauté, relativement à la construction d'un presbytère. — Achat d'une maison par les dits paroissiens. — Mariage de Michel Bridel, maître chirurgien à Labessière-Candeil, avec Marie Bernaduque. — Acte de fondation d'un service particulier en l'honneur du Saint-Sacrement, dans l'église Notre-Dame de Lajonquière, par François Amalric, maître chirurgien de Lisle.

E. 602. (Registre.) — In-folio, 588 feuillets, papier.

1671-1672. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Signification au clergé de Lisle de l'homologation faite par l'évêque de la fondation Amalric (E. 604). — Fondation d'un obit par Georges Naves, avocat, dans l'église des RR. PP. Augustins, en la chapelle Saint-Nicolas, où sont inhumées Marguerite de Pomier, sa mère, et Marquise de Rougé, sa femme. — Quittance par Amans Lafage, maître maçon. — Location d'une maison à Guillaume Batut, maître chirurgien, par Antoine Cassanhol, fils de feu Etienne, décédé lieutenant au siège de Lisle, moyennant 44 livres par an. Cette maison était située sur la place. — Levée de 638 liv. 44 s. 6 den. de tailles pour 1674, au Taur, à 44 den. de remise par livre, — et de 588 liv. 4 s. en 1672, avec remise de 4 s. 2 den. par livre. — Arrentement par le lieutenant principal Delacroix. — Obligation consentie au profit de Jacqueline Dagde, veuve de Robert Regnaudin, décédé receveur provincial des décimes à Albi. — Baux par Etienne Lafage, fils de feu Pierre. — Testament de M^e Jean Turle, docteur et avocat : il institue héritière universelle Marguerite de Boisset, sa femme, à charge de viduité, et de rendre l'entier héritage à son fils aîné Jean-Joseph Turle. — Obligation souscrite au profit de M^e Guillaume Vaissète, procureur du Roi.

E. 603. (Registre.) — In-folio, 509 feuillets, papier.

1673-1674. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Baux par M^e Jean Toëry, avocat. — Codicile de Antoine Boisset-Amalric. — Ouverture de son testament. — Testament de Marguerite Duboys, femme d'André Rouquier, écrivain. Parmi les témoins figure Jean Lafage, de la paroisse Saint-Etienne de Vionan, consul de Lisle. — Levée des tailles, avec 44 deniers de remise : au Taur, 523 liv. 8 s.; — à Lapelissarié, 520 liv. 46 s. — Quittance par Marguerite de Boisset, veuve Turle. — Jean Toëry, créancier de Jean Lafage, bourgeois de la paroisse Saint-

Etienne de Vionan. Lafage se reconnaît débiteur en présence d'Etienne et de Pierre Lafage, père et fils. — Vente, moyennant 2,000 livres, de l'office de procureur du Roi à Lisle, par Louis Delhom à M^e Jean Toëry, avocat. — Enregistrement d'une déclaration du Roi, datée de Maëstrichs, et relative aux formules d'actes. — Tarif des droits à percevoir sur le papier timbré, etc. — Avis du Conseil d'Etat relatif à la suppression de certains offices. — Quittance par M^e Georges Naves, avocat, agissant au nom de noble Castor de Verdun, baron de Magalas. — Rieunier, créancier de Jean Lafage, de Saint-Etienne de Vionan. — Obligation consentie au profit de Isabeau de Figuier, femme de François Chéreau, bourgeois de Lisle. — Testament de Salvie Picarelle, femme de Jean Roudière, maître chirurgien. — Quittance par noble Augustin Clédier, en qualité de marguillier de la confrérie du Rosaire, aux demoiselles Germaine et Marie de Boisset, filles et héritières d'Antoine Boisset-Amalric. — Tailles du Taur : 513 liv. 8 s. 10 den. Droit de collecte : 44 deniers. — Testament secret de Anne de Figuier, femme de Jean-François Moysset, bourgeois : il est encore scellé. — Déclaration de noble Jean Dalbis et de Jean Dalbis, son fils émancipé, tous les deux écuyers, à l'occasion du contrat de mariage de ce dernier avec Françoise de Cassanhol. — Quittance par Louis de Laroquebouillac, baron de Loupiac, Saint-Géry et autres places. — Cession par Jean Lafage, bourgeois de Saint-Etienne de Vionan.

E. 604. (Registre.) — In-folio, 538 feuillets, papier.

1675-1676. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Obligation souscrite par noble Castor de Verdun, sieur dudit Verdun; — autre souscrite par le R. P. Posside Golayson, syndic des Augustins. — Division de propriétés entre Marguerite de Guiraud, femme de Jean Lafage, bourgeois, demeurant à Condouniac, consulat de Lisle, et Michel Blanc. Jean Lafage était fils de François; ses biens avaient été saisis pour dette et sa femme intervenait dans l'instance pour sauvegarder ses droits. — Vente par Isabeau de Figuier à Jean Toëry, procureur du Roi. — Tailles : au Taur, 647 liv. 7 s.; droit de collecte, 44 den.; — à Parisot, 2,408 liv. 48 s. 4 den.; droit de collecte, 4 s. par liv. — Bail par Marguerite de Laroche, veuve de noble François de Clédier, sieur Des Quintz. — Obligation souscrite par Amans Lafage, maçon. — Quittance par Rieunier à Jean Lafage, de Condouniac. — Procuratation de Marguerite Fargues, veuve de Jacques Lengard, à son fils Pierre, praticien. — Vente par Isabeau Lengard, à son frère Pierre, de ses droits à la succession

de leur frère Bernard, décédé. — Reconnaissances de fiefs à Isabeau D'Olivier, veuve de Pierre de Castelnaud, baron de Serviès, par les religieuses de Sainte-Croix, de Lisle, savoir : Marie Dumay, dite Des Anges, supérieure; Jeanne de Savy, dite de Jésus, vicair; Suzanne de Raynalh, dite du Saint-Sacrement; Toinette de Fonrouge, dite de La Nativité; Jacqueline de Clédier, dite de Sainte-Thérèse, et sœur des Innocents, dite de Sainte-Cécile, discrètes. — Fondation d'un obit dans l'église des Augustins, par Marguerite Delaroche, veuve Clédier. — Codicille de Anne de Figuier, femme de Jean-François Moysset. Il est encore scellé. — Levée des tailles du Taur : 557 liv. 44 s.; droit de collecte, 44 deniers par liv. — Quittance par le F. Jordain Aybram, syndic des Augustins; — autre par Toëry à Jean Lafage, bourgeois de Vionan.

E. 605. (Registre.) — In-folio, 667 feuillets, papier.

1677-1679. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Quittance par les religieuses de Sainte-Croix aux demoiselles Boisset. — Gasaille par le lieutenant principal Delacroix. — Obligation souscrite au profit de noble Jacques de Clédier de Valjouyouse. — Baux par Etienne Lafage, fils de feu Pierre. — Testament de M^e Pierre Lengard, praticien, fils de feu Jacques. — Arrangement par Jean Lafage avec les sequestres de ses biens. — Testament de Jacques Lengard, écolier, fils de feu Jacques, procureur. — Constitution de rente au profit des Augustins, le R. P. Golayson étant syndic. — Baux par Jean Toëry. — Sous-afferme du droit de l'équivalent à percevoir, pendant trois ans, sur le vin qui se vendra à La Barrière, consulat de Lisle. — Quittances de rentes perçues dans le consulat du Taur, au nom du marquis d'Ambres. — Transaction entre Catherine Médalle, veuve de Guillaume Nouvelle, maître cordonnier, et ses deux fils, relativement à la succession paternelle dont la veuve avait la jouissance. Inventaire du mobilier, en présence du curateur. — Cession de créance par Anne de Figuier, femme de Jean-François Moysset, à noble Jacques Bouzinac, écuyer, demeurant à Toulouse. Cette créance provenait de M^e Raymond Cassanhol, avocat, ancien capitoul de Toulouse, héritier de sa première femme, Antoinette de Figuier, héritière elle-même de noble Antoine de Figuier, bourgeois et ancien capitoul. — Edit du Roi réglant les intérêts à percevoir au denier dix-huit et table de liquidation des rentes par suite de ce nouvel édit.

E. 606. (Registre.) — In-folio, 581 feuillets, papier.

1680-1681. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Vente par M^e Jacques Gélis, vicaire à Lisle, à Joseph Aymeric, bourgeois de cette ville. — Subrogation par noble Pierre de Foucaud, écuyer, demeurant à Gaillac, aux religieuses de Lisle, savoir : Marie Dumay, supérieure; Cécile Des Innocents, vicaire; Suzanne de Raynalh, dite du Saint-Sacrement; Jeanne de Savy, dite Mère de Jésus; Thérèse de Clédier, dite de Sainte-Thérèse, et Toinette de Fonrouge, dite de La Nativité, discrètes du couvent. — Obligation souscrite au profit de noble Jacques Bozinac, écuyer, de Toulouse. — Emancipation de Cécile de Boisset, fille de M^e Jean Boisset, avocat, et de Françoise de Lengard, sa femme. — Bail des tailles du Taur à Etienne Gélis, marchand à Lisle. Le total s'élève à 517 liv. 4 s. 4 den. L'adjudicataire percevra 44 den. par livre pour droit de collecte. — Même bail pour les tailles de Lapelissarié, s'élevant à 316 liv. 7 s. 4 den. — Obligation consentie par Jean Toëry, avocat, au profit de Raymond Cassanhol, avocat et ancien capitoul. — Accord entre Jean-Pierre de Clédier, sieur Des Quintz, mari de Remie Mathieu, avec Jean Mathieu. — Testament secret de Anne de Figuiet, femme de Jean-François Moysset. Ce testament, qui est encore scellé, fut ensuite révoqué, ainsi qu'un précédent. — Acquisition par Étienne Lafage, fils de feu Pierre. — Accord entre Etienne Gélis, marchand et les Augustins représentés par le F. Pierre Vigier, prieur et le F. Augustin Segone, syndic. — Testament de Guillaume Vaissière, chirurgien, fils de feu Pierre et de Marguerite Duboys, et époux de Marie Fages, qu'il institue héritière universelle à la condition de faire héritier son fils Jean Vaissière.

E. 607. (Registre.) — In-folio, 531 feuillets, papier.

1682-1683. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Quittance par M^e Jean Raynalh, avocat. — Noble Jacques Bozinac, écuyer, demeurant à Toulouse, est créancier de l'avocat Bernard Bernenc. — Jeanne Dugaillon, veuve du chirurgien Piètre, vend à Pierre Albié, chirurgien, la faculté dont jouit ladite veuve, de tenir boutique ouverte de chirurgien à Lisle, moyennant 8 livres pour une année. — Quittance par noble Jacques Bozinac, de Toulouse, écuyer et capitaine. — Division de propriétés, entre Barthélemy Toëry, bourgeois, mari de Remie de Guiraud; Jean Lafage, bourgeois, de Coudouniac, paroisse de Saint-Etienne de Vionan, mari de Marguerite de Guiraud, et Jacqueline de

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

Guiraud, lesdites demoiselles de Guiraud filles de feu Guillaume Guiraud et de Jeanne Cariven. — Vente par Jean François Moysset à Jean Lafage, susdit. — Construction d'un presbytère pour le recteur de Convers et Saint-Cornelly, son annexe. — Obligation souscrite par Marguerite de Vaissète, veuve de Jean Duranti, bourgeois de Lisle, au profit des religieuses Sainte-Croix des Ormeaux, savoir : Marie Dumay, dite Des Anges, supérieure; Cécile Des Innocents, dite de Sainte Cécile, vicaire; Suzanne de Raynalh, dite du Saint-Sacrement; Jeanne de Savy, dite de Jésus; Antoinette de Fonrouge, dite de la Nativité; Jacqueline de Clédier, dite de Sainte-Thérèse, discrètes du couvent. — Acquisition d'une métairie par les dites religieuses, et bail de cette métairie. — Délibération de Nos Seigneurs des Etats en faveur des notaires, concernant le papier timbré.

E. 608. (Registre.) — In-folio, 616 feuillets, papier.

1684-1685. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du registre. — Apprentissage de « la vacation » de chirurgien par Etienne Agar, frère de Pierre, maître-peintre, de Villemur, chez Antoine Rivière, maître chirurgien de Lislé. Cet apprentissage doit durer deux ans et se paie 400 livres. — Quittance par Jeanne Naves, fille de feu Georges, celui-ci fils d'Antoine. — Quittance par M^e Guillaume Delacroix, lieutenant principal au siège de Lisle, mari de Marguerite de Bornazel, à Etienne Lafage, marchand. — Quittance par Messire Joseph de Combettes, trésorier de France, en la Généralité de Montauban, héritier d'Antoine, aussi trésorier de France. — Autre par Jeanne Naves, à noble François de Paule, sieur de Candastre. — Autre aux religieuses du couvent de Sainte-Croix de Lisle. — Autre par Blanche Jullia, veuve de M^e Jean Faure, avocat. — Titre clérical de Jean-Denis Dugourc, acolyte; fils de Denis Dugourc, procureur, et de Marie Vernhes, sa femme. — Testament de Jacqueline de Guiraud, veuve de Pierre Forbet, maître chirurgien. — Vente à M^e Jean Raynalh, avocat, par noble Antoine de Cordurier, écuyer, habitant en la juridiction de Castelnaud de Montmiral, et noble Pierre de Ponsard, seigneur de Berriac-lès-Carcassonne, résidant à Gaillac. — Quittance par les religieuses du couvent de Sainte-Croix, Cécile Des Innocents étant supérieure, à Marguerite de Vaissète, veuve de Jean Duranti, bourgeois de Lisle. — Accord entre Blanche Jullia, veuve de M^e Jean Faure, avocat, et Jean-François Faure, bourgeois de Lisle, fils de Hugues Faure et de Françoise Du Verdier. — Quittance par les Augustins, le F. Vaisse étant prieur et le frère Basile Dusolier,

26

syndic. — Quittance par noble Arnaud de Guyot, sieur de Saint-Sauveur, fils de feu François Alain de Guyot et de feu Françoise de Castelverduin; à noble Joseph de Guyot, seigneur de Preignan, son frère, présent noble Jean Dazémar, sieur de Lantaniac. — Quittance par noble Joseph Dazémar, sieur de Pepeyrou, de la paroisse Saint-Salvi de Couteux, à noble Jean Dazémar, sieur de Lantaniac, son frère, héritier de noble Pierre Dazémar, sieur Des Caves et de Anne de Rigaud de Baudrulhe, ses père et mère. — Bail de l'entretien de la fontaine de Lisle. — Vente par Isabeau de Figuié, veuve de François Chéreau, bourgeois de Lisle, à M^e Henri-Guillaume Rouger, avocat et premier consul de Gaillac — Vente par Françoise de Bourdoncle, veuve de Jean Vernhes, bourgeois de Puybégon, et Bernard son fils, au R. P. Martin Vaisse, prieur des Augustins.

E. 609. (Registre.) — In-folio, 608 feuillets, papier.

1686-1687. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du registre. — Quittance par Pierre Lafage, maçon, fils de feu Amans, — et par les religieuses du couvent de Sainte-Croix, Cécile Des Innocents étant supérieure. — Vente par noble Jean Dazémar, sieur de Lantaniac. — Emprunt par les religieux Augustins, le F. Basile Dusolier étant syndic du couvent. — Quittance par Breil à Compairé, témoins Etienne et Jean-Pierre Lafage, père et fils. — Bail des tailles à Lapélessarié : 379 liv. 49 s. 7 den.; — au Taur : 595 liv. 2 s. 9 den.; droit de collecte accordé par les deux communautés : 44 den. par livre. — Quittance par Barthélemy Roques, lieutenant principal en la viguerie d'Albi, siège de Briatexte, à Etienne Cassanhol, son beau-père, bourgeois de Lisle. — Procuration par Marguerite de Laroche, veuve de François de Clédier, sieur Des Quintz, à Jacques de Clédier de Beljouyouse, son beau-frère. — Transaction sur procès entre Anne de Toulouse de Lantrec, de Lavour, veuve de noble Alain de Rivals, sieur de la Pomarède, et les religieuses du couvent de Sainte-Croix à Lisle, savoir : Cécile Des Innocents, supérieure ; Suzanne de Raynalh, vicairé ; Jeanne de Savi, Toinette de Fonrouge, Jacqueline de Clédier, et Thérèse de Lordat, dite de Saint-Augustin, relativement à la possession de la métairie de Laselve, consulat de Lavour. — Subrogation à M^e Guillaume Delacroix, lieutenant principal, par nobles Jean Dalbis, écuyer, et Jean Boisset, bourgeois de Lisle. — Bail par noble Jacques de Foucaud, écuyer, à Barthélemy Coste, arpenteur à Rabastens, pour faire les nouvelles reconnaissances des fiefs que ce seigneur possède à Ra-

bastens. — Bail à ferme par Bernard Faure, fils de feu Jean, avocat — Testament de Marguerite de Guiraud, femme de Jean Lafage, de Condouniac ; elle a deux filles mariées ; Jeanne à Pierre Lafont, praticien ; Marie, à Jean Lagarrigue, marchand à Rabastens, et deux autres filles, Marie-Anne et Marguerite. Elle institue son fils Jean héritier universel et donne la jouissance des biens à son mari. — Prêts par Etienne Lafage. — Bail à nouveau fief par Jean Lafage, bourgeois de Coudouniac. — Compromis entre Clément Naves, procureur du Roi à Rabastens, et Mathurin de Nouguiès, bourgeois de Lisle. — Vente de rentes aux religieuses Sainte-Croix de Lisle, par noble Jacques de Foucaud, de Gaillac, fils de feu Pierre. — Prêts par Jean Raynalh, avocat à Lisle. — Pierre Ségur, de Saint-Lieux-lès Lavour, étant au service des Augustins et désirant y mourir, fait abandon de tous ses biens au couvent qui avait alors pour prieur Martin Vaisse, pour sous-prieur Justin Treilhou, pour sacristain Melié et pour syndic Basile Dusolier.

E. 610. (Registre.) — In-folio, 633 feuillets, papier.

1688-1690. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Gasaille par Guillaume Delacroix, lieutenant principal en la judicature. — Dette reconnue au profit des religieuses de la Croix, de Lisle, Cécile Des Innocents étant supérieure du couvent. — Quittance par noble Joseph Delherm, écuyer, de Rabastens, au nom de Marguerite Lengard, sa mère, — et par Jacques de Foucaud, écuyer, âgé de moins de vingt-cinq ans, demeurant à Gaillac, fils et héritier de Pierre de Foucaud, docteur et avocat au Parlement. Cette quittance fut ratifiée par Jacques de Foucaud, lorsqu'il eut atteint ses vingt-cinq ans en 1689. — Acquisition par Etienne Lafage, marchand à Lisle. — Bail de la levée de la taille à Lapélessarié : 354 liv. 49 s. 6 den. Il est accordé au percepteur 44 d. par livre. — Bail par Germaine et Marie de Boisset, filles de feu Joseph, bourgeois de Lisle. — Mariage de Jean-Pierre Lafage, fils d'Etienne, avec Antoinette Compayré, de la paroisse de Convers. — Reconnaissance féodale au chapitre collégial de Notre-Dame du Bourg, de Rabastens. — M^e Jean Raynalh, avocat, créancier de noble Jean-Pierre de Clédier, sieur Des Quintz, de la paroisse de Convers. — Testament secret de M^e Jean Raynalh. (Il est encore clos et scellé.) — Quittance par Marguerite Delaroché, veuve de noble François de Clédier, sieur Des Quintz. — Arnaud Azémar, docteur en théologie, archiprêtre de Lisle, afferme les fruits décimaux de son

archiprêtre, moyennant 800 livres par an. — Bail de la levée d'une taille de 3,079 liv. à Montans; — de 606 liv. au Taur; — de 384 liv. à Lapélessarié. — Bail à engagement, impignération et antichrèse, par Marguerite de Fargues, veuve de Jacques Lengard, décédé procureur à Lisle. — Gasaille à Raimond Lafage, fils de Raimond, laboureur à Saint-Pierre de Reste, par les religieuses de Lisle, savoir: Cécile Des Innocents, supérieure; de Lordat, sœur de Saint-Augustin, vicaire; de Fontrouge, sœur de la Nativité; de Dumas, sœur Sainte-Hélène; de Clédier, sœur Sainte-Thérèse; de Reyniès, sœur Sainte-Ursule; de Fontrouge, sœur de la Vierge; de Gayrard, sœur Sainte-Catherine; de Plasse, sœur Sainte-Marie; de Moly, sœur Sainte-Croix; de Cassanhol, sœur Saint-Salvi; de Duranty, sœur Saint-Hyacinthe; de Boisset, sœur Saint-Joseph, et de Duranty, sœur Saint-Nicolas. — Testament de Bernard Bernenc, avocat. — Quittance par Marie de Vaissète, veuve Jean Duranty, bourgeois de Lisle.

E. 611. (Registre.) — In-folio, 704 feuillets, papier.

1691-1693. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Vente par Mathurin Nouguiès, bourgeois, aux religieuses de Lisle, Cécile Des Innocents étant supérieure du couvent. — Bail de la levée d'une taille de 3,294 livres à Montans; — de 741 liv. au Taur; — de 466 liv. à Lapélessarié. — Mariage de Jean Mercery, marchand, avec Madeleine Turle. — Un fils prie son père de vouloir bien autoriser son mariage avec une fille qu'il a rendue mère. — Vente de censives par noble Jacques de Foucaud, fils de Pierre et de Jeanne de Castède. — Testament de Germaine de Boisset, fille de Joseph: sa sœur Marie est héritière universelle. — Bail d'une levée de 3,743 livres de tailles à Montans; — de 928 liv. au Taur, — et de 692 liv. à Lapélessarié. — Quittance par Marguerite de Vaissète, veuve de Jean Duranty, bourgeois de Lisle, à Pierre Bressolles, de Parisot. — Jean-Pierre Lafage, bourgeois de Lisle, créancier de Capus. — Testament de M^e Jean Raynalh, docteur et avocat, fils de feu Etienne. Le testateur fait des legs aux églises, aux couvents, à l'hôpital et à d'autres établissements religieux et de charité; il institue héritier universel noble Jacques de Foucaud, écuyer, fils de sa nièce Jeanne de Castède. (1692, ouvert en 1698). — Anne de Siton, fille de noble François seigneur d'Espine et de Isabeau de Brandonin, fait profession dans le couvent des religieuses de Lisle, dont Thérèse de Lordat, sœur de Saint-Augustin, est supérieure. — Cession d'une rente, par les prêtres obituaires de Lisle, à Marguerite

de Laroche, veuve de François de Clédier. — Les religieuses de Lisle nomment leur homme vivant et mourant à l'effet de renouveler au baron de Saint-Géry, la reconnaissance féodale faite en 1676 à messire Louis de Laroquebouillac pour les biens qu'elles possèdent dans la directe du dit baron, à Lisle, à Rabastens, à Montans et à Lapélessarié. — Testament de M^e Antoine Benolt, curé de Ladin. (Il est encore fermé et cacheté).

E. 612. (Registre.) — In-folio, 517 feuillets papier.

1691-1697. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. — Acquisition par Etienne Lafage, marchand, représenté par son fils Jean Pierre. — Cession de rentes par les Augustins de Lisle, le P. Bernard Basteros étant syndic du couvent, à Marguerite Delacroix, veuve de François de Clédier. — Testament de Anne de Figuiet, femme du Bourgeois Jean-François Moysset, — et du dit Moysset. — Cession par Pierre Prouho, avocat à Toulouse, à M^e Jean Raynalh, maire de Lisle. — Testament de Marguerite de Guiraud, veuve de Jean Lafage, de Coudouniac. Son fils Jean est héritier universel. — Acquisition par les Augustins, le P. Jean Rey étant syndic du couvent. — Antoine Cassanhol, bourgeois, donne une pièce de terre en engagement à noble Jean d'Azémar, sieur de Lantaniac. — Procuration par les religieuses de Lisle, ayant pour supérieure Thérèse de Lordat, dite de Saint-Augustin, et pour vicaire Marie de Dumas, sœur de Sainte-Hélène. — Testament de Denis Dugourc, procureur à Lisle. — Codicille de Jean Raynalh, maire perpétuel de Lisle. — Il résigne son office de maire au profit de son neveu Jacques de Foucaud, moyennant 4,400 livres. Raynalh jouissait de cet office depuis 1693, et il en avait remboursé la finance à Jean Baudounet premier pourvu. — Prise de possession par le prêtre Jean-Denis Dugourc, de la chapelle fondée, sous le nom de Magrin, dans l'église Notre-Dame de Lajonquière de Puybégon. — Codicille de Jean Raynalh, ancien maire. — Tarif des droits à payer aux gardes du petit-scel, pour les actes passés pardevant les notaires. — Ordonnance relative aux droits de contrôle sur ces actes.

E. 613. (Registre.) — In-folio, 734 feuillets, papier.

1698-1703. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire, à qui succède Antoine Dugourc en 1700. — Ouverture des testaments et codicilles de Jean Raynalh, ancien maire perpétuel et héréditaire de Lisle. — Quittance

à noble Jacques de Foucaud, héritier universel du dit Raynalh, par le R. P. Zozime Guingaud, sous-prieur du couvent des Augustins. — Vente par Etienne Lafage, marchand. — Procès entre Jacques de Foucaud et les Augustins, relatif à l'exécution des clauses du testament de Raynalh, en ce qui concerne le legs de 4,000 livres fait au couvent. Les religieux se soumettent à l'exécution de toutes ces clauses. Alors le P. Causse était prieur; le P. Hierôme Molinier, définitiveur; le P. Philippe Boudereau, sous-prieur; Lazare Lafleur, prédicateur; Agatange Dusolier, sacristain; Benoit Pouzagacs, syndic, et Thomas Bouges, lecteur de philosophie. — Subrogation d'hypothèques par Jacques de Foucaud à Jean d'Azémar, seigneur de Lantaniac. — Testament de Marie-Madeleine de Ranchin, femme de noble Louis d'Olive, lieutenant-colonel au régiment de Languedoc, résidant alors à Lisle. — Quittance à Jacques de Foucaud, par les religieuses de Lisle, sœur Marie de Gayrard étant supérieure du couvent et Marie-Anne d'Espine, vicaire. — Testament de Jean-Pierre Lafage, fils émancipé de Étienne. — Gasaille par Marie-Anne de Chevery, veuve de noble Georges d'Artus, sieur de Latourène, demeurant à Albi. — Apprentissage de la vacation de chirurgie, chez Rivières, de Lisle. Cet apprentissage doit durer deux ans et se paie 135 livres. — Ouverture du testament de Marie de Boisset. — Nombreux actes au nom de noble Jacques de Foucaud, héritier de Jean Raynalh.

E. 614. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1656-1700. — LISLE. — *Pierre Dugourc*, notaire. Répertoire général des registres contenant les actes reçus par ce notaire, qui vendit son étude à Antoine Dugourc, par acte du 28 août 1700, Mercadier, notaire.

E. 615. (Registre.) — In-folio, 407 feuillets, papier.

1703-1707. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Ouverture du testament de M^e Antoine Benoit, curé de Ladin. — Donation par Jean Cassanhol, fils de feu Antoine, bourgeois, à son frère Étienne Cassanhol, avocat. Le donateur partait pour servir dans le régiment de Champagne. — M^{me} de Melet, née Marie-Madeleine de Ranchin, prend à bail une partie de la maison de M^e Jean Toëry, avocat à Lisle. — Ledit Toëry, qui avait emprunté à cette dame, pendant qu'il était aux Hauts-Murats, à Toulouse, lui devait encore 2,200 livres et il lui donne en engagement la jouissance de la métairie des Anglades. — Dette reconnue au profit de Marie de Gounet, veuve de noble Jacques Bouzinac,

ancien capitoul de Toulouse. — Testaments de Bertrande Desterac et de Jean Facieu, son mari. — Prise de possession par Edmond André Dugourc, clerc tonsuré, des chapelles de Las Coules, fondées dans l'église Notre-Dame de Lajonquière. Il en était pourvu, à la mort du chapelain M^e Pierre Clédier, chanoine de Montauban, par noble Jean-François de Boisset, héritier de ses cousines, Marie et Germaine de Boisset, et, à ce titre, patron desdites chapelles. — Bail, par noble Jacques de Foucaud, maire perpétuel. — Quittance, par M^e Jean Fauré, avocat à Lisle, à Bernard Fauré, son frère, bourgeois de Castelnaud-Montmiral. — Obligation souscrite au profit de Jacques Gélis, marchand. — Acquisitions par ledit Gélis et par Etienne Lafage.

E. 616. (Registre.) — In-folio, 286 feuillets, papier.

1708-1710. — LISLE. — *Antoine Dugourc*, notaire. — Bail par le marquis d'Ambres, seigneur du Taur, représenté par M^e Joseph Dézirat, lieutenant au siège de Giroussens. — Bail de biens abandonnés par les consuls d'Annay. — Renouvellement d'obligations au profit de noble Jacques de Foucaud, maire de Lisle, héritier de M^e Jean Raynalh. — Acquisition par Jacques Gélis aîné, marchand; sa fille Marie épouse Jean Facieu, marchand. — Testament de M^e Bernard Dumas, notaire et procureur au siège de Lisle. — Testament de Thomas Massié, fils de feu Bernard, potier de terre à Giroussens, masage de Raban; il était frère de Bernard et de Joseph Massié. — Testaments de Jean Facieu et de Antoinette Desterac, sa femme. — Obligation souscrite au profit de Etienne Lafage, marchand. — Titre clérical de M^e Edmond-André Dugourc, fils de Pierre et de Cécile Delacroix.

E. 617. (Registre.) — In-folio, 451 feuillets, papier.

1694-1697. — LISLE. — *Georges Calvet*, notaire. Mariage de Pierre de Rolland, bourgeois de Parisot, avec Marie D'Austry, fille du sieur de Sainte-Colombe. — Acquisition par Pierre Lafage, fils de feu Amans, maçon. Obligation souscrite au profit de messire Robert Du Puget, président à mortier au Parlement de Toulouse. — Reconnaissance féodale consentie à noble Jean d'Olivier, baron d'Encasse, de Montjoira et autres places, représenté par M^e Jean Bonnal, professeur de géométrie à Rabastens. — Testament de Mathurin Nonguiès, bourgeois de Lisle. — Le locataire du moulin à draps que le président Du Puget possédait à Lisle, sur le Tarn, cède ses meubles pour prévenir une saisie de la part du propriétaire. — Obligation souscrite au profit de Marie de Gounet, veuve de

noble Bouzinac, ancien capitoul. — Testament de Marie de Vèze, veuve de feu noble Raymond Cassanhol, ancien capitoul. Son fils est héritier universel.

E. 618. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1741-1742. — LISLE. — *Pierre Jalbert*, notaire. — Ce registre incomplet est côté 145-185. — Obligation au profit de messire Guillaume-Joachim Du Puget, président à mortier au Parlement de Toulouse. — Résignation, moyennant indemnité, d'un contrat d'apprentissage du métier de tisserand. — Contrat de mariage de Jean Dugourc, fils de feu Pierre, et de Marie de Boisset, celle-ci fille de Jean-François de Boisset et de Anne de Bouzinac, était veuve de Hyacinthe d'Azémar, sieur de Lantaniac. La mère du futur est présente.

E. 619. (Registre.) — In-folio, 449 feuillets, papier.

1477-1490. — LOMBERS. — *Benoît Magaudi*, notaire. — Ce registre est incomplet des feuillets 171 à 281. — Vente de censives par Aymeric Barravi, marchand à Lombers, à noble et religieuse dame Jeanne de Lapalu, religieuse de La Salvetat, fille de feu Pierre Raimond de Lapalu, autrefois seigneur de Brassac, ladite dame autorisée par noble Gauside de Sobiran, prieure du monastère, — Vente d'une maison aux barris de Laboutarié, par noble Pierre de Sercamanens, habitant de la ville d'Albi. — Acquisition d'un champ à Puylianier, près du chemin de la Caussade, par noble Jean de Castelnau, marchand à Albi. — Inféodation par le lieutenant du châtelain de Lombers, au nom du comte de Castres, Bouffil de Juges (nov. 1485). — Vente par Antoine Marlhaves, fils de feu Guy, de Lombers. — Bail de la taille royale et de quatre communs, par les consuls de Lombers. — Acquisition par noble Marie Amielle, veuve de noble Pons de Manens, demeurant à Saint-Hilaire. — Accord sur procès entre Jacobe Capdélanc, veuve de M^e Guillaume Dupin (*Pini*); Jean Dupin, son fils, et Catherine, sa fille, d'une part; Jean de Frégeville, recteur de Saint-Lieux, fils de feu Barthélemy, marchand à Réalmont, et Jean de Frégeville, frère du recteur, aussi marchand à Réalmont; ledit accord consenti pardevant Jean Textoris, marchand à Lombers, lieutenant du baile châtelain de la baronnie pour le comte Bouffil de Juges (mars 1484). — Donation par Guillaume Gasquet, citoyen de la cité d'Albi, à noble Antoine Gasquet, son fils, marié deux ans auparavant à noble Guilhelmine de Castilhon; ladite donation faite aux barris de Laboutarié et près du pont de pierres. Noble François de Gasquet, frère d'Antoine, était religieux à

Saint-Pons. — Prise de possession de la cure de Sieurac, dépendant de l'église d'Aurillac, la présentation faite à l'évêque d'Albi par le prieur commendataire de ladite cure. — Acte souscrit par le chapitre des religieuses de La Salvetat, composé de la prieure du couvent, Anne Gasc; de la sous-prieure Catherine Massipe, de la sacristine, de sept religieuses ou professes et de trois novices. Le vicaire perpétuel de Laboutarié était syndic de la communauté. — Procuration par noble Bérenger Peyrusse, seigneur de Boissezon, pour le représenter en Parlement, contre Pierre de Nupces, licencié.

E. 620. (Registre.) — In-folio, 427 feuillets, papier.

1529-1541. — LOMBERS. — *Jacques Vencène*, notaire, de l'autorité des capitouls de Toulouse. Ce volume est un recueil d'actes de plusieurs notaires venus en la possession du dit Vencène. — Ordonnance de M^e Jean Delaroché, juge de la terre et comté de Castres, cédant à M^e Barthélémy Bone, notaire à Fauch, baronnie de Lombers, les minutes de M^e Isarn de Cassanel, prêtre et notaire à Roumégous, baronnie du dit Lombers au comté de Castres. M^e Cassanel était décédé. — Vente de censives par noble Antoine de Montmoure, écuyer, seigneur de Saint-Affrique, à noble Jacques de Capriol, écuyer, seigneur de Cuq. (1537). — Nomination de syndics par les FF. mineurs de Lautrec, capitulairement assemblés, savoir : Jean Bonpar, Hiérôme Graissaguel, Tridol Darmen, Pierre Fabre, Michel Gontier, Jean Aymetis, Alexis Sanson, Benoît Bonpar et Barthélemy Mozels. — Inféodation par noble Jean de Lordat, dit Monseigneur de Cambon, et Thomase de Calmettes, sa femme. — Vente par noble Arnaud Cavayer; comme il n'avait que vingt ans, il produit l'autorisation de ses père et mère, Mariono Cavayer et Catherine Dupuy. — Procuration par noble Brenguier Albert, écuyer, sieur de Roquayrols, pour comparaître en son nom pardevant le juge de la Terre-Basse, au siège de *Lamyatte* (Damiatte). — Acquisition de censives par noble Jean de Capriol, seigneur de Puechassaut. — Arrentement, pour sept ans, du bénéfice de Saint-Barthélemy de Cheffols, par le recteur de cette église, moyennant une rente annuelle de 75 livres tournois.

E. 621. (Registre.) — In-folio, 268 feuillets, papier.

1529-1550. — LOMBERS. — *Jacques Vencène*, notaire de l'autorité des capitouls de Toulouse. — Recueil d'actes reçus à Lombers, à Gaillac, à Lavaur, etc. — Vente de biens

de mineurs, par autorité de justice, après enquête sur l'utilité de cette vente dans l'intérêt des dits mineurs. — Vente d'une maison dans la ville royale de Lombers, par le maçon Jacques Parayre, au notaire Raimond Grimaldi. — Acquisition d'une terre à Lombers, par noble Raimond Peyrusse, seigneur de Boissezon de Matviel. — Testament de Jean Blanc, dit Prohome, de Brens, malade de la peste et se tenant près de sa borie à Rieucourt (1550). — Arbitrage sur des différends intervenus entre noble et puissant seigneur Philippe-Jean de Rabastens, vicomte de Paulin, et les fermiers de son moulin de Gaillac. — Vente par M^e Jean Albinhac, prêtre, de Labastide Saint-Georges de Maresco, au diocèse de Castres, à M^e Jean Tilhet, prêtre de la cathédrale de Lavaur et recteur d'Hautpoul. — Une femme de Rabastens, mariée et qui avait été violée par un individu de la même ville, abandonne les poursuites, moyennant 4 livres, sous le bon plaisir du Roi et de la Cour. — Accord sur procès entre noble Jacques de Rodorel, écuyer, seigneur de Poulan, et Alexis Dupuy, écuyer, seigneur de Moncuquet. — Testament de Antoine de Ripis, chirurgien, de Lombers; il institue héritier universel le notaire Antoine de Ripis, son fils. — Acquisition (1531) par noble Vital de Castelnaud, écuyer, seigneur de Serviès, Cuq de Lauraguais, les Farguettes, Poulan vieux, et châtelain de Lombers pour le Roi. — Ordonnance du Sénéchal de Castres, Jean de Lapalu, seigneur de Brassac, Pomardelle, etc., pour la recherche et l'expédition d'actes notariés, sur la requête de noble Guillaume d'Escarlhan, citoyen de la cité d'Albi. — Accord entre Pons Deffos et noble Guillaume Manens, seigneur de Saint-Hilaire.

E. 622. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1543. — LOMBERS. — *Jacques Vencène*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Testament de Raimond Galibern, de Saint-Salvi de Montlong. — Bail d'un moulin à Graulhet, sur le Dadou, par noble Paule de Montagut, damoiselle de Fenayrols. Ce moulin était construit *al qua de M^r Jorde*; il avait trois meules et un moulin *paradou* en dépendait. — Arrentement par Jeanne de Dolcet, damoiselle de Massaguel, veuve de noble Charles de Lautrec, écuyer, seigneur du Bousquet, tutrice de son fils Jean de Lautrec. L'acte de cet arrentement fut annulé en 1554, par ordre de Jean de Lautrec. — Ratification, au château de Fenayrols près de Lautrec, par Paule de Montagut, d'un acte de vente consenti par Arnaud de Fenayrols son fils. Cette vente consistait en censives cédées au chapitre de l'église Sainte-Cécile d'Albi. —

Nomination de fondés de pouvoir par noble Anne de Caumont, dame de Bruilhes, fille de noble Aymeric de Caumont. — Nomination d'un syndic par les consuls de Lautrec pour soutenir un procès relatif au droit de bladede, en instance entre la communauté et Guy de Laval, mari de Claude de Foix, vicomtesse du dit Lautrec.

E. 623. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1543-1544. — LOMBERS. — *Jacques Vencène*, notaire. — Obligation souscrite au profit de M^e Ramond de Fonta, maître des écoles de Lautrec. — Acquisition par noble Pierre de Solomiac, de Lautrec, licencié ès lois. — Testament de Antoine Laurens, de la bourgade de Montpinier, paroisse de Saint-Pierre de Mazières. — Lausime par noble Salvie de Grimoard, dame de Villebrunier, veuve de noble Adhémar D'Aure, seigneur de Lamotte. — Reconnaissance féodale consentie à Jeanne de Crussol, dame D'Ambres, — et à François D'Aure, sieur de Lamotte. — Lausimes à Brametorte par Jeanne de Crussol, mère et tutrice de François de Voisins, vicomte de Lautrec et baron d'Ambres. — Obligation souscrite au profit de Paule de Montagut, veuve de noble Guillaume de Lafont, sieur de Fenayrols. — Acte d'*affrayement* entre les frères Bès, de la paroisse Saint-Martin de Scabrinh, pour vivre, eux et leurs familles, en communauté, sous le même toit et au même pot. — Bail de la levée de 49 *quistes* (tailles) par les consuls de la communauté de Cuq, — et de 47 *quistes* et demie par les consuls de Montpinier. — Affrayement des frères Roques, du mas de Laferailhe *sire* de Lacaune, paroisse de Graissac, juridiction de Venès.

E. 624. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1609-1618. — MANDOUL. — *Antoine Sabatier*, notaire. — Tables générale et annuelle des actes de ce notaire qui sont en liasses et de ceux qui ont été transcrits sur ses registres. — Procuration par noble Jacques Dupuy, sieur de Cabrilhes, et demoiselle de Montagut sa femme, — et par noble Jean de Capriol, prêtre, syndic du chapitre de Saint-Pons. — Obligation au profit de noble Jacques de Solomiac, sieur de Saint-Julia. — Beaucoup d'actes au nom du sieur de Mandoul, qui avait pour mère Brunette de Solomiac. — Jean de Capriol, seigneur de Mandoul et de Marvignol, avait pour frère Jacques de Capriol. — Enregistrement des lettres d'annoblissement de la famille Solomiac. — Obligation souscrite au profit de Goffre, sieur de Fongaudran et de Caraven;

— autre au profit de noble Pierre de Castanier, écuyer.
 — Donation par D^{lle} Marquise de Lordat à noble François de Lordat, sieur de Cambounet. — Transport par Jacques de Monfrais, écuyer. — Procuration par Jean Cavayer, sieur de Provillergues; — autre par noble Jean de Glavenas, sieur de Roqueroug. — Reçu souscrit au profit de noble Sicard de Raymond, sieur de Carbonnières. — Vente par dame Alexis de Mellet, veuve de Jean de Béal.
 — Réquisition faite à noble Charles de Soubiran, sieur d'Arifat. — Procuration par noble Jacques Dupuy, sieur de Cabrilhes, à ses beaux-fils nobles Natanaël et Jacques de Solomiac, sieurs de Saint-Julia et de la Brasse-gaye. — Demoiselle Hélène de Lautrec, créancière de demoiselle Claude de Gontier, femme de M. de Monfrais.
 — Obligation au profit de Marguerite Dufaur, veuve du sieur de Burtu, juge de Lautrec; — autre, souscrite au profit de Jean de Coras, bourgeois de Saint-Julien Du Puy.
 — Acte de réquisition par Robin, régent des écoles de Lautrec. — Plusieurs obligations souscrites au profit du sieur de Puechassaut. — Dette de noble Louis Dusolier, sieur de la Violette. — Procuration par Anne de Monfrais au sieur de Bartherouge, son fils. — Obligation au profit de Guillaume de Gontier, sieur du Bousquet. — De Marlhaves, sieur de Lapauze, est créancier de la D^{lle} d'Escarlhan. — Reconnaissance féodale, consentie par noble Charles Du Bousquet et D'Aure, sieur de Lamotte, par noble Jean de Cavayer, sieur de Provillergues, et Françoise de Lautrec, sa mère. — Obligation au profit de noble Isaac-Etienne de Grandis, — et de M^e Pierre de Grandis, chanoine de Burlats. — Vente par D^{lle} Claude de Gontier, veuve de Jacques de Monfrais, écuyer.

E. 625. (Registre.) — In-folio, 485 feuillets, papier.

1585-1586. — MONDRAGON. — *Blatgier*, notaire. — Acquisition par noble Tristan de Castelnau, chevalier de l'ordre du Roi, baron de Serviès et de Comelles, capitaine commandant pour le Roi au château de Lombers. Une lettre du baron, signée *Serviès*, est jointe à l'acte de cette acquisition. — Testament de M^e Jean Cabanis, bénéficiaire de l'église Saint-Pierre de Burlats; — autre, de noble Alexis Dupuy, sieur de Moncuquet, gouverneur de Mondragon; — autre de Lucie Tensonne, veuve de Bernard Fabre, de Laboutarié, réfugié à Mondragon, à cause des troubles.

E. 626. (Registre.) — In-folio, 238 feuillets, papier.

1600-1601. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Table et pagination particulière pour chaque

année : 1600, folios 1-70; — 1601, folios 1-218. — Le registre de 1600 ne commence qu'au 1^{er} juillet. — Protestation par la D^{lle} de Laboutarié, Marthe de Malenfant, veuve de M de Barrau. — Actes de réquisition par les consuls de Saint-Julien du Puy, contre plusieurs collecteurs qui avaient à rendre compte des deniers levés pendant les troubles. — Arrentement par noble Jacques de Génibrouse, seigneur du Travet et de Roquecourbe. Il signe *Travet*. — Baux de la taille à Mondragon, à Saint-Julien du Puy et à Lamartinié, à 5 sous par écu pour droit de collecte. — Obligation au profit de sire Jean Viguier, marchand à Mondragon. — Bail de la levée des censives dues à noble Gabriel de Barrau, seigneur de Laboutarié. Ce seigneur signe *Labotterye*. — Affranchissement de censives par le même. — Obligation au profit des D^{lles} Denise et Hélène de Lautrec. — Arrentement de Saint-Michel del Bosc, par le sieur Du Travet. — Partage entre les frères Roquelaure. — Pacte du mariage conclu entre Jean Malacal, notaire royal de Lempaut, assisté de son frère, Antoine Malacal, et Suzanne Corbine, fille de sire Claude Corbin. — Réquisition à noble Gabriel d'Ayméric, parlant à Marthe de Barrau, sa femme. — Baux de la levée de la taille à Mondragon, à Saint-Julien du Puy et à Lamartinié. Comme l'année précédente, il est accordé au collecteur 5 sous par écu.

E. 627. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1602. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Obligation consentie au profit de noble Jean d'Izarn Saint-Amans, écuyer, régent de la temporalité, à Albi. — Créance de Jean Viguier, marchand à Mondragon. — Gasaille par Jean Jacme, marchand. — Jacques Jacme, sieur de Puechduc, fils de Michel, se reconnaît débiteur de François Batinhe, marchand. — Plusieurs obligations souscrites au profit dudit Batinhe. — Sous-arrentement de partie des fruits décimaux appartenant à l'évêque de Castres, à Saint-Pierre de Mondragon et à Saint-Michel del Bosc; adjugés à Antoine Blatgier, notaire à Mondragon. — Testament de Etienne Calmettes, mari de Alice Batinhe. — Plusieurs actes au nom des frères Roquelaure.

E. 628. (Registre.) — In-folio, 372 feuillets, papier.

1603-1604. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Bail de la levée de la taille à Saint-Julien-du-Puy et à Laboutarié, qui accordent 20 den. par livre au collecteur, et à Lamartinié, 43 den. — Obligations sous-

crites au profit des marchands sire Jean Viguiet, François Batinhe, Jacme Ramond, sire Claude Corbin et sire Guillaume Tournier. — Testament de Pierre Roquelaure. — Sommation faite à noble Anne de Montbrun, prieure de La Salvetat, de faire réparer l'église Saint-Michel del Bosc, de Lamartinié. — Testament de sage homme Jean Laporte, maître tuilier au Cayla. — Sous-arrentement du tiers du four de Mondragon. — Bail d'une métairie à Saint-Julien-Ju-Puy, par Jean Coras, marchand à Réalmont. Il signe *de Coras*. — Arrentement par noble Guillaume Deffos, seigneur de Parisot, demeurant à Mondragon. — Dette de noble Marguerite de Molinier, religieuse à La Salvetat. — Réquisition au recteur de Saint-Jean de Laboutarié, de faire, le jour de Pâques après les vêpres, une procession à Saint-Amans de Coras, comme annexe de Saint-Julien. Il répond qu'il n'y est pas tenu et qu'il a des difficultés avec les religieuses de La Salvetat. — Damoiselle de Cousinier, veuve de noble Antoine de Frégeville, fait une donation à sa servante qui se marie. Les nobles Guillaume de Foi, sieur de Parisot et Guillaume de Bages, d'Albi, sont témoins de cette donation. — Vente par la D^{me} Dupuy, femme de noble Guillaume de Foi, sieur de Parisot.

E. 629. (Registre.) — In-folio, 315 feuillets, papier.

1605. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Obligations souscrites au profit de sire Jean Viguiet, marchand; de François Batinhe; de Jean Sercamanens; de Salvi Mazas, chirurgien; de Claude Corbin et de sire Guillaume Tournier, marchands, et de noble Jean d'Izarn Saint-Amans, régent de la temporalité à Albi. — Inventaire dans un moulin, sur le Dadou, donné à bail, par noble Guillaume Deffos, sieur de Parisot. — Gasaille par noble Guillaume de Bages au métayer de noble Claude Teyssier. — Obligation souscrite au profit de sire Jean Marlhaves, marchand. — Testament de sage homme Bernard Auriol. — Arrentement d'une partie du four de Mondragon. — Procuration par noble Guillaume Deffos, aîné, sieur de Parisot, à son frère Guillaume Deffos, le jeune, pour donner quittance à Abel Deffos, maître apothicaire à Castres, de l'administration de leurs biens, dont feu Jacques Deffos, aussi apothicaire et père d'Abel, était chargé en qualité de tuteur. Ils avaient hérité de Guillaume Condomines, sieur de Parisot, et ils étaient poursuivis par Marguerite de Catelan, fille de feu M^e Guillaume Catelan, avocat à Carcassonne, et femme d'Abel, à l'occasion de cette quittance, qui est donnée à la condition de remettre tous les papiers de la succession.

E. 630. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1606. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Beaucoup d'obligations souscrites au profit des marchands de Mondragon, Viguiet, Batinhe, Corbin, Ramond et Tournier. — Déclaration par les frères Guillaume de Foi, héritiers de feu noble Guillaume de Condomines, sieur de Parisot, au noble Guillaume de Bages et à son fils, du même nom, ce dernier héritier d'Antoine de Bages, relativement à un règlement de comptes. — Vente d'un office de notaire à Sieurac, vicomté de Lautrec, par M^e Barthélemy Périé à M^e Jacques Laroque, praticien à Lautrec. Cette vente est faite moyennant 200 livres. Le notariat de Sieurac avait été acheté par Périé, en 1587, de Ramond Cabanier. — Arrentement du bénéfice de Saint-Martin de Coras, par sire Jean Viguiet, pour la partie appartenant au sieur d'Elbènc. — Testament de sage homme sire Jean Viguiet, marchand. — Accord entre noble Jean Pelapoul, sieur de Léjos et recteur de Saint-Martin del Py, et Pierre Gaubert, maître praticien à Lamillarié, pour la levée des droits féodaux appartenant au dit Pelapoul. — Acquisition par Madeleine Dupuy, femme de Guillaume Deffos, sieur de Parisot. — Obligation au profit de noble Pierre de Castanier, sieur Delfau.

E. 631. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1607. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Testament de sage homme Barthélemy Mauriès; — autre de sage homme Jean Vène. — Obligation au profit de noble Jean d'Izarn, régent de la temporalité, à Albi. — Baux de la taille à Lamartinié et au Bruc avec remise de 19 et 20 deniers aux collecteurs. — Testament de André Mauriès, fils de feu Etienne. — Pactes du mariage conclu entre M^e Salvi Mazas, chirurgien, et Marguerite Boudrette. — Arrentement du revenu des bénéfices de Mondragon, par Anne de Montbrun, prieure de La Salvetat, — et de la partie des revenus de Saint-Salvi du Sérail, appartenant au chapitre de Castres. — Guillaume Deffos, sieur de Parisot, donne à bail les biens de son frère Guillaume qui était mort laissant veuve Alix de Bages avec deux filles, Ramonde et Marguerite. — Arrentement, par les religieuses de La Salvetat, de leur moulin situé sur le Dadou, près du pont de Trotoco. — Don gratuit du greffe de Saint-Lieux à M^e Gabriel Barthe, par Rose D'Aure, dame de Villebrunier, veuve de messire Jean de Bernui, baron de Villeneuve, etc., au nom de messire David de Bernui, son fils, gentilhomme de

la chambre du Roi, baron de Villeneuve, Mauvezin, seigneur de Saint-Lieux, etc. — Donation, au même titre et par la même dame, de l'office de procureur juridictionnel de Saint-Lieux, à Ramond Alquié, capitaine du dit lieu, pour reconnaître ses services. — Arrentements au nom des religieuses de La Salvetat. — Procuration, par les habitants de Saint-Julien-du-Puy, à M^e Jean Fontvieille, pour les instances pendantes au Parlement d'Aix, à propos du droit de bladade, entre eux et le marquis d'Ambres. — Noble Jean d'Izarn Saint-Amans, régent à Albi, est créancier de dame Hélène de Labarthe, veuve de Tristan de Castelnau, baron de Serviès. — Alix de Bages donne procuration à Guillaume de Bages, son frère, citoyen d'Albi.

E. 632. (Registre.) — In-folio, 268 feuillets, papier.

1608. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Testament de sage homme Jean Lacroix, fils de feu Guillaume. — Obligations souscrites au profit des marchands François Batinhe et Guillaume Tournier. — Bail de la levée de la taille à Laboutarié, à raison de 20 deniers par livre. — M^e Jean Vernhes, recteur de Saint-Sauveur de Brousse, donne la desserte de cette église à son neveu Jean Vernhes, moyennant 20 livres par an, 12 setiers de blé et 3 barriques de vin. — Testament de sage homme Abel Auriol, fils de feu Jacme. — Procuration donnée par Anne de Montbrun, prieure de La Salvetat. — Bail de semences par les nobles dames Isabelle de Roux, Anne de Viguiet et Hélène de Ribot, religieuses du couvent de Saint-Pierre de La Salvetat, ordre de Saint-Benoit. — Obligation signée au profit de Guillaume Deffos, sieur de Parisot. — Bail par noble Pierre de Calmels, d'Albi, sieur de Tourtiniac. — Obligation au profit de honorable femme Anne Fosse, veuve de Jacme Viguiet, de Mondragon. — Autre obligation au profit de Isabeau de Nautonnier de Castellfranc, femme de M^e Dumas, de la paroisse de Sainte-Cécile-de-Lastourges.

E. 633. (Registre.) — In-folio, 470 feuillets, papier.

1610. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Noble Anne de Montbrun, prieure de La Salvetat, donne à Jean Sercamanens, prêtre et syndic du monastère, une quittance générale pour son administration. — Obligation consentie au profit de François Batinhe, marchand. — La levée des tailles de Lamartinié est adjugée à 13 deniers la livre

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

pour droit de collecte. — Bail de l'agrimensation de Lamartinié et rédaction du compoix, passé par les consuls de cette communauté avec Charles Lambert et Jean Bugarel, agrimensurs de Graulhet, ce dernier notaire. Ils devaient avoir des propriétaires 13 den. par chaque sétérée; 4 den. par canne carrée de maison, la canne mesurant 8 pans.

E. 634. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, papier

1614-1615. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Règlement de comptes entre Alix de Bages, veuve de Guillaume Deffos, de Saint-Julien-du-Puy, et Jean de Coras, marchand à Réalmont. — Quittance par noble Pierre de Capriol, seigneur de Puechassaut et de Saint-Hilaire en son nom et comme fondé de pouvoir de Louise de Manens, sa mère. — César d'Izarn, chanoine et archidiacre de Sainte-Cécile, créancier de Tesseyre, locataire d'un Moulin appartenant aux héritiers de Jean d'Izarn, régent de la temporalité d'Albi. — Arrentement des fruits décimaux de Saint-Amans-de-Coras par Isabeau de Ferrandi, prieure de La Salvetat, à sire Jean Viguiet marchand à Mondragon, — et des fruits décimaux de Saint-Michel-del-Bosc au forgeron Jean Martel. — Bail de maisons, terres, vignes à Roudonnier, par Guillaume Tournier. — Bail d'une métairie par Barthélemy Andouin, maître tuilier du Cayla. — Arrentement des revenus des bénéfices de Saint-Amans et Saint-Martin-de-Coras, appartenant à l'évêque d'Albi. — Vente à noble Pierre d'Izarn, régent de la temporalité à Albi. — François Batinhe, marchand, créancier de noble Etienne de Barrau, sieur de Laboutarié. — Quittance par la prieure Ferrandi aux meuniers de Trotoco. — Obligation au profit de Catherine de Poussou, religieuse de La Salvetat. — Dépôt, chez un marchand de Lautrec, par le sieur de Puechassaut, d'une somme de 300 liv. qu'il devait au sieur de Saint-Lieux et de Vindrac, mineur, héritier d'Antoinette de Berbiguiet, veuve de noble Montfalcou, de la ville de Réalmont, la dite somme devant être payée au dit mineur à sa majorité. — Gasaille par sire Jean de Coras, marchand à Réalmont.

E. 635. (Registre.) — In-folio, 446 feuillets, papier.

1616-1617. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Affranchissement de censives, par noble Pierre de Capriol, seigneur

27

de Puechassaut et de Saint-Hilaire. — Bail de la levée de la taille de Saint-Julien-du-Puy, à neuf den. par livre, et de celle de Lamartinié, à 7 den. — Obligation consentie par Barthélemy Batinhe, à sa mère Denise Fournèse, femme de François Batinhe. — Obligation au profit dudit François Batinhe. — Testament de sage homme Marc Viguiet, — et de sage homme Ramond Lieutard. — Obligation au profit de César d'Yzarn (*sic sign.*) chanoine de Sainte-Cécile d'Albi. L'acte est annulé en vertu d'une lettre qui y est jointe. — Bail de la levée de la taille de Saint-Julien-du-Puy, pour 1647, à Jean de Coras, à 20 deniers par livre. — Le bail de la taille de Lamartinié est adjugé à 14 deniers par livre. — Contrat signé dans la Borieblaque « bâtie de tout neuf », au consulat de Réalmont, portant vente par Charlotte de Tournier, veuve de Michel Goffre, à noble Elie de Capet, écuyer, demeurant à Albi.

E. 636. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1618-1619. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Première année 68 feuillets, le premier manquant; deuxième année 47 feuillets. — Testament de Ramond Fontvielhe, fils de feu Antoine; il fait héritiers ses deux fils par égales parts. — Vente par noble Pierre de Capriol, seigneur de Puechassaut. — François Batinhe est créancier de Anne de Clergue de Linardié, veuve de Jacques Jacme, sieur de Puech-Duc, qui n'avait laissé que des filles. — Ladite veuve est reconnue créancière de son frère, Georges de Clergue, sieur de Guitalens et Cestayrols. — Bail de la levée de la taille de Saint-Julien-du-Puy, à Jean de Coras, à 16 den. par livre, — et de celle de Lamartinié à 15 den. — Vente par noble Pierre de Castanier, sieur Dufau, demeurant à Mondragon. — Guillaume de Tournier, écuyer, de Mondragon, en présence de Jean d'Andreas, aussi écuyer, résidant à Graulhet, se reconnaît débiteur de noble Jean-Jacques de Durant, sieur Du Breil, demeurant à Las Voütes, consulat de Lamotte. — Obligations souscrites au profit de l'archidiacre César d'Yzarn.

E. 637. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1637-1639. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Noble Philippe Dumas Saint-Julien, consul de Saint-Julien-du-Puy, donne en cette qualité décharge de certains papiers à M^e Raymondi, recteur de l'église Saint-Jean de Laboutarié. — Bail d'un moulin appartenant au monastère de La

Salvetat, par Isabeau de Ferrandi, prieure de la communauté. — Obligations souscrites au profit de noble Pierre d'Izarn, sieur de Saint-Amans et de Mailhoc. — Gasaille par Marguerite de Lavabre, de Saint-Sernin en Rouergue. — Quittance de Pierre Lafage, écuyer, de Lacapellié, au diocèse d'Albi, à François Viguiet, sieur Delbosc. — Pactes de mariage entre Pierre Corbin, m^e chirurgien, fils de feu Claude, de Graulhet, et Jeanne Perière. — Reconnaissances au chapitre Sainte-Cécile d'Albi, le chanoine François de Blanquet étant syndic de la communauté. — Bail par noble Philippe de Rollande, sieur de Beaupré, fait dans sa maison de Belleserre, à Laboutarié, au nom de Charlotte Dufaur, belle-mère du sieur de Beaupré. — Quittance à Anne de Roque, femme de noble Guillaume Deffos, sieur de Parisot. — Noble Pierre d'Izarn, sieur de Saint-Amans, Mailhoc, Mouzieys, etc., donne à bail son moulin des Plégats, au sieur Guillaume Roquelaura.

E. 638. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1640-1641. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Obligation au profit de Jean Coras, bourgeois de Saint-Julien-du-Puy. — Echange entre François Viguiet Delbosc et Fontvielh. — Noble Martin de Charmois, seigneur de Loure, secrétaire du maréchal de Schomberg, est créancier de Anne de Roque, femme de Guillaume Deffos, sieur de Parisot. — Partage des biens de feu Claude Corbin entre ses enfants. — Vente par noble Gabriel d'Aymeric, sieur de Lalèze. — François Viguiet, sieur Delbosc, donne à bail une maison à Mondragon à Hélène de Cavayer, veuve du sieur de Laguimarié. — Vente par noble Philippe de Rollande, sieur de Beaupré, demeurant à Laboutarié. — Obligations souscrites au profit de noble Pierre d'Izarn, seigneur de Mouzieys, Mailhoc et autres lieux. — Noble Jean de Carel Delcros, écuyer, de Saint-Sernin de Lombers, se reconnaît débiteur de noble Philippe de Rollande-Beaupré, aussi écuyer. — Gasaille par noble Guillaume de Tournier, écuyer.

E. 639. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1642. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Gasaille par Pierre Corbin, maître chirurgien à Graulhet. — Actes par Lucrèce de Coudol, Anne de Lamotte et Antoinette de Labauve, religieuses de La Salvetat. — Bail par M^e Etienne Rey, lieutenant en la juridiction de Labesrière-Candeil, agissant au nom de noble Laurent de

Guarave, mari de Marthe de Minot, fille de feu Geoffre, sieur Desplats, demeurant au Castéra en Gascogne.

E. 640. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

1650-1651. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Arrentement par noble Lucrece de Bernuy-Villeneuve, prieure de La Salvetat, moyennant 156 liv. par an, des fruits décimaux de Mondragon. — Bail de la métairie de La Salvetat par la même religieuse. — Bail de terres en non valeur par les consuls de Mondragon, autorisés à cet effet par les conseillers de la communauté. — Bail par le sieur de Beauprè. — Bail des fruits décimaux de Saint-Pierre de Mondragon et de Saint-Chamaux par la prieure de La Salvetat à Jean-Dominique Dutilh, recteur de Saint-Barthélemy de Cheffouls. — Acquisition par François Viguier, sieur Delbosc. — Bail des non valeurs par les consuls de Laboutarié. — Accord entre M^e Pierre Bouffard, notaire à Castres, et Remy Fontvielh. — Arrentement du four de Mondragon par les consuls. — Obligation souscrite au profit de noble Guillaume de Tournier, écuyer, demeurant à Mondragon. — Arrentement par les consuls de Mondragon, moyennant 34 liv. par an, du droit de péage au dit lieu et à Laboutarié, droit appartenant à la communauté de Mondragon. — Bail de la garde des pourceaux; dans la même commune, moyennant trois boisseaux moins un quart de grains par pourceau.

E. 641. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets, papier.

1652-1653. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Arrentement du four communal de Mondragon par les consuls. — Bail par noble Pierre de Capriol, seigneur de Puechassaut, des moulins de Saint-Hilaire et de Lalouque, sur le Dadou, avec une lettre pour la cancellation de cet acte, datée de *Saint-Alari*, 1653, et signée *Péchassaut*. — Vente par Jean-Dominique Dutilh, prêtre, à M^e Antoine Blatgier, notaire. — Bail de la levée de la taille à Laboutarié, moyennant 20 den. par liv. — Baux : de la métairie de Lezert, par la supérieure de La Salvetat; — par noble Gabriel d'Aymeric, sieur de Lalèze; — par Jean de Coras, bourgeois de Saint-Julien-du-Puy. — Obligation souscrite au profit de Guillaume de Tournier, écuyer, de Mondragon. — Echange entre Pierre de Capriol, seigneur de Puechassaut, et Barthélemy Sabatier. — Obligation souscrite en faveur de haut et de puissant seigneur frère Jean de Bernuy, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem,

grand dignitaire de l'ordre. — Procuration par noble Lucrece de Bernuy, prieure de La Salvetat.

E. 642. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1654-1655. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Arrentement du péage de Mondragon et de Laboutarié, au prix de 31 liv. par annuité, par les consuls dudit Mondragon, et du greffe de la justice civile et criminelle, moyennant 50 livres pour cinq ans. — Le greffe de Laboutarié est adjugé au prix de 1 liv. par annuité. — Nouvel arrentement des fruits et revenus des bénéfices de Montels et Saint-Sernin de Rouergue, par l'illustrissime frère Jean de Bernuy-Villeneuve, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, bailli de Laigle, comte de Condat, baron de Villeneuve, commandeur de Saint-Aularye, Trenquetaille et Condat. (Il signe *Villeneuve baille de laigle*.) — Isabeau d'Olivier, femme du baron de Castelnaud, prend à bail une métairie à Serviès. — Arrentement par le prieur de Saint-Martin-de-Coras des fruits décimaux de son prieuré. — Bail, moyennant une annuité de 20 livres du *carneuc*, du bénéfice de Lamartinié. — Marché fait par les consuls de Mondragon pour la fourniture de la boucherie : la livre grosse du mouton et du veau de lait à 7 sous 6 den.; le gros veau à 6 sous; le bœuf et la vache à 4 sous. Les habitants ne peuvent tuer que les porcs qu'ils ont nourris dans leurs maisons. — La levée des tailles s'adjuge à 40 den. par livre à Mondragon et à 20 dans les consulats de Lamartinié, le Bruc, Sieurac et Laboutarié. — Bail de la garde des pourceaux à Mondragon. On donne par pourceau trois boisseaux trois quarts et demi de grains, moitié moussole et moitié seigle. Le gardien est « tenu de regir et gouverner les dits pourceaux en bon mesnagier et pere de famille. » — Cession à noble Guillaume de Tournier, par noble Louis Dulac, sieur de Prat de Bosc. — Obligation souscrite par D^{lle} Cécile de Jammes de Puech-Duc, veuve de François Viguier, sieur Delbosc. — Abel Coras, bourgeois de Réalmont, se reconnaît débiteur de noble Guillaume de Tournier, écuyer. — Obligation au profit de Lucrece de Bernuy, prieure de La Salvetat. — Gasailles par Jean de Coras, bourgeois de Saint-Julien du Puy. — Bail par Delphine d'Arifat, veuve du sieur de Puechassaut. (Sign. *Delfino Darifact*.) — Testament de D^{lle} Isabeau de Fontenay: Gabrielle de Fontenay, sa sœur, femme du sieur de Beauprè, est instituée héritière universelle pour disposer de la succession en faveur de Charlotte de Rollande, fille du dit de Beauprè.

E. 643. (Registre.) — In-folio, 270 feuillets, papier.

1658-1659. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Arrentement par Lucrèce de Bernuy, supérieure de la communauté de La Salvetat. — Bail du four de Mondragon par les consuls. — Engagement contracté par noble Georges Dartus de Puechmouret, sieur Du Pujol, demeurant à Sieurac, envers noble Jean de Tournier, écuyer, de Mondragon. — La levée des tailles à Sieurac et au Bruc, est adjugée à 20 den. par livre et à 18 den. à Lamartinié. — Bail par messire Pierre de Corneilhan et Bernuy, baron de Ville-neuve, Lamartinié, Saint-Lieux, etc. — Philippe de Rollande, sieur de Beaupré, donne à bail sa métairie de Laserre, consulat de Laboutarié. — Obligation souscrite au profit de Claire de Lafont, femme de Pierre Batinhe, — autre, au profit de Jean de Coras. — Donation entre vifs, à Philippe de Rollande, sieur de Beaupré, par Gabrielle de Fontenay, sa femme, et Isabeau de Fontenay, sa belle-sœur. — Quittance par Cécile de Jammes de Puech-Duc et Pierre Viguiet, sieur Delbosc, son fils, en présence de noble Pierre Dumas, sieur de Latour. — Testament de Catherine de Tournier, veuve de Jean Dusolier Desbaldit.

E. 644. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

1660-1661. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Noble Jean de Tournier, écuyer, de Mondragon, est créancier de Job Raffin, bourgeois de Réalmont. — Testament de Jean-Jacques Toron, prêtre, recteur de Mondragon : il institue héritier universel M^e Bernard Azémar, son oncle, recteur d'Ardialle, en qualité d'usufruitier. Comme le dit héritier est vieux, caduque et qu'il n'a que des parents protestants, le testateur veut que la succession revienne, après la mort du dit M^e Azémar, à Jean-Jacques et à Guillaume Ducros, frères, ses filleuls, et dans le cas où ceux-ci n'auraient pas d'enfants, l'héritage serait partagé par moitié entre l'église de Mondragon et l'hôpital fondé au dit lieu par Guillaume de Tournier. — Acquisitions par Pierre Corbin, chirurgien. — Transports de créances par noble Jacques d'Aymeric, sieur de Lalèze, fils de Gabriel. — Obligation au profit de noble Jean de Tournier; — autre au profit de noble Dartus de Puechmouret, sieur Du Pujol. — Bail par Jeanne de Capriol Saint-Maurice, prieure de La Salvetat.

E. 645. (Registre.) — In-folio, 491 feuillets, papier.

1662-1663. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*,

notaire. — Gasaille par noble Jean de Tournier. — Obligation consentie au profit de M^e Charles Moulinet, recteur de Mondragon, demeurant au masage de Mirepoix. — Cession par Jean de Coras, de Saint-Julien-du-Puy, à M^e Jean-Dominique Dutilh, prêtre de Mondragon, de tous les biens achetés des Mauriès par Isabeau de Coras, sa sœur. — Acquisition par noble Pierre Viguiet, sieur Delbosc. — Bail d'une métairie, par Jean de Coras, de Saint-Julien-du-Puy. — Réception, dans la communauté des religieuses de La Salvetat, de Marie de Durand, fille de noble Barthélemy, sieur de Magarros, et de Claire Devoisins. Jeanne de Capriol de Cuq Saint-Maurice était alors prieure; Lucrèce de Bernuy, Isabeau de Janin de Gabriac, Ambroise de Gontier, Marie de Callagues, Françoise de Madron, Jeanne de Passemar, Marie de Viguiet et Marie Dulac, religieuses. — M^e Jean-Jacques Tournon, recteur de Mondragon donne tous ses biens à M^e Etienne Ducros, ecclésiastique.

E. 646. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

1664-1665. — MONDRAGON. — *Jean Mouzels*, notaire. — Obligation souscrite au profit de noble Jean de Tournier, écuyer. — Autre à Jean-Dominique Dutilh, prêtre. — Autre à Jean de Coras, de Saint-Julien-du-Puy. — Testament de M^e Jacques Fontvielh, prêtre. — Titre clérical de Jean de Viguiet, sieur de Ladurantié, clerc tonsuré, par Cécile de Jammes de Puech-Duc, sa mère, veuve de noble François de Viguiet, sieur Delbosc. — Prise de possession dans l'église de Mondragon, par le recteur de Laboutarié, Charles Moulinet, d'une chapellenie dont était patron Guillaume Albert, marchand au dit Mondragon. — Cession par dame Catherine Dusolier, fille de feu Jean, de Mondragon, à son oncle noble Jean de Tournier, écuyer. — Testament de M^e François Batinhe, recteur de Saint-Julien-du-Puy. — Bail par noble Pierre de Verniholles, sieur de Combarnal.

E. 647 (Registre). — In-folio, 53 feuillets, papier.

1666-1667. — MONDRAGON. — *Barrau*, notaire. — Répertoire des actes inscrits sur les registres de ce notaire pendant cette période de quinze ans.

E. 648 (Registre). — In-folio, 297 feuillets, papier.

1666-1667. — MONDRAGON. — *Barrau*, notaire. — Acte portant vente d'un âne, au prix de 5 liv. 10 sous.

— Gasaille par le sieur de Puech-Duc. — Bail par Marguerite de Viguier, veuve de M^e Jean Mouzels. — Obligation souscrite au profit de noble Jean de Tournier, écuyer, à Mondragon. — Gasaille par Pierre Ducros, avocat au dit Mondragon. — Obligation au profit de M^e Pierre Corbin, chirurgien à Graulhet. — Bail par Jean de Coras, de Saint-Julien-du-Puy. — Bail de terres en non-valeur, par les seigneurs directs de ces terres. — Arrentement par les consuls de Mondragon, moyennant 40 livres par anuité, du péage de Mondragon et Laboutarié appartenant à leur communauté. — Bail par noble Jeanne de Capriol de Cuq Saint-Maurice, prieure de La Salvetat. — Vente par Jean Riquet, maître potier de terre à Graulhet, résidant à Castres. — Cession par Marguerite de Linet, veuve de Philippe Dumas. — Louis Moulinet, bourgeois de Mondragon, donne à bail au sieur Roquelaure, le moulin qu'il possède sur le Dadou. — Obligation au profit de noble Charles de Nupces, sieur de Lapaulinié, de Lautrec. — Testament de Marguerite de Tournier, qui institue héritier universel son frère Jean de Tournier, écuyer.

E. 649. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1668-1669. — MONDRAGON. — *Barrau*, notaire. — Bail par Jean Dominique Dutilh, prêtre. — Pactes de mariage de M^e Pierre de Boné, avocat, fils de Pierre, bourgeois de Réalmont et d'Isabeau de Belloc, avec Esther de Batinhe, fille de Pierre, bourgeois de Mondragon et de Claire de Lafont de Raissac. — Bail par Jean de Coras, bourgeois de Saint-Julien du Puy. — Baux passés au château de Belleserre, consulat de Laboutarié, par noble Pierre de Verniholles, sieur de Combarnal. — Testament de M^e Jacques Bugarel, notaire à Saint-Julien-du-Puy. — Transaction entre Clément de La Roquebouillac, prieur de Taix, et noble Georges Dartus de Puechmouret, sieur Du Pujol, sur le partage des biens de Catherine de La Roquebouillac, femme de Du Pujol. — Autre transaction entre Charlotte de Rollande, veuve de Henri de Cadrain, sieur de Latour, et noble Pierre de Verniholles, sieur de Combarnal, héritier dudit sieur de Latour, son cousin.

E. 650. (Registre.) — In-folio, 340 feuillets, papier.

1673-1677. — MONDRAGON. — *Barrau*, notaire. — Acquisitions par le sieur Jean de Tournier, de Mondragon. — Accord entre noble Madeleine de Capriol veuve de noble Guillaume de Passemar, seigneur de Cantalauze, et son fils Guillaume de Passemar de Capriol Saint-Maurice,

seigneur de Cuq, de Cantalauze, vicomte de Saint-André, dont la sœur, Jeanne de Passemar, était religieuse de La Salvetat, d'une part, et M^e Jean Dominique Dutilh, recteur de Laboutarié. — Réception de D^{lle} Claire de Fabre, du diocèse de Lodève, dans la communauté de La Salvetat. Elle était fille de feu Pierre de Fabre, seigneur de Pégairolles et de Anne Defranco. Son frère, noble Jean François de Fabre, était seigneur de Pégairolles. — Acquisition par le sieur Alphonse Bonne, sieur de La Salvetat, demeurant à Labastide-Denat. — Bail du moulin de Trotaque (Trotoco) à Guillaume Roquelaure, par Jeanne de Capriol de Cuq Saint-Maurice, prieure de La Salvetat. — Bail par Antoine de Coras, de Saint-Julien-du Puy. — Acquisition par M^e Clément de Taffanel, sieur de Saint-Martin, recteur de Puybégou. — Réception à La Salvetat de Jeannette et Cécile de Mayréville, du diocèse de Carcassonne. — Règlement d'intérêts entre noble Gaspard de Bonvilar, sieur de Lavernède, et messire Pierre de Corneilhan, baron de Villeneuve-le-Comtal, sieur de Saint-Lieux, Lamartinié, etc. — Arrentement par le F. Jean-Philippe de Soubiran d'Arifat, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, au nom de Messire de La Roquetaillade, commandeur de Laselve. — Arrentement du moulin et de la métairie de Bagas. — Bail par noble Vital de Roux, sieur de Revel, prieur de Sieurac. — Nouvelle agrégation de la communauté de La Salvetat à la Congrégation des Bénédictins de la nation gallicane. Les religieuses avaient perdu leur ancien titre d'agrégation, leur couvent ayant été incendié pendant la guerre de religion. L'acte est signé par le R. P. Etienne de Maurel, de l'abbaye de Caunes, visiteur provincial. Composition de la communauté : noble Jeanne de Capriol de Cuq, prieure; Ambroise de Gontier, Marie de Callagues, Françoise de Madron, Jeanne de Passemar, Marie de Viguier, Marie Dulac, Eléonore de Durant, Marie de Durant, sa sœur, Françoise de Bertrand, Marguerite de Foucras, Claire de Fabre, Cécile de Mayréville et Jeanne de Mayréville. — Bail de la rédaction du cadastre de Mondragon. — Vente par noble Jean de Tournier, sieur de Puechmille, demeurant à Vielmur. — Déclaration par noble Marquis de Lafont, sieur de Rayssac, demeurant audit lieu, à noble François de Soubiran, seigneur du Travet, habitant le château de Lamartinié, au diocèse de Castres. — Pactes du mariage conclu entre Pierre Viguier, sieur Delbosc, paroisse Saint-Salvi-du-Sérail, consulat de Saint-Julien-du-Puy, et Françoise Dutilh, de Lautrec. — Quit-tance par noble Charles de Nupces, sieur de Lapaulinié, de Lautrec.

E. 651. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets, papier.

1680-1681. — MONDRAGON. — *Barrau*, notaire. — Quittance par Antoine Coras, de Saint-Julien-du-Puy. — Testament de Marguerite de Viguié, veuve de M^e Jean Mouzels. Elle institue héritier universel son fils aîné Dominique Mouzels. — Testament de Jeanne de Corbin : son neveu Pierre de Corbin, fils de François, héritier universel. — Quittance par Jean de Tournier, bourgeois de Mondragon.

E. 652. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1682-1683. — MONDRAGON. — *Barrau*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Autre répertoire pour les années 1684 à 1687. — Bail de la levée des tailles à Mondragon, Saint-Julien-du-Puy, Laboutarié et Lamartinié, avec remise de 11 den. par livre. — Obligation souscrite au profit de noble Pierre de Batinhe, sieur de Lagrèze. — Quittance par Jean de Tournier, bourgeois de Mondragon. — Obligation souscrite au profit de Catherine de Fabre, femme de Jean de Tournier. — Mariage entre noble Maurice de Saint-Pierre, sieur de Lavernière, fils de feu Gabriel et de Marguerite de Montgranier, demeurant à Montagut, diocèse de Toulouse, et D^{lle} Marguerite de Tournier, fille de Jean et de Catherine de Fabre, de Mondragon. — Quittance par noble Anne de Castellane, veuve de noble Jacques de Soubiran d'Arifat, sieur de Lacaselle, à noble François de Soubiran, son fils, seigneur du Travet, habitant le château de Lamartinié. — Testament de Jean de Tournier, de Mondragon : il veut être inhumé dans la chapelle Notre-Dame de l'église de Mondragon, chapelle que son cousin Guillaume Tournier a fait construire ; il institue héritier universel son fils Jacques Tournier, sieur de Laroque. Le testateur avait huit garçons et trois filles.

E. 653. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1686-1687. — MONDRAGON. — *Barrau*, notaire. — Le répertoire est au volume E. 652. — Acquisition par M^e Barthélemy de Batinhe, avocat à Mondragon. — Le même Barthélemy et noble Pierre de Batinhe, sieur de Lagrèze, vendent une maison située à Mondragon, au lieu dit *al Fort viel*. — Cession par noble Jacques de Perrin, sieur de Cabrilhes, à Marie de Batinhe, femme de noble Charles de Druilhet, sieur de Saint-Martial, demeurant à Gaillac. — Quittance par Esther de Batinhe, femme de

noble Jacques de Perrin de Cabrilhes, à son frère Pierre de Batinhe, sieur de Lagrèze, héritier de feu François de Batinhe, son oncle. — Autre quittance par Marie de Batinhe à son dit frère Pierre.

E. 654. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1688-1689. — MONDRAGON. — *Barrau*, notaire. — Acquisition par noble Pierre de Batinhe, sieur de Lagrèze, seigneur de Mondragon ; — autre par Pierre Viguié, sieur Delbosc. — Arrentement par noble Jeanne de Pujol Castelpers, abbesse nommée par le Roi au monastère de La Salvetat, des rentes en blé que la dite abbesse lève sur les bénéfices de Montredon et de Lamartinié ; cet arrentement fait pour trois ans, moyennant 200 livres par an. Alors le prêtre Pierre Lagrave était aumônier de la communauté. — Bail par messire Pierre de Batinhe, sieur de Lagrèze et de Mondragon, trésorier général de France en la généralité de Toulouse. — Le prêtre Dutilh, recteur de l'église Saint-Jean-Baptiste de Laboutarié, est créancier de noble Pierre de Vernhiolles, sieur de Combarnal.

E. 655. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1690-1691. — MONDRAGON. — *Barrau*, notaire. — Répertoire des années 1690 à 1695 à la fin du volume. — Vente par Pierre Viguié, sieur Delbosc, du fief de la Durantié, près du masage de Revellat à Saint-Julien-du-Puy, lieu de sa résidence, à noble Pierre de Batinhe, seigneur de Lagrèze et de Mondragon, trésorier-général de France. — Acquisition par Pierre Abrial, de Graulhet. — Baux par Jean de Tournier de Mondragon. — Bail à locatairie perpétuelle, par Jean-Jacques Dücros, en qualité de mari de Marguerite d'Albert, à Jean Dutilh, recteur de Laboutarié, de tous les biens que lesdits époux possédaient audit lieu. — Jeanne de Pujol Castelpers, prieure de La Salvetat, donne procuration à un notaire pour la cancellation des actes de vente des fiefs nobles que la communauté possédait dans la juridiction de Saliès, et qui avaient été aliénés par la prieure Lucrece de Bernuy-Villeneuve, en faveur de Jean de Fontvieille, viguié d'Albi, seigneur de Saliès et Orban. — Procuration par noble Marquis de Nupces, sieur de Maussans, capitaine au régiment d'Auvergne, à Marie de Batinhe, veuve de Charles de Druillet, pour vendre une vigne qu'il possédait à Gaillac. — Testament de Françoise de Cabaussel, veuve de Jean de Coras, demeurant à Lamalhourguié, consulat de Saint-Julien-du-Puy : elle veut être inhumée près de son mari, dans l'église Saint-Julien. Elle ne laissait que des

filles et l'aînée avait épousé M^e Nicolas Dumas, avocat. Elle institue héritiers universels Suzanne Dumas, veuve du sieur Antoine Coras et Antoine Coras, fils de ladite Suzanne.

E. 656. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets papier.

1692-1693. — MONDRAGON. — *Barrau*, notaire. Répertoire à l'article E. 655. — Accord relativement à un arrérage de censives, entre messire Pierre de Batinhe, seigneur de Lagrèze, Mondragon, etc., et noble Pierre de Verniholles, sieur de Combarnal, habitant le château de Belleserre. — Baux par Jean de Tournier de Mondragon. — Prêt de 4,000 livres par messire Pierre de Batinhe à noble Jean Antoine de Lafont, seigneur de Saint-Lieux, demeurant à Lafabrié, consulat de Moncouyol. Le débiteur lui fait transport de pareille somme sur celle de 4,000, qui lui est due par les héritiers de François de Soubiran, seigneur du Travet, par suite de l'acquisition de la terre du Travet par ledit Soubiran, ainsi qu'il résulte de l'acte du 29 avril 1678, reçu par M^e David Coras, notaire à Réalmont. Lafont signe Saint-Lieux de Raissac. — Obligations souscrites au profit de Pierre Corbin, marchand à Mondragon. — Le sieur Jean de Tournier de Mondragon délaisse à son fils Antoine, lieutenant au régiment de Thianges, tous les biens qu'il possède à Brousse, pour lui faciliter les moyens de continuer le service du Roi, auquel il est attaché depuis huit ans. — Procuration par Pierre Abrial, marchand à Graulhet. — Testament de Pierre Corbin, marchand à Mondragon.

E. 657. (Registre.) — In-folio, 269 feuillets, papier.

1694-1695. — MONDRAGON. — *Barrau*, notaire. — Répertoire à l'article E 655. — Acquisition par Pierre Deffos, marchand, demeurant au Fau, consulat de Lautrec, et par le prêtre Dutilh. — Baux par messire de Batinhe-Lagrèze et par le sieur Jean de Tournier. — Obligations souscrites au profit des sieurs de Batinhe, de Tournier, Dutilh, Ducros et Blatger. — Gasaille par Suzanne de Dumas, veuve du sieur Antoine de Coras, demeurant à Lamalhourguié, consulat de Saint-Julien-du-Puy. — Transaction sur procès entre messire Pierre de Batinhe, trésorier général de France en la généralité de Toulouse, seigneur de Lagrèze et Mondragon, baron de Cestayrols, agissant en qualité d'héritier des sieurs Pierre Batinhe, son père, François Batinhe, son oncle, et Barthélemy Batinhe, son cousin, d'une part, et le sieur Carel, bourgeois de Saint-Sernin de Lombers, d'autre part.

E. 658. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1696-1697. — MONDRAGON. — *Barrau*, notaire. — Vente par Julien Philippi, notaire à Boissezon-d'Augmontel. — Aliénation par Charles Lacroix, avocat à Lautrec, au nom de ses enfants mineurs, héritiers de Jean-Dominique Dutilh, recteur de Laboutarié, par Reine Dutilh, leur mère, nièce dudit recteur. — Acquisition par le sieur Pierre Corbin, marchand à Mondragon. — Bail d'un moulin par Jean de Tournier. — Vente par Suzanne Dumas, veuve d'Antoine de Coras, de Lamalhourguié. — Bail par Antoine Dauzade, marchand à Lautrec. — Reconnaissance par le meunier de Saint-Amans, au consulat de Mondragon, des meubles mis en dépôt chez lui par son beau-frère, partant pour le service du Roi. — Obligation souscrite au profit du sieur de Batinhe, baron de Cestayrols. — Testament de Pierre Corbin, marchand à Mondragon. Il institue héritière universelle sa sœur Marié Corbin, femme de feu Georges Dauzade, marchand à Graulhet, à la condition qu'elle transmettra l'héritage à son fils aîné Joseph Corbin, lorsqu'il aura vingt-cinq ans.

E. 659. (Registre.) — In-folio, 333 feuillets, papier.

1561-1562. — PAMPOLONNE. — *Guillaume Bernardi*, notaire. — Ce volume, dont les deux premiers feuillets manquent, est écrit en langue vulgaire. — Vente par noble Géraud d'Hébrard, seigneur de Carmoux (Carmoux), de la métairie de Carsulhié, paroisse de Saint-Jean de Marcel. — Procès entre les consuls anciens de Pampelonne et les consuls modernes, relativement aux frais faits dans l'instance criminelle contre Antoine Clusquier, exécuté à mort de l'autorité des dits consuls. — Rétrocession d'un pré acheté par noble Antoine d'Hébrard, recteur de Sainte-Gemme et syndic des prêtres de Pampelonne et Prunet. — Procuration par M^e Pierre Lasalle, prêtre de Telhet, juridiction de Pampelonne, à M^e Pierre Ciron, son neveu, aussi prêtre à Telhet. — Vente par Antoine Besoms, le vieux, de Moularès. — Procuration par noble Pierre de Valéry, seigneur de Fargnettes. — Vente d'un chenevier dans la juridiction de Sainte-Gemme, au lieu dit *als Messels sive a Merdialou*. — Lausimes par sire François Dalmas, marchand à Sauveterre, seigneur de Thorène en Rouergue. — Plusieurs actes concernant la communauté des prêtres de Pampelonne : acquisitions, aliénations, créances, etc. — Lausimes par noble Géraud d'Hébrard, seigneur de Carmoux, habitant Pampelonne. — Quittance par Jean Maffre, chapelain de

La Maffrezia de Lunaguet, juridiction de Pampelonne. — Gasaille par M^e Jean Besombes, de Pampelonne. — Procuration par Guiraud d'Hébrard, pour suivre un procès contre noble de Laprunne, mère de noble Guyon d'Arpajon de Berbiguier. — Vente d'une pièce de terre à *La Motette*, juridiction de Pampelonne. — Testament de Jean Maffre, du masage de Bebel, juridiction de Pampelonne. — Antoine Delbès, du masage de Villeneuve, juridiction de Valdériès, est débiteur de Géraud d'Hébrard, seigneur direct de ce masage.

E. 660. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets, papier.

1580. — PAULIN. — *Combes*, notaire. — Vente par Bernard de Cunac, du masage des Gauberts, terre de Paulin, à Etienne Carcenac, du masage de Rayssac, terre de Janes. — Testament de Barthélemy Puech, du masage de Goutines, vicomté de Paulin. — Vente par Bernard Cabrol, de La Ville-Dieu, terre d'Arifat, à sire Ramond Bruniquel, marchand, du masage d'Arthuson, terre de Sénégats. — Vente d'un pré au masage de l'Albieyres, vicomté de Paulin. — Acquisition par sire Pierre Delhom, marchand, de la mouline de Janes. — Acquisition par Pierre Jacme, du masage de Lamothe, terre de Sénégats. — Autre par M^e Antoine Masenc, notaire à Paulin. — Testament de noble Sébastien Le Rouyer, écuyer, seigneur de Labastide, reçu au château de Paulin. Le testateur était mari de Lucrece de Nupces; il institue héritier universel son fils aîné, Nicolas Le Rouyer. — Acquisition d'une maison à Labrandié, par le notaire Raulin Comte.

E. 661. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1707-1710. — PAULIN. — *François Cadaluen*, notaire, résidant au masage de Goutines. — Bail par messire Jean de Latour de Gouvenet, marquis de Laroche, vicomte de Paulin, capitaine au régiment royal des carabiniers. — Obligation souscrite au profit de messire Louis de Bayne, seigneur de Rayssac de Janes. — Quittance par M^e François de Contal, avocat, habitant Frayssinel, comté de Lacaze, diocèse d'Albi. — Bail par noble Charles Daniel, sieur de Lasagne, demeurant à Pendillières. — Transaction sur procès entre Louis Pujol, sieur Duverdier, capitaine de bourgeoisie, demeurant à Labole, juridiction de Paulin, et Charles Pujol, sieur de Montredon, avocat et juge de Rayssac de Janes, accusés d'avoir injurié et maltraité par voie de fait M^e François Dumas, avocat au Parlement de Paris, sénéchaussée de Larochechalais, résidant à Lacoste, juridiction

de Paulin, d'une part, et le dit Dumas, d'autre part. Deux gentilshommes de Castres, pris pour arbitres, avaient condamné Duverdier à deux mois de prison, Montredon à un an et ils devaient, l'un et l'autre, en sortant de prison aller faire des excuses à Dumas. Celui-ci les exempta de la prison et se contenta des excuses. — Le seigneur de Rayssac est créancier de noble Gayrard de Comte, sieur de Blaumont, habitant Laveaute, juridiction de Janes. — Quittance par D^{ne} Anne de Brès, veuve de Jacques de Régis, sieur de Lasouque. — Acquisition de censives par Abel Sers, marchand à Roquecésière en Rouergue.

E. 662. (Registre.) — In-folio, 568 feuillets, papier.

1713-1716. — PAULIN. — *François Cadaluen*, notaire. — Acquisition par messire Louis de Bayne, seigneur de Rayssac de Janes. — Vente par Antoine de Brandouin, sieur de Larouquette, bourgeois de Frayssinel, comté de Lacaze. — Acquisition par David Bruniquel, sieur du Thérondet, demeurant au masage de Grailhac, juridiction de Janes. — Vente de censives par le sieur Jean Alquier, sieur de Fontorbe, et son fils Jean-Louis. — Obligation souscrite par Marguerite de Pujol, veuve de noble Louis de Corbière, sieur de Peyrebrune, demeurant à Lacombe, vicomté de Paulin. — Terre donnée en engagement au sieur Antoine Gay, bourgeois de Montlaur, en Rouergue, et Germaine de Loubier de la Loubière, sa femme, héritière de Catherine Darvieu, sa mère. — Les époux Cros « se voyant dans une extrême misère à cause de la cherté des grains, ayant vendu tout ce qu'ils avaient au monde pour faire subsister leur famille, composée de trois garçons et deux filles », vendent leur maison et ses dépendances, moyennant 40 livres. — M^e Antoine de Pujol, sieur de Latapie, lieutenant en la cour ordinaire de Paulin, augmente la dot de Jeanne de Pujol, sa fille, femme de François de Régis, sieur de Lasouque. — Vente par noble François de Corbière, sieur de Lon, à David Bruniquel, sieur du Thérondet. — Aliénation par les nobles Charles de Daniel, sieur de Lasagne, et Pierre de Daniel, sieur de Puechgaric, demeurant à Pendillières. — Vente par messire Marc-Antoine de Cabrol, seigneur de La Verdussière, et de La Bancalié, héritier de messire Pierre de Cabrol, son père. — Quittance par Marguerite de Pujol, veuve de messire Louis de Bayne de Rayssac, fils de feu Nicolas. — Arrentement perpétuel par Alexis de Brassac et noble David de Galan, seigneur de Calouse, mari de D^{ne} Hippolyte de Brassac. — Accord entre Charles de Ville-neuve, sieur de Lamotte, demeurant à Réalmont, d'une

part; D^{lle} Alix de Brassac, fille de feu Charles, et noble de Galan, sieur de Calouse, son beau-frère, d'autre part, relativement à un legs fait par Pauline de Novar, femme de Charles de Brassac, à Pauline, sa fille, femme d'Antoine de Villeneuve, avocat au Parlement en 1664 et père du sieur de Lamotte. — Noble Gayrard de Comte, sieur de Blaumont, émancipe son fils, Jacques Moïse, sieur Ducros. — François de Régis, sieur de Lasouque, est créancier de noble Louis de Corbière, sieur de Ladevèze, demeurant à Moncouyoul. — Ouverture du testament de messire Louis de Bayne, seigneur de Rayssac et de Janes, décédé le 14 sept. 1713. Il prie son beau-frère, M. Pujol de Lagrave, d'assister de ses conseils Marguerite de Pujol, sa veuve, et ses enfants, savoir huit cadets : Jonatan-Louis, Pierre, Jean-Jacques, Jean-Noë, Louis, Paul, Jacques-Nicolas, autre Jean-Jacques, et quatre filles : Françon, Marie, Marie-Jeanne-Philippe et Marie Madeleine. Il institue héritier son fils aîné Jean, en laissant la jouissance des biens à la veuve. Il choisit sa sépulture à Saint-Martin de Pruines, sa paroisse. — Quittance par Jean de Bayne, seigneur de Rayssac. — Vente par César de Brandonin, sieur de Laroquette.

E. 663. (Registre.) — In-folio, 581 feuillets, papier.

1719-1721. — PAULIN. — *François Cadaluen*, notaire. — Relaxe par Pierre Rabaud, marchand à Labrandié. — Vente par David Espérou, sieur de Lanadal, fils et héritier de Jacques, bourgeois à Lacombe Descaubillac, juridiction de Lacaune — Transport de créance par noble Jean de Bayne, seigneur de Rayssac. — Testament de Jean-Pierre Enjalbert, de Vabre, pareur de drap, partant pour le service du Roi, dans le régiment de M. de Malauze. — Acquisition de biens dans la baronnie de Sénégats, par M^e Jean-Jacques de Brus, lieutenant principal au Sénéchal de Castres. — Quittance du prix de vente de la métairie du Bousquet, à messire Daniel de Durand de Bonne, marquis de Sénégats. — Prise de possession du prieuré de Saint-Paul de Massuguiès, par noble Alexandre Paul Louis de Pins, clerc tonsuré. — Quittance par M^e Charles Barthe, sieur de Bousquairrens, juge de Massuguiès, à Jean de Terras, sieur de Lablache, de Réalmont, capitaine de dragons. — Déclaration de messire Joseph de Perrin, sieur de Cabrilles. — Quittance par Alexandre Vèzes, héritier de David Vèzes, son frère, armurier à Paulin, présent noble Pierre de Brandonin, seigneur Du Peget. — Acquisitions par Antoine de Brandonin, sieur de Laroquette, présents Philippe Comtal sieur de Labauze et André de Brandonin. — Gasaille, par noble Géraud

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

de Reynès, écuyer, demeurant à Albi. — Le seigneur de Rayssac donne à bail, à Louis Sers, sa métairie du Castelas, juridiction de Janes.

E. 664. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets, papier.

1722-1723. — PAULIN. — *François Cadaluen*, notaire. — Vente par Antoine de Brandonin, sieur de Laroquette, bourgeois de Frayssinel, comté de Lacaze, à André Brandonin, son cousin, aussi bourgeois de Frayssinel. — Vente par messire Jean de Bayne, seigneur de Rayssac de Janes. — Pactes du mariage conclu entre François de Régis, sieur de Lasouque, fils de feu Jacques et de Anne de Brès, bourgeois des Goutines, et D^{lle} Isabeau de Thonnac, fille de Jean, bourgeois, et de Isabeau de Sérignol, demeurant à Aubièges, vicomté d'Ambialet, présents : Jacques de Guiraud, du château de Gignac, juridiction de Valence; noble Louis de Corbière, sieur de Ladevèze, de Lacombe, vicomté de Paulin; Hyacinthe de Thonnac, oncle de la future; M^e Antoine de Gisciard, avocat au Parlement, et M^e Antoine Martin, avocat à Ambialet. — Obligation de 600 livres, souscrite par les consuls de Massuguiès au profit de noble Louis de Truel, prêtre, de Jean-Jacques de Comtal, sieur de Montanous, et de Jean Maurel, demeurant à Pouzats, pour pouvoir subvenir aux frais d'un procès en instance contre le seigneur. — Prise de possession de la cure de Saint-Simplice de Massals, par M^e Joseph Bouissou, chanoine de Rabastens.

E. 665. (Registre.) — In-folio, 525 feuillets, papier.

1724-1725. — PAULIN. — *François Cadaluen*, notaire. — Obligation au profit d'Antoine de Brandonin sieur de La Rouquette. — Procuration par Pierre Clerc, bourgeois de Connac, vicomté de Paulin. — Prise de possession par M^e François Barthe, curé de Montfranc au diocèse de Vabres, de la cure de Saint-Paul de Massuguiès et Saint-Léonard son annexe. — Désistement au profit du seigneur de Rayssac, par Guillaume Barthe, du Truel-Terreclapier, paroisse de Saint-Salvi de Fourrestès. — Quittance par messire Louis de Bayne, lieutenant d'infanterie, à son frère Jean, seigneur de Rayssac, en présence de noble Pierre de Salvan, capitaine de cavalerie. — Quittance par messire Jean de Bayne seigneur de Rayssac, en son nom et pour son frère le lieutenant Jean-Noë de Bayne, sieur de Labessière, à sa sœur Marie, héritière de leur mère. Cette quittance faite en présence de leur frère Paul de Bayne sieur de

28

Castilhon, lieutenant au régiment royal des carabiniers. — Marie de Bayne s'acquitte de la part de succession revenant à son frère Jean-Jacques. — D^{me} Marthe Maroulle de Pradal, fille de M^e Abel de Pradal, avocat, et de Pauline de Laval, donne à Pierre Mialhe, bourgeois de l'Albanié, l'autorisation d'aliéner. — Jean de Rônel de Bonne est témoin. — Messire Jean de Bayne s'acquitte du legs fait par son frère à Marie-Jeanne Philippe de Bayne, sa sœur, en présence de Raymond-Louis de Fontvielle, seigneur de Saliès et de Jean-Jacques de Guiraud, du château de Gignac.

E. 666. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1461-1484. — RABASTENS. — *Pierre Albine*, notaire. — Vente par dame Girmonde de Mareux, fille de feu Philippe, bourgeois de Rabastens. — Arrentement par discrète personne M^e Gérald Boyssonèse, chanoine de Saint-Salvi d'Albi, prieur de Saint-Laurent de Loupiac. — Vente par noble Pierre Raimond de Lapalu, seigneur de Brassac, demeurant à Rabastens, à Antoine Dupin (*de Pinu*), hôte dudit lieu. — Procuration par le prud'homme Antoine de Bages, d'Albi. — Obligation de 69 écus 1/2 d'or, prix de 17 pipes de bon vin, souscrite au profit de Pierre Raimond de Lapalu, seigneur de Brassac. — Vente par les FF. mineurs du couvent de Rabastens. — Le chanoine Gérald Boyssonèse arrente les dîmes de son prieuré de Loupiac. — Bail par Guillaume de La Taosque, fils de Jean, ancien habitant de Rabastens. — Arrentement du péage de Rabastens pour un an, moyennant 27 livres 1/2, par Guillaume Bertrandi, bailli royal, et noble Pierre Raimond de Lapalu, seigneur de Brassac. — Pacte du mariage conclu entre Guillaume de la Taosque, fils de Jean, et Antoinette Ayrail, fille de M^e Gaillard Ayrail, bachelier en médecine, de Rabastens. — M^e Guillaume de Champanhat, religieux de Moissac, prieur de Notre-Dame du Bourg de Rabastens, bénéfice dépendant dudit Moissac, vient prendre possession afin d'assurer ses droits. — Le prêtre Pierre Aurivelier, de Rabastens, reconnaît avoir reçu en prêt des consuls de cette ville, du consentement du vicaire général de l'évêque d'Albi, un bréviaire romain, relié en bois et couvert d'une peau blanche, exposé dans l'église Notre-Dame du Bourg, dans une caisse (*caxa*), où il est retenu par une chaîne; il signale le commencement et la fin de plusieurs feuillets de ce livre et promet de le réintégrer dans la caisse et de l'y enchaîner de nouveau, avant la fête de sainte Marie-Madeleine. L'acte de ce prêt est à la date du 9 juin 1464. — Syndicat des FF. mineurs. —

Quittance à Guillaume de Taosque fils et héritier de Jean et de Ramonde Goduilhe, de Rabastens. — Accord entre les prêtres de Notre-Dame du Bourg pour l'accomplissement de certains services de fondation. — Mariage de Pierre-Bernard Passeron, notaire à Rabastens, avec Jeanne Taosque, fille de Jean. — M^e Gérald Boyssonèse, chanoine de Saint-Salvi, prieur de Loupiac, arrente les dîmes de ce prieuré et de ses annexes Saint-Salvy de Fieuzet et Sainte-Quitterie de Lentin. — Transaction entre les consuls de Rabastens et les fabriciens de l'église Sainte-Marie de la chapelle du Château, d'une part, et le prêtre Guibert Las Marias, relativement à un legs. — Gasaille par Guillaume de Taosque, assisté de ses curateurs, M^e Gaillard Ayrail, bachelier en médecine et Guillaume Dauson. — Procuration par noble Folcard de Marieys, seigneur de Las Massieyras, diocèse de Rodez, à noble Guillaume Aurivelier, son parent, pour lever les rentes qu'il a le droit de percevoir dans la juridiction de Monestiés au Mas de Valareux ou de Rosieyras. — Arrentement des droits à percevoir au pont de Rabastens par les fermiers de la baillie royale Guillaume Bertrandi et noble Jean Astorg, seigneur de de Montbartier, en présence de Georges de Baulat seigneur de Loupiac, de Ferragude et de Saint-Géry (*et hospitii de Sto Jorio*). — Obligation souscrite au profit de Hugues d'Olibes (*de Olibus*) religieux résidant au prieuré de Rabastens. — Vente au seigneur de Montbartier par le médecin Gaillard Ayrail et Pétrone de Taosque, par Jean Trebosc et Cécile de Taosque par Guillaume de Volpilhac et Jeanne de Taosque, maris et femmes. — Conventions entre noble Jean d'Albigés, seigneur de Grandlieu, et Guillaume Charpentier le vieux, pour la levée des droits féodaux dont jouit ce seigneur dans les lieux de Rabastens, Lisle, Salvagnac et la Rivière de Confouleux. — Obligation souscrite au profit de Pierre Raimond de Lapalu, fils d'autre Pierre Raimond, seigneur de Brassac. — Arrentement du prieuré Saint-Victor de Confouleux par le prêtre Antoine de Bonne, chanoine de Saint-Salvi d'Albi.

E. 667. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets, papier.

1554. — SAINT-PAUL. — *Gasc*, notaire. — Acquisition par noble Antoine de Vassailh, seigneur de l'Albarède, grand archidiaire de l'église cathédrale de Castres. — Compte de Pierre Dupuy, sieur de Laroquette, avec son métayer. — Echange par les religieux du couvent Notre-Dame des Carmes de Saint-Paul, Antoine Lughan étant prieur. — Acquisition par Barthélemy Dupuy, sieur

de Cabrilles. — Division de biens entre les Massol et noble Germaine Defaur, femme de François de Veliers, seigneur de Coucoreux, faite au Mas de la Girardié ou des Gélis, consulat de Saint-Germier. — Acquisition par noble Jean de Corneilhan sieur de Labonnyé. — Accord entre ledit Corneilhan et M^e Guillaume Viguier, chanoine de la collégiale de Saint Paul. — Acquisition par Dupuy sieur de la Rizeryé. — Obligation souscrite au profit de noble Pierre Dupuy sieur de Lalagade. — Quittance par noble Jean de Mons, seigneur de l'Artésié et Marthe de Nupces, sa future épouse, à noble Jean de Nupces, sieur d'Olmon, en son château de Damiatte. — Vente de fruits par noble Olivier Vidal, sieur de Belvèze, à noble Barthélemy de Virven sieur Delpuech et coseigneur d'Algans. — Obligation au profit de sire François Boffard, sieur de Lagarrigue, demeurant à Castres. — Noble Barthélemy Dupuy, sieur de Cabrilles, souscrit une obligation de 9 livres tournois, au profit du nautonnier du port royal de Salamon qui, pour cette somme, que Cabrilles peut se dispenser de payer en faisant bâtir une petite maisonnette près du port du côté de la ville, est obligé de passer et repasser ce seigneur, pendant toute la durée du bail, lui, sa famille et son bétail. — Quittance par noble Claude de Soubiran, jeune, fils de Guillaume, à noble Claude de Soubiran de Flamarens, son frère aîné. — Acquisition par noble André de Rivals, sieur de Bossac. — Acquisition par noble Jean de Montmore, sieur de Jonquières. — Autre par Barthélemy Dupuy, sieur de Cabrilles. — Quittance à noble Barthélemy de Virven, seigneur Del Pech et coseigneur d'Algans, par Gilles Dupuy, sieur de Laroquette. — Accord entre Antoinette de Capriol et noble Paul de Corneilhan, sieur de Puybelon. — Acquisition par noble Bernard Galan, sieur Dusellier, de Damiatte. — Autre par noble Jean de Corneilhan, sieur de Labounié. — Acquisitions par Antoine Escorbiac, de Teyssode; par noble Olivier de Montmore, sieur de Laboussière, et par noble Guillaume de Verniholles de Campans. — Obligation au profit de noble Philippe de Montmore, écuyer, de Viterbe.

E. 668. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1584-1587. — SAINT-PAUL. — *Giliot Tinhol*, notaire. — On a joint à ce registre, incomplet pour les deux dernières années, le répertoire de 1587, dont les actes n'existent plus. — Dette de noble Jean de Ravassier, seigneur de La Bousquetié. — Procuration par D^{lle} Françoise Des Casses, à son père noble Philippe Des Casses,

écuyer, seigneur dudit lieu, et par noble François Des Casses audit Philippe son père, pour recevoir tout ce qui leur revient de la succession de Claire de Castelnaud, leur mère. François se porte fort pour ses sœurs Marquise et Françoise. Il s'agissait de régler le compte de la succession avec noble Tristan de Castelnaud, sieur de Serviés. — Obligation souscrite par Marguerite Dupuy, veuve du seigneur de Laperruque, au profit de noble Pierre Dupuy, seigneur de Laroquette et Lalagade. — Acquisition par Jean Pradelles. — Sous-arrentement à noble Jean de Ravassier, seigneur de Labousquetié, des fruits décimaux appartenant à l'évêque de Lavaur, dans la paroisse Sainte-Cécile de Planneselve, consulat de Saint-Paul. — Vente à noble Guillaume Vielate, seigneur del Vermet, de Damiatte, par noble Sébastien de Châteauverdun, Marie Dupuy, sa femme, et noble Pierre Dupuy, sieur de Laroquette. — Déclaration faite par noble Ramon Dupuy, seigneur de Peyreux, à noble Pierre Dupuy, seigneur de Cabrilles et de Lasoulade. — Déclaration de noble Jean-François de Bonvilar, seigneur de Lavernède et de Lacam, aux habitants de Damiatte, qu'il ne peut accepter le poste de gouverneur de leur ville, pour lequel ils voulaient le présenter à Montmorency, et pour leur désigner le sieur de Lacapelle s'il leur faut absolument un gouverneur. Les habitants répondent qu'un gouverneur n'est pas nécessaire, mais que si Montmorency en veut un ils acceptent Lacapelle (13 février 1586). — Réquisition par noble Sébastien de Châteauverdun, seigneur de La Reyhanié, et Marie Dupuy, sa femme, fille de Pierre, à Jean D'Arnaud, seigneur de Fulies, et Marguerite de Lautrec, sa femme. — Accord entre les frères Madières, laboureurs, du consulat de Saint-Paul. — Vente à Guillaume Ségalar, chirurgien à Saint-Paul, par noble Guillaume Dupuy, seigneur de Laroquette et de Magring, agissant au nom de noble Pierre Dupuy, seigneur de Lalagade, son père. — Table de 1587. — Vente par Jean de Capriol, seigneur de Mandoul. — Arrentement par noble Sébastien de Nupces, sieur Du Castellet. — Bail d'un moulin par Marguerite Dupuy, veuve du sieur de Laperruque. — Obligations au profit de noble Jacques Dupuy, fils de Pierre, sieur de Lalagade, — de noble Pierre Dupuy, fils de Pierre sieur de Laroquette et Lalagade, — de Marie de Robert, veuve de Salvi Génibrouse, de Castres, — et de noble François de Châteauverdun, sieur de Puycalvel. — Gasaille par Jeanne de Châteauverdun, veuve du juge-mage de Carcassonne.

E. 669. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1595. — SAINT-PAUL. — *Giliot Tinhol*, notaire. — La fin de ce registre (171 à 231) manque. — Répertoire

en tête du volume. Achat par le sire Georges Rivals, marchand à Lavour. — Arrentement du greffe du siège royal de Fiac, de la baillie et de la leude pour trois ans, moyennant 26 écus par annuité, par M^e Antoine Affinies, receveur aux sièges de Damiatte et Fiac, agissant au nom de D^{ne} Jeanne de Perrin, veuve de M^e Jean de Lacger, jugé royal à Castres, et encore au nom de Jeanne de Bouffard. — Arrentement, par le même receveur, du greffe de la cour royale de Damiatte pour un an, moyennant 30 écus. — Vente par noble Jacques Dupuy, seigneur Descalibert. — Arrentement du quart des fruits décimaux de la paroisse Saint-Amans de Mouzens, consulat de Saint-Paul. — Acquisition, par noble Pierre Dupuy, écuyer, seigneur de Sabournac, et par noble Jean D'Arnaud, sieur de Fuliès. — Noble Antoine de Corneilhan, seigneur de Puybelou, est débiteur de sire André Roques, bourgeois de Puylaurens. — Noble Jacques Dupuy, seigneur Descalibert, est débiteur de Marie de Lautrec, veuve du sieur de Mailhoc, habitant Lamotte-les-Revel. — Noble Alexandre de Capriol, écuyer, seigneur de Bosquillon, demeurant à Serviès, est créancier de noble Antoine de Corneilhan de Puybelou. — Sire Jean Guibaud, marchand à Viterbe, réfugié à Saint-Pons, doit à noble Jean d'Hébrail, seigneur de Lalagade-Gineste, à sire Paul Madère, marchand à Saint-Pons et autres, qui ont fait prisonnier de guerre M^e Ramond Francès dit Lagrave, prêtre de Lavour, 33 écus, 20 sous tournois, pour la rançon dudit prisonnier dont Guibaud s'était rendu caution. — Obligation au profit de noble Antoine de Châteauverdun, seigneur de Puycalvel. — Pactes du mariage conclu entre François Alary, capitaine et marchand à Castres, et Suzanne de Salvinhol, veuve du capitaine Jean Mazières, qui commandait le lieu de Lux, en Lauragais, tous les deux de l'église réformée. — En la maison des Salvinhol à Saint-Paul, Jacques Salvinhol, tuteur des enfants du capitaine Mazières, donne quittance à sa sœur Suzanne, femme Alary. — Réquisition par Nicolas de Labauve, seigneur d'Arifat, au syndic du diocèse de Lavour M^e Pierre Dupin, de Saint-Paul.

E. 670. (Registre.) — In-folio, 332 feuillets, papier.

1606-1607. — SAINT-PAUL. — *Jacob Tinhol*, notaire. — Ce volume est formé de deux cahiers cotés 1 à 122 - 1 à 230. — Vente par noble Charles de Vidal de la Moissanguèze. — Procuration de Louise de Lamy, veuve de M^e Giliot Tinhol, notaire, à noble Jean de Bonvilar, sieur de Lavernède, faite à Guitalens, dans le château de Pierre Dupuy, seigneur de Sabournac et Guitalens.

— Bail par noble Guillaume Dupuy, écuyer, seigneur de Laroquetta et Magring. — Echange entre noble Barthélemy Dupuy, sieur de Cabrilles, écuyer, et Jean Longanier. — Quittance par sire Jean de Latger, bourgeois de Puylaurens, demeurant à Texode et Antoinette de Canals, sa femme, à noble Pierre de Canals, sieur de Lamartelle, frère d'Antoinette. — Obligation au profit de Rose de Chauvet, veuve de Paul de Courrech, conseiller à la Chambre de l'édit rétablie à Castres. — Réquisition de Sire Paul Pons, de Sorèze, à Madeleine de Saint-Maurice; veuve de noble Jean Dupuy, seigneur de Cabrilles et tuteur de ses enfants. — Dette du sieur de Vidal de la Moissanguèze. — Sous arrentement de l'équivalent à lever sur les communautés de Saint-Paul, Texode, Viterbe, Guitalens et Prades — Bail d'une métairie par noble Jean D'Arnaud, seigneur de Falhet, et Marguerite de Lautrec, sa femme. — Créances diverses de Jean de Luco, notaire à Saint-Paul. — Arrentement d'un moulin sur l'Agoût, près de Damiatte. Cette usine appartenait par indivis à Pierre Dupuy, seigneur de Sabournac et Guitaleux et à Roger de Vialette, seigneur de Verouit. — Quittance à noble Guillaume Dupuy, seigneur de Laroque et Magring. — Testament de sire Jean Pastre, marchand à Saint-Paul. — Procuration par noble Gaspard de Corneilhan, sieur de Magring, à son beau-frère noble Louis de Virven.

E. 671. (Registre.) — In-folio, 413 feuillets, papier.

1657-1658. — SAINT-PAUL. — *Paul Tornier*, notaire. — Pagination particulière pour chaque année (498 et 245 feuillets) et répertoire terminé par la table des actes restés en liasses. — Texte en langue vulgaire. — On lit sur la première page : « Nostre ayde soist au nom de Dieu qui a faict le ciel et la terre. Ainsin soit. Premier cajer des actes et instrumens prins et receus par moy Paul Tornier notaire royal du lieu de Saint-Paul, la présante année mil six cens cinquante-sept. **TORNIER.**

« Et surtout sois moy fauorable,
Lorsque sur ton trone espouuantable
Tu feras tout trambler d'effroy;
Alors traicte moy comme père
Et non comme juge seuère,
Car nul nest juste deuant toi. »

— Notification par demoiselle Anne Dupuy, veuve de noble Jean-Charles Dupuy, sieur de Roquetaillade, aux héritiers de noble Jean-Jacques de Durand, sieur des Voulttes, relativement à une dette de feu noble Guillaume

Dupuy, sieur Descalibert son frère, qu'elle n'est pas héritière dudit Guillaume mais bien Marie de Dupuy sa veuve. — Noble Sébastien de Châteauverdun, sieur de Lacondomine, créancier des nobles Sébastien et Gaillard de Salvignol, frères, sieurs de Lajonquières et Roquemauve. — Procuration par Rose Dupuy, veuve de noble Henri de Villeneuve sieur de Maureux, à noble Guillaume Dupuy, sieur de Lalagade, son frère. — Acquisition par Marthe Dupuy, femme de noble Antoine de Châteauverdun, sieur de Lajeaulanié. — Testament de David Defranc, bourgeois de Damiatte, protestant. — Bail par noble Jean de Vareilles du Reclot. — Obligation souscrite par les consuls de Teixode au profit de noble Jean-Scipion Dupuy, sieur Descalibert et Roquetailhade. — Accord entre noble Fulcran de Chacornac, écuyer, et les frères Barthès, maçons à Saint-Paul, sur des contestations relatives à des travaux exécutés au bâtiment de Cabrilles. — Acte d'abandon de tutelle par Isabeau de Bouffard, veuve du sieur de Roux, à noble Jean de Bouffard, sieur de Madiane, son père. — Mariage de Scipion Dupuy, sieur Descalibert, avec Isabeau de Bouffard-Madiane, Scipion était fils du sieur de Roquetailhade et de Anne Dupuy. — M^e Jean Devoyins, docteur en théologie, pasteur des églises réformées de Saint-Paul et Damiatte, reconnaît avoir reçu de Suzanne de Jouglas, sa belle-mère, veuve de Joseph Cayré, bourgeois de Roquecourbe, 2,000 livres formant la dot de Françoise de Cayré sa fille, fille de la dite Suzanne. — Transport par le dit M^e Devoyins à noble François de Bouffard, sieur de Lagarrigue, d'une créance sur noble Scipion Dupuy Descalibert. — Cession faite dans le château de Labosquetié, consulat de Saint-Paul, par noble Noël de Nupces, sieur du Castellet. — Obligation au profit de noble François de Puech, sieur de Fontblanc. — Bail par noble Paul de Terson, sieur de l'Albarède. — Transport par noble Jean de Bouffard, sieur de Madiane, à noble Scipion Dupuy Descalibert. — Obligation au profit de demoiselle Isabeau de Vignes, veuve de M^e Jean Isarn, greffier de la Chambre de l'Edit de Castres. — Bail par Samuel Devoyins, bourgeois, fermier du château de Larazarié. — Procuration par le sieur de Lacondomine à noble Paul de Châteauverdun, sieur de Lanadière, son fils, — par noble Guillaume Dupuy, sieur de Lalagade, — par Gabriel Dupuy sieur de Laroquette, — et par Rose Dupuy, veuve de Jean de Villeneuve-sieur de Maureux à Jean-Louis de Rigaud baron de Vaudrulle, pour un règlement de comptes avec Hugues de Villeneuve sieur de Lacroisille et Hugues de Virven sieur del Puech. — Quittance par noble Pierre de Corneilhan sieur de Labessière, mari de Suzanne de Douliac. — Baux par noble Paul

de Terson, sieur de l'Albarède. — Echange entre le sieur Miquel et noble Arnaud de Châteauverdun, sieur de Larazarié. — Obligation au profit de noble marquis de Durand, sieur des Voultes. — Bail par noble Jean de Bouffard, sieur de Madiane. — Noble Hercule Descorneboeuf, sieur de Randal, donne à bail la métairie qu'il possède près de sa maison de Belvèse, à Saint-Paul. — Quittance à M^e Jean Devoyins, pasteur à Saint-Paul et Damiatte. — Procuration par noble Jean de Châteauverdun, sieur dudit lieu, premier consul de Saint-Paul, à noble Arnaud de Châteauverdun, sieur de Lanadière. — Cession, par noble Arnaud de Châteauverdun, seigneur de Larazarié, à noble Sébastien de Châteauverdun, sieur de Lacondomine. — Noble Alexandre de Rivals, débiteur dudit Sébastien de Châteauverdun. — Quittance par noble Jean Dupuy, sieur de Cabrilles, à Marie de Montfaucon, veuve du sieur Des Voultes. — Bail du moulin de Viterbe, sur l'Agoût, par noble Hugues de Villeneuve, sieur de Valcourouse. — Procuration, par D^{lle} Mary Leroy, veuve de M^e Samuel Dupuy, avocat, à Abel de Ligonier, conseiller secrétaire du roi, demeurant à Castres.

E. 672. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1460-1470. — VALENCE. — Roger Besset, notaire. — Acquisitions par Bertrand Amat, marchand à Valence. — Vente par Guillaume de Castelnau (*de Castro novo*) fils de Jean, habitant le château de Laroche (*de Ruppe*) près d'Assac. — Lausimes par le prud'homme Guillaume Delacroix, marchand à Trébas, au nom de noble Jeanne Sigalde, sa femme, ayant droit de noble Agnès Aymerique, femme de Jean de Promes, argentier à Rodez. — Obligation souscrite dans le château de Laroche, par les Castelnau, père et fils, au profit de Pierre Dupuy, marchand à Albi. — Procuration par honorable homme de grande circonspection et autorité Ramond Castanh (*Ramundus de Castinhio*), licencié en décrets, cellier de l'insigne collège des SS. Benoit et Germain de la ville de Montpellier, prieur de Notre-Dame d'Ambialet, et des membres de ce prieuré. — Aapte par noble Antoine Azemar, de Gignac le Bas, juridiction de Valence. — Acquisition par Ramond Coras, charpentier, du Bousquet, paroisse de Sérénac. — Lausimes par le prieur d'Ambialet, Ramond Castanh. — Invalidation, par le juge d'Albigeois, d'un testament reçu par un prêtre. — Procuration par noble Guillaume de Belcastel, seigneur du château de Padiés et coseigneur de Courris. — Contrat de mariage entre Jean de Castelpers, baron dudit Castelpers au diocèse de Rodez, vicomte d'Ambialet, avec Catherine de Castelnau de

Bretenoux, fille d'Antoine, chevalier, seigneur de plusieurs baronnies. La contractante était veuve du seigneur de Calan. Ce mariage fut traité entre ledit Castelpers et le frère de Catherine, en présence de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de Castres. — Accord sur des contestations entre Jean Calmels père, Barthélemy et Antoine Calmels, fils, habitant le mas de Calmels, d'une part, et Jean Alaman, le vieux, dudit mas, d'autre part. Les contestations étaient relatives au paiement du cens dû au seigneur direct du mas de Calmels. — Plusieurs obligations au profit de Hugues Amat, marchand à Valence, associé avec son frère Bertrand, — et au profit d'Antoine Plantin aussi marchand. — Accord par transaction entre les consuls de Valence et les habitants du consulat, relativement aux tailles et à l'administration des finances. — Obligation au profit de Jean Calmels, le vieux, du mas de Calmels; paroisse de Courris. — Partage de biens meubles et immeubles à Ambialet, entre les frères de Castelnau, Jean *alias Spina* et Martial *alias La Granja*. — Testament (1466) de noble Bernard de Faeto, habitant précédemment à Gignac le Haut, et résidant alors à Ambialet. Il choisit sa sépulture à Lacondomine, au tombeau de ses ancêtres. Il institue héritier universel noble Guiot de Faeto, mari de Marguerite Hèbraude. — Procuration par noble Patrice Mertianne, coseigneur d'Arthès, de *Bastida Vassalorum*, de *Beselle* et de *Farguetis*, et Jeanne Gasc, sa femme, demeurant ensemble aux Farguettes.

E. 673. (Registre.) — In-folio, 354 feuillets, papier.

1560. — VALENCE — A. *Bosquet*, notaire. — Répertoire à la fin du volume. — Cession faite par noble Guillaume de Roquefueilh, seigneur du Puget. — Obligation souscrite au profit de noble Pierre de Nogarède, docteur en décrets et prieur d'Ambialet. — Acquisition par M^e Guillaume Falguas, prêtre du village de Courris, juridiction de Lasalle-Padiès. — Arrentement par noble Louis de Roquefueilh; seigneur de Lasalle-Padiès. — Procuration par Arnaud de Roquefueilh, fils du dit Louis, et par Jeanne de Monestiés, sa femme. — Obligation au profit de Roger Lughan, sieur de Causières. — Acquisition par Louis de Roquefueilh, seigneur de Lasalle-Padiès. — Obligations souscrites: au profit du dit Roquefueilh, par noble Raimond de Fayet, de Courris; — au profit de noble Antoine de Roquefueilh, seigneur de Milhas; — au profit de noble Claude de Roquefueilh, — et par noble Jérôme de Marcihac, de Valence, au profit de sire Pierre Lughan. — Acquisition par Pierre Cadars, hôtelier de Valence.

E. 674. (Registre.) — In-folio, 461 actes, papier.

1711-1720. — VALENCE. — *Assier*, notaire. — Répertoire en tête du volume. — Recueil d'actes numérotés et contenant pour la plupart des feuillets non cotés. Ces actes sont signés et contrôlés. — Testament de Jean Lacombe, sieur de Causières, qui institue héritier son fils Pierre. Cet acte est reçu par le curé de Tels en l'absence d'un notaire. — Plusieurs autres testaments reçus de même et déposés chez le notaire. — Bail par noble Charles de Carcenac, sieur de Labessière, paroisse de Tels, fils de feu Jean, habitant son château de Labessière. — Quittance par Antoine Châtard, bourgeois, demeurant au château de La Doadié, paroisse du Dourn. — Quittance par Pierre Bermond, sieur de Latour, maire perpétuel de Valence. — Dette de Cécile de Sérignol, veuve de François Vialar, de Lacombette, près de Valence. — Quittance par Jeanne de Bermond, fille de feu Pierre, sieur de Latour, et de feu Cécile de Saint-Paul. — Vente à faculté de rachat par noble Charles de Carcenac, sieur de Linas, fils de feu noble Jean, sieur de Labessière, et de Isabeau de Vabre, sœur de Jean de Vabre, sieur de Cadoul. — Obligation au profit de Pierre de Lapanouse, sieur de Garceval, demeurant à Gignac le Bas, paroisse de Lacondomine. — Quittance par noble Victor de Roquefueilh, sieur de Nussac. — Locatairie perpétuelle par Jean-Salvi Mazars, mari de Madeleine de Bermond, fille de feu Pierre et de Cécile de Saint-Paul. — Acquisition par messire Pierre de Roquefueilh, seigneur de Lasalle-Padiès, habitant son château de Lasalle. — Vente par noble Jean de Roquefueilh, sieur de Labessière, de Ledergue en Rouergue. — Accord sur procès entre le R. P. Damase de la Purification, syndic des Carmes d'Albi, et les héritiers de Louis Hérail. — Mariage de François Faramond, maître cordonnier, avec Roquette Vialar. — Quittance par Jean Nauton, maître chirurgien de Valence. — Vente par Marie de Roquefueilh, de Labessière, fille de Pierre et de Marie Duvernhet, celle-ci fille et héritière de Etienne Duvernhet, sieur Del Mas. — Jean Vialar cède à Jean Châtard, du faubourg de Valence, une créance sur noble Pierre de Martrin, sieur de Puechblanc, demeurant à Valence. — Vente par Jeanne de Bousquet, veuve de noble Charles de Martrin, sieur de Montredon. — Testaments de François Châtard, — de Joseph Rey, fils de feu Pierre et de Marie de Cordurier. — Quittance par Anne de Saint-Hilaire, veuve en premières noces de Pierre de Salles, sieur de Rosières, et épouse en secondes de Charles Faramond, bourgeois, au sieur Jean de Salles, sieur de Saint-Salvi, fils de feu Pierre.

— Bail par Victor de Roquefueilh, sieur de Nussac. — Accord entre Jeanne de Bousquet, veuve de Charles de Martrin, sieur de Montredon, et noble Pierre de Martrin, sieur de Puechblanc, son fils, d'une part, et messire Jean-Baptiste de Boziat de Montalet, écuyer, gendarme de la garde du Roi, seigneur d'Esplas, mari de Jeanne de Martrin, fille de feu noble François de Martrin, seigneur d'Esplas, et héritière de feu noble François de Martrin, son frère, ledit Boziat habitant le château d'Esplas. — Colloque par noble Alexis de Martrin, sieur du Pouget, demeurant à Cambors, commune de Valence. — Cession du tiers d'une chapelle dans l'église Notre-Dame de Valence, par les frères Louis Lacombe, bourgeois, et Pierre Lacombe, sieur de La Teyre, fils de feu Jean, sieur de Coursières, au sieur Pierre de Bermond de Latour. La dite cession faite en 1646, ils cèdent les deux tiers restant à leur parent Jean Cabot, de Cambors.

E. 675. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1381-1667. — Actes divers. — ANGLÉS. Accord entre Jean d'Houlés, sieur de la Fontésiè, et Daniel Alquier, sieur de Larenbergue, pardevant Icher, notaire (1667). — BRASSAC. Vente par noble Georges Curvalle, d'Espérausses, à M^e Antoine Calvairac, chapelain dudit lieu; Jean Gondailh, notaire (1545). — CAHUZAC. Conventions entre de Lapièrre et Martin, pour l'établissement d'un four. — Acquisition d'un bois par de Lapièrre; Saint-Just, notaire (1385-1392). — CAMMAUX. Rôle des testaments reçus par M^e Pierre Coste, notaire de 1553 à 1580. — CASTELNAU-DE-LÉVIS. Remise des papiers et protocoles du notaire Jean Brunet, décédé, à M^e Guillaume Barthe, aussi notaire, par Antoine Martin, beau-frère de Brunet, qui les avait eus aux enchères, moyennant 23 livres. Inventaire des actes (1607). — CASTELNAU-DE-MONTMIRAL. Règlement d'eau au moulin sur la Vère, appartenant à Otto Hébrail, notaire (1394).

E. 676. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1447-1764. — Actes divers. — CASTRES. — Vente d'une portion de maison dans cette ville par Jean Mossoleux, semellier (*solerius*), à M^e Jacques Vilin, bachelier en droit. Ramon Corbière, notaire; Jean Parravi et Thomas Garrin, dépositaires des actes de Corbière (1447-1474). — Testament de Jean Cavalles, prêtre de Viane, demeurant à Castres. Etienne Vignevielle, notaire (1556). — Reconnaissance de fiefs par noble Paul de Soubiran, sieur de Beaufort, à noble Jean Jacques Rozel-Brignac, seigneur de

Campans. Molinier, notaire (1670). — Accord portant engagement de la métairie grande de Campans, entre Jeanne de Bouffard, veuve dudit Rozel, et noble Jacques de Portes, sieur de la Tourenquié, héritier de Paul de Soubiran de Beaufort. Jean Forest, notaire (1683). — Vente de l'étude de M^e François Alba, par le corps des notaires de Castres. Jacques Tailhades, notaire (1784).

E. 677. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1555-1608. — Actes divers. — CASTRES (suite). — Partage entre les fils de feu Jean Houlés, du hameau de Redondet, à Anglés; Benedicti, notaire (1555). — Barthélemy Houlés cède à son frère Jean ses droits sur Redondet, Bosinhac, notaire (1556). — Echange entre Jean Houlés et Ychier. Celerier, notaire (1563). — Revente à Jean Houlés, par Sapte, marchand à Labastide de Saint-Amans ou Valloret. Cocurin, notaire (1573). — Acquisition à Anglés par Jean Houlés, marchand à Castres. Goudailh, notaire (1573). — Acquisition par le même, au Contrast. Auret, notaire (1574). — Relaxation au même de biens situés à Compistred'Anglés. Banquet, notaire (1583). — Acquisition au Redondet, par le même. Alain, notaire (1591). — Autre acquisition par le même, des frères Ychier. Banquet, notaire (1592). — Autre par le même, des frères Sire, à Anglés. Sébastien Rozier, notaire (1595). — Echange entre ledit Jean Houlés et Bernard Ychier. Barrau, notaire (1604). — Transaction entre ledit Houlés et Armengaud. Fabre, notaire (1607). — Accord entre ledit Houlés et Gleize. Fabre, notaire (1606).

E. 678. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1453-1780. — Actes divers. — LAUTREC (vicomté de). — Lausimes par Izarn de Brassac, seigneur de Montpinier; par Jacques de Capriol, seigneur de Mandoul et par Guillaume de Lautrec, chevalier, seigneur de Saint-Germier. Fontbenoit, notaire (1453-1455). — Vente de censives à Fortanier Daure, seigneur de Lamotte, par Jordain Calmettes, seigneur de Labessière de Burens et Flore Salamone sa femme, et par Isarn de Brassac, le vieux, et Isarn de Brassac, le jeune, père et fils, au même Fortanier Daure. Fontbenoit, notaire (1462-1463). — Vente de censives par Balaguier d'Artoul, à Pierre Dupuy, seigneur de Moncuquet et de Cabrilles. Fontbenoit, notaire (1475). — Vente de censives par Simon de Lautrec, seigneur de Saint-Germier, à Pons de Calmettes. Fontbenoit, notaire (1483). — Lausimes par

noble Pons de Manens, seigneur de Vescusse. Bonnefoy, notaire (1493). — Vente par Jolia de Provillergues à Pons Puech, marchand à Lautrec. Remizal, notaire (1539). — Reconnaissances féodales au marquis de Noailles, vicomte de Lautrec, par Bonnafous, de Roquecourbe. Bugarel, notaire (1780).

E. 679. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 22 pièces, papier (2 imprimées).

1441-1674. — Actes divers. — LISLE. — Lausimes d'un fief au lieu dit Revelaria, par les héritiers d'Etienne Dului, docteur en droit à Toulouse (1441); — par Jean Claude d'Espagne, fils de feu Galaube (1519). — Acquisition d'une charge de notaire à Lisle par M^e Pierre Vinel, au prix de 385 livres (1608). — Revente de cette charge à M^e Antoine Rivière et informations sur les mœurs du nouveau titulaire (1609). — Acquisition de la charge de Rivière par Antoine Jalbert, notaire à Lisle, documents relatifs à sa réception; supplément de finance pour l'hérédité; arrêt du Conseil ordonnant à tous les notaires de remettre leurs lettres de provision; maintien de Jalbert en possession de sa charge (1607-1663) — Acquisition par Jean Volle de la charge de Jean Jalbert, notaire à Lisle, frère d'Antoine susdit et de Pierre Jalbert, tailleur (1624). — Antoine Dugourc, notaire à Lisle. Extrait de l'état des personnes qui ont pris la qualité de messire, chevalier, noble ou écuyer, dans les actes reçus par ce notaire (1668). — Pierre Jalbert, notaire à Lisle. Lettres de possession; mémoire à consulter au sujet de cette concession; arrêt du Conseil relatif à la réunion des offices de notaires de compromis à ceux qui sont héréditaires, moyennant certaine taxe (1673-1674).

E. 680. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1575-1651. — Actes divers. — LOMBERS. — Prise de possession de la rectorie de Saint-Martin de Lombers par M^e Olivier de Goffre, bachelier en droit canon. Mouzels, notaire (1613). — MONDRAGON. Pactes de mariage entre Salvi Mazas, maître chirurgien, et Marguerite Boudrette. Albert, notaire (1607). — Réception dans le convent de La Salvetat, par la prieure Anne de Montbrun, de demoiselle Catherine de Patris, fille de noble François et de Isabeau D'Escarlan, de Rodez. — Procuration à cet effet par Isabeau à noble Jean de Canard, sieur de Provillergues et de l'Alfanié et Esther d'Escarlan, sa femme, sœur de la constituante. Bédoret, notaire (1609). —

MONTREDON. Procuration par le seigneur d'Arifat au sieur Rodière, notaire à Labessonnié (1604). — PUYBÉGON. Acquisition de la charge de notaire de cette localité, ayant appartenu à Bernard Clédier, par M^e Jean-François Deffos, praticien. Dugourc, notaire (1654). — RÉALMONT. — Attestatoire par le juge de Réalmont que la maison du feu conseiller de Coras, au dit lieu, vendue par son fils Jacques Coras à Dupuy est en ruine et inhabitable. (1575). — Actes du notaire Cazalens, en original: sous-arrentement des fruits décimaux appartenant à l'évêque d'Albi sur les territoires de Saint-Lieux-Lafenasse, Avizou, Saint-Antonin-Lacalm et Saint-Jean de Prémiaç, par les fermiers des droits à percevoir dans la claverie de Réalmont, M^e Samuel de Pradal, docteur en médecine; sire Jean Delcros, bourgeois de Lombers; sire Louis de Marroule, bourgeois de Réalmont, et Charles Lecaron, maître d'hôtel du comte d'Aubijoux. — Même acte pour Réalmont. — Association pour la levée de ces dîmes entre Pradal, Marroule et Barthélemy de Frégeville, marchand à Réalmont.

E. 681. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin.

1419. — Actes divers. — ROQUECOURBE. Vente d'une métairie à Lacalm, par noble Raimond Parturelle à Jean Durand, dit Fontneuve. Pierre Ademare, notaire.

E. 682. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1439-1786. — Actes divers. — SAINT-GERMIER. Reconnaissances féodales à messire Pierre-Joseph comte de Toulouse-Lautrec, seigneur de Saint-Germier, par Bonnafous, de Roquecourbe. Pezet, notaire (1780). — SAINT-SALVI DE MONTLONG. Lausime par noble Marguerite de Châteauverdun, dame de Puycalvel. Bordon, notaire (1439). — VALENCE. Actes concernant la famille Cabot, de la Rouxairié, paroisse Saint-Michel Labadié; la famille Rigal, de Lasalguié, et une instance introduite contre Antoine Rigal par noble Jacques Germain de Roquefueil, de Valence (1756-1789). — VAOUR. Lettre de provision d'une charge de notaire au dit lieu en faveur de Jean Aymes, par la reine Marguerite de Navarre; enquête sur les mœurs du titulaire, etc. (1583). — VENÈS. Reconnaissances féodales consenties en faveur de Joseph François, marquis de Caylus, seigneur du dit Caylus, de Venès, coseigneur de Réalmont, etc. Rollande, notaire (1761). — VERDALLE. Noble et puissant seigneur Jean de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec, seigneur d'Ambres, a vendu à Isabelle de Laroche, veuve de noble Fortanier

Daure et tutrice de ses enfants, la moitié de Verdalle, avec justice haute, moyenne et basse, et comme il ne peut aller mettre cette dame en possession de cette seigneurie, il délègue à cet effet noble Bernard Ramond de Montaignu, de Labruguière. Dupuy, prêtre notaire (1479). — VIELMUR. Baux à ferme du port de Vielmur par les abbesses Jeanne de Cardailiac (1643) et Louise D'Arpajon (1679). Serin, notaire. — VINTROU (Le). Relaxation à noble Pierre de Says, seigneur du Vintrou, d'un bien consistant en champs, bois et prés, au masage des Saints-Pères, à Anglès (1578).

CORPORATIONS ET CONFRÉRIES.

E. 683. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièce, papier.

1619-1789. — Statuts des maîtres marchands apothicaires de la ville d'Albi, précédés des lettres patentes du Roi Louis XIII, relatives à l'exercice de la médecine et de l'office d'apothicaire dans le royaume. — Registre des réceptions des apothicaires à Albi. Nomination du maître-garde de la maîtrise. Réception de Jean Baptiste Goulesque.

E. 684. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1642-1772. — Registre de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel à Albi. Il est incomplet. On y remarque les comptes des recettes et dépenses par les bailes; quelques notes sur des miracles opérés dans la ville par le saint scapulaire; des lettres du Roi portant donation, à la confrérie, du quart d'une amende de 400 livres prononcée par l'intendant contre le sieur Antoine Raffin, de Ledergnes, et plusieurs mentions de dépenses faites pour des tableaux, savoir: en 1643, payé 52 liv. 6 sous à M^e Jean Lepaintre (*sic*) pour trois tableaux, un grand représentant Notre Dame du Mont-Carmel et deux petits, saint André et sainte Thérèse. En la même année, payé à Georges Hugonet, menuisier, pour un grand cadre, un petit et trois gradins, 30 livres. En 1644, payé 3 livres 40 sous à Jean Lepaintre, pour le solde du grand tableau. En retournant le registre de haut en bas, on y trouve les statuts de la confrérie, la bulle sabbatine et le tableau des élections des officiers de 1642 à 1772. Le dernier compte des bailes est de 1717.

TARN. — TOME II. — SÉRIE E.

E. 685. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1689-1792. — Dames de la Miséricorde établies à Albi en 1689 pour assister et secourir les pauvres malades, après une délibération, prise le 6 mai, sous la présidence de Charles Legoux de Laberchère, archevêque nommé d'Albi. — Liste des dames membres de l'association, au nombre de quatre-vingts. M^{me} de Saint-Juéry fut la première supérieure. — Il y avait une supérieure, une trésorière, huit acheteuses, quatre intendantes du service des dames, quatre intendantes du linge, deux intendantes du vin, deux intendantes du bois, trois intendantes des remèdes, quatre intendantes des vieux habits, huit demoiselles pour servir dans les sacristies ou les maisons hospitalières de la Charité, de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Jacques, enfin des visiteuses. La direction de l'association était confiée au recteur des Jésuites et à un habitant de la ville. — Délibérations des dames. — Au revers du volume renversé se trouvent les élections des officiers et la distribution des services pendant plusieurs années. En 1784, le zèle des dames s'étant refroidi, l'évêque d'Apollonie, vicaire général du cardinal de Bernis, son oncle, fit un nouveau règlement par lequel il fixe le nombre des dames de la Miséricorde à 24, qui toutes ont signé au registre les nouveaux statuts. — Depuis cette époque il n'y a plus de supérieure, le choix de cette dignitaire occasionnant des rivalités. Le nombre des pauvres secourus variait de 30 à 70 par mois. La dernière réunion du bureau est du 30 avril 1792.

E. 686. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1726-1759. — Dames de la Miséricorde d'Albi. Recettes et dépenses de la *Marmite*, fondée par ces dames pour venir en aide aux pauvres et aux malades de la ville. On leur donnait du pain, de la viande, du bouillon et des remèdes en cas de maladie. — La Marmite est établie dans une maison appartenant à l'œuvre. — La supérieure est nommée par l'archevêque, président du bureau. — La dame veuve de Bermon, née de Bruny, est trésorière; Louise Deffos lui succède en 1750 et en 1754 la caisse est confiée au syndic de l'association, Antoine Delmas, bénéficiaire du chapitre Sainte-Cécile. — Les recettes proviennent de rentes constituées, de quêtes et d'aumônes.

E. 687. (Registre.) — In-folio, 473 pages, papier.

1759-1799. — Dames de la Miséricorde d'Albi.
Recettes et dépenses de la *Marmite*. — Etat des rentes
dues à l'œuvre. — Antoine Delmas est trésorier jusqu'en

1784 ; il est remplacé, le 9 mai de cette année, par
Jean-Baptiste Crozes, qui est aussi bénéficiaire de l'église
Sainte-Cécile. — Recettes de l'année 1759-1760 : 4,037
livres. Dépenses : 4,115 livres. Déficit : 78 livres. — Les
comptes des trois dernières années sont vérifiés par la
municipalité.

TABLE DU TOME DEUXIÈME.

SÉRIE C (Suite).

ADMINISTRATION DU DIOCÈSE D'ALBI (Suite).

Impôts et comptabilité (1600-1790)	425 à 717
<i>Id.</i> Supplément (1750-1787)	1273 à 1275
Dettes du diocèse (1613-1789)	718 à 723
Vérification de l'état des communautés (1734)	724 à 743
Comptabilité communale (1609-1789)	744 à 824
Guerre et affaires militaires (1414-1789)	825 à 917
Travaux publics (1574-1789)	918 à 923
Navigation (1643-1789)	924 et 925
Cours d'eau (1668-1788)	926
Bacs, péages, moulins (1743-1789)	927 et 928
Ports, chaussées, écluses (1626-1789)	929 à 935
Moulins et usines (1544-1789)	936 à 938
Mines de Carmaux (1702-1769)	939
Routes et chemins (1607-1789)	940 à 978
Gabelles (1596-1701)	979
Agriculture, industrie, commerce (1567-1789)	980 à 997
Officiers diocésains (1568-1700)	998 et 999
Doléances au Roi (1574)	1000
Affaires de religion (1664-1746)	1001
Procédures (1662-1776)	1002
Administration générale (1572-1790)	1003 à 1005
Inventaires des archives du diocèse (1565-1774)	1006 à 1010

ADMINISTRATION DIOCÉSAINE DE CASTRES.

Assiettes et assemblées particulières du diocèse (1536-1789)	1011 à 1050
Impôts et comptabilité (1542-1789)	1051 à 1104
Vérification de l'état des communautés du diocèse (1734)	1105 à 1112
Comptabilité communale (1608-1789)	1113 à 1127
Procès-verbaux du tirage au sort des miliciens (1766-1788)	1128 à 1145
Travaux publics, chemins, ponts (1619-1789)	1146 à 1156
Navigation, cours d'eau, moulins et usines (1240-1787)	1157 et 1158
Casernes	1159 et 1160
Industrie, commerce, affaires diverses	1161 et 1162
Inventaires des archives du diocèse (1454-1790)	1163 à 1166

ADMINISTRATION DIOCÉSAINE DE LAVAUR.

« Livre du diocèse de Lavour ». Espèce de livre de raison (1618-1625)	1167
Assiettes du diocèse et département des impositions (1626-1788)	1168 à 1183

Impôts et comptabilité (1573-1791).	1184 à 1216
Comptabilité communale (1610-1743).	1217 à 1231
Vérification de l'état des communautés du diocèse (1734).	1232 à 1239
Guerre et affaires militaires (1627-1789).	1240 à 1246
Cours d'eau et usines (1712-1787).	1247 à 1252
Ponts et chaussées (1739-1791).	1253 à 1269
Agriculture, industrie, commerce (1673-1789).	1270
Affaires diverses (1697-1789).	1271 et 1272

SÉRIE D.

INSTRUCTION PUBLIQUE, SCIENCES ET ARTS, — UNIVERSITÉS, FACULTÉS, COLLÈGES, — SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES.

Université de Toulouse (1547).	1
Collège d'Albi et prieurés unis à cet établissement (1274-1793).	2 à 44
Collège de Castres (1664-1775).	45
Frères de la Doctrine chrétienne (1769-1776).	46
Filles de la Présentation de Castres (1764-1790).	47 à 50
Sœurs de la Croix de Lavaur (1685-1790).	51

SÉRIE E.

FÉODALITÉ, FAMILLES, NOTAIRES, SOCIÉTÉS LAÏQUES.

Féodalité.

Vicomté d'Ambialet (1388-1777).	1 à 9
Vicomté de Lautrec (1242-1790).	10 à 105

Titres de Famille.

Adhémar, Alary, Alauze (1427-1790).	106
Albert, Alengri, Alric, Amiel, Andorre, Andrieu (1490-1789).	107
Ansart, Anticamaréta, Arbus, Arnal, Arnaud, Arpajon, Artaud, Artigues (1527-1749).	108
Artouilhe, Artus, Arvengas, Astorg, Astruc, Aubijoux (1531-1789).	109
Audoin (1500-1788).	110 à 121
Audouy, Audoy, Aurel, Auret, Auriol, Aussac (1383-1783).	122
Aussaguel, Aussenac, Austrui, Avessens, Aygaleux, Aymeric, Ayrat, Azais, Azam (1471-1784).	123
Bacou, Bages, Baisse, Baldini, Balitran, Barada, Baraillé, Barbaste, Bardin, Barral (1454-1789).	124
Barrau (1392-1763).	125
Barthe, Barthélemy, Barthès (1559-1788).	126
Barutel (1630-1641).	127
Bassat, Batigne, Batut, Baux, Bayne, Bayonne, Beaudecourt (1568-1783).	128
Bécus, Bedos, Bégonier, Belard, Belcastel, Bellegarde, Belle-Isle, Benavent, Benazet, Bène, Béral, Bergeret, Bergondi (1346-1788).	129
Bergonhou (1484-1558).	130 et 131
Bermond, Bernard, Bernadou, Berne, Bertrand, Bessoles, Beteilhe (1564-1789).	132
Bienes, Blanc, Blanquet, Blaquièrre, Boisset, Bonald, Bonavent, Bonhomme (1480-1790).	133
Bonne (1406-1785).	134 et 135
Bonnefoi, Bonnet, Bonsom, Bordier, Bories, Bosc, Bosco (1397-1790).	136
Botet, Boucherimbaut, Boude, Boudet, Boudousquié, Bouffard, Bouffil (1338-1790).	137
Bouffil (<i>suite</i>) (1488).	138 et 139
Bouillon, Bouissou, Boulade, Bourdes, Bourjade, Boursinhac, Bousquet, Boutarie, Bouteille, Bouzinac, Boyals (1607-1789).	140
Boyer (1338-1789).	141 à 144
Boyssière, Boyssonis, Bozat, Braille (1505-1748).	145
Branque, Brassac, Breuil, Bruel, Brugas, Brugis, Brun (1481-1785).	146
Brunel, Brunet, Bruniquel, Brus, Burta (1522-1784).	147
Cabanes, Cabrol, Cadalen, Cahours, Cahuzac, Cailus, Cajarc, Calmels (1413-1775).	148
Calmettes, Calmont, Calvel, Camaret, Cambefort, Cambiayre (1448-1790).	149
Cambolas, Cambon, Canorgue, Capet (1425-1718).	150

Capriol (1394-1786)	151 à 154
Carbonnières, Carel, Carion, Carles, Carlot, Carme, Carre, Carrier (1460-1787)	155
Carrière, Casilhac, Cassairé (1458-1710)	156
Cassan, Cassanhol, Castagner, Castellane, Castelnau (1501-1789)	157
Castelnau (<i>suite</i>) (1649-1669)	158 et 159
Castelpers (1708-1751)	160 et 161
Castelpers (<i>suite</i>), Cathala, Cauba, Caussé (1482-1782)	162
Cavanhac, Cayres, Cazalet, Cesquièrre, Chabbert, Chaffort, Chalvet, Chambal (1524-1787)	163
Chaslard, Cloulet, Ciron, Clausade, Clayrac (1575-1774)	164
Clédier, Clergue, Clerici, Colombier (1400-1760)	165
Combettes (1427-1789)	166 à 176
Compayré, Corbière, Cordèses, Corneillan (1457-1771)	177
Corp, Corras, Corraze, Corrège, Cortassole, Coste, Costecaude (1425-1788)	178
Cornus, Courbatieu, Courtois, Cousin, Crespon, Cros, Crozes (1350-1780)	179
Crussol (1669-1766)	180 et 181
Cruvelyère, Culhié, Cuq, Cussac (1482-1789)	182
Daguilhon, Daire, Dalby, Dalens (1684-1789)	183
Daleux (1460-1551)	184
Daliez, Dalin, Dalles (1478-1763)	185
Dalyères (1404-1588)	186 et 187
Darquier, Dartus, Dassier, Daure (1497-1688)	188
Daure (<i>suite</i>) (1456-1501)	189 et 190
Dauriol, Davasse, Daverano, David, Davy, Deffos, Defons, Deimes (1514-1785)	191
Delbosc, Delmas, Delouim, Delpech, Denys, Derrouch (1447-1769)	192
Descombes, Deshaises, Despaigne, Devoisins, Doladoyre, Donarel (1344-1789)	193
Dordonis, Dubuisson, Ducayla, Ducros, Dueymes (1487-1775)	194
Dulac (1635-1789)	195
Dumas, Dupin (1556-1784)	196
Dupuy (1264-1719)	197
Durand, Durre, Dusserre, Dutemps, Duval (1532-1787)	198
Ebral (1283)	199
Ebralh (1459-1496)	200 et 201
Ebrard, Emboulas, Enchises, Enjalbert, Enjalran (1575-1782)	202
Esbaldit (1578-1748)	203
Escande, Escarhan, Escriive, Espérou, Esquirol (1438-1784)	204
Fabier, Fabre, Fabri (1277-1784)	205
Falc, Falguerolles, Falguière, Faralh (1531-1785)	206
Faure, Fauré, Ferailh, Féral, Ferran (1605-1790)	207
Ferret (1741)	208
Fieuzet, Flottes, Foard, Fongaudran, Fontvieille (1479-1789)	209
Fos, Laborde, Foucaud, Fourmen, Fournials, Furnc, Fregeville, Frésouls (1388-1786)	210
Gaches, Gailhardy, Galaub, Galaup (1398-1720)	211
Galibert, Galtier, Gau, Garcias, Garin, Garrabuou, Garrigues (1294-1783)	212
Garrouste, Gary, Gasc (1435-1643)	213
Gasc (<i>suite</i>) (1402-1430)	214
Gasquet (1455-1605)	215
Gasquet (<i>suite</i>), Gaubilh, Gauffredi, Gausserand, Gayrail, Gayrard, Gazaignes (1477-1775)	216
Gélis, Génibrouse, Gervain (1551-1791)	217
Ginolhac, Golinhac, Gonnet, Gontier (1559-1712)	218
Gorsse, Goudon, Gralhet, Grandis, Granet, Grasset (1450-1786)	219
Graves, Guillot, Guiran, Guirard, Gurgy, Gutel (1483-1783)	220
Hairal, Hardy, Haussouville, Hautpoul (1259-1779)	221
Hébrail, Hébrard (1391-1755)	222
Hébrard (<i>suite</i>) (1601-1635)	223
Hérétier (1628)	224
Hourde, Hugo, Hugonet, Huteau (1516-1784)	225
Imbert, Itier, Izarn (1224-1776)	226
Jacme (1559-1658)	227
Jalabert, Jalbert, Jalenques, Jalguet (1595-1778)	228

Janin, Jausion, Jean, Joffroy, Johannis, Johnny, Jolia, Joubert, Jougla, Julien, Justy, Kyvot (1519-1789)	229
Laboure (1750-1771)	230
Lacassaigne, Lacaze, Lacger (1682-1782)	231
Lacombe, Lacoste, Lacroix, Lafitte (1449-1790)	232
Lafont (1640)	233
Lafont (<i>suite</i>), Lamy (1517-1704)	234
Lapanouse, Lapeyre, Lapeyrière, Laprunne (1622-1789)	235
Laprunne (<i>suite</i>) (1603)	236
Lareynie, Laroque, Laroquebouillac (1552-1702)	237
Larroque, Lassus, Latour, Laure, Laurency, Laurens, Lauthier, Lautrec (1415-1781)	238
Lautrec (<i>suite</i>) (1537-1651)	239 et 240
Lavesque, Lavolvène, Lavoulte, Lobrun, Lecaron, Legendre, Lengard (1502-1770)	241
Léonard, Lescure (1292-1674)	242
Lescure (<i>suite</i>) (1766-1793)	243
Lespinasse (1776-1780)	244 à 247
Lespinasse (<i>suite</i>) Ligonner, Lombard, Lombri, Lordat, Loubens (1522-1740)	248
Loubers, Lujan, Lustrac, Luzignan (1619-1772)	249
Mablat, Madalle, Madaule, Madières, Maignien, Mailhot, Maillard (1559-1760)	250
Mainadier, Malafosse, Malartic, Malausé, Malroux, Manelphe, Manens (1471-1736)	251
Manens (<i>suite</i>) (1391-1590)	252
Manihanas, Manso, Marchette, Margari, Marinier, Marliaves, Marmande, Marmiesse (1450-1772)	253
Martin (1566-1717)	254
Martrin, Mascarenc, Massé, Massol, Massot, Massuguié, Mateux (1522-1786)	255
Matha, Mathieu, Matusson, Maurel, Mauriès, Maynard (1484-1779)	256
Mazars, Mazel, Mazens, Menescalé (1379-1782)	257
Mercadier, Mercery, Mercier, Merle (1554-1789)	258
Metgé, Milhau, Mirabel (1471-1783)	259
Moisset, Molinier, Monclar, Monestiés, Monglas (1417-1789)	260
Monglas (<i>suite</i>) (1781)	261
Montagut, Montesquiou, Monfaucon, Montfaves, Montheil, Montsarrat, Moret, (1343-1782)	262
Najac, Narbonne-Pelet, Nesmond, Nicolaï, Nicolet (1540-1788)	263
Nogaret (xviii ^e siècle)	264
Noir, Nougarede, Nouguier, Nupces, (1461-1788)	265
Olivain, Olivier, Olme, Olombel (1527-1785)	266
Ouvrier (1770-1789)	267 et 268
Padiès, Pagèze (1445-1788)	269
Pagèze (<i>suite</i>) (1789-1792)	270
Paillet, Panat, (1577-1788)	271
Paraire, Parlhau, Pasalac, Passebosc, Passemar, (1383-1784)	272
Passemar (<i>suite</i>) (1770)	273
Paule, Paulet, Paulin, Paydiu (1235-1746)	274
Pélégri, Pélissier, Pendaris (1372-1778)	275
Penne, Perrin (1251-1787)	276
Perrin (<i>suite</i>) (1644-1660)	277
Perrusse, Pesos, Peyres, Peyrussel, Peyrusset, Philippa, Pigasse (1312-1770)	278
Pigot, Pins, Planchis, Plat, Poitiers, Portal, Potier, Poulpri, Pousa, Poussoy (1434-1778)	279
Pradal (1443-1529)	280
Pradal (<i>suite</i>), Pradel, Prades, Pradier, Prajes, Prat, Puget, Pujol, Puylaurens, Puységur (1443-1789)	281
Quappelle, Querssy, Rabastens, Rabinel, Raffin (1431-1746)	282
Raigade, Rainaud, Rames, Ramyères, Ranchin, Ratier, Raucoules, Ravaille, Regnaudin (1254-1788)	283
Renaud, Rességuier, Revellat, Reversac, Reynès (1339-1789)	284
Ricard, Richard, Rieu, Rigailh, Rivals, Rivenc (1449-1787)	285
Rives, Ravis, Robert, Rochereau, Rocolas, Rodorel, Rolland (1411-1768)	286
Roquefeuil (1593-1786)	287
Roquefort, Roquelaure, Roques, Roquette, Roquier (1421-1777)	288
Rosières, Rossignol, Roumégoux, Rouquès, Rovinhac, Rouzet (1405-1776)	289
Rouzières, Rovinhole, Royre, Rozel, Rozet, Ruffel (1384-1774)	290

TABLE.

231

Saint-Amans, Saint-Hilaire, Saint-Martin, Saint-Maurice, Salinier, Salelles, Salles (1423-1779)	291
Salles (<i>suite</i>) (1477-1525)	292 et 293
Salomon, Salvan, Samson, Sapetz, Saunal, Sauveterre, Savillac (1530-1789)	294
Sébé, Séguier, Sicard, Siméon, Solages, Solomiac (1407-1789)	295
Soubiran (1409-1769)	296
Taffanel, Tartanel, Taverner, Terraille, Terrène, Terson, Teyssier (1405-1789)	297
Thézac (1721)	298
Thomas, Thurin, Tieys, Tonnac, Tornier (1331-1781)	299
Toron, Toulouse, Tourrel, Toutdoux, Trebosc, Trelhou (1466-1788)	300
Tridoulat (1637-1777)	301
Trincas, Trosselier, Trueil, Truel, Vabre, Vaissière, Valady, Valat, Valmalette (1429-1783)	302
Vaureilhac, Verdier, Verdun, Vézian, Vialar, Violettes, Vidal (1410-1780)	303
Vieu, Vieusseux, Vigier, Vigneveille (1330-1788)	304
Viguiet, Viladier, Villemor (1454-1778)	305
Villeneuve (1593-1788)	306
Villepassant, Villiers, Virot, Vitalis, Voisins, Wincierl, Yéché (1414-1789)	307

Notaires et Tabellions.

ALBI. — Deodat Guiraldi, — Pierre Ayrailh, — Lamarche	308 à 311
AMBIALET — Jean Assier	312
AURJAC (Haute-Garonne). — De Reversac	313
CAPDENAC (Lot)	314
CASTRES. — Guillaume Maurel, — Jean Salles	315 et 316
ESCOUSSENS. — Mathieu Fabre, — Bertrand Fabre, — Jean Siguiet, — Gabriel Mottes, — Pierre Trilhe	317 à 333
FLORENTIN. — Durand de Vendemiis	334
GAILLAC. — Isarn Pasquet, — Jean Andraud, — Vital Capelle, — Jean Cathalan, — de Roffiac, — Seguy	335 à 341
LABASTIDE-MONTFORT. — Claude Frayssinet	342
LABRUGUIÈRE. — Jean Bosquet	343
LACAUNE. — Jean Malacare. — Antoine Malacare	344 à 347
LAMARTINIÉ. — Cabanyer	348
LAUTREC. — Des Palieres, — Guillaume Calhole	349 à 352
<i>Id.</i> Jean de Mauléon, — Sicard Gauffredi	353 à 362
<i>Id.</i> François de Lacalme	363 à 381
<i>Id.</i> Jean de Laval	382 à 387
<i>Id.</i> Guillaume de Bourdon (<i>Bordonis</i>)	388 à 410
<i>Id.</i> Bernard Gorgaud, — Jean Posaque	411 à 423
<i>Id.</i> Jean Amans, — Antoine Gorgaud, Raimond Margarit	424 à 428
<i>Id.</i> Raimond Viguiet	429 à 434
<i>Id.</i> Raimond de Fontbenoit	435 à 448
<i>Id.</i> Guiraud Séguier, — Bernard de Alano	449 à 464
<i>Id.</i> Pierre Bonnefoy	465 à 492
<i>Id.</i> Philippe Rizolières, — Guillaume de Layssac, — Raimond Olivier	493 à 502
<i>Id.</i> Pierre de Cuelhe, — Jean Viguiet, — Jean Alberty, — Louis David	503 à 508
<i>Id.</i> Antoine Bonnefoy, — Antoine Auque, — Jean Roch Viguiet	509 à 529
<i>Id.</i> André Gerbaud, — Meleti, — F. Cazals, — Jean Faiegaltier	530 à 539
<i>Id.</i> Antoine Arraby, — Gaspard Hérisson, — Holmière, — Pierre Cadours, — Jean-Étienne Corbière	540 à 545
LAVAUZ. — Guillaume Viguiet, — Barthelemy de Pachin, — A. Devoyins, — Cambard, — Pierre-Antoine Daudegau	546 à 555
LISLE. — Pélegrin, — Antoine Dugourc	556 à 591
<i>Id.</i> Denis Dugourc, — Pierre Dugourc	592 à 614
<i>Id.</i> Antoine Dugourc, — Georges Calvel, — Pierre Jalbert	615 à 618
LOMBERS. — Benoit Magaudi, — Jacques Vencène	619 à 623
MANDOUL. — Antoine Sabatier	624

MONDRAGON. — Blatgier, — Jean Mouzels, — Jacques Mouzels.	625 à 639
<i>Id.</i> Jean Mouzels.	640 à 646
<i>Id.</i> Barrau.	647 à 658
PAMPOLONNE. — Guillaume Bernardi.	659
PAULIN. — Combes, — François Cadaluen.	660 à 665
RABASTENS. — Pierre Albine.	666
SAINT-PAUL. — Gasc, — Giliet Tinhol, — Jacob Tinhol, — Paul Tornier.	667 à 671
VALENCE. — Roger Besset, — A. Bosquet, — Assier.	672 à 674
Actes divers.	675 à 682

Corporations et Confréries laïques.

Corporation des marchands apothicaires d'Albi.	683
Confrérie Notre-Dame de Montcarmel de la ville d'Albi.	684
Dames de la Miséricorde et Marmite d'Albi.	685 à 687

FIN DU TOME DEUXIÈME.



